(VIII.3.10.
2C.9.
8
I B
21
7
2 L
28
8 — 1 · B · 21

ABBREGE CHRONOLOGIQUE,

OU

EXTRAIT

DE

L'HISTOIRE DE FRANCE.

Par le Sr DE MEZERAY, *Historiographe de France.*

TOME TROISIEME,

Commençant à Henry Second, & finissant à la fin du Regne de Henry IV.

A PARIS,

Chez { DENYS THIERRY, ruë S. Jacques, devant la ruë du Plâtre à la Ville de Paris.
JEAN GUIGNARD, à l'entrée de la Grand' Salle du Palais, à l'Image Saint Jean.
ET
CLAUDE BARBIN, sur le second Perron de la Sainte Chapelle.

M. DC. XC.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.

ROIS DE FRANCE

CONTENUS

DANS CE TROISIE'ME VOLUME.

1547. en Mars. HENRY II. *Roy* LVIII. page 1

1556. en Juillet. FRANÇOIS II. *Roy* LIX. 56

1560. en Decembre. CHARLES IX. *Roy* LX. 80

1574. en May. Interregne de trois mois. 172

1574. en Septembre. HENRY III. *Roy* LXI. 178

1589. en Aoust. HENRY IV. *Roy* LXII. 238

BIBLIOTECA ROMA

Digitized by Google

ABBREGE'
OU
EXTRAIT CHRONOLOGIQUE
POUR SERVIR D'INTRODUCTION
A L'HISTOIRE
GENERALE
DE FRANCE.

BIBLIOTECA REAL

HENRY II.
ROY LVIII.

Agé de vingt-neuf ans.

HENRY vint à la Couronne à pareil jour qu'il eſtoit venu au monde. Les habits & les autres appreſts pour la ceremonie de ſon Sacre n'ayant pû eſtre faits avant la my-Juillet, il ne receut l'Onction ſacrée que le vingt-cinquiéme de ce mois là, par les mains de Charles de Lorraine qui eſtoit Archeveſque de Rheims. Claude Duc de Guiſe, & François de Cleves Duc de Nevers, y precederent Loüis de Bourbon Duc 1547.

1547. de Montpenſier, quoy qu'il fuſt Prince du Sang, parce que leurs Pairies avoient eſté erigées quelques années avant la ſienne. Le premier y repreſenta le Duc de Guyenne, le ſecond le Comte de Toulouſe; mais Montpenſier ſeulement le Comte de Champagne.

Ce Roy euſt eſté ſans défauts, comme il eſtoit ſans inquietude, s'il euſt eu l'ame auſſi bien faite que le corps. Sa taille eſtoit riche, ſon viſage doux & ſerein, ſon aſpect benin & agreable; il avoit de l'adreſſe à toutes ſortes de nobles exercices, de l'agilité & de la force corporelle, autant que Cavalier de ſon Royaume; mais toutes ces qualitez n'eſtoient pas accompagnées de la fermeté d'eſprit, de l'application, de la prudence, & du diſcernement qui ſont neceſſaires pour bien commander. Il eſtoit naturellement bon, & avoit inclination à la Juſtice: mais il ne ſe poſſeda jamais luy-meſme, & pour ne vouloir rien faire que par la ſuggeſtion & au gré de ſes Miniſtres, il fut cauſe de tout le mal que firent ceux qui le gouvernoient.

EMPP. CHARLES V. & SOLYMAN.

Le Conneſtable de Montmorency, qu'il rappella auſſi-toſt à la Cour, de ſon Chaſteau d'Eſcoüan où il s'eſtoit retiré, François Comte d'Aumale, qui fut Duc de Guiſe aprés la mort de ſon pere, & Jacques d'Albon-ſaint-André, qu'il fit Mareſchal de France, eurent la meilleure part dans ſes bonnes graces. Il conſideroit le premier comme ſon principal Miniſtre, les deux autres comme ſes favoris: mais tous enſemble, & la Reyne meſme, ployoient ſous l'empire de ſa maiſtreſſe. C'eſtoit Diane de Poitiers veuve de Loüis de Brezé, laquelle il avoit faite Ducheſſe de Valentinois. Elle ſe meſloit de tout, elle pouvoit tout; c'eſtoit, pour ainſi dire, l'ame de ſes conſeils. Et afin qu'on ſceuſt que c'eſtoit elle qui regnoit, il vouloit qu'on viſt dans les Tournois, ſur ſes ameublements, dans ſes deviſes, & meſme ſur les frontiſpices de ſes baſtiments Royaux, un croiſſant, des arcs & des fléches, qui eſtoient le ſymbole de cette impudique Diane.

On pouvoit appeller un enchantement ſans charmes, l'amour d'un jeune Roy pour une femme de quarante ans, qui avoit eu pluſieurs enfans de ſon mary. Il paroiſſoit plus de vieilleſſe que de pudeur ſur ſon front, & l'âge qui avoit éteint les brillants de la jeuneſſe dans ſes yeux, allumoit plus fort les flâmes de la lubricité dans ſon cœur. Elle eſtoit injuſte, violente & altiere envers ceux qui luy déplaiſoient: mais d'ailleurs bienfaiſante & liberale; Elle avoit l'eſprit fort agreable, & les mains encore plus, parce qu'elle donnoit beaucoup, & de bonne grace. Le Roy l'aymoit à cauſe qu'elle eſtoit fort ſenſible à l'amour; & ce temperament la portoit quelquefois à chercher ailleurs le comble du plaiſir, comme elle trouvoit en luy le comble des biens & des honneurs.

Sous un nouveau gouvernement nouvelle face de la Cour. On laiſſa François Olivier dans la charge de Chancelier, dont il eſtoit tresdigne: mais on oſta l'adminiſtration au Cardinal de Tournon & au

Mareſchal d'Annebaut. Bayard l'un des Secretaires d'Eſtat fut empri- 1547.
ſonné, & Villeroy ſon compagnon privé de ſa Charge ; Jacques du Tiers, & Claude Clauſſe-Marquemont furent mis en leur place ; comme en celle de Jean du Val Treſorier de l'Epargne, Blond de Rochecour : auquel les gages furent augmentés juſqu'à trente mille livres, preſage certain de la future diſſipation des finances. On oſta auſſi la charge de grand Maiſtre de l'Artillerie à Claude de Tais pour la donner à Charles de Coſſé-Briſſac, le Seigneur de la Cour le plus aimable, & auſſi le plus aymé de la maiſtreſſe du Roy.

Longueval accuſé d'avoir eu intelligence avec l'Empereur, ſe racheta en vendant ſa belle maiſon de Marchez en Laonnois à Charles de Lorraine, qui fut fait Cardinal bien-toſt aprés. Il y avoit alors douze Cardinaux en France : les nouveaux Miniſtres, pour eſtre plus au large, en envoyerent ſept à Rome, ſous pretexte d'y fortifier la brigue Françoiſe pour l'élection d'un Pape, quand Paul III. qui avoit prés de quatre-vingts ans, viendroit à mourir. Annebaut pour ſatisfaire à un Edit qu'ils avoient fait exprés, qu'une meſme perſonne ne puſt tenir deux grandes Charges, fut contraint de quitter celle de Mareſchal, dont ſaint André fut reveſtu.

Le Roy François avoit augmenté le nombre de ces Mareſchaux juſqu'à quatre : mais voyant que la multitude aviliſſoit cette grande dignité, il avoit reſolu de les reduire à deux ; ſi bien que pour lors il n'y en avoit que trois. Ils y en ajoûterent un quatriéme, qui fut Robert de la Mark-Sedan gendre de Diane. On fit le procés à Odard de Biez auſſi Mareſchal de France, & à Vervin ſon gendre. Ils ne furent condamnez que l'an 1549. Vervin eut la teſte tranchée ; Son beaupere, honorable vieillard, & par les mains duquel Henry eſtant Dauphin avoit voulu eſtre fait Chevalier, fut honteuſement dégradé de ſa Charge & de l'Ordre de ſaint Michel. Il mourut de regret au fauxbourg ſaint Victor, où il avoit eu permiſſion de ſe retirer.

La Comté d'Aumale fut erigée en Duché en faveur de François fils aiſné de Claude Duc de Guiſe.

Anne de Piſſeleu Ducheſſe d'Eſtampes n'avoit plus aucun appuy à la Cour ; le nouveau Conneſtable eſtoit ſon ennemy, à cauſe qu'elle avoit porté les intereſts de Charles Duc d'Orleans, troiſiéme fils du Roy François, contre le Dauphin Henry, & qu'outre cela elle avoit obtenu la grace de Brion que Montmorency haïſſoit. D'ailleurs elle ſe voyoit regardée de tout le monde pour ce qu'elle eſtoit, d'autant plus que le vice paroiſt dans toute ſa turpitude quand il n'eſt plus couvert de la faveur ; Ainſi eſtant mépriſée d'un chacun, & de ſon mary meſme, elle choiſit l'une de ſes maiſons pour retraite, où elle veſcut encore quelques années dans l'exercice de la nouvelle Religion ; à laquelle ſon exemple & ſes liberalitez attiroient beaucoup de gens.

1547. Toutes les Finances du Roy n'eſtant pas capables de remplir l'avidité des nouveaux Miniſtres, ils ſe mirent à rechercher des avis de choſes qu'ils luy puſſent demander ; mais comme les eſprits des François ny les Parlements, n'eſtoient point encore faits à ſouffrir les partis & les monopoles, ils employoient des denonciateurs qui mettoient les riches criminels en Juſtice, afin d'avoir leurs dépoüilles par confiſcation ou par compoſition.

A l'égard du dehors, le Pape recherchoit le Roy d'une Ligue deffenſive ; & pour cette fin il avoit envoyé le Cardinal Saint-George Legat en France, pour le remercier d'avoir promis ſa fille naturelle Diane, âgée ſeulement de neuf ans, à Horace ſon petit fils, & pour negocier une plus étroite liaiſon avec luy. Le Roy ne luy répondit rien de poſitif ſur le dernier point, parce que ſes affaires n'eſtoient pas encore bien diſpoſées, & qu'on ſe défioit de la foibleſſe de l'âge de ce Pape, & de la foy de ſes Baſtards. En effet au meſme temps, il negocioit auprés de l'Empereur pour obtenir la Duché de Milan pour Jean Loüis Farneſe qui en eſtoit un.

Le Roy & l'Empereur travailloient ſeparément auprés du Turc, l'un pour en avoir la paix, l'autre pour l'inciter à deſcendre dans la Hongrie, ainſi qu'il l'avoit promis au Roy François. Or comme du coſté de France, l'on negligea quelque temps de donner des nouvelles à Conſtantinople, & meſme d'y faire ſçavoir la mort de ce Roy, l'Empereur ne trouvant point d'empeſchement auprés de Solyman, obtint de luy une tréve de cinq ans, en luy payant trente mille écus de tribut par an, & luy faiſant croire qu'il eſtoit en tres-bonne intelligence avec les François, & qu'ils ne vouloient plus avoir de liaiſon avec la Porte. Neanmoins Solyman deſirant toûjours conſerver amitié avec la France, voulut ſans en eſtre requis, que le Roy fuſt compris dans la tréve de Hongrie, comme s'il euſt eſté partie contractante. Il eſt à remarquer que dans les Lettres de cette tréve, Solyman n'appelle Charles V. que *Roy des Eſpagnes*, & le Roy de France *le Sereniſſime Empereur des François ſon tres-cher amy & Allié.*

Le ſeiziéme de Juillet, le Roy eſtant de retour de Picardie, dont il eſtoit allé viſiter les frontieres, vit à ſaint Germain en Laye le fameux duel d'entre Guy Chabot-Jarnac, & François Vivonne-la-Châteigneraye. Ils avoient pris querelle pour de certaines intrigues de femmes : Jarnac avoit donné un démenty à la Chaſteigneraye, ſur ce qu'il luy faiſoit un vilain reproche touchant la ſeconde femme de ſon pere. Celuy-cy le défia au combat ; le Roy le permit, fit dreſſer des lices, & en voulut eſtre ſpectateur avec toute ſa Cour. Il penſoit que la Chaſteigneraye qu'il cheriſſoit, remporteroit l'avantage ; Et neantmoins il arriva que Jarnac, quoy que fort affoibly d'une fiévre qui le tourmentoit, le renverſa par terre d'un revers qu'il luy donna ſur le jaret. On ſepara les combattans : mais le vaincu ne pouvant ſouffrir

d'avoir receu cette honte à la veuë du Roy, ne voulut jamais permettre que les Chirurgiens bandaſſent ſa playe, & mourut de rage peu de jours aprés. Le Roy en fut ſi touché, qu'il jura ſolemnellement de ne permettre jamais de ſemblables combats. Au mois d'Aouſt les Grands-Jours commencerent à ſe tenir dans la ville de Tours. 1547.

Les troubles continuoient en Eſcoſſe : les Anglois s'opiniaſtroient à avoir la perite Reyne Marie pour leur Roy Edoüard, âgé ſeulement de treize ans, & avoient gagné une furieuſe bataille contre les Eſcoſſois, & pris enſuite pluſieurs places. Le Roy envoya donc une armée en Eſcoſſe commandée par Deſſé Epanvilliers, qui fut accompagné de Pierre Strozzy & de Dandelot frere de Chaſtillon. Ils affermirent l'autorité de la Reyne Doüairiere, arreſterent les progrez des Anglois, & l'année ſuivante amenerent la jeune Reyne en France. Elle n'eſtoit âgée que de ſix à ſept ans.

Deux mois avant le Sacre du Roy la nouvelle vint en France, que le vingt-quatriéme d'Avril les Princes Proteſtans de la Ligue de Smalcalde, avoient eſté vaincus par l'Empereur en la bataille de Mulberg; Que Jean Federic Duc de Saxe leur principal Chef, & homme de grande vertu, avoit eſté pris dans la déroute ; Que l'Empereur l'avoit fait condamner à perdre la teſte, & que luy ayant à grand peine donné la vie, il le détenoit en priſon, & luy avoit oſté ſa Duché pour en inveſtir Maurice ſon couſin, qui eſtoit de la meſme Maiſon de Saxe, & de la meſme Religion ; Que toutes les grandes villes libres, horſmis Magdebourg, avoient ployé ; Que le Landgrave de Heſſe avoit eſté contraint de ſe ſoûmettre à ſes commandemens, & que l'eſtant venu trouver ſous la foy d'un écrit, & de la parole donnée à Maurice ſon gendre, il l'avoit fait arreſter priſonnier. On diſoit que les Miniſtres de l'Empereur pour colorer cette perfidie, avoient mis par ſurpriſe un W pour une N. dans un certain mot de cét écrit, de ſorte qu'il ſignifioit *ſans perpetuelle priſon*, au lieu de *ſans aucune priſon.*

Ces grands ſuccez donnerent de la jalouſie au Roy & de la frayeur au Pape. Ce dernier eſtoit d'ailleurs fort irrité contre l'Empereur de ce qui eſtoit arrivé à Plaiſance. Nous allons dire ce que c'eſtoit. Il avoit premierement donné à Pierre-Louys Farneſe ſon fils baſtard, la Duché de Camerin qu'il avoit oſtée à Guidobalde Duc d'Urbin, fils de François-Marie de la Rovere. Cét établiſſement ne luy ſemblant pas aſſez beau, il le luy échangea peu aprés avec les villes de Parme & de Plaiſance, qu'il orna du titre de Duché. Or ce Pierre-Louys uſant de la Principauté, comme ſi elle euſt eſté un ſouverain droit de violer toutes ſortes de droits, il arriva que trois des principaux Citoyens de Plaiſance & de la faction Gibeline, qu'il avoit taxez à de groſſes ſommes, conſpirerent contre luy. Ils entrerent dans la vieille citadelle, ſous couleur de le ſupplier de les en décharger, & lors qu'ils eurent appris par un ſignal d'un coup de piſtolet, que leurs gens s'eſtoient ſaiſis de la porte, ils le tuerent luy & ſon

1547. *Maiſtre d'Hoſtel ſur les onze heures du matin aprés ſon diſner. Le coup fait ils appellerent douze de leurs amis dans la citadelle, pendirent le Duc par un pied aux creneaux de la muraille, où ils le laiſſerent juſqu'au ſoir; puis la nuit le traiſnerent en la place publique, où il fut deux heures expoſé aux outrages de la populace.*

Les Gibelins cependant prirent les armes, chaſſerent la garniſon; & en donnerent avis à Ferdinand de Gonzague, que l'Empereur avoit fait Gouverneur de Milan en la place de du Guaſt, qui mourut diſgracié. Gonzague s'eſtant preſenté à la porte avec cent cuiraſſes fut receu dans la ville, en prit le ſerment de fidelité au nom de l'Empereur, & y fit entrer mille ou douze cens hommes. Peu aprés il eſſaya encore de ſurprendre Parme. Or comme l'Empereur n'eſtoit pas content que le Pape euſt donné ces deux villes à ſon fils, parce qu'elles eſtoient, diſoit-il, de la Duché de Milan, & que d'ailleurs il ſçavoit que Pierre-Louys tenoit ſecrettement le party François, & qu'il avoit trempé dans la conjuration de Louys de Fieſque, qui eſtoit pery en penſant ſurprendre Genes: on crût avec grande apparence que Gonzague avoit tramé ou du moins favoriſé cette tragique conſpiration.

La Seigneurie de Veniſe en prit l'alarme ſi chaude, qu'elle crea un Provediteur de terre pour prendre garde à ſes frontieres, ce qu'elle n'avoit accouſtumé de faire que dans des perils extrêmes. Le Pape en fut percé juſqu'au fond du cœur, de ſorte qu'il ſe portoit à embraſſer toutes ſortes de moyens pour venger ſon ſang qu'on avoit ſi cruellement répandu.

Pierre-Louys avoit laiſſé trois fils, Alexandre qui eſtoit Cardinal, Octave qui avoit épouſé une baſtarde de l'Empereur, & Horace Duc de Caſtro qui recherchoit celle du Roy. Le premier & le troiſiéme ſuivoient les reſſentimens de leur ayeul: mais Octave les détournoit & les ralentiſſoit, ſe ſervant pour cette fin de ſa femme qui obſedoit ce vieillard, & le tenoit ſi fort enlacé, qu'il ne ſe pouvoit dépeſtrer de ſes liens. Ainſi s'eſtant ſaiſi de Parme, il ne fit point de difficulté d'accepter une tréve de ſix mois avec Gonzague, à condition neantmoins qu'il auroit un mois pour s'en dédire.

Il ſe negocioit avant cela meſme une ligue deffenſive entre le Roy & le Pape; Tous deux apprehendoient que la puiſſance de l'Empereur, accruë par la défaite des Proteſtans, ne fondiſt ſur eux, & ne les accablaſt. Le Roy ſe mit à rechercher avec empreſſement la conſervation de l'alliance du Turc: outre ſon Ambaſſadeur ordinaire, qui eſtoit d'Aramon, il y envoya le Baron de Fumel, & puis encore le ſieur d'Huyſon pour eſſayer de rompre la treve d'entre Charles V. & Solyman, & de luy faire tourner ſes armes contre la Hongrie. Ils luy remontroient que le Roy en ce cas ne manqueroit pas à l'office d'amy, ayant ſa Gendarmerie fort belle & mieux payée que jamais, quinze mille Lanſquenets & dix-ſept mille Suiſſes preſts à marcher, outre ſes

legions & autres bandes de Gaſcons & d'Italiens, & quarante galeres qu'il avoit fait conſtruire, ſecours digne d'eſtre offert à un grand Prince. 1547. & 48.

Il ſe preſentoit au meſme temps une fort belle occaſion, mais qui ne pouvoit durer que deux mois, ſçavoir le tumulte de la ville & du Royaume de Naples, qui s'eſtoient ſouſlevez pour empeſcher l'établiſſement de l'Inquiſition, monſtre effroyable à tous ceux qui ont eſté élevez dans la liberté, meſme aux plus ſages & aux plus Chreſtiens. Les bannis offroient de ſe ſaiſir de Naples, de Capouë, d'Averſe, de Nole, & d'entrer dans le pays avec douze mille hommes. Le Pape écoutoit ces propoſitions, & le Cardinal Farneſe propoſoit au Roy qu'il feroit ſuivre ces bannis par une armée de 20000. hommes, pourveu qu'il vouluſt les payer pour quatre mois, & le preſſoit inſtamment d'avoir recours au Turc, & de luy demander quarante galeres pour jetter ſur les coſtes de Naples.

Le ſaint Pere eſtoit en cette diſpoſition contre l'Empereur : il reconnoiſſoit d'ailleurs que les Partiſans de ce Prince, qui eſtoient les plus forts dans le Concile de Trente, avoient conſpiré de diminuer la puiſſance Pontificale, pour élever celle de l'Empire, & pour contenter les Allemands, qui crioient que tous les abus de l'Égliſe venoient de la Cour de Rome. Il prit donc reſolution de transferer le Concile à Boulogne, ſous pretexte qu'il y avoit de la peſte à Trente. Le Roy y envoya les Eveſques de France : mais ceux de l'Empereur s'opiniaſtrerent à demeurer à Trente, & les autres à n'y pas revenir; Ce qui cauſa un grand embarras.

Sur cela les Agents du Roy prierent inſtamment le Pape de conſiderer, que c'eſtoit déſobliger tous les Allemands, tant Proteſtans que Catholiques, d'avoir transferé le Concile en Italie, & que par là il donnoit gain de cauſe à l'Empereur, dautant que ce Prince s'acquerroit leur affection en inſiſtant ſelon leur deſir, qu'il fuſt tenu à Trente ; Et partant ils eſtoient d'avis qu'il luy accordaſt ce qu'il demandoit, mais à des conditions qui fuſſent impoſſibles : ſçavoir qu'il tiraſt parole de tous les Proteſtans de ſouſcrire à ce qui y ſeroit decidé. L'avis eſtoit fort bon : toutefois le ſaint Pere ne le ſuivit pas, il aima mieux ſuſpendre le Concile juſqu'en l'an 1550.

L'Empereur penſant appaiſer les troubles de la Religion en Allemagne, fit publier un Edit qui ordonnoit de ſuivre certaine formule de Doctrine & de ceremonies, en attendant qu'un Concile general euſt terminé tous ces differends. On le nomma l'Interim. *Il contenoit vingt-ſix articles, dont il y en avoit deux favorables aux Proteſtans, ſçavoir la liberté du mariage pour les Preſtres, & l'uſage du Calice aux laïques. Cét accommodement ne plut ny à l'un ny à l'autre party, & ne fut receu que par force.*

Les mauvaiſes volontez de l'Empereur à l'endroit du Roy, ne ſe dé-

1548. *couvroient que trop par divers indices, particulierement par la mort de Volgeſperg, de Mentel, & de Volfius, Capitaines Allemands, qu'il fit prendre dans leurs maiſons, & décapiter par la main du Bourreau, leur faiſant un crime de ce qu'ils avoient levé quelques troupes pour aſſiſter le Roy à ſon Sacre. Il luy euſt dés lors témoigné ſon reſſentiment par une guerre ouverte, s'il n'en euſt eſté empeſché par trois grands obſtacles. L'un eſtoit ſon indiſpoſition, car il eſtoit fort tourmenté des gouttes, peut-eſtre compliquées avec quelque autre mal, dont il ſe traitoit par le gayac; L'autre qu'il n'oſoit pas ſi-toſt quitter l'Allemagne, que ſa preſence ſeule retenoit dans l'obeïſſance; Et le troiſiéme que Solyman dans l'acte de ratification de la tréve, y avoit compris le Roy en ces termes, qu'il eſtoit non ſeulement ſon amy, mais encore amy de ſes amis, & ennemy de ſes ennemis.*

Henry Roy d'Angleterre avoit ordonné que ſon fils Edoüard luy ſuccederoit à la Couronne, qu'à ſon deffaut ſa fille Marie y viendroit, & aprés elle, Elizabeth qu'il avoit euë d'Anne de Boulen. Il avoit laiſſé le Gouvernement du Royaume & du jeune Edoüard à douze Seigneurs: mais les onze défererent toute l'autorité à Edoüard Seymer Comte d'Herford & Duc de Sommerſet ſon oncle maternel, qui par ce moyen fut Regent ou PROTECTEUR *d'Angleterre. Ce Duc ſe trouvant imbu des opinions de Zuingle, travailla de ſorte, avec l'aide de Thomas Crammer Archeveſque de Cantorbery qui eſtoit Lutherien, que par Ordonnance du Parlement tenu au mois de Novembre, il fit abolir l'exercice de la Religion Catholique, & en introduiſit une autre meſlée des opinions de Calvin & de celles de Luther.*

Tandis que le Roy prenoit ſes meſures, avant que d'entreprendre de choquer un ſi puiſſant ennemy qu'eſtoit un Empereur victorieux, il trouva bon, ſous couleur de ſe promener par ſon Royaume, de viſiter la Champagne, la Bourgogne, & le Lyonnois, faiſant ſon entrée dans toutes les villes avec des magnificences prodigieuſes, principalement dans Lyon. Il paſſa meſme juſqu'en Piedmont, & par tout il munit ſoigneuſement ſes places frontieres, en cas que Philippe fils de l'Empereur qui venoit de paſſer en Italie, euſt quelque mauvais deſſein: mais il n'y ſéjourna guere. A ſon retour, eſtant dans la ville de Moulins le dix-huitiéme d'Octobre, il celebra les nopces d'Antoine Duc de Vendoſme avec Jeanne d'Albret fille & heritiere du Roy de Navarre. Le mariage de cette Princeſſe avec le Duc de Cleves avoit eſté aiſément diſſout, parce qu'il n'avoit pas eſté conſommé.

Aprés la défection de ce Marquis de Saluſſes, que vous avez veu cy-deſſus perir devant Carmagnoles, le Roy François n'avoit pas voulu s'emparer du Marquiſat qui luy eſtoit acquis & confiſqué pour le crime de rebellion & felonnie, mais en avoit liberalement inveſty ſon frere puiſné nommé Gabriel. Celuy-cy eſtant mort ſans enfans, & ne reſtant, comme je croy, aucun legitime de cette Maiſon, Henry ſe

ſaiſit

saisit de ce Fief comme mouvant du Dauphiné ; auquel il demeura réüny jusqu'en l'an 1587. que Charles Emanuel Duc de Savoye s'en empara, parce qu'il y avoit quelques pretentions. 1549.

Pendant l'éloignement du Roy sur les frontieres, il s'alluma une furieuse sedition dans toute la Guyenne, à cause de la Gabelle & des Greniers à sel que François I. y avoit établis, & des violences qu'un nombre infiny d'Officiers & de satellites commettoient à cette occasion sur le pauvre peuple. Vers la fin du regne de ce Roy, il y avoit eu déja quelque émotion en Perigord pour le mesme sujet ; mais elle avoit esté appaisée par le supplice de plusieurs de ces malheureux. Cette fois elle commença en Saintonge par sept ou huit villages qui donnerent rudement la chasse à ces exacteurs ; La troupe des seditieux en ce pays-là s'accrut jusqu'à 16000. hommes bien armez, qui se choisirent des Chefs. Il s'en ameuta une autre en Angoulmois, qui se saisit d'Angoulesme, comme la premiere fit de Saintes. Aprés elles quitterent ces villes pour courir le païs, commettant tous les cruels & vilains actes dont des ames brutales sont capables.

Ces deux bandes s'estant jointes ensemble furent receuës dans Bordeaux par la populace, contraignirent le Capitaine du Chasteau & celuy de la ville, & les Presidents & Conseillers du Parlement de se mettre à leur teste en habits de Matelots, & massacrerent inhumainement Tristan de Moneins Lieutenant du Gouverneur de la Province. Ce fut en partie sa faute, car il fut si imprudent que de venir à Bordeaux sans y amener bon nombre de Noblesse ; il s'amusa à faire morguer le peuple par ses gardes ; & aprés cela il sortit du Chasteau du Ha pour venir dans la Mairie traiter avec ces furieux.

Aprés qu'ils eurent jetté leur feu, ils s'écoulerent dans peu de jours. Le Parlement ayant repris son autorité, en chastia rigoureusement quelques-uns. Il estoit à craindre, s'ils eussent de sang froid consideré l'horreur de leur crime, que le desespoir du pardon ne les eust jettez entre les bras des Anglois ; le Conseil du Roy trouva donc à propos de les amuser de belles paroles, & de leur promettre l'Amnistie generale, & la revocation de la Gabelle. Mais quand il eut mis ordre à tout, il ne manqua pas d'envoyer le Connestable & le Duc d'Aumale en Guyenne avec deux petites armées, chacune de quatre à cinq mille hommes pour les chastier rigoureusement.

Le Duc qui estoit fort humain passa par la Saintonge, le Poitou & l'Aulnis, sans y exercer de grandes punitions, & se rendit à Langon: mais le Connestable homme sans misericorde, descendant du Languedoc, dont il estoit Gouverneur, le long de la Garonne, avec un courage enflâmé de vengeance, pour le meurtre de Moneins qui estoit son parent, n'en usa pas de mesme. Car ayant joint le Duc en cet endroit-là, & estant allé à Bordeaux, il y fit abattre trente toises de la muraille pour y entrer par la breschе ; ce qui fut le dixiéme du mois

1549. d'Aouſt: Quand il fut dans la ville, il deſarma premierement les Bordelois, & mit ſon canon & ſes troupes dans les places & à la teſte des ruës, puis fit faire briévement le procés à toute la ville, par Eſtienne de Neüilly Maiſtre des Requeſtes. Cet homme extrémement violent,* donna une Sentence du vingt-ſixiéme Octobre, par laquelle il la declara coupable de rebellion, partant décheuë de tous ſes Privileges, Mairie, Eſchevinage, & Juriſdiction, la condamna à entretenir deux galeres pour le Gouverneur, à garnir les deux Chaſteaux de munitions, & à payer 200000. livres d'amende. De plus il luy oſta ſes cloches, ſuſpendit le Parlement, qui fut un an durant ſans exercice, ordonna que l'Hoſtel de Ville ſeroit raſé, & qu'en ſa place on baſtiroit une Chappelle où l'on prieroit Dieu pour l'ame de Moneins; Que les Jurats avec cent notables Bourgeois déterreroient le corps de ce Seigneur avec les ongles, & le porteroient, chacun d'eux ayant un flambeau à la main, dans l'Egliſe de ſaint André. Plus de cinq mille Bourgeois aſſiſterent à cette pompe funebre, portant tous des cierges, & s'arreſterent devant la porte du Conneſtable, criant miſericorde, & confeſſant qu'ils avoient merité une plus rude punition. Outre cela il fit mourir plus de cent perſonnes, la pluſpart des principaux Bourgeois & Officiers de la ville. Cette grande rigueur aliena de luy l'affection des peuples; comme l'humanité miſericordieuſe la gagna au Duc d'Aumale; & de telle ſorte que deſlors cette branche de Lorraine commença à regner ſur les cœurs.

* Au Traité de Creſpy, il avoit donné un ſoufflet au Jacobin, qui negocioit pour l'Empereur.

Quelque-temps aprés, le Roy qui eſtoit benin & facile, ſuivant les conſeils de ce Prince, modera en pluſieurs chefs la rigueur de la Sentence: il conſerva l'Hoſtel de Ville, donna la grace aux condamnez, & rendit les cloches & les privileges aux Bordelois. Charles IX. ſon fils leur en donna de plus amples. Aprés que Bordeaux eut eſté humilié de la ſorte, le Prevoſt de la Conneſtablie allant par les Provinces, ſe ſaiſit de pluſieurs des ſeditieux, entre-autres de trois de leurs Chefs, ſçavoir un Gentil-homme, & deux Capitaines des Communes. Le Gentil-homme eut la teſte tranchée, les deux autres furent rompus ſur la roüe avec une couronne de fer ardent ſur la teſte.

Enſuite de ces tragiques executions, la Cour paſſa preſque toute l'année 1549. en réjoüiſſances & en carouſels. La naiſſance d'un ſecond fils du Roy, dont la Reyne accoucha à ſaint Germain, fut un des ſujets de ces feſtes. On le nomma Loüis. Les Pronoſtiqueurs & les Panegyriſtes en predirent merveilles, & pourtant il ne veſcut que deux ans. Les divertiſſements du Carnaval ſuivirent ceux de ce Bapteſme; puis au mois de Juillet on vit la pompeuſe entrée du Roy & de la Reyne dans Paris, aprés qu'elle eut eſté Couronnée à ſaint Denis. A cette pompe on ajoûta des courſes de bague, des tournois, des balets, de grands feſtins, & tous les vains paſſe-temps qu'une ingenieuſe & opulente oiſiveté ſe peut imaginer, pour donner dans la veuë des femmes & du peuple.

Digitized by Google

Lors que la Cour fut laſſe de ces jeux, elle changea la Scene, & on vit la pieté ſucceder à la galanterie. Il ſe fit une Proceſſion generale à Noſtre-Dame où le Roy aſſiſta. C'eſtoit pour témoigner par cette action publique, le zele qu'il avoit de maintenir la Religion de ſes Anceſtres, & de punir tous ceux qui la voudroient troubler. Ce qu'il confirma par les affreux ſupplices de quantité de miſerables Proteſtants qui furent brûlez en Gréve. On les guindoit en haut avec une poulie & une chaiſne de fer, puis on les laiſſoit tomber dans un grand feu, ce qu'on reïteroit pluſieurs fois. Il voulut meſme repaiſtre ſes yeux de ce tragique ſpectacle; & l'on dit que les cris horribles d'un de ces malheureux qui avoit eſté ſon valet de Chambre, luy frapperent ſi vivement l'imagination, que toute ſa vie il en eut de fois à autres de tres-importuns & fâcheux reſſouvenirs qui le faiſoient treſſaillir. Quoy qu'il en ſoit, il eſt conſtant que la fumée de ceux qu'on roſtiſſoit de la ſorte, entroit dans la teſte de bien des gens; qui voyant d'un coſté leur conſtance apparente, & de l'autre les diſſolutions ſcandaleuſes de la Cour, appelloient cette Juſtice une perſecution, & leur ſupplice un martyre. 1549.

Le douziéme de Juin l'alliance fut renouvellée avec les Suiſſes, non ſans beaucoup de reſiſtance de la part des Cantons Proteſtants, irritez de ce qu'on brûloit ceux de leur Religion.

Comme les Anglois penſoient à ſe mieux preparer pour envahir le Royaume d'Eſcoſſe, il arriva que la diviſion ſe mit entre le Duc de Sommerſet & le Comte de Varvich, & entre la Nobleſſe & le peuple. Cette conjoncture eſtant favorable à la France, le Roy s'en voulut ſervir pour regagner Boulogne. Il arma puiſſamment par mer & par terre, fut en perſonne devant la place, & reprit quatre ou cinq forts que les Anglois avoient baſtis tout à l'entour. Puis l'Automne eſtant venu, il bloqua la Tour * d'Ordre, pour y retourner au Printemps prochain.

* Elle eſt tombée depuis quelques années.

Le Pape Paul ayant perdu tout eſpoir de retirer Plaiſance de la main de l'Empereur, & meſme de conſerver Parme dans ſa famille, reſolut de reünir celle-cy au domaine de l'Egliſe, & de rendre à ſon petit fils Octave la Duché de Camerin. Octave refuſa tout net de reprendre cet échange, & écrivit au Cardinal Farneſe ſon frere, que plûtoſt que d'y conſentir, il remettroit Parme à Ferdinand de Gonzague. Le Cardinal fit voir la lettre au Pape, qui en fut tellement émû de colere, qu'il luy en prit un tremblement de tout le corps, & enſuite une fiévre violente dont il mourut dans trois jours. Les Cardinaux aprés des brigues de prés de trois mois, élurent le Cardinal Jean Marie de Monté qui ſe donna le nom de Jules III.

Les Anglois n'ayant point de forces ſuffiſantes pour ſe maintenir dans Boulogne que les François avoient aſſiegé, n'attendirent point le dernier choc, & en vinrent à un Traité de paix. Il fut conclu dans

1549. un lieu entre la ville de Boulogne & le fort d'Outreau le vingt-quatriéme de Mars. Ils promirent de rendre cette ville-là en leur payant quatre cens mille écus d'or, ſçavoir la moitié quand les François entreroient dedans, & l'autre moitié ſix mois aprés. L'Eſcoſſe fut compriſe en ce Traité, & les places que les François y avoient occupées, reſtituées à la Reyne Regente.

» De jour en jour la maiſon de Guiſe prenoit de nouveaux accroiſſements. Le Duc Claude, & Jean ſon frere Eveſque de Mets, appellé le Cardinal de Lorraine eſtant morts, François Duc d'Aumale prit le titre de ſon pere, & Charles qu'on nommoit le Cardinal de Guiſe, celuy de ſon oncle & ſes Benefices. Celuy-cy élevoit fort ſa puiſſance & celle de ſa maiſon, non tant par ſon merite, quoy qu'il en euſt beaucoup, que par ſes complaiſances envers les maiſtreſſes du Roy. Par ce moyen il eut tant de pouvoir qu'il fit oſter la Charge de premier Preſident au Parlement à Pierre Lizet. Ce bon homme avoit oſé le choquer en ne voulant pas ſouffrir que ſon Avocat en plaidant luy donnaſt la qualité de Prince : mais il fut contraint d'avoir humblement recours à ſon interceſſion afin d'obtenir quelque Benefice pour ſa ſubſiſtance. On luy donna l'Abbaye de ſaint Victor lez Paris. Bertrandi ſecond Preſident fut mis en ſa place.

Peu aprés Diane fit auſſi oſter les ſceaux au Chancelier Olivier, dont la probité ne s'accommodoit pas avec la conduite de cette Dame ; & parce qu'il tint ferme à ne ſe pas défaire de la Charge de Chancelier, qui par les Loix du Royaume ne ſe peut oſter qu'avec la vie, elle obligea le Roy d'eriger la commiſſion de Garde des ſceaux en Charge, & de la donner à Bertrandi. Lequel par ce moyen laiſſa celle de premier Preſident à Gilles le Maiſtre, homme devoüé à la faveur, qui luy avoit déja ſuccedé en celle de ſecond Preſident.

Quoy que les feux fuſſent allumez par toute la France contre les Proteſtants, neanmoins les habitants de Merindol & de Cabrieres preſenterent leur requeſte au Roy, demandant juſtice des violences & des cruautez horribles qu'on leur avoit faites ſous pretexte d'executer l'Arreſt du Parlement de Provence. Ils n'euſſent jamais oſé intenter cette action ſi ce n'euſt eſté ſous l'appuy de ceux qui gouvernoient, & meſme par leur inſtigation, principalement du Conneſtable. Car il penſoit envelopper le Cardinal de Tournon ſon ennemy dans cette accuſation, & le faire paſſer pour le principal auteur de ce maſſacre. L'affaire fut premierement portée au grand Conſeil ; delà le Roy l'evoqua à ſoy, & aprés il la renvoya à la Grand' Chambre du Parlement de Paris. La cauſe y fut plaidée par cinquante audiences, avec une chaleur incroyable, & de tres-vehementes ſollicitations de part & d'autre.

Aprés tant de bruit, il n'y eut que Guerin Avocat du Roy au Parlement de Provence, qui paya pour tous ceux qui avoient contribué

à cette horrible tragedie. Il fut décapité dans la place de Gréve à Paris. L'Hiſtoire de Provence raconte que le jour qu'il perdit la teſte, ſon portrait parut dans la paulme de la main de ſa femme, tracé de lineaments de ſang, & qu'il y fut veu de pluſieurs perſonnes durant quelques jours. Louys Adhemar Comte de Grignan qui avoit donné commiſſion au Preſident d'Oppede de lever des troupes en ſon abſence, penſa en perdre ſes terres. D'Oppede fut renvoyé abſous, montrant qu'il n'avoit rien fait que par de bons ordres du Roy. Mais il ne veſcut guere aprés cela; Et les Huguenots ſe vengerent de luy, en publiant qu'il eſtoit mort d'un feu interieur qui luy avoit cruellement bruſlé les entrailles. 1549.

Les abus des Banquiers & de la daterie de la Cour de Rome, touchant la Reſignation des Benefices, eſtoient venus à un tel poinct, que le Clergé de France s'en plaignoit hautement. Le Roy y apporta remede par un Edit; Et Charles du Moulin le plus reſolu des Juriſconſultes François, écrivit un Livre tres-docte contre les petites dates; mais qui eſtant un peu trop vehement, excita contre luy un ſi grand orage des Catholiques, zelez pour les intereſts du Pape, que de crainte d'eſtre traité comme heretique, il ſe retira en Allemagne, où il ſe tint à couvert juſqu'à la rupture qui arriva entre le Roy Henry & Jules III.

Ce Pape, deſirant d'abord témoigner ſa reconnoiſſance à la memoire de Paul III. qui l'avoit fait Cardinal, rendit la ville de Parme à Octave ſon petit fils. Il luy permit auſſi de ſe mettre ſous la protection du Roy, pour la conſerver; car Gonzague Gouverneur de Milan, la tenoit comme bloquée. Il ſembloit que par là il vouluſt donner des marques d'affection pour la France; mais quelques mois aprés, ſe laiſſant perſuader par Jean-Baptiſte fils de ſon frere, à qui Gonzague promettoit de grands établiſſemens, il changea d'avis, & ſe ligua avec l'Empereur contre Octave, & contre le Comte de la Mirande ſon voiſin & parent de ce Prince. Delà s'enſuivit la guerre dont nous allons parler. 1550.

Les Pics Seigneurs de la Mirande s'eſtoient broüillez entr'eux pour la poſſeſſion de cette Comté: Paul III. s'eſtoit meſlé de les accorder enſemble, & n'en ayant pû venir à bout, il l'avoit ſequeſtrée entre les mains du Roy François. Ce Roy l'avoit remiſe à Louys Pic; Galeot Pic ſon neveu l'avoit aſſaſſiné, & s'eſtoit emparé de ce petit Eſtat. Aprés cela craignant que ſes autres parens ne vengeaſſent ce parricide, il s'eſtoit retiré vers le Roy Henry II. & avoit receu garniſon Françoiſe dans ſa place; Meſme, à ce qu'on croyoit, il eſtoit convenu de l'échanger pour d'autres terres en France. Quoy que c'en fuſt, Henry en uſoit comme d'une ville qui euſt eſté à luy en propre, & en faiſoit ſa place d'armes & ſon lieu d'aſſemblée de là les Monts. Et veritablement ayant beſoin d'une occaſion pour interrompte les progrez de

1550. l'Empereur, il fut ravy de trouver celle-là. D'Aramon ſon Ambaſſadeur s'employoit de toute ſon induſtrie auprés de Solyman, qui eſtoit de retour de la guerre de Perſe, à rompre la tréve de Hongrie; Il ne manquoit pas d'aiguillons pour l'y inciter: car l'Empereur avoit pris en Barbarie les villes d'Afrique & de Moneſter, ſur le Corſaire Dragut, l'un des Capitaines du grand Seigneur, & le Roy Ferdinand entretenoit des intelligences ſecrettes avec le Frere George Moyne de l'Ordre de Saint Paul l'Hermite, qui par l'inſtitution Teſtamentaire de Jean pretendu Roy de Hongrie, gouvernoit les affaires & le pays d'Iſabelle & d'Eſtienne ſon fils mineur.

1551. *Solyman avoit donné ordre de prendre ce Moyne mort ou vif : Le Moyne en ayant eu avis, s'eſtoit retiré & cantonné en quelques forts Chaſteaux qu'il avoit achetez & munis. Avec cela il commença la guerre à la Reyne. Il ſe reconcilia & ſe rebroüilla avec elle deux ou trois fois; & comme il craignoit la puiſſance du Turc, il s'accommoda ſecrettement avec Ferdinand, & perſuada à la veuve de luy remettre la Tranſylvanie, avec des conditions fort avantageuſes & pour luy & pour le pupille, ſi elles euſſent eſté obſervées. Mais peu aprés Ferdinand craignant l'inſtabilité de cét eſprit, ou pluſtoſt qu'il ne le forçaſt de tenir ce qu'il avoit promis, envoya ordre à Jean-Baptiſte Caſtalde General de ſes troupes, de s'en défaire. Ce qu'il executa par le moyen de quelques aſſaſſins qui l'allerent tuer dans une maiſon de plaiſance où il s'eſtoit retiré.*

Solyman ne pût ſouffrir que la Tranſylvanie, dont Jean luy avoit rendu hommage, fuſt poſſedée par Ferdinand. Il jetta une puiſſante armée de ce coſté-là, & l'envahit preſque toute entiere. Les Imperiaux ne manquerent pas de publier que le Roy de France l'y avoit attiré : mais on voit par les memoires de ce temps-là, qu'il fit ſon poſſible pour le diſſuader de faire la guerre en Hongrie, parce que le peril commun réüniſſoit tous les Princes Allemands avec l'Empereur, & c'eſtoit ſon intereſt de les en détacher. C'eſt pourquoy il euſt mieux aymé que Solyman ſe fuſt ſervy de ſes forces ſur mer, & qu'il euſt fait quelque deſcente dans la Poüille pour faciliter une entrepriſe que les François avoient alors ſur la Sicile.

Toutes ces choſes font aſſez voir que le Roy avoit reſolu fortement de ſe meſler du differend de Parme, autrement que par des voyes de mediation & d'accommodement, & que ce ne fut pas la Ducheſſe de Valentinois, comme quelques-uns l'ont dit, qui le porta à entrer en cette guerre, afin qu'il y euſt lieu de donner de l'employ à Briſſac, qu'elle aymoit éperduëment. Il eſt bien vray qu'à la priere de cette Dame, ou peut-eſtre pour éloigner Briſſac d'auprés d'elle, il le fit Gouverneur de Piedmont en la place de Jean Caracciol Prince de Melfe, lequel il rappelloit à la Cour ; Et que pour comble de bonne fortune pour Briſſac, il arriva que ce Prince revenant en France, mourut à Suſe, & laiſſa une Charge de Mareſchal vacante, dont le Roy le pourveut auſſi-toſt.

Il ſuffiſoit au Roy de ſecourir ſes alliez ſans rompre directement avec l'Empereur : ainſi il manda à Briſſac de ſe ſervir de quelque moyen indirect pour cette fin. Briſſac licentia donc une partie de ſes troupes de Piedmont qui avoient ordre de filer vers Parme au travers du Milanois à la faveur de la tréve, deux à deux, trois à trois, ſans armes & à petites journées. Gonzague ſe deffiant de la ruſe, mit des gardes par les chemins, qui en maſſacrerent la plus grande partie ; ſi bien qu'il n'en arriva à la Mirande que 4. ou 500. qui avoient paſſé par les montagnes de Genes. 1551.

Durant cette tentative, le Pape s'efforçoit de perſuader au Roy qu'il abandonnaſt le Duc de Parme, & le Roy taſchoit de faire agréer au Pape qu'il le priſt ſous ſa protection. Mais comme le Pape eut répondu aigrement aux remontrances du Roy, le menaçant des foudres de l'Egliſe, l'Ambaſſadeur de France hauſſant le ton de la voix, declara que pour rien du monde ſon maiſtre ne manqueroit à ſes alliez, particulierement au Duc de Parme. De plus il proteſta que durant ce trouble il n'envoyeroit point les Eveſques de France à Trente ; Qu'il ne reconnoiſſoit point ce Concile pour general & legitime, mais pour un complot machiné & recherché pour les intereſts de quelques particuliers. Cette declaration faite, il ſe retira en ſa maiſon, & peu aprés ſortit de Rome. A deux mois delà, Jacques Amiot Abbé de Bellozane alla de la part du Roy à Trente, faire les meſmes proteſtations à l'Aſſemblée. Il penſa en eſtre mal-traité, parce que le Roy la nommoit *Conſeſſus*, non pas *Concilium*. Les Prelats qui eſtoient là, ne laiſſerent pas de continuer leurs ſeſſions, & de faire pluſieurs Decrets. Le bruit de l'armée des Princes Proteſtans les diſſipa au mois d'Avril de l'année ſuivante.

Cependant le Roy, ayant jugé que c'eſtoit une inſigne folie de fournir à ſes ennemis dequoy luy faire la guerre, deffendit ſous de griéves peines à ſes ſujets, de porter or ny argent à Rome, ou autre lieu de l'obeiſſance du Pape : mais au meſme temps il donna un Edit tres-ſevere, qui eſtoit datté du vingt-cinquiéme Juin à Chaſteau-Briand, pour la recherche & punition des Religionnaires dans ſon Royaume. Leſquels reconnurent dés lors, comme ils ont fait depuis en toutes les occaſions pareilles, qu'il n'eſt point de plus rude temps pour eux que lors que la Cour de France eſt broüillée avec celle de Rome.

Un peu auparavant le Pape avoit envoyé en France Aſcagne de la Come fils de ſa ſœur, pour faire un dernier effort de détourner le Roy de la protection de Parme & de la Mirande. Aſcagne fut receu à la Cour avec les meſmes civilitez qu'on rend aux Princes, & long-temps amuſé par de diverſes remiſes, tandis que ceux de Parme ſe preparoient à ſe deffendre. Lors qu'il fut de retour à Rome ſans avoir rien obtenu, Gonzague aſſiegea Parme, & Jean-Baptiſte de Monte neveu du Pape, la Mirande. Ainſi la guerre fut ouverte entre le Pape & le Roy.

1551. Les ennemis eſtant les plus forts à la campagne, Horace Duc de Caſtro, & Strozzi General des bandes Italiennes, n'oſerent pas les aller attaquer : mais ils firent un ſi grand dégaſt à l'entour de Boulogne, que le Pape émû des cris de ſes ſujets, manda à ſon armée qu'elle couruſt à leur ayde. Ainſi elle leva le ſiege, mais quinze jours aprés elle l'y remit ; neantmoins avec auſſi peu de ſuccez que la premiere fois.

Lors qu'Aramon eut diſpoſé Solyman à une rupture, il repaſſa en France pour prendre des ordres nouveaux & plus précis. Comme il s'en retournoit à Conſtantinople, il trouva que l'armée navale des Turcs s'eſtant miſe en mer, avoit en paſſant pris & pillé le fort du Goze à Malte, & qu'elle eſtoit allée aſſieger Tripoli en Barbarie, qui eſtoit tenu par les Chevaliers de cét Ordre. Le Grand Maiſtre le pria d'aller trouver Sinan Baſſa qui la commandoit, afin de l'en détourner, & de le porter au ſiege d'Afrique, pour lequel il avoit des ordres exprés : mais Sinan qui voyoit cette priſe plus facile que l'autre, ne l'en voulut pas croire, & le retint comme par force auprés de luy, juſqu'à ce que la place ſe fuſt renduë.

Au meſme temps l'armée du Roy compoſée de prés de quarante galeres, & commandée par le Prieur de Capouë, aprés avoir couru les coſtes d'Eſpagne, eſtoit venuë inveſtir André Dorie & les galeres de l'Empereur dans Nice & dans Ville-Franche. Elle euſt bien pû l'y forcer, ſi elle ne ſe fuſt broüillée par je ne ſçay quel grabuge, qui fut cauſe que le Prieur ſe retira à Malte, ſous couleur d'aller ſervir ſon Ordre, & qu'ainſi elle demeura ſans Chef. Cependant Dorie receut quelque renfort d'hommes & de galeres, & par ce moyen ſortit du plus grand danger où il euſt jamais eſté.

Il ſembloit bien au Roy que l'Empereur eſtoit ſi embarraſſé de tous coſtez, qu'il n'y avoit deſormais plus de danger de l'attaquer enſeignes déployées. Car outre qu'il avoit les Turcs ſur les bras, les Princes de l'Empire eſtoient en garde contre luy, de peur qu'il ne ſapaſt leur liberté ; Et ils luy avoient refuſé ouvertement d'élire ſon fils Roy des Romains, parce qu'ils n'en vouloient point deux à la fois. Ils luy avoient meſme declaré que quand Ferdinand ſon frere ſe démettroit de cette qualité, comme il s'efforçoit de l'obliger à s'en démettre, ils n'en feroient rien. D'ailleurs, ſa ſanté eſtoit en fort mauvais eſtat : il faiſoit pour lors la ſeptiéme diete pour conſumer ſes mauvaiſes humeurs ; & il y avoit apparence qu'à l'avenir il feroit bien plus ſouvent au lit qu'à cheval.

Prenant donc ſes meſures-là-deſſus, il reſolut de luy faire la guerre, & manda à Briſſac qu'il commençaſt la rupture en Piedmont, par la priſe de quelques places, à François de Cleves Duc de Nevers, qu'il en aſſayaſt autant ſur la Champagne, & à Antoine Duc de Vendoſme qu'il entraſt dans l'Artois & dans le Haynaut. La ſaiſon eſtant déja fort

fort avancée, les deux derniers ravagerent ſeulement dix ou douze lieuës de pays, & raſerent quelques petits forts. Vendoſme manqua une entrepriſe ſur Arras, pource qu'elle fut découverte par un de ſes eſpions qui s'enyvra dans un Cabaret; mais Briſſac prit Quiers & Saint Damian. A ce bruit Gonzague quitta le ſiege de Parme, & aſſemblant toutes ſes troupes auprés d'Aſt, reſolut de luy donner bataille: la brave contenance de Briſſac qui la luy preſenta pluſieurs fois, luy en fit perdre l'envie. 1551.

Sur la mer le Capitaine Paulin, qui ſe faiſoit appeller le Baron de la Garde, General des galeres de France, ayant rencontré quatre grands navires chargez de riches marchandiſes, les enveloppa; Et au mois de Decembre le Comte de Carces qui les commandoit en ſon abſence, pourſuivit quatorze gros vaiſſeaux, qui portoient les meubles de Ferdinand Roy de Hongrie & de la Reyne ſa femme, juſque dans le port de Ville-Franche, & les y combattit ſi vigoureuſement qu'il les prit tous, ſans que Dorie, qui les eſcortoit avec ſes galeres, oſaſt approcher pour les ſecourir.

Mais du coſté d'Allemagne il ſe tramoit quelque choſe de bien plus important. Vous avez veu comme l'Empereur par une cavillation digne d'un chicaneur pluſtoſt que d'un grand Prince, avoit arreſté le Landgrave de Heſſe: il le tenoit priſonnier, il y avoit tantoſt cinq ans, ſans que l'interceſſion des Princes d'Allemagne, ny du Duc Maurice ſon gendre, euſſent pû obtenir ſa liberté. Cependant l'Empereur ſe ſervoit de Maurice pour reduire les autres Proteſtans; Et il y avoit prés d'un an, que ce Prince tenoit Magdebourg aſſiegé, la ſeule des grandes villes Imperiales de ce party-là qui n'euſt point fléchy ſous le joug. Le Roy eſtant informé de ſon mécontentement interieur, negocia une Ligue avec luy, & avec Albert Marquis de Brandebourg, & quelques autres Proteſtants. Les Princes Catholiques meſme en furent bien-aiſes, & y preſterent la main. Elle fut concluë dés le mois d'Octobre de l'an 1551. mais ſeulement ratifiée au mois de Janvier de l'an 1552.

Le Traité portoit que le Roy envoyeroit une grande armée en Allemagne au Printemps; Qu'il payeroit certaines ſommes d'argent pour « entretenir celle de Maurice & des autres Confederez, & que pour ſe dé- « dommager de ſes frais, il ſe ſaiſiroit au plûtoſt de Cambray, ou bien « de Mets, Toul & Verdun, qu'il garderoit en qualité de Vicaire de « l'Empire. Ainſi un particulier pour ſes propres intereſts, ne ſe ſoucioit « point de voir couper un membre du corps Germanique; & la France profitant de cette occaſion, crût qu'elle avoit droit de recouvrer des villes qui avoient eſté autrefois de ſa Monarchie.

Avant que l'année fut achevée, le ſaint Pere ſe laſſant de la guerre, penſa à ſe racommoder avec le Roy. Il luy envoya un Legat, & au meſme temps un autre à l'Empereur, pour les conjurer d'entendre à

1551. la paix. Le Legat qui vint en France fit pluſieurs propoſitions : elles tendoient toutes à faire remettre Parme entre les mains de ſa Sainteté, qui offroit de rendre la Duché de Camerin à Octave : On ne les écouta point favorablement, parce qu'il n'y avoit rien d'avantageux pour les intereſts du Roy ; car il ne ſe ſoucioit pas tant qu'Octave trouvaſt ſon compte, comme d'avoir cette ville de Parme à ſa devotion, & par là de remettre le pied dans l'Italie, & d'y traverſer tous les projets de l'Empereur.

Sur la fin de cette année, n'ayant point d'argent pour ſoûtenir les frais de la guerre, il fit divers Edits burſaux ; Entre autres un pour engager une partie de ſon domaine ; un autre pour créer ces Sieges de Juſtice que l'on nomme *Preſidiaux ;* un troiſiéme pour eriger la Chambre des Monnoyes en Cour Souveraine. Il prit auſſi la vaiſſelle d'argent de tous ceux qui la luy voulurent preſter pour la convertir en teſtons, qui ſe fabriquoient à un certain moulin d'une nouvelle invention qu'on avoit fait ſur la Seine ; Et il leva un impoſt de vingt livres par chaque clocher, ſur les joyaux & Fabriques des Egliſes, ſans en excepter meſme celles des Mendiants. La * Ducheſſe de Valentinois, à ce qu'on diſoit, eut une bonne partie de cette levée ; Quoy qu'il en ſoit, quelques Predicateurs Cordeliers & Jacobins ne s'en pûrent taire, & ils euſſent bien fait plus de bruit ſi on ne les euſt reprimez.

* On diſoit qu'il avoit pendu les cloches au col de ſa grand' jument.

Il eſtoit arrivé trois mois auparavant une affaire, que quelques-uns prirent à mauvais augure, & pour un abaiſſement de la Juſtice, qui eſt le bras droit des Roys, & l'ame des Eſtats. Il n'y avoit eu juſques-là que le Roy ſeul qui portaſt ſon épée en la Grand' Chambre du Parlement ; encore quelquefois ne vouloit-il pas la porter, par reſpect à ſoy-meſme, qui eſt le Chef de la Juſtice, & pour en imprimer un plus grand à ſes ſujets. Les Princes du Sang & tous autres la laiſſoient pour entrer dans ce Sanctuaire : François I. meſme, eſtant preſomptif heritier de la Couronne, & Charles de Bourbon Conneſtable, en avoient uſé de la ſorte. Mais ſous Henry II. les Princes du Sang commencerent à n'avoir plus cette déference. Le Parlement en fit de graves remonſtrances au Roy, ſe remettant neanmoins à ce qu'il luy plairoit d'en ordonner pour l'avenir. Le Roy donna ſa réponce par écrit ; Qu'en ſon abſence meſme, les Ducs & Pairs, Princes du Sang, autres Princes, Conneſtable, & Mareſchaux pourroient y entrer l'épée au coſté.

1552. Tout en meſme temps le Roy & les Princes liguez d'Allemagne firent paroiſtre leurs manifeſtes & leurs armes. Maurice uſant d'adreſſe & faiſant entretenir l'Empereur de propoſitions de paix, marcha avec tant de celerité, qu'il penſa le ſurprendre dans Inſprux. Il falut qu'il ſe ſauvaſt la nuit fort honteuſement & tout éperdu avec le Cardinal de Granvelle ſon Miniſtre. Il s'enfuit en Carintie juſques ſur les fron-

tieres des Venitiens, ſi éperdu de frayeur qu'il fut quelques jours ſans pouvoir ſe reconnoiſtre. 1552.

De ſon coſté le Roy ſe mit auſſi en campagne. Avant que de ſortir de France, il fut en ſon Parlement, où par un excellent diſcours il luy recommanda d'avoir ſoin du Royaume en ſon abſence, & declara qu'il laiſſoit la regence à la Reyne ſa femme. Mais elle n'en voulut point faire verifier les Lettres, parce qu'il avoit trop limité ſon pouvoir, & qu'il luy avoit donné preſque pour compagnon le Garde des ſceaux Bertrandi, creature de la Ducheſſe de Valentinois.

La premiere choſe qu'il fit, ce fut de ſe ſaiſir de la Lorraine & du jeune Duc Charles, fils du feu Duc François & de Chriſtierne ſœur de l'Empereur. Il l'amena en France pour le nourrir avec le Dauphin, & donna le gouvernement du pays au Comte de Vaudemont. Puis il s'empara des villes de Mets, Toul, & Verdun, qui ne s'attendoient pas à une telle ſurpriſe. On publioit pour appaiſer les Allemands, que l'Empereur avoit eu le meſme deſſein, & que le Roy n'avoit fait que le prevenir. Depuis ce temps-là ces villes ſont toûjours demeurées à la France, & elle en a la principale obligation au Duc de Guiſe & au Cardinal ſon frere, qui employerent tout ce qu'ils pouvoient pour faciliter ces conqueſtes. Ils pouvoient bien prevoir qu'elles ſeroient fort incommodes à l'aiſné de leur maiſon; mais l'établiſſement de leur fortune en ce Royaume leur donnoit de tout autres intereſts que les ſiens.

Le deſſein du Roy eſtoit auſſi de ſe ſaiſir de l'Alſace: ſon armée y entra & s'y rafraiſchit: les Bourgeois de Strasbourg, plus vigilants & plus habiles que ceux de Mets, ſe tinrent ſur leurs gardes, & luy envoyerent des vivres pour luy oſter le pretexte d'entrer dans leur ville. Haguenau & Visbourg luy ouvrirent les portes, mais il ne ſongea pas à les retenir, parce qu'il n'euſt pû les garder que fort difficilement.

Cependant Maurice, qui avoit rendu la liberté preſque à toutes les villes & Princes de l'Allemagne, craignant pour la teſte du Landgrave ſon beau-pere, que l'Empereur menaçoit de luy envoyer toute ſanglante, s'il n'acceptoit les conditions qu'il luy offroit, fut obligé d'entendre à la paix. Elle fut donc concluë par le Traité de Paſſaw; Dans lequel outre la délivrance du Landgrave, on luy accorda beaucoup de choſes en faveur des Proteſtants. Ils peuvent appeller ce Traité le vray ✠ fondement de leur prétenduë liberté Evangelique: car ils l'ont euë toute entiere depuis ce temps-là. Au reſte ils ſe monſtrerent ſi peu reconnoiſſants envers le Roy, qu'il n'y fut fait aucune mention de luy. Albert de Brandebourg s'en plaignit fort, & en fit le fâché durant quelque temps, pour avoir encore ſujet de piller. Du commencement le Roy ne pouvoit croire que Maurice euſt ſongé à traiter ſans luy: mais il en fut aſſuré par un Envoyé de ce Prince meſme, qui luy en vint faire des excuſes.

1552. Les Electeurs de Mayence & de Tréves, & quelques autres Princes d'Allemagne, le voyant penetrer ſi avant, l'envoyerent prier, puiſqu'il n'avoit point d'autre deſſein que d'eſtre, comme il diſoit, *le Protecteur de la liberté Germanique*, & qu'ils l'avoient recouvrée, de ne rien entreprendre ſur l'Empire, & de ne paſſer point plus outre. Il fut un peu ſurpris de ce compliment ; neanmoins diſſimulant ſon déplaiſir, il leur répondit qu'il eſtoit tres-content puiſqu'ils l'eſtoient auſſi, & que ſes armes avoient eu l'effet qu'ils deſiroient. Ainſi dés l'heure meſme, pour ne les pas choquer, & parce qu'il avoit appris que Marie Reyne de Hongrie gouvernante des Pays-bas, ravageoit & brûloit la frontiere de Champagne, il reprit le chemin de France. Mais auparavant, pour avoir revanche des maux que cette Reyne y avoit cauſez, il paſſa dans le Luxembourg ; où il prit Rochemars, Danvilliers, Yvoy & Montmedy. Le Mareſchal de la Mark prit auſſi le Château de Boüillon, que l'Empereur avoit oſté à ſon ayeul trente-un an auparavant. Aprés ces exploits, & vers la fin de Juillet, il logea ſes troupes en garniſon ſur les frontieres de Picardie pour les rafraiſchir, & pour les mettre en eſtat de ſoûtenir le grand effort à quoy l'Empereur ſe preparoit.

Comme il eſtoit encore en Allemagne, il apprit que ſes Agents avoient fait une tréve de deux ans avec le Pape : laquelle aſſuroit la poſſeſſion de Parme à la Maiſon de Farneſe.

Le plus grand affront que l'Empereur puſt recevoir, eſtoit que de ſon temps & alors qu'il paroiſſoit le plus puiſſant, les trois villes de Mets, Toul, & Verdun, euſſent eſté démembrées de l'Empire. Il y alloit de ſa reputation de les reconquerir au pluſtoſt, & pour cette fin il ſe mit à faire le plus grand armement qu'il euſt point fait de ſa vie ; ſans conſiderer, tant la paſſion l'emportoit, que la ſaiſon eſtoit fort avancée, & que ſes troupes & ſa ſanté meſme qui eſtoit fort freſle, ne pourroient ſupporter les pluyes, les gelées & les neiges. Aprés donc qu'il ſe fut ſecrettement raccommodé avec Albert, il s'en vint mettre le ſiege devant Mets le dix-huitiéme d'Octobre avec une armée de prés de cent mille hommes ; Et au meſme temps le Comte de Rœux entrant en Picardie, aprés avoir bruſlé Noyon, Roye, Neſle, Chauny, & la Maiſon Royale de Folembray, attaqua Heſdin & l'emporta de vive force : mais la meſme année le Duc de Vendoſme le reprit.

La terreur qu'eurent les Pariſiens que le Comte de Rœux ne vinſt ſaccager leur ville, deſtituée de deffenſes & de troupes, fit que le Roy pour les délivrer à l'avenir de ſemblables alarmes, ordonna qu'on la fortifiaſt du coſté de Picardie : ce qui fut fait aux dépens des Bourgeois.

La ville de Mets eſtoit grande, mais foible & mal remparée : le Duc de Guiſe neantmoins entreprit de la deffendre contre toutes les forces de l'Empereur. Il eſtoit accompagné de grand nombre de Princes &

de Seigneurs, & avoit avec luy toute la fleur de la Nobleſſe, & cinq mille hommes d'élite. Il fut obligé à ſon grand regret d'abattre tous les Faux-bourgs & pluſieurs belles Egliſes qui y eſtoient ; Entr'autres celle de Saint Arnoul, accompagnée d'une Abbaye Royale, dans laquelle on voyoit les tombeaux de ſept ou huit Princes de la Maiſon Carlienne, dont il deſcendoit par femmes. 1552.

Du reſte le bon ordre qu'il apporta pour les vivres, pour les munitions, & pour la garde de la place, ſes ſoins infatigables, ſon induſtrie & ſa vaillance, donnerent bien plus de peine à l'Empereur qu'il ne penſoit, & luy faiſant borner là * ſon *plus outre*, acquirent à ce Duc une gloire qui ne finira jamais.

* C'eſtoit le mot de ſa deviſe.

L'infidelle & artificieux Albert, aprés avoir quelque temps entretenu les François, à deſſein de ſurprendre Mets, ſe declara ouvertement pour l'Empereur ; mais ce ne fut qu'aprés avoir ſurpris le Duc d'Aumale Colonel de la Cavalerie legere, deffait douze cens chevaux qu'il commandoit, & fait ce Prince priſonnier, bleſſé de trois grands coups. Le ſiege ne s'en avança pas davantage pour cela : il dura deux mois avec grand fracas d'artillerie, ſans que toutefois les aſſiegeants oſaſſent aller à l'aſſaut. Cependant les cruelles rigueurs de l'hyver, les longues fatigues, & les pertes que la valeur des François leur faiſoit ſouffrir, ruinerent tellement l'armée de l'Empereur, qu'ayant perdu 30000. hommes, il leva le ſiege le premier jour de Janvier, & ſe retira à Thionville.

C'eſtoit la plus grande pitié du monde que de voir ſes troupes languiſſantes & engourdies de froid ; elles n'avoient pas ſeulement la force de fuïr, & s'abandonnoient à qui les vouloit prendre. Les François, au lieu de les aſſommer, avoient ſoin de les réchauffer, & de leur ſauver la vie par toutes ſortes de bons traitemens. La generoſité du Duc de Guiſe ſe fit paroiſtre en cette occaſion, autant que ſa valeur avoit paru durant le ſiege : il vainquit les ennemis d'une maniere d'autant plus belle & plus glorieuſe, qu'il faiſoit celebrer ſa victoire avec joye par ceux meſme ſur leſquels il la remportoit.

Du coſté d'Italie, Ferdinand de Sanſeverin Prince de Salerne, pour avoir eſté mal-traité par Pierre de Tolede Viceroy de Naples, avoit fait concevoir un deſſein au Roy Henry ſur ce Royaume-là, l'aſſurant que ſi-toſt que l'armée Françoiſe paroiſtroit proche de Naples, la ville ſe ſoûleveroit. Pour cela le Roy fit venir le fameux Corſaire Dragut ſur ces coſtes, afin de chaſſer les galeres d'André Dorie du port de Naples, comme il fit, luy ayant donné la chaſſe & pris ſept de ſes vaiſſeaux. Si le Prince de Salerne, à qui le Roy avoit donné les ſiennes, ſe fuſt trouvé là dans le temps de l'épouvante, il fuſt aſſurément entré dans Naples : mais n'y eſtant arrivé que trois ſemaines aprés, Dragut s'en retourna mal-content en Barbarie, & le deſſein avorta.

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

1552. Tant que cette guerre dura, Solyman ne manqua point toutes les années d'envoyer une armée navale pour ſervir le Roy dans ſes deſſeins. Elle faiſoit toûjours de grands maux, ſur les coſtes de Sicile & de Naples : attiroit beaucoup de haine ſur les François, mais ne leur apportoit aucun avantage, ſinon qu'elle empeſchoit Dorie de moleſter la Provence, & de les troubler à Sienne & dans l'Iſle de Corſe.

Quant aux affaires de Piedmont, bien que Ferdinand de Gonzague, aprés la tréve faite entre le Roy & le Pape, euſt retiré & joint à ſon armée toutes les troupes qu'il avoit dans le Parmeſan : neantmoins il ne fit rien durant tout le Printemps que prendre trois ou quatre petites bicoques. Briſſac en eut ſa revanche par la ſurpriſe d'Albe, place tres-importante, & par la conqueſte de Verruë & de quelques autres forteresſes.

Le Roy avoit beſoin d'un poſte qui fuſt au milieu de l'Italie & ſur le bord de la mer, pour donner de la crainte au Pape, pour faire un lieu d'aſſemblée d'où il puſt attaquer le Royaume de Naples, & pour recevoir les armées navales du Turc. On choiſit pour cela la Cité de Sienne, qui eſt aſſiſe dans la Toſcane, & qui poſſedoit un Territoire de quinze à ſeize milles aux environs, où il y avoit douze ou quinze petites places. Elle s'eſtoit juſques-là gouvernée en Republique ſous la protection de l'Empire : mais il y avoit quatre factions, mortellement ennemies les unes des autres. Durant leur diviſion, Hurtado de Mendozze, que l'Empereur y avoit établi pour ſon Gouverneur, perſuada au ſot peuple de baſtir une citadelle, afin de deffendre leur liberté des injures des Gentilshommes, & de l'invaſion du Duc de Florence ; qui en effet eſtoit preſt à toute heure de ſe jetter ſur eux, s'il n'euſt craint d'offenſer l'Empereur.

Lors qu'il les eut bridez de la ſorte, il commença d'exercer une tyrannie inſupportable auſſi bien ſur les uns que ſur les autres. Ils n'oſerent pas regimber ouvertement : mais s'addreſſerent au Roy & ſe jetterent ſous ſa protection ; ce qu'ils negotierent par l'entremiſe du Cardinal de Tournon qui pour lors eſtoit retiré à Veniſe. Le Roy donna trente mille hommes de guerre à Enée Picolomini, Martin Bandin, & deux autres Sienois, pour délivrer leur patrie, ſelon leur intention, ou pluſtoſt ſelon la ſienne, pour la mettre en ſa puiſſance. Nicolas des Urſins Comte de Petigliane, leur ayant ouvert ſon Chaſteau, qui eſtoit preſque la ſeule entrée du pays, ils chaſſerent les Eſpagnols de Sienne, raſerent la citadelle, & ſe reſaiſirent de toutes les places de la Seigneurie, horſmis d'Orbitelle, où les Eſpagnols ſe ſauverent.

Peu aprés le Roy y envoya le Cardinal de Ferrare en qualité de ſon Lieutenant General, & puis Paul de Termes pour y commander ſes armes ſous l'autorité de ce Cardinal. Termes aſſembla en peu de temps douze mille hommes de pied pour la deffenſe de cette Seigneurie, & en munit ſoigneuſement toutes les places.

Le Printemps ne fut pas ſi-toſt venu, que l'Empereur deſirant venger l'affront qu'il avoit receu à Mets, fit attaquer Teroüane. Tous les Pays-bas accoururent à ce ſiege, & contribuerent à l'envy, pour ſe délivrer, diſoient-ils, d'un loup qui eſtoit au milieu de leur bergerie. Deſſé deffendoit la place : lors qu'il eut eſté tué, François de Montmorency fils du Conneſtable, s'en attribua le commandement. Il la deffendit encore quelque temps : mais les remparts ayant eſté mis en poudre par 142000. coups de canon, comme il capituloit ſans avoir fait tréves, les ennemis forcerent ceux qui gardoient la breſche, & paſſerent tout au fil de l'épée, juſqu'aux enfans. Les Eſpagnols le ſauverent luy & quelques autres Capitaines, en reconnoiſſance du bon traitement que le Duc de Guiſe leur avoit fait à Mets. Auſſi-toſt la place fut démolie par les Flamands juſqu'à la derniere pierre. On partagea depuis le Territoire de ſon Eveſché entre ceux de Boulogne & de S. Omer. On n'en peut aujourd'huy rien montrer, ſinon le lieu où elle fut. 1553.

Au partir delà l'Empereur donna la conduite de ſon armée à Emanuel Philebert fils de Charles Duc de Savoye. Ce jeune Prince s'efforçoit dés lors de ſe rendre digne par ſa vertu de recouvrer ce que la fortune avoit oſté à ſon pere. Il ſignala ſon premier commandement par la priſe de Heſdin. Le Mareſchal Robert de la Mark qui avoit entrepris de le deffendre avec grand nombre de jeunes Seigneurs, auſſi peu entendus que luy à la garde d'une place, ne ſçachant comment reſiſter aux foudres de l'artillerie, demanda à capituler. Durant qu'on traitoit, une grenade que jettoit un Preſtre de dedans, mit par malheur le feu à une mine, qui fit une grande ouverture à la muraille. Horace Farneſe Duc de Caſtro fut accablé ſous les ruïnes avec cinquante autres. Les Imperiaux donnerent par là & forcerent le Chaſteau : la garniſon fut taillée en pieces, la Mark fait priſonnier avec grand nombre de Seigneurs & d'Officiers, & la * ville entierement raſée.

* C'eſt le vieil Heſdin.

Le Roy ayant creu que ces places tiendroient bien plus long-temps, avoit paſſé tout le Printemps & partie de l'Eſté en balets & en carouſels pour les nopces de ſa fille baſtarde avec Horace Farneſe ; ſi bien que ſon armée fut un peu tard en campagne. Il ſe trouva, lors qu'elle eut joint le Conneſtable prés d'Amiens, qu'elle eſtoit de 54000. hommes de pied ſous 114. enſeignes, de 10000. chevaux, & de cent pieces d'artillerie. Avec ce grand appareil il ne fit que ſuivre le Prince de Savoye de lieu en autre, pour taſcher de l'engager à une bataille. Il ne put aſſieger Bapaulme, parce qu'il n'y avoit point d'eau aux environs ; les Habitans avoient comblé & couvert tous les puits de la contrée. Delà il alla tenter la ville de Cambray par quelques volées de canon ; Elle euſt bien voulu ſe remettre en liberté : mais ne pouvant que changer de joug, elle ayma autant demeurer ſous celuy de l'Empereur. La maladie du Conneſtable, cauſée par la fatigue, ou

1553. par le chagrin de n'avoir pû rien faire avec une ſi belle armée, mit fin à cette campagne.

Le Piedmont eſtoit comme une Eſcole militaire, où les François & les Eſpagnols s'exerçoient par pluſieurs combats, entrepriſes, & ſieges de petites places : mais ſans aucun ſuccez qui decidaſt les affaires. Le Mareſchal de Briſſac y avoit établi une ſi exacte diſcipline, que le Soldat, meſme en pays de conqueſte, n'oſoit rien prendre que de gré à gré. Il avoit fait regler les rançons de part & d'autre, ſelon la fonction & la charge de ceux qui eſtoient faits priſonniers ; la guerre ne ſe faiſoit point au Villageois ny au Marchand, mais ſeulement à ceux qui portoient les armes ; Et le payſan labouroit ſans crainte entre les deux camps ; & tenant les mains dans ſes poches ſur ſa porte, regardoit comme un jeu, le choc des compagnies qui ſe battoient dans ſon village.

Le Duc Charles de Savoye ayant perdu toute eſperance d'eſtre rétably dans ſes Eſtats, ne vit point d'autre fin à ſes ennuys que celle de ſa vie. Il l'acheva à Vercel le ſeiziéme de Septembre ; Prince debonnaire, franc, liberal, juſte, craignant Dieu, & qui peut-eſtre n'euſt pas eſté ſi infortuné, s'il euſt pû n'eſtre pas ſi homme de bien.

Nous pourſuivrons cy-aprés la guerre de Sienne : mais cependant nous dirons qu'elle donna occaſion à celle de Corſe. Ce poſte eſtoit fort propre pour empeſcher le paſſage des troupes du Milanois que l'on embarquoit à Genes pour les porter en Toſcane. Les bannis de cette Iſle, qui eſtoient en grand nombre, entr'autres Jean Petro de Baſtelica d'Ornano, mirent ce deſſein dans l'eſprit des François, & les y introduiſirent preſque dans toutes les places. Le pretexte eſtoit que le Roy y avoit droit comme Seigneur Souverain de Genes, dont la Corſe eſt une dépendance, & que d'ailleurs les Genois avoient non ſeulement favoriſé l'Empereur, mais encore avoient commis pluſieurs actes d'hoſtilité contre la France. La ville de Boniface, qui eſt la capitale de cette Iſle, reſiſta long-temps & fortement aux François : Paul des Termes les commandoit en qualité de General. A la fin elle capitula. Dragut Rais avoit mis ſix ou ſept mille Turcs à terre pour les aſſiſter à faire ce ſiege. La place priſe il ſe rembarqua. Si-toſt qu'il fut party, André Dorie reprit toutes les autres places avant l'Hyver, horſmis celle-là.

La France & l'Angleterre eſtoient en aſſez bonne intelligence, quand la mort coupa le fil des jours au jeune Roy Edoüard. On creut qu'elle procedoit d'un poiſon lent, & on ſoupçonnoit de ce crime Jean Dudley Duc de Nortombelland, parce qu'il avoit ſuggeré à ce Roy d'inſtituer Jeanne de Suffolc ſon heritiere à la Couronne. Toutefois quand la Reyne Marie luy fit faire ſon procez, ce ne fut point un des chefs de ſon accuſation. Cette Jeanne eſtoit petite fille par femmes de Marie ſœur du Roy Henry VIII. & avoit épouſé le fils de ce Duc.

Or

Or de quelque cauſe que vinſt le mal d'Edoüard, il eſt conſtant que 1553.
le Duc de Northombelland & l'Empereur, chacun de ſon coſté, prirent leurs meſures ſur ſa mort prochaine. Car l'Empereur commença la recherche de la Princeſſe Marie, qui par le Teſtament de Henry VIII. devoit ſucceder à la Couronne aprés Edoüard; Et le Duc eſtant pouſſé d'ambition de faire regner ſon fils, ou d'apprehenſion que Marie ne cauſaſt un grand bouleverſement dans le Royaume, parce qu'elle eſtoit Catholique : perſuada au jeune Edoüard qu'eſtant majeur, à la mode des Rois de France qui le ſont à treize ans & un jour, il pouvoit diſpoſer de ſa ſucceſſion, en nommant une perſonne qui fuſt du Sang, attendu que l'eſtat des Princeſſes Marie & Eliſabeth eſtoit fort douteux, & qu'elles ne paſſoient pas trop pour legitimes.

Le Roy de France averty de la recherche de l'Empereur, & des deſſeins du Duc de Northombelland, creut que pour ſes propres intereſts il devoit appuyer le dernier : il envoya donc pour cela un Ambaſſadeur vers Edoüard, qui enhardit & confirma le Duc à pourſuivre ſa pointe. En effet il pouſſa l'affaire juſqu'au bout; & il ſembla d'abord que l'iſſuë luy en ſeroit heureuſe, pource que ſelon la derniere volonté du Roy Edoüard, & les avis des grands Officiers qui ſont toûjours de celuy du Souverain, Jeanne fut deſignée Reyne, & aprés la mort d'Edoüard proclamée & receuë dans la Tour de Londres. Marie ſe trouvant la plus foible ſe retira dans la Comté de Norfolk.

Mais comme les ennemis de ce Duc & les amis de Marie & d'Iſabelle ſuſcitoient par tout des mécontentements & des plaintes contre luy, & que d'ailleurs l'argent d'Eſpagne & le party des Catholiques remuoient puiſſamment les eſprits; il ſe rendit de tous coſtez de grandes bandes de Nobleſſe & de milice auprés de Marie. Tellement que comme il marchoit avec des troupes pour aller ſe ſaiſir de ſa perſonne & diſſiper ces Aſſemblées, il arriva que les meſmes Officiers & Conſeillers d'Eſtat qui avoient déferé la Couronne à Jeanne Seymer, l'arreſterent priſonniere; en ſuite dequoy une partie des gens du Duc l'abandonnerent, & ceux qui demeurerent auprés de luy ſe ſaiſirent de ſa perſonne & le menerent à Londres.

Quelque temps aprés Marie s'y rendit & fit ſon entrée dans la Tour, dont la poſſeſſion alors eſtoit neceſſaire pour faire qu'un Roy fuſt reconnu des Anglois. Lors qu'elle fut la Maiſtreſſe abſoluë, elle cimenta ſa Royauté avec le ſang de Jeanne, de ſon mary, de ſon pere, & preſque de toute leur parenté; Elle en répandit encore bien davantage pour reſtablir la Religion Catholique : ce qui cauſa des convulſions preſque mortelles dans ſon Eſtat, pour un fruit de tres-peu de durée.

Plus elle affermiſſoit ſon autorité, plus Philippe Prince des Eſpagnes, preſſoit la concluſion de ſon mariage avec elle. Quoy qu'elle euſt de grandes imperfections d'eſprit & de corps, qu'elle fuſt infirme, laide

1553. & 54. & âgée, neantmoins il avoit conceu de l'amour, non pas pour ſa perſonne, mais pour ſon Royaume. A l'oppoſite, le Roy Henry employoit ſous-main toutes ſortes de pratiques pour l'empeſcher de parvenir à ſon deſſein : mais la brigue Eſpagnole agiſſant plus à découvert & à force d'argent, ſe trouva plus forte que les empeſchemens ſecrets qu'il y apportoit. De ſorte que les fiançailles de Philippe avec Marie ſe firent par Procureurs le neufiéme jour de Juin ; Et luy même paſſant en ce pays-là avec 6000. hommes de guerre, épouſa cette Princeſſe le vingt-cinquiéme de Juillet ; jour qu'il choiſit exprés, parce que c'eſtoit la Feſte de S. Jacques Patron d'Eſpagne. Il demeura en Angleterre juſqu'au mois d'Avril de l'année ſuivante. Pendant ce temps-là il fut ſpectateur des actes tragiques que faiſoit la Reyne ſa femme pour ſe venger des conſpirations qui naiſſoient d'heure à autre contre elle, les unes à cauſe de la Religion, les autres en haine de ſon mariage.

Toute cette année juſqu'au mois de Juin, il y avoit eu comme une tacite ſuſpenſion d'armes entre le Roy & l'Empereur : pendant laquelle le Cardinal Renaud de Poole proche parent de Marie, que le Pape envoyoit Legat en Angleterre pour y rétablir la Religion Catholique, avoit entrepris de traiter la paix. Il avoit tiré parole de tous les deux, qu'ils relaſcheroient reciproquement une bonne partie de leurs pretentions : mais quand ce vint à fondre la cloche, tous deux ſe tinrent plus fermes & plus éloignez que jamais. L'Empereur euſt volontiers accepté une tréve, & elle luy euſt eſté fort avantageuſe, pour donner temps aux Pays-bas de s'unir, & , s'il faut ainſi dire, de ſe ſouder avec l'Angleterre : mais pour les meſmes raiſons elle ne plaiſoit pas au Roy ; Et de plus ſon honneur & ſon intereſt ne luy permettoient pas de ſouffrir que les Siennois en fuſſent exclus, comme l'Empereur le vouloit abſolument.

D'ailleurs, il avoit nouvelles que l'Empereur ſe portoit fort mal de corps & d'eſprit, que ſes goutes luy avoient oſté l'uſage d'un bras, & reſtrecy les nerfs d'une jambe, que la meſme cauſe qui le rendoit impotent des membres, jointe au chagrin du mauvais ſuccez de ſes affaires, & peut-eſtre meſlée de quelque grain de Jeanne ſa mere, luy avoit tellement alteré le cerveau qu'il ne dormoit preſque plus, & ne faiſoit autre choſe nuit & jour que monter & démonter des horloges, dont ſa chambre eſtoit toute pleine. Sur ces rapports, qui pour la plus grand' part eſtoient veritables, le Roy crût qu'il en auroit bon marché en cét eſtat-là, & fit reſolution de porter la guerre dans les Pays-bas.

Il mit donc ſur pied une armée de plus de cinquante mille hommes & la diviſa en trois corps, commandez l'un par le Conneſtable, l'autre par le Duc de Vendoſme, & le troiſiéme par le Mareſchal de Saint-André. Les deux derniers ayant pris quelques forts de peu de nom, en Artois & en Haynaut, ſe joignirent au Conneſtable devant Marienbourg qui s'eſtoit rendu à luy.

Quelques années auparavant Marienbourg n'eſtoit qu'un petit villa- 1554.
ge où la Reyne Marie faiſoit ſes aſſemblées de chaſſe : l'aſſiete luy en avoit ſemblé ſi agreable & ſi commode, qu'elle y avoit baſty une nouvelle ville. Le Roy ayant cette place entre ſes mains continua de la remparer ; Et pour rendre le chemin de là plus facile juſqu'à la petite ville de Maubert-Fontaine, qui en eſt la plus proche du coſté de France, il fortifia auſſi le village de Rocroy.

Aprés qu'il eut pourveu à Marienbourg, il alla joindre le Duc de Nevers, qui avoit percé toutes les Ardennes. Il le rencontra prés des Givets : ce ſont deux Bourgs de ce nom vis à vis l'un de l'autre ſur les deux bords de la Meuſe. Delà il fut aſſieger Bovines tandis que le Duc aſſiegeoit Dinan. Bovines fut ſaccagé pour avoir oſé ſouſtenir l'aſſaut contre une armée Royale. Dinan capitula, & on mit deux mille hommes dedans pour le garantir de l'inſulte des Soldats : mais la nuit, les Allemands, faſchez qu'on leur en euſt empeſché le pillage, eſcaladerent les murailles, rompirent les portes, & paſſerent la garniſon & les Habitans au fil de l'épée. Peut-eſtre qu'on n'en fut pas trop faſché, parce qu'ils avoient fait une réponſe brutale & inſolente, quand on eſtoit allé les ſommer de la part du Roy.

Alors l'Empereur ſe ſentant un peu mieux diſpoſé de ſa ſanté, ſe met aux champs : le Roy deſirant l'engager à une bataille, attaque, force, raſe grand nombre de villes & de Chaſteaux, Maubeuge, Bavay fameux pour ſon antiquité, Mariemont Chaſteau de plaiſance de la Reyne Marie, & la petite ville de Bins avec le magnifique Château qu'elle y avoit fait baſtir. Il fit mettre le feu à ces deux dernieres places, pour ſe venger de ce qu'elle avoit fait brûler ſa Maiſon Royale de Folembray. Il y avoit une haine perſonnelle entre eux deux pour certaines paroles de mépris, & je ne ſçay quelles chanſons offenſantes qui s'eſtoient faites de part & d'autre.

Aprés qu'il eut ainſi couru & ravagé le Brabant, le Haynault, le Cambreſis, & le pays de Namur, il entra dans l'Artois & aſſiegea le Chaſteau de Renty, qui portoit grand dommage au pays de Boulonnois. L'Empereur vint au ſecours, & pour jetter plus facilement du renfort dans la place, voulut ſe ſaiſir d'un bois qui euſt eſté un poſte fort avantageux pour luy. Delà s'enſuivit un rude combat, qui ſe donna le treiziéme d'Aouſt entre les villages de Marque & de Fauquemberge. La valeur & l'intelligence du Duc de Guiſe, qui l'avoit engagé, ſignalerent ce Prince par deſſus tous les autres Chefs. L'Empereur n'y ayant pas du bon fut conſeillé de ſonner la retraite. Quelques pieces de ſon artillerie & deux mille de ſes gens demeurerent ſur le champ de bataille. Toutefois le Roy, faute de vivres, leva le ſiege, & aprés avoir envoyé defier l'Empereur encore une fois, il congedia une partie de ſon armée & revint à Paris, laiſſant ce qui luy reſtoit de troupes au Duc de Vendoſme.

1554. Ce Prince n'eut pas peu d'affaires à couvrir les frontieres de Picardie; car les ennemis qu'on avoit crû retirez dans leurs quartiers d'hyver, ſe remirent en campagne, & firent mine d'aſſieger Dourlens, puis Abbeville, ravagerent le pays juſqu'à Saint Riquier, delà remonterent le long de la riviere d'Autie, & ayant feint d'en vouloir à Montreüil, ſe mirent à fortifier le village du Meſnil qui eſtoit dans un mareſt, ſur la petite riviere de Canche, un peu au deſſous du vieil Heſdin qu'ils avoient démoly l'an paſſé. Le Duc de Savoye voulut qu'on l'appellaſt HESDIN-FERT *, adjouſtant au nom de la place la Deviſe de ſa Maiſon, pour marquer qu'il en eſtoit le Fondateur.

* F. E. R. T. ce ſont les Lettres ſymboliques de la Maiſon de Savoye.

Cette campagne termina les exploits de l'Empereur. Il eſtoit trop affoibly par de continuelles fluxions, pour eſtre deſormais capable de ſouſtenir les fatigues de la guerre, & de faire teſte à un jeune Roy qu'il voyoit toûjours à cheval. D'ailleurs la meſintelligence qui eſtoit entre luy & ſon frere Ferdinand luy donnoit encore plus de chagrin que ſes douleurs. Ce puiſné, outre qu'il n'eſtoit pas content de ſon partage, & qu'il luy demandoit quelque augmentation, eſtoit fort en colere de ce qu'il avoit coupé l'herbe ſous le pied à ſon fils Maximilian Roy de Boheme, dans la recherche de Marie Reyne d'Angleterre. Car l'Empereur avoit feint de l'y vouloir ayder, & neantmoins il avoit ménagé le party pour Philippe ſon fils. Cette diſcorde alla ſi avant, que Maximilian ſon neveu fut ſur le poinct de luy faire la guerre; Il rechercha pour cela l'alliance des Princes d'Allemagne, & ecouta les Envoyez du Roy qui luy offroit la ſienne. Toutefois la mediation des amis communs appaiſa cette querelle domeſtique.

Le ſoir du combat de Renty arriva au camp la nouvelle de la bataille de Marcian dans le Siennois, qui diminua beaucoup du chagrin de l'Empereur & de la joye des François. Avant que de parler de cet evenement, il faut marquer en gros les ſuccez de cette guerre. Au commencement le Duc de Florence, qui craignoit également les Imperiaux & les François, & vouloit éviter la ruine de ſon païs, avoit eſſayé de trouver un milieu pour compoſer ce differend, ſçavoir que Sienne demeuraſt libre dans la dépendance de l'Empire, & dans l'amitié de la France. Mais le Pape Jules III. de l'entremiſe duquel il ſe ſervoit, n'agiſſoit pas de bonne foy en cette affaire. Sa viſée eſtoit de faire tomber cet Eſtat au pouvoir de l'Empereur, parce qu'il luy faiſoit, ou luy laiſſoit eſperer qu'il en inveſtiroit Fabian fils de ſon frere Baudoüin. Voilà pourquoy il ajoûtoit de ſon chef une condition à celle du Duc de Florence, qu'il ſçavoit bien que les Siennois n'accepteroient jamais; C'eſtoit qu'il fuſt mis dans la ville un Cardinal, lequel il nommeroit, pour ſervir de Chef à cette Republique, avec douze cens hommes de garniſon.

De ſon coſté l'Empereur n'eſtoit pas fâché que cette negociation ſe rompiſt, afin d'avoir un employ pour donner à Pierre de Tolede, &

luy oſter la Charge de Viceroy de Naples, parce que ſa mauvaiſe conduite y avoit cauſé de dangereux tumultes pour le fait de l'Inquiſition. Ce Seigneur n'eut pas eſté un mois en Toſcane qu'il mourut ; Garcias ſon fils prit le commandement de l'armée Imperiale, le Duc Coſme l'ayant refuſé. 1554.

Paul de Termes commandoit alors en ce païs-là pour le Roy. Comme les Imperiaux avoient 20000. hommes de pied dans cette region montagneuſe, ils gagnerent la pluſpart des places, tant du coſté de la Mer que dans la vallée de Chiana : mais ils ne remporterent que des coups à Montalcin. Là-deſſus ils eurent avis que l'armée des Turcs eſtoit en mer, & que d'autre coſté Briſſac avoit eu de grands avantages en Piedmont ; ces nouvelles les obligerent de renvoyer la meilleure partie de leurs troupes au Royaume de Naples, & dans le Milanois.

Alors Coſme de Medicis ſe trouva fort eſtonné : il ſe voyoit abandonné des Imperiaux, aprés s'eſtre commis avec le Roy. On crût qu'il ſe fuſt accommodé volontiers, ſi on euſt ſceu le preſſer quand il le faloit : mais on luy donna le temps de revenir de ſa premiere peur, & de ſe reſoudre à tout evenement.

En quoy il fut d'autant plus confirmé, que la grande armée des Turcs commandée par Dragut, & jointe aux galeres de France, deſquelles le Baron de la Garde eſtoit General, ayant fait deſcente ſur ſes coſtes, & dans l'Iſle d'Elbe, ne pût prendre que quelques petites places, & n'oſa attaquer ny Piombin qui eſt en terre-ferme, ny la forteresſe de Porto-Ferraio qu'il avoit baſtie dans l'Iſle. Delà cette armée paſſa en Corſe & y mena Termes, & la plus grande partie des Chefs & de la Nobleſſe Françoiſe ; qui laiſſerent là Sienne, s'imaginant qu'elle n'avoit plus rien à craindre.

Ces choſes ſe paſſerent l'an 1553. mais l'an 1554. le Roy y envoya Pierre Strozzi, nouvellement fait Mareſchal de France, pour commander ſes troupes en la place de Paul de Termes. La Reyne Catherine qui eſtoit ſa parente, luy procura cet employ, mais en obligeant ſon couſin elle gaſta les affaires du Roy. Car comme Strozzi eſtoit ennemy mortel des Medicis, Coſme s'imagina qu'on l'avoit choiſi exprés pour renouveller les intrigues de la liberté parmy les Florentins, & pour les encourager à ſecouer le joug, tellement qu'en eſtant outré au dernier point, il ne garda plus aucune meſure, & ſe declara ouvertement contre les François & contre Sienne.

Le Cardinal de Ferrare qui avoit l'Intendance generale du Gouvernement pour le Roy à Sienne, prit auſſi ombrage & jalouſie de ce Mareſchal, qui neanmoins s'efforçoit de luy déferer en tout : ſi bien que deſlors il ne ſervit plus qu'avec une extrême nonchalance, negligea d'entretenir toutes les pratiques & negociations que la France avoit, tant à Rome, qu'avec les autres Princes d'Italie, & laiſſa déperir tous

1554. les moyens avec quoy on euſt pû maintenir les affaires en bon eſtat.

Coſme avoit choiſi pour General de ſes troupes Jean Jacques Medequin Marquis de Marignan, qui avoit embraſſé cette occaſion pour faire croire qu'il eſtoit de la Maiſon des Medicis, quoy qu'il ne fuſt que le fils d'un Fermier. Comme il eut inveſty Sienne par la priſe de pluſieurs petites places d'alentour, l'Empereur le remanda pour luy donner le Gouvernement de Milan, qu'il oſtoit à Ferdinand de Gonzague. Le Duc eut bien de la peine à obtenir qu'on luy laiſſaſt ce General juſqu'à la fin du ſiege. L'Empereur defera enfin à ſa priere, & en la place de Gonzague, mit Gomés de Figueroa; qui eſtant plus propre à la negociation qu'à la guerre, laiſſa fort déchoir les affaires de ſon Maiſtre du coſté de Piedmont.

Les trois premiers mois le Duc de Florence n'eut que du deſavantage : Aſcagne de la Corne l'un de ſes Chefs, penſant ſurprendre Cluſio perdit douze cens hommes, & fut fait priſonnier par une double intelligence; Strozzi défit Medequin en une rencontre prés de Petia, où il luy tua deux mille hommes. Puis ayant receu un grand renfort que luy amenerent Octave Farneſe & le Comte de la Mirande, il reprit un baſtion de Sienne que Malateſte avoit ſurpris par une trahiſon, & meſme courut tout le pais du Duc juſqu'aux portes de Florence.

Mais la fortune changea incontinent : Leon ſon frere qui venoit d'arriver avec douze galeres, & les tenoit à Port-Hercole pour y attendre un renfort d'infanterie qui luy devoit venir de Provence, fut tué d'un coup de mouſquet tiré de derriere une haye, en reconnoiſſant le méchant Chaſteau de Scarlin. Enſuite luy-meſme eſtant venu pour ſecourir Marcian que Marignan aſſiegeoit, perdit une bataille proche de cette ville-là. On en attribua la faute à ce qu'il voulut faire retraite en plein jour devant un ennemy plus fort que luy, à la lâcheté du Comte de la Mirande qui s'enfuit d'abord avec la cavalerie dont il eſtoit Colonel, & à la trahiſon de quelques bandes Italiennes de ſon avant-garde qui tournerent caſaque. Il ſe ſauva à Montalcin, où il rallia le mieux qu'il puſt ſes débris, & fit encore bien de la peine au Florentin.

Il avoit prié le Roy de luy donner quelque bon Capitaine pour le ſeconder, particulierement à gouverner la ville de Sienne; Il luy envoya Blaiſe de Montluc, ſoit par ſon propre choix, ſoit qu'il luy euſt eſté nommé par les Guiſes; Il arriva en ce pays-là vers le temps que Leon fut tué devant Scarlin. Ce qui devoit ſauver cette Republique, fut cauſe de ſa ruine, dautant que le Conneſtable conſiderant Montluc, comme la créature de ſes adverſaires, ne ſe ſoucia point de le faire reüſſir, & de porter les ſecours neceſſaires de ce coſté-là.

Durant tout ce regne, il ſe fit pluſieurs changements dans les Char-

ges de Finance & de Judicature, & grand nombre de creations d'Officiers, toutes pour avoir de l'argent, les Miniſtres alterez portant le Roy à tirer le plus pur ſang de ſon Eſtat pour aſſouvir leur avidité. Le Parlement de Paris leur ſembloit trop puiſſant, & reſiſtoit quelquefois à leurs injuſtices, il le firent Semeſtre, & doublerent preſque le nombre des Juges, qui juſqu'alors n'eſtoit que de cent, en comptant les ſix Maiſtres des Requeſtes & les douze Ducs & Pairs. L'Edit n'en fut point verifié, & neanmoins il eut lieu : mais à trois ans de-là, lors qu'ils eurent vendu toutes ces nouvelles Charges, ils laiſſerent reünir les deux parties de ce Corps en une. 1554.

Par un autre Edit on augmenta le nombre des Secretaires du Roy, qui eſtoient déja ſix vingt (c'eſt à dire la moitié plus qu'il n'en faloit) & l'on y en ajoûta quatre-vingt, en ſorte qu'ils furent deux cens.

Par un autre encore on établit un Parlement en Bretagne, compoſé de quatre Preſidens, trente-deux Conſeillers, deux Greffiers, deux Avocats, & un Procureur du Roy. On le diviſa en deux Semeſtres, dans l'un deſquels il faloit neceſſairement que les Officiers fuſſent natifs de la Province.

La neceſſité extorqua des Miniſtres pour la Guyenne, ce que la compaſſion du peuple n'en avoit pû obtenir. Lors qu'ils virent qu'il y avoit toûjours grand danger, & encore de plus grands frais à établir la Gabelle en cette Province, ils la revoquerent, mais contraignirent les peuples de payer 1200000. écus pour la racheter.

Depuis l'echec receu par Strozzi à Marcian, le Marquis de Marignan eſtant maiſtre de la campagne, prit la pluſpart des places de ce petit Eſtat, & forma le ſiege devant Sienne, qu'il tenoit inveſtie dés auparavant. Blaiſe de Montluc ſouſtint les eſprits des Siennois, & les attaques des ennemis prés de huit mois, comme il l'a déduit par le détail dans ſes Commentaires. A la fin les vivres leur manquant, l'extrême famine les força de capituler. Ce fut le vingt-un d'Avril.

Le Traité portoit qu'ils auroient leurs biens, leur liberté, & leur republique ſauve. Mais l'Empereur leur manqua de foy : il ſubjugua auſſi-toſt cette malheureuſe ville, & la donna à ſon fils Philippe ; lequel l'an 1558. la ceda au Duc de Florence, retenant ſeulement les places maritimes. Auſſi les meilleurs Citoyens, ayant bien préveu que les Imperiaux ne tiendroient pas le Traité, ſortirent avec la garniſon Françoiſe, au nombre de huit à neuf cens, & ſe retirerent à Montalcin. En cette ville-là ils éleurent des Magiſtrats & conſerverent la forme de leur petite Republique, juſqu'à la paix qui fut faite entre la France & l'Eſpagne l'an 1559. 1555.

Briſſac aſſiegeoit Valfenieres en Piedmont, & les Eſpagnols eſtoient en campagne pour le ſecourir, lors que la bataille de Marcian ſe donna ; cette nouvelle rehauſſa fort le courage des ennemis ; & il eſtoit à

1555. craindre qu'elle ne jettaſt de la frayeur dans celuy des François ; ainſi il trouva, par l'avis de ſon Conſeil de guerre, qu'il eſtoit à propos de lever le ſiege.

Quelque-temps aprés, comme il eut pouſſé les ennemis, & qu'il croyoit avoir mis le Piedmont en ſeureté contre leurs attaques, au moins pour quelques mois, il forma un grand deſſein. C'eſtoit d'aller teſte baiſſée à Sienne avec un gros de huit mille hommes de pied, (il en avoit quinze ou ſeize mille des meilleurs du monde) de charger d'abord les aſſiegeants, & de forcer un de leurs quartiers pour jetter des vivres dans la ville. Mais la jalouſie que ſa grande reputation donnoit à ceux qui gouvernoient l'eſprit du Roy, ne luy permit pas d'executer un ſi beau coup. Ny le Conneſtable, quoy ſon parent, ny le Duc de Guiſe ne luy eſtoient point favorables. Le premier luy vouloit mal de ce qu'il avoit emporté le Gouvernement de Piedmont par la faveur de la Ducheſſe de Valentinois, & ſans ſa participation, & lors qu'il eſtoit ſur le point d'en traiter pour ſon neveu Gaſpard de Coligny-Chaſtillon. Quant au Duc de Guiſe, il l'eſtimoit fort : & toutefois comme les braves ne ſe peuvent ſouffrir les uns les autres, il luy cherchoit ſouvent querelle & le traverſoit. Ainſi tous deux s'accordant pour ruiner ſa gloire, ruinoient les affaires du Roy en Piedmont.

Tous ces obſtacles n'empeſcherent pas que cette année-cy il ne priſt Vercel & Yvrée, & qu'ayant fortifié Sant-Ia, il ne fiſt heureuſement réüſſir une entrepriſe qu'il avoit formée ſur Caſal, par l'intelligence d'un Maiſtre d'Eſcole, que le deſir du gain porta à enſeigner un certain endroit par où on le pouvoit eſcalader. Ce fut un jour de Careſme-prenant, que Figueroa & toute la Nobleſſe de l'armée Eſpagnole y eſtoient venus pour faire un Carouſel. La ville priſe, Figueroa ſe jetta dans la citadelle : le Mareſchal la fit battre tout auſſi-toſt, & au bout de quelques jours la força de capituler.

La Reyne Marie d'Angleterre & le Cardinal Renaud de Poole ſon couſin & ſon Miniſtre, craignant que la querelle des deux Rois n'embarraſſaſt les Anglois dans leur guerre, deſiroient ardemment de procurer la paix entr'eux. Leurs grandes inſtances les obligerent d'envoyer des deputez entre Calais & Ardres pour en traiter. Ils s'y rendirent le vingt-uniéme de May ; Et pour cét effet on y dreſſa des tentes. Il y avoit une grande ſalle au milieu, ayant quatre portes, une à l'Orient pour les Legats du Pape, une à l'Occident pour les Ambaſſadeurs d'Angleterre, une au Midy pour ceux de France, & une au Nord pour ceux de l'Empereur. Les deux Princes, ſuivant la propoſition des Anglois, convinrent bien de remettre tous leurs differends au Jugement du Concile : mais comme le Roy declara qu'il ne rétabliroit point le Duc de Savoye que l'Empereur ne rendiſt la Navarre à Jeanne d'Albret, & Plaiſance aux Farneſes, l'Aſſemblée ſe ſepara ſans rien conclure.

Les

Les uns ny les autres n'eſtoient guere preparez à la guerre : auſſi tout cet Eſté ſe paſſa ſans aucun exploit important. L'armée Imperiale aprés diverſes marches & pluſieurs eſcarmouches, s'occupa à fortifier le Bourg de Corbigny ſur la Meuſe, qu'elle appella *Philippeville*. Martin Van-Roſſen Mareſchal de Cleves qui la commandoit, eſtant mort de peſte, le Prince d'Orange luy ſucceda en cette charge. 1555.

Delà les Monts, aprés la capitulation de Sienne, les Eſpagnols prirent encore le Port-Hercole. Les François reüſſirent mal au ſiege de Calvi en Corſe. Le Mareſchal de Briſſac prit Vulpian, & quoy que mal aſſiſté du coſté de la Cour, il tint bravement teſte au Duc d'Albe qui avoit ſuccedé à Figueroa. Ce Duc pouvoit mettre vingt-cinq mille hommes aux champs ; avec cela neantmoins il receut un affront ſignalé devant Sant-Ia, ayant eſté contraint de lever le ſiege.

Le vingt-cinquiéme de May Henry d'Albret Roy de Navarre mourut à Hagetmau en Bearn. Le Roy avoit grande envie de ſe ſaiſir du reſte de ſon petit Royaume, & de donner en échange je ne ſçay quelles terres à Antoine de Bourbon, qui avoit épouſé l'heritiere : mais Antoine ſe haſta d'en aller prendre poſſeſſion, & ſa femme ſceut bien conſerver ſon heritage, nonobſtant les lâches conſeils & les trahiſons de ſes Officiers. Le Roy en fut ſi indigné contre Antoine, qu'il démembra le Languedoc de ſon Gouvernement de Guyenne, pour le donner au Conneſtable ; il refuſa auſſi celuy de Picardie, que ce Prince luy avoit remis en partant, à ſon frere Loüis Prince de Condé, & en gratifia Coligny.

Aprés ſon départ, il arriva que le Seigneur de la Jaille eſtant allé faire une courſe dans l'Artois avec une partie de l'arriere-ban, fut au retour taillé en pieces par Hauſimont Gouverneur de Bapaume ; ce petit échec épouventa tellement les François, qu'ils reſſerrerent leurs troupes dans les places.

Vers le meſme temps les Diepois ayant appris qu'il revenoit d'Eſpagne vingt-deux grands navires Flamands chargez de pretieuſes marchandiſes, furent les attendre auprés de Douvre, & ſans s'arreſter à canonner, allerent tout d'un coup à l'abordage. Leurs vaiſſeaux eſtoient bas & petits, les autres grands & de haut bord, qui les accabloient d'enhaut à coups de traits & de feux d'artifice. Le combat dura ſix heures main à main : à la fin le feu ſe mit dans les vaiſſeaux, & en ayant brûlé ſix de chaque coſté, les ſepara malgré qu'ils en euſſent.

Le douziéme jour d'Avril Jeanne Reyne d'Eſpagne, veuve de Philippe le Beau & mere de l'Empereur Charles V. mourut âgée de quelque 73. ans. Depuis la mort de Philippe ſon mary, on la tenoit enfermée dans une tour, où elle grimpoit comme un chat contre les tapiſſeries, & neantmoins les Eſtats luy avoient reſervé le titre de Reyne des Eſpagnes, qui ſe mettoit dans tous les actes publics avec celuy de l'Empereur ſon fils.

1555. Ce grand Prince ſentant ſon corps affoibly, & ſa cervelle uſée, ne pouvant plus ſupporter le fardeau des affaires du monde, ny ſoy-meſme, reſolut par un conſeil de femmes, c'eſtoient ſes deux ſœurs, de renoncer à la Souveraineté. Ayant donc rappellé auprés de luy ſon fils unique Philippe Roy d'Angleterre, auquel l'an paſſé faiſant ce mariage, il avoit déja donné le Royaume de Naples & de Sicile, & depuis encore l'inveſtiture de la Duché de Milan : il convoqua les Eſtats des Pays-bas à Bruxelles le vingt-cinquiéme jour d'Octobre ; Et dans cette Aſſemblée il le créa premierement chef de l'Ordre de la Toiſon, puis il luy reſigna la Seigneurie de ces Provinces. Un mois aprés dans la meſme ville, en preſence des Gouverneurs & des Deputez de ſes autres Eſtats, qu'il avoit mandez pour cet effet, il luy ceda & remit tous ſes autres Royaumes & Seigneuries, tant en Europe que dans le Nouveau Monde. Il ne luy reſtoit plus que l'Empire, qu'il garda encore un an, penſant obliger ſon frere Ferdinand de le ceder auſſi à ſon fils.

Au mois de Mars de cette meſme année, le Pape Jules III. avoit achevé de vivre ; & Marcel II. ſon ſucceſſeur n'avoit tenu le ſiege que vingt & un jour. Aprés ſa mort on avoit élû le Cardinal Jean Pierre Caraffe âgé de 81. an, qui avoit pris le nom de Paul IV. Il eſtoit fils du Comte de Matalone au Royaume de Naples, & on l'appelloit Theatin, parce qu'il avoit eſté Archeveſque de Theate, & qu'il y avoit inſtitué l'Ordre des Clercs reguliers qui ont pris leur nom de cette ville. Pluſieurs, à cauſe de la reſſemblance de l'habit, les ont confondus avec * les Jeſuites.

* En Eſpagne on appelle les Jeſuites Theatins.

Sa vie religieuſe & ſes mœurs auſteres, qui faiſoient peur d'une rigoureuſe reformation, ſe changerent auſſi-toſt en luxe, en orgueil & en faſte. Il avoit le cœur haut & l'eſprit opiniaſtre, & neantmoins il ſe laiſſoit circonvenir par ſes neveux, qui le tournoient où il leur plaiſoit. Il en avoit deux entre autres, fils de ſon frere, l'un ſe nommoit Charles qui avoit porté les armes pour la France ſous le Mareſchal Strozzi, & l'autre Alfonſe qui eſtoit Comte de Montorio, tous deux fort deſireux de s'aggrandir ; le premier extrémement violent & ſuperbe, le ſecond plus doux & plus moderé. A celuy-cy il donna le Gouvernement des Terres de l'Egliſe, & à l'autre le chapeau de Cardinal. L'oncle & les neveux, pour diverſes injures receuës, ayoient conceu une grande haine pour les Eſpagnols, & par une conſequence neceſſaire pour tous ceux de ce party-là ; principalement pour le Duc de Florence, & pour la Maiſon des Colomnes ; laquelle d'ailleurs a eſté toûjours ennemie de la puiſſance Pontificale.

Comme ils eſtoient donc pouſſez de ce reſſentiment, & avec cela de l'eſprit ordinaire à pluſieurs neveux des Papes, qui eſt de chercher querelle à tous ceux qui ont des terres à leur bien-ſéance pour les en dépoüiller, ils attaquoient les uns & les autres. Il arriva alors, que le

Comte de Santa-Fiore Chef de la Maiſon des Sforces, voyant Sienne renduë, & la puiſſance des François affoiblie delà les Monts, retira deux de ſes freres du ſervice de France; que Charles l'un d'eux, par une inſigne perfidie, fit venir trois galeres du Roy au port de Civita-Vecchia; & que ſon frere Alexandre feignant de les avoir achetées de luy, s'en ſaiſit, & les emmena à Naples, les ayant tirées delà par l'invention du Cardinal Sforce ſon frere, qui avoit ſurpris une lettre du Comte de Montorio au Gouverneur de la ville, portant ordre de les laiſſer ſortir. 1555.

Le ſaint Pere ſe tint extrémement offenſé de cette violence commiſe dans un de ſes ports; Et au meſme temps le Cardinal Caraffe luy rapporta des indices apparents d'une horrible conſpiration tramée contre ſa perſonne par les Eſpagnols; ſoit qu'en effet il les euſt découverts, ſoit qu'il les euſt ſuppoſez luy-meſme pour engager la querelle. Quoy qu'il en ſoit, lors qu'il eut émû la bile du vieillard, & broüillé extrémement ſon eſprit, il fit mettre en priſon Camille Colomne, accuſé d'avoir trempé dans ce damnable deſſein, ouvrit les pacquets du Duc d'Albe, où il dit en avoir trouvé des preuves, arreſta un Envoyé de Philippe Roy d'Eſpagne, leva des gens de guerre, & s'empara par force des places de Palliane & de Neptune, qui appartenoient aux Colomnes.

Dans cette conjoncture il s'offroit une favorable occaſion de recouvrer Sienne: la diſette des vivres y eſtoit ſi grande que le peuple y mouroit de faim, & quelque ſoin que le Duc de Florence euſt pris d'y faire porter des bleds, à peine y en avoit-il pour quinze jours. Tellement que ſi le Pape euſt preſté ſes troupes aux François, qu'ils euſſent levé celles qu'ils avoient dans leurs garniſons, & qu'Octave Farneſe qui en commandoit quelques-unes pour le Roy en Toſcane, y euſt voulu marcher de bon pied, ils euſſent infailliblement repris cette ville, en portant du pain à ſes malheureux Habitans. Mais comme Mendozze, qui faiſoit la fonction de Viceroy de Naples, en attendant l'arrivée du Duc d'Albe, ſe fut approché des frontieres de l'Egliſe avec dix mille hommes, le Pape en prit ſi fort l'épouvante, qu'il choiſit quelques Cardinaux pour moyenner la paix des deux Couronnes; Et cependant il commanda à Octave de licentier les troupes qu'il avoit à Caſtro & à Petigliane. Ce changement fut cauſe qu'Octave s'eſtant retiré à Parme, quitta le ſervice de France, fit ſon Traité avec l'Empereur par l'entremiſe du Duc d'Albe, & renvoya au Roy le collier de l'Ordre de Saint Michel.

Le ſaint Pere en fuſt peut-eſtre demeuré-là, ſi le Cardinal neveu à force de l'aiguillonner, en luy repreſentant les outrages que les Eſpagnols luy avoient faits, & luy perſuadant que ſa perſonne & toute ſa Maiſon eſtoient en danger de perir par la cruelle perfidie de ces marranes, ne luy euſt fait prendre reſolution de les excommunier & de

1555. leur declarer la guerre, bien qu'il n'euſt ny hommes, ny amis, ny argent, & tout au plus deux ou trois ans de vie, ſans force & ſans vigueur. C'eſt ainſi que ſouvent les Papes ſont la victime de leurs neveux, & qu'ils leur ſacrifient leur repos, les treſors de l'Egliſe, & la paix de l'Italie, quelquefois meſme celle de toute la Chreſtienté.

La France ſeule eſtoit le recours de celuy-là ; Les Potentats d'Italie ont accouſtumé de la flatter pour ſe ſervir de ſes armes à executer leurs vengeances, ou à tirer leurs avantages : puis quand ils ont obtenu leurs fins, ils luy tournent le dos, ou s'ils ſe voyent dans le moindre danger, ils s'en oſtent au plus viſte, & laiſſent les François tout ſeuls dans le bourbier où ils les ont engagez. Quand le Pape eut donc envoyé au Roy luy demander ſon aſſiſtance, & luy promettre en recompenſe la ſienne pour conquerir le Royaume de Naples, les plus ſages n'eſtoient point d'avis qu'on écoutaſt ces propoſitions : ils conſideroient que la France eſtoit épuiſée d'argent ; Qu'elle avoit aſſez d'affaires à ſe deffendre contre les forces de l'Eſpagne, de l'Allemagne, & des Pays-bas, auſquelles on verroit au premier jour l'Angleterre joindre les ſiennes ; Que ce ſeroit beaucoup de conſerver le Piedmont, ſans entreprendre une guerre loingtaine, ſur la foy de gens infidelles, variables, & trompeurs, ſur l'aſſurance d'un vieillard qui avoit un pied dans la foſſe, & dont toutes les forces ne conſiſtoient que dans les armes ſpirituelles, fort peu efficaces pour le temporel.

Ils voyoient bien toutes ces choſes, mais il n'y en eut pas d'aſſez hardis pour les remontrer ouvertement au Roy : on ne vouloit point choquer le Cardinal de Lorraine, qui embraſſoit cette affaire avec chaleur, afin que le Duc de Guiſe euſt le commandement des armes en Italie. Le Conneſtable meſme ſe contenta de ne la pas approuver, ſans s'y oppoſer. Il eſtoit bien aiſe que ces Princes qui luy faiſoient ombre, s'allaſſent embarraſſer dans une entrepriſe qui les eloigneroit d'auprés du Roy, & qui ne pourroit que mal réüſſir, & tourner à leur honte : mais il ne prévoyoit pas que la fin en ſeroit encore plus deſavantageuſe pour luy que pour eux.

Voilà comme tous les Miniſtres du Roy, les uns par une malheureuſe addreſſe de courtiſan, les autres par leur ambition déreglée, engagerent ce Prince à cette funeſte alliance. Elle fut ébauchée à Paris, & concluë à Rome par le Cardinal de Lorraine. Le Roy l'y avoit envoyé exprés ; il deſira qu'on luy aſſociaſt le Cardinal de Tournon, parce qu'il ſçavoit qu'il eſtoit d'un ſentiment tout contraire. Il le prit à Lyon en paſſant, quoy qu'il proteſtaſt publiquement que c'eſtoit contre ſon gré qu'on le faiſoit ſervir à une affaire ſi ruineuſe.

Ces deux Cardinaux arrivez à Rome au mois d'Octobre, ſignerent la ligue deffenſive & offenſive entre le Roy, le Pape, & le ſaint Siege, » dans tous les Eſtats d'Italie, horſmis le Piedmont. Elle portoit, Que » pour les frais de la guerre les deux Princes dépoſeroient 500000. écus

à Veniſe, ſçavoir le Roy 350000. & le Pape 150000. Qu'ils la commenceroient ou par le Royaume de Naples, ou par la Toſcane, comme il ſeroit jugé le meilleur. Que le Roy feroit paſſer en Italie douze mille hommes de pied, cinq cens hommes d'armes, & deux fois autant de Chevaux-legers, qui ſeroient commandez par un Prince. Que le Pape fourniroit 10000. hommes de pied & mille chevaux; Qu'il donneroit l'inveſtiture de Naples à un fils de France, pourveu que ce ne fuſt pas le Dauphin : mais il en retenoit une bonne partie pour luy, & quantité de terres & de penſions pour ſes neveux & ſes amis. Que le Duc de Ferrare, & en ſon abſence le Prince qui ſeroit nommé par le Roy auroit le commandement general des armées.

On tint cette Ligue fort ſecrete durant quelque temps. Le Cardinal de Lorraine, en allant à Rome, y avoit par ſes belles paroles, attiré Hercule Duc de Ferrare ſon allié : mais ſon eloquence n'eut pas le meſme pouvoir ſur les Venitiens. Et ce fut en vain que le Cardinal neveu employa envers eux les motifs de l'intereſt & ceux de la peur. Il leur propoſoit de leur donner Ravenne par engagement, & la Poüille en pur don lors qu'elle ſeroit conquiſe, les menaçant s'ils ne ſe liguoient avec luy, d'appeller les Turcs. Ils apprehendoient leurs invaſions ſur toutes choſes : & neanmoins cette crainte ne fut point capable de les ébranſler. 1555.

D'autre coſté le Roy Philippe prevoyant bien que le Pape ſe porteroit à le priver par Sentence du Royaume de Naples, & à l'excommunier, ſe diſpoſoit à aſſembler les Cardinaux de ſon party à Piſe, pour declarer la promotion du Pape non Canonique, & par ce moyen infirmer tout ce qu'il pourroit faire à ſon prejudice. Il en avoit treize ou quatorze de bien aſſurez, ſans compter ceux qu'il euſt encore pû gagner. Cependant le Duc d'Albe averty de ces Traitez, aprés avoir donné ordre aux affaires du Milanois & du Piedmont, paſſa par mer en Toſcane, où il confera avec le Duc de Florence, & delà ſe rendit au Royaume de Naples.

Au meſme temps, le Roy qui avoit reſolu la rupture, écrivit à ſon Ambaſſadeur à Conſtantinople, il ſe nommoit la Vigne, qu'il euſt à la faire bien valoir à Solyman, comme s'il l'euſt faite exprés pour l'amour de luy, & que par ce moyen il eſſayaſt d'en tirer un puiſſant ſecours. Solyman bien aiſe de voir rallumer le feu dans la Chreſtienté, promit merveilles, & fit auſſi-toſt ſortir ſon armée en mer. Mais elle ne ſervit les François que par maniere d'acquit; car un Agent du Roy, nommé Codignac, qui eſtant mal-content, meditoit ſa retraite vers les Eſpagnols, avoit donné jalouſie de ce Prince aux Turcs, leur faiſant croire qu'il ne tendoit à ſe faire maiſtre d'Italie, qu'à fin de paſſer delà en Grece, ainſi que Charles VIII. avoit voulu faire. Et pour augmenter leurs ombrages, il leur mettoit devant les yeux je ne ſçay quelle vieille prophetie, qui dit que les Francs doivent renverſer l'Empire du Croiſſant.

1555. Bien que cette Ligue d'entre le Pape & le Roy euſt eſté concluë avant la fin de l'an 1555. elle n'empeſcha pourtant pas que l'entremiſe de la Reyne Marie d'Angleterre & du Cardinal de Poole, ne portaſt le Roy & l'Empereur à convenir d'une tréve generale & marchande pour cinq ans. Elle fut traitée à Vaucelles prés de Cambray le cinquiéme de Février de l'an 1556. L'Empereur y contribua beaucoup, eſtant bien aiſe que ce calme affermiſt le nouveau regne de ſon fils.

1556. Lors que le Cardinal Caraffe apprit cette tréve, il fit de grandes plaintes au Roy, qu'on avoit abandonné les intereſts de ſa Maiſon, & qu'on la laiſſoit expoſée aux vengeances de l'Eſpagnol & du Florentin. Il demandoit qu'au moins pour ſa ſeureté, le Roy vouluſt mettre entre les mains du Pape les places qui luy reſtoient dans le Siennois. Il s'imaginoit qu'avec cela il ſe feroit rechercher de ces Princes, & qu'ils ſeroient bien-aiſes d'acheter ſon amitié : mais le Conſeil du Roy luy refuſa nettement cette demande. Quand il en eut les nouvelles, il preſſa tant ſon oncle, qu'il luy permit d'aller Legat en France, afin de déterminer le Roy à rompre la tréve.

Il y vint en ſuperbe équipage : mais cachant ſon deſſein & publiant que c'eſtoit pour travailler à la paix des deux Couronnes. Il ſalüa le Roy à Fontainebleau, luy fit preſent d'une épée & d'un chapeau qui avoient eſté benis par le Pape, & l'entretint en particulier de ſes grands deſſeins. Le Roy eſtoit fort irreſolu : mais à la fin les vaſtes promeſſes de ce Legat, & la haute opinion qu'il luy donna, que rien n'eſtoit capable de reſiſter à ſa puiſſance, avec cela l'artificieuſe adreſſe de la Valentinois, qui avoit déja fait alliance avec les Guiſes, en donnant l'une de ſes filles au Duc d'Aumale, & les intrigues de la Reyne, qui deſiroit mettre le feu en Italie pour y employer le Mareſchal de Strozzi ſon parent, le pouſſerent dans le precipice, & le firent reſoudre à declarer la guerre aux Eſpagnols. Avant cela neanmoins, le Conſeil trouva bon d'envoyer vers l'Empereur & vers le Roy Philippe, pour les exhorter de rappeller le Duc d'Albe & ſes troupes de deſſus les terres du ſaint Siege. Elles y avoient déja pris pluſieurs places, & meſme la ville d'Oſtie, que les neveux avoient negligé de fortifier.

Le Legat fit ſon entrée à Paris avec les magnificences qui accompagnent de pareilles ceremonies. Il ſe trouva des gens qui diſoient avoir oüy, que lors qu'il donnoit la benediction au peuple, il proferoit ces paroles impies & ſacrileges : *Qui vult decipi, decipiatur.* A la Cour & à la Ville il ſe monſtra cavalier parmy la Nobleſſe, galand parmy les Dames, de gaye humeur parmy les plus gaillards, fit la cour à la Ducheſſe de Valentinois, & la regala de fort beaux preſents de la part du ſaint Pere & de la ſienne. La Reyne eſtant accouchée de deux filles gemelles, il eut l'honneur d'eſtre parrein d'une, & luy donna le nom de *Victoria*, comme voulant marquer les grands avan-

tages que la Ligue du Pape & du Roy remporteroit en Italie : mais peu de temps aprés, ce préſage s'évanoüit avec la vie de cette petite Princeſſe. 1556.

En attendant que l'armée qu'on devoit envoyer en ce pays-là, fuſt preſte, on donna ordre à Strozzi d'aſſiſter le Pape : auquel on envoya trois mille hommes ſous la conduite de Montluc, qui firent reculer le Duc d'Albe des environs de la ville de Rome. Aprés quand on eut connu les intentions de Philippe par la réponſe altiere qu'il fit, on jugea qu'il eſtoit temps que le Duc de Guiſe paſſaſt les Monts.

Au commencement de Mars une Comete à chevelure flamboyante s'étoit fait voir au huitiéme degré de la balance, & avoit duré ſeulement douze jours. L'Empereur Charles V. s'imagina que ce Phenomene l'appelloit en l'autre monde : tellement que n'ayant pû gagner ſur ſon frere qu'il cedaſt l'Empire à ſon fils, il chargea des Ambaſſadeurs de porter ſa renonciation au College Electoral. Ils n'y allerent pourtant que deux ans aprés, parce que la guerre vint à ſe rallumer entre les deux Couronnes, & qu'il y avoit trois Electeurs de morts.

Cela fait, il s'embarqua à Sudbourg en Zelande, ſur le commencement de Septembre, & s'en alla en Eſpagne. Il ſe retira dans le Convent de ſaint Juſt de l'Ordre des Hieronymites, qui eſt au milieu d'une vallée delicieuſe, & toute entourée de hauts rochers, dans la Province d'Eſtremadoure, à huit milles de la ville de Placentia, proche du Bourg de Scarandilla. On tient que ce lieu fut autrefois la retraite de Sertorius. Il ne ſe reſerva de tout ſon train & de toutes ſes grandes poſſeſſions, que douze hommes pour le ſervir, un petit cheval pour ſe promener, & cent mille écus de penſion viagere. Comme il avoit quitté la Cour & la puiſſance, elles le quitterent auſſi. Dés qu'il ſe fut retiré, on oublia qu'il fuſt au monde ; ſon fils meſme ne ſe ſouvint plus de luy : car il n'executa rien de tout ce qu'il luy avoit promis, il ne tint compte des conſeils qu'il luy donna, ny d'aucune des recommandations qu'il luy fit, & dés le ſecond quartier il eut grand peine à luy payer ſa penſion.

Comme le Duc de Guiſe eſtoit vaillant, courtois & liberal, tout ce qu'il y avoit de plus brave, & dans les troupes & dans la Nobleſſe de France le ſuivit en Italie. Au commencement de Janvier, Briſſac l'accompagnant juſque ſur le Pô, il attaqua Valence, parce que les Eſpagnols luy avoient refuſé paſſage, & l'emporta. Au meſme temps l'Admiral de Coligny tenta une entrepriſe ſur Doüay, & l'ayant manquée il courut l'Artois & bruſla la petite ville de Lens. Ainſi la tréve d'entre les Couronnes fut rompuë. 1557.

Valence eſtant pris, Briſſac & tous les Chefs du Piedmont vouloient qu'on entraſt dans le Milanois, qui eſtoit tout dégarny de troupes & fort épouvanté : mais les ordres exprés du Roy ne permettoient pas au Duc de Guiſe de ſuivre cette ouverture ; Et il eſtoit à craindre, s'il s'arreſtoit là, que le Pape ne s'accommodaſt avec les Eſpagnols.

1557. Ces conſiderations, & peut-eſtre l'inſtigation du Cardinal ſon frere, l'obligerent de marcher droit à Rome dans l'eſperance de conquerir le Royaume de Naples, ſur lequel la Maiſon de Lorraine avoit toûjours des pretentions.

Il ne pût perſuader le Duc de Ferrare qui devoit avoir le commandement general des armées de la ligue, ny de quitter ſon pays, ny de luy donner ſes troupes : mais il fut receu à Rome, par le ſaint Pere, avec de grands honneurs. Aprés quoy il ſe tint pluſieurs conſeils de guerre, & il y fut propoſé de belles & honorables entrepriſes : mais il ne ſe trouva rien de preſt pour les executer.

Les neveux du Pape n'avoient pourveu à aucune des choſes neceſſaires ; ils avoient peu d'argent, & encore moins de volonté d'en débourſer. On crût meſme depuis, & le Duc de Guiſe fut de cette opinion, que dés qu'il entra en Italie, ils avoient traité leur accommodement avec les Eſpagnols, & qu'ils ne luy avoient donné la peine de venir juſqu'à Rome, que pour faire leur condition meilleure, & obtenir de plus grandes ſeuretez. Tandis qu'il eſtoit à Rome le Pape créa dix Cardinaux, quelques-uns par faveur, d'autres pour ſe fortifier d'amis, & d'autres pour en tirer de l'argent. Ces ceremonies y arreſterent le Duc durant tout le mois de Mars, ſi bien qu'il ne ſe rendit à ſon armée que le neufiéme d'Avril.

Eſtant entré dans le Royaume de Naples ſur les vaines promeſſes des Caraffes, il y attaqua Campiglio, & enſuite Civitelle ; il força le premier, mais l'impetuoſité Françoiſe échoüa devant l'autre. Cependant le Duc d'Albe s'eſtoit jetté ſur les terres de l'Egliſe, & ayant pris pluſieurs petites places, tenoit Rome preſque inveſtie. Les excommunications que le Pape lança ſur ce Duc & ſur les Colomnes, ne firent que blanchir ; il fut contraint de crier au ſecours & de rappeller le Duc de Guiſe. Il revint donc dans la Romagne ; & là, comme rien ne luy reüſſiſſoit, il receut, par bon-heur pour luy, la nouvelle de la mal-heureuſe journée de ſaint Quentin.

La tréve ayant eſté rompuë entre les deux Couronnes, Philippe crût qu'il y alloit de ſon honneur de ne rien obmettre pour établir la reputation de ſon courage & de ſa puiſſance. Il mit ſur pied une armée de 50000. hommes, & de plus il ſceut ſi bien ménager l'eſprit des Anglois, qu'encore que du commencement ils l'euſſent bridé par de fâcheuſes conditions, & qu'ils n'euſſent nulle envie de ſe meſler de ſes affaires hors de leur Iſle, neanmoins ils ſe laiſſerent induire à prendre ſa querelle. La Reyne Marie envoya declarer la guerre au Roy, par un Heraut qui luy en porta le défy à Rheims. Il le receut avec mépris, comme venant de la part d'une femme ; & il ſceut bien luy en oppoſer une autre. J'entends Marie Reyne Regente d'Ecoſſe, laquelle luy donna tant d'affaires dans ſon propre pays, qu'au lieu des trente mille hommes qu'elle avoit promis de jetter en France, elle n'y

n'y en puſt faire deſcendre tout au plus que dix mille. 1557.

Le Duc de Savoye, qui eſtoit Gouverneur des Pays-bas, & commandoit l'armée de Philippe, ayant feint un mois durant d'attaquer diverſes places, tantoſt d'un coſté, tantoſt d'un autre, vint le troiſiéme jour d'Aouſt ſe rabattre devant ſaint Quentin, qui eſtoit dégarny d'hommes & mal fortifié. L'Admiral de Coligny n'eut que le temps de ſe jetter dedans au travers du camp des ennemis, avec ſix ou ſept cens chevaux & deux cens hommes de pied.

La reputation & la valeur de ce Capitaine ſervirent pour quelque-temps de rempart à la place, qui ſans cela n'euſt pas duré vingt-quatre heures. On tenta diverſes fois d'y jetter encore du ſecours; & à la fin le Conneſtable ſon oncle s'en approcha luy-meſme, & paſſa la Somme avec toute l'armée du Roy pour y en faire entrer par le marais: mais cela ſe fit avec tant de precipitation, qu'à peine y en entra-il cinq cens avec Dandelot, Colonel de l'Infanterie Françoiſe frere de l'Admiral.

Aprés cet exploit, le Conneſtable voulut ſe retirer à la veuë de l'ennemy en plein jour, embaraſſé d'équipage & de Vivandiers, & plus foible de la moitié que les ennemis, particulierement en cavalerie. C'étoit le dixiéme d'Aouſt, jour de la Feſte ſaint Laurent. Le Duc de Savoye bien averty de tout, le joignit entre les villages d'Eſligny & de Rizerolles, & le chargea ſi bruſquement qu'il n'eut pas le loiſir de donner les ordres de bataille. Sa cavalerie fut miſe en déroute, ſon infanterie tint ferme, mais fut toute maſſacrée. Luy meſme demeura priſonnier, & avec luy Montheron ſon jeune fils, les Ducs de Montpenſier & de Longueville, le premier bleſſé à la teſte, Ludovic de Gonzague depuis Duc de Nevers, le Mareſchal de ſaint André, le Rhingrave Colonel des Allemands, dix Chevaliers de l'Ordre & trois cens Gentils-hommes. Il en demeura auſſi plus de ſix cens ſur le champ, outre 3000. hommes d'infanterie & de cavalerie; parmy leſquels on trouva Jean de Bourbon Duc * d'Enguien. Il en fut fait preſque autant de priſonniers. Les ennemis ne perdirent tout au plus que 80. ou cent hommes.

* Frere de François qui avoit gagné la bataille de Ceriſoles.

On a nommé cette journée la bataille *de ſaint Quentin*, à cauſe de la ville, ou *de ſaint Laurent*, à cauſe du jour qu'elle ſe donna. La valeur & la prudence du Duc de Savoye, & les braves exploits du Comte d'Egmont, furent les principales cauſes de la victoire des Eſpagnols, l'une des plus glorieuſes qu'ils ayent jamais gagnées, & la plus funeſte pour la France de toutes celles qu'elle a perduës depuis les journées de Crecy & de Poitiers. Le Duc de Nevers, le Prince de Condé, le Comte de Sancerre, François fils aiſné du Conneſtable, & pluſieurs autres Chefs de marque, ſe ſauverent avec la plus grande partie de la cavalerie, & s'eſtant retirez à la Fere, pouveurent aſſez heureuſement à la conſervation des places de la frontiere.

1555. L'épouvante de la France fut encore plus grande que ſa perte. On ne ſçait ce qui en fuſt arrivé ſi le Duc de Savoye fuſt venu droit à Paris, & ſi une entrepriſe qu'il avoit ſur Lyon euſt eſté bien conduite. Mais pour le premier, Philippe ne voulut point ſouffrir qu'il entraſt plus avant, de crainte que dans cet avantage, certaine negociation qu'il avoit commencée l'hyver precedent, n'aboutiſt à un accommodement avec le Roy : lequel l'euſt remis dans ſes païs, & par conſequent l'euſt détaché du party des Eſpagnols. Et quant au deſſein ſur Lyon, le Baron de Polvilliers qui le devoit favoriſer avec quinze mille Allemands, ne fit qu'entrer en Breſſe & en ſortit auſſi-toſt.

Il falut donc que le Duc de Savoye, malgré qu'il en euſt, s'arreſtaſt au ſiege de ſaint Quentin. Le Roy Philippe y vint en perſonne quinze jours aprés, ſçavoir le vingt-ſeptiéme jour d'Aouſt, & y amena dix mille Anglois & autant de Flamands. La France eſtoit perduë s'ils euſſent pouſſé vivement leur pointe ; Auſſi Charles V. ayant entendu la nouvelle de cette importante victoire, demanda au Courrier ſi ſon fils eſtoit dans Paris. L'Admiral ayant trop tardé de deux ou trois jours à capituler, vit forcer ſa place par cinq breſches, & demeura priſonnier avec Dandelot ſon frere. Ce dernier trouva moyen la nuit d'aprés de ſe ſauver.

L'armée de Philippe paſſa le reſte de la campagne à prendre le Catelet, Han & Noyon. A la fin de l'Automne elle ſe trouva affoiblie de la moitié : car les Anglois, & peu aprés les Allemands ſe retirerent, les premiers, parce que leur fierté ne s'accordoit pas avec celle des Eſpagnols, & les autres faute de payement. Une bonne partie de ceux-cy paſſa au ſervice du Roy.

Durant le trouble univerſel que cauſoit la perte de ſaint Quentin, les Religionnaires eurent la hardieſſe de s'aſſembler la nuit à Paris dans une maiſon au haut de la ruë ſaint Jacques, pour entendre le preſche de Jean Maſſon qui avoit eſté le premier inſtitué leur Miniſtre en cette ville l'an 1555. Le peuple qui les vit ſortir delà, ſe jetta deſſus, & en prit plus d'une centaine ; parmy leſquels il ſe trouva des perſonnes de qualité, meſme des filles de la Reyne. On les chargeoit de crimes étranges, on diſoit qu'ils roſtiſſoient des petits enfans, & qu'aprés avoir fait grand' chere, ils éteignoient les flambeaux, & ſe méloient enſemble hommes & femmes. Le peuple croyoit aiſément ces contes, mais les gens ſages ſçavoient bien qu'on a toûjours accuſé de pareilles choſes ceux qui profeſſent une Religion nouvelle & cachée. D'abord il en fut bruſlé un bon nombre : mais les autres diſputerent ſi bien leur vie par recuſations de Juges & autres retardements, que leurs amis eurent le temps de faire venir des Lettres du Prince Palatin & des Suiſſes Proteſtans, qui prierent pour eux. Le Roy ayant beſoin des armes de ces interceſſeurs, fut obligé de ralentir un peu ſa rigueur.

Dans la frayeur & l'abattement où eſtoit toute la France, particulierement Paris, on tient que s'il euſt paru ſeulement mille chevaux au deça de l'Oyſe, cette grande ville fuſt demeurée deſerte. On travailla donc en toute diligence à la fortifier; le Roy donna charge de faire une levée de douze mille Suiſſes & une de huit mille Allemands, manda à tous François nobles ou non, qui avoient autrefois ſervy à la guerre, de ſe rendre à Laon auprés du Duc de Nevers; à Briſſac & au Gouverneur de Mets, de luy envoyer une partie de leurs vieilles compagnies; & au Duc de Guiſe, que toutes choſes ceſſantes, il euſt à s'en revenir avec ſon armée. 1556.

Il fut meſme conſeillé d'avoir recours à Solyman. La Vigne ſon Ambaſſadeur fit inſtance auprés de ce Barbare, qu'il luy preſtaſt deux millions d'or, & qu'il luy envoyaſt ſon armée navale, mais avec ordre de la faire hyverner dans les Ports de France, dautant qu'elle perdoit le meilleur temps à aller & venir. Quant à l'argent, Solyman s'en excuſa ſur ce que ſa Loy luy deffendoit d'en preſter aux Chreſtiens, à cauſe dequoy il en avoit déja refuſé au Roy François: mais pour l'armée il promit qu'il en envoyeroit une tres-puiſſante, & tres-bien équipée, pour agir conjointement avec celle du Roy, ou ſeparément, ainſi qu'on le deſiroit.

Pendant que ces choſes ſe negocioient en Orient, les grandes villes de France ouvrirent aſſez franchement leur bourſe au Roy. Paris fournit trois cens mille livres, les autres à proportion; & cinquante Seigneurs de marque luy offrirent de garder cinquante places à leurs dépens. Ce fût alors qu'il reconnut bien la verité de ce que ſon pere luy avoit dit en mourant, que les *François eſtoient le meilleur peuple du monde*, & qu'il y avoit tout enſemble de la dureté & de la mauvaiſe politique, de les tourmenter par des impoſts extraordinaires, puiſqu'ils ſe ſaignoient ſi liberalement pour les neceſſitez de l'Eſtat. 1557.

Lors que le Duc de Guiſe eut receu les ordres du Roy pour s'en revenir, il conſeilla au Pape de faire ſon accommodement. Le Saint Pere le fit auſſi honorable qu'il le pouvoit ſouhaitter dans cette conjoncture: car il fut arreſté qu'on luy rendroit toutes ſes places, qu'il abſoudroit le Duc d'Albe & les Colomnes, & que ce Duc luy demanderoit pardon au nom du Roy Philippe.

Le Roy avoit bien préveu que le Duc de Ferrare traiteroit auſſi ſon accommodement. Afin donc qu'il ne le fiſt pas ſans ſa participation & à ſon préjudice, il luy écrivit qu'il le trouvoit bon. Les Caraffes laſches & perfides amis, traitoient déja avec les Eſpagnols d'envahir le Ferrarois, & de le partager entr'eux. Le Duc d'Albe fit ſon entrée à Rome ſur le meſme cheval, avec les meſmes honneurs, & avec pareilles demonſtrations de joye du coſté des neveux, qu'avoit fait le Duc de Guiſe.

Celuy-cy ayant ſéjourné dix ou douze jours dans un Chaſteau de

1557. Strozzi proche de Rome, tandis que le Traité du Pape ſe faiſoit, s'embarqua à Civita-Vecchia avec deux mille hommes d'élite, & quelques-uns de ſes meilleurs Capitaines, & laiſſa la conduite du reſte de ſon armée au Duc d'Aumale ſon frere, qui la ramena en France par le Boulonnois, le Ferrarois, les Griſons & les Suiſſes.

Le retour du Duc de Guiſe ſembla avoir ramené le courage au Conſeil du Roy & à ſes troupes fuyardes. On propoſa de luy donner le titre de *Viceroy ;* lequel eſtant trouvé trop ambitieux, on luy donna celuy de *Lieutenant general des armées du Roy, dedans & dehors le Royaume ;* ce qui fut verifié dans tous les Parlemens. Aprés qu'il eut ſalué le Roy, il eut ordre d'aller à Compiegne raſſembler l'armée. Voilà comme le malheur de la France fut ſon bonheur, & l'abaiſſement du Conneſtable ſon exaltation.

Il ne manquoit plus au Roy que de l'argent, il convoqua pour cela les Eſtats generaux à Paris le ſixiéme jour de Janvier de l'an 1558. Ces grandes Aſſemblées autrefois ſi neceſſaires pour le maintien de l'Eſtat & de la liberté publique, n'ont gueres ſervy depuis le Roy Jean qu'à augmenter les ſubſides. Cette fois on trouva à propos de les diviſer en quatre, diſtinguant le Tiers-Eſtat d'avec les Officiers de Juſtice & de Finance. Tous enſemble accorderent au Roy trois millions d'or qu'il leur demandoit. On les leva ſur les plus aiſez du Royaume.

On ne ſçauroit marquer en trop de lieux & trop fortement, deux Edits qui furent faits cette année ; l'un pour retrancher l'abus des mariages clandeſtins ; l'autre pour aſſurer la vie aux enfans qui naiſſoient hors le mariage. Celuy-cy ordonnoit que les femmes & filles qui auroient caché leur groſſeſſe, & qui ne pourroient prouver que leur fruit euſt receu Bapteſme & ſepulture, ſeroient condamnées à mort comme convaincuës de l'avoir défait ; L'autre annulloit tous les mariages faits par des enfans de famille ſans le conſentement de leurs pere & mere, ſi ce n'étoit que les fils quand ils les contracteroient, euſſent trente ans paſſez, & les filles vingt-cinq. Et afin de donner un mors plus rude aux fantaiſies amoureuſes des jeunes gens, la peine d'exheredation y fut adjoûtée; ☞ *n'eſtant pas juſte que les enfans qui deſobeiſſent en matiere ſi importante à ceux qui leur ont donné la vie, recueillent leur ſucceſſion.*

L'intereſt particulier du Conneſtable produiſit ce dernier Edit. Son fils aiſné s'eſtoit engagé par paroles de preſent avec la Damoiſelle de Pienne, fort belle fille & de bonne maiſon ; le pere qui deſiroit le dégager d'avec elle pour le marier à la fille naturelle du Roy, veuve d'Horace Farneſe, s'eſtoit pour cela addreſſé au Pape, & avoit envoyé ſon fils ſolliciter cette affaire à Rome. Mais comme il avoit veu que le ſaint Pere trop rigide, éloignoit la definitive de cette affaire, il avoit eſté conſeillé de prendre le remede en France, & avoit obtenu cét Edit du Roy. Même afin qu'il puſt ſervir à ſon deſſein, il y avoit fait adjouſter,

*qu'attendu qu'il eſtoit fondé ſur la Loy de Dieu * , il auroit effet retroactif. Or ſon fils ayant declaré en Juſtice que la parole qu'il avoit donnée à la Damoiſelle de Pienne , n'eſtoit que ſous condition que ſon pere y conſentiſt , ce qu'il ne vouloit point faire , le Parlement declara que cét engagement eſtoit nul & non valable. Aprés cét Arreſt il épouſa la fille naturelle du Roy. Au ſortir de ces nopces , le Conneſtable alla à Saint Quentin , où il perdit la bataille , la liberté , & preſque ſa faveur.*

* Pere & Mere honoreras.

Dés les premiers jours , l'Aſſemblée des Eſtats eut part à la joye des heureux exploits du Duc de Guiſe , dont le bonheur ſurpaſſoit meſme l'attente de tout le monde. On ſçeut qu'en huit jours de temps depuis le premier de Janvier juſqu'au huitiéme il avoit pris Calais, puis dans peu de jours encore la ville de Guiſnes , qui fut raſée , & celle de Hames. Le Gouverneur de Calais fut retenu priſonnier avec cinquante perſonnes notables , mais tout le reſte mis dehors , les Bourgeois auſſi bien que les Soldats : le Roy Edoüard III. en avoit ainſi uſé à l'endroit des François , quand il l'avoit pris ſur eux deux cens dix ans auparavant. 1558.

Comme il n'y reſtoit donc aucuns Habitans , le Roy donna à cens toutes les maiſons & toutes les terres qui ſe trouvent aujourd'huy jointes en un ſeul Fief mouvant du Roy ſeul en directe & en roture; à la reſerve de ce qui fut baillé en Fief , à N. de Mouchy-Senerpont, qui avoit beaucoup contribué au deſſein de cette conqueſte. Il donna auſſi à cette ville-là les Us & Couſtumes de Paris au lieu de celles de Boulogne , & y établit un ſeul Siege de Juſtice Royale , avec titre de Preſident & Juge general.

Voilà comme les Anglois furent entierement chaſſez de France , ſans qu'il leur y reſtaſt un ſeul poulce de terre ; Et ce fut là tout le fruit qu'ils recueillirent de l'alliance que leur Reyne Marie avoit contractée avec l'Eſpagne ; Surquoy le Pape dit fort ingenieuſement ; *Que la perte de Calais eſtoit le douaire de cette Princeſſe.*

Les envieux du Duc taſcherent de diminuer ſa gloire , en attribuant le premier deſſein de cette entrepriſe , les uns au Conneſtable , les autres à l'Admiral , ce qui pouvoit bien eſtre vray : mais ils eurent la bouche fermée quand ſur la fin du Printemps ſuivant , il eut emporté la forte place de Thionville , qui mettoit la ville de Mets à couvert , & étendoit les frontieres du Royaume de ce coſté-là. Elle ſe rendit le vingt-deuxiéme de Juin , le Mareſchal de Strozzi fut tué dans la tranchée , d'une volée d'arquebuſe à croc. Son baſton fut donné peu de jours aprés au Seigneur de Termes.

Le bruit de ſes grands exploits n'eſtoit pas pour conſoler le Conneſtable dans ſa captivité , ny pour réjoüir ſes amis , qui le voyoient effacer par un jeune Prince , dont la vertu avoit captivé la fortune , auſſi bien que l'amour des peuples & des gens de guerre. Dés l'heure

1558. la jalouſie qui eſtoit entre ces deux Maiſons, aboutit à former deux partis contraires dans le Royaume, ainſi que nous le verrons.

Pendant que le Duc eſtoit en Luxembourg, le Mareſchal de Termes eſtimé grand Capitaine, prit Dunkerque & Bergue, ravagea toute cette coſte-là, & ſur ſon retour il aſſiegea Graveline alors peu fortifiée. Comme il ſceut que l'Amoral Comte d'Egmont venoit à luy avec une armée deux fois plus forte que la ſienne, il repaſſa la riviere d'Aa pendant le reflus : mais le Comte doublant le pas & ayant pris par plus haut, gagna les devants, & le força de donner bataille proche le bord de la mer. Les François ſe battirent en deſeſperez : mais la multitude des ennemis, & la tempeſte effroyable des canonnades de dix vaiſſeaux Anglois qui ſe trouverent ſur cette coſte-là, les accablerent entierement ; Ils y perirent preſque tous, & Termes fut fait priſonnier.

Cet échec rehauſſa encore la gloire du Duc de Guiſe, comme s'il euſt eſté le ſeul Chef entre les mains duquel les armes du Roy puſſent proſperer. Mais ce qui porta ſon autorité bien plus haut, ce fut le mariage de la jeune Reyne d'Eſcoſſe fille de ſa ſœur avec le Dauphin. Les nopces en avoient eſté ſolemniſées à Paris le vingt-quatriéme d'Avril ; Et les Ambaſſadeurs qu'on envoya en Eſcoſſe avec les Deputez qui l'avoient amenée en France, haranguerent ſi bien les Eſtats, qu'ils accorderent au Dauphin la Couronne & les autres ornements Royaux ; ce que les Anglois avoient refuſé à Philippe.

Au mois de Fevrier les Ambaſſadeurs de Charles V. porterent ſa renonciation aux Electeurs aſſemblez à Francfort : leſquels enſuite transfererent l'Empire à Ferdinand le quatorziéme de Mars, & luy jurerent foy & obeïſſance. Le Pape n'approuva point cette élection, & maintint qu'elle eſtoit nulle auſſi bien que la renonciation de Charles V. parce que l'approbation du ſaint Siege n'eſtoit point intervenuë ny en l'une ny en l'autre. Il pretendoit que les Electeurs n'avoient droit d'élire qu'en cas de mort ſeulement, & d'ailleurs que ceux qui avoient éleu eſtoient décheus de ce pouvoir par leur hereſie. Il s'enteſta tellement de cette opinion, qu'il fit tous ſes efforts pour la mettre dans l'eſprit du Roy, & pour renoüer une Ligue avec luy contre la Maiſon d'Auſtriche. Et quoy qu'il ne trouvaſt perſonne qui le vouluſt appuyer dans ce ſentiment, il y perſiſta neantmoins juſqu'à la mort, qui advint au mois d'Aouſt de l'année ſuivante. Pie IV. ſon ſucceſſeur confirma la dignité Imperiale à Ferdinand.

Son frere Charles V. aprés avoir eſté prés de deux ans dans la Solitude de ſaint Juſt, fut ſaiſi d'une fiévre aiguë, qui l'emporta le vingt-uniéme de Septembre, le cinquante-neufiéme an de ſon âge. Une Comete qui avoit paru le treiziéme d'Aouſt dans la chevelure de Berenice, la queuë tournée vers l'Eſpagne, fut comme un flambeau qui preceda ſa pompe funebre.

L'Eſté venu, les deux Rois ſe mirent aux champs avec les deux plus

grandes armées qu'on euſt veuës de tout ce ſiecle, & ſe camperent l'un prés de l'autre : Philippe ſur la riviere d'Autie, & Henry le long de la Somme. Ils y paſſerent prés de trois mois ſans faire ſeulement une eſcarmouche, parce que l'on eſtoit en termes d'accommodement. Les Nonces du Pape en jetterent les premiers propos ; le Conneſtable & le Mareſchal de Saint-André, deſquels la faveur languiſſoit à la Cour, les firent valoir auprés de Philippe, ſe ſervant pour cela de l'entremiſe du Duc de Savoye, qui ne pouvoit eſtre reſtably en ſes Eſtats que par la paix. Chriſtierne Ducheſſe de Lorraine, également obligée aux deux Rois, comme tante de Philippe & proche alliée de Henry, lequel venoit de donner ſa fille Claude au Duc ſon fils, s'y portoit auſſi avec ardeur, & faiſoit les allées & les venuës : de ſorte qu'elle noüa une Conference entre les Deputez de ces Princes, où elle & ſon fils aſſiſterent comme mediateurs. Ce qui leur fut fort glorieux dans toute la Chreſtienté. 1558.

Deux mois auparavant, ſçavoir en Octobre, le Conneſtable eſtant ſorty de priſon ſur ſa parole, eſtoit venu trouver le Roy à Amiens. Il le receut avec des demonſtrations indicibles d'affection, juſqu'à le faire coucher dans ſon lict. On tient que ce Seigneur ayant eu avis que l'inclination du Roy en ſon endroit ſe ralentiſſoit fort, l'avoit réchauffée par le credit de la Ducheſſe de Valentinois, en recherchant encore ſon alliance, & traitant le mariage de ſon fils Danville avec Antoinette fille de Robert de la Mark & de Françoiſe de Brezé, qui eſtoit fille de cette Ducheſſe.

Il eſtoit déja convenu avec les Eſpagnols de tous les articles de la paix : mais de peur qu'il ne fuſt ſeul chargé du reproche d'un Traité ſi deſavantageux, il fit en ſorte que le Roy, pour le negocier, luy adjoignit le Cardinal de Lorraine, le Mareſchal de ſaint André, Jean de Morvillier Eveſque d'Orleans, & Claude de l'Aubeſpine Secretaire d'Eſtat.

La Conference commença en l'Abbaye de Cercamp prés de Heſdin le quinziéme d'Octobre, & deſlors les Rois congedierent toutes leurs troupes. La ville de Calais fut le plus grand achopement, la Reyne Marie s'opiniaſtroit à la ravoir, & le Roy à la retenir. Là-deſſus cette Princeſſe vint à mourir ſans enfans d'une hydropiſie qui luy fut cauſée par le chagrin de la perte de cette place, & du peu de compte que ſon mary faiſoit d'elle. Le quinziéme de Novembre fut le jour de ſon treſpas, & le ſeiziéme celuy du Cardinal de Poole ſon cher couſin, qui avoit fort travaillé à reſtablir la Religion Catholique en Angleterre. Sur ce temps les deux Princes firent une tréve de deux mois, puis leurs Deputez ſe ſeparerent.

Aprés la mort de Marie, ſa couſine de meſme nom, Reyne d'Eſcoſſe, ſe porta auſſi-toſt pour ſon heritiere, & prit les armes & le titre de Reyne d'Angleterre. Mais les Anglois apprehendant de paſſer

1558. ſous la domination des Eſcoſſois leurs plus grands ennemis, defererent la Couronne à Elizabeth fille de leur Roy Henry & d'Anne de Boulen, ſe fondant ſur le Teſtament de ce Roy qui l'avoit ainſi ordonné. Elle ſe fit ſacrer par un Eveſque Catholique avec les ceremonies de l'Egliſe Romaine; ce qui fit croire d'abord qu'elle embraſſeroit effectivement cette Religion qu'elle avoit déja profeſſée en apparence ſous le regne de Marie, qui juſqu'à ſa mort l'avoit tenuë comme priſonniere. Philippe porta encore quelque temps ſes intereſts, puis il les abandonna tout-à-fait, de peur qu'ils ne fiſſent tort aux ſiens. Il avoit conceu quelque deſſein de l'épouſer, ou du moins de la marier avec le ſecond fils de ſon oncle Ferdinand : mais le Roy qui avoit intereſt d'empeſcher cette alliance, & de ne pas laiſſer prendre à Elizabeth une Couronne qu'il croyoit appartenir de droit à la femme de ſon fils le Dauphin, fit en ſorte que le Pape receut mal l'envoyé de cette Princeſſe, la traita d'illegitime, & luy dit que le défaut de ſa naiſſance eſtant tel qu'on le ſçavoit, & l'Angleterre eſtant feudataire du ſaint Siege, elle n'avoit pas dû prendre cette Couronne ſans ſon autorité; toutefois que ſi elle luy en demandoit pardon & ſe ſoûmettoit à ſon entiere diſpoſition il y auroit égard. Cet injurieux traitement la determina à embraſſer ouvertement la Religion des Proteſtants, qui ne doutoient point de ſon eſtat, à caſſer tous les actes de Marie touchant ce point, & à redonner vigueur à ceux d'Edoüard.

1559. Les Deputez des Couronnes ſe raſſemblerent ſur la fin de Janvier à Cateau en Cambreſis, & dans peu de jours ils demeurerent d'accord de tous les articles. Elizabeth craignant de ſe trouver ſeule & abandonnée, y envoya auſſi les ſiens.

Par le Traité d'entre la France & l'Eſpagne, celuy de Creſpy & „ les precedents eſtoient confirmez; Les deux Rois ſe rendoient mutuel„ lement ce qu'ils s'eſtoient pris l'un à l'autre depuis huit ans. Le Roy „ remettoit le Duc de Savoye dans toutes ſes terres, & neanmoins ſe re„ ſervoit les droits qu'il y avoit : mais en attendant qu'ils fuſſent exa„ minez par des Commiſſaires de part & d'autre (ce qui ſe devoit fai„ re dans trois ans) il retenoit par forme de gages les places de Turin, „ Pignerol, Quiers, Chivas, & Villeneuve d'Aſt. De plus il quittoit „ toutes celles qu'il tenoit en Corſe aux Genois, & en Toſcane au Duc „ de Florence, abandonnant les reſtes des malheureux Siennois à l'op„ preſſion; Donnoit ſa ſœur Marguerite en mariage au Duc de Savoye „ avec 300000. écus d'or, & ſa fille Iſabelle au Roy Philippe avec qua„ tre cens mille.

Le peuple, qui a ſujet de ſouhaitter toûjours la paix à quelque prix que ce ſoit, en témoigna une tres-grande réjoüiſſance; le Conneſtable & le Mareſchal de Saint-André en avoient beſoin pour reſtablir leur faveur, qui alloit en diminuant; les Dames eſtoient bien-aiſes de voir le Roy hors d'embarras pour joüir ſans trouble des plaiſirs & des divertiſſements.

Digitized by Google

divertiſſements. Mais les Guiſes qui avoient bien reüſſi à la guerre, les politiques qui ſouvent s'attachent à des imaginations de gloire, plûtoſt qu'au repos public, & les Capitaines qui tombent dans le mépris & dans le neant durant la paix, blâmoient hautement ce Traité. Ils diſoient que c'eſtoit une tromperie manifeſte, de faire perdre à la France 90. places fortes pour trois ſeulement qu'on luy rendoit, qui eſtoient Han, le Catelet, & ſaint Quentin. 1559.

Quand la Reyne Elizabeth ſceut que le Traité s'avançoit, & que les Deputez du Roy Philippe, lequel témoignoit avoir pris ſon fait & cauſe, mais agiſſoit fort mollement, n'obtenoient rien pour ſes intereſts, elle voulut traiter de ſon chef : mais on n'y gagna guere davantage. Il fut arreſté que le Roy luy rendroit Calais & le pays reconquis, ou s'il l'aymoit mieux, la ſomme de 500000. écus ; Ce qui eſtant referé à ſon option, il n'y avoit point de doute qu'il garderoit cette place, qui eſtoit la clef de ſon Royaume.

Pendant le Traité, les Eſpagnols, Dieu ſçait à quel deſſein ! exhorterent fort le Roy d'exterminer les nouveaux Sectaires, & luy indiquerent qu'il y en avoit pluſieurs dans ſa Cour meſme, & des plus Grands ; entre autres Dandelot, auquel ils avoient trouvé quelques livres de cette trempe, quand ils le prirent à ſaint Quentin. Sur cela le Roy l'envoya querir, & luy demanda ce qu'il croyoit de la Meſſe : Dandelot luy fit une réponſe fort criminelle, qui l'irrita tellement qu'il s'en falut peu qu'il ne le tuaſt. Il commanda qu'on l'arreſtaſt priſonnier, & commit à ſa charge de Colonel Blaiſe de Montluc creature du Duc de Guiſe. Le Conneſtable ſon oncle n'eut pas peu de peine à le tirer de priſon & à le reſtablir.

On ſoupçonna que c'eſtoit un effet de certaine conference qui s'étoit tenuë entre le Cardinal de Lorraine & le Cardinal de Granvelle ; Que par là le premier avoit eu deſſein d'affoiblir le Conneſtable en perdant ſes neveux, ou de le rendre ſuſpect d'hereſie s'il les protegeoit ; & que l'autre avoit voulu mettre aux coûteaux les grandes maiſons de ce Royaume, & y allumer quelque faction par le deſeſpoir des Religionnaires, croyant qu'ils ſe rallieroient enſemble lors qu'ils auroient un Chef de qualité, tel qu'eſtoit Dandelot ou l'Admiral ſon frere.

Cette année 1559. fut decidée à Veniſe la queſtion que les Eſpagnols avoient muë à la France pour le rang. Le Docteur François Vargas y avoit fait la fonction d'Ambaſſadeur pour Charles V. Empereur & Roy d'Eſpagne. Aprés l'abdication de cet Empereur & ſur la fin de l'an 1556. Philippe l'avoit rappellé, écrivant toutefois à la Seigneurie qu'il le renvoyeroit bien-toſt. Durant ſon abſence Loyola qu'il avoit laiſſé en ſon lieu, pretendit tenir la place d'Ambaſſadeur de l'Empereur : celuy de France (c'eſtoit Dominique de Garbe Eveſque de Lodeve) s'y oppoſa fortement, & Loyola n'oſa jamais paroiſtre dans les ceremonies.

1559. L'an 1557. Vargas eſtant de retour, pretendit garder la meſme ſeance qu'il avoit euë, diſant qu'il n'avoit point eſté revoqué : mais celuy de France maintenoit que ſi, puiſqu'il avoit eu ſon audience de congé, & receu le preſent qu'on donne aux Ambaſſadeurs ; Que d'ailleurs Charles V. s'eſtoit démis abſolument de l'Empire, ſans s'y reſerver un ſeul poulce de terre, partant qu'il n'avoit plus d'affaires à negocier, ny aucun maniement que celuy de ſes horloges. L'affaire traiſna prés d'un an : là-deſſus la journée de ſaint Quentin arriva, qui ébranſla fort les eſprits, & détourna les ſoins des Miniſtres de France à des affaires plus preſſantes. Les Venitiens fondoient leur doute ſur ce que Charles V. eſtoit encore Empereur : mais quand ce pretexte eut eſte levé par l'élection de Ferdinand qui fut faite l'an 1558. ils n'eurent plus aucun ſujet apparent de balancer. Ils voyoient bien que le Roy avoit raiſon, mais ils n'oſoient la luy faire ; & ils euſſent bien voulu charger le Pape de cette deciſion, diſant qu'il ne leur appartenoit pas de ſe rendre Juges entre deux ſi grands Princes.

La pretention de Philippe n'eſtoit pas encore d'emporter le pas ſur la France, mais ſeulement de pendre le procés au croc, & de ſe mettre en égalité. Les Venitiens avoient fait un Decret dans le Conſeil des Pregadi, que les Ambaſſadeurs des deux Rois ne ſe trouveroient à aucune ceremonie, que premierement l'affaire n'euſt eſté jugée à Rome, tant ils avoient peur d'offenſer Philippe : neanmoins comme ils virent que les affaires du Roy ſe remettoient, & que Noüailles Eveſque de Dacqs Ambaſſadeur de France, les preſſoit ſans relâche, & par de vives raiſons, & par les menaces qu'il leur faiſoit de ſe retirer : enfin ils revoquerent ce Decret, & ordonnerent que l'Ambaſſadeur de France tiendroit le premier rang, ſuivant l'ancien uſage. Ils le manderent donc pour aſſiſter à la ceremonie qui ſe fit le jour de la Viſitation, ſecond de Juillet. C'eſtoit huit jours avant la mort du Roy.

La paix faite tout ſe ramollit en France, le Conneſtable eſtoit déja preſque ſeptuagenaire, d'ailleurs toûjours malheureux à la guerre ; le Mareſchal de Saint-André brave de ſa perſonne, mais détrempé par le luxe & par les voluptez ; le Roy, pour ainſi parler, battu de l'oyſeau, & ayant veu ſon Royaume en un extreme peril ; les Guiſes comblez de gloire, & bien-aiſes qu'il n'y euſt pas d'occaſion qui les éloignaſt de la Cour, où ils eſtoient tout-puiſſants, particulierement depuis le mariage de leur niéce avec le Dauphin.

On leur a reproché, peut-eſtre ſans raiſon, que deſlors ils commencerent à entretenir de ſecretes correſpondances avec l'Eſpagnol, ou du moins à avoir de la complaiſance pour luy, afin de ſurpaſſer meſme en ce point, le Conneſtable, qui ſembloit avoir beaucoup relâché des intereſts de la France pour avancer les ſiens propres.

Et certes il ſe paſſa cette année une choſe qui donna ſujet de ſoupçonner le Cardinal de Lorraine de quelque intelligence avec le Con-

ſeil d'Eſpagne, ou du moins de l'accuſer de timidité & de peu de cou- 1559.
rage. Il n'y avoit aucun Archeveſché dans tous les Pays-bas ; mais ſeulement quatre Eveſchez, Arras, Cambray, Tournay, & Utrect, les trois premiers dependants de l'Archeveſché de Rheims, le quatriéme de celuy de Cologne. Paul IV. à l'inſtante ſollicitation du Roy d'Eſpagne, auquel il ne pouvoit rien refuſer, parce qu'il le voyoit le plus fort en Italie, érigea Cambray & Utrect en Archeveſché, & en fit encore un à Malines. Outre cela pour leur donner des Suffragants, il crea treize Eveſchez en treize villes des plus conſiderables de ces Provinces, ſçavoir à Anvers, Harlem, Deventer, Lewarden, Groningue, Mildebourg, Boſleduc, Ruremonde, Namur, S. Omer, Ypre, Gand, & Bruges : leſquels il partagea entre ces trois nouveaux Archeveſchez ; y joignant encore Arras, Cambray & Tournay, que pour cet effet il démembra de celuy de Rheims. Or il ne paroiſſoit pas que le Cardinal de Lorraine qui en eſtoit Archeveſque, y euſt apporté toute la reſiſtance qu'il devoit pour ſon propre honneur, & pour l'intereſt de l'Egliſe Gallicane.

Quoy qu'il en fuſt, le Gouvernement de France changea alors de maximes en deux poincts : l'un eſtoit les affaires d'Italie, l'autre l'alliance des Turcs. Car on reſolut pour le premier, de ne s'en meſler plus du tout ; Et pour l'autre d'y renoncer auſſi, comme eſtant une choſe tout-à-fait contraire à la pieté d'un Roy Tres-Chreſtien, extrémement funeſte à la Chreſtienté, peu utile & fort honteuſe à la France, & qui empeſchoit que les Princes d'Allemagne ne priſſent une intime confiance & une parfaite liaiſon avec le Roy.

Auſſi ſous ce pretexte de pouvoir gagner leur amitié, on l'engagea d'envoyer des Ambaſſadeurs à la Diete d'Ausbourg, pour les aſſurer qu'il n'avoit point eu de veritable alliance avec les Turcs, & qu'il avoit reſolu d'y renoncer tout-à-fait. Les Agents de la Maiſon d'Auſtriche taſcherent de bien faire leur profit de ce compliment à la Porte : Solyman n'en pût rien croire qu'aprés qu'il eut receu des nouvelles certaines de la paix des deux Couronnes. Alors il relaſcha l'Ambaſſadeur de Ferdinand qu'il tenoit en priſon, & fit auſſi-toſt la paix avec ſon Maiſtre ; Et toutefois pour montrer qu'il gardoit encore quelque attache avec la France, il obligea ce Prince d'eſtre *amy de ſes amis, & ennemy de ſes ennemis.*

Le vingt-cinquiéme de Janvier, le Pape irrité de la méchante conduite des Caraffes ſes neveux, & principalement de ce qu'ils le vouloient tenir en captivité, aprés avoir declamé contre eux de toute ſa force dans un Conſiſtoire, les dépoüilla de toutes leurs Charges & Dignitez, & les chaſſa de Rome. Ce procedé violent quoy que juſte fut la cauſe de leur perte ; car eſtant venu à mourir au mois d'Aouſt enſuivant, ſon ſucceſſeur, qui fut Jean Ange Medequin nommé Pie IV. en prit occaſion de leur faire leur procez, quoy qu'il fuſt redevable de ſon Pontificat à leur

1559. *brigue. En quoy il s'éloigna de cette loüable maxime de la Cour Romaine, qui veut qu'on ſe pique d'une perpetuelle reconnoiſſance envers ceux de qui on tient ſon avancement. Le huitiéme mois de ſon Pontificat comme ils ne s'attendoient à rien moins, il les fit mettre en priſon, & leur donna pour Juges huit Cardinaux. Leſquels ayant travaillé neuf mois à cette affaire, les declarerent criminels de leze-Majeſté, diſſipateurs du ſacré treſor de l'Egliſe, Perturbateurs du repos de la Chreſtienté, & comme tels ils les abandonnerent au bras ſeculier. Le Cardinal Charles Carraffe fut étranglé dans le Chaſteau Saint Ange; Jean Comte de Montuel ſon frere, & le Comte d'Aliſan frere de la femme de ce Jean, eurent la teſte tranchée dans la tour de None, & on expoſa leurs corps ſur le Ponte-Mole. Leçon écrite en lettres de ſang, pour apprendre à leurs ſemblables, s'ils y faiſoient reflexion, à uſer plus moderément d'une puiſſance ſi caduque & ſi fragile.*

Il n'y avoit en France, ny Province, ny ville, ny profeſſion, où les nouvelles opinions n'euſſent pris racine; les gens de robe, les gens de lettres, & les Eccleſiaſtiques meſme, contre leur propre intereſt, s'en laiſſoient enchanter; les ſupplices ne faiſoient que les répandre par tout & les enflammer davantage. Si bien que pluſieurs du Parlement, les uns par un naturel plus doux & plus miſericordieux, les autres parce qu'ils les avoient embraſſées, eſtoient d'avis de moderer les trop rigoureuſes peines qu'on avoit decernées contre les dévoyez. Le Roy ayant ſçeu quel eſtoit leur eſprit, envoya querir Gilles le Maiſtre premier Preſident, & deux autres, avec le Procureur General, & leur commanda d'executer à la rigueur ſon Edit de Chaſteau-Briand.

Le Maiſtre rapporta le commandement du Roy à ſa Compagnie; Comme elle opinoit ſur ce ſujet, & que le plus grand nombre de voix alloit à l'adouciſſement des peines, la déliberation eſtant fort avancée, voilà que le Roy averty, comme l'on diſoit, par le Maiſtre, entre dans le Parlement, c'eſtoit le dixiéme de Juin, & veut qu'elle ſoit continuée devant luy. Sa preſence n'empeſcha pas qu'il ne ſe trouvaſt encore trois opinans, entr'autres Anne de Bourg Conſeiller Clerc, & fils du Chancelier de meſme nom, qui dirent hardiment leurs ſentimens ſur les principaux poincts de la Religion, & conclurent à demander un Concile, & que cependant il fuſt ſurſis aux executions. Il eut la patience d'oüir tout, ſans témoigner aucune émotion, puis de ſe faire lire le reſultat des avis par le Greffier. Ayant ainſi connu les ſentimens de tous les particuliers, il donna ordre d'arreſter ſur le champ du Bourg & du Faur, & aprés il envoya prendre le Preſident Rançonnet & les Conſeillers Paul de Foix & Antoine Fumée, tous leſquels furent menez à la Baſtille. Le Preſident du Ferrier, les Conſeillers Viole, du Val, & Regnaut, euſſent receu pareil traitement ſi on euſt pû les trouver: mais prévoyant bien ce qui leur pouvoit arriver, ils s'eſtoient mis à quartier. Jamais cette auguſte Compagnie n'a-

voit receu une telle playe, & elle ſembla d'autant plus cruelle, que ce fut par le moyen de ſon chef qui l'en devoit garantir. On donna des Commiſſaires pour faire le procez aux priſonniers. Le tragique accident de la mort du Roy qui ſurvint trois ſemaines aprés, arreſta un peu la vehemence de ces pourſuites. 1559.

Comme la Cour eſtoit toute en réjoüiſſance pour les nopces de la fille du Roy, avec Philippe Roy d'Eſpagne, qui s'eſtoient celebrées par Procureur dans Noſtre-Dame le vingt-ſeptiéme de Juin, & qu'il ſe faiſoit des Tournois & des Carrouſels dans des lices qu'on avoit dreſſées au travers de la ruë ſaint Antoine, depuis le Palais Royal des Tournelles juſqu'à la Baſtille : la mort, pour ainſi parler, s'eſtant cachée au milieu des plaiſirs, fit un coup auſſi fatal qu'impreveu, qui convertit toutes ces belles livrées en habits de deüil. Sur la fin du troiſiéme jour du Tournoy, qui eſtoit le trentiéme de Juin, il prit envie au Roy, qui avoit déja rompu pluſieurs lances avec beancoup d'adreſſe, de jouſter encore la viſiere ouverte, contre le Comte de Montgommery fils du Seigneur de Lorges, l'un de ſes Capitaines des Gardes du Corps. Le Comte fit tout ſon poſſible pour s'en excuſer, mais il le luy commanda ſi abſolument, qu'il fut contraint d'obeïr. Or il arriva que ce Seigneur ayant rompu ſa lance contre ſon plaſtron, l'atteignit encore du tronçon qui luy reſtoit à la main au deſſous du ſourcil de l'œil droit. Le coup fut ſi grand qu'il le renverſa par terre, & luy fit perdre tout d'un coup la connoiſſance & la parole. Il ne les recouvra jamais plus ; D'où l'on peut convaincre de faux tous les differents diſcours que les uns & les autres luy mirent à la bouche, ſelon leurs intereſts & leurs paſſions. Toutefois il veſcut encore prés d'onze jours, & ne rendit le dernier ſouſpir que le dixiéme de Juillet. Il eſtoit dans le quatriéme mois de la quarante-uniéme année de ſa vie, & de la treiziéme de ſon regne.

Des perſonnes de qualité m'ont autrefois aſſuré qu'ils avoient ſouvent oüy raconter tres-affirmativement au Duc Charles de Lorraine gendre de ce Roy, qui ſe trouva à Paris lors de ces funeſtes réjoüiſſances, que la nuit precedente du jour qu'il fut bleſſé, une Dame logée dans ſon Hoſtel prés de la Baſtille, avoit veu en ſonge fort diſtinctement qu'il avoit eſté atteint & abattu par terre d'un coup de lance dans l'œil, & que l'éclat en avoit rejally dans l'oreille du Dauphin, qui en avoit eſté renverſé mort auprés de ſon pere.

Cinq ou ſix jours avant la fin de Juin, le Duc de Savoye eſtoit arrivé à Paris, accompagné du Duc de Brunſvic, du Prince d'Orange, & de cent Gentilshommes qualifiez. Il avoit eſté accueilly avec une civilité extraordinaire par le Roy, qui le receut au pied du grand eſcalier du Louvre. Quand il connut que la vie de ce Prince eſtoit deſeſperée, il preſſa tant l'accompliſſement de ſon mariage, qu'il ſe fit dans Noſtre-Dame ſans aucune pompe le neufiéme de Juillet. Mar-

1559. guerite ſon épouſe eſtoit dans la trente-ſeptiéme année de ſon âge.

On blaſmoit le Roy Henry de trop d'indulgence, ou pour mieux dire de trop de ſimplicité, à l'égard de ſa maiſtreſſe & de ſes favoris: mais on loüoit en luy une genereuſe bonté pour ſes domeſtiques, une grande douceur, une agreable converſation, & une merveilleuſe facilité de s'exprimer auſſi bien en public qu'en particulier. On euſt pû auſſi le loüer de l'amour des belles lettres, ſi la diſſolution de ſa Cour, authoriſée par ſon exemple, n'euſt tourné les plus beaux eſprits à compoſer des Romans pleins de viſions extravagantes, & à faire des Poëſies laſcives, pour flatter l'impureté qui tenoit les recompenſes en main, & pour fournir des amuſemens à un ſexe qui veut regner en badinant.

Preſque tous les vices qui ruïnent les grands Eſtats, & qui attirent le courroux du Ciel, regnerent dans ſa Cour, le luxe, l'impudicité, le libertinage, les blaſphêmes, & la curioſité auſſi ſotte qu'impie, de chercher les ſecrets de l'avenir par les déteſtables illuſions de l'art magique.

Catherine de Medicis aprés dix ans de ſterilité, luy donna dix enfans, autant de l'un que de l'autre ſexe. Il ne reſtoit que quatre fils & trois filles quand il mourut, les autres eſtoient morts au berceau. Les quatre fils reſtans s'appelloient François, Charles, Alexandre, & Hercule. On changea le nom de ces deux derniers en la Confirmation : Alexandre prit celuy de Henry, & Hercule celuy de François. Les trois premiers regnerent l'un aprés l'autre, & tous quatre moururent ſans enfans. Les trois filles eſtoient Iſabeau, Claude & Marguerite. Iſabeau épouſa Philippe II. Roy d'Eſpagne; & Claude, Charles III. Duc de Lorraine : Marguerite fut mariée l'an 1572. à Henry de Bourbon, alors Roy de Navarre, & depuis Roy de France.

Il eut encore deux enfans illegitimes, Diane de la Ducheſſe de Valentinois, & Henry d'une Demoiſelle Eſcoſſoiſe. Il maria Diane à Horace Farneſe, puis eſtant veuve, à François fils du Conneſtable de Montmorency. Henry fut Chevalier de Malte & grand Prieur, puis Gouverneur de Provence.

Digitized by Google

PAPES.

encore PAUL IV. vingt-ſept jours ſous ce regne.

PIE IV. éleu le 26. de Decembre 1559. S. cinq ans & onze mois & demy.

FRANÇOIS II.
ROY LIX.

Mon Regne, qui fut court auſſi bien que ma vie,
De deux cruels partis vit naiſtre la fureur;
Et qui pourroit, helas! raconter ſans horreur,
Les tragiques ſuccez dont ma mort fut ſuivie?

FRANÇOIS

FRANCOIS II.

ROY LIX.

Agé de ſeize ans ſix mois.

SI dans un Eſtat c'eſt une marque certaine de ſa decadence, que le défaut de bonnes teſtes pour le Conſeil, & de grands Capitaines pour l'execution : c'eſt auſſi une cauſe infaillible des troubles & des guerres civiles que la multitude des Princes & des Seigneurs trop puiſſants, lors qu'il n'y a point d'autorité aſſez forte pour les contenir & pour les ranger à leur devoir. Ce malheur arriva à la France aprés la mort du Roy Henry II. Dés qu'il ne fut plus, les factions qui s'eſtoient formées durant ſon regne, commencerent à remuer, & par malheur rencontrerent pour ſe fortifier, les differents partis de la Religion, grand nombre de malcontents, beaucoup d'amateurs de nouveautez, & qui plus eſt, quantité de braves gens de guerre, leſquels ayant eſté licentiez ſe vouloient donner de l'employ à quelque prix que ce fuſt. 1556. En Juillet.

On voyoit d'un coſté les Princes du Sang & le Conneſtable qui paroiſſoient unis d'intereſt ; de l'autre les Princes de la Maiſon de Guiſe ; entre ces deux partis la Reyne mere qui marchandoit celuy dont elle pourroit mieux s'accommoder, & flattoit tantoſt l'un, tantoſt l'autre ; au milieu la perſonne d'un jeune Roy, auſſi foible d'eſprit que de corps, expoſée au premier occupant ; & pour le prix du combat le gouvernement du Royaume. 1559.

Quant aux Guiſes, ils eſtoient ſix freres, le Duc de Guiſe, le Cardinal de Lorraine, le Duc d'Aumale, le Cardinal de Guiſe, le Marquis d'Elbeuf, & le grand Prieur. Il ne faut point compter les quatre derniers, parce qu'ils n'agiſſoient que par le mouvement des deux autres. Le Duc ſe faiſoit ſuivre par la reputation de ſa valeur, de ſa liberalité, & de ſa courtoiſie ; le Cardinal de Lorraine par ſon éloquence, par ſa doctrine, & par ſes promeſſes. Le premier avoit un grand credit parmy les plus braves Capitaines, le ſecond beaucoup d'autorité ſur le Clergé ; qui ſe tenoit uny ſous luy comme ſous ſon Chef, pour ſe défendre contre les Heretiques, & contre les Politiques qui vouloient envahir les biens de l'Egliſe. Ces deux freres eſtoient pourtant d'humeur fort differente, le Duc moderé, équitable, intrepide dans le danger, le Cardinal chaud, vindicatif, entre-

1559. prenant & vain, qui s'enfloit des bons ſuccés, mais trembloit de peur dans les mauvais.

Entre les Princes du Sang, il y avoit Antoine Roy de Navarre, Loüis Prince de Condé, le Duc de Montpenſier, & le Prince de la Roche-ſur-Yon. Antoine eſtoit un Prince voluptueux & timide, & plus conſiderable par ſa qualité que par ſa force; Loüis vaillant, hardy, & tel que la grandeur de ſon courage & l'indigence des biens de fortune, le rendoient capable de tout entreprendre. Antoine ne tint pas ferme & abandonna ſon puiſné : il flota juſqu'à ſa mort dans les doutes de la Religion, ne fut ny bon Catholique ny vray Lutherien. Son frere ſuivit les opinions de Calvin, non pas les mœurs de la reforme.

Les Guiſes ſe ſaiſirent de la perſonne du Roy, parce qu'il avoit épouſé leur niéce Marie Stuard Reyne d'Eſcoſſe, & du favorable pretexte de la Religion Catholique; Les autres s'aſſurerent des malcontents, des gens de guerre qu'on avoit caſſez, & de la protection des Religionnaires, dont le deſeſpoir eſtoit encore plus fort que le nombre.

Le Mareſchal de Saint-André, Seigneur auſſi vaillant que ſpirituel & poly, mais abyſmé dans le luxe, & noyé de dettes, ſe dévoüa entierement aux Guiſes, & promit au Duc de donner ſa fille à tel de ſes fils qu'il luy plairoit, avec tous les biens de luy & de ſa femme, ſe reſervant ſeulement l'uſufruit leur vie durant; c'eſt qu'il craignoit d'eſtre accablé de ſes creanciers s'il venoit à eſtre chaſſé de la Cour.

Le Conneſtable grand temporiſeur, & qui avoit accouſtumé d'eſtre le premier Miniſtre, ne pouvoit ſe reſoudre à devenir le ſecond. Il ſe laiſſa flater par tous les deux partis : mais enfin il ſe rangea de celuy des Guiſes, en haine des nouvelles opinions, ayant eſté perſuadé par ſa femme & par ſon ſecond fils, que le titre qu'il portoit de *premier Baron Chreſtien*, ne luy permettoit pas de ſe lier avec ceux qui impugnoient la Religion Catholique.

Les deux freres Loüis Duc de Montpenſier & Charles Prince de la Roche-ſur-Yon, quoy qu'ils fuſſent de la Maiſon de Bourbon, furent touchez du meſme motif, & conſidererent moins les liens du ſang, que le nom de l'ancienne Egliſe, & celuy du Roy dont ils ne voulurent point ſe détacher.

Un motif tout contraire à celuy du Conneſtable, jetta l'Admiral de Coligny & ſon frere Dandelot, Colonel de l'Infanterie Françoiſe, du coſté des Princes qui favoriſoient la nouvelle Religion. Car ils en eſtoient veritablement perſuadez; outre qu'ils avoient l'honneur d'eſtre alliez du Prince de Condé. Il avoit épouſé Eleonor de Roye, fille d'une Magdelaine de Mailly, qui eſtoit leur ſœur uterine, eux & elle ayans pour mere Loüiſe de Montmorency, qui avoit eſté mariée premierement à Federic de Mailly, puis au * Mareſchal de Chaſtillon pere de ces deux Seigneurs.

*Ce Mareſchal eſtoit Gaſpar de Coligny qui vivoit ſous François I.

Lors que le Roy Henry II. fut bleſſé, la Reyne mere balança un jour ou deux ſi elle ſe lieroit avec le Conneſtable ou avec les Guiſes. Elle regardoit les uns & les autres comme ſes ennemis, eſtant tous alliez avec la Ducheſſe de Valentinois qu'elle haïſſoit mortellement, quoy que du vivant de ſon mary elle euſt feint de l'aymer juſqu'à une étroite confidence. Mais elle ſe tenoit plus offenſée du Conneſtable que des Guiſes, à cauſe que c'eſtoit luy le dernier qui avoit contracté alliance avec cette femme. D'ailleurs les Guiſes la luy abandonnoient entierement, nonobſtant la reſiſtance du Duc d'Aumale qui eſtoit ſon gendre; & avec cela ils luy promettoient tant de ſervices & de ſoûmiſſions, qu'elle reſolut de les conſerver; Joint qu'eſtant oncles de la jeune Reyne, comme ils eſtoient, il ne luy euſt pas eſté poſſible de les chaſſer. 1559.

Lors que le Conneſtable connut qu'il alloit perdre la partie, il dépeſcha en diligence au Roy de Navarre pour le preſſer de venir prendre le rang & l'autorité que ſa naiſſance luy devoit donner auprés du jeune Roy : mais ce Prince eſtoit lent & irreſolu, & avec cela il ſe fioit peu en luy, ſe ſouvenant qu'il avoit conſeillé au deffunt Roy de ſe ſaiſir des reſtes de ſon petit Royaume : voila pourquoy il defera peu à ſes conſeils, & ne ſe haſta pas. Cette faute ſignalée, & en ſuite toutes les irreſolutions & la foibleſſe de ſa conduite durant ce regne & dans le ſuivant, ſe peuvent compter indirectement parmy les principales cauſes des troubles & des mal-heurs de la France.

Donc les Guiſes avec la Reyne mere s'eſtant rendus maiſtres de la Cour, le Roy declara aux Deputez du Parlement lors qu'ils le vinrent ſalüer; Qu'il avoit commis la direction de ſes affaires à ſes deux oncles; ſçavoir l'Intendance de la guerre au Duc, & celle des Finances au Cardinal. Eſtant ainſi établis, ils ſongerent à éloigner tous ceux qui leur faiſoient ombre. Ils ne laiſſerent au Conneſtable & aux Mareſchaux de France, que la commiſſion d'enterrer le feu Roy, & reſolurent d'envoyer les Princes de Condé & de la Roche-ſur-Yon en Eſpagne : le premier pour y porter le collier de l'Ordre au Roy Philippe, l'autre pour faire confirmer le Traité de paix. Ils bannirent auſſi la Ducheſſe de Valentinois de la Cour : mais auparavant ils la forcerent de rendre les pierreries & les riches meubles que le deffunt Roy luy avoit donnez, & luy oſterent ſa belle maiſon de Chenonceaux pour en accommoder la Reyne mere, en échange du Chaſteau de Chaumont ſur les rives de la Loire.

Comme ils deſiroient donner à leur nouveau Gouvernement une belle apparence d'honneur & de juſtice à l'égard du public, pour condamner le Gouvernement paſſé, ils oſterent les Sceaux à Bertrandi Cardinal & Archeveſque de Sens, dont la reputation n'eſtoit pas trop bonne, & les rendirent au Chancelier Olivier; perſonnage veritablement d'un ſingulier merite & d'une grande probité : mais qui connut

1559. bien-toſt qu'on l'avoit rappellé à la ſervitude pluſtoſt qu'à la libre fonction de la premiere Charge de l'Eſtat.

La Reyne mere cependant obligea le Roy de renvoyer le Conneſtable dans ſa maiſon, & à ſon départ elle luy fit reproche qu'il avoit dit que de tous les enfans du Roy Henry il n'y avoit qu'une fille naturelle qui luy reſſemblaſt. Elle deſira auſſi que le Cardinal de Tournon fuſt rappellé, parce qu'elle ſe vouloit ſervir de ſes conſeils, qu'elle croyoit d'autant meilleurs qu'il n'eſtoit d'aucun party. Les Guiſes y donnerent les mains; auſſi bien leur euſt-il eſté difficile de l'empeſcher; & ils creurent ſe pouvoir aſſeurer de luy, parce qu'il eſtoit ennemy capital du Conneſtable.

Le Roy de Navarre marchoit à petites journées, & s'arreſta à Vendoſme. Les Princes de Condé & de la Roche-ſur-Yon furent juſques-là pour le ſolliciter de venir à la Cour. Il y vint à la fin mais trop tard, les Guiſes l'y firent mal recevoir : on ne luy donna point de logement ſelon ſa qualité; & il fuſt demeuré ſur le pavé ſi le Mareſchal de Saint André ne luy euſt preſté le ſien. Dés que le Roy le vit, il luy declara comme il l'avoit declaré au Parlement, qu'il avoit donné l'adminiſtration à ſes oncles de Guiſe.

Nonobſtant tous ces indignes traitemens, ſes amis l'exhortoient de tenir ferme : les Guiſes s'aviſerent d'un ſtratagême pour luy faire quitter la place. On lût devant luy en plein Conſeil des Lettres du Roy d'Eſpagne, auquel la Reyne avoit demandé ſecours contre les factions dont elle eſtoit menacée; Elles portoient, que s'il ſe trouvoit quelqu'un qui euſt l'audace de contrôller le Gouvernement que le Roy avoit établi, il luy offroit toute ſa puiſſance pour le chaſtier. Le Navarrois comprit bien que cela pourroit ſervir de pretexte à l'Eſpagnol pour envahir ſes terres de Navarre; ainſi il fut conſeillé de s'y en retourner au pluſtoſt pour y mettre ordre. Mais afin de ſortir de la Cour avec quelque honneur, il ſe fit donner la commiſſion de conduire la nouvelle Reyne d'Eſpagne juſques ſur ſes frontieres.

en Septembre. Il ne partit neantmoins qu'aprés le Sacre du Roy. Cette ceremonie ſe fit le vingt-un de Septembre avec grande pompe dans la ville de Reims, par le miniſtere du Cardinal de Lorraine qui en eſtoit Archeveſque. Au partir delà il conduiſit la Reyne juſqu'en Navarre, eſtant accompagné du Cardinal de Bourbon & du Prince de la Roche-ſur-Yon. Il la délivra aux Deputez du Roy Philippe, c'eſtoient le Cardinal de Burgos, & ſon frere le Duc de l'Infantado. Et parce qu'il eſtoit dit qu'elle ſeroit conduite juſques ſur les terres d'Eſpagne, & que neantmoins la délivrance s'en faiſoit à Roncevaux qui eſt de celles de Navarre, il forma des proteſtations à ce que cét acte ne luy puſt préjudicier, & que delà on ne tiraſt aucune conſequence, que le Royaume de Navarre fuſt une Province dépendante de celuy d'Eſpagne. Du reſte les Eſpagnols, en recompenſe de ſa peine, luy donnerent

de vagues eſperances qu'ils luy feroient raiſon de ſon Royaume. Il mordit à cét appaſt, & la Reyne mere ſçeut bien s'en ſervir pour l'amuſer tant qu'il veſcut. 1559.

Au mois d'Aouſt precedent, le Roy Philippe avoit quitté les Pays-bas, & s'en eſtoit allé par mer en Eſpagne, où il choiſit ſa reſidence pour le reſte de ſa vie. Son pere avoit tendrement chery les Flamands, & s'eſtoit heureuſement ſervy de leurs conſeils & de leurs armes : mais luy, nourry dans l'air imperieux d'Eſpagne, ne pouvoit s'accommoder avec des peuples libres, qui ſçavoient prodiguer leurs biens & leur vie pour leur Prince, mais non pas les laiſſer piller. Il leur donna pour Gouvernante Marguerite ſa ſœur naturelle femme d'Octave Duc de Parme, à laquelle il adjoignit pour conſeil Antoine Perrenot de Gravelle Cardinal, Franc-Comtois d'origine, mais hautain & arrogant comme un Eſpagnol. A ſon arrivée en Eſpagne il fit bruſler en ſa preſence à Seville & à Valla d'Olit, une grande multitude de ceux qu'on nommoit Lutheriens, hommes & femmes, Gentilshommes & Eccleſiaſtiques ; meſme le fantoſme de Conſtance Ponce qui avoit eſté Confeſſeur de Charles V. & l'avoit aſſiſté juſqu'à la mort. Il ne faut pas s'eſtonner s'il ne craignit point de ternir la memoire de ſon pere, puis que, ſi on en croit quelques-uns, il voulut meſme luy faire ſon procez & bruſler ſes os pour crime d'hereſie, & que rien ne l'en empeſcha ſinon cette conſideration, que ſi ſon pere avoit eſté heretique il eſtoit décheu de ſes Eſtats, & par conſequent n'avoit pas eu droit de les reſigner à ſon fils.

Quelques ſemaines auparavant le départ du Navarrois, il s'eſtoit fait deux Edits, dont l'un deffendoit de porter des armes à feu, ny meſme des longs manteaux & des chauſſes larges, ſous quoy on euſt pû les cacher ; le ſecond revoquoit toutes les alienations du Domaine. L'un & l'autre eſtoient au deſir des Guiſes, le premier pour la ſeureté de leurs perſonnes, le ſecond afin d'endommager & de gratifier qui il leur plairoit. Auſſi gagnerent-ils pluſieurs des plus Grands par ce moyen ; Comme ils ſe firent encore beaucoup de creatures par la creation de dix-huit Chevaliers de ſaint Michel. L'an 1562. la Reyne Catherine en créa quinze autres, puis encore trente ; ce qui avilit tellement cét Ordre, auparavant cherement conſervé par les Rois de France, qu'on l'appella par raillerie *le collier à toutes beſtes.*

A meſme deſſein & afin d'avoir des Gouvernemens & des Charges pour eux & pour leurs amis, ils obligerent le Roy de declarer qu'il ne vouloit plus qu'aucun en poſſedaſt deux enſemble. L'Admiral avoit le Gouvernement de l'Iſle de France & celuy de Picardie, il remit le dernier de bonne grace, croyant qu'on le donneroit au Prince de Condé : mais les Guiſes en diſpoſerent en faveur de Briſſac, qu'ils vouloient attacher à leur party. Le Conneſtable fit d'abord la ſourde oreille à ceux qui luy parloient de ſe demettre de la Charge de grand Maiſtre de la Maiſon du Roy ; mais comme il vit qu'aprés les aver-

1559. tiſſemens, on y alloit apporter la force, il la remit entre les mains du Roy, qui la donna au Duc de Guiſe. Tout ce qu'il pût ménager ce fut d'obtenir une Charge de Mareſchal de France, qui fut creée extraordinairement, pour François ſon fils aiſné.

Aprés le Sacre ils menerent le Roy à Bar. Et là le Duc de Lorraine ſon beau-frere l'eſtant venu ſalüer, il renonça par Lettres Patentes à la Souveraineté qu'il avoit ſur le Barrois en faveur de ce Prince.

La nouveauté & l'apparence de la reformation dans un ſiecle qui en avoit tant de beſoin, ouvrirent les cœurs des François à la nouvelle Religion; & d'autre coſté le deſir que l'on avoit de l'arracher, fourniſſoit à ceux qui gouvernoient une belle occaſion de ſe rendre formidables, meſme aux plus innocents, qui dans de pareilles conjonctures craignent qu'on ne les faſſe Heretiques malgré qu'ils en ayent.

Le jeune Roy eſtoit perſuadé que c'eſtoit executer le Teſtament de ſon pere, que d'extirper tous ceux qui choquoient la croyance Catholique. Il publia pour cet effet un Edit vers la my-Novembre, par lequel il leur défendoit toutes aſſemblées ſur peine de la vie. Enſuite il créa dans chaque Parlement une Chambre qui ne connoiſſoit que de ce cas-là. On les nomma CHAMBRES ARDENTES, parce qu'en effet elles brûloient ſans miſericorde tous ceux qui s'en trouvoient convaincus; & il ne faloit point d'autre preuve que de les avoir trouvez dans quelque aſſemblée nocturne ou clandeſtine. Le Preſident Minard, l'un des grands Preſidens du Parlement, & l'Inquiſiteur * Democharès y travailloient avec grande chaleur dans Paris, & les alloient relancer juſques dans le fond des caves, ſur les denonciations de quelques moucharts, entre autres d'un Tailleur & de deux jeunes Orfevres qui avoient eſté de cette Religion.

* Il ſe nommoit de Mouchy, natif d'un village au Dioceſe de Noyon, & ſes eſpions s'appelloient moucharts.

Ces jeunes hommes depoſerent que dans ces aſſemblées nocturnes les pretendus Reformez mangeoient de l'Agneau Paſchal & du cochon roſty, & qu'aprés ils éteignoient les chandelles pour ſe meſler vilainement chacun avec celle qui luy tomboit entre les mains. Il y en eut meſme l'un d'eux qui affirma effrontement qu'il avoit eu pour ſa rencontre la fille d'un Advocat de la place Maubert, chez lequel ils faiſoient leur Cene. Cette calomnie fut répanduë par le peuple, ſemée dans le Louvre, & portée aux oreilles du Roy & de la Reyne; Et bien que ces denonciateurs euſſent eſté convaincus de menſonge par le Chancelier, cela ne laiſſa pas de faire impreſſion, meſme dans l'eſprit de la Reyne, qui ne s'effaça que par d'autres guere moins deſavantageuſes.

Ainſi les Religionnaires eſtant recherchez & ſuppliciez par tout, principalement dans les grandes villes de Roüen, d'Aix en Provence, de Toulouze, de Poitiers, & de Bourges, commencerent à ſe défendre. Ils y employerent premierement la plume, & ſemerent pluſieurs

libelles qui tendoient à monſtrer que les Rois ne doivent point eſtre cenſez majeurs plûtoſt que les autres hommes ; Que cependant c'eſt aux Eſtats de leur donner un Conſeil ; & que les Princes du Sang y doivent tenir le premier rang ; Que les Loix de l'Eſtat n'y admettent point ny les femmes ny les Eſtrangers ; Que les Guiſes n'eſtoient point naturels François ; Que d'ailleurs ils avoient des pretentions ſur l'Anjou & ſur la Provence, meſme ſur tout le Royaume, ſe diſant iſſus de Charlemagne ; Qu'ainſi c'eſtoit hazarder l'Eſtat que de leur en commettre le gouvernement. Ils ajoûtoient beaucoup de raiſons & d'exemples, pour monſtrer que l'adminiſtration des Cardinaux avoit toûjours eſté fort prejudiciable à la France ; Que François I. quoy qu'il s'en fuſt ſervy, ne les avoit jamais admis au Conſeil, quand il s'agiſſoit des affaires de Rome ; & que l'experience avoit aſſez appris que la politique des Venitiens, qui excluoit tous les Eccleſiaſtiques du maniment des affaires, eſtoit tres-ſage. 1559.

Ces livres ne manquerent pas de replique. Du Tillet, Greffier du Parlement, en fit une, qui pour lors fut bien déchiquetée, & preſque étouffée par quantité de vives réponſes : mais en un autre temps elle eut l'avantage d'eſtre relevée par le Chancelier de l'Hoſpital, & de ſervir comme de loy à l'Eſtat.

On travailloit alors de bonne foy à l'execution des articles de la paix. Le Mareſchal de Briſſac rendit avec grand regret la ville de Valence, & celles de Piedmont. Ceux qui tenoient Thionville & les places de Luxembourg, n'en ſortirent qu'en maudiſſant les Miniſtres qui avoient fait le Traité ; Et il n'y avoit point de cœur ſi dur qui ne fuſt touché d'entendre les lamentations & les cris pitoyables dont les Corſes & les Siennois taſchoient d'émouvoir le Ciel & la terre, lors qu'ils ſçeurent que la France les abandonnoit à leurs rudes Maîtres. Les Siennois ne quitterent pas les armes, ils firent les derniers efforts que peut faire un deſeſpoir impuiſſant, pour deffendre leur liberté : mais dans peu de temps ils ſuccomberent ſous les forces des Eſpagnols ; qui pour comble de deſolation, les livrerent au Duc de Florence, ſe reſervant neantmoins les places maritimes : entre autres Piombino, Port-Hercole, & Orbitelle.

Il y avoit à la Cour un grand nombre de perſonnes de toutes les Provinces, particulierement des gens de guerre, qui demandoient leur payement ou des recompenſes. Le Cardinal de Lorraine qui avoit le maniement des Finances, en eſtoit fort importuné, & de plus il apprehendoit quelque conjuration dans cette multitude. Voilà pourquoy il fit publier un Edit qui commandoit à tous ceux qui eſtoient à la ſuite du Roy pour demander quelque choſe, qu'ils euſſent à ſe retirer, ſur peine d'eſtre pendus à un gibet, qui pour cét effet fut dreſſé dans la place publique. Cét indigne traitement tourna contre luy une grande partie de ceux qui avoient ſervy dans les armées, & qui s'eſtoient

1559. attachez au Duc ſon frere, par l'eſtime de ſon heroïque valeur.

D'ailleurs, le jeune Roy eſtoit d'une foible complexion & d'une ſanté fort infirme : une fiévre quarte l'avoit tourmenté durant quelques mois, ce qui le rendoit incapable de s'appliquer aux affaires. Quand il en fut guery, il parut des puſtules ſur ſon viſage livide, qui témoignoient l'indiſpoſition du dedans. Il fut donc mené à Blois pour changer d'air ; Lors qu'il y eſtoit, il ſe trouva des gens en ce pays-là, de quelque part qu'ils fuſſent ſubornez, qui cherchoient de jeunes enfans pour en tirer du ſang, diſoient-ils, afin de luy en faire un bain. A cauſe de cela quelques-uns ont voulu dire qu'il eſtoit atteint du mal de Naaman, comme l'avoit eſté le Roy Louys XI.

Cependant on faiſoit inceſſamment le procés à tous ceux qui eſtoient empriſonnez pour le fait de la Religion. On commença par les Conſeillers du Parlement * de Paris. Anne du Bourg ayant long-temps chicané ſa vie par divers appels, au Metropolitain de Sens, puis au Primat de Lyon, car il eſtoit Eccleſiaſtique & Preſtre, leva le maſque & declara hautement qu'il profeſſoit une croyance contraire à celle de l'Egliſe Romaine. Ce furent les zelez de ſa croyance qui le porterent à cette reſolution. Ils s'imaginoient qu'eſtant homme de condition relevée, de rare merite, & d'une haute vertu, au moins quant aux mœurs, ſon exemple feroit une merveilleuſe impreſſion, & que pour toutes ces conſiderations on ne l'expoſeroit jamais à l'infamie du ſupplice. Mais ils ſe tromperent : la chaleur de ceux qui avoient entrepris cette affaire, la pouſſa juſqu'au bout ; Et il arriva encore un accident qui haſta ſa perte. Il avoit recuſé le Preſident Minard, & voyant que pour cela il ne s'abſtenoit pas, il l'avoit menacé que Dieu le feroit bien abſtenir. Or quelques jours aprés, il arriva que ce Preſident, un ſoir en ſortant du Palais, fut aſſaſſiné à coups de piſtolet, & il paſſa pour conſtant que le premier Preſident avoit couru la meſme riſque. Cet attentat donna lieu à un Reglement du Parlement, qui ordonna que les relevées des jours d'Hyver, la Cour ſortiroit à quatre heures. Les auteurs du meurtre ne purent jamais eſtre découverts ; Robert Stuard en eſtant fortement ſoupçonné, fut arreſté priſonnier.

* Voy cy-deſſus ſur la fin de la vie de Henry II.

Un ſi fâcheux incident irrita de telle ſorte ceux qui gouvernoient, que du Bourg fut condamné à mort, & aprés avoir eſté dégradé des Ordres ſacrez, brûlé dans la Gréve, ayant eſté eſtranglé auparavant. Il alla à la mort avec tant de joye & tant d'apparence de pieté, que ſon ſupplice, bien loin de donner de la terreur, donna de la compaſſion à tout le monde, & inſpira à pluſieurs cette perſuaſion, que la croyance que profeſſoit un ſi homme de bien & ſi éclairé, ne pouvoit eſtre mauvaiſe.

Pour les autres Conſeillers qui avoient eſté arreſtez priſonniers au meſme temps que luy, ils ſe retracterent tous. Paul de Foix fut ſuſpendu

pendu pour un an de l'exercice de ſa Charge, Louys du Faur pour cinq ans : mais la chaleur de la pourſuite paſſée, le Parlement les rétablit. Le ſeul Antoine Fumée fut abſous à pur & à plein, & remis en ſa Charge le jour meſme qu'il ſortit de priſon. 1559.

Quant aux autres priſonniers, qui eſtoient en tres-grand nombre, les commandemens reiterez de la Cour redoublant la ſeverité des Juges, on en vuida bien-toſt les priſons. Ils furent tous menez à la mort ou au banniſſement. Robert Stuard n'ayant pû tirer aucune recommandation de la jeune Reyne, qui le deſavoüa pour ſon parent, trouva ſon ſalut dans ſa propre fermeté : il ſouffrit les plus rudes geſnes ſans rien confeſſer, & par ce moyen il fut abſous.

Vers ce temps-là, le menu peuple de ſon propre mouvement, ou par la ſuggeſtion de quelques zelez, s'aviſa d'élever des images de bois ou de pierre aux coins des ruës, principalement des petites Nôtre-Dames. Il les paroit de couronnes de fleurs, allumoit des cierges devant, & s'y aſſembloit par bandes, chantant des Litanies & autres prieres. Et ſi quelqu'un paſſoit ſans les ſalüer & ſans s'y arreſter, ou s'il oublioit de mettre dans le tronc, on l'appelloit Lutherien, & il eſtoit battu & traiſné dans la bouë, meſme quelquefois en priſon. Les plus ſages Eccleſiaſtiques, qui conſideroient que le culte des choſes ſacrées ne ſe doit pas traiter en des lieux profanes, ny par des perſonnes de cette ſorte, retirerent tout autant qu'ils purent de ces Images dans les Egliſes : mais il en eſt encore demeuré pluſieurs de celles-là en divers endroits, ſans compter celles que l'on y met encore de nouveau.

Marguerite de Lorraine mere de la Reyne Marie Stuard avoit toûjours gouverné le Royaume d'Eſcoſſe pour ſa fille depuis la mort du Roy ſon mary, eſtant aſſiſtée des conſeils de Henry Clutin-d'Oyſel, qu'on luy avoit envoyé de France. Comme elle fut troublée par le ſoûlevement des Religionnaires, dont Jacques baſtard du deffunt Roy & Comte de Mourray, eſtoit le Chef, on luy envoya un ſecours de 3000. hommes, commandé par la Broſſe, Seigneur Bourbonnois. On rappella d'Oyſel & on mit en ſa place Nicolas de Pelvé Eveſque d'Amiens, auquel on adjoignit quelques Docteurs de Sorbonne, pour eſſayer de ramener les devoyez ou par l'inſtruction, ou par la force.

Ces troupes avoient ordre, quand elles auroient dompté les rebelles, de paſſer en Angleterre & de la conquerir avec l'aide des Catholiques, pour la Reyne Marie. Car elle s'en diſoit heritiere, & en avoit déja chargé les armes ſur ſon Eſcu. Elizabeth en ayant eu avis, peut-eſtre par le moyen de l'Admiral, aſſiſta les rebelles de 1200. hommes, & tous enſemble ils aſſiegerent le Port de Leyte, ou petit Lit, qui eſt à demie lieuë d'Edimbourg. La Broſſe & Sebaſtien de Luxembourg-Martigues, ſe jetterent dedans pour le deffendre. Il y eut de beaux faicts d'armes de part & d'autre durant ce ſiege. A la fin tous les deux

1560. partis laſſez de la guerre, firent la paix. Par laquelle il fut dit, que tous les differends ſeroient jugez par les Eſtats Generaux du pays, & que le Roy François & la Reyne ſon épouſe quitteroient les armes & le titre de Rois d'Angleterre.

Le Pape Paul IV. qui n'avoit eu rien tant à cœur que d'établir l'Inquiſition par toute la Chreſtienté, eſtoit ſorty de ce monde huit jours aprés le Roy Henry II. Le peuple Romain, en haine de ce qu'il luy avoit mis ce joug ſur la teſte, briſa ſes ſtatuës & arracha ſes armes de tous les endroits où elles eſtoient. Les intrigues de Vargas Ambaſſadeur d'Eſpagne, & celles des Caraffes, tinrent le ſiege vaquant plus de trois mois : au bout deſquels le Cardinal de Medequin, frere du Marquis de Marignan, fut éleu par les moyens accouſtumez dans les Conclaves. On peut dire de luy qu'il a donné à la pourpre ſacrée, le plus grand éclat qu'elle ait jamais eu, en mettant ſon neveu le grand ſaint Charles Borromée au nombre des Cardinaux.

L'année 1560. commença aſſez heureuſement par un Edit tres-ſalutaire, qui ordonnoit aux Compagnies Souveraines & à toutes les Juſtices Subalternes, que lors qu'il y auroit une place vacante, elles euſſent à preſenter au Roy trois perſonnes irreprochables, & verſées dans la Juriſprudence, deſquels il éliroit celuy qui luy plairoit, comme il s'eſtoit pratiqué autrefois. L'importunité des mouſches de Cour, qui s'attachent toûjours à la corruption & qui en vivent, ne permit pas qu'une ſi ſainte Ordonnance euſt lieu. Ainſi comme la Juſtice eſt de ſoy une choſe divine & tres-neceſſaire à la ſocieté, & que d'ailleurs le nombre des méchants & des intereſſez ſera eternellement le plus grand, la pourſuite de ce bien ſera toûjours loüable, & toûjours inutile.

Bien que le Prince de Condé, l'Admiral, & Dandelot ſon frere, fuſſent notoirement imbus des nouvelles opinions, & qu'ils favoriſaſſent de tout leur pouvoir ceux qui les profeſſoient, ils n'avoient pourtant point encore oſé s'en declarer les Chefs. A la fin ces miſerables eſtant preſſez à toute extrémité s'unirent enſemble, afin d'éteindre les feux qui eſtoient allumez pour les brûler : mais ils n'en demeurerent pas à la deffenſive, le deſeſpoir les porta bien plus loin.

Un Gentilhomme d'Angoulmois nommé Jean de Bary la Renaudie, qui avoit eſté autrefois condamné pour quelque fauſſeté, mais eſtoit échappé des priſons, eut charge des principaux, d'aller par toutes leurs Egliſes les exhorter d'envoyer des Deputez à Nantes, & de choiſir pour cela le temps que le Parlement de Rennes y devoit eſtre transferé, afin de ſe mieux cacher dans l'affluence du monde. Il s'en acquitta ſi bien, qu'ils s'y rendirent un jour nommé, au nombre de plus de cent cinquante.

Aprés qu'ils eurent oüy ſa harangue, & veu les conſultations de pluſieurs Theologiens de leur croyance, qui les aſſuroient qu'ils pou-

voient prendre les armes, mais pour leur deffenſe ſeulement, & pour avoir le chemin libre afin d'aller faire leurs remonſtrances au Roy: ils elûrent pour leur Chef Muet le Prince de Condé, & ſous ſon autorité ce la Renaudie ; & ils reſolurent qu'en chaque Province il ſeroit choiſi certain nombre d'hommes non mariez, qui ſous des Chefs qu'ils nommerent, ſe rendroient à Amboiſe un jour aſſigné ; Que là ils preſenteroient leur requeſte au Roy, & qu'ils ſe ſaiſiroient du Duc de Guiſe & du Cardinal de Lorraine, pour leur faire faire leur procés par les Eſtats. Mais qui pouvoit répondre qu'ils ne les euſſent pas tuez d'abord, & qu'ils ne ſe fuſſent pas rendus les maiſtres de la perſonne de la Reyne mere & de celle du Roy meſme ? Certes on leur imputa cet attentat, quoy qu'en effet l'eſprit de leur aſſemblée, & ſes reſolutions n'allaſſent en aucune façon contre ces perſonnes ſacrées. On crut que ſur certaines informations faites entre eux, ils avoient condamné les Guiſes à mort, les tenant convaincus d'avoir formé le deſſein de faire mourir le Roy, pour oſter la Couronne à toute la race des Capets, & la remettre dans la leur, qu'ils diſoient eſtre iſſuë de celle de Charlemagne. Mais c'eſtoit une pure calomnie: cette origine chimerique n'eſtoit jamais entrée dans la teſte des Princes Lorrains, ils n'ont jamais crû eſtre du Sang de Charlemagne que par femmes ; & que leur euſt ſervy de ſe deffaire de la perſonne du Roy ? puis qu'il avoit trois freres, & qu'outre cela on comptoit ſix ou ſept autres Princes du Sang. Au reſte ce fut une grande faute aux conſpirateurs de prendre cette reſolution dés le mois de Janvier, & d'en remettre l'execution au mois de Mars, de vouloir lever des gens dans toutes les Provinces, & d'en communiquer le deſſein à tous. De cette ſorte il ne pouvoit pas demeurer ſecret. Auſſi les Guiſes en eurent avis de pluſieurs païs eſtrangers, & plûtoſt meſme que de France. 1560.

Le temps approchant, la Renaudie qui ſe forgeoit mille belles imaginations ſur le ſujet de cette entrepriſe, ne puſt pas tenir ſa langue, & s'ouvrit entierement à un Advocat de ſa Religion nommé des Avenelles, chez lequel il logeoit à Paris. L'Advocat ſe promettant d'en tirer une grande recompenſe, comme en effet il l'eut aſſez bonne, le découvrit à l'Allemand Vouzé Maiſtre des Requeſtes, & l'Allemand le mena en Cour déduire tout ce qu'il avoit appris de la Renaudie.

A ces nouvelles, les Guiſes pourveurent premierement à la ſeureté de leurs perſonnes, & appellerent ſans bruit leurs plus fidelles amis auprés d'eux, donnerent ordre à s'aſſurer des grandes villes, firent par des lettres du Roy, venir le Prince & l'Admiral en Cour, accorderent abolition du paſſé aux Religionnaires, horſmis à ceux qui avoient dogmatiſé ou conſpiré ; & en meſme temps ils mirent des gens de guerre ou des Prevoſts ſur tous les paſſages des conjurez. Le Duc ſe fit confirmer le titre de Lieutenant general du Royaume, tant en

1560. preſence qu'en abſence du Roy, & mit ſur pied une compagnie de Mouſquetaires à cheval tous gens d'eſlite, pour en accompagner toûjours la perſonne ſacrée du Prince. Il en donna le commandement à Antoine du Pleſſis-Richelieu.

La Cour délogea auſſi-toſt de Blois, & alla ſe loger au Chaſteau d'Amboiſe, tant parce que la place eſtoit plus forte, que pour rompre les meſures des entrepreneurs. Cependant le Duc de Guiſe envoya par toutes les Provinces des ordres du Roy, & des exhortations à la Nobleſſe & aux Officiers de guerre, de s'armer pour le ſalut de l'Eſtat, & aux Gouverneurs d'arreſter tous ceux qui ſe trouveroient en armes, ſoit à pied, ſoit à cheval, ſur le chemin d'Amboiſe. Le Prince de Condé qui alloit en Cour, trouva le Seigneur de Cipierre à Orleans, duquel il ſceut que l'entrepriſe eſtoit découverte : il ne laiſſa pas de continuer ſon chemin, & la Renaudie homme opiniaſtre de pourſuivre ſon deſſein. Mais la Cour ayant changé de ſejour, il luy falut changer les rendez-vous de ſes gens, & ce fut ce qui acheva de faire avorter l'execution.

Les conjurez ſe couloient à la file par divers endroits, & ne marchoient que la nuit ; ſi bien que les Guiſes n'eurent point de nouvelles bien certaines de la maniere dont la conſpiration ſe devoit executer, juſqu'à ce qu'on leur vint dire un matin qu'on en voyoit quelques bandes aux portes d'Amboiſe. Alors le Cardinal ſe trouva fort eſtonné, mais le Duc s'aſſura promptement de tout ce qu'il y avoit de Nobleſſe à la Cour, des Gardes du Roy & des habitans de la ville, mit des gardes aux portes, & pour empeſcher que le Prince de Condé ne remuaſt rien au dedans, il le retint habilement pour en garder une, mais ſous couleur d'office d'amitié, il le fit accompagner par le grand Prieur ſon frere avec bon nombre de ſes gens.

Lors qu'il crut avoir mis un bon ordre à ſa ſeureté, le Duc de Nemours & quelques autres firent diverſes ſorties de la Ville, & attraperent quantité de ces malheureux. Caſtelnau de Chaloſſes, Raunay & Mazeres trois de leurs principaux Chefs, eſtoient à Nozé : Nemours prit les deux derniers qui ſe promenoient imprudemment devant le Chaſteau : mais Caſtelnau & les autres ſe retirerent dedans. Il les y aſſiegea tout ſur l'heure, & ne pouvant pas les avoir ſi-toſt par la force, il les en tira par de belles promeſſes. Car il leur donna ſa parole de les mener au Roy ſans qu'il leur fuſt fait aucun mal, ny qu'on les retinſt priſonniers. Mais comme il n'y a nulle ſeureté de prendre la foy de celuy qui n'en peut eſtre bon garant, dés qu'ils furent à Amboiſe on les jetta tous dans des priſons, & Nemours en fut quitte pour dire *je n'y puis rien*. On luy pouvoit répondre, que qui ne peut garantir une parole, ne la doit pas donner.

La Renaudie qui eſtoit dans le Vendoſmois, faiſoit avancer ſes gens en diligence pour dégager Caſtelnau, qu'il ne ſçavoit pas s'eſtre

rendu : mais comme ils filoient par petites bandes & en cachete par les routes de la foreſt, ceux du Roy qui les guettoient aux paſſages, les tuoient facilement, ou les prenoient priſonniers, & les attachoient à la queuë de leurs chevaux pour les mener à Amboiſe ; où ils n'étoient pas ſi-toſt arrivez qu'on les pendoit aux creneaux des murailles, tout bottez & eſperonnez. Le lendemain, la Renaudie fut rencontré dans la foreſt de Chaſteau-Renaud, par le Baron de Pardillan ſon couſin, à qui le Roy avoit donné ordre d'aller à la chaſſe des Conjurez avec deux cens chevaux. Il ſe deffendit en deſeſperé, & aima mieux ſe faire tuer que de ſe laiſſer prendre. Son corps fut pendu quelques heures durant à une potence ſur le pont d'Amboiſe, avec cet écriteau, *Chef des Rebelles*, puis écartelé, & les quartiers plantez en divers endroits. 1560.

Les Guiſes preſſoient fort qu'on euſt à dépeſcher les Chefs : le Chancelier eſtoit d'avis qu'on ſurſiſt juſqu'à ce qu'on euſt veu le fond & la fin de cette entrepriſe, & que pour appaiſer la fureur des eſprits, l'on pardonnaſt à ceux que le faux zele de la Religion avoit trompez, pourveu qu'ils s'en retournaſſent en leurs maiſons, au nombre de deux ou trois enſemble ſeulement. Mais tandis qu'ils diſputoit en faveur de la clemence contre la rigueur de la Juſtice, un Capitaine des Conjurez nommé la Motte, fit une tentative pour ſurprendre Amboiſe. Ce nouvel incident ferma la bouche au Chancelier, & lâcha la bride à la derniere ſeverité. Il fut commandé de prendre, morts ou vifs, tous ceux qui ſe trouveroient avec des armes, quoy qu'ils s'en retournaſſent chez eux.

On pardonna à bien peu de ceux qu'on tenoit : il en fut pendu, noyé, décapité, prés de 1200. les ruës d'Amboiſe ruiſſeloient de ſang, la riviere eſtoit couverte de corps morts, & les places publiques toutes plantées de gibets. Les Chefs furent executez les derniers, la Reyne mere, ſes trois jeunes fils, & toutes les Dames de la Cour eſtant aux feneſtres, qui regardoient ce tragique ſpectacle comme un divertiſſement. Pas un d'eux n'advoüa que la conſpiration fuſt contre la perſonne du Roy, mais ſeulement contre les Guiſes. Raunay & Mazeres confeſſerent à la queſtion avoir appris de la Renaudie, que ſi elle euſt reüſſi le Prince de Condé ſe fuſt declaré : Caſtelnau le dénia fortement, & meſme à la confrontation donna des reproches valables contre leurs depoſitions. Il eut la teſte tranchée avec eux ſur le pont d'Amboiſe ; & l'on remarqua comme un coup de fatalité, que vingt ans auparavant ſon frere aiſné avoit eſté tué au meſme endroit par des Laquais de la Cour.

On connut par les chifres qui furent ſaiſis avec la Bigne Secretaire de la conſpiration, & par les interrogatoires de quelques Capitaines des Conjurez, que le Prince de Condé & l'Admiral y trempoient : mais comme les preuves n'en eſtoient pas claires, & les témoignages

1560. ſeulement par ouy dire, & que ceux qui avoient ordre de foüiller dans la maiſon du Prince, n'y eurent trouvé ny hommes, ny armes, il demanda à ſe purger en plein Conſeil devant le Roy. La Reyne mere ayant voulu qu'on l'y admiſt, il fit un diſcours plein de force & d'éloquence pour ſe juſtifier de cet attentat; & aprés donna le démenty à tous ceux qui voudroient ſoûtenir qu'il en eſtoit coupable, & leur offrit le combat de ſa perſonne, renonçant à ſa qualité, pour cette occaſion ſeulement. Le Cardinal de Lorraine voyant bien à qui ce deffy s'adreſſoit, fit ſigne au Roy de ſe lever, & ainſi de ne faire point de réponſe au Prince. Le Duc de Guiſe uſant d'une profonde diſſimulation, loüa ſa generoſité, & dit qu'il eſtoit preſt auſſi de ſoûtenir ſon innocence : mais en ſecret il n'avoit pas laiſſé d'eſtre d'avis qu'on l'arreſtaſt. La Reyne mere ne jugea pas à propos de le faire, ſoit qu'elle craigniſt que les Guiſes ſe rendiſſent trop abſolus, s'ils terraſſoient le ſeul Prince qui leur pouvoit tenir teſte, ſoit qu'elle apprehendaſt que cette detention ne cauſaſt quelque autre coup de deſeſpoir, qui fuſt pire que la conſpiration precedente.

Le peril paſſé, on fit écrire des lettres au nom du Roy à tous les Parlements, Gouverneurs & grandes villes, leur donnant avis du peril eminent dont le Roy eſtoit échappé, & le ſignalé ſervice que le Duc de Guiſe luy avoit rendu. Le Conneſtable fut chargé d'aller au Parlement de Paris pour cela; & en faiſant le recit de l'affaire, il donna de grandes loüanges en apparence aux Guiſes, mais ajuſtées de telle ſorte qu'il laiſſa à penſer, que la conjuration avoit eſté formée contre eux, non pas contre la perſonne du Roy.

Le Parlement neantmoins eſtant perſuadé des ſervices importants du Duc en cette occaſion, luy donna le glorieux nom de *Conſervateur de la patrie*. Cependant les Coligny ſe voyant regardez de fort mauvais œil à la Cour, ſe retirerent, & la Reyne ordonna à l'Admiral d'aller pacifier les émotions qui paroiſſoient en Normandie, & de s'enquerir de leurs veritables cauſes pour luy en faire le rapport.

L'horreur de cette conſpiration, & celle de tant de ſang qui fut répandu pour la punir, ſerrerent ſi fort le cœur du Chancelier François Olivier, qui avoit l'ame tendre & humaine, qu'il en tomba malade & en mourut. Le Cardinal de Lorraine avoit jetté les yeux ſur Jean de Morvilliers Eveſque d'Orleans, pour le mettre dans cette Charge: mais la Reyne le prévint, & pria le Roy de la donner à Michel de l'Hoſpital; Au moins elle luy fit dire qu'il tenoit cette grace d'elle, quoyque le Cardinal luy vouluſt perſuader que c'eſtoit de luy. Depuis l'Hoſpital donna aſſez à connoiſtre qu'il en avoit l'obligation à la Reyne, par le grand attachement qu'il eut aux intereſts de cette Princeſſe.

La connoiſſance du crime d'hereſie avoit eſté d'abord attribuée aux Parlemens; Et ils avoient fort combattu pour ſe la conſerver. Mais

comme il y avoit plusieurs Conseillers & des plus sçavants dans ces grandes Compagnies, qui estoient imbus de ces nouveautez, le Cardinal de Lorraine la fit transporter aux Evesques par un Edit du mois de May, datté de Romorantin en Berry ; A quoy le nouveau Chancelier donna les mains, de crainte d'un plus grand mal ; j'entends l'Inquisition que ce Cardinal & la Cour de Rome taschoient d'introduire en France, avec le mesme pouvoir qu'elle a en Espagne. 1560.

Un peu aprés l'Admiral écrivit à la Reyne, que les seditions ne prendroient jamais fin tant que la cause en subsisteroit ; Que c'estoit la trop absoluë puissance que les Guises avoient en la Cour qui excitoit tous ces mouvemens ; Qu'il luy conseilloit donc de prendre en main le gouvernement des affaires, & de suspendre les poursuites contre les Protestans, ainsi qu'il avoit esté resolu par un Edit que le Chancelier Olivier avoit minuté. La Reyne desirant luy montrer qu'elle deferoit à ses conseils, fit publier cét Edit, mais il fut si mal observé, qu'on eut sujet de croire qu'on ne l'avoit fait que pour découvrir ceux qui professoient cette Religion.

En France on avoit jusques-icy appellé *Lutheriens* ceux qui professoient les nouvelles opinions, quoy qu'en plusieurs poincts ils ne suivissent pas les dogmes de Luther. Quelques-uns les appelloient plus proprement *Sacramentaires*, à cause qu'ils nioient la réalité du Corps de Nostre Seigneur au saint Sacrement. Cette année on leur appliqua le nom de HUGUENOTS qui leur est demeuré. L'origine en est incertaine : il y en a qui disent qu'il prit naissance à Tours, & ils le tirent du nom de *Hugon*, parce que ces Novateurs faisoient leurs assemblées nocturnes à la *porte Hugon*, ou parce qu'ils ne sortoient que durant les tenebres, comme un certain lutin ou esprit nocturne qu'ils nomment en cette ville *le Roy Hugon*, & lequel selon les contes du peuple, y rode la nuit par les ruës. Pour eux ils le tenoient à gloire comme s'il leur eust esté donné pour avoir conservé la Couronne à la race de HUGUES Capet. Je croy avoir quelques preuves qu'il est venu d'un mot * Suisse qui signifie Ligue, mais qui a esté corrompu par ceux de Geneve, & que delà il a esté apporté en France par les Religionnaires mesme, qui voyoient qu'on les appelloit ainsi en ce pays-là.

* *Eidgnossen, Eidgnots, Huguenots.*

Depuis que la Reyne Catherine s'estoit fortifiée des conseils du Chancelier de l'Hospital, elle avoit pris ses précautions aussi bien contre les Guises que contre les Princes du Sang ; Et comme elle vouloit toûjours tenir pour regle de sa conduite cette maxime de sa maison, QU'IL FAUT DIVISER POUR REGNER, elle songeoit à entretenir les troubles, afin d'avoir de tous costez dequoy s'appuyer, & afin de contenir tous les deux partis l'un par l'autre. Quand la balance penchoit trop d'un costé, elle la rechargeoit à l'oppositе pour la remettre dans l'équilibre. Ainsi comme l'absence de deux premiers Princes du Sang & des deux Coligny, qui s'en estoient allez dans

1560. leurs maiſons, rehauſſoit trop le credit des Guiſes, elle commença à écouter plus favorablement les Huguenots, & à lire meſme quelques écrits qu'ils luy addreſſerent pour leur juſtification.

Dans cette meſme veuë, ou pour connoiſtre les deſſeins & les intereſts des Grands, elle les fit tous convoquer à Fontainebleau au vingt d'Aouſt, ſous couleur de prendre leur avis ſur l'Eſtat preſent des affaires, comme c'eſtoit autrefois l'ordre ancien & neceſſaire du Royaume de France.

L'Aſſemblée fut fort celebre, le Conneſtable, l'Admiral & Dandelot s'y rendirent avec une ſuite de huit ou neuf cens Gentilshommes. Elle dura quatre ſéances ſeulement ; Et ſe tint dans le cabinet de la Reyne mere, le Roy preſent.

Le premier jour, le Roy & puis la Reyne ſa mere, en ayant expliqué le ſujet en peu de mots, qui eſtoit pour remedier aux troubles cauſez par les differends de la Religion, & pour oſter les abus qui s'eſtoient gliſſez dans tous les ordres, conjurerent les aſſiſtans de leur donner leurs avis ſans paſſion & ſans intereſt. Le Chancelier declara plus au long quels eſtoient les deſordres, & les remedes qu'on y pouvoit apporter.

Comme il eut achevé, l'Admiral s'avança & s'eſtant mis à genoux devant le Roy, luy preſenta des Requeſtes qui n'eſtoient ſignées d'aucune perſonne, mais qu'il diſoit avoir receuës en Normandie ; Elles imploroient la clemence du Roy, & le ſupplioient de faire ceſſer les recherches contre les Reformez, & de leur accorder des Temples & le libre exercice de leur croyance.

Là deſſus Jean de Montluc Eveſque de Valence, prié de dire ſon avis, parla plus librement que n'euſſent ſçeu faire les ennemis de l'Egliſe Romaine, des abus & des vices des Eccleſiaſtiques, particulierement des Eveſques, dont il dit qu'on en avoit veu quarante pour une fois à Paris, croupiſſant dans l'oiſiveté & dans les delices. Il loüa la devotion de chanter les Pſeaumes & les Hymnes en François, au lieu de chanſons diſſoluës ; Blaſma la rigueur des tourmens qu'on exerçoit ſur des gens qui n'avoient point d'autre crime, qu'une perſuaſion qu'ils croyoient bonne ; Et conclut à renvoyer la deciſion de ces Controverſes à un Concile National, parce qu'il n'y avoit plus d'eſperance d'en avoir un general, & de remettre la reformation des deſordres du Royaume à l'Aſſemblée des Eſtats Generaux. Marillac Archeveſque de Vienne parla ſur le meſme ton, & adjouſta beaucoup de choſes trop picquantes contre les Guiſes.

Le Cardinal de Lorraine Prelat d'une ſublime éloquence, prit le contrepied de ces deux Eveſques, & montra par vives raiſons qu'il n'eſtoit point beſoin de Concile, & qu'il faloit continuer la recherche contre les Sectaires. Du reſte, il fut d'avis de convoquer les Eſtats. Il rendit auſſi compte en gros de l'adminiſtration des Finances, comme

me ſon frere le Duc de Guiſe, de ſa conduite dans le gouvernement, 1560.
ſe juſtifiant des calomnies qu'on luy impoſoit ; ſpecialement d'avoir armé le Roy contre ſes ſujets en luy donnant des gardes, comme il avoit fait ; dont il rejetta tout le blâme ſur les auteurs des attentats & des émotions.

Pour reſultat, il fut fait un Edit le vingt-quatriéme d'Aouſt, qui convoquoit les Eſtats du Royaume dans la ville de Melun le dixiéme de Decembre, & ordonnoit aux Eveſques de ſe rendre le dixiéme Janvier où le Roy leur preſcriroit, pour aviſer au temps & au lieu de tenir un Concile national, ſi le Pape par des longueurs affectées leur oſtoit l'eſperance du general, qu'il avoit tant promis. De plus, il eſtoit enjoint aux Gouverneurs de veiller à ce qu'il ne ſe fiſt point d'aſſemblées factieuſes, & de ſurſeoir les pourſuites pour le fait de la Religion, s'il n'y avoit point d'autre crime compliqué. C'eſtoit commencer à les tolerer. Les choſes ainſi reglées, chacun eut ordre de ſe retirer chez ſoy.

L'alarme fut grande à Rome lors qu'ils entendirent qu'on parloit de tenir un Concile national en France ; Pie IV. n'obmit aucun moyen pour en diſſuader le Roy. Il luy repreſenta, comme un grand malheur, que l'Egliſe Gallicane reſtabliroit la Pragmatique, & par conſequent les élections, dont la dignité Royale ſeroit beaucoup diminuée ; Il pria le Roy d'Eſpagne d'interpoſer ſon credit envers luy pour empeſcher un coup qu'il croyoit ſi prejudiciable à ſon autorité Pontificale ; Et tous ces reſſorts n'ayant pû faire revoquer une reſolution priſe par tout le Conſeil, il ne trouva point d'autre expedient pour la détourner qu'un Concile general. Il balança quelque temps s'il en convoqueroit un tout de nouveau, ou s'il continueroit celuy que ſes predeceſſeurs Paul III. & Jules III. avoient ſuſpendu. L'Empereur avec toute l'Allemagne en deſiroit un nouveau, & la France s'eſtoit liée avec luy pour cela, dautant que les Proteſtants demandoient qu'on remaniaſt les points qui avoient eſté jugez dans les premieres Séances. Mais l'avis de la continuation ſembla le meilleur au Pape pour le bien de ſon autorité. Ainſi il fit publier que le Concile recommenceroit au jour de Paſques l'année ſuivante ; & le Conſeil de France par une legereté inexcuſable, y donna les mains.

Les deux freres, Antoine & Loüis de Bourbon ne s'eſtoient point trouvez à l'aſſemblée de Melun : car deux mois auparavant Antoine s'eſtoit retiré en Gaſcogne, & ſon frere l'y eſtoit allé trouver. Eſtant là en plus grande ſeureté, ils pourvoyoient à leurs affaires, & projettoient les moyens de ſe rendre les plus forts pour débuſquer les Guiſes. Ceux-cy ayant des ſerviteurs fidelles, des eſpions fort bien payez, & toute la recompenſe & la punition dans leurs mains, découvroient auſſi-toſt leurs deſſeins, & les faiſoient avorter avant qu'ils puſſent éclorre.

Les Princes ſe ſervoient d'un nommé la Sagne, homme indiſcret

1560. & babillard, qui ſe découvrit à un ſien camarade, avec lequel il avoit porté les armes en Piedmont. Il ne ſongeoit pas que c'eſt la plus dangereuſe de toutes les imprudences, que de confier ſon ſecret à un homme qui en peut faire ſa fortune. Celuy-là le rapporta au Mareſchal de Briſſac, qui le dit au Duc de Guiſe : tellement que comme la Sagne s'en retournoit en Gaſcogne il fut pris chargé de quantité de lettres. La crainte de la queſtion, ou l'eſpoir de la recompenſe le fit parler ; Il donna luy-meſme les moyens d'en lire quelques-unes, en lavant le papier, ſur lequel il ne paroiſſoit rien d'écrit. Celles de François de Vendoſme Vidame de Chartres, Seigneur fort riche & l'un des plus braves & des plus galands de la Cour, furent jugées les plus criminelles, non pas peut-eſtre qu'elles fuſſent telles, mais parce qu'il eſtoit ennemy declaré du Duc de Guiſe, & d'ailleurs autant hay de la Reyne mere, qu'il en avoit eſté aimé. Auſſi fut-il arreſté & renfermé dans la Baſtille. Quelque temps aprés on le transfera delà, mais ſous bonne garde, dans ſa maiſon, où il mourut, ſoit de chagrin, ſoit des débauches de ſa jeuneſſe.

Bouchard Chancelier d'Antoine, ſans eſtre preſſé que de ſa propre timidité, revela auſſi toutes les pratiques du Prince de Condé, & les moyens qu'il employoit pour y engager ſon frere. Il penſoit ſe mettre en ſeureté par là : mais on ſe ſaiſit de ſa perſonne, & on le mit en priſon à ſaint Jean d'Angely, où on le gardoit fort étroitement, afin d'avoir ſon témoignage quand on en auroit beſoin.

Il paroiſſoit cependant diverſes émotions dans les Provinces qui marquoient que tout le corps des Religionnaires eſtoit ſur le point de faire un grand ſoûlevement. Car en Normandie, où l'Admiral avoit eſté envoyé, ils tenoient publiquement leurs Preſches ; Les deux freres Antoine & Paul Richend Mouvans, eſſayerent de ſe rendre maiſtres des villes de Valence, de Montelimard, & de Romans en Daufiné, & de celles d'Aix & d'Arles en Provence : mais le Seigneur de Maugeron fit échoüer leurs entrepriſes ; Antoine fut tué dans une émotion à Draguignan, Paul ſe ſauva en Suiſſe.

Semblablement Charles du Puy Montbrun ſe ſervant des Religionnaires à diſputer le gouvernement de Daufiné à la Mothe Gondrin, fut pouſſé par ſon adverſaire, & s'enfuit tout nud dans les Sevenes, & delà chez les Suiſſes.

Maligny de la maiſon de Ferriere, qui eſtoit au Roy de Navarre, tenta auſſi de s'emparer de Lyon, y faiſant gliſſer des gens de guerre file à file ; & il en fuſt venu à bout ſi N. Dapchon Abbé de Savigny, qui en eſtoit Gouverneur en l'abſence du Mareſchal de ſaint André ſon oncle maternel, n'euſt découvert ſon deſſein & fait prendre les armes aux Bourgeois. Maligny ſe tint bien-heureux de ſe pouvoir ſauver, & l'Abbé apprehendant quelque fâcheux evenement, luy fit ouvrir les portes pour ſortir. Le Mareſchal de ſaint André

y eſtant allé, & ayant approfondy le ſecret de cette conſpiration, fit executer plus d'une cinquantaine de ces temeraires entrepreneurs. 1560.

Les Princes ſe promettoient d'avoir une plus forte cabale dans les Eſtats que les Guiſes : neanmoins leurs amis eſtoient d'avis qu'ils n'attendiſſent pas juſques-là, & qu'ils vinſſent ſi bien armez à la Cour qu'ils fuſſent en eſtat de les en chaſſer ou de les faire perir. Pour cela ils avoient donné les ordres de tous coſtez : mais leurs lettres & leurs pratiques ayant eſté éventées, les Guiſes ſe ſervirent du nom du Roy pour ſe fortifier, manderent toutes les compagnies d'Ordonnance, & firent donner une declaration, commandant à tous Gouverneurs des Provinces de punir les perturbateurs du repos public ſuivant la rigueur des Edits, avec pouvoir d'interdire & de deſtituer les Officiers qui auroient connivé ou uſé d'indulgence envers les factieux. Outre cela ils envoyerent un commandement aux Princes de ſe rendre à la Cour, mais ſeulement avec leur maiſon, pour ſe juſtifier des cas qu'on leur impoſoit ; de ſorte que, s'il faut ainſi dire, ils ne leur laiſſerent qu'une porte fort eſtroite pour y entrer, & plus ſemblable à la porte d'une priſon qu'à celle du Louvre.

Ils reſolurent pourtant d'y venir. Le Cardinal de Bourbon leur frere eſtant trompé le premier, ſervit d'inſtrument à les tromper. D'ailleurs la dignité de leur naiſſance leur ſembloit un ſauf-conduit inviolable. Si bien que le Roy de Navarre refuſa ſept cens Gentilshommes du Poitou, qui offroient de l'accompagner, & des levées de plus de 1500. hommes qui eſtoient toutes preſtes en diverſes Provinces : il diſoit que ſon innocence luy répondoit de ſa ſeureté, & qu'il ne vouloit pas qu'on puſt ſoupçonner qu'il venoit à deſſein de faire violence au Roy ny aux Eſtats.

En chemin il receut divers avis, que les Guiſes ayant intimidé le Roy & la Reyne mere de la pretenduë conjuration revelée par la Sagne, eſtoient plus maiſtres à la Cour que jamais, & qu'ils y avoient fait prendre des reſolutions extrêmes. Il ne laiſſa pas de paſſer outre, ſans écouter les ſages conſeils de Marillac Archeveſque de Vienne ; qui ayant fait ſon poſſible pour l'en diſſuader, mourut de fâcherie, & de peur qu'il eut que les Guiſes, qu'il avoit déja fort offenſez, ne s'en vengeaſſent ſur luy.

Le ſeiziéme d'Octobre, le Roy avec la Reyne mere, les Princes de Montpenſier & de la Roche-ſur-Yon, les Guiſes, & tous les Grands de ſa Cour, s'eſtoit rendu à Orleans, aprés en avoir fait deſarmer tous les habitants, imbus des nouvelles opinions, & ſoupçonnez d'avoir voulu la livrer au Prince de Condé, comme ils firent deux ans aprés, & ayant auparavant logé ſa gendarmerie dans toutes les villes de quarante lieuës à l'entour. D'abord il dépeſcha en diverſes Provinces pour arreſter tous ceux que les Guiſes vouloient en-

1560. velopper dans le crime de la conjuration ; mauvais augure pour le Prince de Condé.

Auſſi dés que ſon frere & luy y furent arrivez, & qu'ils eurent ſalué le Roy, Philippe de Mailly Brezé, & François le Roy-Chavigny, Capitaines des Gardes du Corps, l'arreſterent & le menerent dans un logis qui eſtoit ſur la place de l'étape, au coin duquel on avoit conſtruit comme un baſtion de brique & une plate forme, deffenduë de quelques petites pieces de canon.

Le Roy de Navarre ſon frere ne fut pas arreſté, mais ſe vit fort ſoigneuſement obſervé, & abandonné de tout le monde, horſmis de l'Admiral & du Cardinal de Chaſtillon ſon frere, qui luy tenoient fidelle compagnie. Dandelot plus défiant, s'eſtoit retiré dans les terres de ſa femme en Bretagne. La Dame de Roye belle-mere du Prince de Condé, fut auſſi arreſtée à quelques jours delà dans ſa maiſon par Taneguy le Veneur Carouges, & menée dans le Chaſteau de ſaint Germain en Laye. Auſſi fut Hieroſme Grollot Baillif d'Orleans, accuſé d'intelligence avec les Religionnaires ; & on amena de ſaint Jean d'Angely, Bouchard Chancelier du Navarrois, comme le témoin qui en ſçavoit le plus pour la conviction du Prince.

L'ordre de prendre le Prince avoit eſté propoſé par le Mareſchal de Briſſac, qui s'expoſoit hardiment à tout pour les Guiſes : le Roy le ſigna, & le Chancelier enſuite, quoy qu'à regret. La forme qu'on garda pour luy faire ſon procez, fut telle. Le Chancelier, Chriſtophle de Thou Preſident au Parlement de Paris, & deux Conſeillers du meſme Corps, avec le Procureur General Bourdin, & le Greffier du Tillet, allerent à la priſon pour l'interroger ; Il refuſa de répondre devant eux, & dit qu'il ne reconnoiſſoit point d'autres Juges, que la Cour du Parlement en Corps, garnie de Pairs, & le Roy y preſidant.

Mais cét appel & tous les autres qu'il fit enſuite, furent declarez nuls par le Conſeil du Roy, & il fut ordonné ſur la Requeſte du Procureur General, qu'il répondroit ou qu'il ſeroit tenu pour bien convaincu, & que cependant les témoins ſeroient recolez. Sur cela il demanda du conſeil, on luy donna deux Avocats de Paris, Pierre Robert & François de Marillac. On luy confronta en ſuite des témoins qu'on faiſoit venir de tous coſtez ; & alors il ſe vit dans un peril imminent. Mais la Reyne mere ne voyoit pas ſon autorité dans un moindre danger : car le Cardinal de Lorraine qui penſoit déja eſtre au deſſus de tout par la perte prochaine de l'ennemy de ſa maiſon, commençoit à la mépriſer comme une perſonne dont il n'avoit plus que faire.

Grollot ayant eſté jugé à mort, ſa condamnation paſſoit dans l'eſprit de tout le monde pour un préjugé de celle du Prince. Mais le dix-ſeptiéme de Novembre le Roy eſtant ſorty à la chaſſe, pour n'é-

Digitized by Google

tre pas preſent à l'execution de ce malheureux, fut attaqué d'une pe- 1560.
ſanteur de teſte, qui au bout de quelques jours aboutit à un abſcez ſuppurant par une fiſtule qu'il avoit dans l'oreille. Les cinq ou ſix premiers jours le mal ne parut pas ſi dangereux; cependant on continua le procez du Prince avec tant d'empreſſement, que paſſant par deſſus beaucoup de formalitez, on le condamna à perdre la teſte. L'Arreſt fut ſigné par la pluſpart des Conſeillers d'Eſtat & des gens de robbe, horſmis le Chancelier & le Preſident Guillard du Mortier, leſquels voyant que la maladie du Roy empiroit, furent aſſez adroits pour couler le temps & differer. De tous les Chevaliers de l'Ordre & des Seigneurs, tant ils eſtoient à la devotion des Guiſes, il n'y eut que le Comte de Sancerre qui le refuſa, nonobſtant trois juſſions expreſſes du Roy.

Au meſme temps que ce terrible Arreſt ſe fabriquoit, les Medecins, qui pour des perſonnes d'une qualité ſi éminente, ne s'expliquent jamais qu'à l'extrémité, prononcerent que le Roy eſtoit bien proche de ſa fin. Alors les Guiſes firent tout leur poſſible pour obliger la Reyne à faire auſſi arreſter le Roy de Navarre : mais comme elle eut pris conſeil du Chancelier, elle ne pût y donner ſon conſentement. Ce ſage Miniſtre luy fit comprendre que la détention de ces deux Princes affermiroit toute l'autorité entre les mains des Guiſes, au lieu qu'elle devoit la tirer à elle, & dominer ſur tous les deux partis, en les tenant en balance.

Ainſi tous les deux la redoutans & devenus ſes ſupplians, les Princes pour leur vie qu'elle avoit en ſa diſpoſition, les Guiſes pour leur grandeur qu'elle pouvoit ruïner avec l'aſſiſtance des Princes, ſe ſoûmirent à telles conditions qu'il luy plût. Antoine luy promit par écrit de luy ceder la regence, qui luy appartenoit comme au premier Prince du Sang, ſe retenant ſeulement le titre de Lieutenant general; & les Guiſes luy jurerent de la ſervir envers & contre tous.

Les choſes eſtant en cét eſtat, le Roy rendit les derniers ſouſpirs le cinquiéme de Decembre. Il eſtoit âgé de ſeize ans, & dix mois & demy, dont il en avoit regné ſeulement un an & cinq mois. Il n'eut point d'enfans de Marie Stuard ſon épouſe, belle & charmante Princeſſe qui donnoit de l'amour à tous ceux qui la voyoient, mais elle ne s'exemptoit pas d'en prendre. L'année ſuivante, elle retourna en ſon Royaume d'Eſcoſſe avec bien du regret de quitter la Cour de France, qui eſt un ſéjour fort agreable pour les Dames qui veulent eſtre aymées, & avec bien des inquietudes de s'aller confiner dans un Royaume à demy barbare, plein de factions & de broüilleries, dont elle ne pouvoit attendre que de tragiques évenemens.

Les ſerviteurs du petit Roy François, à cauſe de l'innocence de ſes mœurs, l'appellerent *le Roy ſans vice*, titre plus glorieux que tout autre qu'on puiſſe donner, quand il a pour fondement non pas l'imbecillité d'eſprit, mais la ſageſſe & la vertu.

1560. Sa mort arrivée favorablement pour les Princes & pour les Montmorencis, donna occaſion à leurs ennemis de dire qu'elle avoit eſté avancée par Ambroiſe Paré ſon Chirurgien, qui eſtoit creature du Conneſtable, & qu'il avoit coulé du poiſon dans la fiſtule de ſon oreille. D'autres, mais long-temps aprés, ayant reconnu l'ambition perverſe, & la conduite de la Reyne Catherine de Medicis, la ſoupçonnerent de ce crime, auſſi-bien que de la mort du Dauphin * François ſon beau-frere, & de celle de Charles IX. ſon ſecond fils. Ceux qui en jugeoient avec moins de malignité, en trouvoient la cauſe en luy-meſme, & diſoient qu'ayant eſté formé d'un ſang corrompu, parce que la mere ne l'avoit engendré qu'aprés dix ans de ſterilité, laquelle provenoit de la ſuppreſſion de ſes mois, il avoit toûjours eſté mal diſpoſé, particulierement du cerveau, qui ne ſe déchargeoit point par les conduits ordinaires, en ſorte que ces matieres pituiteuſes luy croupiſſant dans la teſte, avoient cauſé l'abſcez dont il eſtoit mort.

* Voy en la vie du Roy François I. en l'an 1536

Tous les Grands de la Cour eſtoient ſi occupez à ſonger à leurs propres affaires, que ny ſa mere ny ſes oncles ne prirent aucun ſoin de ſes funerailles. De tant de Seigneurs, & de tant d'Eveſques qui eſtoient à Orleans, il n'y eût que Sanſac & la Broſſe qui avoient eſté ſes Gouverneurs, & Louys Guillard Eveſque de Senlis qui eſtoit aveugle, qui conduiſirent ſon corps à ſaint Denys. Son cœur demeura à l'Egliſe de ſainte Croix d'Orleans.

Les Guiſes s'excuſerent de ne l'avoir pû accompagner, ſur le beſoin qu'ils avoient de demeurer auprés de la jeune Reyne leur niéce pour la conſoler. Mais ils ne furent pas exempts de reproche à l'égard de tout le monde : ceux qui avoient plus de ſentimens d'honneur que d'ambition, les blaſmoient de rendre ſi peu de devoirs à celuy dont ils avoient receu tant d'honneur. Auſſi ſe trouva-t'il un billet attaché ſur le poeſle du cercueil, où il y avoit ces mots, *Taneguy du Chaſtel où es-tu ?* Ce Taneguy, comme l'on ſçait, ayant eſté banny de la Cour ſous le regne de Charles VII. ſon Maiſtre, y eſtoit revenu genereuſement pour faire les funerailles de ce Roy à ſes propres dépens, témoignant plus de reconnoiſſance des bien-faits qu'il en avoit receus, que de crainte des reſſentimens de Louys XI. ennemy mortel de la memoire & des ſerviteurs de ſon pere.

Le Conneſtable, qui avoit eſté mandé par pluſieurs fois, mais marchoit à petites journées avec ſix cens chevaux, ayant appris les nouvelles de la mort du Roy, doubla le pas, & arriva le huitiéme du mois de Decembre à Orleans. Entrant dans la ville il uſa du pouvoir de ſa Charge, & chaſſa les Gardes qui eſtoient aux portes, menaçant de les faire pendre s'il les trouvoit plus qui tinſſent le Roy inveſty en pleine paix, & au milieu de ſon Royaume.

Quant au Prince, quoy qu'il euſt toute liberté dés que le Roy fut expiré, neantmoins il refuſa de ſortir de priſon, qu'il ne ſçeuſt aupa-

ravant qui eſtoient ſes parties ou ſes dénonciateurs. Il ne s'en trouva point qui vouluſſent joüer un ſi dangereux perſonnage ; Et les Guiſes répondirent que cela avoit eſté fait par le ſeul commandement du Roy, ſans neantmoins produire l'ordre en vertu dequoy on l'avoit fait. Tellement que treize jours aprés il ſortit, & s'en alla à Ham en Picardie, ſuivy par honneur des meſmes hommes qui luy avoient ſervy de gardes dans ſa priſon. 1560.

PAPES.

encore PIE IV. ſous ce regne 4. ans.

PIE V. éleu le 7. Janvier 1566. S. 6. ans, 3. mois, 24. jours.

GREGOIRE XIII. éleu le 13. May 1572. S. 13. ans moins un mois, donc 2. ans ſous ce regne.

CHARLES IX.
ROY LX.

Malheureux conſeillers de meurtre & de carnage,
Qui laiſſez le couteau des remords dans le flanc;
Voyez ce Roy mourant à la fleur de ſon âge,
Regardez comme il nage
Dans les flots de ſon ſang.

CHARLES

CHARLES IX.

ROY LX.

Agé de dix ans & plus de cinq mois.

L'ESPERANCE que pluſieurs avoient conceuë que le Roy François II. venant à une parfaite majorité, pourroit eſteindre les factions, fut changée par ſa mort en une juſte crainte de les voir s'enflammer davantage, & paſſer de la ſedition à une ſanglante guerre ; C'eſt pourquoy les tumultes s'augmentant tous les jours, on ſe haſta de tenir les Eſtats, dans leſquels le vulgaire ignorant croyoit trouver remede à ſes maux, comme autrefois il y en avoit trouvé, lors qu'ils eſtoient libres & ſans corruption. 1560. En Decembre.

La premiere ſéance ſe tint le treiziéme de Decembre dans une grande ſale de charpente qu'on avoit bâtie exprés dans la place de l'Eſtape. Le Chancelier en fit l'ouverture par une harangue digne de ſa gravité. Il blâma les procedures violentes ſur le fait de la Religion, dit que le vray moyen de ramener les égarez, c'eſtoit la bonne vie & les ſaintes inſtructions, exhorta fort de bannir les noms injurieux de *Lutheriens*, de *Huguenots*, de *Papaux*, & pria chacun de dépoſer toute hayne, & de n'avoir point d'autre paſſion que celle du bien public, dans lequel eſtoit contenu celuy des particuliers. Il ne ſe paſſa rien autre choſe en cette premiere ſeance, ſinon que les trois ordres furent envoyez conferer leurs cahiers enſemble.

Quelques-uns animez d'un zele plus hardy, avoient envie de déferer la regence au Roy de Navarre, laiſſant toutefois l'education du jeune Roy à ſa mere, de mettre des bornes à la domination, & d'établir un bon Conſeil pour le gouvernement de l'Eſtat. La Reyne mere en prit l'alarme ; Elle fit donner un Arreſt par le Conſeil du Roy, qui deffendoit aux Deputez de rien deliberer ſur le gouvernement, & uſa de tant d'intrigues, que le Navarrois Prince variable & peu reſolu, ſe laiſſa aller à confirmer ce qu'il luy avoit promis tandis que ſon frere eſtoit en priſon.

Le ſecond de Janvier fut la deuxiéme Séance des Eſtats. On y entendit les harangues des trois ordres : Jean de Lange Advocat de Bordeaux, parla pour le tiers Eſtat : Jacques de Silly Comte de Ro- 1561. En Janvier.

1561. chefort, pour la Nobleſſe, & Jean Quintin Chanoine d'Autun & Docteur en decret, pour le Clergé. Les deux premiers chargerent fort ſur les vices des Eccleſiaſtiques, cauſe de tous les deſordres; Le dernier tâcha de les deffendre, rejetta tout ſur les nouveaux Sectaires, & deſigna ſur tous l'Admiral, qui en demanda reparation. Quintin fut obligé de la luy faire dans une harangue à la cloſture des Eſtats.

Quelque accord qu'il y euſt entre le Navarrois & la Regente, il ne laiſſa pas d'y avoir du danger que les Eſtats, s'ils reconnoiſſoient leurs forces, ne vouluſſent donner des entraves à cette femme eſtrangere; & d'ailleurs on commençoit d'appercevoir que les Princes y formoient des brigues, & qu'ils tâchoient d'y gliſſer des propoſitions pour leur intereſt, ou pour leurs querelles particulieres. Entre autres, le Roy de Navarre leur inſpira de demander compte des Finances, & de repeter tous les dons qui avoient eſté faits ſous le regne de Henry II. ce Prince offrant de rendre tous ceux qu'il avoit eus.

Cela touchoit le Conneſtable & le Mareſchal de ſaint André, encore plus que les Guiſes, qui avoient plus deſpenſé au ſervice du Roy, que profité. La Regente s'en apperceut bien, & les joignant à elle par cet intereſt, fit aiſement remettre les Eſtats au mois de May, & dans la ville de Pontoiſe, & ordonner, afin qu'elle n'euſt pas tant de peine à les corrompre, qu'il ne s'y trouveroit que deux Deputez de chaque Gouvernement.

Au mois de Février le Roy eſtant venu à Fontainebleau, le Prince de Condé s'y rendit peu accompagné, pour ne pas donner de jalouſie. Le lendemain eſtant admis au Conſeil privé, & ayant parlé de ſon innocence, il demanda au Chancelier s'il y avoit quelques preuves contre luy: le Chancelier répondit que non, & tous les Princes & Seigneurs ayant témoigné qu'ils eſtoient perſuadez de ſon innocence, le Roy luy commanda de prendre ſa place. Le Conſeil enſuite donna un Arreſt qui le declara entierement innocent, & le renvoya au Parlement de Paris pour en obtenir un autre plus authentique; comme il fit peu de jours aprés.

Le courage des Guiſes ne s'abaiſſoit point par l'élevation de leurs ennemis: ils eſtoient ſoûtenus du party Catholique, & ils le ſoûtenoient auſſi. Il eſt certain que ſans eux la Religion ancienne euſt fait place aux nouvelles ſectes. La Regente faiſoit ſemblant de les favoriſer pour ne les pas jetter aux champs. Cependant le Navarrois deſirant étendre ſon pouvoir, fit querelle au Duc de Guiſe, ſur ce qu'il vouloit qu'on luy portaſt les clefs de la maiſon du Roy, non pas à ce Duc, à qui cet honneur appartenoit à cauſe de ſa Charge de grand-Maiſtre. Le pretexte eſtoit leger, mais ce Roy le porta ſi haut, qu'il fut ſur le point de partir de la Cour avec tous les Princes du Sang &

le Conneſtable, pour venir à Paris déliberer du Gouvernement de l'Eſtat. Que fit la Reyne dans une rencontre ſi perilleuſe ? elle regagna le Conneſtable, & pour luy donner une honneſte excuſe de rompre la partie, elle luy fit commander par le Roy, en preſence des quatre Secretaires d'Eſtat, de ne le pas abandonner. Ainſi le Navarrois craignant qu'on ne ſe paſſaſt bien de luy, fut conſeillé de demeurer, & ſe raccommoda avec la Reyne, qui pour l'appaiſer, luy augmenta le pouvoir de ſa Lieutenance. 1561.

Dés lors le Conneſtable commença à ſe détacher des Princes du Sang. La meſme propoſition touchant la repetition des dons, s'eſtant renouvellée aux Eſtats particuliers de Paris, on luy fit croire que c'étoit à luy qu'on en vouloit ; parce qu'en effet il avoit touché cent mille écus ſous Henry II. dont il n'avoit point rendu compte. A la crainte qu'il eut de reſtituer cette ſomme, ſe joignirent les exhortations de ſa femme ; puis celles de la Ducheſſe de Valentinois, d'Honorat de Savoye Comte de Villars ſon beau-frere, & de ſon fils Henry Seigneur de Danville ; tous leſquels quoyque peu religieux, le porterent par la raiſon de conſerver la Religion Catholique, à ſe liguer avec le Duc de Guiſe & avec le Mareſchal de ſaint André. Les remontrances du Prince, des Colignis ſes neveux, & de ſon fils le Mareſchal, eſtimé l'un des plus ſages Seigneurs du Royaume, ne l'en ſçeurent empeſcher. Les Huguenots nommerent cette union le *Triumvirat*.

Toutes ces broüilleries avoient retardé juſques-là le Sacre du Roy. Quand ces trois Seigneurs furent ainſi unis, on le mena à Reims où il fut ſacré le quinziéme de May par les mains du Cardinal de Lorraine qui en eſtoit Archeveſque. Le Duc de Guiſe, ſuivant l'ordre ancien du Royaume, qui donnoit le rang ſelon la dignité des terres, ou l'antiquité des Pairies, non pas ſelon la naiſſance, y preceda le Duc de Montpenſier Prince du Sang. La Regente le jugea ainſi, quoy que d'ailleurs elle vouluſt * qu'Alexandre Monſieur ſon ſecond fils, precedaſt le Roy de Navarre, qui avoit un titre plus éminent : ce qui ne s'eſtoit pas fait au Sacre de François II. En May.

* Il ſe nomma depuis Henry & fut Roy.

Il avoit eſté dit par le Traité de la paix generale, que dans trois ans, les droits que le Roy pretendoit ſur les terres du Duc de Savoye, ſeroient examinez, & reglez par des Commiſſaires de part & d'autre. Le Roy François II. & le Duc avoient nommé pour cela des Deputez l'an 1560. Antoine Seguier Preſident au Parlement, & Antoine de Chandon Maiſtre des Requeſtes, qui l'eſtoient de la part du Roy, firent ſix demandes ; 1. Du Comté de Nice, qu'ils diſoient membre du Comté de Provence, 2. Des villes de Turin, Cony, Montdevis, Albe, Queraſque, & Savillan. 3. Du Comté d'Aſt qui avoit eſté donné en dot à Valentine de Milan, femme de Louys Duc d'Orleans. 4. Des dépendances du Marquiſat de Saluſſes ſpecifiées dans un Arreſt

1561. du Parlement de l'an 1390. 5. De l'hommage de ce que le Duc tenoit en Dauphiné, deça le Guyer le Vif & ailleurs, du Focigny & du Genevois. 6. Et de l'heritage de Loüiſe mere du Roy François I.

Ils apporterent leurs titres & leurs raiſons ; les Deputez du Duc, leurs exceptions & leurs réponſes : mais comme de part & d'autre ils agirent en Avocats pluſtoſt qu'en Juges, ils ne purent convenir d'aucune choſe, & donnerent leurs avis ſeparez.

Le Duc ne pût donc rien gagner juſqu'à l'année ſuivante, qu'il fit tant d'inſtance auprés du Roy, que par Lettres Patentes du huitiéme d'Aouſt, il commanda qu'on luy remiſt Turin, Chivas, Quiers, & Villeneuve d'Aſt, à la reſerve des munitions & de l'artillerie, en échange de Pignerol, Savillan, & la Perouſe, avec leurs finages. Imbert de la Platiere Bourdillon, Lieutenant pour le Roy delà les Monts, forma pluſieurs difficultez pour empeſcher l'execution de cét ordre, envoya de grandes remontrances au Conſeil ſur cela, & ne voulut obeïr qu'aprés trois juſſions, & ſur des décharges les plus ſolemnelles qu'il ſe pût imaginer. Leſquelles encore euſſent ſervy de bien peu, ſi le Duc n'euſt payé tout ce qui eſtoit deû aux garniſons Françoiſes de ces places ; & ſi de plus il n'euſt preſté cent mille écus au Roy.

La conduite ambiguë de la Regente entretenoit & augmentoit les troubles. D'un coſté elle feignoit de preſter l'oreille favorable aux Huguenots ; Car elle permettoit à Jean de Montluc Eveſque de Valence, & à Pierre du Val Eveſque de Sées, de preſcher dans la Maiſon du Roy des ſentimens fort approchans des leurs ; Elle écrivit au Pape une longue lettre, qui diſoit qu'en attendant le Concile general, on pouvoit bien les admettre à la Communion de l'Egliſe Romaine, puiſqu'ils ne tenoient rien de contraire à l'Eſcriture-Sainte, & aux ſept premiers Conciles Oecumeniques ; Elle fit publier un Edit qui ordonnoit de les laiſſer en paix, & mit hors de priſon & rappella du banniſſement ceux qui eſtoient recherchez pour cette cauſe. C'eſt le premier Edit qu'ils ayent eu en leur faveur. Mais d'autre coſté elle ſuſcitoit le Conneſtable à ſe plaindre hautement & en public de ce changement qu'on faiſoit au préjudice de l'Egliſe Romaine.

L'honneur ne permettoit pas au Conneſtable de ſe lier ouvertement avec le Duc de Guiſe, tandis que le Prince de Condé ſeroit ſon ennemy : c'eſt pourquoy il pria la Reyne de faire leur accommodement. Tous deux eſtant donc mandez en preſence du Roy, des Princes, Cardinaux, & grands Officiers, le Duc de Guiſe addreſſant ſa parole au Prince, l'aſſura qu'il n'avoit rien contribué à ſon empriſonnement. Le Prince répondit qu'il tenoit pour un méchant & un traître quiconque en avoit eſté l'auteur ; le Duc repartit qu'il le croyoit ainſi, & que cela ne le touchoit nullement. Cela dit, le Roy leur commanda de s'embraſſer & de ſe promettre une ſincere & cordiale amitié On en dreſſa un acte, qui fut ſigné de deux Secretaires d'Eſtat.

Le Parlement s'émut ſi fort contre l'Edit que la Reyne avoit fait donner en faveur des Huguenots, parce qu'on l'avoit envoyé ſeulement aux Preſidiaux & non pas à luy, qu'il donna un Arreſt tout contraire. Sur cela le Roy en fit un autre en Juillet qui attribuoit la connoiſſance du crime de ſedition & aſſemblées illicites aux Sieges Preſidiaux, & celle d'hereſie aux Juges d'Egliſe, par leſquels les convaincus ſeroient livrez au bras ſeculier; qui ne pourroit neantmoins les condamner qu'au banniſſement. On avoit ſouvent parlé d'un Concile National : en attendant qu'il puſt ſe tenir, on trouva bon de faire un colloque ou conference, entre les Prelats Catholiques & les Miniſtres Huguenots. Le Cardinal de Lorraine en fut un des principaux Promoteurs, ſoit pour rompre le Concile National qui ne plaiſoit point à la Cour de Rome, ſoit pour faire oſtentation de ſa doctrine & de ſon éloquence. Les Miniſtres creurent auſſi y trouver leur compte : car par ce moyen ils ſe voyoient égalez aux Eveſques, & ils n'euſſent eu aucune place dans un Concile. D'ailleurs ils ſe croyoient aſſez habiles pour jetter de la poudre aux yeux des Catholiques; & il leur ſembloit qu'ils ne pouvoient manquer d'y avoir de l'avantage, parce que les Eveſques de Sées & de Valence, deux des plus habiles Prelats, & quelques autres panchoient un peu de leur coſté. 1561.

Dans l'entre-temps, l'Aſſemblée des Eſtats qui avoit eſté remiſe à Pontoiſe au mois de May, commença de travailler. Quoy que les Emiſſaires de la Regente euſſent pû faire, il reſtoit encore aſſez de l'ancien eſprit des François dans la teſte des Deputez, pour ne pouvoir ſouffrir qu'une femme euſt la regence : il falut que le Roy de Navarre y allaſt luy-meſme leur témoigner qu'il luy avoit cedé ſon droit, & qu'il les priaſt avec le Mareſchal de Montmorency Gouverneur de l'Iſle de France, de n'en plus parler. Ce ne fut pas aſſez, de peur qu'ils ne remiſſent une autre fois la choſe ſur le Bureau, on jugea neceſſaire de congedier l'Aſſemblée juſqu'au mois d'Aouſt, & de la tenir à ſaint Germain en Laye. En May.

Le Roy y aſſiſta ſéant en ſon thrône, la Reyne mere à ſa gauche avec ſa fille Marguerite, & plus bas le Roy de Navarre; le Cardinal de Bourbon, & le Prince de Condé, devant leſquels eſtoient à la droite le Conneſtable, à la gauche le Chancelier. Le Duc de Guiſe, comme grand Chambellan, eſtoit couché aux pieds du Roy. Les Cardinaux pretendoient avoir place devant les Princes du Sang, & l'avoient eu fort ſouvent en d'autres Aſſemblées : mais le contraire y fut jugé en faveur de ces Princes. Les Cardinaux de Chaſtillon & d'Armagnac y acquieſcerent; & le vieux Cardinal de Bourbon y demeura auſſi, à cauſe qu'ayant l'aiſneſſe ſur le Prince de Condé, il avoit auſſi la préſéance : mais les Cardinaux de Tournon, de Lorraine, & de Guiſe, ne le voulurent pas ceder, & ſe retirerent.

Comme c'eſtoit l'Admiral qui avoit porté le Roy de Navarre & les

1561. Deputez des Eſtats, à confirmer la regence à la Reyne mere, elle voulut en recompenſe, tandis qu'elle avoit beſoin de luy, favoriſer le party Huguenot; Et ſuivant cét air qu'elle en avoit inſpiré à la Cour, ou pluſtoſt pour intimider le Clergé & le porter à donner de l'argent, on vit que dans cette Aſſemblée tout ſe trouva tourné contre ce Corps ſacré. Ceux qui portoient la parole pour le Tiers-Eſtat & pour la Nobleſſe, ne parlerent que de ſes déreglemens, & conclurent, comme ont toûjours fait les heretiques, & ceux qui ont plus de politique que de Religion, non tant à le reformer, qu'à luy retrancher ſes grands biens, à luy oſter ſa Juriſdiction temporelle, & à adjuger au Roy les poſſeſſions des Religieux rentez. Ils adjouſterent qu'il falloit aſſembler un Concile National, & cependant permettre aux Religionnaires de preſcher en toute liberté dans des Temples, qui leur ſeroient accordez par le Roy.

Aprés ces harangues on travailla aux propoſitions des Cahiers des Deputez : ſur leſquels il fut fait quelques Reglemens par maniere d'acquit. Mais la Regente ne manqua pas d'en tirer le fruit que le Conſeil des Rois a accouſtumé de tirer de ces Aſſemblées, c'eſt à dire de grandes levées de deniers. Car le Clergé ayant l'alarme bien chaude, permit qu'on levaſt quatre Decimes en ſix ans, & le Tiers-Eſtat accorda cinq ſols par muid ſur tous les vins qui entreroient dans les villes cloſes. Cét impoſt fort leger s'accroiſſant ſans ceſſe eſt maintenant monté à ſoixante fois plus haut.

Le jour du Colloque venu, il ſe trouva ſix Cardinaux & quatre Eveſques à Poiſſy, avec bon nombre des plus doctes Theologiens, entr'autres Claude d'Eſpences & Claude de Saintes. Ce qui fit que le nombre de ces Prelats ſe trouva ſi grand, c'eſt que d'ailleurs ils avoient eſté mandez pour aviſer au temps & au lieu d'un Concile, & pour déliberer des affaires publiques dans les Eſtats. Or avant que les Miniſtres fuſſent venus, ils propoſerent entr'eux pluſieurs moyens pour rétablir la diſcipline, ſuppoſant, comme il eſtoit vray, que la corruption avoit donné lieu à la naiſſance des hereſies : mais ils ne reſolurent aucune choſe d'importance.

Quelques jours aprés il y arriva dix ou douze Miniſtres, dont les plus ſignalez eſtoient Theodore de Beze, Auguſtin Marlorat, François Morel, qui avoit dreſſé les premiers Articles de leur Religion, Pierre Martyr & Jean Viret. Le Roy & la Regente y aſſiſterent avec la famille Royale, les Princes du Sang, les Eveſques, Cardinaux, Conſeillers d'Eſtat, & Grands du Royaume de l'une & de l'autre Religion, tous aſſis ſelon leur rang dans une enceinte de baluſtres. Les Docteurs eſtoient derriere les Eveſques ſur des formes baſſes. Les Miniſtres voulurent prendre place dans l'enceinte, mais ils en furent exclus, & demeurerent dehors & debout.

Bien que le Colloque euſt eſté indit au dixiéme d'Aouſt, il ne com-

mença pourtant que le quatriéme de Septembre. Aprés que le Chancelier en eut fait l'ouverture, le Cardinal de Tournon demanda que la choſe eſtant nouvelle & ſans exemple, il en puſt déliberer avec le Clergé. La Reyne mere ne le voulut pas, & commanda à Beze de parler ; Car ils avoient reſolu de traiter les queſtions par diſcours & harangues, non par argumentations & ſyllogiſmes. Ce qui s'accommodoit bien au deſir que le Cardinal de Lorraine & Beze avoient de faire paroiſtre leur éloquence. 1561. en Septembre.

On peut dire de Beze dans cette action ; pour n'en pas dire pis, qu'il n'y eut ny la prudence, ny la moderation qu'il devoit. Car ſur le faict du ſaint Sacrement il s'emporta à des diſcours qui bleſſerent horriblement les oreilles Catholiques, diſant que le Corps de JESUS-CHRIST eſtoit auſſi éloigné de l'Euchariſtie, que la terre l'eſt du Ciel. Les Prelats fremirent d'horreur à ces paroles, le Cardinal de Tournon en mena grand bruit, & les traita de blaſphême, en ſorte que Beze en eut quelque honte luy-meſme, & taſcha de s'en excuſer auprés de la Reyne, & d'amolir un peu une propoſition ſi choquante.

Il avoit eſté reſolu de reduire toute la diſpute à deux Chefs : l'un de la veritable Egliſe, l'autre de l'Euchariſtie. Le ſeiziéme de Septembre le Cardinal de Lorraine fit un diſcours auſſi docte qu'eloquent, & tout remply de ſolides raiſonnemens ſur l'un & l'autre poinct ; Il conclut enſuite, qu'il ne pouvoit y avoir aucune réünion des Sectaires avec l'Egliſe, s'ils ne croyoient la réalité du Corps de JESUS-CHRIST dans l'Euchariſtie. Les autres Prelats ſe levant, applaudirent à cette propoſition, declarerent qu'ils vouloient vivre & mourir dans la croyance qu'il avoit expliquée, & ſupplierent le Roy & la Reyne d'y perſeverer & de la deffendre, proteſtant qu'ils romproient le Colloque, ſi les Miniſtres refuſoient de paſſer ce poinct.

On le continua neantmoins encore pour quelques ſéances. Le vingt-quatriéme jour de Septembre, Beze fit un grand effort pour répondre au diſcours du Cardinal, puis entra en diſpute avec les Docteurs Catholiques, & ſes Compagnons enſuite chacun à leur tour. Le Cardinal de Ferrare Legat du ſaint Siege n'eſtoit arrivé que long-temps aprés l'ouverture du Colloque, neantmoins il y aſſiſta. Le Pere Jacques Laynes Eſpagnol, & Superieur General des Jeſuites, qu'il avoit amené avec luy, ne voulut point conferer avec les Miniſtres : mais les traita de loups, de ſinges, & de ſerpens, & remontra hardiment à la Reyne, qu'il ne luy appartenoit pas de tenir des aſſemblées ſur le faict de la Religion ; principalement lors que le Pape avoit convoqué un Concile. Les diſputes ne laiſſerent pas de continuer pour cela, juſqu'à tant que l'altercation ayant tellement aigry les eſprits, qu'ils n'eſtoient plus capables que de ſe quereller, on rompit la Conference le 25. de Novembre.

1561. Quelques-uns creurent que le Cardinal de Lorraine l'avoit principalement desirée, parce qu'il avoit quelque liaiſon avec les Lutheriens d'Allemagne, qu'il penſoit à ſe rendre le Chef & comme le Pape de ce party, qui pour pluſieurs poincts eſſentiels eſt directement oppoſé à l'Egliſe Romaine, & neantmoins, quant à l'exterieur, n'en differe pas beaucoup ; & que dans cette veuë il leur avoit promis d'obliger les Miniſtres de France par ce Colloque, à ſigner la confeſſion d'Ausbourg. De faict ſur la fin du Colloque il arriva des Miniſtres Lutheriens à Paris, & le Roy de Navarre perſuadé par le Juriſconſulte François Baudoüin, Precepteur de ſon fils baſtard, ſe rangeoit à cette croyance : mais parce que ceux de France s'en éloignoient trop opiniaſtrement, le Cardinal de Lorraine deſeſpera de venir à bout de ſon deſſein, & ſe rendit également ennemy des uns & des autres.

Comme en ce Colloque les Huguenots avoient eu pour la premiere fois la liberté de diſputer des Articles controverſez de la Religion : ils creurent qu'ils devoient avoir par tout celle d'en faire l'exercice, & commencerent à ouvrir leurs Temples dans toutes les Provinces. La Reyne mere en revanche des ſervices que luy rendoit l'Admiral, luy preſtoit, ou feignoit de luy preſter la main en beaucoup de rencontres ; Et meſme elle envoya ordre à l'Ambaſſadeur du Roy à Rome, de faire de grandes inſtances auprés du Pape & des Cardinaux, pour impetrer la Communion ſous les deux eſpeces, & la permiſſion de prier Dieu en François ; ce qu'elle ne pût obtenir, peut-eſtre parce qu'en la demandant ouvertement, elle l'empeſchoit ſous-main.

Les *Triumvirs* ne purent ſupporter le grand credit de l'Admiral, & ſe retirerent de la Cour, faiſant ſervir la Religion de pretexte à leur mécontentement. Le Roy d'Eſpagne qui portoit & affectoit le nom de Catholique, témoigna grande colere de ce qu'on favoriſoit les Huguenots, & particulierement contre le Roy de Navarre, afin d'avoir une excuſe en conſcience de ne luy faire aucune raiſon de ſon Royaume, & un pretexte de ſe meſler des affaires de la France ; A quoy il eſtoit convié par quelques-uns des plus grands, dans leſquels la paſſion de dominer & de ſupplanter leurs ennemis, eſtoit plus forte que l'amour de leur patrie & l'honneur de cét Eſtat.

Peu auparavant il avoit eſté pris un certain Preſtre allant en Eſpagne porter une Requeſte au Roy Philippe au nom des Catholiques, avec certaines inſtructions fort criminelles. Il fut mené à la Conciergerie. Le Parlement, à cauſe de la qualité des perſonnes qui ſe trouverent enveloppées dans cette affaire, n'oſa pas l'approfondir, & ſe contenta de le condamner à faire amende honorable en pleine Audience nuë teſte, nuds pieds, la torche au poing, & à eſtre enfermé entre quatre murailles dans le Monaſtere des Chartreux.

Pareillement

Pareillement un Bachelier de Sorbonne nommé Tanquerel, ayant 1561.
ſouſtenu des Theſes, dans leſquelles il diſoit que le Pape avoit tout pouvoir ſur les Rois, auſſi bien pour le temporel que pour le ſpirituel, & partant qu'il les pouvoit deſtituer s'ils le meritoient : le Parlement ordonna qu'il ſe retracteroit & feroit amende honorable; Et parce qu'il s'eſtoit abſenté, il fut dit que le Bedeau de la Faculté la feroit pour luy dans l'Eſcole de Sorbonne, devant un Preſident, deux Conſeillers, & le Procureur General, & en preſence du Doyen & des Docteurs, qui ſeroient obligez de s'y trouver, ſous peine d'eſtre décheus de tous les Privileges à eux accordez par les Rois.

La crainte du ſaint Pere eſtoit de perdre ſon autorité en France par le Concile National, l'intereſt du Roy d'Eſpagne de ſe rendre neceſſaire, pour le Gouvernement de ce Royaume, & celuy de la Regente de conſerver ſon authorité, & de l'augmenter. Le Roy de Navarre la partageoit avec elle, & ainſi ils ne pouvoient jamais bien s'accorder : mais tous les autres recherchoient à s'ajuſter avec ce Prince. Le Conneſtable ſervit de mediateur pour le reconcilier avec le Duc de Guiſe, & celuy-cy pour le faire entrer en intelligence avec le Pape & avec le Roy d'Eſpagne. Ses ſentimens touchant la Religion y eſtoient un grand obſtacle, neantmoins ils ſçeurent ſi bien tourner ſon eſprit qu'ils l'amenerent à leur poinct.

Ils luy propoſerent premierement que s'il vouloit repudier Jeanne d'Albret ſa femme, comme il le pouvoit, diſoient-ils, parce qu'elle eſtoit heretique, ils luy feroient épouſer la Reyne Marie Stuard, qui luy apporteroit le Royaume d'Eſcoſſe, & celuy d'Angleterre; Et quand ils virent qu'il ne pouvoit ſe reſoudre à cette repudiation, ils luy donnerent des aſſeurances verbales que le Roy d'Eſpagne pour recompenſe de la Navarre, luy cederoit l'Iſle de Sardaigne, qu'ils luy dépeignoient comme un pays abondant en toutes ſortes de delices. Cette belle illuſion fut l'appaſt qui l'attira dans le piege.

Au mois de Janvier de l'an 1562. la Regente, qui deſiroit s'ap- 1562.
puyer des Huguenots, fit donner un Edit en leur faveur, portant En Ianvier
entr'autres choſes la revocation de celuy de Juillet, permiſſion à eux de preſcher par tout le Royaume, horſmis dans les villes cloſes, nommément dans Paris. Une Aſſemblée de Notables l'autoriſa, le Parlement de Paris le verifia, non ſans beaucoup de difficulté, & avec cette clauſe, à raiſon de la conjoncture des temps, ſans approuver la nouvelle Religion, & juſqu'à ce que le Roy en euſt autrement ordonné. Les autres Parlemens y apporterent pluſieurs modifications.

Lors que les Triumvirs ſe furent éloignez eux-meſmes, l'Admi-

1562. ral demeura le plus puiſſant à la Cour, & le fut effectivement durant quelques jours : mais aprés il le perdit luy-meſme dans l'eſprit de la Reyne, par ſa propre faute. Car la trop grande proſperité luy ayant ouvert le cœur plus qu'il ne faloit, il voulut luy faire voir les forces des Huguenots bien plus grandes qu'elles n'eſtoient, demandant des Temples pour deux mille cent cinquante Egliſes Il le faiſoit afin de luy perſuader qu'elle auroit en eux dequoy ſe maintenir contre tout le monde ; Elle feignit de le croire, & le chargea de ſçavoir combien toutes ces Egliſes pourroient en un beſoin luy fournir d'hommes de guerre ; mais eſtant plus ſages que luy, elles refuſerent de donner aucun eſtat de leurs forces : & cependant la Reyne s'imagina qu'il la vouloit rendre dépendante de ſon credit; de ſorte qu'elle ſe mit ſur ſes gardes avec luy, & reſolut de s'en ſervir ſans s'y aſſujettir.

en Fevrier.

D'autre coſté le Prince de Condé & luy voyant une puiſſante ligue qui s'appreſtoit pour les attaquer, creurent qu'ils pouvoient bien joindre les Princes d'Allemagne à leur party, puiſque leurs adverſaires avoient joint les forces d'Eſpagne au leur. Le Duc de Guiſe, & le Cardinal ſon frere en ayant eu avis, travaillerent en diligence à leur détourner ce ſecours : ils allerent eux-meſmes à Saverne s'aboucher avec le Duc de Virtemberg, duquel le Prince eſperoit une grande aſſiſtance. Ils feignirent adroitement une grande propenſion vers la Doctrine de Luther, & luy firent entendre que s'ils eſtoient d'intelligence avec les Princes Allemands qui ſuivoient preſque tous cette croyance, ils rangeroient à la raiſon & les Catholiques & les * Zuingliens, & par ce moyen rétabliroient l'unité de l'Egliſe. Le Duc de Virtemberg ſe laiſſa prendre à cét appaſt, & ſe détacha d'autant plus aiſément des Huguenots, que les Lutheriens ne les haiſſoient gueres moins que les Catholiques Romains.

* Les Huguenots ſuivoient les dogmes de Zuingle & de Calvin.

Commencement des guerres de la Religion.

AU retour de Saverne, le Duc de Guiſe ayant ſéjourné quelques jours dans ſon Chaſteau de Joinville, fut prié par ſes Confederez de venir à Paris en diligence, parce que les Huguenots à la faveur de la Regente, du Prince de Condé, de l'Admiral, & de leur Gouverneur le Mareſchal de Montmorency, vouloient y tenir le haut du pavé. On leur permettoit de faire leurs preſches dans le Fauxbourg de ſaint Marceau & dans celuy de ſaint Antoine, le Chevalier du Guet avoit ordre de les garder avec ſes Archers, & on avoit deſarmé le peuple de Paris, de peur qu'il ne leur couruſt ſus; ce qui leur avoit tellement eſlé le courage, que les Preſtres ne pouvoient pas porter le ſaint Sacrement par les ruës ſans danger de quelque tumulte.

Sur la fin de l'année precedente, il eſtoit arrivé une grande ſedi-

tion au Faux-bourg ſaint Marceau ; ils y avoient rompu les portes de l'Egliſe de ſaint Medard, abbatu les Images, tué pluſieurs perſonnes, & traiſné ignominieuſement les Preſtres en priſon, à cauſe que quelques Catholiques avoient mal-traité un homme qu'ils avoient envoyé leur dire qu'ils fiſſent ceſſer le carillon de leurs cloches qui empeſchoit qu'ils n'entendiſſent leur Preſcheur. Le Parlement ayant fait informer ſur les plaintes renduës de part & d'autre, trouva les Huguenots coupables, & punit leur audace par le dernier ſupplice de deux ou trois des leurs. 1562.

Le premier jour de Mars, comme le Duc de Guiſe venant à Paris paſſoit par la petite ville de Vaſſy, il arriva qu'il s'émeut querelle entre les gens de ſa ſuite & les Huguenots qui tenoient alors leur preſche dans une grange, & que ce Duc y eſtant couru pour l'appaiſer, fut bleſſé d'un coup de pierre à la jouë. Comme ſes gens luy virent le viſage tout en ſang, leur furie s'augmenta de telle ſorte, qu'ils tuerent prés de ſoixante perſonnes & en bleſſerent deux cens. C'eſt ce que les Huguenots ont appellé *le maſſacre de Vaſſy*, & qui en effet fut comme le premier ſignal de toutes les ſanglantes guerres de Religion qui troublerent enſuite ce malheureux regne, quoy que ce fuſt un pur accident, ſans qu'il y euſt aucune faute du Duc de Guiſe Prince fort moderé. En Mars.

Aprés qu'il eut recueilly en paſſant le Cardinal ſon frere à Reims, il vint à Nanteüil : ſes amis l'y joignirent en foule, & le Conneſtable l'y envoya complimenter. Cependant le Prince de Condé eſtoit allé à Monceaux, ſe plaindre au Roy du meurtre de Vaſſy. La Regente ſe trouvoit fort embarraſſée ; elle promit juſtice aux Huguenots, écrivit au Roy de Navarre qui eſtoit à Paris, de pourvoir à la ſeureté du Roy & de l'Eſtat, manda au Duc de Guiſe de ſe rendre à la Cour ſans eſtre accompagné, & enjoignit au Mareſchal de ſaint André de s'en aller en ſon Gouvernement de Lyonnois. Mais le Navarrois rabroüa les Deputez des Huguenots qui luy porterent les plaintes de Vaſſy ; le Duc de Guiſe répondit qu'il eſtoit occupé, & qu'il ne pouvoit pas encore aller à la Cour ; & le Mareſchal dit en face à la Reyne, qu'en l'eſtat où eſtoient les choſes, il ne pouvoit pas abandonner la perſonne du Roy.

Peu de temps aprés le Duc de Guiſe vint à Paris accompagné de mille ou douze cens chevaux. Ses ennemis luy voulurent faire un crime de leze-Majeſté de ce qu'il eſtoit paſſé par la porte de ſaint Denys par où les Rois font leur entrée, comme auſſi de ce que le Prevoſt des Marchands & les Eſchevins eſtoient allez au devant de luy & l'avoient harangué, & de ce que le peuple luy avoit fait des acclamations comme au Roy.

Il n'eſt pas croyable que la Reyne eut ſoupçon que ce Duc en vou-

1562. luſt à la Royauté : mais elle s'imaginoit bien que luy & ſes Confederez luy vouloient ravir le Gouvernement. Cette apprehenſion la mettant dans des troubles extrêmes, elle eut recours au Prince de Condé qui s'eſtoit retiré en ſa maiſon, & luy écrivit pluſieurs lettres pour luy recommander ſon fils, le Royaume, & elle-meſme, en termes ſi affectueux & ſi pleins de compaſſion, marquant que les Confederez la tenoient en captivité, qu'elle luy donna un juſte ſujet d'armer, quand meſme il n'en euſt pas eu envie.

Leur principale fin eſtoit de ramener le Roy à Paris, afin de l'avoir entierement à leur devotion. Le Prevoſt des Marchands qui eſtoit à eux, vint à Melun en ſupplier la Reyne, & demander qu'on rendiſt les armes aux Pariſiens pour ſe deffendre contre les Huguenots. On leur accorda le dernier poinct, & on leur promit l'autre dans quelque temps ; Cependant les Confederez firent en ſorte que l'on donna la commiſſion du Gouvernement de Paris au Cardinal de Bourbon, parce que le Mareſchal de Montmorency leur eſtoit ſuſpect.

Lors que les Pariſiens eurent les armes à la main, le Prince de Condé ſe trouva le plus foible, & n'oſa plus diſputer le pavé aux Triumvirs : mais pour ſauver les apparences, il fut fait une compoſition par le moyen du Cardinal ſon frere ; Que les Chefs des deux partis ſortiroient en meſme temps de la ville. Il ſe retira donc en ſa Maiſon de la Ferté-Aucou prés de Meaux, & le Duc de Guiſe s'en alla à Fontainebleau où eſtoit le Roy, menant un ſi grand cortege avec luy, qu'il fit connoiſtre à la Reyne que ſes forces eſtoient bien plus grandes que celle du Prince.

Elle eſtoit allée là dans l'irreſolution du party qu'elle devoit prendre, ou de ſe jetter entre les bras du Prince & de l'aller trouver à Orleans, car il s'y devoit rendre à ſon premier ordre, ou de ſe laiſſer emmener à Paris par les confederez. L'un & l'autre la rendoit captive, le premier eſtoit plus odieux, à cauſe du peril où elle euſt mis la Religion Catholique, & le dernier luy ſembloit plus dangereux.

Elle euſt bien deſiré s'entretenir dans l'equilibre de tous les deux, & pour cet effet elle avoit mandé le Prince, lequel ayant raſſemblé ſes amis, s'acheminoit pour venir à elle, & avoit paſſé la Seine à ſaint Cloud. Ses approches mirent les Pariſiens ſous les Armes, comme s'ils euſſent pû eſtre aſſiegez par une poignée de gens, & donnerent ſujet aux confederez de faire entendre à la Reyne qu'il faloit ramener le Roy à Paris, de peur qu'il ne tombaſt entre les mains des Huguenots. Le Roy de Navarre luy porta cette fâcheuſe parole, & comme elle heſitoit, il luy dit nettement que ſi elle ne vouloit pas venir, elle pouvoit demeurer là. Elle n'eut pas le temps de deliberer, il falut ſuivre ou bien perdre la partie : car ſur le champ ils menerent le Roy tout pleurant à Melun, le lendemain au bois de Vincennes, & puis à Paris.

Ainſi furent inutiles toutes les addreſſes de cette Reyne, & tous les ſages conſeils du Chancelier de l'Hôpital, qui ne tendoient qu'à empeſcher une Guerre civile, ce qu'il voyoit inévitable dés que le Roy ſeroit au pouvoir de l'un des deux partis. 1562.

En effet, le Prince de Condé, en partie de deſpit d'avoir eſté trompé par une femme (car il le croyoit ainſi) en partie de colere de voir ſes ennemis Maiſtres de la perſonne du Roy, & de crainte auſſi de demeurer à leur miſericorde, & de laiſſer refroidir l'ardeur de ſes amis & du party Huguenot, s'en courut à bride abattuë avec deux mille chevaux à Orleans; où Dandelot s'eſtoit adroitement ſaiſi d'une des portes le jour d'auparavant, qui eſtoit le 1. d'Avril. En Avril

Ce fut là comme la place d'armes & le ſiege capital de ſon party. Or pour le faire ſubſiſter dans l'unité & dans la diſcipline, qui ſont les liens neceſſaires de tout eſtabliſſement, il prit ſerment de tous ceux qui ſe trouverent là; Qu'ils demeureroient unis pour la deffenſe de la perſonne du Roy & de celle de la Reine, pour la reformation & le bien de l'Eſtat; Qu'ils meneroient une vie ſans reproche & Chreſtienne, obſerveroient les loix du Royaume & les Reglements militaires, & auroient ſoin d'avoir des miniſtres pour leur preſcher la parole de Dieu; Qu'ils le reconnoiſtroient pour chef, ſe ſouſmettroient à tous ſes ordres, le ſerviroient de leurs perſonnes, & luy fourniroient armes & argent.

Il eſcrivit enſuite à tous les Princes d'Allemagne, les ſujets qu'il avoit eus de prendre les Armes, & leur envoya les lettres originales de la Reyne Mere, afin de les perſuader à luy preſter ſecours pour la tirer de captivité le Roy & elle. Il fit en meſme temps publier un Manifeſte par toute la France à meſme fin, & peu de jours aprés fit courir la copie d'une ligue, ſoit vraye, ſoit ſuppoſée, faite entre le Pape, le Roy d'Eſpagne & les Guiſes, pour exterminer tous les Sectateurs de la nouvelle Religion.

Ce fut un puiſſant motif pour mettre de ſon coſté tous les Princes qui en faiſoient profeſſion, & pour y retenir tous les Huguenots de France: car le Conſeil du Roy, penſant les deſunir, ou les endormir par une trompeuſe ſecurité, donna le meſme jour une declaration addreſſée ſeulement aux Baillifs & à leurs Lieutenants, qui confirmoit l'Edit de Janvier, accordoit abolition de tout le paſſé, deffendoit de les inquieter pour le fait de la Religion, & leur donnoit liberté d'en faire l'exercice par tout, horſmis dans la Ville & fauxbourgs de Paris.

Lors que le Prince ſe fut declaré, les Capitaines qui tenoient ſon party, & les Huguenots d'eux-meſmes ſe ſaiſirent de pluſieurs Villes, du Mans, d'Angers, de Vendoſme, de la Charité ſur Loire, d'Angouleſme, de Lyon, de Valence, de Romans, & preſque de

1562. toutes celles du Dauphiné, d'une grande partie de celles de Guyenne, & du Languedoc ; En Normandie, de Roüen, de Caen, de Dieppe, du Havre de Grace, de Bayeux, de ſaint Lo, de Vire, de Falaiſe, & de pluſieurs autres. Matignon Lieutenant de Roy dans la Province ſous le Duc de Bouïllon qui eſtoit Gouverneur, ſauva Granville & Cherbourg. Ce fut un ſignalé ſervice, parce que ces ports euſſent eſté des entrées tres-commodes pour les Anglois.

Leurs autheurs même leur donnent le tort, & diſent que par ce furieux zele, ils s'attirerent la haine du peuple & les maſſacres.

Par tout où les Huguenots furent les Maiſtres, ils abolirent l'exercice de la Religion Catholique, renverſerent les Autels, briſerent les Images, bruſlerent les Reliques & en jetterent les cendres au vent, & tourmenterent & maſſacrerent les Moines & les Preſtres, ne conſervant pas meſme en cela l'égalité qu'ils vouloient qu'on leur gardaſt, & ſe rendant execrables aux peuples par l'horrible profanation de toutes les choſes ſacrées. Le Prince, ny par prieres, ny par remonſtrances, ny meſme par chaſtiment, ne pût arreſter cette fureur, qu'il voyoit bien eſtre fort prejudiciable à ſa cauſe. Auſſi leur rendoit-on la pareille en pluſieurs Villes, où l'on en maſſacra grand nombre, particulierement à Cahors, à Sens, à Amiens, & à Beauvais ; Et leurs briſemens & pillages continuant, le Parlement par un Arreſt du dernier de Juin, enjoignit à toutes ſortes de perſonnes de leur courir ſus, & de les tuer par tout où on les trouveroit, comme gens enragez & ennemis declarez de Dieu & des hommes.

Quoy que tout le Royaume fuſt en feu, le Chancelier, veritablement bon François, taſchoit de guerir le mal qu'il n'avoit pû empeſcher, & cherchoit un accommodement, lequel ne luy ſembloit pas impoſſible tant que les troupes ne ſe ſeroient point choquées, & qu'il n'y auroit eu du ſang reſpandu que par les ſeditions. La Reyne conſideroit auſſi, voyant les Huguenots Maiſtres de tant de Places, que les Triumvirs pourroient bien ſe ſaiſir de toutes les autres, & qu'ainſi le Roy ſon fils & elle, demeureroient entierement deſpoüillez : c'eſt pourquoy elle envoya le Baron de la Garde trouver le Prince, pour le prier inſtamment de venir en Cour, l'aſſurant que ce qu'on avoit fait contre les Proteſtans, s'eſtoit fait malgré elle, & qu'avec ſon aide elle taſcheroit de le reparer.

Le Prince commençoit à eſcouter, & alloit ſe laiſſer fleſchir quand il eut nouvelles que les Huguenots qui ſortoient du preſche de Sens, avoient eſté maſſacrez, & leurs maiſons ſaccagées par les ſoldats, dont on imputoit la faute au Cardinal de Lorraine, Archeveſque de cette Ville-là. Le Prince l'ayant ſceu, dit à ſes gens qu'il ne falloit plus rien eſperer que de Dieu & de leur courage ; Alors ils firent faire des caſaques de drap blanc pour toute leur Cavalerie, & taſcherent d'animer & d'entretenir les eſprits par l'impreſſion de pluſieurs petits livres, les uns pour leur juſtification, les autres pour noircir la Maiſon de Guiſe, & particulierement le Cardinal de Lorraine.

Il ne laiſſa pas encore d'y avoir divers envoyez, & de ſe faire plu- 1562.
ſieurs propoſitions de part & d'autre. Le Prince demandoit que l'Edit de Janvier fuſt obſervé, qu'il fuſt fait juſtice des maſſacres, & que les Triumvirs ſortiſſent de la Cour. Eux de leur coſté pour repouſſer les attaques qu'il donnoit, preſenterent Requeſte à ce qu'il n'y euſt point d'autre Religion en France que la Catholique; Que tous les Commenſaux du Roy, les Gouverneurs, les Officiers & les Magiſtrats en fiſſent profeſſion publiquement, ou qu'ils fuſſent privez de leurs Charges; Que tous ceux qui avoient violé les choſes ſacrées, fuſſent punis de leurs ſacrileges; Qu'il n'y euſt point de gens en armes que ceux qui auroient commiſſion du Roy de Navarre, moyennant quoy ils offroient de ſe retirer de la Cour.

Les pourparlers n'ayant point advancé la reconciliation, la Reyne voulut elle-meſme conferer avec le Prince, le lieu fut aſſigné à Toury, où chacun ſe rendit accompagné de quelque cinquante chevaux, & avec les precautions neceſſaires. Le Roy de Navarre eſtoit avec la Reyne. Les Gentils-hommes de part & d'autre que l'on tenoit eſloignez de huit cens pas de peur de querelle, ne purent s'empeſcher de courir aux embraſſades, pleurant de joye de ſe revoir, & de douleur d'eſtre ſur le point de ſe couper la gorge. Du reſte la Reine ne pût rien gagner. Le Roy de Navarre & le Prince ſe picquerent de reproches, & la conference ſe rompit.

Le Prince avoit pour luy une bonne partie de la Nobleſſe & des gens de guerre. Les confederez avoient le peuple de Paris, le nom & la perſonne du Roy, dont les grands Officiers & le Parlement ſont une ſuite neceſſaire. Le vingt-ſixiéme de Juin le Parlement declara tous ceux qui s'eſtoient ſaiſis des Villes que nous avons nommées, rebelles & criminels de leze-Majeſté. Il en excepta toutefois le Prince de Condé, parce qu'on vouloit ſuppoſer que les Huguenots le détenoient par force.

Les armées de coſté & d'autre ſe mirent aux champs: comme elles eſtoient l'une dans l'Orleannois, l'autre dans le Dunois, la Reyne fit encore une tentative qui penſa luy reüſſir à la ruine des deux factions. Elle propoſa au Prince, par le Conſeil de l'Eveſque de Valence, de faire ſortir les Guiſes & le Conneſtable de la Cour s'il vouloit poſer les armes, & ſe venir mettre entre les mains d'elle & du Roy de Navarre. Le Prince donnant bien legerement dans le piege, alla trouver la Reyne à Talſy dés qu'il ſceut que les * Triumvirs s'eſtoient retirez, & par une ſeconde imprudence promit de ſortir du Royaume, s'ils ne revenoient point à la Cour.

L'Admiral de Coligny & les autres Chefs de ſon party, & extrêmement inquiets pour luy & pour eux-meſmes, le vinrent trouver le lendemain, & luy remonſtrerent qu'il n'avoit pû engager ſa paro-

* Par ce mot on entend le Duc de Guiſe, le Conneſtable, & le Mareſchal de S. André, & par celuy de confederez, eux & le Roy de Navarre.

1562. le au prejudice de celle qu'il leur avoit donnée, & de ſa conſcience; Et ainſi ils l'obligerent à la retirer dés la prochaine conference qui fut le lendemain ; puis ils le remenerent à ſon armée ; Tout le monde s'eſtonnant que la Reyne Mere ne les avoit pas tous pris d'un beau coup de filet ; A quoy ſans doute elle n'euſt pas manqué ſi c'euſt eſté ſon intereſt de le faire.

Le nombre des Villes que les Huguenots avoient envahies eſtoit trop grand de beaucoup pour leurs forces, & les tenoit diviſées trop loin les unes des autres: ils les reperdirent preſque toutes & une grande partie de leurs hommes avec. Blois & Angers furent forcez avec tous les maux que peut faire la guerre civile, Tours & le Mans abandonnez. Le Duc d'Aumale qui commandoit les armées du Roy en Normandie, (car le Duc de Bouïllon eſtoit ſuſpect de l'Huguenotiſme) reprit toutes les places des environs de Rouën, & le Duc d'Eſtampes Gouverneur de Bretagne, Valongne, Vire, ſaint Lo, & Bayeux: Ce fut à Vire qu'il ſe commit le plus de cruautez, parce que les Huguenots y en avoient beaucoup exercé.

Durant les negociations & les difficultez qui ſe trouvent à cimenter enſemble tous les membres d'un nouveau party, dont il s'en deſtache trois tandis qu'on en raccroche un : l'ardeur des troupes du Prince ſe ralentiſſoit. La pluſpart l'eſtoient venus trouver à la chaude, croyant qu'il les meneroit du meſme pas au combat, & qu'un moment les conduiroit à la victoire, ou à une mort glorieuſe : mais quand ils virent que les affaires traiſnoient, pluſieurs demanderent leur congé ; ſi bien que ne pouvant pas les retenir enſemble, il envoya Jean de Partenay Soubize à Lyon, Jean de Hangeſt-Yvoy à Bourges, le Comte de la Roche-Foucaud à Angouleſme, Dandelot en Allemagne, & Briquemault en Angleterre, ces deux pour haſter les ſecours qu'on luy avoit promis en ces pays-là.

En Aouſt. L'Armée du Roy eſtoit groſſie juſqu'à vingt-cinq mille chevaux, on la diviſa en deux corps, dont l'un, dans lequel eſtoit le Roy en perſonne, commandé par le Roy de Navarre & le Duc de Guiſe, alla aſſieger Bourges ; l'autre commandé par le Mareſchal de ſaint André, fut envoyé à Poitiers. Cette derniere Ville fut priſe par la breſche, en moins de jours que n'en dura le pillage ; Ce fut le premier d'Aouſt. L'autre fut reduite par compoſition le vingt-neufviéme du meſme mois. Elle avoit ſouſtenu prés de cinq ſemaines de ſiege, & euſt pû durer bien plus long-temps: ſi Yvoy qui la deffendoit avec deux mille hommes, ne ſe fuſt pas laiſſé vaincre ou à la peur, ou aux cajolleries de la Cour. Auſſi quitta-t-il le party peu aprés & ſe retira en ſa maiſon.

Bourges pris, la pluſpart des Chefs eſtoient d'advis d'aller droit à Orleans, où l'on euſt enveloppé le Prince, & par ce moyen coupé la plus

plus groſſe teſte de la faction. La Reyne ne le voulut pas ainſi, le Duc de Guiſe meſme trouva l'entrepriſe trop difficile, & favoriſant les deſirs des Pariſiens, il fut d'advis qu'on aſſiegeaſt Rouën. L'Armée y arriva le vingt de Septembre; Et fort à propos pour empeſcher les progrés que les Huguenots euſſent pû faire par le moyen des Anglois. Car le meſme jour il avoit eſté ſigné un traitté de confederation entre la Reyne Eliſabeth & eux à Hamptoncour, portant qu'elle leur fourniroit ſix mille hommes, dont il en ſeroit mis la moitié dans le Havre-de-Grace, qui luy ſeroit livré, & qu'elle le garderoit pour le Roy, & pour ſervir de retraite aux Huguenots. Ce qui fut executé peu de jours aprés. 1562. en Septembre.

Le fort de ſainte Catherine fut emporté d'aſſaut. La ville ſoûtint les attaques avec toute la reſolution poſſible. On luy offrit une compoſition aſſez raiſonnable; Et par trois fois la Reyne Mere empeſcha le Duc de Guiſe d'y donner l'aſſaut, eſtant perſuadée par les ſages Conſeils du Chancelier, qu'il n'eſt rien de plus dommageable à un Souverain que de conquerir ſur ſoy-meſme, & de piller ſes propres Villes. Mais comme on vit que les aſſiegez rejettoient opiniaſtrement la grace qu'on s'efforçoit de leur faire, le Conſeil du Roy permit au Duc de lâcher la bride à la victoire. Il donna un aſſaut general le vingt-cinquiéme d'Octobre. Leur reſiſtance ne fut pas égale à leur opiniaſtreté, ils abandonnerent tout au premier choc. Le ſaccagement de la Ville dura plus de huit jours, & fut d'autant plus cruel qu'elle eſtoit fort riche. en Octobre.

Montgommery, qui à toutes advantures tenoit une Galere preſte, (c'eſtoit une de celles du Roy qui s'eſtoit trouvée à Rouën quand les Huguenots s'en rendirent les Maiſtres) ſe jetta preſtement dedans avec ſes amis & avec les Anglois. La Chiourme à qui il avoit promis la liberté, fit ſi grande force de rames qu'elle paſſa pardeſſus la chaîne qu'on avoit tenduë de travers de la riviere à Caudebec.

On fit pendre Jean du Boc d'Eſmandreville Preſident à la Cour des Aydes, deux Conſeillers de Ville, le Miniſtre Marlorat, & huit ou dix Capitaines: entre autres du Cros qui avoit eſté Gouverneur du Havre, & avoit livré la place aux Anglois.

Par repreſailles le Prince fit couper la teſte à quelques Catholiques qu'il tenoit, entre autres à Baptiſte Sapin Conſeiller du Parlement de Paris, & à Jean de Troyes Abbé de Gaſtine, leſquels avoient eſté pris dans le Vendoſmois, comme ils alloient en Eſpagne de la part du Roy, Gilles le Maiſtre Premier Preſident du Parlement vengea la mort de Sapin qui eſtoit ſon neveu, ſur quelques malheureux Huguenots qui eſtoient priſonniers à Paris, leſquels il envoya en Greve. Ces repreſailles fuſſent allées à l'infiny, ſi les Capitaines du party Catholique, qui apprehendoient de pareilles revanches, s'ils

1562. tomboient entre les mains des Huguenots, n'euſſent obligé leurs chefs de ceſſer ces procés, & de faire bonne guerre.

Le vingt-cinquiéme d'Octobre le Roy de Navarre avoit eſté bleſſé dans la tranchée, comme il faiſoit de l'eau, d'un coup de mouſquet à l'épaule gauche. Quand la ville fut priſe, il s'y fit porter dans ſon lit par les bras de ſes Suiſſes, & y entra triomphant par la breſche. Sa playe n'eſtoit point mortelle : mais les entretiens aſſidus de la Damoiſelle du Roüet, l'une des Sirenes dont la Regente ſe ſervoit à enchanter ce pauvre Prince, luy échaufferent trop le ſang ; Et aprés cela ſon inquietude l'ayant porté à ſe mettre dans un batteau ſur la Seine pour remonter à Paris, il luy prit un friſſon, & enſuite une ſueur froide, ſignes d'une mort prochaine. Comme en effet, le batteau s'eſtant arreſté à Andelis, il y rendit le dernier ſouſpir le dix-ſeptiéme jour de Novembre, s'eſtant montré dans ce dernier moment, comme en toute ſa conduite precedente, chancelant & irreſolu entre la Religion Catholique & la confeſſion d'Ausbourg : mais témoignant aſſez la mauvaiſe opinion qu'il avoit du Gouvernement, par l'ordre tres-exprés qu'il donna d'avertir ſa femme de ne point venir à la Cour, de ſe bien tenir ſur ſes gardes, & de fortifier ſes places.

Le déplaiſir qu'eut le Prince de la ſanglante perte de Roüen, fut encore redoublé par une autre faſcheuſe nouvelle du coſté de Guyenne. Duraz luy avoit aſſemblé cinq mille hommes en ce pays-là : ces troupes de gens ramaſſez & pillards, vivant ſans ordre, furent chargées par Montluc & taillées en pieces prés du bourg de Vere entre Perigueux & Satlat. Ce qui cauſa deux grands deſavantages au Prince, l'un qu'il perdit ce renfort conſiderable, l'autre que les troupes de Montluc n'ayant plus rien à craindre de ces coſtez-là, joignirent l'armée du Roy quelques jours avant la bataille de Dreux.

Il s'eſt fait grand nombre de Volumes de tout ce qui ſe paſſa dans toutes les Provinces, particulierement en Guyenne, en Languedoc, en Provence, & en Dauphiné, des ſurpriſes, priſes & repriſes des villes, d'une infinité de petits combats, des barbaries & maſſacres qui ſe commirent de part & d'autre, des inſolences & des fureurs des peuples, auſquelles pour dire vray, les émotions des Huguenots donnerent ſujet en pluſieurs endroits. Je me contenteray de marquer en gros que Sommerive pour le party des Catholiques, faiſoit rude guerre en Provence au Comte de Tendes ſon pere qui tenoit celuy des Huguenots ; Que dans le Dauphiné le Baron des Adrets ayant armé pour ceux-cy, & le Comte de Suſe pour les autres, ſe pourſuivoient l'épée dans les reins, & que le Baron ſe rendoit redoutable par d'énormes cruautez, precipitant, maſſacrant, & noyant ſans foy & ſans miſericorde ceux qui luy reſiſtoient dans quelques places ; Que Tavanes zelé Catholique ayant repris Châlon & Maſcon, preſerva pour

cette fois, la Bourgogne des guerres civiles ; Que la Normandie fut toute desolée, la haute à cause des sieges de Roüen & du Havre, & la basse par le Comte de Montgommery & par les troupes Bretonnes que le Duc d'Estampes y avoit amenées pour luy tenir teste ; Que Joyeuse retint une partie du Languedoc dans l'ancienne Religion ; Que Montluc, comme on le voit dans ses Commentaires, rendit de grands services au Roy dans la Guyenne, mais qu'il passa les bornes de la severité mesme contre les Huguenots. 1562.

J'adjousteray que leur party eut du desavantage presque par tout, horsmis en Languedoc où ils avoient les meilleures villes, excepté Toulouse, dont s'estant voulu saisir au mois de May, ils en avoient esté chassez aprés un combat opiniastré de plusieurs jours, & perte de trois mille hommes des leurs, sans en compter plus de deux cens autres qu'on fit mourir ensuite par divers genres de supplices ; Qu'à Lyon ils se deffendirent contre Tavanes, & ensuite contre le Duc de Nemours, qui assiegerent cette ville-là l'un aprés l'autre ; Qu'il fut tué plus de cinquante mille des leurs, tant dans les combats que dans les seditions ; Et que là où ils furent les plus forts, ils fondirent toutes les Chasses, les Reliquaires & les Vases sacrez qui étoient d'or & d'argent, dont le Prince fit battre monnoye aux armes & à l'effigie du Roy. Ce qui rendit l'argent beaucoup plus commun en France qu'il n'estoit avant cette guerre.

La crainte que le Pape avoit euë qu'il ne se tinst un Concile National en France, l'avoit obligé de rassembler le Concile general à Trente. Le Cardinal de Lorraine s'y rendit cette année le quinziéme de Novembre avec un grand équipage, accompagné de quarante Evesques & de bon nombre de Docteurs des plus doctes. Le saint Pere eut quelque sujet d'en prendre l'alarme : la puissance de ce grand Cardinal luy donnoit tant de jalousie, qu'il l'appelloit le Pape d'au-delà des Monts; *Et il craignoit qu'il ne fist entrer en lice les Docteurs de la Confession d'Ausbourg. Car il avoit donné quelques marques, au moins apparentes, qu'il n'improuvoit pas trop leur croyance, & on sçavoit qu'en passant à Inspruc, il avoit conferé avec l'Empereur. Ainsi le Pape comme s'il eust eu affaire au plus grand ennemy de l'Eglise, ramassa toutes ses forces, envoya à Trente tous les Evesques de ses terres, où ils sont en tres-grand nombre, en emprunta mesme de ses voisins, & pria le Roy d'Espagne de l'assister des siens pour fortifier son party dans le Concile, afin de tenir teste à ceux de France & d'Allemagne.*

Bien que le Roy Philippe eust perdu sa cause à Venise pour la préseance, il ne laissa pas de la relever dans le Concile, croyant que la conjoncture & le Tribunal luy seroient plus favorables. Claude Ferdinand de Quinones Comte de Luna son Ambassadeur, avant que de

1562. *venir à Trente, avoit demandé au Pape quelle place il auroit : le Pape au lieu de luy répondre ſelon le droit, avoit éludé, & s'eſtoit déchargé de la deciſion de cette affaire ſur les Legats qui preſidoient de ſa part au Concile. Le Cardinal de Gonzague, le principal d'entre eux, trouva un expedient pour ſatisfaire les Eſpagnols, & ne pas bleſſer tout-à-fait les François. C'eſtoit que l'Ambaſſadeur de France gardaſt ſa place aprés celuy de l'Empereur, & que dans les Congregations, celuy d'Eſpagne, par proviſion ſeulement, en euſt une ſeparée, ou aprés les Eccleſiaſtiques, ou en un ſiege à part vis à vis des autres Ambaſſadeurs. Le Cardinal de Lorraine, de la peur qu'il eut que ce different ne rompiſt le Concile, obligea Lanſac Ambaſſadeur du Roy, d'accepter cette condition, & de ſouffrir que le Comte fuſt aſſis en un ſiege à part proche le Secretaire du Concile. Il prit donc cette place, & ayant fait parler ſon Orateur, il ſortit tout le premier de peur d'avoir conteſtation à la porte.*

Mais la difficulté n'eſtoit pas vuidée pour les autres Aſſemblées, particulierement pour les ſeſſions du Concile, & pour les Meſſes ſolemnelles, dautant que les bancs n'y eſtoient pas tout-à-fait diſpoſez de meſme ; Ainſi les François y refuſerent la meſme grace à l'Eſpagnol. Les Legats n'oſerent pas de leur chef rien déterminer ſur cela : mais quand ils eurent receu ordre du Pape de luy conſerver le meſme rang dans toutes les ceremonies, ils s'aviſerent d'un autre expedient. Un jour de ſaint Pierre les Peres du Concile eſtant en Chapelle, il parut un ſiege entre le dernier Cardinal & le premier des Patriarches, & l'Ambaſſadeur Eſpagnol s'aſſit deſſus. On avoit auſſi donné ordre ſecret d'avoir deux paix & deux encenſoirs pour les porter à celuy de France & à luy en meſme temps. Les François ne le purent ſouffrir, le Service Divin fut interrompu, les Legats, les Ambaſſadeurs, & quelques Eveſques pour empeſcher le ſcandale, s'entremirent de trouver un milieu, qui fut que ce jour-là on s'abſtiendroit de donner de l'Encens & de preſenter la paix.

Aprés le Concile, le meſme different ſe renouvella à Rome par Louys de Zuniga-Requeſens Grand Commandeur du Roy Philippe ; Henry Clutin d'Oyſel qui l'eſtoit pour le Roy, ſouſtint courageuſement le droit de la France. L'Eſpagnol fit propoſer divers expediens, par leſquels il tendoit à ſe conſerver l'égalité : mais ils furent tous rejettez par le François, qui vouloit non ſeulement garder ſon ancienne place, mais encore que l'Eſpagnol tinſt la ſienne, c'eſt à dire qu'il fuſt au deſſous de luy. Tellement que le Pape, aprés avoir inutilement cherché divers moyens d'accommodement, adjugea ſolemnellement la préſeance contestée à celuy de France, & le maintint en poſſeſſion. Ce qui fut executé le jour de la Pentecoſte de l'an 1564. Requeſens ayant proteſté contre ce jugement, & ne s'eſtant pas trouvé à la ceremonie de la Feſte.

Cependant depuis ce temps-là les Ambaſſadeurs d'Eſpagne ont pluſieurs

fois disputé le pas à ceux de France, quoy que le plus souvent à leur honte, tant à Rome que dans les autres Cours des Princes, jusqu'à nostre temps que le tres-Auguste Roy Louys XIV. sur une contestation arrivée en Angleterre entre le sien & celuy d'Espagne, a obligé Philippe IV. d'y renoncer expressément par un écrit autentique. 1562.

Le 12. de Novembre Dandelot arriva à Orleans avec douze Cornettes de Reistres faisant deux mille six cens chevaux, & douze Enseignes de Lansquenets, sous chacune desquelles il y avoit prés de trois mille hommes que le Landgrave de Hesse luy avoit fournis, & quelques jours auparavant Duraz y avoit amené les débris de la bataille de Vere. En Novembre.

Ce crime d'avoir fait entrer des étrangers dans le Royaume, estoit en quelque façon excusé par l'exemple du party contraire, qui le premier avoit fait lever de la Cavalerie, & de l'Infanterie en Allemagne par le Rhingrave, & par le Comte Rocandolf qui estoient Protestans, & d'avoir encore appellé des Espagnols, dont on se pouvoit bien passer, puisqu'il y avoit plus de cent Catholiques en France pour un Huguenot.

L'armée du Prince estant de douze mille combattans, il se mit aux champs. Sa resolution estoit d'aller droit à Paris, croyant qu'à la premiere épouvante on le pourroit forcer avant que les Triumvirs fussent de retour, ou donner tant de terreur à la Reyne qu'elle se porteroit à un accommodement plus raisonnable. L'évenement fit voir la vanité de ce dessein : il ne sçeut pas seulement prendre la petite ville de Corbeil; Et d'ailleurs, quand il fut logé à Arcueil & autres villages voisins, la Reyne l'engagea à plusieurs conferences, où elle faisoit semblant de luy relascher tout doucement quelques-unes de ses demandes, pour empescher qu'il ne donnast dans les Fauxbourgs, avant que les Parisiens se fussent remis de leur grande consternation, & pour luy débaucher ses meilleurs Capitaines; du nombre desquels fut Genlis qui se retira dans sa maison, mais demeura toûjours Huguenot.

Quand il eut donc reconnu que c'estoit une folle entrepriſe de vouloir prendre Paris pour Corbeil, il décampa le douziéme de Decembre, & prit sa marche vers la Normandie, afin de joindre les Anglois qui estoient au Havre, & de toucher de l'argent d'Angleterre pour payer ses Allemands qui estoient prests de se mutiner. Les Triumvirs le suivoient de si prés, qu'au sept ou huitiéme logement les deux armées se trouverent engagées à donner bataille proche de la ville de Dreux le vingtiéme jour de Decembre. En Decembre.

Du commencement les Huguenots y eurent de l'avantage, ils défirent la bataille des Catholiques, prirent une partie de leur canon, & meſme le Connestable fut blessé au visage d'un coup de pistolet : mais aprés comme ils se jetterent sur le bagage, & que leur gros de reserve qui estoit de mil deux cens Reistres, se débanda aussi pour en avoir sa part, les Catholiques eurent bien leur revanche.

1562. Le Duc de Guiſe en apparence ne commandoit que ſa Compagnie de Gens-d'armes, & un gros de ſes amis qui eſtoient volontaires : & toutefois ſon merite & ſa qualité faiſoient paſſer ſes Conſeils pour des ordres. Le Mareſchal de ſaint André conduiſoit l'avant-garde : & le Duc qui eſtoit ſur un haut, ſe reſervoit pour le coup de partie, voyant les ennemis eſpars, & qui ne tenoient preſque plus aucun ordre, deſtacha quelques Troupes de ce corps pour charger l'Infanterie qui eſtoit dénuée de ſa Cavalerie : puis marchant luy meſme tourna contre leur Cavalerie & la mit toute en déroute. Le Prince de Condé qui ne reculoit jamais, y fut fait priſonnier par Danville, ſecond fils du Conneſtable ; les Reiſtres ſe retirerent au trot dans un bois prochain ; l'Admiral les y joignit avec quatre cents chevaux qu'il avoit ralliez ; Et avec cela il ſe trouva en reſolution, ſi les Allemands en euſſent eu le courage, de retourner à la charge le lendemain.

On compta huit mille morts ſur la place, preſque autant d'une part que d'autre. Le champ de bataille demeura au Duc de Guiſe, qui ne jugea pas à propos de pourſuivre l'Admiral, & luy laiſſa faire retraite vers Orleans ; où il fit mener le Conneſtable en toute diligence, craignant qu'il ne fuſt recours. Dans le combat le Mareſchal de ſaint André ayant eſté enveloppé par un gros de Cavalerie, & fait priſonnier de guerre comme il pourſuivoit trop chaudement la victoire, fut tué d'un coup de piſtolet par un Cavalier nommé Meziere fils de Bobigny, Greffier de la Ville de Paris, qu'il avoit outragé en quelque rencontre.

Le Duc de Guiſe rendit tous les honneurs poſſibles au Prince de Condé, ils ſouperent & coucherent enſemble avec tant de demonſtrations d'amitié, qu'on euſt dit qu'ils avoient oublié toutes leurs querelles pour vivre enſemble comme * Couſins germains qu'ils eſtoient dans une intime confidence, ainſi qu'ils avoient fait ſous le regne de Henry II.

* Ils eſtoient fils du frere & de la ſœur.

Quand le corps de bataille de l'Armée Royale fut défait, il y eut des fuyards qui piquerent juſqu'à Paris, publiant que tout eſtoit perdu. De ceux-là fut d'Oſſun, qui avoit acquis le nom de *brave* aux guerres d'Italie ; auſſi de rage qu'il eut que le trouble de ſon eſprit luy euſt offuſqué le courage & terny toutes ſes belles actions, il ſe condamna luy-meſme à la mort & ſe la donna par une obſtinée reſolution de ne plus manger.

Aux premieres nouvelles la Ducheſſe de Guiſe qui avoit groſſe cour à l'entour d'elle, ſe vit tout d'un coup abandonnée ; Et pour la Reyne, ſans s'émouvoir beaucoup, elle ne dit autre choſe ſinon, *Hé bien il faudra donc prier Dieu en François*, & ſe mit à careſſer fort les amis du Prince & des nouvelles opinions. Mais le lendemain le con-

traire ayant eſté certifié par pluſieurs témoins oculaires, & par lettres des principaux Officiers, la preſſe fut plus grande que jamais auprés de la Ducheſſe, la brigue Huguenote fit le plongeon, celle des Catholiques prit le deſſus, la Reyne fit faire des feux de joye, quoy qu'à regret, & envoya de la meilleure grace qu'elle pût, le commandement des Armées du Roy au Duc de Guiſe, auquel les troupes l'avoient déja deferé. 1563. En Janvier.

Semblablement celles de l'Armée du Prince prierent l'Admiral d'accepter la Charge de General. Lors qu'il ſe fut rafraiſchy quelques jours à Patay, il deſcendit dans le Vendoſmois, & paſſant la Loire à Baugency, logea ſes gens dans la Soulogne & dans le Berry, où il ſçavoit que le Duc de Guiſe vouloit loger les ſiens pour le ſiege d'Orleans qui avoit eſté reſolu.

Ayant laiſſé dans la Ville ſon frere Dandelot avec deux mille hommes de guerre, autant d'habitans bien armez, & quantité de Nobleſſe, il repaſſa la Loire à Gergeau, & reprit la route de Normandie. En ce pays-là il rançonna pluſieurs petites Villes pour entretenir ſes Troupes, receut l'argent d'Angleterre, & leur fit faire monſtre. Eſtant appellé par les Huguenots de Caën, il aſſiegea le Chaſteau où eſtoient le Duc d'Elbœuf frere du Duc de Guiſe, & de Bailleul Renoüard, leſquels il euſt pris à diſcretion, ſi la grande nouvelle qu'il receut d'Orleans, ne l'euſt obligé de retourner de ce coſté-là.

Le Duc de Guiſe y avoit mis le ſiege le ſixiéme jour de Février 1563. La Reyne eſtoit à Baugency, & avoit enfermé le Prince qu'elle traînoit toûjours avec elle, dans le Chaſteau d'Onzain. Déja les Fauxbourgs avoient eſté emportez avec perte de huit cens des Aſſiegez, déja la tour du Pont eſtoit priſe; Et les Huguenots fort conſternez ne pouvoient plus attendre de ſalut que d'un coup du Ciel ou de l'Enfer, quand un Gentilhomme nommé Jean Poltrot Meré, pouſſé d'un faux & deteſtable zele pour la deffenſe de ſa Religion, eſpiant le temps que le Duc de Guiſe qui eſtoit allé au devant de ſa femme, revenoit au ſiege monté ſur une mule & fort peu accompagné, luy tira un coup de piſtolet dans l'épaule, dont il mourut ſix jours aprés; Dans cette reputation, meſme parmy ſes ennemis, d'avoir eſté en ſon temps le plus genereux Prince & la meilleure teſte de la Chreſtienté, qui eut toutes les vertus heroïques, & preſque aucun vice, ny de Prince ny de Courtiſan. En Fevrier & en Mars.

Le meurtrier aprés avoir bien piqué toute la nuit, penſant eſtre fort loin de-là, ſe trouva le matin auprés du pont d'Olivet *, & comme ſon cheval n'en pouvoit plus, il ſe retira dans une maiſon pour ſe repoſer, où il fut pris le matin meſme par un des Secretaires du Duc. * A une lieuë d'Orleans.

1563. Interrogé des motifs & des Inſtigateurs de ſon crime, il dit pour le premier, que le zele de ſa Religion l'avoit pouſſé à tuer celuy qu'il en croyoit le perſecuteur : pour l'autre point il varia fort, accuſant tantoſt les uns, tantoſt les autres : mais dans toutes ſes reſponſes, & à la mort meſme il chargea l'Admiral. Ce Seigneur eut beau s'en purger par un écrit public, & jurer qu'il deteſtoit cette action ; Il eut beau ſupplier la Reyne par lettres, de ne point haſter le ſupplice de cet aſſaſſin, afin de luy eſtre confronté : la Maiſon de Guiſe creut qu'il en eſtoit coupable ; Et ſoit qu'il le fuſt ou non, les enfants de ce Duc en tirerent la plus ſanglante vengeance qu'on liſe en aucune hiſtoire du monde.

La priere que l'Admiral faiſoit à la Reyne ſembloit aſſez juſte ; neantmoins Poltrot ayant eſté mené à Paris le ſeiziéme de Mars, fut jugé en peu de jours, le Parlement le condamna au meſme ſupplice que ceux qui attentent ſur la perſonne ſacrée des Rois ; Sçavoir à eſtre tenaillé avec des tenailles ardentes, & tiré à quatre chevaux. Le meſme jour le corps du Duc de Guiſe fut mené à Paris, depoſé aux Chartreux, de là porté à Noſtre-Dame avec un deuïl veritable de toute la Ville, & puis inhumé au ſepulchre de ſes Peres à Joinville. Charles Duc de Lorraine luy fit un ſervice ſolemnel à Nancy, & le Pape un autre dans ſa Chapelle à Rome avec des Oraiſons funebres, qui certes purent eſtre fort belles ſans eſtre flateuſes.

La juſtice & la moderation de cette ame heroïque parurent encore plus fort aux derniers momens de ſa vie : car il ſe juſtifia du meurtre de Vaſſy, témoignant une extrême douleur que cet accident euſt donné ſujet à une guerre civile, & conſeilla à la Reyne de faire la paix au pluſtoſt, luy diſant fortement, que quiconque l'empêcheroit eſtoit ennemy de l'Eſtat & de la perſonne du Roy.

Auſſy dés ſon vivant meſme, elle commença de la traiter, premierement à ſaint Meſmin avec Eleonor de Roye femme du Prince de Condé, qu'elle careſſa extraordinairement, luy laiſſant meſme eſperer que ſon mary auroit la Lieutenance comme le Roy de Navarre ſon frere l'avoit euë ; Puis avec le Prince & le Conneſtable dans l'Iſle aux bœufs prés d'Orleans où ils furent amenez tous deux ſous bonne garde. Et comme le Conneſtable tenoit ferme à ne point recevoir l'Edit de Janvier, & que le Prince ſe roidiſſoit au contraire, la Reyne permit au Prince d'entrer dans Orleans pour en communiquer avec les chefs de ſon party.

Les Miniſtres inſiſtoient, qu'à quelque prix que ce fuſt, il maintinſt l'Edit de Janvier. Les Capitaines qui eſtoient las de la guerre, & luy-meſme qui reſpiroit déja le doux air de la Cour, & des plaiſirs des Dames, ſe relaſcherent de beaucoup & ſe contenterent d'un Edit plus moderé. Il permettoit aux Seigneurs hauts juſticiers d'avoir un preſche

Preſche public dans leurs terres, & aux autres qui avoient moyenne ou baſſe juſtice d'en avoir de particuliers dans leurs maiſons, ſeulement pour eux & pour leur famille, pourveu toutefois qu'ils ne demeuraſſent point dans des Bourgs ou Parroiſſes qui relevaſſent d'une autre juſtice que de celle du Roy. De plus il leur donnoit un lieu pour preſcher dans les reſſorts dont l'appel relevoit ſans milieu au Parlement; Comme auſſi dans les villes où ils avoient eu cette liberté juſqu'au quinziéme de Mars dernier; Et avec cela il leur accordoit une amniſtie generale, une décharge au Prince de tous les deniers royaux qu'il avoit pris & fait prendre, & un adveu par lequel le Roy reconnoiſſoit qu'il eſtoit ſon fidelle parent & tres-affectionné au bien de l'Eſtat, & que tous ceux qui l'avoient ſuivy n'avoient rien fait qu'à bonne intention & pour ſon ſervice. 1563.

La Reine preſſa ſi fort la concluſion de ce traité, qu'il fut ſigné de part & d'autre le dix-huitiéme de Mars, avant que l'Admiral fuſt de retour de Normandie. Eſtant arrivé quatre jours aprés, il ſe plaignit aigrement au Prince de ce qu'il avoit ſi mal ménagé les intereſts de ſon party dans un temps qu'il pouvoit les porter bien plus haut : mais la choſe eſtoit faite, & ſes plaintes ne ſervirent qu'à evaporer ſa colere. L'Edit fut publié au Parlement de Paris ſur la fin du mois de Mars. Celuy de Toulouſe ſe le fit commander plus d'une fois, & fut encore contraint de revoquer tous les Arreſts infamans qu'il avoit donnez contre les Conſeillers de ſon Corps, & contre les Capitoux.

Les gens de guerre des Huguenots qui eſtoient à Orleans, ayant celebré leur Cene dans l'Egliſe ſainte Croix, ſortirent de la ville. Autant en firent-ils de pluſieurs autres qu'ils tenoient en divers endroits, les laiſſant toutes deſolées de la ruine de leurs plus belles Egliſes. Le Roy quelque mois aprés donna le gouvernement d'Orleans à Philibert de Marcilly Sipierre, avec ordre d'abattre les tours qui fortifioient le plus la ville, & de baſtir une citadelle à la porte Baniere : ces entraves qui ne s'oſtent preſque jamais, eſtant fort peſans aux Orleannois, ils ſe conſolerent aiſement de la mort de leur nouveau Gouverneur qui mourut de la gravelle, avant que d'avoir pû achever ſon deſſein; Et l'on entendoit durant quelque temps courir cette raillerie dans la bouche du peuple, que les trois cailloux, ce ſont les armes d'Orleans, avoient veu la fin de Sipierre.

Aprés le traité, il fut envoyé des Commiſſaires dans toutes les Provinces de la part du Roy, avec ordre de remettre les Huguenots dans leurs biens & de faire executer l'Edit : mais la pluſpart l'ébrecherent & le reſtraignirent tant qu'ils purent, il n'y eut que ceux qu'ils gagnerent à force de preſens qui ne leur firent point de mal.

Si la liberté de conſcience qu'on leur accordoit fut un juſte ſujet de plainte aux Eccleſiaſtiques, l'Edit qu'on donna au mois de May à ſaint Germain en Laye, pour l'alienation de cent mille écus ſol de rente de leurs biens en fonds, fit monter leurs cris bien plus haut, prin-

1563. cipalement lors qu'ils virent qu'on l'executoit avec une extrême rigueur.

Quelque temps aprés le Chancelier de l'Hoſpital pour appaiſer un peu leurs plaintes, leur accorda la faculté de racheter ces biens, & fit publier un autre Edit qui ordonnoit que les dixmes leur ſeroient payées par les Huguenots auſſi bien que par les Catholiques : ſi les premiers n'euſſent pas eſté ſi las qu'ils eſtoient de la guerre, ils n'euſſent jamais conſenty de fournir à l'entretien de ceux qu'ils croyoient les emiſſaires de l'Antechriſt, mais à leur grand regret ils furent contraints d'obeïr, ce qui apporta ſans doute un grand poids pour affermir la Religion Catholique, dautant que s'ils euſſent eſté exempts de payer les diſmes, la pluſpart des gens qui avoient leurs biens à la campagne, fuſſent paſſez de leur coſté pour gagner tout d'un coup la dixiéme de tout leur bien.

Le Duc de Guiſe mort & la paix faite, la Reine reſpiroit avec plus de liberté. Neanmoins quatre grandes affaires luy embarraſſoient encore l'eſprit; la conduite du Prince, le Havre qui eſtoit entre les mains des Anglois, le mécontentement du Parlement de Paris, & les inſtantes pourſuites que la veufve & les enfans du Duc de Guiſe faiſoient pour avoir juſtice de ſa mort.

De quelque artifice qu'elle ſceuſt uſer, il ne luy fut pas poſſible de ſeparer le Prince d'avec l'Admiral, ny de l'ébloüir de ces belles viſions du Royaume de Sardagne, dont elle avoit enchanté le Roy de Navarre ſon frere : mais comme Eleonor de Roye ſa femme fut venuë à mourir, elle tâcha de l'enchaîner à la Cour par les charmes de la volupté, & par les appaſts d'une de ſes filles d'honneur, qui n'ayant rien épargné pour ſervir ſa Maiſtreſſe, s'en trouva incommodée pour neuf mois, & fut quelque temps l'entretien de la Cour, à qui de ſemblables accidens donnent pluſtoſt du divertiſſement que du ſcandale. La veuve du Mareſchal de ſaint André par un autre motif, qui eſtoit l'eſperance de l'eſpouſer, tâcha auſſi de luy donner de l'amour, mais elle en prit tant pour luy, qu'elle acheta ſon contentement au prix de ſa terre de Valery, qu'elle luy donna.

L'Admiral ayant reconnu que ces débauches, dans le chef du party, décrioient tout le party meſme, & craignant d'ailleurs qu'il ne ſe trouvaſt quelque fille dont les attraits fuſſent plus puiſſans que les preſches de ſes Miniſtres, luy fit de ſi fortes remontrances, qu'il l'obligea de rompre toutes ces pernicieuſes attaches par le lien conjugal, épouſant Françoiſe ſœur de Leonor Duc de Longueville.

Toutes choſes eſtoient preſtes pour recouvrer le Havre par force, car on ſçavoit bien que la Reyne Elizabeth vouloit le retenir en recompenſe de Calais. Aprés qu'elle eut donc refuſé de le rendre, on luy declara la guerre par un Heraut, & le Roy eſtant à Gaillon, Briſſac commença le ſiege ; le Conneſtable & ſon fils le Mareſchal s'y rendit quinze

jours aprés. Tous les François s'y porterent avec une ardeur extraordinaire, les Huguenots encore plus que les Catholiques, pour ſe purger du reproche qu'on leur faiſoit d'avoir introduit les Eſtrangers en France: l'Admiral & Dandelot ſon frere ne s'y trouverent pas, de peur que la Reyne Elizabeth ne leur reprochaſt leur ingratitude; mais ils y envoyerent tous leurs gens & tous leurs amis. 1563. en Juillet.

Ambroiſe Comte de Varwic en eſtoit Gouverneur avec une garniſon de quatre mille hommes. Les attaques le preſſoient fort, & la peſte luy faiſoit ſi rude guerre qu'elle luy tuoit tous les jours quarante ou cinquante de ſes gens, & en avoit mis plus de deux mille ſur la litiere: mais ce qui l'étonnoit plus que tout cela, c'eſtoit de voir que meſme les Hugnenots que ſa Reine avoit ſi bien aſſiſtez fuſſent ſes plus rudes ennemis. Ces conſiderations le forcerent à capituler peut-eſtre avec plus de precipitation qu'il ne devoit. Il rendit la place le vingt-ſeptiéme de Juillet avec toute l'artillerie & les munitions qui ſe trouverent appartenir au Roy, & tous les vaiſſeaux & les marchandiſes qui eſtoient aux François. Le lendemain il parut un ſecours de dix-huit cens hommes à la veuë du port, & il euſt eſté ſuivy à quelques jours prés d'une armée navale de ſoixante gros vaiſſeaux commandez par l'Admiral Clinron: mais trouvant la capitulation faite il s'en retourna.

Les Anglois ſe vengerent de cette perte ſur les vaiſſeaux Marchands. C'eſtoit tout ce qu'ils pouvoient, n'eſtant plus capables depuis qu'on leur a oſté Calais, de faire d'autre mal à la France que de pirater. Ils continuerent la guerre par mer durant quelque mois: aprés quoy ils conſentirent à une tréve qui fut convertie en un traité de paix le neuviéme jour d'Avril de l'an 1564. par lequel il fut dit que chacun conſerveroit ſes droits & ſes pretentions. Cela s'entendoit à l'égard des Anglois, de la ville de Calais, que le Roy Henry II. par un traité fait l'an 1559. eſtoit obligé de rendre dans huit ans, pendant leſquels il ne devoit eſtre rien entrepris de part ny d'autre. Or les François pretendoient que les Anglois avoient violé cette condition, & partant qu'ils eſtoient décheus du droit de redemander Calais.

Durant ce ſiege le Roy Charles entra dans ſa quatorziéme année. La Declaration du Roy Charles le Sage, qui peut-eſtre n'a jamais eſté bien entenduë, veut que le Roy ſoit declaré majeur à quatorze ans; Et c'eſtoit l'intention de la Reine de le faire au pluſtoſt, afin de s'arroger toute l'autorité ſous le nom du Roy, & d'en exclure le Prince & le Conneſtable. Or par le droit commun il faut que l'âge des majoritez ſoit pleine & entiere; Le Chancelier de l'Hoſpital, l'unique conſeil de la Reine en ces matieres, luy perſuadoit qu'il ne faloit point attendre la plenitude des quatorze ans, & diſoit que dans les choſes favorables, l'année commencée paſſoit pour accomplie: mais ſoit qu'il ſe défiaſt que le Parlement de Paris ne ſeroit pas de ce ſentiment, parce qu'on pouvoit douter ſi cela eſtoit favorable ou prejudiciable au Royaume, ou qu'il apprehendaſt que 1563. en Aouſt.

1563. en Aouſt. ce Senat voulûſt donner un conſeil au Roy comme on avoit fait à Charles VI. & que cela ſembloit neceſſaire dans des temps ſi embroüillez, il fut d'avis qu'on le menaſt droit au Parlement de Roüen faire cet acte.

Le Roy ſéant donc en ſon lit de Juſtice, y fut declaré majeur le quatorziéme jour du mois d'Aouſt ; Et au meſme temps il y fit auſſi paſſer un Edit, qui aprés fut verifié dans tous les autres Parlemens, ordonnant que celuy qu'il avoit fait pour la liberté de conſcience, fuſt obſervé juſqu'à ce que les queſtions euſſent eſté decidées par un Concile, ou que par luy en euſt eſté autrement ordonné ; Que quiconque le violeroit ſeroit traité comme rebelle ; Que tout le monde euſt à poſer les armes, & à renoncer à toute ligue & communication avec les Eſtrangers.

1563. en Septembre. L'Edit de la majorité du Roy ne fut pas enregiſtré ſans beaucoup de difficultez au Parlement de Paris. Il envoya faire de grandes remontrances au Roy par ſon premier Preſident accompagné de deux autres du Corps ; Il repreſenta que c'eſtoit contre la couſtume du Royaume qu'on portaſt les Edits à d'autres Parlemens avant qu'ils euſſent paſſé par celuy de Paris, qui repreſente les Eſtats-Generaux, qui eſt la Cour des Pairs, le plus auguſte trône des Rois, le vray Parlement du Royaume, & dont tous les autres ne ſont que des ſurgeons. Le Roy à qui on avoit compoſé la voix & le viſage à une ſeverité eſtudiée, leur répondit, qu'ils euſſent à obeïr, qu'ils ne ſe meſlaſſent plus des affaires publiques, & qu'ils ſe déſiſſent de cette *vieille* erreur, *Qu'ils eſtoient les tuteurs du Roy, les défenſeurs du Royaume, & les gardiens de la ville de Paris.* Les Deputez ayant fait leur rapport à la Cour, elle ſe trouva partagée ; Pierre Seguier Preſident à la Grand'-Chambre, & Dormy Preſident aux Enqueſtes, porterent le partage au Roy, qui ordonna que l'Edit fût publié & enregiſtré ſans retardement, & que tous les Preſidens & Conſeillers euſſent à s'y trouver ſur peine d'interdiction.

Le Roy ne voulut point revenir à Paris que le Parlement n'euſt obey. La mere, la veuve & les enfans du Duc de Guiſe avec une grande ſuite de deüil, y vinrent au meſme temps luy demander juſtice des auteurs du cruel meurtre de ce Prince ; On entendoit aſſez qu'ils deſignoient l'Admiral. Quelque temps auparavant le Prince de Condé, & le Mareſchal de Montmorency avoient declaré qu'ils maintiendroient ſon innocence envers & contre tous ; Et parce qu'il avoit le Parlement de Paris pour ſuſpect, le Roy avoit évoqué l'affaire à ſoy, & puis l'avoit renvoyée au Grand-Conſeil, d'où il l'avoit derechef tirée pour la remettre au Parlement. Il n'eſtoit pas poſſible de la pouſſer à bout ſans rallumer la guerre civile ; ainſi on trouva expedient d'en ſuſpendre les pourſuites pour trois ans.

Avant la paix, le peuple de Toulouſe s'eſtoit mutiné contre le Parlement à l'occaſion de quelque muraille dont il faiſoit enclore le Palais.

Ses Arrefts fulminans ne purent arreſter l'inſolence de ceux qu'il avoit luy-meſme accouſtumez au ſang & à la licence, en leur laſchant la bride contre les Huguenots. Pluſieurs de ce Corps coururent riſque de la vie dans ces furieuſes émotions; ce qui donna une occaſion ſpecieuſe aux Cardinaux d'Armagnac & de Stroſſi, à Terride, Negrepeliſſe & Fourquevaux de faire une ligue, par laquelle ils reſolurent entr'eux, aprés avoir communiqué la choſe au Seigneur de Joyeuſe, qu'ils demeureroient unis pour la deffenſe de la Religion de leurs anceſtres, contre les rebelles, ſectaires, perturbateurs du repos public; & que dans chaque Seneſchauſſée il ſeroit fait un état des armes & des hommes qui les pourroient porter. Les articles en furent dreſſez du conſentement du Procureur General; & par Arreſt donné les Chambres aſſemblées, mis dans les regiſtres de la Cour, avec cette clauſe neanmoins, *ſous le bon plaiſir du Roy.* 1563.

Ce fut, à mon avis, la premiere ligue qui ſe fit à découvert entre les Sujets du Roy pour le fait de la Religion. Sur cet exemple il s'en forma depuis pluſieurs autres en diverſes Provinces; de toutes leſquelles, au moins des diſpoſitions qu'elles avoient laiſſées dans les eſprits, ſe forma cette grande ligue qui donna la mort à Henry III. & des peines infinies à ſon ſucceſſeur, mais qui, à parler humainement, ſauva la Religion Catholique.

Pendant le calme apparent, le Chancelier travailloit à de beaux Reglemens pour la Police & pour la Juſtice. Les Curez furent declarez exempts de logemens & d'eſtapes pour les gens de guerre. Il y eut un Edit qui ordonnoit à ceux qui eſtoient demandeurs en Juſtice, de conſigner certaine ſomme avant que d'eſtre receus à plaider: mais le Parlement y apporta de grandes reſiſtances, & enfin, ſoit que cette taxe coupaſt la racine aux procez, ſoit qu'au contraire on euſt reconnu que c'eſtoit une choſe injuſte & honteuſe au Roy de tourner en maltote l'obligation qu'il a de rendre gratuitement la Juſtice; cet Edit s'abolit par le non-uſage, quoy qu'il n'euſt pas eſté revoqué.

Un autre du mois de Decembre établit un Siege Judiciaire pour les Marchands, compoſé d'un Juge & de quatre Conſuls, qui furent choiſis d'entre cent Bourgeois aſſemblez par le Prevoſt des Marchands & les Eſchevins, pour vuider ſur le champ, & ſans procedures, les differends & demandes qui ſe forment ſur le fait du commerce, juſqu'à la ſomme de cinq cens livres ſouverainement, & au deſſus par proviſion en baillant caution; l'appel en reſſort au Parlement. A l'exemple de Paris, dix ou douze des meilleures villes du Royaume voulurent avoir une pareille Juriſdiction, & on s'en trouve fort bien. En effet s'il y en avoit dans toutes, & que la ſouveraineté de leurs Jugemens allaſt juſqu'à mille écus, elle feroit ſecher ſur pied la chicane, qui meurt d'envie de mettre la griffe ſur un morceau ſi gras qu'eſt celuy du commerce. 1563. en Decembre.

1563. Le quatriéme de Decembre fut clos le Concile de Trente, auquel le Cardinal de Lorraine, qui compoſa & entonna les acclamations, quoique ſuivant l'ancien uſage, ce fuſt plûtoſt l'office d'un Diacre que d'un grand Archeveſque, ſembla n'avoir pas eu aſſez de ſoin de l'honneur de la France, dautant que pour je ne ſçay quelles conſiderations, il ne nomma que l'Empereur en particulier, & en gros les Rois & Princes Chreſtiens ; quoique dans l'adreſſe des Bulles de convocation, le Roy de France fuſt nommément exprimé auſſi-bien que l'Empereur.

Le trente-uniéme de ce mois, qui fut le dernier jour de l'année, fut auſſi celuy du Mareſchal de Briſſac, l'un des plus grands hommes de guerre de ſon ſiecle.

Dans un autre Edit donné l'année d'aprés à Paris, entre pluſieurs Reglemens qu'il contenoit, pour couper pied à la longueur des procez, & reformer les Jugemens, il fut ordonné que l'année, qui juſques-là dans les affaires civiles avoit toûjours pris commencement à Paſques, le prendroit de là en avant au premier jour de Janvier, ſuivant l'uſage de l'Egliſe.

1564. en Janvier. On en uſa ainſi dés l'année ſuivante dans le Conſeil du Roy, & à la Chambre des Comptes : mais le Parlement, qui eſt comme le gardien des anciens Ordres du Royaume, s'y oppoſa, & ne put eſtre perſuadé de ſuivre cette reformation qu'aprés l'Aſſemblée de Moulins, ſçavoir en l'an 1567.

En vertu d'un Edit qui fut donné à l'inſtance de la Reine, à ſaint Maur des Foſſez ; portant que les places vuides de la ville de Paris, nommément celle du Palais des Tournelles, ſeroient venduës au profit du Roy ; elle fit abattre ce Palais, & celuy d'Angouleſme, qui eſtoit tout proche, ſous couleur d'abolir la memoire du funeſte lieu où ſon mary avoit eſté bleſſé à mort : mais en effet pour éviter je ne ſçay quelle ſiniſtre avanture, dont elle croyoit y eſtre menacée. Elle en donna une partie au public pour en faire un marché aux chevaux ; & vendit l'autre à des particuliers, pour y baſtir des maiſons ; & alors elle commença d'édifier le Palais des Tuilleries.

Bien que les factions ſemblaſſent aſſoupies, neanmoins les chefs de part & d'autre, remuoient ſous-main toutes choſes pour entretenir leurs amis, pour ne pas laiſſer refroidir l'ardeur des peuples, & pour ſe fortifier du ſecours des Eſtrangers. Le Roy d'Eſpagne eſtoit ſourdement recherché par pluſieurs chefs des Catholiques, qui eſtoient bien aiſes, pour s'appuyer, qu'il s'ingeraſt bien avant dans les affaires de France. A leur ſollicitation il envoya une celebre Ambaſſade au Roy, dans laquelle il y avoit auſſi des Députez du Grand-Duc de Savoye, & du Duc de Lorraine, pour l'exhorter à députer de ſa part à Nancy, où l'Aſſemblée des Princes Chreſtiens eſtoit aſſignée pour aviſer aux moyens de faire recevoir le Concile de Trente, & d'extirper l'hereſie

de la Chreſtienté : mais la Reine-Mere qui prévit les conſequences de cette demande, l'éluda par pluſieurs delais, & renvoya enfin les Ambaſſadeurs avec une réponſe vague & indéterminée. 1564. en Juin & ſuiv

A cette occaſion, Maiſtre Charles du Moulin, le plus profond des Juriſconſultes François, mit au jour une Conſultation, par laquelle il entreprenoit de monſtrer que ce Concile eſtoit nul & vicieux dans toutes ſes parties, contraire aux anciens decrets, & préjudiciable à la dignité de la Couronne, & aux libertez de l'Egliſe Gallicane. Les Catholiques zelez ne laiſſerent pas cet attentat d'un homme profane impuni, & l'ayant accuſé au Parlement d'avoir de mauvais ſentimens de la Foy, le firent conſtituer priſonnier : mais le Roy, par un Arreſt du Conſeil, le mit en pleine liberté, à la charge qu'il n'écriroit plus rien ſans permiſſion expreſſe ; & deffendit au Parlement la connoiſſance de cette affaire.

EMPP. encore SOLIMAN & MAXIMILIAN II. R. 22. ans & 3. mois.

Le 25. de Juillet, feſte de l'Apoſtre ſaint Jacques le Grand, l'Empereur Ferdinand I. frere de Charles V. mourut à Vienne d'une fievre lente rengregée par une hydropiſie. Il avoit vécu ſoixante & un an, & gouverné l'Empire ſept ans. Maximilian II. ſon fils aiſné, qui eſtoit déja Roy des Romains, luy ſucceda de plein droit.

Tout le Royaume eſtoit plein de factions & de tumultes ; de tous côtez il venoit au Roy des plaintes de l'un & de l'autre party. La Reine-Mere deſirant reconnoiſtre les forces des Huguenots, & les diverſes diſpoſitions des eſprits, ou ayant quelque autre deſſein plus caché, trouva bon de promener la Cour par toutes les villes du Royaume, menant avec le Roy, Alexandre Monſieur, le plus âgé * de ſes freres, & laiſſant Hercule le plus jeune au Bois de Vincennes. Le Prince de Condé s'eſtoit retiré en ſa maiſon de Valery.

* Il avoit 13 ans.

La Cour commença donc ſon progrés à la fin de l'hyver, viſita la Champagne, le Barrois, la Bourgogne, le Lyonnois, la Provence, le Languedoc, la Guyenne, avec des entrées ſolemnelles par toutes les grandes villes, & arriva à Bayonne le dixiéme de Juin de l'année ſuivante 1565. 1564. & 65.

Durant l'éloignement du Roy, peu s'en falut qu'une broüillerie d'entre le Cardinal de Lorraine, & le Mareſchal de Montmorency Gouverneur de Paris & Iſle de France, ne rallumaſt la guerre. Le Roy avoit deffendu le port d'armes à tous ſes Sujets ; le Cardinal neanmoins avoit une permiſſion ſcellée du grand ſceau, d'avoir des Gardes qui en portaſſent. Le Mareſchal le ſçavoit bien, mais il vouloit qu'il luy envoyaſt faire compliment ſur cela ; & le Cardinal pretendoit que c'eſtoit au Mareſchal de luy rendre cette civilité. Or comme au retour du Concile de Trente le Cardinal vouloit paſſer par Paris avec le Duc d'Aumale ſon frere, & le Duc de Guiſe ſon neveu ; le Mareſchal de Montmorency ſçachant qu'il approchoit de la ville, luy envoya commander par un Prevoſt des Mareſchaux, de faire poſer les armes à ſes gens. Le Cardinal ne

1565. laiſſa pas de paſſer outre : le Mareſchal bien accompagné alla à la rencontre, le chargea dans la ruë ſaint Denis. (Le Duc d'Aumale entroit par la porte ſaint Martin.) Les gens du Cardinal s'écarterent çà & là, & luy ſe ſauva dans une boutique avec ſon neveu. Le ſoir ils ſe rendirent tous à l'Hoſtel de Cluny, qui eſtoit le logis du Cardinal.

Le lendemain le Mareſchal paſſa & repaſſa avec bravade devant ſa porte. La ville de Paris eſtant ſur le point de s'émouvoir, le Prevoſt des Marchands, de la part du Parlement, s'entremit de trouver quelque accommodement entr'eux. Il obtint du Cardinal qu'il ſortiſt de la ville, & du Mareſchal, qu'il laiſſaſt les armes aux Gardes de ce Prince, ſuivant la permiſſion du Roy, dont il luy monſtra la copie. Le Duc d'Aumale voltigeant neanmoins à l'entour de Paris avec grand nombre de ſes amis qu'il avoit aſſemblez, l'Admiral fut auſſi mandé par le Mareſchal ſon couſin, & luy amena mil ou douze cens Gentils-hommes : & ainſi les deux partis eſtant en armes, on craignoit à toute heure qu'ils ne ſe choquaſſent : mais le Roy ayant écouté les plaintes de part & d'autre, leur envoya commander de deſarmer, à quoy ils obeïrent.

La Reine Mere eſtant ſi proche de la frontiere d'Eſpagne, deſira voir ſa fille *Iſabelle * de la Paix*, épouſe du Roy Philippe II. Le Roy envoya audevant d'elle le Duc d'Anjou ſon frere, lequel eſtant accompagné de la fleur des Seigneurs de la Cour, paſſa la riviere de Marquere, qui eſt audelà de Saint Jean de pied de port, & ſepare les deux Royaumes, rencontra la Reine à Arvanis, & l'accompagna à Saint Sebaſtien, où Ferdinand Alvare de Tolede, Duc d'Albe, la vint joindre avec grande ſuite.

* On l'appelloit ainſi, parce qu'elle avoit eſté mariée au Roy Philippe l'an 1559. comme pour ſervir de gage de la Paix.

Il apportoit l'Ordre de la Toiſon d'or au Roy, lequel alla recevoir ſa ſœur ſur le bord de la riviere de Bidaſſe, au pas de Behobie, & luy donna la main comme elle deſcendoit du batteau. La Reine-Mere avoit paſſé l'eau, ſoit de concert, ſoit d'impatience d'embraſſer ſa fille. On monta cette jeune Reine ſur un Palefroy ; & Monſieur, & le Cardinal de Bourbon eſtant à ſes coſtez, la menerent à Bayonne, où elle demeura quelque trois ſemaines avec ſa mere.

Durant ce temps-là, tout ce que le luxe & la pompe de la Cour de France, qui ſurpaſſe toutes les autres en ces profuſions, put imaginer de balets, de feſtins, de carouſels & de braveries, fut employé à faire voir qu'elle eſtoit auſſi ſuperbe, & beaucoup plus ingenieuſe que celle d'Eſpagne. La Reine Mere vouloit qu'on creuſt que le ſejour de la Cour à Bayonne n'eſtoit que pour divertir ſa fille : mais elle penſoit bien à autre choſe ; car ſous pretexte de l'aller voir par une galerie qu'elle avoit fait faire exprés pour joindre leurs deux logis, elle communiquoit toutes les nuits avec le Duc d'Albe ; & l'évenement a monſtré depuis que toutes ces conferences tendoient à faire une ſecrette alliance entre les deux Rois, pour extirper entierement les Proteſtans.

Les

Les Huguenots qui avoient des yeux perçans & des oreilles fort subtiles, s'imaginerent que le Duc d'Albe avoit conſeillé à la Reine de les attirer tous dans quelque grande aſſemblée & de s'en défaire ſans miſericorde. Ils diſoient meſme qu'il avoit laiſſé échaper ces paroles, *Que la teſte d'un Saumon vaut mieux que toutes les Grenoüilles d'un marais;* Et ils creurent que dés l'Aſſemblée de Moulins, la Reine euſt fait le coup ſi toutes les conjonctures neceſſaires s'y fuſſent trouvées comme elle deſiroit. Or que cela ſoit vray ou imaginaire, il eſt certain qu'ils perdirent ſi peu de confiance qui leur reſtoit, qu'ils ne purent jamais plus prendre de meſures avec elle, & qu'ainſi l'Eſpagnol parvint à la fin qu'il deſiroit tant, ſçavoir d'entretenir une diviſion irreconciliable dans la France. 1565. en Juillet & ſuivans.

La Cour au partir de Bayonne paſſa par Nerac où elle reſtablit l'exercice de la Religion Catholique que la Reine Jeanne d'Albret en avoit bannie: viſita enſuite l'Agenois, le Perigord, l'Angoumois, le Poitou, & l'Anjou, & delà remontant le long des bords de la Loire, vint achever l'année dans la ville de Blois, & par le conſeil du Chancelier, aſſigna une Aſſemblée des Grands du Royaume, & des premiers Preſidens des Parlemens dans la ville de Moulins pour le mois de Janvier de l'année ſuivante 1566.

Celle-cy fut memorable par le fameux ſiege de Malthe, qui fut puiſſamment attaquée par les Turcs quatre mois durant, & encore plus vaillamment défenduë par ſon grand Maiſtre Jean de la Valete Pariſot & ſes braves Chevaliers. Muſtapha Baſſa de Bude fit ſa deſcente dans l'Iſle le dix-ſeptiéme de May. Piali Baſſa eſtoit Admiral ou Captan Baſſa, le fameux Dragut & le vieux Occhiali, qu'ils nommoient Louchali, tous deux redoutables par leurs pirateries, le joignirent quelque temps aprés avec les Corſaires d'Afrique, Garcias de Tolede Viceroy de Sicile, avoit promis du ſecours à Pariſot dans le mois de Juin: mais il ne luy en donna qu'en Septembre, le Fort ſaint Elme ayant eſté pris, & ceux de ſaint Michel & du Bourg eſtant tous deux reduits en poudre; Si bien que ce fut la valeur infatigable des Chevaliers qui la ſauva pluſtoſt que ſon aſſiſtance. Les Barbares aprés y avoir perdu quatre mois de temps, 78000. coups de canon, quinze mille ſoldats, & huit mille matelots, ſe retirerent bien confus. L'année ſuivante ils ſe ſaiſirent ſans reſiſtance de l'Iſle de Chio qui eſtoit poſſedée par les Juſtiniens, famille Genoiſe. 1565. en May & ſuivans.

Au printemps de la meſme année 1566. *Solyman enragé que ſes armes euſſent ſi malheureuſement eſchoüé contre ce rocher de Malthe, s'en voulut venger ſur la Hongrie, & l'attaqua pour la cinquiéme fois. Ce fut ſa derniere expedition. Comme il avoit aſſiegé Ziget, place baſtie au milieu d'un lac mediocrement profond, & qui avoit deux villes & trois chaſteaux, il mourut d'apoplexie le quatriéme jour de Septembre qui eſtoit le ſecond mois du ſiege. Mehemet ſon grand Viſir cela ſa mort avec tant d'artifice, que ſes Janiſſaires n'en ſceurent rien qu'aprés que la place eut eſté em-*

EMPE. ncore MAXIMILIAN II. & SELIM II. fils de Solyman. R. 8. ans, deux mois.

1565. *portée d'aſſaut ; Ce ne fut que trois jours aprés. Le genereux Comte de Serin qui en eſtoit Gouverneur, ſe voyant reduit au dernier chaſteau, & de tous coſtez environné par les flammes, car les Turcs avoient mis le feu à ces fortifications de bois, voulut ſortir les armes à la main avec ce qui luy reſtoit de gens, reſolu de mourir glorieuſement ou de percer au travers des ennemis. Mais il fut accablé de coups ſur le pont, & la place enſuite priſe & ſaccagée, & tout paſſé au trenchant du glaive. Les Infidelles n'en eurent pourtant pas grand ſujet de joye, parce qu'ils trouverent que ce monceau de cendres leur couſtoit* 17000. *Spahis &* 7000. *Janiſſaires.*

1566. en Janvier & ſuivans. Dans l'Aſſemblée de Moulins, le Chancelier ayant repreſenté que le Roy avoit employé prés de deux ans à viſiter ſon Royaume pour connoître les deſordres que les guerres y avoient introduits, mit en avant que le plus grand & la ſource de tous les autres, eſtoit que tous ceux qui eſtoient en charge n'uſoient pas ſeulement de leur adminiſtration & de leur maniement comme de leur bien propre, mais encore en abuſoient dommage & à la ruine du public, au meſpris de la Religion, des loix & du Prince. Aprés il traita pluſieurs points neceſſaires pour y remedier, comme de retrancher la multitude des Chambres du Parlement, & de le reduire à ſa premiere inſtitution, de donner des gages ſi honorables aux Juges qu'ils ne priſſent plus ny eſpices, ny vacations, ny preſens, à peine de deſtitution ; Qu'ils fuſſent ſeulement triennaux en chaque Parlement, & qu'avant que d'en ſortir, ils rendiſſent compte de leur conduite devant des cenſeurs deſtinez pour cet effet.

Sur ces belles propoſitions & pluſieurs autres, dont on peut bien deſirer & non jamais eſperer l'execution, les Preſidens des Parlemens, & les Conſeillers d'Eſtat ayant opiné à l'envy les uns des autres, pour faire montre de leur capacité, fut fait ce celebre EDIT DE MOULINS donné à Paris le dixiéme de Juillet, qui contient en tout 86. chefs, une partie deſquels eſtoit pour confirmer l'Edit fait à Paris deux ans auparavant, & celuy de Rouſſillon qui l'interpretoit ; L'autre partie pour apporter quelques reglemens à la Juſtice. Entre autres choſes il porte, Que le debiteur * quoy qu'il ne ſe ſoit pas obligé par corps, pourra eſtre arreſté priſonnier, s'il ne ſatisfait dans les quatre mois, aprés la condamnation à luy ſignifiée, & ſera detenu juſqu'à ce qu'il ait payé ou fait ceſſion de ſes biens ; Que dans le Civil la preuve * par témoins ne ſera plus receuë au deſſus de cent livres ; Que les ſubſtitutions * faites auparavant l'Ordonnance d'Orleans, qui alloient à l'infiny, ſeront reſtraintes au quatriéme degré : (cette Ordonnance les avoit réduites pour l'avenir au ſecond.) Qu'elles ſeront publiées en jugement, & enregiſtrées aux prochains Greffes Royaux ; Que les donations entre-vifs ſeront inſinuées dans les quatre mois aux meſmes Greffes de la demeure des parties, à peine de nullité.

* art. 48.

* art. 54.

* art. 57.

Avant que la Cour partiſt de Moulins, elle plaſtra un accommode-

ment entre les Guiſes & les Colignis. Comme il ne ſe trouvoit point de preuves que l'Admiral euſt trempé au meurtre du Duc de Guiſe, & qu'il s'en fut purgé par ſerment, le Roy les obligea de s'embraſſer & d'oublier toutes leurs inimitiez de part & d'autre. Ce qui ſe paſſa entre l'Admiral d'une part, & la veuve du défunt Duc de Guiſe, & le Cardinal de Lorraine de l'autre. Le jeune Duc n'y eſtoit pas, il eſtoit allé faire ſes premieres armes à la guerre de Hongrie, d'où il ne revint qu'à la fin de cette année. 1566. en Fevrier & ſuivans.

Au meſme endroit ſe fit auſſi la reconciliation du Cardinal de Lorraine & du Mareſchal de Montmorency ; le premier ayant declaré que ce n'eſtoit pas par meſpris de l'autorité du Roy qu'il avoit differé de montrer les patentes qui luy donnoient permiſſion de marcher avec des armes ; le ſecond, que la maniere dont il en avoit uſé à ſon endroit, n'avoit point eſté à deſſein de l'offenſer, mais ſeulement de maintenir les Edits du Roy, comme il eſtoit obligé par ſa Charge.

On met en cette année le commencement des guerres civiles des Pays-bas, qui ont duré juſqu'à la paix de Munſter, ſans aucun relaſche que de la tréve qui fut moyennée par le Roy Henry IV. La crainte de l'Inquiſition en fut la principale cauſe. Elle eſtoit extrémement ruineuſe & inſupportable aux Flamands, car outre les rigueurs trop violentes qu'elle exerçoit contre ceux qui eſtoient imbus des nouvelles opinions, elle interrompoit entierement le commerce, & éloignoit les Allemands, les Danois, & les Anglois de la ville d'Anvers & des autres places maritimes des Pays-Bas. Elle ne faſchoit gueres moins le Clergé meſme par l'erection de ſept Eveſchez qu'on avoit démembrez des Metropoles de Reims, Treves, & Cologne, & des Eveſchez de Liege & de Munſter, parce qu'on y avoit uny les plus riches Abbayes des Pays-Bas, & qu'on en avoit pourveu des Prelats dévoüez au Conſeil d'Eſpagne. De ſorte que ſous ce pretexte de maintenir l'ancienne Religion, elle travailloit à eſtablir une domination abſoluë & ſans bornes, dans des Provinces qui ne devoient obeïſſance que ſelon leurs loix & leurs privileges.

Le procedé du Cardinal de Granvelle, qui traitoit imperieuſemens tous les Grands du Pays, irrita encore les eſprits. Il ſe forma contre luy diverſes conjurations, dont la crainte l'obligea de ſe retirer à Beſançon : mais ſon eſprit regnoit toûjours en Flandre, & enflammoit le Conſeil d'Eſpagne à ne point lâcher priſe, mais à uſer de la derniere ſeverité. Le Conſeil d'Eſtat des Chevaliers de la Toiſon, & des Gouverneurs des Provinces, auquel preſida Marguerite Ducheſſe de Parme Gouvernante des Pays-Bas, trouva bon d'envoyer l'Amiral d'Egmont en Eſpagne, pour y repreſenter les faſcheuſes ſuites qu'auroit la publication de ces Edits trop ſeveres. Il en rapporta de belles paroles & de grandes careſſes : mais Philippe manda à la Gouvernante de faire publier le Concile de Trente, & d'eſtablir l'Inquiſition.

1566. *Les Eſtats de Brabant s'y oppoſerent, les Religionnaires échauffoient les eſprits, la Gouvernante apprehendant une revolte, fut contrainte de donner une declaration qui revoquoit l'Inquiſition, & voulut que le Concile ne fuſt publié qu'avec des reſtrictions conformes aux privileges du pays.*

Mais le peuple, la pluſpart prevenu de la doctrine des Sectaires, ne ſe contentoit pas de cela, il menaçoit de ſe jetter ſur la Nobleſſe; De ſorte que les Seigneurs du pays craignant leur fureur ou feignant de la craindre, s'aſſemblerent à Gertrudemberg, & firent une Ligue entre eux pour la conſervation de leurs libertez. Comme la Gouvernante eſtoit eſtonnée de cette conſpiration, le Comte de Barlaimont qui les haïſſoit mortellement, luy dit que ce n'eſtoient que des Gueux. *Les conſpirez l'ayant ſçeu, prirent ce mot pour le nom de leur faction & commencerent à porter ſur leurs habits la figure d'une eſtuelle de bois avec ces mots,* Serviteurs du Roy juſqu'à la beſace. *Auſſi-toſt, comme ſi cela euſt eſté le ſignal du ſoulevement, les Religionnaires ſe déchaiſnerent par tout le païs. Ils commencerent à tenir des Aſſemblées, à briſer tout ce que les Catholiques eſtimoient de plus ſacré, & à ſe ſaiſir de quelques villes, comme avoient fait les Huguenots de France, avec leſquels ils entretenoient correſpondance depuis pluſieurs années.*

De deux avis qui ſe trouverent dans le Conſeil d'Eſpagne pour éteindre ce feu, Philippe prit celuy du Duc d'Albe, qui eſtoit le plus conforme à ſon humeur immiſericordieuſe, & à ſon autorité abſoluë; C'eſtoit d'employer la derniere ſeverité à chaſtier ces tumultes, & de ne recevoir les peuples à aucune miſericorde qu'ils n'euſſent remis leurs privileges, leurs biens, & leurs vies à ſa diſcretion. Aprés avoir donc feint trois mois durant de vouloir paſſer aux Pays-Bas pour contenir ces peuples, il y envoya le Duc d'Albe avec ordre d'executer la ſanguinaire reſolution dont il eſtoit l'auteur.

1567. *Il paſſa par la Savoye, la Breſſe, la Franche-Comté, & la Lorraine, avec les troupes du Milanois & du Royaume de Naples. Eſtant encore en Italie il donna avis à la Reine Catherine d'armer de ſon coſté pour exterminer les Huguenots, en meſme temps qu'il extermineroit les* Gueux. *En effet, elle leva ſix mille Suiſſes, & donna ordre aux Gouverneurs des Provinces de mander les Compagnies d'ordonnance & d'en faire de nouvelles, mais c'eſtoit ſous pretexte de coſtoyer le Duc, & d'empécher qu'il n'entreprit rien ſur les frontieres du Royaume.*

Avant qu'il partiſt d'Eſpagne, on arreſta le Marquis de Bergue, & Hans de Montmorency Montigny, qui eſtoient allez de la part des Eſtats des Pays-Bas faire des remontrances au Roy Philippe. Le premier mourut de déplaiſir ou de quelque mauvais morceau, le ſecond eut la teſte coupée, quoique tous deux fuſſent tres-bons Catholiques. Ce qui fit connoiſtre que le Conſeil d'Eſpagne en vouloit autant à la liberté des Pays-Bas qu'à la nouvelle Religion.

Or il eſt certain que l'armée du Duc d'Albe ralluma la guerre civile en France. Les Huguenots la voyant marcher, s'imaginerent que le Pape & la maiſon d'Auſtriche avoient conſpiré leur ruine ; que ce deſſein eſtoit évident, parce qu'on reſtreignoit chaque jour la liberté qui leur avoit eſté accordée par les Edits, en ſorte qu'on l'avoit reduite preſque à rien ; que le peuple leur couroit ſus aux endroits où ils eſtoient les plus foibles, & qu'en ceux où ils ſe pouvoient deffendre, les Gouverneurs ſe ſervoient de l'autorité du Roy pour les opprimer ; qu'on démanteloit les villes qui les avoient favoriſez ; qu'on y baſtiſſoit des citadelles ; qu'il n'y avoit nulle juſtice pour eux dans les Parlemens, ni au Conſeil du Roy ; qu'on les maſſacroit impunément ; qu'on ne les rétabliſſoit point dans leurs biens & dans leurs Charges. 1567. en Juin & ſuivans.

Telles eſtoient en ſubſtance les plaintes qu'ils porterent deux ou trois fois au Prince de Condé & à Coligny, leſquels s'eſtant aſſemblez par deux fois, avoient toûjours répondu, qu'il faloit tout endurer plûtoſt que de reprendre les armes ; que de ſeconds troubles les rendroient l'horreur de toute la France, & l'objet de la haine du Roy, dans l'eſprit duquel il ſe feroit une ſi mauvaiſe impreſſion contr'eux à l'entrée de ſa jeuneſſe, que rien au monde ne ſeroit capable de l'effacer. Mais quand un des principaux de la Cour leur eut donné avis bien exprés qu'on avoit reſolu de ſe ſaiſir du Prince & de l'Admiral, pour tenir le premier dans une perpetuelle priſon, & faire monter l'autre ſur un échaffaut, l'avis de Dandelot, le plus hardi de tous, les fit reſoudre non ſeulement à ſe deffendre, mais à attaquer leurs ennemis à force ouverte, & pour cet effet chaſſer le Cardinal de Lorraine d'auprés du Roy, & tailler les Suiſſes en pieces. C'eſtoit là leur premier but : mais perſonne, non pas meſme aucun d'eux, n'auroit pû dire juſqu'où le ſuccés les euſt portez, s'ils l'euſſent eu tel qu'ils le deſiroient.

La petite ville de Roſoy en Brie fut donnée pour rendez-vous à la Nobleſſe du party, au 28. jour de Septembre. Le Prince avec l'Admiral, Dandelot & le Comte de la Rochefoucaut s'en ſaiſirent ſans difficulté, y eſtant arrivé pluſieurs Gentils-hommes de divers endroits, mais un à un ſeulement, tant qu'ils faiſoient en tout quatre cens Maiſtres. Ils avoient envie d'envelopper la Cour qui eſtoit à Monceaux, le jour de la ſaint Michel, que le Roy y devoit tenir le Chapitre de ſon Ordre. Mais la Reine en ayant eu avis comme ils marchoient, ſe retira promptement avec le Roy dans Meaux ; & afin de donner loiſir à ſes Suiſſes, qui eſtoient logez dans les villages voiſins, de gagner auſſi la ville elle envoya le Mareſchal de Montmorency amuſer le Prince de Condé qui s'appreſtoit de les charger, & qui les euſt ſans doute taillez en pieces dans leurs logemens écartez. Le Mareſchal leur ayant demandé quel ſujet les amenoit là, remporta une requeſte de leur part, qu'ils avoient dreſſée pour preſenter au Roy.

L'avis du Conneſtable eſtoit, que le Roy ne devoit point partir de-

1567. en Septembre & ſuiv. Meaux, parce qu'on ne le pouvoit emmener de là ſans danger d'un combat, dont l'évenement eſtoit incertain. Le Chancelier diſoit la meſme choſe, & ajoûtoit que ſi une fois les deux partis tiroient l'épée, il ne pourroit plus jamais y avoir d'accommodement, parce que le Roy en auroit un reſſentiment eternel, & les Huguenots qui l'auroient offenſé, une neceſſité perpetuelle de demeurer armez contre ſa vengeance. Le mauvais deſtin de la France fut plus fort que ces ſages conſeils; on aima mieux croire celuy du Cardinal de Lorraine, & on fit partir le Roy la nuit pour le mener à Paris. Il eſtoit au milieu de ſes Suiſſes, qui le couvroient à droit & à gauche, & de huit cens chevaux de ſa ſuite, plus propres à embarraſſer qu'à combattre.

Sur la pointe du jour, comme il avoit fait quatre lieuës, on vit paroiſtre le Prince avec quatre ou cinq cens chevaux bien armez. Le Conneſtable craignant le choc, envoya la perſonne du Roy devant avec deux cens chevaux, par un chemin detourné, ſi bien qu'il arriva heureuſement à Paris le jour meſme. La cavalerie du Prince qui n'en ſçavoit rien, s'aheurta contre les Suiſſes: mais ayant tenté ſouvent de les entamer, elle les trouva bien fermes, & ſe contenta de les avoir conduits juſqu'au Bourget, les harcelant de fois à autre.

Les ſoûlevez demeurerent quatre jours à Claye attendant la réponſe de leur requeſte. Cependant il leur arriva des troupes de divers endroits, avec quoy ils firent deſſein de ſaiſir les avenuës de Paris, particulierement Montereau Faut-Yonne au deſſus, & Saint Denis au deſſous, qui eſt proche du bord de la Seine, & tient toute la campagne de ce coſté-là. Dans le premier ils mirent garniſon; le Prince vint loger dans l'autre. En paſſant il brûla tous les moulins d'entre les portes du Temple & de ſaint Honoré, ſans aucun effet neanmoins que de redoubler la colere du Roy & la haine des Pariſiens.

Huit jours durant ce ne furent qu'allées & venuës; le Conneſtable & le Chancelier deſirant eſſayer tous les moyens pour empeſcher les François de s'égorger les uns les autres. Le premier neanmoins ne voulut rien relaſcher au prejudice de la Religion Catholique, & ſoûtint toûjours aux Huguenots que l'Edit de pacification qu'ils avoient, n'étoit que proviſionnel. Ainſi s'eſtant picquez ſur ce point, qui eſtoit l'eſſentiel, ils rompirent toutes conferences.

Eſtant arrivé quelques troupes des Provinces aux Huguenots, ils s'eſtoient ſaiſis du pont de Poiſſy, d'Argenteüil, & de quantité de petits chaſteaux de l'autre coſté de la riviere; avec leſquels ils entretenoient communication par le moyen des pontons qu'ils avoient à Saint Oüin: de ſorte qu'ils battoient tous les chemins de la Normandie, du Perche, du Mayne & de l'Anjou, & arreſtoient tous les vivres qui viennent abondamment à Paris de ces coſtez-là. Le peuple commençoit à crier contre le Conneſtable, comme s'il ſe fuſt entendu avec l'Admiral ſon neveu; & les murmures ne ceſſant point, meſme aprés

qu'il eut repris tous ces postes, il se sentit tellement piqué de ce qu'on accusoit sa fidelité, qu'il resolut, quoy qu'il eust toûjours esté sage cunctateur, d'aller chasser les ennemis de leurs logemens. Ils en tenoient trois; Saint Oüin, Aubervilliers, & Saint Denis qui est au milieu des deux. 1567.

Il ne croyoit pas qu'ils osassent l'attendre en campagne, n'ayant qu'une poignée de gens, car ils n'estoient en tout que douze cens hommes de pied, & quinze cens chevaux, fort harassez, & la pluspart mal armez, n'ayant pour lances que des perches de la foire de saint Denis, qu'ils avoient fait ferrer par le bout. Je ne compte point les cinq cens hommes avec lesquels Dandelot tenoit Poissy, & qui ne pouvoient venir au combat, parce que les pontons de Saint Oüin avoient esté enfoncez par les gens du Roy. L'armée du Roy estoit de seize mille hommes de pied, & de trois mille hommes d'armes, sans parler des Compagnies Bourgeoises, qui en accroissoient plus le nombre que les forces.

Le jour précedent qu'il avoit resolu de les attaquer, il les fit harceler toute la journée & toute la nuit par quinze cens chevaux, tant pour les reconnoistre que pour les fatiguer. Le lendemain, dixiéme jour de Novembre, il sortit avec ses troupes, ayant dit aux Bourgeois de Paris que ce jour-là feroit preuve de sa fidelité, & qu'ils ne le reverroient que mort ou victorieux. Son fils le Mareschal enfonça les ennemis, & en couvrit la campagne : mais pour luy il vit mettre en déroute le Corps qu'il commandoit, & fut abandonné presque de tous ses gens. Il ne s'abandonna pourtant pas luy-mesme, & fit tout devoir de General & de Cavalier déterminé, jusqu'à ce qu'il fut blessé de six coups, dont le dernier estoit mortel; c'estoit un coup de pistolet que Robert Stuard luy tira dans les reins. Danville son fils & le Duc d'Aumale le dégagerent. La nuit mit fin au combat, & sauva les Huguenots qui estoient defaits à l'aisle droite, & fort ébranlez à l'aisle gauche.

Il demeura sur le champ peu d'infanterie, mais presque toute de la part des Huguenots; & six ou sept cens Cavaliers, dont il y avoit prés de cent Gentils-hommes, autant d'un costé que d'autre.

La nuit suivante Dandelot arriva de Poissy, & passa la riviere à Saint Oüin sur les pontons qu'il fit retirer de l'eau & raccommoder. Il fut d'avis, pour faire cesser le bruit qui couroit de leur défaite, de remettre leurs troupes en bataille, & donna mesme avec une merveilleuse resolution jusqu'aux murailles de Paris; de dessus lesquelles un Envoyé du Grand Turc, qui regardoit le combat, les voyant retourner plusieurs fois à la charge, dit à ceux qui estoient avec luy, que si son Maistre avoit seulement six mille chevaux pareils à ces casaques blanches, il auroit bien-tost conquis toute l'Europe. 1567. en Novembre & suiv.

Le champ & les dépoüilles demeurerent aux Catholiques; mais l'honneur fut aux Huguenots, qui sans canon, & en si petit nombre, soûtinrent l'effort d'une armée Royale qui avoit Paris à ses épaules. Le

1567. Conneſtable mourut le lendemain de ſes bleſſures avec un courage veritablement heroïque, & une force virile dans une vieilleſſe preſque décrepite ; car il avoit plus de ſoixante & quatorze ans, & ſans cet accident il en euſt vécu bien davantage : car Guillaume ſon pere, qui l'avoit donné à Loüis XII. eſtoit mort âgé preſque de cent ans. On raconte qu'un Cordelier l'importunant par d'ennuyeuſes exhortations, il le pria de le laiſſer en paix, luy diſant *qu'il n'avoit pas vécu quatre-vingts ans ſans avoir appris à mourir un quart d'heure.* Dans ſa pompe funebre on porta ſon effigie, qui eſt un honneur qu'on ne rend qu'aux Rois & aux Fils de France.

La Reine bien aiſe d'eſtre délivrée de celuy ſeul qui en quelque ſorte arreſtoit ſa puiſſance dans les bornes de la raiſon, ne remplit point la Charge de Conneſtable : mais afin de retenir en ſa main le commandement general des armées, elle le fit donner à ſon fils le Duc d'Anjou, qui n'avoit pas encore quatorze ans, & mit auprés de luy des gens affidez, pour diſpoſer de ſa perſonne & de cette Charge à ſa fantaiſie.

Le cinquiéme jour d'aprés la bataille, les Huguenots craignant d'eſtre enveloppez par ceux de Paris, reprirent le chemin de Montereau, pour aller audevant de Jean Caſimir, fils de Loüis Electeur & Comte Palatin, qui leur amenoit une armée d'Allemagne. L'armée Royale ne les pourſuivoit point, & ſe contenoit dans Paris, à cauſe que depuis la mort du Conneſtable on ne luy avoit point encore donné de General.

La Reine Mere avoit fait entendre par Lanſac & par Bochetel Evêque de Rennes, ſes Ambaſſadeurs, aux Princes Proteſtans de ce païs-là, qu'en cette guerre il ne s'agiſſoit nullement de la Religion, puiſqu'on accordoit toute liberté aux Huguenots, mais de l'autorité Royale, laquelle ils attaquoient directement : de ſorte que les Electeurs Guillaume Duc de Saxe, & Charles Marquis de Brandebourg avoient refuſé au Prince de faire des levées ſur leurs terres, & les avoient permiſes au Roy.

En Septembre & en Octobre. Le Palatin étant auſſi fort ébranlé, avoit retardé quelque temps celles que ſon fils devoit conduire : mais depuis ayant eſté autrement informé par un Envoyé qui accompagna Lanſac à la Cour de France, & qui au retour vit le Prince de Condé, il exhorta ſon fils de continuer ſon voyage.

Ils ſejournerent quinze jours à Montereau, pour attendre les troupes que leurs Chefs levoient en diverſes Provinces ; comme le Roy de ſon coſté avoit donné ordre d'y en faire pour groſſir ſon armée. Celles qui s'aſſembloient pour eux en Poitou, Angoumois & Saintonge, avoient pour Chefs François de la Rochefoucaut, Claude de Vaudré-Moüy, Giron de Luſignan Beſſey, & François de la Nouë, duquel la probité & la ſageſſe eſtoient en admiration, meſme aux Catholiques. A leur faveur, la ville de la Rochelle, par le moyen de Truchard ſon nouveau Maire,

Maire, & peut-eſtre par la connivence de Guy Chabot Jarnac qui en eſtoit Gouverneur pour le Roy; entra dans le party, dont elle a eſté comme le donjon & l'azile ſoixante ans durant. 1567.

Dans leur marche la Noüe ayant eſté détaché pour leur acquerir Orleans, conduiſit ſi bien cette pratique, qu'avec l'aide des habitans qui eſtoient de la Religion, il s'en rendit le maiſtre le vingt-huitiéme jour de Septembre, & en chaſſa le Gouverneur qui s'eſtoit cantonné à la Porte-Banniere. D'Orleans elles marcherent vers Montereau, & forcerent Pont-ſur-Yonne. L'Admiral les ayant joints en cet endroit-là avec un gros de cavalerie, voulut taſter la ville de Sens : mais il y trouva le jeune Duc de Guiſe, qui ayant éprouvé ſon courage dans la Hongrie, cherchoit à luy faire voir qu'il trouveroit en ſa perſonne un ennemi auſſi brave & plus dangereux que ſon pere.

Celles du Languedoc furent occupées par Jacques de Cruſſol d'Acier à prendre les chaſteaux de Niſmes & de Montpellier, dont ils tenoient déja les villes par le moyen des habitans. Celles des païs de Foix, Albigeois & Lauraguais, que conduiſoient les Vicomtes * (c'eſtoient ſept Gentils-hommes portant ce titre) l'ayant joint, l'aiderent à prendre quelques places à l'entour d'Avignon, & dans le Dauphiné. De là ils ſe rendirent à Orleans, où par leur arrivée ils tirerent de grand'peine la Princeſſe de Condé & les autres femmes des principaux Chefs, qui n'ayant que peu de gens de guerre, eſtoient à toute heure en alarme, & craignoient d'eſtre ſurpriſes avec la place.

* Bourniquet, Montclar, Paulin, Serignan, Caumont, Rapin & Montaigu.

Quant aux troupes d'Auvergne, Forez & Baujolois, que Poncenas & Verbelay conduiſoient, elles receurent quelque échec au païs de Forez par Terride, la Valette, & Monſalez, qui amenoient des levées de Guyenne au Roy; mais ne laiſſerent pas de gagner païs. Poncenas dans une autre occaſion, la nuit, fut tué par les ſiens meſme.

Le Duc de Nevers, qui avoit une armée de douze à treize mille hommes, ſçavoir ſix mille Suiſſes, & le reſte qu'il avoit fait en Piedmont & en Italie, prit, en chemin faiſant, la ville de Maſcon, dont la Noüe eſtoit Gouverneur : mais comme il paſſoit dans ſon Duché de Nivernois, il rencontra quelque cavalerie Huguenote de la garniſon de la petite ville d'Antrain; il la chargea, & comme il la menoit battant, il fut bleſſé au genou d'un coup de piſtolet, dont il demeura boiteux toute ſa vie, & fort ulceré contre les Huguenots.

L'armée Huguenote, au partir de Montereau, prit ſa route par la Champagne à coſté de Chaalons, paſſa là Meuſe, & entra dans la Lorraine. Elle fut cinq ou ſix jours en grand'peine de ce qu'elle ne voyoit point paroiſtre le Prince Caſimir, & non moins encore quand en arrivant il demanda cent mille écus que le Prince avoit promis de payer lors qu'il la joindroit. Il arriva alors ce qu'on n'avoit jamais vû : les gens de guerre du Prince, meſme juſqu'aux goujats, bourſillerent volontairement pour faire une partie de cette ſomme; & ainſi une armée en

1568. en Janvier. paya une autre qui eſtoit de ſix mil cinq cens chevaux & de quelque trois mil fantaſſins.

Avec un ſi notable renfort les Confederez rentrerent dans la France. Ils enleverent les garniſons de Joinville & de Chaumont, paſſerent la Marne, & traverſerent l'Eveſché d'Autun, vinrent à la teſte de la Seine, & les troupes du Duc de Nevers ne purent leur empeſcher le paſſage. De là ils prirent leur route par Auxerre, par Chaſtillon & Montargis, d'où ils s'étendirent dans la Beauſſe. Le Prince ayant eſté à Orleans recueillir les troupes qu'on luy amenoit de Guyenne, fit vingt lieuës en un jour pour venir mettre le ſiege devant Chartres. Il ſe promettoit qu'aprés qu'il auroit pris cette ville, qui eſt un des greniers de Paris, il retourneroit bloquer Paris meſme, tant il s'eſtoit imprimé cette fantaiſie dans l'eſprit, qu'il ne viendroit à bout de ſes deſſeins qu'en mattant cette grande ville par la famine & par les autres incommoditez de la guerre.

L'entrepriſe ſe trouva plus difficile qu'il ne croyoit. Antoine de Lignieres, Gentilhomme extrémement reſolu, eſtoit entré dans Chartres avec une forte garniſon, & y avoit mis bon ordre : ſi neanmoins il euſt d'abord (ce qu'il ne fit que ſur la fin) détourné la riviere qui faiſoit moudre les moulins, les aſſiegez euſſent bien-toſt eu faute de pain.

En Mars & ſuivans.

Durant ce ſiege on recommença les conferences pour la paix. Le Cardinal de Chaſtillon s'eſtant rendu à Long-jumeau, traita long-temps avec Charles de Gontaud Biron Mareſchal de camp, & Henry de Meſme Maiſtre des Requeſtes; ſi bien que l'Ambaſſadeur d'Angleterre & celuy de Florence ſe rendant amiables compoſiteurs, elle fut accordée le deuxiéme jour de Mars. L'Edit en fut verifié au Parlement le vingt-ſixiéme jour du meſme mois. Il confirmoit & remettoit en ſon entier celuy qui leur avoit eſté accordé cinq ans auparavant, revoquant & annullant toutes exceptions, declarations & interpretations qu'on avoit faites au contraire.

Les plus clair-voyans des Huguenots n'avoient point eſté d'avis de cette paix, qui les écartoit les uns des autres, & les laiſſoit à la mercy de leurs ennemis, ſans autre ſeureté que de la parole d'une femme Italienne; auſſi la nommoient-ils la *Boiteuſe* & la *Mal-aſſiſe*, faiſant alluſion à Biron qui eſtoit boiteux, & à Meſme qui eſtoit Seigneur de Malaſſiſe. Mais le Prince proteſtoit qu'il y eſtoit contraint, parce que la pluſpart de ſes troupes ſe débandoit, que la Nobleſſe vouloit s'en retourner dans ſes maiſons qui eſtoient expoſées au pillage, & que les Allemands les euſſent peut-eſtre vendus faute de payement. Le Parlement de Toulouſe ne la verifia qu'aprés quatre juſſions, & auparavant fit trencher la teſte à Rapin que le Prince y avoit envoyé pour en preſſer la verification, luy ayant renouvellé quelque vieux crime ſur lequel il luy fit ſon procez en grand'haſte.

En Mars & ſuivans.

En conſequence du traité, les Huguenots leverent le ſiege de Chartres, & remirent pluſieurs des villes qu'ils avoient priſes, entr'autres Soiſſons, Orleans, Auxerre, Blois, & la Charité ſur Loire. La Rochelle refuſa d'obeïr, & à ſon exemple pluſieurs autres. Le Prince Caſimir remena ſes troupes en Allemagne, & alla à Heidelberg rendre compte de ſon expedition à l'Electeur ſon pere. Il y trouva Guillaume de Naſſaw Prince d'Orange, qui s'eſtant ſauvé des Païs-bas, imploroit ſon ſecours pour le maintien de leur liberté & de ſa Religion contre le Duc d'Albe. 1568.

Les cruautez de ce Duc, la mort des Comtes d'Egmont & de Horn, les troubles des Pays-bas, & la fondation des Etats de Hollande, par la merveilleuſe conduite & par le courage inébranlable de ce Prince d'Orange, ſont le plus beau ſujet d'hiſtoire qu'il y ait en tous ces derniers ſiecles. Auſſi a-t-il eſté traité par tant d'Auteurs & de ſi grand merite, qu'ils ont preſque égalé la grandeur de la matiere. Nous marquerons ſeulement comme la plus monſtrueuſe avanture qu'on ſe puiſſe imaginer; Que Philippe Roy d'Eſpagne, ayant appris que l'Infant Dom Charles ſon fils unique & ſon ſucceſſeur preſomptif (qui veritablement eſtoit un eſprit égaré, intraitable & fort dangereux) avoit correſpondance avec les Seigneurs confederez des Pays-bas, qui taſchoient de l'attirer en Flandres, le fit arreſter priſonnier & luy oſta la vie, ſoit par un poiſon lent, ſoit en le faiſant étouffer entre deux coëtes; & que peu aprés, ſur quelque jalouſie, il empoiſonna Elizabeth de la Paix ſa femme, & la fit perir avec le fruit dont elle eſtoit groſſe; ainſi que la Reine Catherine ſa mere le verifia par des informations ſecrettes qu'elle en fit faire, & par les dépoſitions des domeſtiques de cette Princeſſe, lors qu'ils furent de retour en France.

Dans le temps de paix, un des principaux ſoins de l'Admiral eſtoit d'augmenter la navigation & le commerce de France, principalement dans les païs de l'autre hemiſphere, tant pour l'honneur de ſa Charge, que pour y planter des colonies de ceux de ſa Religion. Il avoit envoyé le Chevalier de Villegagnon à la Floride, parce qu'il le croyoit attaché aux nouvelles opinions : mais cet homme luy avoit manqué de parole, & fort maltraitté ceux qui les profeſſoient. Depuis, ſçavoir l'an 1562. il fit partir Jean Ribaud avec deux navires, qui par une route differente de celle que tenoient les Eſpagnols, aborda heureuſement à la Floride. Lors qu'il eut reconnu le pais, traité alliance avec les petits Princes, & donné le nom à pluſieurs caps, rivieres & golfes, il bâtit au bout du détroit de ſainte Helene un Fort, qu'en l'honneur du Roy ils appellerent le Fort Charles; & y laiſſant un Lieutenant avec quelque Compagnie de gens bien armez, s'en revint en France, aprés leur avoir promis de retourner au plûtoſt leur porter du renfort & des rafraiſchiſſemens.

Comme il ne put leur tenir parole, à cauſe de la guerre civile qui

1568. ſurvint ; les vivres leur manquant ils ſe rembarquerent. Au milieu de leur route ils furent tellement preſſez de la famine, qu'ils tuerent un de leurs compagnons qui eſtoit malade & le mangerent. Un vaiſſeau Anglois qui les rencontra heureuſement, leur donna dequoy ſubſiſter & les emmena en Angleterre.

L'Admiral qui ne ſçavoit pas qu'ils euſſent quitté leur fort, équipa trois navires au Havre-de-Grace pour les aller rafraîchir. René Laudonniere commandoit cet armement : il deſcendit au Golfe à qui Ribaud avoit donné le nom de *May*, & fit alliance avec quelques Roitelets des Barbares : mais il arriva, que tandis qu'il eſtoit malade une partie de ſes gens, débauchez par quelques factieux, le forcerent de leur permettre d'aller à la nouvelle Eſpagne chercher des vivres, & qu'ayant pris un grand vaiſſeau chargé de richeſſes où eſtoit le Gouverneur de la Havane, ils furent enveloppez dans cette Iſle-là & tous vendus ou portez en Eſpagne.

Cette piraterie donna un ſpecieux pretexte aux Eſpagnols (qui eſtoient déja fort jaloux de voir les François s'eſtablir en ce pays-là) de leur courir ſus ſans leur donner quartier. Ils pretendoient que ces terres-là leur appartenoient, parce qu'ils ſoûtenoient avoir eſté les premiers à les découvrir : Mais en effet un Venitien nommé Eſtienne Gaboury, que l'émulation de Chriſtophle Colomb pouſſoit à chercher de nouvelles terres ſous les auſpices de Henry VII. Roy d'Angleterre, eſtoit abordé à cette coſte-là dés l'an 1496. long-temps avant leur Ponce de Leon, qui fut celuy qui luy donna le nom DE FLORIDE. Il l'appella ainſi à cauſe qu'il y aborda le jour de Paſques fleuries.

Lorſque Laudonniere eſtoit preſt de s'en revenir, il vit paroiſtre ſept vaiſſeaux : c'eſtoit Jean Ribaud fort bon homme de mer, mais peu ſoldat & encore moins Capitaine, qui avoit eſté choiſi par l'Admiral comme tres-affectionné aux intereſts de ſon parry. Les Eſpagnols en meſme temps y avoient envoyé un Pierre de Melandez avec quelques vaiſſeaux pour empeſcher l'eſtabliſſement des François. Ribaud quittant ſon fort qu'il laiſſa peu garny de monde, monta ſur ſes vaiſſeaux pour l'aller combattre. Comme il fut en mer, un Ourragan, eſpece de tourbillon fort frequent ſur ces coſtes-là, briſa tous ſes vaiſſeaux contre des eſcueils; Ses gens s'eſtant ſauvez à terre ſur des chaloupes, tomberent entre les mains des Eſpagnols, leſquels ayant pris le fort, les égorgerent tous avec des cruautez de Canibale, les déchirant par morceaux, & leur arrachant les yeux. Ils diſoient qu'ils les traittoient ainſi, *non comme François, mais comme Lutheriens.* Laudonniere en ayant recueilly ce qu'il pût avec des barques qu'il envoya le long de la coſte, reprit la route de France.

Le Conſeil du Roy qui eſtoit à demy Eſpagnol, ne tenant compte de tirer ſatisfaction de ce maſſacre, un particulier nommé Dominique de Gourges natif du Mont de Marſan en Gaſcogne, homme de cœur & de

grande reſolution, offenſé de ce qu'autrefois les Eſpagnols l'ayant pris dans les guerres d'Italie, l'avoient mis en galere, entreprit de venger ſon injure & celle de la France. D'une partie de ſon bien qu'il vendit, & de ce que ſon frere, Preſident en la Generalité de Guyenne, luy preſta, il équipa quelques vaiſſeaux avec deux cens ſoldats & cent matelots, alla deſcendre à la Floride, & s'eſtant joint avec les Barbares du pays qui gemiſſoient ſous l'oppreſſion Eſpagnole, attaqua & pris d'inſulte le fort Charles, & deux autres qu'ils y avoient baſtis en deux endroits aſſez éloignez. Il y avoit dedans plus de huit cens hommes. Les Barbares aſſommerent ceux qui penſerent ſe ſauver dans les bois, & il fit pendre tous les autres qui ſe rendirent à ſa diſcretion, avec cet écriteau, *non comme Eſpagnols, mais comme Corſaires.* 1568.

A ſon retour en France, le Vengeur de ſa patrie & le liberateur de la Floride, au lieu d'éloges & de recompenſes, trouva des accuſateurs & un peril mortel : l'Ambaſſadeur d'Eſpagne demandoit ſa teſte, & le Conſeil eſtoit preſt de la donner ; ſi bien qu'il fut obligé de ſe tenir caché juſqu'aprés la paix, que l'Admiral & ſes amis le tirerent de danger.

Pierre Bertrand fils de Blaiſe de Montluc, n'eut pas moins de gloire en ſon entrepriſe, mais il eut moins de bonheur. Il avoit deſſein de s'établir de gré ou de force dans le poſte qu'il trouveroit le plus commode dans les Royaumes de Manicongo, de Mozambique, ou de Melinde, & d'y baſtir une place qui ſerviſt de retraite aux François pour faire le commerce de l'Afrique & des Indes Orientales, auſſi bien que le faiſoient les Portugais. Pour cela il avoit armé trois gros vaiſſeaux & quelques barques, & douze cens hommes de guerre. Son jeune frere Fabian & un cadet de la Maiſon de Pompadour l'accompagnoient.

La tempeſte l'ayant jetté ſur les coſtes de Madere, ſes gens voulurent y deſcendre pour y faire eau : les Portugais les receurent à coups de canon, & firent une ſortie ſur eux de la ville qui porte le meſme nom que l'Iſle, pour les tailler en pieces. Bertrand indigné qu'ils violaſſent ainſi le droit des gens, & l'alliance qui eſtoit entre les Couronnes de France & de Portugal, mit huit cens hommes à terre, alla droit à eux tandis que ſon frere les couppoit par derriere, les enveloppa & les tua tous. Du meſme pas il marcha vers la ville, mit ſon canon en batterie, la força & la ſaccagea : mais comme il attaquoit la grande Egliſe, où quelque partie de la garniſon ſe défendoit encore, il fut bleſſé à la cuiſſe d'un coup de mouſquet, dont il mourut peu de jours aprés.

Ainſi fut échoüée une entrepriſe qui n'euſt pas eſté moins utile que glorieuſe. Tous ceux qui l'avoient accompagné coururent grand' riſque de leur vie, quand ils furent de retour en France. Il falut qu'ils fuſſent long-temps en fuite ou cachez : le credit de Montluc & le pouvoir de l'Admiral qui ſe portoit avec chaleur dans tout ce qui touchoit l'hon-

1568. neur de la nation Françoiſe, eurent bien de la peine à les mettre à couvert contre les inſtances de l'Ambaſſadeur de Portugal, qui les pourſuivoit au Conſeil du Roy comme pirates.

L'intention de ceux qui avoient fait la paix de Chartres n'eſtoit pas de la garder; mais de mieux prendre leurs avantages qu'ils n'avoient fait : ainſi elle ne pouvoit durer long-temps. Les Huguenots contrevenant au traité, retenoient pluſieurs places, entre autres Sancerre, Vezelay, Montauban, Caſtres, Millaud & la Rochelle, qu'ils fortifioient en grand'haſte. D'ailleurs ils entretenoient manifeſtement des intelligences avec la Reine Eliſabeth, & avec les Princes d'Allemagne; & l'Admiral avoit correſpondance particuliere avec le Prince d'Orange. Un Gentilhomme Normand nommé Coqueville, avoit levé ſept ou huit cens hommes dans le païs de Caux pour les luy mener : mais ayant eſté chargez & puis inveſtis par le Mareſchal de Coſſé dans ſaint Valery, ils jetterent les armes bas, & Coqueville eut la teſte coupée.

D'autre coſté on ne laiſſoit point joüir les Huguenots ny de la paix, ny de la liberté de conſcience : ils eſtoient en plus grand danger que durant la guerre. En trois mois de temps il en fut tué plus de deux mille en divers endroits, ou par leurs ennemis particuliers, ou par des émotions populaires. René Seigneur de Cipierre, fils de Claude de Savoye Comte de Tende, fut maſſacré dans Fréjus avec trente perſonnes de ſa ſuite par Gaſpard de Villeneuve, Marquis d'Ars, comme il revenoit de Nice, où il eſtoit allé voir le Duc de Savoye ſon parent. Le peuple aſſomma prés de cent perſonnes dans Amiens, cent cinquante à Auxerre, pluſieurs à Blois, à Bourges, à Iſſoudun, à Troyes, & en vingt autres lieux. Mais rien ne ſembla plus cruel que ce que le peuple fit à Ligny en Barrois, où un Huguenot ayant refuſé de tendre devant ſa porte le jour de la Feſte-Dieu, & commis quelque irreverence, fut tiré de ſon logis par la populace en preſence du Magiſtrat, & brûlé dans la place publique ſur une pile de bois qu'on alla querir chez luy.

Le Prince eſtoit pour lors à Noyers en Bourgogne, l'un des Châteaux de ſa femme. On y ſurprit un ſoldat meſurant le foſſé & la muraille pour eſcalader la place; Et ce deſſein eſtant découvert, la Reine fit entrer en Bourgogne les troupes qu'on avoit levées pour aſſieger la Rochelle, afin d'enlever ce Prince de force, puiſqu'on ne l'avoit pû prendre par la ruſe. Au meſme temps qu'on en vouloit à ſa perſonne comme au chef du party, on employoit auſſi toutes ſortes de moyens pour diviſer les Huguenots, & pour détacher d'avec luy ceux qui avoient le plus de chaleur à le ſuivre.

Au contraire il taſchoit de les entretenir dans l'union, & de les faire parler tous par ſon organe. Il envoya Teligny, puis Jacqueline de Rohan mere de ſa femme, en Cour, ſupplier la Reine mere d'entretenir la Paix & les Edits : mais c'eſt ce qu'il ne devoit plus eſperer, quand

il vit que ſi quelqu'un eſtoit de ce ſentiment, on le traitoit de *Libertin* & de *Politique*, c'eſt à dire qui n'avoit point de veritable Religion ; & que le Chancelier de l'Hoſpital qui donnoit des conſeils pacifiques, fut congedié de la Cour & relegué dans ſa maiſon de Vignan prés d'Eſtampes, comme ſuſpect d'eſtre Huguenot. En effet ſa femme, ſa fille & ſon gendre l'eſtoient, & comme les bons maris s'attachant d'affection à leurs femmes, ſe laiſſent ſouvent entraîner à leurs ſentimens, il y avoit lieu de ſoupçonner qu'il ſuivoit ceux de la ſienne. Les Sceaux furent donnez à Jean de Morvillier Eveſque d'Orleans ſon ennemy declaré, & zelé Catholique. 1568.

A peine la belle-mere du Prince eſtoit partie de la Cour, qu'il apprit que les troupes du Roy par des ordres ſecrets, ſe logeoient à l'entour de Noyers pour le cerner, & que s'il tardoit encore trois ou quatre jours, le chemin de ſa retraite ne luy ſeroit plus libre. Coligny penetrant bien ce qui ſe tramoit contre eux, eſtoit venu au Chaſteau de Tanlay appartenant à Dandelot ſon frere. Delà eſtant allé trouver le Prince, tous deux partirent de Noyers avec une eſcorte de cent cinquante chevaux ſeulement, au milieu deſquels (pitoyable ſpectacle !) eſtoient leurs femmes & leurs enfans, la pluſpart encore entre les bras de leurs nourrices, ou de leurs gouvernantes.

Afin de couvrir mieux leur retraite, le Prince écrivit une grande lettre de plaintes & de remontrances au Roy, publiant qu'il en vouloit attendre la réponſe ; Cependant il gagna pays, & paſſa la riviere de Loire à un gué vis-à-vis de Sancerre. A peine eſtoit-il à l'autre bord, que les troupes de Bourgogne qui l'avoient pourſuivy, parurent ſur le bord à ſaint Godon. La riviere alors eſtoit guéable, mais le lendemain elle s'enfla de telle ſorte qu'elle leur oſta le moyen de trouver un gué & de le pourſuivre. Les Huguenots attribuerent cet heureux accident à miracle.

Blaize de Montluc Gouverneur de Guyenne, & les Lieutenans de Roy en Limoſin & en Perigord, eſtoient en armes pour luy couper chemin, & le Mareſchal de Vieilleville ſur le bruit de ſa marche eſtoit venu à Poitiers pour ſçavoir quel ſujet le menoit. Il les devança tous par ſa diligence, & arriva à la Rochelle le dix-huitiéme de Septembre. La Reine de Navarre Jeanne d'Albret, s'y rendit peu aprés avec ſes deux enfans, Henry Prince de Bearn & Catherine ſa ſœur. Le Cardinal de Châtillon qui eſtoit dans ſon chaſteau de Breſle en Beauvoiſis, ne pouvant pas aller joindre ſon frere au travers de tant de Provinces ennemies, ſe ſauva en Angleterre. 1568. en Septembre & ſuiv.

Il y a lieu de croire que le Prince, ou pluſtoſt l'Admiral qui eſtoit l'eſprit mouvant du party, avoit pris ſes meſures de loin : car de tous coſtez les Capitaines Huguenots ſe rendirent prés de luy à la Rochelle à point nommé, & la Reine Jeanne y amena prés de quatre mille hommes. Dandelot qui eſtoit en Bretagne en avoit aſſemblé bien autant des

1568. Provinces de Normandie, Mayne & Anjou, qui furent joints par Montgommery, la Nouë, & quelques autres. Tous enſemble, aprés quelques rencontres qu'ils eurent avec Sebaſtien de Luxembourg Martigues, paſſerent la riviere de Loire, Montgommery leur ayant fort à propos trouvé un gué, ſans que le Duc de Montpenſier qui commandoit les armées du Roy en ce pays-là, ny Martigues, ſe miſſent en devoir de les en empêcher.

Avec les armes, les uns & les autres employerent les couleurs de la juſtice. Le Prince dreſſa un formulaire de ſerment, par lequel tous ceux de ſon party luy engageoient leur foy de le ſuivre & d'obeïr à ſes commandemens pour la défenſe de leur Religion, & de pourſuivre par les armes le Cardinal de Lorraine, qu'ils ſuppoſoient eſtre l'auteur de cette guerre, & leur ennemy juré. Le manifeſte de la priſe des armes qu'il publia en meſme temps portoit la meſme choſe; Car il leur faloit bien un blanc contre lequel ils puſſent tirer, n'oſant pas s'en prendre à la perſonne du Roy ny à la Reyne ſa mere.

D'autre coſté il fut publié un Edit de la part du Roy, par lequel prenoit tous les Huguenots de ſon Royaume ſous ſa protection auſſi bien que ſes autres ſujets, & leur promettoit toute juſtice des injures qu'on leur avoit faites, pourveu qu'ils demeuraſſent paiſibles dans leurs maiſons. Puis comme la Reine & le Cardinal de Loraine virent que cette grace eſtant interpretée par eux comme un artifice qui tendoit à les opprimer ſeparément les uns aprés les autres, ne faiſoit que les animer davantage à courir de toutes parts vers le Prince : ils en firent donner un contraire, qui défendoit l'exercice de toute autre Religion que de la Catholique, & commandoit à tous les Miniſtres de vuider le Royaume dans la quinzaine. Par un troiſiéme il eſtoit enjoint à tous ceux de cette Religion qui tenoient des charges & emplois publics de les remettre au Roy. Le Parlement ajoûta dans la verification, qu'aucun delà en avant ne ſeroit receu aux Charges, qu'il n'euſt fait ſerment de vivre & mourir dans la Religion Catholique.

Durant le mois d'Octobre le Prince & ſes gens ſe ſaiſirent preſque de toutes les places du pays d'Aulnis, de Saintonge, d'Angoumois, & de Poitou, à la reſerve de Poitiers. Ils euſſent eſté heureux en toutes leurs entrepriſes, ſi leurs troupes au nombre de douze mille hommes qui venoient du Dauphiné, Languedoc & Guyenne, commandées en chef par Dacier, n'euſſent pas receu un échec au ſortir du Perigord. Mouvens vaillant Capitaine, mais trop preſomptueux, s'eſtoit logé à l'eſcart avec trois mil hommes, pour quelque differend qu'il avoit avec Beaudiné frere de Dacier; le Duc de Montpenſier qui eſtoit allé en ce païs-là pour s'oppoſer à leur jonction avec le Prince, donna ordre à Briſſac de l'attaquer, tandis que luy eſcarmoucheroit Dacier, afin qu'il ne le puſt ſecourir. Dacier ſçachant bien ce qui ſe paſſoit, manda à Mouvens qu'il ſe contînſt ce jour-là dans ſon logis, parce qu'il ne pouvoit

voit y eſtre forcé : mais il ne ſuivit pas ſes ordres. Car Briſſac ayant feint de ſe retirer, il voulut partir le jour meſme ; de ſorte qu'il tomba dans une embuſcade qu'il luy avoit dreſſée ſur le chemin. Il y fut tué avec mille de ſes gens, les autres ſe ſauverent dans les bois prochains ; Dacier en recueillit mille le lendemain : le reſte fut diſſipé ou aſſommé par les païſans. 1568.

Quand le Prince eut eſté au devant de Dacier juſqu'à Aubeterre, ce fut à Montpenſier qui le pourſuivoit à reculer juſqu'à Chaſtelleraud. Lors que le Duc d'Anjou fut arrivé à l'armée du Roy, elle ſe trouva de vingt-quatre mille hommes de pied & de quatre mille chevaux ; celle du Prince eſtoit moins nombreuſe d'un quart ; mais toute de gens déterminez, qui ayant quitté leurs familles & leurs biens, n'avoient plus d'autre eſperance qu'en leurs bras.

Auſſi s'aſſurant ſur leur valeur plus que ſur le nombre, il cherchoit toutes les occaſions de donner bataille ; Le Duc d'Anjou, pour la même raiſon la fuyoit, mais par honneur il eſtoit obligé de tenir la campagne. Les rigueurs de l'hyver ne les peurent obliger ny l'un ny l'autre de prendre des quartiers, que lors que leurs troupes vaincuës par l'extréme froidure, refuſerent de combattre davantage les neiges & les glaces. Il en mourut plus de 8000. de part & d'autre des cruelles incommoditez qu'ils avoient ſouffertes.

Le Prince manquoit d'argent, ſans quoy il ne pouvoit long-temps entretenir ſes troupes ; le pillage eſtoit fort odieux & caſuel ; & ce que les Huguenots, qui eſtoient demeurez dans leurs maiſons pouvoient fournir à la CAUSE (ils appelloient ainſi le party) eſtoit peu conſiderable. En ce beſoin leur ſervit grandement un preſt de ſeize mille écus d'or que firent les Rochelois, & cent mille angelots avec quelques pieces de canon & quelques milliers de poudre, que leur envoya la Reine Elizabeth, à l'inſtance du Cardinal de Chaſtillon.

Mais la piraterie leur fit un fond bien plus grand & continuel : le Prince inteteſſant d'honneur & de profit quelques riches Bourgeois de la Rochelle, équippa une petite armée navale de neuf vaiſſeaux & de quelques fregates, qui ſe mit à courir ſur les navires marchands de Bretagne, de Normandie, & de Flandre, ayant ſa tetraite aſſeurée dans les ports de la Reine d'Angleterre ; qui par conſequent approuvoit les armes des Huguenots, & s'engageoit dans leur cauſe contre le Roy.

Les deux partis avoient envoyé faire des levées en Allemagne, les uns au pays des Princes Catholiques, les autres au pays des Proteſtans ; celles du Roy avoient eſté les pluſtoſt preſtes. Il y avoit cinq mille cinq cens chevaux commandez par divers Capitaines, dont Federic Marquis de Bade, le Ringrave Philippe, & Chriſtofle de Baſſompierre eſtoient les principaux : les levées du Prince eſtoient conduites par Volfang de Baviere Duc des Deux-Ponts. Le Duc d'Aumale avec ſix mille hommes & le Duc de Nemours qui l'eſtoit allé joindre avec les

1568. troupes Catholiques du Lyonnois & pays circonvoiſins, avoient ordre de demeurer en Lorraine pour luy barrer le paſſage.

Les plus grands froids eſtant paſſez, l'armée du Roy commandée par le Duc d'Anjou ſe mit aux champs, celle des Princes tout de meſme: nous l'appellerons ainſi puiſque les ordres ſe donnoient ſous leur nom. La premiere venoit d'eſtre renforcée de trois mille hommes que le Comte de Tendes luy avoit amenez de Dauphiné; celle des Princes marchoit au devant des troupes des Vicomtes que Piles conduiſoit. Le Duc d'Anjou, qui de Conflans en Limouſin avoit paſſé la Vienne pour venir à Vertueil, ſçachant qu'elle marchoit vers Cognac pour cela, & que lors qu'elle les auroit recueillies, elle reviendroit vers la Loire pour y attendre le ſecours du Duc des Deux-Ponts, ſe reſolut de prendre le devant & d'aller paſſer la Charante.

Les Huguenots tenoient les ponts de Jarnac & de Chaſteau-neuf, & leurs troupes eſtoient logées fort au large dans le païs le long des bords de cette riviere. Le Duc d'Anjou n'ayant ſceu prendre Jarnac d'emblée, fut à Chaſteau-neuf. Il n'y avoit que cinquante hommes dedans qui ſe rendirent d'abord. Armand de Gontaud-Biron refit le pont en telle diligence, que les troupes du Roy eſtoient demy-paſſées au point du jour; c'eſtoit le treiziéme de Mars. L'Admiral en ayant eu avis envoya ordre à ſon infanterie & bagage de filer devant vers le Bourg de Baſſac, tandis que la cavalerie s'aſſembloit des quartiers les plus éloignez. La pareſſe de quelques compagnies, qui ne furent à cheval que ſur les neuf heures, engagea le combat. La Nouë qui fermoit l'arriere-garde avec quatre cent chevaux, fut rudement pouſſé du premier choc; Dandelot le ſouſtint, mais au ſecond qui fut plus peſant, il fut abbatu de cheval & pris.

Cependant les Royaux s'eſtant rendus maiſtres de Baſſac, l'Admiral manda au Prince qui ſe retiroit avec ſon avant-garde, qu'il avoit beſoin de ſa preſence, & le Prince qui ne fuyoit jamais le peril, revint au grand trot. Il donna rudement ſur les premiers qu'il rencontra; mais quand toute l'armée du Roy fut paſſée, il fut enveloppé. Son cheval bleſſé, s'eſtant abatu ſur luy, il preſenta le gantelet à deux Gentilshommes, ils s'appelloient Argence & S. Jean, qui luy donnerent leur foy. Avant la meſlée il avoit eu la jambe caſſée d'une ruade du cheval du Comte de la Rochefoucaud. Comme ils l'avoient aſſis au pied d'un buiſſon, arriva au petit galop Monteſquiou, Capitaine des Gardes du Duc d'Anjou, party d'auprés de ſon Maiſtre, qui le tua d'un coup de piſtolet.

Cette action, qui euſt paſſé dans la mêlée pour un beau fait d'armes, ayant eſté faite de ſang froid, parut aux gens de bien un parricide execrable, & digne de toutes les peines que meritent ceux qui attentent ſur les perſonnes du Sang Royal. Le Duc d'Anjou ne la blaſma ny ne l'avoüa; mais ſouffrit que le corps du Prince fuſt porté, ſoit par dériſion, ſoit par hazard, ſur une aſneſſe à Jarnac. Depuis il le rendit au Prince de

Bearn ſon neveu, qui le fit inhumer dans le ſepulcre de ſes anceſtres à Vendoſme. 1569.

Aprés ſa mort, les Royaux donnerent la chaſſe aux Huguenots tant que le jour dura; mais comme ce ne fut que la cavalerie qui combattit, la tuërie fut moins grande que la victoire. Il ne demeura ſur le champ que cinq ou ſix cens hommes des gens du Prince, dont il y avoit plus de cent Gentils-hommes, & douze ou quinze Seigneurs. Le nombre des priſonniers ſurpaſſoit de beaucoup celuy des morts. Les Royaux y perdirent deux ou trois cens des leurs, entre leſquels ſe trouverent ſept ou huit perſonnes de marque. L'Admiral & ſon frere, avec la cavalerie de la bataille qu'ils commandoient, prirent le chemin de ſaint Jean d'Angely, & y arriverent le meſme jour. L'infanterie, ſans avoir receu aucun eſchec, paſſa promptement la riviere à Jarnac, & rompit le pont; de là elle ſe retira à Cognac.

Au meſme lieu ſe rendirent les autres Chefs, avec le débris de la cavalerie de l'avant-garde & de l'arriere-garde. La Reine de Navarre, Princeſſe courageuſe audelà de ſon ſexe, y vint auſſi en diligence, amenant avec elle le Prince de Bearn ſon fils, & le fils aiſné du deffunt Prince de Condé; tous deux s'appelloient Henry. Ses genereuſes exhortations, & la vuë de ces deux Princes, raſſeurerent un peu les courages ébranlez.

Deux jours aprés, cette Reine & les Chefs eſtant allez à Saintes, Coligny & ſon frere s'y trouverent, & là il fut reſolu de s'y rafraiſchir, en attendant le ſuccés des ſieges de Cognac & d'Angouleſme, dont le Duc d'Anjou les menaçoit.

Le bruit de cette journée de Jarnac fut bien plus grand que le fruit. Le Roy ſe leva à minuit pour en faire chanter le *Te Deum*, en donna part à tous les Princes voiſins, & envoya les enſeignes qu'on avoit priſes ſur les Huguenots au Pape, comme ſi on euſt combatu pour ſa cauſe. Le Duc d'Anjou, quoique vainqueur, trouva bien à qui parler; il attaqua en vain Cognac, où il y avoit ſept mille hommes dedans; & les intelligences qu'il avoit ſur Angouleſme luy manquerent. Si bien qu'il paſſa en Perigord pour faire vivre ſes troupes; c'eſtoit vers la my-Avril. Blaiſe de Montluc & François d'Eſcars y avoient aſſiegé Mucidan: il leur envoya Briſſac, qui redoubla les attaques, mais il y fut tué malheureuſement. Le Seigneur de Pompadour ſon amy l'avoit eſté quelques jours auparavant. La place ſe rendit à compoſition, mais elle fut mal gardée: car la mort de ces deux braves Seigneurs avoit tellement irrité les ſoldats Catholiques, que violant la foy du traitté, ils la vengerent par le maſſacre de toute la garniſon. Ces cruelles infidelitez furent fort en uſage durant toute cette guerre.

En ces meſmes jours Dandelot, aprés avoir un peu rafaiſchi les troupes Huguenotes, dans leſquelles il ſe trouva encore prés de quatre mille chevaux, fit une courſe par le Poitou, juſqu'à Cliſſon. A ſon retour

1569. il fut ſaiſi d'une fiévre peſtilente, dont il mourut à Saintes. Les Princes donnerent la Charge de Colonel de l'Infanterie à Jacques de Cruſſol Dacier : mais le Roy en pourvut Philippe de Stroſſy, fils de Pierre, qui avoit eſté Mareſchal de France, & proche parent de la Reine mere.

Le dernier de Fevrier le Duc des Deux-Ponts eſtoit parti de Saverne, & avoit pris ſa marche par l'Alſace & par la Lorraine. Il avoit ſept mille cinq cens Reiſtres, & ſix mil Lanſquenets : Guillaume de Naſſaw Prince d'Orange, que le Duc d'Albe avoit pouſſé hors de la Flandre, & Loüis ſon frere, le vinrent joindre avec quelques Compagnies de cavalerie, & quinze ou vingt Capitaines François du Dauphiné, qui avoient recueilli ſix cens chevaux & huit cens Arquebuſiers aupres de Strasbourg.

Le Duc d'Aumale ne ſe trouvant pas aſſez fort pour s'oppoſer à luy en teſte, le ſuivit en queuë juſqu'auprés de Ciſteaux. Quand ils eurent paſſé la Saone à Monſtier, il les quitta pour prendre le devant, & les alla attendre au paſſage de la Loire, où il devoit joindre l'armée du Duc d'Anjou qui eſtoit à Gien. Mais le Duc des Deux-Ponts la paſſa à un gué prés de Poüilly, & prit meſme la ville de la Charité, place alors fort foible, mais tres-importante, ſur la meſme riviere.

Dés que l'Admiral ſceut qu'il avoit paſſé la Loire, il prit une partie de ſes troupes pour aller audevant, ayant laiſſé la charge des affaires de la Guyenne à la Noüe, & envoyé Montgommery en Gaſcogne, tant pour y mettre d'accord les Vicomtes, car la jalouſie du commandement les avoit broüillez enſemble, que pour arreſter les progrés que Montluc & Terride faiſoient dans le Bearn. La Reine de Navarre avoit attiré tout ce païs dans les nouvelles opinions, elle pretendoit en eſtre la Souveraine abſoluë ; & neanmoins pluſieurs de la Nobleſſe s'attachoient plûtoſt aux volontez du Roy qu'aux ſiennes.

Le Duc d'Anjou cependant s'avança juſqu'à Limoges, & mit des Gardes aux guez de la Vienne; mais les coureurs du Duc des Deux-Ponts leur paſſerent ſur le ventre. Ainſi aprés trois mois de marche cette armée étrangere ſe trouva arrivée à ſauveté : mais le Duc des Deux-Ponts qui eſtoit fort peſant, & travaillé des reſtes d'une fievre quarte, mourut à Neſſun, à trois lieuës de Limoges, le 18. de Juin. Par ſon teſtament il laiſſa la conduite de ſes troupes à Volrad Mansfeld ; & quatre jours aprés la jonction s'en fit avec celles de l'Admiral.

Les deux armées eſtant fort proches, celle des Princes, prés de ſaint Yrier, celle du Duc d'Anjou à Roche-labelle, il y eut une grande eſcarmouche qui penſa amener toutes les troupes à une bataille generale. Du coſté des Royaux, Stroſſy y fut fait priſonnier, Roquelaure & Saint Leu, deux vaillans Capitaines, y furent tuez, avec quatre cens hommes de leur coſté. Aprés cela le Duc d'Anjou mit ſon armée dans les garniſons, & congedia la Nobleſſe, avec ordre de revenir à la my-Aouſt.

Durant tout ce temps, il ne ſe fit rien de memorable que le ſiege de Niort, par le Comte du Lude Gouverneur de Poitou; & celuy de la Charité par Sanſac. Tous deux n'y gagnerent que des coups: mais cependant Teligni ſe ſaiſit de Chaſtelleraud, & força le chaſteau de Luſignan, non moins fameux par les fables de Melluſine, que pour la reputation qu'il avoit d'eſtre imprenable. 1569.

Durant ce temps-là Montgommery fut envoyé en Bearn, pour le remettre ſous l'obeïſſance de la Reine de Navarre: car le Comte de Terride l'avoit preſque tout ſubjugué. Ayant donc ramaſſé quelques troupes en Languedoc, paſſé la Garonne & l'Ariege, & ſurpris la ville de Tarbes en Bigorre, il entra dans le pais, où Terride aſſiegeoit pour lors Navarrins. Au bruit de ſa venuë, Terride ploye bagage & ſe retire à Ortez: Montgommery l'y aſſiege, & le force de ſe rendre. Il avoit avec luy quatre Barons du pays, Sainte Colombe, Pordeac, Goas & Favas; ils furent compris dans la capitulation, mais Montgommery les fit tous poignarder, ayant plus d'egard aux ordres de la Reine Jeanne, qui luy avoit commandé de les traiter comme traiſtres, qu'à ſon honneur & à ſa foy.

Sans la diſcorde qui eſtoit entre Terride & Montluc, & entre ce dernier & Danville Gouverneur de Languedoc, il ne ſuſt pas entré bien aiſément en ce païs-là, ou il n'en fuſt jamais ſorti. Cependant Montluc, pour ne pas demeurer ſans rien faire, emprunta quelques Compagnies de Danville, avec quoy, & avec celles que la Valette avoit levées, il força la ville de Mont-de-Marſant, où commandoit un autre Favas natif de ſaint Macaire. Tandis que ce Capitaine traitoit avec luy, il fit ſurprendre le chaſteau par derriere, & paſſer tout au fil de l'épée, en vengeance de la mort des quatre Barons. en Juin & ſuivans.

Aprés la priſe de Luſignan, qui fut ſuivie de celle de ſaint Maixant & de Mirebeau, la penſée de l'Admiral eſtoit d'aller ſe ſaiſir de Saumur qu'il vouloit fortifier pour avoir ce paſſage tres-commode ſur la Loire, & pour porter la guerre pour la quatriéme fois aux portes de Paris. Malheureuſement pour luy il changea de deſſein, & aſſiegea Poictiers, grande ville qui a plus de deux lieuës de circuit. Le jeune Duc de Guiſe, que le Duc d'Anjou avoit envoyé pour ſecourir Luſignan, ſe jetta dedans avec le Marquis * de Mayenne ſon frere, & grand nombre de Nobleſſe, & n'y acquit pas moins de gloire que ſon pere en avoit acquis à deffendre la ville de Mets. Le Comte du Lude, Gouverneur de Poitou, y eſtoit auſſi entré avec ſix mille hommes de guerre; mais il y auroit eu peu de proviſions pour un ſi grand nombre d'hommes, ſi on ne les euſt bien ménagées. * Depuis il fut fait Duc.

Le ſiege commença le vingt-cinquiéme jour de Juillet. Les attaques des aſſiegeans ne donnerent pas beaucoup de peine aux aſſiegez: le defaut de vivres, de fourrages & de moulins leur en fit davantage. Cependant Monſieur ayant raſſemblé ſes troupes, mit le ſiege devant

1569. Chaſtelleraud, pour faire diverſion. L'Admiral fut bien aiſe d'avoir ce pretexte de le lever de devant Poictiers, où il perdoit ſon temps & ſa reputation. Il décampa le ſeptiéme de Septembre, & s'eſtant approché de Chaſtelleraud, y jetta quatre cens Arquebuſiers, qui entrerent par le pont, conduits & épaulez par la cavalerie de ſon avant-garde.

A ſon arrivée les Catholiques retirerent leur canon, & enſuite leurs troupes en telle diligence, que leur armée fut loger à la Celle, qui en eſt à ſix lieuës, & par delà la Creuſe, avant qu'il ſceuſt qu'ils ſe remuoient. Il les ſuivit avec reſolution de les attaquer; mais les ayant trouvez en un logement où il ne pouvoit mener le canon, à cauſe des marais, il repaſſa la Creuſe & la Vienne, & ſe vint loger à Faye la Vineuſe.

Lorſque Monſieur eut demeuré quinze jours à la Celle & à Chinon, & que ſes forces qu'il avoit congediées juſqu'au quinziéme jour d'Octobre, & celles de Poictiers, que le Duc de Guiſe avoit rafraiſchies en Touraine, furent de retour dans ſon camp : il paſſa la Vienne, tirant vers Loudun. Si-toſt que l'Admiral en eut avis, il décampa de Faye, & alla vers Mirebeau. Monſieur, au lieu de le ſuivre, gagna les devants, & ayant pris la traverſe, le rencontra prés de Montcontour. C'eſt un château ſur un haut, accompagné d'une petite ville baſtie ſur le pendant, & au pied de la colline où paſſe la riviere de Dive, peu guéable, quoique fort petite.

Entre cette riviere & celle de la Thoüe, l'Admiral avoit campé ſon armée, l'étendant un peu plus vers la petite ville d'Ervaux, qui eſt à deux lieuës de là. Monſieur ayant paſſé au deſſus de la ſource de la Dive, les deux armées ſe mirent en bataille à deſſein de la donner. Celle des Huguenots y eſtoit portée par la neceſſité & par le deſeſpoir, dautant que les longueurs de la guerre eſtoient ruineuſes & à leurs familles & à leur parti; celle de Monſieur, par le deſir d'acquerir de la gloire, & pource qu'il ſe croyoit le plus fort d'un tiers.

Dans ce deſſein ils ſe trouverent rangez dans ces grandes & belles plaines entrecoupées de pluſieurs vallons & hauteurs qui peuvent beaucoup ſervir en un jour de bataille. On remarqua que le terrein que les Catholiques occupoient s'appelloit Champ Papaut, & celuy où eſtoient les Huguenots, Champ Pied-gris. Les uns & les autres, quoy qu'ils euſſent diviſé leur armée en avant-garde & en bataille, avoient neanmoins diſpoſé leurs Compagnies de telle ſorte qu'elles pouvoient combattre toutes à la fois.

Le combat commença à huit heures du matin, un Lundy troiſiéme jour d'Octobre, & dura deux heures. La victoire demeura toute entiere aux Catholiques. Ce qui leur donna cet avantage, fut la fuite de l'infanterie Françoiſe des Huguenots, la mauvaiſe diſpoſition de leur cavalerie, le bon ordre que Tavanes mit dans l'armée de Monſieur, &

la valeur de la Nobleſſe qui accompagnoit ce jeune Prince. Ils y perdirent ſeulement trois cens hommes de leur cavalerie, mais quatre mille Lanſquenets, prés de cinq mille François de leur infanterie, preſque autant de goujats, toute leur artillerie, & la plus grande partie de leur bagage, ſans quoy une armée ne peut plus ſubſiſter que difficilement. Les Seigneurs de la Nouë & de Dacier y demeurerent priſonniers. Du coſté des Catholiques il y fut tué peu de gens de pied, mais plus de ſix cens chevaux preſque tous Reiſtres. Il n'y en eut gueres moins de bleſſez. La cavalerie Allemande de l'Admiral, conduite par les Comtes Ludovic & Mansfeld ſe retirant en bon ordre, arreſta la pourſuite des Catholiques, & gagna Ervaux, & delà Partenay, qui eſt à ſix grandes lieuës de Montcontour. Elle y arriva à dix heures du ſoir, & le lendemain s'en alla à Niort. 1569.

Le courage & le bon ſens de l'Admiral ne paroiſſoient jamais tant que dans l'adverſité, les difficultez luy donnoient des lumieres, & les perils de la fermeté. Outre ce grand eſchec qui euſt fait perdre la tramontane à un autre, il avoit à craindre de toutes parts des attentats ſur ſa perſonne: le Parlement de Paris l'avoit condamné à mort, & promis à qui le repreſenteroit en juſtice mort ou vif, cinquante mille écus d'or, leſquels ſeroient pris ſur l'Hoſtel de la Ville de Paris. Le Vidame de Chartres, & le Comte de Montgommery furent auſſi condamnez à perdre la teſte, & tous trois executez en effigie à la Gréve. Sur ce temps-là on découvrit qu'un de ſes Valets de Chambre, nommé Dominique d'Albe, le vouloit empoiſonner; Le malheureux fut pendu, avec un écriteau qui l'appelloit *Proditeur de la cauſe de Dieu, de ſa patrie, & de ſon maiſtre.*

Le ſoir meſme de la perte de la bataille, ayant tenu conſeil avec ſes Capitaines, il dépêcha vers les Princes d'Allemagne, vers la Reine d'Angleterre, & vers les Suiſſes, pour leur donner avis de ce qui s'eſtoit paſſé, & leur demander ſecours d'hommes & d'argent, diminuant ſa perte tant qu'il pouvoit, & leur remontrant que de leur cauſe dépendoit le ſalut de tous les autres Proteſtans. Ces ordres donnez, il ſe retira vers Niort pour rafraîchir ſes troupes en Xaintonge, païs d'Aunis, & Gaſcogne, faiſant ſon compte de pourvoir ſi bien aux places de ces contrées-là, qu'il arreſteroit l'armée Royale, & auroit le temps de refaire la ſienne.

La choſe ne luy réüſſit pas entierement comme il l'avoit projetté: car les garniſons de Poitou ſe voyant trop éloignées du ſecours, prirent party de ſe retirer, traverſerent le Berry, & ſe rendirent à la Charité ſur Loire, que Sanſac avoit en vain aſſiegée par deux fois. Le Baron de Mirembeau rendit Luzignan à compoſition, Partenay fut abandonné, un peu aprés que le reſte de leur armée s'en fut éloigné. Niort ſemblablement, lors que le Seigneur de Moüy qui le devoit défendre, eut eſté tué d'un coup de piſtolet par François de Louviers * Morevel. Cet

* Ne le confondez pas avec le Cõte de Montrevel, dont le ſurnom eſt la Baume.

1569. assassin dévoüé estoit passé du camp des Catholiques dans celuy des Huguenots pour tuer l'Admiral, n'en ayant sçeu trouver l'occasion, il voulut faire son coup sur ce mal-heureux Seigneur, puis il se sauva auprés du Duc d'Anjou qui estoit à Champdenier.

Les troupes Protestantes retirées à la Charité, s'estoient accommodées de plusieurs petites places en Berry & Nivernois, mesme jusqu'en Soulogne & Beausse, avec quoy elles tenoient tous les chemins, de Lyon, de Paris, & d'Orleans. Celles de Languedoc & de Dauphiné, estoient allées se cantonner en Auvergne à Orillac. Quelques-uns de leurs Capitaines avoient surpris la ville de Nismes en Languedoc, par un aqueduct; dont ils rompirent la grille; Et d'autres en Bourgogne, s'estoient rendus maistres de la ville de Vezelay par des eschelles qu'ils y planterent au point du jour, heure la plus dangereuse pour de pareilles surprises. Sansac les assiegea par deux fois dans cette derniere place, mais sans aucun succés.

Le meilleur conseil que pussent prendre les Catholiques aprés la bataille de Montcontour, estoit de pousser sans relasche les troupes des Princes, & d'achever de les dissiper: mais cette vieille maxime; *Qu'il ne faut point laisser de places ennemies derriere soy*, estant mal entenduë, fut cause que Monsieur s'attacha au siege de saint Jean d'Angely, dont il croyoit que la prise seroit la ruine entiere des Huguenots en ces quartiers-là. Le Capitaine Piles de la Maison de Clermont estoit dedans avec un grand nombre des plus braves & deux mille hommes de garnison. Le siege estant formé, le Roy vint au camp le seiziéme d'Octobre.

La resolution, la vaillance, & les travaux infatigables des assiegez rendirent la place bien plus difficile à prendre que ses fortifications. On
1569. en Octobre. ne parloit du commencement que de tailler en pieces tous ceux qui estoient dedans: mais comme on eut reconnu à diverses attaques qu'il en cousteroit trop de temps & trop de sang pour les avoir par force, on leur proposa des conditions. Ausquelles ayant refusé d'entendre que par un traité general, on en commença un & tout aussi-tost on fit courir le bruit chez les Princes Protestans que la paix estoit faite & mesme ratifiée, afin de retarder les levées qu'ils avoient commandées pour les secourir, & de ralentir l'ardeur de ceux qui s'estoient cantonnez dans les Provinces.

Les Huguenots s'apperceurent bien de la ruse dés l'entrée du traité, dautant qu'on leur declara nettement que le Roy ne leur pouvoit accorder que la liberté de conscience, & non pas l'exercice de leur Religion; Et qu'au mesme temps ils intercepterent quelques lettres que le Cardinal de Lorraine écrivoit à Paris, qui portoient qu'on n'avoit engagé cette negociation que pour les amuser en attendant la réponse du Pape & du Roy d'Espagne.

Toutes les defenses de la place estoient par terre, les assiegez demy-

morts

morts de fatigue, & leurs munitions conſumées : ils ne pouvoient plus tenir, & ne croyoient point qu'il y euſt aucune ſeureté de ſe rendre; tellement qu'ils avoient reſolu de ſortir la nuit, & de forcer la garde des aſſiegeans pour ſe retirer à Angouleſme, ou de mourir en combattant. Mais les Catholiques eſtoient encore plus ennuyez qu'eux d'un ſiege qui avoit duré prés de deux mois, & qui par le fer ou par les maladies, leur avoit fait perir plus de dix mille hommes, entre autres le brave Sebaſtien de Luxembourg Comte de Martigues qui fut tué à la tranchée d'un coup de mouſquet. 1569.

Ils renoüerent donc les propos de la capitulation. Les aſſiegez prirent confiance en Biron Mareſchal des camps du Roy, qui eſtoit Huguenot d'inclination, mais Catholique pour ſa fortune. Il fut convenu qu'ils ſortiroient bagues ſauves, avec armes & chevaux, & enſeignes ployées, qu'ils ſeroient conduits en lieu de ſeureté, & ſe retireroient où bon leur ſembleroit, mais qu'ils ne pourroient de quatre mois porter les armes contre le ſervice du Roy. Il en ſortit ſeulement 800. hommes de pied & 100. chevaux. Les troupes du Duc d'Aumale les ayant dévaliſez, quoy que ce fuſt par une furie militaire & malgré leurs Capitaines, cette infraction donna ſujet à Piles de ſe tenir quitte de la capitulation, & de s'aller auſſi-toſt jetter dans Angouleſme. en Novembre & ſuiv.

Il ne reſta donc aux Huguenots dans le Poitou & dans la Saintonge, qu'Angouleſme & la Rochelle. Ils ſe virent acculez dans cette derniere lors qu'on eut pris les Iſles d'alentour & les places de Marans & de Beauvoir; Et la place meſme fut preſſée de grandes incommoditez par mer & par terre, le Baron de la Garde y ayant amené huit galeres de la mer du Levant. Toutefois elle ſe releva, premierement par le moyen de ſes vaiſſeaux & de ſa piraterie, puis par la preſence & le courage de la Noüe & du Comte de la Rochefoucaud; En ſorte qu'ils regagnerent Marans, Luçon, & les Sables d'Olonne, où ils firent un riche butin, & enſuite coururent tout le Poitou. Il falut, pour les arreſter, que le Roy y envoyaſt Puy-Gaillard Gouverneur d'Angers avec une petite armée.

Lors que les Catholiques mirent le ſiege devant ſaint Jean d'Angely, l'Admiral qui avoit donné rendez-vous à ſes troupes prés de Saintes, en partit le 18. d'Octobre reſolu d'aller en Bearn recueillir les forces de Montgommery, delà traverſant la Gaſcogne & le Languedoc, remonter en Dauphiné & Vivarets, où Montbrun, & quelques autres chefs de ces pais-là luy avoient promis des recruës conſiderables d'arquebuſiers, & aprés paſſant par la Bourgogne, venir à la Charité ſubſiſter du mieux qu'il pourroit juſqu'à l'arrivée des Reiſtres & des Lanſquenets, leſquels il attendoit de l'aſſiſtance du Comte Palatin, & des ſoins du Prince d'Orange. Celuy-cy avoit quitté leur armée long-temps auparavant la bataille de Montcontour pour retourner en Allemagne leur hâter ces nouvelles levées. en Octobre.

1569. en Novembre. Ils paſſerent la petite riviere de Drone prés de Brantolme, celle de l'Iſle prés de Mucidan, la Veſere au pont qui porte ſon nom, puis la Dordogne à Bourg qu'ils ſurprirent, trompant d'Eſcars qui l'avoit toute bordée de troupes, & le Lot à Cadenac; ſi bien qu'ils arriverent aux environs de Montauban vers la my-Novembre, où ils ſe rafraiſchirent quelques jours, & trouverent de l'argent qui avoit eſté cueilly pour *la Cauſe*, tant du pillage des Egliſes, que des rançons des priſonniers, que des contributions du party. Ils en payerent quelques monſtres à leurs Reiſtres.

Sur la fin de Novembre ils ſe rendirent maiſtres du paſſage de la Garonne par la priſe d'Aiguillon qui eſt ſur le confiant du Lot avec cette riviere. La meſintelligence qui s'eſtoit miſe entre Danville Gouverneur de Languedoc, & Montluc Lieutenant de Roy en Guyenne, à cauſe de la fierté du premier, & de l'humeur incompatible & piquante du ſecond, leur faiſoit beau jeu en ce païs-là. Auſſi avoient-ils conceu quelque deſſein de prendre le temps de cette diviſion pour s'emparer de la Guyenne & des villes de deſſus la Garonne & la Dordogne, meſme de Bordeaux : mais Montluc leur ayant fait beaucoup perdre de temps, parce qu'il rompit le pont qu'ils avoient dreſſé prés d'Aiguillon, ils changerent de deſſein. Le moyen dont Montluc ſe ſervit pour faire un coup ſi important, fut qu'il détacha des moulins à batteaux qui eſtoient accrochez avec des chaiſnes ſur le bord de la riviere, & les laiſſa emporter la nuit au courant de l'eau pour donner contre cet ouvrage; Le choc fut ſi violent qu'ils le rompirent.

Comme les Huguenots en eurent rebaſty un autre, & que Montgommery qui eſtoit à Condom, riche du butin de la Gaſcogne & du Bearn, les eut joints, ils remonterent le long des bords de la Garonne & ſe logerent aux environs de Toulouſe. En ces quartiers-là ils mirent le feu à toutes les fermes & maiſons des Conſeillers, ſur les maſures deſquelles les ſoldats écrivoient avec les charbons tout fumans *Vengeance de Rapin*. L'effroy de ces embraſemens & les courſes qu'ils faiſoient juſque dans les fauxbourgs, porterent la terreur dans cette grande ville, ſans que Joyeuſe qui eſtoit dedans avec huit mille hommes de nouvelles troupes, pûſt la raſſurer, ny oſaſt en ſortir.

1570. Delà s'eſtant fortifiez de trois cens chevaux que Piles leur amena de la Rochelle, ils entrerent plus avant dans le Languedoc. Eſtant prés de Caſtres, ils receurent encore cinq ou ſix cens chevaux qui venoient du meſme endroit, conduits par Baudiné & Renty, qui s'eſtoient ennuyez d'eſtre à la Rochelle ſans picorer. Ils s'approcherent juſqu'au pied des Pyrenées, d'où ils amenerent quelques compagnies de Bandits: puis coſtoyant la mer ils repaſſerent l'Aude, non loin de Narbonne, & demeurerent en ces contrées-là juſqu'à la fin de Janvier. Enſuite ils prirent leur route devant Beziers, Pezenas, & Montpellier, dont la garniſon donna quelques eſchecs à leurs troupes qui s'en approcherent

de trop prés. La Loüe leur Mareſchal de camp y fut tué tout endormi dans un logement. 1569. en May & ſuivans.

Ils allerent aprés cela aſſieger Lunel, d'où ils furent repouſſez. Ils prirent à Niſmes de l'argent & des rafraiſchiſſemens; de là ils remonterent vers le Vivarez, où ils ſe repoſerent quelques jours à Aubenas. Aprés ils paſſerent le Rhoſne par le moyen de la place du Pouſſin qu'ils tenoient, & d'un Fort que Montbrun, envoyé devant à cet effet par les Princes, avoit baſti ſur l'autre bord. Puis coſtoyant cette riviere, ils attaquerent en vain Montlimar; & aprés avoir ſejourné quelque temps en Dauphiné, ils prirent leur route vers le païs de Forés, où ils ſurprirent la ville de ſaint Eſtienne.

En ce lieu-là l'Admiral fut attaqué d'une fiévre qui le mit en grand danger de ſa vie, & les arreſta là plus de trois ſemaines. Lors qu'il commença de ſe guerir, Saint Jean, frere puiſné de Montgommery, ſe ſaiſit du pont de ſaint Rambert ſur la Loire, & Briquemaut mandé par les Princes, leur amena de la Charité quinze Compagnies, tant d'infanterie que de cavalerie, qui faiſoient quinze cens chevaux & deux mille fantaſſins. Leur armée eſtant ainſi renforcée, deſcendit dans la Bourgogne, & ayant donné l'alarme à Châlon, alla ſurprendre Arnay le Duc par une longue traite qu'elle fit.

Le Conſeil du Roy n'euſt jamais crû qu'ils euſſent pû ſe démêler de tant de villes, de places fortes, de paſſages de rivieres, de détroits de montagnes, & de païs ſi aſpres & ſi raboteux; ni qu'ils euſſent eu la force & le bonheur de percer au travers de tant de garniſons ennemies & de peuples ſoûlevez, qui nuit & jour leur tomboient ſur les bras; & de ſurmonter en meſme temps les rigueurs de l'hyver, les difficultez des chemins, & la reſiſtance de ſept ou huit Provinces. D'ailleurs il ſe repoſoit ſur une negociation de paix, pour laquelle il faiſoit de continuelles allées & venuës, depuis la priſe de ſaint Jean d'Angely: ainſi il fut bien étonné de les voir ſi avant, qui marchoient pour venir droit à Paris, menaçant d'y exercer les meſmes vengeances qu'ils avoient exercées aux environs de Toulouſe. Alors le peril qu'on avoit negligé tandis qu'il eſtoit dans les Provinces éloignées, paroiſſant plus grand à meſure qu'il devenoit plus proche, on donna ordre au Mareſchal de Coſſé d'aſſembler les troupes du Roy, & d'aller audevant.

Dans cette longue & penible marche, les Princes avoient ſoûtenu leurs troupes, tant par le moyen de plus de cinquante petites villes qu'ils avoient priſes & pillées, & deux fois autant qu'ils avoient rançonnées, que par les renforts de quelque cavalerie, & de grand nombre d'Arquebuſiers des païs par où ils paſſoient, ſerpentant & tournoyant pour accueillir ceux qui les vouloient venir joindre, & qui eſtant épars çà & là, n'euſſent pas pû percer au travers des Communes qui eſtoient en armes de toûs coſtez.

Mais avec tout cela ils en perdoient preſque autant qu'ils en ramaſ-

1569. ſoient ; car ceux qui avoient eſté en Poitou, dés qu'ils approchoient de leurs maiſons, s'y retiroient, & y vouloient demeurer pour ſe repoſer, & pour deffendre leurs familles. A cela ſe joignirent les incommoditez de l'hyver, les fatigues de la marche, la neceſſité qu'ils trouvoient dans leurs logemens, où le plus ſouvent il n'y avoit ni pain ni vin ; car tous les païſans abandonnoient leurs maiſons, & les charges continuelles que les Catholiques leur donnoient, ne pardonnant à pas un de ceux qui s'éloignoient tant ſoit peu du gros. Ces incommoditez en avoient fait perir plus de ſix mille : De cinq cens Anglois qu'ils avoient, il n'en eſtoit reſté que douze ; plus de la moitié de leurs Reiſtres eſtoit perie, & les autres ſe trouvoient preſque tous deſarmez, parce que ne pouvant traiſner aucun chariot dans de ſi longues traites & par des chemins ſi faſcheux, la pluſpart avoient laiſſé leurs corſelets & leurs habillemens de teſte ; joint que leurs chevaux, comme tous ceux des François, eſtoient ſi recrûs qu'à peine ſe pouvoient-ils ſoûtenir. Et quant à l'infanterie, elle ne valoit guere non plus, parce qu'une bonne partie eſtoit de nouveaux ſoldats (qu'en ce temps-là on nommoit *Biſongnes* ;) mais ils avoient cet avantage d'eſtre preſque tous montez ſur des bidets, afin de pouvoir faire de grandes journées, & d'eſtre toûjours frais.

Le Mareſchal de Coſſé avoit aſſemblé auprés d'Orleans les troupes Royales au nombre de treize à quatorze mille hommes. Il paſſa la Loire à Deſiſe, & marcha droit vers celles des Princes. Il s'imaginoit qu'eſtant toutes débiffées comme elles eſtoient, il ne faloit que les attaquer pour les défaire : mais il changea bien-toſt d'avis lors qu'il eut reconnu, par une grande eſcarmouche qui ſe fit entre les deux armées proche d'Arnay-le-Duc, qu'ils luy feroient pour le moins la moitié de la peine. Aprés cela il ne voulut plus rien riſquer, & les laiſſa aller vers la Charité, ſe contentant de les coſtoyer ſur la main droite.

Il ſe faiſoit durant ce temps-là divers exploits dans les autres parties du Royaume, mais les plus memorables aux environs de la Rochelle. Le Baron de la Garde, Puy-gaillard & Puy-taillé preſſoient fort ceux qui s'eſtoient retirez dans cette ville-là. La Garde & Puy-taillé ayant aſſiegé Rochefort, qui eſt ſur les avenuës des iſles, en furent éloignez par la Nouë, lequel pourtant ils contraignirent preſque auſſi-toſt de rentrer dans la Rochelle. Enſuite Puy-gaillard, avec une armée de dix à douze mille hommes, enleva tous les Forts que les Huguenots avoient pris en Poitou depuis la ſurpriſe de Marans ; & afin de les reſſerrer davantage, il en bâtit un à Luçon ſur l'avenuë des marais. La Nouë qui en connoiſſoit la conſequence, l'aſſiegea promptement : Pui-gaillard raſſembla ſes troupes qu'il avoit diſtribuées dans le haut Poitou, & alla reſolument à luy ; mais il perdit la bataille entre ſainte Gemme & Luçon.

La Nouë pourſuivit ſa pointe, aſſiegea Fontenay, & le receut à compoſition. Enſuite il reprit Oleron, Marennes, Soubiſe, & Broüage.

Dés ce temps-là Broüage eſtoit tres-important pour ſa ſituation ſur un canal de tres-difficile entrée, & tout environné de marais ſalants qui font la plus grande richeſſe du pais. Il avoit commencé d'eſtre fortifié par Jacques de Ponts-Mirebeau, qui en eſtant Seigneur, luy avoit voulu donner le nom de *Jacopoli*. Tous les Catholiques de ces quartiers-là furent contraints de ſe retirer à ſaint Jean d'Angely. Le Baron de la Garde ayant tenu encore la mer quelque temps avec ſes galeres, les ramena dans la riviere de Bordeaux. On avoit reſolu, pour arreſter les progrés des Huguenots, d'envoyer en ce païs-là le Prince Henry Dauphin d'Auvergne, fils de Loüis de Bourbon Duc de Montpenſier; & il ſe preparoit pour ce commandement, quand la nouvelle de la paix luy en épargna la peine & la dépenſe. 1569.

L'armée des Princes avoit paſſé la Loire, & s'avançoit vers Paris, entre Montargis, Bleneau, & Chaſtillon ſur Loing. Celle du Roy s'eſtoit venuë loger en la vallée d'Aillan, comme pour ſe mettre au devant de l'autre, & luy barrer le chemin de Paris; quand aprés une tréve de quelques jours, la negociation ſouvent rompuë & ſouvent renoüée aboutit finalement à un traité de paix. Il fut conclu le quinziéme jour d'Aouſt, nonobſtant les remonſtrances & les grandes offres que faiſoit le Roy d'Eſpagne pour l'empeſcher; car il craignoit qu'aprés cela les deux armées ne ſe joigniſſent pour fondre ſur les Païs-bas. En Aouſt.

Le Roy, la Reine ſa mere, les Princes de ſon ſang, ceux de ſon Conſeil, & tous les Grands de ſa ſuite la jurerent ſolemnellement à S. Germain en Laye. De la part des Huguenots, Beauvais la Nocle fut dépêché pour la porter à la Rochelle & en Guyenne; & Teligny à l'armée, où elle fut publiée le 21. du mois, & jurée par toute la Nobleſſe Proteſtante qui fut aſſemblée exprés. Cinq jours aprés elle le fut auſſi en l'armée Catholique, qui marchoit vers la Lorraine pour y remener ſes Allemands & les congedier. Celle des Princes alla juſqu'à Langres. De là ils firent conduire les leurs juſqu'au Pont-à-Mouſſon par le Marquis de Renel: puis ils rebrouſſerent vers la Charité, & de ce lieu traverſant le Limouſin & l'Angoumois, ils ſe rendirent à la Rochelle, ayant le Comte Ludovic avec eux.

Ce qu'il y avoit de particulier en cet Edit, outre les articles des précedens, eſtoit; Qu'on leur accordoit de faire leurs preſches dans les fauxbourgs de deux villes, leſquelles leur ſeroient aſſignées en chaque Province; Qu'on les admettroit indifferemment dans les Univerſitez, Eſcoles, Hoſpitaux & Maladeries; comme auſſi dans toutes les Charges publiques, Royales, Seigneuriales, & de Police. De plus, qu'ils auroient la liberté de recuſer certain nombre de Juges en tous les Parlemens, dans les uns plus, dans les autres moins; & une évocation generale de celuy de Toulouſe aux Requeſtes de l'Hoſtel, qui jugeroient ſouverainement en ce cas-là; Que pour leur oſter toute 1570. en Aouſt & ſuivans.

1570. en Aouſt & ſuiv. „ défiance, on leur laiſſeroit comme pour gages de ſeureté, les villes de „ la Rochelle, de Montauban, de Cognac, & de la Charité, à la char- „ ge que les deux Princes & vingt Gentils-hommes avec eux s'obligeroient ſolidairement, & jureroient de les rendre au meſme eſtat au „ bout de deux ans. Il eſtoit auſſi ſtipulé qu'on remettroit au Prince d'Orange & à Ludovic ſon frere, la Principauté d'Orange & toutes les autres terres qui leur appartenoient en France, avec tous les titres & papiers qu'on leur avoit pris.

Les cauſes qui portoient les Huguenots à cette paix, eſtoient aſſez manifeſtes : les longs ennuis d'eſtre ſeparez de leurs familles, les grands & continuels dangers où ils ſe voyoient, la diſſipation entiere de leurs biens, tant par l'invaſion des Catholiques, que par les deſpenſes qu'eux meſmes faiſoient pour ſouſtenir la guerre, leurs maiſons expoſées au pillage & aux incendies, leurs femmes & enfans à l'opprobre & aux maſſacres, avec cela leur mauvaiſe fortune qui avoit toûjours rendu leurs entrepriſes malheureuſes, & enfin les reproches inſupportables à des gens de bien, d'eſtre tant de fois rebelles à leur Souverain, & de paſſer pour les tiſons brûlans de leur patrie.

Mais on parloit diverſement des motifs que la Cour en avoit eus. La Reine mere vouloit qu'on creuſt qu'elle avoit conſideré les prieres des Princes d'Allemagne & les conſeils de l'Empereur. Quelques-uns s'imaginoient, qu'elle avoit fait la paix pour ſonger au mariage du Roy ; d'autres qu'elle y avoit eſté portée par la jalouſie qu'elle avoit de voir que l'Eſpagnol s'ingeroit trop avant des affaires de France, non plus comme amy, mais comme intereſſé, & parce qu'elle apprehendoit qu'ayant ſubjugué les Pays-Bas il ne vouluſt luy donner des entraves. Pluſieurs croyoient avec apparence, que cette Princeſſe aimant les divertiſſemens & les plaiſirs, s'ennuyoit d'eſtre toûjours dans les troubles, & dans une agitation perpetuelle.

En effet, il n'y en a jamais eu qui ait plus cherché les doux paſſetemps de la galanterie, de la danſe, de la chaſſe, des feſtins, & de toutes ſortes de jeux que celle-là. En quelque endroit qu'elle allaſt, elle traînoit toûjours avec elle tout l'attirail des plus voluptueux divertiſſemens, & particulierement une centaine des plus belles femmes de la Cour, qui menoient en leſſe deux fois autant de courtiſans. Il faloit, ✠ comme dit Montluc, que dans le plus grand embarras de la guerre & des affaires, *le bal marchaſt toûjours*. Le ſon des violons n'eſtoit point étouffé par le ſon des trompettes, le meſme équipage traînoit les machines des balets & les machines de la guerre, & on voyoit dans une meſme lice les combats où les François s'égorgeoient, & les carouſels où les Dames prenoient leurs plaiſirs.

D'autres plus penetrans croyoient que ſes intentions alloient à deſarmer les Huguenots, laſſez des miſeres de la guerre, & qu'elle penſoit à endormir peu à peu leurs defiances, pour les faire tomber plus aiſément

dans les pieges que les conjonctures à venir luy donneroient occaſion de leur tendre, ſi même elle n'y avoit ſongé long-temps auparavant. L'évenement ſemble avoir confirmé ce ſoupçon ; quoiqu'il y ait apparence que les divers incidens, les divers intereſts, & les differens eſprits qui contribuerent à un ſi terrible conſeil, en firent ſouvent changer les moyens & les reſolutions. 1570.

Elle avoit deux excellens leurres pour tromper la Reyne de Navarre & l'Admiral, & enſuite tout le party ; Je veux dire la guerre contre l'Eſpagnol dans les Pays-Bas, tous les Chefs Huguenots la croyant aveuglément, parce qu'ils la deſiroient avec paſſion ; & le mariage de Marguerite ſœur du Roy avec Henry Prince de Navarre. On avoit déja propoſé ce dernier, mais l'amour que le Duc de Guiſe avoit pour cette Princeſſe y faiſoit quelque obſtacle. Le Roy qui eſtoit extrémement violent, s'en eſtant apperceu, avoit commandé à Henry d'Angouleſme ſon frere baſtard de le tuer, comme il iroit à la chaſſe : le Duc en ayant eſté averti, fut conſeillé d'éviter la colere du Roy en ſe mariant au plûtoſt, comme il fit avec Catherine de Cleves, veuve d'Antoine de Croüy Prince de Portian.

Quelques mois auparavant Loüis de Bourbon Duc de Montpenſier, avoit en ſecondes nôces épouſé dans la ville d'Angers, Catherine ſœur de ce Duc. Le Cardinal de Lorraine avoit negocié cette alliance, pour gagner ce Prince, qui auparavant eſtoit fort ennemy de leur maiſon, quoyqu'il euſt une haine mortelle pour les Huguenots.

Il eſtoit temps auſſi de marier le Roy qui eſtoit dans ſa vingt-uniéme année. Sa mere roulant toûjours de vaſtes & chimeriques deſſeins dans ſa teſte, avoit penſé rechercher pour luy la Reine Marie Stuard veuve de ſon frere, afin de luy acquerir les Royaumes d'Eſcoſſe & un titre ſur celuy d'Angleterre. Puis ayant veu que les affaires de cette Princeſſe alloient fort mal, elle avoit demandé la Reine Elizabeth, & fait propoſer une ligue avec elle pour conquerir les Païs-Bas. Cette negociation dura prés de deux ans : au bout deſquels Elizabeth ayant fait réponſe que *le Roy eſtoit trop grand & trop petit*, c'eſt à dire trop grand Roy, pour aller demeurer en Angleterre, & trop jeune pour elle qui avoit trente-huit ans, la Reine Catherine jetta les yeux ſur une autre Elizabeth fille de l'Empereur Maximilian II. qui eſtoit une bonne & vertueuſe Princeſſe, mais dont l'innocence (car à peine elle avoit ſeize ans,) & la ſimplicité ne luy pouvoient point donner de jalouſie.

La recherche en avoit eſté commencée dés l'an precedent. Le mariage ayant eſté contracté par Procureur, le Roy envoya ſes deux freres & avec eux le Duc de Lorraine, le Duc de Guiſe & celuy d'Aumale, recevoir ſon eſpouſe à Sedan, & luy-meſme s'avança à Mezieres, où l'Archeveſque de Tréves la luy mit entre les mains. Le lendemain

1570. en Novembre

vingt-ſixiéme de Novembre les nôces en furent celebrées au meſme lieu.

Au retour de là eſtant à Chantilly, il donna audiance aux Ambaſſadeurs des Princes Proteſtans d'Allemagne, qui venoient ſe conjoüir avec luy de la paix qu'il avoit accordee à ſes ſujets, & l'exhorter de la vouloir garder, luy remontrant par grand nombre de raiſons & d'exemples, combien eſt fauſſe l'opinion de ceux qui diſent, qu'on ne peut conſerver enſemble le calme de la paix & la diverſité des Religions.

Avec cette année finit la guerre des Moriſques en Eſpagne, aprés avoir duré plus de trois ans. Ces obſtinez reſtes des Mores meſlez de quelques Juifs, s'eſtoient revoltez & avoient creé un Roy; puis celuy-là ayant eſté tué, encore un autre. Les Marquis de Mondejeu & de Velez commanderent dans les commencemens de cette guerre: Jean d'Auſtriche fils baſtard de Charles V. puis le Duc de Seſſe la continuerent, & enſuite Loüis Duc d'Arcos l'acheva. Celuy-cy eſtoit le chef de la Maiſon des Ponces de Leon.

La Reine mere avoit bien avant dans l'imagination l'alliance d'Angleterre, ou du moins elle feignoit de l'y avoir, pour mieux endormir les Huguenots, & pour empeſcher la Reine Elizabeth de leur preſter aſſiſtance. Elle commença donc une nouvelle recherche de cette Princeſſe pour ſon ſecond fils le Duc d'Anjou. Quelque intention qu'elle euſt, elle n'épargna ny cajoleries, ny addreſſes, ny offres avantageuſes auprés d'Elizabeth, ny careſſes & preſens auprés de ſes Miniſtres pour leur gagner le cœur. On en vint juſqu'à traiter des conditions; il n'y en avoit qu'une dont on ne ſe pouvoit accorder, ſçavoir que le Duc puſt avoir l'exercice de la Religion Catholique en Angleterre, au moins dans ſa chambre. Cette difficulté fit traîner l'affaire juſqu'au maſſacre de la S. Barthelemy, qui la rompit entierement.

1570. & 1571.

En ces années 1570. & 71. fut la guerre memorable d'entre les Turcs & les Venitiens pour l'Iſle de Chipre. Le Sultan Selim qui avoit ſuccedé à Solyman ſon pere, ayant deſſein de baſtir des Moſquées & des Kervanſaray ou Hoſpitaux, ſon Mufty luy avoit répondu que ſelon ſa loy il ne le pouvoit faire que des dépoüilles conquiſes ſur les Chreſtiens. Comme il deliberoit donc en quelle part il porteroit ſes armes, le deſir qu'il avoit de poſſeder un pays qui produiſiſt d'excellent vin, dont il eſtoit fort friand, le détermina à conquerir l'Iſle de Chypre, qui en porte des meilleurs du monde. Il prit pour pretexte de rompre avec les Venitiens qui la poſſedoient, qu'ils donnoient retraite dans les ports de cette Iſle aux Pirates qui couroient les coſtes de l'Aſie & de la Syrie, & que leurs Gouverneurs ne luy rendoient pas aſſez de reſpect. Il ajouſta, pour quelque couleur de droit, dodt les Barbares neanmoins ſe ſoucient fort peu, que ce Royaume eſtoit une dépendance de celuy d'Egypte, qui avoit eſté conquis par ſes predeceſſeurs ſur les Mamelus.

Le

Le Baſſa Muſtapha qui commandoit ſon armée, fit deſcente dans l'Iſle avec 50000. hommes au mois de Juillet, de l'an 1570. & mit le ſiege devant Nicoſie ville mediterranée aſſiſe au pied des montagnes & fort bien fortifiée. Les Venitiens avoient armé cent galeres ſubtiles & onze groſſes : mais la contagion leur ayant tué plus de la moitié des gens qui eſtoient deſſus, & le Baſſa Pialy General des galeres Turques, eſtant en cette mer-là, ils n'oſerent approcher de l'Iſle. Ainſi aprés quarante-huit jours de ſiege la ville fut priſe, & Nicolas Dandulot qui y commandoit tué à la priſe d'un fort. Muſtapha luy fit couper la teſte, & la planta au bout d'une pique à la veuë de Famagouſte. 1570. & 71.

Cependant Marc Antoine Colomne & Dorie, celuy-cy General des Galeres du Roy d'Eſpagne, & celuy-là de celles du Pape, avoient joint l'armée Venitienne, & eſtoient ſur les coſtes de Caramanie, tous enſemble faiſant plus de deux cens galeres ou grands vaiſſeaux : mais Dorie leur manqua au beſoin, & ſur la nouvelle qui leur vint de la perte de Nicoſie, il ramena ſes vaiſſeaux au Royaume de Naples.

Au printemps ſuivant Famagouſte la capitale de Chypre & le plus beau port de l'Iſle, fut attaquée. Marc Antoine Bragadin la deffendit avec une valeur extraordinaire, & ne la rendit qu'à la derniere extrémité. Muſtapha irrité de ſa trop grande reſiſtance luy fauſſa la foy, & le fit cruellement écorcher tout vif, aprés l'avoir mutilé du nez & des oreilles. Bragadin parut encore plus invincible dans les tourmens que dans les combats, & triompha de la perfidie & de la cruauté de ſon brutal ennemy par ſa genereuſe ſouffrance.

A l'inſtante pourſuite du Pape Pie V. il s'eſtoit enfin conclu une ligue contre les Turcs entre luy, le Roy d'Eſpagne, & les Venitiens ; leurs vaiſſeaux enſemble faiſoient deux cens vingt-cinq galeres ſubtiles, ſix galeaſſes, & vingt-cinq gros navires. Tandis que les Chefs conteſtoient enſemble de leur rang & de leur autorité, Famagouſte ſe perdit. Dom Jean d'Auſtriche fils baſtard de l'Empereur Charles V. commandoit les forces du Roy d'Eſpagne, Marc Antoine Colomne celles du Pape, & Sebaſtien Venier celle des Venitiens. Dom Jean fut declaré Generaliſſime, & il fut dit qu'en ſon abſence Colomne auroit la meſme autorité. Venier ayant adroitement engagé Dom *Jean d'entrer dans le Golfe de Lepante, autrefois appellé le Golfe de Corinthe, s'enſuivit cette fameuſe bataille de Lepante, la plus memorable que les Chreſtiens ayent jamais donnée ſur mer. Ce fut dans le détroit qui eſt entre les petites Iſles de Curſolari jadis appellées les Echinanes, & la terre ferme, à quelque ſoixante milles du Promontoire* Actium, *ſi fameux par la bataille qui decida de l'Empire Romain entre Octave Ceſar & Marc Antoine. Le bras du Tout-puiſſant s'eſtendit ſur les Infidelles ; ils furent entierement vaincus, cent dix-ſept de leurs galeres priſes, plus de vingt coulées à fond, vingt-cinq ou trente mille de leurs hommes abyſmez dans les gouffres de la mer, prés de quatre mille faits priſonniers, tous leurs chefs noyez ou tuez, à la reſerve du*

1570. & 71. *Baſſa Perthav qui ſe ſauva dans un eſquif à Lepante, & du vieux Louchali * qui ſe retira avec trente-deux galeres. Un ſi grand avantage euſt deu en produire bien d'autres : mais il fut ſi mal pourſuivy, à cauſe de la meſintelligence des Confederez Chreſtiens, que les Venitiens furent enfin contraints d'avoir recours à la miſericorde du Barbare, & d'acheter la paix, en luy cedant tout ce qu'il avoit pris.*

* Vluzzali.

Enſuite de pluſieurs tremblemens de terre arrivez en Toſcane & en Lombardie, qui ruinerent preſque entierement la ville de Ferrare, il y eut de furieux débordemens d'eaux en divers pays. Le Rhoſne noya le faux-bourg de la Guillotiere à Lyon, & ſes eaux par leur grande rapidité, ayant arraché un rocher de la montagne prés du deſtroit de l'Eſcluſe, ſe firent une digue à elles-meſmes, qui leur boucha le paſſage, & les contraignit de rebrouſſer contremont, en ſorte qu'on vit les roues des moulins qui eſtoient ſur cette riviere tourner au rebours.

L'hyver fut ſi rude depuis la fin de Novembre de l'an 1570. juſqu'à la fin du mois de Février enſuivant, que durant ces trois mois entiers il tint les rivieres gelées à porter le charroy, & bruſla les arbres fruitiers juſque dans les racines, meſme en Languedoc & en Provence.

Nonobſtant l'Edit de pacification, il repulluloit chaque jour des ſujets de querelle, & diverſes émotions entre les Catholiques & les Huguenots. Le Roy, ſous couleur d'y remedier, dépeſcha à la Rochelle le Mareſchal de Coſſé & un Maiſtre des Requeſtes qui conferent avec les Chefs des Huguenots : mais, comme il parut depuis, ce n'eſtoit que pour les apprivoiſer de plus en plus. Et de fait on ſema alors les deux appaſts dont nous avons parlé, ſçavoir le mariage de la ſœur du Roy avec le Prince de Navarre, & le deſſein de faire la guerre à l'Eſpagnol dans les Pays-Bas. L'Admiral la ſouhaitoit avec paſſion, tant pour ſe revancher de l'affront qu'il avoit receu à ſaint Quentin, que pour ſouſtenir les Proteſtans, & pour reſtablir les Princes de Naſſaw, afin qu'ils euſſent moyen de ſe donner une mutuelle aſſiſtance.

Ces ſemences de tromperie jettées adroitement, commencerent à calmer les défiances. Les deputez des Huguenots ſuivirent Coſſé à la Cour, & ils y eurent toute ſorte de contentement. Il eſt certain que déslors le Conſeil du Roy tramoit un terrible deſſein, mais il feignoit une profonde tranquillité. Le Roy fit ſon entrée à Paris le cinquiéme de Février par la Porte de ſaint Denys ; hors de laquelle il receut ſur un échafaut les harangues des Compagnies ſouveraines & des Corps de la Ville. Le vingt-neufiéme du meſme mois la nouvelle Reine fut couronnée à ſaint Denys.

1571. en Février.

On continuoit cependant le grand deſſein d'attirer les Huguenots dans le piege, par toutes les feintes & par tous les beaux ſemblants qui ſont capables d'amadoüer les plus effarouchez. On commença de bien traiter tous ceux qu'on crut eſtre joints d'alliance, ou d'intereſt, ou d'amitié avec eux : au contraire on rebutoit tous ceux qui leur eſtoient en-

nemis ou ſuſpects. Leurs Députez remporterent toutes les marques poſ- 1571.
ſibles de bon traittement. Le Roy interceda envers le Duc de Savoye, pour faire donner main-levée des terres de Jacqueline Comteſſe d'Entremont, leſquelles ce Duc avoit ſaiſies, parce qu'elle s'eſtoit remariée à l'Admiral contre ſes deffenſes, eſtant veuve de Claude Batarnay Anton, qui avoit eſté tué à la bataille de Dreux.

Tant de faveurs ébranlant un peu l'Admiral, il envoya le Comte Ludovic de Naſſaw vers le Roy, comme pour en reconnoiſtre les diſpoſitions, & traiter de la guerre des Païs-bas. Le Roy en témoigna une joye indicible, & voulut qu'il y vint inconnu, de peur de donner jalouſie aux Eſpagnols. Il trouva le Roy à Fontenay en Brie, qui l'accueillit avec mille careſſes, feignit de luy ouvrir ſon cœur, & luy rendit le chaſteau d'Orange, où juſqu'à cette heure là il avoit tenu garniſon Françoiſe. On employa auſſi, pour mieux réüſſir auprés de l'Admiral, le credit de Teligny ſon gendre, jeune Gentilhomme à qui il avoit donné ſa fille par la ſeule eſtime qu'il avoit de ſa grande ſageſſe.

Teligny luy porta donc parole, que le Roy avoit reſolu de donner ſa ſœur Marguerite au Prince de Navarre, pour gage de ſa parole envers tout le party Huguenot; & qu'il avoit pris reſolution de ſe tirer de la captivité de ſa mere & de ſon frere le Duc d'Anjou, duquel en effet il avoit conçu tant de jalouſie qu'il ne le pouvoit ſouffrir. Cette machine, pour ainſi parler, enleva l'Admiral; il vint en Cour au mois de Septembre, d'autant plus hardiment qu'elle eſtoit à Blois, & qu'on luy permit d'y venir avec cinquante Gentils-hommes de ſes amis bien armez. Le Roy l'embraſſe, le baiſe, l'admet dans ſon Conſeil, luy rend ſes Etats & ſes penſions, luy donne cent mille livres pour le recompenſer de ſes meubles, puis au bout d'un mois il luy permet de s'en aller voir ſa maiſon de Châtillon.

En ce meſme temps le Cardinal ſon frere qui eſtoit paſſé en Angleterre, comme il vouloit s'embarquer pour revenir en France fut empoiſonné par un de ſes valets de chambre avec une pomme parfumée. La connoiſſance de ce crime ne vint au jour que deux ans aprés, que ce valet ayant eſté ſurpris à la Rochelle où il ſervoit d'eſpion, fut condamné à eſtre pendu, & confeſſa le crime à la potence.

A peine l'Admiral avoit demeuré cinq ſemaines à Châtillon, que le Roy luy manda que ſa preſence luy eſtoit neceſſaire pour negocier une ligue avec l'Angleterre, & renouveller l'alliance avec les Princes Proteſtans d'Allemagne. Cette ſeconde fois il fut encore plus favoriſé que la premiere; on l'accabloit de careſſes, de dons, de graces: Les Courtiſans en murmuroient, les Eccleſiaſtiques fremiſſoient d'indignation, de voir que celuy qui avoit tant brûlé d'Egliſes, tinſt le premier rang dans la faveur; les peuples diſoient que le Roy s'en alloit le grand chemin du Preſche; & les Guiſes meſme, quoy qu'ils euſſent part au deſſein, apprehendoient que le Roy, qui ne les aimoit pas trop, ne fiſt tourner toutes ces feintes contr'eux.

1572. en Janvier & ſuiv. Aprés qu'il eut ſejourné quelque temps à la Cour, on luy donna congé pour la ſeconde fois; mais le Roy l'entretenoit toûjours par lettres, & prenoit avis de luy dans les choſes les plus ſecrettes. Il n'y avoit plus que le Duc d'Anjou qui faſoit peur aux Huguenots : il arriva que pour guerir les jalouſies que le Roy avoit de luy, & qui euſſent pû aboutir à de tres-dangereux effets, la Reine Mere commença ſes brigues pour luy obtenir la Couronne de Pologne. Ce qu'elle entreprit par les conſeils & par les intrigues de Montluc Evelque de Valence : car quoique le Roy Sigiſmond Auguſte vécuſt encore, neanmoins il eſtoit temps d'y ſonger, parce qu'il eſtoit infirme, & qu'il n'avoit point d'enfans.

Lorſque par pluſieurs obliques détours on eut fait couler cette nouvelle vers les Huguenots, ils en eurent grande joye, & en prirent beaucoup plus d'aſſurance. Le Pape Pie V. afin de rompre le mariage de Madame Marguerite avec le Roy de Navarre, qu'il croyoit tres-prejudiciable à la Religion Catholique, envoya un Legat en Portugal, qui diſpoſa le Roy Sebaſtien à demander cette Princeſſe; & de là repaſſa en France pour faire cette propoſition au Roy, & pour l'exhorter à entrer dans la ligue contre les Turcs.

Le Portugais eſtima comme il devoit l'honneur de cette alliance, & agiſſant genereuſement, fit dire au Roy qu'il ne deſiroit point d'autre dot, ſinon qu'il renonçaſt à celle des Turcs. Le Roy luy fit réponſe qu'il eſtoit engagé ailleurs pour le mariage de ſa ſœur. Il s'excuſa auſſi envers le Legat de toutes les choſes que le ſaint Pere luy demandoit: mais il le conjura de l'aſſurer de ſon obeïſſance filiale; & luy ſerrant les mains, il ajoûta ces paroles, *O s'il m'eſtoit permis de m'expliquer davantage!*

Au meſme temps Jeanne Reine de Navarre, perſuadée par l'Admiral qui ne l'eſtoit que trop de luy-meſme, vint à la Cour, qui pour lors eſtoit à Blois, afin de conclure le mariage de ſon fils. Le Roy & la Reine s'efforcerent de luy faire grand accueil. Aprés pluſieurs conteſtations affectées ſur le lieu & ſur les ceremonies du mariage, & que Jeanne, avec bien de la peine, eut conſenti qu'il ſe fiſt à Paris, & avec certaines formes qui ne s'éloignoient point trop de celles de l'Egliſe Romaine; les articles en furent ſignez l'onziéme jour d'Avril. Il ne faloit plus que la diſpenſe de Rome ſur la parenté des deux parties, pour accomplir le mariage.

1572. May & Juin. Sur ces entrefaites Ludovic revint en Cour: il fut careſſé encore plus fort qu'auparavant; & le Roy luy promit d'envoyer l'Admiral aux Païsbas avec une puiſſante armée. Il fut meſme fait un partage de ces Provinces entre la France & la Maiſon de Naſſaw: on aſſembla ſix mille hommes de guerre, avec grand appareil d'artillerie, pour cette entrepriſe: on envoya Stroſſi & le Baron de la Garde ſur les coſtes de Bretagne, pour empeſcher le ſecours qui pourroit venir d'Eſpagne au Duc d'Albe:

on dépeſcha le Mareſchal de Montmorency en Angleterre, pour traiter alliance avec la Reine Elizabeth ; Schomberg en Allemagne, pour exhorter les Princes Proteſtans à cette guerre ; & François de Noüailles, Eveſque de Daqs, en ambaſſade à Conſtantinople, employ peu digne d'un Eveſque, pour émouvoir les Turcs à attaquer les coſtes d'Eſpagne. 1572.

Le Cardinal de Lorraine & le Cardinal de Pellevé eſtoient déja partis pour aller à Rome, ſous couleur de ſe trouver à l'élection d'un nouveau Pape, car Pie V. eſtoit mort le premier jour de May. De ſon vivant il avoit refuſé la diſpenſe pour le mariage du Prince de Navarre avec Madame Marguerite ; Gregoire XIII. ſon ſucceſſeur, moins rigide ou mieux informé, l'accorda aſſez facilement. Le jour des noces fut donc aſſigné au premier de Juin ; mais à cauſe de quelque difficulté que fit le Cardinal de Bourbon, à qui la diſpenſe s'adreſſoit, on les remit au dix-huitiéme d'Aouſt. Cependant la Reine de Navarre s'eſtant trop échauffée à en faire les appreſts, vint à mourir, non ſans ſoupçon d'avoir eſté empoiſonnée par de certains gands de ſenteur, qu'elle acheta chez un Parfumeur qui eſtoit Milanois, & en fort mauvaiſe reputation.

Bien que l'Admiral ſe tinſt aſſuré de la foy & de la parole du Roy, il ne ſe pouvoit neanmoins reſoudre à s'engager dans Paris à la mercy d'un peuple furieuſement animé contre luy, & au milieu de ſes plus mortels ennemis. Voicy un dernier appaſt plus puiſſant que tous les autres, dont il ne put ſe deffendre. Le Roy congedie le Prince Ludovic, que juſques là il avoit retenu à la Cour, luy donne une bonne ſomme d'argent, & deux Chefs de marque, ſçavoir la Nouë & Genlis, qui avoient grand credit auprés de l'Admiral, pour aller tenter ſi par intelligences ils ſe pourroient aſſurer de quelques places des Païs-bas. Ludovic ſurprit Monts, la Nouë Valenciennes, tandis que pluſieurs autres villes de Hollande & de Zelande ſe rangeoient dans le parti du Prince d'Orange.

Comme il crut donc voir la guerre ouverte entre les deux Couronnes, il ne heſita plus, & ſe rendit auprés du Roy, & entra dans Paris, où juſques là il n'avoit oſé s'engager. Ce qui l'aſſura encore davantage, ce fut la permiſſion qu'eut Genlis de lever quatre mille hommes pour aller au ſecours de Monts. Toutefois ils ne furent pas ſi-toſt entrez dans le Haynaut qu'ils ne fuſſent défaits & leur Chef pris, par la trahiſon des François meſme. En Juillet.

L'exemple de l'Admiral attira tous les autres Seigneurs dans le piege. Le Roy de Navarre & le Prince de Condé arriverent à Paris le vingtiéme de Juillet, amenant une grande ſuite de Nobleſſe avec eux, tant de ceux qui deſiroient ſe trouver aux noces du premier, que des autres qui venoient d'aſſiſter à celles du Prince de Condé avec Marie de Cleves ; leſquelles s'eſtoient faites au chaſteau de Blandy auprés de Melun.

1572. Cette Marie eſtoit l'une des trois filles de François Duc de Cléves & de Nevers, & ſœur des Ducheſſes de Guiſe & de Nevers-Gonzague.

L'excés des careſſes qu'on leur faiſoit eſtoit ſi grand & ſi viſible, que ſi Dieu ne les euſt aveuglez, ils euſſent facilement apperceu les couteaux qu'on aiguiſoit pour les égorger. Les Rochelois envoyoient coup ſur coup des avis à l'Admiral qu'il euſt à ſe retirer de ce gouffre de Paris, que c'eſtoit trop tenter Dieu de ſe fier à un Roy qui eſtoit violent juſqu'à la fureur, à une femme Italienne qui avoit medité la perte de tout ce qu'il y avoit de Grands dans le Royaume. Mais il répondoit qu'il ſe reſoudroit pluſtoſt à ſe laiſſer traiſner dans les boües de Paris, que de donner occaſion à une quatriéme guerre civile. Ce fut dans cette reſolution qu'il s'opiniâtra de rendre les quatre places de ſeureté plus de trois ſemaines avant le terme. Il n'y eut que la Rochelle qui refuſa d'obeïr, ſous pretexte de ſes privileges. Le Mareſchal de Montmorency plus clairvoyant que l'Admiral, feignit de ſe trouver mal de ſon voyage d'Angleterre, & obtint congé de ſe retirer en ſa maiſon de Chantilly.

en Aouſt. Les fiançailles du Roy de Navarre ſe firent le dix-ſeptiéme d'Aouſt, & le mariage le lendemain. Les deux parties furent épouſées par le Cardinal de Bourbon ſur un échafaut dreſſé devant la porte de l'Egliſe Noſtre-Dame, ſuivant un certain formulaire concerté entre les uns & les autres. Ce Roy ayant conduit ſa maiſtreſſe dans le chœur par une galerie faite exprés le long de la nef, ſe retira dans l'Eveſché tandis qu'on diſoit la Meſſe. Lors qu'elle fut achevée, il rentra dans l'Egliſe, & ayant baiſé ſa nouvelle eſpouſe, il la mena dans la Maiſon Epiſcopale, où l'on avoit appreſté le dîner. Quatre jours enſuite ſe paſſerent en feſtins, tournois, & balets; où le Roy & la Reine paroiſſoient ſi fort occupez qu'ils en perdoient le ſommeil.

Mais durant tout ce grand bruit de muſique & de violons, ils deliberoient de quelle maniere ſe feroit l'execution de leur ſanguinaire deſſein. On ne ſçait pas bien quel en fut le premier projet dans le Conſeil du Roy; duquel eſtoient la Reine mere, le Duc d'Anjou, les Comtes de Tavanes & de Rais, & Birague Garde des Sceaux: car Morviller à qui on les avoit donnez, lors que l'on congedia le Chancelier de l'Hoſpital, s'en eſtoit déchargé entre ſes mains.

Tavanes s'eſt vanté depuis qu'il avoit frappé un grand coup pour cette reſolution. Outre la jalouſie qui eſtoit entre l'Admiral & luy, & la haine cauſée par la diverſité des partis, il y eut encore un tel ſujet, qui l'y porta. Un jour dans un Conſeil qui ſe tenoit en preſence du Roy pour reſoudre s'il faloit faire la guerre en Flandre, comme l'Admiral la preſſoit vivement, Tavanes la diſſuada de meſme, en ayant un ordre ſecret de la Reyne mere; Si bien que par la force de ſes raiſons il entraîna tout le reſte du Conſeil à ſon avis. L'Admiral extrémement piqué de ce qu'il luy avoit rompu ſon coup, l'ayant le

lendemain trouvé à l'écart luy dit d'un ton qui portoit des menaces de mort, que ceux qui diſſuadoient la guerre des Pays-Bas eſtoient des traiſtres, & qu'ils avoient l'eſcharpe rouge dans le cœur. Tavanes fila doux, & répondit : *Monſieur je ſuis Capitaine, je parle pour mon honneur & pour ma fortune, faites-moy voſtre Lieutenant & je vous ſuivray par tout.* Mais au partir delà, il dit à un Gentilhomme qui luy demandoit s'il avoit bien entendu tout ce que l'Admiral avoit dit, car il eſtoit un peu ſourd : *Oüy-oüy mon amy, un autre y euſt laiſſé les bottes, mais il luy en couſtera la teſte.* 1572. en Aouſt.

On a dit que la premiere deliberation où ce maſſacre fut reſolu, à l'inſtance principalement du Duc de Guiſe & de ſes partiſans, s'eſtoit faite à Blois dans la meſme chambre où ce Duc fut maſſacré luy-meſme ſeize ans aprés, & que depuis s'y eſtant encore trouvé quelques difficultez, il s'eſtoit tenu un autre Conſeil dans la maiſon de Gondy à ſaint Cloud, auquel le Duc d'Anjou avoit preſidé, qui depuis eſtant Roy Henry III. fut malheureuſement tué au meſme endroit, & comme on le dit, à meſme jour.

Le deſſein de la Reine mere eſtoit different de celuy du Roy, & de celuy des Guiſes ; on creut que cet eſprit vindicatif, avec le Comte de Rais ſon intime Conſeiller, alloit bien plus loin qu'eux. Car elle penſoit, que faiſant aſſaſſiner l'Admiral, ce que les deux autres Conſeils avoient reſolu, les Montmorencis accourreroient pour venger cette injure, & qu'ils ſe jetteroient ſur les Guiſes, leſquels ils en croiroient les auteurs ; Que l'on laiſſeroit entrebattre ces deux partis ; Puis quand ils ſeroient fort acharnez l'un contre l'autre & à demy défaits, le Roy ſortiroit de ſon Louvre avec ſes gardes & les extermineroit tous deux, comme des ſeditieux ; Qu'aprés les avoir ainſi abattus, il demeureroit le maître abſolu, regneroit à ſa fantaiſie, & ſe mettroit au deſſus de toutes les loix de l'Eſtat.

Que cela ſoit veritable ou non, ce Morevel qui avoit déja aſſaſſiné le Seigneur de Moüy, fut employé pour ſe défaire de l'Admiral. Un Vendredy vingt-deuxiéme d'Aouſt il ſe poſta pour cela au Cloiſtre S. Germain de l'Auxerrois proche la petite porte du Cloiſtre dans une chambre baſſe du logis de Pierre Pile de Ville-mur, Chanoine de cette Egliſe-là, & qui avoit eſté Precepteur du Duc de Guiſe. Il s'y ajuſta à une feneſtre grillée qui regardoit ſur la ruë des Foſſez ſaint Germain ; Et comme l'Admiral venoit du Louvre à pied & s'en retournoit à ſon logis qui eſtoit dans la ruë Bethiſy, marchant tout bellement, parce qu'il liſoit quelques papiers, il luy tira un coup d'arquebuſe, dont une bale luy rompit un doigt de la main droite, & une autre le bleſſa griévement au bras gauche. Le coup fait il s'enfuit par l'autre porte du Cloiſtre, ſur un cheval qui luy fut donné par un des gens du Duc de Guiſe.

Le Roy qui joüoit à la paulme avec ce Duc dans le tripot du Louvre, ſe met en colere, jette ſa raquette par terre & quitte le jeu. Mais l'amorce

1572. en Aouſt. ne prit pas feu comme la Reine ſe l'eſtoit imaginé : car l'Admiral ſans témoigner beaucoup d'émotion, ſe retira en ſon logis ; & les Huguenots ny les Montmorencis ne coururent point aux armes. Le Roy de Navarre & le Prince allerent ſeulement ſupplier le Roy qu'il leur permiſt de ſortir de Paris pour leur ſeureté: mais luy & la Reine mere ſceurent ſi bien couvrir leur jeu de toutes les feintes les plus decevantes, promettant de faire une punition exemplaire de cet aſſaſſinat, & nommant auſſi-toſt des Juges pour en informer, qu'ils calmerent la frayeur des deux jeunes Princes, & les obligerent de demeurer. Les autres Huguenots s'emporterent plus fort; Piles entra dans le Louvre avec quatre cens Gentils-hómmes parlant haut, & demandant juſtice de cet aſſaſſinat. Cette ſaillie ne contribua pas peu à leur perte, car le Roy en ayant peur, la Reine mere luy fit croire plus aiſément qu'il eſtoit perdu s'il ne les prevenoit.

L'apreſdinée l'Admiral ayant fait témoigner au Roy qu'il avoit à luy dire des choſes qui ne ſe devoient confier qu'à luy ſeul, le Roy alla le viſiter dans ſon logis accompagné de la Reine mere, du Duc d'Anjou, du Duc de Guiſe, du Comte de Rais, & de quelques autres. Aprés des diſcours generaux, il l'entretint prés d'une heure, & fit ſemblant de prendre grand gouſt à ce qu'il luy diſoit de la guerre des Païs-Bas ; Enfin il pouſſa la diſſimulation ſi avant que la Reine mere prit ombrage de cet entretien, & demanda à ſon fils ce que l'Admiral luy avoit dit en particulier ; à quoy il luy répondit en jurant, qu'il luy avoit conſeillé de regner par luy-meſme, & de ſe rendre le maiſtre de ſes affaires.

Le jour meſme, comme s'il euſt fort deſiré qu'on euſt attrapé l'aſſaſſin, il avoit fait fermer toutes les portes de Paris, horſmis deux, & ſous couleur d'aſſeurer l'Admiral contre les émotions populaires & les attentats de ſes ennemis, il avoit renforcé ſes Gardes du Corps de quatre cens hommes, logé ſon Regiment dans la ville, & donné charge à Coſſeins qui en eſtoit Meſtre de Camp, de poſer un corps de garde de ſes meilleurs ſoldats François devant la maiſon de l'Admiral, & un autre de Suiſſes au dedans. Il avoit auſſi exhorté tous les Gentils-hommes Huguenots de s'aller loger aux environs, & avoit fait croire au Roy de Navarre qu'il apprehendoit quelque ſoulevement de la part des Guiſes, à cauſe dequoy il le pria luy & le Prince de venir demeurer dans le Louvre avec les plus braves de leurs gens, pour le ſervir & le fortifier en cas de beſoin.

Les amis de l'Admiral avoient tenu divers conſeils chez luy ſur l'accident de ſa bleſſure : Jean de la Ferriere Vidame de Chartres, avoit opiné dés le premier, qu'il faloit l'emmener à Chaſtillon, & qu'ils ſe trouveroient aſſez forts pour percer au travers de la populace avant qu'elle fuſt armée : mais la repugnance de l'Admiral, & les remontrances contraires de Teligny ſon gendre, qui prenoit à partie tous ceux qui témoignoient

témoignoient de la défiance, & qui donnoient des avis salutaires, empeſcherent cette reſolution. Le Vidame ayant reconnu par les murmures du peuple, & par autres divers indices, que le danger eſtoit fort proche, revint à la charge une ſeconde fois, & inſiſta d'autant plus fortement que l'Admiral ſembloit ſe mieux porter, & pouvoir ſouffrir le brancart. 1572. En Aouſt.

Ce fut apparemment ce qui haſta leur perte: car un Gentil-homme qui aſſiſtoit à ce Conſeil, s'en alla auſſi-toſt au Palais des Tuilleries en faire rapport au Roy, lequel y avoit aſſemblé le ſien dans le cabinet de la Reine Mere. Le Duc d'Anjou, le Duc de Nevers, le baſtard d'Angouleſme, le Garde des ſceaux Birague, les Comtes de Tavanes & de Rais s'y trouverent. Là, ſur le rapport de ce Gentil-homme, ayant eſté conſideré que ſi l'Admiral échapoit, on retomberoit dans de plus grands embarras que jamais, Tavanes qui eſtoit animé de vengeance contre luy, harangua ſi fortement, qu'il fut conclu que l'on l'expediroit luy & tous les Huguenots, hormis le Roy de Navarre & le Prince de Condé. On a dit que du commencement on ne parla que de tuer les principaux Chefs: mais que le Roy, aprés avoir eu peine à s'y reſoudre, ajoûta, en jurant à ſon ordinaire, *Hé bien puiſqu'il le faut, je ne veux pas qu'il en reſte un ſeul qui me le puiſſe reprocher.* Le Roy Henry IV. garda toute ſa vie un tres-cuiſant reſſentiment contre les enfans de Tavanes, quoique ce Seigneur euſt le premier rompu l'avis qui eſtoit ouvert pour l'envelopper dans le maſſacre.

Alors on donna l'ordre pour executer cette reſolution la nuit meſme; & on en fit chef le Duc de Guiſe, tant à cauſe que le peuple avoit beaucoup de créance en luy, que parce qu'il eſtoit animé du reſſentiment de la mort de ſon pere, & qu'il avoit aſſemblé grand nombre de gens armez pour cela. Donc ſur les dix heures du ſoir il mande les Capitaines Suiſſes des cinq petits Cantons, & quelques-uns des Compagnies Françoiſes, leur ordonne de les mettre ſous les armes; & à Jean Charon Prevoſt des Marchands, & à Marcel qui venoit de ſortir de cette Charge, de faire armer les Bourgeois, & premierement de les aſſembler dans des maiſons, puis de les ranger dans les places publiques, d'allumer des flambeaux aux feneſtres, de ſe mettre au bras gauche une écharpe ou linge blanc, & ſur le chapeau une croix de meſme, quand ils ſeroient preſts, de commencer la tuërie au ſignal qui leur en ſeroit donné par le toquecin de la groſſe cloche du Palais, laquelle on n'a accoûtumé de ſonner qu'aux grandes réjoüiſſances.

Les ordres donnez, il retourne au Louvre, où le Duc d'Anjou, Nevers, Rais & Birague employoient leurs derniers efforts à déterminer l'eſprit du Roy: car plus il approchoit du moment de l'execution, plus il ſentoit de trouble dans ſon ame, de ſorte qu'il en avoit la ſueur au front, & une émotion pareille à celle que cauſe la fiévre. Ils eurent bien de la peine à arracher de luy un conſentement bien précis: mais ſi-

1572. toſt qu'ils l'eurent obtenu, la Reine Mere haſta le ſignal de plus d'une heure, & le fit donner par la cloche de ſaint Germain de l'Auxerrois. Lors qu'il l'entendit, & quelques coups de piſtolet qui ſe tirerent en même temps, il en fut tellement émû, qu'il envoya ordre qu'on euſt à ſurſeoir encore un peu : mais on luy rapporta que l'on en eſtoit trop avant ; & en effet déja le Duc de Guiſe avoit fait maſſacrer l'Admiral & Teligny ſon gendre dans leur logis, & les meurtriers déchaiſnez couroient par toutes les maiſons, briſoient les portes, & rempliſſoient tout de ſang & de carnage.

Pour faire en petit le tableau de cet horrible maſſacre, il dura ſept jours entiers ; les trois premiers, ſçavoir depuis le Dimanche jour de ſaint Barthelemy juſqu'au Mardy, dans ſa grande furie ; les quatre autres juſqu'au Dimanche ſuivant avec un peu plus de ralentiſſement. Durant ce temps il fut tué prés de cinq mille perſonnes de diverſes ſortes de morts, & pluſieurs de plus d'une ſorte, entr'autres cinq à ſix cens Gentils-hommes. On n'épargna ni les vieillards, ni les enfans, ni les femmes groſſes : les uns furent poignardez, les autres tuez à coups d'épée, de halebarde, d'arquebuſe ou de piſtolet ; quelques-uns précipitez par les feneſtres, pluſieurs traiſnez dans l'eau, & pluſieurs aſſommez à coups de croc, de maillet, ou de levier. Il s'en eſtoit ſauvé ſept ou huit cens dans les priſons, croyant trouver un aſyle ſous les aiſles de la Juſtice : mais les Capitaines deſtinez pour le maſſacre, ſe les faiſoient amener ſur une planche prés la vallée de miſere, où ils les aſſommoient à coups de maillet, & puis les jettoient dans la riviere. Un Boucher eſtant allé le Mardy au Louvre, dit au Roy qu'il en avoit tué cent cinquante la nuit précedente ; & un Tireur d'or ſe vanta ſouvent, montrant ſon bras, qu'il en avoit expedié quatre cens pour ſa part.

Les plus ſignalez des maſſacrez, outre l'Admiral & Teligny, eſtoient le Comte de la Rochefoucaud, le Marquis de Renel, frere uterin du Prince de Portian ; le Baron de Lavardin, Beaudiné frere de Dacier, François de Nompar-Caumont-la Force, & ſon fils aiſné, le brave Piles, François de Quellevé-Pontivy, Briou, Puviaut, Pardaillan, Montalbert, Valavoire, Guerchy, Pierre de la Place Premier Preſident de la Cour des Aydes, Francour Chancelier du Roy de Navarre, & Lomenie Secretaire du meſme Roy. Qui le pourroit croire ? de tant de vaillans hommes pas un ne mourut l'epée à la main que Guerchy ; & de ſix à ſept cens maiſons qui furent ſaccagées, il n'y en eut qu'une qui fit reſiſtance.

Le Comte de Montgommery & une centaine de Gentils-hommes, qui plus défiants ou plus heureux que les autres, s'eſtoient logez dans le fauxbourg ſaint Germain, ayant entendu le grand bruit qui s'élevoit par tout Paris, & receu avis ſecret de ce qui ſe paſſoit, ne le purent pas croire ; ils s'imaginerent que les Guiſes avec le peuple avoient attaqué le Louvre ; & pluſieurs accoururent ſur le bord de la riviere pour y paſſer

en bateau : mais comme ils virent des nacelles pleines de ſoldats qui venoient à eux,(car on ne trouva pas aſſez toſt les clefs de la porte de Bucy) que le Roy meſme paroiſſoit de l'autre coſté de la riviere, & que ſes gens les canardoient avec de longues arquebuſes, ils s'enfuirent à leurs logis, & montant à cheval, la pluſpart ſans bottes, quelques-uns même en caleçons, ſe ſauverent à toutes brides en Normandie. 1572.

Ceux qui eſtoient logez dans le Louvre ne furent pas épargnez. Aprés qu'on les eut deſarmez & chaſſez des chambres où ils couchoient, on les égorgea tous les uns aprés les autres, & on expoſa leurs corps tout nuds à la porte du Louvre, la Reine mere eſtant à une feneſtre qui repaiſſoit ſes yeux de cet horrible ſpectacle.

Ce deluge de ſang envelopa auſſi quantité de Catholiques qui furent dépeſchez par l'ordre des puiſſances ſouveraines, ou par l'inſtigation de quelques particuliers. C'eſtoit eſtre Huguenot que d'avoir de l'argent, ou des charges enviées, ou des ennemis vindicatifs, ou des heritiers affamez. Quelques-uns appellerent ce maſſacre *les Matines de Paris*, comme on avoit appellé celuy qui ſe fit en Sicile l'an 1281. *les Veſpres Siciliennes*.

Quelques ſoins qu'on apportaſt à rechercher les Huguenots, il en reſchappa encore plus qu'il n'en fut tué. Pluſieurs ſe ſauverent par argent, par amis, par bonheur, par addreſſe ; le Duc de Guiſe en retira dans ſon hoſtel plus d'une centaine de ceux qu'il creut pouvoir gagner à ſon ſervice ; Et le Roy donna la vie à quelques-uns de ceux qui n'eſtoient de cette Religion que par intereſt.

Les Montmorencis, Coſſé, & Biron, avoient auſſi eſté couchez ſur le rôlle : mais l'abſence du Mareſchal de Montmorency qui eſtoit à Chantilly, mit en ſeureté la vie de ſes trois freres ; les prieres de la belle de Rieux-Chaſteau-neuf, maiſtreſſe de Monſieur, ſauverent Coſſé ſon allié ; Et Biron Grand-Maiſtre de l'Artillerie, ayant fait pointer quelques coulevrines ſur la porte de l'Arſenal, arreſta la fougue des maſſacreurs, & recueillit quelques-uns de ſes amis. Entre autres Jacques, ſecond fils du Seigneur de la Force, lequel n'eſtant âgé pour lors que dix à douze ans, s'eſtoit adroitement caché entre les corps de ſon pere & de ſon frere aîné, qu'on avoit tuez dans un lit où ils eſtoient couchez tous trois.

Lors que l'Admiral eut eſté aſſommé, on jetta ſon corps dans la cour ; le Duc de Guiſe qui eſtoit en bas, eſſuya le ſang qui luy couvroit le viſage pour le reconnoiſtre. Aprés cela un Italien luy coupa la teſte & la porta à la Reine mere, qui l'ayant fait embaumer, l'envoya au Pape, à ce que diſent les Huguenots. La populace s'acharna furieuſement ſur ce malheureux tronc ; Elle luy coupa premierement les mains & les parties viriles, puis le laiſſa ſur un fumier ; l'apreſdinée elle le reprit, le traiſna trois jours dans les boües, puis ſur le bord de la riviere, & enfin à Monfaucon. Elle l'y pendit par les pieds avec une chaiſne de fer, & alluma

1572. du feu deſſous, dont il fut à demy grillé. Ces miſerables reſtes demeurerent-là juſqu'à ce que le Mareſchal de Montmorency les fit dérober durant une nuit fort obſcure, & leur donna repos dans ſa chappelle de Chantilly.

Sur le midy du Dimanche premier jour du maſſacre, une aubeſpine qui eſtoit plantée dans le cimetiere des ſaints Innocens, demi-ſeiche & dépoüillée de ſes fueilles, pouſſa des fleurs en quantité. Cette merveille alluma encore plus fort la phreneſie du peuple : les Confrairies y alloient tambour battant, & à qui maſſacreroit le plus de Huguenots en chemin ; le Roy meſme voulut voir ce prodige. La pluſpart du monde diſoit que c'eſtoit un miracle, & ceux de l'une & de l'autre Religion l'interpretoient en leur faveur. Les moins credules l'attribuoient au naturel de l'arbre, qui fleurit quelquefois quand il eſt ſur le point de ſeicher. On pourroit dire que la cauſe qui avoit excité dans les eſprits ce violent & extraordinaire accés de fureur, eſtoit auſſi celle qui avoit échauffé cet arbre, ſoit qu'elle procedaſt de la terre, ſoit qu'elle vinſt de quelque influence des aſtres.

Il avoit eſté reſolu dans le Conſeil ſecret du Roy & de la Reine mere, de jetter ſur les Guiſes toute la haine de ces maſſacres, & de publier que les amis de l'Admiral ayant voulu vanger ſa bleſſure, il s'eſtoit émû une furieuſe ſedition que le Roy n'avoit ſceu empêcher. Et pour cet effet on eſtoit convenu qu'ils ſe retireroient dans leurs maiſons ſi-toſt que les Chefs Huguenots auroient eſté dépeſchez. Sur ce pied-là le Roy avoit écrit aux Gouverneurs des Provinces, les chargeant d'aſſeurer les peuples qu'il ne vouloit point rompre l'Edit de Pacification ; Et meſme il avoit mis dans une lettre particuliere, *qu'il s'eſtoit rallié avec le Roy de Navarre & le Prince de Condé, pour venger la mort de l'Admiral ſon couſin.* Mais les Guiſes apprehendant, comme ils le devoient, que la Reine mere ne leur imputaſt quelque jour ce crime pour les perdre, inſiſterent ſi puiſſamment, ayant la force à la main, la Nobleſſe Catholique, le Duc de Montpenſier & les Pariſiens pour eux, qu'ils obligerent le Roy de changer de langage, & d'écrire par tout, *Que ce qui eſtoit advenu s'eſtoit fait par ſon ordre, afin d'empeſcher l'effet de la deteſtable conſpiration que l'Admiral & ſes alliez avoient tramée, pour le perdre, luy & toute la Maiſon Royale, meſme le Roy de Navarre & le Prince de Condé.*

Donc le Mardy troiſiéme jour des maſſacres, aprés avoir oüy ſolemnellement la Meſſe pour remercier Dieu de la grande victoire obtenuë ſur l'hereſie, & commandé de fabriquer des medailles pour en conſerver la memoire, il alla tenir ſon lit de Juſtice au Parlement, où il avoüa toute l'action. Quelques jours aprés il envoya ordre à cette Compagnie d'employer l'autorité des loix pour la juſtifier, & pour cela de travailler inceſſamment à faire le procés à l'Admiral & à ſes complices, à quoy ils obeïrent aveuglement.

Il fut pour cela dreſſé exprés une Chambre durant le temps des Vacations : par Arreſt de laquelle l'Admiral fut declaré atteint & convaincu de crime de Leze-Majeſté, chef principal & auteur d'une conſpiration contre le Roy & ſon Eſtat ; ordonné que ſon corps, s'il ſe pouvoit trouver, ſinon en effigie, ſeroit traîné ſur une claye, pendu à une potence à la Gréve, delà porté au gibet de Montfaucon, toutes ſes pourtraitures oriſées & foulées aux pieds par le bourreau, ſes armes traînées à la queuë des chevaux par les ruës de Paris, ſes biens confiſquez, ſes enfans declarez roturiers, inteſtables, & indignes de tenir aucunes charges, dignitez, ny biens dans le Royaume, ſa maiſon de Chaſtillon raſée, & dans l'aire attachée une lame de cuivre où ſeroit gravé le contenu de l'Arreſt. Il y fut ajoûté que delà en avant tous les ans le vingt-quatriéme d'Aouſt il ſe feroit des proceſſions generales pour remercier Dieu de la découverte de cette conſpiration. 1572. en Septembre, Octobre *.

Briquemaut vieux Gentilhomme, & Arnaud de Cavagnes Maiſtre des Requeſtes & Chancelier *de la cauſe*, qui avoient eſté pris aprés la tuërie cachez dans quelques maiſons, furent declarez ſes complices & condamnez à meſme peine. On les traîna ſur la claye en Gréve, & on les executa avec ſon fantoſme fait de paille, & auquel on n'avoit pas oublié de mettre un curedent * à la bouche. Le Roy & la Reine mere eſtoient à une feneſtre de l'Hoſtel de ville qui regardoient cette execution au travers d'un voile fort délié.

* C'eſtoit ſa contenance ordinaire.

Deux jours aprés que le Roy eut eſté au Parlement, il donna un Edit par lequel il aſſeuroit les Huguenots, que ce qui s'eſtoit paſſé n'étoit point en haine de la Religion, mais pour prevenir les méchans deſſeins de l'Admiral ; Et partant que chacun d'eux ſe continſt en paix dans ſa maiſon ſans faire d'aſſemblées publiques : mais au meſme temps il écrivit aux Gouverneurs des Provinces & des Villes, qu'ils euſſent à les traiter par tout de meſme qu'ils l'avoient eſté à Paris.

Deux mois durant cette horrible tempeſte courut toute la France, plus ou moins ſanglante, ſelon la diſpoſition des pays & des Gouverneurs. Elle ne fut pas ſi violente en Bourgogne & en Bretagne, parce qu'il y avoit peu de Huguenots ; ny en Languedoc & en Gaſcogne, parce qu'ils y eſtoient aſſez forts pour ſe défendre : mais elle fut fort cruelle à Meaux, à Troyes, à Orleans, à Nevers, à Lyon, à Toulouſe, à Bordeaux, & à Roüen, & fit perir prés de vingt-cinq mille hommes. A Thoulouſe ils pendirent cinq Conſeillers du Parlement en robes rouges, à un orme dans la cour du Palais.

Matignon & le Vicomte d'Ortez refuſerent genereuſement de ſoüiller leurs mains du ſang de leurs compatriotes ; le premier preſerva ceux d'Alençon, & l'autre ceux de Bayonne ; Ils eſtoient Gouverneurs de ces villes. La frayeur des maſſacres en ramena grand nombre à l'Egliſe Romaine : mais le peril paſſé, la pluſpart en reſortirent. Ceux-là & les au-

1572. en Octobre. tres qui avoient de bonne heure préveu l'orage, ſe ſauverent en divers endroits ; Sancerre, la Rochelle, Montauban, & les Sevenes, ſervirent de refuge à un grand nombre.

Le matin de la ſaint Barthelemy meſme, le Roy avoit par ſa propre bouche fait entendre au Roy de Navarre & au Prince de Condé qu'il leur pardonnoit, pourveu qu'ils changeaſſent de conduite & de religion. Depuis toute la Cour travailla à leur converſion : l'exemple & les conferences de Roſiere Miniſtre d'Orleans ſervirent d'honneſte couleur au Roy de Navarre pour ſe convertir. Sa ſœur Catherine, la doüairiere de Condé, & la Princeſſe firent auſſi abjuration. Le Prince n'en vouloit point oüir parler : le Roy s'irritant de la trop longue reſiſtance du Prince, l'envoya querir, & tout tranſporté de colere, luy dit en trois mots, *Mort*, *Meſſe ou Baſtille*. Ce coup de tonnerre abbattit ſa fermeté, & le contraignit de ſuivre l'exemple des autres. Tous furent abſous du crime d'hereſie par le Cardinal de Bourbon ; Et afin qu'ils ne puſſent pas s'en dédire, on les obligea d'écrire au ſaint Pere.

La Cour de Rome & le Conſeil d'Eſpagne eurent une joye indicible de la ſaint Barthelemy : le Pape alla en proceſſion à l'Egliſe de ſaint Loüis rendre graces à Dieu d'un ſi heureux ſuccés, & l'on fit le panegyrique de cette action devant le Roy Philippe II. ſous le nom de *Triomphe de l'Egliſe Militante*. L'un & l'autre croyoient que cette ſaignée auroit mis le party proteſtant tout-à-fait au bas, & que ſon abaiſſement releveroit leur puiſſance au point où ils la deſiroient. En effet ſi le Roy euſt eu une armée toute preſte, il euſt facilement achevé les Hugnenots : mais il croyoit que ces maſſacres les avoient ſi fort abattus, qu'il n'eſtoit plus beſoin d'en entretenir une pour cela. D'ailleurs il euſt eſté obligé d'en donner le commandement à ſon frere le Duc d'Anjou ; Et il n'y avoit rien tant à craindre que ſon aggrandiſſement.

Le Garde des Sceaux Birague, & le Comte de Rais, confidens de la Reine mere apprehendoient fort la guerre, parce que les intrigues eſtoient pluſtoſt leur jeu que les armes ; Tandis que par leur conſeil, cette Princeſſe s'amuſoit à employer les ruſes & les artifices pour dompter les reſtes des Huguenots : ceux qui s'eſtoient ſauvez reprirent courage ; la Rochelle travailla à ſe fortifier ; Montauban encouragé par l'heureux ſuccés de Veſins, qui avec 25. chevaux en défit 200. & prit la grande cornete de Montluc, ferma ſes portes aux gens du Roy ; leurs Chefs ſe ſaiſirent de pluſieurs petites places en Quercy, & de quinze ou vingt chaſteaux en Roüergue, Lauraguez, Albigeois, & Foix ; Millaud & Niſmes en Languedoc prirent le frein aux dents, quelques petites villes dans les montagnes de Vivarets & des Sevenes, ſe barricaderent ; & Antoine de Pleix Gremian ſe ſaiſit de la ville de Souſmieres.

Contre tant de teſtes qui renaiſſoient de tous coſtez le Conſeil du Roy reprit le fer en main, & leva trois armées. Avec l'une la Chaſtre eut ordre d'aſſieger Sancerre ; avec la ſeconde Danville entreprit de reduire les

villes rebelles du Languedoc ; & la troiſiéme commandée par le Marquis de Villars Admiral de France, ſe chargea de ranger celles de Guyenne. Quant à la Rochelle, on trouva à propos avant que d'y employer la force, de ſe ſervir de la douceur & de l'adreſſe, parce qu'on craignoit que ſon deſeſpoir ne la jettaſt entre les bras des Anglois. On y envoya donc pour Gouverneur premierement Biron, qu'on croyoit luy devoir eſtre agreable : puis quand les Rochelois l'eurent refuſé on força François de la Noüe, pour ainſi dire, le poignard ſur la gorge, d'aller parmy eux pour les reduire. Ils ne le receurent point en qualité d'homme du Roy, mais en celle de General pour commander leurs armées ; ce que le Roy trouva bon, à condition que s'il ne pouvoit les porter à la paix, il les abandonneroit dés la premiere ſemonce. 1572.

De cette ſorte recommença la guerre civile, qui fut la quatriéme. Les Huguenots échapez de la boucherie avoient porté l'eſpouvante chez tous les Proteſtans. La Ville de Strasbourg en avoit redoublé ſes gardes, les Suiſſes fait de grandes levées & muny toutes leurs avenuës, & les Princes Allemands & la Reine d'Angleterre formé de nouvelles ligues entre eux. Le Conſeil trouva donc neceſſaire de tromper leurs défiances, & de pallier auprés d'eux l'atrocité de l'action. Pour cette fin on envoya vers ces Princes des Ambaſſadeurs avec des relations bien fabriquées, & des propoſitions artificieuſes ; on remit ſur le tapis le traité de la conqueſte des Pays-Bas fait avec le Prince d'Orange ; on taſcha d'adoucir la Reine Elizabeth, en la priant d'eſtre marreine de la fille du Roy, ce qu'elle accepta ; & on commença une troiſiéme intrigue pour la demander en mariage pour le Duc d'Alençon. Pluſieurs neanmoins attribuoient cette recherche aux vaines imaginations de la Reine. Car ayant ſceu, diſoit-on, de quelques devins, dés le vivant de ſon mary, que ſes quatre fils regneroient ; & tirant cette conſequence que s'ils regnoient tous en France, il faloit qu'ils mouruſſent tous l'un aprés l'autre, elle taſchoit de rompre le cours du deſtin, en leur cherchant d'autres Royaumes dans les pays eſtrangers ; juſques-là qu'elle avoit demandé celuy de Tunis au Turc pour ce dernier.

Le huitiéme jour de Novembre on commença d'obſerver dans le ciel un nouveau Phenomene, qui ſembloit eſtre un aſtre, parce qu'il eſtoit fort clair, qu'il avoit un lieu fixe comme les eſtoiles, qu'il paroiſſoit en meſme hauteur, & qu'il eſtoit mû d'un meſme mouvement. Il faiſoit la figure d'une lozange, avec celles de la cuiſſe & de la poitrine de la conſtellation qu'ils nomment Caſſiopée. Du commencement il egaloit en grandeur la planette de Jupiter : mais il diminua peu à peu, & diſparut tout-à-fait au bout de dix-huit mois. Les Huguenots interpreterent cette merveille en leur faveur, & quelqu'un de leurs Poëtes oſa dire, que c'eſtoit l'aſtre de l'apotheoſe de l'Admiral.

Des l'heure qu'il parut il ſe découvrit en France une nouvelle & tout-à-fait eſtrange maladie, qui cauſoit d'horribles contorſions, & diſloquoit

1573. *toutes les jointures du corps. De dix ans en dix ans elle a toûjours redoublé ſa violence, juſqu'à l'an* 1606. *qu'elle a commencé d'eſtre moins connuë & moins cruelle qu'auparavant. Les Medecins la nommerent* le mal bilieux, *& le vulgaire* la colique de Poictou, *parce qu'elle regnoit principalement en ce pays-là.*

Les trois armées deſtinées contre les Huguenots firent peu d'effet. La Chaſtre ayant mal réüſſi dans les attaques de Sancerre, au bout de trois mois convertit le ſiege en blocus. Danville au lieu de prendre Niſmes, comme le ſouhaittoient les villes de Lyon & de Thoulouſe qui payoient ſon armée, s'attacha à la petite ville de Sous-mieres, ſoit à deſſein de ne pas réüſſir, ſoit autrement: car il ſçavoit bien qu'on avoit tramé la ruine de ſa maiſon, & il avoit auſſi peu de confiance au Conſeil du Roy qu'on en avoit en luy. Il ruina donc ſon armée là-devant, & leva le ſiege aprés y avoir perdu deux mille hommes, & Henry de Foix Comte de Candale qui fut tué à un aſſaut. Ce Seigneur avoit épouſé ſa ſœur, & luy avoit amené douze cens Gaſcons. Villars & la Valette nettoyerent la Gaſcogne de quelques petites places: mais ils ne purent prendre Coſſade, & furent contraints de licentier leurs troupes; qui vivoient avec tant de licence, que les Communes ſe ſouſlevoient pour leur courir ſus.

Les plus grands efforts ſe faiſoient au ſiege de la Rochelle: Stroſſy & Biron l'avoient inveſtie dés l'année precedente; toutes les forces du Royaume y eſtoient arrivées, & Monſieur luy-meſme s'y eſtant ren-
1573. en Février & ſuivans. du au mois de Février, y avoit amené tout ce qu'il y avoit de plus grand & de plus brave à la Cour, le Duc d'Alençon ſon frere, le Duc de Montpenſier, tous les Guiſes, le Duc de Nevers, & meſme le Roy de Navarre, le Prince de Condé & le Mareſchal de Coſſé, de peur qu'ils ne remuaſſent ailleurs quelque choſe en faveur des Huguenots. Aprés pluſieurs conferences inutiles avec les Rochelois, aprés que la Nouë, n'ayant pû leur perſuader de ſe ſouſmettre, fut ſorty de leur ville, & qu'en ſa place ils eurent élû ſix Capitaines, Monſieur commença de s'expliquer par la bouche des canons; Il en avoit quatre-vingt en batterie.

On vit en ce ſiege plus qu'en aucun autre de ces derniers ſiecles, qu'il n'eſt rien que la perſuaſion de la liberté & de la Religion ne ſurmonte, ny rien qui la puiſſe ſurmonter. Il dura huit mois, à compter dés le blocus que le Baron de la Garde y avoit mis un mois aprés la ſaint Barthelemy. La ville ſouffrit pendant ce temps-là trente-cinq mille coups de canon, neuf grands aſſauts, plus de vingt autres moindres, prés de ſoixante-dix mines, de tres-frequentes conſpirations, tant de la part des riches qui craignoient de perdre leurs biens, que de celle des Gentilshommes, qui entretiennent toûjours des ſecrets attachemens à la Cour, & ſouvent ne s'en éloignent que pour s'y faire rappeller aux deſpens du party où ils ſont entrez.

Le peuple travailloit avec tant d'ardeur à ſa défenſe, qu'il avoit élevé double

double terraſſe & creuſé un profond retranchement à l'endroit que l'on battoit, pluſtoſt que la breſche n'eſtoit faite. Avec cela on ne voyoit que ſorties de leurs gens de guerre : les femmes ſe meſloient par tout avec les hommes, les unes pour combattre, les autres pour leur porter des rafraîchiſſemens, pour relever & penſer les bleſſez, ou pour recueillir les dépoüilles ; les autres pour jetter ſur les aſſaillans des chauderonnées d'huile & d'eau boüillante, du goudron, des cercles, & des faſcines poiſſées, des poutres, des briques, & des pierres. 1573.

Le courage ne leur manqua pas, quoy que le ſecours d'Angleterre que Montgommery leur devoit amener, leur euſt manqué. Aprés avoir eſté attendu juſqu'à la my-Mars, il parut à Chef de Baye, mais fort petit, dautant que le Mareſchal de Rais, tant par les intrigues qu'il fit en Angleterre, que par les penſions que le Roy donnoit aux Conſeillers de la Reine Elizabeth, avoit empeſché adroitement qu'il n'en puſt tirer l'aſſiſtance qu'il s'eſtoit promiſe. Ayant donc trouvé à ſon arrivée, que l'élite de l'armée des aſſiegeans s'eſtoit jettée dans les vaiſſeaux du Roy, & que le canal eſtoit bouché par une eſtacade qui ne ſe pouvoit ſurmonter qu'en haute marée, il leva l'ancre & alla s'emparer de Belle-Iſle. Mais comme il eut appris que le Comte de Rais venoit à luy avec douze vaiſſeaux, il la quitta aprés l'avoir pillée, & ſe retira dans celle de Wiét.

Au reſte le Comte de Rais, ſous pretexte que Belle-Iſle avoit beſoin d'un Seigneur pour la défendre, obtint que le Roy par ſon autorité ſouveraine, la fit diſtraire du domaine de l'Abbaye de ſainte Croix de Quimperlay, & l'erigea en Marquiſat pour luy en faire don.

Durant tout le ſiege de la Rochelle, ceux de dedans joüirent d'une parfaite ſanté : ils avoient eſtably un tres-bon ordre à la diſtribution des vivres, de ſorte qu'ils en avoient encore pour deux mois quand ils furent délivrez. Car encore qu'ils fuſſent peu fournis de bleds, ils avoient neanmoins quantité de chairs & de poiſſons ſalez, & la mer ſe rendant ſecourable à cette ville, dont elle a toûjours eſté comme la mere nourrice, luy jettoit ſur les graviers une extraordinaire abondance de coquillages pour la nourriture des pauvres. Au contraire les aſſiegeans eſtoient travaillez de toutes ſortes d'incommoditez, la faute de police & la deſolation des païs d'alentour, avoient cauſé dans leur camp une extréme neceſſité de vivres & de fourrage, & une infection inſupportable, puis des maladies preſque univerſelles & contagieuſes.

Le comble de tous ces maux eſtoient la diviſion generale qui tenoit l'armée royale en des troubles continuels, & toute preſte à ſe couper la gorge comme les ſoldats de Cadmus. Il y avoit de trois ſortes de gens, de *Malcontens*, *de Fidelles*, & *de Nouveaux* Catholiques. Les Gentilshommes eſtoient preſque tous malcontens de la Reine mere, qui gouvernoit tout par la main de deux ou trois eſtrangers, avares, ſuperbes & ſans foy ; Sous le nom de *Fidelles*, on entendoit les Huguenots qui n'a-

1573. voient point quitté leur Religion, mais pour ſauver la ruine de leurs maiſons ou pour des intereſts de Cour, avoient ſuivy Monſieur ; Les *Nouveaux* Catholiques eſtoient ceux que la crainte des maſſacres avoit forcez d'aller à la Meſſe, quoy qu'ils n'y creuſſent pas.

De quelques-uns de tous ces gens s'eſtoit fait un quatriéme party qu'ils nommoient *les Politiques :* leſquels eſtoient convenus enſemble que ſans parler autrement de la Religion, ils demanderoient la reformation de l'Eſtat, & l'expulſion des Eſtrangers. Entre les Catholiques, les Montmorencis, Biron & Coſſé en eſtoient les principaux chefs. Il s'eſtoit formé plus d'un an devant la ſaint Barthelemy. Le Duc d'Alençon Prince ambitieux & inquiet, meſpriſé pour ſa petite taille & ſa mauvaiſe mine, encore plus pour ſon peu d'honneur & de foy, avoit fort deſiré d'y entrer, & ayant pris dés ſon jeune âge quelque teinture de la nouvelle Religion par ceux qui l'avoient inſtruit, s'eſtoit eſtroitement lié d'amitié avec l'Amiral, croyant par ce moyen former un party avec lequel il puſt égaler le credit du Duc d'Anjou, & ſe faire donner part aux affaires. A quoy il eſtoit pouſſé par l'ambition de ſes favoris, & par le deſpit de ſa ſœur Marguerite, outrée de ce que le Duc d'Anjou l'avoit meſpriſée aprés l'avoir trop ardemment cherie.

Diverſes conſiderations de jalouſie, de défiance, de crainte, avoient empêché le Roy de Navarre & le Prince de Condé de ſe joindre avec luy tandis qu'ils furent à la Cour : mais ils s'en approcherent plus hardiment quand ils ſe virent dans le camp. Henry de la Tour Vicomte de Turenne, alors encore Catholique & déja fort adroit, quoy que bien jeune, fut l'entremetteur de leur aſſociation. Comme c'eſtoient toutes jeunes teſtes boüillantes & inconſiderées, il ſe propoſa parmy eux divers deſſeins auſſi étranges que temeraires. Le Roy en ayant eu quelque avis, donna ordre à Pinard Secretaire d'Eſtat, d'enjoindre au Duc d'Alençon de ne point abandonner le camp ſous peine d'encourir ſon indignation ; Le Duc ayant renvoyé Pinard ſans réponſe, parce qu'il ne voulut pas luy montrer ſon ordre, le Roy en prit tellement l'alarme, qu'apprehendant quelque dangereuſe ſurpriſe, il écrivit au Duc d'Anjou de ſe haſter de prendre la Rochelle, parce qu'il avoit beſoin de ſes troupes auprés de ſa perſonne. Ce fut la cauſe que le Duc fit donner tant d'aſſauts mal à propos, & qu'il y perdit tant de monde.

Or comme l'un & l'autre eſtoient dans un extrême embarras, arriverent les nouvelles de Pologne qui leur ouvrirent une porte pour en ſortir avec honneur. L'Eveſque de Valence avoit diſpoſé les affections des Polonois, par le moyen de Balagny ſon fils naturel, dés avant la mort du Roy Sigiſmond, le dernier Prince de la Maiſon des Jagellons. Lors que ce Roy fut mort, ce qui avint le 7. de Juillet de l'an 1572. il y alla luy-meſme, & partit de Paris le 17. du mois d'Aouſt enſuivant. La Reine mere ny le Duc d'Anjou n'apprehendoient rien tant que le ſuccés de cette élection ; Ainſi au meſme temps qu'ils feignoient d'y employer

toute la puiſſanee du Roy, ils la traverſoient ſous-main par de ſourdes menées. Et neanmoins l'Eveſque ayant plus d'égard au commandement du Roy & à ſon honneur propre, qu'aux fantaiſies d'une femme, negocia ſi bien l'affaire qu'elle réüſſit. Le Duc d'Anjou fut élû Roy : mais comme les Chefs des deux factions d'entre les quatre qu'il y avoit dans la Pologne, eſtoient Calviniſtes, ils obligerent les Ambaſſadeurs François à leur promettre pluſieurs conditions en faveur de cette Religion ; particulierement qu'on laiſſeroit en liberté toutes les places qui eſtoient aſſiegées. 1573.

Aux nouvelles de cette élection & de la prochaine arrivée des Ambaſſadeurs Polonois qui venoient querir leur nouveau Roy, le Duc d'Anjou fit donner encore quelques aſſauts, puis renouvella les pourparlers de l'accommodement. Les Rochelois refuſerent d'y entendre ſi toutes les autres villes du party n'y eſtoient compriſes ; Et il leur falut accorder ce point, hormis pour Sancerre, dont on attendoit la priſe d'heure en heure. Les articles en furent tous reſolus le 25. de Juin, & la ratification leur en fut apportée quelques jours aprés avec un Edit de pacification. Mais il eſtoit beaucoup plus reſtreint que les precedens, car il leur accordoit ſeulement la liberté de conſcience, & non pas l'exercice public, horſmis aux villes de la Rochelle, de Niſmes & de Montauban. en Juin.

Il ne fut pas en leur pouvoir d'obtenir le meſme avantage pour Sancerre : le Roy ſous couleur que cette place eſtoit à un Seigneur particulier, aux droits duquel il ne pouvoit prejudicier, refuſa de luy accorder autre choſe que la liberté des mariages & des bapteſmes. Ainſi, bien que depuis quatre mois la diſette de vivres s'y fuſt accruë de jour en jour juſqu'à une horrible extremité, elle ſe reſolut à perir pluſtoſt que de n'avoir pas les meſmes conditions que les autres. On y mangea les beſtes les plus immondes, les herbes dont les beſtes meſmes ne mangent point, les cuirs, les parchemins ; & pour tout dire, on y ſurprit un pere & une mere mangeant leur propre fille qui eſtoit morte de faim. Comme ils eſtoient en ce pitoyable eſtat ſans vouloir parler de ſe rendre, les Ambaſſadeurs de Pologne qui arriverent au commencement du mois d'Aouſt, leur firent donner compoſition : mais ils n'eurent pas d'autres avantages pour leur Religion que le general. Tellement que la mort enragée de deux mille malheureux, ne leur ſervit qu'à ſignaler dans tous les ſiecles à venir leur trop longue & funeſte opiniaſtreté.

Dans le traité de la Rochelle, il avoit eſté ſtipulé que les Rochelois ſupplieroient le Duc d'Anjou d'entrer dans leur ville : mais qu'il n'y entreroit pas. Ainſi aprés que les principaux furent ſortis pour l'en prier, il licentia ſon armée & montant ſur ſes galeres, viſita les Iſles prochaines. Delà il deſcendit à Nantes & puis s'en revint à la Cour, eſtant receû par tout en qualité de Roy. Voilà comme finit ce fameux ſiege ; Le Roy y perdit 12000. hommes & grand nombre de perſonnes de mar-

1573. en Juillet & ſuivans.

que, dont le plus ſignalé eſtoit Claude Duc d'Aumale qui fut tué d'un coup de canon.

Les Ambaſſadeurs de Pologne qui eſtoient au nombre de douze, & avoient pour chef l'Eveſque de Poſna, arriverent à Mets le vingt-cinq de Juillet, firent leur entrée ſolemnelle à Paris le troiſiéme de Septembre, & le dixiéme la lecture du decret de l'élection dans la grande Salle du Palais, le Roy y eſtant ſur un eſchaffaut reveſtu de ſes ornemens royaux & accompagné des Princes & des Grands de ſa Cour. Le decret tiré d'une caſſette d'argent, cachetée de cent dix ſeaux des Prelats, Palatins & Caſtelans du Royaume, fut ouvert & leu à haute voix par un des Ambaſſadeurs. Le Roy les ayant remerciez fort civilement, ſe leva de ſon ſiege, & alla embraſſer le Roy de Pologne ſon frere : les autres Princes & Seigneurs furent enſuite luy faire la reverence. Il baiſa le Duc d'Alençon, le Roy de Navarre, & traita les autres avec plus ou moins d'honneur ſelon leur qualité.

☞ Je ne diray rien des feſtins & des balets dont la Reine mere les regala : ce ſont des avortons du luxe & de la prodigalité dont la memoire ne doit pas durer plus long-temps que la fumée des viandes & le ſon des violons. Le Roy de Pologne fit ſon entrée dans Paris par la porte ſaint Antoine avec pareille magnificence. On y prit à mauvais augure que ſes Herauts euſſent mal blaſonné les armes de ſon nouveau Royaume.

Ces ceremonies achevées le Roy Charles, qui avoit pris une forte reſolution de regner & de retirer à luy l'autorité qu'il avoit imprudemment commiſe à ſon frere, haſtoit ſon départ avec une extrême impatience ; chaque heure luy ſembloit une année : mais plus il le preſſoit, plus l'autre cherchoit des ſujets de retardement. Ce n'eſtoit pas ſeulement les delices de la Cour, la tendreſſe de ſa mere, l'autorité preſque royale que luy donnoit le commandement generaliſſime des armées & l'eſperance de ſucceder à la Couronne, qui luy paroiſſoit toûjours prochaine, parce que le Roy n'avoit point d'enfans, qui le retenoient en France ; le violent amour qu'il avoit pour la Princeſſe de Condé, eſtoit une attache plus forte que tout cela. Le Duc de Guiſe qui en avoit eſpouſé la ſœur, le flattoit & le ſervoit dans cette folle paſſion, quoy qu'inutilement ; & par là il s'eſtoit tellement acquis les bonnes graces de ce Prince, qu'il n'euſt ſceu vivre un moment ſans luy.

Sept ou huit jours s'eſtoient paſſez ſans qu'il puſt ſe reſoudre à partir, quoy que tout ſon équipage fuſt chargé. Le Roy s'en prit à la Reine, & luy dit en jurant qu'il faloit que l'un des deux ſortiſt du Royaume : mais le Duc de Guiſe le retenoit toujours par l'eſpoir d'une prochaine joüiſſance, & luy offroit 50000. hommes pour ſe défendre de la colere de ſon frere. Au bout de trois jours, le Roy croyant de plus en plus que la Reine mere eſtoit cauſe de ce retardement, & que cela couvoit quelque dangereuſe conſpiration, luy fit fermer la porte de ſon cabinet au nez,

& reſolut de prevenir leurs deſſeins par d'autres, qui ſans doute euſſent eſté fort tragiques. 1573. en Octobre.

Le peril eſtoit viſible pour la Reine & pour ſon cher fils, neanmoins elle eut bien de la peine à le déterminer à partir. Le Roy le voulut conduire juſques ſur la frontiere, pluſtoſt pour empeſcher qu'il ne ſe cantonnaſt en quelque Province, que par affection. Il ne put pas l'accompagner ſi loin qu'il euſt deſiré, il fut contraint de s'arreſter à Vitry en Partois: car peu de jours aprés les menaces qu'il avoit faites à la Reine mere, il avoit eſté ſaiſi d'une fiévre lente & maligne, qui luy cauſoit de grands eſtourdiſſemens, & des maux de cœur à chaque moment.

La Reine mere avec le Duc d'Alençon & le Roy de Navarre, conduiſit le nouveau Roy juſqu'à Blamont en Lorraine. En cet endroit la mere & le fils prenant congé l'un de l'autre, entre les embraſſemens, les larmes & les ſanglots, elle laiſſa imprudemment eſchapper ces paroles, *Allez mon fils, vous n'y demeurerez pas long-temps*; leſquelles eſtant entenduës de pluſieurs & tout auſſi-toſt divulguées, augmenterent fort les ſiniſtres ſoupçons qu'on avoit de la maladie du Roy. Neanmoins d'autres l'attribuoient à ſon temperamment qui eſtoit de bile bruſlée, & aux violens exercices qu'il faiſoit, comme de courir à la chaſſe, de picquer de grands chevaux, de jouër à la paulme cinq ou ſix heures durant, de forger & battre le fer à tour de bras: Ce qui luy avoit tellement échauffé le ſang, qu'il dormoit tres-peu, & avoit quelquefois des demy-accés du mal dont Charles VI. avoit eſté tourmenté.

Le Roy Henry au partir de Blamont ayant traverſé toute l'Allemagne, arriva à Miczrich premiere ville de la Pologne, ſur la fin du mois de Janvier. Il avoit à ſa ſuite les Ducs de Nevers & du Maine, le Marquis d'Elbœuf, le Comte de Rais, depuis peu fait Mareſchal de France, Roger de ſaint Lary Bellegarde, dix ou douze autres Seigneurs de marque, & plus de cinq cens Gentilshommes des plus braves, outre cela pluſieurs gens de robe, entre autres Bellievre Ambaſſadeur de France prés de luy, Vincent Lauré Nonce Apoſtolique, & Pibrac Avocat du Roy au Parlement de Paris.

Tous les Princes ſur les terres deſquels il paſſa, s'efforcerent de luy rendre les honneurs qui eſtoient dûs à ſa naiſſance & à ſa dignité: il n'y eut que Federic Comte Palatin du Rhin, qui fut ſi hardy que de le traiter d'une autre maniere. Ce Prince l'un des plus graves de ſon temps, deſirant faire connoiſtre à ce jeune Roy & à ſon Conſeil, l'injuſtice des maſſacres; le receut d'une maniere peu obligeante, & prit plaiſir à le mettre dans des apprehenſions d'une terrible revanche.

Du commencement cet air noble & majeſtueux qui paroiſſoit à l'exterieur dans toutes ſes actions, & la profuſion qu'il faiſoit à toutes mains, le firent aimer paſſionnément de la Nobleſſe, & preſque adorer des peuples: mais bien-toſt les inquietudes de ſon eſprit que luy cauſoient les

1573. fumées de la rate, l'ennuy de ne pas recevoir aſſez toſt les nouvelles qu'il attendoit de France, le dégouſt des mœurs & des eſprits de ce pays-là, le rendirent fâcheux à ſoy-meſme & à ſes ſujets. Il cherchoit la ſolitude dans ſon cabinet, ne ſe communiquoit qu'à ſes favoris, eſtoit morne & taciturne: mais ce qui aggrava le plus ſes ennuis, ce fut la propoſition que le Senat luy fit, d'épouſer Anne ſœur du défunt Roy, laide & vieille fille, dont l'aſpect deſagreable allumoit plus fort en ſon ame le feu qu'il avoit emporté de Paris pour la Princeſſe de Condé.

Il y avoit quelque apparence que ſon départ de France contribueroit à produire le calme dans l'Eſtat; que les craintes des Huguenots qui le redoutoient luy & ſes favoris, ceſſant leurs émotions ceſſeroient auſſi; que la Reine mere n'ayant plus ſur qui s'appuyer, ſeroit contrainte d'obeïr à ſon tour; & que ſes Italiens qui excitoient la haine publique, & pervertiſſoient les juſtes & anciennes Loix du gouvernement pour introduire une nouuelle & tyrannique domination, n'auroient plus aucun credit. Mais au contraire, les Huguenots s'en croyant plus forts, n'avoient point poſé les armes en Languedoc, & s'eſtant confirmez dans l'aſſemblée de Millaud, puis encore dans celles de Montauban & de Niſmes, ils faiſoient des demandes plus audacieuſes que s'ils euſſent encore eu leur Admiral à la teſte de trente mille hommes de guerre. Et d'ailleurs le Duc d'Alençon & les Politiques croyant eſtre demeurez maiſtres de la place par l'éloignement du Duc d'Anjou, vouloient diſpoſer des choſes à leur fantaiſie.

1574. en Janvier & ſuivans. Le Duc d'Alençon capable d'embraſſer toutes ſortes d'entrepriſes ſans raiſon, & de les abandouner auſſi legerement, s'en figuroit pluſieurs dans l'eſprit: mais deux entre autres, l'une de prendre la Lieutenance de la guerre des Pays-Bas contre l'Eſpagnol, & le Roy euſt eſté bien aiſe de l'envoyer là pour ſe défaire de cette humeur broüillonne & inquiete; l'autre de demander la Lieutenance generale comme l'avoit euë le Duc d'Anjou. Le Mareſchal de Montmorency fut d'avis, qu'il s'en tinſt à cette derniere, & la demanda hautement pour luy, avec des raiſons ſi puiſſantes, que le Roy trouva bon de la luy accorder.

Mais la Reine mere n'en eſtoit pas d'avis; Elle n'eſperoit pas de ce fils plus de reconnoiſſance & plus de reſpect qu'elle luy avoit témoigné d'affection; d'ailleurs elle craignoit qu'il ne luy oſtaſt l'autorité, & que la mort du Roy advenant, il ne fermaſt l'entrée du Royaume à ſon cher fils le Duc d'Anjou: ainſi elle penſoit à rompre ce coup, & demandoit la Lieutenance pour le Duc de Lorraine qui avoit épouſé la plus cherie de ſes filles. Or comme elle vit que le Roy avoit promis cet employ au Duc d'Alençon, elle ſceut ſi bien tourner l'affaire qu'au lieu de lettres patentes, il ne luy donna qu'une declaration de bouche, & des lettres de cachet à quelques Gouverneurs, témoignant bien par là qu'il

vouloit retirer ſa parole. En effet il la retira bien-toſt aprés, & donna ce titre éminent au Duc de Lorraine. 1574. en Mars & en Avril.

Cependant le Duc d'Alençon avoit renouvellé une liaiſon tres-particuliere avec les Huguenots, & leur avoit promis de les prendre ſous ſa protection. Le Roy de Navarre & le Prince de Condé eſtoient entrez dans cette ligue ; les Politiques Catholiques s'y eſtoient joints ; Toré & le Vicomte de Turenne en menoient les intrigues, & tous enſemble demandoient les Eſtats Generaux. La Reine mere, afin de les amuſer, avoit aſſigné une aſſemblée des Notables à Compiegne, pour déliberer s'il eſtoit expedient de les tenir ; Et comme ils virent qu'ils ne pouvoient eſtre les plus forts à la Cour, ils reſolurent de ſe retirer à Sedan, où le Duc de Boüillon avoit donné parole de les recevoir.

Les Huguenots ſe promettoient de ſi grands avantages du Duc d'Alençon, qu'ils avoient reſolu de prendre les armes par tout le Royaume aux derniers jours du carnaval ; la Rochelle meſme s'eſtoit laiſſée emporter à ce torrent, & avoit pour cét effet élû la Nouë pour ſon General. Celuy-cy ſurprit la nuit d'entre le Mardy gras & le Mercredy des Cendres, Meſle & Luſignan par eſcalade ; comme Giron de Beſſay qui avoit amené douze cens hommes de Bearn, prit Fontenay, & le Seigneur de la Caſe en Saintonge, Royan, Talmont, & quatre ou cinq autres petites places. En Daufiné Montbrun s'empara de Loriol & de Livton leſquels il repara. En Normandie Coulombiers & quelques Gentils-hommes du pais, ſur l'eſperance d'un plus grand trouble à la Cour, & d'avoir bien-toſt le Duc d'Alençon avec eux, s'emparerent de Saint Lo ; Montgommery, qui eſtant hai en France & mal venu en Angleterre, ſe tenoit clos & couvert aux Iſles de Gerſay & Greneſey, ſe rangea avec eux, prit Carentan & Valognes, & mit tout le pais d'alentour à contribution.

Au meſme jour dixieme de Mars que la Nouë avoit fait reſoudre la priſe des armes par les Huguenots, il avoit auſſi eſté reſolu que Jean de Chaumont Guitry s'approcheroit de ſaint Germain en Laye avec le plus de cavalerie qu'il pourroit aſſembler ſecrettement, pour recueillir & emmener le Duc d'Alençon & les deux Princes. Mais il arriva, on ne ſçait par la faute de qui, que Guitry anticipa l'aſſignation de dix jours ; de ſorte que le Duc d'Alençon timide & irreſolu, ne ſe put pas déterminer en ſi peu de temps à ſortir de la Cour, & la Mole ſon favory voyant qu'un ſi grand deſſein ne pourroit pas eſtre long-temps ſecret, l'alla decouvrir à la Reine mere. Sur la minuit voilà l'alarme dans toute la Cour : le Roy envoye querir le Duc d'Alençon & le Roy de Navarre ; Le premier avoüe tout ſans ſe ſoucier de mettre en peine ceux qu'il avoit employez : l'autre n'embarraſſa ny luy ny ſes amis. On publie auſſi-toſt qu'il y a deſſein ſur la perſonne du Roy ; les gens de robe particulierement, & les femmes ſe ſauvent à Paris toute la nuit, & la

1574. Reine meſme pour rendre les Princes plus odieux, s'enfuit fort en deſordre : toutefois le Roy n'en partit que le lendemain & s'en alla loger au Bois de Vincennes. Il y mena le Duc d'Alençon & le Roy de Navarre, non pas encore comme priſonniers, mais ſoigneuſement obſervez.

Par ce moyen les Huguenots ſe trouverent bien loin de leur compte; Et d'ailleurs un mois aprés on fit marcher trois armées pour les deſtruire dans les Provinces de Normandie, de Poitou, & de Languedoc. Matignon commandoit la premiere, le Duc de Montpenſier la ſeconde, le Prince Daufin ſon fils la troiſieſme. Montpenſier ſe morfondit devant Fontenay : mais Matignon inveſtit Montgommery dans Sainct Lo; d'où s'eſtant eſchapé, il le pourſuivit & l'aſſiegea dans Donfront, ſi eſtroitement qu'il le contraignit de ſe rendre, luy donnant aſſurance de la vie pour tous ſes gents, mais ſeulement des paroles vagues & ambiguës pour ſa perſonne. Cela arriva quatre ou cinq jours avant la mort du Roy.

Delà Matignon retourna au ſiege de Sainct Lo, le menant avec luy pour perſuader à Coulombiers qui eſtoit dedans de ſe rendre. Mais Coulombiers le traitta de laſche & ſe mit courageuſement ſur la breſche, & ſes deux fils à ſes deux coſtez, âgez ſeulement de 14. à 15. ans, chacun un javelot à la main, pour ſacrifier, diſoit-il, tout ſon ſang à la verité evangelique. Il y mourut l'eſpée à la main : le hazard ou la pitié ſauva la vie à ſes fils. Guitry enſuite faiſant ceder ſon courage à ſa prudence, rendit Carentan, & Lorges fils de Montgommery y fut retenu priſonnier : mais il ſe ſauva par la faveur d'un des principaux chefs des Catholiques.

Quant au Languedoc, la Reyne Mere qui en vouloit plus à Danville qu'aux Huguenots meſme, avoit projetté de ſe deffaire de ce Seigneur, par le moyen de Jacques de Cruſſol Duc d'Uzés ſon ennemy capital, avant que de commencer la guerre en ce païs-là. Quelques lettres interceptées l'en ayant adverty, il adviſa à ſe rendre maiſtre de la Province : mais il y proceda avec tant de longueurs qu'il ne pût ſe ſaiſir de Montpellier, Lunel, Beaucaire, & Pezenas. Il n'en fut pas moins noté pour cela à la Cour : Martinengue fit voir à la Province les ordres du Roy qui le démettoient de ſon Gouvernement, & deffendoient aux peuples de le reconnoiſtre, & aux gents de guerre de luy obeïr; Ce fut à l'entrée du Printemps.

En cette ſaiſon que les humeurs boüillonnent, le mal du Roy qui avoit eſté comme aſſoupy durant l'hyver, ſe réveilla & fit connoiſtre à la Reyne qu'il eſtoit temps qu'elle ſe ſaiſiſt de ceux qui pouvoient troubler ſa Regence, particulierement des Mareſchaux de Montmorency & de Coſſé. Pour cette fin elle fit donner commiſſion à Chriſtophle de Thou premier Preſident, & à Pierre Hennequin auſſi Preſident, d'informer en diligence de la conſpiration de Saint Germain, afin de les y envelopper.

La

La Mole favori du Duc d'Alençon & le Comte de Coconas Italien qu'il avoient depuis peu introduit dans la confidence de ce Prince, furent arreſtez. Le premier nia tout : l'autre flaté du vain eſpoir d'avoir ſa grace, & avec cela une grande recompenſe, en dit beaucoup plus qu'il n'en ſçavoit. Le Duc d'Alençon & le Roy de Navarre furent auſſi interrogez : le premier répondit en criminel laſchement & en tremblant ; l'autre en accuſateur pluſtoſt qu'en accuſé, avec des reproches qui firent perdre contenance à la Reyne Mere. 1574.

On avoit trouvé chez la Mole une image de cire, qu'un Coſme Rugier Florentin & grand Charlatan, luy avoit accommodée pour charmer une Demoiſelle dont il eſtoit amoureux. La Reyne Mere vouloit qu'on creuſt qu'elle avoit eſté faite pour dévoüer le Roy. Il le nia toûjours fortement : mais il ne laiſſa pas d'avoir le col couppé, & Coconas avec luy. On dit que deux Princeſſes qui en eſtoient amoureuſes firent dérober leurs teſtes & les embaumerent pour les garder. Un autre de leurs complices fut rompu ſur la roüe, & Rugier envoyé aux galeres. La Reyne Mere fort credule en matiere de devins & de ſorciers, l'en tira quelque temps aprés pour s'en ſervir.

Les Mareſchaux de Montmorency & de Coſſé avoient eſté fort chargez par ces malheureux lors qu'on les mit à la torture : neantmoins la preſomption de leur innocence ou de leur pouvoir, les aveugla ſi fort, qu'ils ſe rendirent auſſi-toſt à la Cour pour ſe juſtifier, ne conſiderant pas que l'on eſt toûjours coupable, quand on eſt entre les mains de ſes ennemis, & qu'en ces rencontres l'imprudence eſt le plus mortel de tous les crimes. Auſſi furent-ils arreſtez & menez à la Baſtille, les Pariſiens en teſmoignerent une ſi grande joye, qu'ils les receurent avec des huées, & fournirent huit cens hommes pour les garder. Il y avoit auſſi ordre d'arreſter le Prince de Condé qui eſtoit à Amiens dans ſon Gouvernement de Picardie : mais il ſortit traveſty de la ville, & ayant accueilly en chemin Toré l'un des freres du Mareſchal de Montmorency, il ſe ſauva à Strasbourg. Eſtant là en ſureté, il abjura la Religion Catholique en plein temple, & reprit la Proteſtante.

Le Roy Charles depuis le ſiege de la Rochelle avoit pris en main le gouvernement de ſes affaires ; Il ſe monſtroit fort affectionné au ſoulagement de ſes peuples, ſi bien que malgré le conſeil de ceux qui pretextoient l'oppreſſion publique de la neceſſité de l'Eſtat, il les déchargea cette année d'un tiers des tailles, & ne garda auprés de luy que trois compagnies du regiment des Gardes. Il avoit reſolu de chaſſer de la Cour les Conſeillers des maſſacres, quoy que d'ailleurs il hayſt mortellement les Huguenots, de laiſſer l'adminiſtration de la juſtice à ſes Parlements, celle des armes aux Mareſchaux de France, & de ſe reſerver à luy ſeul celle de l'Eſtat, d'abbaiſſer les Maiſons de Guiſe & de Montmorency, & de quitter tous les vains divertiſſements de la chaſſe, du jeu, & des femmes, pour s'appliquer à ſes affaires,

1574. & dans ſes heures de relaſche à l'eſtude des plus belles ſciences, comme avoit fait le Grand Roy François ſon ayeul.

Il ſeroit à ſouhaiter que les Souverains ſe piquaſſent auſſi bien d'accomplir les beaux projets que leurs predeceſſeurs ſont en mourant, comme ils ſe piquent de recueillir leur autorité & de l'amplifier. C'eſtoit en vain que Charles faiſoit tous ceux-là, il ſe conſumoit à petit feu & fondoit à veuë d'œil; à la fin la violence du mal l'abbatit au lit dans le Bois de Vincennes le huitiéme jour de May. La Reyne Mere pour couvrir de quelque titre legitime la violence avec quoy elle s'eſtoit emparée du Gouvernement, travailloit à ſe faire laiſſer la Regence. Tant qu'il eut encore quelque vigueur, il ne voulut luy donner autre choſe que des lettres aux Gouverneurs des Provinces, qui portoient que durant ſa maladie, & au cas que Dieu diſpoſaſt de luy, il vouloit qu'ils luy obeiſſent, en attendant le retour de ſon frere le Roy de Pologne. Mais quand il fut à l'extremité, dans un eſtat où tout eſt indifferent à celuy qui part du monde, elle ſe fit dépeſcher d'autres lettres qui l'eſtabliſſoient Regente, l'obligea de déclarer aux deux Princes que telle eſtoit ſa volonté, & conduiſit ſi bien les affaires, qu'elle obligea le Parlement & l'Hoſtel de Ville de Paris, de deputer vers elle pour la prier d'accepter la Regence.

La nature fit d'eſtranges efforts pendant les deux dernieres ſemaines de la vie de ce Roy: il treſſailloit & ſe roidiſſoit avec une extrême violence; il s'agitoit & ſe remuoit ſans ceſſe; le ſang luy jailliſſoit par les pores & par tous les conduits de ſon corps. Aprés avoir long-temps ſouffert, il tomba dans une extréme foibleſſe & rendit l'ame entre les trois & quatre heures d'aprés midy du trentiéme de May jour de la Pentecoſte. Il avoit veſcu 25. ans moins trente & un jour, & porté la Couronne treize ans & demy cinq jours moins.

Il eſtoit de belle taille, mais un peu courbé, portoit la teſte de travers, avoit la veuë rude & tranchante, le nez aquilin, la couleur paſle & plombée, le poil noir, le col un peu long, la poitrine élevée, tout le corps bien formé, à la reſerve des jambes qu'il avoit un peu groſſes. Il ſe piquoit d'une profonde diſſimulation, & de connoiſtre les perſonnes à la phyſionomie. Il avoit naturellement le courage haut, l'eſprit vif & clairvoyant, le jugement ſubtil, la mémoire fort prompte, une activité incroyable, une expreſſion heureuſe & energique, enfin beaucoup de qualitez dignes d'un commandement, ſi l'on n'euſt pas corrompu ces nobles ſemences par une mauvaiſe education, & altere ſa ſanté par de trop violentes agitations.

Ceux qui l'avoient gouverné luy avoient tellement imprimé une tres-mauvaiſe habitude de jurer, qu'il la tourna en langage ordinaire. Ils luy avoient auſſi appris à rabrouer les grands & le Parlement: s'il euſt veſcu, ils euſſent eux-meſmes reſſenty l'effet de leurs belles leçons. Pour le detourner de l'application de ſes affaires, ils luy avoient fait aimer la

chaſſe, la muſique, & la poëſie, & avoient taſchés de le jetter dans la débauche du vin & des femmes. Mais une fois s'eſtant apperceu que le vin luy avoit troublé la raiſon juſqu'à luy faire commettre des violences, il s'en abſtint tout le reſte de ſa vie; Et pour les femmes, s'eſtant mal trouvé de quelqu'une de celles de ſa mere, il les prit en averſion & ne s'y attacha guere. 1574.

Il faiſoit des vers aſſez paſſables pour ce temps-là, & tenoit ſouvent academie avec cinq ou ſix Poëtes. On croit qu'il euſt quitté ces vains amuſements pour des connoiſſances plus ſolides s'il euſt veſcu. Il aymoit ſi fort la chaſſe, qu'à la table & au lit, il luy prenoit ſouvent des ſaillies d'appeller ſes chiens. Il compoſa un livre de la Venerie qu'il dicta à Villeroy.

Il n'eut point d'enfants de la Reyne Elizabeth d'Auſtriche ſa femme, ſinon une fille nommée Marie Elizabeth qui mourut l'an 1578. âgée de ſix ans. La mere, quelque temps aprés la mort de ſon mary, ſe retira à Prague en Boheme, où elle mourut l'an 1582. On raporte pour eſchantillon de la bonté & de la juſtice de cette Reyne, qu'elle ne voulut jamais vendre les charges des terres qu'on luy avoit aſſignées pour ſon doüaire; Grande loüange en un païs où tout eſtoit venal; Les bons François ſouhaiteroient bien la pouvoir donner à leurs Princes naturels pluſtoſt qu'à une eſtrangere.

Le Roy Charles eut auſſi un fils baſtard de Marie Touchet, fille de Jean Touchet, Lieutenant particulier au Preſidial d'Orleans, & de Marie Mathy, laquelle il maria à François Balſac d'Entragues Gouverneur de cette ville-là. Ce fils né l'an 1572. porta le meſme nom que ſon pere, & fut premierement Grand Prieur de France, puis Comte d'Auvergne & de Lauraguais; & aprés Duc d'Angouleſme & Comte de Pontieu.

Il erigea en Duchez & Pairies le Marquiſat de Mayenne au païs du Mayne, pour Charles de Loraine frere du Duc de Guiſe, le Comté de Pontievre en Bretagne pour Sebaſtien de Luxembourg, le Vicomté d'Uzés en Languedoc pour Antoine de Cruſſol; en ſimples Duchez le Vicomté de Toüars en Poitou pour Loüis de la Tremoüille, & la Seigneurie de Roüanais pour Claude Gouffier Boiſy.

Les meſmes vices, de l'impudicité, du luxe, de l'impieté, & des abominations magiques qui avoient regné ſous Henry II. triompherent ſous Charles IX. avec une licence effrenée. Outre ces déréglements, la trahiſon, l'empoiſonnement, & l'aſſaſſinat, devinrent ſi communs, que ce n'eſtoit plus qu'un jeu que de perdre ceux de la mort deſquels on croyoit tirer quelque avantage. Je ne parle point de cette fureur meurtriere que la diverſité des Religions avoit allumée dans les eſprits des peuples de l'un & de l'autre party.

Avant ce regne c'eſtoit les hommes qui par leur exemple & par leurs perſuaſions, attiroient les femmes dans la galanterie: mais depuis

1574. que les amourettes firent la plus grande partie des intrigues & des myſteres d'Eſtat, c'eſtoient les femmes qui alloient au devant des hommes; Leurs maris leur laſchoient la bride par complaiſance & par intereſt: & d'ailleurs ceux qui aimoient le changement, trouvoient leur ſatisfaction dans cette liberté, qui au lieu d'une femme leur en donnoit cent.

Quant à la magie, on ſçait que la Reine mere s'eſtoit fort gaſté l'eſprit par ces curioſitez impies; Elle avoit accouſtumé de porter ſur elle des caracteres. On en garde encore qui ſont marquez ſur des parchemins fort deliez, qu'on croit eſtre de la peau d'un enfant mort né. Les eſprits vains & legers ſe portoient facilement à ſuivre ſes exemples; un aveugle chef de cette maudite cabale de ſorciers qui fut executé en Greve pour ce ſujet, l'accuſa grand un nombre de Seigneurs & de Dames. Et l'on trouva le regiſtre ou eſtoient leurs ſignatures au pied des abjurations execrables, & des ſermens horribles qu'il leur faiſoit faire. Un Preſtre Manceau nommé des Eſchelles, qui eſtoit auſſi accuſé de magie, en découvrit plus de 150. pour meriter ſon impunité, qu'on luy accorda. Un fameux Auteur le rapporte ainſi, & je l'ay trouvé en écrit dans des memoires de ce temps-là; je ne ſçay s'il les faut croire, car ceux qui ſe ſont une fois remplis l'imagination de ces creuſes & noires fantaiſies, croyent que tout eſt plein de diables & de ſorciers.

INTERREGNE
DE QUELQUES MOIS.

SI-toſt que le Roy Charles eut les yeux fermez, la Reine mere écrivit à tous les Gouverneurs, qu'il l'avoit chargée de la Regence, & obligea meſme le Duc d'Alençon, tout captif qu'il eſtoit, d'en donner ſa declaration: mais on s'eſtonna de ce que par un poſtſcript, elle rendoit compte de la maladie dont le Roy eſtoit mort, diſant qu'elle le faiſoit ainſi pour oſter tout le ſcrupule qu'on en pourroit avoir conceu.

Le meſme jour elle dépeſcha un courier en Pologne & le lendemain encore un autre pour en donner avis à ſon cher fils, & le prier inſtamment de revenir au pluſtoſt. Ceux du Prince de Condé les avoient prevenus, & donné l'alarme ſi chaude à Cracovie, que ce Roy eſtant ſoigneuſement obſervé, il ſembloit qu'il ne pûſt pas aiſément ſe dérober à tant d'yeux qui veilloient ſur luy.

La Reine mere cependant n'avoit pas peu de peine à conſerver ſon autorité dans une extréme confuſion de toutes choſes, & dans une cruelle haine de tout le monde. Ses ennemis ayant perdu le reſpect avec la crainte,

la déchiroient par d'outrageuſes ſatyres ; les peuples parloient inſolemment de ſa conduite ; Et ce murmure univerſel faiſoit voir que tout eſtoit preſt à ſe déchaîner contre elle. Tous ces bruits neanmoins ne l'eſtonnoient guere, parce qu'elle avoit tous les chefs des factions en ſon pouvoir ; les Mareſchaux eſtoient ſoigneuſement gardez dans la Baſtille par des compagnies bourgeoiſes qui y montoient en garde tous les jours ; Et pour les deux Princes, elle les avoit tranſportez du Bois de Vincennes au Louvre ; Et elle ne s'en aſſuroit pas ſeulement par des gardes qui les obſervoient, & par des doubles grilles qu'elle avoit fait mettre aux feneſtres de leurs appartemens, mais auſſi par les attraits de ſes filles, dans la chambre deſquelles ils avoient la liberté d'entrer à toute heure, & d'adoucir l'ennuy de leur captivité par ces douces chaiſnes. 1574.

Matignon luy avoit à regret remis Montgommery entre les mains : le Parlement eut charge de luy faire ſon procés. La mort de Henry II. qu'elle affectoit de venger ſur ce Seigneur, eſtoit un coup de malheur pluſtoſt qu'un crime ; ce qu'il avoit fait dans les trois guerres civiles eſtoit aboly par les Edits de pacification ; ainſi on ne le pouvoit charger que de cette derniere priſe des armes. Neanmoins on ajoûta dans ſon Arreſt que c'eſtoit pour avoir arboré les enſeignes d'Angleterre quand il vint pour ſecourir la Rochelle. Il fut condamné à eſtre traîné dans un tombereau à la Greve & d'y avoir la teſte trenchée, ſa poſterité dégradée de nobleſſe.

On luy donna la queſtion fort cruelle pour ſçavoir les complices de la pretenduë conſpiration de l'Admiral : la douleur ne pût luy arracher de la bouche que des plaintes de ce qu'on violoit la foy qu'il ſe perſuadoit qu'on luy avoit donnée. Il alla au ſupplice tout briſé de la torture : mais avec un viſage ſerein & un eſprit tranquille, & fit une fin qu'on pourroit loüer dans une meilleure cauſe, & plaindre dans un homme qui auroit eſté moins cruel.

Ce grand exemple eſtoit pluſtoſt pour intimider les factieux de la Cour que les Huguenots : car aprés la S. Barthelemy il n'y avoit plus rien capable de les effrayer. La conjoncture leur eſtoit favorable : mais ils n'avoient point de Princes ny de perſonnes de qualité pour leur ſervir de chefs, ils manquoient d'argent, & le peuple dans leurs grandes villes, comme Niſmes, Montauban, & la Rochelle, ne ſe fioit pas à la Nobleſſe. Auſſi à dire vray, la pluſpart des Gentilshommes cherchoient à ſe faire acheter, ſi on eut voulu les payer à leur mot.

Elle n'avoit point trouvé à propos de les attaquer du coſté du Poitou ny de la Guyenne, parce qu'ils y eſtoient trop forts : mais elle noüa des negociations avec la Noüe & leurs autres chefs, leſquelles aboutirent à une tréve pour les mois de Juillet & d'Aouſt. Durant ce temps-là ils eurent permiſſion de tenir à Millaud une Aſſemblée generale des Provinces de Guyenne, Dauphiné, & Languedoc, pour aviſer aux moyens de traiter une paix generale.

1574. Gramont avoit eſté envoyé en Bearn pour le reduire à l'ancienne Religion. Comme il eſtoit dans le chaſteau de Hagetmau, où il aſſembloit la Nobleſſe, le jeune Baron d'Arros l'y ſurprit par un coup auſſi hardy qu'on ſe puiſſe imaginer. Ce Gentilhomme porté à une ſi deſeſperée entrepriſe par les exhortations de ſon pere, vieillard octuagenaire & aveugle, entra dans le chaſteau comme les autres Gentils-hommes avec dix ou douze determinez, & lors qu'il vit ſon temps, il ſe mit à charger ſur tout ce qui ſe rencontra devant luy, tua, écarta, chaſſa des gens eſtonnez, & emmena Gramont priſonnier.

L'armée du Prince Daufin eſtant entrée dans le Daufiné, une partie de ſon avantgarde luy fut enlevée au pont de Royans par Montbrun: lequel enſuite faillit une entrepriſe ſur Die. Le Prince Daufin avoit deſſein de nettoyer le païs de toutes les places que les Huguenots y tenoient; il en enleva deux ou trois, puis s'alla échoüer devant Livron, petite bicoque ſituée ſur une coline dans le Dioceſe de Valence; Il y mit le ſiege vers la my-Juin, & fut contraint de le lever un mois aprés.

On vit preſque en meſme temps paroiſtre deux manifeſtes, l'un de Danville, dont l'irreſolution enfin ſe determina par la crainte du peril & des embuſches que la Reine mere luy tendoit tous les jours, à faire union avec les Huguenots; l'autre du Prince de Condé, qui s'eſtant rendu à Heidelberg, obtint facilement de l'Electeur Palatin, que Caſimir ſon fils puiſné luy feroit des levées de cavalerie & d'infanterie, moyennant de l'argent comptant; ſans quoy ny la vertu, ny la religion, ny l'addreſſe, ne peuvent rien en ce païs-là.

La nouvelle en ayant eſté apportée en France, encouragea merveilleuſement les Huguenots, & porta l'Aſſemblée de Millaud à l'élire pour leur Chef general, dont ils luy envoyerent la declaration à Neuf-chaſtel en Suiſſe. Dans laquelle ils n'oublioient pas de luy marquer qu'il ſeroit obligé de ſuivre les reglemens de l'Aſſemblée, & de ne rien faire que de l'avis d'un conſeil qu'elle luy donneroit.

La Nouë connut à ſon dam que ſa prudence s'eſtoit laiſſée tromper par le trop grand deſir de la paix: car pendant la tréve, le Duc de Montpenſier penſa accabler la Rochelle. Ayant refait ſon armée & groſſy ſes troupes de celles de Normandie, il prit toutes les petites places du Poitou, & enſuite la ville de Fontenay meſme, durant un pourparler de capitulation. Ce coup eſtonna fort les Rochelois, parce que Fontenay eſtoit la clef de toutes les commoditez qu'ils tiroient du bas Poitou; Et neanmoins il ne ſervit de rien, non plus que les exhortations de la Nouë, pour les porter à faire les efforts neceſſaires pour leur conſervation, tant ils eſtoient agreablement flattez par la Reine mere d'une vaine eſperance de paix.

Dans les autres Provinces ils ſe deffendoient mieux. En Languedoc ils ſurprirent la ville de Caſtre; Et en Agenois, quoy que tres-foibles, ils ne ſe laiſſerent pas arracher les villes de Clairac & de Mont-flanquin.

Leur courage fortifioit ces places, comme la diviſion d'entre Coſſé & la Valete, entre leſquels la Reine mere avoit partagé le gouvernement de Guyenne, affoibliſſoit l'armée des Catholiques. 1574. en Juin.

Les couriers de cette Princeſſe arriverent en Pologne entre le quatorze & le quinziéme de Juin. Le Roy Henry ſe mit au lit pour mieux tenir conſeil ſur ce qu'il avoit à faire. Il fut propoſé deux avis, l'un de tromper les Polonois, & de ſortir au pluſtoſt de ce pais-là, ſuivant les lettres preſſantes de la Reine mere; l'autre de faire agreer ſon départ au ſenat. Le dernier eſtoit le plus honneſte: le premier ſembla le plus ſeur. Aprés avoir donc diſpoſé ſecretement toutes choſes, il ſe déroba la nuit du dix-huit au dix-neufiéme de Juin, ſe rendit à Peizna premiere ville d'Auſtriche, & de là à Vienne.

Son évaſion eſtant ſceuë, les Polonois coururent en foule à ſon Palais; une troupe de quatre cens chevaux piqua aprés luy, mais ne le ſceut atteindre. Les François qui eſtoient demeurez à Cracovie furent en grand danger d'eſtre aſſommez; le Senat aſſemblé en fit arreſter les principaux: neanmoins Charles Danzay que Henry avoit nommé pour ſon Ambaſſadeur en Dannemarc, s'y eſtant trouvé, & ayant rendu raiſon d'un ſi prompt départt, appaiſa un peu la premiere furie. Puis avec les bons offices de quelques Palatins que le Roy avoit charmez par ſes belles qualitez, il manía ſi bien ces eſprits échauffez, qu'ils luy renvoyerent ſon équipage & tous ſes domeſtiques, le ſuppliant tres-humblement de vouloir revenir: mais il s'en excuſa ſur les nouvelles qu'il diſoit avoir euës, que le Prince de Condé eſtoit preſt d'entrer dans la France avec une armée de trente mille Allemands.

Il paſſa ſix jours de temps à Vienne: l'Empereur l'y regala avec autant d'affection que de magnificence. Il eſtoit bien aiſe qu'il euſt laiſſé la Couronne de Pologne à laquelle il aſpiroit, & que la Maiſon de France perdiſt l'avantage qui la rendoit puiſſante de coſte-là. On dit qu'il luy propoſa le mariage de ſa fille Iſabelle veuve de Charles IX. & qu'il luy conſeilla de faire entrer la paix avec luy dans ſon Royaume; luy remontrant que c'eſtoit le ſeul moyen d'effacer des eſprits l'horrible image des maſſacres, & d'en rejetter toute la faute ſur le conſeil du feu Roy. Les deux fils de l'Empereur, ſçavoir Rodolfe Roy des Romains, & l'Archiduc Erneſt, le conduiſirent juſqu'à la frontiere du Frioul; Il voulut prendre cette route pour éviter les inſultes de l'Electeur Palatin, & la veuë reprochante des autres Princes Proteſtans.

Tout ce que l'induſtrie & la magnificence ſe pût imaginer de plus beau & de plus obligeant, fut employé par les Veniriens pour honorer le plus grand Roy d'entre leurs alliez. Dans toutes les villes de leurs terres il fut receu comme Souverain. Quatre Senateurs veſtus de robes de velous rouge, l'accueillirent ſur le bord du Golfe, luy preſenterent autant de barques tapiſſées de meſme, & une pour ſa perſonne toute enrichie d'or & d'azur, & reveſtuë au dedans d'un drap d'or à fond bleu, & le me-

1574. nerent dans l'Iſle de Moran celebre pour ſa belle verrerie. Il y coucha cette nuit-là. Le lendemain ils le firent monter dans le Bucentaure, vaiſſeau qui ne ſert qu'aux grandes ceremonies, autour duquel flotoit un nombre infiny de gondoles, entre autres deux cens qui eſtoient moins parées de la beauté de leurs eſtoffes, que de celle des Dames, dont elles eſtoient pleines. Le Duc à la deſcente dans la ville luy preſenta le poile, porté par ſix Procureurs de ſaint Marc, & le conduiſit dans le Palais qu'on luy avoit preparé.

Durant neuf jours qu'il ſéjourna à Veniſe, les Ducs de Savoye, de Ferrare, & de Mantouë, qui s'y eſtoient rendus exprés pour l'honorer, l'accompagnereut par tout; la Seigneurie le défraya luy & toute ſa ſuite, & le fit ſervir par cent jeunes Gentilshommes. Il alla au Senat pour voir l'ordre du balotement, y fut aſſis au deſſus du Duc, & y exerça tous les actes de Souverain. Enſuite il vit avec admiration l'arſenal, & avec plus de plaiſir les Dames, & les Courtiſanes meſme, qu'il trouva auſſi divertiſſantes que belles: mais quelqu'une luy fut trop prodigue d'une faveur qu'il ſe repentit toute ſa vie d'avoir acceptée.

Aprés ces neuf jours d'enchantemens (il les appella ainſi) il prit congé du Senat, & fut accompagné par quatre Senateurs juſqu'à Rodigino, derniere place de la Seigneurie. De ce lieu il fut conduit à Ferrare par la cavalerie du Duc; Aprés qu'il y eut eſté deux jours, il s'embarqua ſur le Pô & remonta à Turin: mais auparavant il paſſa par Mantouë, à la priere du Duc Guillaume frere du Duc de Nevers. Dom Jean d'Auſtriche Gouverneur du Milanois le receut auſſi dans Cremone & dans les autres villes de cette Duché par où il luy falut paſſer, & luy rendit tous les meſmes honneurs qu'il euſt ſceu rendre à la propre perſonne du Roy d'Eſpagne.

Il demeura à Turin huit ou neuf jours. La Ducheſſe Marguerite de France ſa tante; l'une des plus ſages Princeſſes de ſon temps, luy donna le meſme conſeil pour la paix que l'Empereur, & le Duc luy preſenta Damville ſon parent, qu'il avoit fait venir exprés ſous ſa parole, pour le remettre en ſes bonnes graces. L'affection que le Roy avoit euë autrefois pour ce Seigneur, ſe réveilla: il le faiſoit coucher dans ſa chambre, & écoutoit volontiers les avis qu'il luy donnoit de prendre le gouvernement de ſon Eſtat luy-meſme, & d'accorder la paix aux Huguenots pour les ruiner aprés par des projets qu'il luy propoſoit. Mais la Reine mere en ayant eſté avertie, y envoya Chiverny & Fiſes, qui détruiſirent dans l'eſprit du Roy tout ce que Damville y avoit baſty, & l'y ruinerent tellement luy-meſme qu'il le voulut faire arreſter. La Ducheſſe en ayant eu le vent, en donna avis à ce Seigneur, & le Duc luy envoya une bonne eſcorte pour le conduire juſqu'à Nice; d'où ſes galeres le menerent en Languedoc. Quand il ſe vit en ſeureté, il jura qu'il ne verroit jamais plus le Roy qu'en peinture; & il ne viola point ſon ſerment.

Les

Les reſpectueuſes civilitez du Duc & les careſſes de la Ducheſſe, dont la grace, l'eſprit & les royales qualitez, s'eſtoient conſervé quelque empire ſur les François, & meſme ſur ſes neveux, ne leur furent pas inutiles. Le Roy en fut touché, & par des motifs de generoſité, ou de juſtice, promit de rendre Pignerol, Saviglian, & la Perouſe au Duc; qui luy avoit fait connoiſtre qu'il ne pouvoit plus les retenir, s'il n'aimoit mieux ſuivre ce qu'ils appellent les maximes d'Eſtat, que le droit des gens & la foy des traitez. Le Duc ayant obtenu cette grace, luy donna quatre mille hommes de pied & mille chevaux, pour le conduire juſqu'à Lyon, de peur qu'il ne receuſt quelque inſulte des Huguenots du Daufiné. Il l'y accompagna luy-meſme, & y demeura quelques jours : mais il fut contraint d'en partir avant que d'avoir obtenu l'accompliſſement de ſes promeſſes, parce qu'il receut les nouvelles de la mort de la Ducheſſe ſa femme, que Dieu appella en l'autre monde le quatorziéme de Septembre. 1574.

PAPES, encore GREGOIRE XIII. dix ans, ſept mois ſous ce regne.

SIXTE V. élû le 24. Avril 1585. S. 5. ans 4. mois, 3. jours, dont 4. ans 25. jours ſous ce regne.

HENRY III.

ROY LXI.

Deux fois Roy, doux, accors, mais mol, foible & prodigue,
Par trop de Favoris, d'offices & d'impoſts,
I'embroüillay mon Eſtat, je perdis mon repos,
Et me vis immoler aux fureurs de la Ligue.

HENRY III.

ROY LXI.

Aagé de vingt-trois ans preſque accomplis.

IL eſtoit le cinquiéme de Septembre quand le Roy Henry arriva au Pont de Beauvoiſin, lieu qui fait la ſeparation des terres de France, & de celles de Savoye. La Reine ſa mere s'avança juſques-là afin de le recevoir, & luy preſenta le Duc d'Alençon & le Roy de Navarre pour en faire ce qu'il luy plairoit. Il les receut avec une extrême froideur, quoy qu'ils le ſaluaſſent avec une profonde humilité ; Quelques heures aprés, il leur accorda leur grace, & leur liberté : mais ce ne fut qu'en apparence, car il ordonna à des gardes de veiller ſecretement ſur eux ; & il y avoit de certaines Dames qui les tenoient toûjours enlacez dans leurs filets, & ne leur refuſoient rien pour tirer d'eux ce qu'ils avoient de plus caché dans l'ame. Ce fut en ce meſme lieu qu'il fit Bellegarde Mareſchal de France. Il luy avoit promis cette grace tandis qu'il eſtoit en faveur, mais il n'y eſtoit déja plus, il ne pût garder ce poſte quinze jours, du Gua l'en avoit debuſqué & s'étoit mis en ſa place. 1574. en Septembre.

On pourroit, à proprement parler, appeller le regne de ce Roy le regne des Favoris. La molleſſe de ſon ame & ſa faineantiſe le livrerent entre les mains de ces gens-là ; leſquels acheverent d'énerver ce qu'il avoit de ferme, & de le diſſoudre dans les voluptez. Tellement qu'ils effacerent l'eſclat de toutes les belles actions dont on luy attribuoit l'honneur ; Et ils euſſent fait douter s'il y euſt eu aucune part, n'euſt eſté qu'au travers de tous ces défauts on admiroit encore en luy beaucoup de qualitez Royales. Quelus, Maugiron & S. Maigrin furent ſes premiers mignons ; enſuite Saint Luc, Arques, & le jeune la Valete, puis Termes, depuis nommé Bellegarde, & quelques autres.

La Reine mere eſtoit ravie de le voir entre leurs mains, parce que du commencement ils luy rendoient compte de toutes ſes penſées, & que tandis qu'ils l'amuſoient, ou dans l'antichambre avec les Dames, ou dans le cabinet, auquel il paſſoit des journées entieres à conſulter ſur la découpure d'un habit, & ſur l'ajuſtement d'une fraiſe, elle retenoit

1574. preſque toute l'autorité, ne prévoyant pas que peu à peu ils luy en raviroient la meilleure partie, avec l'affection de ſon fils.

Afin de le poſſeder tout entier, ils luy perſuaderent de ne ſe communiquer plus tant à ſes ſujets comme avoient fait ſes predeceſſeurs, mais de ſe tenir caché comme les Rois d'Orient; de ne ſe faire connoître à eux que par un grand éclat, ou de magnificence, ou de commandemens abſolus; de deſaccouſtumer les François de luy faire des remontrances; & ſur tout de leur apprendre qu'il n'y a point d'autre juſtice que ſa volonté. Sur cela ils élevoient ſon eſprit dans de hauts ſentimens de luy-meſme, l'eſtourdiſſoient par leurs flateries exceſſives, & le rempliſſoient de cette opinion qu'il eſtoit le plus grand Prince du monde, qu'il ſurpaſſoit infiniment tous les Rois precedens, les Alexandres & les Ceſars, qu'il avoit fait des chef-d'œuvres de politique dés ſon apprentiſſage, & que la prudence des plus habiles n'eſtoit qu'ignorance en comparaiſon de la ſienne.

Enyvré de ces flateuſes perſuaſions, il eſtablit de nouvelles formes de grandeur, remit ſur pied le Regiment des Gardes à dix compagnies, Charles IX. peu avant ſa mort n'en avoit retenu que trois, fit entourer ſon lit & ſa table de baluſtres, ne ſortoit que rarement en public & toûjours enfermé dans une litiere ou dans une barque enrichie d'or & de peintures pour ſe promener ſur la molle riviere de Saone, & ne laiſſoit plus aux Grands le credit de luy porter les recommandations des petits, non pas meſme les leurs, que par le credit de ces mignons. Toutes les faveurs n'eſtoient que pour eux, ils mettoient à haut prix les Charges & les Gouvernemens, pour les tirer des mains des Seigneurs, à qui le ſervice de leurs peres ou leur propre merite les avoit acquis. Grand nombre des plus qualifiez ſe voyant peu conſiderez, ſe retirerent de la Cour malcontens; Et alors les favoris eſtant plus au large, ils introduiſirent cette pernicieuſe invention d'*acquits comptans*, avec laquelle on a ſi ſouvent & ſi impunément pillé les finances.

Les Agens du Duc de Savoye preſſoient fort l'execution de la promeſſe du Roy, le Conſeil eſtoit partagé là-deſſus. Le Duc de Nevers, Gouverneur des places d'au delà les Monts, qui eſtoit allé aux bains d'Acqui au Montferrat pour ſa bleſſure, envoya au Roy une longue remontrance pour l'en diſſuader. Ses principales raiſons eſtoient le droit de bienſéance, qu'il confirmoit par l'exemple de quantité de Princes, qui n'avoient point reſtitué ce qui les accommodoit. Le Roy loüa fort ſon zele; mais du reſte, ſoit qu'il ſe piquaſt de generoſité & de tenir ſa parole, ſoit qu'il creuſt que la juſtice eſtoit un devoir qui obligeoit les Princes auſſi bien que les particuliers : il voulut reſtituer les trois places au Duc de Savoye, & ordonna à Henry grand Prieur de France ſon frere baſtard, & à Fiſes Secretaire d'Eſtat, d'en aller faire l'évacuation. Du reſte le Duc de Nevers, non ſeulement demanda une décharge du gouver-

nement de delà les Monts, & un acte portant qu'il ne luy ſeroit jamais rien imputé de cette reſtitution, ny à luy ny aux ſiens : mais encore en fit les proteſtations au Conſeil eſtably en ce païs-là, & au Parlement de Grenoble ; & il y obtint par Arreſt qu'elles furent enregiſtrées en ces Cours-là avec les lettres de décharge. 1574.

Du commencement le Roy fit pluſieurs beaux reglements pour les Officiers de ſa maiſon, pour ceux qui devoient entrer dans ſa chambre, pour le temps des audiances qu'il donneroit, & pour les requeſtes qu'on auroit à luy preſenter. Il ordonna ſur ce dernier poinct que les ſuppliants le feroient par placets, leſquels il reſpondroit luy-meſme, puis les remettroit à un Secretaire d'Eſtat pour en faire les dépeſches. Tous ces ordres ne durerent pas long-temps ; il s'ennuya de les garder, & on ceſſa de luy preſenter des placets, quand on reconnu que c'eſtoit perdre le temps de s'adreſſer à luy, puiſqu'il n'en liſoit que tres-peu, & qu'il en faloit attendre l'enterinement d'un autre pouvoir que du ſien.

Il y avoit dans ſon Conſeil deux partis, l'un qui pardeſſus toutes choſes deſiroit la paix & la reformation de l'Eſtat : l'autre qui vouloit exterminer les Huguenots à quelque prix que ce puſt eſtre. Le Chancelier de l'Hoſpital avoit eſté le chef du premier, Paul de Foix, Chriſtophle de Thou premier Preſident, & Pibrac, luy avoient ſuccedé dans ce ſentiment ; Morvillier l'eſtoit du ſecond, fort homme de bien, mais addonné à de nouvelles devotions, & qui ſuivoit les mouvements des cabales eſtrangeres ; leſquelles ayant leurs racines en Eſpagne & à Rome faiſoient ſervir la Religion à l'exaltation de ces deux puiſſances. Ce ſecond party ſe trouvant conforme aux intereſts de la Reyne mere, ſe rendit le plus fort, & fit reſoudre la guerre contre les Huguenots.

Dans le Poitou Montpenſier aſſiegea Luſignan ; il ne pût le prendre qu'à quatre mois delà, & le démolit. En Daufiné ſon fils attaqua la petite place du Pouſin qui rompoit le commerce de Lyon à Marſeille par le Rhoſne, comme Livron le rompoit par terre. La place eſtant reduite à l'extrémité, Saint Romain ſe jetta dedans en plein jour à la faveur d'un grand combat, & la nuit ſuivante en emmena heureuſement ce qu'il y avoit de ſoldats & d'habitants. Le lendemain les aſſiegeants y mirent le feu.

Comme il eſtoit ſur le point d'aſſieger Livron, la Reyne mere fit donner le commandement de l'armée au Mareſchal de Bellegarde ; C'eſt qu'elle ne vouloit pas que toute la puiſſance fuſt dans la Maiſon de Bourbon, & que d'ailleurs elle penſoit rompre par là l'intelligence & l'amitié qui eſtoit entre Bellegarde & Damville. Elle avoit pris à taſche de ruiner ce dernier, & c'eſtoit pour ce ſujet qu'elle avoit mené le Roy à Avignon, afin de pouvoir plus facilement remuer le Languedoc & enveloper ce Seigneur par quelque artificieuſe negociation.

Dans cet embarras d'affaires, la galanterie faiſoit les occupations les

1574. en Decembre.

plus ſerieuſes de la Cour. Par ce moyen la Reyne entretenoit des jalouſies entre le Roy de Navarre & le Duc d'Alençon, & penſoit auſſi à captiver l'eſprit du Roy ſon fils. La Damoiſelle de Chaſteau-neuf ſon ancienne maiſtreſſe, & deux autres de ſes filles, ſembloient avoir quelque part dans ſon cœur : mais c'eſtoit la Princeſſe de Condé qui le poſſedoit veritablement. Il avoit reſolu de l'eſpouſer, & à cette fin il travailloit à faire diſſoudre ſon mariage avec le Prince pour crime d'hereſie, car elle eſtoit demeurée Catholique depuis la S. Barthelemy.

Comme la Reyne mere n'avoit point de perſuaſions ny d'adreſſes capables de rompre ce coup, la mort vint à ſon ſecours, & coupant le fil des jours de la Princeſſe, rompit cet attachement pernicieux; laiſſant de grands ſoupçons aux plus deffiants de quel coſté elle pouvoit eſtre venuë ſi à propos. La douleur qu'en eut le Roy fut preſque mortelle, il paſſa prés de trois jours ſans boire ny manger; & quand on l'eut obligé de vivre, non pas en le conſolant, mais en feignant d'augmenter ſa douleur, il fut encore quelque temps qu'il ne vouloit voir que des objets lugubres, des lieux ſombres, des viſages triſtes, portant meſme ſur ſes aiguillettes & aux rubans de ſes ſouliers de petites teſtes de mort; Neantmoins au bout de quelques ſemaines il ſe conſola tout d'un coup, & eut ſi grand'honte de ſa foibleſſe, qu'il eſſaya de faire croire qu'il y avoit eu de l'enchantement.

Cette mort arriva tandis qu'il eſtoit encore à Lyon. Pendant ſon ſejour en Avignon, la Cour fut troublée de celle du Cardinal de Lorraine. Quelques-uns diſoient qu'elle procedoit de ce qu'il s'eſtoit morfondu ayant eſté nuds pieds à une proceſſion de Penitents, d'autres s'imaginoient qu'elle luy avoit eſté cauſée par la fumée de quelques flambeaux empoiſonnez qu'on portoit expres devant luy; Et on en accuſa Dom Claude de Guiſe ſon frere baſtard, l'un des plus meſchans hommes du monde, qui ſe vengea ainſi de quelques fortes reprimandes qu'il luy avoit fait de ſes ſceleratesſes.

EMPP. AMURATH. fils de Selim II. mort le 13. Decembre, R. 29. ans & un mois, & encore MAXIMILIAN II.

Bellegarde cependant n'avançoit pas beaucoup devant Livron : il fut contraint de détacher une partie de ſes troupes pour aller tenir teſte à Montbrun qui incommodoit fort le Daufiné. D'autre part Damville avoit aſſiegé & pris Saint Gilles, d'où le bruit de ſon canon ſe portoit juſqu'en Avignon, & enſuite ayant ſurpris Aigues-mortes, il menaçoit de paſſer le Rhoſne; tellement que le Roy connoiſſant que ſa preſence en ce païs-là faiſoit meſpriſer ſon autorité, il reprit le chemin de Lyon.

Comme il paſſoit par le camp qui eſtoit devant Livron, les aſſiegez l'accueillirent avec des paroles outrageuſes; & il eut le deſplaiſir de ne ſe pouvoir pas venger de leur inſolence. Ses troupes eſtoient ſi débiffées qu'il donna ordre de lever le ſiege, faiſant courir le bruit qu'il en avoit beſoin pour honorer ſon Sacre. Voilà comme il chopa des

l'entrée de ſon Royaume, & donna un ſi rude choc à ſon autorité, que toûjours depuis elle fut chancelante & debile. 1575. en Janvier & Fevrier.

Il partit de Lyon à la my-Janvier, arriva le douzieſme de Fevrier à Reims, & y fut ſacré trois jours aprés par le Cardinal de Guiſe, le Siege eſtant vacant. Le Duc de Guiſe qui eſtoit encore en faveur, s'y conſerva la préſeance ſur le Duc de Monpenſier. Car celuy-ci eſtant venu juſqu'à deux lieuës de Reims, reſolu cette fois de l'emporter, receut un ordre du Roy qui luy defendoit de paſſer outre. Le lendemain du Sacre le Roy eſpouſa Louïſe fille de Nicolas Comte de Vaudemont oncle paternel de Charles II. Duc de Lorraine. Le Cardinal de Lorraine en ſon vivant avoit avancé les premieres propoſitions de ce mariage.

Lors que le Roy eut fait ſon entrée dans Paris avec ſa nouvelle eſpouſe, les deputez du party Proteſtant & Politique y arriverent pour parler de la paix, ayant communiqué par des Envoyez avec le Prince de Condé qui eſtoit à Baſle. Ils demandoient qu'on leur fiſt droit ſur 92. articles, dont pluſieurs ſembloient fort hardis : mais les plus choquans eſtoient la tenuë des Eſtats generaux, le rabais des tailles au meſme point qu'elles avoient eſté ſous Loüis XII. & qu'on euſt à punir exemplairement les Athées & les Blaſphemateurs, & à executer les Ordonnances contre les énormes & infames paillardiſes qui provoquoient la colere de Dieu ſur la France. Cette cenſure maligne rendit les Huguenots beaucoup plus execrables à la Cour que ne faiſoient leur ſoulevement & leurs hereſies.

Toutes ces conferences qui durerent plus de trois mois, & les diverſes negociations avec quoy on taſchoit d'amuſer les Rochelois & Damville, bien loin de guerir les deffiances & les haines, les envenimoient davantage; De ſorte que la guerre ſe continuoit par tout aux environs de Montauban, en Auvergne, en Perigord, en Languedoc, en Daufiné. Montauban fut inveſty par les Catholiques, mais delivré par Choupes, lequel y conduiſit les troupes de la Noüe. En Auvergne, Montal fut defait & tué par une Dame qu'on peut mettre au rang des Amazones. C'eſtoit Magdelaine de Saint Nectaire* veuve de Guy de Saint Exupery Miraumont, toûjours ſuivie de ſoixante Gentils-hommes des plus braves, qui faiſoient des efforts de valeur incroyable pour meriter ſes bonnes graces. En Perigord, Langoiran ſurprit & ſaccagea cruellement la Ville de Perigueux. En Languedoc, Danville en fit autant à Uzés & à Alez. En Daufiné Montbrun gagna une bataille ſur Gordes ſon ennemy prés de Die, & l'inveſtit dans cette Ville.

*Vulgairement Senetaire.

Quelques jours aprés, eſtant allé au devant du ſecours qui venoit pour le delivrer, il fut défait luy-meſme, pris & envoyé au Parlement de Grenoble; qui luy fit ſon procez & le condamna à perdre la teſte. C'eſtoit en punition de ce qu'il avoit pillé le bagage du Roy, & répondu inſolemment à ceux qui l'en blaſmoient, que le jeu & les armes egaloient toutes ſortes de perſonnes. François de Bonne Leſdiguieres ſimple Gentil- en Fevrier. & ſuiv.

1574. en Fevrier & ſuivans.

homme, mais déja parvenu à une grande reputation, prit ſa place dans le Dauphiné, & s'éleva plus haut en reſtabliſſant la diſcipline militaire, que l'autre n'avoit fait, en permettant toutes ſortes de licences.

Je paſſe ſous ſilence les remuëmens que le gouvernement du Mareſchal de Rais cauſa en Provence, & les deux factions qui troublerent cette Province, l'une portant le nom de *Carciſtes*, à cauſe que le Comte de Carces Lieutenant de Roy en eſtoit le chef; l'autre celuy de *Raſats*, qui s'eſtoient ſoulevez contre le Mareſchal à cauſe qu'il les raſoit de trop prés par ſes exactions. Je ne parle point non plus des exploits de Montluc qu'on avoit nouvellement fait Mareſchal de France; car ce fut bien peu de choſe; & depuis une grande arquebuſade qu'il receut au viſage en aſſiegeant Rabaſteins, à cauſe dequoy il portoit un maſque ſur le nez, les Huguenots le redoutoient auſſi peu qu'une Demoiſelle.

Le Senat de Pologne avoit ſupplié le Roy avec tous les termes de reſpect & de déference, qu'il euſt à retourner en ce pays-là, ſinon qu'ils procederoient à l'élection d'un autre. Pibrac, que la Reine mere avoit envoyé pour faire prolonger ce terme, trouva qu'il y avoit un decret du 14. de Juillet, portant que la Royauté eſtoit vacante comme par mort, & que les Eſtats alloient proceder à une nouvelle élection. Comme il vit qu'ils y eſtoient reſolus, il aima mieux ſe retirer que d'eſtre ſpectateur de l'affront qu'on alloit faire à ſon maiſtre. Dans leur diete ils ſe diviſerent en deux brigues, dont l'une élût l'Empereur Maximilian, l'autre Sigiſmond Bathory Prince de Tranſylvanie, à la charge qu'il épouſeroit Anne ſœur du défunt Roy. Ce dernier plus diligent que ſon rival, accourut promptement en Pologne, épouſa la Princeſſe & ſe mit en poſſeſſion. Ce qui euſt cauſé de grands troubles, ſi la mort n'y euſt mis ordre, en oſtant Maximilian hors du monde.

1575. en Juin & ſuivans.

Une Cour toute pleine de voluptez, & où tout ſe gouvernoit par d'autres mains que par celles du Souverain, ne pouvoit manquer d'eſtre agitée par de continuelles intrigues de femmes & de Favoris. Du Gua & Souvré avoient pour lors les premieres places dans les bonnes graces du Roy: la Reine mere ſe ſervoit d'eux pour broüiller enſemble le Duc d'Alençon & le Roy de Navarre, & pour ſemer de la jalouſie entre le Roy & ſon épouſe, de peur qu'elle ne ſe rendiſt maiſtreſſe des affaires de ſon mary, ſuivant les conſeils du Duc de Guiſe. Ils avoient auſſi de frequens démeſlez avec le brave Buſſy d'Amboiſe favory du Duc d'Alençon, & avec la Reine de Navarre, qui ſouſtenoit le courage de ce Prince, auquel ils faiſoient inſulte à toute heure.

en Aouſt.

Il arriva là deſſus que le Roy vint à tomber malade: ils luy firent croire qu'il avoit eſté empoiſonné par ſon frere. Dans cette imagination, il envoya querir le Roy de Navarre, & luy commanda de le défaire de ce *meſchant*, il l'appelloit ainſi: mais au lieu d'obeïr à cette vengeance, quoy qu'elle l'approchaſt du throſne d'un degré, il en eut horreur

horreur & laiſſa au Roy le temps de s'en repentir. 1575.

Quand il fut guery, le Mareſchal de Montmorency courut grand' riſque de la vie : ceux qui avoient eſté cauſe de ſa détention, ayant eu peur qu'il ne s'en reſſentiſt, s'il fuſt ſorty de la Baſtille par la mort du Roy, reſolurent de l'oſter du monde, afin de ne plus retomber dans de pareilles frayeurs. Pour cette fin, ils publierent que Damville, dont la conſideration ſeule pouvoit empeſcher un coup ſi damnable, eſtoit mort : en effet il fut fort malade d'un boucon qui luy avoit eſté donné ; Et ſur ce bruit ils perſuaderent au Roy de donner ordre à Souvré d'étrangler le Mareſchal dans la priſon : mais Souvré, quoy que la Capitainerie de Vincennes luy fuſt aſſurée aprés cette execution, y apporta tant de longueurs, qu'on eut avis de la gueriſon de Damville, & ainſi on n'oſa plus attenter ſur la vie de ſon frere.

Le Duc d'Alençon, morgué par les Favoris, avoit comploté de ſe retirer : le Roy en ayant eu avis l'avoit fait arreſter, luy & tous ceux qui eſtoient ſoupçonnez de luy avoir donné ce conſeil : mais dés le lendemain, à la priere de la Reine mere, il luy avoit pardonné, & pour luy faire grace toute entiere, il avoit meſme élargy les priſonniers. Cela fait, comme s'il n'euſt plus eu rien à craindre, il ſe relâcha tout-à-fait dans l'oiſiveté : il paſſoit la nuit en feſtins & en balets, le matin à ajuſter ſes habits, ou à ranger ſes ameublemens, ou à inventer de nouvelles modes, les apreſdînées à ſe divertir parmy les Dames, & le ſoir au jeu.

Comme il vivoit dans cette grande ſecurité, le Duc ſon frere trompe ceux qui avoient charge de le veiller, & s'évadant un ſoir quinziéme de Septembre, gagne la ville de Dreux, où Buſſy, qui s'eſtoit retiré de la Cour, luy amena grande compagnie. En ſortant il ſe declara ennemy de la Maiſon de Guiſe, & proteſta hautement de venger la mort de l'Admiral & celle de la Molle ſon favory. Il gardoit parmy ſes habits le pourpoint de ce dernier, & avoit juré de le porter un jour de bataille. Si le Duc de Montpenſier euſt voulu joindre le Duc de Nevers ou luy preſter ſes troupes, il l'euſt bien empêché de paſſer la Loire & de ſe rendre en Berry. Au refus de Montpenſier, il ne laiſſa pas d'avoir envie de le charger, & il marchoit en diligence pour luy couper chemin : mais la Reine mere luy envoya un courier avec un ordre ſigné de ſa main, qui luy deffendoit de le pourſuivre davantage ; Elle apprehendoit que ſon fils ne periſt dans le combat. en Septembre.

Au bruit de l'évaſion du Duc d'Alençon, il accourut à luy grand nombre de Nobleſſe de tous coſtez, entre autres Ventadour, Turenne, & le ſage la Nouë. Cependant le Prince de Condé avoit fait ſon traité avec Caſimir, qui luy leva huit mille Reiſtres & ſix mille Suiſſes, à condition, entre autres choſes, qu'on ne pourroit faire aucune paix ſans ſon conſentement, & qu'on ne luy euſt obtenu du Roy le gouvernement en chef de Mets, Toul, & Verdun.

1575. Comme Toré avoit contribué cinquante mille écus pour ces levées, on ne pût luy refuſer de luy donner deux mille Reiſtres & cinq cens hommes de pied pour les amener par avance au Duc d'Alençon : mais le Duc de Guiſe Gouverneur de Champagne les chargea & les défit prés de Chaſteau-Thierry. Il y fut bleſſé à la joüe gauche d'un coup d'arquebuſe, dont * la balafre luy demeura toute ſa vie, tres-glorieuſe envers les Catholiques, & fort avantageuſe à l'égard des Dames, qui croyent que ceux qui ſont braves le ſont par tout. Toré ſe ſauva en Berry auprés du Duc d'Alençon à courſe de cheval, & ſon infanterie s'y rendit auſſi par une courageuſe retraite de plus de trente lieuës.

* A cauſe de cela on le nomma le balafré.

☞

On ſoupçonnoit que l'évaſion du Duc d'Alençon avoit eſté procurée par la Reine mere, afin d'entretenir toûjours deux partis dans le Royaume, & de ſe rendre neceſſaire entre les deux. Les Huguenots de jour en jour plus deffians, s'allerent imaginer qu'elle l'avoit détaché pour les diviſer & pour les ruiner. Quoy qu'il en fuſt, la pluſpart des Grands furent fort aiſes de cette broüillerie, & elle y trouva bien de l'employ comme elle ſouhaitoit. Elle courut donc auſſi-toſt aprés luy, menant avec elle les Mareſchaux de Montmorency & de Coſſé, qu'elle tira de priſon pour ſe ſervir du credit qu'ils avoient ſur l'eſprit de ce Prince. L'entremiſe de Montmorency le fit venir au chaſteau de Champigny, appartenant au Duc de Montpenſier; où elle le cajola ſi bien qu'elle le fit conſentir à une tréve de ſix mois, commençant au 22. de Novembre. Cela fait elle revint en Cour, laiſſant auprés de luy le meſme Mareſchal pour le diſpoſer à un entier accommodement.

Il avoit eſté dit par la tréve que le Roy donneroit au Duc par forme de dépoſt, les villes d'Angouleſme, Niort, Saumur, Bourges, & la Charité, & au Prince de Condé celle de Mezieres. Les Gouverneurs de Bourges & d'Angouleſme ayant refuſé de ſe déſaiſir de leurs places, la Reine mere vint retrouver ſon fils, & mania ſi bien ſon eſprit qu'elle l'obligea d'accepter Cognac & Saint Jean d'Angely en échange, aprés quoy la tréve fut publiée le vingt-deuxiéme de Decembre.

en Decembre.

Il n'y avoit pourtant encore rien qui tendiſt à la paix : le Roy faiſoit de grandes levées d'hommes & de deniers. La ville de Paris, au lieu de fournir l'argent qu'il luy demandoit, le paya de remontrances, qui ſentoient les reproches, & ne témoignoient que trop le peu d'eſtime qu'elle avoit de ſon gouvernement. Quelques Bourgeois neanmoins payerent des taxes, non pas tant de leur bon gré, que par la crainte qu'ils avoient des Reiſtres, & pour exempter leurs maiſons de la campagne des logemens des gens de guerre dont on les menaçoit.

1576. en Janvier. Les negociations de paix ſe continuoient toûjours : elles arreſterent le Prince de Condé & Caſimir dans la Lorraine durant tout le mois de Janvier, au bout duquel s'eſtant laſſez de la varieté & de l'inconſtance des propoſitions qu'on leur faiſoit, ils deſcendirent dans le Baſſi-

gny, traverſerent la Bourgogne à la veuë de Langres, de Dijon, & de Beaulne, paſſerent la Loire à Marſigny les Nonains, & s'eſtendirent entre cette riviere & celle d'Allier, ayant gagné le Pont de Vichy. L'Auvergne détourna cette inondation qui l'euſt deſolée, par un preſent de cinquante mille écus, & par les eſtapes qu'elle leur dreſſa dans tous les lieux de leur paſſage. 1576. en Fevrier.

Le Duc de Mayenne qui commandoit l'armée Royale, n'oſa approcher de celle du Prince de plus prés que de deux journées. Comme le Roy vit qu'elle avoit reſolu de venir droit à Paris, il rappella la ſienne & la logea aux environs : mais le remede avec quoy il penſoit pourvoir à la peur des Pariſiens, excita leurs plaintes, ils ſe mirent à crier qu'on ne devoit point pourſuivre le frere unique du Roy, & qu'il y avoit de la cruauté à chaſſer l'enfant de la maiſon. A ces crieries ſe joignit le refus que fit le Duc de Montpenſier de prendre le commandement de l'armée Royale, le peu de chaleur que témoignoient tous les Grands de ſervir le Roy en cette occaſion, & puis encore un coup plus ſurprenant que tout cela, qui fut l'évaſion du Roy de Navarre avenuë ſur la fin de Février.

Ce Prince, s'eſtant long-temps laiſſé abuſer de l'eſperance de la Lieutenance generale, & retenir par les charmes de quelques Dames, ſe ſauva enfin de Senlis : il y eſtoit allé ſous pretexte d'une partie de chaſſe, & ſe retira à Poiſſy, & delà à Alençon, où il retourna pour la premiere fois au Preſche, puis à Vendoſme. Deux cens Gentilshommes l'y eſtant venus trouver, il s'en alla à grandes journées en Guyenne. La qualité de Gouverneur & celle de Prince, luy aſſurerent d'abord preſque toute la Nobleſſe & les meilleures places de ce pais-là. Lavardin luy avoit promis de ſe ſaiſir du Mans & de Chartres, par le moyen de Roquelaure Lieutenant de ſa Compagnie d'Ordonnance. Fervaques devoit en faire autant de Cherbourg : mais tous deux manquerent leurs entrepriſes.

L'armée du Prince ayant traverſé le Bourbonnois, joignit celle du Duc d'Alençon prés de Moulins le 11. de Mars, & toutes deux firent montre dans la plaine de Souzé. Le Prince ayant fait une belle harangue au Duc d'Alençon, avec cette éloquence qui eſt naturelle aux Princes de ſa Maiſon, luy en remit le commandement.

Elle eſtoit de plus de trente mille hommes des meilleurs qu'on euſt ſceu voir : toutefois avec de ſi grandes forces il ne fut rien entrepris de grand. Car les merveilleuſes addreſſes de la Reyne, que les Huguenots appelloient des enchantemens, les deſſeins bijarres & changeants du Duc d'Alençon, & les bourraſques ordinaires des Reiſtres, les arreſtoient à chaque pas. D'ailleurs la diſcorde s'eſtoit gliſſée entre les Chefs ; car les Huguenots conſiſtoriaux ne ſe fioient point au conſeil du Duc d'Alençon, tout compoſé de gens intereſſez & perfides ; ce Duc avoit pris jalouſie de la ſortie du Roy de Navarre ; le Prince de Condé en Avril.

1576. n'en avoit pas moins de n'eſtre plus le premier dans une armée qui eſtoit l'ouvrage de ſes ſoins & de ſon travail ; & Damville qui avoit baſty ſa tetrarchie en Languedoc, apprehendoit de voir étouffer ſon autorité ſous celle des Princes, & plus encore de débourſer l'argent qu'il avoit pour cela tiré du Languedoc, & que ſa femme avoit ſerré avec grande avidité dans ſes coffres.

Tous unis enſemble ils euſſent obtenu ce qu'ils euſſent deſiré, le Duc d'Alençon euſt eu une bonne partie du Royaume pour appannage, les Princes tels gouvernemens & telles penſions qu'ils euſſent voulu, les Huguenots une paix ſolide & des ſeuretez inviolables : mais on trouva moyen de les diviſer par le leurre de leurs intereſts particuliers, qui pourtant ne ſe trouvent jamais avec plus d'avantage que dans la forte union des membres d'un party. Le plus aiſé à détacher fut le Duc d'Alençon : ce qui parut dans la conference qu'on fit à Moulins pour la paix ; il n'y fut pourtant rien conclu, ſinon qu'on envoya des propoſitions au Roy par Jean de Laſſin Beauvais, & Guillaume Dauvet d'Arenes.

Aprés que le conſeil les eut examinées avec beaucoup d'apparat, mais ſans aucun fruit, la Reine mere retourna une ſeconde fois vers *ſon fils égaré* (elle le nommoit ainſi) qui eſtoit en l'Abbaye de Beaulieu prés de Loches en Touraine ; menant avec elle le Mareſchal de Montmorency, en qui ce Prince avoit beaucoup de croyance, & une grande bande de fort belles femmes, qu'elle eſtaloit dans toutes ces negociations comme des filets pour envelopper ceux avec qui elle traitoit.

Le Prince Caſimir retarda quelque temps l'accommodement, parce qu'il s'opiniaſtroit à avoir le gouvernement de Mets, Toul, & Verdun en chef, & vouloit que les Egliſes des Catholiques fuſſent communes aux Huguenots, ſans qu'ils fuſſent obligez d'en baſtir d'autres. La Reine mere l'ayant entretenu en particulier, trouva moyen de le contenter, en luy promettant de grandes ſommes d'argent pour luy faire abandonner ces demandes. Tellement que le traité fut achevé le neufiéme de May & ſigné le lendemain. L'Edit en fut dreſſé le quinziéme & verifié en Parlement le meſme jour, le Roy y eſtant preſent, afin qu'il n'y fuſt apporté aucun retardement.

„ Il eſtoit bien plus avantageux pour les Huguenots que les prece-
„ dents, car il leur permettoit le libre exercice de leur Religion par tout le
„ Royaume, ſans exception d'endroits ny de temps, pourveu qu'ils en euſ-
„ ſent la permiſſion des Seigneurs des lieux, & ſouffroit que delà en avant
„ elle fuſt nommée *la Religion pretenduë Reformée ;* Leur accordoit des ci-
„ metieres pour enterrer leurs morts, ſpecialement celuy de la Trinité à Pa-
„ ris ; De plus la faculté d'eſtre admis à toutes les charges, & dans les Col-
„ leges, Hoſpitaux, & Maladeries ; Défendoit de rechercher les Preſtres
„ & Moines qui s'eſtoient mariez, & declaroit leurs enfans legitimes &

habiles à ſucceder dans les biens meubles ; Témoignoit grand regret « 1576.
des meurtres de la ſaint Barthelemy, exemptoit les enfans de ceux « —
qui y avoient eſté tuez, de l'arriereban s'ils eſtoient Gentilshommes,& «
des tailles s'ils eſtoient roturiers ; Revoquoit toute ſentence donnée «
contre la Mole, Coconas, Jean de la Haye Lieutenant general aù Preſi- «
dial de Poitiers, comme auſſi celles qui avoient condamné l'Admiral, «
Briquemaut, Cavagnes, Montgommery, Montbrun, & autres de la «
Religion ; Reconnoiſſoit le Prince, Damville, & ſes aſſociez pour ſes «
bons ſujets, Caſimir pour ſon bon allié & voiſin, & avoüoit tout ce «
qu'ils avoient fait pour ſon ſervice. Donnoit aux Religionnaires pour «
avoir bonne juſtice, des chambres my-parties en chaque Parlement, & «
pour places de ſcureté Beaucaire & Aigues-mortes en Languedoc, «
Perigueux & le Mas de Verdun en Guyenne, Nions & Serre en «
Dauphiné, Iſſoire en Auvergne, & Sene la grand' Tour en Pro- «
vence. «

On promit auſſi au Prince Caſimir la Seigneurie de Chaſteau- «
Thierry en Principauté, une compagnie de cent hommes d'armes, «
la charge de quatre mille Reiſtres, douze mille écus d'or de pen- «
ſion, ſept cens mille livres en argent comptant pour le payement «
de ſes troupes, des bagues & pierreries en gage pour le reſte. Au «
Prince de Condé la jouïſſance effective du gouvernement de Picar- «
die, dont il avoit déja le titre, & Peronne pour lieu de ſa reſiden- «
ce. La condition du Duc d'Alençon fut la meilleure, on luy donna «
pour augmentation d'appannage les païs de Berry, Touraine, & «
Anjou, avec le droit d'y nommer aux Benefices conſiſtoriaux, ain- «
ſi que ſon frere Henry l'avoit déja eu, & de plus cent mille écus de «
penſion. «

La plus grande difficulté eſtoit de trouver l'argent qu'il faloit à Caſimir, à qui on avoit donné pour quartier l'Eveſché de Langres, où il vivoit à l'Allemande en attendant ſon payement. On envoya Pierre de Gondy Eveſque de Paris, à Rome, demander le conſentement du ſaint Pere, pour aliener juſqu'à cinquante mille livres de rente du Domaine Eccleſiaſtique ; le ſaint Pere accorda la demande ; & en donna une Bulle addreſſée aux Cardinaux de Bourbon, de Guiſe, & d'Eſt, & à quelques autres Prelats François. Le Parlement la verifia, ſans approuver neanmoins la clauſe qui portoit, *que la diſtraction s'en fiſt meſme malgré les poſſeſſeurs.*

Le Duc d'Anjou (c'eſt ainſi que nous nommerons doreſnavant celuy que nous appellions le Duc d'Alençon) depuis la paix, avoit fait ſon ſéjour à Bourges, où Buſſy d'Amboiſe, Fervaques, Laffin, Simiers, & quelques autres de ſes favoris l'obligeoient de demeurer pour leur avancement ou pour leur ſeureté. Sur la fin d'Octobre il ſe laiſſa amener à la Cour par les perſuaſions de la Reine mere, & vint ſalüer le Roy au Chaſteau d'Olinville prés de Chaſtres. Le Roy en eut tant de joye

EMPE. RODOLFE II. fils de Maximilian, mort en Octobre R. 35. ans 3. mois, & encore SELIM II.

1574. qu'il en donna advis par des Lettres patentes à tout le Royaume. Buſſy ne voulut pas ſuivre ſon maiſtre, & alla planter ſa demeure au Chaſteau d'Angers, aimant mieux, ce diſoit-il, faire le Roy en ce païs-là que le valet à la Cour.

Dés lors qu'on eut ainſi retiré le Duc d'Anjou, on recommença de travailler à la ruine des Huguenots, à dreſſer de puiſſantes ligues, tant dans le Royaume, dont nous parlerons tout-à cette heure, que dehors, en communiquant avec Dom Jean d'Autriche, que le Roy Philippe envoyoit Gouverneur aux Pays-Bas, & avec le Legat du Pape. Dom Jean & le Legat eſtant arrivés à la Cour le meſme jour & par divers endroits, le premier inconnu & l'autre avec grand pompe, avoient eu accés & conference tres-particuliere avec le Conſeil du Roy; & plus particulierement encore avec le Duc de Guiſe. La viſée de la Reyne mere eſtoit avant toutes choſes de détacher le Roy de Navarre & le Prince de Condé du party; & pour cela elle avoit reſolu de faire un voyage en Guyenne pour s'aboucher avec eux: mais ſoit qu'elle ne trouvaſt pas les diſpoſitions qu'elle ſouhaitoit pour le tromper, ou autrement, elle n'y fut point.

Cependant ces deux Princes, qui n'avoient point de retraite aſſez bonne pour leurs perſonnes, taſcherent de s'en aſſurer quelqu'une; le Prince avec plus d'adreſſe que de bonne foy ſe ſaiſit de Broüage, y ayant fait gliſſer quelques compagnies; puis de la perſonne meſme de Mirembeau qui en eſtoit Seigneur; lequel il contraignit de le mettre en poſſeſſion de ſa place, promettant toutefois de la luy rendre dans trois mois. En effet il la luy rendit, mais peu aprés il s'en reſaiſit ſur quelque ſoupçon veritable ou feint. Les Rochelois en prirent l'alarme, & la Cour fomenta tellement leurs deffiances, que le Maire envoya prier le Prince de ne point venir à la Rochelle: mais le Peuple & les Miniſtres firent changer cette reſolution, & ordonner qu'il en ſeroit convié, pourvû qu'il n'amenaſt que ſon train ordinaire. Ainſi la Cour reconnut qu'il n'eſtoit pas tout-puiſſant dans le party, comme il luy avoit voulu faire croire.

La jonction que le Duc d'Alençon avoit euë avec les Religionaires & les Politiques, & la paix avantageuſe qu'on leur avoit accordée enſuite, firent éclore cette grande faction, à laquelle ſes Autheurs donnerent le nom de SAINTE UNION, & le vulgaire celuy de LA LIGUE: ou pour mieux dire, elles réveillerent & raſſemblerent toutes les autres ligues particulieres, qui avoient déja eſté faites en divers endroits ſous le regne de Charles IX. Car les Seigneurs durant ces troubles s'eſtoient enhardis de faire des traittez & des confederations entre-eux, ſans en attendre la permiſſion du Roy, & les peuples ſe donnoient la licence de preter le ſerment à d'autres qu'à leur Souverain, ſe juſtifiant de cét attentat ſur les Huguenots qui leur en avoient donné l'exemple. Ainſi il s'en eſtoit fait en Languedoc entre les Cardinaux de Stroſſy & d'Armagnac; &

✠ Naiſſance de la Ligue.

quelques Seigneurs du païs ; Une autre encore dans le Bourdelois, dont le Marquis de Trans de la Maiſon de Foix eſtoit le General ; Une autre plus grande en Guyenne dont Montluc conſeilloit à Charles IX. d'eſtre le chef. Il s'eſtoit fait auſſi de certaines Confrairies en Bourgogne, qui, à proprement parler, eſtoient une maniere de ligue ; Outre que dans le Limoſin, dans le Vivarets, & dans quelques autres Provinces, les peuples s'armerent pour ſe defendre contre les gens de guerre de tous les deux partis. On dit meſme que la Reine mere avoit donné avis à Charles IX. que s'il ne conſentoit au maſſacre de la ſaint Berthelemy, il y avoit une ligue toute dreſſée pour l'executer ſans luy ; & il eſt certain que ſur la crainte qu'on eut que le Roy Henry ne fût arreſté en Pologne, on fit divers aſſociations dans les Provinces, pour conſerver l'Eſtat & la Religion. 1576.

Ainſi il n'y eut qu'à recueillir & à joindre toutes ces parties ſeparées pour en faire le corps de la Ligue. Les zelez Catholiques en furent les inſtrumens ; les nouveaux Religieux les paranymphes & les trompetes ; les Grands du Royaume, les Auteurs & les chefs. La moleſſe du Roy luy laiſſa prendre accroiſſement, & la Reine mere y donna la main. Elle n'y eſtoit pas pouſſée par aucun zele de Religion, ny par amour pour les Guiſes, mais par la haine mortelle qu'elle portoit aux Huguenots : ſur tout, parce qu'ils demandoient inſtamment qu'elle rendiſt compte de ſon adminiſtration, & qu'ils crioient à gorge déployée contre les débordemens & les proſtitutions de la Cour, contre les vices énormes des Italiens, & tres-fortement contre toutes les exactions, que ces étrangers inventoient de jour en jour.

Le Pape & le Roy d'Eſpagne en furent les promoteurs ; celuy-cy parce que les Huguenots avoient liaiſon avec les Gueux ou ſoûlevez des Pays-Bas, & qu'il apprehendoit que le Duc d'Anjou eſtant accrû de puiſſance, n'embraſſaſt la Souveraineté de ces Provinces, ou que le Roy de Navarre jeune & vaillant, ne s'efforçaſt de luy arracher ſon Royaume qu'il détenoit injuſtement ; l'autre parce qu'il craignoit, que les Huguenots ne devinſſent ſi forts qu'ils obligeaſſent le Roy à tenir un Conſeil national, qui eſtoit l'eſpouventail de la Cour de Rome, & qu'il croyoit d'ailleurs que s'il pouvoit les exterminer de la France, il luy ſeroit aiſé de venir à bout de tous les autres Proteſtans de l'Europe.

La Ligue parut premierement en Picardie. Les peuples de ce païs-là ſimples & devots, mais ayant la teſte chaude, prirent feu facilement ſur l'apprehenſion qu'on leur donna, que le Prince de Condé ne plantaſt ſa Religion dans la Province, s'il venoit faire ſa reſidence à Peronne, ſuivant le traitté de paix. Jacques d'Humieres alors Gouverneur de Peronne, Mondidier, & Roye, tres-puiſſant en biens & en credit, induiſit la Nobleſſe & la pluſpart des Villes de la Province à la ſigner, & Aplincourt jeune Gentil-homme ſon parent, prit le ſerment des habitans de Peronne. Le Duc de Guiſe & le Duc de Mayenne obligerent la Champagne,

1576. puis la Bourgogne, d'en faire autant; Loüis de la Tremoüille y porta le Poitou, eſtant offenſé par les Huguenots qui luy ſurprenoient ſouvent quelqu'un de ſes Chaſteaux, & de plus cherchant à contrecarrer le Comte du Lude Gouverneur de la Province. Enfin on vit dans peu de temps cette faction qui avoit déja pris racine preſque dans toutes les Provinces, pouſſer ſes branches ſi haut, qu'elle couvrit & étouffa preſque tout-à-fait l'autorité Royale.

Quand les Huguenots avoient ſi inſtamment demandé les Eſtas Generaux, ils avoient creu qu'ils y ſeroient les plus forts, comme ils l'avoient eſté en ceux d'Orleans. Ils avoient compté qu'outre les députez de leur Religion & de leur faction, ils y auroient encore ceux que les Politiques, que la faveur du Duc d'Anjou, & que les ennemis du Gouvernement preſent y pourroient introduire. Ils ignoroient qu'on leur avoit détaché le Duc d'Anjou, & ils ne conſideroient pas qu'ils n'avoient plus ny leur Admiral de Coligny, ce puiſſant genie, qui faiſoit mouvoir au beſoin des reſſorts inconnus & merveilleux, ny cette union fraternelle, ſans laquelle il ne reüſſit jamais de grands deſſeins.

Ainſi il ne fut pas difficile à la Reine mere & aux Guiſes, employant leurs pratiques & de l'argent dans les Provinces que les Maltotiers Italiens fournirent volontiers, parce qu'ils apprehendoient la recherche de leurs dépredations dans les Eſtats : de faire elite des députez à leur devotion, & de dreſſer les cahiers ſuivant les memoires ſecrets qu'ils envoyerent dans les Provinces; ſi bien qu'on diſoit tout haut, qu'il ne faloit plus garder la foy aux Huguenots, mais rompre l'Edit qu'ils avoient extorqué par force. Ce que l'on commença à confirmer par des effets, Honoré d'Albert dit le Capitaine Luynes, ayant chaſſé Toré de la Ville du Pont Saint Eſprit, & mis garniſon dans la place pour s'aſſurer de ce paſſage ſur le Rhoſne.

en Novembre. A la my-Novembre la pluſpart des Deputez ſe trouverent à Blois, rendirent leurs complimens au Roy, aux Reines, au Duc d'Anjou, & au Chancelier, s'aſſemblerent chacun à part, elûrent leurs Preſidens, le Clergé, Pierre d'Eſpinac Archeveſque de Lyon, la Nobleſſe, Claude de Beaufremont Seneſcey, le tiers eſtat, Nicolas l'Hullier Prevoſt des Marchands de Paris, employerent le reſte du mois à regler leurs ſeances, s'entrecommuniquerent en ſubſtance le contenu de leurs cahiers, & participerent tous à la ſacrée Communion dans l'Egliſe de ſaint Nicolas; Aprés quoy les Gouvernemens furent apellez ſelon leurs rangs.

en Decembre. Les choſes ainſi diſpoſées, la premiere ſéance ſe tint un Jeudy ſixiéme de Decembre dans la grande ſalle du Chaſteau. Le Roy, apres les avoir ſaluez en oſtant ſon bonnet, & par une douce inclination de teſte, fit une belle & eloquente harangue; par laquelle ayant repreſenté les malheurs de l'Eſtat, & le beſoin qu'il avoit d'eſtre guery de ſes grandes bleſſures,

bleſſures, il leur proteſta que toutes ſes penſées tendoient-là comme au port de ſa gloire & de ſa felicité, & les exhorta de s'unir tous de cœur & de volonté pour mettre la main avec luy à une ſi bonne œuvre, les aſſurant en foy & parole de Roy, qu'il feroit inviolablement obſerver tous les Reglemens qui ſeroient faits en cette aſſemblée, & qu'il ne donneroit jamais aucune diſpenſe au contraire. 1576.

Autant que ſa harangue parut eloquente & agreable, autant celle de Birague ſon Chancelier fut ennuyeuſe & ridicule; Car aprés s'eſtre excuſé ſur ſa vieilleſſe & ſur l'ignorance * des affaires de la France, parce qu'il eſtoit eſtranger, il enfila un long diſcours de la puiſſance du Roy, & laſſa tout le monde des loüanges de la Reine mere, puis il conclut par demander de l'argent, à quoy on n'eſtoit guere diſpoſé.

* Dequoy ſe meſloit-il donc?

Les ſentimens des Eſtats ne s'accommoderent ny aux intentions de Roy, ny aux eſperances des Huguenots. En ces aſſemblées il y en a toûjours quelques-uns qui font ſouvenir aux autres des droits anciens & naturels des peuples, contre leſquels ils ne peuvent point s'imaginer qu'il y ait preſcription; Ces gens-là obligerent l'Archeveſque de Lyon de demander au Roy la ratification de tous les points qui avoient eſté reſolus par les trois Ordres. Le Roy s'imagina que cela ſe faiſoit par l'eſprit des Auteurs de la Ligue, qui deſiroient donner une partie de ſon autorité aux Eſtats, afin de la reprendre de leurs mains.

Il eſt certain que ſes favoris luy avoient fait concevoir une grande jalouſie du Duc de Guiſe, d'autant plus facilement qu'il ſe reſſouvenoit de l'offre que ce Duc luy avoit faite pour l'empeſcher qu'il n'allaſt en Pologne; & il dût deſlors avoir conjuré ſa perte, s'il crût veritables certains memoires qu'on fit courir, & que l'on diſoit avoir eſté portez à Rome par un Advocat en Parlement nommé David, lors qu'il y alla ſolliciter les Bulles de l'Archeveſché de Toulouze pour Paul de Foix. Ils contenoient les raiſons qu'il faloit employer pour perſuader au Pape de dégrader la Maiſon de Capet qui avoit uſurpé la Couronne, & de reſtablir dans le Thrône les deſcendans de Charlemagne (c'eſtoit à dire les Guiſes) & avec cela les moyens d'executer un ſi haut deſſein.

Quelques-uns ont voulu croire que ces memoires eſtoient ſuppoſez, & les plus equitables, que s'ils eſtoient vrais, ils ne partoient que de la bile noire de cét Advocat, outré de quelque dommage qu'il avoit receu des Huguenots. Il y a grande apparence que ce furent les Mignons, ou les Huguenots, ou la Reine mere, tous ennemis mortels des Guiſes, qui les fabriquerent: comme il eſt certain qu'ils ſuppoſerent beaucoup d'autres calomnies pour les rendre odieux. Et certes les Guiſes n'oublierent pas de leur rendre bien la pareille: c'eſt pourquoy il faut adjouſter peu de foy aux écrits & aux relations de ce temps-là, à moins que de les avoir bien examinées.

1577. en Decembre. Quoy qu'il en ſoit, le Roy connoiſſant que les Eſtats s'eſchauffoient fort ſur le fait de la Religion, & qu'ils eſtoient en termes de luy demander un chef pour la Ligue, & meſme de luy en nommer un, qui ſans doute euſt eſté le Duc de Guiſe, il le voulut eſtre luy-meſme, la ſigna de ſa propre main, la fit ſigner à tous les Grands, & l'envoya à Paris & dans les Provinces, avec ordre à toutes perſonnes d'en faire autant. Voilà comme de Roy il devint chef de cabale, & de pere commun, ennemy d'une partie de ſes Sujets.

Ce n'eſtoit pas aſſez, les plus vehements, qui à force de crieries opiniâtres ont accouſtumé d'entraiſner les autres, preſſoient fort la revocation de l'Edit, & cornoient la guerre par la bouche de Verſoris & de Bigot qui eſtoient deputez, le premier de Paris, l'autre de Roüen; Et les Eveſques, tant à cette meſme fin que pour les intereſts de leur propre grandeur, demandoient la publication du Concile de Trente. Les Chapitres s'oppoſerent à ce dernier point, & les deputez particuliers du Roy de Navarre, & du Prince de Condé, proteſterent de nullité, ſi on revoquoit l'Edit de pacification.

Peu aprés les Eſtats ayant ſupplié le Roy de ne ſouffrir point d'autre Religion que la Catholique, il répondit clairement que c'eſtoit ſon intention, qu'il l'avoit ainſi promis à Dieu ſur le ſaint Sacrement de l'Autel. Qu'il vouloit que ſes ſujets fuſſent advertis de n'adjouſter point de foy a tout ce qu'ils pourroient dire ou faire au contraire, & que s'il en eſtoit reduit à ce point-là, il ne tiendroit ſon ſerment que juſqu'à ce qu'il euſt les forces & l'occaſion de le rompre. Les deputez des Huguenots bien eſtonnez de ces paroles & de la reſolution des Eſtats, formerent leurs proteſtations contre, & la pluſpart ſe retirerent de Blois, & allerent donner l'alarme bien chaude à la Rochelle, & en Languedoc.

Quelque reſolution que le Roy témoignaſt, neantmoins il craignoit ſi fort de perdre ſon repos & d'augmenter le pouvoir des Guiſes, qu'il voulut que les Eſtats envoyaſſent vers les deux Princes & vers Damville pour les convier de venir à l'Aſſemblée; Et cependant afin d'avoir des garands envers le public de la guerre qui s'alloit commencer, il deſira prendre par écrit l'advis des plus grands Seigneurs, & de ſes principaux Conſeillers. Ils conclurent tous qu'elle eſtoit juſte & neceſſaire: non pas peut-eſtre qu'ils le creuſſent ainſi, mais parce qu'ils penſoient que c'eſtoit ſon deſir de la faire, ou du moins d'en feindre l'envie, afin de tirer de l'argent des Eſtats.

Il demandoit deux millions d'or pour les frais, & les favoris firent joüer tous les reſſorts imaginables pour avoir cette gorge chaude. Le tiers Eſtat qui ſçavoit bien qu'il euſt payé pour tous, ne put jamais eſtre reduit à y conſentir; non plus qu'à l'alienation du Domaine; Sur laquelle Bodin ayant remontré avec une liberté Gauloiſe, que le

fonds du Domaine appartenoit aux Provinces, & que le Roy n'en eſtoit que ſimple uſager, il perſuada tellement l'aſſemblée de ce ſentiment, qu'elle répondit à Bellievre que le Roy y envoya pour cela, que le droit commun & la loy fondamentale de l'Eſtat, rendoient la choſe abſolument impoſſible. 1577.

En ces diſpoſitions ſe tint la ſeconde ſéance le dix-ſeptiéme de Janvier, au meſme lieu & avec le meſme ordre que la premiere. L'Archeveſque de Lyon Orateur du Clergé, & le Baron de Seneſcey de la Nobleſſe, commencerent leur harangue à genoux, leurs deputez eſtant debout & découverts : mais dés la ſeconde parole on les fit lever, leurs deputez s'aſſirent & ſe couvrirent. L'Orateur du tiers Eſtat avoit eſté traite de meſme aux Eſtats d'Orleans : mais cette fois on le laiſſa prés de demie heure à genoux & ſes deputez toûjours debout & nuë teſte. On avoit chargé ce dernier (c'eſtoit Verſoris) de ſupplier le Roy de réünir tous ſes ſujets dans la Religion Catholique par des moyens doux & ſans guerre, de demander abſolument l'élection des Benefices ſans en rien remettre à la volonté du Roy, de toucher fortement la mauvaiſe adminiſtration des finances, & de faire inſtance ſur la punition de ceux qui les avoient pillées, comme auſſi ſur l'expulſion des étrangers hors du Gouvernement, & ſur la diſpenſation des deniers publics. En Janvier.

Aprés cette ſéance, & que les Eſtats eurent travaillé quelque temps à leurs cahiers, les Ligueux firent conclure que le Roy ſeroit ſupplié de deffendre tout autre exercice que de la Religion Catholique. Cela paſſa à la pluralité des Gouvernemens, non pas des voix des deputez ; encore ne paſſa-t'il que de deux ſuffrages ; & bien toſt aprés ceux de Paris craignant que les premiers deniers ne s'en priſſent ſur leurs rentes de l'Hoſtel de Ville, ſe voulurent retracter.

Les Huguenots ayant eu avis de ce qui ſe paſſoit, dreſſerent une contre-ligue, dont le Prince ſe declara le Lieutenant ſous l'autorité du Roy de Navarre, & publia un manifeſte plus ſanglant que pas un autre qui euſt encore paru, & qui marquoit ſon humeur vehemente, ſon courage franc & hardy, & la chaleur qu'il avoit pour ſa Religion.

Tandis qu'il armoit en Poitou, le Roy de Navarre armoit auſſi en Guyenne, mais tous deux ſi foiblement, que c'eſtoit pluſtoſt pour faire des courſes que des expeditions de conſequence. Toutes les entrepriſes qu'ils avoient formées ſur diverſes places manquerent : Jean Favas natif de Bazas, pour ſe mettre à couvert d'un horrible aſſaſſinat qu'il y avoit commis, livra cette Ville-là au Roy de Navarre, & ſe jetta dans ſon party ; Puis encore pour luy donner des preuves plus irreprochables de ſon affection, il prit la Reole peu de jours aprés: mais Marmande ſe mocqua de ce Roy, qui l'aſſiegea temerairement avec une poignée de gens.

1577. L'Edit de pacification revoqué, & les menaces ny les intrigues n'ayant rien operé ſur les deux Princes, on mit ſur pied deux armées pour les pouſſer à bout. On donna le commandement de l'une au Duc d'Anjou, extrémement irrité contre les Huguenots, parce qu'on luy faiſoit croire qu'ils avoient voulu tandis qu'il eſtoit avec eux le livrer aux Reiſtres, & meſme attenter ſur ſa perſonne, & que le Prince de Condé ſe mocquoit de luy & le contrefaiſoit en courant la bague. Le Duc de Guiſe demandoit la conduite de l'autre : mais l'inimitié que le Duc d'Anjou avoit pour luy & la jalouſie du Roy, luy envierent cét honneur, & le firent donner au Duc de Mayenne ſon frere.

en Février. Ce Duc ſe trouva le premier aux champs, fit quitter le terrain au Prince, & pouſſa ſes gens juſqu'aux portes de la Rochelle: Puis tout glorieux d'avoir aculé les Huguenots dans leur plus forte retraite, il paſſa en Guyenne. Comme ſes troupes avoient eſté fort fatiguées par les incommoditez de l'hyver, il fit volontiers une tréve de quinze jours avec le Roy de Navarre. Laquelle eſtant expirée à la my-Avril,

en Avril. il tint une ſeconde fois la campagne, ſans beaucoup de progrés neanmoins, juſqu'au vingt-deuxiéme de May qu'il repaſſa en Poitou pour y renforcer ſes troupes, & attendre de nouveaux ordres du Roy, qui ne faiſoit la guerre qu'à regret.

Au commencement d'Avril le Duc d'Anjou aſſiegea la Charité avec douze mille hommes de pied & trois mille chevaux, les Ducs de Guiſe, d'Aumale & de Nevers, eſtoient ſes Lieutenans, la Châtre ſon Mareſchal de Camp, & à vray dire ſon Directeur. La place fut inveſtie ſi promptement que Jacques de Morogues qui en eſtoit Gouverneur, n'y pût faire entrer des gens de guerre, de ſorte que n'ayant que cent cinquante hommes pour défendre trois breſches, il capitula aprés avoir ſouſtenu deux aſſauts.

en Avril, & May, &c. La Charité renduë, le Duc d'Anjou & le Duc de Guiſe allerent en poſte à Blois conter leurs beaux faits aux Dames dont ils avoient pris des eſcharpes. Le Duc de Nevers cependant aſſiegea Iſſoire en Auvergne, ſituée ſur le torrent de la Couſe. Un Gentilhomme nommé Chavagnac commandoit dedans : Mathieu le Merle, fils d'un Cardeur de laine d'Uzez, mais devenu Capitaine durant ces troubles, l'avoit ſurpriſe trois ans auparavant. Ce Merle eſtoit allé aux Sevenes amaſſer des troupes pour la ſecourir, mais il tarda ſi long-temps, arreſté peut-eſtre par l'argent qu'on luy fit toucher de la part du Roy, que la place fut contrainte de ſe rendre à diſcretion. Cela fait, le Duc d'Anjou s'en retourna avec le Duc de Guiſe à la Cour qui eſtoit à Blois, laiſſant le commandement de ſon armée au Duc de Nevers.

Les affaires des Huguenots ne pouvoient pas eſtre en plus mauvais eſtat: tout ce party eſtoit plein de diviſions, de jalouſies, & de cabales, les Seigneurs de la Cour du Roy de Navarre ne pouvoient s'accor-

der ny entre eux, ny avec luy, parce qu'il donnoit trop de croyance à Laverdin, qu'on ſçavoit eſtre attaché à la Reine mere, de ſorte que la Nouë abandonna ce Roy, & Turenne & les autres ne le ſervoient qu'avec chagrin & avec defiance. 1577.

Il y avoit auſſi une mortelle diſcorde entre le Prince & le Seigneur de Mirembeau au ſujet de Broüage; une faſcheuſe meſintelligence entre le meſme Prince & les Rochelois pour la nomination d'un Maire, & autres points concernans les libertez de la ville; des piques continuelles entre les Bourgeois & la Nobleſſe, & à tout moment des differends entre les Chefs des troupes; avec cela un étrange déreglement & licence parmy leurs gens de guerre, qui eſtoient horriblement deſordonnez, tant à cauſe du manque de payement & du peu d'autorité de leurs Capitaines, que par le mêlange des politiques, la pluſpart des Athées & addonnez à toutes ſortes de vices.

La confuſion que le Duc de Mayenne voyoit dans ce party, luy donna la viſée de dompter la Rochelle, & pour cét effet de luy oſter le commerce & les vivres par mer, en prenant les Iſles & la place de Broüage, comme par terre il luy avoit déja enlevé preſque toutes les villes & chaſteaux qui l'accommodoient. Les Rochelois avoient jalouſie de l'aggrandiſſement de Broüage; le Comte de Montgommery qui en eſtoit Gouverneur, avoit conſumé en débauches le payement des gens de guerre, & tourmentoit fort les habitans; le Capitaine Lorges ſon frere avec ſon Regiment vexoit & pilloit les Iſles: tellement que les uns & les autres ſouhaittoient un changement, ſuivant l'humeur des peuples, qui croyent toûjours que le mal preſent eſt le plus fâcheux.

Le Roy avoit équipé une armée navale pour faire ce ſiege, le Prince & les Rochelois en leverent une pour l'empeſcher, Clermont la commandoit, comme Lanſac celle du Roy. Toutes deux ſe trouverent dans le canal de Broüage, celle des Huguenots fut battuë pour n'avoir pas pris le large, cinq galeres que le jeune Montluc avoit amenées l'ayant toute fracaſſée à coups de canon durant le calme. Cependant le ſiege ſe preſſoit par terre, & le Roy eſtoit venu à Poitiers pour donner chaleur à ſes gens. L'eſtourdiſſement eſtoit ſi grand dans la Rochelle, que tous les ſecours qu'on y prepara pour envoyer dans la place furent pris ou repouſſez. Comme les aſſiegez eſtoient preſque à l'extrémité, le bruit courut que le Duc d'Anjou aprés la priſe d'Iſſoire, venoit renforcer le ſiege avec ſes troupes alterées de ſang & de carnage: la peur qu'ils eurent qu'on ne leur donnaſt point de quartier les obligea de haſter la capitulation, & le Duc de Mayenne craignant que ce Prince ne luy raviſt l'honneur de cette entrepriſe, la leur accorda aſſez avantageuſe.

Le Roy de Navarre qui s'eſtoit mis aux champs pour les ſecourir, trouvant l'affaire vuidée, deſiroit relever le courage du party par quel-

1577. que exploit memorable, & s'il le pouvoit, combattre cette armée victorieuſe : mais elle s'eſtoit déja retirée pour ſe rafraiſchir, n'ayant pas ordre de rien entreprendre davantage.

Il ſembloit à pluſieurs que ſi on euſt pouſſé les Huguenots dans le deſordre où ils eſtoient, on les euſt tout-à-fait terraſſez ; car il n'eſtoit plus en leur pouvoir de mettre une armée ſur pied, leurs Capitaines en eſtoient aux couſteaux, le conſeil des Princes eſtoit plein de traiſtres, le peuple ennuyé de leur mauvaiſe conduite, & deſeſperé de leurs pillages. D'ailleurs Damville, perſuadé par ſa femme & par ſes Secretaires que l'on avoit gagnez, avec cela piqué de ce que les Huguenots ne luy déferoient pas aſſez, avoit tourné ſes armes contre eux en Languedoc & avoit aſſiegé Montpellier. Mais veritablement il eſtoit ſur le point d'y recevoir un affront : car Chaſtillon avoit bravement percé au travers de ſon armée & jetté trois mille hommes dans la place, avec quoy il luy euſt donné combat le lendemain, ſi les nouvelles de la paix ne fuſſent arrivées.

On n'a point ſceu au vray quelles conſiderations avoient porté le Roy à la faire dans une conjoncture qui paroiſſoit luy eſtre ſi favorable, ſi ce fut la crainte que les Reiſtres ne vinſſent achever de deſoler ſon Royaume, & que la Rochelle ne ſe donnaſt aux Anglois ; ou ſi ce fut les menées du Duc d'Anjou, qui brûloit d'envie de paſſer en Flandres, & d'y tirer les troupes avec luy, ou ſi ce fut ſon eſprit foible & variable, qui ne pouvoit long-temps ſouſtenir le poids & les difficultez d'une grande affaire.

Ce cinquiéme traité de pacification avoit eſté conclu à Bergerac entre le Roy de Navarre & le Duc de Montpenſier. L'Edit en fut dreſſé à Poitiers au mois de Septembre, & verifié au Parlement au commencement d'Octobre. Il eſtoit different du dernier, en ce qu'il reſtraignoit l'exercice de la Religion aux limites des precedens ; l'éloignoit de dix lieuës de Paris ; le deffendoit au Marquiſat de Saluſſes, & au Comté de Venaiſſin ; leur changeoit Monrpellier pour Beaucaire, & ne leur rendoit point Iſſoire. Les Conſiſtoriaux qui avoient plus d'opiniaſtreté que de connoiſſance, eurent peine à conſentir à cette reſtriction : mais les Chefs qui ſçavoient mieux l'eſtat de leurs affaires, la receurent comme tres-avantageuſe, & le Prince la fit publier aux flambeaux dans la Rochelle.

en Septembre & Octobre.

Il euſt falu pour la rendre ferme & ſtable, donner aux deux partis la volonté de la garder, & pour cét effet reſtablir la confiance & la bonne foy entre eux : mais comme faute du premier poinct l'autre n'eſtoit pas poſſible, ils firent naiſtre auſſi-toſt une infinité de doutes & de difficultez pour l'execution ; Et c'eſtoit le plaiſir & l'intereſt de la Reine mere d'avoir toûjours à tricoter avec les uns & les autres, pour retenir l'autorité entre ſes mains ; & pour faire connoiſtre ſon habileté en debroüillant ce qu'elle meſme le plus ſouvent avoit broüillé.

Le Roy ſon fils avoit appris d'elle à faire d'exceſſives deſpenſes, & comme il avoit quelques nobles mouvemens pour les grandes choſes, il s'addonnoit facilement à faire paroiſtre ſa ſomptuoſité dans des pompes & des vanitez qui avoient quelque apparence de grandeur. Ses favoris luy avoient mis dans l'eſprit que tous les biens de ſes ſujets eſtoient à luy, c'eſtoit afin qu'il leur puſt tout donner, & que la France eſtant une ſource inépuiſable de richeſſes, il n'y avoit point de prodigalité qui le puſt incommoder. C'eſt une choſe preſque incroyable des ſommes exceſſives dont il fit profuſion, & des magnifiques badineries à quoy il les employoit. Il joüa & perdit pour un ſoir quatre-vingt mille eſcus; il alloit ſouvent en maſque; on le vit courir en habit de damoiſelle, avec tous les affiquets d'une coquete; il fit un feſtin entre-autres où les femmes ſervirent à table en habit d'hommes & veſtuës de verd, tous les conviez ayant meſmes livrées; & la Reine ſa mere luy rendit la pareille par un autre, où les plus belles de la Cour firent le meſme office, ayant la gorge découverte & les cheveux eſpars. 1577.

Les pauvres peuples payoient toutes ces folies, & gemiſſoient pluſieurs années pour un divertiſſement qui n'avoit duré qu'une heure. Les coffres de l'Eſpargne eſtant vuides il faloit avoir recours aux plus faſcheux moyens pour recouvrer de l'argent, particulierement à la creation des nouveaux offices, dont les Italiens fourniſſoient les titres, & luy perſuadoient que cette multiplication eſtoit un excellent moyen d'avoir de l'argent ſans violenter perſonne, & de rendre la puiſſance du Roy abſoluë, en rempliſſant toutes les villes de creatures qui fuſſent à luy, & qu'il tinſt obligées par la crainte de perdre leurs charges, & de luy aider à fouler ſes ſujets.

Le luxe qui cherchoit par tout des divertiſſemens, appella du fonds de l'Italie une bande de Comediens, dont les pieces toutes d'intrigues d'amourettes & d'inventions agreables pour exciter & chatoüiller les plus douces paſſions, eſtoient de pernicieuſes leçons d'impudicité. Ils obtinrent des Lettres patentes pour leur eſtabliſſement, comme ſi c'euſt eſté quelque celebre compagnie: Le Parlement les rebuta comme perſonnes que les bonnes mœurs, les ſaints Canons, les Peres de l'Egliſe, & nos Rois meſme, avoient toûjours reputez infames, & leur défendit de joüer, ny de plus obtenir de ſemblables lettres; Et neanmoins des que la Cour fut de retour de Poitiers, le Roy voulut qu'ils rouvriſſent leur theatre.

Il parut cette année la plus grande comete qu'on euſt jamais veuë, elle tenoit en longueur trente degrez d'étenduë, embraſſant les ſignes du Sagittaire & du Scorpion, la queuë tournée vers l'Occident; on l'obſerva depuis le dix-huitiéme d'Octobre juſques vers la fin de Novembre. Un Aſtronome trouva qu'elle eſtoit à la hauteur de la Planete de Venus. en Octobre.

Au mois de Mars precedent, Jean de Morvilliers Eveſque d'Orleans, grand homme d'Eſtat, mourut à Blois, & au mois de Juillet le Ma-

1577. reſchal de Montluc dans ſa maiſon d'Eſtillac en Agenois. Armand Gontaut de Biron eut le baſton de Mareſchal, vacant par la mort de Montluc, & quitta ſa Charge de Grand Maiſtre de l'Artillerie, qui fut donnée à Philebert de la Guiche l'un des favoris du Roy.

Il y avoit inimitié découverte entre le Roy, le Duc d'Anjou, & le Duc de Guiſe : le grand courage de ce dernier, & la foibleſſe des deux autres, le rendoit preſque leur egal. Leur haine éclattoit dans les querelles de leurs favoris. Quelus, qui eſtoit de ceux du Roy, fit appeller Entraguer, qui l'eſtoit du Duc de Guiſe, & mena pour ſeconds Livarrot ✠ & Maugiron qui eſtoit auſſi en faveur. Son adverſaire choiſit Ribeyrac & Schombert. Juſqu'à ce temps-là les ſeconds n'avoient ſervy que de témoins du combat : mais la démangeaiſon de ſe battre prit ceux-cy, & ce mauvais exemple a duré juſqu'à cette heure. Maugiron fut tué ſur la place, Quelus en fut rapporté bleſſé de dix-neuf coups, dont il mourut au bout d'un mois. Le Roy les aimoit ſi éperdument tous deux, qu'il les baiſa morts, fit couper leurs blonds cheveux, & les ſerra precieuſement, aſſiſta Quelus juſqu'à la mort, le ſervant de ſes propres mains, & leur fit dreſſer un ſuperbe mauſolée dans l'Egliſe de ſaint Paul.

Quelque temps aprés il y fit auſſi enterrer le corps de Saint-Maigrin & mettre des ſtatuës de rous les trois ſur leurs tombeaux ; le peuple les renverſa, & les traiſna à la riviere le jour des barricades. Ce Sainr-Maigrin eſtoit auſſi un de ſes mignons, que le Duc de Mayenne avoit fait tuer à coups de piſtolet au ſortir du Louvre, parce qu'il ſe vantoit d'être dans les bonnes graces de la Ducheſſe de Guiſe.

A cauſe de cela les autres mignons, qui apprehendoient un pareil traitement, s'ils choquoient de ſi rudes joüeurs, ne ceſſerent d'irriter le Roy par leurs rapports contre ces Princes, & de chercher toutes ſortes de moyens pour les dépoüiller. Eſtant ainſi pouſſez ils ſongerent à ſe deffendre : puis quand ils eurent reconnu leurs forces & la molleſſe du Roy, ils n'en demeurerent pas là, ils le porterent plus haut qu'ils n'euſſent jamais oſé penſer.

Pendant que la Reine mere eſtoit en Guyenne où elle eſtoit allée conferer avec le Roy de Navarre, ſous pretexte de luy mener ſa femme qu'il n'aimoit gueres, & dont il eſtoit encore moins aimé : le Duc d'Anjou traita avec les Eſtats Generaux des Provinces-Unies, ce fut le dixiéme jour d'Aouſt : eſtant aſſeuré d'ailleurs que Charles de Ganre-Inchi Gouverneur du Cambreſis, luy livreroit la citadelle de Cambray, car la Reine de Navarre ſa ſœur avoit gagné ce Seigneur l'an paſſé dans un voyage qu'elle fit aux eaux de Spa.

Il faut ſçavoir ce qui s'eſtoit paſſé en ces Provinces-là depuis quelques années. Le Duc d'Albe les avoit gouvernées prés de cinq ans, pendant leſquels il y avoit commis des cruautez indicibles, juſques-là qu'il ſe vantoit d'avoir fait monter les confiſcations par an à huit millions d'or, & d'avoir

voir exterminé dix-huit mille hommes par la main du bourreau. Il fut revoqué l'an 1513. par le Roy Philippe, & Loüis de Requeſens grand Commandeur de Caſtille mis en ſa place. Celuy-cy gagna une bataille à Mouker-Heyde prés de Nimegue, où Ludovic de Naſſaw fut tué, ce fut l'an 1574. Enſuite il aſſembla les Eſtats Generaux pour avoir de l'argent : mais bien loin de luy en donner, ils s'unirent fort étroitement pour deffendre leur liberté ; Et le cœur leur groſſit encore davantage aprés ſa mort, qui advint quelques mois aprés, en ſorte qu'ils s'emparerent du gouvernement qui eſtoit demeuré entre les mains du Conſeil d'Eſtat, en attendant la venuë d'un nouveau Gouverneur, qui eſtoit Dom Jean d'Auſtriche. Depuis l'an 1568. juſqu'en 1578.

Cependant les troupes Eſpagnoles s'eſtant mutinées, pillerent la riche ville d'Anvers, où elles firent ſi grand butin qu'on vit de ſimples ſoldats joüer dix mille francs en un ſoir. Les Provinces Catholiques craignant d'eſtre pillées de meſme, s'unirent par un traité fait à Gand avec celles de Hollande & de Zelande. Or avant que de recevoir Dom Jean, les Eſtats voulurent que tous les Eſpagnols ſortiſſent du pays, & que le traité de Gand fuſt confirmé : Dom Jean feignit d'agréer ces conditions, & entra dans le pays ſous la peau d'agneau, mais il reprit bien-toſt celle de renard, s'eſtant emparé de Namur, de Charlemont, & de Mariembourg.*

*On appella cela la Pacification de Gand.

Alors les Eſtats armerent contre luy, le rechaſſerent en Luxembourg, & par le conſeil d'Orange appellerent l'Archiduc Mathias frere de l'Empereur, qu'ils éleurent pour leur Gouverneur, & le Prince d'Orange pour ſon Lieutenant, qui en effet durant quelques mois aprés l'arrivée de Mathias, gouverneroit les Eſtats Generaux. Mais aprés, la jalouſie des Seigneurs Catholiques traverſant ſes ſages conſeils, Dom Jean eut le temps de recevoir les troupes que luy amenoit Alexandre Farneſe Duc de Parme, avec leſquelles il gagna une ſignalée bataille à Gemblours ſur l'armée des Eſtats ; Enſuite les Gueux chaſſerent les Preſtres & les Moines de Gand, & abattirent les images des Egliſes : ce qui altera fort l'union des Catholiques contre les Proteſtans. Tellement que l'heureux ſuccés de Dom Jean, & l'attentat de ces inſolens, donnerent ſujet à quelques Seigneurs Catholiques déja malcontens, dont Montigny eſtoit le chef, de faire un tiers party, & d'y attirer le Haynaut & l'Artois.

Les meſmes Seigneurs voyant que les Eſtats avoient traité avec la Reine Elizabeth, laquelle y avoit envoyé Caſimir avec quelques troupes Allemandes, feignirent d'eſtre mûs de la crainte du peril que couroit la Religion Romaine ; prirent pretexte de traiter avec le Duc d'Anjou qui en effet n'en avoit aucune. Les Eſtats s'y porterent auſſi ; y eſtant induits d'ailleurs par les pratiques du Prince d'Orange qui avoit grande jalouſie de Caſimir, & s'eſtoit misfort mal avec le Prince Mathias. Il cherchoit les moyens de ſe conſerver toûjours l'autorité, & en faiſant ainſi, changer de maiſtre aux Pays-Bas. Il le pouvoit devenir, mais

1576. *il ne put jamais gagner croyance dans les Provinces de Flandres, Artois, Haynaut, & Luxembourg.*

Cette affaire du Duc d'Anjou ſe negocioit depuis un an, du conſentement tacite de la Reine mere: mais le Roy n'approuvoit point que ſon frere ſe meſlaſt des affaires des Pays-Bas: il eſtoit trop jaloux de ſon avancement, & d'ailleurs trop irrité des bravades que ſon Buſſy faiſoit tous les jours à ſes favoris. Or ces piques & ces menées s'échauffant de part & d'autre, il fit arreſter ſon frere dans le Louvre, & luy donna des gardes, mais ils firent ſi mal leur devoir qu'il ſe ſauva de leurs mains, eſtant deſcendu par une corde dans le foſſé du Louvre, & s'en alla dans l'Abbaye ſaint Germain, où Buſſy l'attendoit, & avoit fait un trou à la muraille de la ville. Delà il ſe rendit à Angers, & aprés y avoir ſéjourné quelques ſemaines, il s'avança juſqu'à Monts en Hainaut, pour conclurre le traité qui avoit eſté diſpoſé par un de ſes Secretaires.

Il promit d'aſſiſter les Eſtats de ſes forces & moyens, de lever dix mille hommes de pied & trois mille chevaux, de les entretenir à ſes dépens trois mois durant, & de taſcher de faire entrer dans cette alliance la Reine d'Angleterre, le Roy de Navarre, & Caſimir. Reciproquement ils luy promirent que là où il ſeroit en perſonne il commanderoit en chef avec le General des Eſtats; Que s'ils acceptoient quelque Seigneur autre que le Roy d'Eſpagne, ils le prefereroient à tous; Qu'ils luy donneroient pour aſſeurance, & pour retraite à ſes malades, le Queſnoy, Landrecy, & Bavais; Que s'ils pouvoient obtenir une bonne paix, ils le rembourſeroient de ſes frais & luy feroient une recompenſe digne de ſa grandeur.

en Aouſt. Il n'y eut jamais d'entrepriſe ſi embroüillée, ny de pays plus diviſé & plus tourmenté que celuy-là. L'Archiduc Mathias y avoit ſon party dans les Eſtats, & parmy la Nobleſſe; le Prince d'Orange eſtoit tout-puiſſant aux Provinces de Friſe, Hollande, Zelande, & Utrecht; Dom Jean d'Auſtriche eſtoit Gouverneur pour l'Eſpagnol, mais declaré ennemy par les Eſtats; le Prince Caſimir y eſtoit de la part de la Reine Elizabeth; le Duc d'Anjou comme allié & protecteur. Imbiſe s'eſtoit ſaiſi de Gand, & le Prince Caſimir avec ſes troupes s'étoit jetté de ce coſté-là comme pour s'y cantonner; les Seigneurs Catholiques de l'Artois, & du Hainaut, nageoient entre tous les partis deſirant conſerver, s'il eſtoit poſſible, la liberté & la religion. De ſorte qu'il y avoit cinq armées qui deſoloient ce malheureux pays.

en Septembre & ſuiv. Celle des Eſtats eſtoit de trente-huit mille hommes de pied & de huit mille chevaux; celle du Duc d'Anjou beaucoup moindre que ſon traité ne portoit. Il aſſiegea Bins, & le battit ſi furieuſement qu'il ſe rendit le quatorziéme jour qui eſtoit le ſixiéme de Septembre. La courtoiſie avec laquelle il traita la garniſon, luy fit ouvrir les portes de

Maubeuge : mais l'inſolence de ſes gens à la campagne luy fit fermer celles du Queſnoy & de Landrecy. De dépit de cette inexecution, & de ce que Caſimir ſe tenoit à Gand, il ne voulut point joindre l'armée des Eſtats, à laquelle pourtant il avoit envoyé trois mille hommes commandez par la Nouë, & ſe retira en France, ayant auparavant dépêché vers l'Archiduc Mathias & le Conſeil d'Eſtat, leur declarer les cauſes de ſon départ, & leur donner aſſeurance de ſon retour. 1578.

La pluſpart de ſes troupes licentiées ſe rangea au ſervice des Seigneurs malcontens. Quelques mois aprés Dom Jean d'Auſtriche vint à mourir ; la jalouſie du Roy ſon frere avoit fait eſchoüer ſes entrepriſes, & peut-eſtre meſme avancé ſes jours par quelque breuvage, comme elle les avoit avancez par le poignard à Eſcovedo ſon Secretaire & intime confident, qui avoit eſté aſſaſſiné en Eſpagne.

Sa perte cauſa une telle eſpouvante dans ſes troupes, que ſi l'armée des Eſtats les euſt pouſſées, il luy euſt eſté facile de les forcer ou de les diſſiper : mais outre que le deſordre eſtoit dans ce grand corps faute de payement, la mort de Maximilian le Boſſu qui le commandoit en chef, eſtant arrivée ſix ſemaines aprés, rompit ſi peu qu'il y avoit d'union entre les Seigneurs du pays, qui ſe détacherent tous du bien public pour chercher leurs avantages particuliers.

Durant ce voyage du Duc d'Anjou aux Pays-Bas, le Roy languiſſoit toûjours dans une molle oiſiveté, où il eſtoit entretenu par Villequier & par François d'O ſon gendre. Ce dernier eſtoit Sur-Intendant des Finances, homme entierement perdu dans le luxe qui obligeoit à toute heure le Roy de faire de nouveaux Edits qu'on appelle *Burſaux*, & d'aller en Parlement le forcer par ſa preſence à les verifier. Ce fut une des principales cauſes de la ruine de ce Prince, dautant que les peuples ayant veu par pluſieurs fois, que de cet endroit d'où il ne doit ſortir que des loix ſalutaires, il ne ſortoit plus que des Edits d'oppreſſion & de rigueur, perdirent peu-à-peu le reſpect & l'affection qu'ils luy portoient, & les Chefs de la ligue ne manquerent pas de les recüeillir, & de faire gliſſer en ſa place l'averſion & le meſpris. A quoy n'aidoit pas peu l'inſolence de ſes favoris qui s'élevoient au deſſus des Princes, ſe faiſoient ſuivre des plus Grands du Royaume, & diſpoſoient ſouverainement de toutes choſes.

Le Roy Sebaſtien de Portugal ayant perdu une grande bataille contre les Mores, ainſi qu'on le peut voir dans l'hiſtoire de ce pays-là, & n'ayant plus paru depuis, ſoit qu'il euſt eſté tué ou autrement : Henry ſon grand oncle paternel, qui eſtoit Cardinal & Archeveſque d'Evora, prit la Couronne qui luy appartenoit comme au Prince du Sang le plus proche. Il faut ſçavoir que Sebaſtien eſtoit le fils du Prince Jean, fils du Roy Jean III. fils du Roy Emanuel ; Que cet Emanuel, outre le Roy Jean, eut trois autres fils, Loüis Duc de Beja, le Henry dont nous parlons, & Edoüard Prince de Portugal ; & deux filles, Iſabelle en Aouſt.

1578. *qui fut mere de Philippe II. Roy d'Eſpagne, & Beatrix qui le fut de Philebert Emanuel Duc de Savoye; Que Loüis eut un fils naturel nommé Dom Antoine Prieur de Crato; Que d'Edoüard il vint deux filles, Marie femme d'Alexandre Farneſe premier du nom, Duc de Parme, & mere de Rainuce, & Catherine femme de Jean Duc de Bragance.*

Or comme Henry eſtoit fort infirme & preſque ſeptuagenaire, tous ceux qui pretendoient à la Couronne aprés ſa mort, commencerent déslors à faire leurs brigues & à publier leurs droits. Donc ſans compter le Pape & l'Abbé de Clervaux, qui montroient par quelques vieux titres que ce Royaume s'eſtoit ſoûmis à leur cenſive & hommage, ſe preſenterent Philippe Roy d'Eſpagne, Philebert Emanuel Duc de Savoye, Rainuce Farneſe, Catherine femme de Jean Duc de Bragance, & Antoine Prieur de Crato.

Quant à Philebert il le cedoit au Roy Philippe qui eſtoit iſſu de l'aiſnée des deux filles d'Emanuel, & demandoit qu'on euſt égard à ſon droit en cas que Philippe mouruſt avant luy. On diſoit que Rainuce, ſa mere eſtant morte, comme elle l'eſtoit, ne le pouvoit pas diſputer à Catherine, parce qu'il eſtoit plus éloigné qu'elle d'un degré. La diſpute demeuroit donc entre Philippe & Catherine: il eſtoit indubitable que la mere de Philippe, ſi elle euſt eſté vivante, euſt eſté excluſe par Catherine, mais comme elle eſtoit morte, ſon fils Philippe pretendoit qu'il ne faloit plus avoir d'égard à cela, & qu'eſtant luy & Catherine en pareille diſtance (car tous deux avoient le germain ſur Sebaſtien) il luy devoit eſtre préferé parce qu'il eſtoit maſle.

Pour le droit d'Antoine, le Roy Henry n'en fit aucun compte, à cauſe qu'il l'avoit pris en haine, & que ſon pere, à ce qu'on diſoit, l'avoit par ſon teſtament declaré illegitime, neanmoins tout le peuple, le Clergé, & les Moines, à la reſerve des Jeſuites, qui s'eſtoient perſuadez que la grandeur de la Maiſon d'Auſtriche eſtoit le vray ſouſtien de la Religion Catholique, eſtoient entierement pour luy.

Parmy les Contendans ſe meſla auſſi la Reine Catherine de Medicis, peut-eſtre pour faire croire qu'elle eſtoit d'aſſez bonne maiſon pour pretendre à la ſucceſſion d'un Royaume. Voicy comme elle fondoit ſon droit. Alfonſe III. Roy de Portugal vers l'an 1235. avoit épouſé une Matilde Comteſſe de Boulogne ſur la mer, puis l'avoit repudiée pour prendre une femme plus jeune; Elle diſoit qu'il avoit eu un fils nommé Robert de cette Matilde: mais qu'à ſon prejudice il avoit fait heritiers les enfans de ſa ſeconde femme; Que de ce Robert deſherité eſtoient venus les Comtes de Boulogne, du ſang deſquels elle eſtoit iſſuë. Mais cet expoſé, outre qu'il faiſoit injure à tous les Rois de Portugal depuis Alfonſe, & à tous les pretendans qui en eſtoient iſſus, les qualifiant neceſſairement baſtards & uſurpateurs, eſtoit faux dans le point eſſentiel, car Matilde n'eut point d'enfans d'Alfonſe, & Robert eſtoit fils d'une ſœur de cette Reine.

Le plus apparent droit, ſelon les Juriſconſultes de Conimbre, qui devoient mieux que tous les autres connoiſtre les loix & couſtumes de ce païs-là, eſtoit celuy de Catherine femme du Duc de Bragance. Auſſi la Nobleſſe & les Eſtats, auſquels devoit appartenir le jugement d'une qu ſtion ſi importante, panchoient de ce coſté-là: mais Henry fut ſi foible qu'il n'oſa prononcer en ſa faveur, & s'engagea au Roy Philippe d'autant plus facilement qu'il vit que le Duc de Bragance ſe relaſchoit; joint que ſon Confeſſeur luy perſuada que la gloire de Dieu & le bien de la Religion Catholique, le deſiroient ainſi. 1578.

Là-deſſus il vint à mourir le dernier jour de Janvier de l'an 1580. ayant regné 17. mois. Philippe qui s'eſtoit preparé à faire valoir ſes droits par la force, fit auſſi-toſt entrer le Duc d'Albe en Portugal avec une bonne armée; Antoine y avoit déja eſté proclamé Roy, mais il ne put pas tenir contre luy; les troupes tumultuaires qu'il avoit amaſſées furent battuës la premiere fois, & diſſipées la ſeconde. De ſorte que n'ayant plus rien ſur la terre, & la mer le rejettant à bord toutes les fois qu'il s'embarquoit, il fut contraint de ſe déguiſer en Moine, & demeura caché huit mois en divers endroits, ſans que les Portugais le decelaſſent, quoyque Philippe euſt promis quatre-vingt mille eſcus à qui le livreroit. A la fin ayant trouvé l'occaſion il s'embarqua dans un vaiſſeau qui le porta en Hollande, d'où il vint à la Cour de France.

Toutes les Iſles Açores, horſmis celles de ſaint Michel qui ſe mit ſous l'obeïſſance de Philippe, demeurerent attachées à ſon party par le moyen des Moynes qui s'y eſtoient fort multipliez. On nomme autrement ces Iſles les Terceres à cauſe de la troiſiéme qui eſt la plus grande de toutes: Il y en a neuf.

Quant au Duc de Bragance, il s'accommoda avec le Roy Philippe, qui luy laiſſa la charge de Conneſtable du Royaume: mais de noſtre temps Jean ſon petit fils s'eſt heureuſement relevé de cette tranſaction, & reſtably dans le throſne, ſuivant une merveilleuſe Prophetie, qu'on peut lire dans le premier volume des Annales de Ciſteaux, compoſée par un Religieux Eſpagnol de cet Ordre, quelques années avant cette grande revolution.*

* Chap. 3. de l'an 1142.

L'Ordre de ſaint Michel avoit eſté en grand honneur ſous quatre Rois: mais durant le regne de Henry II. les femmes l'avoient rendu venal; & dans ceux de François II. & de Charles IX. la Reine Catherine en avoit fait litiere, de ſorte que les Seigneurs ne le demandoient plus que pour leurs valets. Cette année le Roy, ſans l'aneantir neanmoins, en inſtitua un autre que l'on nomma L'ORDRE DU SAINT ESPRIT, auquel il ſert comme de diſpoſition neceſſaire. Il s'en declara chef Souverain, & en unit pour jamais la grande maiſtriſe à la Couronne de France. Il en ſolemniſa la feſte le premier jour de Janvier dans l'Egliſe des Auguſtins de Paris, avec ſa pompe & ſa magnificence ordi- 1579. en Janvier.

1579. naire. Le nombre des Chevaliers fut limité à cent, qui ſeroient nobles de trois races, non compris les Eccleſiaſtiques, qui ſont quatre Cardinaux & quatre Eveſques, & les Officiers. Il voulut nommer les Chevaliers *Commandeurs*, parce qu'il avoit réſolu à l'exemple d'Eſpagne d'atribuer à chacun d'eux une Commanderie ſur les Benefices; le Pape & le Clergé, refuſerent d'y conſentir, neantmoins ce nom leur eſt toûjours demeuré, & le Roy en la place leur aſſigna à chacun mille eſcus de penſion à prendre ſur ſes coffres.

Il y a apparence qu'il inſtitua cét Ordre à l'honneur du ſaint Eſprit, en memoire de ce que le jour de la Pentecoſte, il luy vint deux Couronnes, celle de Pologne, puis celle de France: mais un Auteur a dit qu'il en avoit pris le modele ſur un pareil que Louys Roy de Sicile avoit inſtitué par un ſemblable motif l'an 1532. Quant à la raiſon politique, il put l'avoir fait à meſme deſſein que Loüis XI. fit celuy de ſaint Michel: ſçavoir pour détruire les Ligues dans ſon Eſtat, & meſme pour convertir les chefs du party Huguenot, par l'eſclat d'une ſi belle marque d'honneur.

La negociation de la Reine mere avec le Roy de Navarre dans la Ville de Nerac, dura plus long-temps qu'elle n'avoit pas creu. Le Prince ne voulut rien conclure ſans l'advis de tout le party, dont il aſſembla les deputez à Montauban. Elle en gagna quelques-uns par les artificieux attraits des Dames qu'elle menoit avec elle: mais la Reine Marguerite qui trouvoit tous moyens honneſtes de ſe vanger de ſon frere qui l'avoit chaſſée de ſa Cour, prit ſoin de s'acquerir ſecretement le cœur de Pibrac, qui eſtoit le conſeil de ſa mere. La ſageſſe de ce grand homme fit naufrage contre cét écueil, en ſorte que n'agiſſant que par ſon mouvement & contre les intentions de la Reine mere, il eſclaircit pluſieurs articles en faveur des Religionaires, & leur fit accorder beaucoup de choſes, meſme pluſieurs places de ſeureté.

La conference finie à la fin de Février, la Reine voulut faire le tour du Languedoc & du Daufiné. Dans ces Provinces elle fit un grand accueil aux Politiques & aux Malcontens, ayant en veuë de s'en ſervir à l'endroit du Duc d'Alençon, ſi ſon fils Henry mouroit ſans enfants. Delà elle paſſa en Provence où les troubles eſtoient entretenus par les Raſats & par les Carciſtes; les derniers avoient la Nobleſſe, les autres le peuple & le Parlement.

en Fevrier & ſuivans. Le vray ſujet de ces broüilleries eſtoit le Gouvernement de la Province: le Mareſchal de Rais qui ſe l'eſtoit fait donner l'an 1515. y fut ſi peu agreable qu'il falut qu'il le cedaſt au Comte de la Suſe. Celuy-cy eſtant mis de ſa main, n'y fut pas plus paiſible que luy: tellement que le Mareſchal y fit commettre le Cardinal d'Armagnac, qui eſtant vieil & caduc n'eut pas auſſi beaucoup de pouvoir ſur les factieux. Henri Grand Prieur de France, frere baſtard du Roy, avoit envie à ce Gouvernement, c'eſt pourquoy il attiſoit le feu. La Reyne ne

trouva donc point d'autres moyens de l'eſteindre que de luy donner ce qu'il deſiroit. 1579.

Au retour, le Duc de Savoye vint par honneur la viſiter à Grenoble, & l'obligea de ſe tranſporter juſqu'à Montluel en Breſſe, pour conferer avec Bellegarde. Ce Mareſchal malcontent de la Cour s'eſtoit emparé du Marquiſat de Saluſſes, & peut-eſtre avoit quelque traitté ſecret avec ce Duc qui l'avoit eſtroitement obligé en pluſieurs occaſions. En effet quand il fut mort, ce qui advint l'année ſuivante, le Duc eſſaya par divers moyens de retenir les places du Marquiſat ſur lequel il avoit des pretentions, & ſuſcita ceux qui en eſtoient Gouverneurs pour le Roy, à s'y cantonner, ou du moins les favoriſa : mais comme il n'oſa pas les ſoutenir ouvertement, il falut qu'ils laſchaſſent priſe aprés quelque reſiſtance. Pour lors la Reine n'eut pas le temps de démeſler cette fuſée : car ayant eſté avertie que les Favoris s'emparoient abſolument de l'eſprit du Roy pendant ſa longue abſence, elle quitta là Bellegarde, & s'en revint en grande diligence à la Cour.

Elle trouva que le Duc d'Anjou qui en avoit toûjours eſté éloigné depuis ſon évaſion, venoit d'y arriver, & qu'il y vivoit en fort bonne intelligence avec le Roy. Il avoit pris cette réſolution ſans en rien communiquer à ſon Buſſy d'Amboiſe qui eſtoit demeuré en Anjou. Cét eſprit fier & ſuperbe continua là de braver & de mépriſer tout le monde, faiſant gloire de triompher des Dames auſſi bien que de leurs maris, juſqu'à tant que le Seigneur de Mont-Soreau le tua dans ſon Chaſteau de la Coutanciere, auquel il avoit contraint ſa femme de luy donner rendez-vous ; c'eſtoit au mois de Juillet. en May.

Lors qu'il perit ainſi, ſon Maiſtre eſtoit paſſé en Angleterre avec deux Gentilshommes ſeulement, pour faire l'amour à la Reine Elizabeth. Cette Princeſſe eſtoit formée de telle ſorte, qu'elle aymoit paſſionnement, mais ne pouvoit eſtre aimée juſqu'à eſtre mere, ſans un tres-grand peril de ſa vie ; à cauſe dequoy elle n'eut jamais intention de prendre mary, & neantmoins elle n'en refuſoit aucun, afin de tenir ſes ennemis en cervelle par le bruit de ſes alliances, & de ſe faire des amis par les attraits d'une ſi belle eſperance. Le Duc fut ſi bien receu d'elle & traitté avec tant de franchiſe & de privauté, que tous ceux qui ne la connoiſſoient pas, creurent ce mariage indubitable. Auſſi eſtoit-il de ſon intereſt de le faire croire ainſi, afin de relever le courage aux amis de ce Prince pour luy ayder à obtenir la ſouveraineté des Pays-bas ; non pas tant pour l'amour de luy, que de peur qu'ils ne tombaſſent ſous la domination du Roy. en Juin & Juillet.

Sur l'advis qu'on eut que le Duc de Savoye avoit partagé la conqueſte du païs des Suiſſes avec le Roy d'Eſpagne, & qu'il devoit commencer par Geneve, laquelle cette nation avoit receuë en ſon alliance, dautant que c'eſt par là qu'elle peut envoyer du ſecours en France & en recevoir : le Roy fut conſeillé, à l'inſtante ſollicitation meſme des

1579. Cantons Catholiques, de prendre cette Ville ſous ſa protection, de peur que d'aurres ne s'en emparaſſent. Il ſe dreſſa pour cette fin un traitté particulier entre luy & les Suiſſes, qui fut negocié à Soleurre par Nicolas de Harlay-Sancy.

Il n'y avoit plus parmy les Huguenots que le peuple & les conſiſtoriaux qui euſſent de l'ardeur pour leur Religion: à l'eſgard des Grands, ce n'eſtoit qu'une faction, & le Prince de Condé eſtoit preſque le ſeul qui en fut perſuadé. Auſſi avoit-il peu de liaiſon avec les Politiques, ny meſme avec le Roy de Navarre, & faiſoit bande à part, tant parce qu'il eſtoit faſché que le Roy euſt à ſon prejudice donné ſa Lieutenance au Vicomte de Turenne, que parce qu'eſtant fort homme de bien & ſerieux, il fuyoit le libertinage & avoit en horreur les fraudes & les artifices impies.

Dans la Cour du Roy de Navarre, on ne voyoit qu'intrigues, amourettes, entrepriſes; pour tout dire en un mot, la Reine Marguerite en eſtoit l'eſprit. Le Roy ſon frere qui l'avoit priſe en haine, écrivit à ſon mary que l'on parloit mal d'elle & du Vicomte de Turenne: mais ce Prince conſiderant la neceſſité de ſes affaires plus que toute autre choſe, montra la lettre à tous deux, & n'eſpargna ny prieres, ny careſſes, pour retenir le Vicomte qui feignoit de ſe vouloir retirer.

en Novembre & Decembre.

Or cette femme outrée au dernier point, n'eut plus d'autre penſée que la vengeance: pour cét effet ſe ſervant des meſmes moyens qu'elle avoit ſouvent veu pratiquer à ſa mere, elle inſtruiſit les Dames de ſa ſuite à enveloper tous les braves d'auprés de ſon mary dans leurs filets, & fit en ſorte que luy-meſme ſe prit aux appaſts de la belle Foſſeuſe, qui ne pratiqua que trop bien les leçons de ſa maiſtreſſe. Ce furent-là les vrais boutefeux des ſixiémes troubles; auſſi les nomma-t'on la *guerre des amoureux*.

1580. en Janvier & Février.

Comme les Envoyez du Roy viennent donc pour redemander les places de ſeureté, ces coquettes ſe moquent d'eux, piquent leurs galands d'honneur, appellent ſotiſe & laſcheté de rendre ce qu'ils avoient acquis au prix de leur ſang; enfin elles les échauffent de telle ſorte qu'ils ſe reſolvent non ſeulement de les garder, mais encore d'en prendre d'autres. A cette fin, le Roy de Navarre ayant rompu deux pieces d'or, en envoye deux moitiez, l'une à Chaſtillon, & l'autre à Leſdiguieres, qui commandoient pour le party en Languedoc & en Daufiné; avec un ordre de commencer la guerre lors qu'il leur envoyeroit les deux autres moitiez; Et au meſme temps il dépeſche en diverſes Provinces des hommes de créance, pour l'execution de plus de ſoixante diverſes entrepriſes.

en Avril & ſuivans.

Il ſemble que cette reſolution n'avoit pas eſté communiquée au Prince de Condé: neanmoins il ſe trouva qu'il agit en meſme temps comme s'il euſt eſté de concert avec le reſte du party. Il deſiroit paſſionnément entrer en poſſeſſion du Gouvernement de Picardie: il luy avoit eſté promis par deux traittez, & on le luy faiſoit eſperer de jour en jour;

Enfin

Enfin ſa patience ſe laſſa, il voulut ſe faire raiſon luy-meſme, & for- 1580.
ma des intelligences ſur ſept ou huit des meilleures Places de la Province. Celle qu'il avoit ſur la Fere luy réüſſit par le moyen de Liramont de Moüy, & de quelques autres Gentilshommes; toutes les autres avorterent.

Auſſi peu de ſuccez eurent toutes celles des Partiſans du Roy de Navarre, horſmis une ſur Montaigu en Poitou, & une autre ſur Cahors. Cette Ville qui eſtoit des terres de ſa femme (car on luy avoit donné pour dot les Comtez de Quercy & d'Agenois) refuſant de le reconnoiſtre, il ſe picqua d'en avoir raiſon. Quoy qu'il ſceuſt que Veſins eſtoit dedans avec deux mille hommes de guerre, il ne laiſſa pas de l'attaquer & d'y planter le petard, nouvelle machine d'artillerie que l'on commençoit à mettre en uſage. Quand par cette invention il eut fait ſauter une porte, il trouva Veſins en teſte qui le receut fort bravement. Ce Seigneur fut tué dés les premieres charges: ſa mort n'abattit pourtant pas ſi fort le courage de ſes gens qu'ils ne ſe deffendiſſent encore quatre jours durant de ruë en ruë. A la fin tout fut forcé, & la Ville horriblement ſaccagée, & toute inondée du ſang de ſes Habitans, en vengeance de celuy des Huguenots qu'ils avoient reſpandu aux maſſacres de la ſaint Barthelemy.

Les autres efforts de ce party découvrirent manifeſtement ſa foibleſſe. Elle ſe trouva plus grande qu'on n'euſt penſé: car les Provinces deſarmées, comme eſtoient la Normandie, l'Iſle de France, la Champagne, & autres, refuſerent de contribuer pour cette guerre; les Rochelois l'eſtimant peu juſte, demeurerent en paix, de l'advis meſme du ſage la Nouë; Chaſtillon ne pût ébranler en Languedoc que trois Villes, ſçavoir Lunel, Aigues-mortes, & Sou-mieres; Et ſi Niſmes entra en lice, ce ne fut que parce que les Catholiques allerent imprudemment le harceler. Il eſt vray que le Capitaine le Merle grand voleur, prit Mandes: mais ce fut pluſtoſt pour ſon compte que pour celuy de ſon party, car il en eut tout le butin, & ſon party n'eut que la haine de ſes horribles brigandages.

De tous coſtez les Huguenots avoient du deſadvantage: le Maréchal de Biron arreſtoit ſur cu toutes les Troupes du Roy de Navarre, & le recognoit dans ſes Places. Il luy defit trois mille hommes dans un combat prés de Montcrabel, auquel les deux fils du Marquis de Trans proches parens de ce Roy, & neantmoins Catholiques, furent tuez, & pouſſa le reſte juſqu'aux portes de Nerac. Ayant lâché quelques volées de canon contre la muraille, de deſſus laquelle la Reyne Marguerite regardoit l'eſcarmouche, cette Princeſſe en fut tellement offenſée, qu'elle ne luy pardonna jamais. Le Comte du Lude cependant prit Montaigu en Poitou, dont la deffenſe veritablement fut bien plus grande que ne l'eſtoit la bonté de la Place; le Duc de Mayenne nettoya preſque tout le Dauphiné, & mit Leſdiguieres

1580. ſi au bas, qu'encore une pareille campagne l'euſt chaſſé du pays ; Et
En Septembre. le Mareſchal de Matignon reduiſit la Ville de la Fere en Picardie, dont le Prince s'eſtoit propoſé de faire une ſeconde Rochelle.

Aprés avoir eſté ſix ſemaines devant cette Place, il la receut à compoſition le douziéme jour de Septembre. Les deux favoris du Roy, ſçavoir Arques & le jeune la Valette, on les nomma depuis Joyeuſe, & Eſpernon, & quantité de jeunes Seigneurs eſtoient venus au ſiege avec de grands équipages, & les vivres y abordoient de tous coſtez en abondance: ce fut pour cela qu'on le nomma *le ſiege de velours.* Le Duc d'Aumale Gouverneur de Picardie, & le Duc de Guiſe, y arriverent ſur la fin, & voulurent en ravir la gloire à Matignon à qui elle appartenoit. Il leur en garda un tel reſſentiment, que depuis en toutes occaſions il s'eſtudia de les traverſer & de rompre leurs meſures.

Rien ne donnoit tant d'apprehenſion au Roy que faiſoit la ſortie du Prince de Condé: lequel eſtoit party de la Fere à la fin de Mars, pour aller ſolliciter du ſecours chez les Princes Proteſtans. Il vit en Angleterre la Reyne Elizabeth, à Anvers le Prince d'Orange, en Allemagne Caſimir, & quelques autres Princes: mais il ne pût tirer aucune aſſiſtance que de Caſimir, moyennant certaines Places qu'il promit luy bailler en nantiſſement. Sur cette aſſurance il revint en Dauphiné par les Suiſſes & par Geneve, au travers d'une infinité de perils, ayant meſme eſté pris & dépoüillé ſur les terres de Savoye par des bandits, qui ne le reconnurent pas. Leſdiguieres l'accommoda genereuſement d'argent & d'equipage. Auſſi ſa preſence ne luy fut pas inutile à réünir la Nobleſſe du pays ſous ſon commandement, & à confirmer ſon autorité.

La ſeule reſſource des Huguenots eſtoit donc une levée de Reiſtres: le Roy la redoutoit ſur toutes choſes, & la France friſſonnoit d'horreur au ſeul nom de ces cruels pillards qui l'avoient tant de fois ſaccagée. Sur cela la Reyne mere & le Duc d'Alençon s'entremettent de la paix: le Roy de Navarre la deſiroit comme ſon unique ſalut, & le Duc la procuroit, afin de pouvoir tranſporter toutes les forces de l'un & de l'autre party dans les Pays-bas.

Car les Eſtats Generaux ayant reſolu de declarer le Roy d'Eſpagne décheu de la Souveraineté de ces Provinces, comme ils firent hautement l'année ſuivante dans l'Aſſemblée de la Haye, avoient envoyé des Deputez vers ce Duc eſtant pour lors au Pleſſis-lez-Tours ; Enſuite ils paſſerent un Traité avec luy ; Par lequel *ils le reconnoiſſoient pour leur Prince & Seigneur, luy & ſes fils legitimes, aux meſmes droits que les Seigneurs precedens ; A la charge que s'il avoit pluſieurs fils, ils choiſiroient celuy qu'il leur plairoit. Qu'il conſerveroit les anciennes alliances, droits, & privileges des Provinces, ne donneroit les Charges & emplois qu'aux naturels du pays ; & feroit en ſorte que les Provinces demeuraſſent toûjours attachées à la France, ſans eſtre pourtant*

incorporées ny unies à la Couronne. Reciproquement, qu'ils luy fourniroient trois cens mille écus par mois, en attendant qu'il fuſt en poſſeſſion de la Souveraineté, & ſix places où il pourroit mettre garniſon, comme auſſi en toutes celles qu'il conqueſteroit. Que nul n'entreroit au Conſeil s'il ne l'agréoit, & qu'ils luy en nommeroient trois dont il en choiſiroit un; & que l'exercice de la Religion demeureroit dans tous les lieux tel qu'il eſtoit. 1580.

Ce Traité ſigné, il courut en Guyenne negocier la paix : le lieu de la conference fut le Chaſteau de Fleix appartenant au Marquis de Trans. En cét endroit, par les ſoins de ce Prince & par ceux du Duc de Montpenſier, puis encore du Mareſchal de Coſſé, que le Roy y envoya aprés luy, on convint ſur la fin de Novembre de certains articles pour l'éclairciſſement de la paix precedente, on la confirma par celle-cy. On y accorda auſſi quelques places au Roy de Navarre; Et on donna à la paſſion de ſa femme la revocation de Biron; On oſta à ce Mareſchal la Lieutenance de Guyenne pour la donner au Mareſchal de Matignon que cette Reyne demandoit, & dont la ſage froideur ſembloit fort propre pour temperer le feu des Gaſcons. En ce lieu-là, Philippe de Marnix ſainte Aldegonde, le premier mobile des Eſtats des Pays-bas aprés le Prince d'Orange, vint trouver le Duc d'Anjou pour luy apporter la ratification du Traité fait par leurs Deputez à Tours. Le Duc l'ayant auſſi ratifié, fit un voyage en Anjou & donna ordre de tous coſtez à lever des troupes. En Aouſt.

Le trentiéme d'Aouſt de cette année 1580. *Philbert Emanuel Duc de Savoye acheva ſa courſe mortelle, & laiſſa ſes Eſtats, qu'il avoit heureuſement regaguez par ſa valeur, & par la ſageſſe de ſa conduite, à ſon fils unique Charles Emanuel, qui eſtoit alors dans ſa vingt-uniéme année.*

La France fut affligée en meſme temps de deux cruelles maladies, la coqueluche & la peſte. La premiere, que nous avons déja veuë deux autres fois tourmenter ce Royaume, eſtoit toûjours tres-douloureuſe & quelquefois mortelle, mais elle ne dura que cinq ou ſix mois. L'autre tuoit preſque tous ceux qu'elle frappoit, & elle exerça ſa violence cinq ou ſix ans conſecutifs, ravageant tantoſt une Province, tantoſt une autre, ſi bien qu'elle fit mourir plus de la quatriéme partie du peuple.

Depuis que Dom-Jean d'Auſtriche eſtoit party de Flandres, la confuſion & la diſcorde y eſtoient toûjours allées en croiſſant. Les Eſtats avoient appellé l'Archiduc Mathias pour les gouverner, mais les * Gueux le traiterent ſi mal, qu'ils l'obligerent de s'éloigner. Le Duc de Parme, auquel le commandement de l'Armée Eſpagnole eſtoit demeuré aprés la mort de Dom Jean d'Auſtriche, ne trouva d'abord pour luy que la Ville & le pays de Namur, & le Duché de Luxembourg, mais auſſi-toſt il regagna par ſes intrigues les pays d'Artois & de Haynaut qui chancelloient entre deux, leur accordant une amniſtie

* Les Calviniſtes revoltez.

1580. generale, avec assurance de ne leur donner jamais de Gouverneur que de leur pays. Ce qu'il executa si ponctuellement que le Marquis de Richebourg ayant esté tué au siege d'Anvers l'an 1595. il delivra le Comte d'Egmond en échange de la Nouë pour le revestir de cette Charge. Le bonheur accompagna sa conduite, il défit une partie des Reistres de Casimir, & enveloppa tellement l'autre, qu'ils furent contraints de prendre quartier & de se retirer en Allemagne. Casimir pour lors estoit passé en Angleterre pour voir la Reyne Elizabeth; ayant appris cet eschec, il en eut tant de honte, qu'il se retira tout droit chez luy sans oser repasser par les Pays-bas.

Aprés leur départ, le Duc de Parme assiegea Maestric. Il le prit par force au bout de 4. mois; & cependant il negocia si bien avec les Seigneurs mal-contents, qu'ils rentrerent sous l'obeissance du Roy Philippe, & y ramenerent entierement les Provinces d'Artois & de Haynaut, & les Villes de l'Isle, Doüay, & Orchies.

A l'oppositе, les Provinces de Gueldres, Zutphen, Hollande, Zelande, Frise, Utrecht, puis les Villes de Bruges, Ypres, & plusieurs autres, s'unirent plus estroitement ensemble pour se mieux défendre. Delà est venu le nom de PROVINCES-UNIES. Les Malcontens cependant ébranloient fort les autres Provinces Catholiques. Il est vray que la maladie dans laquelle le Duc de Parme tomba aprés la prise de Maestric, donna un peu de temps aux Estats de respirer, & que la Nouë, quoy qu'il n'eust que trois mille hommes, tenoit teste fort bravement à tous leurs ennemis.

Comme les Espagnols prirent Groeningue sur les Estats, de son coste il leur prit Ninove, & dans cette Place le Comte d'Egmond avec sa femme: mais peu aprés ce genereux Chef fut deffait dans une rencontre prés du Chasteau d'Ingel-Monster, & tomba entre les mains des Espagnols, qui ne luy donnerent la liberté que l'an 1585.

1585. En Janvier. en eschange du Comte d'Egmond, comme nous l'avons dit, & en leur payant cent mille écus de rançon.

L'Edit accordé aux Huguenots ne trouva pas tant de difficulté, ny pour la verification au Parlement, ny pour l'execution, que les autres precedens; Et il fut assez paisiblement observé prés de cinq ans. Comme la violente agitation, bien loin de guerir les maladies, les augmente, & qu'il faut laisser reposer les esprits pour les temperer: ainsi dessors qu'on cessa de pousser les Huguenots, leur chaleur s'attiedit de beaucoup. Le Roy prenant la meilleure voye, leur fit connoistre qu'ils ne devoient craindre aucun mal de sa part, mais qu'ils n'en devoient esperer aucun bien; Qu'il leur feroit bonne justice, mais qu'il ne leur donneroit ny Charges, ny Gouvernemens, ny emplois, & qu'il les eloigneroit de toutes sortes de dignitez & d'Offices. Avec cela il tâchoit de les ramener tout doucement par de sages & Chrêtiennes instructions: Et ces moyens en convertirent plus en quatre ans,

que les bourreaux ny les armes n'en avoient forcé en quarante. Si on euſt continué de tenir ce procedé, cette opinion de conſcience ſe fut ſans doute diſſipée par une opinion d'honneur. 1581.

Durant ce calme, le Roy bien loin de ſe fortifier, s'affoibliſſoit de plus en plus, & s'amolliſſoit dans l'oiſiveté & dans les delices. Depuis la mort de la Princeſſe de Condé, il avoit eu peu d'attachement pour les femmes; & ſon avanture de Veniſe luy avoit donné un autre penchant. Les trois principaux de ſes favoris eſtoient Arques, le jeune la Valette, & Saint-Luc: le dernier perdit ſes bonnes graces pour l'avoir voulu guerir de ſes dépravations par une illuſion fort ingenieuſe: les deux autres demeurerent tout-puiſſans, ſans avoir de rivaux qu'eux-meſmes, & joüiſſant comme par indivis de l'affection du Roy, qui les appelloit ſes enfans. Il ne ſe contentoit pas d'avoir erigé en Pairie la Vicomté de Joyeuſe pour d'Arques, & la Terre d'Eſpernon qu'il acheta du Roy de Navarre, pour la Valette, il les voüloit honorer de ſon alliance en les mariant aux deux ſœurs de ſa femme, & leur donnant à chacun quatre cens mille écus de dot. En effet Joyeuſe en épouſa une, & ſes nopces ſe firent avec tant de profuſions, qu'il en couſta au Roy prés de quatre millions de livres.

Pour remplacer ces folles dépenſes, il faloit avoir recours à forger de nouveaux Edits; Il n'en faiſoit pas moins que neuf ou dix tout d'un coup. On en avoit veu juſqu'à vingt-deux en moins de deux mois, dont ils fourniſſoient eux-meſmes le ſujet, & aſſignoient effrontément leurs Marchands & leurs Tailleurs ſur ces fonds. Auſſi le Parlement, croyant qu'il eſtoit de ſon devoir d'empeſcher qu'ils ne ſe joüaſſent ainſi de la ſubſtance des pauvres ſujets du Roy, s'oppoſoit avec fermeté à la verification; & Chriſtophle de Thou premier Preſident, oſa bien répondre une fois, que *ſelon la loy du Royaume, qui eſtoit le ſalut public, cela ne ſe pouvoit ny ne ſe devoit.*

Les Eſtats des Provinces unies ſe trouvoient en de grandes peines, leurs principales villes eſtoient toutes en combuſtion pour la diverſité des Religions, leurs armées ſans Chefs, & leurs Soldats ſans payement. Durant cette confuſion, le Duc de Parme prit la ville de Breda qui eſtoit au Prince d'Orange, & aprés cela il ſe promettoit de boucher toutes les avenuës du pays aux François. Il luy eſtoit aiſé de le faire, car ayant déja l'Artois, le Haynault, & la ville de Dunkerke, il ne luy reſtoit plus que d'avoir Cambray: & c'eſtoit pour cela qu'il l'avoit aſſiegé. En Juillet & Aouſt.

Le premier Exploit du Duc d'Anjou devoit donc eſtre de le délivrer. Au bruit de ſon entrepriſe, que ſes amis avoient publiée avantageuſement par toute la France, grand nombre de volontaires, quinze ou vingt Seigneurs de marque, pluſieurs Capitaines avec leurs adventuriers, meſme des Compagnies d'ordonnance toutes entieres eſtoient venuës le trouver; il avoit quatre mille chevaux François, &

1581. dix mille hommes de pied. Roſne qui luy devoit amener quinze cens Reiſtres ne luy amena que trente Cavaliers, ayant joüé l'argent à trois dez. Mais Honorat d'Albert Capitaine de grand credit parmy les gens de guerre, luy amena douze cens bons hommes de Languedoc. Le Duc de Parme raſſembla toutes ſes forces & ſe tint ſix heures en bataille, comme pour luy faire ſçavoir qu'il l'attendoit de pied ferme: mais quand il vit qu'il venoit droit à luy, il ſe retira à Valenciennes.

En Aouſt. Ainſi la ville fut délivrée. Elle receut le Duc dans Cambray comme Chef Souverain du Chaſteau, & Protecteur de la liberté du pays: dont il preſta le ſerment ſur l'Autel de Noſtre-Dame, puis dans la Maiſon de Ville. Il chaſſa enſuite les ennemis hors de l'Eſcluſe & d'Arleux, & battit ſi furieuſement les murs de Cateau-Cambreſis, qu'il le força de ſe rendre à diſcretion.

Voilà tout l'effet de cette bruyante expedition. Aprés ces exploits l'ardeur de ſes volontaires ſe refroidit; Et comme ſon armée eſtoit compoſée de pieces indépendantes, il y eut bien-toſt autant de querelles que de Capitaines. Si bien que voyant trop de peril à s'engager plus avant & à joindre l'armée des Eſtats qui venoit au devant de luy, & d'autre coſté trop de honte à s'en retourner ſi-toſt, il fut conſeillé de faire un ſecond voyage en Angleterre pour voir la Reyne ſa maiſtreſſe, avec laquelle les articles de ſon mariage eſtoient preſque tous dreſſez.

En Octobre & en Novembre. La choſe paſſa ſi avant que cette Reyne luy donna un anneau pour gage de ſa foy: mais les brigues contraires à cette alliance, & ſes femmes qui ſçavoient le danger où ellè ſeroit ſi elle avoit des enfans, à cauſe de la mauvaiſe conformation des parties, en firent tant de bruit, & rompirent la teſte de leur maiſtreſſe par tant de clameurs, qu'elle luy redemanda ſa bague.

Il arriva en ce meſme temps que des Preſtres & des Religieux Anglois nourris dans les Seminaires de Doüay & de Reims, qui avoient eſté fondez, l'un par le Roy d'Eſpagne, & l'autre par les Guiſes, tramoient diverſes conſpirations contre cette Reyne, en execution de la Bulle du Pape qui l'an 1570. l'avoit excommuniée & privée de ſa Couronne: à cauſe dequoy elle fut contrainte par les cris de ſes Miniſtres d'en faire mourir quelques-uns, entr'autres le Pere Edmond Campian Jeſuite. Le Duc d'Anjou témoigna grand mécontentement de ce qu'en ſa preſence on traînoit des Preſtres Catholiques au ſupplice: la Reyne de ſon coſté eſtoit auſſi dans des peines & des apprehenſions extrêmes. Tellement que dans ces embarras on ceſſa de parler du mariage; Et neantmoins tous deux eſtant bien-aiſes qu'il en demeuraſt quelque croyance parmy les étrangers, paſſerent prés de deux mois dans des réjoüiſſances, qui au loin eſtoient priſes pour la feſte de leurs nopces.

Lors que le Duc eſtoit party des Pays-bas, plus de la moitié de ſon armée s'eſtoit diſſipée, le reſte paſſa dans la Comté de Flandres par

Calais, & joignit celle des Eſtats. Le Duc de Parme n'ayant ſçeu empeſcher cette jonction, aſſiegea Tournay. La Princeſſe d'Eſpinoy en l'abſence de ſon mary, donnant les ordres en Capitaine, & combattant en Soldat, deffendit cette place deux mois durant; Et peut-eſtre qu'elle l'euſt ſauvée, ſi les Bourgeois, qui eſtoient zelez Catholiques, ne l'euſſent obligée de capituler. 1581.

Le Prince d'Orange & les Eſtats preſſant le Duc par pluſieurs depeſches de revenir, il prit congé de la Reyne Elizabeth, qui le conduiſit juſqu'à Cantorbery, & voulut que le Comte de Leyceſtre, Houvard ſon Admiral, & cent Gentils-hommes de marque, l'accompagnaſſent en Flandre. Il s'embarqua à Douvres le 10. de Février, & en deux jours il arriva à Fleſſinghes, où les Princes d'Orange & d'Eſpinoy l'attendoient. Le lendemain il paſſa à Mildelbourg, & delà ſe fit porter ſur des Vaiſſeaux à Anvers par la riviere de l'Eſcaud. En Fevrier.

Les Eſtats qui y eſtoient aſſemblez luy firent une entrée fort pompeuſe, & l'inaugurerent premierement Duc de Brabant, le Prince d'Orange luy mettant le chapeau ducal & le manteau, qui eſtoient de velours rouge cramoiſy fourré d'hermines à grands rebras: puis ils le declarerent Marquis du ſaint Empire, le Conſul d'Anvers luy donnant en main une clef d'or, qu'il luy rendit auſſi-toſt. Deſlors il commença de gouverner, mais c'eſtoit avec peu de ſatisfaction, ayant entendu dans les articles de la *joyeuſe entrée*, qui luy furent lûs à ſon couronnement; *Qu'il devoit les regir non pas ſelon ſa volonté, mais ſelon la juſtice & ſelon leurs privileges.*

Cependant comme il avoit affaire à des ennemis à qui toutes voyes paroiſſoient licites, il courut deux grands hazards. Le dix-huitiéme de Mars le Prince d'Orange fut aſſaſſiné d'un coup de piſtolet dans ſa maiſon au ſortir de table par Jaureguy Valet d'un certain Banquier ruiné, qu'on diſoit avoir empoiſonné Jean d'Auſtriche. Il guerit de cette bleſſure: mais tout ſur l'heure le contrecoup penſa tomber ſur le Duc. Les Flamands s'imaginerent qu'il avoit deſſein d'affermir ſa nouvelle domination par un maſſacre general des Seigneurs du pays; ils fondoient leur ſoupçon ſur ce que les François qui avoient dîné avec le Prince d'Orange, avoient auſſi-toſt tué l'aſſaſſin, comme s'ils euſſent voulu en luy oſtant la vie, oſter toute connoiſſance des auteurs du crime. Mais le jeune Prince d'Orange l'ayant fait fouiller, on trouva dans ſa poche des lettres Eſpagnoles qui firent aſſez connoiſtre qui il eſtoit. En Mars.

Durant que le Prince d'Orange ſe gueriſſoit, le Duc faiſoit ſon entrée à Bruges & à Gand: dans cette derniere Ville il receut les ornemens de Comte de Flandre. Quelques jours aprés il découvrit l'horrible conſpiration de Nicolas Salſede, fils d'un autre Salſede originaire Eſpagnol, & fugitif pour crime de ſon Pays, lequel s'eſtoit habitué en France. C'eſtoit Salſede le pere qui avoit fait la guerre En Avril, & ſuiv.

1582. au Cardinal de Lorraine au Pays Meſſin : en haine dequoy il avoit eſté tué à la ſaint Barthelemy. Pour le fils il eſtoit auſſi banny de France pour avoir bruſlé dans ſa maiſon un Gentil-homme de Normandie qui l'avoit accuſé de fauſſe monnoye. Celuy-cy avoit donc feint de ſe donner au ſervice du Duc d'Anjou avec un Regiment qu'il avoit levé à ſes propres dépens : mais le Prince d'Orange qui avoit toûjours l'œil au guet, découvrit qu'il avoit des intelligences avec le Duc de Parme. Là-deſſus on l'arreſta ; comme auſſi un certain François Baſa Italien, puis un Banquier nommé Balduin, & quelques autres. On diſoit qu'il avoit comploté de ſe ſaiſir de quelques Places pour les livrer au Duc de Parme, & formé un attentat ſur les perſonnes du Duc d'Anjou & du Prince d'Orange.

On n'a jamais bien ſceu le fond de cette affaire, dautant que Baſa ayant par la crainte de la queſtion ou autrement, découvert des choſes fort eſtranges, ſe tua luy-meſme en priſon, & que le malheureux Salſede varia deux ou trois fois dans ſes interrogatoires, & impliqua dans ſon crime tant de perſonnes, leſquelles on ſçavoit eſtre innocentes, qu'on ne put aſſeoir de jugement certain ſur ſes confeſſions. On croit qu'il le fit ainſi, afin d'eſtre mené à Paris, dans l'eſperance qu'il eut que le Duc de Parme le recourroit par les chemins: mais Bellievre l'y conduiſit avec tant de precaution, qu'il trompa les eſpions du Duc, & l'attente du criminel.

Le Roy le fit interroger à diverſes fois par les gens de ſon Parlement, & voulut eſtre dans une chambre prochaine pour écouter ce qu'il diroit : Il advoüa les meſmes choſes qu'il avoit dites en Flandres, dont le Roy ſortit ſi effrayé qu'il ne pouvoit plus à qui ſe fier, ne voyant à l'entour de luy aucune perſonne qu'il n'euſt accuſée. Le Parlement le condamna à eſtre tiré à quatre chevaux. L'Arreſt prononcé, comme on le menoit à la Chapelle, il ſe trouva, à ce qu'on dit, un certain Religieux dans le degré qui luy ſouffla un mot à l'oreille; ce qui fut cauſe qu'il retracta tout ce qu'il avoit confeſſé, & qu'il laiſſa les Juges & le Roy en plus grande perplexité qu'auparavant.

Les Eſtats avoient peu d'argent & grand nombre de garniſons à entretenir : ainſi l'Armée du Duc d'Anjou ne pût eſtre pour cette Campagne, que de quatre à cinq mille hommes. Il les diviſa en trois petits corps pour couvrir les dehors des grandes Villes. Celle du Duc de Parme ſe trouva de plus de 30000. hommes, & neantmoins il ne pût prendre que 4. ou 5. petits Chaſteaux, qui n'eſtoient pas de grande importance. Car outre qu'il fut obligé de laiſſer une moitié de ſes troupes pour garnir ſes places, il fut attaqué par la faim, comme il voulut inveſtir Bruxelles, tout l'Artois & le Haynaut eſtant ſi mangez qu'ils ne luy pouvoient fournir aucuns vivres ; aprés lors qu'il eſſaya d'entrer dans le Pays de Vaes, le Duc d'Anjou luy en ferma l'entrée; & enſuite les maladies contagieuſes, puis les inondations

tions du pays par la rupture des digues, le contraignirent de ſe mettre en quartier d'hyver. 1582.

La paſſion qu'avoit toûjours la Reyne mere de conquerir de nouveaux Royaumes, l'avoit pouſſée à la recherche de celuy de Portugal; N'y ayant pas reüſſi, elle s'eſtoit imaginé qu'elle pourroit accumuler les droits d'Antoine avec les ſiens. Ce fut pour cela qu'elle l'attira en France; Le Roy l'y receut avec beaucoup d'honneur, & répondit vigoureuſement à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne qui faiſoit inſtance qu'il chaſſaſt ce Prince, que la France avoit toûjours eſté le refuge des malheureux, & qu'il n'avoit garde de violer la ſainteté d'un aſyle ſi inviolablement conſervée par tous ſes predeceſſeurs. Il permit donc à la Reyne ſa mere de faire des levées dans ſon Royaume afin de pourſuivre ſes droits, & d'équiper autant de Vaiſſeaux qu'il luy plairoit; à quoy elle travailla tout du long de l'année 1581.

Le trop grand pouvoir de ces meſmes Moynes qui avoient porté les Iſles Açores à ſe declarer pour Antoine, les avoit rendus ſi inſolents qu'ils troubloient tout par leurs tumultes, & ne faiſoient que mettre les peuples en des furies, qui n'aboutiſſoient à rien. Le Gouverneur qu'Antoine y avoit envoyé, (c'eſtoit Emanuel de Sylva ſon favory, lequel il avoit créé Comte de Torres-Vedras) eſtoit plus phrenetique & beaucoup plus méchant qu'eux: tellement que Landereau, lequel la Reyne mere y avoit envoyé avec huit cens hommes en attendant que ſon armée fuſt preſte, luy ayant voulu donner des conſeils moderez, il tourna toutes ſes penſées à le perdre, juſqu'à ſuborner des garnemens pour l'aſſaſſiner ou pour l'empoiſonner.

L'armée navale de France partit de Beſle-Iſle au mois de Juin. Stroſſy en eſtoit Admiral, Briſſac Vice-Admiral, Sainte Soulene Poitevin y commandoit une eſcadre. Dom Antoine s'embarqua deſſus avec le Comte de Vimioſe, l'unique Seigneur Portugais qui l'euſt ſuivy dans ſa diſgrace. Elle aborda à l'Iſle de ſaint Michel, la ſeule des neuf Açores, qui tinſt pour les Eſpagnols, y força huit cens hommes qui luy vouloient empeſcher la deſcente, défit Noguera Capitaine Eſpagnol qui avoit raſſemblé trois mille hommes, & entra d'emblée dans la ville d'Elgade. Mais Antoine, au lieu d'en forcer le Chaſteau qui l'euſt rendu maiſtre abſolu de ces Iſles, & luy euſt donné moyen d'attraper la flote des Indes, avec quoy il euſt pû entretenir la guerre deux ou trois ans, s'amuſa à faire le Roy parmy les acclamations d'une legere populace; & cependant l'armée navale d'Eſpagne arriva commandée par le Marquis de Sainte-Croix, qui ſe vint mettre à couvert ſous le Chaſteau d'Elgade, pour delà chercher occaſion de combattre. En Juin & ſuiv.

L'armée Françoiſe eſtoit plus forte en nombre de vaiſſeaux & en hommes: mais comme il y avoit beaucoup de meſintelligence & de jalouſies, il y avoit auſſi beaucoup de deſordre & de querelles. Car il s'y eſtoit embarqué quantité de volontaires, la pluſpart Capitaines,

1582. qui s'eſtant équipez à leurs frais, refuſoient d'obeïr, & les Generaux, quoy que vaillans, eſtoient ſi mols & ſi negligens, que leurs commandemens n'avoient ny autorité ny vigueur. Quand on en vint au com-
En Juillet. bat, qui fut le vingt-ſixiéme Juillet, à peine y eut-il douze vaiſſeaux qui fiſſent leur devoir, les autres ne s'engagerent point dans les coups, & Sainte Soulene ſe retira avec dix-huit voiles ſans avoir voulu ſe méler. Auſſi luy fit-on ſon procez en France quand il y fut de retour, & comme laſche & poltron il fut dégradé de nobleſſe. Le choc neantmoins ne laiſſa pas d'eſtre fort ſanglant & dura deux heures entieres, les vaiſſeaux de part & d'autre s'eſtant accrochez, comme s'ils fuſſent demeurez d'accord de vuider cette journée à coups de hache & de cimeterre. A la fin l'Admiral de France fut enveloppé & pris, Stroſſy qui eſtoit dedans eſtant bleſſé au genou; les autres ſe mirent au large & ſe retirerent, pluſieurs ſur la route de France, & quelques-uns à la Tercere, où Dom Antoine s'eſtoit mis à couvert avant le combat.

Le Marquis de Sainte-Croix ternit l'honneur de cette belle victoire par une laſche & barbare cruauté : comme on luy preſenta Stroſſy ſur le tillac de ſon vaiſſeau, il le fit tuer à coups de halebarde & jetter dans la mer; Et quant aux priſonniers qui eſtoient au nombre de trois cens, dont il y avoit quatre-vingt Gentilshommes, aprés les avoir promenez en triomphe dans Villefranche qui eſt la Capitale de l'Iſle Saint Michel, il les condamna tous à mort comme ennemis du repos public, fauteurs de rebelles, & corſaires. Les Gentilshommes furent égoſillez, les autres pendus à deux pieds prés de terre, & le Preſtre François qui avoit entendu leurs confeſſions, expedié aprés les autres.

En Aouſt, Septembre & Octobre. Avec le reſte des troupes de Landereau & dix-ſept vaiſſeaux François, Antoine demeura à la Tercere juſques vers la fin de l'Automne. En ce temps-là, craignant d'y eſtre aſſiegé en Hyver par les vents, & au Printemps par le retour de l'armée d'Eſpagne, il reprit le chemin de France. Cette fois pauvre & malheureux qu'il eſtoit, il y fut moins bien receu que la premiere, quand il répandoit des pierreries aux Grands de la Cour & de riches promeſſes à tout le monde. Il ne perdit pourtant pas l'eſperance de recouvrer ſon Royaume. L'an 1588. avec l'aſſiſtance de la Reyne Elizabeth, il y fit une autre tentative, laquelle luy ayant mal réüſſi, il ſe retira pour la ſeconde fois en France, & y acheva le reſte de ſes jours ſous la protection du Roy Henry IV.

1583. L'année ſuivante que l'on comptoit 1583. la Reyne envoya le Com-
En Mars, & ſuiv mandeur de Chates avec huit cens hommes ſeulement dans les Iſles Açores. Il eut à combattre tous enſemble & la malignité de Torres-Vedras & les forces des Eſpagnols. L'extravagant Torres-Vedras ruïna tous ſes genereux deſſeins : mais enfin il perit luy-meſme, ayant eſté pris dans les Montagnes par les Eſpagnols qui le firent executer

par la main du Bourreau : mais ils pardonnerent à Chates & aux ſiens. 1582.
Du reſte ils traiterent les barbares & orgueilleux inſulaires comme ils le meritoient : ils confiſquerent tous leurs biens, & reduiſirent leurs perſonnes en ſervitude. Les Eccleſiaſtiques & les Moynes qui avoient eſté les plus emportez, furent les plus rudement chaſtiez ; On le peut connoiſtre par le bref d'abſolution que le Roy Philippe obtint du Pape pour en avoir fait mourir deux mille, tant dans ces Iſles que dans le Portugal.

Il y avoit long-temps qu'on s'eſtoit apperceu de l'erreur du Kalendrier Julien, c'eſt à dire reformé par Jules Ceſar, parce que le Biſſexte mettoit quarante-cinq minutes de trop par delà le cours que fait le Soleil en quatre ans, leſquelles eſtant ramaſſées compoſoient un jour en 133. ans. Cét excez au long aller euſt perverty l'ordre des ſaiſons & la celebration de la Paſque, car l'équinoxe du Printemps, que l'on avoit arreſté au vingt-uniéme de Mars, ſe trouvoit déja deſcendu à l'onziéme du meſme mois, en ſorte que Paſques ſe fuſt enfin trouvé en Hyver, & Noël en Eſté. Pluſieurs Papes avoient eu deſſein d'y remedier. Gregoire XIII. aprés avoir fait travailler ſur ce ſujet les plus celebres Aſtronomes, retrancha dix jours de cette année 1582. & ordonna que doreſnavant tous les 400. ans on retrancheroit trois jours de Biſſexte, à ſçavoir un jour à chacune des trois premieres centaines, à commencer l'an 1700. Les Princes Proteſtans rejetterent ce reglement, parce qu'il avoit eſté fait par une puiſſance qu'ils ne reconnoiſſoient point : mais le Conſeil du Roy l'approuva, & le Parlement ordonna qu'il auroit lieu dés l'année même, & que le dixiéme de Novembre on compteroit le vingtiéme.

Cette meſme année moururent trois perſonnes fort conſiderables, Loüis Duc de Montpenſier ſurnommé le Bon, Artus de Coſſé Mareſchal de France, & Chriſtophle de Thou premier Preſident. Ce dernier eut Achille de Harlay pour ſucceſſeur en ſa Charge.

François Prince Dauphin qu'on nomma Duc de Montpenſier aprés la mort de Louys ſon pere, & le Mareſchal de Biron, avoient mené au Duc d'Anjou dans les Pays-bas un renfort de ſept mille hommes de pied & de douze cens chevaux, & luy-meſme avoit levé quelques compagnies de Reiſtres. C'eſtoit-là ſa derniere main : tout ſon credit & tous ſes amis eſtoient épuiſez, il avoit conſumé en cette guerre le revenu de ſon appanage, qui eſtoit de cinquante mille écus, & s'étoit engagé de trois cens mille par delà. Les quatre millions que les Eſtats levoient pour l'entretien de la guerre, s'en alloient tous en penſions inutiles, ſi bien qu'il ne luy en reſtoit pas 40000. francs par an. Avec cela il ſe trouvoit au milieu de deux Religions qui s'entrechoquoient furieuſement, & le choquoient toutes deux, parmy la haine acariaſtre, & les deffiances brutales des Flamands ; avec cela le mécontentement de ſes Capitaines, les plaintes du peuple qui eſtoit mangé par les gens de guerre, les cris des Soldats qui mouroient de

1582. faim, & avoient les Flamands pour plus grands ennemis que les Eſpagnols, le mépris & la déſobeïſſance de l'une & de l'autre nation, & les traverſes ſecretes du Prince d'Orange luy cauſoient des embarras & des inquietudes étranges.

Il avoit beau ſupplier le Roy de luy envoyer quelque aſſiſtance, les jalouſies que le Conſeil d'Eſpagne & ſes mignons luy avoient données de ſes progrez, l'endurciſſoient à luy refuſer tout. Le Roy de Navarre offroit au Roy de porter la guerre juſques dans le cœur d'Eſpagne, d'employer pour cela cinq cens mille écus de ſon bien, pour leſquels il engageroit ſes Comtez patrimoniales de Roüergue & de l'Iſle. De plus pour luy oſter toute deffiance, il ne vouloit compoſer ſon armée que de Suiſſes & de Reiſtres Alliez de la France, & de François de l'une & de l'autre Religion; il offroit meſme d'en donner le commandement à un Mareſchal de France au choix du Roy, & de luy envoyer Madame ſa ſœur unique, & la fille du Prince de Condé en oſtage. Ces propoſitions ne firent que donner au Roy plus d'ombrage des uns & des autres, parce qu'elles marquoient quelque liaiſon entr'eux; comme d'autre part les menaces que le Duc d'Anjou laiſſoit quelquefois échaper dans ſon deſeſpoir, irritoient davantage les favoris, & leur donnoient la penſée de le faire perir, afin de prevenir ſa vengeance.

Ainſi quand il envoyoit demander ſecours, ils obligeoient le Roy de luy répondre; Qu'il ſe miſt en eſtat de le recevoir, qu'il ſe rendiſt le plus fort de peur d'eſtre chaſſé par ces Marchands, comme l'avoit eſté l'Archiduc Mathias; & ce qu'ils luy conſeilloient à deſſein de le perdre, la Reyne ſa mere le luy conſeilloit auſſi pour le ſauver, le preſſant de ſe ſaiſir des meilleures places, & d'affermir ſa Souveraineté ſur quelques fondemens ſolides.

Ceux qui le gouvernoient particulierement eſtoient gens ſans honneur & ſans foy; entre autres Quinſay ſon Secretaire, Fervaques, & Aurilly ſon gendre: Ce dernier eſtoit un jeune garçon, fils d'un Sergent de la Ferté prés de Blois, que ſon luth, ſa voix, ſa danſe, & autres qualitez plus dignes de l'affection d'une femme que de celle d'un grand Prince, avoient mis en haute faveur auprés de ſon Maître. Ces gens-là le tenant toûjours en deffiance du Duc de Montpenſier & des autres perſonnes d'honneur qui euſſent pû le deſtourner des méchantes actions, l'aiguillonnoient ſans ceſſe avec des motifs, tantoſt de vengeance, tantoſt d'aggrandiſſement à s'emparer des Places dont ils ſe promettoient d'avoir les Gouvernemens. Ainſi un jeune Prince qui avoit peu de conſcience, & qui ſe voyoit reduit en de grandes deſtreſſes, ſe reſolut à croire leurs pernicieux Conſeils, & donna ordre à ſes Capitaines de ſe ſaiſir de ſept ou huit des meilleures villes tout en un jour, qui ſeroit le dix-huitiéme de Janvier.

L'entrepriſe reüſſit ſur Dunkerque, Dixmude, Tenremonde, Vilvoorde, Aloſt, & Meenen: mais elle manqua ſur Oſtende & ſur Bru-

ges. Les preneurs furent pris à Bruges & confeſſerent toute la conſpiration : meſme que le Duc devoit ſe ſaiſir d'Anvers, & de la perſonne du Prince d'Orange, pour le contraindre de luy rendre les Lettres reverſales, par leſquelles il s'eſtoit obligé de luy laiſſer les Comtez de Hollande & de Zelande. Ceux d'Anvers avoient auſſi éventé la conſpiration, & s'eſtoient mis en armes : neantmoins comme le Duc d'Anjou avoit donné l'ordre pour le meſme jour dix-huitiéme du mois, de ſe ſaiſir de la porte de Kornebourg la plus proche de ſon Palais, & que le ſoir au plus tard il fuſt arrivé des nouvelles de ce qui s'eſtoit paſſé aux autres Villes, il ne pût pas differer plus long-temps. 1583. En Janvier.

Donc, nonobſtant les prieres du Prince d'Orange, il ſortit de la Ville avec ſes Gardes & deux cens chevaux qu'il avoit auprés de ſa perſonne, feignant d'aller voir ſon Armée qui eſtoit campée tout proche delà. En paſſant il s'arreſte ſur le pont, afin que ſes Gardes au ſignal donné ſe ſaiſiſſent de la porte de Kornebourg. Les Gentils-hommes qui marchoient devant luy, rentrent auſſi-toſt, chaſſent les Bourgeois, & mettent le feu à la prochaine maiſon pour advertir l'Armée. En moins de trois quarts d'heure il y eut dix-ſept Compagnies Françoiſes & ſix cens Lanciers dans la Ville, criant : *Tuë tuë, vive la Meſſe, & ville gagnée.* Mais les Bourgeois qui s'eſtoient preparez, ſortent de leurs Maiſons, tendent les chaînes, dreſſent des Barricades, poſent des Corps de Garde aux Carrefours, & leurs femmes ſe mettent aux feneſtres avec des pierres & de gros morceaux de bois. Fervaques, qui avec cent chevaux penſoit couler le long du rempart dans la Place de la Citadelle, trouve cinq cens hommes à la porte ſaint Georges bien barricadez qui l'arreſtent tout court ; Deux Compagnies d'Infanterie qu'il employe pour les forcer ſont repouſſées : cependant il eſt couppé par derriere, ſi bien qu'il ne peut ny advancer ny reculer. Le Prince d'Orange ſorty au bruit, va droit à luy, l'enveloppe & l'emmene priſonnier les mains liées derriere le dos.

Sa priſe encourage fort les Bourgeois. Tous ſans difference ny de Religion, ny de ſexe, ny de condition, s'animent à chaſſer l'ennemy commun. Les François ſont pouſſez par tout, ils ſe mettent en déroute : la precipitation de ceux qui s'enfuyent hors la Ville, & celle des Suiſſes qui ſe preſſoient d'y entrer pour les ſecourir, font un embarras à la porte ; ils s'y amoncelent & s'y eſtouffent les uns les autres. Pluſieurs aprés avoir couru de coſté & d'autre ſur les remparts ſans trouver d'iſſuë, preſſez la pique dans les reins, ſautent par deſſus les murailles. Le Duc d'Anjou les regardoit avec plaiſir, penſant que ce fuſſent des Bourgeois : mais quand il reconnut que c'eſtoient des ſiens, & qu'au meſme temps il entendit ronfler deux ou trois volées de canon au travers de ſes Troupes : alors ce fut à luy de rappeller ſes

1583. Suiſſes & de ſe retirer, laiſſant quinze cens de ſes gens, dont il y avoit trois cens Gentils-hommes, tous roides morts ſur le pavé, & deux mille d'enfermez dans la Ville.

Le Prince d'Orange & la miſericorde des bons Bourgeois, ſauverent la vie à ces derniers: car dés qu'il n'y eut plus de reſiſtance, ils s'employerent à les mettre à couvert, à ſecourir les bleſſez, & à retirer ces mal-heureux qui eſtoient entaſſez à la porte, dont quelques-uns reſpiroient encore; Et meſme à trois jours delà ils renvoyerent les priſonniers au Duc avec beaucoup de courtoiſie. Le ſeul Fervaques courut grand' riſque: le peuple qui le croyoit l'auteur de cette infame perfidie, l'euſt déchiré en pieces, ſi le Prince d'Orange, ſous pretexte de le garder eſtroitement, ne l'euſt enfermé au Chaſteau dans une chambre grillée, avec douze Gardes à la porte.

En Janvier. Le coup failly, le Duc d'Anjou ayant au moins bien de la confuſion s'il n'avoit pas bien du repentir, ſe retira au Chaſteau de Berken avec le reſte de ſes Troupes, qui faiſoient encore neuf mille hommes. Delà il écrivit des lettres aux Deputez des Eſtats, dans leſquelles leur ayant rememoré ſes ſervices, & fort exaggeré les mépris & les mauvais traitemens qu'il avoit receus d'eux, il diſoit que les indignitez qu'on luy avoit faites ce jour-là, avoient deſeſperé la patience de ſes gens, & cauſé le deſordre, dont il avoit un extrême déplaiſir; Qu'il n'avoit pas encore changé la bonne volonté qu'il leur avoit témoignée par tant d'effets, & qu'il les en avoit bien voulu advertir, les priant de luy faire entendre leur derniere reſolution, afin de regler la ſienne ſur leur réponſe.

Les Eſtats arreſterent qu'on luy envoyeroit des Deputez, & Orange obtint qu'on laiſſeroit ſuivre des vivres pour ſes Troupes. Cette grace n'ayant duré que deux jours, il penſa à gagner Tenremonde: mais ceux d'Anvers luy empécherent le paſſage de l'Eſcaud; Et comme enſuite il voulut prendre ſon chemin par Vilvoorde, ceux de Malines lâcherent les eſcluſes. De ſorte que ſa mal-heureuſe armée fut contrainte de s'expoſer à traverſer cette grande plaine d'eaux, non ſans perte de plus de trois cens hommes. Enfin aprés avoir fait prés de trente lieuës avec d'effroyables difficultez, quoy qu'il n'y en euſt que ſept de droit chemin, elle arriva à Tenremonde, qui luy ſervit de ſeconde planche aprés le naufrage.

En Fevrier, & ſuivans. La Reyne mere, la Reyne d'Angleterre, & le Roy meſme, pour l'honneur de la Nation Françoiſe, s'entremirent d'adoucir le courage des Flamands, & de pallier la faute du jeune Prince. Il fut tant fait par ces negociations, que les Eſtats craignant qu'il ne livraſt aux Eſpagnols les Places qu'il tenoit encore, convinrent avec luy par un traitté proviſionnel; Qu'ils luy payeroient 90000. florins pour ſon armée; Moyennant quoy il ſe retireroit à Dunkerque; Qu'il ſe tiendroit là en attendant qu'on travailleroit à un accommodement; Et

qu'au prealable il rendroit Tenremonde & Dixmude. 1583.

Ils penſoient avec l'ayde de ſes troupes faire lever le ſiege d'Eindove : mais Biron qui les commandoit, eſtant mal aſſiſté & dépourveu de toutes choſes, ne fut point en eſtat de le faire, & eut aſſez de peine deux mois durant à combattre la neceſſité & la faim. Neantmoins le Duc de Parme n'oſa l'attaquer dans ſon camp prés de Roſendal. Cependant les deſordres de ces Provinces croiſſoient de jour en jour par la contrarieté des ſentimens & des intereſts des Deputez des Eſtats, qui ne ſçavoient rien faire que crier contre les François. Aprés donc que le Duc d'Anjou eut languy deux mois dans le mélancholique ſéjour de Dunkerque, attendant en vain leur derniere reſolution, il s'embarqua le vingt-huitiéme de Juin, pour s'en revenir à Calais. En Avril & May. En Juin.

Deux jours aprés ſon départ, les Gantois aveuglez de la haine obſtinée qu'ils avoient contre les François & contre la Religion Catholique, fermerent les paſſages par où Biron pouvoit aller ſecourir Dunkerque, ſi bien que cette ville ſe rendit à compoſition. Enſuite Nieuport, Furnes, Dixmude, Berghe Saint Vinoch, & Meenen, tomberent entre les mains des Eſpagnols. Ces pertes redoublerent les crieries & les mutineries de ceux de Gand & d'Anvers : en ſorte que le Prince d'Orange ne ſe trouvant plus en ſeureté dans Anvers, ſe retira ſagement en Zelande avec toute ſa Maiſon le vingt-deuxiéme Juillet, ayant auparavant fait aſſigner les Eſtats Generaux à Middelbourg. En Juillet.

Un mois aprés Biron ſortit auſſi du pays avec ſes troupes, & alla trouver le Duc d'Anjou, qui eſtoit dans le Cambreſis. Il faiſoit contenance d'y en vouloir aſſembler d'autres : mais ce n'eſtoit que pour avoir ſujet de ne pas retourner à la Cour, où le Roy l'avoit mandé. Son action luy avoit couvert le viſage de tant de honte, qu'il fuyoit la veuë de tout le monde, errant de lieu en lieu comme un homme qui euſt eu le ſens égaré, & ne pouvant pas meſme ſouffrir la preſence de ſa mere, qui l'eſtoit allé chercher. Il paſſa de cette ſorte les ſix derniers mois de l'année, ſans que le Roy ſe ſouciaſt fort de luy, ayant reconnu que le mépris eſtoit le vray remede de ces eſcapades. En Juillet & Aouſt.

Mais luy-meſme troublé des fumées des hypocondres, qui rendent l'eſprit foible & variable, & qui le jettent dans des viſions creuſes & bijarres, s'eſtoit laiſſé plonger dans des devotions auſſi peu ſolides que malſéantes à ſa dignité. Les Cloiſtres eſtoient ſa plus ordinaire retraite, les Proceſſions & les Confrairies ſes plus frequents exercices, & les pelerinages ſes plus grandes expeditions. De ces devotions-là il repaſſoit ſubitement dans les plaiſirs, & meſme il avoit trouvé l'art de les meſler enſemble ; Durant le Carnaval il alloit en maſque de jour par les ruës, & de nuit dans les maiſons, où il ſe paſſoit mille jeuneſſes ; puis en Careſme il faiſoit des Proceſſions de penitens.

Cette année il en erigea une Confrairie à Paris, qu'il nomma les pe- En Mars.

1583. nitens de l'Annonciation, parce qu'il la commença ce jour-là. Ils marchoient deux à deux en trois bandes, de bleus, de noirs, & de blancs, couverts d'un ſac de ces couleurs, & ayant un maſque ſur le viſage, & un foüet à la ceinture. Le Cardinal de Guiſe y portoit la Croix, tous les Grands de la Cour, meſme le Chancelier & le Garde des Seaux, en eſtoient: mais pas un du Parlement ne voulut y aſſiſter de peur d'autoriſer cette nouveauté eſtrangere.

Le peuple connoiſſoit trop bien les déreglemens & la vie licencieuſe de la Cour, pour ſe laiſſer toucher à ces grimaces; & d'ailleurs l'oppreſſion que les mignons luy cauſoient par de nouveaux impoſts, par des creations d'Offices, & des taxes violentes, qu'on levoit ſans verification des Cours ſouveraines, choſe inuſitée dans le Royaume, aiguiſoit les langues médiſantes & les plumes Satyriques contre eux & contre leur Maiſtre. Joyeuſe & Eſpernon en vouloient au Duc d'Anjou, parce que ſon rang faiſoit obſtacle à leurs vaſtes deſſeins; les Guiſes eſtoient d'accord avec eux en ce point; Eſpernon choquoit les Guiſes & en eſtoit choqué en toutes occaſions: mais Joyeuſe ſembloit vouloir s'accommoder avec ces Princes, parce qu'il avoit pris femme dans leur Maiſon, ou pluſtoſt parce qu'il avoit envie de ſe rendre Chef de la ligue, & d'avoir l'appuy d'un ſi grand party. La Reyne mere avoit une haine mortelle & contre les mignons & contre les Guiſes: mais eſtant décheuë de ſon pouvoir, elle ſe voyoit neceſſitée de ſe ſervir des uns & des autres pour y remonter. Elle tint ce procedé juſqu'à la fin de ſa vie; Et toutefois elle vouloit conſerver le Duc d'Anjou qu'ils tâchoient de perdre tous deux, & elle le ſouſtenoit pour ſe remettre dans les affaires à ſon occaſion, bien qu'elle fuſt reſoluë de ne l'y ſouffrir jamais. Telle eſtoit la diſpoſition des eſprits.

Le Roy luy-meſme avoit donné l'eſperance à ſes deux favoris qu'il partageroit ſon Royaume entre eux, comme s'ils euſſent eſté ſes enfans. Joyeuſe avoit conceu le deſſein d'avoir le Languedoc, & d'y joindre le Comtat d'Avignon; Et pour cet effet il avoit reſolu avec l'autorité du Roy, d'obliger le Pape d'excommunier le Mareſchal de Montmorency comme fauteur des Heretiques, & de luy donner le Comtat en eſchange du Marquiſat de Saluſſes. Or afin qu'il ne puſt pas luy refuſer cette piece, il avoit tramé une intrigue pour s'en ſaiſir, par le moyen de Guillaume Patris Eveſque de Grace, favory du Cardinal d'Armagnac Legat du Pape en ce pays-là: mais la mine ayant eſté éventee, Patris fut aſſaſſiné par les ordres du conſeil du ſaint Pere.

Joyeuſe ne laiſſa pas de pourſuivre ſa pointe; Et comme il ne pouvoit recevoir que des réponſes ambiguës de Rome, il ſe reſolut d'y aller luy-meſme pour negocier cette affaire avec le Pape, s'imaginant que l'eſclat de ſa faveur & les belles propoſitions qu'il luy feroit pour

l'exaltation

l'exaltation de l'autorité Pontificale, luy impetreroient tout ce qu'il deſiroit. Il fut receu magnifiquement à Rome : Louys Cardinal d'Eſt le preſenta à ſa Sainteté, elle l'accueillit comme le favory d'un tres-puiſſant Roy : mais du reſte elle ne luy accorda de toutes ſes demandes, qu'un chapeau de Cardinal pour l'Archeveſque de Narbonne ſon frere puiſné. 1583.

Le Roy le nommant ſon frere dans ſes lettres de recommandation, les Venitiens au retour luy rendirent autant d'honneur qu'à un fils de France. Les Ducs de Ferrare & de Mantouë le traiterent de meſme, & toutes les villes du Royaume par où il paſſa luy firent compliment comme elles en avoient ordre. Neantmoins le dépit qu'il emportoit du refus du Pape, ou comme diſoient quelques autres, une mauvaiſe rencontre de jeuneſſe, luy cauſa une longue maladie, qui le rendit ſi maigre & ſi défait, qu'il fut quelque temps ſans oſer paroître devant le Roy. Auprés duquel cependant ſon rival gagna tellement l'avantage, qu'il l'euſt bien ſupplanté tout à fait, s'il n'euſt craint qu'il n'en fuſt entré quelque autre en ſa place, dont la faveur plus ardente l'euſt peut-eſtre chaſſé luy-meſme.

La Reyne Marguerite eſtoit pour lors en Cour, où elle ne ſe pouvoit empeſcher de faire des broüilleries & des malices. Un Courier que le Roy envoyoit à Joyeuſe en Italie, ayant eſté tué par les chemins & ſon paquet pris, le Roy la ſoupçonna de l'avoir fait faire, & reſolut de s'en venger en la diffamant, comme elle taſchoit de le noircir. Il la reprimanda publiquement de ſes familiaritez avec Jacques de Harlay Chanvallon, & luy reprocha qu'elle avoit auprés d'elle certaines Dames pour confidentes, qu'il nommoit *une vermine tres-pernicieuſe*. A quelques jours de-là, il luy commanda d'aller trouver ſon mary, & ſur les chemins il envoya aprés elle un Capitaine de ſes gardes, qui fouilla juſque dans ſa litiere, luy abattit le maſque de deſſus le nez ; & ſe ſaiſit de trois ou quatre de ſes domeſtiques, qu'il amena au Roy avec deux de ſes Dames. Le Roy les interrogea ſeparément ſur la vie & ſur les actions de ſa ſœur, puis les envoya à la Baſtille. En Juillet.

Le Roy de Navarre ne ſe pouvoit reſoudre à recevoir ſa femme ainſi noircie, il faiſoit inſtance au Roy de la chaſtier luy-meſme ſi elle avoit merité de ſouffrir cette indignité, ſinon d'effacer le ſcandale : le Roy, ſans vouloir luy donner aucun éclairciſſement, reïtera ſon commandement abſolu de la reprendre ; & le Mareſchal de Matignon l'ayant inveſty dans Nerac par des garniſons qu'il fit couler dans toutes les places des environs, l'y contraignit. En Aouſt & ſuiv.

Les dépenſes des mignons eſtoient toûjours exceſſives, & la dépredation des finances par ceux meſme qui les manioient, encore plus grande. Ce mauvais ménage cauſoit une telle diſette d'argent, que ſouvent il n'y en avoit pas pour la table du Roy : & s'il faut ainſi par-

1583. ler, ſa marmite eſtoit quelquefois renverſée. Les flateurs luy perſuaderent que les peuples l'aimoient ſi fort, que dés qu'il leur auroit fait connoiſtre ſes beſoins, ils ouvriroient leurs bourſes pour l'aſſiſter; C'avoit eſté pour cela, mais ſous pretexte de remedier aux deſordres preſents, que dés l'année precedente il avoit envoyé viſiter les Provinces par des perſonnes d'eſtime & de probité, avec de belles harangues, dont la concluſion tendoit toûjours à cette fin-là; mais fort inutilement.

Comme il vit que cette tentative ne produiſoit rien, il convoqua une Aſſemblée de Notables à Saint Germain en Laye, penſant par là gagner la bien-veillance des peuples, & leur montrer que s'il avoit envoyé des Commiſſaires, ce n'eſtoit pas tant pour ſes intereſts propres, que pour entendre leurs plaintes & pour leur rendre juſtice.

En Septembre & ſuiv. L'Aſſemblée fut départie en trois chambres, chacune ayant un Prince du Sang pour preſident; on y diſtribua toutes les matieres, que l'on reduiſit ſous certains chefs, tant pour la reformation du Clergé, de la Nobleſſe, & des Juges, que pour l'adminiſtration de l'Eſtat, & pour la diſpenſation des finances. On y fit de fort belles propoſitions, comme d'oſter la venalité de toutes les Charges & de tous les Offices; d'établir des peines contre ceux qui inventeroient de nouveaux impoſts ou de nouvelles creations; de purger le Conſeil du Roy de ceux qui ſe meſleroient dans les partis des finances, & d'en oſter la vilaine chicane. C'eſtoit Chiverny qui l'y avoit introduite depuis qu'on luy avoit donné les Sceaux, taſchant par ce moyen à ſe procurer de l'employ & de l'autorité, parce qu'il n'en avoit pas autant qu'il euſt deſiré, dans les affaires d'Eſtat.

Le Clergé n'oublia pas de demander le rétabliſſement des Elections, & la publication du Concile de Trente. Dans le premier poinct, tous ceux qui croyoient plus facile d'acquerir de la faveur que du merite & de la ſcience, s'éleverent contre luy; dans le ſecond il avoit en tête les oppoſitions des Chapitres, des Parlemens, & du Conſeil du Roy; ainſi il n'obtint ny l'un ny l'autre. Du reſte le Roy établit quatre Conſeils, ſçavoir le Conſeil des affaires étrangeres, le Conſeil d'Eſtat, le Conſeil des Finances, & le Conſeil Privé. Ils eſtoient compoſez de perſonnes d'épée, d'Egliſe, & de Robe longue; auſquels il preſcrivit meſme la forme de leur habit en Hyver & en Eſté, & leur aſſigna deux mille livres de gages par an.

Le reſte de l'année ſe paſſa à compoſer ces Reglemens & pluſieurs autres, dont la multiplication en France n'a jamais ſervy qu'à multiplier les abus. Cependant le vingt-troiſiéme Novembre mourut le Cardinal René de Birague, âgé de ſoixante & quatorze ans, qui diſoit luy-meſme qu'il eſtoit *Cardinal ſans titre, Preſtre ſans Benefice, & Chancelier ſans Sceaux*; car dés l'an 1578. il les avoit cedez à Chiverny. On pouvoit adjouſter, *Juge ſans Juriſprudence, & Magiſtrat*

ſans autorité, pource qu'en effet il n'avoit point d'étude, & qu'il ployoit comme un roſeau à tous les vents de la Cour, conſiderant plus un valet de faveur que toutes les loix du Royaume. 1583.

Vn fameux Ingenieur nommé Louys de Foix, natif de Paris, mais originaire du pays dont il portoit le nom, commença cette année à baſtir le Phare qu'on voit à l'embouchure de la riviere de Bordeaux, proche les veſtiges d'une autre vieille tour qu'on nommoit la Tour de Cordoüan. Deux ans auparavant il avoit rendu un grand ſervice au commerce & à la ville de Bayonne. Le flux de la mer avoit amené tant de ſables dans le vieux * Boucaud *de la riviere de l'Adour, qu'elle l'avoit abandonné, & s'en eſtoit fait elle-meſme un nouveau, mais plus long & plus tortueux, par où elle ſe déchargeoit dans la mer à Capbreton : Il la contraignit à force de digues, de reprendre le premier qui eſtoit le plus droit de beaucoup, & le plus commode.*

* C'eſt le mot du païs qui ſignifie embouchure.

La plus grande apprehenſion qui reſtaſt au Roy Philippe, eſtoit que les Pays-bas ne ſe donnaſſent au Roy de France, pluſtoſt que de retomber ſous la tyrannie de ſes Gouverneurs. Tout le monde le ſouhaitoit : les bons François, afin d'éloigner les guerres civiles de ce Royaume, les favoris par la haine qu'ils portoient au Duc d'Anjou, & les Huguenots, afin de détourner les menaces de la ligue. Voilà pourquoy Philippe cherchoit de tous coſtez à mettre le feu dans la France pour la détourner de le porter dans ſon pays. On tient qu'ayant trouvé dans les papiers de Dom Jean d'Auſtriche quelque Traité fait entre ce Prince & le Duc de Guiſe, il avoit menacé ce Duc de reveler ſes ſecrets au Roy s'il ne noüoit auſſi des intelligences ſecretes avec luy, & qu'il le voulut obliger en meſme temps de prendre les armes : mais qu'il ne pût obtenir de luy ce dernier poinct, ny par prieres, ny par menaces.

Ayant manqué ſon deſſein par ce coſté-là, il prit un chemin tout contraire : il voulut ſoûlever les Huguenots, & s'adreſſa pour cela au Roy de Navarre, luy offrant cinquante mille écus par mois, & deux cens mille d'avance. Ce Roy l'écouta durant quelque temps : mais tout d'un coup il vint à s'en repentir & en donna avis au Roy.

Il le fit ainſi parce qu'on luy mit une autre entrepriſe dans la teſte. Gebard Truchſes Archeveſque de Cologne, s'eſtoit marié, & s'opiniaſtroit à vouloir garder enſemble un Eveſché & une femme : ce qui le porta à eſpouſer la Religion de Calvin qui luy permettoit de joindre ces deux choſes, qui ne ſont pas compatibles dans l'Egliſe Romaine. Il y alloit de la reputation du party Proteſtant de le maintenir dans l'Archeveſché : le Roy de Navarre s'imagina donc que ce ſeroit un grand coup de reünir tous les Princes de cette Religion pour leur faire embraſſer ſa deffenſe, & pour ce ſujet il les y exhorta par une celebre Ambaſſade.

Son deſſein fut loüé de tous, mais ſecondé de pas un : Ainſi Ge- En Juillet.

1583. bard, qui du commencement avoit eu quelque advantage, eſtant abandonné de tout le monde, meſme de Caſimir, qui eſtoit occupé à ſe mettre en poſſeſſion du Palatinat aprés la mort de l'Electeur Louys ſon frere aîné, fut chaſſé de toutes les Places qu'il tenoit, & ſe retira à la Haye en Hollande; où il languit le reſte de ſes jours dans l'obſcurité & dans le chagrin, eſprouvant à loiſir qu'une femme ſans biens eſt une choſe bien plus incommode qu'un Benefice ſans femme.

En Octobre, en Novembre & ſuiv. Le Roy d'Eſpagne preſſoit continuellement les Guiſes de ſe lier avec luy plus eſtroitement. Afin de les y engager, il leur faiſoit voir un traité qu'il avoit avec Montmorency: lequel en effet eſtant rudement pouſſé par Joyeuſe, qui avoit entrepris de le chaſſer du Languedoc, avoit eu recours à ſa protection ſecrete. D'ailleurs les favoris les choquoient à toute heure, & les dépouillant de jour en jour de leurs Charges & de leurs Gouvernemens, les portoient au dernier deſeſpoir: neantmoins conſiderant le peril & les inconveniens où ſe jettent ceux qui prennent les armes contre leur Roy, ils ne pouvoient encore franchir un pas ſi dangereux.

1584. Quoy que le Duc de Guiſe ſceuſt que le Duc d'Anjou le haïſſoit à mort, il ne laiſſoit pourtant pas de le tenter par diverſes propoſitions: car ce luy euſt eſté un tres-grand avantage que d'avoir un fils de France à la teſte de ſon party. Le Duc d'Anjou preſta l'oreille à ſes offres pendant quelques jours: mais alors qu'on y penſoit le moins, on fut bien eſtonné de voir ce Prince à genoux devant le Roy luy demander humblement pardon de ſes fautes. C'eſtoit au temps du

En Fevrier, & Mars. carnaval, qui tomboit cette année ſur la fin de Février: toutefois il ne demeura que ſept ou huit jours à la Cour, & s'en retourna à Château-Thierry.

En May & Juin. Depuis ce temps-là ſa ſanté alla toûjours en empirant. Les accidens d'un mal de jeuneſſe luy avoient tellement défiguré le viſage, qu'il ſembloit avoir deux nez, les reſtes de cette maladie, ou peut-eſtre ſon chagrin, le firent enfin tomber dans les langueurs d'une Phtiſie formée, ſi bien qu'il ne ſortoit plus gueres de ſon logis; Et une toux luy ayant rompu une veine dans la poitrine, il perdit tant de ſang qu'il tomba en défaillance le vingtiéme de May. Aprés cet accident il languit encore vingt jours d'une fiévre lente, puis il rendit l'eſprit le dixiéme de Juin, eſtant dans la trente-uniéme année de ſon âge. Sa fin fort devote & fort Chreſtienne expia le blâme d'inconſtance & d'irreligion, dont il eſtoit juſtement diffamé. Il emporta dans ſon tombeau les larmes & les ſoûpirs des malheureux qui l'avoient aſſiſté dans la guerre de Flandres: car il mourut endetté de trois cens mille écus, & le Roy aima mieux en dépenſer vainement deux cens mille à ſes funerailles que de payer aucune de ſes dettes.

Pluſieurs s'imaginoient que ſa mort n'eſtoit pas naturelle, & diſoient que c'eſtoit le premier acte de la tragedie dont Salſede avoit fait

le prologue. Or ce qui donna le plus de lieu à ces diſcours, ce fut deux horribles attentats qui éclaterent preſque en meſme temps. L'un ſur la Reyne Elizabeth par un Anglois naturel nommé Guillaume Parry, qui avoit entrepris de la tuer dans ſon parc, mais il fut découvert & puny; l'autre ſur le Prince d'Orange, qui fut malheureuſement aſſaſſiné d'un coup de piſtolet dans ſa maiſon le dixiéme de Juillet par un Baltazar Gerard natif de Franche-Comté, & Emiſſaire des Eſpagnols. Philippe, l'aîné des deux fils de ce Prince, eſtant alors entre les mains des Eſpagnols, où il demeura long-temps, les Eſtats defererent au ſecond, le Gouvernement de Hollande, Zelande, & Weſtfriſe, avec l'Admirauté, quoy qu'il euſt à peine dix-huit ans; Il s'appelloit Maurice. 1584. En Juillet

Comme la vie du Duc d'Anjou donnoit de l'occupation à la Reyne mere, qu'elle arreſtoit l'ambition des Guiſes, & qu'elle tenoit le Roy de Navarre endormy; ſa mort changea tout-à-fait les deſſeins & les intereſts de ces factions. Il ſembloit déja que la ſucceſſion de la Couronne fuſt ouverte: tout le monde ſçavoit que le Roy eſtoit incapable d'avoir des enfans à cauſe d'une certaine debilité dans les parties de la generation, procedant de la meſme maladie qui luy avoit fait tomber les cheveux. La Reyne mere qui ne ſe ſoucioit gueres des loix fondamentales de la France, vouloit appeller à la Couronne les enfans de ſa fille & du Duc de Lorraine; elle avoit ſouvent ſondé l'eſprit du Roy ſur cela, & tâché de luy perſuader que le ſang eſtoit bien morfondu au delà du ſixiéme degré, que les Bourbons ne luy eſtoient plus parens que d'Adam & d'Eve, & qu'il eſtoit plus naturel de laiſſer ſa ſucceſſion à ſes neveux qu'à des gens ſi eloignez. Il y a apparence qu'elle euſt reüſſi dans ſes intentions, ſi le Duc de Lorraine & ſon fils, euſſent eu le courage auſſi elevé, & autant de grandes qualitez qu'en avoit le Duc de Guiſe.

Celuy-cy faiſant ſemblant de ne pas voir le deſſein qu'elle avoit, luy laiſſoit eſperer qu'il la ſerviroit en tout: mais comme il s'aimoit mieux encore que les aînez de ſa Maiſon, il ſongeoit à ſes propres advantages. Cependant parce qu'il n'avoit aucun droit de luy meſme de ſe meſler des affaires du Royaume, il creut qu'il eſtoit à propos de ſe ſervir de Charles Cardinal de Bourbon: Pour cela il l'enteſta de cette opinion qu'il eſtoit l'heritier preſomptif du Royaume, comme eſtant plus proche d'un degré que le Roy de Navarre ſon neveu, la repreſentation, diſoit-il, n'ayant point de lieu en ligne tranſverſale; Tellement que ce bon homme haïſſoit ſon neveu comme ſon rival, & aimoit le Duc de Guiſe comme un puiſſant amy qui luy aidoit à faire valoir ſon droit.

Le Roy eſtoit bien averty de toutes ces pratiques par le Roy de Navarre; & plus il connoiſſoit qu'ils avoient envie d'éloigner ce Prince, plus il croyoit que c'eſtoit ſon intereſt de l'approcher: mais afin

1584. de leur oſter tout pretexte de les rendre l'un & l'autre odieux aux Catholiques, il euſt bien voulu ramener ce Roy au ſein de l'Egliſe, avant que de le rappeller à la Cour. Il luy envoya pour cét effet le Duc d'Eſpernon, qui s'efforça de le perſuader par des raiſons d'intereſt, qui ſont d'ordinaire les plus puiſſantes ſur les Princes : mais ſes Miniſtres & les Conſiſtoriaux l'en détournerent ; Et peut-eſtre qu'il apprehenda que le Roy n'y procedaſt pas de bonne foy, & qu'on ne le taſtaſt que pour le détacher de ſes vieux amis. Auſſi le Pleſſis-Mornay pour raſſurer leurs Egliſes, que cette conference avoit fort alarmées, la fit publier au grand déplaiſir du Roy, & au déſavantage meſme de ſon maiſtre.

Alors les liguez commencerent à publier qu'Eſpernon n'eſtoit pas allé là pour le convertir, mais pour le confirmer dans ſon hereſie ; qu'il faiſoit gloire de demeurer obſtiné dans ſon erreur ; & que le Roy luy frayant le chemin à l'oppreſſion des Princes Catholiques, il ne manqueroit pas, lors qu'il ſeroit parvenu à la Couronne de renverſer l'ancienne Religion. Ils crierent bien plus haut, quand ils ſçeurent que par ſon moyen le Roy s'eſtoit accordé avec Montmorency au meſme temps qu'il levoit des troupes pour accabler ce Mareſchal, & que peu de temps aprés il avoit pour l'amour de luy, prolongé le terme de la reſtitution des places qui avoient eſté accordées aux Huguenots.

Leurs Emiſſaires faiſoient ſonner cela fort haut parmy les peuples, les Predicateurs le trompetoient dans les chaiſes, les Confeſſeurs le ſuggeroient à l'oreille, leurs libelles l'inſinuoient dans les eſprits. Ils joignirent à ces ſujets de declamation, la protection que le Roy donnoit à Geneve, l'Ordre de la jartiere que la Reyne Elizabeth avoit envoyé au Roy, & une pretenduë ligue des Proteſtants faite à Magdebourg pour la deffenſe de Gebard Truchſes. Puis, aprés avoir noircy l'honneur du Roy par toutes les inventions dont ils pouvoient s'aviſer, ils recommandoient hautement la pieté, la vaillance, & la bonté des Princes Lorrains, qu'ils nommoient les boucliers de la Religion & les Peres du peuple.

En Octobre, & ſuiv. Ce fut lors qu'ayant échauffé les zelez, émû les factieux, & perſuadé les ſimples, ils commencerent à ſe ſouſlever, à enrôller des Soldats, à faire des Aſſemblées, à élire des Chefs muets, aux billets deſquels les enrôllez devoient ſe trouver en certains lieux, & à renouveller la ligue, premierement à Paris, puis dans les Provinces. Le Duc de Nevers fut celuy qui travailla le plus à luy donner la forme & les Reglemens. En peu de mois elle ſe trouva tres-puiſſante & en eſtat de ſe declarer : il ne luy reſtoit pour l'autoriſer entierement que la confirmation du Pape : le Pere Claude Matthieu Jeſuite, en porta le plan & les memoires à Rome, le Cardinal Pelvé la preſenta au S. Pere, & les Cardinaux Eſpagnols la tenoient, pour ainſi dire, ſur leurs bras. Le ſaint Pere ne la rebuta pas d'abord : mais ſoit qu'il euſt

peur d'alarmer les Princes Proteſtans, & d'offenſer le Roy à tel poinct qu'il fiſt quelque confederation avec eux, il ne voulut point l'avoüer par aucun acte public, & ſe contenta de l'entretenir d'eſperances. 1584.

Outre a cauſe de la Religion, l'oppreſſion extraordinaire des impoſts la favoriſoit extrémement: tous les autres prextes & toutes les menées des Grands euſſent eſté de peu d'efficace pour émouvoir les peuples, s'ils n'euſſent pas eſté griévement tourmentez. Les Charges qu'on avoit miſes ſur eux eſtoient extrémement peſantes en comparaiſon de celles des Regnes precedens; le Roy avoit fait des Edits pour plus de cinquante millions, dont il n'en eſtoit pas entré deux dans ſes coffres; & les dons de cette année 1584. montoient à cinq millions d'or. Afin donc de ſatisfaire aux plaintes menaçantes des peuples, il ſupprima tout en un coup 66. Edits qui avoient eſté verifiez en Parlement, rabaiſſa les Tailles de 700000. livres, modera un peu ſes profuſions, & eſtablit une Chambre Royale pour la recherche des financiers. Les gens de bien en euſſent eu beaucoup de joye, ſi on n'euſt pas connu par la ſuite, qu'on recherchoit ces harpies pluſtoſt pour avoir part à la proye, que pour empeſcher à l'advenir de ſemblables brigandages.

Comme il ſçavoit auſſi que les Guiſes avec leurs civilitez avoient gagné la faveur des peuples, il affecta durant quelques mois de paroiſtre populaire; il ſe faiſoit voir en public avec un accueil riant & gracieux, careſſoit les Deputez des Villes, & les principaux Bourgeois de Paris, aſſiſtoit aux Confrairies & aux grandes Meſſes de Parroiſſe: mais cette humeur luy paſſa bien-toſt, & il ſe reſſerra dans ſon Cabinet comme auparavant.

Le Duc d'Eſpernon avec quelques-uns du Conſeil, avoit fait une partie pour arreſter le Duc de Guiſe: il en eut advis & ſe retira en ſon Gouvernement de Champagne, le Cardinal ſon frere le ſuivit quelque temps aprés. Les Agens d'Eſpagne profiterent de cette conjoncture, & ne les laiſſerent point en repos, qu'ils n'euſſent fait un Traitté ſecret avec eux. Il fut negocié dans Joinville, & conclu le dernier jour de Decembre de cette année 1584. En Decembre.

Il portoit *une confederation & ligue offenſive & deffenſive entre le Roy Philippe & les Princes Catholiques, pour eux & pour leurs deſcendans, afin de conſerver la Religion Catholique, tant en France qu'aux Pays-bas. Qu'advenant la mort de Henry III. le Cardinal de Bourbon ſeroit inſtalé dans le throſne, & que tous les Princes Heretiques relaps en ſeroient exclus à jamais; Qu'en ce cas le nouveau Roy renouvelleroit le traitté fait à Cambray en 1558. banniroit tous les Heretiques par Edit public, ſeroit obſerver les decrets du ſaint Concile de Trente, renonceroit pour luy & ſes Succeſſeurs à l'Alliance du Turc, empeſcheroit que les Places des Pays-bas ne fuſſent plus miſes és mains des François, & aideroit au Roy Catholique à reduire Cambray & les autres Villes*

1584. *rebelles ; Reciproquement l'Eſpagnol fourniroit aux Princes François* 50000. *piſtoles par mois, & leur en advanceroit* 400000. *de ſix mois en ſix mois, dont le Cardinal de Bourbon luy tiendroit compte s'il parvenoit à la Couronne.*

Outre cette ſomme, les Agens d'Eſpagne en firent auſſi-toſt toucher pluſieurs autres au Duc de Guiſe, qu'il répandit à pleines mains pour gagner ceux dont il avoit le plus de beſoin. Il ſe trouva bien peu de gens en France qui ne fuſſent à vendre, s'il euſt eu dequoy les payer à leur mot: mais comme tout l'or des Indes n'euſt pas eſté ſuffiſant pour aſſouvir ce qu'il y avoit d'ames venales, il y en eut beaucoup que le dépit d'avoir eſté negligez, ou moins eſtimez que d'autres qu'ils croyoient valoir moins qu'eux, rendit ennemis jurez de cette faction.

Aprés que les Eſtats des Pays-bas eurent bien perdu du temps à deliberer ſous quelle domination ils ſe devoient ranger, qui les puſt garantir de l'oppreſſion des Eſpagnols, comme ils leur eurent oſté les
1585. Villes de Bruges, & de Gand, & que le Duc de Parme tenoit An-
En Janvier. vers inveſty, ils envoyerent des Deputez au Roy le ſupplier de les recevoir pour ſes ſujets. L'Ambaſſadeur d'Eſpagne employa tous ſes efforts pour empêcher qu'on ne les admiſt à l'Audience: neantmoins il ne le pût empeſcher: le Roy les écouta, receut leurs propoſitions par écrit & promit d'y répondre. Alors les Eſpagnols preſſerent ſans relâche le Duc de Guiſe de ſe declarer, & ne luy donnerent point de patience qu'il n'euſt levé le maſque.

Lors qu'il eut donc mis le Cardinal de Bourbon, qui eſtoit ſa meilleure piece, en ſeureté, la Nobleſſe de Picardie l'ayant eſté querir à Gaillon, d'où elle l'amena à Peronne: il fit paroiſtre une Declara-
18 Mars. tion le dix-huitiéme de Mars, qui n'eſtoit ſignée de perſonne; puis voyant qu'on y adjouſtoit peu de foy, parce qu'elle eſtoit ſans nom, il en fit publier une ſeconde portant celuy du Cardinal de Bourbon, qui parloit tant pour ſoy que pour les Princes, Prelats, & Officiers dont il ſe diſoit aſſiſté. On y trouva encore beaucoup de choſes à redire, & comme ils avoient affaire à divers eſprits, ils la changerent & rechangerent pluſieurs fois, de ſorte qu'à peine en trouvoit-on vingt exemplaires de ſemblables.

Au meſme temps le Duc faiſoit joüer ſes entrepriſes; Verdun & puis Toul furent ſurpris par Guitaud: mais ſes gens manquerent Mets par le bon ordre que le Duc d'Eſpernon y avoit mis. Pour le Duc, il s'aſſura de Chaalons & de Mezieres, le Duc d'Aumale de la plus grand' partie des Villes de Picardie, Briſſac de celle d'Angers, Entragues d'Orleans, le Duc de Mayenne de Dijon, & de quelques autres en Bourgogne par luy-meſme, & de quantité des Villes & de Chaſteaux en Dauphiné par la Nobleſſe du pays, que ſa magnificence & ſes courtoiſies avoient charmée. La Ville de Bordeaux ſe barricada

ricada pour chaſſer Matignon, mais ce Seigneur adroit & prudent, uſant premierement de prieres, juſqu'à ce qu'il euſt recueilly ſes gens, puis de commandement quand il fut le plus fort, fit abattre les barricades, & ſe ſaiſit de quelques-uns des plus mutins, auſquels neantmoins il pardonna. Quelques jours aprés il attira finement chez luy Vaillac Gouverneur du Chaſteau Trompete, & le força de luy rendre la place. 1585.

Dariez ſecond Conſul de Marſeille, avoit promis en l'abſence du premier, de s'en rendre maiſtre; le Duc de Nevers devoit avoir ce Gouvernement, & afin de faciliter l'entrepriſe, avoit fait venir quatre galeres du Duc de Florence chargées d'Infanterie, qui avoient jetté l'ancre hors de la chaiſne du port, attendant le ſignal pour l'execution. En Avril. Or Dariez, par le moyen d'un certain Boniface, excita un grand tumulte dans la ville, & s'empara du Chaſteau de Noſtre-Dame de la Garde: mais il ne pouſſa pas avec aſſez de vigueur, & fit durer l'émotion trois jours ſans mettre ſon entrepriſe à fin. Cependant un notable perſonnage nommé François Bouguier, qui avoit grand credit ſur les Marſeillois, ayant raſſemblé tous ſes amis, l'accula dans un corps de Garde & le mena priſonnier luy & Boniface dans l'Hoſtel de Ville, de ſorte que le grand Prieur y eſtant venu dés le lendemain avec le Comte de Carces, on leur fit leur procez tout ſur l'heure. En un meſme jour ils furent interrogez, condamnez, & pendus aux flambeaux.

Le Duc de Nevers eſtoit venu à Avignon, comme l'on croyoit, pour donner chaleur à cette entrepriſe; Quelques-uns ont penſé que ſon voyage avoit encore un autre motif; comme il avoit la conſcience fort tendre, il deſiroit, diſoient-ils, avant que de s'engager plus fort dans la ligue, connoiſtre à fond ſi c'eſtoit un œuvre de Dieu; Et pour en eſtre aſſuré, il vouloit voir ſi le Pape luy donneroit ſon approbation. Le Pere Matthieu Jeſuite, qu'on nommoit le *Courier de la ligue*, fit trois ou quatre voyages coup ſur coup à Rome, pour en obtenir une Bulle; au deffaut d'une Bulle il demanda un Bref, & au deffaut d'un Bref une Lettre ſeulement, que le Duc de Nevers puſt voir entre les mains du Vice-Legat. C'eſtoit pour cela, à ce qu'on croyoit, que ce Prince eſtoit allé en Avignon: mais le Pere Matthieu perdit toutes ſes courſes, & il ne pût obtenir ny Bulle ny Bref.

On voit neantmoins une Lettre de ce Pere qu'on a donnée* au public nagueres, portant que le Pape ne trouvoit pas bon qu'on attentaſt ſur la vie du Roy, mais qu'on s'aſſuraſt de ſa perſonne, pour ſe ſaiſir de ſes places ſous ſon autorité. Si cette Lettre n'eſtoit pas une impoſture de ce Courier pour engager le Duc, on en peut induire deux choſes; l'une que le Pape dans le fond n'improuvoit pas la ligue, quoy qu'il n'oſaſt ſe declarer à cauſe des conſequences & de l'incertitude du ſuccez; l'autre que la ligue avoit fait des propoſitions

* dans les Memoires de Nevers.

1585. contre la perſonne du Roy, & que le Duc de Nevers ne l'ignoroit pas. Quoy qu'il en ſoit, l'entrepriſe de Marſeille faillie, il fit un voyage à Rome ; & deſlors, comme écrivent quelques-uns, ou un an aprés, il renonça entierement à la ligue ; Et ainſi ayant offenſé le Duc de Guiſe ſon beau-frere, il devint neceſſairement ſon ennemy.

En Avril. Le Conſeil du Roy ne marchoit pas tout d'un meſme pied : Eſpernon & ſes partiſans vouloient qu'on attaquaſt la ligue ſans relaſche & ſans quartier ; au contraire ceux qui redoutoient le Duc de Guiſe, ou qui haiſſoient Eſpernon, eſtoient d'avis de temporiſer. Le Roy d'abord ſuivit le premier avis, mais incontinent aprés, ſe laiſſant aller à la foibleſſe de ſon naturel, & aux perſuaſions de ſa mere, il ſe relaſcha en telle ſorte, qu'il donna commiſſion à cette Princeſſe d'aller à Eſpernay trouver le Duc de Guiſe pour traiter avec luy.

Son ordre portoit de l'obliger à déſarmer avant que d'entrer en aucune negociation : au contraire le deſſein du Duc de Guiſe eſtoit de gagner quelque temps pour aſſembler ſes troupes. Ce qu'ayant fait habilement pendant dix ou douze jours ; il trancha tout net, que luy & ſes amis ne quitteroient point les armes qu'on n'euſt ſatisfait à leurs demandes ; & auſſi-toſt il monta à cheval pour aller au devant de ſes Reiſtres qui eſtoient ſur la frontiere.

A peine eſtoit-il à une journée delà, que Rubempré pour n'avoir pas eſté bien payé, ou pour vouloir l'eſtre des deux coſtez, travailla à luy débaucher l'eſprit du vieux Cardinal de Bourbon. Si-toſt qu'il en eut le vent, il revint en poſte, afin d'y donner ordre. Cependant le Roy de Navarre faiſoit publier des manifeſtes, afin de montrer la juſtice de ſa cauſe : dans l'un deſquels il offroit au Duc de Guiſe de vuider cette querelle de ſa perſonne à la ſienne, avec tel nombre d'hommes, & en tel lieu que le Duc voudroit choiſir, dedans ou dehors le Royaume. Mais le Duc eſtoit trop habile homme pour ſe piquer d'une bravoure qui euſt reduit la cauſe generale à une particuliere : il proteſta qu'il honoroit la naiſſance & le merite du Roy de Navarre, qu'il n'avoit rien à démeſler avec luy, & qu'il ne s'intereſſoit que pour la deffenſe de la Religion.

Ces manifeſtes neantmoins firent grand effet ſur les eſprits qui n'avoient point pris de party, & en gagnerent un bon nombre. D'ailleurs les troupes de la ligue eſtoient rompuës & diſſipées en pluſieurs Provinces ; le Duc de Montpenſier mit en pieces cinq cens hommes commandez par le Baron de Drou, qui vivoient à diſcretion dans ſa Duché de Chaſtelleraud ; le Duc de Joyeuſe mena battant devant luy les troupes du Duc d'Elbœuf, depuis la Touraine juſqu'en Normandie, où elles ſe diſſiperent tout à fait ; Et Eſpernon montant à cheval ſi-toſt qu'il fut guery d'un abſcez froid & pituiteux qui luy eſtoit venu au deſſus de la maſchoire gauche, donna la chaſſe ſi vivement à quatre mille hommes qui avoient leur rendez-vous autour d'Orleans, qu'ils ne purent jamais former un corps.

La chaleur de ceux qui s'eſtoient declarez pour ce party commençoit à ſe ralentir, les volontaires à ſe retirer chez eux dans l'apparence d'une paix prochaine, les ſerviteurs du Roy à en détacher pluſieurs par de ſecretes pratiques, & les Huguenots à lever ſous-main des troupes par la permiſſion tacite du Roy. Les Guiſes s'eſtant apperceus que ces negociations leur eſtoient ruïneuſes, & que pour cela on tiroit le Traité en longueur, addreſſent une Requeſte au Roy, demandant un Edict contre les Religionnaires, & proteſtant qu'ils ne s'eſtoient aſſemblez pour autre cauſe que celle-là. Là deſſus ils rompent bruſquement la conference, montent à cheval, & redonnent chaleur à leurs amis, principalement aux peuples des grandes villes, & à ceux du Clergé qui avoient le plus de dépendance envers la Cour de Rome. 1585.

Le Roy, à qui on avoit fait croire que ce party s'eſtoit tout défilé, tombe alors d'une grande ſecurité dans une extrême conſternation; Il mande à la Reyne mere de conclure avec eux à quelque prix que ce ſoit. Pour cela il ſe tint une conference à Nemours entre elle & le Duc de Guiſe. Eſpernon voulut y aſſiſter, de peur que ſa proſcription ne fuſt un des articles ſecrets du Traité; la neceſſité du temps fit cette fois ployer ſa fierté : mais le Duc n'en voulut prendre avantage que pour luy faire plus de courtoiſie & plus d'honneur; On ne ſçait s'il le fit par generoſité ou à deſſein de le gagner ou de le rendre ſuſpect au Roy.

On n'accorda pas ſeulement aux Chefs de la ligue l'Edit qu'ils demandoient contre les Religionnaires (ce fut au mois de Juillet) & le commandement des armées pour l'executer : mais encore les villes de Châlons, Saint Diſier, Reims, Toul, Verdun, Soiſſons, Dijon, & Beaune, le Saint Eſprit, ou Ruë en Picardie, Dinan & Concarneau en Bretagne : De plus aux Cardinaux de Bourbon & de Guiſe, aux Ducs de Guiſe, de Mayenne, d'Aumale, & d'Elbœuf, chacun une Compagnie d'Arquebuſiers à cheval pour leur garde; Cent mille écus pour baſtir une Citadelle à Verdun, & deux fois autant pour payer les levées qu'ils avoient faites en Allemagne; Comme auſſi une décharge de l'argent qu'ils avoient pris dans les Receptes du Roy. En Juillet.

Juſques-là le Roy de Navarre & le Prince de Condé eſtoient demeurez cois ſans rien remuer en apparence : la publication de cet accommodement leur donna ſujet de ſe liguer de nouveau avec le Maréchal de Montmorency, dont la ruine euſt eſté neceſſairement ſuivie de la leur, & d'envoyer auſſi en Allemagne faire des levées de Reiſtres & de Lanſquenets. En Juillet.

Le Roy eſtant à la veille de ſe voir accablé entre ces deux partis qui s'alloient bartre à ourrance, ne jugea point qu'il y euſt d'autre expedient pour eviter ce malheur, que de retirer auprés de luy le Roy de Navarre, pour luy ſervir comme d'arc-boutant contre la ligue. Il luy

1585. envoya donc des Deputez afin de le tenter une ſeconde fois : mais il ne pût eſtre perſuadé, ny de rentrer dans la Communion de l'Egliſe Romaine, ny de ſuſpendre pour ſix mois l'exercice de ſa Religion, encore moins de rendre les Villes de ſeureté ; Il promit ſeulement de ſe trouver à une conference avec la Reyne mere, lors qu'on ſeroit convenu du lieu de leur entreveuë.

Bien qu'il y eut ordre de pourſuivre les Huguenots par tout le Royaume, neantmoins en pluſieurs Provinces les Gouverneurs connoiſſant l'intention du Roy, ne preſſoient pas trop chaudement l'execution de l'Edit ; Montmorency & Chaſtillon contenoient le Languedoc ; Matignon ne ſe haſtoit pas de rien entreprendre en Guyenne, mais empéchoit ſeulement que le Roy de Navarre ne ſe miſt en eſtat d'y remuer. Les Huguenots n'avoient point d'autre mot general que *Vive le Roy*, & pour livrées que des eſcharpes blanches avec des Fleurs de Lys. Du reſte ils eſtoient foibles par tout, horſmis en Dauphiné & en Poitou. En Dauphiné Leſdiguieres, qui avoit de bonne heure donné ordre à ſes affaires, prit Chorges, Montelimar, & Ambrun, & en Poitou & Saintonge le Prince ſe trouva aſſez fort pour aſſieger Broüage.

En Septembre & Octobre.

Lors qu'il eſtoit devant, il eut nouvelle que trois Capitaines s'étoient emparez du Chaſteau d'Angers, ayant par une lâche & cruelle trahiſon tué le Gouverneur, qui eſtoit leur amy : mais qu'ils y avoient eſté auſſi-toſt aſſiegez par les Bourgeois, puis par Briſſac & par Joyeuſe. Le Prince creut que ce ſeroit un beau coup de s'acquerir une Place alors ſi conſiderable ; il voulut y aller luy-meſme avec la meilleure partie de ſes troupes. Mais pour ne pas abandonner le ſiege de Broüage, il y laiſſa une petite armée navale dans le canal, & quinze cens hommes dans les retranchemens ; joint que les Habitans des Iſles s'offroient de les garder au beſoin. Il eſperoit que le Vicomte de Turenne y en ameneroit dans peu de jours quatre ou cinq mille autres du pays de Limoſin, & qu'il prendroit le commandement de ce ſiege en ſon abſence.

Or comme il fut onze jours à donner tous ces ordres, & plus de quinze autres en ſa marche, il trouva que le Chaſteau d'Angers où il n'y avoit que ſeize hommes dedans, avoit capitulé deux jours avant ſon arrivée. La faute de diligence qui luy fit perdre une ſi belle occaſion, le penſa auſſi perdre tout-à-fait. Car s'eſtant amuſé deux jours à tenter les Fauxbourgs d'Angers, & deux autres à accommoder quelques querelles entre des Gentils-hommes, il trouva, lors qu'il voulut repaſſer la Loire, ſix grands batteaux de gens de guerre ſur la riviere, & cinq cens chevaux ſur l'autre bord, qui eſtoient diſpoſez à tailler ſes gens en pieces à meſure qu'ils paſſeroient. Il ſceut auſſi que Briſſac le coſtoyoit, & que Joyeuſe eſtoit à ſes trouſſes ; ſi-bien qu'eſtant enveloppé de tous coſtez, il fut contraint de diviſer ſe

troupes en petites bandes pour les faire évader comme elles pourroient La pluſpart ſe ſauva, mais le charroy & le bagage demeurerent dans les chemins, dans les bois, & dans les hayes. Les Chefs avec petite compagnie s'écoulerent heureuſement, qui par un endroit, qui par un autre, ſans qu'il en periſt aucun. Pour le Prince, eſtant deſcendu par le Maine en baſſe Normandie, il s'embarqua entre Avranches & ſaint Malo, & paſſa dans l'Iſle de Gerzay, & delà en Angleterre. 1585.

Le mauvais evenement de cette entrepriſe diſſipa les Troupes qui eſtoient devant Broüage dés que le Mareſchal de Matignon s'en approcha; puis encore celles du Vicomte de Turenne, qui les congedia, de peur de s'embarraſſer entre l'Armée du Duc de Mayenne qui entroit dans le Poitou, & celle de Matignon. De cette ſorte il ne reſta plus aux Huguenots en ces quartiers-là que deux mille hommes commandez par Laval l'un des fils de Dandelot, & par la Boulaye: leſquels aprés avoir veu l'affaire d'Angers eſchoüée, avoient de bonne heure repaſſé la Loire.

Les Edits du Roy redoubloient encore leur conſternation. Car il y en avoit qui ordonnoient de ſaiſir leurs biens, & de prendre au corps tous ceux qui avoient pris les armes pour le ſervice du Prince de Condé, d'autres qui leur faiſoient commandement de ſortir du Royaume, ou de ſe rendre Catholiques. Il y en eut pluſieurs d'entre-eux qui abjurerent ſuivant le formulaire qu'en dreſſerent les Eveſques, & pluſieurs qui ſe retirerent auprés du Roy de Navarre. Ce Prince voyant que tout luy alloit tomber ſur les bras, oſta de ſon eſprit la jalouſie que les flateurs luy avoient donnée du Prince de Condé, & ſe reünit avec luy plus eſtroitement que jamais. En Octobre & Novembre.

Quelques mois auparavant, il fut lancé du coſté de Rome, un grand coup de foudre ſur la teſte de ces deux Princes. Sixte V. avoit ſuccedé à Gregoire XIII. qui eſtoit mort au mois d'Avril. C'eſtoit un eſprit altier, entreprenant, & qui ſe plaiſoit à choquer ce qu'il y avoit de plus relevé pour exalter ſon nom & ſa puiſſance; ainſi accordant aux inſtances de la ligue ce que ſon Predeceſſeur luy avoit toûjours refuſé, il fulmina une Bulle contre les Princes, d'un ſtyle conforme à ſon humeur & à la grandeur du ſujet. Il declaroit *Henry, jadis Roy de Navarre, & Henry Prince de Condé*, leſquels il appelloit generation baſtarde & deteſtable de l'illuſtre Maiſon de Bourbon, *Heretiques, relaps, Chefs, fauteurs & protecteurs de l'hereſie, comme tels tombez dans les cenſures & peines portées par les ſaints Canons: Et partant privez de toutes Seigneuries, terres & dignitez, & incapables de ſucceder à aucune Principauté, nommément à la Couronne de France; Deliot leurs ſujets du ſerment de fidelité, & leur deffendoit de leur rendre aucune obeïſſance, ſous peine d'eſtre enveloppez dans la meſme excommunication.* En May.

Ce coup, qui ſembloit leur devoir eſtre fatal, leur fut moins de-

1585. ſavantageux qu'au Saint Siege ; Car il excita non ſeulement les Huguenots, mais encore les Catholiques Royaliſtes, à rechercher à fonds quelle eſtoit l'autorité des Papes ſur les Souverains, & ils ne la remarquoient pas telle dans les Conciles & dans les Canons, que Rome ſe l'imaginoit. D'ailleurs il fit paroiſtre le courage & le credit des deux Princes excommuniez : car ils trouverent moyen de faire attacher un Placard dans les Carrefours de Rome, portant leurs oppoſitions & leur appel de cette Sentence, ſçavoir pour le temporel, au Parlement comme Pairs de France, & pour le crime d'Hereſie; au futur Concile ; Pardevant lequel ils citoient le Pape, & le declaroient Antechriſt, s'il n'y comparoiſſoit. Cette Bulle réveilla auſſi le Roy par la crainte qu'il eut que ce ne fuſt une tentative pour le déthrôner; il en arreſta le cours, & ne voulut pas permettre qu'elle ſe publiaſt dans ſon Royaume. Pluſieurs euſſent bien ſouhaitté qu'il euſt fait en ſorte que le Pape l'euſt revoquée abſolument, comme le conſeil du Roy Charles IX. avoit obligé Pie IV. de revoquer celle qu'il avoit fulminée contre la Reyne Jeanne d'Albret en l'an 1569.

En Novembre & Decembre. La ligue avoit contraint le Roy de luy donner deux Armées pour accabler les Princes. Le Duc de Guiſe en commandoit une ſur les frontieres de Champagne, pour empécher l'entrée aux ſecours des Proteſtans d'Allemagne; Avec l'autre le Duc de Mayenne entra en Saintonge. Matignon l'y joignit avec ce qu'il avoit levé dans le Bordelois. Mais bien loin de le fortifier il l'affoiblit & le traverſa toûjours, non ſeulement à cauſe des ordres ſecrets qu'il en avoit de la Cour, mais auſſi par jalouſie de ce qu'on luy avoit envoyé un autre Commandant dans ſon Gouvernement.

Toutes les Places du Poitou & de la Saintonge eſtoient fort eſtonnées de l'abſence du Prince, & le Roy de Navarre de ſon coſté extrémement embarraſſé, de voir que ſa propre femme s'eſtoit revoltée contre luy. Toutefois comme elle n'agiſſoit pas de concert avec la Cour, il ne luy fut pas difficile de la chaſſer. Elle ſe retira en Auvergne avec quelques Gentils-hommes Catholiques; Et là elle courut diverſes adventures, & y demeura juſqu'à ce que ſon mary la rapella pour l'obliger à conſentir à la diſſolution de leur mariage.

Quant au Duc de Mayenne, Matignon opiniaſtra ſi fort qu'il ne faloit rien entreprendre durant l'hyver, qu'ils ſeparerent leurs troupes preſque auſſi-toſt qu'elles furent jointes. Le Duc paſſa avec les ſiennes en Perigord pour le nettoyer de quelques petites retraites à coureurs, & le Mareſchal ramena celles qu'il commandoit, à Bordeaux, pour garantir cette ville-là des entrepriſes du Roy de Navarre, ou plutoſt de celles du Duc de Mayenne.

1586. En Fevrier & Mars. Le mois de Fevrier enſuivant, Matignon aſſiegea le Chaſteau de Caſtels ſur la Garonne, à la priere du Parlement de Bordeaux, & manda au Duc de Mayenne qu'il eſtoit temps de s'advancer de ce

coſté-là. Le Duc, aprés avoir pris quelques petits Chaſteaux, qui ne ſont pas meſme marquez ſur la Carte, paſſa la Dordogne à Souillac, à deſſein d'aſſieger Montauban: mais comme il ſceut qu'il eſtoit bien fortifié, il ſe rua ſur quelques pouïlliers ſans nom & ſans défenſe. 1586.

Cependant le Roy de Navarre fit lever le ſiege de Caſtels, & le Prince revenu glorieux d'Angleterre avec dix bons vaiſſeaux & cinquante mille écus qu'Elizabeth luy avoit preſtez, dégagea la Rochelle qui eſtoit comme bloquée, ſurprit Royan, qui luy rendoit deux cens mille écus de contribution par an.

Le ſixiéme de Mars, quoy qu'il fuſt au fort de ſes affaires, il épouſa Charlotte-Catherine fille de Louys Duc de la Tremoüille, & par ce moyen mit dans ſon party le Duc Claude frere de ſa femme, & tous les amis de cette puiſſante Maiſon. En Mars.

Le Duc de Mayenne perdit prés de deux mois de temps à vouloir ſurprendre le Roy de Navarre lors qu'il viendroit au deça de la Garonne, ou qu'il iroit voir la Comteſſe de Guiche, dont il eſtoit éperduëment amoureux; Et pour cét effet il diſtribua ſa Cavalerie en divers poſtes ſur toutes ſes paſſées.

Durant ce temps-là, le Prince entreprit de gaſter le Havre de Broüage; Et en effet, il y enfonça tant de vieux corps de Navires qu'il le barra, & le rendit, comme il eſt encore aujourd'huy, de plus difficile entrée.

Matignon mit une ſeconde fois le ſiege devant Caſtels. Lors qu'il eſtoit ſur le poinct de le prendre, le Duc de Mayenne y accourut, & luy ravit cét honneur, ce qui redoubla leur inimitié. Le Mareſchal feignit une maladie pour ne ſe pas trouver avec le Duc: Lequel cependant fit les approches de Montſegur, place qui rompoit le commerce & les chemins du Limoſin, du Perigord, & du Quercy. Mais eſtant tombé malade luy-meſme effectivement, il ſe fit porter à Bordeaux, laiſſant la conduite de ſon armée à Matignon. Durant ſon abſence Montſegur ſe rendit le quinziéme May à compoſition, qui fut mal gardée. En May.

Tout du long du mois de Juin l'armée fut inutile, parce que Matignon jaloux que le Duc fuſt à Bordeaux, s'y en retourna auſſi-toſt, & congedia les Compagnies d'Ordonnance. Quand le Duc fut guery, tous deux conjointement aſſiegerent Caſtillon: le ſiege fut long, ennuyeux, & difficile, les Soldats rebutez abandonnerent la tranchée, il falut que les Generaux y couchaſſent eux-meſme vingt jours durant. A la fin la place fut priſe: on garda la capitulation aux gens de guerre, mais un certain nombre d'Habitans fut envoyé au Parlement de Bordeaux, qui les condamna au gibet. En Juin.

La meſme année le Vicomte de Turenne la reprit durant la nuit, y ayant fait ouverture par le moyen d'un petard; Ce qui donna lieu aux

1586. Huguenots de ſe vanter qu'ils faiſoient avec deux livres de poudre & en un quart d'heure, ce que la ligue ne pouvoit faire qu'en deux mois, & avec vingt pieces de canon.

C'eſt tout ce que pût faire durant neuf mois le plus grand Capitaine de la ligue. Peut-eſtre que ce n'eſtoit pas ſa faute ; Il n'avoit point d'argent, parce que le Clergé ſe laſſa au bout de trois mois d'en fournir, & que le Pape ne l'aydoit que de ſes benedictions. Il manquoit de tout, d'artillerie, de vivres, de munitions, & avoit contre luy toutes les choſes qui ruinent les deſſeins & la reputation des plus grands Capitaines. Car ſes troupes eſtoient ſouvent mutinées, ſes Capitaines brouillez entre eux, ſon collegue jaloux & défiant, & le conſeil ſecret, d'où doivent, s'il faut ainſi dire, partir les eſprits de vie qui font ſubſiſter les armées, mortellement envenimé contre luy.

Il ne le connoiſſoit que trop, & pour cela, fremiſſant de colere il demanda ſon congé & le preſſa tant qu'il l'obtint. Le Duc de Guiſe employa inutilement toutes ſes perſuaſions pour l'en empeſcher ; il euſt bien deſiré qu'il fuſt demeuré en ce pays-là, ſoit pour la reputation du party, ſoit parce qu'il apprehendoit qu'il ne gagnaſt les affections du peuple de Paris, & qu'il ne le débuſquaſt de cét Empire volontaire qu'il s'eſtoit acquis ſur cette grande Ville.

Tandis qu'il eſtoit en Guyenne, le Duc de Guiſe ſe ſervit de l'armée qu'il avoit ſur la frontiere de Champagne, à ſe ſaiſir des Villes de Raucour & de Donzy ſur le Duc de Boüillon. D'autre coſté le Duc d'Aumale ayant armé les Picards, paſſionnez ligueurs, s'empara de la Ville de Dourlens, & de Pontdormy, qui eſt un paſſage ſur la Somme au deſſous de Pequigny.

Les favoris jaloux de voir toute la puiſſance des armes entre les mains des Guiſes leurs ennemis, demanderent au Roy qu'il leur donnaſt auſſi quelque commandement ; Ce qu'il leur accorda d'autant plus volontiers qu'il les vouloit élever, & faire tourner de leur coſté l'affection des gens de guerre, qui ſuivent encore plus volontiers les bonnes tables & la faveur, mere des recompenſes, que les braves Chefs. Il avoit levé une armée pour aller purger l'Auvergne, le Vezelay, le Givaudan, & delà paſſer en Dauphiné : cét employ eſtoit deſtiné pour le Mareſchal d'Aumont ; Joyeuſe le brigua ſi fort que le Roy ne pût le luy refuſer.

En Juin. Il falut auſſi qu'il en donnaſt un pareil au Duc d'Eſpernon ; & avec cela un Gouvernement auſſi bien qu'à Joyeuſe, qui avoit déja celuy de Normandie. Celuy de Provence eſtant venu à vaquer par la mort du grand Prieur baſtard de Henry II. il l'en pourveut tout auſſi-toſt. Ce grand Prieur gardoit un reſſentiment mortel contre un Gentilhomme nommé Altoviti : un jour le voyant à la feneſtre d'une Hoſtellerie, c'eſtoit à Aix, il monta droit à la chambre, & luy paſſa ſon épée au travers du corps ; Altoviti ſe ſentant mortellement bleſſé, perdit

dit le reſpect avec la vie, & luy plongea la ſienne dans le ventre. 1586.

Tant de troupes ne pouvoient s'entretenir qu'avec de prodigieuſes dépenſes; on levoit aſſez d'argent pour y ſuffire: mais le luxe du Roy & l'avidité des favoris, eſtoient des gouffres où tout s'abyſmoit. Paris avoit fourny 200000. écus pour cette guerre, ils ne durerent que huit jours; l'alienation de 50000. écus de revenu du Clergé, gueres davantage; non plus que celle de quarante mille écus de rente du Domaine. On en voulut tirer de la creation de quantité de nouveaux Offices, & on envoya vingt-ſept Edits tout à la fois au Parlement, qui eſtoient la lie & le rebut de tous ceux que les Courtiers Italiens avoient inventez depuis vingt ans. Auſſi furent-ils tous rejettez, & cette tentative ne ſervit qu'à faire paroiſtre l'injuſtice & la foibleſſe du Gouvernement.

Les Suiſſes & le Roy de Dannemark premierement, enſuite les autres Princes Proteſtans d'Allemagne, avoient envoyé au Roy une grande & ſolemnelle Ambaſſade pour le prier d'accorder la paix aux Huguenots, ſuivant la teneur des Edits de pacification. Comme il ne ſçavoit que leur répondre, il évita pour quelque temps la veuë de ces Ambaſſadeurs, & s'en alla à Dolinville, ayant ordonné quelques Seigneurs pour aller au devant d'eux & les conduire à Paris. Puis de Dolinville, ſous pretexte de quelque indiſpoſition, il fut aux eaux de Pougues, & delà juſqu'à Lyon. Mais eſtant preſſé par leurs continuelles inſtances, il fut contraint de revenir; & enfin il leur donna une réponſe, mais fort cruë & fort déſobligeante, ſoit pour ſatisfaire à ſon honneur, ſoit pour ne pas mécontenter la ligue.

Il taſchoit pendant ces délais, d'un coſté à appaiſer l'ardeur de la ligue, luy faiſant de grandes offres, & de l'autre à ramener le Roy de Navarre, luy repreſentant que ſon éloignement de la Cour l'éloignoit de la Couronne, & donnoit de l'audace à ſes ennemis: mais il ne pût rien gagner ny envers luy, ny envers les liguez. Ceux-cy ayant tenu un Conſeil general de leur party dans l'Abbaye d'Orcam prés de Noyon, refuſerent d'accepter les places de ſeureté & autres grands avantages qu'il leur offroit.

Au partir delà le Duc de Guiſe attaqua le Duc de Boüillon, & inveſtit la ville de Sedan, en haine de ce qu'il eſtoit un des principaux Chefs des Huguenots, & qu'il donnoit paſſage aux Reiſtres ſur ſes terres. Toutefois la Reyne mere, qui negocioit inceſſamment entre les deux partis, moyenna une tréve entr'eux, s'imaginant que par cette obligation elle pourroit porter le Duc de Boüillon à ſervir le Roy envers les Princes Proteſtans, & empeſcher l'entrée de leur armée dans le Royaume.

Quant à Joyeuſe il ne pût compter entre ſes Exploits que cinq ou ſix petites bicoques; aprés quoy l'hyver venu, il mit en quartier ſes troupes à demy ruïnées par les maladies. Lors qu'il en eut fait une

1586. pompeuſe montre devant Toulouſe, il en laiſſa la conduite à Lavar-
En Octobre din, & s'en revint en poſte à la Cour.

Le Duc d'Eſpernon fut plus heureux que luy. Le Parlement d'Aix avoit pris le Gouvernement de Provence, & Vins ayant ramaſſé quelques troupes, luy avoit offert ſon ſervice. Il s'eſtoit formé un autre party de Huguenots & de malcontens, dont François d'Oraiſon Vicomte de Cadnet, & le Baron d'Allemagne, eſtoient les Chefs. Or il eſtoit arrivé que Vins les pourſuivant avec chaleur, & aſſiegeant le Chaſteau d'Allemagne, avoit eſté deffait par Leſdiguieres, qui eſtoit venu à leur ſecours; ce qui accommoda merveilleuſement les affaires d'Eſpernon, & luy donna un tel avantage ſur les deux partis affoiblis l'un par l'autre, qu'il en demeura l'arbitre & le maiſtre au moins pour cette heure-là.

L'hyver venu, il s'en retourna auprés du Roy, laiſſant le commandement de la Provence à Bernard Seigneur de la Valette ſon frere aîné. Il l'avoit déja dans le Dauphiné, où il ne s'employoit pas avec moins d'ardeur à ruïner le party de la ligue que celuy des Huguenots, en tirant des places les Gouverneurs qu'elle y avoit mis.

En Decembre. Au mois de Decembre la Reyne mere eut une conference avec le Roy de Navarre & le Prince de Condé à ſaint Bris, qui eſt à deux lieuës de Cognac. Elle avoit, ſelon ſa coûtume, mené avec elle bon nombre des plus belles femmes de la Cour: mais cette fois les Princes ſe mocquerent des filets qu'elle penſoit leur tendre par ces charmes engageants: ils tinrent ferme à conſerver leur Religion juſqu'au jugement d'un Concile National, & à demander la rupture de la ligue. La Reyne au contraire leur declara que la derniere reſolution du Roy eſtoit qu'il n'y euſt qu'une Religion dans ſon Eſtat.

☞ Les Guiſes voyoient bien que le Roy n'avoit point de plus forte paſſion que de les ruïner, & qu'encore qu'il n'aymaſt point les Huguenots, neantmoins il les vouloit tolerer pour les oppoſer indirectement à leurs progrez. C'eſtoit pour cela qu'ils le faiſoient décrier par leurs Emiſſaires & par leurs Predicateurs comme fauteur d'heretiques, & ils publioient par tout qu'il s'entendoit avec le Roy de Navarre pour opprimer les bons Catholiques, parce qu'il l'avoit recherché d'accommodement.

Le menu peuple, qui plus il eſt ignorant, plus il ſe veut meſler des affaires de la Religion, s'échauffoit aſſez de luy-meſme: les Directeurs & les Confeſſeurs animoient les Bourgeois, qui eſtoient ſimples & credules, par le moyen des confeſſions, ou par les perſuaſions de leurs femmes, & les entretenoient par des Congregations, des Confrairies, des Paradis ou Oratoires, qu'ils paroient d'argenterie, d'images, & d'*Agnus Dei*, & par des Proceſſions qu'ils faiſoient venir de Brie, de Champagne, & de Picardie. Elles entroient dans Paris toutes veſtuës de toile blanche, ayant des cierges à la main, à cauſe dequoy on nomma cette année-cy, *l'année des Proceſſions blanches.*

On ne s'étonnoit pas de voir le peuple donner dans ces fauſſes devotions, mais de ce que le Roy les autoriſoit par ſon exemple. Il faiſoit des pelerinages ſans ceſſe en divers endroits de ſon Royaume, alloit en proceſſion à pied par les ruës de Paris, quelquefois en habit de penitent, portoit à ſa ceinture un gros chapelet, dont les grains eſtoient taillez en teſtes de mort, s'enfermoit dans des Oratoires avec des Religieux Hieronymites qu'il avoit fait venir d'Eſpagne, ou avec des Feüillans. Ces derniers eſtoient des Bernardins d'une nouvelle reforme, qui avoit commencé dans l'Abbaye de ce nom au Dioceſe de Rieux en Languedoc. Il avoit baſty des cellules aux premiers dans le bois de Vincennes, & logé les autres dans le Faux-bourg ſaint Honoré, à coſté du jardin des Tuilleries. 1586.

Parmy ces pieux divertiſſemens, il s'amuſoit auſſi à découper des images, à les enchâſſer, ou à les coler dans quelque cabinet. Il avoit encore un autre paſſe-temps, c'eſtoit de faire chercher & de nourrir de ces petits chiens, qui ont accouſtumé de ſervir de joüet aux Dames; à quoy il dépenſoit plus de cent mille écus par an, & gueres moins en ſinges & en perroquets. Il y avoit grand nombre de gens qui ſuivoient la Cour avec tout ce bel équipage; & luy-meſme dans les dernieres années de ſa vie portoit * une mane ou pannier rond en écharpe, plein de petits bichons ou de petits épagneuls, qu'il flatoit ſouvent de la voix ou de la main.

* Voy les Memoires de Sully, Vol. 1. fol. 79.

Eſpernon monté au plus haut degré de la faveur, dont Joyeuſe commençoit à déchoir, ne ceſſoit d'aiguillonner le Roy à la perte des Guiſes; & eux en revanche ayant conjuré la ſienne, formoient divers complots pour le faire perir. Il avoit l'adreſſe de perſuader au Roy que tous leurs deſſeins alloient contre ſa perſonne ſacrée; Et par ce moyen il le porta à mettre à l'entour de luy cette fameuſe bande des QUARANTE-CINQ, leſquels il luy choiſit luy-meſme, peut-eſtre pour la fin que l'évenement nous montrera. C'eſtoient tous Gaſcons, que la grande ardeur de faire fortune, rendoit capables de tout; Lognac en eſtoit le Capitaine. Il eſt croyable que la connoiſſance que les Guiſes eurent de ſes intentions, les engagea davantage dans la malheureuſe neceſſité de ſe fortifier contre l'authorité qu'on vouloit employer à les perdre.

Nonobſtant les embarras des factions & de la guerre ouverte, la Cour de France ne laiſſoit pas de paſſer joyeuſement l'hyver en feſtins & en balets. Son plus ſenſible ennuy fut qu'elle n'en pût executer un d'un fort grand deſſein, que la Reyne mere avoit rapporté de Guyenne, parce que l'argent luy manqua. La petite Cour du Roy de Navarre, qui eſtoit pour lors à la Rochelle, faiſoit auſſi de grands efforts, & s'enfloit, s'il faut ainſi dire, comme la grenoüille d'Eſope, pour ne le pas ceder à celle du Roy dans ces ſomptueux divertiſſemens. En Janvier & ſuiv.

1587. *Pendant ces réjoüiſſances, arriverent les nouvelles de la mort tragique de Marie Stuard Reyne d'Eſcoſſe, à qui la Reyne Elizabeth ſa couſine germaine avoit fait trancher la teſte par la main du bourreau le dix-huitiéme de Février, aprés l'avoir tenuë dix-huit ans priſonniere. L'indiſcretion de ſes amis ne fut pas moins cauſe de ſon malheur que l'horrible méchanceté de ſes ennemis : car comme les derniers cherchoient avec une paſſion violente quelque plauſible ſujet de la perdre, les autres leur en fournirent pluſieurs, en braſſant à toute heure des parties mal faites, & même des conjurations contre Elizabeth, ſi bien qu'ils la firent perir à force de la vouloir ſauver.*

Il y avoit trois mois que ſa Sentence de mort avoit eſté prononcée lors qu'on l'executa : Durant ce temps-là le Roy n'obmit ny remonſtrances ny prieres envers Elizabeth, pour arreſter un coup auſſi prejudiciable à toutes les teſtes Couronnées, que honteux à la France, dont Marie eſtoit Reyne Doüairiere. Les ligueux neantmoins ne laiſſerent pas de calomnier le Roy ſur cette affaire, & de l'accuſer de connivence avec Elizabeth ; & au meſme temps ils ſe ſervirent de l'horreur de cette action pour animer davantage les peuples contre tous les Religionnaires.

En May. & ſuivans. Au retour du Printemps, Joyeuſe qui eſtoit devenu l'un des plus ardens Chefs de la ligue, alla faire la guerre en Poitou. Il y enveloppa deux Regimens du Prince de Condé au bourg de la Mothe-Saint-Herais ; & aprés qu'ils ſe furent rendus à diſcretion, il les traila tous en pieces. Enſuite il prit Saint-Maixan, & Tonnay-Charante ; & cela fait, il s'en retourna à la Cour, pour ne pas laiſſer déperir les reſtes de ſa faveur.

Sa mauvaiſe fortune luy marchoit ſur les talons. Comme il eſtoit dans le Cabinet du Roy, comptant ſes beaux faits de guerre, un de ſes gens luy vint dire que le Roy de Navarre avoit deffait une partie de ſon armée, & pouſſé l'autre juſqu'à la Haye en Touraine. Peu de jours aprés Catherine femme de Henry Comte de Bouchage ſon frere, laquelle eſtoit ſœur du Duc d'Eſpernon, eſtant morte ſous le faix de ſes pieuſes auſteritez, le mary renonça au monde, & ſe jetta dans un Convent de Capucins. Le Duc en fut tres-ſenſiblement touché ; mais ce qui le fâcha le plus, ce fut que le Roy redoubla les marques de ſon affection envers ſon rival, en le mariant avec Marguerite de Foix, qui touchant d'alliance tous les Princes de la Chreſtienté, avoit eſté recherchée de pluſieurs. Elle eſtoit fille unique de ce Louys de Foix Comte de Candale, qui avoit eſté tué au ſiege de Souſ-mieres, & de Marie fille du Conneſtable de Montmorency.

Les Proteſtans ayant tenu une grande aſſemblée à Lunebourg, ſur la réponſe offenſante que le Roy avoit faite à leurs Ambaſſadeurs, avoient reſolu d'envoyer un puiſſant ſecours aux Huguenots, dont le rendez-vous general eſtoit en Alſace. Jamais ils n'avoient fait armément

avec tant de chaleur, les meres menoient leurs fils aux Capitaines pour les faire enrôller, les filles vendoient leurs bagues pour les equiper, & les Payſans leur faiſoient grand'chere par tout. 1587.

Dans la reveuë generale qui ſe fit auprés de Strasbourg, l'armée ſe trouva de vingt-neuf Cornettes de Reiſtres faiſant ſix mille chevaux, de cinq mille Lanſquenets tous piquiers, & de ſeize mille Suiſſes. Il en eſtoit déja paſſé quatre mille en Dauphiné pour renforcer Leſdiguieres, qui furent tous taillez en pieces prés de Vizille par la Valete, Ornane, & Meſplez. Il y avoit outre cela deux mille hommes de pied & quatre cens chevaux François levez par Robert Duc de Bouillon, ſans compter deux mille autres ſoldats de la meſme Nation, qui s'y joignirent peu aprés, & dix-huit cens que Chaſtillon y amena. En Juillet.

Il manquoit ſeulement à ce grand corps un Chef aſſez autoriſé pour le conduire. Caſimir s'en retint le commandement general pour en avoir les appointemens: mais ne pouvant y aller en perſonne, il mit en ſa place Fabien Baron de Dona, Gentil-homme natif de Pruſſe, & confia la conduite des Lanſquenets à un Docteur nommé Scrogel. Le Duc de Bouillon y eſtoit Lieutenant general pour le Roy de Navarre, Antoine de Vienne Clervant Colonel des Suiſſes, Chaſtillon de l'Infanterie Françoiſe, & Jean de Chaumont Guitry Maréchal de Camp. Dona avoit beaucoup de bonnes qualitez, mais peu de credit parmy les gens de guerre; Scrogel en avoit encore moins, le Duc de Boüillon pas beaucoup davantage à cauſe de ſa grande jeuneſſe. Les autres Capitaines prenoient à toute heure querelle enſemble, & l'on ne manqua pas du coſté de la Cour de fomenter ces ſemences de diviſion, & d'en jetter de nouvelles qui cauſerent la deſtruction de ce corps, fait de pieces ramaſſées.

On ne ſçauroit bien exprimer les peines d'eſprit que le Roy ſouffroit à l'approche de cette effroyable inondation d'Eſtrangers. Aprés qu'il eut en vain eſſayé de contenter le Duc de Guiſe qui le vint trouver à Meaux, il falut malgré luy qu'il ſe reſoluſt à la guerre. (On la nomma LA GUERRE DES TROIS HENRYS, à cauſe que luy, le Roy de Navarre, & le Duc de Guiſe, portoient ce nom.) Pour cette fin il manda ſes compagnies d'Ordonnance, qui eſtoient au nombre de quelque cent ſoixante, fit des levées dans le Royaume & au dehors, & diviſa ſes forces en trois corps. Il en donna un au Duc de Montpenſier, l'autre au Duc de Guiſe, pour garder les frontieres de Champagne, & ſe reſerva le troiſiéme pour aller en perſonne deendre le paſſage de la Loire aux Allemands. En Aouſt, & Septembre.

Le Roy de Navarre, aprés la premiere deffaite des troupes de Joyeuſe, eſtoit venu à Montſoreau en Touraine, pour y recueillir le Comte de Soiſſons, qu'il avoit attiré à luy par l'eſpoir du mariage de ſa ſœur unique. Il avoit eu deſſein d'aller de là au devant des Allemands; mais ſon conſeil avoit trouvé meilleur qu'il s'en retournaſt en

1587. Guyenne donner ordre à la ſeureté de ſes Places, puis, qu'il revinſt à la faveur des Provinces amies, & qu'il s'advançaſt juſqu'en Bourgogne, afin d'y recevoir ce ſecours.

L'Armée confederée, on appelloit ainſi les Allemands, ayant débarraſſé les deſtroits des Montagnes de Voſge, que le Duc de Lorraine avoit * encombrez, entra facilement dans le pays : mais lors qu'elle y fut, elle ne donna que trop à connoiſtre ſa foibleſſe par toutes les rebuffades que ſes troupes receurent devant les moindres Châteaux. Celle du Duc de Guiſe ne parut pas moins : Il s'eſtoit vanté qu'au premier coup de trompette il ſe rangeroit ſoixante mille hommes ſous ſes enſeignes ; Et cependant tout ce que le Duc de Lorraine & luy purent faire avec le ſecours de leurs amis, ne montoit pas à dix mille hommes : mais veritablement ſon grand courage ſuppleoit au defaut de ce nombre.

* C'eſt le terme propre.

Quand l'armée confederée eut ravagé la Lorraine un mois durant, aprés pluſieurs deliberations pleines de diviſions & de tumulte, elle prit reſolution de venir paſſer la Loire ; ſans avoir égard aux prieres du Duc de Bouïllon, qui vouloit l'employer à reprendre les Places avec leſquelles le Duc de Guiſe le tenoit inveſty. Elle ſejourna dix jours en Baſſigny ; delà elle s'advança vers la ſource de la Seine, & la paſſa au deſſus de Chaſtillon, & l'Yonne à Mailly. Mais le deſordre & la mutinerie eſtant déja dans ſes troupes, elle refuſa de paſſer la Loire au gué de Neuvy, comme le Roy de Navarre l'en prioit & qu'il luy eſtoit fort facile, les eaux eſtant extrémement baſſes ; Elle ayma mieux décendre en Beauſſe, parce que les Reiſtres y pouvoient courir tout à leur aiſe, & que l'abondance des grains & des fourrages leur donnoit moyen de ſe rafraiſchir.

C'eſtoit pitié de voir la miſerable France ravagée par cinq ou ſix armées tout à la fois. Le Duc de Joyeuſe en conduiſoit une en Guyenne, le Roy de Navarre y en avoit une autre, Matignon une troiſiéme, Montmorency & Leſdiguieres chacun la leur, le premier en Languedoc, & l'autre en Dauphiné. Le Prince de Conty frere du Comte de Soiſſons, aſſembloit des troupes en Anjou & au pays du Maine pour en faire une. Le Roy avoit la ſienne dans laquelle il s'eſtoit rendu vers la my-Octobre. Elle eſtoit de huit mille chevaux, moitié François & moitié Allemands, de dix mille hommes de pied levez dans ſon Royaume, & de huit mille Suiſſes. Avec cela il borda la Loire, & empécha bien les ennemis de retrouver l'occaſion qu'ils avoient perduë, de la paſſer.

Prés de Montargis ils eurent quelque vent de la grande victoire du Roy de Navarre. Depuis que ce Prince eſtoit retourné en Guyenne, le Duc de Joyeuſe avoit eu un commandement exprés de le ſuivre par tout, & de l'empécher de raſſembler ſes forces pour venir au devant des Reiſtres. Pour cela le Roy luy avoit donné dix mille hommes de

renfort, & ordre à Matignon de le joindre avec ce qu'il auroit pû ramaſſer dans ſon Gouvernement. Ce Mareſchal avoit peut-eſtre plus d'envie de luy nuire, que de luy ayder: mais il eſt certain qu'il n'eſtoit qu'à deux journées de Coutras, quand ce jeune Seigneur s'eſtant laiſſé enyvrer des loüanges de ſes flateurs & des fanfares des Predicateurs de la ligue, ſe haſta de donner bataille, & atteignit le Roy de Navarre entre les petites rivieres de Drougne & de l'Iſle. 1587.

Les deux armées déployerent leurs bataillons dans la plaine qui eſt proche de Coutras; ce fut à huit heures du matin le vingtiéme jour d'Octobre. Le choc ne dura qu'une demie heure; la promptitude avec laquelle les Princes ſe meſlerent, rendit les lances du gros eſcadron de Joyeuſe inutiles, & preſſa ſi fort ces Gens-d'armes étourdis, qu'ils ne purent jamais coucher en arreſt, & furent tous taillez en pieces. L'Infanterie perdit cœur par la déroute de la Cavalerie: en moins de rien elle laſcha le pied, fut enfoncée, & preſque toute paſſée au fil de l'épée, en vengeance de la Mote-Saint-Herais. Le Duc de Joyeuſe ayant genereuſement pris la reſolution d'aller mourir au canon, tomba entre les mains de deux Capitaines qui le tuerent de ſang froid, quoy qu'il leur promiſt une rançon de cent mille écus. En un mot, les Royaliſtes perdirent artillerie, bagage, enſeignes, preſque tous leurs Chefs, & cinq mille hommes qui moururent ſur la place; entre leſquels il y avoit quatre cens Gentilshommes, ou Officiers. Le Roy de Navarre ne trouva à dire que vingt-cinq ou trente hommes. Le Prince de Condé y fut renverſé d'un rude coup de lance dans le coſté, dont il demeura fort incommodé. Ce fut par le brave Saint-Luc, qui ne pouvant ſe ſauver, & apprehendant d'eſtre mal-traité par ce Prince ſon ennemy capital, le jetta ainſi par terre, & puis luy ayant fait demander la vie, ſe rendit ſon priſonnier. En Octobre.

La vaillance du Roy de Navarre ſe ſignala bien plus en cette journée, que ne fit ſa conduite à en recueillir les avantages: car bien loin de tirer droit vers l'armée étrangere, comme le Prince de Condé le vouloit, promettant ſi on luy donnoit des troupes de s'aller ſaiſir du paſſage de Saumur; il laiſſa ſeparer ſon armée victorieuſe, s'eſtant contenté de prendre ſerment des Capitaines, qu'ils ſe rendroient le vingtiéme de Novembre ſur les confins de l'Angoumois & du Perigord, pour marcher vers les Reiſtres. Il garda ſeulement cinq cens chevaux, & emmenant le Comte de Soiſſons avec luy, perça dans la Gaſcogne, où le violent amour qu'il avoit pour la belle Comteſſe de Guiche l'attiroit comme par force. Voilà la remore des grandes actions.

Les nouvelles de la victoire de Coutras ne cauſerent point les mouvemens qu'on ſe pouvoit imaginer, ny à la Cour, ny dans l'armée confederée, le Roy n'en témoigna point beaucoup de triſteſſe, peut-eſtre parce que tous ceux qui avoient pery en cette journée eſtoient ligueux:

1587. il fit neantmoins de magnifiques funerailles à Joyeuſe. Et quant aux troupes de l'armée confederée, elles eſtoient ſi découragées de la longueur de leur marche, & de ce qu'ils avoient appris que le Roy de Navarre leur tournoit le dos au lieu de s'approcher, qu'elles n'en eurent aucune joye.

Leurs Reiſtres ſe mutinoient de fois à autre, & les Suiſſes, qui du commencement avoient paru fort zelez, traitterent de leur accommodement particulier, promettant de ſe retirer dans leur pays moyennant quatre cens mille écus.

Ce qui les haſta le plus d'y entendre, fut la défaite des Reiſtres à Auneau; c'eſt une petite Ville en Beauſſe fermée de méchantes murailles, mais qui a un aſſez bon Chaſteau. Le Baron de Dona s'eſtoit logé dans la Ville & tout le reſte de l'armée aux villages des environs, mais il n'avoit pû emporter le Chaſteau, & s'eſtoit contenté de prendre ſerment de celuy qui eſtoit dedans, qu'il ne commettroit aucun acte d'hoſtilité contre luy. Le Duc de Guiſe eſtoit toûjours à la queuë de cette armée avec trois mille hommes, ayant renvoyé le Duc de Mayenne en Bourgogne, & Aumale en Picardie, afin d'y garder leurs places contre les ſurpriſes du Duc d'Eſpernon. Le vingt-quatriéme de Novembre un peu aprés minuit, le Capitaine du Chaſteau donna entrée à l'Infanterie du Duc de Guiſe dans la ville. Elle força d'abord les barricades des Reiſtres, qui n'ayant que des piſtolets, ne pouvoient pas ſe défendre contre des arquebuſes & des piques. Il en fut tué prés de deux mille dans les ruës ou dans leurs logemens, & tout leur bagage pillé. Dona avec autant de vaillance que de bonheur, perça luy dixiéme au travers des ennemis avant qu'ils euſſent fermé la porte de la ville, & ſauva ainſi ſa perſonne & ſa grand' cornete.

En Novembre.

Cette armée à demy deffaite & ſur le point d'eſtre délaiſſée de ſes Suiſſes, pourſuivit ſa route en remontant vers le haut de la Loire. Elle receut un ſecond eſchec au pont de Gien; les approches d'Eſpernon y cauſerent une telle épouvante à leurs Lanſquenets, que vingt-cinq de ſes arquebuſiers en deſarmerent douze cens. Le reſte ne laiſſa pas de continuer ſa marche par le Morvan: mais ils ſe défaiſoient d'eux-mêmes par les fatigues & par l'aſpreté du pays, en telle ſorte qu'ils ne tenoient preſque plus d'ordre de gens de guerre. Ces miſeres extrêmes les contraignirent de recevoir un accommodement que le Roy leur offroit: Chaſtillon refuſa d'y eſtre compris, & ſe retirant avec cent vingt maiſtres & cent cinquante arquebuſiers avant que les articles fuſſent ſignez, gagna le Vivarets, ayant meſme battu quelques troupes de Mandelot Gouverneur de Lyon, qui vouloit luy barrer le chemin à Revirieu.

L'accommodement fait, les Reiſtres & les Chefs de l'armée confederée furent ſplendidement regalez à Marſigny les Nonains par le Duc d'Eſpernon. Au ſortir delà ils diviſerent leurs troupes en deux; une

une partie traverſa le pays de Forez, & un coin des terres du Duc de Savoye, qui leur donna paſſage : les autres prirent leur chemin par la Bourgogne & par la Franche-Comté, avec telle diligence qu'ils tromperent le Marquis de Pont & le Duc de Guiſe qui les guettoient aux paſſages, & ſe rendirent dans la Comté de Montbelliard. Quelques Compagnies eſtant de-là rentrées dans la Lorraine, donnerent ſujet à ces deux Princes de ſaccager horriblement ce pays-là, & d'y paſſer plus de dix mille perſonnes par le trenchant du glaive. 1587. En Novembre & Decembre.

Le Prince de Conty gagna avec difficulté le pays du Maine, marchant avec peu de ſuite, ſa cornete blanche ployée dans ſa valiſe, & logeant par les maiſons des Gentils-hommes comme un particulier. Clervant s'en alla avec les Suiſſes & le Duc de Boüillon à Geneve. Ils moururent tous deux en langueur peu de temps aprés ; le bruit commun en accuſa le feſtin de Marſigny. Le Comte de la Mark frere puiſné du Duc eſtoit auſſi mort en France dans la marche de l'armée confederée.

Ce Duc de Boüillon s'appelloit Robert, il n'avoit qu'une ſœur nommée Charlotte, à laquelle il laiſſa ſon Eſtat, mais il ordonna par Teſtament qu'elle ne ſe pourroit marier ſans le conſentement du Roy de Navarre, du Prince de Condé, & du Duc de Montpenſier, & luy ſubſtitua ce Duc & ſon fils, le Roy de Navarre, & le Prince ſucceſſivement, à la charge que ny elle ny eux ne pourroient rien innover dans la Religion. Il nomma la Nouë Executeur de ſon Teſtament, le fit Tuteur de cette Princeſſe, & Gouverneur de ſes terres Souveraines : mais comme diverſes raiſons empeſcherent ce ſage Seigneur de ſe rendre dans le pays auſſi-toſt qu'il l'euſt deſiré, la pupille fut preſque opprimée. En Decembre.

Bien que ſon petit Eſtat ne valuſt alors que quarante mille livres de rente, neantmoins il eſtoit recherché par un grand nombre de pretendans. Robert de la Mark Maulevrier, oncle de la pupille, diſoit y avoir droit par une tacite ſubſtitution en faveur des maſles, qu'il aſſuroit eſtre dans cette Maiſon ; le Roy de Navarre avoit intereſt de marier cette heritiere à un Prince de ſa Religion ; le Duc de Montpenſier, comme le plus proche heritier, vouloit mettre garniſon dans les places pour les conſerver ; & le Duc de Guiſe s'efforçoit d'emporter cette piece par les armes, & neantmoins demandoit l'heritiere pour ſon fils. Depuis Janvier juſqu'à la fin de l'année.

Il eſtoit le plus dangereux de tous les competiteurs : ſix ſemaines aprés la mort du Duc Robert il attaqua ce petit Eſtat, fit un cruel dégaſt autour de Sedan, & aſſiegea Jamets. Les trois premiers mois il ne fit que l'inveſtir, depuis il l'aſſiegea de plus prés, & derechef la valeur de ceux qui le deffendoient, élargit ce ſiege en blocus. Enfin la Nouë eſtant arrivé en ce pays-là, trouva à propos de le rendre à compoſition ; la ville ſeulement, non pas le Chaſteau, qui tint encore long-temps, & ſe rendit enfin au Duc de Lorraine : mais ce ne fut qu'un peu avant la mort du Roy Henry III.

1587. Dans la Chreſtienté, tout le party Catholique ne chantoit que les triomphes du Duc de Guiſe: le Pape luy fit preſent d'une épée toute gravée de flames, marque de ſon zele & de ſa valeur, & le Duc de Parme d'une paire d'armes fort riches, avec cét éloge, *qu'il n'appartenoit qu'à Henry de Lorraine de ſe dire Chef de guerre.* Tout Paris n'eſtoit remply que du bruit de ſa victoire ſur les Reiſtres : les Predicateurs n'entretenoient leurs Auditeurs d'autre choſe. Mais parmy ces applaudiſſemens populaires, il avoit un mortel déplaiſir que le Roy cherchoit en toutes occaſions de le rabbaiſſer, & d'élever Eſpernon ſon ennemy, au ſommet de toutes les grandeurs.

En Novembre, & Decembre.

Le Duc de Joyeuſe avoit eu le Gouvernement de Normandie, & l'Admirauté: aprés qu'il eut eſté tué à Coutras, le Duc de Guiſe pretendit avoir quelques pieces de ſes dépoüilles ; il demanda donc tres-inſtamment l'Admirauté pour Briſſac: mais le Roy, apres luy en avoir donné d'aſſez bonnes eſperances, reveſtit le Duc d'Eſpernon de cette Charge, & du Gouvernement de Normandie, avec celuy de Caen & du Havre de Grace. Il luy donna auſſi toute la dépoüille de Bellegarde ſon couſin, qui avoit eſté mortellement bleſſé à Coutras, ſçavoir le Gouvernement d'Angouleſme, de Xaintonge, & du pays d'Aulnis.

Le Duc de Guiſe fut encore plus outré des faveurs faites à ſon ennemy, qu'il ne le fut du refus de ſa demande. Voilà pourquoy dans une Aſſemblée des Princes de ſa Maiſon & des Chefs de la ligue, qu'il avoit convoquée à Nancy au premier de Janvier de l'an 1588. il fit reſoudre,

1588. En Janvier.

qu'on porteroit une Requeſte au Roy ; Par laquelle, entr'autres articles, *Il ſeroit ſommé de ſe joindre plus ouvertement avec la ſainte Ligue; d'oſter d'auprés de luy, & des Charges & Gouvernemens, les ennemis du public, & les fauteurs de l'hereſie, qui luy ſeroient nommez ; de faire publier le Concile de Trente ; d'établir la ſainte Inquiſition ; de commander aux Eccleſiaſtiques de racheter leurs biens alienez ; de conſigner entre les mains de certains Chefs les places qu'on luy nommeroit ; où ils pourroient baſtir des fortereſſes ; & d'entretenir une armée ſur la frontiere de Lorraine pour empeſcher le retour des Allemands.*

En ce meſme temps, Eſpernon ayant eu priſe dans le Conſeil avec Pierre d'Eſpinac Archeveſque de Lyon, & avec Villeroy Secretaire d'Eſtat, juſqu'à leur dire des paroles outrageuſes, fit perdre au Roy ces deux ſerviteurs tres-importans, & ſe les rendit ennemis irreconciliables.

En Mars.

Le party de la ligue n'en fut pas peu fortifié ; comme celuy des Huguenots ſe ſentit beaucoup affoibly par la mort du Prince de Condé. Entre les vertus duquel on ne ſçauroit dire ſi c'eſtoit la vaillance, ou la liberalité, ou la generoſité, ou l'amour de la juſtice, ou la courtoiſie & l'affabilité qui tenoit le premier rang. Il mourut le cinquiéme de Mars dans S. Jean d'Angely ſa reſidence ordinaire, ayant eſté empoiſonné par ſes propres domeſtiques.

Charlotte-Catherine de la Tremoüille ſa femme ſe trouva envelo-

pée dans ce crime : les Juges du lieu, par une entrepriſe au deſſus de leur pouvoir, & contre les privileges de ſa qualité, ne craignirent point de l'empriſonner, & luy firent ſon procez, ſi avant qu'elle en euſt perdu la vie ſi elle ne ſe fuſt trouvée groſſe. C'eſtoit d'un fils, dont elle accoucha heureuſement le 1. de Septembre, ſix mois aprés la mort de ſon mary. Depuis elle fut détenuë au meſme lieu juſqu'à ce que le Roy Henry IV. eſtant paiſible dans ſon Royaume, la fit venir au Parlement de Paris, qui la declara innocente, & bruſla toutes ces procedures, comme eſtant injurieuſes, & pour ne pas laiſſer de lieu à la médiſance. 1588.

Il y avoit plus d'un an & demy que le Roy avoit reſolu de faire une punition exemplaire des Chefs de la ligue à Paris, à cauſe qu'ils avoient excité quelques ſeditions, & fait d'étranges entrepriſes, meſme à ce qu'il croyoit, contre ſa perſonne. On les nommoit LES SEIZE, à cauſe qu'ils entretenoient & gouvernoient ce party dans les ſeize quartiers de la ville. Le Duc de Guiſe leur avoit laiſſé quarante ou cinquante Gentilshommes de ſa part pour leur donner les ordres & veiller à leur défenſe, & ils avoient fait proviſion d'armes, & des levées ſecretes de deniers pour employer aux occaſions. Ces gens avertis du deſſein du Roy, dépeſchent vers le Duc de Guiſe le ſupplier d'accourir à leur ayde. Il eſtoit lors party de Nancy & eſtoit venu en Picardie, afin de maintenir ſon couſin le Duc d'Aumale dans ce Gouvernement. Car l'ayant tenu par proviſion du vivant du Prince de Condé, il ne vouloit point le relaſcher aprés ſa mort; & le Duc d'Eſpernon à qui le Roy l'avoit donné, s'efforçoit de l'arracher d'entre ſes mains. En Avril.

Comme le Duc de Guiſe eſtoit à Soiſſons, le Roy dépeſcha Believre pour ſonder ſes intentions: mais quelque affaire importante ayant rappellé ce Miniſtre auprés du Roy, il partit ſans rien conclure avec luy; ſeulement il luy promit de luy donner de ſes nouvelles dans trois jours. En effet il luy écrivit par deux fois: mais il mit ſes lettres à la poſte, au lieu de les envoyer par un Courier exprés, ſi bien que le Duc eut cette excuſe de dire qu'il ne les avoit point receuës. Sur ces entrefaites les Seize preſſant inſtamment le Duc de venir à leur ſecours, parce que le peril eſtoit fort proche, il part de Soiſſons avec ſept Gentilshommes ſeulement, évite habilement Philbert de la Guiche grand Maiſtre de l'Artillerie, qui alloit le trouver de la part du Roy, & arrive à Paris un Lundy neufiéme de May ſur l'heure de midy. Il alla deſcendre aux Filles Penitentes, où la Reyne mere eſtoit pour lors. En May.

Sur le champ, elle le mene au Louvre au travers des acclamations & de la foule du peuple, qui le ſuivoit comme ſon protecteur. Le Roy averty de ſa venuë, déliberoit s'il le feroit mourir, & on ſçeut qu'il l'avoit reſolu: mais ſoit qu'il n'euſt pas eu le loiſir d'en donner les ordres, ſoit que la veuë d'un homme ſi formidable, & qui ayant toûjours une main ſur la garde de ſon épée, marquoit par ſes yeux tout de feu, que ſi on branſloit, il iroit tout droit oſter la vie à l'auteur de

1588. En May. ſa mort, on n'entreprit rien ſur ſa perſonne. Cette viſite ſe paſſa en accuſations & en reproches de la part du Roy, & en juſtifications & humbles ſoûmiſſions de la part du Duc. L'apreſdiné ils eurent encore une longue conference dans le jardin des Tuilleries, la Reyne mere faiſant un tiers entr'eux deux.

Paris eſtoit tout plein de viſages inconnus, les ruës & les maiſons de pelotons de gens empreſſez, & de murmures confus qui ſignifioient une tempeſte prochaine. Les choſes ne pouvoient demeurer long-temps dans un eſtat ſi turbulent : le Duc n'ignoroit pas que l'on marchandoit ſa teſte, & on rapportoit au Roy que la Ligue ne luy vouloit pas un moindre mal que de le faire Moyne; meſme que la Ducheſſe de Montpenſier montroit les ciſeaux qu'elle avoit deſtinez pour le raſer. C'étoit qu'il avoit offenſé cette veuve, tenant des diſcours qui découvroient quelques deffauts ſecrets qu'elle avoit ; Outrage bien plus impardonnable à l'égard des femmes, que celuy qu'on fait à leur honneur.

12 May. Le dixiéme jour de May le Roy fit donc commandement à tous étrangers de ſortir de Paris, & ordonna qu'on viſitaſt les maiſons ; à quoy les Pariſiens apportant de la reſiſtance, il prit ſujet de-là de faire entrer la nuit cinq à ſix mille, que François que Suiſſes, par la porte Saint Honoré, qui leur fut ouverte par deux Eſchevins.

Les bons Bourgeois euſſent eſté bien-aiſes que le Roy fuſt demeuré le maiſtre : neantmoins ils n'approuvoient pas que pour ſe ſaiſir de quinze ou vingt coupables, il miſt la capitale du Royaume en danger d'eſtre ſaccagée ou d'eſtre rebelle : c'eſt pourquoy ils ne le ſeconderent pas ſi bien qu'ils euſſent pû. Il avoit mis des compagnies Bourgeoiſes, & des compagnies de gens de guerre en divers endroits : les premieres le ſervirent mal, les autres furent pouſſées ou enveloppées par les Ligueux, qui s'eſtoient bien preparez à cette attaque. L'émotion commença par l'Univerſité : delà elle gagna la Cité, où il fut aſſommé ſoixante ou quatre-vingt Suiſſes, puis aprés midy elle s'étendit dans toute la ville, les barricades ſe pouſſant de ruë en ruë, tant qu'ils les avancerent juſqu'auprés du Louvre, & firent reculer la ſentinelle des Gardes.

Le Roy & le Duc diſſimuloient encore à jeu ſi découvert, & ſe tâtoient l'un l'autre par des Envoyez, qui portoient & rapportoient pluſieurs propoſitions. Si le Duc de Guiſe avoit un autre deſſein que de ſe deffendre, luy & ſes amis, il faut avoüer qu'il manqua de cœur ou de conduite : car depuis que cette partie de Paris qu'on appelle la ville, eut pris feu, s'il euſt pouſſé ſa pointe, il euſt pû envelopper le Louvre & ſe ſaiſir de la perſonne du Roy. Mais il ne preſſa point l'occaſion comme il le pouvoit ; Au contraire, ſe picquant de generoſité, il alla dégager les compagnies de gens de guerre, & les renvoya deſarmées au Louvre ; puis quelques heures apres il leur rendit leurs armes, & entra en negociation avec la Reyne mere.

Mais le lendemain, il fut bien étonné d'apprendre, que tandis qu'elle le flatoit de belles eſperances, le Roy, ſuivant le conſeil de cette Princeſſe, ou peut-eſtre celuy de ſa frayeur, ſe ſauva en grand deſordre par la porte neuve dans le jardin des Tuilleries, & delà dans le Monaſtere des Feuillans, qui pour lors n'eſtoit pas enfermé dans la Ville. Là il monta à cheval, & le ſoir il alla coucher à Trapes prés de Verſailles, & le lendemain à Chartres. Ses Officiers le ſuivirent fort en confuſion. La Reyne mere demeura à Paris, non pas pour pacifier les affaires, mais pour les tenir en tel eſtat qu'on euſt toûjours beſoin de ſon entremiſe. 1588.

De Chartres le Roy écrivit aux Villes & aux Gouverneurs; le Duc de Guiſe de Paris à ſes amis & Partiſans. Le ſtyle du premier eſtoit languiſſant & timide: au contraire celuy du Duc de Guiſe & des ligueux, victorieux & triomphant. Ils appelloient le jour des Barricades une journée toute reſplendiſſante de la protection de Dieu, & conjuroient les autres Villes de ſe joindre à eux comme les membres au Chef.

Pour s'aſſeurer entierement de Paris, ils deſtituerent l'ancien Prevoſt des Marchands & les Eſchevins, & s'emparerent de la Baſtille & de l'Arſenal; Dans les Provinces ils ſe ſaiſirent auſſi de pluſieurs Villes; le Duc d'Aumale de toutes celles de Picardie, hormis de Boulogne qu'il tenta inutilement par trois fois; le Cardinal de Guiſe de Reims & de Chaalons, & leurs amis ſe fuſſent rendus Maiſtres de la pluſpart de celles de Normandie, ſi le Duc d'Eſpernon, qui eſtoit allé prendre poſſeſſion de ce Gouvernement, ne les euſt retenuës dans l'obeïſſance.

La Reyne mere ne ceſſoit point de traitter avec le Duc de Guiſe: elle ſe ſervit pour cela de la Ducheſſe de Montpenſier, qu'elle leurra de l'eſpoir d'épouſer le vieux Cardinal de Bourbon. Toutes deux jointes enſemble perſuaderent au Duc de Guiſe de ſe reconcilier avec le Roy; Et pour cette fin elles obligerent les ligueux, aprés avoir fait diverſes Proceſſions pour appaiſer l'ire de Dieu, d'aller en habit de Penitens à Chartres demander pardon au Roy. Ils eſtoient conduits par Henry de Joyeuſe Capucin, qu'on appelloit le Pere Ange, repreſentant Noſtre Seigneur qui alloit au Calvaire, avec tout l'equipage & tous les perſonnages dont on ſe ſervoit en ce temps-là pour joüer la Paſſion. Ainſi traveſtis ils furent trouver le Roy, qui eſtoit à l'Egliſe, & en l'abordant ſe jetterent tous à genoux, & ſe mirent à haute voix à crier miſericorde.

A meſme fin le Parlement y envoya ſes Deputez quelques jours aprés, luy témoigner qu'il avoit une tres-ſenſible douleur de l'avoir veu ſortir de ſon Louvre, & le ſupplier d'y vouloir revenir, & de deſtourner ſa juſte vengeance de deſſus la teſte de ſes ſujets. Il répondit aux premiers, que s'il euſt eu envie de ruiner les Pariſiens, comme on

l'avoit voulu faire croire au peuple, il eſtoit en ſon pouvoir de les re-
1588. duire en cendres, & aux autres qu'il traitteroit les Habitans de Paris comme des fils qui avoient failly contre leur pere, non pas comme des Eſclaves.

L'apreſdîné ayant renvoyé querir ces derniers, il les chargea de menacer les Pariſiens qu'il leur oſteroit les Cours ſouveraines s'ils perſiſtoient dans leur humeur factieuſe. Puis à trois jours delà il envoya un Maiſtre des Requeſtes au Parlement, luy faire ſçavoir qu'il avoit reſolu d'aſſembler les Eſtats Generaux avant la fin de l'année, pour travailler ſoigneuſement à la reformation de ſon Royaume, & luy aſſurer un ſucceſſeur Catholique.

On ne ſçait pas quel motif l'obligea de s'engager ſi avant : mais le Duc de Guiſe jugea qu'il faloit le preſſer là-deſſus. Il luy fit donc preſenter une Requeſte au nom des Princes, de la Ville de Paris, & de tous les bons Catholiques, qui le ſupplioient d'envoyer pour cela le Duc de Mayenne en Dauphiné avec une armée, de marcher luy-meſme en Guyenne avec une autre, laiſſant le commandement de Paris à la Reyne mere, de vouloir oublier les barricades & autres remuëmens, de confirmer l'election qu'ils avoient faite du Prevoſt des Marchands & Eſchevins, & ſur tout de chaſſer le Duc d'Eſpernon & la Valete ſon frere, qui favoriſoient les Heretiques.

Les ennemis qu'Eſpernon avoit dans le Conſeil, particulierement Villeroy, embraſſerent avidement cette occaſion pour le perdre : la Reyne mere ſe joignit à eux, & tous enſemble firent une telle impreſſion ſur l'eſprit du Roy, qu'il luy manda qu'il paſſaſt quelque temps ſans approcher de la Cour. Le Duc ne ſe tint point diſgracié pour cela, il le vint trouver au retour de Normandie : mais le Roy ne voulut point l'admettre au conſeil, & luy commanda de ſe retirer dans ſon Gouvernement d'Angoumois. Avant que de partir, il luy remit celuy de Normandie, auſſi-bien ne l'euſt-il pû garder : le Roy en pourveut le Duc de Montpenſier.

Il ſembloit que ſon eloignement duſt faire ceſſer la tempeſte. De fait le Roy ſe monſtra plus facile à un accommodement : mais on connut que ce n'eſtoit que pour ſouſtraire les places à la ligue ; particulierement le Havre & Orleans. Ce fut pour l'amour du Havre qu'il fit le voyage de Roüen : mais Villars qui tenoit cette place, homme fier, & qui avoit engagé ſa parole au Duc de Guiſe, luy retrancha auſſi-toſt toute l'eſperance de le pouvoir gagner. Pour Orleans, Entragues qui en eſtoit Gouverneur, ne s'éloigna point trop des paroles que luy porta Schomberg pour le remettre au Roy. Le Duc de Guiſe eſtoit lors ſur le point de conclurre ſon traitté : quand il ſceut qu'on negocioit avec Entragues, il fit inſtance qu'on miſt cette Ville parmy les places de ſeureté qu'il demandoit. Le Roy reſiſta long-temps ſur ce point, à la fin il fut contraint de l'accorder : mais aprés, par une ſubtilité plus ingenieuſe que digne d'un

grand Prince, il dit que l'on n'avoit pas bien leu l'ordre eſcrit par le Secretaire d'Eſtat, & qu'il y avoit la Ville de *Dourlans*, non pas d'*Orleans*; Et cette conteſtation fut un des principaux ſujets qui le porta aux extremitez contre le Duc de Guiſe. 1588.

Cependant ſur ce pied-là fut fait le traitté du mois de Juillet : lequel outre cette Ville, accordoit aux Princes de la ligue, Bourges, Dourlens, & Monſtreuil ; leur delaiſſoit pour quatre ans celles qui leur avoient eſté baillées par le traitté de Nemours ; permettoit aux autres qui s'eſtoient declarees pour eux, de demeurer en l'eſtat qu'elles eſtoient ; continuoit les Prevoſt & Eſchevins des Marchands de Paris deux autres années, & leur accordoit encore pluſieurs choſes fort advantageuſes.

Au meſme temps parut ſur mer cette formidable armée du Roy Philippe, qu'il avoit equippée pour la Conqueſte d'Angleterre. On y travailloit depuis 7. ans entiers, & chaque année il y avoit eſté dépenſé plus d'un million d'or. Le Roy apprehendant que les ligueux, s'il les deſeſperoit, ne la fiſſent décendre ſur les coſtes de France, n'oſa plus differer de leur accorder ce qu'ils deſideroient : il leur donna cet Edit qui eut le ſpecieux nom de REUNION ; Par lequel, renouvellant le ſerment de ſon Sacre, il juroit de déraciner tous Schiſmes & Hereſies, ſans faire jamais aucune paix ny Edit en faveur des Huguenots ; Ordonnoit enſuite à tous ſes ſujets, de quelque qualité qu'ils fuſſent, de jurer la meſme choſe, & que ſa mort advenant, ils ne reconnoiſtroient pour Roy aucun Prince qui fuſt Heretique ou auteur d'Hereſie ; Declaroit rebelles & criminels de leze-Majeſté ceux qui refuſeroient de ſigner cet Edit, & approuvoit tout ce qui s'eſtoit fait le douziéme & le treiziéme * de May, & depuis, tant à Paris qu'aux autres Villes, comme fait par un pur zele de la Religion Catholique.

* Les barricades.

Il jura cet Edit avec une grande demonſtration de joye ; tous ceux de ſon Conſeil & de ſa Cour firent la meſme choſe, à la reſerve du Duc de Nevers, qui refuſa trois ou quatre fois de faire le ſerment, juſqu'à ce qu'il le luy euſt enjoint ſur peine de deſobeïſſance. Il prevoyoit bien que le Roy le violeroit. Le Parlement l'enregiſtra & le publia incontinent, & toutes les grandes Villes le receurent. Cela fait, le Roy retourna à Chartres ſur la fin du mois, & la Reyne mere y mena le Duc de Guiſe, & de luy preſenta. Il paroiſſoit ſur le viſage, dans les diſcours, & dans le procedé de l'un & de l'autre, tant de marques de confiance & d'affection cordiale, que toute la Cour eſtoit en joye de cette reconciliation, & que les plus fins croyoient qu'elle pouvoit eſtre veritable.

Pour lors le Roy de Navarre eſtoit à la Rochelle, fort empéché à gagner les bonnes graces de cette Ville : où veritablement il n'avoit pas eu beaucoup de credit du vivant du Prince de Condé. Leſdiguieres s'occupoit en Dauphiné à brider les Villes de Gap & de Grenoble par des forts :

1588. il matta ſi bien Grenoble qu'elle luy demanda une tréve de ſix mois. Luy & Montmorency avoient auſſi aſſiegé le Pont Saint Eſprit, lors qu'on leur apporta l'Edit de réünion; Cet Edit fit lever le piquet au Maréchal, mais haſta la Valete de conclure une ligue offenſive & deffenſive avec Leſdiguieres.

Il n'y avoit plus rien dans le Dauphiné qui fiſt teſte à ce dernier, que Charles de Simiane d'Albigny: auſſi n'épargna-t'il rien pour gagner l'amitié de ce Seigneur; il offrit de luy donner ſa fille en mariage, de partager avec luy l'autorité, & de la luy laiſſer toute entiere aprés ſa mort. Ces offres, quoy que fort advantageuſes, eurent moins de pouvoir ſur l'eſprit d'Albigny que l'amour qu'il avoit pour la Religion de ſes Anceſtres: il luy reſiſta toûjours conſtamment, mais certes avec moins de bonheur que de vaillance.

En Septembre, & Octobre. Les Provençaux cependant s'eſtoient ſouſlevez contre la Valete: les ordres ſecrets du Roy, la haine du Parlement contre le Duc d'Eſpernon, & l'ambition de Vins qui pretendoit à ce Gouvernement, n'animoient que trop ces eſprits chauds & faciles à émouvoir. Le ſecours qui luy venoit de Dauphiné ne luy ſervit pas de beaucoup: quand le Parlement luy eut par Arreſt oſté le Gouvernement du pays, la pluſpart des Gentils-hommes, & toutes les Villes l'abandonnerent, à la reſerve de trois ou quatre petites places, qu'il conſerva juſqu'à la mort du Duc de Guiſe; Alors toutes les affaires changerent de face le Roy changeant de volonté.

En Aouſt. Au mois d'Aouſt precedent le Duc d'Eſpernon s'eſtoit veu dans un effroyable peril: ſa bonne fortune & ſon courage l'en tirerent. Comme il avoit demeuré quelques jours au Chaſteau de Loches aprés ſa ſortie de la Cour, avant que de ſe reſoudre d'aller à Angouleſme, le Maire de la Ville avoit receu ordre du Roy de luy en empeſcher l'entrée; Et ne l'ayant pû faire, parce qu'Eſpernon prevint le Courier, il entreprit de l'arreſter dans le Chaſteau * ou Maiſon du Roy, où il logeoit. Il y entra donc avec dix hommes bien armez, ſous ombre de luy mener un Courier: mais ayant eſtourdiment donné à la garderobe au lieu d'aller droit au Cabinet, il manqua ſon coup & y perit luy & ſon beaufrere, qui eſtoit paſſé par un trou pour venir à ſon ſecours. Les autres conjurez & leurs amis qui avoient pris les armes dans la Ville, apprehendant d'eſtre accablez par les troupes qui accouroient à l'ayde du Duc, & le Duc craignant de mourir de faim, n'ayant point mangé depuis trente heures, la peur & la neceſſité firent leur accommodement, & les obligerent à le bien garder.

* Ce Château eſt different de la Citadelle.

On avoit accuſé Villeroy d'avoir abuſé des lettres de cachet pour perdre Eſpernon: mais le Roy advoüa nettement cette entrepriſe. Il avoit l'eſprit ſi chagrin, que ſur la fin du meſme mois il congedia le Chancelier de Chiverny, Villeroy & Pinard, Secretaires d'Eſtat, & Pompone de Believre Sur-intendant des Finances. Au meſme temps il combloit

combloit la ligue de faveurs : car il donna les Sceaux à François de Montholon Avocat en Parlement, qu'elle reveroit à cauſe de ſon zele pour la Religion Catholique. Il declara auſſi le Cardinal de Bourbon le plus proche parent de ſon ſang ; En effet il l'eſtoit, mais non pas le plus habile à ſucceder ; Et il permit au Clergé de fournir cinq cens mille écus pour les frais de la guerre. Or afin que ce Corps les puſt trouver ſans aliener ſon fonds, il conſentit à l'érection d'un Receveur Alternatif, & de deux Contrôlleurs de Decimes, hereditaires en chaque Dioceſe. 1588.

Ce fonds fut deſtiné à l'entretenement de deux armées qu'il avoit levées. Il en donna l'une au Duc de Mayenne, & l'autre au Duc de Nevers : mais ce fut au refus du Duc de Guiſe, car ſuivant le conſeil de l'Archeveſque de Lyon, il ſe ferma à demeurer à la Cour, & y fit ordonner un fonds aſſuré pour tenir ſa table de grand Maiſtre.

L'évenement fit voir que cette reſolution n'eſtoit pas judicieuſe : car l'éclat de ſa puiſſance donnant à toute heure dans les yeux du Roy, réveilla ſes reſſentimens, qui peut-eſtre ſe fuſſent aſſoupis peu à peu. Il s'offenſoit de ce que le Pape dans une lettre appelloit ce Duc & le Cardinal de Bourbon des Machabées, & diſoit qu'ils avoient ſauvé le peuple d'Iſraël. Avec cela le Duc de Nevers, & Lognac Capitaine des Quarante-cinq irritoient ſans ceſſe ſon indignation : le Duc de Nevers, parce qu'il haïſſoit irreconciliablement le Duc de Guiſe pour l'avoir offenſé ; & Lognac, parce qu'ayant en quelque façon ſuccedé à la faveur d'Eſpernon, comme en ſecond avec Bellegarde couſin germain de ce Duc, il ſçavoit bien que la Maiſon de Guiſe, toûjours ennemie des favoris, ne le ſouffriroit pas long-temps en ce poſte-là. En Juillet & Aouſt.

On travailloit de tous les deux coſtez à gagner les Deputez pour les Eſtats. La hardieſſe de la ligue fut un peu rabaiſſée par la deffaite de la grande armée navale de Philippe, qui menaçoit également la France & l'Angleterre. Cette *invincible*, ils l'appelloient ainſi, aprés avoir eſté agitée, battuë, écartée de tous coſtez par une continuelle tempeſte, puis par les Anglois & par les Hollandois, aprés avoir perdu prés de dix mille hommes & plus de ſoixante vaiſſeaux : eut bien de la peine, toute délabrée & rompuë qu'elle eſtoit, à regagner les Havres d'Eſpagne. Le Roy eſtoit à Chartres quand il en receut la nouvelle ; Et ce fut peut-eſtre ce qui l'enhardit d'aller à Blois, où ſa preſence eſtoit neceſſaire, pour voir & reconnoiſtre tous les Deputez, à meſure qu'ils arriveroient. En Aouſt.

Le quinziéme de Septembre venu, mais peu de Deputez, on remit l'Aſſemblée en Octobre. L'ouverture s'en fit un Dimanche dixiéme de ce mois. Le Clergé y avoit cent trente-quatre Deputez ; entre leſquels on voyoit quatre Archeveſques, vingt-un Eveſques, & deux Chefs d'Ordre veſtus de leurs rochets & ſurplis. La Nobleſſe en avoit cent quatre-vingts avec la toque de velous & la cape ; Le Tiers-Eſtat En Septembre. En Octobre

1588. cent nonante-un, partie gens de Juſtice, & partie gens de commerce, les premiers avec la robe & le bonnet quarré, les autres avec le capot & le bonnet rond.

Dés avant l'ouverture, le Roy connut bien par la teneur de leurs cahiers, qu'il y avoit partie faite pour deprimer ſon autorité & pour relever celle des Eſtats au poinct où elle avoit eſté autrefois. Auſſi donna-t'il aſſez à connoiſtre dans ſa harangue, d'ailleurs fort éloquente & fort pathetique, le reſſentiment qu'il en avoit contre le Duc de Guiſe: mais ce Prince luy en fit des plaintes ſi vehementes par la bouche de l'Archeveſque de Lyon, qu'il fut obligé quand il la fit imprimer, d'y retrancher, & d'y changer beaucoup de choſes, qui n'en demeurerent que plus avant gravées dans ſon cœur.

Dans la ſeconde ſéance qui fut le Mardy enſuivant, il jura l'Edit de réünion, ordonna qu'il fuſt obſervé pour loy fondamentale de l'Eſtat, & voulut que les trois Ordres le juraſſent tout d'une voix, les Eccleſiaſtiques mettant la main à la poictrine, & les autres la levant en haut. Cela fait, il proteſta d'oublier tout le paſſé, & chargea le Prevoſt des Marchands d'en aſſurer la Ville de Paris.

En Octobre, & Novembre. Qui peut ſçavoir ſi ces paroles eſtoient une verité ſincere, ou une profonde diſſimulation? mais s'il avoit dans l'ame ce qui paroiſſoit au dehors, il ne l'y eut pas long-temps. Il regardoit le Duc de Guiſe comme un dangereux rival, dont toutes les actions luy ſembloient tendre à la ruïne de ſon autorité; il eſtoit ulceré de ce qu'on l'avoit forcé de jurer cét Edit, de ce que la ligue avoit contraint le Comte de Soiſſons (car il avoit quitté le Roy de Navarre) de prendre abſolution du Pape, que neantmoins elle faiſoit les efforts, quoy qu'en vain, pour empeſcher le ſaint Pere de la luy donner; & que quand ce Comte avoit porté des lettres de grace au Parlement, un Tailleur d'habits avec une bande des plus échauffez ligueurs, eſtoit allé au Palais & avoit intimidé tellement les Conſeillers, qu'ils n'avoient oſé proceder à la verification.

Il ſe ſentoit encore plus offenſé de ce que les Eſtats faiſoient de grandes plaintes contre le Gouvernement, qu'ils demandoient la ſuppreſſion des nouveaux Offices, le rabais des tailles & des impoſts, la recherche des Financiers, la punition des traitans, & des favoris, & qu'ils employoient toutes ſortes de pratiques pour borner la domination abſoluë, & pour rétablir la puiſſance des Loix. Ce qui ne provenoit pas ſeulement des factions de la ligue, mais encore du deſir unanime des peuples: leſquels s'imaginant que le Roy perdroit bien-toſt ou la vie ou l'eſprit, (car Miron ſon premier Medecin avoit dit imprudemment que l'un ou l'autre arriveroit dans un an) croyoient qu'il eſtoit neceſſaire de mettre des barrieres ſi fortes & ſi hautes à celuy qui viendroit à la Couronne aprés luy, qu'il ne puſt jamais les forcer, ny faire ſouffrir à la France des oppreſſions pareilles à celles qu'elle avoit reſſenties depuis le regne

du bon Roy Louys XII. Mais les mœurs trop corrompuës des François ne s'accordoient pas avec leurs ſouhaits ; Ils deſiroient en vain ce qu'ils ne meritoient pas. 1588.

Les Huguenots portez de ce meſme eſprit, taſchoient auſſi de reſtraindre le pouvoir du Roy de Navarre par les déliberations de l'aſſemblée qu'il avoit convoquée à la Rochelle. Comme ils apprehendoient qu'il ne changeaſt de Religion, ils demandoient des protecteurs en chaque Province, & des Chambres ou Sieges de Juſtice pour écouter leurs plaintes & leur faire droit. Il eut bien de la peine à ſe deffendre du premier, & à les empeſcher de choiſir le Prince Caſimir pour leur protecteur general ; mais quant au ſecond, il fut contraint de l'accorder & d'établir de ces Chambres en cinq ou ſix villes ; Toutefois il les revoqua deux ans aprés qu'il fut parvenu à la Couronne.

L'armée du Duc de Mayenne fit peu de progrez dans le Dauphiné, parce qu'il s'arreſta à Lyon pour y demeſler quelques intrigues qu'il y avoit pour le Gouvernement de la Ville, entre Mandelot & le fils de Villeroy ; Elle jetta tout ſon feu contre le fort d'Oyſans que Leſdiguieres avoit baſty ſur ſon chemin. Ce méchant reduit reſiſta trente jours avant que de capituler. Pareillement celle du Duc de Nevers en Poitou ſe conſuma à prendre quelques petites places de nulle importance. Elle eſtoit devant la Ganache, lors qu'elle receut les nouvelles de la mort du Duc de Guiſe.

D'heure en heure le Roy ſe croyoit bleſſé par de nouvelles & plus grandes offenſes : l'inſtance qu'on luy faiſoit de recevoir le Concile de Trente, le choquoit & l'embarraſſoit : la demande des Eſtats que leurs cahiers fuſſent reſolutifs, luy paroiſſoit encore plus rude ; mais il trouvoit tout à fait inſupportable la deputation qu'ils luy firent, pour l'obliger à declarer expreſſément le Roy de Navarre incapable à ſucceder à la Couronne.

Un peu avant ce temps-là le Duc de Savoye, qui avoit le courage haut, & un genie plus grand que ſon Eſtat, n'oublia pas de faire ſes affaires. Comme il creut que le Royaume de France s'alloit démembrer, il penſa qu'il avoit plus de droit que pas un autre d'en prendre ſa part, eſtant preſque le ſeul Prince maſle, quoy que par femme, qui reſtaſt du ſang du grand Roy François, & d'ailleurs ayant des pretentions ſur le Marquiſat de Saluſſes & ſur quelques pays de deça les Monts. Il ne voulut pourtant pas donner cette couleur à ſon entrepriſe, mais celle de la Religion : En effet Leſdiguieres eſtant fort puiſſant, ayant pris Château-Dauphin, & fait ligue avec la Valette qui avoit le Gouvernement du Marquiſat de Saluſſes, il y avoit danger que le Calviniſme ne s'épandiſt par là dans ſes terres, & qu'il n'y devinſt le plus fort à la faveur de ce pernicieux voiſinage.

Le Duc s'arma donc, feignant d'en vouloir au Montferrat ; Et la Valette eſtant ſi embarraſſé en Provence qu'il ne pouvoit donner ordre de En Septembre, & Octobre.

1588. ce coſté-là, il s'empara ſur la fin de Septembre de la ville de Carmagnoles, & inveſtit le Chaſteau. Le Lieutenant le rendit peu de jours aprés ; Saluſſes, Cental, & toutes les autres petites places du Marquiſat ſe deffendirent fort peu ou point du tout, horſmis Ravel qui tint quelque temps. La perte fut tres-grande pour la France, tant parce qu'il y avoit dans Cramagnoles un magaſin ineſtimable de toutes ſortes d'armes, & quatre cens pieces de canon, que parce que ce pays-là eſtoit le ſeul paſſage qui reſtaſt aux François pour rentrer en Italie.

Or comme de tous les malheurs on s'en prend à ce qu'on hait le plus, le Roy ne manqua pas d'en accuſer le Duc de Guiſe, quoy qu'il paruſt en eſtre tout à fait innocent : car bien loin de s'entendre avec le Duc de Savoye, au moins à cette heure-là, il eſtoit fort mal avec luy. Auſſi offroit-il de paſſer les Monts pour luy aller arracher ſon uſurpation, & il porta les Eſtats à conclure qu'il faloit luy declarer la guerre.

En Novembre & Decembre. Cependant le Roy fatigué des difficultez & des peines qui luy naiſſoient tous les jours, & qu'il croyoit luy eſtre ſuſcitées par ce Duc, s'emportoit ſouvent, & penſoit à en tirer une derniere vengeance : mais quand ſes boutades eſtoient paſſées, il retomboit dans un grand étonnement, & dans des deſtreſſes indicibles. Quelquefois meſme il luy prenoit un tel dégouſt du Gouvernement qu'il s'en vouloit décharger tout à fait & le laiſſer à la Reyne mere ; Et dans cette foibleſſe il témoignoit avoir une parfaite confiance au Duc de Guiſe, juſques-là qu'il la confirma par un ſerment ſolemnel ſur le ſacré Myſtere des Autels, tous deux ayant communié, diſoit-on, à la meſme table, & des deux moitiez d'une meſme hoſtie. Mais incontinent aprés, le ſouvenir du paſſé, la crainte de l'avenir, & les rapports continuels des Quarante-cinq, qui meſloient artificieuſement les calomnies & les veritez, le firent repentir de ſa foibleſſe, rallumerent ſon indignation, & le déterminerent une bonne fois à faire mourir celuy qu'il croyoit ſon ennemy.

En Decembre. Ceux de ſon Conſeil & de ſes ſerviteurs qui avoient de l'honneur & de la generoſité, eſtoient d'avis qu'il agiſt en Roy, & qu'il s'en défiſt par les voyes droites & irreprochables. Le Mareſchal d'Aumont vouloit qu'on le miſt en Juſtice, & qu'on luy tranchaſt la teſte publiquement, s'il l'avoit merité ; Grillon Meſtre de Camp du Regiment des Gardes refuſa de l'aſſaſſiner, mais offrit de luy faire mettre l'épée à la main, aſſurant le Roy qu'il le tuëroit au peril de ſa vie.

Le contraire avis paſſa neantmoins pour le meilleur dans l'eſprit du Roy ; Et ce ne fut pas tant par la force des raiſons que par la diſpoſition & l'humeur où il ſe trouva. Car il faut ſçavoir que dans les grandes gelées, telles qu'il y en avoit pour lors qui duroient depuis trois ſemaines, il eſtoit fort tourmenté des fumées de la rate, qui le rendoient extrémement chagrin & ſevere. Ceux qui le connoiſſoient bien

ſçavoient qu'il faiſoit dangereux de le choquer dans ces temps-là ; Et l'on tient que Chiverny & Miron avoient ſouvent marqué au Duc de Guiſe, que s'il ſe joüoit à luy tandis que ces noires & acres vapeurs le picquotoient, il s'en repentiroit. 1588.

La reſolution ne pût eſtre ſi ſecrete qu'elle ne fuſt ſceuë de quantité de perſonnes : le Duc en receut plus de cent advis, & de vive voix, & par écrit ; on luy en cotta meſme toutes les circonſtances, & tous ſes amis le preſſoient de ſe retirer. Le ſeul Archevêque de Lyon fut d'un ſentiment contraire, & prevalut ſur tous les autres : il luy fit croire que tous les advis qu'on luy donnoit, venoient de la part du Roy pour le mettre en fuite, afin de le ruiner de reputation, & puis aprés luy faire ſon procés durant ſon eloignement. On reprocha depuis à ce Prelat, qu'il avoit ainſi expoſé la vie de ſon amy, parce qu'il craignoit que s'il euſt eſté eloigné de la Cour, le Roy n'euſt empéché ſa promotion au Cardinalat, laquelle il eſperoit ſe devoir faire à Rome aux Quatre-Temps d'aprés la ſainte Luce. En Decembre.

Le Duc avoit eſté ſi imprudent que de loger dans le Chaſteau, & partant s'eſtoit mis à la mercy de ſes ennemis, & s'eſtoit oſté le ſecours qu'il euſt pû avoir de plus de cinq cens Gentils-hommes, & de mille autres perſonnes de ſes amis qui eſtoient logez dans la Ville. Afin de le mieux attraper le Roy feignit de vouloir expedier quelques grandes affaires avant les Feſtes de Noël, & donna ordre à tous ceux du Conſeil de s'y trouver d'aſſez bon matin le lendemain vingt-troiſiéme de Decembre. Le Conſeil ſe tenoit au Chaſteau dans une ſale proche la Chambre du Roy, qui avoit ſon appartement au ſecond eſtage, car la Reyne mere occupoit le premier.

Le Roy avoit fait baſtir quelques cellules à coſté de ſa chambre : là dedans il cacha ſes Quarante-cinq dés les quatre heures aprés minuit, les y conduiſant luy-meſme avec une petite bougie. Le matin à huit heures, le Duc eſtant arrivé dans la ſale du Conſeil avec le Cardinal ſon frere, l'Archevêque de Lyon, & quelques autres, le Roy le mande pour venir parler à luy dans ſa chambre ; Neuf de ces Quarante-cinq qui eſtoient placez dans l'allée eſtroite du paſſage, ſe jettent ſur luy, les uns *à ſon collet*, les autres ſur ſon dos, d'autres à ſes bras & à ſes jambes, le percent de douze ou quinze coups de poignard ; il les ſecouë, il les traîne, & fait tous les efforts d'un invincible deſeſpoir, juſqu'à ce qu'étant frapé d'un coup d'épée dans les reins, il tombe tout de ſon long en proferant ces paroles, *Ah le traiſtre !*

Auſſi-toſt le Maréchal d'Aumont arreſta le Cardinal & l'Archevêque dans la ſale du Conſeil, & les enferma dans un galetas ; d'autres en divers endroits ſe ſaiſirent du vieil Cardinal de Bourbon, de la Ducheſſe de Nemours, du Prince de Joinville, des Ducs de Nemours & d'Elbœuf, de Hautefort, ſaint Agnan, Bois-Dauphin, Briſſac, la Bourdaiſiere & Pericard Secretaire du Duc. Preſque au même temps Richelieu

1588. grand Prevoſt de l'Hoſtel entra dans la ſale des Eſtats, criant qu'on avoit voulu tuer le Roy, & prit le Preſident de Nully, la Chapelle-Marteau Prevoſt des Marchands, deux Eſchevins de Paris, & Vincent le Roy Lieutenant Civil de la Ville d'Amiens. Les autres ſortirent tous en deſordre. Quelques-uns trouverent moyen de ſe ſauver à Orleans; ceux qui ne purent s'enfuir, parce que les portes eſtoient trop bien gardées, furent contraints de demeurer, & de couvrir leur apprehenſion d'une feinte réjoüiſſance.

Ceux qui avoient tué le Duc, redoutant que quelque jour le Cardinal ſon frere ne leur redemandaſt ſon ſang, ſolliciterent le Roy avec tant de vehemence, qu'il conſentit auſſi à ſa mort. Deux choſes entre autres l'y determinerent, l'une qu'ils luy rapporterent qu'il dégorgeoit contre luy toutes les injures, les reproches, & les imprecations que la fureur peut ſuggerer à un deſeſperé; l'autre qu'il avoit trouvé grande facilité auprés du Legat à ſe juſtifier de la mort du Duc, à cauſe dequoy il s'imagina qu'il n'auroit pas grand' peine non plus à obtenir la remiſſion du meurtre de ce Cardinal. Duguaſt Capitaine au Regiment des Gardes, fournit 4. ſoldats pour cette malheureuſe execution, à chacun deſquels on promit cent écus. Comme on eut donc appellé le Cardinal de la part du Roy, ces meurtiers qui l'attendoient dans une galerie, le tuerent à coups de halebarde.

Richelieu fit bruſler les corps des deux freres, & jetter les cendres au vent, de peur que le peuple n'en fiſt des Reliques. Pericard racheta ſa vie & ſa liberté au prix des ſecrets de ſon Maiſtre: mais ny la crainte ny les careſſes ne firent rien dire à l'Archevêque qui puſt noircir la memoire de ſon amy; Et neantmoins le Roy, ou parce que ſa colere s'eſtoit ralentie, ou par ce qu'il l'avoit aimé autrefois, ne voulut point qu'on luy oſtaſt la vie.

Peu de gens ſe ſont vantez d'avoir eu part à cette action, ſoit de honte, ſoit de crainte de la revanche. Il ne ſera pas inutile de remarquer icy trois choſes; l'une que preſque tous ceux qui y tremperent, perirent miſerablement; l'autre que ceux qui avoient le plus d'obligation à la Maiſon de Guiſe, furent les principaux inſtrumens de ſon malheur; la 3. que l'on enveloppa ces Princes dans le filet, ſous la foy publique, & par de tres-ſubtiles & artificieuſes diſſimulations, comme ils avoient aidé à y faire tomber ceux de la Maiſon de Bourbon, & l'Admiral de Coligny, aux maſſacres de l'an 1572.

Les plus éclairez previrent bien dés-lors que ce meurtre ne ſeroit pas le dernier acte de la tragedie; mais qu'il auroit de terribles ſuites. Le Roy meſme commença de s'en appercevoir, lors qu'aprés la mort du Duc de Guiſe eſtant allé trouver la Reyne mere pour luy donner part de ce qui s'eſtoit paſſé, luy diſant, *Madame à cette heure je ſuis Roy*, elle luy demanda s'il avoit mis ordre à retenir Paris, & a empeſcher les ſouſlevemens par tout le Royaume, & luy fit connoiſtre, autant par

ſa contenance que par ſes paroles, qu'il n'en eſtoit pas où il penſoit. Il fut encore fort eſtonné, quand il vit que le Legat, qui ne s'eſtoit pas beaucoup ému de la mort du Duc de Guiſe, luy vint declarer qu'il avoit encouru excommunication majeure pour celle du Cardinal : mais il le fut bien plus lors qu'il apprit que pas un des ordres qu'il avoit donnez au dehors n'avoit réüſſi, & qu'on n'avoit pû arreſter aucun des autres Princes de la Maiſon de Lorraine. 1588. En Decembre.

Car le Duc de Mercœur qui eſtoit à Nantes, fut adverty en diligence par la Reyne Louyſe ſa ſœur, & s'empécha bien d'eſtre pris. Semblablement le Duc de Mayenne receut un Courier à Lyon que Roiſſieux Eſcuyer de ſon frere luy depeſcha, & n'ayant pas trouvé aſſez de diſpoſition dans les principaux de la Ville pour y pouvoir demeurer en ſeureté, il s'en alla à Chalon en Bourgogne, s'y rendit Maiſtre de la Citadelle, & delà fut s'aſſurer de Dijon. Le même Roiſlieux fit prendre les armes à ceux d'Orleans qui aſſiegerent d'Entragues leur Gouverneur dans ſon reduit à la Porte-Baniere.

Les Seize, aprés avoir tenu la nouvelle ſecrete juſqu'à ce qu'ils ſe fuſſent aſſeurez des portes de Paris, firent une aſſemblée à l'Hoſtel de Ville, où ils eleurent le Duc d'Aumale pour Gouverneur. Les premiers jours eſtant encore dans l'incertitude des évenemens, ils donnerent cette couleur à leur revolte, que c'eſtoit pour ſe maintenir en bonne union contre les attentats que l'on voudroit faire au prejudice de leur liberté & de la Religion Catholique ; mais lors qu'ils virent Orleans declaré, & le Duc de Mayenne en Bourgogne, ils ne feignirent point de ſe ſouſtraire hautement à l'obeïſſance du Roy, & ne l'appellerent plus que Henry de Valois.

Dans ce commencement de nouveaux troubles finit l'année * 1588. que les pronoſtiqueurs avoient predit devoir eſtre fatale à tous les grands Empires. Il ſeroit bon d'enſevelir dans l'oubly tous les furieux emportemens des Pariſiens contre le Roy, les declamations des predicateurs, les infames chanſons, les diſcours outrageux, les ſanglantes Satyres, dont ils le déchiroient ; Et je pourrois taire, s'il ne ſervoit à l'hiſtoire, que la Faculté de Theologie, eſtimée la premiere de la Chreſtienté, répondit, ſur une conſultation qu'on luy fit, *Que les François eſtoient deſliez du ſerment de fidelité & du devoir d'obeïſſance envers Henry de Valois, & qu'ils pouvoient en ſeureté de conſcience prendre les armes contre luy*, ce qui porta un coup de terrible conſequence. * *Octingenſimus octavus mirabilis annus, &c.*

Le premier Preſident Achille de Harlay & pluſieurs du Parlement, s'oppoſoient indirectement à ces phreneſies, & tâchoient de moderer la chaleur des eſprits irritez. Buſſy le Clerc autrefois tireur d'armes, & alors Procureur en Parlement, ayant mis une Compagnie en garde dans la Cour du Palais, eut l'audace d'entrer dans la grand' Chambre, & d'y faire lire une liſte de ceux qu'il diſoit avoir ordre d'arreſter. Comme on eut nommé le premier Preſident & dix ou douze En Janvier.

1589. autres, tout le reſte de la Compagnie ſe leva, & les ſuivit genereuſement à la Baſtille, marchant deux à deux par les ruës, afin d'émouvoir le
En Janvier. peuple à compaſſion. En effet il fut ſur le point de prendre les armes, mais les Predicateurs le retinrent, luy faiſant entendre que l'on en uſoit de la ſorte pour le bien de la Religion & pour le ſalut public. Buſſy garda dans la Baſtille ceux qu'il luy plut, comme le premier Preſident & pluſieurs autres.

Le meſme jour il en arreſta encore quelques-uns dans leurs Maiſons, tant de cette Compagnie que de la Chambre des Comptes, & de la Cour des Aydes : mais la pluſpart en ſortirent le jour meſme ou peu de temps aprés, s'eſtant rachetez par argent, & ayant donné leur ſerment contre le Roy. Quelques-uns changerent effectivement de party les autres diſſimulerent attendant l'occaſion de s'évader, quelques autres creurent qu'ils pourroient mieux rendre ſervice à leur patrie en retournant prendre leur place au Parlement. De ceux-là fut Barnabé Briſſon qui y fit la Charge de premier Preſident, & le lendemain tint l'audience à huis ouverts, ayant auparavant proteſté chez un Notaire, qu'il le faiſoit par force pour ſauver ſa vie & celle de toute ſa famille. La ligue changea auſſi tout le parquet à ſa poſte, Molé fut elû Procureur General, parce que le peuple le demandoit à haute voix pour la reputation de ſa grande probité.

Lors que la ligue eut ainſi accommodé le Parlement, le premier acte qu'elle luy demanda, fut d'y faire jurer une declaration des Princes, Villes & Communautez du Royaume, unis avec les trois Eſtats pour la conſervation de la Religion & pour le ſalut public. Ces trois Eſtats n'eſtoient que les Seize, & les Deputez de cinq ou ſix villes du party, deſquels ils avoient compoſé un CONSEIL DE QUARANTE PERSONNES. Ils l'obligerent enſuite de recevoir la Requeſte de Catherine de Cleves, veuve du Duc de Guiſe, qui demandoit permiſſion d'informer de la mort de ſon mary, & des Commiſſaires pour faire le procez à ceux qui en ſeroient convaincus. Le Parlement, les Chambres aſſemblées, oüy & requerant le Procureur General, enterina ſa Requête, & nomma deux Conſeillers pour travailler à ce procez, dont nous ne parlerons pas davantage.

A tous ces attentats, le Roy n'oppoſoit que de la cire & du parchemin : il envoyoit quantité de lettres de tous coſtez, & pluſieurs Declarations ; du commencement fort molles, puis un peu plus vigoureuſes. Une entr'autres qui portoit commandement au Duc d'Aumale de ſortir de Paris, & interdiction au Parlement, & à tous autres Juges Royaux d'y exercer aucune Juriſdiction ; puis une ſeconde qui declaroit les Ducs de Mayenne & d'Aumale, & toutes les villes revoltées, atteints du crime de leze-Majeſté au premier Chef, & les privoit de toutes Charges, honneurs, & privileges ; Enſuite de cela il donna un Edit qui transferoit le Parlement & la Chambre des Comptes

ptes de Paris à Tours; comme il fit depuis celle de Roüen à Caën, & l'Univerſité & le Preſidial d'Orleans à Baugency. 1589. En Janvier.

On diſoit que s'il fuſt monté à cheval, & qu'il euſt paru aux portes d'Orleans & de Paris, qui donnoient le branſle aux ſouſlevemens, il les euſt tous étouffez d'abord: mais il s'eſtoit tellement amolly dans l'oyſiveté qu'il ne pouvoit ny demeurer long-temps ferme dans une meſme reſolution, ny ſe remuer avec vigueur. Il ne partit point de Blois, & y continua les Eſtats, ſe perſuadant vainement qu'ils devoient apporter un prompt remede à toutes choſes.

Cependant les ligueurs & les amis du deffunt Duc entraiſnoient avec eux preſque tous les peuples du Royaume, déja préoccupez de fort mauvais ſentimens contre luy. Ceux meſme qui avoient toûjours abhorré les factions, voyant qu'il avoit fait maſſacrer un Cardinal, ſe figurerent qu'il en vouloit à la Religion Catholique; la maniere & les circonſtances de ces meurtres donnoient de l'horreur preſque à tout le monde; le Roy de Navarre meſme, quoy qu'ils luy fuſſent fort avantageux, n'en pût témoigner de joye; & le Pleſſis-Mornay empêcha les Rochelois d'en faire des réjoüiſſances, de peur qu'il ne leur fuſt reproché d'avoir approuvé *une action trop ambiguë* par un acte ſolemnel.

On n'a jamais pû ſçavoir au vray ſi la Reyne mere y avoit eu quelque part, il y a des conjectures pour & contre: mais il eſt conſtant que depuis, le Roy ne luy communiqua plus aucune affaire. Tellement que tenant à charge une vie ſans autorité & ſans pouvoir, eſtant accablée d'années, car elle avoit 72. ans, mais bien plus d'ennuys & de douleur de voir que le deſtin, mal-gré tous les obſtacles qu'elle y avoit apportez, approchoit le Roy de Navarre ſon plus grand ennemy, de la Couronne; d'ailleurs eſtant percée juſqu'au fond du cœur de ce que le Cardinal de Bourbon, lors qu'elle voulut l'aller voir languiſſant en ſon lit, luy jetta en face ce ſanglant reproche, *Ah Madame, eſt-ce ainſi que vous nous avez tous amenez à la boucherie?* elle tomba malade & en mourut le cinquiéme de Janvier. Sa mort paſſa comme une choſe indifferente, ſans cauſer ny joye ny triſteſſe; & ſa memoire ſe fuſt évanouye tout d'un coup, aprés avoir fait tant de bruit & de remuemens trente ans durant, n'euſt eſté qu'elle avoit trop cauſé de maux à la France pour en perdre ſi-toſt le ſouvenir.

Une ſeconde fois le Roy fit jurer aux Eſtats l'Edit d'union, pour montrer qu'il eſtoit zelé Catholique. Aprés cela ils luy preſenterent leurs cahiers, qu'il commença d'examiner durant quelques jours. Le quinziéme & le ſeiziéme du mois il entendit leurs harangues: elles eſtoient pleines de puiſſans raiſonnemens, de ſages expediens, de ſalutaires conſeils: mais les cœurs & les intentions eſtoient bien éloignez delà; ſi bien que ce n'eſtoit plus qu'une ſcene où chacun joüoit un perſonnage tout autre que ce qu'il eſtoit au dedans.

1589. En janvier. Or comme on luy envoyoit de tous coſtez des avis de nouvelles émotions, & qu'il vit que la pluſpart des Deputez ſe retiroient ſans dire adieu, il les congedia tous le vingtiéme du mois ; Et afin qu'ils reportaſſent des marques de ſa bonté dans les Provinces, il donna à la Nobleſſe la liberté de Briſſac & de Bois-Daufin, & au Tiers-Eſtat celle de trois ou quatre Deputez que Richelieu avoit arreſtez. Mais tous en uſerent fort mal en ſon endroit, & ne garderent que le ſouvenir de l'injure, non pas celuy de la grace. De plus il leur accorda & fit publier quelques articles de leurs cahiers, entr'autres un rabais de la quatriéme partie des tailles ; auſſi bien y en avoit-il plus d'un tiers en nonvaleurs.

De Blois il fit transferer tous ſes priſonniers au Chaſteau d'Amboiſe: mais le Duc de Nemours eſprit vif & hardy, trouva l'invention de ſe ſauver déguiſé en ſoüillon de cuiſine, & ſe rendit à Paris tout d'une traite. Le dernier du mois il eut nouvelle que la Citadelle d'Orleans s'eſtoit renduë aux Bourgeois. Il avoit eſperé que le Duc de Nevers qu'il avoit rappellé de Poitou, y donneroit ſecours : mais aprés la priſe de la Ganache, ſes troupes eſtant toutes ligueuſes, s'eſtoient diſſipées ou avoient paſſé du coſté de ſes ennemis.

Il apprit preſque au meſme temps que Paris avoit entraiſné toutes les villes & paſſages des environs, horſmis Melun ; Que Dreux, Creſpy en Valois, Senlis, Clermont en Beauvoiſis, Pont Sainte Maixence, Amiens, Abbeville, Roüen, & toutes celles de Normandie, horſmis le Pont de l'Arche, Diepe & Caën, avoient arboré les Enſeignes de la ligue ; Que Bois-Daufin avoit fait ſouſlever le Mans ; Que le Duc de Mayenne eſtoit maiſtre de toute la Bourgogne, horſmis de Semur & de Flavigny ; Que Lyon avoit franchy le pas & éleu pour Gouverneur le Duc de Genevois ; ils nommoient ainſi le Duc de Nemours.

Quant à la Bretagne, le Duc de Mercœur ne la remua pas ſi-toſt, parce que le Roy ſon beau-frere l'amuſoit de l'eſperance de luy donner cette belle Duché aprés ſa mort. Eſtienne Duranti premier Preſident de Toulouſe, & Jacques Daſis Avocat General au meſme Parlement, continrent cette ville-là prés d'un mois : mais enfin Urbain de S. Gelais Lanſac Eveſque de Cominges, homme également ambitieux & violent, la fit revolter, & émeut ſi furieuſement la populace, qu'elle maſſacra inhumainement ces deux Magiſtrats, traîna leurs corps par les ruës avec l'effigie du Roy, & les pendit au gibet.

Les vœux des Pariſiens, & l'impatience de la Ducheſſe de Montpenſier, qui ne pouvoit s'accorder avec le Duc d'Aumale, appelloient le Duc de Mayenne à Paris : Si-toſt qu'il eut mis ordre à la Bourgogne, il ſe mit en chemin pour les ſatisfaire. Toute la Champagne eſtoit de ſon party, à la reſerve de Châlons : car les Habitans ayant receu la nouvelle de la mort du Duc de Guiſe pluſtoſt que le Gouverneur, c'eſtoit Roſne, s'aſſemblerent & le mirent dehors. Delà il fut à Sens, ſa pre-

ſence y eſtant requiſe pour fortifier ſes amis ; puis à Orleans, où il trouva que la Citadelle s'eſtoit renduë aux ſiens ; enſuite à Chartres, qui le receut avec une réjoüiſſance extraordinaire, & enfin il arriva à Paris, le dixiéme de Fevrier. 1589.

Tout ce grand peuple eſtoit encore ſi furieuſement enchanté de la memoire du Duc de Guiſe ſon frere, qu'il luy voulut deferer le titre de Roy. Mais il ne ſe ſentit point aſſez fort pour une ſi haute élevation ; il conſidera qu'outre la diviſion qui ſe fuſt neceſſairement engendrée entre luy & les autres Chefs de ſon party, qui vouloient bien eſtre ſes Compagnons, mais non pas ſes ſujets, l'eſprit des auteurs de cette grande revolution, tendoit pluſtoſt à établir une démocratie qu'à conſerver la Royauté. Auſſi travailla-t'il d'abord à diminuer leur puiſſance pour accroiſtre la ſienne : il augmenta le Conſeil des QUARANTE, de 14. perſonnes à ſa devotion, & y donna l'entrée non ſeulement à tous les Princes de la ligue, mais encore aux Preſidens, aux Avocats & Procureurs du Roy des Parlemens, & au Prevoſt des Marchands & Eſchevins, afin de l'emporter par cette multitude quand il en auroit beſoin. Puis ne pouvant en aucune façon ſouffrir cette bride, il la rompit tout à fait l'année ſuivante, quand il alla donner la bataille d'Yvry qu'il croyoit gagner. En Fevrier.

Ce fut neantmoins ce Conſeil qui luy defera le commandement des armées, & la qualité de *Lieutenant General de l'Eſtat & Couronne de France* : mais il ne luy en ſçeut guere de gré, parce qu'il n'étendoit ce pouvoir que juſqu'aux Eſtats Generaux, qui ſe devoient tenir le quinziéme de Juillet. Les lettres de ſa Lieutenance furent verifiées en Parlement le ſeptiéme de Mars, & il preſta le ſerment entre les mains du Preſident Briſſon. Il fut fait de nouveaux Sceaux, un grand pour les affaires du Conſeil, & un petit pour celles des Chancelleries des Parlemens. En tous deux il y avoit d'un coſté les fleurs de Lys comme à l'ordinaire, mais de l'autre un throſne vuide, avec ces mots à l'entour, *le Scel du Royaume de France*.

Or afin de donner quelque *union* réelle à ce party comme il en portoit le nom, & de lier toutes les villes qui s'en eſtoient miſes & qui s'en mettroient, il fit un beau Reglement, lequel eſtant envoyé dans les Provinces luy en attira encore quelques-unes. Specialement celle de Laon, où Jean Bodin Avocat du Roy en ce Siege-là, fit en ſorte par ſon credit & par ſon éloquence qu'il y fuſt receu ; ayant remontré que le ſouſlevement de tant de villes ne devoit pas eſtre appellé rebellion, mais revolution ; que celuy-cy eſtoit juſte contre un Roy hypocrite & tyran ; que le Ciel meſme ſembloit l'autoriſer ; parce que les Eſtats avoient leur periode auſſi bien que les hommes, & que le regne de Henry III. devoit eſtre climacterique à la France, dautant qu'il eſtoit le LXI. Roy depuis Pharamond, lequel, ſelon le vulgaire, a eſté le premier Roy des François. En Mars.

De cét ordre pretendu s'enſuivit un deſordre general, un brigandage

1589. universel par tout le Royaume, saisies de biens, ventes à l'encan, empriſonnemens, rançons, & repreſailles. Les Offices, les Benefices, les Gouvernemens, eſtoient partagez en deux ou trois, les familles meſmes eſtoient diviſées entre elles, le pere bandé contre le fils, le fils contre le pere, le frere contre les freres, les neveux contre les oncles. Il n'y avoit rien à gagner que pour ceux qui n'avoient rien à perdre : ceux qui avoient du bien eſtoient obligez de le dépenſer, mais les voleurs en attrapoient à toutes mains. Ils ſe nichoient dans de vieux Chaſteaux, ou dans de petites villes, d'où ils s'acharnoient à piller la contrée voiſine, prenoient les deniers du Roy, rançonnoient les particuliers, joüiſſoient des biens d'Egliſe, & s'enrichiſſoient ainſi ſans peril.

En Mars. Au commencement de Mars, le Roy ne ſe trouvant plus en ſeureté à Blois, ſe retira à Tours. Auparavant il tira ſes priſonniers du Chaſteau d'Amboiſe, mit le Cardinal de Bourbon à Chinon, dont Chavigny vieux Gentilhomme eſtoit Gouverneur ; le Prince de Joinville, qui deſormais fut & s'appella Duc de Guiſe, à Tours, & le Duc d'Elbœuf à Loches. Les affaires du Duc de Mayenne, pour ainſi dire, ſe faiſoient d'elles-meſmes. Car dés le mois de Fevrier les Villes d'Aix, d'Arles & de Marſeille, indignées de ce que le Roy avoit rétably la Valette dans le Gouvernement de Provence, firent ſerment à la Ligue. Mais cependant il paſſoit le temps à Paris, où luy & ſes Officiers conſumoient en dépenſes inutiles tout l'argent qui venoit des contributions des villes, & des cotiſations des politiques & des Huguenots.

Avec cela, comme ce Duc eſtoit dans le plus preſſant de ſes affaires, il arriva que quatre ou cinq de ſes amis faiſant débauche avec des femmes de joye dans l'Hoſtel de Carnavalet, il y en eut un qui le voyant paſſer courut aprés luy, & l'y traiſna preſque par force. Il ne demeura pas une demie heure avec cette compagnie, & neantmoins il s'y accommoda ſi mal, qu'il eut beſoin de garder la chambre pluſieurs ſemaines. Mais eſtant fort preſſé, il n'eut loiſir que de prendre des remedes palliatifs ; Si bien que le venin demeurant toûjours enfermé au dedans, le rendit encore plus peſant, plus morne, & plus chagrin, & engourdit en ſa perſonne la vigueur de tout ſon party.

Au mois de Mars Jean-Louys de la Rochefoucaut Comte de Randan, débaucha la ville de Rion, & une partie de l'Auvergne dont il eſtoit Gouverneur. Il l'euſt toute tirée à luy, ſi quelques Seigneurs du pays, entr'autres Roſtignac, Saint-Herem, Allegre, Fleurat, Canillac, & Oradour, parmy leſquels d'Effiat, qui avoit les ordres particuliers du Roy, avoit acquis beaucoup de croyance, n'euſſent oppoſé leur courage & leur adreſſe à la force de ſon credit & de ſa faction.

Le Duc de Mercœur ayant balancé quelque temps, débaucha auſſi toute la Bretagne, à la reſerve de Vitré ; la Nobleſſe du pays s'y cantonna contre luy, & tandis qu'il l'y aſſiegoit, Rennes luy échapa. Gefroy de Saint Belin Eveſque de Poitiers, & le Maire & quelques autres

ligueux éblanlerent cette Ville-là, qui pourtant ne ſe declara pas encore pour la ligue. 1589.

Limoges demeura dans l'obeïſſance du Roy. Pichery y retint la Ville d'Angers malgré Briſſac qui l'avoit ſouſlevée, & la rangea par le moyen du Chaſteau dont il eſtoit Gouverneur. La prudence de Matignon fit auſſi eſchoüet la conſpiration des ligueux, qui avoient commencé à ſe barricader à Bordeaux : il n'oſa pourtant pas l'approfondir, parce qu'elle eſtoit trop grande ; & ſe contenta d'en faire pendre deux des plus dangereux.

Depuis que le Roy de Navarre eſtoit revenu à la Rochelle, il avoit repris Maran, & puis Niort par eſcalade. Quelques jours aprés arriva le meurtre de Blois, mais il ne luy fit rien changer dans la conduite de ſes affaires ; & ne l'obligea point de diſcontinuer la guerre. Les villes de Loudun, Thoüars, Monſtreüil, l'Iſle-Bouchard & Chaſtelleraud meſme, luy ouvrirent les portes. Delà il s'advança juſqu'à Argenton en Berry pour ſecourir la Ville qui tenoit pour le Roy, contre le Chaſteau qui eſtoit ligueux. Ce qui donna tant de jalouſie à la Chaſtre qu'il ſe declara pour la ligue, & fit declarer avec luy la Ville de Bourges.

Les heureux progrez de ce Prince & ſa proximité donnerent lieu au Roy de rechercher ſon aſſiſtance dans ſon extrême beſoin. Le Duc de Nevers, qui apprehendoit que ce mélange de Huguenots & de Catholiques ne miſt la Religion en peril, l'en diſſuadoit de tout ſon pouvoir, & il ſe trouvoit de tres-grands obſtacles de part & d'autre. Du coſté du Roy, il y avoit la crainte d'offenſer davantage la Cour de Rome, & de ſcandaliſer les Catholiques, la conſcience de violer ſi-toſt un ſerment ſolemnel & reïteré par 2. fois dans les Eſtats, & la honte d'eſtre contraint d'appeller à ſon ayde celuy qu'il avoit tant perſecuté. Du coſté du Roy de Navarre, la juſte deffiance qu'on ne l'immolaſt pour appaiſer les fureurs de la ligue ; car le Roy qui l'apelloit eſtoit le meſme qui avoit eſté l'un des principaux auteurs de la Saint Barthelemy ; & la peine qu'il auroit de ployer devant des favoris, qui ſe joüent aiſement de la fortune & de la vie de tous ceux qui ne fleſchiſſent pas le genou devant eux. Neantmoins l'addreſſe de Dupleſſis Mornay & de quelques autres, leverent tous ces obſtacles, & accommoderent ces Princes enſemble à la charge que le traitté ne ſeroit publié que lors qu'il plairoit au Roy. En Avril.

Il portoit qu'il y auroit tréve pour un an, pendant lequel le Roy de Navarre l'aſſiſteroit de toutes ſes forces, & luy rendroit toutes les places, qu'il prendroit ſur l'ennemy commun. Reciproquement le Roy luy donneroit le Pont de Cé ſur la Loire, & une place en chaque Bailliage pour la retraite de ſes malades. " " "

Quand le Legat eut découvert cette nouvelle confederation, il employa du conſentement ſecret du Roy, toutes ſes perſuaſions à amener le

1589. Duc de Mayenne à un accommodement, juſqu'à luy offrir des conditions bien au delà du pouvoir qu'il en avoit. Mais comme le Roy eut appris qu'il perdoit ſon temps, que dans les troupes du Duc on ne l'appelloit plus que *le tyran, le maſſacreur, & Henry Devalé*; & que le Duc eſtoit à Chaſteaudun, qui n'eſt qu'à trois journées de Tours, il fit publier la tréve avec le Navarrois, toutefois avec beaucoup de repugnance.

Il y avoit à Rome des Envoyez de ſa part pour ſolliciter ſon abſolution, & d'autres de la part de la ligue pour l'empeſcher. La choſe ſe trouva bien plus difficile auprés du Pape qu'il ne ſe l'eſtoit imaginée; En cette Cour-là on n'eſtime pas ſi peu le ſang d'un Cardinal, & le Pape Sixte qui faiſoit gloire de marcher ſur les teſtes couronnées, n'avoit garde de perdre cette occaſion d'exalter ſa puiſſance. Il demandoit avant toute autre choſe, que l'on miſt le Cardinal de Bourbon & l'Archeveſque de Lyon en liberté : Charles d'Angennes Eveſque du Mans luy avoit fait eſperer qu'il obtiendroit cela du Roy : mais quand au lieu de l'execution, ce Prelat luy rapporta des excuſes & des raiſons d'Eſtat, & qu'au meſme temps on ſceut par les lettres du Legat, la confederation du Roy avec le Chef des Huguenots, le Pape laſcha un Monitoire le cinquiéme de May, par lequel *il luy mandoit & commandoit de mettre le Cardinal & l'Archeveſque en liberté, dans dix jours aprés la publication, & de l'en aſſurer dans* 30. *jours par un acte autentique; A faute dequoy il declaroit qu'il avoit encouru les cenſures Eccleſiaſtiques, ſpecialement celles qui ſont contenuës dans la Bulle* in Cœna Domini, *dont il ne pourroit eſtre abſous que par le Pape meſme, ſinon à l'article de la mort, & en baillant caution de ſatisfaire : Le citoit à comparoiſtre perſonnellement à Rome dans ſoixante jours, luy donnant vingt jours pour chaque admonition; & dérogeoit à tous indults, facultez, & privileges à ce contraires, que le ſaint Siege auroit accordez à luy ou à ſes predeceſſeurs.*

En May & Juin.

En May.

Ce monitoire fut publié à Rome, & affiché aux portes de ſaint Pierre & de ſaint Jean de Latran le vingt-troiſiéme de May, & le mois de Juin enſuivant dans la Cathedrale de Chartres, dans celle de Meaux, & en quelques autres Egliſes de France : mais le Roy en pretendit toûjours cauſe d'ignorance. Il avoit neanmoins bien preveu ce coup, & l'apprehenſion qu'il en eut le haſta de ſatisfaire le Roy de Navarre en luy livrant un paſſage ſur la Loire. L'addreſſe de Dupleſſis Mornay fit en ſorte qu'au lieu du Pont de Cé, fort mauvaiſe place, il luy donna la Ville de Saumur, dont ſon Maiſtre luy confia le Gouvernement.

Cette ſeureté accordée, les deux Rois ſe virent le trentiéme d'Avril à une heure aprés midy dans le Parc du Pleſſis lez Tours : celuy de Navarre eeſtoit venu au Pont de la Mote, qui eſt ſur un ruiſſeau à un quart de lieuë au deſſus de Tours, & y avoit amené la partie de ſes troupes qui eſtoit logée à deux lieuës delà, mais il ne vouloit pas s'engager plus avant.

Neantmoins d'Aumont & Chaſtillon, luy ayant fait connoiſtre que cette deffiance offenſoit le Roy, le preſſerent tant qu'ils le reſolurent à paſſer la riviere de Cher & de ſe rendre au Parc. Ses vieux Capitaines fremiſſoient de colere, & tout enſemble trembloient de peur, que le Roy, diſoient-ils, en un temps où une trahiſon luy eſtoit ſi neceſſaire pour ſe dégager du labyrinthe dans lequel une autre trahiſon l'avoit jetté, n'euſt marchandé ſon abſolution au prix de la vie de ce Prince, & deſtiné ſa teſte pour l'envoyer à Rome tenir compagnie à celle de l'Admiral. 1589.

Le jour meſme, afin de les tirer de peine, il retourna coucher à ſon logement: mais le lendemain dés les ſix heures du matin, & ſans les en avoir advertis, il repaſſa la riviere avec un Page ſeulement, & ſe trouva au lever du Roy. Les deux Princes employerent toute la matinée & celle du jour ſuivant, à deliberer ſur leurs affaires. Leur reſolution en gros fut d'attaquer Paris, qui eſtoit la principale teſte de la ligue, & qui faiſoit remuer toutes les autres. Ils comptoient qu'ils auroient pour cela les forces du party Huguenot, & grande quantité de Nobleſſe, un puiſſant ſecours que le Roy attendoit d'Angleterre, & une levée de douze mille Suiſſes que Sancy eſtoit allé faire dans les Cantons Proteſtants. Aprés qu'ils eurent demeuré deux jours enſemble, le Roy de Navarre s'en alla à Chinon faire advancer le reſte de ſes troupes qu'il y avoit laiſſées.

Dans les Provinces, les deux partis avoient eu diverſes rencontres; Sautour Royaliſte aſſiegeant Mere ſur Seine, Hautefort qui ſe qualifioit Lieutenant General pour l'union dans la Brie & Champagne, le chargea, & luy tua, ou fit noyer dans les Marais la plus grande partie de ſes troupes.

Mais l'advantage que le Duc de Montpenſier Gouverneur de Normandie, remporta ſur les ligueurs, fut bien plus grand: il avoit aſſiegé Falaiſe; Briſſac amena quatre mille Gautiers au ſecours; il alla au devant & les tailla tous en pieces prés du Village de Pierrefite, qui eſt à deux lieuës de Falaiſe; Aprés cette défaite il en alla arracher entierement la pepiniere qui eſtoit à Vimoutier, à Bernay, & à la Chapelle Gautier: où ils furent en partie aſſommez, en partie eſcartez, & les autres contraints de quitter les armes, & de retourner au labourage.

C'eſtoient tous Payſans qui depuis deux ans les avoient priſes, non pour aucun party, mais pour ſe deffendre des voleries des gens de guerre, & de celles des Sergens des Tailles, encore pires que les Gents-d'armes. Leur premier lieu d'aſſemblée fut à la Parroiſſe de la Chapelle-Gautier, d'où ils prirent leur nom; ils eſtoient au nombre de dix ou douze mille. Heureux s'ils n'euſſent point admis parmy eux des Gentilshommes qui les engagerent dans les querelles des Grands, dont ils n'avoient que faire.

Au partir de Chaſteaudun le Duc de Mayenne n'alla point droit à

1589. En May. Tours, comme il ſemble qu'il le devoit faire; il ſe deſtourna à quelques autres entrepriſes. L'une eſtoit ſur la Ville de Vendoſme: il la prit par la trahiſon de François Maillé Benehard, à qui le Roy de Navarre en avoit donné le gouvernement, & du meſme coup de filet il enveloppa tout le grand Conſeil qui y eſtoit logé.

Il en avoit une autre pour ſurprendre la Cavalerie du Duc d'Eſpernon, qui avoit ſes quartiers aux environs de S. Oüin prés de Blois, & de faire priſonnier Charles de Luxembourg Comte de Brienne, beau-frere d'Eſpernon, afin de l'eſchanger avec le Duc d'Elbœuf. Car il faut ſçavoir qu'Eſpernon étoit revenu trouver le Roy avec de bonnes troupes, & qu'il avoit logé ſon Infanterie dans Blois pour le deffendre du courroux du Duc de Mayenne, qui menaçoit de le mettre rez pied rez terre, & d'y ſemer du ſel en vangeance de la mort de ſes freres. La Cavalerie du Comte de Brienne fut toute taillée en pieces, & luy enveloppé & fait priſonnier dans Saint Oüin: mais le Roy le laiſſa là ſans ſe trop ſoucier de l'eſchanger. Cela arriva peu de jours aprés l'entreveuë des deux Rois.

L'eſloignement du Roy de Navarre donna lieu au Duc de Mayenne de faire enſuite une tentative ſur la Ville de Tours. Peut-eſtre que les intelligences ſecretes qu'il y avoit avec des Habitans ligueux, ou même avec des Officiers du Roy, l'y convierent. Il partit le ſoir du ſeptiéme de May avec ſon armée, & aprés une marche de treize lieuës, il ſe trouva le lendemain à dix heures du matin ſi prés des Fauxbourgs, que peu s'en falut que le Roy, qui eſtoit ſorty à la promenade du coſté de Marmouſtier, ne fuſt ſurpris par ſes coureurs.

Le Duc grand temporiſeur, perdit la moitié du jour en foibles eſcarmouches: il eſtoit prés de quatre heures apres midy, quand apres avoir bien taſté, il attaqua tout de bon le Fauxbourg ſaint Symphorien, & l'emporta en moins de demie heure. Ce qui fit juger que ſi d'abord il y euſt donné de meſme, il euſt emporté la Ville, dans laquelle il avoit une puiſſante faction: mais ſur le ſoir Chaſtillon arriva avec les troupes du Roy de Navarre qui eſtoient proche de Tours, & ſe retrancha dans une Iſle vis-à-vis de la Ville.

Sur cela le Duc ayant fait reflexion qu'il avoit peu de Cavalerie, & que ſon Infanterie eſtoit toute de nouvelles levées, que le Roy de Navarre en perſonne ſeroit bien-toſt de retour avec la partie de ſes troupes qui eſtoit reſtée à Chinon, il jugea plus ſeur de faire retraitte, & deſlogea à la ſourdine dés la petite pointe du jour, prenant ſa route vers l'Anjou pour recueillir dans ce Pays-là & dans le Perche, & le Maine, les Compagnies que les Gentils-hommes ligueux y avoient levées.

Ce premier effort de la ligue ayant ſi mal réüſſi, la Nobleſſe, qui auparavant croyoit le Roy perdu, reconnut qu'il ſe pouvoit deffendre, & accourut en toute diligence auprés de luy. Alors ayant liberté de ſortir en campagne

campagne de quelque coſté qu'il luy plaiſoit, il pria le Roy de Navarre d'advancer ſes troupes à Boiſgency pour eſſayer de reduire Orleans, envoya le Comte de Soiſſons en Bretagne pour aſſeurer la Ville de Rennes, & luy-meſme fit une cavalcade à Poitiers, penſant affermir à ſon ſervice cette Ville, qui vacilloit encore entre les deux partis. Mais Orleans ne branſla pas pour l'approche des troupes du Navarrois; le Comte vaincu dans un combat tomba malheureuſement entre les mains du Duc de Mercœur, qui le fit priſonnier dans Chaſteau-giron à trois lieuës de Rennes; & le Roy ne trouva pas à Poitiers la diſpoſition qu'on luy avoit fait eſperer. 1589.

Il s'en revint donc à Tours, où il commençoit à retomber dans ſon oyſiveté, ſe flattant toûjours de quelque accommodement avec la ligue: mais le Roy de Navarre quand il prit la liberté de le venir voir, excita ſa pareſſe par tant d'aiguillons d'honneur & de crainte, qu'il le força de remonter à cheval, ne luy demandant que deux mois de travail pour le mettre en repos toute ſa vie.

Deux bonnes nouvelles luy ſervirent encore d'eſperon pour le réveiller, l'une eſtoit la deffaite des Seigneurs de Saveuſe & de Broſſe; l'autre le gain de la bataille de Senlis. Saveuſe & Broſſe eſtoient freres, des plus braves d'entre les Picards, & des plus ardents ligueurs; Comme ils amenoient deux cens Lances au Duc de Mayenne, ils furent chargez par Chaſtillon en cet endroit de la Beauſſe prés de Bonneval, où l'on voit encore la Croix de Saveuſe. Il en tua cent, & en fit quatre-vingt priſonniers, dont la pluſpart moururent de leurs bleſſures. Entre autres Saveuſe, qui ſans vouloir recevoir aucune conſolation, rendit l'ame avec le ſang, en deteſtant toûjours les meurtres de Blois, & loüant les vertus heroïques du Duc de Guiſe.

Quant à l'affaire de Senlis, Toré qui avoit beaucoup de pouvoir dans cette ville-là, à cauſe du voiſinage de Chantilly, l'ayant ramenée à l'obeïſſance du Roy, le Duc d'Aumale voulut la reprendre avec des troupes Pariſiennes, & quatre mille hommes que luy amena Balagny, qui tenoit la Ville de Cambray, & s'en diſoit Prince. Or le jour meſme qu'elle avoit capitulé de ſe rendre, la Noüe & le jeune Duc de Longueville qui avoient aſſemblé quelque deux mille hommes pour aller au devant des Suiſſes levez par Sancy & quelques Seigneurs de Picardie, dont Balagny avoit ruïné les maiſons, reſolurent de la ſecourir. En Juin.

Ils attaquerent vigoureuſement ce Camp Bourgeois, & n'y trouverent pas beaucoup de reſiſtance; il ſe défit de luy-meſme à la veuë de leurs troupes. Il en demeura ſur la place prés de deux mille hommes, & preſque autant dans le bois de Chantilly qui furent aſſommez par les Payſans, & mille priſonniers avec le bagage & l'artillerie. Mayneville & Chamois y perdirent la vie ſur le champ. Aumale picqua tout d'une traite à ſaint Denys, où il ramaſſa quelque débris de ſa défaite. Les victorieux vinrent paſſer aux portes de Paris où ils tirerent quelques

1589. volées de Canon, qui porterent juſques dans les Hales, & mirent des
En Juillet. vivres dans Vincennes qui tenoit encore pour le Roy.

La Ducheſſe de Montpenſier voyant Paris fort ébranſlé par cette grande déroute, preſſa le Duc de Mayenne d'y venir donner ordre, autrement que tout eſtoit perdu. Il s'y rendit donc dans quinze jours, ayant auparavant reduit la Ville d'Alençon. Lors qu'il eut tenu quelques conſeils avec les Seize ſur l'eſtat preſent des affaires, il alla reprendre la Ville de Montereau qui s'eſtoit renduë au Duc d'Eſpernon, puis auſſi-toſt il décendit le long de la Seine, & ſe campa aux environs de Paris pour le couvrir. Car déja l'armée du Roy eſtoit devant Pontoiſe ; Et elle le prit à compoſition, aprés que Hautefort y eut eſté tué, & Alincour qui en eſtoit Gouverneur, bleſſé griévement à l'eſpaule.

La veille de la capitulation le Roy ſceut que le ſecours eſtranger qu'il attendoit, compoſé de dix mille Suiſſes, deux mille Lanſquenets, & quelque Cavalerie legere, eſtoit arrivé à Poiſſy. Par ce moyen ſon armée eſtant de plus de trente-huit mille hommes, l'advis du Roy de Navarre & des jeunes Capitaines, quoy que contrarié par les vieux, fit reſoudre qu'on attaqueroit Paris de vive force. Ainſi le Roy eſtendit ſes troupes depuis ſaint Cloud (où il ſe logea dans la maiſon de Gondy) juſqu'au Port de Nueïlly, & le Roy de Navarre les ſiennes depuis Vanvres juſqu'au Pont de Charenton.

Le Duc de Mayenne avoit enclos les Fauxbourgs de ce coſté-là de grands retranchemens, & diſtribué ſes troupes pour les garder. La Chaſtre devoit deffendre ceux de ſaint Germain, de ſaint Jacques, & de S. Marcel, & luy ceux de ſaint Honoré, de ſaint Denys, de ſaint Martin, & de ſaint Laurent, en cas que le Roy envoyaſt des troupes de ce coſté-là. Il n'avoit pas plus de dix mille hommes de guerre: mais le Duc de Nemours eſtoit en marche pour luy en amener autant, & il en attendoit trois mille de Lorraine, & quelque Cavalerie de divers endroits du Royaume: ſecours ſuffiſans, mais qui n'eſtoient pas ſi proches que le peril.

A la veuë de l'armée du Roy, les Royaliſtes qui eſtoient en grand nombre dans Paris, les timides, & ceux qui avoient beaucoup à perdre, ſe declarerent preſque tous à maſque levé pour un accommodement, & on les voyoit déja aller par les maiſons exhorter leurs amis de faire comme eux. La crainte d'une ſanglante punition glaçoit le cœur des plus eſchauffez ligueux ; on avoit beau les encourager par les declamations des Predicateurs, & par de fauſſes nouvelles qu'on faiſoit venir de toutes parts : il y avoit danger que dans une attaque generale, qui eſtoit reſoluë au ſecond jour d'Aouſt, les armes ne leur tombaſſent des mains ; & plus encore que lors qu'ils ſeroient le plus occupez au combat, les Royaliſtes ne les chargeaſſent par derriere, & n'ouvriſſent une porte de la Ville aux attaquants.

Le Duc de Mayenne, pluſtoſt que d'en venir à une ſi dangereuſe extre-

mité, avoit pris genereuſement ſon party de ſortir avec 4000. hommes dévoüez à la mort comme luy, de donner teſte baiſſée dans le logement de ſes ennemis ; & de ſolliciter le ſort des armes, qui ſe declare quelquefois pour les genereux deſeſperez, à luy donner quelque favorable ouverture, ou au pis aller, d'enſevelir ſes hauts deſſeins dans une mort glorieuſe. 1589.

Il eſtoit dans cette extrême reſolution, quand un coup auſſi effroyable qu'inopiné, le ſauva ſur le bord du precipice. Un Moine Jacobin nommé Frere Jacques Clement natif du Village de Sorbonne prés de Sens, âgé de vingt-cinq ans, qui eſtoit profés au Convent de Paris, & s'eſtoit fait Preſtre depuis peu de temps, au reſte groſſier & ignorant, mais de temperament fort melancolique, & ſuſceptible de ces noires imaginations que la bile bruſlée forme dans le cerveau, entreprit malheureuſement d'oſter la vie au Roy. De quelle ſorte & par quelles perſonnes il y fut induit, c'eſt une choſe trop importante pour le dire ſans en avoir plus de certitude que je n'en trouve : mais il eſt vray que ſi on ne luy en inſpira le deſſein, au moins on fut bien aiſe qu'il l'euſt pris, & qu'on luy en donna les moyens & l'inſtruction, puiſqu'on luy fit connoiſtre le Comte de Brienne, & quelques autres Seigneurs Royaliſtes qui eſtoient priſonniers dans la Baſtille, qu'on luy bailla un paſſeport de ce Comte, & une lettre de croyance du Preſident de Harlay pour le Roy, mais qui eſtoit fauſſe. En Aouſt.

La Gueſle Procureur General, allant avec ſon frere de ſa Maiſon de Vanvres à ſaint Cloud, le rencontra ſur ce chemin-là, & ayant ſceu de luy qu'il avoit des choſes tres-importantes à dire au Roy, il le fit monter en trouſſe derriere ſon frere, & le mena à ſaint Cloud. Que ce fuſt brutalité, ou force de courage, ou aſſeurance de la pretenduë gloire du martyre, on ne vid jamais un homme ſi intrepide que ce méchant Moyne. Il ſoupa gayement avec les gens de la Gueſle, il ne s'émeut point de toutes les queſtions qu'ils luy firent, & il dormit toute la nuit d'un profond ſommeil. Le lendemain ayant eſté introduit par la Gueſle dans la Chambre du Roy, il s'approche de luy ſans eſtonnement, luy parle ſans heſiter, luy preſente quelques lettres, & comme le Roy les liſoit, il prend ſon temps, tire un couſteau de ſa manche, & le luy plonge dans le ventre. Le Roy ſe ſentant bleſſé, s'écrie, s'arrache le couſteau de la playe, & luy en donne deux coups, l'un au front, l'autre à la jouë. La Gueſle met l'eſpée à la main, en frappe imprudemment le Moine du pommeau dans le front, & deux ou trois des Quarante-cinq encore plus imprudens, le tuënt ſur la place. Quand on eut reconnu qui il eſtoit, le grand Prevoſt fit tirer ſon corps à quatre chevaux, bruſler les quartiers, & jetter les cendres au vent.

D'abord la playe du Roy ne parut point dangereuſe : mais lors qu'on eut indication par un lavement qu'on luy donna, que les

1589. En Aouſt. petits boyaux eſtoient percez, & qu'il n'y avoit point de remede; il ſe reſolut à la mort, & s'y prepara de la maniere que le doit un Roy Tres-Chreſtien. Il confeſſa ſes pechez au Chapelain de ſon cabinet, qui luy donna l'abſolution, ſous la promeſſe qu'il luy fit, d'eſtre preſt d'obeïr à tout ce que le ſaint Pere luy ordonneroit; Et neantmoins il ne parla point de mettre le Cardinal de Bourbon & l'Archevêque en liberté. Comme il avoit commencé de ſe confeſſer pour la ſeconde fois, il tomba en défaillance, puis ayant tout-à-fait perdu la parole, il expira ſur les quatre heures du matin, le ſecond jour d'Aouſt qui eſtoit le lendemain de ſa bleſſure.

Le ſoir precedent, le Roy de Navarre adverty du danger où il eſtoit, le vint viſiter; les frequentes ſyncopes auſquelles il tomboit de moment en moment, ne luy permirent pas de luy faire de longs diſcours: mais lors qu'il fut mort, les diverſes factions luy en firent tenir de differents ſelon leurs intereſts. Les Catholiques diſoient qu'il l'avoit exhorté d'abjurer ſon Hereſie, & de profeſſer la vraye foy; les Huguenots au contraire, qu'il les avoit tous priez de remettre ce differend à la convocation des Eſtats generaux; Quelques autres, qu'il les avoit conjurez de demeurer unis, & de pourſuivre la vengeance de ſa mort: mais il eſt conſtant qu'il l'embraſſa pluſieurs fois, & qu'il l'appella ſon bon frere, & ſon legitime Succeſſeur.

On porta ſon corps à ſaint Cornille de Compiegne, où il repoſa juſqu'à l'an 1610. qu'il fut apporté à ſaint Denys avec celuy de la Reyne ſa mere qui eſtoit à Blois, pour accompagner la pompe funebre de Henry le Grand. Tous deux furent mis dans le mauſolée des Valois. Benoiſe Secretaire du Cabinet, fidelle ſerviteur, fit enterrer ſon cœur & ſes entrailles dans un lieu ſecret de l'Egliſe ſaint Cloud; puis quand Henry IV. eut donné la paix à la France, il y fit mettre un epitaphe que l'on void encore, & luy fonda un anniverſaire.

Henry III. ceſſa de vivre dans l'onziéme mois de la trente-neufviéme année de ſon âge, & dans le ſecond de la ſeiziéme de ſon regne. Il n'eut point d'enfants de la Reyne Louyſe ſa femme, qui luy ſurvécut juſqu'à l'an 1601. & au quarante-ſeptiéme de ſon âge. Elle avoit choiſi ſa retraite au Chaſteau de Moulins, qui eſtoit des terres de ſon Doüaire: où elle paſſa le reſte de ſes jours dans de continuels exercices de pieté & de vertus Chreſtiennes.

Avec ce Roy prit fin la branche des VALOIS, qui avoit regné cent ſoixante & un an (à compter depuis Philippe VI.) & donné treize Rois à la France, preſque tous magnifiques, liberaux, vaillants, avec cela Religieux, & amateurs des belles Lettres, horſmis Philippe de Valois: mais à dire le vray, trop impetueux, & peu heureux à la guerre; Ils ont neantmoins acquis à ce Royaume par bonne conduite, pluſtoſt que par force, le Dauphiné, la Bourgogne, la Provence, & la Bretagne; Et ils ont chaſſé les Anglois de toute la Fran-

ce, aprés les avoir combattus cent trente ans durant avec diverſe for- 1589.
tune.

Mais ils ont commencé à charger leurs peuples de tailles & d'impoſitions, peu connuës dans les regnes de leurs predeceſſeurs, ſinon en cas d'urgente neceſſité, de l'octroy des Eſtats, & ſeulement pour un temps. Ils ont aliené le ſacré Domaine de la Couronne, permis aux roturiers de poſſeder des Fiefs, oſté l'élection canonique des Benefices, introduit la venalité des Charges, & meſme celle de la Nobleſſe, multiplié les Officiers de Juſtice & de Finance, par conſequent la chicane & les dépredations, compoſé grand nombre de Reglemens & d'Ordonnances, changé l'ancienne milice du Royaume, pour entretenir des gens de guerre à leur ſolde, abattu la puiſſance des grands Seigneurs, appellé les femmes, le luxe, le jeu & les voluptez à la Cour, & enfin fait pluſieurs autres changemens, dont il faut laiſſer aux ſages le jugement s'ils ſont utiles, ou dommageables à l'Eſtat.

encore SIXTE V. prés de 13. mois ſous ce regne.

URBAIN VII. éleu le 15. de Septembre 1590. S. 12. jours ſeulement.

GREGOIRE XIV. éleu le 5. Decembre 1590. S. 10. mois, 10. jours.

INNOCENT IX. éleu le 29. Octobre 1591. S. 2. mois.

CLEM. VIII. éleu le 30. Janvier 1592. S. 13. ans, & un mois.

LEON XI. éleu le 1. d'Avril 1605 S. 27. jours.

PAUL V. éleu le 16. May 1605. S. 15. ans & prés de 9. mois, dont 5. ans ſous ce regne.

HENRY IV.

ROY LXII.

Fier & brave ennemy, doux & clement vainqueur,
Grand Roy ſans favoris, ſans fraude, & ſans vengeance,
Par force ou par amour, je reconquis la France,
Et de tous les mortels j'eus l'eſtime & le cœur.

HENRY IV.

SURNOMMÉ LE GRAND

ROY LXII.

Agé de trente-cinq ans & huit mois.

BIEN qu'il n'y euſt point encore d'exemple en France, qu'un Prince fût venu à la Couronne, d'un degré auſſi éloigné que celuy où ſe trouvoit Henry Roy de Navarre à l'égard du Roy Henry III. n'eſtant ſon parent que du dix à l'onziéme : neantmoins c'eſtoit le ſentiment des peuples & des plus celebres Juriſconſultes, que cette ſucceſſion s'eſtendoit ſans bornes à tous les Princes de la ligne maſculine. Auſſi, ceux qui l'en vouloient exclure ne prenoient pas pour pretexte l'éloignement de la parenté au delà du ſeptiéme, mais le deffaut de ſa Religion ; Et ils croyoient luy avoir tellement fermé toutes les avenuës tant par l'Edit de réünion, qu'ils avoient fait jurer ſi ſolemnellement aux Eſtats Generaux & au deffunt Roy, que par la Bulle du Pape Sixte V. qu'ils s'imaginoient qu'il n'en pouvoit jamais approcher, meſme en ſe convertiſſant. 1589. En Aouſt.

Durant la nuit du ſecond au troiſiéme d'Aouſt, lors que ſon predeceſſeur eſtoit à l'agonie, il tint pluſieurs Conſeils tumultuairement dans le meſme logis avec ſes plus fidelles ſerviteurs : puis lors qu'il ſçeut qu'il alloit rendre l'eſprit, il ſe retira en ſon quartier à Meudon, ſuivy d'abord d'un aſſez bon nombre de Nobleſſe, qui l'accompagnoit par curioſité pluſtoſt que par affection. Là s'eſtant renfermé dans ſa chambre, il conſultoit tantoſt avec les uns, tantoſt avec les autres, leur témoignant à tous une grande confidence, mais ſe deffiant generalement de tous.

Quelques-uns, mais en petit nombre, luy jurerent fidelité ſans aucune condition. Biron, le plus conſiderable, & le plus impetueux de tous ceux qui ſe trouverent-là, croyant que le Royaume s'alloit démembrer, comme il l'avoit eſté ſous la fin de la race Carlienne, témoigna qu'il deſiroit avoir la Comté de Perigord pour ſa part. Le Roy donna charge à Sancy de la luy offrir : mais Sancy qui ne pouvoit pas pretendre un pareil avantage pour luy-meſme, le ſçeut ſi bien piquer de generoſité, qu'il renonça à cette demande, & s'en alla avec luy trouver les Suiſſes, pour

1589. En Aouſt. les perſuader de demeurer au ſervice du nouveau Roy. La crainte qu'ils eurent de perdre leur monſtre fut une puiſſante raiſon pour les y retenir, quelques-uns neantmoins ſe débanderent.

Ce ſecours fut un grand avantage pour le nouveau Roy : mais du reſte il eſtoit ſans argent & ſans credit ; les Princes de ſon ſang n'avoient ny pouvoir ny volonté de luy ayder ; le vieux Cardinal de Bourbon eſtoit ſon competiteur ; l'ambition du Cardinal de Vendoſme luy faiſoit de la peine, l'humeur du Comte de Soiſſons s'accordoit mal avec la ſienne ; le Prince de Conty frere de ces deux Princes eſtoit de peu d'effet, à cauſe de ſa ſurdité & de ſes autres deffauts naturels ; Montpenſier leur couſin, le plus riche & le plus puiſſant de tous, vouloit bien qu'il fuſt Roy, & n'en euſt jamais ſouffert un autre : mais il deſiroit que ſans aucun délay, il abjuraſt ſa Religion.

Quant aux Seigneurs qui ſe trouverent dans l'armée du deffunt Roy, ils n'eſtoient gueres bien intentionnez pour luy. Ceux qui avoient eſté en faveur, apprehendoient qu'il ne ſe vengeaſt des mauvaiſes impreſſions qu'ils avoient données de luy à leur maiſtre ; D'ailleurs ils euſſent bien voulu conſerver le pouvoir qu'ils avoient eu en l'autre Cour ; Et dans cette intention ils entretinrent leur cabale ſeparée quatre ou cinq ans durant. Les autres craignoient qu'il ne donnaſt leurs charges à ſes Huguenots, & les Huguenots meſme apprehendoient fort qu'il ne changeaſt de Religion. Ces deffiances qu'ils avoient conceuës il y avoit long-temps, commencerent à paſſer dans leur eſprit pour des veritez prochaines, quand ils le virent prés de monter ſur le thrône.

Ainſi il ne ſçavoit de qui prendre conſeil : toutes les reſolutions luy ſembloient perilleuſes, il voyoit autant d'inconvenient à ſe faire promptement Catholique, comme à perſiſter dans le Huguenotiſme, & le milieu d'entre ces deux extrémitez avoit les inconveniens de toutes les deux. Tandis qu'il rouloit ces differentes penſées dans ſa teſte, il ſe fit une aſſemblée de Nobleſſe tout contre ſon logis ; Dans laquelle, il fut reſolu qu'on luy declareroit que la qualité de *Tres-Chreſtien, eſtant eſſentielle à un Roy de France, il ne pouvoit pas recueillir la Couronne qu'avec cette condition.* Le Duc de Longueville ſe chargea de luy porter cette parole : comme il fut à ſa porte il eut quelque conſideration & laſcha le pied, mais François d'O Sur-Intendant des Finances, la prit & la porta hardiment.

La nuit ſuivante, le Roy tint Conſeil avec cinq ou ſix de ſes plus intimes amis pour faire réponſe à la Nobleſſe : laquelle au meſme temps eſtoit toute aſſemblée dans le logis de François de Luxembourg Duc de Piney. Il fut reſolu dans ſon Conſeil, que quoy qu'il en pûſt arriver, il perſevereroit pour lors en ſa croyance ; Dans l'Aſſemblée il fut arrêté qu'on pouvoit le reconnoiſtre avec ces conditions ; *Qu'il ſe fit inſtruire dans ſix mois ; Que cependant il deffendiſt l'exercice de la nouvelle Religion ; Qu'il n'admiſt point aux Charges ny aux emplois ceux qui la profeſſoient,*

profeſſoient, & qu'il permiſt à la Nobleſſe de deputer vers le Pape, pour luy faire entendre & agréer les cauſes qui la portoient de demeurer à ſon ſervice. Il conſentit facilement à tous ces poincts, horſmis au ſecond; en recompenſe duquel il promit de rétablir par tout l'exercice de la Religion Catholique, & de remettre les Eccleſiaſtiques dans leurs biens. 1589. En Aouſt.

Il y en eut pluſieurs qui ſignerent cét accommodement à regret, & quelques-uns qui le refuſerent abſolument; entr'autres Eſpernon & Vitry. Le dernier ſe jetta dans Paris, & ſe donna pour un temps à la ligue: l'autre ayant proteſté qu'il ne ſeroit jamais ny ligueux ny Eſpagnol, demanda ſon congé, mais accorda quelques jours au nouveau Roy pour lever le ſiege de Paris avec honneur. Eſt-ce qu'il craignit que ce Prince, auquel nouvellement il avoit rendu de mauvais offices auprés de Henry III. ne luy joüaſt quelque mauvais tour, ou s'il apprehenda qu'il ne luy empruntaſt quelques grandes ſommes d'argent à ne jamais rendre? Quel que fuſt ſon motif, ſon exemple fut cauſe que la plus grande partie de l'armée ſe débanda; auſſi le Roy luy en garda toute ſa vie un reſſentiment, qui enfin cauſa de grands maux.

Du coſté de la ligue, les Pariſiens, lors qu'ils ſçeurent la mort du Roy, conſiderant pluſtoſt la grandeur du peril dont ils avoient eſté ſi proches, que l'énormité de ce déteſtable parricide, firent des réjoüiſſances publiques, allumerent des feux de joye, dreſſerent des tables par les ruës, quitterent les écharpes noires, & en prirent de vertes, courant eſperduëment de la ville aux retranchements, & des retranchements à la ville.

Cependant le matin ſur les dix heures ſe fit le fameux duel d'entre Jean de l'Iſle Marivaut & Claude de Maroles, tous deux fort braves Gens-d'armes. Le dernier bien plus adroit, quoy que beaucoup plus jeune, avoit genereuſement receu le deffy de l'autre. Ils choiſirent pour champ de combat, la campagne de derriere les Chartreux. Maroles addreſſa ſi juſte, qu'il tua Marivaut d'un coup de lance dans l'œil. Il rendit genereuſement ſon corps aux Royaliſtes, & ſe contenta de ſon épée & de ſon cheval pour marques de ſa victoire.

Quand les Pariſiens ſe furent un peu remis de leurs premiers tranſports, *ils* ſe trouverent tous de ce ſentiment, qu'il ne faloit point recevoir un Prince heretique dans le thrône de ſaint Louïs. Cette reſolution parut ſi belle & ſi Chreſtienne, qu'elle fut embraſſée par ceux même qui avoient toûjours deteſté la ligue comme une faction. Auſſi par tout le Royaume elle attira dans le party grand nombre de perſonnes vrayement pieuſes & fort conſiderables; qui y demeurerent juſqu'à ce que la converſion du Roy euſt ſatisfait leur conſcience, & aſſuré la Religion Catholique: car à dire le vray elle euſt couru grand riſque, ſi on n'euſt pas obligé ce Prince à ſe convertir. Mais d'autre part Henry III. ſur lequel la fureur des peuples portoit la vengeance de la mort des Guiſes, n'eſtant plus au monde, leur chaleur auſſi eſtoit tombée tout

1589. d'un coup, & les eſprits n'ayant plus cét objet en veuë, ne ſe remuoient plus avec la meſme violence.

Le Duc de Mayenne conſiderant toutes ces choſes, peut-eſtre avec plus de lenteur qu'il n'en faut dans de ſi grandes & ſi preſſantes occaſions, ne ſçavoit à quoy ſe reſoudre; Ses amis luy conſeilloient de ſe faire declarer Roy pour recueillir & réünir enſemble tous les membres eſpars de ſon party; Et quoy que cét avis ne pluſt pas aux Seize, ny à Mendoze Ambaſſadeur d'Eſpagne, ſi eſt-ce que ſi la choſe euſt eſté faite, il euſt bien falu qu'ils y euſſent conſenty. Les autres vouloient qu'il s'accommodaſt avec le Roy, qui luy offroit des conditions tres-avantageuſes, & partageoit preſque le Royaume avec luy. Les plus ſages le preſſoient de declarer aux Catholiques de l'armée Royale, que tous ſes reſſentimens eſtant éteints par la mort de Henry III. à laquelle il n'avoit pourtant rien contribué, il n'avoit plus d'intereſt en cette cauſe que celuy de la Religion; Et que partant il les prioit qu'ils ſe joigniſſent à luy pour obliger le Roy de Navarre à rentrer dans la vraye Egliſe, ou s'il n'y rentroit pas, pour en élire un autre du ſang Royal tel qu'ils jugeroient à propos. Mais il n'embraſſa aucun de ces trois avis, & ſuivant celuy des Quarante & des plus notables Bourgeois, il reſolut de proclamer Roy Charles Cardinal de Bourbon: ce qu'il ne fit pourtant qu'à quatre ou cinq mois delà.

Ce fut donc en vain que le nouveau Roy eſſaya divers moyens pour le fléchir: il n'en pût tirer d'autre réponſe, ſinon que ſon party n'entendroit à aucunes conditions qu'il n'euſt mis le Cardinal en liberté, & qu'il ne fuſt rentré dans l'Egliſe. Cependant comme il connut que le Duc luy débauchoit pluſieurs Capitaines, autant par les careſſes des coquettes de Paris, que par ſes preſents ſecrets, il reſolut de décamper & d'aller en Normandie, pour s'aſſurer des villes dont les Gouverneurs n'étoient point encore attachez à la ligue. Il le faiſoit auſſi pour recueillir l'argent qui eſtoit dans les receptes, & pour recevoir le ſecours d'Angleterre: mais auparavant il accompagna le corps de ſon predeceſſeur à S. Cornille de Compiegne, & en chemin faiſant il prit Creil ſur-Oyſe, Meulan ſur Seine, Clermont en Beauvoiſis, & Giſors en Normandie.

Il fut contraint aprés cela d'accorder le congé à ſa Nobleſſe pour aller faire la recolte: mais il envoya une partie de ſes troupes avec celle de Picardie commandée par le Duc de Longueville; une autre avec celle de Champagne conduite par le Mareſchal d'Aumont; & meſme quelques compagnies en Angoulmois avec le Duc d'Eſpernon, afin de laiſſer croire qu'il ne s'en alloit en ce pays-là que par ſon ordre.

Les plus affectionnez à la liberté publique, diſoient que c'eſtoit aux Eſtats Generaux à vuider une queſtion ſi importante que celle d'une Couronne; auſſi le Roy les avoit aſſignez à Tours au mois d'Octobre, & le Duc à Paris au mois de Novembre, quoy qu'en effet l'un & l'autre ne le fiſſent que pour amuſer les peuples. Ils n'oublierent pas

chacun de ſon coſté, de donner avis à tous les Princes de leurs amis de ce qui s'eſtoit paſſé, & de rechercher leur aſſiſtance. Ils eſtoient tous deux à peu prés de meſme âge, & tous deux fort vaillans. Le Duc de Mayenne avoit eſté juſques-là en reputation d'eſtre meilleur Capitaine: mais il la perdit bien-toſt, parce qu'il manquoit de celerité, qui en eſt une des principales parties. 1589. En Septembre.

En effet, il eſtoit tardif à ſe reſoudre, encore plus lent à executer, negligent à pourſuivre ſes avantages, peſant de corps, grand dormeur, & grand mangeur. La meſme pareſſe engourdiſſoit ſes Secretaires & ſes Officiers domeſtiques; Il ſe trouvoit quelquefois des paquets de grande importance qu'ils laiſſoient deux ou trois jours ſur une table ſans les ouvrir. Ceux qui manioient ſes finances eſtoient prodigues & mauvais ménagers, il n'avoit jamais d'argent au beſoin. Sa lenteur laſſoit les plus eſchauffez, & ſa gravité morne, pour ne pas dire ſuperbe, rebutoit ſes plus fidelles Partiſans; comme ſes deffiances & ſes jalouſies continuelles dégouſtoient & offenſoient ceux de qui il pouvoit eſtre aſſiſté. Le Roy au contraire, ne ſe monſtroit point chiche de careſſes & de belles paroles, témoignoit de la confiance aux Princes dont il tiroit du ſecours, eſtoit affable & familier, prompt, actif, & vigilant, ne ſe tenant pas ſi long-temps au lict que le Duc ſe tenoit à table, avec cela eſpargnant & ménager juſqu'à l'excés: mais qui donnoit de bonne grace ce qu'il ne pouvoit pas refuſer.

Quant aux deux partis, celuy de la ligue eſtoit bien le plus grand: car il avoit tous les peuples, preſque toutes les grandes Villes, tous les Parlemens, horſmis Rennes, & Bordeaux (encore ce dernier ne reconnut le Roy qu'un an aprés) la meilleure partie de l'ordre Eccleſiaſtique, le ſecours d'Eſpagne, l'adveu de Rome, & tous les Princes Catholiques, horſmis la Republique de Veniſe & le Duc de Florence. Mais il n'y avoit point d'union entre ſes Chefs, & pas aſſez d'autorité dans ſon General pour bien joindre ces pieces découſuës, qui eſtoient plus oppoſées entre elles qu'au Roy meſme.

Le party Royaliſte avoit tous les Princes Proteſtans pour amis, preſque toute la Nobleſſe, les Officiers de la vieille Cour, & les Huguenots avec leurs vieilles troupes endurcies à toutes ſortes d'eſpreuves, & preſtes à tout expoſer pour faire un Roy de leur Religion. Auſſi luy rendirent-ils de tres-ſignalez ſervices; & ils luy en euſſent rendu de bien plus grands ſi la deffiance de ſa converſion ne les euſt refroidis. Quant à la Nobleſſe, n'ayant point de paye, elle ſervoit comme par quartier, un mois ou cinq ſemaines de ſuite tout au plus, aprés quoy elle ſe retiroit dans ſes maiſons, & celle d'une autre Province venoit à ſon tour prendre ſa place.

Il ne luy reſtoit que trois mille hommes d'Infanterie Françoiſe, deux Regimens Suiſſes, & douze cens chevaux: avec cela il deſcendit en Normandie le long de la Seine. N. le Blanc-Rolet, homme de cœur & de jugement, Gouverneur du Pont de Larche, fut le premier qui ſe

1589. declara pour luy, eſtant venu au devant, luy apporter les clefs de ſa place. Emar de Chates luy envoya la meſme aſſurance pour Diepe, & Gaſpard de Pelet la Verune pour la Ville & le Chaſteau de Caen. Ces heureux ſuccés l'engagerent au ſiege de Roüen : Aumale & Briſſac eſtoient dedans avec douze cens chevaux ; & neantmoins comme le peuple commençoit à s'ébranler, ne s'aſſurant pas trop ſur leur conduite ny ſur leur valeur, le Duc de Mayenne jugea neceſſaire d'y aller luy-meſme.

Il avoit prés de quatre mille chevaux & quinze mille hommes de pied ; car Henry Marquis de Pont fils du Duc de Lorraine, aprés la priſe de Jamets, l'eſtoit venu joindre avec mille chevaux, Chriſtofle de Baſſompierre avec quatre Cornetes de Reiſtres, le Duc de Nemours avec trois mille fantaſſins & quinze cens chevaux, Balagny avec deux mille hommes, & le Duc de Parme luy en avoit envoyé autant. Le Roy ne croyoit pas que cette armée puſt eſtre ſi-toſt preſte, ny qu'elle duſt marcher de ce coſté-là. Quand il ſceut qu'elle venoit à luy, il decampa de devant Roüen, & alla prendre la ville d'Eu : mais il fut bien eſtonné lors qu'on luy vint dire qu'elle avoit paſſé la Seine à Vernon.

Il vit bien alors qu'il n'y avoit point d'autre party à prendre, en attendant qu'il euſt ramaſſé ſa Nobleſſe & ſes amis que de ſe retirer ſous les murailles de Diepe ; Et peut-eſtre qu'il n'en euſt pas eu le temps, ſi la celerité de l'armée du Duc de Mayenne n'euſt pas eſté retardée par l'abſence du Chef : car il eſtoit couru en poſte de Mantes à Beins en Haynaut, pour conferer avec le Duc de Parme.

Lors qu'il fut de retour, il fit deſſein d'acculer le Roy dans ce coin-là ; Et pour cét effet il reprit toutes les petites places d'alentour. Avec cela il s'imaginoit le pouvoir inveſtir, & puis l'envelopper tout-à-fait : ce qui luy ſembloit ſi facile & ſi indubitable, qu'il écrivit par tout, meſme en Eſpagne, qu'il tenoit le *Beannois* enfermé dans un lieu d'où il ne luy pouvoit échapper, à moins que de ſauter dans la Mer.

Le Parlement de Tours en eut ſi grand' frayeur, qu'il envoya des deputez propoſer au Roy d'aſſocier le vieux Cardinal de Bourbon à la couronne ; & le Roy luy meſme eſpouvanté par les timides conſeils de ceux qui eſtoient auprés de luy, & apprehendant, que les barques qui deſcendoient de Roüen, & les Vaiſſeaux que le Duc de Parme preparoit à Dunkerque, ne l'inveſtiſſent par mer auſſi bien qu'il l'eſtoit par terre, mit en deliberation s'il devoit s'embarquer pour ſe ſauver en Angleterre. La pluralité des voix l'euſt emporté de ce coſté-là, ſi les hardies remonſtrances du Mareſchal de Biron, qui pouvoit beaucoup auprés de luy, n'euſſent fait rejetter ce laſche conſeil.

Il ſe logea donc à Arques, qui eſt un bourg avec un Chaſteau ſitué ſur une éminence, à une lieuë & demie de Diepe, entre les deux coſteaux qui enferment la vallée où coule la petite riviere de Bethune, de l'embou-

chure de laquelle la mer fait le port de cette ville-là. Le Duc ſe logea ſur le coſteau de main gauche, & attaqua le Fauxbourg du Polet. En ayant eſté repouſſé, il ſe tint coy trois jours durant ſans rien entreprendre. Le quatriéme il fit un grand effort pour gagner les retranchemens du Roy: mais y ayant perdu cinq cens hommes, il ſe retira. Aprés cette tentative, il fut encore deux jours en repos, puis il décampa, & ayant fait une marche de 7. ou 8. lieuës, il ſe rabbatit tout d'un coup proche du Polet, & commença à le battre de dix pieces de Canon, mais c'eſtoit de fort loin & fort lentement. Le dixiéme jour il leva entierement le ſiege, & ſe retira bien avant en Picardie. 1589. En Septembre.

Outre ſa lenteur & ſon incertitude, il y avoit d'autres entraves non moins peſantes, qui l'empeſchoient de ſe remuer avec la force & la promptitude que requierent les grandes entrepriſes: ſes Allemands & ſes Suiſſes refuſoient de combattre, ſi auparavant il ne leur payoit leurs monſtres; Et ils eſtoient preſts à toute heure d'en venir aux mains avec les François, pour les querelles qui ſont ordinaires entre les differentes nations. D'ailleurs tous les Chefs de ſon armée, tenant la priſe du Roy, ou ſa fuite indubitable, diſputoient déja entre eux du partage du Royaume. Le Marquis de Pont croyoit que la Couronne luy eſtoit deuë, le Duc de Nemours, le Duc & le Chevalier d'Aumale ſe mocquoient de ſes pretentions, & n'ayant pas moins de jalouſies entre eux que contre luy, ſe morguoient auſſi à toute heure les uns les autres. Voilà ce qui dés la premiere déma:che fit voir l'impuiſſance du Duc de Mayenne & de la ligue, & ce qui donna au party Royaliſte une ſi mauvaiſe opinion d'elle, & une ſi bonne de luy-meſme, que depuis ce jour-là il ne fit plus de difficulté non ſeulement de l'attendre par tout ailleurs, mais encore de l'aller chercher avec des forces inégales.

Avant que d'entrer plus avant dans cette confuſion de troubles, il eſt bon de marquer la diſpoſition du dedans de la France & du dehors, à l'endroit des deux partys. Le Pape Sixte s'eſtoit declaré pour la ligue, parce que les premieres nouvelles aprés la mort de Henry III. luy rapporterent qu'elle eſtoit Maiſtreſſe abſoluë du Royame, & qu'il croyoit que dépendant de luy, elle luy laiſſeroit faire un Roy qui luy ſouſmettroit entierement ſa couronne.

Le Roy d'Eſpagne ne vouloit point terminer cette grande querelle, comme il euſt pû faire fort aiſément, s'il euſt commandé d'abord au Duc de Parme d'entrer en France, & de ſe joindre au Duc de Mayenne: mais il avoit intereſt de ruiner ce Royaume par ſes propres forces, pour en arracher quelques lambeaux. Dans ce deſſein, il ne donna jamais au Duc que de petits ſecours, & de belles promeſſes jointes avec beaucoup d'oſtentation. Auſſi le Duc ne prit jamais de ſincere ny d'eſtroite liaiſon avec luy; Et connoiſſant comme il faiſoit ſes intentions, il avoit ſouvent bien plus de crainte & d'embarras des troupes qu'il luy fourniſſoit, qu'il n'en tiroit de ſervice.

1589. En Septembre

La Seigneurie de Veniſe & le Duc de Florence avoient intereſt qu'il y euſt un Roy en France pour contrebalancer la trop grande puiſſance de celuy d'Eſpagne, qui s'élevoit ſur leurs teſtes. Ainſi la Seigneurie reconnut d'abord Henry IV. nonobſtant les oppoſitions du Nonce du Pape, & de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne; Et le Florentin offrit de luy preſter trois cent mille écus, pourvû qu'il luy pluſt faire épouſer ſa niéce Marie de Medicis à un des Princes de ſon ſang.

Le Duc de Lorraine pretendoit la Couronne pour ſon fils le Marquis de Pont: mais en ayant fait la demande dans l'aſſemblée de quelques Deputez des Villes de Champagne qui ſe tint à Chaumont en Baſſigny, pas un ne luy donna ſa voix; Et ſon fils qu'il envoya en France avec des troupes, y acquit ſi peu de reputation, & eut meſme tant de mauvaiſe fortune auprés des femmes, qu'au lieu de la Couronne de France il ne remporta, diſoit-on, que la Couronne de Venus.

Le Duc de Savoye n'avoit pas de moindres pretentions que ce Marquis; il tiroit ſon droit de ſa mere fille du grand Roy François, & ſe ſentoit appuyé de l'alliance d'Eſpagne: Toutefois ſe connoiſſant trop foible pour emporter tout le Royaume, il ne vouloit jetter la main que ſur la Provence & ſur le Dauphiné. Pour cet effet il envoya vers le Parlement de Grenoble, qu'il croyoit déja bien diſpoſé en ſa faveur par les ſoins du Seigneur d'Albigny, pour luy repreſenter ſon droit & le faire reconnoiſtre. Mais il n'en eut pas grande ſatisfaction: le Parlement reſpondit que cette demande regardant tout le Royaume, il s'en faloit rapporter aux Eſtats Generaux, dont il ſuivroit abſolument la reſolution.

Quant aux Provinces, le Duc de Mercœur eſtoit Maiſtre de la meilleure partie de la Bretagne; la Normandie, la Picardie & la Champagne eſtoient preſque toutes ligueuſes; la Bourgogne demeura paiſible ſous les ordres du Duc de Mayenne, horſmis que l'année ſuivante le Comte de Tavanes Royaliſte, y prit quelques Chaſteaux, avec leſquels il fit la guerre au Vicomte ſon frere, amy paſſionné du Duc de Mayenne. La plus grande partie de la Guyenne ſuivoit les ordres du Roy, il n'y avoit que les Villes d'Agen, Villeneuve, & Marmande, & quelques Châteaux en Agenois & en Quercy, qui eſtoient dans le party oppoſé. Le Duc de Mayenne euſt ſans doute entrainé toute cette Province, s'il en euſt donné le Gouvernement à Biron, & non pas au Marquis de Villars fils de ſa femme, laquelle par ſes importunitez luy fit commettre cette lourde faute. Au reſte le Mareſchal de Matignon avoit retenu Bordeaux; Anne de Levis Comte de la Voute Limoges; Quelques autres le Perigord & le Quercy; Et le Duc d'Eſpernon l'Angoulmois. Poitiers au contraire s'eſtoit entierement eſchappé.

Les pays le long de la Loire eſtoient fort broüillez: le Berry & l'Orleannois, comme auſſi le Mayne, le Perche, & la Beauſſe, tenoient pour la ligue; la Touraine & le Bleſois pour le Roy. Montmoren-

cy luy avoit aſſeuré la partie du Languedoc, où il eſtoit le Maiſtre, parce qu'il luy avoit fait porter parole de l'eſpée de Conneſtable : mais il ne vouloit pas rompre la tréve qu'il avoit faite avec Joyeuſe ; lequel y tenoit les Villes de Narbonne, de Carcaſſonne, d'Alby, de Rhodés, & meſme celle de Thoulouze, qui eſt la Capitale de la Province, avec quelques autres petites places. 1589.

En Provence, le Parlement & la Valete ſe faiſoient la guerre, plus par leurs haines particulieres que par affection des partis. Le Duc de Savoye s'y meſla pour ſon propre intereſt ; mais cette année-cy il eſtoit occupé contre les Suiſſes, & à pourſuivre le deſſein qu'il avoit conceu de prendre la Ville de Geneve, à quoy il ne réüſſit pas. Le Duc de Nemours tenoit Lyon & Vienne, & d'Albigny Grenoble, & quelques petites Villes, tous deux pour la ligue ; Leſdiguieres Chef des Huguenots, & Alfonſe Dornane Chef des Catholiques Royaliſtes, s'eſtant alliez enſemble, maiſtriſoient preſque tout le reſte du Dauphiné. En Auvergne le Comte de Randan zelé Catholique, s'eſtoit aſſeuré de la Limagne : mais à l'oppoſite preſque tous les Seigneurs de la Province, comme nous l'avons marqué, luy reſiſtoient puiſſamment.

Les Pariſiens, qui tenoient la priſe du BEARNOIS (ils l'appelloient ainſi) tout-à-fait certaine, furent bien ſurpris quand ils le virent à leurs portes. Aprés avoir receu un ſecours de quatre mille Anglois la veille du jour que le Duc de Mayenne eſtoit décampé de devant Diepe, & ayant fait auſſi-toſt une grande marche, il vint le jour de la Touſſaints attaquer & forcer leurs grands retranchemens des Faux-bourgs S. Jacques & S. Germain, puis les Fauxbourgs meſme ; avec tant de vigueur, qu'il fuſt entré dans la Ville, ſi ſon canon fuſt arrivé aſſez à temps pour rompre les portes. On dit qu'il monta au clocher de l'Abbaye ſaint Germain, & que delà il contempla avec plaiſir le tumulte qu'il cauſoit dans Paris. En Novembre.

Bourgoin Prieur des Jacobins, fut pris dans les retranchemens du Fauxbourg ſaint Jacques, les armes ſur le dos, & ſe battant courageuſement. On le mena à Tours, où le Parlement le condamna à eſtre tiré à quatre chevaux, ſur les dépoſitions des témoins, vrais ou faux, qui diſoient qu'il avoit incité Jacques Clement à tuer Henry III. mais il le dénia toûjours conſtamment, & mourut de meſme.

Le Duc de Mayenne, ſçachant que le Roy approchoit de Paris, y envoya en diligence le Duc de Nemours, lequel n'y arriva que ſur le ſoir. Le lendemain il s'y rendit luy meſme avec le gros de ſes troupes. Au bruit de ſon arrivée, le Roy retira les ſiennes des fauxbourgs dans la campagne, & ayant demeuré trois heures ſous les armes en ordre de bataille, il s'en alla à Linois. Delà il fut prendre Eſtampes, & Janville, puis Vendoſme. Maillé Benehard qui en eſtoit Gouverneur, n'ayant ſceu ny ſe rendre à

1589. propos, ny ſe deffendre, y fut pris & eut la teſte tranchée.

En Novembre. Il paſſa enſuite à Tours, mais il n'y demeura que deux journées, & alla attaquer le Mans. Il y avoit dedans vingt compagnies & cent Gentilshommes, Bois-Dauphin y commandoit. Ils avoient fait bruſler tous les Faux-bourgs, comme s'ils euſſent voulu ſe deffendre juſqu'à l'extrémité, & neantmoins aux premiers coups de canon qui effleurerent leurs murailles, ils firent leur compoſition d'autant plus honteuſe qu'elle eſtoit plus honorable. Enfin dans l'Anjou, le Maine & la Touraine, la ligue ne pût conſerver que la ville de la Ferté Bernard. Le Roy la laiſſa-là, parce qu'il luy eſtoit plus important d'employer ſes armes à la reduction de la Normandie.

En Septembre. Dés le mois de Septembre, le Pape Sixte avoit choiſi le Cardinal Caëtan pour l'envoyer Legat en France. Ses ordres portoient, *de faire en ſorte qu'on pourveuſt la France d'un Roy pieux, Catholique, & agreable aux François; Pour cét effet d'aller droit à Paris où les Ambaſſadeurs d'Eſpagne & de Savoye ſe rendroient, d'écouter toutes les propoſitions qu'on luy feroit, de ſe montrer entierement deſintereſſé, de ne prendre aucun engagement pour aucun des pretendans, d'écouter meſme le Roy de Navarre, s'il y avoit eſperance de le reconcilier avec l'Egliſe, ſans bleſſer l'honneur & la dignité du S. Siege.* Depuis ces ordres donnez, le Pape receut les lettres que luy écrivoit le Duc de Piney, deputé vers ſa Sainteté de la part de la Nobleſſe Royaliſte, l'aſſeurant qu'il eſtoit en chemin pour aller à Rome luy rendre compte des bonnes intentions de ce Corps. Cela fut cauſe qu'il retarda le partement de ſon Legat pendant quelques ſemaines : mais la ligue le preſſa ſi fort, qu'il fut obligé de l'envoyer.

Il arriva à Lyon le neufiéme de Novembre, ſi plein d'une grande opinion de ſa puiſſance & de ſa conduite, qu'il penſoit diſpoſer de toute la France à ſa volonté, & y démeſler toutes les grandes affaires avec les petites intrigues & les menuës ſubtilitez dont ils ſe ſervent à traiter celles de Rome. Ainſi ayant refuſé l'offre que le Duc de Nevers luy fit de ſa ville (laquelle depuis la mort de Henry III. il avoit tenuë neutre entre les deux partis) & ſans avoir fait ſçavoir ſa venuë aux Seigneurs Catholiques qui eſtoient prés du Roy, mais ſeulement au Duc de Mayenne, il fit publier ſon Bref portant le ſujet de ſa legation, & enſuite s'en vint droit à Paris.

Or parce que dans le Bref il n'eſtoit fait aucune mention du Cardinal de Bourbon, il entra des apprehenſions dans l'eſprit du Duc, que le Pape & l'Eſpagnol n'euſſent concerté de faire un autre Roy que luy, & que par conſequent ils ne luy fiſſent perdre l'autorité qu'il ſe vouloit conſerver ſous le nom de ce Cardinal. Voilà pourquoy, afin de prévenir ce danger, il ſe haſta avant l'arrivée du Legat, de le faire ſolemnellement declarer Roy. En effet il fut proclamé dans toutes les villes du party, en vertu d'un Arreſt du Conſeil de l'union, verifié au Parlement.

lement. Deſlors la juſtice, la monnoye, & tous les actes publics commencerent à ſe faire ſous le nom de CHARLES X. le titre & le pouvoir de Lieutenant general toûjours reſervez au Duc. 1589. en Novembre.

Il y avoit alors quatre factions differentes dans Paris, outre celle des Royaliſtes qui ne s'oſoit pas trop découvrir; Sçavoir celle des *Politiques*, que l'on nommoit ainſi, parce qu'ils conſideroient plus l'Eſtat que la Religion, de laquelle la pluſpart n'eſtant pas ſi fort touchez que de leurs propres intereſts, ils croyoient que la juſtice eſtoit toûjours du coſté des plus forts, & ſouhaittoient que le Roy le devinſt, mais cependant ne ſe declaroient point pour luy. La ſeconde eſtoit celle des Princes Lorrains, compoſée de leurs amis & d'une partie des Catholiques zelez. La troiſiéme celle des *Eſpagnoliſez*, (ſi l'on peut uſer de ce terme) que l'eſclat de l'or du Perou avoit attachez aux intereſts du Roy Philippe; Et la quatriéme de quelques gens trop amoureux de la liberté, qui tendoient à eſtablir une Republique ou du moins un gouvernement dans lequel l'autorité abſoluë fuſt reſtrainte par de bonnes loix. Cette derniere ne ſubſiſta pas long-temps: toutes les trois autres, quoy qu'ennemies entre elles, conſpirant à la rendre odieuſe & à la détruire; ſi bien que ne pouvant plus de quel coſté tourner, elle ſe joignit bien-toſt avec celle d'Eſpagne qui la receut à bras ouverts.

Du commencement les Eſpagnols ſe promettoient tout de la force de leurs piſtoles: ils ne ſçavoient pas qu'ils avoient affaire à des gens qui tiroient toûjours, & qui ne ſe rempliſſoient jamais. Dans cette veuë l'Ambaſſadeur Mendoze, croyant avoir bien fait ſa brigue propoſa au Conſeil qu'on euſt à choiſir le Roy ſon maiſtre pour Protecteur de la Sainte Union. Le Duc en fut fort ſurpris, & aprés avoir conſulté avec ſes meilleures teſtes, il fit réponſe que le Legat eſtant ſi proche, ce ſeroit un crime de rien reſoudre là-deſſus ſans luy en avoir communiqué. Cette réponſe picqua fort les Eſpagnols; auſſi à quelques jours de là, quand il leur demanda de l'argent, ils le payerent de la même excuſe. De cette ſorte eſtant jaloux les uns des autres, & occupant leurs principaux ſoins à dreſſer des menées, les uns pour empieter, les autres pour ſe deffendre, ils laiſſerent pour lors eſchapper l'occaſion de vaincre leur ennemy commun; Et depuis agiſſant toûjours de meſme, ils ne travaillerent qu'à l'avancement de ſes affaires, & à la deſtruction des leurs.

Le Duc piqué ſenſiblement des reproches des Pariſiens, parce que depuis trois ſemaines il tenoit ſes troupes aux environs de leur ville ſans rien faire, ſe mit en campagne le vingt-deuxiéme Novembre. Il receut à compoſition le Bois de Vincennes, & quelques autres chaſteaux, mit le ſiege devant Pontoiſe qui ſe deffendit fort mal, c'eſtoit au commencement de Janvier, puis alla attaquer Meulanc. Il ſe promettoit quand il auroit pris cette derniere place, d'en faire autant du Pont de

1589. en Novembre. l'Arche, & de tenir par ce moyen toute la Seine libre depuis Paris juſqu'à Roüen. Il luy fut fort aiſé de prendre la ville de Meulanc : la difficulté eſtoit de prendre le Fort, qui eſt une Iſle jointe aux deux rivages par deux ponts.

Pour lors le Roy eſtoit en Normandie, où il avoit reduit preſque toutes les places, comme Alençon, Argentan, Domfront, Liſieux, Bayeux, Falaiſe, & Honfleur. Il n'y eut que ces deux dernieres qui ſouſtinrent un ſiege ; la premiere ſe prit d'aſſaut par le chaſteau, l'eſtang qui en eſtoit la principale deffenſe, eſtant glacé par les grands froids, & fut miſerablement ſaccagée ; L'autre capitula lors que le Roy eut bouché ſon port, par où elle recevoit à toute heure des rafraiſchiſſemens que Villars luy envoyoit de Roüen.

Quand il ſceut que le Duc eſtoit devant Meulanc, il y courut avec une partie de ſes troupes, jetta par avance du ſecours dans le Fort, puis quelques jours aprés y arriva avec toute ſon armée. Le Duc eſtant bien logé dans le Bourg, & luy fort incommodé à la campagne par les grands froids, il reſolut pour l'arracher delà, d'attaquer Poiſſy, qui eſt une lieuë au deſſus. D'abord il prit la ville par eſcalade, & ſe mit à battre le pont : le Duc y accourut au bruit du canon, mais il ne put arreſter cette furie, autrement qu'en rompant deux arches du pont. Le Roy ayant fait ce qu'il deſiroit, alla mettre le ſiege devant Dreux.

1590. en Janvier. Durant cela le Legat eſtoit arrivé à Paris. Il y receut les complimens des Magiſtrats & de tous les Corps de la ville, preſenta ſa Bulle au Parlement qui la verifia ſans aucune modification. Aprés il y fut luy-meſme avec grand apparat, croyant qu'il ne luy reſtoit plus qu'à prendre poſſeſſion de l'autorité ſouveraine. Mais comme il ſe voulut aſſeoir dans la place du Roy, qui eſt au coin & ſous le dais, le premier Preſident le tira tout doucement par la main, comme pour luy faire honneur, & le fit aſſeoir ſur le banc au deſſous de luy. Le Parlement de Tours ayant veu ſa Bulle, & qu'il s'eſtoit addreſſé aux ennemis du Roy, deffendit de le reconnoiſtre pour Legat ; celuy de Paris au contraire caſſa cét Arreſt ; Et ainſi ces deux Compagnies ſe battirent ſouvent à coups de plume.

en Février. Comme le Roy faiſoit ſonner bien haut qu'il demandoit une Conference pour eſtre inſtruit (écrivant neanmoins tout le contraire aux Princes Proteſtans) beaucoup de Ligueurs commençoient à ſe refroidir ; meſme quelques Predicateurs s'enhardiſſoient de parler en ſa faveur. Sur cela la Faculté de Theologie donna un decret du dixiéme Février, par lequel elle condamnoit ces propoſitions, *Qu'il fuſt permis de s'accommoder avec le Bearnois, de le reconnoiſtre à condition qu'il ſe fiſt Catholique, & de luy payer les tailles & ſubſides.* Le Legat en meſme temps écrivit
en Mars. une lettre circulaire du premier de Mars, à tous les Eveſques, leur deffendant de ſe trouver à aucune aſſemblée pour ce ſujet-là, & avec cela il prit un nouveau ſerment du Prevoſt des Marchands, Eſchevins, Quar-

teniers, Diziniers, & Capitaines des quartiers, de perſeverer dans la ſainte Union juſqu'au dernier ſoupir de leur vie. Ce fut dans les grands Auguſtins aprés une proceſſion ſolemnelle. 1590. en Mars.

L'Ambaſſadeur d'Eſpagne ne s'eſtoit pas rebuté du premier refus qu'on avoit fait de reconnoiſtre ſon Roy pour protecteur : il fit une ſeconde tentative pour cela, mais elle ne luy réüſſit pas mieux que la premiere. Il offroit auſſi un tres-puiſſant ſecours au Duc : mais luy qui l'euſt bien accepté du commencement, apprehendant que ce fuſt pour étouffer ſon autorité par une plus grande, fit entendre qu'il ſe contenteroit de cinq ou ſix mille hommes, & que pour le reſte il ſe recevroit en argent.

Durant les difficultez que leurs Agens faiſoient naiſtre ſur ce ſujet, il alla trouver le Duc de Parme, & obtint de luy 1500. lances des Ordonnances des Pays-Bas, & 500. Arquebuſiers à cheval, armez de morions & de plaſtrons ; ils les nommoient CARRABINS, tous commandez par Philippe Comte d'Egmont, jeune homme qui entroit en reputation, mais qui eſtoit encore plus eſtourdy que vaillant.

Avec ce renfort n'ayant pas moins de quatre mille chevaux & dix mille hommes de pied, il marcha au ſecours de Dreux, & paſſa la riviere de Seine à Mantes. Le Roy en ayant eu avis leva le ſiege & vint ſe poſter à Nonancour. Le ſoir qu'il y arriva, ſon conſeil reſolut de donner bataille, quoy qu'il euſt un tiers moins de forces que ſon ennemy. Ce n'eſtoit pas le deſſein du Duc de l'attendre, mais ſeulement de mettre des hommes dans Dreux, comme il le pouvoit aiſément, toutes les avenuës en eſtant libres. Mais le Roy ayant décampé de Nonancour pour s'approcher des bords de la riviere d'Eure vers Yvry, afin que ſi ſes ennemis entreprenoient de la paſſer, il les pût combattre ſeparez, les Ligueux s'imaginerent qu'il prenoit la fuite. Alors Egmont s'aviſa de preſſer le Duc de le ſuivre & de le combattre ; Et comme le Duc ne s'y pouvoit reſoudre, de ſe vanter qu'il attaqueroit ce fuyard, & qu'il le defferoit avec ſes troupes ſeules. Ces fanfaronnades, & les vains diſcours des Pariſiens, qui luy reprochoient ſa moleſſe, le contraignirent de paſſer la riviere d'Eure, & l'engagerent mal à propos au combat.

Ceux qui avoient tant crié bataille, tomberent dans une ſubite conſternation quand ils virent les troupes du Roy, qui bien loin de s'enfuir venoient droit au devant d'eux : mais il n'y avoit plus moyen de s'en dédire. Le lendemain matin d'un Mercredy quatorziéme jour de Mars, les deux armées ſe rangerent en bataille vis à vis d'Yvry, dans cette grande plaine qui eſt au milieu d'une peninſule que forment les rivieres d'Aure & d'Iton, & celle d'Eure qui les reçoit toutes deux. En moins de demie heure l'armée de la Ligue fut entierement défaite, les gros eſcadrons de ſes lanciers rompus à coups de piſtolet & d'épée : Egmont renverſé mort, ſes Lanſquenets tous taillez en pieces, & la pluſpart de ſes François tuez ſur la place. Les Suiſſes reſterent ſeuls ſur le champ : mais lors

1590. en Mars. qu'ils virent qu'on alloit rompre leurs bataillons à coups de canon, ils baiſſerent les piques & rendirent leurs enſeignes; ils les receurent auſſi-toſt de la generoſité du Roy, qui deſirant obliger toute la nation, écrivit une lettre fort civile aux Cantons.

Le Duc de Mayenne, aprés avoir fait tout devoir de grand Capitaine & de brave cavalier, retira une partie de ſes gens pardeſſus le pont, puis le fit rompre, & avec ſes débris ſe ſauva à Mantes. Les habitans voulurent bien y recevoir ſa perſonne; mais non pas loger ſes troupes, ils les firent paſſer dix à dix. Nemours, Aumale, & quelques autres chefs, avec ce qu'ils purent rallier, ſe retirerent à Chartres par la plaine.

Le Duc attribua la perte de cette bataille à ſa gendarmerie Flamande, qui eſtoit lourde & mal-adroite, auſſi bien les hommes que les chevaux; à la temerité du Comte d'Egmont qui la commandoit; au défaut du Vicomte de Tavanes, qui ayant la veuë courte, rangea ſes eſcadrons ſi prés à prés qu'il n'y avoit pas aſſez d'eſpace entre deux par où les Reiſtres puſſent paſſer pour faire leur caracol & venir ſe remettre en rang derriere les autres; & ſur tout à la laſcheté de ces meſmes Reiſtres qui ayant reculé d'abord, tomberent ſur l'eſcadron du Duc, & ne faiſant que tournoyer durant tout le combat, eſcornerent encore les autres & les mirent en deſordre.

De peur d'eſtre ſuivy, il avoit fait rompre le pont d'Yvry, comme nous l'avons dit: ce fut-là où ſe fit le plus grand carnage des fuyards, les Reiſtres ſe deffendirent un peu dans le bourg, & y furent tous aſſommez. Le Roy ayant paſſé la riviere au gué d'Anet, eſtoit venu loger à Roſny, qui eſt à une lieuë par delà Mantes. Ses approches ébranlerent fort les habitans de cette ville; le Duc connut bien à leur contenance qu'il n'y avoit point de ſeureté pour luy de demeurer là, il ſe retira en diligence à Saint-Denys.

La plaine d'Yvry ne fut pas le ſeul endroit où le deſtin, pour ainſi dire, ſe declara pour le Roy: le meſme jour il luy procura en Auvergne un autre avantage fort important, & qui affermit tout-à-fait ſes affaires en cette Province-là. Le Comte de Randan avoit ſurpris la ville d'Iſſoire & y avoit baſty une citadelle: les Gentilshommes Royaliſtes & les Bourgeois de Clermont, qui en haine de ceux de Rion, avoient beaucoup de chaleur pour le party du Roy, ſurprirent la ville par l'intelligence d'un Conſul, & aſſiegerent la citadelle. Florac Seneſchal d'Auvergne, commandoit en cette entrepriſe; Randan accourut au ſecours, & l'inveſtit luy & les ſiens.

Les Seigneurs du pays, entre autres Roſtignac Lieutenant de Roy, le Vicomte de Lavedan, le Baron de Chaſſeron, le Marquis de Curton qui commandoit cette petite armée, & d'Effiat, vinrent pour dégager leurs amis. Cela ne ſe pouvoit ſans combat: il fut fort opiniaſtre, mais enfin les Ligueux ſuccomberent. Il leur en couſta cinq cens hommes, dont

il y avoit cent Gentilshommes, & entre autres le geneteux Comte de Randan, qui ayant eſté fait priſonnier mourut de ſes bleſſures dans Iſſoire. Ceux de la citadelle ayant appris ſa défaite capitulerent, & les vainqueurs retournerent en grand triomphe à Clermont. 1590. en Mars & en Avril.

Le Duc de Mayenne ne fut pas ſi-toſt party de Mantes, que cette ville-là & celle de Vernon luy tournerent le dos. On croyoit que s'il euſt pû y laiſſer bonne garniſon, il euſt arreſté le Roy ſur le bord de la Seine, & fait évanoüir ſa victoire; En effet il n'avoit ny outils ny munitions pour faire un ſiege, & il ne pouvoit plus retenir ſa Nobleſſe, qui au bruit de la bataille eſtoit accouruë auprés de luy ſans équipage.

Le ſage la Nouë eſtoit d'avis qu'il allaſt du meſme pas à Paris, où la journée d'Yvry avoit merveilleuſement relevé le courage à ſes amis & abattu celuy des Seize : le Mareſchal de Biron, le plus autoriſé de ſon conſeil de guerre, & d'O Sur-intendant des Finances, l'en empeſcherent; Le premier, diſoit-on, parce qu'il craignoit que le Roy, lequel il traitoit comme ſon diſciple, ne ſortiſt, s'il faut ainſi parler, de deſſous ſa ferule, & ne ceſſaſt de le conſiderer, s'il venoit ſi-toſt à bout de ſes affaires; Le ſecond, parce qu'il aimoit mieux reduire Paris par des moyens violens. Car il penſoit qu'en ce cas le Roy auroit ſujet, non ſeulement de luy oſter les rentes de l'Hoſtel de Ville, mais encore d'en tirer de grandes rançons, & d'y mettre tels impoſts qu'il luy plairoit. Quelque fuſt le motif du Roy, il s'arreſta quinze jours à Mantes, pendant leſquels la Ligue ſe remit un peu de ſon grand eſtourdiſſement, calma l'effroy du peuple, & renoüa ſes débris.

Ses Chefs, afin de gagner un peu de temps, mirent en avant quelques propos d'accommodement. Villeroy premierement entra en conference avec le Pleſſis Mornay au chaſteau de Suindre prés de Mantes; Et le Legat en noüa une autre à Noiſy le Sec, entre le Cardinal de Gondy & le Mareſchal de Biron, & y aſſiſta luy-meſme. Tout cela inutilement pour eux, dautant que le Roy, ſans leur donner aucun delay, ſe diſpoſoit à aſſieger Paris.

Il avoit déja pris Lagny, Provins, Montereau, Bray ſur Seine, & Melun. Une fauſſe intelligence l'obligea de tenter la ville de Sens : mais il en fut repouſſé par le brave Chanvallon avec perte de trois cens hommes. Delà il vint ſe ſaiſir du chaſteau & du Pont de Saint Maur des Foſſez le vingt-cinquiéme jour d'Avril, ayant quinze mille hommes de pied, & un peu moins de quatre mille chevaux.

Alors Paris connut qu'il eſtoit bloqué. Cette innombrable & confuſe multitude de gens, ſans chefs, au moins bien abſolus, ſans prévoyance, ſans diſcipline, qui n'apprehendoit aucun peril, parce qu'elle ne le connoiſſoit point, & qui ſe fioit preſomptueuſement à ſon grand nombre, n'avoit fait aucune proviſion ny de bouche, ny de guerre, & ſes Chefs n'avoient pas eu ſoin de pourvoir aux neceſſitez publiques ny aux par-

1590. en May. ticuliers. Quand ils s'en aviſerent il eſtoit trop tard : la campagne des environs n'avoit plus de bleds ny de fourage ; tous les ponts de la riviere au deſſous de la ville eſtoient au pouvoir du Roy ; & la Marne ne leur put fournir que peu de choſe, parce que l'année avoit eſté fort ſterile en Champagne. Ils n'avoient preſque point d'autre proviſion que trois mille muids de bled, & dix mille muids de vin, que Givry laiſſa paſſer au pont de Chamoy, pour un preſent qu'on luy fit de dix mille écus, & par une ſecrete complaiſance pour Mademoiſelle de Guiſe, dont il eſtoit fort piqué.

Les ordres du Duc de Mayenne & la neceſſité déferent le Gouvernement de la ville au Duc de Nemours ſon frere uterin, jeune Prince d'une prompte hardieſſe & d'une forte vigueur. Il n'avoit pour lors avec luy pour gens de marque que le Chevalier d'Aumale, brave, mais feroce & intraitable, & de troupes que douze cens Lanſquenets, autant de François, & mille Suiſſes : mais il y attira Vitry avec cent cinquante maiſtres, & Bernardin de Mendoze Ambaſſadeur d'Eſpagne, y fit venir cent chevaux. Dans la ville ſe trouverent les Princeſſes de Nemours, de Montpenſier, d'Aumale, de Guiſe avec ſa fille, & quelques autres Dames de qualité, l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, l'Archeveſque de Lyon Garde des Sceaux de la Ligue, le Legat avec toute ſa ſuite, & pluſieurs Prelats François ; ſans compter le Cardinal de Gondy, lequel quoy que plus Royaliſte que Ligueur, ne voulut pas neantmoins abandonner ſon troupeau dans la neceſſité, & le ſecourut tres-charitablement.

Il ſeroit mal-aiſé de dire lequel fut le plus grand, de la vigilance & des ſoins du Gouverneur, ou de l'ardeur des Pariſiens. En peu de temps il eut fait batre des poudres en grande quantité, reparé les breſches des murailles, élevé des terraſſes & des cavaliers, couvert les fauxbourgs de grands retranchemens, attaché des chaiſnes à toutes les ruës, remply grand' quantité de tonneaux de terre pour faire des baricades, planté des pieux & des barrieres à toutes les avenuës, fondu ſoixante-quinze pieces de canon, dont il garnit les rempars, & bouclé la riviere haut & bas par de groſſes chaiſnes, qui eſtoient ſouſtenuës ſur des eſtacades, & deffenduës par des forts baſtis aux deux bouts.

Les Pariſiens de leur coſté donnerent juſqu'à leur batterie de cuiſine pour fondre du canon ; ils fourniſſoient un homme de chaque maiſon pour travailler aux fortifications, payoient tous les pauvres valides qui s'y vouloient employer, faiſoient faire l'exercice à leurs compagnies trois jours de la ſemaine ; & ce qui eſt de plus conſiderable, ils receurent garniſon chez eux, & ils virent ſaccager & ruiner leurs maiſons des champs ſans murmurer.

La pluſpart des ouvriers & tous les forains eſtoient ſortis de Paris, les grands Hoſtels eſtoient vuides, les bons Bourgeois avoient envoyé leurs familles dehors : il s'y trouva neantmoins encore deux cens vingt mille perſonnes, mais des vivres ſeulement pour un mois, à raiſon d'une

livre de pain par jour pour chaque perſonne, quinze cens muids d'avoine & cent muids de legumes. 1590. en May.

D'abord le Roy s'empara des ponts de ſaint Cloud & de Charenton. Dix enfans de Paris ſe deffendirent trois jours entiers dans la tour de ce dernier. Au meſme temps il prit Vincennes, bloqua ſaint Denys, & mit garniſon de chevaux legers dans toutes les maiſons fortes de ſept ou huit lieuës aux environs ; d'où ils battoient l'eſtrade nuit & jour, afin que rien ne paſſant, la ville fuſt bien-toſt reduite à la famine. Cette voye-là au bout de ſept ou huit jours luy ſemblant trop longue, il taſcha d'attirer les aſſiegez au combat, & pour cela il fit donner dans le fauxbourg ſaint Laurent. Mais là ayant reconnu par leur brave deffenſe, & par quelques autres grandes eſcarmouches, qu'ils avoient encore trop de vigueur pour eſtre forcez dans leurs barrieres, & leurs chefs trop de prudence pour ſe hazarder aux champs, il revint à ſon premier deſſein de les affamer.

Le Duc de Mayenne eſtoit allé mendier du ſecours en Flandres. Il eut beaucoup à ſouffrir de l'orgueil & des inſuportables longueurs du Conſeil d'Eſpagne. En l'eſtat qu'il avoit laiſſé Paris, il ne croyoit pas qu'il puſt durer un mois, & comme il ne pouvoit le ſecourir que par l'inſtance des Eſpagnols, il craignoit de ſe perdre en le ſauvant, & qu'ils ne le delivraſſent que pour s'en emparer eux-meſmes. Là-deſſus encore arriva la mort du vieux Cardinal de Bourbon, qui finit ſes jours le neuviéme de May au Chaſteau de Fontenay en Poictou, ſous la garde du Seigneur de la Boulaye. Le Roy le luy avoit confié, l'ayant tiré d'entre les mains du Seigneur de Chavigny, ſur le point que la Ligue marchandoit avec ce bon homme qui eſtoit vieil & aveugle, pour le delivrer.

Ce nouvel accident le mit fort en peine ; il avoit beſoin d'un Roy pour y attacher les yeux & la veneration des peuples ; il voyoit bien que l'Eſpagnol le preſſeroit d'en élire un, & il ſçavoit les difficultez de ce coſte-là, & de celuy des autres chefs de ſon party qui l'empéchoient de l'eſtre. Toute ſon eſtude fut donc à trouver divers délais pour reculer cette election, & il y reüſſit comme il le deſiroit : mais ce procedé ruina ſon party & ſon grand deſſein.

Les chefs de la Ligue avoient préveu habilement à diſpoſer les peuples, en ſorte que cette mort du Cardinal ne fiſt aucun changement dans les eſprits. La Faculté de Theologie conſultée par le Prevoſt des Marchands & par quelques notables Bourgeois, avoit reſpondu, *Que Henry de Bourbon ne pourroit à cauſe du ſcandale, & du peril de la recheute, eſtre admis à la Couronne, quand le Roy Charles X. ou tout autre legitime ſucceſſeur viendroit à mourir, ou à luy ceder ſon droit, ou que meſme ce Prince obtiendroit exterieurement ſon abſolution, ſi bien que ceux qui mourroient pour une ſi ſainte cauſe, remporteroient la palme du martyre, & ſeroient couronnez au Ciel comme de braves deffenſeurs de la Foy.*

1590. en Juin. Au bout de cinq ſemaines, le Duc de Mayenne ne put obtenir du Duc de Parme que quatre mille hommes d'infanterie & deux cens lances; avec quoy ayant joint quelque deux mille François qu'il avoit ramaſſés ou que Balagny luy fournit, il s'advança juſqu'à Laon. Auſſitoſt le Roy partit de ſon camp avec deux mille cinq cens chevaux, penſant le rencontrer aux champs & le charger. Le Duc en eut le vent, & uſant cette fois d'une grande celerité, ſe mit à couvert ſous les murailles de Laon. Pendant que le Roy l'y harceloit, S. Pol grand Ligueur ſe détacha ſecretement avec 800. chevaux & quelque infanterie, & ayant ramaſſé un aſſez grand convoy de vivres, le conduiſit le long des rives de la Marne, & le jetta dans Paris avant que le Roy puſt eſtre de retour dans ſon camp pour l'en empeſcher.

en Avril May, & ſuivans. Durant le ſiege, la guerre ſe faiſoit diverſement dans les Provinces, je n'en marqueray que les choſes les plus memorables. François de Rouſſel May-David ſurprit le Chaſteau de Verneuïl pour la Ligue, & ſe rendit auſſi maiſtre de la ville aprés un ſanglant combat, dans lequel fut tué Jean de Dreux Morainville, qu'on diſoit eſtre le dernier maſle de la Maiſon de Dreux, iſſuë de Loüis le Gros par Robert, cinquiéme fils de ce Roy. Lanſac auſſi Ligueur avoit une entrepriſe ſur le Mans qui fut découverte, & ſes troupes qui en attendoient l'iſſuë à Memers, deffaites par Hertré Gouverneur d'Alençon. Il fut encore plus malheureux à une autre ſur la ville de Mayenne : comme il l'avoit priſe & qu'il en tenoit le Chaſteau aſſiegé, le meſme Hertré & Montataire le mirent en déroute, & luy tuerent ou prirent plus de 1200. hommes de deux mille qu'il avoit.

Les Gentilshommes Ligueux de Bretagne avoient ſurpris la ville de Sablé & attaquoient le Chaſteau : Ramboüillet dont la femme avoit eſté faite priſonniere en cette occaſion, convia la Nobleſſe du païs de l'aſſiſter. Ses deux freres avec ce qu'ils purent aſſembler attaquerent les aſſiegeans; la premiere fois ce fut avec peu de ſuccés : mais la ſeconde, lors qu'ils eurent receu du canon & mille hommes de renfort que Rochepot Gouverneur d'Angers leur envoya, ils enfoncerent les baricades, percerent juſques dans la baſſe-cour du Chaſteau, & les pouſſerent ſi vivement qu'ils ſe mirent tous en fuite, mais ſans avoir rompu le pont; ſi bien que la plus grand'-part y furent tuez ou faits priſonniers.

En Languedoc, Montmorency armoit lentement, parce qu'il penſoit par cette froideur ſe faire envoyer l'épée de Conneſtable, qu'on luy avoit promiſe; mais que d'autres conſiderations retardoient. Albigny & Leſdiguieres ſe faiſoient la guerre dans le Daufiné par la priſe & repriſe de quelques forts. Leſdiguieres eſtant plus puiſſant, paſſoit quelquefois du coſté du Lyonnois pour fortifier Maugiron qui tenoit un des Chaſteaux de Vienne pour le Roy, & avoit Saint Chamon pour adverſaire. Il alloit auſſi ſouvent du coſté de Provence pour y aſſiſter la Valete. Montmorency pareillement paſſoit quelquefois le Rhoſne:

mais

mais c'eſtoit pour eſſayer de s'emparer de quelques places afin d'aggrandir ſa domination. 1590.

La Provence eſtoit miſerablement déchirée par trois ou quatre factions, ſans compter celle des Royaliſtes. Le Duc de Savoye y avoit la ſienne; la Comteſſe de Sault, & le Comte de Carces chacun la leur. La Comteſſe eſtoit veuve de Loüis d'Agout Comte de Sault, & ſe nommoit Chriſtierne d'Aguerre. La faction du Duc ſembloit eſtre la dominante, & tenir les deux autres dans ſes intereſts : mais la Comteſſe, femme de grand courage, & d'un eſprit fort élevé, ne le vouloit introduire dans la Province que pour s'y rendre la plus forte ellemeſme; & le Comte de Carces ſemblablement, n'eſtant pas aſſez puiſſant pour ſubſiſter de ſon chef, n'y avoit donné pied à ce Duc qu'afin de pouvoir tenir teſte à la Valete, Car il croyoit bien qu'eſtant le premier Seigneur du païs, & Lieutenant des armées ſous l'autorité du Parlement, toute l'autorité luy devoit revenir. Le Parlement eſtoit auſſi fort partagé entre ces trois factions, & de plus quelques Officiers de cette Compagnie s'en eſtoient ſeparez pour ſuivre le party du Roy & de la Valete ſon Gouverneur. Ceux-là eſtoient retirez à Manoſque, où ils diſoient tenir le vray Parlement.

Dans la premiere chaleur des mouvemens, les pratiques & l'argent donnerent le deſſus au Duc de Savoye; les Magiſtrats des principales villes, entre autres de Marſeille & d'Aix, eſtoient tous à luy; & une grande aſſemblée du Clergé & de la Nobleſſe qui ſe fit à Aix au mois de Janvier, reſolut de mettre la Province ſous ſa protection, & deputa vers luy un Eveſque & le premier Conſul de la ville. Depuis encore le Parlement ordonna qu'il ſeroit appellé pour la deffendre; A quoy il adjoûta que pour les biens des *Bigarrats* (il nommoit ainſi les Royaliſtes) ſeroient confiſquez. En Janvier.

Du reſte ce ſeroit une choſe infinie de vouloir s'engager dans le détail des intrigues & des exploits de tant de partis, qui changeant à toute heure de viſées & de conduite, ne ſçavoient pas bien eux-meſmes ce qu'ils faiſoient. Je n'en parleray donc point non plus que de celles de beaucoup d'autres Provinces. Je diray ſeulement touchant la Bretagne, que le Prince de Dombes pouſſant rudement le Duc de Mercœur, prit Hennebon, Montcontour & Lambale: mais qu'il ne le pût jamais engager au combat. Je marqueray auſſi le changement de S. Malo, parce que la place eſtoit tres-importante.

Honorat de Bueil des Fontaines Gouverneur de la ville, logeoit dans le Chaſteau qui eſt ſur le port, & y avoit mis tous les riches meubles qu'il avoit amaſſez du temps qu'il eſtoit en faveur auprés du Roy Charles IX. Les Maloüins eſtant perſuadez qu'il avoit comploté d'introduire une forte garniſon dans leur ville, & de rançonner les plus riches Marchands, conſpirerent de ſe deffaire de luy. Ayant donc gagné un valet de chambre, ils eſcaladerent le Chaſteau la nuit du

1590. quatorziéme de Mars, & il arriva qu'il y fut tué d'un coup d'arque-
en Mars. buſe à une feneſtre, ſoit par hazard, ou de deſſein formé. Enſuite de-
quoy ils pillerent ſes riches meubles, & puis prirent l'aveu du Duc de Mercœur, & ſe jetterent dans le party de la Ligue : mais ils refuſerent ſagement de recevoir des gens de guerre, & garderent leur Chaſteau eux-meſmes.

Les eſprits auſſi bien que la fortune, ſe diſpoſoient peu à peu en faveur du Roy. Le Pape Sixte, mieux informé de l'Eſtat des deux partis, & comparant les qualitez & les manieres d'agir de ce Prince avec celles du Duc de Mayenne, prevoyoit bien qu'il auroit l'avantage ; auſſi avoit-il receu dans Rome, puis à l'audience, le Duc de Piney deputé de la Nobleſſe Catholique, nonobſtant les menaces & les proteſtations de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, & avoit mandé à ſon Legat en France, qu'il n'uſaſt point d'excommunication, mais qu'il eſſayaſt toutes les voyes de douceur & d'adreſſe pour ramener le Roy.

en Juillet. Les peuples commençoient auſſi à connoiſtre la bonté de ce Prince, qui leur avoit aſſez appris à redouter ſa valeur. Et le Duc de Nevers, qui juſques-là eſtoit demeuré comme neutre dans ſa ville, aprés avoir penſé à tous les moyens qu'il y avoit de le convertir, jugea qu'il n'y en avoit point de plus Chreſtien ny de plus ſeur, que de ſe mettre adroitement entre luy & les Huguenots, & le détacher d'avec eux & l'approcher tout doucement de l'Egliſe Catholique. Dans ce deſſein il ſe rendit auprés de luy vers le commencement de Juillet, & y ramena grand nombre de Gentilshommes par ſon credit & par ſon exemple.

Ce fut vers ce meſme temps que le Roy rappella auſſi le Chancelier de Chiverny, & luy redonna les Sceaux. Montholon s'en eſtoit déchargé aprés la mort de Henry III. de crainte qu'on ne l'obligeaſt à ſeller quelque choſe en faveur des Huguenots, & neanmoins il eſtoit demeuré dans le party du Roy ; dans lequel il mourut cette meſme année, honoré par les gens de bien du ſurnom d'*Ariſtide François*. Depuis ſa démiſſion, les Sceaux avoient eſté tenus par le Cardinal de Vendoſme, puis donnez en garde à Ruſé Secretaire d'Eſtat, mais ſans aucun pouvoir d'en uſer que ſuivant l'ordre du Mareſchal de Biron, qui ſe meſloit de tout.

Vers le temps de ſon retour, la ville de Saint Denys ſe rendit, & une entrepriſe que les Ligueux avoient tramée ſur Senlis avorta. S. Denys ayant conſumé tous ſes vivres, dont on l'avoit auſſi mal pourveuë que Paris, fit ſa compoſition ; qui fut aſſez advantageuſe, parce que le Roy deſiroit s'y loger. Quant à Senlis, Bouteville qui y eſtoit Lieutenant de Toré ſon couſin, ſe promenant une nuit ſur les rempars, entendit des gens dans le foſſé qui parloient tout bas, & ayant bien regardé, il apperceut qu'ils plantoient une échelle contre la muraille. Il pouſſa une groſſe pierre du parapet qui renverſa l'échelle &

rompit la cuiſſe à un d'eux ; celuy-là n'ayant pû s'enfuir revela toute la conſpiration. On trouva douze ſoldats cachez dans la maiſon d'un Chanoine qui furent tous pendus, & avec eux vingt-ſept, que Preſtres que Moines, meſme avec leurs habits Eccleſiaſtiques. 1590.

Il arrivoit de tous coſtez des gens au ſiege de Paris : les uns qui avoient juſques-là eſté dans l'irreſolution, y eſtoient amenez par la crainte qu'ils avoient de perir avec un party qu'ils croyoient ne s'en devoir jamais relever ; les autres par l'eſperance du pillage, s'imaginant que Paris ſeroit mis en proye, & qu'ils y gagneroient des montagnes d'or ; pluſieurs par les ordres exprés du Roy. Le Prince de Conty y amena les forces de Poitou, de Touraine, d'Anjou, & du Maine ; Humieres y envoya une partie de celles qu'il avoit en Picardie : le Vicomte de Turenne relevant d'une grande maladie, s'y fit apporter en littiere à la teſte de mille chevaux & de quatre mille hommes de pied. en Juin, & Juillet.

Le Roy ne laiſſoit pas d'avoir de grandes inquietudes : les intereſts & les deſirs des Catholiques & des Huguenots, eſtoient fort differents, ſur la priſe de Paris. Les premiers, comme nous l'avons marqué, ſouhaitoient qu'il y entraſt par accommodement ; Les autres que ce fuſt par force. Tous convenoient en ce ſeul point qu'ils eſtoient malcontens de luy, parce que les Catholiques le preſſant de ſe convertir, & les Huguenots de revoquer l'Edit donné contre-eux par Henry III. il ne pouvoit encore ſatisfaire ny les uns ny les autres : tellement que des plaintes ils paſſoient aux cabales & aux conſpirations.

Dans cette perplexité, il avoit à la fin de May donné un paſſeport à des deputez de Paris, pour aller vers le Duc de Mayenne l'exhorter à la paix : mais je ne ſçay par quel motif il le révoqua auſſi-toſt. Un mois aprés voyant que le ſiege tiroit en longueur, & que l'embarras que les deux partis cauſoient dans ſon armée, croiſſoit de plus en plus, il conſentit à une conference entre le Legat & le Marquis de Piſany nouvellement revenu de ſon Ambaſſade de Rome. Elle ſe fit dans l'Hoſtel de Gondy * au fauxbourg S. Germain : mais les propoſitions de part & d'autre eſtoient ſi fort éloignées, que le Cardinal de Gondy, lequel y aſſiſta, ne pût trouver aucun milieu pour les faire approcher.

* C'eſt aujourd'huy l'Hoſtel de Condé.

Aprés les quinze premiers jours du ſiege, le peuple commençant à avoir diſette, on fit la reveuë des vivres par les maiſons, & on commanda à tous ceux qui en avoient proviſion pour plus de deux mois, de porter le reſte au marché, & chez les Boulangers ; par ce moyen il y eut du pain à ſix blancs la livre trois ſemaines durant. Pendant ce temps, la populace appaſtée par les diſtributions que faiſoit faire l'Ambaſſadeur d'Eſpagne ſous-main, de bonnes penſions aux plus factieux, & publiquement à la canaille, de quelques poignées de demy-ſous-marquez aux armes de Caſtille, paſſoit le temps à debiter & à mettre en chanſons les fauſſes nouvelles que la Montpenſier forgeoit de jour en jour pour l'amuſer. en May, & Juin.

Au bout de ſix ſemaines ; ſçavoir vers la my-Juin, le bled vint à dou-
1590. bler de prix, & quinze jours aprés manqua preſque tout d'un coup.
en Juin. Alors la famine finit leurs paſſetemps, & convertit leurs chanſons en gemiſſemens & en plaintes. Les pauvres veſcurent quelques jours de pain de ſon, puis d'herbages, dont il y avoit abondance dans les jardins. Ceux à qui on avoit commis le ſoin de la police, n'avoient pas en temps & lieu mis dehors les bouches inutiles, qui montoient à plus de vingt-cinq mille. C'eſtoient de pauvres payſans, & des gens de meſtier ; la miſere tomba premierement ſur ceux-là.

Il s'en eſtoit aſſemblé un grand nombre à la porte Saint Victor, eſperant de ſortir par le moyen d'un paſſeport qu'on avoit envoyé demander au Roy ; mais ſon conſeil l'empeſcha de leur accorder cette grace. Quand ces miſerables ſceurent qu'il l'avoit refuſée, ils éleverent un ſi haut cry que toute la ville en fut émuë. On reſolut donc avant toutes choſes de donner ordre à cette neceſſité ; Et pour cela on fit la viſite dans les logis des Eccleſiaſtiques & dans les Convents, qui ſe trouverent tous pourveus, meſme celuy des Capucins, pour plus d'un an : on les chargea de donner à manger deux fois le jour à ceux qui manquoient de pain. Il ſe trouva ſept mille ménages qui en demandoient pour de l'argent, & cinq mille qui n'avoient ny argent ny pain.

Ce temps expiré, la miſere recommença plus grande qu'auparavant : on s'aviſa de peler des avoines pour en faire des boüillies ; Et parce que le vin manquoit dans les cabarets, on y debitoit je ne ſçay quel breuvage fait avec de la bale d'avoine & des racines.

en Juillet. Au mois de Juillet le pain valoit un eſcu la livre, le ſeptier de bled plus de ſix-vingt écus, un mouton cent francs, & le reſte à proportion. Pour les pauvres ils mangeoient les chiens, les chats & les ſouris, qui eſtoient plus requis que n'avoient eſté les perdrix & les lievres ; le vieil oing, les chandelles, les graiſſes, & les huiles les plus puantes, leur ſervoient d'aſſaiſonnement pour faire boüillir des herbes & des fueilles.

Au defaut d'alimens, on les repaiſſoit de proceſſions, de vœux particuliers & de vœux ſolemnels qu'on leur faiſoit faire, de prieres de quarante heures, de ſermons deux fois le jour, de diverſes Confrairies & Aſſemblées ſpirituelles, avec cela de fauſſes nouvelles, & de prochaines eſperances, que l'on accommodoit en cent façons. On conte des choſes eſtranges de cette miſere ; Peut-eſtre que l'on y a un peu ajouſté : mais il eſt certain qu'il mourut prés de dix mille perſonnes de faim. Et neanmoins de ces pauvres gens, les uns eſtoient ſi perſuadez de la bonté de leur cauſe, & de la gloire du martyre, qu'ils ſe traînoient aux portes des Egliſes pour y rendre leurs ames à Dieu ; les autres eſtoient ſi laſches qu'ils aimoient mieux expirer dans leurs maiſons que de mourir les armes à la main. Il y en avoit ſeulement quelques-uns qui ſautoient par deſſus les murailles, & qui traverſant les corps de garde, ſe retiroient chez des Officiers de leurs amis.

Ceux-là eſtant la pluſpart ſerviteurs du Roy, fatiguerent tant ſa clemence par leurs prieres continuelles, qu'il laiſſa ſortir juſqu'à trois mille de ces pauvres languiſſans : mais pluſieurs eſtoufferent ſur le champ, lors que les ſoldats par compaſſion leur eureut donné à manger. Les Capitaines ayant reconnu par-là, que le Roy ne vouloit pas uſer de la derniere rigueur, prenoient la hardieſſe d'en laiſſer échaper quelques bandes de jour à autre, lors qu'ils eſtoient en garde; pluſieurs meſme envoyoient des rafraiſchiſſemens à leurs amis, à leurs anciens hoſtes, & particulierement aux Dames. A leur exemple les ſoldats ſe licencioient de paſſer de la viande, des pains, & des barils de vin pardeſſus les murailles; en échange dequoy ils recevoient de bonnes hardes & de belles eſtoffes à fort vil prix. On croit que cette indulgence fit ſubſiſter Paris quelques ſemaines davantage. 1590. en Juillet.

Cependant les Politiques & les Royaliſtes dreſſoient à toute heure des parties pour livrer la ville au Roy, ou pour faire ſoulever le peuple : mais on les veilloit de ſi prés qu'on faiſoit avorter tous leurs deſſeins. Il s'en falut bien peu qu'ils ne réüſſiſſent un jour vers la fin de Juillet, que s'eſtant aſſemblez au Palais, ils ſe mirent en armes & commencerent à crier *la paix* ou *du pain*. Il eſt conſtant que ſi Nemours & Vitry n'y fuſſent accourus, tout alloit ſe ranger de ce coſté-là. Les Seize en firent tant de plaintes, & tant d'inſtance envers le Parlement, qu'il en condamna deux au gibet; c'eſtoient le pere & le fils, qui furent attachez à une meſme potence; miſerables fruits des guerres civiles.

Le peril de cette journée de *la paix* ou *du pain*, fit tant de peur aux Chefs de la Ligue, qu'ils s'aſſemblerent & ordonnerent une conference pour la paix. Pendant qu'ils deliberoient ſur cela, le Roy afin de les haſter, attaqua leurs fauxbourgs & les emporta tous en un ſoir. Le Cardinal de Gondy & l'Archeveſque de Lyon, s'eſtant munis d'un paſſeport, le ſixiéme jour d'Aouſt allerent le trouver à Saint Antoine des Champs, où ils le virent environné d'un grand nombre de Nobleſſe. Ils remirent là ſur le tapis avec beaucoup de puiſſans raiſonnemens, la propoſition qu'ils luy avoient déja faite par d'autres voyes, *qu'il leur accordaſt une tréve afin d'aller diſpoſer le Duc de Mayenne à traiter conjaintement avec eux*. Le Roy de ſon coſté leur propoſa, que s'ils vouloient faire leur capitulation pour ſe rendre dans dix jours, & la ſigner tout à l'heure, il leur accorderoit leur demande. Ce temps leur ſemblant trop court, ils s'en retournerent ſans rien conclure.

Quelques Capitaines avoient ſouvent eſté d'avis d'attaquer Paris de vive force, mais le Roy y eut toûjours de la repugnance : outre qu'il n'eſtoit pas aſſuré de l'emporter, il craignoit, ſi ſes gens y entroient, que les Huguenots en vengeance de la ſaint Barthelemy, ne le miſſent tout à feu & à ſang, que ce malheur n'enveloppaſt ſes meilleurs amis, & que le plus riche & preſque l'unique threſor de ſon Eſtat, ne fuſt diſſipé en un jour, dont perſonne n'euſt profité que la ſoldateſque. Pour

1590. en Juillet & Aoust.

ces raiſons, & parce qu'il ſe promettoit de la reduire de jour en jour par quelque conſpiration, ou du moins par la faim, (car les flateurs la luy faiſoient encore plus grande qu'elle n'eſtoit) il n'oſa ou ne voulut point riſquer un ſi grand coup.

Il ſe tenoit ſi fort aſſuré d'en venir à bout que ſans faire aucun effort, ny ſans ſe mettre en peine du ſecours qu'ils attendoient, il ſe divertiſſoit à chercher de nouvelles maiſtreſſes, meſme juſques dans les Monaſteres, avec autant de ſecurité & de loiſir que s'il euſt eſté paiſible dans ſon Louvre. A ſon exemple, la pluſpart de ſes Officiers n'ayant point d'occupation, paſſoient le temps à de ſemblables conqueſtes, & ceux qui n'en pouvoient avoir autrement, achetoient des filles de joye de Paris; qui en mirent pluſieurs hors de ſervices, & corrompirent la fidelité de quelques autres.

Le meſme jour de la conference de Saint Antoine, le Duc de Mayenne arriva à Meaux avec cinq ou ſix mille hommes, preſque toute Cavalerie, tirée de Lorraine, de Champagne, du Cambreſis, & de Picardie. Delà il fit ſçavoir ſa venuë aux Pariſiens, & leur donna aſſurance prochaine de celle du Duc de Parme. Ce Duc avoit eſté deux mois ſans pouvoir s'ébranler, ſoit qu'il previſt qu'en ſon abſence le Prince Maurice renverſeroit une partie de ſes conqueſtes des Pays-Bas, ou qu'il craigniſt que le Roy Philippe luy donnaſt un ſucceſſeur, ou qu'il doutaſt du ſuccés de cette expedition. Tant y a qu'il falut un ordre d'Eſpagne tres exprés & reïteré pour l'obliger de marcher. Il prit pour cela ſeulement douze mille hommes de pied, trois mille cinq cens chevaux, & quinze cens chariots chargez de munitions, partit de Valenciennes le 6. jour d'Aouſt, & s'avança juſqu'à Meaux à journées comptées, & campant à la mode des Romains, dans les lieux qu'il avoit fait reconnoiſtre fort exactement, & dont il regardoit les cartes d'heure en heure.

Le Roy qui ne croyoit pas qu'il oſaſt jamais ſortir des Pays-Bas, ny s'engager ſi avant dans la France, fut dans un grand eſtonnement, quand il ſceut qu'il eſtoit arrivé là le vingt-deuxieme d'Aouſt, & qu'y ayant ſéjourné cinq ou ſix jours, il eſtoit venu ſe loger à Claye. Apres avoir ſouvent tenu conſeil & entendu divers avis dans une occurrence ſi importante, il leva le ſiege le vingt-neuviéme du mois, avec intention d'aller le défier à la bataille, & de s'oppoſer à ſes entrepriſes.

Il y avoit au deſſus de Chelles un lieu fort commode & fort avantageux pour camper, les deux armées eurent le meſme deſſein de s'en ſaiſir. Les coureurs du Roy pouſſerent ceux de Parme; & ce fut là que ce Duc ayant reconnu de deſſus une éminence le nombre & la diſpoſition de l'armée Royale, perdit l'envie qu'il avoit de le combattre; au lieu du mouſquet & de la pique, il fit prendre le hoyau & la paeſle à ſes ſoldats pour ſe retrancher promptement dans le marais prochain.

Or pour montrer qu'il n'agiſſoit pas à l'avanture, & que la ſcience

militaire qu'il poſſedoit en un haut point, eſtoit la regle certaine de ſes deſſeins, il avoit publié hautement, & meſme l'avoit dit au Heraut que le Roy envoya luy demander bataille, qu'il l'obligeroit de lever le ſiege de Paris, & qu'il déboucheroit une des rivieres, en forçant une place à ſa veuë. Aprés donc que les deux armées eurent eſté ſix jours l'une devant l'autre, le ſeptiéme comme il faiſoit un grand broüillars, le Duc s'eſtant ſaiſi des poſtes avantageux prés de Lagny, attaqua cette place à coups de canon, la riviere entre deux. La breſche faite, en peu de temps il dreſſa un pont de batteaux, fit donner l'aſſaut, & l'emporta ſi promptement, que les troupes que le Mareſchal d'Aumont y menoit par deſſus le pont de Gournay qui eſt deux petites lieuës au deſſous, n'y pûrent arriver aſſez à temps. 1590. en Septembre.

Il ſembla aprés cela que la chance fuſt tournée : les Pariſiens qui avoient tant jeuſné, eurent des vivres en abondance qu'on leur amenoit par la Marne, & de Beauſſe par charroy ; & au contraire l'armée du Roy commença à ſentir la diſette, & ſe vit deux ou trois jours ſans pain de munition, dautant que la priſe de Lagny luy oſtoit la riviere de Marne, & que le vaillant Duc de Nemours battant la campagne, luy retranchoit les convois par terre. Alors les ſoldats de murmurer & de vouloir ſe mutiner, les Chefs de s'accuſer les uns les autres du mauvais ſuccés du ſiege de Paris, la Nobleſſe de demander ſon congé, puiſqu'il n'y avoit point de bataille ; les haines d'entre les Catholiques & les Huguenots de s'échauffer ; & les jalouſies d'entre les ſerviteurs du Roy regnant, & ceux du défunt Roy qui avoient toûjours eu leur cabale à part, de décrediter les affaires chacun de ſon coſté.

Là deſſus le Roy tint conſeil pour ſçavoir ce qu'il devoit faire ; mais il ne trouva que des avis confus, de l'eſpouvante, & de la deſunion ; ce n'eſtoit plus une reſolution à prendre, mais une neceſſité que de décamper. Il tourna donc vers Senlis, paſſa l'Oiſe à Creil avec plus de precipitation que n'en doit avoir une retraite ; Et aprés avoir tâché de remettre ſes troupes en curée par la priſe de Clermont en Beauvoiſis, il en jetta une partie dans les places des environs de Paris, renvoya l'autre avec la Nobleſſe dans les Provinces, & ne pût garder avec luy que ſept à huit cens chevaux.

Lors qu'il eut paſſé l'Oiſe, les Duc de Parme & de Mayenne ſortirent de leurs retranchemens. On dit que le premier eut la curioſité de voir Paris ſans eſtre connu, que Vitry l'y conduiſit, & qu'ayant veu ſes fauxbourgs tout ruinez, ſes boutiques vuides & dégarnies, la pluſpart des ruës deſertes, des viſages triſtes & défaits, une morne langueur par tout, au lieu de réjoüiſſances qu'il y croyoit trouver ; il eut plus de pitié de ſes miſeres que de joye de l'avoir délivré.

Aprés cela, les deux Ducs s'élargirent dans la Brie, & y regagnerent toutes les petites villes. Ils euſſent bien voulu déboucher la Seine comme ils avoient fait la Marne : le Duc de Parme pour cét effet aſſiegea

1509. Corbeil. Il croyoit qu'il n'y en avoit que pour cinq ou ſix jours: mais les poudres luy manquant & les Gouverneurs des places de la Ligue ne luy en fourniſſant qu'à regret, & en petite quantité, il y fut un mois entier. Cependant ſes ſoldats ſe gorgeant de raiſins à demy meurs, ſe donnerent la dyſenterie, dont il en mourut plus de trois mille. Enfin il emporta la place d'aſſaut le ſeiziéme Octobre: mais cela fait il reprit le chemin des Pays-Bas, ſans pouvoir eſtre retenu par les inſtantes prieres du Duc de Mayenne. Il eſtoit fort mal ſatisfait de ſa lenteur & de ſes jalouſies, & neanmoins il luy laiſſa huit mille hommes, & luy promit de revenir l'année ſuivante avec de plus grandes forces, luy conſeillant de ne rien hazarder en ſon abſence, mais d'entretenir toûjours le Roy de traitez de paix.

Avant que de partir il eut le déplaiſir de voir reprendre en une nuit ſa conqueſte de Corbeil, qui luy avoit tant couſté d'hommes & de temps. Givry Gouverneur de Brie avec ſes troupes qui eſtoient dans Melun, le reprit par eſcalade. Le Roy ayant raſſemblé les ſiennes ſuivit ce Duc en queuë juſqu'à l'arbre * de Guiſe. A ſon retour, s'eſtant venu rafraîchir à Saint Quentin, il y apprit que Charles de Humieres ſon Lieutenant dans la Picardie, avoit emporté la ville de Corbie par le petard & par l'eſcalade, tué le Gouverneur, & paſſé la garniſon au fil de l'épée. Le public y ſouffrit une perte irreparable, par la diſſipation de la pluſpart des rares manuſcrits qui eſtoient dans la bibliotheque de l'Abbaye de ſaint Pierre.

* Entre Landrecy & Guiſe.

Dans les Provinces, le Duc de Lorraine conquit Villefranche ſur la frontiere de Champagne: mais il leva le ſiege honteuſement de devant Sainte Menehoud. Quant à la Bretagne, l'armée navale d'Eſpagne eſtant entrée dans le canal de Blavet, mit cinq mille hommes à terre commandez par Jean d'Aquilla, qui aprés avoir raſé un fort que le Prince de Dombes y avoit fait ſur le bord, & puis conjointement avec le Duc de Mercœur forcé la ville de Hennebond, baſtirent deux grands forts ſur l'embouchure du canal, à deſſein de garder un poſte ſi avantageux.

Leſdiguieres devint abſolu dans le Dauphiné, par la reduction de la ville de Grenoble. L'Iſere la ſepare en deux parties, qui ſont conjointes par un pont, il emporta par eſcalade celle qui eſt au pied du coſteau plus petite des deux tiers que l'autre: mais Albigny l'arreſta trois ſemaines au bout du pont, & l'euſt bien empeſché de paſſer outre, ſi le peuple laſſé de la guerre ne l'euſt forcé de capituler. Il fut dit dans les articles, *Qu'il auroit trois mois pour choiſir un party, & que s'il prenoit celuy du Roy, on luy conſerveroit le gouvernement de la ville.* Il refuſa ces avantages, & aima mieux demeurer dans celuy où ſa Religion & ſa parole l'avoient engagé.

Le Roy d'Eſpagne eſtoit bien perſuadé, que s'il pouvoit arracher la Provence aux François, il ſeroit maiſtre de la Mediterranée, & qu'il

romproit

romproit leur alliance avec le Turc, leur communication avec l'Italie, & leur commerce du Levant: Voilà pourquoy il donna une armée navale de quarante-ſept Galeres au Duc de Savoye, & luy permit de faire des levées dans le Milanois & au Royaume de Naples. Le Duc attendant cette armée en fit une de terre, qu'il croyoit devoir eſtre de dix mille hommes de pied & de deux mille chevaux. Avec cela il entra dans la Provence, y eſtant invité par une celebre deputation du pais qui le vint trouver à Nice. Quand il fut arrivé à Merargues, il prit la poſte luy huitiéme, & ſe rendit à Aix le lendemain. La ville luy fit la plus ſolemnelle entrée qu'elle euſt jamais fait à aucun Prince; & quelques jours aprés eſtant allé au Parlement, il y receut par un Arreſt ſolemnel le titre *de Gouverneur & Lieutenant General de la Province ſous la Couronne de France.* 1590.

Le party du Roy & celuy de la Ligue eſtoient également troublez de diſcordes & de factions. Dans celuy de la Ligue le Duc de Savoye, le Duc de Mercœur, & le Duc de Joyeuſe, tiroient à eux, l'un la Provence, l'autre la Bretagne, & le troiſiéme le Languedoc. Le Duc de Mayenne avoit conceu une cruelle jalouſie de la reputation du Duc de Nemours, de l'affection que la ville de Paris luy portoit, & de ce que leur mere commune vouloit élever ce cadet à ſon égal. Ainſi il luy refuſa tout-à-plat le Gouvernement de Normandie; Et depuis cela il n'y eut plus ny liaiſon ny confiance entre eux. Au contraire ces deux freres uterins s'obſervoient comme deux ennemis jurez, & s'eſtudioient à ſe rompre toutes leurs meſures.

D'autre coſté les Seize ayant en veuë d'unir enſemble les grandes villes du Royaume pour faire un gouvernement Republiquain, & pour cela s'appuyant du credit d'Eſpagne, qui pourtant avoit toute une autre viſée qu'eux, avoient pris en haine le Duc de Mayenne, tant parce qu'il s'oppoſoit à leur deſſein, que parce qu'il avoit rompu le conſeil des Quarante, & qu'il ne les admettoit plus dans la conduitte des affaires. en Octobre.

Parmy les Royaliſtes il y avoit encore plus de menées, non pas toutefois ſi violentes, parce que les factions y avoient toutes du reſpect pour le Roy. Entre les Catholiques comme entre les Huguenots qui eſtoient auprés de luy, il ſe trouvoit deux ſortes de gens, les uns qui preſſoient ſon changement de Religion: les autres qui l'empêchoient. Et de ceux-là encore il y en avoit qui le ſollicitoient, & qui pourtant ne le vouloient point: d'autres qui s'y oppoſoient, & qui neanmoins le vouloient. Les zelez Huguenots, dont du Pleſſis eſtoit le plus autoriſé, n'ayant encore pû obtenir de luy un Edit en faveur de leur Religion, & connoiſſant qu'il relaſchoit peu à peu vers la Catholique, reſolurent entre eux de ſe fortifier du ſecours étranger. Dans cette veuë ils l'engagerent à en demander en Angleterre & en Allemagne, afin de l'envelopper par ce moyen, & de le tenir plus eſtroitement uny avec les Princes Proteſtans.

1590. Il luy ſurvint auſſi de dehors un autre grand ſujet d'inquiétude. Le Pape Sixte V. avoit conceu une haute eſtime pour luy, un extrême meſpris pour la Ligue, & une ſecrete haine contre la nation Eſpagnole, qui luy eſtoit bien plus redoutable que tous les Heretiques. Il avoit amaſſé cinq millions d'or au Chaſteau ſaint Ange, les Eſpagnols le preſſoient d'ouvrir ſes coffres pour ſecourir le party Catholique, mais il les refuſoit abſolument, & avec des paroles auſſi aigres que leurs inſtances eſtoient ſuperbes. Là deſſus il vint à mourir le vingt-ſeptiéme jour d'Aouſt; ſon ſucceſſeur Urbain VII. qui ſe trouva dans ſes meſmes ſentimens, ne veſcut qu'un mois, & pluſieurs ſoupçonnerent que l'on avoit avancé les jours de l'un & de l'autre. Gregoire XIV. qui fut elû en la place d'Urbain, eſtant Milanois de naiſſance, & apprehendant peut-eſtre comme il eſtoit fort timide, qu'on ne l'envoyaſt bien-toſt aprés ſes predeceſſeurs, épouſa les paſſions de ſon Roy, & s'engagea publiquement à promettre ſecours d'argent & d'hommes à la Ligue.

en Decembre.

1591. en Janvier. Le commencement de l'année 1591. fut memorable par deux entrepriſes, l'une du Chevalier d'Aumale ſur la ville de Saint Denys, l'autre du Roy ſur Paris; elles eſchoüerent toutes deux. Le Chevalier eſtoit entré la nuit dans Saint Denys, par le moyen de quelques hommes qui ayant paſſé le foſſé ſur la glace, avoient ouvert la porte avec des pinces, & baiſſé le pont-levis. Comme il eſtoit au milieu de la ville, Dominique de Vic, qui tout de nouveau en eſtoit Gouverneur, ſortit en la ruë avec dix ou douze chevaux, faiſant grand bruit, comme s'il euſt eu bien du monde avec luy. Il arreſta tout court les aſſaillans, & puis les ayant taſtez, les chargea ſi vertement qu'il renverſa deux cens hommes qui eſtoient les plus avancez, ſur le gros du Chevalier. Alors tous les autres prirent la fuite; le Chevalier avec quinze ou ſeize des ſiens, demeura roide mort ſur le carreau, non ſans ſoupçon d'avoir eſté tué par ſes gens meſme. C'eſtoit la nuit du deuxiéme au troiſiéme de Janvier veille de ſainte Geneviéve.

Quant à l'entrepriſe ſur Paris, le vingtiéme du meſme mois, ſoixante Capitaines des plus déterminez, déguiſez en païſans & conduiſant des chevaux chargez de farine (car la ville commençoit à retomber en neceſſité) avoient ordre de ſe ſaiſir de la porte ſaint Honoré. Les Politiques qui avoient receu avis de ſe trouver au corps de garde, ſe fuſſent joints à eux; cinq cens cuiraſſiers, deux cens arquebuſiers cachez dans le fauxbourg, y fuſſent accourus; & ils euſſent encore eſté ſouſtenus par douze cens hommes, puis les Suiſſes euſſent marché avec pluſieurs chariots chargez de pontons, d'échelles, & de clayes, pour donner l'eſcalade par divers endroits. En meſme temps le Roy eſtoit au bout du fauxbourg, à la teſte de ſes troupes pour donner les ordres: mais comme la porte ſaint Honoré ſe trouva terraſſée, il jugea bien que ſon entrepriſe eſtoit éventée & ſe retira.

La ville de Paris eſtant menacée à toute heure d'un ſemblable peril, le Duc de Mayenne fut contraint d'y mettre une garniſon Eſpagnole; toutefois de peur de reproche, il ne voulut pas l'ordonner luy-meſme, & renvoya l'affaire au Parlement; qui le reſolut ainſi, aprés beaucoup de répugnance & de conteſtations. En vertu de cét Arreſt il mit quatre mille hommes dans Paris, & cinq cens dans Meaux; nombre ſuffiſant pour y conſerver ſa domination, mais non pas aſſez grand pour y donner pied à celle des eſtrangers. 1591. en Fevrier

L'incommodité de la ſaiſon qui eſtoit fort rude, n'empeſcha point le Roy d'aſſieger la ville de Chartres. La garniſon n'eſtoit que de deux cens hommes, mais il y avoit trois mille bourgeois, qui croyant deffendre la cauſe de Dieu & de la Vierge leur Patrone, rendirent le ſiege beaucoup plus long & plus difficile qu'il n'avoit penſé. Par deux ou trois fois il fut ſur le point de le lever: Chiverny qui eſtoit intereſſé au recouvrement de cette place, à cauſe qu'il avoit le Gouvernement du païs Chartrain, & tous ſes biens aux environs, fut le ſeul qui l'obligea à ne point quitter. Cette opiniâtreté fut heureuſe, car la ville ſe rendit le dix-huitiéme d'Avril.

Le Duc de Mayenne ne put faire diverſion qu'en attaquant Chaſteau-Thierry. La priſe luy en fut fort facile: le Gouverneur, c'eſtoit le fils de Pinard Secretaire d'Eſtat, ſe deffendit ſi mal, qu'il en fut accuſé de trahiſon. Son pere & luy en furent fort en peine, & s'ils ſe tirerent de ce fâcheux pas, ce fut par leurs amis pluſtoſt que par leurs juſtifications.

La longueur du ſiege de Chartres, qui eſtoit auſſi douteux au bout de cinq ſemaines que le premier jour, donna la hardieſſe au TIERS PARTY de lever la teſte. Le jeune Cardinal de Bourbon, Prince ambitieux & vain, en eſtoit le chef & l'auteur. Il penſoit que les bons Catholiques, laſſez des delais que le Roy prenoit pour ſe faire inſtruire, luy défereroient la Couronne, comme au plus proche Prince du ſang; & dans cette imagination il avoit fait une cabale, & envoyé à Rome pour traiter avec le Pape de cette affaire.

En meſme temps ſon frere le Comte de Soiſſons, en tramoit une autre qui euſt jetté le Roy dans un extrême embarras, & luy euſt fait perdre croyance dans le party Huguenot. La Comteſſe de Guiche offenſée de ce que le Roy ne la conſideroit plus, avoit, pour ſe venger de luy, rallumé l'amour de ce Comte dans le cœur de Madame Catherine ſa ſœur, & ſi bien conduit cette intrigue, que le mariage eſtoit tout preſt à ſe faire: mais le Roy découvrit heureuſement l'un & l'autre deſſein; celuy du Cardinal de Bourbon par le moyen du Cardinal de Lenoncour, qui luy reveloit tous les ſecrets de ſon amy; celuy de la Princeſſe par le dépit d'une femme de chambre: tellement qu'il y donna ſi bon ordre qu'il n'en eut que l'apprehenſion.

Les negociations de la paix recommencerent aprés la priſe de Chartres.

1591. Tandis que Villeroy travailloit à les renoüer, il ſe fit une Aſſemblée des chefs de la Ligue, qui ſe rendirent tous, par eux ou par leurs deputez, dans la ville de Reims, pour regler leurs intereſts & les moyens de faire la paix ou la guerre. La paix euſt aneanty toutes leurs pretentions ambitieuſes; & ils ne pouvoient plus faire la guerre ſans avoir un Roy, ny maintenir un Roy ſans le gré & ſans le ſecours de celuy d'Eſpagne. Pour cét effet ils deputerent le Preſident Janin vers ce Prince; il luy donna deux favorables audiances, & apres le renvoya conferer avec un de ſes Miniſtres. Par les diſcours de ce Miniſtre le Preſident découvrit les intentions de Philippe, qui eſtoient, *d'aſſembler les Eſtats Generaux pour faire tomber la Couronne de France à celuy qui epouſeroit ſa fille Iſabelle, comme la Princeſſe la plus proche du ſang Royal; Moyennant quoy il promettoit d'envoyer de ſi grandes armées en France, qu'elles en chaſſeroient le Roy de Navarre. Il offroit avec cela de donner par mois dix mille écus d'entretien au Duc de Mayenne.*

Il fondoit ſes eſperances ſur les charmes de ſes piſtoles, ſur l'affection des Seize, ſur les cabales des Moines mendiants, & ſur celles d'autres Religieux fort puiſſants, & pour lors devoüez à l'Eſpagne; avec ces moyens il penſoit gagner les peuples des grandes villes. Le Pape avoit la meſme viſée, & traittoit les Seize de gents de grande importance. Il croyoit que le temps de debeller entierement les Huguenots eſtoit venu; & afin que ſon Pontificat ne perdiſt pas une ſi grande gloire, il reſolut de joindre ſes armes ſpirituelles & ſes armes temporelles pour les accabler. Il donna deux monitoires, l'un addreſſant aux Prelats & Eccleſiaſtiques: l'autre à la Nobleſſe, aux Magiſtrats, & au Peuple. *Il excommunioit les premiers, ſi dans quinze jours ils ne ſe retiroient de l'obeiſſance, de la ſuite, & des terres de Henry de Bourbon, & dans quinze autres jours les privoit de leurs Benefices. Pour les autres il les exhortoit de faire le meſme, ſinon qu'il tourneroit ſa bonté paternelle en ſeverité de Juge.* Dans tous ces deux monitoires *il declaroit Henry de Bourbon excommunié, relaps, & comme tel déchû de tous ſes Royaumes & Seigneuries.* Marcelin Landriane l'un de ſes Referendaires, en fut le porteur, & contre le ſentiment du Duc de Mayenne, il les publia dans toutes les villes de la Ligue ſur la fin du mois d'Avril.

en Mars.

en Avril.

Le Pape leva à meſme fin huit mille hommes de pied & mille chevaux, dont il fit General ſon neveu Hercule Sfondrate, & pour le rendre plus digne de ce commandement, il luy donna la Duché de Montemarcian, & l'en inveſtit * avec ceremonie ſolemnelle dans l'Egliſe de ſainte Marie Major.

en May.

*Dans la Marche d'Ancone confiſquée ſur Alfonſe Picolomini chef des Bandis.

Vers ce meſme temps, le Marquis de Maignelay, qui avoit promis au Roy de rentrer dans ſon obeïſſance avec la Fere ſur Oyſe, dont il eſtoit Gouverneur, fut aſſaſſiné au milieu de la ville par le Viceſeneſchal de Montelimar nommé Colas, aſſiſté du Lieutenant des gardes du Duc de Mayenne; qui en laiſſa le gouvernement à Colas. Le Roy

eſtoit allé à Compiegne pour favoriſer cette reduction ; bien faſché de l'avoir manquée, il revint à Mantes. Delà il fit executer une entrepriſe qu'il avoit ſur la ville de Louviers. Elle fut priſe en plein midy par le Mareſchal de Biron ; Raulet pour avoir beaucoup contribué à cét exploit, en eut le Gouvernement. Fontaine-Martel Gouverneur de la place, & Claude de Saintes Eveſque d'Evreux, y furent faits priſonniers. Martel ſe racheta en payant rançon, l'Eveſque pour avoir trop declamé, fut detenu en priſon & y mourut. 1591. en Juin.

Les Bulles du Pape n'eurent gueres d'autre effet, que d'exciter les Huguenots à demander un Edit, de donner occaſion à ceux du tiers party d'avancer & fortifier leur cabale, & de provoquer de ſanglants Arreſts des Parlemens de l'un & de l'autre party. La Chambre de Châlons, membre de celuy qui eſtoit ſéant à Tours, donna un Arreſt le ſixiéme de Juin, *qui les caſſa & revoqua comme nulles, abuſives, ſcandaleuſes, ſeditieuſes, pleines d'impoſtures, contraires aux ſaints Decrets, Canons, & Conciles, & aux droits de l'Egliſe Gallicane ; Ordonna qu'elles ſeroient lacerées & brulées par la main du boureau, Landriane pris au corps, dix mille livres de recompenſe à qui le livreroit à la Juſtice, deffenſe à tous les ſujets du Roy de le loger ; comme auſſi de porter or ny argent à Rome, ny de s'y pourvoir pour les proviſions & expeditions des Benefices ; Et ſeroit donné acte au Procureur General de l'appel qu'il interjettoit au futur Concile legitimement aſſemblé.*

Le Conſeil du Roy eſtoit ſeparé en deux parties ; l'une avoit la ſéance à Tours à laquelle preſidoit le Cardinal de Vendoſme ; l'autre ſe tenoit à Chartres avec le Chancelier de Chiverny : le Roy les raſſembla toutes deux à Mantes, pour deliberer ſur une affaire d'une ſi grande importance. Aprés qu'il eut oüy leurs advis, il donna une Declaration le 17. de Juillet, par laquelle il mandoit à ſes Parlements, que toutes choſes ceſſantes ils euſſent à proceder contre Landriane ainſi qu'ils verroient eſtre de juſtice, & exhorter les Prelats de s'aſſembler pour adviſer ſelon les ſaints Decrets, à ce que la diſcipline Eccleſiaſtique ne fût point interrompuë, ny les peuples deſtituez de leurs Paſteurs. en Juillet.

D'autre part il trouva à propos, nonobſtant les vehementes oppoſitions du Cardinal de Bourbon, d'accorder une Declaration en faveur des Huguenots, *Elle revoquoit tous les Edits qui avoient eſté donnez contre eux, & les jugements qui s'en eſtoient enſuivis, & remettoit en force & vigueur tous les Edits de pacification* : mais il y ajouſta ces mots, *par proviſion ſeulement, & juſqu'à ce qu'il euſt le moyen de reünir tous ſes ſujets par une bonne paix*. Cette clauſe ſervit comme de vehicule pour la faire paſſer au Parlement de Tours.

Quant à l'affaire des Bulles, cette Compagnie tonna encore plus fort que la Chambre de Châlons. *Elle declara Gregoire ennemy de la paix & de l'union de l'Egliſe, ennemy du Roy & de l'Eſtat, adherant à la conjuration d'Eſpagne, fauteur des rebelles, & coupable du parricide du Roy Henry*

1594. en Juillet. *III.* Au contraire le Parlement ſéant à Paris prononça *que cét Arreſt eſtoit nul & de nul effet, donné par gens ſans pouvoir, ſchiſmatiques & heretiques, ennemis de Dieu, & deſtructeurs de ſon Egliſe. Ordonna qu'il ſeroit laceré l'Audience tenant, & les fragments bruſlez ſur la Table de Marbre par l'Executeur de la haute Juſtice.*

Le Clergé s'aſſembla auſſi à Mantes, ſuivant la Declaration du Roy. Il eſtoit queſtion d'examiner les Bulles du Pape, & d'établir un ordre pour les proviſions des Benefices. Quant au premier point, l'Aſſemblée fit un decret, *qui declaroit que les Bulles eſtoient nulles, injuſtes, ſuggerées par les ennemis de l'Eſtat; proteſtant toutefois de ne ſe vouloir jamais départir de l'obeïſſance du ſaint Siege.* Pour le ſecond, on propoſa
En Aouſt. pluſieurs expedients. L'Archeveſque de Bourges, c'eſtoit Renauld de Beaune, y fit l'ouverture de créer un Patriarche en France, & il croyoit que ſa qualité de Primat d'Aquitaine luy donneroit cette dignité au defaut de l'Archeveſque de Lyon qui eſtoit de la Ligue. D'autres propoſerent de convoquer un Concile National. Le Roy eſtoit bien aiſe qu'on parlaſt de ces deux expedients pour faire peur au Pape: mais effectivement il ne vouloit ny de l'un ny de l'autre; ainſi il ne fut rien reſolu.

Peu aprés, cette Aſſemblée fut transferée à Chartres, à cauſe que le Duc de Mayenne avoit fait une entrepriſe pour ſurprendre la ville de Mantes & les Prelats qui eſtoient dedans. Pendant les quatre mois qu'ils la firent durer, le Roy aſſiegea Noyon: Il l'inveſtit le vingt-
en Juillet. quatriéme de Juillet. Trois ſecours qui s'efforcerent d'y entrer ayant eſté repouſſez, & le Vicomte de Tavanes, qui en commandoit un, fait priſonnier: le Duc de Mayenne ſe reſolut d'y en porter luy-meſme avec toutes ſes forces. Il avoit deux mille chevaux & huit mille hommes de pied, qui témoignoient une ardeur de combattre d'autant plus grande que l'armée du Roy eſtoit plus petite d'un tiers: mais les Eſpagnols refuſerent de ſuivre ſon mouvement, & l'obligerent de paſſer la Somme pour ſe mettre à couvert. Les aſſiegez ſe voyant abandonnez, parlementerent, & firent leur compoſition pour ſortir de la place, le 18. d'Aouſt, s'ils n'eſtoient ſecourus dans ce temps-là. Le jour venu ils ſe rendirent.

En Mars & ſuivans. Il n'y avoit point de Province ſi broüillée que la Provence. Les Marſeillois avoient refuſé le Duc de Savoye, puis l'avoient receu par les brigues de la Comteſſe de Sault le ſecond jour de Mars. Ses exploits ne répondirent point à la reputation de ſes forces. Ce fut un mauvais préſage pour ſon expedition, que la deffaite d'un corps de ſes troupes commandé par le Comte de Martinengues à Eſparon de Palieres. Il avoit bloqué Berre avec pluſieurs forts; La Valete trop foible pour le délivrer, appella Leſdiguieres à ſon ayde, tous deux joints enſemble, prirent ces forts & les raſerent: mais comme Leſdiguieres fut rappellé en Daufiné par la crainte des troupes du Pape

qui paſſoient, le meſme Martinengues & le Comte de Carces le re- 1591.
bloquerent.

Le Duc de Savoye eſtoit alors paſſé en Eſpagne; Il en ramena quinze galeres chargées de munitions, & mille Eſpagnols naturels. Il les dé- en Juin.
barqua à la Cieutat, & mit ſes galeres au port de Marſeille : mais il y trouva les choſes bien changées depuis ſon départ. Un Loüis de Caſaux qui avoit eſtably ſon credit dans la ville par le moyen de l'argent qu'il luy avoit donné pour ſubſiſter, & par les menées de la Comteſſe, avoit trouvé tant de gouſt à dominer, qu'il s'eſtoit rendu maiſtre abſolu de Marſeille, en ſorte qu'il y faiſoit les Conſuls. L'année ſuivante il mit Loüis d'Aix dans la charge de Viguier, & ſe l'aſſocia dans la domination. Il faiſoit croire au peuple que le Duc les vouloit reduire en ſervitude, & les brider par deux Citadelles, mais qu'il faloit conſerver leur ville à un Roy Tres-Chreſtien qui ſeroit elû par les bons François, & qu'il avoit ordre du Duc de Mayenne d'y pourvoir.

Le Duc n'eſpargna rien pour le gagner : il fit retirer ſes galeres à Genes pour oſter tout ombrage aux Marſeillois, prodigua inutilement beaucoup d'argent à ce peuple volage ; & comme il reconnut qu'il en Aouſt.
n'y avançoit rien, il s'en alla à Aix pour preſſer le blocus de Berre. Le Comte de Carces, par intelligence avec les habitans, fit entrer 300. hommes de guerre dans la place. Meſplez qui en eſtoit Gouverneur, les repouſſa & les mit dehors avec une incroyabe vaillance. Enfin il ſe rendit le vingtiéme d'Aouſt : mais ce fut aprés avoir ſouffert deux aſſauts, & tant donné de preuves de ſa vertu, que le Duc, qui en avoit eſté ſpectateur, luy offrit la Lieutenance generale de ſes armées, s'il euſt voulu entrer à ſon ſervice.

Là ſe terminerent les conqueſtes du Duc de Savoye : aprés cela il n'eut preſque plus que des diſgraces. Amedée ſon frere baſtard, qui avoit ſix à ſept mille hommes, dont une partie eſtoient des troupes du Pape, fort méchants ſoldats, avoit aſſiegé le fort de Moreſtel, qui luy euſt beaucoup ſervy à regagner Grenoble ; il y fit une perte en Septem-
notable. Leſdiguieres ayant ramaſſé ſes troupes, ne ſe contenta pas bre.
de le contraindre à lever le ſiege, mais l'alla attaquer à Pontchara où il s'eſtoit retranché, l'enfonça, le mit en déroute, & luy tua trois mille hommes ſur la place; ce fut le dix-huitiéme de Septembre. Le lendemain il prit à diſcretion deux mille Italiens qui s'eſtoient ſauvez dans le Chaſteau d'Avalon. Ses ſoldats en maſſacrerent trois cens; il renvoia le reſte en leur païs le baſton blanc à la main.

La diſcorde cependant ſe gliſſa entre le Duc & la Comteſſe de Sault: en Octobre.
il crut qu'elle traverſeroit ſes deſſeins, & elle s'imagina qu'il la meſpriſoit, parce qu'il luy avoit refuſé le Gouvernement de Berre pour ſon fils. La Valete d'un coſté, & Caſaux de l'autre, chacun pour ſes fins, augmentoient cette diviſion, & le mettoient mal dans l'eſprit du peuple; qui en conceut de grandes deffiances, principalement lors qu'il

1591. ſe fut rendu maiſtre de la ville d'Arles par le moyen de Biord Lieutenant en la Sénechauſſée de cette ville-là.

Comme il vit donc qu'il ne pouvoit trouver de ſeureté avec la Comteſſe, il la fit arreſter elle & ſon fils : mais elle fut ſi heureuſe que de ſe ſauver déguiſée en Suiſſe & ſon fils en payſan, & ſe refugia à Marſeille. Il voulut la ravoir par force, & à ce deſſein fit ſurprendre l'Abbaye de ſaint Victor : mais Caſaux contraignit ſes gens de déloger de là à grands coups de canon ; bien aiſe d'avoir cette occaſion de le rendre plus odieux au peuple.

Pour comble de mauvaiſe fortune il receut un autre eſchec. Il aſſiegeoit Vinon qui empeſchoit l'apport des bleds dans la ville d'Aix: le lieu eſtoit tout ouvert, & il n'y avoit en pluſieurs endroits qu'une muraille de pierre ſeiche, mais Meſplez ſe jetta dedans, c'eſtoit un bon rempart. Ce brave Capitaine ſouſtint ſes attaques durant trois jours, & donna temps à la Valete de venir à ſon ſecours. Le Duc beaucoup plus fort, alla le combattre : mais il y perdit une bonne partie de ſes troupes & de ſon bagage ; Ce qui avint le quinziéme de Decembre.

Depuis, une grande partie des places qui avoient ſuivy ce Duc, le renoncerent. Il ne laiſſa pas pourtant de perſeverer dans ſon deſſein, & de s'engager dans de plus grandes dépences. C'eſtoit le Prince le plus accort & le plus liberal du monde, d'ailleurs fort brave de ſa perſonne : mais il put bien reconnoiſtre par la perte de ſix ou ſept mille de ſes gens tuez en diverſes rencontres, & d'un million d'or qu'il avoit dépenſé en preſens, qu'il luy eſtoit impoſſible de rien gagner contre tant de bons chefs, avec des troupes auſſi mal aguerries qu'eſtoient les ſiennes, ny de fixer jamais l'humeur variable des Provençaux.

Cependant les proſperitez du Roy en furent troublées par l'accident
en Aouſt.] impreveu du Duc de Guiſe, qui ſe ſauva du Chaſteau de Tours où il eſtoit priſonnier. Ce jeune Prince choiſit pour cela le jour de l'Aſſomption de la Vierge & l'heure de midy, comme les portes de la ville eſtoient fermées à l'ordinaire durant l'heure du diſner. Ayant gagné une partie de ſes gardes & trompé l'autre, il décendit du haut d'une tour ſur la gréve, ayant un baſton entre les jambes attaché au bout d'une corde qu'on luy avoit portée dans le ventre d'un lut. Il trouva des chevaux preſts ſur le bord de la riviere, & picqua juſqu'à ſaint Avertin qui eſt à une lieuë de Tours : Maiſon-forte fils de la Chaſtre le recueillit avec cinquante chevaux & le mena à Selles, puis quelque temps aprés à Bourges.

On creut que les Dames d'auprés de la Reine Loüiſe, qui eſtoit pour lors à Chenouceaux, avoient fort contribué à faire reüſſir cette évaſion; & l'on ſoupçonna Rouvroy qui en aimoit une, de luy avoir accordé cette faveur pour en obtenir une autre. Le Parlement luy euſt fait bien de la peine, ſi Souvray Gouverneur de Tours, ne luy euſt rendu de fort bons offices auprés du Roy, pour ſa juſtification.

Autant

Autant que le Roy en fut alarmé, redoutant ce grand nom de Guiſe, & le bonheur naiſſant d'un jeune Prince qu'on diſoit reſſembler en tout à ſon pere; autant la Ligue en témoigna de réjoüiſſance; elle en fit des feux de joye par tout, & le Pape en rendit graces à Dieu publiquement. Mais la jalouſie qu'en conceut le Duc de Mayenne, rendit vaine la crainte de l'un & l'eſperance des autres. Il apprehendoit que ſon neveu ne recueilliſt la bienveillance que les peuples avoient portée à ſon pere, & il le comptoit, non pas comme un nouveau renfort, mais comme une nouvelle peine: neanmoins il envoya la Feüillade le feliciter de ſa delivrance, & luy porter quelque argent, le priant qu'ils ſe puſſent voir pour communiquer enſemble de leurs affaires communes.

Le Prince de Conty & le Vicomte de la Guierche, tous deux Lieutenants generaux en Poitou, le Prince pour le Roy, & l'autre pour la Ligue, s'y battoient à toute outrance. La Guierche avoit receu pluſieurs eſchecs, dont le plus grand fut à la priſe de Montmorillon, où il perdit ſon canon & toute ſon Infanterie; il les y avoit laiſſez ayant levé honteuſement le ſiege de devant Belac. Un mois aprés il perit malheureuſement: car eſtant couru à la reſcouſſe de ſon Chaſteau de la Guierche, (il eſtoit prés de Loches en Touraine) qui avoit eſté ſurpris par un Gentilhomme nommé Salerne; les Seigneurs d'Abin & de la Roche-Poſay ayant eu avis de ſa marche, aſſemblerent cinq cens Gentilshommes, & avec cela le chargerent ſi bruſquement, que tous ſes gens prirent la fuite; & comme il penſa ſe ſauver dans le bac ſur la Creuſe, tant de monde s'y jetta avec luy, qu'ils enfoncerent dans l'eau, & furent tous noyez. En Septembre.

La Bretagne n'eſtoit pas ſeulement tourmentée par les François, mais encore par les étrangers. Le Duc de Mercœur y avoit introduit les Eſpagnols, & leur avoit donné le port de Blavet pour retraite; ils s'y fortifierent tellement en peu de temps, que l'on connut bien qu'ils vouloient s'y établir. Le Roy y avoit auſſi fait venir trois mille Anglois que la Reine Elizabeth luy envoyoit, outre ceux qui deſcendirent à Diepe pour le ſiege de Roüen.

Le Prince de Dombes avec ce renfort alla aſſieger Lambale; Lors que la place eſtoit ſur le point de ſe rendre, les aſſiegez reprirent courage, & les aſſiegeants le perdirent tout-à-fait, à cauſe de la mort du vaillant & ſage la Noüe. Comme il eſtoit monté à une échelle pour reconnoiſtre ce qu'on faiſoit dans la place, il fut bleſſé à la teſte d'un coup de mouſquet dont il mourut; regretté preſque également des amis & des ennemis, grand homme de guerre & plus grand homme de bien. Son fils fut heritier de ſes bonnes qualitez. Il avoit eſté quatre ans priſonnier aux Païs-bas, & comme aprés ſa délivrance il venoit pour ſe réjoüir avec ſon pere, il trouva qu'il n'avoit plus d'autres devoirs à luy rendre que ceux de ſes funerailles.

francs pour des particuliers, fit manquer au Roy une grande affaire, dont le mauvais ſuccés le rejetta dans un tres-faſcheux labyrinthe. 1591. ✠

Le jour de S. Martin les troupes de Biron s'approcherent de Roüen. Il avoit outre les François trois mille Anglois, commandez par le Comte d'Eſſex favory de la Reine Elizabeth; au devant deſquels il eſtoit allé juſqu'à Boulogne ſur la mer. Ils voulurent d'abord faire fanfare, & tirerent quelques coups d'une petite piece de canon : mais ils furent auſſi-toſt repouſſez par une grande ſortie; & le Mareſchal eſtant encore trop foible, alla prendre Gournay & Caudebec. Cela fait il revint devant Roüen, & tâcha de détourner les petites rivieres de Robec & d'Aubete, ſur leſquelles ſont les moulins de la ville; il reüſſit à la premiere, mais non pas à l'autre. Cependant les Bourgeois de Roüen ſe piquant d'eſtre plus braves que n'avoient eſté ceux de Paris, faiſoient ſouvent de grandes ſorties: dans leſquelles ils monſtroient aſſez qu'il ne ſeroit pas facile d'aprocher de leurs murailles, & qu'ils aimoient mieux * combattre que jeuſner. En Novembre.

* On avoit dit de ceux de Paris, qu'ils ſçavoient mieux jeûner que ſe batre.

Le Duc de Mayenne ſe trouvoit alors dans la plus preſſante deſtreſſe où il euſt jamais eſté; n'ayant point de forces pour oppoſer à une ſi puiſſante armée que celle de toute la Normandie, puis de Paris & de toute la France. Ceux qui le devoient aider luy faiſoient le plus de peine; le Duc de Nemours détournoit une partie des forces de la Ligue à bâtir une Souveraineté du coſté du Lyonnois; le Duc de Guiſe tendoit à ſe faire chef du party comme l'avoit eſté ſon pere, & déja la jeune Nobleſſe le ſuivoit, & les Seize le reconnoiſſoient pour leur chef.

Pardeſſus tout cela il redoutoit les Eſpagnols; ils luy diſoient nettement qu'ils le laiſſeroient perir, s'il n'employoit ſon credit pour faire tomber la Couronne à l'Infante. Ils ſe vantoient meſme qu'ils avoient dequoy executer leur deſſein malgré luy. C'eſtoit de démembrer l'Eſtat entre les Grands & entre les plus renommez Capitaines, & de tirer à eux les principales villes en leur donnant la liberté: de ſorte que la France euſt eſté miſe au meſme eſtat qu'eſt l'Allemagne; Puiſſant attrait pour les Seigneurs & pour les peuples.

Mais rien ne luy peſoit tant ſur les bras que les Seize, il les haïſſoit au dernier point, & il en eſtoit hai de meſme. Auſſi ils ne perdoient point d'occaſion de décrier ſa conduite, luy faiſoient ſouvent des plaintes, des remontrances, des deputations, ne tenoient aucun compte de ſes ordres, comme il n'en tenoit point de leurs memoires, écrivoient de leur chef au Roy d'Eſpagne pour luy offrir la Couronne, & avoient obligé ceux de leur cabale de faire un nouveau ſerment d'union, qui excluoit tous les Princes du Sang de la Royauté, & contraint tous ceux qui l'avoient refuſé, entr'autres le Cardinal de Gondy, de ſortir de la ville. Il ne leur reſtoit pour en eſtre les maiſtres, que de ſe deffaire d'une partie du Parlement, qui les veil-

n'en ſçeurent faire un ſecond, qui leur eſtoit neceſſaire pour couvrir le premier. Le Parlement, les Princeſſes, les Royaliſtes meſme, faiſant les zelez ligueurs, preſſoient inſtamment le Duc, qui eſtoit à Laon, de les venir délivrer de cette tyrannie, & crioient qu'ils avoient tous le couſteau à la gorge. Diverſes conſiderations le retinrent quelque temps dans l'irreſolution: il craignoit que le deſeſpoir ne jettaſt les Seize entre les mains des Eſpagnols, que le Duc de Guiſe ne les appuyaſt, que leur cabale ne fuſt aſſez puiſſante pour luy fermer les portes; neanmoins aprés qu'il eut reconnu qu'ils manquoient de courage, qu'ils ne ſe mettoient point en eſtat de ſouſtenir leur action avec vigueur, & que comme ils ſe délaiſſoient eux-meſmes, perſonne n'entreprenoit de les proteger ouvertement, il prit trois cents chevaux & quinze cents hommes de pied, & marcha droit à Paris. 1591. en Novembre

Une bande d'entre eux alla au devant de luy, ayant à la teſte Jean Boucher Curé de ſaint Benoiſt qui devoit porter la parole: mais il paſſa ſans les vouloir eſcouter. Une autre cependant plus déterminée deliberoit de le tuer; & il y en eut un qui s'offrit de luy porter le premier coup, mais les autres ne promirent point de le ſeconder. Aprés qu'il eut pris langue dans Paris durant quelques jours, il manda à Buſſy qu'il euſt à luy remettre la Baſtille: Ce faux brave n'eut pas aſſez de reſolution pour ſe deffendre, ny pour ſe declarer pour le Roy, dont il euſt eu bonne compoſition; il capitula laſchement, & neanmoins voulut ſortir tambour battant & enſeignes déployées: mais il ne pourveut pas à un lieu de retraite, & ſe logea avec tout ſon butin dans la ruë ſaint Antoine.

Le Duc ayant laiſſé couler quelques jours ſans rien entreprendre, les Seize ſe croyoient en ſeureté, parce que d'ailleurs ils avoient appris que le Parlement n'avoit oſé leur faire leur procez: quand tout d'un coup le Duc dreſſe de ſa propre main une ſentence de mort contre neuf des plus coupables, & envoye des gents une nuit du troiſieſme au quatrieſme de Decembre pour les prendre chez eux. On n'en put attraper que quatre * qui eſtant amenez au Louvre, furent auſſi-toſt pendus à une potence par le boureau; les autres cinq ſe ſauverent, & aprés avoir eſté cachez quelque temps, ſe retirerent aux Pays-bas. Buſſy qui eſtoit du nombre, l'eſchappa belle: la reſiſtance de ſix ſoldats Eſpagnols qu'il avoit pris chez luy pour le garder, luy donna le temps de s'évader, mais ce fut ſans pouvoir rien emporter de ſes riches meubles. Il ſe retira à Bruxelles avec ſa femme, où il eſt mort fort âgé. On l'y a veu encore l'an 1634. qui avoit toûjours un gros chapelet à ſon cou, parlant peu, mais magnifiquement des grands deſſeins qu'il avoit manquez. en Decembre.

* Anroux, Emonnot, Ameline, Louchard.

Depuis, le Duc, ſoit qu'il redoutaſt le deſeſpoir du reſte des Seize, ou qu'il vouluſt les fleſtrir davantage, envoya une abolition au Parlement pour les autres qui avoient trempé dans ce crime; & parce que

1591. en Decembre. le mal eſtoit provenu des aſſemblées privées, il les deffendit ſur peine de la vie, & du raſement des maiſons où elles ſe feroient. Ainſi cette puiſſante faction, qui avoit tant aymé le Duc de Guiſe qu'elle l'avoit preſque élevé juſqu'au throſne, fut des-honorée & ruinée par ſon frere. On ne peut pas nier que ce ne fuſt au grand avantage du Roy, avec qui il eſtoit impoſſible qu'elle s'accommodaſt : mais quelques indifferents croyoient, qu'en la ruinant, le Duc s'eſtoit coupé le bras gauche avec le droit.

Il en écrivit à tous les Gouverneurs des Provinces, pour juſtifier ſon procedé, & pour rendre cette faction deteſtable ; & afin de les unir plus eſtroitement avec luy, il les obligea de jurer qu'ils ne l'abandonneroient jamais ; Qu'ils ne favoriſeroient point l'élection d'un Roy ſans ſon aveu ; Qu'ils approuveroient tous les Traitez qu'il feroit avec qui que ce fuſt, & qu'ils n'auroient aucune intelligence particuliere avec les Eſpagnols. Au meſme temps, le Parlement eſtant entierement deſtitué de Preſidents, il en créa quatre des plus affectionnez à ſa perſonne : mais en cela il travailloit à ſa ruine, puis que ✠ c'eſt pecher contre les principes intrinſeques des choſes, que de ſe fortifier contre un Roy par le moyen de la Nobleſſe & des Officiers de la robe, qui retournent toûjours neceſſairement de ce coſté-là.

La ville de Roüen eſtoit bien pourveuë, bien fortifiée, & tres-reſoluë à une vigoureuſe deffenſe ; Le Mareſchal de Biron ne l'avoit qu'inveſtie quand le Roy y arriva le premier jour de Decembre. Le Duc de Parme avoit envoyé offrir du ſecours aux aſſiegez de la part du Roy Philippe, avant meſme que le Duc de Mayenne en euſt demandé. Il n'y eſtoit pourtant pas ſi diſpoſé qu'il le teſmoignoit : il craignoit d'abandonner les Pays-bas, ſe reſſouvenant que l'année paſſée pendant ſon abſence, le Prince Maurice luy avoit enlevé cinq ou ſix villes : mais il receut des ordres ſi precis d'Eſpagne, qu'il partit de Bruxelles ſur la fin de Novembre avec une armée de dix mille hommes de pied, trois mille chevaux, quarante pieces de canon, & deux mille chariots de bagage, ſur leſquels il avoit toutes ſortes d'outils & de munitions ; car il ne vouloit rien devoir qu'à ſa prevoyance. Le Duc de Guiſe alla au devant juſqu'à Landrecy, & le Duc de Mayenne juſqu'à Guiſe, où tous trois eurent une longue conference enſemble.

Avant que de paſſer plus outre, le Duc de Parme ſe fit donner la ville de la Fere ſur Oyſe pour mettre ſon artillerie, & y laiſſa quatre cents hommes de garniſon. Ce n'eſtoit pas tout, Diego d'Ibarra Ambaſſadeur d'Eſpagne ouvrit les intentions de ſon maiſtre, qui demandoit la couronne pour l'Infante, à laquelle il offroit de faire eſpouſer un Prince François. Il y eut pluſieurs conferences ſur ce ſujet à la Fere, entre les Miniſtres d'Eſpagne & ceux du Duc de Mayenne. Janin qui eſtoit le principal de ceux du Duc, taſcha d'élu-

der cette demande, en y oppoſant pluſieurs grandes conſidéraions & difficultez, particulierement la tenuë des Eſtats, puis les grandes ſommes qu'il faloit pour faire la guerre. Mais les Eſpagnols ſans heſiter, luy accorderent toutes ſes demandes, & de plus luy offrirent de grandes conditions pour le Duc; de ſorte que ce Prince n'ayant plus rien à repartir, ne pouvoit plus que diſſimuler & pouſſer le temps avec l'eſpaule. Ce qui fut enfin ſa perte & le ſalut du Roy. 1591. en Decembre.

Les troupes des Ducs faiſoient enſemble plus de ſix mille chevaux & quinze mille hommes de pied. Le Roy ſçachant qu'elles eſtoient en marche, leur porta de ſes nouvelles luy-meſme avec trois mille chevaux, & en abordant enleva le quartier du Duc de Guiſe qui eſtoit à l'avant-garde prés d'Abbeville. Il leur tint teſte trois ſemaines durant, occupant tantoſt un poſte, tantoſt un autre; mais il penſa eſtre enveloppé, & fut bleſſé d'un coup de piſtolet à Aumale, où il vouloit garder un défilé. La preſence de ſon eſprit, ſon courage, & la nuit qui ſurvint, le tirerent du plus grand peril où il euſt eſté de ſa vie; & s'il fut blaſmé de s'y eſtre engagé en volontaire, il fut loüé de s'en eſtre démeſlé en Capitaine. 1592. en Janvier.

Comme les Ducs eſtoient fort en peine de quelle ſorte ils pourroient delivrer Roüen, il arriva que pendant l'abſence du Roy, qui avoit emmené ſa meilleur cavalerie, Villars & les habitans de la ville ſe ſecoururent eux-meſmes. Le vingt-ſixiéme de Fevrier à huit heures du matin, ils font une ſortie de plus de deux mille hommes du coſté du fort ſainte Catherine, chaſſent ou tuent tout ce qu'ils rencontrent, bruſlent tentes & hutes, ruinent les travaux, comblent les trenchées, mettent le feu aux poudres, emmenent cinq pieces de canon, & encloüent les autres. Ils demeurerent les maiſtres de ce quartier-là juſqu'à l'arrivée de Biron: lequel y accourut de Dernetal avec la Nobleſſe, ſuivy des Suiſſes & des Lanſquenets. Il les chargea ſans reconnoiſtre: mais leur cavalerie tint ferme encore quelque temps, pour donner loiſir à ſon infanterie de faire retraite, & aprés elle fit la ſienne en fort bon ordre. Biron y fut bleſſé d'une mouſquetade à la cuiſſe, 500. des aſſiegeants tuez ſur le champ, deux fois autant de bleſſez, & cent emmenez priſonniers dans la ville, la pluſpart gens de marque. 1592. en Fevrier.

Lors que cette nouvelle fut portée aux Ducs, on venoit de reſoudre en leur conſeil de marcher toute la nuit, & de donner le lendemain au quartier de Dernetal. L'entrepriſe eſtant fort avancée par l'effet de cette furieuſe ſortie, le Duc de Parme vouloit que l'on achevaſt une victoire infaillible: mais le Duc de Mayenne, que ſon importune jalouſie & ſes deffiances rendoient incompatible avec ſes amis comme avec ſes ennemis, & irreſolu dans la bonne fortune auſſi bien que dans la mauvaiſe, apporta pluſieurs raiſons au contraire, avec tant d'opiniaſtreté, que Parme fut contraint de s'y rendre. Ils jetterent donc ſeulement huit 1592. en Fevrier. & Mars

cents hommes dans la ville, puis ſe retirerent, & firent repaſſer la Somme à leur armée.

Quinze jours durant la ville fut en de grandes réjoüiſſances, & Villars dans une profonde ſecurité; il couroit la bague hors les murailles à la veuë des ennemis. Mais lors que le menu peuple commença à manquer d'argent pour avoir du pain, que les bourgeois qui avoient fait des vœux à Noſtre-Dame de Lorete pour avoir eſté délivrez, ſe virent plus reſſerrez qu'auparavant, que ceux qui avoient paru les plus affectionnez, ſe mirent à tramer des conſpirations avec les gens du Roy : Villars fit ſçavoir au Duc de Mayenne qu'il ſeroit contraint de capituler s'il n'eſtoit ſecouru dans le vingtieſme de Mars.

Les Ducs repaſſerent donc la Somme au gué de Blanquetaque, & ayant fait plus de trente lieuës en quatre jours, ſe trouverent à trois lieuës de Roüen au jour qu'il avoit prefix. Le Roy ſe voulut mettre en devoir de les combattre; & dans ce deſſein fit repaſſer le meſme jour toutes les troupes qu'il avoit de-là l'eau : mais ayant reconnu qu'elles eſtoient en fort mauvais eſtat, il ſe vit obligé de lever le ſiege, remonta ſes barques au pont de Larche, & renvoya ſon bagage; s'eſtant auparavant mis ſous les armes durant quelques heures à coſté de Dernetal, pour deffier les ennemis par cette brave contenance.

en Avril. Cette fois encore, les jalouſies qui eſtoient entre les Chefs de l'armée ennemie, particulierement celles du Duc de Montemarcian & du Duc de Mayenne contre le Duc de Parme, les empeſcherent de riſquer ſur un ſi beau jeu. C'eſtoit l'avis de Parme de donner, & s'il euſt eſté ſeul, il l'euſt fait ſans beaucoup de hazard, diſoit-il : mais le Duc de Mayenne refuſa de le ſeconder, & le lendemain il l'engaga à aſſieger Caudebec, pour avoir les bleds qui eſtoient dedans, & pour déboucher la riviere. Puis lors qu'ils l'eurent pris fort facilement, il opiniaſtra encore qu'il ſe faloit poſter à Yvetot, afin de couvrir cette conqueſte. Le lieu eſtoit fort mauvais pour eux; ils n'y furent pas long-temps que le Roy leur coupa les vivres; Et s'eſtant poſté entre l'Iſlebonne & leur camp, il les harceloit ſans ceſſe par de grandes eſcarmouches.

Les deſavantages qu'ils reçûrent en deux ou trois occaſions, leur ayant fait connoiſtre qu'ils pourroient eſtre forcez en cet endroit-là, ils en décamperent la nuit à la ſourdine, & vinrent ſe poſter auprés de Caudebec. Là ils ſe virent encore plus à l'eſtroit qu'auparavant. Ils manquoient de vivres & d'eau meſme; les maladies ruinoient leurs troupes : le Duc de Parme, le Duc de Mayenne, & le fameux George Baſte, qui commandoit leur cavalerie, eſtoient tous trois ſur la litiere; le premier à cauſe d'une mouſquetade qu'il avoit receuë au bras en aſſiegeant Caudebec; le ſecond pour quelques reſtes de ſon avanture de l'hôtel de Carnavalet, qui eſtoient reverdis par les fatigues de la guerre; & le troiſieſme par ce qu'il avoit une fievre double quarte. Avec cela le Mareſchal de Biron leur eſtoit à toute heure ſur les bras; il leur enleva

enleva un quartier de leur Cavalerie legere, & l'argent qu'on y gardoit pour le payement de leurs troupes. On diſoit, & meſme ſon propre fils luy reprocha, que s'il euſt alors pouſſé vivement, il euſt aiſément defait toute leur armée, mais qu'il s'arreſta de luy-meſme, parce qu'il craignit qu'un ſi grand coup ne miſt fin à la guerre, & par conſequent à ſon employ. 1592. En Avril.

L'extrémité du peril donna l'invention au Duc de Parme de faire un coup de maiſtre pour ſe tirer d'un ſi mauvais pas. Il baſtit deux forts vis à vis l'un de l'autre ſur les bords de la riviere, avec des redoutes qui commandoient ſur l'eau, & de grands retranchemens qui avançoient vers l'armée du Roy. Avec cela il fit accommoder à Roüen quantité de pontons, & couvrir vingt-cinq ou trente batteaux de poutres & de planches pour porter de la Cavalerie, leſquels deſcendirent durant la nuit qui ſe trouva fort noire. Par ce moyen il fit dés la minuit paſſer les troupes Françoiſes, l'Infanterie premierement, puis la Cavalerie, enſuite le canon & le bagage, & ſur le poinct du jour l'Infanterie Eſpagnole, Valonne, & Italienne; tandis que ſon fils avec mille fantaſſins & quatre cens chevaux faiſoit ferme ſur le bord qu'ils abandonnoient, & couvroit la retraite. La plus grande peine qu'il eut, fut à embarquer les quatre pieces de canon qu'il avoit dans le fort.

A meſure que les troupes eſtoient paſſées, elles ſe mettoient en marche. Le Roy fut bien étonné quand le grand jour luy montra que leurs retranchemens eſtoient vuides; à cette heure-là il envoya deux mille chevaux par le Pont de l'arche, croyant qu'ils les atteindroient au paſſage de la riviere d'Eure. Ils attraperent ſeulement cinq cens fantaſſins, que la langueur & la laſſitude avoient fait demeurer derriere dans le Neuf-bourg, ils ſe rendirent à diſcretion. Mais Parme fit ſi grande diligence, qu'il ne mit que quatre journées depuis Caudebec juſqu'à Charenton. Là il paſſa la Seine ſur un pont de batteaux, & ne ſe creut point en ſeureté qu'il ne fuſt dans la Brie.

Quant au Duc de Mayenne, il ſe retira dans Roüen, & y ſéjourna prés de ſix ſemaines, s'eſtant mis une ſeconde fois entre les mains des Chirurgiens. Le Roy ayant entierement levé le ſiege, & retenu ſeulement trois mille chevaux & cinq mille hommes de pied, pourſuivit le Duc de Parme juſqu'à la frontiere, de peur qu'en s'en retournant il ne s'emparaſt de quelque place.

Il s'en falut bien peu que le Duc de Mayenne ne mouruſt dans les remedes: les Eſpagnols croyant qu'il n'en réchaperoit pas, & ſe promettant que deſormais la ligue dépendroit de leurs ordres, ne purent s'empeſcher d'en témoigner de la joye, & refuſerent de luy laiſſer ny troupes ny argent, mais jetterent encore quinze cens hommes dans Paris. Ce procedé le faſcha fort & luy fit mieux connoiſtre leurs intentions que toute autre choſe. En May.

Quand ils ſçeurent qu'il revenoit en ſanté, ils ſe repentirent de s'ê-

1592. En May. tre trop découverts, & taſcherent de radoucir ſes mécontentemens par de nouvelles careſſes & par de plus belles offres qu'auparavant. De ſon coſté il ſçeut auſſi bien diſſimuler qu'eux : mais il ſongea deſormais à donner ordre à ſes affaires par d'autres moyens que par le leur. Dans cette penſée il eſſaya de noüer une autre partie avec le Cardinal de Bourbon, promettant de luy mettre la Couronne ſur la teſte. Je ne trouve point juſqu'où alla cette nouvelle intrigue : mais il y a apparence que l'irreſolution du Duc l'empeſcha de la pourſuivre.

Durant ce deſordre univerſel, l'autorité Royale eſtoit fort languiſſante : car les grandes villes avoient des deſſeins de liberté, les Seigneurs & Gouverneurs de Souveraineté, & les ſimples Gentilshommes & Capitaines ne penſoient qu'à la volerie & au brigandage ; à cauſe de cela ils eſtoient tous d'accord de prolonger la guerre, dont eux ſeuls tiroient le profit. Ces pillards avoient le quint de toutes les priſes, rançons, & ſaiſies, diſpoſoient des tailles & des deniers publics à leur fantaiſie, mettoient de nouveaux impoſts ſur les paſſages & ſur les rivieres, devoroient tout le travail & la ſubſtance du pauvre peuple; Et lors qu'il faloit marcher, ils ne ſervoient que trois ſemaines ou un mois, & aprés s'en revenoient dans leurs maiſons ; mais c'eſtoit toûjours en grondant. Le Roy avoit beau leur donner de nouveaux entretenemens, de grandes penſions, des benefices, des confiſcations, leur accorder tous les dons qu'ils demandoient, & leur bailler en engagement le plus clair de ſon Domaine, ils n'eſtoient jamais contens.

Il eſtoit à craindre pour luy, ſi les Eſtats enfin éliſoient un Roy, que les Princes d'Italie, & tous les autres Catholiques, ne le reconnuſſent, leur important ſeulement qu'il y en euſt un en France, & non pas que ce fuſt luy pluſtoſt qu'un autre. Il apprehendoit auſſi que le Pape qui avoit obligation aux Eſpagnols de ſa promotion, ne continuaſt d'aſſiſter la Ligue. C'eſtoit Clement VIII. car Gregoire XIV. eſtoit mort, & Innocent IX. ſon ſucceſſeur n'avoit regné que peu de temps. D'ailleurs il manquoit d'argent, & il ſe faſchoit d'eſtre le Compagnon de ſes ſujets. Ces conſiderations le porterent à rechercher les voyes d'accommodement avec le Duc de Mayenne. Ils y entrerent l'un & l'autre ſans beaucoup de peine, & ſans y appeller le Roy d'Eſpagne, ny en communiquer aux Seigneurs de l'un ny de l'autre party, dautant qu'ils ſçavoient bien que ces gens-là ne ſouhaitoient point la fin des troubles.

Villeroy & Dupleſſis Mornay furent choiſis pour cette negociation. Ils demeurerent d'accord *que le Roy prendroit un temps de ſix mois pour ſe faire inſtruire par des moyens qui ne fiſſent point de tort à ſa dignité & à ſa conſcience ; Que la Nobleſſe ſuivant ſon party deputeroit vers le Pape pour le ſupplier d'y apporter ſon autorité ; Qu'en attendant on travailleroit toûjours à la paix, & qu'il ſeroit reconnu par les Princes unis.* Ils paſſerent enſuite ; *Que les Huguenots joüiroient des Edits qui leur*

avoient eſté accordez avant l'an 1585. *Que l'exercice de la Religion Catholique ſeroit rétably par tout ; Que l'on regleroit la Gendarmerie & l'Infanterie ; Qu'on moderoit les tailles & les impoſts, & que l'on conſerveroit les Privileges des Officiers & des villes.* Mais quand on vint à traiter des intereſts du Duc de Mayenne, les propoſitions ſemblerent ſi exceſſives à Dupleſſis-Mornay, qu'il diſſuada le Roy de les écouter. 1592. En May.

Villeroy ne laiſſa pas d'entrer encore en conference avec le Mareſchal d'Aumont, & le Mareſchal de Boüillon, & de voir le Roy, qui fut fort ſatisfait de ſon procedé franc & loyal. Le fruit de ces conferences, qui durerent deux mois, ne fut pas petit pour le bien de la Religion Catholique : car le Roy promit qu'il feroit partir au plûtoſt le Cardinal de Gondy & le Marquis de Piſani, pour aller à Rome; ce qui ne plût guere aux Huguenots.

Ce Traité eſtant devenu public, parce que trop de perſonnes voulurent s'en meſler, alarma étrangement les Eſpagnols & tous les autres Chefs de la Ligue. Le Roy & le Duc de Mayenne ſe virent ſur le point d'eſtre abandonnez, le dernier, de tous ſes partiſans, & l'autre des Huguenots. Il y en avoit parmy ceux-cy qui penſant lier le Roy plus fort, de peur qu'il ne leur échapaſt, s'appuyoient de la Reyne d'Angleterre & des Hollandois, & vouloient leur donner pied dans le Royaume. On en vit la preuve dans l'entrepriſe que fit N. Huraud du Fay ſon Chancelier de Navarre. Car ayant pris la commiſſion de faire travailler à la fortereſſe de Quillebœuf, il ne l'eut pas élevée à demy hauteur, qu'il voulut s'y cantonner, & en refuſa l'entrée à Bellegarde, à qui le Roy en avoit donné le Gouvernement. Deux ou trois Envoyez du Roy employerent inutilement les perſuaſions & les menaces pour luy oſter de l'eſprit un deſſein ſi temeraire : ſon ambition avoit pris l'eſſor trop haut pour eſtre ramenée ; il attendoit un ſecours de huit cens Anglois : mais deux jours avant qu'ils arrivaſſent, il tomba malade de chagrin ou autrement, & perit au milieu de ſon entrepriſe. Il en eſtoit ſi fort enteſté qu'il ne l'abandonna pas meſme en mourant, & ordonna qu'on l'enterraſt ſur un des baſtions de la place, comme pour en retenir la poſſeſſion.

Si-toſt qu'il eut rendu l'ame, Bellegarde entra dans Quillebœuf; Villars creut qu'il pourroit emporter la place dans ce changement, & avant qu'elle fuſt en deffenſe. Le Duc de Mayenne & luy l'aſſiegerent avec quatre mille hommes: mais elle fut ou ſi bien deffenduë, ou ſi mal attaquée, qu'au bout de quinze jours ils furent contraints de décamper, de peur d'eſtre battus par le Comte de Saint Pol & Fervaques, qui la venoient ſecourir avec douze cens chevaux & quinze cens hommes de pied.

Villars allant à ce ſiege, avoit ſurpris la petite Ville du Pont-Audemer: comme il s'occupoit à la fortifier, Boſc-roſé, un de ſes plus

1592. En May, braves Capitaines, offenſé de ſon arrogance, & de quelques faſcheuſes paroles qu'il luy avoit dites, ſe ſaiſit du fort de Feſcamp, & s'y cantonna. Ce fort eſtoit ſur un rocher, qui a prés de trente toiſes de haut du coſté de la Mer, laquelle le bat deux fois par jour, mais n'atteint au ſommet que deux fois l'année; Et ce fut à une de ces hautes marées que Boſc-roſé le ſurprit par eſcalade. Villars y courut auſſitoſt pour le recouvrer, & ne l'ayant ſceu tirer de là, il le bloqua par deux forts; avec leſquels enfin il le mit à l'extremité. Boſc-roſé preſſé de la ſorte, trouva plus de ſeureté à ſe jetter entre les bras du Roy, qu'à ſe raccommoder avec celuy qu'il avoit ſi fort offenſé.

Aprés la levée du ſiege de Roüen, la plus grande partie de l'armée du Roy eſtant paſſée en Champagne, il aſſiegea Eſpernay, & dans la crainte d'un ſecours, il ſe voulut couvrir d'une circonvallation, ce qui retarda le ſiege de prés de trois ſemaines. Le Mareſchal de Biron fut tué aux approches, d'un coup de canon qui luy emporta la teſte. Il avoit commandé en Chef en ſept batailles ou grands combats, à chacun deſquels il avoit receu une bleſſure. Grand homme de cabinet auſſi bien que de campagne, qui ne vouloit rien ignorer, ſe meſloit de tout, & s'eſcrimoit auſſi avantageuſement de la plume que de l'épée.

Dés que la batterie eut fait breſche, les aſſiegez capitulerent. Provins en fit autant le troiſiéme jour, Meaux eſtant plus fort, le Roy ne l'attaqua pas: mais pour couper les vivres que les Pariſiens tiroient de là par la Marne, il baſtit un fort * dans l'Iſle de Gournay qui eſt ſur cette riviere à quatre lieuës de Paris, & en donna le Gouvernement à Odet de la Noüe, dont la fidelité incorruptible luy répondoit de la garde tres-exacte de ce paſſage.

* On le nomma *Pil lebadand.*

Sur les frontieres de la Bretagne, les Princes de Conty & de Dombes, s'eſtant joints, receurent une perte tres-notable. Ils avoient aſſiegé la Ville de Craon ſituée ſur la riviere d'Oudon: le Duc de Mercœur vint au ſecours, aſſiſté de Bois-Daufin qui luy amenoit la Nobleſſe du Maine, & du Marquis de Belle-Iſle fils du Mareſchal de Rais. Les deux Princes eſtant en meſintelligence, laiſſerent paſſer la riviere au Duc, & prendre une place de bataille tres-advantageuſe, tandis qu'ils en choiſiſſoient une fort mauvaiſe pour eux; aprés n'ayant ſceu ſe reſoudre à combattre, ils firent retraite en plein jour, & commirent pluſieurs autres fautes. Cette mauvaiſe conduite fut cauſe de leur entiere deffaite. Elle arriva le 25. de May. Ils y perdirent douze cens hommes, tout leur canon, qui demeura par les chemins faute d'attelage, & enſuite les Villes de Chaſteau-Gontier, de Mayenne, & de Laval.

Le Mareſchal de Rais, aprés la mort de Henry III. ne voyant pas clair dans le dénoüement des affaires du Royaume, & ne ſçachant quel party choiſir, s'eſtoit retiré à Florence, & avoit conſeillé à ſon fils de ſe ranger du coſté des plus forts. Ce conſeil luy avoit fait pren-

dre le party du Duc de Mercœur, afin de mettre à couvert les grands biens qu'il avoit dans la Bretagne ; Quelques-uns neantmoins s'imaginoient que c'eſtoit une fantaiſie qu'il avoit pour la Ducheſſe, qui l'y avoit engagé. 1592.

Le quatriéme de Juin, Henry Prince de Dombes perdit ſon pere François Duc de Montpenſier, âgé de cinquante ans ; il herita de ſon nom, de ſes grandes terres, & du Gouvernement de Normandie que le Roy luy donna ; comme il fit celuy de Bretagne au Mareſchal d'Aumont. Celuy-cy reprit la Ville de Mayenne, aprés un ſiege de quinze jours : mais il fut deux mois devant Rochefort avec grande perte d'hommes, ſans le pouvoir emporter, les incommoditez de l'hyver, & le Duc de Mercœur eſtant venus au ſecours de la place. Rochefort eſtoit un Chaſteau elevé ſur une roche d'ardoiſe au bord de la Loire, cinq lieuës au deſſous d'Angers, vis-à-vis de la Roche de Gauſie, place autrefois memorable, qui avoit eſté ruinée durant les Guerres des Anglois. Deux freres du ſurnom de Hurtaud qui le tenoient pour le Roy le mirent avec eux dans le party de la ligue, afin qu'elle les advoüaſt de ce qu'ils avoient fait priſonnier Sardiny riche Partiſan, & en avoient tiré une rançon de dix mille écus, quoy qu'il fuſt de leur meſme party. En Juin.

C'eſtoit vers ce meſme temps que René de Rieux Sourdeac auſſi Royaliſte, eſtant inveſty dans Breſt par la Nobleſſe & par les communes du pays, apres quatre ou cinq mois de blocus, les battit en pluſieurs ſorties, moitié par ruſe, moitié par vaillance, les força de deſloger, & meſme d'acheter une tréve, qu'il leur vendoit huit mille écus par an. A un mois delà il remporta encore une victoire par mer ſur ſept Vaiſſeaux Normands, qui eſtoient venus de Feſcamp pour ſe ſaiſir du Havre de Cameret, d'où ils euſſent fort incommodé celuy de Breſt. Ces advantages ſervirent beaucoup à contenir ce pays-là dans l'obéiſſance du Roy. En Juin & Juillet.

Toute la Guyenne y eſtoit, horſmis qu'Emanuel Deſprez Marquis de Villars, fils de la femme du Duc de Mayenne, & de Henry Seigneur de Montpeſat & frere d'Emanuel, tenoit quelques petites Places en Perigord, & en Limoſin, & dans l'Agenois, Agen, Villeneuve & Marmande. Ces freres l'an paſſé avoient eſté battus prés de l'Abbaye de Roquemadour en Quercy par Anne de Levis-Vantadour, & Ponts de Loſieres-Temines, celuy-cy Gouverneur de Quercy, celuy-là de Limoſin ; leſquels leur tuerent quelque ſept cens hommes de deux mille quatre cens qu'ils avoient ramaſſez, & leur prirent canon & bagage.

Le Mareſchal de Matignon commandoit ſeul pour le Roy dans cette Province, quand il s'y fit une dangereuſe diviſion par le moyen de Paul d'Eſparbez Luſſan. Ce Gentil-homme avoit acheté la place de Blaye de Guy de S. Gelais Lanſac, grand diſſipateur de biens. Le Ma- En Juin ; Juillet & ſuiv.

1592. reſchal diſoit que c'eſtoit de ſes deniers, & que Luſſan n'eſtoit en cela que ſon Procureur: mais quand il y voulut entrer, Luſſan luy refuſa la porte tout net, & offrit de luy rendre ſon argent. Le Mareſchal ne l'ayant pû amener à la raiſon, le rendit ſuſpect d'intelligence avec la ligue, & luy fit retrancher ſes appointemens. Luſſan ne s'en mit pas beaucoup en peine, & s'en dédommagea, en levant des contributions ſur la riviere avec quatre grands Vaiſſeaux qu'il arma en guerre. Sur ce ſujet, le Mareſchal ayant excité les plaintes de toute la Province contre luy, ſe fit donner un ordre du Roy pour le tirer delà par force, & mit le ſiege devant Blaye. Luſſan le ſouſtint trois mois durant: aprés leſquels ſe voyant preſſé, il appella les Eſpagnols à ſon ſecours, & avec leur ayde il ſe deffendit ſi bien qu'il demeura en poſſeſſion de la place.

Peu s'en falut qu'ils ne miſſent le pied dans la Province par Bayonne, en executant une entrepriſe qu'ils avoient tramée ſur cette Ville par le moyen d'un Marchand de la Franche-Comté, nommé Château-Martin, qui s'y eſtoit habitué, & d'un Medecin nommé Roſſius. Elle eſtoit ſur le poinct de réüſſir, quand la Hilliere, Gouverneur de la place, la découvrit, ayant ſurpris un Laquais mal inſtruit qui apportoit des lettres de Fontarabie. Le Marchand & le Medecin furent pendus.

Parmy les confuſions de trois ou quatre partis en Provence, celuy du Roy commençoit à prendre le deſſus: principalement aprés que le Duc de Savoye ent eſté deffait à Vinon. Depuis cela la Valette le pourſuivit vivement juſques dans les portes d'Aix, & ruina toutes les Meſtairies d'alentour. Puis afin de l'obliger à ſortir aux champs, il mit le ſiege devant Roquebrune, méchant lieu & nullement conſiderable, ſinon en ce qu'il ſerroit la Ville de Frejus, qui n'en eſt qu'à une lieuë. Or comme il y faiſoit dreſſer quelques eſpaulemens d'une batterie, il
En Fevrier. y fut tué d'un coup de mouſquet dans la tempe l'onziéme jour de Février. Ce fut une grande perte tant pour ſa vertu ſinguliere, que pour le bien des affaires du Roy. La partie du Parlement qui s'eſtoit retirée à Siſteron prit le Gouvernement, en attendant que le Roy en euſt diſpoſé.

Sa mort diſſipa la plus grande partie de ſes troupes, & cauſa diviſion entre les Provençaux & les Gaſcons, pour le Gouverneur qui luy ſuccederoit. Les Gaſcons deſiroient le Duc d'Eſpernon, & ſe trouvoient les plus forts: ainſi les autres feignirent d'y conſentir, & tous deputerent vers le Roy pour le demander. Le Roy ne l'aymoit pas aſſez pour luy donner une ſi belle piece; Et il apprehendoit que cét eſprit fier & ambitieux, ne ſe cantonnaſt dans cette Province, qui eſtoit maritime, & voiſine du Duc de Montmorency & du Duc de Savoye. Neantmoins lors qu'il vit qu'il ſe preparoit pour en aller prendre poſſeſſion, & que ſon refus ne ſerviroit qu'à le pouſſer du coſté de

ſes ennemis, il luy envoya ſes proviſions avec des lettres fort obligeantes. Mais il retira de luy la Charge d'Admiral, qu'il donna au jeune Biron, & ſous-main il ordonna aux Provençaux Royaliſtes, & à Meſplez Gentilhomme Bearnois, le plus autoriſé d'entre les Gaſcons, de le traverſer dans ſon Gouvernement, en attendant qu'il trouveroit l'occaſion de l'en chaſſer. 1592. En Fevrier.

Les affaires du Duc de Savoye ne ſe porterent pas mieux par la mort de la Valette. Le ſeiziéme de Fevrier, les Habitans d'Arles tuerent Riviere leur premier Conſul, comme il penſoit introduire trois Compagnies Savoyardes dans la ville, & quelques Gentilshommes Royaliſtes allerent aſſaſſiner Biord, Lieutenant du Sénéchal, grand partiſan du Duc, qui s'eſtoit retiré là proche dans une de ſes Métairies. A quelques mois de là le troiſiéme Conſul ſoûleva la ville d'Arles & la rejoignit avec le Parlement d'Aix: mais il ne la remit pas dans les intereſts du Duc.

Ce Prince n'ayant plus de places fortes dans la Province que Berre, & Grace, & ne luy reſtant de trois grandes villes que celle d'Aix, qui n'eſtoit ny frontiere, ny port de mer, ny ſur aucune riviere, prit congé du Parlement le trentiéme de Mars, & emmena tout ſon attirail & toutes ſes forces à Nice, ayant neantmoins fait de belles promeſſes d'un prompt retour. Le Parlement d'Aix en ſon abſence ſe chargea du Gouvernement de la Province, & en obtint des Patentes du Duc de Mayenne. En Mars.

Lors qu'il fut party du pays, Leſdiguieres y fut appellé par le Parlement de Siſteron. Ayant donc fait tréve avec le Duc de Nemours, il vint en Provence ſur la fin de May. Le Parlement d'Aix luy demandoit une ſurſéance, il la luy refuſa, & enleva tous les petits Chaſteaux d'alentour d'Aix, & vers la coſte d'Antibes, courant tout le pays. Aprés il pouſſa le Duc qui avoit entrepris de venir au ſecours d'Aix, & preſſa fort la ville & le Parlement. Mais lors qu'il eſtoit ſur le point de les reduire, Nemours rompit la tréve en Dauphiné, y prit le fort des Eſchelles, & gagna Maugiron qui commandoit pour le Roy dans Vienne. Il ne luy laiſſa pourtant pas le Gouvernement, craignant que celuy qui avoit ainſi changé une fois, ne changeaſt encore une autre. Le bruit de ces progrez rappella Leſdiguieres en Dauphiné: Lors qu'il y fut, il chercha tous les moyens d'attirer Nemours au combat; il ne pût jamais l'y engager: mais en le pouſſant de lieu en lieu il fit diſſiper ſes troupes. En May, & ſuiv.

Sur la fin de Juillet, le Duc de Savoye prit Antibes à diſcretion. La Valette avoit traité une ligue avec les Venitiens, le Duc de Florence, & le Duc de Mantouë, pour porter la guerre dans les pays du Duc de Savoye; Ils s'eſtoient obligez de luy fournir cent mille livres par mois, lors qu'il auroit pris une place conſiderable. Leſdiguieres ſe fit ſubroger en ſon lieu, & s'en acquitta auſſi bien qu'il euſt En Juillet.

1592. En Septembre. fait. Il paſſa le Mont de Genere le vingt-ſixiéme de Septembre, & diviſa ſon armée en trois, pour attaquer trois places en meſme temps, l'une la Perouſe, l'autre Pignerol, & l'autre où il eſtoit en perſonne, le Pas de Suze. Il ne reüſſit qu'à la Perouſe, dont il prit les paſſages qui ſont commodes pour le charroy, & ceux de la Vallée de Quieras, qui le ſont pour la route des gens de pied. De plus il fortifia Briquieras à la veuë du Duc de Savoye, prit la ville, & puis le Chaſteau de Cavours, & fit reculer le Duc qui s'eſtoit approché pour le ſecourir. Cela fait, & aprés avoir pourveu à la conſervation de ſes conquêtes, il s'en retourna hyverner en Dauphiné.

En Aouſt & Septembre. Le Duc d'Eſpernon paſſant avec trois mille hommes par la frontiere du Languedoc, trouva le Duc de Joyeuſe qui aſſiegeoit Villemur ſur le Tarn, à la priere de ceux de Toulouze, qui par là vouloient brider les courſes de ceux de Montauban. Le bruit de ſa marche fit bien viſte deſloger les aſſiegeans : mais lors qu'il fut paſſé outre, Joyeuſe preſſé (ſi on le peut dire ainſi) par ſon mauvais deſtin, recommença le ſiege. Le Mareſchal de Montmorency craignant que ſa puiſſance ne s'accruſt trop en ce pays-là, fit un corps de ſes meilleures troupes, dont il donna le commandement à Lecques, à Chambaud, & à Montoiſon. Meſſillac, cy-devant nommé Roſtignac, Gouverneur d'Auvergne, les joignit avec quelque Cavalerie. Tous enſemble ayant eu advis que le Duc avoit envoyé loger la ſienne dans les Villages, reſolurent de

En Octobre. l'attaquer le dix-neufviéme d'Octobre. Au meſme temps qu'ils donnoient, Temines qui s'eſtoit jetté dans la place avec bon nombre de Nobleſſe, fit auſſi une grande ſortie. Ils forcent les retranchemens du Duc, mettent ſes gens en deſordre, en déroute, en aſſomment un grand nombre, en font noyer un plus grand dans le Tarn, & le Duc meſme, le Pont ayant fondu ſous luy par la trop grande multitude des fuyards.

Cette nouvelle cauſa une conſternation incroyable dans Toulouze. Lors que chacun y eut plaint la perte generale & ſa perte particuliere, il falut penſer à choiſir un autre Chef. Le defunct Duc avoit encore deux freres, mais tous deux enrôllez dans le ſervice de Dieu, l'un Cardinal & l'autre Capucin, que l'on nommoit le Pere Ange. Le premier qui eſtoit fort habile dans la conduite des affaires, voulut bien ſe charger de cette partie du Gouvernement, mais il s'excuſa du commandement des armées ; on le défera à ſon frere qui avoit autrefois fait ce meſtier. Ce ne fut pourtant pas ſans beaucoup de peine qu'il ſe reſolut à l'accepter.

Le Duc d'Eſpernon arriva en Provence vers la fin d'Aouſt : ſon entrée fut fort glorieuſe, les peuples l'y receurent par tout avec des acclamations de joye. Il employa les mois de Septembre & d'Octobre à s'établir dans la Province, & à la nettoyer de pluſieurs Chaſteaux & retraites de brigands. Le mois de Novembre ſe paſſa en pourparlers

&

& negotiations de paix, quoy que fort inutiles; aprés quoy il alla attaquer Antibes, & prit la ville à compoſition, & le Chaſteau par eſcalade. Mais comme l'on vit, que ſe croyant déja le maiſtre abſolu, il traitoit les Provençaux ſujets avec hauteur, & les vaincus ſans miſericorde, qu'il baſtiſſoit des Citadelles dans Brignoles, & dans Saint Tropez, dont les Habitans eſtoient fort Royaliſtes; les eſprits ſoupçonneux & peu endurants de ce pays-là s'en alarmerent extrémement. Les ſecretes pratiques des Agents du Roy leur mirent le feu ſous le ventre, & les vengeances du Duc engendrerent dans leurs cœurs la plus cruelle haine que l'on ait veuë dans ces derniers ſiecles. 1592. En Septembre.

Les Eſpagnols demandoient ſans relaſche la convocation des Eſtats Generaux, le Pape avoit délegué en France, par un Mandement en forme de Bulle, Philippe de Sega Cardinal Eveſque de Plaiſance, pour tenir la main à l'élection d'un Roy Catholique, & celuy qu'ils croiroient le plus capable de reſiſter aux entrepriſes du Navarrois. Le Roy Philippe avoit reſolu de faire entrer en France une armée de 30000. hommes de pied & de 6000. chevaux, pour ſouſtenir celuy qui ſeroit éleu, parce qu'il pretendoit en faire un mary pour ſa fille.

Sur ces entrefaites, le troiſiéme de Decembre le Duc de Parme mourut dans Arras, comme il aſſembloit ſes forces, & que le Roy s'eſtoit avancé juſqu'à Corbie pour luy empeſcher l'entrée du Royaume. Ce grand Capitaine languiſſoit depuis un an entier de quelque mauvais boucon, à ce que diſoient les plus ſoupçonneux, que les Miniſtres d'Eſpagne luy avoient donné ou par ordre du Roy Philippe, ou par quelque haine particuliere. En Decembre.

On ne ſçait pas ſi le Duc de Mayenne en eut de la joye ou de la triſteſſe: mais il eſt certain que depuis qu'il ſçeut ces nouvelles, il apporta autant de ſoin à aſſembler les Eſtats, qu'il en avoit apporté à les retarder; Et dés lors il fit quatre Mareſchaux de France, qui furent la Chaſtre, Rhoſne, Bois-Dauphin, & Saint Pol, & pourveut le Marquis de Villars de la Charge d'Admiral. Eſtoit-ce pour donner plus de dignité à l'Aſſemblée, ou pour luy impoſer la neceſſité de l'élire Roy? car ces grands Officiers n'euſſent pas ſouffert qu'on euſt déferé la Couronne à un autre qu'à leur createur.

Le Duc de Guiſe & le Duc de Nemours formoient chacun leur cabale dans Paris, & ſongeoient à eſt avoir auſſi dans les Eſtats. Les Politiques ſe ſentant aſſez de forces, y tenoient hardiment des Aſſemblées, où ils faiſoient des propoſitions pour un accommodement avec le Roy de Navarre; Et il euſt paſſé dans une Aſſemblée de l'Hoſtel de Ville, d'envoyer vers luy pour avoir le commerce libre, ſi le Duc de Mayenne n'y fuſt accouru pour l'empeſcher. Il en receut l'avis des Seize: mais il ne leur en ſçeut pas plus de gré pour cela; au contraire il rejetta toutes les Requeſtes qu'ils luy preſenterent. Auſſi en revanche ils témoignerent la haine qu'ils luy portoient par pluſieurs libelles atro-

1592. ces, & horriblement diffamans; qui certes le décrioient extrémement, mais les rendoient encore plus odieux.

En Novembre & Decembre. Dans le party du Roy, ſon Parlement, ſon Conſeil, & ſa Maiſon meſme, eſtoient auſſi fort broüillez. Les indifferents & les ligueux qui eſtoient revenus dans le Parlement y avoient apporté des ſentimens bien contraires à ceux du premier eſprit. Dans le Conſeil, chacun s'efforçoit d'y occuper le premier rang à la place du Mareſchal de Biron qui l'avoit tenu; Et le Roy craignoit également de déſobliger tous les pretendants, car le premier qui l'euſt quitté, euſt, pour ainſi dire, deffilé tout le chapelet.

Ses inquietudes domeſtiques ne le touchoient pas moins. Le Comte de Soiſſons ne pouvant plus ſouffrir ces délais pour ſon mariage avec la Princeſſe Catherine, alla à Pau pour l'accomplir : mais le Parlement de Bearn luy ferma les portes, & mit des Gardes autour de la Princeſſe. Elle ſe tint fort offenſée de ce procedé, & ſe plaignit amerement à ſon frere de l'inſolence de ces gens de robbe. Elle en parloit ainſi. Le Roy deſirant guerir cét eſprit bleſſé, luy récrivit en termes fort affectueux, & luy manda de le venir trouver à Saumur, où il ſe devoit rendre au mois de Février.

1593. En Janvier. Nous voicy arrivez à l'an 1593. l'un des plus memorables de ce regne, & dans lequel les choſes à force d'eſtre meſlées, commencerent à ſe développer. Le cinquiéme jour de Janvier on oüit publier une Declaration du Duc de Mayenne, verifiée au Parlement de Paris; laquelle aprés avoir fait l'apologie de toute ſa conduite, avec de trespuiſſans raiſonnemens & beaucoup d'éloquence, *convioit les Princes, Pairs, Prelats, Officiers de la Couronne, Seigneurs & Deputez, de ſe rejoindre au party de la ſainte Union, & de ſe trouver dans l'Aſſemblée des Eſtats le dix-ſeptiéme de Février, pour choiſir enſemble ſans paſſion & ſans intereſt, un bon remede pour conſerver l'Eſtat & la Religion.* Dix jours aprés parut une exhortation du Legat à meſme fin. Elle parloit bien plus nettement que celle du Duc, & diſoit, *qu'il faloit élire un Roy qui fuſt de nom & d'effet Tres-Chreſtien & vray Catholique, & qui euſt la force de maintenir la Religion & l'Eſtat.* C'étoit aſſez déſigner le Roy d'Eſpagne.

L'écrit du Duc ayant eſté veu par les Seigneurs qui eſtoient auprés du Roy, quelques-uns, entr'autres le Duc de Nevers, trouverent bon, puiſqu'il les invitoit aux Eſtats, de luy faire quelque réponſe qui l'engageaſt à une conference. Cét expedient fut ſuivy de tous avec tant d'ardeur, qu'il n'euſt pas eſté au pouvoir du Roy, quand il l'euſt voulu, de l'empeſcher. La propoſition fut donc dreſſée le dix-ſeptiéme du mois, & donnée à un Heraut pour la porter au Duc.

Les Deputez des Eſtats firent leurs devotions le vingt-un à Noſtre-Dame, & entendirent le Sermon de Gilbert Genebrard Archeveſque d'Aix; qui montra *que la Loy Salique eſtoit poſitive & partant chan-*

giable au gré du Legiſlateur, qui eſtoit le peuple François en Corps.

1593. En Fevrier

Cinq jours aprés l'Aſſemblée s'ouvrit dans la ſalle haute du Louvre : le Duc la commença par une harangue que l'Archeveſque de Lyon luy avoit compoſée ; le Cardinal de Pellevé parla pour le Clergé, Seneſcay pour la Nobleſſe, & Honoré du Laurent Avocat du Roy au Parlement de Provence, pour le Tiers-Eſtat. L'ordre du Clergé eſtoit fourny d'aſſez bon nombre de Prelats de marque ; dans celuy de la Nobleſſe il y avoit peu de Gentilshommes conſiderables ; & celuy du Tiers-Eſtat eſtoit compoſé de toutes ſortes de gens ramaſſez & payez par le Duc de Mayenne, ou par les Eſpagnols. De ces trois Corps, n'y ayant que celuy de la Nobleſſe qui fuſt au Duc, il eſſaya d'y en adjouſter deux autres, contre l'ordre ancien du Royaume, ſçavoir l'un des Seigneurs & l'autre du Parlement & des gens de robe : mais tous les trois Ordres rejetterent fortement cette nouveauté.

Le ſecond jour d'aprés l'ouverture, un Trompette apporta la propoſition des Seigneurs Catholiques d'auprés du Roy. Elle diſoit ; *Que ſi ceux du party de l'union vouloient deputer de bons & dignes perſonnages, en un lieu dont il ſeroit convenu, entre Paris & Saint Denys, pour adviſer aux moyens de finir les troubles, ils eſtoient preſts d'y en envoyer auſſi de leur part.* Le Duc pour lors eſtoit au lit un peu incommodé : le Trompette demanda à luy parler, & ne manqua pas de faire tout ſçavoir à ceux qui le voulurent entendre. Le Duc ne pouvoit donc point tenir la choſe ſecrete ; Ainſi de l'avis de ſon Conſeil, & nonobſtant les violents raiſonnemens du Legat, il la renvoya aux Eſtats. L'ayant examinée, ils refuſerent *d'entrer en conference directement ny indirectement avec le Roy de Navarre, ny avec aucun heretique, mais bien avec les Catholiques tenant ſon party, & cela pour le bien de la Religion & le repos public.*

Cette réponſe faite, le Duc partit de Paris eſcorté de quatre cens chevaux, & alla à Soiſſons s'aboucher avec le Duc de Feria, Jean-Baptiſte Taſſis, & le Docteur Inigo de Mendozza, Ambaſſadeurs d'Eſpagne. Ils luy propoſerent directement l'élection de leur Infante, & luy en parlerent comme d'une choſe auſſi facile que juſte & honorable. Le Duc leur demanda un ſecours puiſſant & effectif, & eux le vouloient repaiſtre de chimeres ; ſi bien qu'ils en vinrent à des reproches & à de groſſes paroles : mais le beſoin extrême du Duc le contraignit d'en ſouffrir, & de cacher ſon reſſentiment auſſi bien que ſes deſſeins.

Au partir de Soiſſons, il alla joindre leur armée qui eſtoit commandée par Charles Comte de Mansfeld. Avec ce qu'il y mena de troupes, elle ne ſe trouva que de douze mille hommes : ces forces trop petites pour déboucher Paris, s'attacherent à Noyon & le prirent au bout de trois ſemaines. Cela fait, Mansfeld remena ſes gens en Flandre : où le Prince Maurice luy donna tant d'affaires, que de toute l'année il n'eut le moyen de ſonger à celles de France.

1593. Au mois de Fevrier le Roy eſtoit allé à Tours. Trois grands deſ-
En Fevrier. feins l'y menoient, l'un de faire le mariage de ſa ſœur avec le Duc de Montpenſier, l'autre de traiter avec le Duc de Mercœur, & le troiſiéme de moyenner envers les gens de ſon Parlement qu'ils levaſſent les modifications qu'ils avoient apportées à l'Edit par luy accordé aux Huguenots. Il trouva ſi peu de diſpoſition dans les eſprits pour toutes ces choſes, que pas une ne luy réüſſit. De plus, comme les malheurs vont toûjours de compagnie, il arriva qu'au meſme tęmps que les ennemis eſtoient prés de prendre Noyon, le contre-coup en porta juſqu'à Selles en Berry, que Biron aſſiegeoit par ſon ordre exprés, & à la priere du Parlement de Tours; Car le Roy ayant beſoin de toutes ſes forces pour couvrir la Picardie, il luy manda de lever le ſiege, & de les luy amener en diligence.

En Mars. Ces diſgraces refroidirent ſes meilleurs ſerviteurs, enflerent le cœur de la Ligue plus qu'on ne ſçauroit croire, & enhardirent le tiers party Catholique, & le Huguenot, à faire des conſpirations: celuy-cy ſeulement pour ſe cantonner, l'autre pour ſe ſaiſir de ſa perſonne. On ne ſe cachoit plus de luy pour faire des aſſemblées & des cabales, & les principaux Seigneurs de ſon Conſeil luy diſoient ſans déguiſement, qu'ils l'alloient quitter s'il ne quittoit ſa Religion. Le Cardinal de Bourbon eſtoit celuy qui menoit la bande, & qui luy cauſoit le plus de peine; de bon-heur pour le Roy, il arriva que je ne ſçay quoy d'acre vint à luy ulcerer le poulmon, & luy cauſa une phtiſie, qui le rendit moins capable de pouſſer ſes ambitieux deſſeins.

Il y avoit deux voyes pour tirer le Roy hors d'affaires: l'une de demeurer ferme dans ſa Religion, s'armant de patience & de courage: l'autre ſans doute la meilleure, d'embraſſer celle des Catholiques, leſquels eſtoient plus de 50. contre un Huguenot. La premiere eſtoit extrémement longue, pleine de difficultez & de perils preſque inſurmontables: car les Catholiques menaçoient de l'abandonner s'il n'alloit à la Meſſe; il avoit à peine de quoy mettre une armée ſur pied; les Gentils-hommes s'ennuyoient de prodiguer leurs biens & leur ſang pour le ſervice d'un Prince Heretique; Et ſi dans cette conjoncture, on euſt élû un autre Roy que luy, aſſeurément qu'ils l'euſſent tous reconnu.

Toutes ces conſiderations & ces craintes, firent de profondes impreſſions ſur ſon eſprit: il faut croire que la Providence de Dieu s'en ſervit pour le diſpoſer à rentrer dans la bonne voye. Il commença donc à faire eſperer ſa converſion; Et dés qu'il ſe fut ouvert ſur ce ſujet, il y eut des Huguenots meſme qui l'aſſeurerent, ſoit qu'ils le creuſſent ainſi, ſoit qu'ils le fiſſent par complaiſance, qu'on pouvoit faire ſon ſalut dans toute Religion qui croyoit JESUS-CHRIST Crucifié, & le Symbole des Apoſtres, & qui obſervoit les preceptes du Decalogue.

Comme le Duc de Mayenne eſtoit encore à Rheims, où il eſtoit allé tenir une conference avec les Princes de ſon party, le Duc de Feria Ambaſſadeur Extraordinaire d'Eſpagne avec ſes autres Collegues, arriva à Paris, accompagné d'une grande eſcorte de Cavalerie & des principaux Seigneurs du party, que le Duc de Mayenne avoit envoyez au devant de luy. Les Eſtats luy firent compliment par des Deputez: quelques jours aprés il entra dans l'aſſemblée, où il harangua en latin, & leur preſenta des lettres du Roy Philippe, dont l'adreſſe eſtoit, *A nos reverends, illuſtres, magnifiques, & bien amez, les Deputez des Eſtats generaux de France.* Le Cardinal de Pellevé fut chargé d'y répondre. 1593. En Mars.

Il y avoit trois chaiſes ſous le daix, celle du milieu couverte d'un tapis de velours violet ſemé de fleurs de lys d'or, & plus relevée que les autres, mais vuide pour monſtrer qu'elle attendoit un Roy; dans celle de main droite s'aſſit le Cardinal de Pellevé, qui outre qu'il eſtoit Preſident du Clergé avec l'Archeveſque de Lyon, preſidoit auſſi aux aſſemblées generales en l'abſence du Duc de Mayenne; le Duc de Feria ſe mit ſur celle de main gauche.

Cependant les Catholiques Royaliſtes preſſerent ſi fort la conference, que les brigues du Duc de Feria, ny celles des Seize, ne purent empeſcher que des Deputez de part & d'autre n'en convinſſent. Eſtant donc allez reconnoiſtre les lieux d'autour de Paris, ils choiſirent celuy de Surenne qui eſtoit moins ruiné que tous les autres. Ils s'y rendirent le vingt-neufviéme d'Avril, & partagerent les logis au ſort; mais les Royaliſtes dans la ſale de la conference ſe ſaiſirent de la main droite. Tous enſemble arreſterent que les paſſeports ſeroient expediez en forme de lettres patentes, & ſe prirent reciproquement ſous leur protection. Les Deputez de la Ligue retournoient tous les ſoirs coucher à Paris, ceux des Royaliſtes demeuroient ſur le lieu. En Avril.

Ceux-là attendant le retour du Duc de Mayenne qui reculoit d'entrer en matiere, firent écouler quelques ſéances ſans rien avancer, puis remirent la conference à huit jours delà. Cependant il fut accordé une ſurſéance d'armes de dix jours. D'abord il ſe trouva une difficulté qui penſa tout rompre. Ceux de la Ligue ne vouloient pas ſouffrir que Ramboüillet y aſſiſtaſt, parce que la Ducheſſe de Guiſe l'accuſoit d'avoir trempé dans la mort de ſon mary; Ramboüillet au contraire, inſiſtoit d'y demeurer puiſqu'il y eſtoit entré, de peur que ſon excluſion ne fuſt un adveu tacite de ce qu'on luy impoſoit, & que le ſang de ce Prince ne luy fuſt quelque jour redemandé à luy & à toute ſa poſterité. Il dénioit donc hautement le fait, & offroit de s'en purger par ſerment: à cauſe de quoy les Deputez de ſon party le ſouſtinrent ſi fortement qu'il ne fut pas exclus.

C'eſt une choſe memorable, que le Roy ayant oüy dire que quelques-uns le chargeoient luy-meſme de cette mort, prit la peine de compoſer

1593. En May. un diſcours qui fut veu des principaux de l'aſſemblée : par lequel il monſtroit *qu'il n'avoit jamais eſté l'auteur d'un ſi funeſte & ſi mal-heureux conſeil.* Il apportoit entr'autres choſes, que comme le feu Roy luy diſoit qu'un Grand qui l'avoit pouſſé à faire cette action, avoit mis dans une lettre qu'il luy eſcrivoit ſur ce ſujet, ces quatre mots Latins, MORS CONRADINI, VITA CAROLI, luy Roy de Navarre luy avoit répondu en preſence de pluſieurs gens d'honneur encore tous vivans, *Oüy ; mais, Sire, celuy-là ne vous a pas dit toute l'hiſtoire, car la mort de Conradin * fut la ruine de Charles.*

* La mort du Duc de Guiſe, fut celle de Henry III.

Pour le détail de ce qui ſe paſſa à la conference de Surenne, on le peut voir dans les actes qui en ſont publics. L'Archeveſque de Lyon & celuy de Bourges firent de part & d'autre des diſcours fort éloquens, pour monſtrer, l'un qu'on ne pouvoit pas reconnoiſtre un Prince Heretique, l'autre qu'il luy faloit obeïr ; Et ce dernier ſommoit les Catholiques liguez de ſe joindre à eux pour inſtruire le Roy & pour le convertir : mais ceux-cy ſe fermerent à ne le point recevoir, & à n'avoir aucune communication avec luy qu'il ne fuſt vrayment converty, & que le Pape ne l'euſt receu dans le giron de l'Egliſe.

Cette reſolution témoignée avec une merveilleuſe fermeté, acheva d'ébranler ce Prince qui chanceloit déja, enſorte qu'il donna parole poſitive de ſe convertir, aux Princes & aux Seigneurs qui eſtoient auprés de luy, & demanda une conference pour ſon inſtruction : à laquelle il convia tous les plus doctes de ſon party & de celuy de la Ligue pour le quinziéme de Juillet ; Non pas qu'il entendiſt que l'execution de ſa parole dépendiſt delà, mais ſeulement pour la bienſéance & pour la forme.

Il eſtoit temps qu'il s'expliquaſt nettement ; car les Eſtats quelques jours auparavant ayant fait une Proceſſion ſolennelle, ſe preparoient à l'élection d'un Roy ; Et ſi les Eſpagnols dans cette conjoncture, qui leur eſtoit tout-à-fait favorable, euſſent fait l'ouverture qu'ils firent un mois aprés pour le Duc de Guiſe, il eſt certain que tout euſt tourné de ce coſté-là, meſme malgré le Duc de Mayenne, car il n'avoit pas encore fait ſa brigue aſſez forte, ayant eſté trop occupé à Reims.

Il en venoit d'arriver, fort chagrin & mal ſatisfait des Princes de ſa Maiſon, qui l'eſtoient encore plus de luy : de ſorte qu'ils s'eſtoient ſeparez auſſi irreſolus & auſſi deſunis qu'auparavant, chacun avec de vaſtes & confuſes penſées, & peu de moyens de les executer. Il avoit neantmoins dequoy ſe conſoler de ſes diſgraces, s'il euſt ſceu profiter de l'occaſion : car le Roy apprehendant que les Eſtats n'en nommaſſent un avant qu'il fuſt converty, offroit de luy donner tout ſur l'heure les meſmes advantages que les Eſpagnols luy promettoient ſeulement pour l'advenir.

Il n'avoit point eu d'autre penſée quand il accorda les conferences, que d'amuſer les Royaliſtes : mais il en advint tout le contraire, elles

apporterent de grands advantages au Roy. Les Seize d'un coſté & les Huguenots de l'autre, avoient beau s'efforcer de les interrompre, elles eſtoient trop engagées: de Surene elles furent transferées à la Raquette, puis à la Villette. Elles finirent en ce dernier endroit, parce que les Liguez ne voulurent conclure autre choſe, ſinon *qu'ils remettoient le jugement de la reduction du Roy à l'autorité du ſaint Pere, qui ſeul*, diſoient-ils, *avoit le pouvoir de luy ouvrir la porte de l'Egliſe*: & les autres refuſerent cette propoſition, *dautant que c'euſt eſté ſouſmettre la Couronne de France à la diſpoſition du Pape.* 1593. En Juin.

Durant que les conferences tenoient, les ſurſéances d'armes eſtoient continuées, & affriandoient de plus en plus le peuple à la Paix. Le Roy ayant bien reconnu cet effet, n'en voulut plus donner que pour trois jours, mais en eſchange il offrit une treve de ſix mois. Le Legat & les Eſpagnols en ayant témoigné grande averſion, le Duc de Mayenne n'oſa pas l'accepter. Les Eſpagnols de leur coſté ayant laiſſé attiedir la chaleur des eſprits dans les Eſtats, les rebuterent tout-à-fait par leurs propoſitions odieuſes: car Mendozze s'efforça d'y faire valoir le droit de l'Infante, & de monſtrer que la Couronne luy appartenoit. Son diſcours y fut fort mal receu: Feria enſuite s'imaginant qu'on l'avoit rebuté à cauſe que les François abhorroient la domination des femmes, fit propoſer par Taſſis que le Roy Catholique marieroit l'Infante à l'Archiduc Erneſt, qui regneroit conjointement avec elle, comme s'il euſt eſté plus ſupportable de voir un étranger dans le throſne des fleurs de lys, que d'y en voir deux à la fois.

La Nobleſſe s'eſtant remiſe au Duc de Mayenne de luy faire telle reſponſe qu'il jugeroit à propos, ce Duc luy fit entendre que les loix du Royaume ne pouvoient s'accommoder avec un eſtranger; Que neantmoins les Eſtats, pour témoigner leur reconnoiſſance au Roy Catholique, le prioient d'avoir agreable qu'ils eſlûſſent un Prince François, & qu'il luy pluſt de l'honorer de ſon alliance par le mariage de l'Infante. Or aprés que les Eſpagnols eurent paſſé quelques jours à deliberer ſur cette propoſition, Feria répondit par l'organe de Taſſis que le Roy ſon Maiſtre fourniroit tout le ſecours que l'on deſiroit, moyennant que l'Infante fuſt declarée Reyne à cette condition, & ſolidairement avec l'un des Princes François que ce Roy voudroit choiſir, y compris ceux de la Maiſon de Lorraine.

Cette ouverture ébloüit la pluſpart des Deputez, en ſorte que ſi deſlors les Miniſtres d'Eſpagne euſſent nommé quelqu'un, ſans y apporter tant de façons, l'aſſemblée en fuſt demeurée d'accord. Mais tandis qu'ils ſe tenoient ſur leur gravité, & qu'ils penſoient ſe faire faire la cour d'une choſe qui n'eſtoit point à eux, l'occaſion leur eſchappa. Trois Princes aſpiroient à cette nomination, le Duc de Nemours, & le Duc de Guiſe, chacun pour ſoy-meſme, & le Duc de Mayenne pour ſon fils aiſné. Quand ce dernier voyoit de la difficulté à ſon deſſein, il

1593. En Juin. penſoit quelquefois à propoſer le Cardinal de Bourbon ; puis aprés diverſes agitations d'eſprit, il trouvoit qu'il n'y avoit point de meilleure reſolution que celle, qui en effet eſt la pire de toutes, ſçavoir de n'en point prendre.

Durant qu'il flotoit dans ces incertitudes, le Parlement de Paris s'eſtant aſſemblé ſur le bruit qui couroit de l'élection de l'Infante, fit voir qu'il eſt infaillible quand il s'agit des loix fondamentales de la ✠ Monarchie, pour leſquelles il a toûjours veillé tres-utilement. Car il „ donna un grand Arreſt qui ordonnoit, Que remontrances ſeroient fai„ tes au Duc de Mayenne, à ce qu'il euſt à maintenir ces loix, & em„ peſcher que la Couronne ne fuſt tranſportée à des étrangers, & decla„ roit nuls & illicites tous Traitez qui avoient eſté faits ou qui ſe fe„ roient pour cela, comme eſtant contraires à la Loy Salique. Conformément à cét Arreſt, Jean le Maiſtre qui tenoit la place de premier Preſident, fit de hardies remontrances à ce Duc, & luy repreſenta, que la domination des femmes en France, meſme celle des Regentes, n'y avoit jamais cauſé que des ſeditions & des guerres civiles. Il en ✠ apporta dix ou douze exemples tres-memorables : entre leſquels il n'oublia pas celuy de Blanche de Caſtille, & celuy de Catherine de Medicis, la principale & preſque l'unique cauſe de ces derniers troubles.

Sur ces entrefaites, le Roy fut aſſieger Dreux. Il emporta la ville d'emblée, & le Chaſteau enſuite par compoſition : mais avec beaucoup plus de peine & de temps, & grande tuerie des aſſiegez. Les Eſpagnols connoiſſant par l'Arreſt du Parlement, & par la perte de cette ville, que les affaires de la Ligue tendoient à leur declin, preſſerent plus fort l'élection d'un Roy ; & laſchant enfin le mot dans un Conſeil qu'ils tinrent avec le Duc de Mayenne, nommerent le Duc de Guiſe. Il n'y eut jamais de pareil étonnement à celuy qu'il eut dans ce moment ; le trouble de ſon ame paroiſſoit au travers de toutes ſes diſſimulations. L'indignation de ſa femme fut encore plus grande, elle euſt bouleverſé toute la terre plûtoſt que d'obeïr *à ce petit garçon*, elle appelloit ainſi le Duc de Guiſe. En cette occaſion preſſante, comme il ne ſçavoit que répondre, Baſſompierre luy trouva un expedient, qui reculant l'affaire, la rompit entierement. Ce fut que ce Seigneur demanda un temps de huit jours pour en avertir le Duc de Lorraine ſon maiſtre.

Durant ce délay, le Duc de Mayenne dreſſa tous ſes reſſorts, tantoſt auprés du Duc de Guiſe, pour le diſſuader d'accepter cette nomination, comme ruïneuſe à luy & à toute la Maiſon de Lorraine, tantoſt envers les Eſpagnols, pour leur remontrer que ce n'eſtoit pas encore le temps ; & enfin auprés des Eſtats pour les attirer dans ſes ſentimens. Ses tentatives luy réüſſirent fort mal envers les deux premiers, principalement envers les Eſpagnols ; on diſoit meſme qu'ils avoient

taſché

taſché de porter le Duc de Guiſe ſon neveu à le tuer, comme eſtant le ſeul obſtacle à ſa grandeur. Mais quant aux Eſtats, il fit ſi bien ſa partie auprés d'eux qu'ils conſentirent le vingt-un de Juillet, qu'on dreſſaſt une réponſe pour les Eſpagnols, par laquelle le Duc & les Princes Lorrains remercioient tres-humblement le Roy Catholique de l'honneur qu'il faiſoit à leur Maiſon; proteſtoient qu'ils perſevereroient toûjours dans leur reconnoiſſance & dans la volonté de le ſervir; & declaroient qu'ils eſtoient preſts de promettre devant le Legat de faire agréer cette élection aux Eſtats du Royaume, *quand il y auroit des forces ſuffiſantes pour la maintenir*, & lors qu'on ſeroit demeuré d'accord de conditions raiſonnables pour les Chefs du party. 1593. En Juillet.

Il y eut là deſſus de grandes conteſtations entre les partiſans du Duc, & ceux d'Eſpagne; ceux-cy voulant qu'on paſſaſt outre à l'élection, les autres qu'on la differaſt. Les Eſpagnols écouterent tout ſans ouvrir la bouche: à la fin comme ils virent que leurs tenans ſe trouvoient plus foibles d'un tiers, ils laſcherent la main. Et de plus le Duc, ſans avoir égard à leurs prieres, conclud de traiter une tréve avec le Roy, & nomma des Deputez pour ce ſujet.

Pluſieurs Prelats, quelques Docteurs, entr'autres Prevoſt de Compregnac Limoſin, & meſme trois Curez de Paris, deſquels eſtoit celuy de Saint Euſtache, nommé René Benoiſt, eſtant venus à Saint Denys le vingt-deuxiéme de Juillet, le Roy s'y rendit le lendemain, & entra en conference avec eux, comme pour s'éclaircir de quelques doutes qui luy reſtoient ſur les poincts de la Religion. Il demeura bientoſt d'accord de tout. Mais le Cardinal de Bourbon ne l'eſtoit pas, qu'un autre Eveſque que le Pape euſt droit de luy donner l'abſolution; le contraire neantmoins paſſa malgré toutes ſes brigues & ſes vehementes remontrances. Le Formulaire de ſa Confeſſion de Foy fut dreſſé & le jour pris pour la luy faire faire le Dimanche enſuivant. Quelques Prelats, par un zele peu ſçavant, y avoient inſeré certaines menuës choſes, qui n'eſtoient pas trop neceſſaires: le Roy qui avoit le jugement ſolide, ne les pouvoit pas gouſter; on en retrancha donc tout ce qui n'eſtoit point eſſentiellement de la Foy; Et neantmoins on l'envoya comme elle avoit eſté dreſſée au Pape, afin de mieux perſuader ſa Sainteté de l'entiere converſion de ce Prince.

La ceremonie s'en fit dans l'Egliſe de ſaint Denys, entre les mains de l'Archeveſque de Bourges, comme on le voit dans les Memoires du temps, y aſſiſtant ſept ou huit Eveſques & tous les Grands de ſa Cour; meſme Gabrielle d'Eſtrée, laquelle n'avoit pas peu contribué à la converſion du Roy, ayant déja conceu de grandes eſperances de l'épouſer.

Dés le ſoir toute la campagne, depuis Pontoiſe juſqu'à Montmartre (où il alla aprés Veſpres viſiter l'Egliſe des Saints Martyrs), fut éclairée par des feux de joye; qui furent bien-toſt allumez dans toutes

1593. En Aouſt. les autres villes du party Royal, & accompagnez de feſtins, de danſes, & de toutes ſortes de réjoüiſſances publiques. De ce jour-là, le peuple de Paris montra bien que c'eſtoit la ſeule averſion du Huguenotiſme qui l'avoit obligé de rejetter ce Prince : car il accourut en foule à cette ceremonie, nonobſtant les deffenſes du Duc de Mayenne, & changeant tout à coup la haine qu'il avoit pour luy en une veritable affection, commença à l'appeller ſon Roy, non plus *le Bearnois*, comme il avoit fait juſques-là, & ſe mocqua de toutes les declamations des Predicateurs, qui s'efforçoient de l'entretenir dans ſon premier ſentiment.

Le Duc de Mayenne ſe réjoüiſſant auſſi, ou feignant de ſe réjoüir de ſon changement, traita la tréve avec luy le trentiéme de Juillet pour trois mois ; Et tous deux demeurerent d'accord d'envoyer vers le Pape pour obtenir l'abſolution du Roy, ſans laquelle le Duc ne vouloit aucunement entendre à la paix ; Son intention & ſes intereſts, à ce qu'il proteſtoit, n'eſtant autres que de conſerver la Religion Catholique, & l'union avec le ſaint Siege.

Tout auſſi-toſt le Roy nomma le Duc de Nevers, & quatre ou cinq perſonnes de rare merite, tant d'Egliſe que de robe, pour cette negotiation, & le Duc de Mayenne de ſon coſté choiſit le Cardinal de Joyeuſe, & le Baron de Seneſcay. Mais il ne les fit partir que trois mois aprés ; Et cependant, il ſe laiſſa je ne ſçay comment, rengager avec les Eſpagnols par un nouveau ſerment qu'il fit, *de ne ſe départir jamais de la ſainte Vnion, de ne traiter point avec le Roy de Navarre, quelque acte de Catholique qu'il puſt faire, & de proceder à l'élection d'un Roy Tres-Chreſtien ; Moyennant qu'ils luy fourniſſent douze mille hommes de pied, ſix mille chevaux entretenus, & quelques autres conditions.*

Mais au meſme temps, de peur qu'ils ne remuaſſent encore dans les Eſtats, il renvoya une partie des Deputez dans les Provinces, ſous couleur d'informer les peuples de la diſpoſition des affaires. Quant aux reſtes de cette Aſſemblée, ils demeurerent dans Paris juſqu'à la reduction de la Ville, y eſtant deffrayez par le Roy d'Eſpagne, qui fourniſſoit huit mille écus par mois pour leur entretien.

Mais le Duc ne pût pas ſi aiſément ſe débarraſſer des inſtances du Legat, qui demandoit que le Concile de Trente fuſt receu tout entier par l'Egliſe Gallicane. Quoy que le Parlement & les Chapitres s'y oppoſaſſent, il falut qu'il luy donnaſt ce contentement par une Declaration, qui fut portée aux Eſtats. Il ſçeut bien neantmoins éluder l'execution, ayant auparavant tiré aſſeurance du Legat, *Que s'il y avoit quelque choſe pour les immunitez & les franchiſes du Royaume qui meritaſt d'eſtre entretenu, ſa Saincteté eſtant requiſe d'y pourvoir, n'en feroit aucune difficulté.*

La tréve cependant arreſta les mouvemens qui ſe faiſoient dans les

Provinces ; Elle fit lever le ſiege de Montcontour au Duc de Mercœur ; celuy de Poitiers, que Briſſac deffendoit fort vaillamment, aux Seigneurs Royaliſtes ; & celuy du Chaſteau de Cavours au Duc de Savoye. Ce Prince avoit eſté fort mal mené par Leſdiguieres, & avoit encore eu le déplaiſir quelques mois auparavant que Roderic de Tolede General des troupes Milanoiſes & Napolitaines que le Roy d'Eſpagne luy avoit envoyées, avoit eſté entierement deffait par le même Chef, & tué à la deſcente de la montagne qui s'étend vers la Doüere prés du village de Sal-Bertrand. 1593. En Aouſt.

Eſpernon avoit manqué de ſurprendre Marſeille, mais avoit reduit Arles, & delà eſtoit venu le vingt-cinquiéme de Juin ſe camper devant Aix : où il avoit baſty un grand fort ſur le Coſteau Saint Eutrope qui commande à la Ville. A parler proprement c'eſtoit pluſtôt un camp ; car l'enceinte en eſtoit ſi vaſte, que toute ſon armée y eſtoit logée. Il ſembloit meſme qu'il en vouluſt faire une contre-ville, y ayant créé deux Conſuls qui portoient le chaperon & avoient ſoin de la police.

Comme il penſoit forcer Aix par ce moyen-là, il n'executa pas la tréve ponctuellement, mais doubla la garniſon de ſon fort, & continua d'arreſter tous les vivres. Le Roy ne pouvoit ſouffrir qu'un homme qu'il n'aymoit pas, s'établiſt par force dans cette Province ; ainſi il fit dreſſer ſecrettement une partie pour l'en dépoſſeder. Il choiſit Leſdiguieres pour en eſtre le Chef, & luy adjoignit cinq Gentilshommes Provençaux, Oraiſon, Saint Cannat, Valavoire, Crotes & Buoux, qui eſtoient Gouverneurs des places de Manoſque, de Pertuis, de ſaint Maximin, de Digne, & de Forcalquier.

Eſpernon eſtoit pour lors allé à Pezenas en Languedoc, pour conferer avec le Conneſtable de Montmorency : ſon abſence, & la haine que les Provençaux luy portoient, favoriſerent merveilleuſement le deſſein du Roy. Dés que Leſdiguieres eut envoyé, ou fait voir à chacun de ces cinq Gentilshommes, les Lettres de croyance qu'il leur écrivoit, & qu'il leur eut expliqué ſes intentions, ils firent tous une ligue ſecrete avec le Comte de Carces, horſmis toutefois Buoux qui refuſa d'ouvrir ſa lettre & demeura au ſervice du Duc. Le jour pris, tous de concert chaſſerent les Gaſcons & les Eſpernonniſtes des places ; Et le Comte de Carces & ceux d'Aix rompirent la tréve.

Eſgarrevaques & Souliers ſon beau-pere, ſoûleverent auſſi le peuple de Toulon, & aſſiegerent la Citadelle, qu'ils emporterent par l'inſulte de deux cens Forçats, auſquels ils donnerent la liberté. Signac, qui y commandoit fut paſſé au fil de l'épée avec toute ſa garniſon : mais Eſgarrevaques ſon ennemy, avoit eſté auparavant bleſſé d'un coup de mouſquet dont il mourut. En Octobre

Au bruit de ce ſoûlevement, Taraſcon & preſque toutes les autres vlles ſe declarerent contre Eſpernon ; il ne manquoit pour achever

1593. En Aouſt. l'entrepriſe que de luy bien boucher les paſſages du Rhoſne & de la Durance afin qu'il ne puſt revenir au pays : mais comme ils manquerent d'y donner l'ordre neceſſaire, il rentra dans ſon fort, & ſe rendit aſſez puiſſant pour leur faire ſentir la peine de leur imprudence.

Dés que la tréve generale marquée cy-deſſus eut eſté concluë, la pluſpart des Prelats, des Conſeillers d'Eſtat, & des gens du Parlement, quelques-uns meſme des Deputez des Eſtats, avoient ſecretement rendu leurs devoirs au Roy, ou par eux-meſmes ou par l'entremiſe de leurs amis. Comme il ſe promenoit aux environs de Paris, & qu'il eſtoit à Melun, un jour vingt-ſeptiéme d'Aouſt, on découvrit heureuſement un aſſaſſin, ſuborné par des ligueurs, qui avoit entrepris de le tuer à coups de couteau. Il ſe nommoit Pierre Barriere natif d'Orleans âgé de vingt-ſept ans, Battelier de ſa premiere vacation, puis Soldat. Le Prevoſt de l'Hoſtel luy fit ſon procez ; il n'y avoit point de preuve ſuffiſante contre luy, & la douleur de la geſne ne le pût forcer de rien avoüer : mais le Confeſſeur qui l'aſſiſta à la mort mania ſi bien ſon eſprit, qu'il l'obligea de tout dire. Il fut condamné d'avoir le poing coupé tenant le couteau, à eſtre tenaillé avec des tenailles ardentes, puis rompu tout vif, & ſon corps bruſle & ſes cendres jettées au vent.

Le Roy avoit ſouvent des avis de pareilles conjurations, la pluſpart dreſſées par des Religieux ou par des gens d'Egliſe : voilà pourquoy la paix eſtant le ſeul remede qui puſt guerir la manie de tant d'eſprits bleſſez, il deſiroit ardemment de la faire ; il offroit au Duc de Mayenne, tout ruiné qu'il eſtoit, de plus grands avantages que lors que ſes affaires eſtoient floriſſantes. Mais ce Duc ne vouloit point traiter que le Pape n'euſt donné l'abſolution au Roy ; Et d'ailleurs il avoit trop peu de force d'eſprit pour ſe débarraſſer des liens des Eſpagnols ; il negocioit donc tout à la fois, & avec le Roy & avec eux.

Cependant, à tous évenemens, il taſcha de s'emparer de Lyon pour le joindre avec la Bourgogne, s'imaginant peut-eſtre que celuy des deux Rois avec qui il traiteroit, luy laiſſeroit ce pays-là en Souveraineté. Son frere uterin le Duc de Nemours s'eſtoit rendu fort abſolu dans ce Gouvernement, ayant cerné cette grande ville par cinq ou ſix petites places qu'il tenoit aux environs : mais par le meſme moyen, & à cauſe des nouveaux impoſts qu'il y avoit établis par le conſeil d'un certain Ferrarois qui avoit l'ame de fer, il s'eſtoit rendu fort odieux au peuple. Tellement que l'Archeveſque de Lyon, qui y fut envoyé par le Duc de Mayenne, échauffant ſous-main les mécontentemens & attiſant le feu, fit tant que les Bourgeois prirent les armes, ſe ſaiſirent du Duc de Nemours & l'enfermerent à Pierre-Enciſe. Mayenne n'en tira pourtant pas le fruit qu'il eſperoit : car enſuite les Lyonnois demeurerent comme neutres, ſans recevoir d'autres ordres que les leurs

meſmes, juſqu'à leur entiere reduction, quoy que par forme ils reconnuſſent l'Archeveſque comme ſon Lieutenant. 1593.

Les gens de bien jugerent que Nemours eſtoit digne de ce traitement, pour avoir ſuivy la deteſtable politique de Machiavel, qui rend toûjours les Princes tyrans & les peuples malheureux : mais tous les Chefs de la Ligue connoiſſant par-là quelle protection ils devoient attendre du Duc de Mayenne, ne ſongerent plus qu'à s'aſſurer de leurs places ; & meſme d'en ſurprendre d'autres pour faire leur accommodement plus avantageux avec le Roy ; Car il n'en vouloit recevoir aucun s'il ne luy apportoit quelque place pour racheter ſa faute.

Il eſtoit allé pour lors en Normandie, afin de recevoir l'obeïſſance de Boſc-roſé qui commandoit dans le fort de Feſcamp. Comme il étoit à Diepe, la femme de Jean de Montluc Balagny Gouverneur de Cambray, le vint trouver de nuit pour luy demander la prolongation de la tréve, en attendant que l'accommodement de ſon mary ſe declaraſt. Il ſe traitoit à ces conditions, *Qu'il auroit luy & les ſiens, Cambray & le Cambreſis en toute Souveraineté ; Que le Roy le prendroit ſous ſa protection, & luy feroit de certaines penſions ; Et que pour cela Balagny le reconnoiſtroit d'un baiſe-main ſeulement.* En Novembre.

Le plaiſir qu'il receut de cette negociation, fut troublé par les ſanglantes reproches que la Reyne d'Angleterre luy faiſoit ſur ſon changement. Comme de Diepe il eſtoit allé à Calais, penſant y trouver des Agens de cette Reyne pour faire quelque Traité avec elle, il y trouva des Lettres pleines d'amertume qu'elle luy écrivoit, & de plus il ſçeut qu'elle vouloit retirer ſes troupes de Bretagne.

Il eut bien de la peine à radoucir cet eſprit irrité, mais beaucoup plus à ſouffrir la veuë & les trop libres diſcours des Deputez des Egliſes pretenduës reformées. Il leur avoit permis de tenir une aſſemblée generale à Mantes. S'y en eſtant donc retourné au partir de Calais, il leur fit bonne mine, receut leur cahyer, nomma des Commiſſaires pour l'examiner, & leur offrit ſatisfaction ſur quelques articles, telle à peu prés qu'ils l'avoient euë ſous Henry III. Mais ils ne ſe contentoient pas de ſi peu de choſe pour de ſi grands ſervices, ils en demandoient bien d'autres : tellement que pour ne les pas deſeſperer par un refus abſolu, il les congedia ſimplement, & leur permit de tenir des aſſemblées Provinciales, puis aprés de convoquer un Synode national & une aſſemblée politique. En Decembre.

Sa converſion ſapoit la ligue par le fondement ; On regardoit ce party, pour ainſi dire, comme un baſtiment tout en l'air, qui n'eſtoit plus appuyé que ſur une ſeule pierre, ſçavoir le refus que le Pape faiſoit d'abſoudre ce Roy. En effet le Duc de Nevers eſtant arrivé à Rome en Novembre, il ne voulut point luy en permettre l'entrée qu'en qualité de Prince d'Italie, non pas d'Ambaſſadeur, & à condition qu'il n'y demeureroit que deux jours, qu'il n'y recevroit aucune viſite, & En Novembre, Decembre, & Janvier.

1593. En Decembre. qu'il n'en rendroit point aux Cardinaux. Ce Prince neantmoins fit tant que le terme du ſejour luy fut prolongé, & qu'il eut audience du Pape par deux fois, l'une en Decembre, l'autre en Janvier : mais il n'en rapporta aucune ſatisfaction pour le Roy, quoy que pour ſa propre perſonne, on luy en donnaſt autant & plus qu'il ne deſiroit.

Le Duc de Mayenne ne manqua pas de faire ſonner bien haut le refus du ſaint Pere. Ce moyen ne fut pourtant pas aſſez fort pour arreſter les eſprits qui eſtoient déja ſur le penchant. Louys de l'Hoſpital-Vitry eſtoit mal content de ce Duc, qui luy avoit retenu 24000. écus des monſtres deuës à ſa Compagnie de Gens-d'armes : il fut le premier qui commença à ſe mettre ſous l'obeïſſance du Roy, comme il avoit eſté le premier à s'en deſtacher aprés la mort de Henry III. Quand il avoit quitté ce party-là, il luy avoit remis la Ville de Dourlens dont il eſtoit Gouverneur, il voulut en apparence en faire autant de celle de Meaux à l'endroit de la ligue ; il témoigna aux habitans, leſquels il avoit aſſemblez exprés, qu'il les laiſſoit en toute liberté, toutefois qu'il leur donnoit conſeil de ſuivre ſon exemple. Cela dit, il ſortit ſeulement avec ſa Compagnie de Cavalerie : mais il avoit ſi bien diſpoſé les choſes qu'ils deputerent vers luy le jour meſme, pour le prier de revenir, ceignirent les eſcharpes blanches, & renvoyerent tout confus cinq cens hommes que le Duc de Mayenne leur envoyoit. Il eut du Roy vingt mille écus de recompenſe, la Charge de Baillif, & le Gouvernement de la Ville, avec la ſurvivance de l'un & de l'autre pour ſon fils ; & les Bourgeois obtinrent la confirmation de leurs Privileges, & exemption de Tailles pour neuf ans.

Tous les autres Gouverneurs ſe firent acheter plus ou moins, ſelon l'importance de leurs Places, ou la valeur de leur perſonne. La pluſpart des Villes tirerent auſſi divers avantages, ſelon que ceux qui les conduiſoient eſtoient habiles & affectionnez : mais preſque toutes firent mettre dans leurs Traittez, qu'il n'y auroit point d'exercice de la Religion pretenduë à certaine diſtance de leur territoire.

1594. En Janvier. Le Roy cependant vint à ſaint Denys pour faire réüſſir une partie qui eſtoit faite pour le recevoir dans Paris. Le Duc de Mayenne en ayant eu le vent, en oſta le Gouvernement au Comte de Belin & le donna à Briſſac, qu'il croyoit le plus fidelle de tous ſes Partiſans. Le Parlement voyant par là ſes meſures rompuës, & apprehendant que le Duc ne rendiſt les Eſpagnols Maiſtres de la Ville, luy fit de chaudes remonſtrances pour retenir Belin : le Duc luy apporta quelques raiſons au contraire, mais il ne s'en paya point & continua ſes aſſemblées. La choſe s'échauffa juſqu'à tel poinct que le Duc fit prendre les armes à ſes troupes & à ſes amis ; dont il ſe fuſt enſuivy un grand carnage par les ruës, & peut-eſtre l'entiere perte de Paris pour le Roy, ſi les plus ſages de ce grand corps, n'euſſent ployé, & remonſtré aux autres qu'il faloit ceder pour quelque temps.

Le troiſiéme du mois de Janvier ſe fit la reduction de la Ville d'Aix. Le Duc de Mayenne ne penſoit point qu'il y en euſt de plus aſſurée à ſon party que celle-là, dautant que le Comte de Carces avoit eſpouſé la fille de ſa femme; & neantmoins ce Seigneur luy manqua de foy. Comme il y eſtoit déja diſpoſé par les Gentils-hommes Provençaux, qui s'eſtoient declarez ennemis du Duc d'Eſpernon, & que d'ailleurs il craignoit l'évenement du ſiege, il delibera de choiſir un Maiſtre qui fuſt aſſez puiſſant pour les proteger. Ainſi il perſuada au Conſeil general de la Province de reconnoiſtre le Roy, & de le ſupplier en meſme temps de leur donner un autre Gouverneur qu'Eſpernon. 1594. En Janvier.

Le Parlement ordonna donc le meſme jour, que la juſtice ſe feroit ſous le nom du Roy; Et par un autre Arreſt donné quelques jours aprés, il declara rebelle & criminel de leze-Majeſte quiconque ne luy obéiroit pas. L'Archeveſque Genebrard refuſa de s'y ſouſmettre, & s'eſtant tenu clos & couvert dix ou douze jours, ſe retira à Marſeille avec l'Agent du Duc de Mayenne.

Sur cét exemple, Lyon qui depuis l'empriſonnement du Duc de Nemours, s'eſtoit tenu comme neutre, rentra auſſi dans le party du Roy. Les Eſchevins & principaux Bourgeois avoient ſecretement fait leur Traitté avec Alfonſe d'Ornane; il leur avoit donné aſſeurance de la confirmation de leurs Privileges, d'une entiere amniſtie, & qu'il ne ſe feroit aucun exercice que de la Religion Catholique dans leur Ville & Faux-bourgs; Donc le 25. de Janvier ce Seigneur s'eſtant advancé avec ſes forces juſqu'au Fauxbourg de la Guillotiere, ils dreſſerent des barricades, & crierent *Vive la liberté Françoiſe, à bas la tyrannie des Italiens.* Le lendemain on entendit tout d'une voix crier, *Vive le Roy*, & tous les habitans, hommes, femmes, & enfans, prirent l'eſcharpe blanche. Il arriva qu'en foüillant dans le logis du Duc de Nemours, ils trouverent dans ſa caſſette dix-ſept nouveaux impoſts de la façon des Italiens, qu'il euſt fait eſclore, s'ils ne ſe fuſſent pas ſaiſis de ſa perſonne, comme nous avons dit. Sur cela ils ordonnerent dans une aſſemblée generale de leur Hoſtel de Ville, & jurerent tous qu'ils n'admettroient jamais aucun de cette nation aux Charges publiques. ✠

Vers la my Février, Orleans ſuivit le meſme branſle, la Chaſtre qui en eſtoit Gouverneur ayant eſté gagné par une grande ſomme d'argent, & plus encore par l'aſſurance du Baſton de Mareſchal, du Gouvernement de cette Ville & de celuy du pays de Berry, qu'il tenoit déja, & duquel on devoit en ſa faveur oſter toutes les garniſons, horſmis de la tour de Bourges, & du Chaſteau de Meun ſur Yevre. Il y avoit dans la Ville d'Orleans deux factions qui la partageoient toute, celle de la Confrerie du petit cordon, autrement dite du Nom de JESUS, inventée par un Cordelier, & celle des Politiques, la premiere eſtoit extrémement ligueuſe: mais l'autre inclinoit vers le Roy. Pour executer ſon deſſein il ſe fortifia de la derniere, s'aſſura des principaux de l'au- En Fevrier.

1594. tre, & mit hors de la Ville ceux qu'il ne pût gagner. Ces précautions
En Fevrier. priſes, il declara le dix-ſeptiéme de Fevrier dans l'hoſtel de ville, le deſſein qu'il avoit de reconnoiſtre le Roy, & exhorta les habitans d'imiter ſon exemple, ou de luy permettre de ſe retirer. Si-toſt qu'il euſt finy ſa harangue, l'Eveſque & les principaux luy rendirent tres-humbles graces d'avoir travaillé à leur reconciliation avec leur naturel Souverain, & proteſterent d'embraſſer cette reſolution. On lut enſuite les articles accordez par le Roy, & on les ratifia par toutes ſortes de réjoüiſſances.

Bourges en fit autant peu de jours aprés par le moyen du meſme la Chaſtre, & aux meſmes conditions.

La preſence du Duc de Mayenne retenoit Paris. En attendant que cette grande maſſe fuſt ébranlée pour un ſi grand changement, le Roy employa le temps à ſe faire ſacrer, tant afin d'oſter ce ſcrupule que l'ancienne couſtume des François laiſſoit dans l'eſprit de pluſieurs, que cela luy manquant il ne pouvoit porter le titre de Roy de France, que pour faire connoiſtre de plus en plus aux peuples, qu'il eſtoit veritablement perſuadé de la Religion de ſes anceſtres. Or parce qu'il n'avoit pas encore la Ville de Reims, ny la ſainte Ampoule que l'on y garde dans l'Abbaye de ſaint Remy, il choiſit pour cette Ceremonie l'Egliſe de Noſtre-Dame de Chartres, tres-celebre à cauſe de la devotion à la Vierge, & y fit apporter de l'Abbaye de Marmouſtier une fiole, qu'on dit eſtre celle que Severe Sulpice & Fortunat Eveſque de Poitiers, eſcrivent avoir eſté apportée par un Ange au grand ſaint Martin, pour luy remettre les membres qu'il s'eſtoit tout froiſſez en tombant du haut en bas d'un eſcalier. Le 27. Fevrier Nicolas de Thou Eveſque de Chartres fit la Ceremonie, de la meſme maniere qu'elle a accouſtumé de ſe faire à Reims.

Le Duc de Mayenne voyoit d'heure en heure défiler ſon party, ſans pouvoir ny donner ordre à cette revolution, ny faire ſon traitté avec le Roy: car il avoit juré de ne luy point obéir qu'il ne fuſt abſous par le ſaint Pere. Cependant, parce qu'on vit que tous les Gouverneurs des Places de la ligue, qu'il avoit mandez à Paris ſur la fin de l'année precedente, & avec leſquels il avoit tenu conſeil ſans y appeller les Eſpagnols, les rendirent toutes au Roy dans cette année, & que luy-mê-
En Mars. me ſortit de Paris le ſixiéme de Mars, & emmena avec luy ſa femme & ſes enfans, pluſieurs ſoupçonnerent qu'il eſtoit d'accord avec le Roy, & qu'il ne demeuroit plus dans le party que pour empeſcher que ceux qui eſtoient de la faction Eſpagnole ne livraſſent la Ville à l'Eſtranger par un coup de deſeſpoir.

Il ne pouvoit pas ignorer que Briſſac ne traittaſt avec le Roy, & qu'il prenoit pour ſujet de ſon mécontentement, qu'il ne luy avoit point fait raiſon de ce que le Duc d'Elbœuf l'avoit chaſſé de Poitiers, aprés que l'an paſſé il l'avoit ſi bravement deffendu contre les Royaliſtes.

Tout

Tout eſtoit preſt il y avoit plus de deux mois pour recevoir le Roy dans Paris : mais les Seize ſecondez de la garniſon Eſpagnole, & de quatre mille hommes de la populace, auſquels l'Ambaſſadeur d'Eſpagne donnoit chacun une richedale & un minot de bled par ſemaine, le veilloient de ſi prés qu'il ne pouvoit executer ſon deſſein. On dit même que l'ayant reconnu ils avoient reſolu de le prevenir, & de ſe deffaire de ceux qui y travailloient le plus puiſſamment avec luy ; C'eſtoit entre autres le Preſident le Maiſtre, l'Huillier Prevoſt des Marchands, du Vair Conſeiller au Parlement, & l'Anglois Eſchevin. 1594. En Mars.

Ceux-cy, gens ſages, & ayant intention de ſauver leur patrie non pas de la mettre dans l'oppreſſion, ne manquerent pas, avant que de paſſer outre, de tirer aſſurance expreſſe du Roy ; *Qu'il ne ſeroit fait aucun outrage à pas un des habitans de la ville, ny en ſon corps ny en ſes biens ; Qu'il leur donneroit une abolition generale ſans exception aucune ; Qu'il les prendroit tous en ſa ſauvegarde ; Et quant aux Eſtrangers ; Qu'il leur accorderoit vie & bagues ſauves.*

L'ordre eſtant donné pour la nuit du vingt-un au vingt-deuxiéme de Mars, de ſe ſaiſir des remparts & des portes, le Roy qui avoit aſſemblé ſes troupes à ſaint Denys, ſe rendit à Montmartre. La ſeule difficulté qu'eut Briſſac, fut de ſe dépeſtrer des Eſpagnols que le Duc de Feria luy avoit donnez pour l'accompagner dans ſes rondes, avec ordre de le tuer au premier bruit qu'ils entendroient au dehors : mais ils ne furent pas auſſi habiles à trouver des excuſes pour ne le point quitter, qu'il le fut à en forger pour les éloigner de luy.

Lors qu'il ſe fut deffait d'eux, en moins de demie heure les gens du Roy entrerent dans la Ville, une partie par la Porte-neuve & par la Porte ſaint Denys, une autre partie par la riviere, & ſe rendirent Maîtres des remparts de ce coſté-là ; comme auſſi de l'Arſenal, du grand Chaſtelet, du Palais, & des advenuës des Ponts, ſans trouver aucune reſiſtance, horſmis d'un Corps de garde de Lanſquenets, qui furent taillez en pieces ſur le Quay de l'Eſcole, pour n'avoir pas voulu crier Vive le Roy. Les Bourgeois pareillement s'aſſurerent de leurs quartiers. Ils cadenaſſerent les portes des plus eſchauffez ligueux avec des tirefonds, de peur qu'ils ne fortifiſſent, mirent des Corps de garde aux quarrefours, & alloient par toutes les ruës criant Vive le Roy, & donnant des billets de pardon general. La populace ſuivoit les gens de guerre, & ſe meſloit familierement avec eux ; les Garniſons Eſpagnole & Walonne ne branſlerent pas de leurs logis.

Le Roy eſtant à deux cens pas de la Ville, Briſſac luy en apporta les Clefs, & en recompenſe receut le baſton de Mareſchal, & promeſſe d'une place de Conſeiller honoraire au Parlement, avantage tres-conſiderable en ce temps-là. Sur les dix-heures du matin, comme il ſceut que tout eſtoit paiſible, & qu'on avoit mis ſes troupes en bataille dans toutes les Places & les grandes ruës, il entra dans la Ville par

1594. En Mars. la Porte neuve, accompagné de grand nombre de Nobleſſe & de ſes Compagnies d'ordonnance, & alla droit à Noſtre-Dame dans le Carroſſe de la Dame de Villeroy, entendre la Meſſe & chanter le *Te Deum*, faiſant marcher devant luy cinq cens hommes les piques traiſnantes, en ſigne que la victoire eſtoit volontaire.

Quelques mutins firent mine de vouloir reſiſter, mais auſſi-toſt ils s'enfuirent & ſe cacherent chez eux. Avant qu'il fuſt midy toute la Ville admira de ſe voir auſſi paiſible qu'elle l'avoit jamais eſté dans la plus profonde paix; & par là ſe confirma entierement dans l'eſtime qu'elle avoit de la bonté & de la ſage conduite de ſon Roy. Il trouva ſon dîner tout preſt au Louvre, & ſa Maiſon en auſſi bon ordre que ſi on l'y euſt attendu depuis long-temps. Il envoya offrir ſauf-conduit au Duc de Feria & aux Eſpagnols, & leur donna eſcorte pour les conduire juſqu'à l'arbre de Guiſe.

Sur les trois heures aprés dîné ils ſortirent par la porte ſaint Denys, le Roy s'eſtant mis à une feneſtre pour les regarder. Ils avoient leurs enſeignes ployées, & leurs caiſſes couvertes, & emmenoient avec eux quelques reſtes de proſtitution, & environ une trentaine de ligueurs paſſionnez. Le plus ardent eſtoit Jean Boucher Curé de ſaint Benoiſt, lequel eſt mort Doyen de Tournay plus de cinquante ans aprés, mais bien changé d'humeur, & auſſi zelé François parmy les Eſtrangers, qu'il avoit eſté furieux Eſpagnol en France.

Lors que le Roy entra dans Paris, il envoya Saint-Luc aſſurer les Cardinaux de Plaiſance & de Pellevé, & les Ducheſſes de Nemours & de Montpenſier, qu'il ne leur ſeroit fait aucun déplaiſir; pour témoignage dequoy il leur donna des Archers de ſa garde: mais le Cardinal de Pellevé n'en avoit plus de beſoin, car il rendit les derniers ſouſpirs dans l'Hoſtel de Sens comme on chantoit le *Te Deum*. Le Roy ne refuſa pas un ſaufconduit au Cardinal de Plaiſance, qui avoit agy avec tant de chaleur contre luy; il ſouffrit meſme qu'il emmenaſt avec luy le Pere Varade Jeſuite, & Aubry Curé de ſaint André des Arts, quoy qu'ils fuſſent accuſez du deteſtable attentat de Barrieres.

Le troiſiéme jour d'aprés, le Capitaine du Bourg rendit la Baſtille, & Beaulieu le Chaſteau du bois de Vincennes; Au bout de la huitaine, le Roy fit faire une Proceſſion generale, où il aſſiſta en perſonne avec tout ſa Cour, pour rendre graces à Dieu de ce qu'il l'avoit reſtably dans la Capitale de ſon Royaume.

On ne trouva pas à propos d'attendre le retour du Parlement de Tours pour verifier la Declaration du Roy qui reſtabliſſoit ceux qui eſtoient demeurez à Paris, & celle qui eſtoit accordée en faveur de Briſſac & de la Ville de Paris. L'addreſſe en fut faite par une forme extraordinaire, *au Chancelier & aux autres Officiers de la Couronne, Ducs & Pairs, Conſeillers d'Etat, & Maiſtres des Requeſtes, pour les lire, publier, & enregiſtrer au Greffe du Parlement, & des autres Cours ſouveraines.*

Ceux qui avoient ſervy le Roy en cette importante reduction, ne manquerent pas d'en tirer de bonnes recompenſes. Le Parlement eſtant rétably, le Roy y fit une nouvelle Charge de Preſident au mortier pour le Maiſtre. Il en créa auſſi une à la Chambre des Comptes pour l'Huillier, & deux de Maiſtre des Requeſtes pour du Vair & pour l'Anglois. Les gens de bien & deſintereſſez diſoient, que s'ils avoient eu intention de ſervir le Roy & le public, ils euſſent fait plus genereuſement de ſe contenter de la gloire de leur action, que de deſirer une recompenſe qui ne pouvoit qu'eſtre à charge aux coffres du Roy, aux autres Officiers, & à ſon peuple. 1594. En Mars.

Afin d'oſter, autant qu'il eſtoit poſſible, le ſouvenir du paſſé, Pierre Pithou Conſeiller en Parlement, eut ordre de tirer des Regiſtres de la Cour tous les actes, qui s'eſtoient faits durant les troubles contre l'autorité du Roy; Jean Seguier d'Autruy Lieutenant Civil, fit bruſler tous les libelles, avec rigoureuſes deffenſes d'en plus imprimer, ny d'en garder aucun; Et le Parlement ayant changé de ſtyle donna un Arreſt le trentiéme du mois, *Qui caſſoit tous Arreſts, decrets, & ſermens faits depuis le neufviéme de Decembre* 1588. *qui ſe trouveroient préjudiciables à l'autorité du Roy & aux loix du Royaume, comme ayant eſté extorquez par force; Declaroit nul ce qui avoit eſté fait contre l'honneur du Roy Henry III. & ordonnoit qu'il ſeroit informé du deſtable parricide commis en ſa perſonne; Aboliſſoit toutes les Feſtes & ſolemnitez que la ligue avoit inſtituées à l'occaſion des troubles; Revoquoit le pouvoir donné au Duc de Mayenne; Luy enjoignoit à luy & à tous autres de reconnoiſtre le Roy; Et ordonnoit qu'il ſeroit fait tous les ans une Proceſſion generale le vingt-deuxiéme de Mars, en memoire de la reduction de Paris, où la Cour aſſiſteroit en robes rouges.*

A l'autorité du Parlement on joignit celle de l'Univerſité, pour achever de guerir les ſcrupules de pluſieurs Eccleſiaſtiques, tant ſeculiers que Religieux, qui doutoient encore, ſi on pouvoit obéïr au Roy avant qu'il fuſt abſous par le ſaint Pere. Pour cét effet, Renaud de Beaulne nouvellement pourveu de l'Archeveſché de Sens, fit premierement une aſſemblée des Curez de Paris, qui témoignerent unanimement eſtre comblez de ſes raiſons; Puis une autre du Corps de l'Univerſité au College Royal de Navarre le vingt-deuxiéme d'Avril. Le Recteur, tous ſes ſuppoſts, & grand nombre d'eſcoliers & de Religieux de tous ordres, y jurerent *de garder fidelité au Roy juſqu'à l'effuſion de leur ſang, renoncerent à toutes ligues & retrancheront les refractaires de leur corps, comme avortons, & membres gaſtez.* En Avril.

La meſme ſemaine revinrent les membres du Parlement & des autres Compagnies qui eſtoient à Tours. Le Gouverneur de Paris (c'étoit François d'O que le Roy avoit remis dans cette Charge) grand nombre de Nobleſſe, & les plus notables Bourgeois, allerent au devant d'eux juſques au Bourg-la-Reyne. Ainſi tout ſe réüniſſoit ſans déplaiſir

1594. En Avril. de perſonne ; horſmis d'une cinquantaine de Bourgeois , à qui le Roy envoya des billets pour ſortir de la Ville. C'eſtoient des gens fort notez : neantmoins on manquoit en cela à la parole qu'on avoit donnée ceux qui avoient traitté de la reduction de Paris. Auſſi pluſieurs autre ne ſe croyant pas plus en ſeureté que ceux-là , prirent l'alarme ſi chaude qu'il penſa s'en enſuivre de mauvais effets.

Paris ainſi reduit , les autres Villes revenoient auſſi comme à l'envy & en foule. Le vingt-ſixiéme d'Avril Villars ramena Roüen , le Havre , Montivilliers , & Pont-Audemer. De tous les Chefs de la ligue , ce fut luy qui ſe mit à plus haut prix : il n'en voulut rien rabattre *de* 1200000. *d'argent comptant* , 60000. *de penſion* , *& le Gouvernement de toutes ces Villes , ſans reconnoiſtre de trois ans le Duc de Montpenſier Gouverneur de la Province , & de plus la Charge d'Admiral.* Biron en eſtant pourveu , on ne pût la luy arracher ſans luy faire un playe dans le cœur , d'autant plus cuiſante , que Villars eſtoit ſon concurrent en vaillance & en reputation.

En Avril, & May. Au meſme temps , ou peu aprés , May-David ſe remit dans l'obéïſſance avec la Ville de Verneüil. Comme auſſi les Magiſtrats , & Bourgeois y firent rentrer Monſtreuïl & Abbeville en Picardie. Troyes en Champagne revint aprés avoir chaſſé le Prince de Joinville ſon Gouverneur , Sens en Bourgogne , & Rion en Auvergne tout de meſme. Montluc Gouverneur pour la Ligue en Agenois , ramena Agen , Villeneuve , & Marmande.

Durant ce torrent de proſperitez , le Roy eut advis que le Comte de Mansfeld , aprés une conference que le Duc de Mayenne avoit euë avec luy , avoit aſſiegé la Capelle , & comme il s'approcha pour la ſecourir , il trouva qu'elle eſtoit aux abois. Il en prit ſa revanche ſur la Ville de Laon. Le Duc avoit laiſſé ſon ſecond fils dedans avec le Preſident Jeanin pour Conſeil ; il l'aſſiegea ſur la fin de May. L'entrepriſe fut tres hazardeuſe pour luy : il manquoit de munitions , & les mécontentemens du Mareſchal de Biron , qu'on pouvoit appeller l'ame de ſes entrepriſes , luy eſtoient une dangereuſe Remore. Mansfeld s'advança pour le ſecourir , & ſon armée ſe poſta ſur une haureur vis-à-vis de celle du Roy ; Elle y demeura ſept ou huit jours ; Apres quoy manquant de vivres , & ayant veu deffaire deux convois que les plus braves de ſes gens eſtoient allez querir à la Fere , il ſe retira en Artois , où les maladies acheverent de ruiner ſes troupes.

En May & Juin.

La Place ſe deffendit encore long-temps & fort opiniaſtrement ; elle ne capitula que le vingt-deuxieme de Juillet pour ſe rendre le premier d'Aouſt , ſi elle n'eſtoit ſecouruë dans ce jour-là. Dans les attaques fut tué Givry , le plus accomply Cavalier qui fut à la Cour , ſoit pour les connoiſſances qu'il avoit dans les belles lettres , ſoit pour l'eſprit & pour la galanterie. Un deſeſpoir amoureux conceu de l'infidelité d'une Princeſſe , le jetta ſi ſouvent dans les perils qu'il y demeura comme il le ſouhaittoit.

En Juillet & Aouſt.

Durant ce ſiege, le Baron du Peſché traitta avec le Roy pour la Ville de Chaſteau-Thierry, & les habitans de Poitiers pour la leur : dont le Gouvernement & celuy de la Province furent laiſſez au Duc d'Elbœuf. Aprés la capitulation de Laon, les Magiſtrats d'Amiens, de Beauvais & de Peronne, alarmez de ce que la Cabale Eſpagnole les avoit voulu obliger à faire un nouveau ſerment, ſe rangerent ſous l'obéïſſance du Roy ; ceux d'Amiens ayant contraint les Ducs de Mayenne & d'Aumale de ſortir de leur Ville. Doürlens, qui ſous le regne de Henry III. avoit eſté baillé pour place de ſeureté au Duc d'Aumale, voulut eſtre compris dans l'Edit de la reduction d'Amiens. 1594.

Au mois de Septembre le Roy mit le ſiege devant Noyon ; Deſcluſeaux qui commandoit dedans, le rendit le dix-huitiéme d'Octobre. Ainſi il recouvra toute la Picardie, horſmis trois places, Soiſſons, Ham, & la Fere, qui eſtoient au pouvoir, la premiere du Duc de Mayenne, la ſeconde du Duc d'Aumale, & la troiſieme des Eſpagnols. Car Colas Vice-Sénéchal de Montelimar, qui s'eſtoit rendu le maiſtre de cette derniere, s'eſtoit entierement donné à eux, en recompenſe ils luy en avoient laiſſé le Domaine en titre de Comté. En Septembre.

Il ſe tramoit encore des menées à Paris pour rebroüiller le Royaume. La pluſpart des Seigneurs Royaliſtes ſe faſchoient que les Ligueurs emportoient tout l'argent & les plus grandes recompenſes ; ils ſe repentoient auſſi d'avoir tant avancé les affaires du Roy, qu'il fuſt à la veille de n'avoir plus que faire d'eux. Les Pariſiens eſtoient plus alarmez de cinquante perſonnes qu'il avoit chaſſées de leur ville, qu'ils ne ſe tenoient aſſeurez par toutes ſes declarations ; Le Cardinal de Bourbon ne pouvoit ſe deffaire de l'imagination de la Royauté ; Le Comte de Soiſſons ſon frere eſtoit bleſſé juſqu'au fond de l'ame, de ce que le Roy luy refuſoit ſa ſœur, aprés la luy avoir ſolemnellement promiſe ; Et Biron outré de ce qu'on luy avoit oſté l'Admirauté, eſtoit venu paſſer ſes fantaiſies à Paris, où il avoit eſté ſi bien receu, que le Roy en avoit conceu de la jalouſie, & y eſtoit accouru du ſiege de Laon, pour diſſiper par ſa preſence, les pratiques qui euſſent pû s'y former contre ſon ſervice. En Juin & Juillet.

Pour le Cardinal de Bourbon, la mort en délivra le Roy peu de temps aprés, ſçavoir vers la fin de Juillet. Il creut avoir eſté empoiſonné par une Dame qu'il avoit fort aimée. Au mois d'Octobre enſuivant, François d'O Sur-Intendant des Finances, acheva de vivre dans ſon Hoſtel à Paris, ayant l'ame & le corps également gaſtez de toutes ſortes de vilenies. Le Roy ſe conſola aiſément de ſa perte, parce qu'il faiſoit d'effroyables diſſipations, & que neantmoins il vouloit le tenir comme en tutelle. Apres cela il fit quelque temps adminiſtrer ſes Finances par un Conſeil de cinq ou ſix perſonnes : mais ne trouvant pas ſon compte avec cette multitude mal d'accord & intereſſée, il rétablit la Sur-Intendance, & la donna conjointement à Sancy & à Roſny. En Juillet. En Octobre.

1594. En Juin & Juillet. Tandis que les Chefs & les Villes de la Ligue ſe preſſoient de ſe rendre au Roy pour ſe mettre en paix, les paiſans & communes des pays de la haute Guyenne ſe ſouſleverent & prirent les armes pour ſe deffendre des pillages de la Nobleſſe, & des cruelles vexations des Receveurs des Tailles. On leur donna le ſobriquet de TARD-ADVISEZ, & les Gentilshommes rejetterent auſſi ſur eux celuy de CROQUANTS, dont ces paiſans les avoient voulu charger, parce qu'en effet ils croquoient & devoroient les pauvres gens de la campagne. Leur premiere Aſſemblée ſe fit en Limoſin : Chambret qui en eſtoit Gouverneur pour le Roy, les battit & les diſſipa. Ceux d'Angoulmois qui ſe mirent en devoir de les imiter, furent auſſi écartez par Maſſez Lieutenant de Roy en ce pays-là. Mais il ne fut pas ſi facile d'appaiſer ceux du Perigord. Un Notaire de village les convoqua la premiere fois dans la Foreſt d'Abſac, à une lieuë de la ville de Limeil ; Et ils firent enſuite pluſieurs autres aſſemblées, où ils ſe trouverent juſqu'au nombre de quarante mille hommes. Le Mareſchal de Matignon énerva leurs forces, en retirant d'avec eux ceux qui avoient porté les armes, deſquels il fit des compagnies qu'il envoya en Languedoc ; Et le Roy conjura cette tempeſte en leur accordant la remiſe des reſtes des tailles, qu'ils ne pouvoient payer.

In Octobre

En Juin, Juillet & ſuiv. Reſtoient la Bretagne & la Bourgogne, qui n'obeïſſoient point au Roy. Adjouſtez-y une partie de la Provence, parce qu'il la croyoit plus mal entre les mains d'Eſpernon qu'en celles de la Ligue. Les habitans de Laval introduiſirent le Mareſchal d'Aumont dans leur ville; Leſonnet Gouverneur de Concarneaux traita avec luy ; Talboüet peu aprés en fit autant pour Redon ; Et luy ſe rendit maiſtre de Morlaix par le moyen des Bourgeois, & du Chaſteau aprés un aſſez long ſiege. Il y avoit dans la Province cinq mille Eſpagnols commandez par un Dom Jean d'Aquila, & le Duc de Mercœur avoit trois mille bons hommes ; de ſorte qu'ils euſſent pû s'accorder enſemble, ils euſſent eſté plus forts que les Royaliſtes : mais la jalouſie des deux nations, & les piques d'entre les deux Chefs les rendoient incompatibles.

Aquila refuſa de joindre le Duc pour ſecourir ce Chaſteau ; Le Duc luy rendit la pareille quand Aumont eut aſſiegé le Fort de Crodon, que les Eſpagnols avoient baſty avec une grande dépenſe ſur la pointe de la Langue, qui diviſe le Golfe du Conquet, & y commande. Auparavant Quinpercorentin eſtant ſeulement inveſty, s'eſtoit rendu au Mareſchal, & peu aprés la ville de ſaint Malo acheva ſon Traité ; dans lequel ſes Marchands firent bien voir qu'ils n'ignoroient pas leurs intereſts & la politique.

Pour la Provence, le Roy n'oſoit pas ouvertement deſtituer Eſpernon, tant à cauſe des intelligences qu'il pouvoit contracter avec l'Eſpagne & la Savoye, qu'à cauſe de ſes alliances avec le Mareſchal de Boüillon, le Duc de la Tremoüille, & Ventadour, qui d'ailleurs é-

toient tous fort mal-contens ; & meſme avec le Conneſtable de Montmorency ; je l'appelle ainſi, car il en avoit receu l'épée dés l'année precedente. Il luy avoit donc ſeulement mandé de venir en Cour, pour faire droict reciproquement ſur ſes plaintes, & ſur celles des Provençaux. Mais comme ce Duc avoit quatre mille hommes que le Conneſtable luy avoit preſtez, & deux mille cinq cens qu'il avoit levez; il eſtoit rentré dans ſon fort, & tenoit à la gorge la ville d'Aix, le Comte de Carces, & le Parlement, exerçant cruellement ſes vengeances ſur tous ceux qui tomboient entre ſes mains. 1594. En May & ſuiv.

Leſdiguieres excité par leurs cris redoublez, quitta les affaires de Savoye pour les aller ſecourir. Il paſſa la riviere de Durance à Ourgon, & ſe retrancha à Sennas. Eſpernon vint bravement au devant, & le taſta par de grandes eſcarmouches: mais du reſte il ne pût pas arreſter ſa marche, parce que le Conneſtable ne vouloit pas riſquer ſes troupes, & que meſme il les retira.

Ce Seigneur, qui par une longue ſuite de traverſes eſtoit devenu tres-circonſpect, trouva plus ſeur de ſe rendre mediateur, que partie dans une cauſe, où il eſtoit à craindre que le Roy ne ſe declaraſt. Il moyenna donc une tréve de trois mois : pendant leſquels le fort fut dépoſé entre les mains de Lafin, qui eſtoit un Negociateur perpetuel, mais homme ſans foy. Lafin s'eſtoit chargé d'y mettre trois cens hommes de garniſon pour le tenir en ſequeſtre. Leſdiguieres trouva moyen de faire gliſſer parmy ces troupes grand nombre de Soldats qui eſtoient à luy ; tellement que par ce moyen la place eſtoit en ſa diſpoſition. Eſtant donc un jour onziéme de Juillet, ſorty d'Aix, comme pour ſe promener, il s'approche inſenſiblement du fort, & quand il eſt tout contre, il fait commandement au Capitaine de la part du Roy, de le luy remettre pour le raſer. Dés qu'il parla la garniſon luy ouvrit les portes malgré le Capitaine ; Et tout à l'heure meſme il abandonna le Fort aux Provençaux, qui en moins de deux jours ruinerent ces grands travaux, que l'armée d'Eſpernon avoit eſté plus d'un an à élever. En Juillet.

Cela fait, il s'en retourna en Dauphiné, parce qu'on y apprehendoit les grands preparatifs de guerre que faiſoit le Duc de Savoye. Leſdiguieres luy avoit enlevé pluſieurs petites places en ſon pays : Ce Prince les ayant toutes regagnées durant ſon abſence, reprit encore Briqueras à ſa veuë meſme, ſe ſervant fort utilement pour cette entrepriſe, des troupes du Milanois qui alloient faire la guerre en Bourgogne. En Aouſt.

Comme le Roy, aprés la priſe de Noyon, eſtoit allé viſiter ſa frontiere de Champagne (c'eſtoit au mois de Novembre) il accorda la paix au Duc de Lorraine, qui la faiſoit negocier il y avoit plus d'un an par Baſſompierre. *Il promit à ce Duc de luy faire droit à luy & à ſes enfans, de la ſucceſſion de Catherine de Medicis leur grand-mere ; Sans préjudice de ce que le Duc pretendoit, tant de ſon chef que du leur, ſur les Duchez de Bretagne & d'Anjou, & ſur les Comtez de Provence, de Blois, & de Coucy.*

1594. En Novembre. *Il luy laiſſa Marſal en propre à luy & à ſes ſucceſſeurs, les villes de Dun & Stenay en échange de Jamets, lequel le Duc rendoit à la France. Et de plus il luy promit le Gouvernement de Toul & de Verdun pour l'un de ſes fils, & au frere de ce fils qui luy ſurvivroit.* Baſſompierre eut en engagement la terre de Vaucouleurs pour une vieille dette de ſoixante-huit mille écus, & pour trente-ſix mille qu'il fournit comptant à l'Eſpargne.

Au meſme mois de Novembre le Traité du Duc de Guiſe fut pareillement conclud avec le Roy: lequel par ce moyen retira auſſi les villes de Champagne qui eſtoient encore dans le party de la Ligue. Quelques mois auparavant ce jeune Prince n'ayant point de places conſiderables qui fuſſent abſolument en ſa diſpoſition, s'eſtoit aſſeuré de Reims par une action peu genereuſe. Saint Pol, creature de ſon pere, & qui luy avoit ſauvé la vie le jour de devant les barricades, maiſtriſoit cette ville par le moyen d'un reduit qu'il avoit fait à la porte de Mars, & pretendoit bien avec cette piece & quelques autres qu'il tenoit, ſe faire confirmer le bâton de Mareſchal par le Roy. Le Duc qui vouloit avoir ſa dépoüille pour en faire ſon accommodement, luy fit un jour querelle ſur le pavé de Reims, & luy donna de l'épée dans le ventre. Par ſa mort il devint maître de Reims. Avec cela & avec les villes de Rocroy, Saint Dizier, & Ginville, il obtint un Traité tres-avantageux. Car on luy donna quatre cens mille écus d'argent, le Gouvernement de ces places, & de plus celuy de la Provence. Ce dernier, non pas tant pour l'obliger que pour l'oſter à Eſpernon, & peut-eſtre afin qu'ils ſe perdiſſent l'un l'autre.

La Bourgogne eſtoit juſques-là demeurée preſque toute entiere au Duc de Mayenne; elle commença auſſi à luy échaper. Auxerre, Maſcon, & Avalon, rompirent leurs liens: Dijon & Beaulne eſtoient ſur le point de faire de meſme, lors qu'il y courut avec quelques compagnies de Cavalerie. Comme il eut reconnu qu'il ne pouvoit plus les retenir par affection, il y employa la rigueur & la force: il fit dans Dijon couper la teſte à Jacques Vernes qui en eſtoit Maire, & au Capitaine Gau, raſa tous les Faux-bourgs de Beaulne, y redoubla la garniſon, & en mura toutes les portes, horſmis une. De plus, afin de ſe conſerver la Province, il perſuada aux Eſpagnols de faire puiſſamment la guerre de ce coſté-là.

La ſeule neceſſité le tenoit encore attaché à ces dangereux amis. Il ſçavoit que le Duc de Feria & Diego d'Ibarra, luy imputoient à perfidie & à malice la décadence des affaires, laquelle pourtant ne ſe devoit imputer qu'à ſa lenteur & à ſes irreſolutions; il ſçavoit qu'ils le haïſſoient ſi cruellement, que lors qu'il eſtoit allé trouver l'Archiduc Erneſt aprés le ſiege de Laon, ils avoient fait mettre en déliberation de luy couper la teſte comme à un traître, & que le Conſeil de l'Archiduc n'ayant pas voulu ſuivre cét avis, ils avoient eſſayé de ſe deffaire de luy par le poiſon, ou par le poignard.

Auſſi quelques-uns s'imaginerent que ce fut luy le premier, qui pour ſe venger des traitemens de cette nation, fit gliſſer par ſes amis dans le Conſeil

Conſeil du Roy, l'envie de leur declarer la guerre, & qu'il avoit conclud ſecretement ſon Traité avec luy. Quoy qu'il en ſoit, il ſe trouva une aſſez forte brigue dans le Conſeil pour porter le Roy à cette rupture. Les Huguenots la deſiroient par la haine qu'ils avoient toûjours euë contre les Eſpagnols ; Les Catholiques pour divertir les Huguenots de leurs broüilleries, en leur donnant ce contentement, & des emplois qu'il n'euſt pas eſté à propos de leur confier en une autre occaſion ; Les bons François pour rallier enſemble tous les cœurs, réveiller en eux l'affection pour la patrie, & confondre tous les reſtes des factions & diſputes de Religion dans l'ardeur de la querelle commune ; Les politiques enfin, pour faire une puiſſante revulſion au dehors du venin qui cauſoit le mal au dedans, & pour occuper les ennemis de l'Eſtat à éteindre le feu dans leurs maiſons, au lieu de l'entretenir en France comme ils faiſoient. 1594. En Novembre.

Il fut donc reſolu au Conſeil du Roy de porter la guerre dans leur païs; Et parce que l'Artois & le Haynault ſe trouvoient les plus expoſez aux ruïnes que cauſeroit la rupture d'entre les deux Couronnes, on jugea à propos d'écrire aux principales villes de ces Provinces ; Que s'ils n'obtenoient du Roy d'Eſpagne qu'il retiraſt ſes troupes des terres de France, & s'ils ne ceſſoient de faire la guerre à ſes ſujets & aux Cambreſiens, leſquels il avoit pris ſous ſa protection, il leur feroit ſentir la peſanteur de ſes armes.

On tient que trois perſonnes principalement inſpirerent ce deſſein au Roy, Gabrielle d'Eſtrée ſa maîtreſſe, Balagny, & le Mareſchal de Boüillon. Gabrielle afin de conquerir la Franche-Comté pour ſon fils Ceſar; Balagny afin de s'enrichir du butin de l'Artois & du Haynault ; le Mareſchal pour deux fins. L'une eſtoit, de donner moyen au Prince Maurice de Naſſaw, dont depuis peu il avoit épouſé la ſœur nommée Elizabeth, d'établir ſa grandeur en affermiſſant la liberté des Provinces-Unies : l'autre de ſe maintenir luy-meſme dans la Seigneurie de Sedan. Car il faut ſçavoir que Charlotte de la Mark ſa femme, eſtant morte ſans enfans il y avoit quelques mois, il retenoit cette Principauté en vertu, diſoit-il, d'une donation teſtamentaire qu'elle luy en avoit faite, & de l'acquiſition des droits du Duc de Montpenſier.

Il ſe vantoit d'avoir des intelligences preſtes à joüer dans le Luxembourg ; Balagny promettoit de faire grande breſche en Artois ; & Sancy ſe faiſoit fort de porter les Suiſſes à conquerir la Franche-Comté. Le Duc de Lorraine meſme offroit pour cette expedition, quatre mille hommes commandez par Tremblecour & Auſſonville. En effet ils entrerent dans la Comté dés le commencement de l'année ſuivante : mais c'eſtoit contre ſon intereſt & contre ſon intention. Auſſi ne firent-ils que des courſes fort ruïneuſes aux peuples, ſinon qu'ils prirent les petites villes de Vezou, Luxeu, & Jonville.

Le Roy s'eſtoit approché des frontieres d'Artois, s'imaginant d'y avoir quelque heureux ſuccez : les rigueurs de l'hyver le ramenerent à

1594. En Decembre. Paris preſque à une mort tragique. Car le meſme jour qu'il y arriva (c'eſtoit le vingt-ſeptiéme de Decembre) à ſix heures du ſoir, comme il eſtoit dans la chambre de ſa maiſtreſſe logée à l'Hoſtel du Boucha-ge, & qu'il s'avançoit en s'inclinant un peu * pour embraſſer Monti-gny, il receut un coup de couteau dans la levre d'embas qui luy rom-pit une dent.

* Cette civilité luy ſauva la vie.

On prit tout ſur l'heure un jeune homme qui ſe méloit dans la preſ-ſe, & on connut à ſon viſage effaré qu'il avoit fait le coup. Il s'ap-pelloit Jean Chaſtel, & eſtoit fils d'un Marchand Drapier demeurant devant la grande porte du Palais, âgé ſeulement de dix-neuf ans, mais eſprit mélancholique. Il dit dans ſon interrogatoire; Qu'il s'eſtoit por-té à faire ce crime, parce que ſe ſentant chargé de pechez énormes & impardonnables, & s'imaginant ne pouvoir éviter les peines d'enfer, il avoit penſé les diminuer par cét attentat; Lequel il croyoit eſtre une action meritoire, pource, diſoit-il, que le Roy n'eſtant pas re-concilié à l'Egliſe, ne pouvoit paſſer que pour un tyran. Il confeſſa auſſi qu'il avoit fait ſon Cours au College de Clermont ſous les Peres Jeſuites, & qu'ils l'avoient ſouvent mené dans une chambre des me-ditations où l'Enfer eſtoit repreſenté avec pluſieurs figures épouven-tables.

Sur cette dépoſition, on envoya faire perquiſition dans le College de Clermont : on y trouva quelques libelles injurieux contre Henry III. & contre le Roy regnant dans la chambre de Jean Guignard un des Peres de la Societé, qui en eſtoit l'autheur. Cette mauvaiſe rencontre jointe au ſouvenir de l'ardeur que quelques-uns de ces Peres avoient témoignée pour les intereſts d'Eſpagne, à quelques maximes que leurs Predicateurs avoit debitées contre la ſeureté des Rois & contre les anciennes loix du Royaume, & à l'opinion qu'on avoit que par le moyen de leurs Colleges & des Confeſſions auriculaires, ils tournoient les eſprits de la jeuneſſe, & les conſciences timorées de quel coſté il leur plaiſoit, donna ſujet au Parlement d'envelopper toute la Societé dans la punition du crime de quelques particuliers.

Ainſi par un meſme Arreſt, qui fut prononcé le vingt-neufiéme du mois, & executé aux flambeaux, elle condamna Jean Chaſtel *aux pei-nes accouſtumées contre de ſemblables parricides, & ordonna que les Prê-tres & Eſcoliers du College de Clermont, & autres ſoy-diſans de la So-cieté de* JESUS, *comme eſtant Corrupteurs de la jeuneſſe, Perturbateurs du repos public & ennemis du Roy & de l'Eſtat, vuideroient dans trois jours de leur Maiſon & College, & dans quinze de tout le Royaume, & que tous leurs biens ſeroient employez à des œuvres pies, ſelon la diſpoſi-tion du Parlement.*

Quelques autres Parlemens entrant dans le ſentiment de celuy de Pa-ris, les bannirent par un pareil Arreſt : mais celuy de Bordeaux & celuy de Toulouſe refuſerent de s'y conformer; de ſorte qu'ils ſe main-

tinrent en Guyenne & en Languedoc juſqu'à leur rappel. Par un autre Arreſt, Jean Guignard ayant reconnu ſes écrits diffamatoires, fut condamné à eſtre pendu, non pour les avoir faits, mais pour les avoir gardez. Par un autre, le Pere Jean Gueret, ſous lequel Chaſtel avoit fait ſon Cours en Philoſophie, & le pere de ce mal-heureux parricide, furent bannis du Royaume, le premier à perpetuité, & le ſecond pour neuf ans; Il fut auſſi ordonné que ſa maiſon ſeroit démolie, & en la place erigée une pyramide de pierre de taille qui en contiendroit les cauſes. Sur l'une des quatre faces eſtoit gravé l'Arreſt, & ſur les trois autres diverſes inſcriptions Latines en proſe & en vers, pour faire deteſter la memoire de cét horrible attentat, & la Doctrine qu'on accuſoit de l'avoir cauſé. 1594. En Decembre.

EMPP. encore RODOLFE II. & MAHOMET III. fils d'Amurat, aprés avoir noyé dix de ſes freres, il R. dix ans 1595. en Janvier.

Cependant le terme que le Roy avoit prefix aux Hennuyers & aux Arteſiens eſtant expiré ſans qu'ils luy euſſent envoyé aucune réponſe, il fit publier une Declaration pour dénoncer la guerre au Roy Philippe & à ſes ſujets. Il advint quelques ſemaines aprés que l'Archiduc Erneſt Gouverneur des Pays-bas, mourut le vingt-uniéme de Fevrier, & que le Roy Philippe commit l'adminiſtration de ces Provinces à Pierre Henrique Guſman Comte de Fuentes, juſqu'à tant qu'il en euſt autrement diſpoſé.

1595. En Decembre de 1594. & en Janvier & ſuivans 1595.

Le Duc de Nemours s'eſtant ſauvé du Chaſteau de Pierre-Enciſe, déguiſé des habits de ſon valet, & portant le baſſin de ſa chaiſe percée, eſtoit monté à cheval, & avec ſes amis & trois mille Suiſſes que le Duc de Savoye luy preſta, avoit repris pluſieurs forts tout au tour de Lyon, avec leſquels il croyoit affamer cette grande ville. Mais le Conneſtable de Montmorency qui amenoit mille maiſtres, & quatre mille fantaſſins au Roy, ayant eu ordre de demeurer en ce pays-là, le reſſerra luy-meſme dans Vienne, ſi à l'étroit que ſes Suiſſes s'ennuyant departir, ſe retirerent en Savoye auprés du Marquis de Trefort General de l'armée du Duc. Ce Prince bien loin de le pouvoir ſecourir, fut contraint de laiſſer hyverner les troupes du Conneſtable dans la Breſſe, où elles avoient pris Montluel.

Tandis que le Duc de Nemours eſtoit allé trouver le Conneſtable de Caſtille, à deſſein de l'obliger à paſſer dans le Lyonnois, Diſimieu ſon plus intime confident, à qui il avoit commis la garde du Pipet, principal Chaſteau de Vienne, traita ſon accommodement le douziéme d'Avril, introduiſit les troupes du Conneſtable dans la ville, & l'y appella pour recevoir le ſerment des Habitans. Nemours qui l'avoit creu ſon amy à toute épreuve, penſa perdre l'eſprit quand il ſçeut cette nouvelle. Les gens enclins à croire le mal & à juger des actions par le mauvais motif, qui trop ſouvent eſt le vray, dirent que celuy de Diſimieu avoit eſté l'intereſt pluſtoſt que le devoir; & ſur ce pied ils aymerent mieux l'appeller traiſtre à ſon amy que fidele à ſon Roy. Meſme quand Nemours fut tombé malade, ſoit de regret ou de quel- En Avril.

1595. qu'autre choſe, ils publierent qu'il luy avoit donné le boucon pour
En Janvier. prévenir ſon reſſentiment.

Veritablement ce Prince ſe trouva atteint d'un mal fort étrange, & preſque ſemblable à celuy du Roy Charles IX. il rendoit le ſang à gros boüillons par la bouche. Son grand courage reſiſta quelque temps à la violence de ce mal : mais quand il en fut tellement attenué qu'il ne pût plus ſe tenir ſur ſes pieds, il ſe fit porter dans ſon Chaſteau d'Anecy en Savoye ; & là, ayant languy quelques mois dans un eſtat qui tiroit les larmes des yeux de tous ceux qui le voyoient, il rendit le dernier ſouſpir vers la my-Juillet, âgé de vingt-huit ans. Le Marquis de Saint Sorlin ſon frere luy ſucceda dans la Duché de Nemours & autres terres, & peu aprés conclud ſon traité avec le Roy.

Le Duc de Mayenne ne l'avoit pas aſſez aymé pour en avoir de la douleur : mais la décadence de ſes affaires ne luy en donnoit que trop
En Fevrier. d'ailleurs. Au mois de Fevrier les Habitans de Beaulne à qui le Roy avoit l'an precedent accordé une tréve de quatre mois, attaquerent la garniſon que le Duc avoit renforcée, & appellerent à leur ayde le Mareſchal de Biron qui aſſiegeoit le Chaſteau de Monſtier ſaint Jean là auprés. Ce Mareſchal ayant forcé trois mille Soldats qui ſe deffendoient encore dans la ville, mit le ſiege devant le Chaſteau. Il ſe rendit au bout d'un mois, ayant attendu en vain que le Duc de Mayenne joigniſt ſes forces avec le Duc de Nemours pour le délivrer.

Les villes d'Autun & d'Auſſonne ayant reconnu ſon extrême foibleſſe ſe détacherent auſſi de ſon party : la premiere par la conduite de ſon Maire, la ſeconde par le traité que Seneçay fit avec le Roy ; qui luy en laiſſa le Gouvernement.

A l'exemple de Beaulne, les habitans de Dijon prirent les armes
En May. au commencement de May, & ſe trouvant trop foibles pour chaſſer la garniſon du Duc, eurent auſſi recours à Biron. Il gagna tous les quartiers de la Ville, & en aſſiegea en meſme temps le Chaſteau, & celuy de Talan qui en eſtoit à un quart de lieuë, où le Vicomte de Tavanes s'eſtoit retiré.

Le Conneſtable de Caſtille (il ſe nommoit Fernand de Velaſco) eſtoit deſcendu dans la Franche-Comté dés le mois d'Avril avec une armée de quinze mille hommes de pied & trois mille chevaux. Ce Mareſchal apprehendoit qu'il ne luy tombaſt ſur les bras avec toutes ſes forces : le Conneſtable de Montmorency avoit la meſme crainte, & tous deux preſſoient fort le Roy de s'avancer de ces coſtez-là. Enfin les careſſes de ſa Maiſtreſſe l'y determinerent ; Elle deſiroit qu'il conquiſt la Franche-Comté pour ſon fils, auquel il en devoit donner la proprieté utile, mais la ſouveraineté honorifique aux Suiſſes, afin de les obliger à ſa protection.

Il ne mena que fort peu de troupes avec luy, croyant que de celles de ces deux Generaux, & de celles des Lorrains commandées par

d'Auſſonville, il pourroit compoſer une armée fort conſiderable. Quant à la frontiere de Picardie, il s'en fioit aux troupes du Mareſchal de Boüillon, du Comte de ſaint Pol, & de l'Admiral de Villars, leur recommandant ſur tout la bonne intelligence, & d'unir quand il ſeroit de beſoin toutes leurs forces enſemble; il en donnoit le Commandement general au Duc de Nevers quand elles ſeroient en corps. Pour le gros des affaires du Royaume, il eſtablit un Conſeil à Paris, dont il fit Chef le Prince de Conty. L'evénement montra, que l'ordre qu'il avoit apporté pour l'un & pour l'autre n'eſtoit pas bon; Car le Comte de Soiſſons jaloux qu'on luy euſt preferé le Prince de Conty, fomentoit le levain des factions qui reſtoient encore dans Paris: d'ailleurs ceux qui compoſoient ce Conſeil, auſſi bien que les Chefs de guerre s'occupoient pluſtoſt à ſe contrepointer les uns les autres qu'à travailler à ſes affaires. 1595. En Juin.

Il eſtoit arrivé au mois de Mars de cette année 1594. que le Duc de Longueville avoit eſté tué par un eſtrange accident. Comme il faiſoit faire une reveuë à Dourlens, un coup chargé à bale l'atteignit par la teſte dont il mourut peu de jours aprés dans Amiens. Le jour avant qu'il expiraſt, ſa femme accoucha d'un fils, que la France peut bien compter pour un des plus genereux Princes & des plus accomplis de ſon ſiecle. Le Roy fut ſon parrain, & luy donna ſon nom & le Gouvernement de la Province: mais en attendant qu'il fuſt en âge il en laiſſa la Commiſſion au Comte de Saint Pol ſon oncle paternel. En Mars.

Le Conneſtable de Caſtille ayant contraint les Lorrains d'abandonner tout ce qu'ils avoient pris en Franche-Comté, & Tremblecour qui s'eſtoit jetté dans Veſou, de capituler, ſe preparoit d'entrer dans la Duché de Bourgogne, & avoit fait un Pont à Gray ſur la riviere de Saone, outre celuy de la Ville. Le Roy en ayant eu advis, reſolut avec le Mareſchal de Biron d'aller au devant de luy, ſeulement avec deux cens Maiſtres & cinq cens arquebuſiers à cheval, afin de retarder ſa marche d'un jour ou deux, & pendant ce temps faire un retranchement qui ſeparaſt le Chaſteau de Dijon d'avec la Ville, & dans lequel laiſſant mille Bourgeois, il puſt aller combattre l'ennemy avec toute ſon armée à deux ou trois lieuës de Dijon. L'entrepriſe euſt paſſé pour temeraire, ſi l'évenement ne l'euſt juſtifiée.

Le dernier jour de Juin, lorſqu'il fut à Fontaine Françoiſe, qui eſt à my-chemin de Dijon & de Gray, il découvrit toute l'armée ennemie qui deſcendoit de Saint Seyne, & au meſme temps il ſe vit chargé par les troupes Françoiſes du Duc de Mayenne, qui eſtoient commandées par ce Duc & par Villars Houdan. Il eut là beſoin de toute ſa vertu: Biron ayant eſté rudement pouſſé, il ſouſtint le choc avec cent chevaux ſeulement, fit pluſieurs charges de grand' force, & rembarra quatre ou cinq eſcadrons juſqu'auprés du gros du Duc de Mayenne. Il eſt certain neantmoins que s'il euſt voulu plus avancer, il y euſt laiſſé une par-

1595. tie de ſes gens, ſon honneur, & peut-eſtre ſa perſonne.

En Juin. Le Duc de Mayenne envoya par trois fois, & la quatriéme fut luy-meſme prier le Conneſtable de marcher à une victoire certaine : mais comme il eſtoit auſſi froid pour l'action que chaud en paroles, & qu'il s'imaginoit que le Duc luy vouloit apprendre ſon meſtier : il n'en branla point, & luy reſpondit avec une ſuperbe gravité, qu'il ſçavoit bien ce qu'il avoit à faire. Le jour meſme il ſe retira à Saint Seyne, & le lendemain à Gray, dont il refuſa l'entrée aux François ligueurs, & meſme à leurs bleſſez. Le Roy au contraire prit le ſoin de les faire penſer, & envoya un ſaufconduit à Villars pour ſe faire apporter à Chalon.

Cette journée fut plus memorable pour les merveilleux exploits du Roy que pour le nombre des combattans, ny pour celuy des morts, car il n'en demeura pas 120. ſur la place. Mais elle luy acquit encore plus d'avantage que de gloire ; dautant que la froideur du Caſtillan, ſes deffiances & ſon inhumanité envers les François acheverent de les détacher d'avec l'Eſpagne ; Et le Roy leur tendit les bras de ſi bonne grace, qu'il en retira une bonne partie auprés de luy.

Le Duc de Mayenne ne ſçachant comment ſe dépeſtrer des artifices des Eſpagnols, penſoit à ſe retirer à Sommerive en Savoye, & delà envoyer demander ſeureté en Eſpagne pour y aller rendre compte de ſa conduite au Roy Philippe, & ſe plaindre du mauvais procedé de ſes Agents. Le Roy le voyant ſur le bord du precipice, le fit aſſurer qu'il eſtoit preſt de le recevoir en ſes bonnes graces, & de luy faire meilleur traitement qu'il ne pouvoit eſperer des Eſpagnols. Il adjouſta à cela, qu'en attendant que l'on convinſt des conditions de ſon traitté, il pourroit demeurer dans Chalon, où il ne ſeroit point aſſiegé ny inveſty.

Avant que d'accepter ces offres, le Duc fit encore un grand & dernier effort envers le Conneſtable pour le porter à ſecourir le Chaſteau de Dijon. Le Conneſtable l'en ayant refuſé, il prit congé de luy comme s'il euſt voulu entreprendre ce ſecours avec ce qu'il avoit de troupes, & ſe retira dans Chalon. Delà, il fit rendre les Chaſteaux de Dijon & de Talan au Roy en revanche de ſa courtoiſie.

Durant que le Roy eſtoit encore à Dijon, il excita les parens de Charlote de la Tremoüille, veuve de Henry Prince de Condé, à luy preſenter une Requeſte, qui demandoit ; Que le procés de cette Princeſſe fuſt apporté au Parlement de Paris ; Que toutes les procedures faites contre elle par les Juges de Saint Jean d'Angely fuſſent caſſées, Qu'on fiſt de nouvelles informations ; Et que cependant elle fuſt miſe en liberté à leur caution, à la charge de la repreſenter dans quatre mois. Le Roy ayant enteriné leur Requeſte, envoya Jean de Vivonne Marquis de Piſani, en Saintonge, pour ſervir de Gouverneur au jeune Prince, & pour faire en ſorte de l'amener luy & ſa mere à la Cour. En cela il avoit double fin, l'un de s'aſſurer de la perſonne du petit Prince,

dont les Huguenots euſſent pû faire leur Chef, l'autre de le mettre entre luy & le Comte de Soiſſons; lequel le voyant ſans enfans, ſe croyoit ſon preſomptif heritier, & luy marchoit ſur les talons. 1595. En Juillet & Aouſt.

Lors qu'il eut employé quelques ſemaines à pacifier la Bourgogne, à reſtablir le Parlement de Dijon qui avoit eſte interdit, & y rejoindre les Conſeillers qui s'eſtoient transferez à Semur, il entra avec ſon armée dans la Franche-Comté, à deſſein de combattre le Caſtillan, & s'il remportoit la victoire, de conquerir cette Province. Il y demeura prés de trois ſemaines, pendant leſquelles il le harcela ſouvent pour le tirer hors de ſes retranchemens, battit ſes troupes qui s'eſcartoient, en deux ou trois rencontres, ravagea tout le pays, & jetta ſi fort l'eſpouvente dans Beſançon & dans toutes les autres Villes, qu'il les euſt forcées de recevoir ſa loy, ſi l'interceſſion des Suiſſes, & la contagion qui ſe mit dans ſes troupes, ne luy euſſent arraché cette conqueſte d'entre les mains.

Les Suiſſes émûs enfin par les cris des Comtois qui reclamoient leur protection en vertu des anciens traittez qu'ils avoient avec les Cantons, & d'ailleurs conſiderant plus meurement, malgré les pratiques de ceux que les François avoient gagnez dans leurs Aſſemblées, quelle bride ce ſeroit à leur liberté qu'un ſi puiſſant voiſin dans leurs frontieres, ſupplierent le Roy de retirer ſes armes, & de laiſſer le pays dans la neutralité dont il avoit toûjours joüy. A leur interceſſion les Comtois joignirent quelque ſomme d'argent pour le défray de ſon armée; d'ailleurs elle eſtoit ſi fortement attaquée par les maladies, qu'elle fut bien aiſe de ſe retirer avec le grand butin qu'elle avoit fait.

De Bourgogne le Roy fit un voyage à Lyon avec ſa Cour. Pluſieurs raiſons l'y menerent; Deux entre autres, le deſir de traitter avec le Duc de Savoye, & la neceſſité qu'il avoit de donner ordre aux affaires de Daufiné & de Provence, où il y avoit quelques broüilleries entre les Gouverneurs & entre les Capitaines.

Pour le premier poinct il offrit une tréve au Savoyard, & enſuite meſme de luy ceder le Marquiſat de Saluſſes pour ſon fils aîné. Il y eut pour cela pluſieurs conferences au Pont de Beauvoiſis entre les Agents des deux Souverains; Et le Duc ſembloit ne ſe pas eſloigner de la paix: mais la condition de l'hommage que le Roy propoſoit pour le Marquiſat, le rebuta.

Pour le ſecond poinct, il envoya le Duc de Guiſe dans le Gouvernement de Provence; il en donna la Lieutenance à Leſdiguieres, comme celle de Daufiné à Alfonſe d'Ornane; le Prince de Conty en avoit le Gouvernement. Ainſi oppoſant un puiſſant ennemy au Duc d'Eſpernon, mettant un bon ſurveillant auprés du Duc de Guiſe, & oſtant à Leſdiguieres le trop grand pouvoir qu'il avoit en Daufiné, il creut avoir bien pourveu à la ſeureté de ces pays-là.

Dans ce meſme lieu du Pont de Beauvoiſis, fut conclu le traitté de

1595. En Septembre. la reduction de Bois-Daufin, une tréve particuliere accordée au Duc de Mercœur pour la Bretagne, & une generale au Duc de Mayenne pour tous les reſtes du party de la ligue. Bois-Daufin tenoit les villes de Chaſteau-Gontier en Anjou, & de Sablé au Maine, avec quelques autres qui ſervoient comme d'avant-mur au Duc de Mercœur; Auſſi le Roy le conſidera de ſorte qu'il luy donna des conditions fort advantageuſes, & par-deſſus encore le baſton de Mareſchal de France.

En Septembre & Octobre. Le voiſinage du Roy haſta auſſi les plus hardis du Parlement de Toulouze de declarer au Duc de Joyeuſe, que le Roy eſtant Catholique ils eſtoient obligez de le reconnoiſtre. Et parce qu'il les empeſchoit par force de rien reſoudre publiquement ſur ce ſujet-là, ils ſe retirerent à Caſtel Sarraſin. Peu de temps aprés le Roy les joignit avec ceux qui du commencement des troubles s'eſtoient transferez à Beſiers, afin que tous enſemble ils agiſſent plus fortement pour ſon ſervice.

Les villes de Carcaſſonne & de Narbonne, pouſſées du meſme eſprit que ces Officiers, firent entendre la meſme choſe au Duc, & mirent ſes garniſons dehors; comme d'autre coſté les approches du Mareſchal de Matignon & d'Anne de Levis regagnerent la ville de Rodez; ſi bien que Joyeuſe n'avoit plus de places importantes que Toulouſe & Alby.

Mais tandis que le Roy eſtoit occupé à une extrémité de ſon Royaume, les Eſpagnols luy firent recevoir trois ſanglans échecs du coſté de Picardie, ſçavoir la mort de Humieres, la perte de Dourlens, & celle de Cambray. Le Duc d'Aumale & Roſne en furent les principales cauſes. Tous deux eſtoient indignez de ce que le Roy les avoit mépriſez, en refuſant au premier le Gouvernement de Picardie, & au ſecond le titre de Mareſchal de France, lequel il avoit bien accordé à d'autres Ligueurs. La ville de Ham eſtoit au Duc d'Aumale, & il y avoit mis un Gouverneur nommé N. de Moüy Gomeron. Ce Gentilhomme eſtant mort, ſes trois fils allerent à Bruxelles pour demander ce qui luy eſtoit dû; les Eſpagnols les retinrent tous priſonniers pour ſe faire livrer le Chaſteau de Ham. Dorvilliers leur frere uterin qui en avoit la garde en leur abſence, n'y voulut point entendre, mais appella Humieres & la Nobleſſe de Picardie à ſon ſecours & leur donna paſſage par le foſſé du Chaſteau pour attaquer les Eſpagnols qui eſtoient dans la ville. Humieres les chargeant vaillamment y fut tué, ſes gens tout furieux de ſa mort, redoublerent leurs attaques, & au bout de deux jours les forcerent, & les taillerent tous en pieces, ſans vouloir donner quartier à pas un. Le Comte de Fuentes qui aſſiegeoit pour lors le Catelet, y accourut pour ſecourir cette garniſon, mais il n'y pût eſtre aſſez à temps. En vengeance de cét affront, il fit couper la teſte devant Ham au fils aiſné de Gomeron. (L'Archiduc Albert relaſcha depuis les deux autres freres.) Cela fait il s'en retourna devant le Catelet, & il le receut à compoſition le vingt-quatriéme de Juin.

Les

Les regrets de la Nobleſſe pour la mort du brave Humieres, qui ſeul valoit une armée, & les cris des Picards, dont la frontiere eſtoit ouverte, donnerent ſujet aux plus ardens du Parlement, qui ſe ſouvenoient de l'injure qu'ils avoient receuë du Duc d'Aumale, de lancer un Arreſt foudroyant contre ce Prince; *Le declarant criminel de leze-Majeſté au premier Chef, & coupable du parricide de Henry III. & pour ces crimes le condamnant à eſtre tiré tout vif à quatre chevaux, ſes quartiers attachez aux quatre principales portes de Paris, s'il pouvoit eſtre apprehendé, ſinon en effigie, ſa maiſon d'Anet raſée juſqu'aux fondemens, & ſes bois coupez à hauteur de ceinture, ſes biens confiſquez, & ſes enfans dégradez de Nobleſſe.* 1595. En Iuin.

L'Arreſt donné, Achille de Harlay premier Preſident, en fit ſurſeoir l'execution durant quelques jours, en attendant des ordres plus exprés du Roy : mais le Conſeiller Angenout en mena tant de bruit qu'il falut paſſer outre. On traiſna donc ſon phantoſme en Gréve, & on l'y écartela le vingt-quatriéme de Juillet. Le Roy fut bien faſché qu'on euſt dérobé ce pardon à ſa clemence, & que par là on euſt engagé ce Prince & ce qu'il y avoit encore de François déterminez & opiniaſtres, dans une haine irreconciliable contre la France. Et certes ils y firent de grandes playes, & peut-eſtre qu'ils l'euſſent miſe fort en danger, s'ils euſſent trouvé un Roy en Eſpagne qui n'euſt pas eſté ſi caduc & ſi infirme qu'eſtoit Philippe. En Iuillet.

Les Bourgeois de Cambray ne pouvoient plus ſupporter les orgueilleux & violens traitemens de Balagny, & ils n'avoient pas moins de mépris pour luy que de haine, depuis l'échec qu'il avoit receu devant Senlis. Roſne qui connoiſſoit leurs mécontentemens, & qui avoit de grandes intelligences dans la ville, donna conſeil à Fuentes de l'aſſieger, mais de prendre Dourlens auparavant, afin que les François n'y puſſent mener du ſecours en corps d'armée. Il y avoit peu de monde dans Dourlens : neantmoins il s'y jetta auſſi-toſt quinze cens hommes, tant Infanterie que Cavalerie; Et au meſme temps le Comte de Saint Pol, le Mareſchal de Boüillon, & l'Admiral de Villars ſe joignirent enſemble pour le ſecourir.

Ils avoient plus de quatre mille hommes, & le Duc de Nevers n'étoit qu'à une journée d'eux avec ſeize cens autres : mais comme il n'y avoit point d'union entre ces Chefs, & qu'ils dédaignoient d'obeïr à ce Duc, ils ſe haſterent de tenter le ſecours de la place avant qu'il les euſt joints.

Fuentes encouragé par Roſne alla au devant d'eux; A l'abord le Mareſchal fit une vigoureuſe charge, mais ayant du pire il ſe mit ſur la retraite, & l'Admiral qui demeuroit derriere pour la faire, s'engagea ſi avant parmy les ennemis, qu'ils l'envelopperent & le firent priſonnier avec quinze ou vingt Gentilshommes de marque, & taillerent toute ſon Infanterie en pieces. La bataille gagnée, ils le tuerent de ſang

1595. froid, luy & Seſſeval : car ils n'ont pas accouſtumé de pardonner à ceux qui aprés avoir eſté à leur paye portent les armes contre eux. Le Roy donna la Charge d'Admiral à Damville frere du Conneſtable, & le Gouvernement du Havre au Chevalier d'Oyſe frere du mort : mais il remit la ville de Roüen en pleine liberté, ayant fait raſer le fort Sainte Catherine.

Si la jalouſie d'entre Boüillon & Villars cauſa cette perte, celle d'entre le Duc de Nevers & Boüillon en cauſa une bien plus ſanglante. Tandis que Nevers s'excuſoit de prendre le commandement, parce qu'on avoit mis les choſes en ſi mauvais eſtat, qu'il n'y avoit point d'honneur à s'en meſler, qu'au contraire Boüillon s'efforçoit de luy defferer pour mettre ſa reputation à couvert ſous le nom d'autruy, & que dans ces deffiances ils tournoient étourdiment au tour de la place ſans rien entreprendre : il arriva huit jours aprés le combat, que les aſſiegez qui ſe battoient bien, mais ſe deffendoient mal faute d'avoir des Ingenieurs, ſe laiſſerent malheureuſement forcer.

Les Eſpagnols emporterent le Chaſteau par un aſſaut general qu'ils donnerent à un baſtion, & firent grand carnage de la garniſon qui eſtoit dedans. Delà ils deſcendirent dans la ville, où ne trouvant aucune reſiſtance, ils maſſacrerent tout, auſſi bien les femmes & les enfans que les gens de guerre, le Soldat forcené courant par les ruës & criant, *C'eſt la revanche de Ham.* Ils ne donnerent quartier qu'à ſept ou huit, Haraucour Gouverneur de la ville en eſtoit un. Le pavé fut couvert des corps de plus de trois cens Gentilshommes qui eſtoient entrez dans la place, & de deux mille autres perſonnes.

Il n'eſt pas croyable quelle fut la joye des Eſpagnols, d'avoir éprouvé en cette occaſion qu'ils pouvoient battre les François à force ouverte, eux qui avoient toûjours accouſtumé d'en eſtre battus : mais ce qui leur rehauſſa encore le cœur & la voix, ce fut qu'en ces meſmes jours-là, ils eurent nouvelle des Pays-bas, que Mondragon, qui y commandoit leurs troupes en l'abſence de Fuentes, avoit obligé le Prince Maurice à lever le ſiege de devant Grolle au pays d'Oweriſſel, & qu'aprés s'eſtant campé proche de luy, il ſe vantoit qu'il rendroit tout le reſte de ſa campagne inutile. Ainſi aprés qu'ils eurent établi Hernand * Teillo Portocarerro Gouverneur dans Dourlens, qu'ils eurent tournoyé quelques jours ſur la frontiere de Picardie, & jetté un nouveau convoy dans la Fere, ils marcherent vers Cambray avec une pleine confiance qu'ils l'emporteroient.

* C'eſt le meſme nom que Ferdinand.

Pour conſolation de ces pertes, le Roy apprit que ſes affaires s'avançoient fort à Rome. Depuis que le Duc de Nevers en eſtoit party mal ſatisfait, le Pape Clement ayant eu avis qu'on renouvelloit en France la propoſition d'y faire un Patriarche, relaſcha un peu de ſa rigueur ; Et parce qu'il n'eſtoit plus guere recherché du Roy, il commença luy-meſme à le rechercher. Il écrivit au Cardinal de Gondy

pour renoüer cette negociation, envoya le Jeſuite Poſſevin à Lyon pour en conferer avec le Conneſtable & avec Believre, & ordonna aux Cardinaux Protecteurs des Chartreux, des Capucins, & des Minimes, de commander à ces Ordres qu'ils euſſent à nommer le Roy dans leurs prieres, ce qu'ils n'avoient point encore fait. Les Huguenots & meſme les Politiques, eſtoient bien d'avis qu'on le rendiſt Poſtulant à ſon tour, & qu'on le fiſt courre aprés ce qu'il avoit rebuté; neantmoins à cauſe des grandes conſequences, le Roy ſe reſolut d'envoyer des Deputez à Rome, & de leur donner procuration expreſſe pour traiter des conditions de ſon abſolution & la recevoir en ſon nom. 1595.

Il choiſit pour cela Jacques David du Perron, & le joignit à Arnaud d'Oſſat, encore alors ſimple Preſtre, mais homme de rare prudence & de grand merite, lequel negocioit en cette Cour-là il y avoit déja quelque temps. On diſoit de ce dernier qu'il avoit le talent de s'inſinuer dans les eſprits les plus difficiles & de ſe faire écouter; & de l'autre, qu'il ne laiſſoit aucun moyen de répondre quand on l'écoutoit; ſi grandes eſtoient la rapidité & la force de ſes raiſons, qu'il ne perſuadoit pas ſeulement, mais qu'il enlevoit.

Les diverſes affaires qui ſurvinrent au Conſeil du Roy, ayant arreſté le départ de du Perron quatre mois durant, la faction Eſpagnole eut beau jeu de faire croire au Pape qu'on ſe mocquoit de luy; Et lors que cét Agent fut arrivé contre ce qu'elle eſperoit, elle employa toutes ſes ſubtilitez, & fit valoir tant qu'elle pût le mauvais ſuccez de Dourlens, pour empeſcher que luy & d'Oſſat, ne fuſſent receus à l'Audience. Puis quand ils y eurent eſté admis, ce qui fut vers la my-Juillet, & qu'enſuite le Pape ayant pris les avis des Cardinaux en particulier, eut declaré en Conſiſtoire que les deux tiers des voix alloient à accorder l'abſolution au Roy, elle en fut reduite à faire naiſtre des difficultez dans la forme, eſſayant tantoſt de perſuader qu'elle ſe devoit donner pardevant le Tribunal de l'Inquiſition, tantoſt d'y couler des termes qui fleſtriſſent le Roy, une autre fois d'y mettre quelque formalité, qui le ſoûmiſt luy & ſon Royaume à la Souveraineté temporelle du Pape. En Juillet.

La Cour de Rome ſe laiſſa facilement flater à cette derniere viſée, & employa tous ſes artifices pour induire les Procureurs du Roy à dépoſer ſa Couronne entre les mains de ſa Sainteté, qui aprés l'abſolution prononcée, l'euſt remiſe ſur la teſte de l'un d'eux. Ils ſe démeſlerent avec aſſez de peine de cette difficulté, mais on leur en ſuſcita trois autres; l'une que le Pape ſe roidiſſoit à annuller l'abſolution donnée par l'Archeveſque de Bourges; l'autre qu'il vouloit que la ceremonie ſe fiſt en preſence de tous les Cardinaux, & qu'il y uſaſt de la baguette; la troiſiéme, qu'en la donnant il employaſt ces termes: *Qu'il rehabilitoit le Roy pour la Royauté*, comme s'il en euſt eſté ſuſpendu En Juillet. & Aouſt.

1595. par les excommunications des Papes, ſes predeceſſeurs.

Ils recevoient à toute heure des ordres exprés du Roy, de ne rien accorder au préjudice de ſa dignité & de ſa reputation : neantmoins ils paſſerent les deux premiers poincts pour gagner, diſoient-ils, le dernier, qui eſtoit le plus important. Du Perron en fut fort blaſmé en France, peut-eſtre injuſtement ; les Politiques luy reprocherent que pour meriter la faveur du Pape, il avoit ſoûmis ſon Roy à recevoir des coups de baſton par Procureur.

Au reſte l'interceſſion de la Seigneurie de Veniſe, celle du Duc de Lorraine, & celle du Duc de Florence, les ſollicitations des Cardinaux de Joyeuſe & de Tolet, & les bons offices de Baronius, alors Confeſſeur du Pape, avancerent fort l'affaire. Tolet eſtoit Eſpagnol de naiſſance, neantmoins il agiſſoit en cela contre les intereſts d'Eſpagne, parce qu'il vouloit meriter envers le Roy par ſes ſervices, le rappel des Peres Jeſuites, de la Compagnie deſquels il avoit eſté.

En Septembre. Quand on fut convenu de tous les articles, le ſaint Pere prit jour pour, au ſeiziéme de Septembre, donner publiquement cette abſolution : Ce qu'il fit ſur un échaffaut dreſſé au Parvis de l'Egliſe ſaint Pierre, avec les ceremonies qui ſe liſent tout au long dans l'Hiſtoire generale & dans les relations particulieres de ce temps-là.

Depuis ce jour-là il s'écoula un mois juſqu'à l'expedition des Bulles, ſoit qu'il vouluſt par ce retardement faire plus eſtimer & plus deſirer la grace qu'il accordoit, ſoit qu'il fuſt bien-aiſe de donner temps au Duc de Mayenne & aux autres Chefs de la Ligue, d'achever leur accommodement.

Mais le Roy, auſſi-toſt qu'il en eut receu nouvelles, ordonna qu'on euſt à en rendre graces à Dieu par tout ſon Royaume, manda au Parlement de lever les deffenſes qu'il avoit faites d'envoyer à Rome, ordonna que les Concordats avec le ſaint Siege ſeroient exactement obſervez, & rechercha toutes les occaſions de témoigner ſon obeïſſance à l'Egliſe Romaine, & ſa reconnoiſſance au Pape.

En Aouſt. Fuentes eſtoit devant Cambray, le Mareſchal de Balagny ne s'eſtoit gueres preparé à le recevoir, & n'avoit que ſept cens hommes de garniſon. Le Duc de Nevers averty du beſoin de la place, y envoya le Duc de Retelois ſon fils aiſné avec quatre cens chevaux, qui perça heureuſement au travers des aſſiegeants. Mais les peuples d'Artois & de Haynault penſant à ſe délivrer de l'oppreſſion de Balagny, & l'Archeveſque de Cambray eſtant pouſſé du deſir, non tant d'eſtre rétably dans ſon Siege Paſtoral que dans les biens de cette Egliſe dont Balagny luy empeſchoit la joüiſſance, fortifierent l'armée des aſſiegeans de plus de huit mille hommes : contribuerent de grandes ſommes de deniers, & y envoyerent de l'artillerie, des pionniers & des vivres.

Avec tout cela, elle n'advançoit pas beaucoup ſes attaques, & com-

me les pluyes de l'Automne la fatiguoient fort, & que le Duc de Nevers eſtoit à Peronne qui formoit un corps conſiderable pour la harceler, elle euſt ſans doute levé le ſiege, ſi Roſne qui ſçavoit la diſcorde d'entre les Chefs des troupes Françoiſes, & qui connoiſſoit la mauvaiſe diſpoſition des Bourgeois à l'égard de Balagny, n'euſt aſſeuré les Chefs qu'ils verroient bien-toſt eſclore quelque choſe de favorable. En effet les Cambreſiens offenſez de ce que le Roy ne les avoit pas voulu recevoir au nombre de ſes ſujets, car ils luy avoient envoyé des Deputez dés le commencement du ſiege pour l'en ſupplier, & deſeſperez de ce qu'ils auroient toûjours à gemir ſous un ſi faſcheux Maiſtre qu'eſtoit Balagny, reſolurent de ſecoüer le joug au pluſtoſt. 1595. En Septembre.

Dés qu'il y eut donc breſche faite, quoy que fort petite, ces habitans ayant attiré de leur coſté deux cens Suiſſes de la Garniſon, ſe barricaderent par toutes les ruës, ſe ſaiſirent de la grande place, & coururent parlementer avec les aſſiegeants. Balagny n'oſa paroiſtre, ſa femme vraye ſœur du brave Buſſy d'Amboiſe, deſcendit dans la place la pique à la main, & employa exhortations, prieres, promeſſes, & ſermens, pour arreſter cette reſolution. Vic leur remonſtroit auſſi qu'au moins ils devoient pourvoir à leur ſeureté par un traitté en bonne forme, & prendre du temps pour y adviſer. L'un ny l'autre n'y gagnerent rien: les auteurs de cette revolution preſſerent ſi fort les choſes, que les habitans ſur la ſimple parole des Eſpagnols s'en allerent leur ouvrir la porte. Ils offrirent meſme à Fuentes de charger les François qui eſtoient à la breſche: mais il ne put conſentir à cette laſcheté, ſi bien qu'ils eurent le temps de ſe retirer dans la citadelle.

Elle eſtoit fort foible, le courage de ceux qui la deffendoient extrémement abattu, & celuy des Bourgeois & des Eſpagnols fort élevé par le bon ſuccez. D'ailleurs il n'y avoit des vivres que pour dix ou douze jours; car les Eſpagnols connoiſſant l'humeur avare de la Dame de Balagny, comme le bled avoit eſté un peu cher en Juin & Juillet, ils avoient trouvé moyen de tirer tout ce qu'elle en avoit dans ſes Greniers, en l'achetant au prix qu'elle y voulut mettre. La Ville fut inveſtie avant qu'elle les puſt remplir par la moiſſon: de ſorte qu'il ſe trouva qu'en vendant ſes bleds elle avoit auſſi vendu ſa Souveraineté.

Lors que Vic eut reconnu le peu qu'il y en avoit dans les magaſins, il fut d'avis qu'on demandaſt une tréve; elle leur fut accordée pour vingt-quatre heures. Le Duc de Nevers cependant, n'ayant pû s'accorder avec Boüillon, & eſtant preſſé par le peril où eſtoit ſon fils, manda aux aſſiegez qu'ils obtinſſent la meilleure compoſition qu'ils pourroient. Ils la firent le 7. jour d'Octobre, pour ſortir de la place deux jours aprés, & ils l'eurent en effet fort dangereuſe. En Octobre

La Dame de Balagny creut que mourir eſtoit quelque choſe de moins faſcheux que de tomber dans le neant. Lors qu'elle vit donc

1595. En Novembre. que l'on traittoit, elle s'enferma dans une chambre, où la douleur & le deſeſpoir luy crevant le cœur, elle expira quelques heures avant ſa Souveraineté : Son mary ne fit pas de meſme, il ſouffrit cette cheute avec une extrême inſenſibilité, & n'ayant plus rien à faire il emmena avec luy une belle fille de Cambray pour ſe conſoler & pour ſe divertir.

Une reſiſtance plus longue de ſept ou huit jours euſt pû ſauver cette Place. Le Roy adverty du peril où elle eſtoit, partit en poſte de Lyon pour y venir donner ordre, mais il en apprit la reduction à Beauvais. Et là avec le déplaiſir de cette perte, il falut qu'il ſouffriſt les murmures de ſes gens de guerre, qui diſoient tout haut qu'elle eſtoit arrivée par ſa faute, tandis que ſa Maiſtreſſe, pour ſes intereſts particuliers, l'avoit retenu à Lyon. Sa mauvaiſe humeur ſe déchargea ſur le Duc de Nevers. Dans un Conſeil qui ſe tint pour deliberer ce qui eſtoit à faire aprés cette priſe, il luy dit des paroles fort piquantes. Ce Duc en fut ſi vivement touché, que ce déplaiſir joint à la douleur de ſes bleſſures, qui s'eſtoient rouvertes par les fatigues de la Campagne, l'abattit au lit dans le Chaſteau de Neſle, & luy oſta la vie vers la my-Octobre.

Pour reparer la perte de Cambray, le Roy employa les forces qu'il avoit amaſſées à reprendre la Fere, ſeule Place qui reſtaſt aux Eſpagnols en deça de la riviere de Somme, & qu'ils ne pouvoient ſecourir que fort difficilement. Il la croyoit ſi peu munie de vivres, qu'il faiſoit ſon compte de la reduire à la famine avant que les Eſpagnols puſſent la rafraiſchir & raſſembler leurs troupes. Ce fut pour cela que du commencement il ſe contenta de la bloquer par deux grands forts qu'il baſtit au bout du Mareſc. Tandis qu'on y travailloit, il fit un voyage à Monceaux pour viſiter ſa Maiſtreſſe ; Puis delà il revint au ſiege, amenant avec luy le Duc de Mayenne & quelques compagnies qu'il avoit.

1596. En Janvier. Ce Duc ayant eſté aſſez ferme, ſuivant la proteſtation qu'il avoit tant de fois reiterée, pour ne point faire ſon accommodement que le Roy ne fuſt converty & reconcilié à l'Egliſe par l'autorité du ſaint Pere, ſe monſtra tout preſt de le reconnoiſtre dés qu'il eut les nouvelles certaines de ſon abſolution. Dans le Conſeil du Roy, pluſieurs eſtoient d'advis, puiſqu'il avoit attendu ſi tard, de ne le point recevoir à aucun traitté : mais le Roy deſiroit à quelque prix que ce fuſt, eſteindre les reſtes de l'embraſement qui fumoient encore en divers lieux de ſon Royaume, particulierement en Provence & en Bretagne, & reparer les breſches que les Eſpagnols avoient faites à la Picardie. D'ailleurs il y avoit autrefois eu quelque amitié entre luy & le Duc ; & il conſideroit qu'il ne l'avoit jamais offenſé perſonnellement, qu'au contraire il l'avoit toûjours traitté avec beaucoup de reſpect ; Qu'il n'avoit point livré aucune place aux Eſpagnols ; Que s'il le deſeſperoit, il s'uniroit in-

ſeparablement avec eux; Et quel mal ne feroit-il pas à la France avec tant de braves qui le ſuivroient, ſi Roſne preſque ſeul, luy avoit cauſé de ſi grandes pertes? 1596. En Janvier.

Ces conſiderations l'obligerent à ne le point rejetter; Et d'ailleurs les intrigues de ſa Maiſtreſſe le diſpoſoient depuis plus d'un an, à luy accorder des conditions advantageuſes. Cette Dame, outre ſon inclination genereuſe qui la portoit à rendre office à tout le monde, cherchoit par tout à ſe faire des amis, tant parce qu'aſpirant à devenir eſpouſe legitime du Roy, elle en avoit beſoin pour obtenir la diſſolution du mariage de la Reyne Marguerite, que parce qu'elle deſiroit s'aſſeurer d'un ſupport en cas que le Roy vinſt à luy manquer. Or ne pouvant eſperer aucune grace, ny des Princes du ſang, ny des Huguenots, ny des Politiques, elle taſchoit de s'acquerir ce Duc, afin qu'il ſe devoüaſt entierement pour ſes intereſts.

Par cette voye il obtint les plus honorables conditions que jamais ſujet ait euës de ſon Souverain, mais qui pourtant eſtoient fort mediocres en comparaiſon de celles qu'on luy avoit offertes quand ſon party n'eſtoit pas encore defilé, & que traittant pour tous les membres unis, il euſt pû en demeurer toûjours le Chef.

Dans ſon Edit datté à Folembray du mois de Janvier, le Roy parloit de luy en termes fort favorables; Il reconnoiſſoit que le zele de la Religion avoit eſté le motif de ſes actions; Il loüoit & eſtimoit l'affection qu'il avoit euë à conſerver le Royaume en ſon entier; Et entr'autres articles, *Luy accordoit un oubly de tout le paſſé; Le déchargeoit de tout maniement & priſe de deniers; Le remettoit luy & les ſiens dans tous leurs biens; Declaroit qu'il n'y avoit aucune Charge contre les Princes & Princeſſes de ſa Maiſon touchant la mort du feu Roy; Luy promettoit d'entendre volontiers les demandes des Ducs de Mercœur & d'Aumale, & ſurſeoir l'execution de l'Arreſt donné contre ce dernier; Luy laiſſoit Chalonſur Saone, Seure & Soiſſons pour Villes de ſeureté, & le Gouvernement de Chalon ſéparé pour ſix ans & celuy & Bourgogne, à ſon fils aiſné; Se chargeoit de l'acquiter de trois cens cinquante mille eſcus, dont luy & ſes amis s'eſtoient engagez pour faire la guerre; Comme auſſi de toutes les dettes qu'il avoit contractées, tant en ſon nom que comme Chef du party, envers les Suiſſes, Reiſtres, Lorrains & autres Eſtrangers, & s'obligeoit de les mettre au nombre de celles de la Couronne, & d'annuller toutes les obligations qu'il avoit faites pour ce regard.* En Janvier.

Avec cét Edit furent auſſi expediez ceux du Duc de Joyeuſe & du nouveau Duc de Nemours. Le Roy leur accorda quelques conditions particulieres, & au premier encore le baſton de Mareſchal de France. Quelque temps apres le Duc de Mayenne eſtant allé ſaluer le Roy à Monceaux, il fut receu de luy avec un accueil ſi obligeant, qu'il advoüa que c'eſtoit pour lors que ce bon & genereux Prince avoit

1596. achevé de le vaincre, & proteſta que la vie luy manqueroit pluſtoſt que
En Janvier. la fidelité & l'obeïſſance.

Il ne reſtoit plus de toutes les teſtes des factions que le Duc de Mercœur, les Duumvirs de Marſeille, avec quelques petites Villes de Provence, & le Duc d'Eſpernon; lequel s'opiniaſtrant à ſe maintenir dans le Gouvernement de ce païs-là, ſembloit preſt d'entrer dans la Ligue quand les autres en ſortoient. Je ne parleray point des divers exploits qui s'eſtoient faits en Bretagne l'année precedente; ſinon que les Royaliſtes aſſiegeant le Chaſteau de Camper prés de Rennes, le Mareſchal d'Aumont leur General y fut tué. C'eſtoit un vaillant à toutes ſortes d'eſpreuves, & un des plus ardents & des plus fidelles ſerviteurs du Roy. Jean de Beaumanoir Lavardin fut honoré de ſa Charge de Mareſchal. La diſſipation de l'armée ſuivit la mort de ſon General: mais le Duc de Mercœur n'en tira aucun advantage, à cauſe de ſes défiances qui le tenoient continuellement broüillé avec les Eſpagnols.

En Mars & Avril. La Province enſuite receut quelque ſoulagement par des tréves de trois mois, qui furent ſouvent prolongées: mais aux Eſtats que ſaint Luc fit tenir à Rennes elle ſe laiſſa charger d'un fardeau tres-peſant. C'eſtoit d'un impoſt de ſix écus par tonneau ſur tous les vins qu'on y apporte de dehors.

Durant les tréves, le Marquis de Belle-Iſle eſtant entré dans le Mont Saint Michel pour le ſurprendre, y fut tué par un Capitaine de ſon party meſme, qui s'appelloit Ker-Martin. Il penſoit qu'en portant les clefs de cette place au Roy, il auroit à ce prix là un baſton de Mareſchal de France.

Depuis que les intentions du Roy furent ſi manifeſtes aux Provençaux, qu'ils n'en pouvoient plus douter, les proviſions du Duc de Guiſe ayant eſté enregiſtrées au Parlement, & fortifiées par un Arreſt foudroyant contre Eſpernon & tous ſes adherans: ceux qui avoient ſuivy Eſpernon comme leur Gouverneur l'abandonnerent, & les autres qui eſtoient les plus attachez à ſes intereſts furent fort ébranlez. Se deffiant donc de tous, il changea quelques Gouverneurs, entr'autres Anchot de Meſplez qu'il tira de ſaint Tropez, l'une de ſes meilleures places.

En effet Meſplez eſtoit l'homme du Roy, qui avoit des ordres non ſeulement pour le chaſſer de la Province, mais auſſi pour empeſcher ſous main que Leſdiguieres n'y priſt racine. Ce qu'il fit aſſez paroiſtre quand Leſdiguieres ayant aſſiegé Siſteron, & eſtant ſur le poinct de le forcer, il traitta avec le Gouverneur Ramefort, & ſe jetta dedans avec 300. hommes pour le deffendre contre luy. Leſdiguieres reconnut bien que cette traverſe luy venoit de plus haut: neantmoins il ne laiſſa pas de continuer ſes ſervices, qui réüſſiſſoient heureuſement par tout: car il prit encore cinq ou ſix places ſur les Eſpernoniſtes. Mais lors qu'il vit que ſes progrez redoubloient les jalouſies du Duc de Guiſe & des Provençaux,

Provençaux, & qu'il n'avançoit rien en ce pays-là, ny pour ſes propres affaires, ny pour celles du Roy, il s'en retourna en Daufiné ſur quelque pretexte que la conjoncture luy preſenta. 1596.

Lors que le Duc de Guiſe fut demeuré Maiſtre de toutes les forces de la Province, il fit ſeul ce qu'il n'avoit pas voulu faire avec un compagnon, & acheva de pacifier la Province, travaillant en meſme temps à en chaſſer les Savoyards & le Duc d'Eſpernon, & à reduire la Ville de Marſeille. Les Savoyards y tenoient encore deux places, Grace & Berre: il recouvra la premiere par le moyen de deux Capitaines qui tuerent celuy qui y commandoit, & bloqua l'autre par des forts. Toutefois à quelque temps delà le Capitaine Alexandre Gouverneur de la derniere, ayant fait une grande ſortie, tua tout ce qui eſtoit dans ces reduits & les raſa; de ſorte qu'il conſerva la place au Duc juſqu'au traitté de Vervin. En Janvier & Fevrier.

La reduction de Marſeille eſtoit le coup le plus important; pluſieurs deſſeins qu'on avoit tentez pour cela avoient avorté; la famine & les miſeres avoient fort diſpoſé le menu peuple à un changement: mais les Duumvirs Loüis d'Aix, & Charles de Caſaux, s'en tenoient d'autant plus ſur leurs gardes; Et comme ils avoient offenſé tant de gens par leurs violences, qu'ils ne pouvoient eſperer aucune ſeureté parmy des eſprits qui ont beaucoup de reſſentiment, ils aymoient mieux traitter avec le Roy d'Eſpagne, qui leur promettoit des Duchez au Royaume de Naples, qu'avec leur Roy naturel. Ils avoient donc envoyé pour cela trois de leurs confidens à Madrid; Et cependant ils avoient obtenu de Jean André Dorie Prince de Melfe, un ſecours de douze cens hommes, qui leur fut amené ſur quatre Galeres par ſon fils Charles, avec eſperance d'un bien plus grand dans peu de jours. En Fevrier.

Ce renfort n'empeſcha point leur ruine: elle provint de la cauſe dont ils la devoient le moins attendre, ſçavoir d'un Bourgeois nommé Pierre Libertat, qui eſtoit un des plus intimes amis de Caſaux, en ſorte qu'il luy avoit confié la garde de la porte Royale. Cet homme, Corſe d'origine, vaillant, hardy, & qui deſiroit s'aggrandir par quelque action memorable, ayant de longue main dreſſé ſa partie, traitta avec le Duc de Guiſe pour le recevoir dans la Ville, *moyennant qu'on luy donnaſt la Charge de Viguier, des lettres d'ennobliſſement pour luy & les ſiens, le Gouvernement de Noſtre-Dame de la Garde, & cinquante mille écus d'argent.*

Quand il eut ſes ſeuretez, on prit le dix-ſeptiéme de Fevrier pour l'execution. Ce jour-là le Duc de Guiſe s'approcha de la Ville à une demie lieuë, & mit en embuſcade plus advancée quelques troupes commandées par Alamanon. Le matin Loüis d'Aix eſtant ſorty par la porte Royale ſelon ſa couſtume, avec quelques Arquebuſiers, pour découvrir autour des murailles, Libertat qui y eſtoit en garde avec ſes gens, leva le trébuchet & l'enferma dehors. Caſaux eſtoit dans la Ville, & ne

1596. & ne ſçachant point qu'on euſt joüé ce tour à Loüis d'Aix, venoit avec quelques-uns des ſiens vers cette porte à ſon ordinaire : Libertat va au-devant, le charge & le tuë. Loüis d'Aix cependant rentre pardeſſus les murailles, s'eſtant fait tirer par une Corbeille avec une corde, ramaſſe bon nombre de ſes amis, entr'autres les deux fils de Caſaux, & avec eux il vient attaquer Libertat, & regagne la porte. Mais l'Advocat Bernard, que le Duc de Mayenne aprés ſon traitté avoit envoyé vers les Duumvirs pour leur perſuader de ſe remettre dans l'obeïſſance, ſort dans la ruë la pique à la main & le mouchoir au chapeau, avec cinq ou ſix notables Bourgeois, criant, Vive le Roy. En un quart d'heure il aſſemble prés de mille hommes; & au meſme temps Alamanon s'advance de dehors avec ſes trois cens. A leur abord Loüis d'Aix perd courage, recule, & ſe ſauve dans le fort ſaint Victor; les deux fils de Caſaux ſe jettent dans celuy de la Garde; les Eſpagnols ſautent dans l'eau pour gagner leurs Galeres & prennent le large. Enfin le Duc de Guiſe eſt receu dans la Ville, & ſa preſence eſtonne tellement tous ceux qui s'eſtoient cantonnez dans les tours & dans les forts, qu'ils ſe remettent tous ſur l'heure à ſa diſcretion.

Ainſi cette grand Ville fut ramenée à l'obeïſſance du Roy en moins de deux heures, ſans aucune effuſion de ſang que celuy de Caſaux & de trois autres. Quant à Loüis d'Aix & aux fils de Caſaux, le premier ſe ſauva la nuit de ſon fort, craignant d'eſtre livré par ſes ſoldats, & les autres furent mis hors du leur, par le moyen d'un de leurs meilleurs amis, qui deſiroit meriter ſon abolition à leurs dépens. Ils ſe retirerent tous à Genes; où ils acheverent leur miſerable vie dans la pauvreté & dans le mépris.

En Fevrier.

Marſeille reduite, le Duc de Guiſe tourna toutes ſes forces contre le Duc d'Eſpernon. Comme celuy-cy venoit au ſecours de la Citadelle de ſaint Tropez, que Meſplez tenoit aſſiegée, il le chargea ſi impetueuſement qu'il le força de repaſſer la riviere d'Argence; Ce qu'il fit avec tant de precipitation, que la plus grande partie de ſes troupes y fut noyée ou aſſommée.

En Mars.

Auſſi vains furent deux autres efforts qu'il fit pour ſecourir cette Citadelle par Mer, une fois par le moyen d'une galiote qu'il avoit, & une autre par celuy de quatre galeres, qui entrant par le Golfe de Grimaud, mirent trois cens hommes à terre: Meſplez enfin força les aſſiegez de venir à capitulation.

Sur ces entrefaites, Eſpernon penſa eſtre emporté en l'air par la malicieuſe invention d'un Payſan qui avoit opiniâtrement conjuré ſa mort. Cet homme ſçachant l'hoſtellerie où il eſtoit logé à Brignoles, trouva moyen d'y mettre dans une ſale au deſſous de ſa chambre, trois ſacs de poudre, diſant que c'eſtoit du bled qu'il vouloit vendre. Il y avoit dedans des reſſorts de piſtolets, au declin deſquels il attacha une fiſſelle,

qu'il noüa par l'autre bout à la corde dont il eſtoient liez. Quand il ſçeut qu'Eſpernon eſtoit à table qui diſnoit, il alla querir un boulanger pour luy vendre ce bled, puis quand il l'eut amené dans le logis, il ſe déroba adroitement & gagna au pied. Cependant le Boulanger ayant ouvert un des ſacs, mit le feu aux poudres, & ſe bruſla avec ceux qui eſtoient en bas; Et neantmoins cette fougade n'endommagea point le Duc ny ſes gens, à cauſe que ſa plus grande violence prit air par les feneſtres. 1596. En Mars & Avril.

Il connut alors que c'eſtoit en vain que ſon grand courage ſe roidiſſoit à vouloir demeurer dans un pays, où l'on employoit de ſi deteſtables inventions pour le perdre : tellement qu'il ſe reſolut d'en ſortir avec honneur; Et pour cela il eut recours à l'interceſſion du Conneſtable, oncle de ſa femme. Les progrez des Eſpagnols en Picardie, obligerent le Roy d'y deferer plus qu'il n'euſt pas fait en un autre temps, & d'envoyer Roquelaure en Provence pour traitter cet accommodement. Eſpernon ayant conferé avec luy, accepta premierement une tréve le quatorziéme de Mars; puis ces conditions. *Qu'il ſeroit confirmé en toutes ſes Charges & Gouvernemens; Qu'il auroit encore celuy de Limoſin pour joindre à ceux de Saintonge & de Perigord, & la ſurvivance de tous pour ſon fils; De plus quelque ſomme d'argent, & aſſurance que ceux à qui il avoit donné des Gouvernemens de quelque place en Provence, y ſeroient maintenus.* Le traitté ſigné, il ſortit de la Province le dixiéme de May : mais le ſouvenir des injures qu'il y avoit receuës ne ſortit jamais de ſon cœur. En May.

Le ſiege de la Fere ne fut du commencement qu'un blocus, tant à cauſe de l'incommodité de la ſaiſon, & du defaut d'artillerie, que de l'eſperance que le Roy avoit conceuë de la reduire par la famine. Quand il connut qu'elle eſtoit bien plus munie qu'il n'avoit creu, il commença à la preſſer davantage.

Le Cardinal Archiduc Albert d'Auſtriche, nouvellement pourveu du Gouvernement des Pays-bas, deſiroit égaler la gloire du Comte de Fuentes, qui en une Campagne avoit pris quatre places ſur ces frontieres : il arma puiſſamment, & fit courir le bruit qu'il alloit ſecourir celle-là. Mais il ne le pouvoit faire ſans le peril d'une bataille qui euſt eſté trop grand pour luy, dautant qu'il manquoit de Cavalerie, & qu'avec cela il euſt eu à eſſuyer les Garniſons de cinq ou ſix places, au travers deſquelles il luy euſt falu paſſer : Ces raiſons firent qu'il ſe contenta d'y jetter cinq cens chevaux, qui portoient chacun un ſac de bled en croupe & un paquet de meſche à leur cou. Cela fait il tourna du coſté de la mer, & ayant fait mine d'aſſieger Monſtreüil, il ſe rabattit tout d'un coup ſur Calais, ſuivant le deſſein que Roſne luy en avoit donné. Ce Capitaine l'avoit déja inveſty, & s'eſtoit ſaiſi des forts de Nieullay & de Risban.

L'épouvante qui eſtoit dans la place, & les vents qui ſembloient

1596. En Avril. s'entendre avec les aſſiegeans, la firent perdre en peu de temps. François de ſaint Paul-Bidoſſan, Gentilhomme Gaſcon qui en eſtoit Gouverneur, avoit mal pourveu à ſa deffenſe, & eſtoit peu authoriſé parmy les Bourgeois, & dans ſa garniſon. Ainſi, quand l'Archiduc à ſon arrivée eut forcé le Faux-bourg du Courguet qui eſt le long du Havre, la frayeur ſaiſit ſi fort les Habitans qu'ils parlerent de ſe rendre: mais ils preſſerent bien plus lors qu'ils virent la breſche faite à leurs remparts; Alors il n'y eut plus moyen de les retenir, il falut capituler le deuxiéme jour du ſiege, pour rendre la ville dans huit jours, & la Citadelle dans ſix autres, s'ils n'eſtoient point ſecourus.

Les huit premiers jours expirez, ils rendirent la ville, avec un tel étourdiſſement, qu'ils n'eurent pas la prévoyance de tranſporter aucune piece de canon dans le Chaſteau, où il n'y en avoit que trois de montées; Et les Bourgeois s'y retirerent en foule, au lieu de ſe tenir dans leurs maiſons pour conſerver leurs meubles, qui demeurerent à l'abandon.

Cependant les vents rejetterent bien loin le Comte de Saint Pol, & le Comte de Belin ſon Lieutenant, qui s'eſtoient embarquez à Saint Valery avec trois mille hommes. Ils ne repouſſerent pas moins rudement le Roy meſme, qui eſtant party du ſiege de la Fere avec le Regiment des Gardes & cinq cens chevaux, eſtoit venu monter ſur la mer à Boulogne. Comme auſſi ils ſe montrerent opiniaſtrement contraires aux Hollandois; qui ayant lutté avec toute leur adreſſe contre les tempeſtes, & demeuré quelques jours expoſez au canon du Riſban, furent enfin contraints de ſe retirer.

Le Roy avoit mis ſon unique eſperance en la Reyne d'Angleterre, & avoit envoyé vers elle Sancy, puis quelques jours aprés le Mareſchal de Boüillon, pour luy demander une prompte aſſiſtance: mais ſon changement de Religion ayant preſque tout à fait éteint l'affection de cette Princeſſe, & beaucoup diminué de ſon eſtime, elle ne luy vouloit plus donner de ſecours gratuit, & demandoit Calais, puis qu'auſſi bien il l'alloit perdre. Ce procedé peu obligeant luy eſtoit un ſurcroiſt de chagrin & de déplaiſir, il aimoit mieux que ſes ennemis luy arrachaſſent cette place par force que de la ceder par laſcheté à ſes amis. Sancy fit entendre cette reſolution à la Reyne, & luy repreſenta tant de choſes, qu'il la diſpoſa à faire partir ſon ſecours qui eſtoit de huit mille hommes, & tout preſt; Si bien que le Comte d'Eſſex qui le commandoit, ſe mit en mer avec les vents favorables. Mais tandis que l'on s'amuſoit à reſoudre les difficultez qu'il y avoit pour le lieu, & les conditions de ſa deſcente, la Citadelle fut emportée.

L'Archiduc avoit accordé aux aſſiegez une tréve de ſix jours: pendant ce temps-là, Bertrand de Patras Campagnols, frere du Gouverneur de Boulogne, eſtant entré dans la Citadelle par le canal, durant la baſſe marée, avec deux cens cinquante hommes; la fit rompre.

L'Archiduc irrité de cette infraction, attaqua incontinent la Citadelle & par le conſeil de Roſne qui connoiſſoit les deffauts de la place, mit en poudre la courtine d'entre les baſtions qui regardent le port ; puis dés le midy du jour meſme vingt-troiſiéme d'Avril, il fit donner l'aſſaut. Les aſſiegez en ſouſtinrent deux, non ſans grande perte ; Bidoſſan fut tué au ſecond. Aprés cela il eſtoit temps de ſe rendre : mais Campagnols, par un excez de bravoure, voulut en ſouſtenir un troiſiéme. Ses gens ne ſeconderent pas ſa reſolution, ils laſcherent le pied, & jetterent les armes pour s'enfuir qui ç'à qui là. Ceux qui purent ſe refugier dans les Egliſes, ou éviter la premiere furie eurent la vie ſauve ; tout le reſte au nombre de plus de ſept cens fut paſſé au fil de l'épée. 1596. En Avril.

Il n'euſt pas eſté bien difficile au Roy de faire perir les Eſpagnols de faim dans Calais, s'il euſt eſté aſſeuré que les Anglois l'euſſent ſervy fidellement : mais comme il n'avoit pas trop de ſujet de ſe fier à eux, il retourna au ſiege de la Fere, ayant auparavant renforcé les garniſons d'Ardres, de Montreüil, & de Boulogne. La Fere euſt encore pû durer long-temps par les formes ordinaires, n'euſt eſté la conſideration de Colas : le Roy d'Eſpagne avoit donné ordre à Oſorio de ne pas attendre l'extrémité, de peur qu'il ne fuſt obligé de livrer cét homme là au Roy ; Ainſi quoy qu'il n'euſt rien à craindre de plus d'un mois, il fit ſa capitulation le quinziéme de May, dans laquelle Colas ſigna *le Comte de la Fere.* En May.

Mais cependant l'Archiduc ſorty de Calais le troiſiéme de May, pour faire ſa derniere main, attaqua Ardres, petite place, mais tresforte, & d'ailleurs conſiderable en ce qu'elle couvroit Calais. Le Comte de Belin & Montluc s'y eſtoient enfermez pour la deffendre, & il y avoit quinze cens hommes dedans : neantmoins les horribles carnages de Dourlens & de Calais, avoient ſi fort épouventé ſes Soldats, qu'ils ne ſe deffendoient qu'en tremblant. Il arriva encore par malheur que Montluc, auquel ils avoient quelque croyance, fut tué d'un coup de canon, & qu'aprés la baſſe ville fut emportée, & preſque tous ceux qui eſtoient dedans aſſommez les uns ſur les autres à l'entrée de la haute ville, parce que ceux qui la gardoient eſtant plus effrayez qu'eux, baiſſerent la herſe, & les laiſſerent expoſez à la furie des aſſiegeans. Enſuite, Roſne ſe mit à foudroyer avec grand bruit d'arrillerie le baſtion du feſtin où le Roy François avoit autrefois traité Henry VIII. Roy d'Angleterre : Ce qui cauſa une épouvente ſi horrible & ſi univerſelle, que les Soldats ſautoient pardeſſus les murailles, ou alloient ſe cacher dans des caves. Belin extrémement effrayé luy-meſme, demanda compoſition, & rendit la place le vingt-uniéme de May. Mais l'ayant fait malgré le Gouverneur (il s'appelloit Iſambert du Bois-Annebout) & ſans en prendre l'avis des autres Capitaines, il courut grand riſque à la Cour.

1596. En May. C'eſtoit la ſixiéme * place que les Eſpagnols emportoient en un an ſur la France, non tant par leur propre valeur que par celle de Roſne & d'environ une centaine de François deſeſperez, qui ſe croyant entierement exclus de la grace, s'efforçoient de ſe faire regretter par le Roy & conſiderer par les Eſpagnols. Or il arriva heureuſement pour la France, que l'Archiduc à ſon retour en Flandres, eſtant allé aſſieger Hulſt dans le pays des Vaes, Roſne y fut tué en un aſſaut; ce qui advint au mois d'Aouſt.

* Le Catelet, la Capelle, Dourlens, Cambray, Calais, & Ardres.

En Aouſt. Tant de pertes coup ſur coup, la frontiere ouverte par quatre ou cinq endroits, la mer fermée, les pillages des gens de guerre, la ſurcharge des tailles & des impoſts, cauſoient une incroyable conſternation dans l'eſprit des peuples, réveilloient les factions de la Ligue, & favoriſoient les menées des Grands. Ceux-cy prévoyant bien que le trop prompt rétabliſſement de la puiſſance Royale ſeroit l'aneantiſſement de la leur, ſubornerent le Duc de Montpenſier Prince jeune & facile, pour luy faire propoſer au Roy, Qu'il ſeroit bon de donner les Gouvernemens en proprieté à ceux qui les tenoient, afin de les obliger par là à contribuer de toutes leurs forces à la deffenſe d'un Eſtat auquel ils auroient veritablement part. On peut bien s'imaginer que cét expedient ne plût guere au Roy: neantmoins il traita ce Prince de telle ſorte, que ſe faſchant pluſtoſt contre ceux qui l'avoient engagé à porter cette parole, que contre luy, il le rendit confus, & luy fournit des raiſons pour les confondre eux-meſmes, s'ils luy en reparloient jamais.

En Juillet & Aouſt. Les Huguenots ne luy donnoient pas de moindres inquietudes que les Grands de ſon Royaume: il ne pouvoit leur accorder l'Edict qu'ils demandoient qu'il n'offenſaſt le Pape; Et eux pour ſe mettre en ſeureté, deliberoient de ſe choiſir un protecteur, & d'établir un ordre entr'eux, qui certes euſt formé comme un autre Eſtat dans le cœur de l'Eſtat. Depuis ſa converſion ils le regardoient comme un Prince qui avoit intereſt de les deſtruire: ils prenoient pour artifices eſtudiez toutes les raiſons & toutes les excuſes qu'il apportoit de ce qu'il ne pouvoit pas ſi toſt les ſatisfaire, & le ſouvenir du paſſé leur donnoit de juſtes craintes pour l'advenir. Auſſi l'abandonnerent-ils au milieu du peril; Et ils tinrent plus de Synodes & d'aſſemblées en ces trois dernieres années, qu'ils n'avoient fait durant les trente-cinq precedentes.

En Septembre & Octobre. Le Roy travailloit alors à reünir tous les Proteſtans ſes alliez dans une Ligue contre la Maiſon d'Auſtriche: ces mécontentemens des Huguenots jetterent bien de la froideur & de la deffiance dans leur eſprit. Ainſi les Princes Allemands s'en excuſerent tous, horſmis le Comte Palatin & le Duc de Wirtemberg; leſquels encore ne donnerent que des paroles. Boüillon & Sancy eurent bien de la peine à y engager la Reyne d'Angleterre; enfin elle la fit offenſive & deffenſive: *Le Roy &*

elle s'obligeant reciproquement de s'envoyer quatre mille hommes dans leurs terres, s'ils y eſtoient attaquez, & de ne faire ny paix ny trêve avec l'Eſpagnol, ſans le conſentement l'un de l'autre. Les Hollandois y entrerent auſſi de fort grand cœur par un traitté du dernier d'Octobre, & promirent *de ſe mettre en campagne ſur la frontiere d'Artois ou de Picardie, avec dix mille hommes de pied & quinze cens chevaux*, ſecours auſſi important que neceſſaire. 1596.

L'armée du Roy eſtoit ſi fatiguée du ſiege de la Fere, qu'il fut obligé de l'envoyer rafraiſchir dans les Provinces, reſervant ſeulement quelques troupes, avec leſquelles le Mareſchal de Biron fit trois differentes irruptions dans l'Artois. Il deſola horriblement ce pays-là par le fer & par le feu, tant en revanche des cruels ravages que l'Archiduc avoit faits dans le Boulonois aprés la priſe d'Ardres, que pour luy apprendre à faire doreſnavant meilleure guerre. En Juin, Juillet & ſuiv.

Au mois de Juillet on deſcouvrit au Ciel une Comete, dont la lumiere paroiſſoit quelquefois paſle & terne, quelquefois plus vive & plus claire. Elle avoit une longue queuë qu'elle eſtendoit vers l'Orient & le Midy.

Un autre prodige parut en France au commencement de l'année. François de la Ramée, jeune homme ainſi appellé du nom d'un Gentil-homme chez lequel il avoit eſté nourry en Poitou, ſe portoit pour legitime heritier de la Couronne. Il diſoit qu'il eſtoit fils de Charles IX. & d'Elizabeth d'Auſtriche, & contoit que Catherine de Medicis l'avoit dérobé au berceau, & l'avoit dépayſé, ſuppoſant qu'il eſtoit mort, afin de faire ſucceder ſon cher fils Henry III. Or eſtant paſſé, je ne ſçay comment, de Poitou en Vermandois, il s'eſtoit logé chez un Payſan qui luy aydoit à joüer cette Comedie, & qui rendoit témoignage de quantité d'apparitions que ce jeune homme diſoit avoir. Il y avoit beaucoup d'apparence que la piece eſtoit tramée & ſouſtenuë par quelques grands du Royaume, peut-eſtre qu'ils l'euſſent pouſſée bien loin, & qu'ils en euſſent fait un long embarras au Roy, ſi on n'en euſt pas coupé le fil. Un Conſeiller du Parlement, qui ſe trouva ſur les lieux, ayant fait prendre ce pretendu Prince & ſon paranymphe, on les amena tous deux à Reims; où ils furent condamnez, le premier au gibet, le ſecond à aſſiſter au ſupplice. Le Parlement ſur l'appel confirma la Sentence, & adjouſta que le corps de la Ramée ſeroit bruſlé, & les cendres jettées au vent. Elle fut executée en Gréve le huitiéme jour de Mars; Et auparavant on obligea les condamnez de reconnoiſtre publiquement leur impoſture. En Mars.

Les plus penibles occupations du Roy eſtoient de contenter les Catholiques zelez & la Cour de Rome; de trouver dequoy fournir aux deſpenſes de la guerre dans la miſere où eſtoit ſon Royaume; & de remedier aux inconveniens que nous avons marquez. Pour ſatisfaire au premier poinct, il receut le Legat de ſa Sainteté avec toute ſorte d'affection & de reverence, & prit le ſoin de faire inſtruire le Prince de En Septembre & Octobre.

1596. Condé dans la Religion Catholique. La mere de ce Prince ayant eſté juſtifiée au Parlement de Paris, ſuivit auſſi la Religion de ſon fils comme elle en ſuivoit la fortune, & fit ſon abjuration à Roüen aux pieds du Legat. C'eſtoit Alexandre de Medicis Cardinal & Archeveſque de Florence; Prelat qui eſtant venu en France avec un eſprit pacifique, ſe monſtroit auſſi ennemy des faux zelez, qu'amateur de la paix & du bien de ce Royaume.

Pour les deux autres poincts, le Roy ne trouva pas de plus prompt moyen que de convoquer une grande Aſſemblée de tout ſon Eſtat: mais ce fut des notables ſeulement choiſis d'entre les Grands, les Prelats, & les Officiers de juſtice & de finance: car celle des Eſtats generaux euſt eſté longue; Et d'ailleurs autant que les plus ſages Politiques les ont autrefois aymez, autant les Princes des derniers temps les ont redoutez.

En Novembre.

Celle-cy ſe tint dans la grande Sale de l'Abbaye de ſaint Oüin à Roüen; le Roy en fit l'ouverture de quatriéme le Novembre par une harangue pathetique, courte & ſentencieuſe: dans laquelle on fut ravy d'entendre ces paroles, dignes certes d'un veritable Roy, quelque motif qui les luy miſt à la bouche; *Qu'il ne les avoit pas appellez pour les obliger de ſuivre aveuglément ſes volontez, mais pour recevoir leurs Conſeils, pour les croire, pour les ſuivre, bref pour ſe mettre en leur tutelle.* Le Chancelier y repreſenta les neceſſitez urgentes des affaires, & demanda une prompte aſſiſtance. Les Deputez dreſſerent leurs cahiers pour la reformation de l'Eſtat; Et dans cette occaſion les Officiers de Robe & de finance, firent bien voir par le ton qu'ils prenoient, que leur puiſſance s'en alloit exceder celle de tous les autres ordres, comme elle a fait juſques à ces derniers temps.

En Decembre.

Il y fut compoſé pluſieurs beaux Reglemens, & on nomma des Commiſſaires pour les faire obſerver, qui devoient demeurer juſqu'à une autre pareille aſſemblée, laquelle ſe feroit au bout de trois ans. Les ordres qui ſe donnent pour le bien public dans ces aſſemblées-là, s'en vont toûjours en fumée, il n'y a que les impoſitions, & ce qui eſt à la foule du peuple, qui demeure. Ainſi les gens du Conſeil du Roy s'imaginant que ces Commiſſaires eſtoient autant de Contrôlleurs de leur autorité, éluderent bien-toſt tous leurs ſoins: mais ils n'oublierent pas de faire executer bien ponctuellement les moyens que l'Aſſemblée avoit conſentis pour trouver de l'argent, ſçavoir le reculement, ou pour mieux dire le retranchement des gages des Officiers pour une année, & l'impoſition du ſol pour livre ſur toutes les Marchandiſes qui entreroient dans les Villes cloſes, excepté le bled. Le premier moyen apporta quelque ſecours preſent, mais le ſecond produiſit plus de difficultez & de troubles que d'argent.

La ſanté du Roy Philippe & ſon eſprit meſme, n'avoient pas aſſez de vigueur pour ſuivre ſa fortune, & pouſſer la proſperité de ſes armes juſqu'où

jusqu'où elle pouvoit aller dans la conjoncture d'alors. Comme il commençoit de tomber en langueur, il desiroit se mettre le reste de ses jours hors de l'inquietude des affaires, & d'ailleurs il avoit une passion de laisser au moins les Pays-bas à sa chere fille Isabelle Eugenie, n'ayant pû par la dépense de tant de millions, luy acquerir la Couronne de France. Il avoit donc écouté fort avidement les propositions d'accommodement que le Saint Pere luy faisoit, & avoit donné de longues & favorables Audiences au General des Cordeliers; on le nommoit Bonaventure de Calatagirone, qui l'estoit venu trouver de la part de sa Sainteté. Il l'avoit ensuite envoyé vers l'Archiduc Albert, lequel l'avoit fait passer en France, d'où il estoit retourné en Flandres. Si bien que le traitté estoit fort avancé, quand un coup des plus estonnans pour la France, l'interrompit, & rejetta ce Royaume dans un extrême peril. 1597. En Janvier & suivans.

Ce * Hernand Teillo Gouverneur de Dourlens, qui dans un corps de Nain avoit plus qu'un courage de Geant, estant bien informé du mauvais ordre que tenoient les Habitans d'Amiens à la garde de leurs portes, (car ils ne vouloient point souffrir de garnison) forma une entrepriſe sur leur Ville, & l'ayant communiquée au Conseil de l'Archiduc, obtint quatre mille hommes de ce Prince pour l'executer. Le dixiéme de Mars un peu avant neuf heures du matin, comme tout le peuple estoit au Sermon, seize soldats déguisez en Payſans, & commandez par un Capitaine nommé d'Ognane, entrent par la porte de Montrescut, les uns portant des noix, les autres des pommes, les autres conduisant un chariot chargé de paille. L'un des premiers laisse exprés tomber un sac de noix tout deslié pour amuser la Garde, & au mesme temps le Chariot s'avance sur le Pont de la seconde porte, & s'y arreste pour empescher la herse de boucher l'entrée. Au signal ordonné, qui estoit un coup de pistolet, ces soldats se ruënt dans le corps de garde, renversent les rateliers, & chargent les hommes. Un gros de deux cens fantassins qui estoient cachez dans une Chapelle à deux cens pas delà, puis un second de mille autres, & aprés encore un de Cavalerie qui estoit à un quart de lieuë plus loin, accourent pour les seconder. Il n'y eut que sept ou huit hommes de la garde qui firent resistance, les autres fuyant esperduëment, porterent l'espouvante par toute la Ville; le Beffroy eut beau sonner, peu de gens se mirent en deffense. Les Espagnols cependant, se saisirent des portes, des Eglises, des places, des remparts; Le Comte de Sainct-Pol aussi espouventé que le peuple, au lieu de se retrancher à une porte, monta à cheval & se sauva à Corbie, criant qu'il alloit querir des troupes qui estoient logées à une demie lieuë delà. Hernand se voyant maistre de la Ville, l'abandonna au pillage: tous les habitans furent dépouillez jusqu'à la chemise, & mis à rançon, horsmis ceux qui estoient de l'intelligence, ou qui avoient esté des plus ardens ligueurs. * Le vulgaire l'appelloit Arnantel. En Mars.

1597. En Mars. Le Roy eſtoit au lit quand il receut une nouvelle ſi ſurprenante: il ſe leva promptement, & envoya querir deux ou trois de ſes amis pour le conſoler. Les plus aſſeurez croyoient la France en grand danger quand ils voyoient Paris devenu frontiere, à un bout le Duc de Mercœur, à l'autre le Duc de Savoye, au milieu le reſte des vieilles factions qui eſſayoit de ſe renoüer, & les nouvelles cabales qui montroient la teſte. Il n'y avoit qu'un remede, qui eſtoit de reconquerir promptement cette ville, mais l'entrepriſe paroiſſoit tres-difficile; Et il eſtoit certain que ſi on la manquoit, l'affront redoubleroit le mal. Ainſi la pluſpart des Chefs de guerre la diſſuadoient; & il y en eut meſme qui voulurent faire enregiſtrer leurs proteſtarions au Parlement. Le Duc de Mayenne fut preſque ſeul de l'avis contraire, & encouragea ſi bien le Roy, qu'il donna un petit corps de quatre mille hommes au Mareſchal de Biron pour inveſtir la ville du coſté de l'Artois, & tenir toûjours les ennemis en échec. Quelques ſemaines aprés il reſolut de partir luy-meſme, pour aller raſſeurer les places de la frontiere, & donner ordre à tous les prepararifs du ſiege.

Les faſcheux reſtes d'une maladie que ſes divertiſſemens luy avoient cauſée l'année precedente, le ramenerent des frontieres à Paris, & l'arreſterent prés de trois ſemaines dans ſa chambre. On ne ſçauroit s'empeſcher de dire que pendant ce temps-là, les chagrins de ſon mal ſe joignant à ceux de ſes affaires, firent preſque ſuccomber ſa conſtance, & qu'ils luy tirerent de la bouche des plaintes plus conformes à ſon malheur, que bienſéantes à la grandeur de ſon courage; Il fut meſme au Parlement demander aſſiſtance, en termes qui eſtoient, ce ſemble, au deſſous de ſa dignité.

Du reſte, ſa preſence ne fut pas inutile à Paris pour haſter les levées d'hommes & d'argent. Les Provinces d'audeçà de la Loire ſe chargerent de luy entretenir ſix Regimens d'Infanterie; graud nombre de Nobleſſe ſe rendit auprés de luy pour le ſuivre; & parce qu'il y en avoit quelques-uns de caſaniers, & pluſieurs de mal-contenrs, le Parlement pour les tirer de leurs maiſons, donna un Arreſt qui notoit d'infamie ceux qui ne monteroient pas à cheval en cette occaſion.

Pour l'argent, Maximilian de Bethune Roſny y pourveut: il eſtoit demeuré ſeul Sur-Intendant des Finances, Sancy & Schomberg n'ayant pû compatir avec luy, avoienr quitté la parrie & repris les emplois de l'épée. On fit un fonds conſiderable des preſts volontaires, & de la creation de pluſieurs Charges; les plus aiſez de Paris ſe cottiſerent eux-meſmes librement, tant par la crainte qu'ils eurent de rentrer dans les miſeres de la guerre, que parce qu'on aſſigna leur rembourſement ſur l'amelioration des Gabelles, qui eſtoit un bon fonds. Il fut creé quatre Conſeillers en chaque Parlement, autant de Maiſtres des Comptes dans la Chambre de Paris, deux Treſoriers de France dans tous les Bureaux, deux Eleus dans toutes les Elections, un Triennal aux Tre-

soriers de l'Espargne, un aux Parties Casuelles, & ainsi de tous les Comptables. 1597. En Avril.

Ce dernier moyen estant extrémement à charge aux Finances du Roy, par consequent à son peuple, il se trouva quelques Conseillers au Parlement, plus dignes de l'ancienne Rome que d'un pays où l'amour du bien public passe pour une réverie, qui proposerent de faire contribuer tous les Officiers du Royaume, offrant genereusement de se taxer eux-mesmes les premiers, pour delivrer la France de ce fardeau à leurs dépens : mais le plus grand nombre ne fut pas le plus genereux, & l'interest l'emporta hautement sur l'honneur.

Dés la fin de Mars Biron battoit la campagne du costé de Dourlens avec de la Cavalerie, pour empescher que les Espagnols ne jettassent des munitions dans Amiens ; Et quoy qu'il fust plus foible en hommes que ceux de la ville, il commença neantmoins la circonvallation au delà de la Somme. Elle fut de quarante mille toises de circuit, & flanquée de sept forts pentagones, avec un pont sur la riviere au dessus du village de Longpré. Tout le mois d'Avril se passa à faire marcher des troupes, celuy de May à faire leurs logemens dans les quartiers ; Ainsi les approches ne commencerent que peu avant le mois de Juin. En Mars.

Ce fut vers ce temps-là que le Roy y arriva avec toute sa Cour & mesme avec sa maistresse. Il l'avoit logée auprés de luy, mais il fut bientost contraint d'éloigner ce scandale de la veuë des Soldats, non-seulement par leurs murmures qui venoient jusqu'à ses oreilles, mais aussi par les reproches du Mareschal de Biron ; qui ne consideroit pas qu'il n'est rien de plus dangereux que de choquer le plaisir de son Souverain, & de prendre l'avantage de luy faire connoistre sa foiblesse. En Juin.

Au bruit de la prise d'Amiens, les restes de la faction d'Espagne, voulurent se remuer dans Paris, où le Roy Philippe entretenoit toûjours un petit Conseil secret pour réchauffer ses partisans. Les plus ardents y firent donc quelques assemblées, pour aviser s'ils pourroient luy rendre quelque service dans cette conjoncture : Mais un des leurs en ayant esté découvrir une qui se faisoit dans un Cabaret, il y en eut quelques-uns de branchez en Gréve ; & leur mort ignominieuse acheva de rompre cette dangereuse liaison.

Dans cette conjoncture, la pluspart des Seigneurs desesperant du salut de la France, ou estant bien-aises d'avoir sujet de faire comme s'ils en eussent desesperé, il se tint une Assemblée de la Noblesse en Bretagne, en presence mesme de Brissac Lieutenant de Roy en ce pays-là, & du sçeu, à ce qu'on pretendoit, des Ducs de Montpensier, de la Trimoüille, & de Boüillon : où l'on proposa de faire un tiers party, sous le nom de *Bons-François*, & sous la protection de la Reyne d'Angleterre, comme si le Roy n'eust pas eu assez de force pour les deffendre, ou qu'il eust manqué de soin & de courage. Mais les nouvelles qu'ils eurent que le siege d'Amiens alloit mieux qu'ils n'avoient creu,

1597. étoufferent cette propoſition, & diſſiperent l'aſſemblée.

En May. On n'eſperoit pas autre choſe du Duc de Mercœur, ſinon que le tréves qui ne devoient durer que juſqu'à la fin de Mars, eſtant expirées, il feroit un grand effort pour enlever toute la Province : neantmoins les Agents du Roy ſçeurent ſi bien le gouverner, qu'il les prolongea juſqu'à la fin de Juillet. En quoy il ſembla entendre mal ſon intereſt, & donner ſujet de luy reprocher à luy-meſme ce qu'il avoit dit pluſieurs fois au Duc de Mayenne, *Que les occaſions ne luy avoient pas manqué ; mais qu'il avoit ſouvent manqué aux occaſions.*

Pour le Duc de Savoye, Leſdiguieres non ſeulement luy tint teſte, mais encore porta la guerre juſques dans ſon pays. Il entra dans la Morienne avec ſix mille hommes, donna la chaſſe à Dom Salines General de la Cavalerie du Duc, prit ſaint Jean de Morienne, ſaint Michel, Aigebelle, & pluſieurs Chaſteaux. De ſon coſté le Duc arma puiſſamment pour le chaſſer de ſes terres, Et il y eut diverſes rencontres entre eux, où la valeur de ce Prince & l'experience de Leſdiguieres, balancerent les ſuccez tantoſt d'un coſté, tantoſt de l'autre, juſqu'à la venuë de l'hyver, qui ſepara les deux armées.

Les Princes d'Italie croyoient tellement la France perduë par la perte d'Amiens, que le Duc de Florence eut la hardieſſe d'en vouloir attraper quelque lambeau. Durant le plus grand feu de la ligue, Bauſſet craignant que les Eſpagnols, qui avoient envie ſur Marſeille, ne ſe ſaiſiſſent de l'Iſle & Chaſteau d'If, dont il eſtoit Gouverneur, avoit ſupplié ce Duc de luy envoyer quelques troupes pour luy ayder à les garder. Le Duc ne manqua pas cette occaſion, il luy envoya cinq cens hommes : toutefois Bauſſet garda toûjours le Chaſteau d'If, & ne les logea que dans les dehors, & au bas de l'Iſle. Or un jour que ſon fils qu'il y avoit laiſſé en ſa place, eſtoit allé à Marſeille, ils ſe ſaiſirent de ce Chaſteau, moitié par adreſſe, moitié par force, & en chaſſerent les François.

Ils proteſterent d'abord, pour endormir les Marſeillois, qu'ils le vouloient tenir au nom du Roy & le deffendre contre ſes ennemis; mais lors que le Duc de Guiſe eut baſty un fort dans l'Iſle de Ratonneau, qui eſt proche de celle d'If, afin de couvrir Marſeille & de les contre-carrer, ils declarerent ouvertement leur intention. Jean de Medicis frere du Duc de Florence, y eſtant arrivé avec cinq galeres, bâtit un fort dans l'Iſle de Pommegue, qui eſt diſtante d'un mille des deux autres, prit les fregates que les Marſeillois avoient chargées de vivres, pour avictuailler le fort de Ratonneau, & meſme fit entendre à du Vair qui l'eſtoit allé trouver, que ces Iſles appartenoient au Duc ſon frere. En effet, ſi les affaires du Roy ne ſe fuſſent pas remiſes, il euſt expliqué ſes pretentions, & euſt dit que la Ducheſſe ſa femme y avoit droit, comme eſtant de la Maiſon de Lorraine, qui croyoit en avoir ſur la Provence.

Les Huguenots depuis la converſi n du Roy, faiſoient comme bande à part, & ſongeoient à leurs propres intereſts, parce qu'ils n'eſtoient plus conjoints avec les ſiens. Ils n'avoient eſté occupez depuis deux ans qu'à tenir des aſſemblées politiques qui eſtoient compoſées de trois Deputez de chaque Province, ſçavoir un Gentilhomme, un Miniſtre, & un Ancien. Ce fut premierement à Saumur, puis à Loudun, enſuite à Vendoſme, delà derechef à Saumur, & finalement à Chaſtelleraud. De tous ces endroits ils avoient envoyé des Deputez au Roy, le ſupplier de convertir la tréve que Henry III. leur avoit accordée, en une paix irrevocable ; Et il les avoit toûjours amuſez de belles paroles, de diverſes remiſes, & de pluſieurs difficultez, qu'il faiſoit naiſtre luy-meſme. 1597. En Juin.

Quand ils eurent donc reconnu que plus il avançoit ſes affaires, moins il vouloit leur accorder de choſes, que d'ailleurs il eſtoit parfaitement bien avec le ſaint Pere, & qu'il combloit les ligueurs de careſſes & de preſens, ils s'imaginerent que la venuë du Legat en France luy avoit fait prendre des deſſeins pour leur perte, & qu'il eſtoit ſur le poinct de s'accommoder avec l'Eſpagne pour les accabler. Cette apprehenſion & les ſuggeſtions de la Trimoüille & du Mareſchal de Boüillon, penſerent deux ou trois fois leur faire prendre les armes : neantmoins les plus timides d'entr'eux qui voyoient, que lors qu'Amiens ſeroit pris, ils demeureroient à la diſcretion du Roy, ne purent s'y reſoudre ; au contraire, joignant leurs perſuaſions aux moyens qu'il employoit en meſme temps pour gagner des Deputez dans leur aſſemblée, ils agirent de telle ſorte, qu'ils reduiſirent les autres à avoir patience, & attendre l'Edict qu'il leur promettoit.

Il s'en trouva peu neantmoins qui ſe rangeaſſent auprés de luy au ſiege d'Amiens, les apprehenſions que les malicieux leur donnoient *d'une ſaint * Barthelemy de campagne*, & le peu de conſideration où ils croyoient eſtre à la Cour, les retinrent chez eux. Au reſte tout ce qui ſembloit eſtre le plus contraire au Roy le ſervit tres-utilement en cette occaſion : car Biron ſe ſurpaſſa luy-meſme ; bien qu'il n'euſt plus d'affection pour luy, ſa propre gloire le faiſoit agir ; les ligueurs ſe picquerent d'eſtre les Reſtaurateurs de l'Eſtat, comme ils avoient eſté les Deffenſeurs de la Religion ; Et la Reyne d'Angleterre, quoyque mal ſatisfaite, luy envoya quatre mille bons hommes.

* C'eſt à dire qu'on ne les maſſacraſt dans l'armée.

Il y avoit dans la place cinq mille hommes de garniſon, & plus de ſoixante pieces de canon montées ſur les remparts : par le moyen de ces forces les aſſiegez eſtoient à toute heure aux mains avec les François, ruïnoient leurs travaux & leurs batteries, les arreſtoient à chaque pas, & meſme les faiſoient ſouvent reculer, en ſorte qu'il ſe paſſa trois mois avant qu'ils en fuſſent au foſſé. Entre une infinité de ſorties, il y en eut trois grandes, dans la derniere deſquelles il fut tué cinq cens François & trente de leurs Officiers. L'uſage des mines, dont on s'eſtoit peu

1597. En Juin, Juillet & Aouſt. ſervy en France durant les guerres civiles, recommença en ce ſiege : les uns & les autres s'attaquoient inceſſamment par ces feux ſouſterrains; Et ſouvent tel en penſoit faire joüer une, qui en ſentoit crever une autre ſous ſes pieds, & ſe voyoit tout d'un coup enlever en l'air ou enfouïr en terre.

Les perpetuels combats de nuit & de jour, emporterent grand nombre des aſſiegez, les maladies en mirent encore plus ſur la litiere, & leurs medicamens qui eſtoient vieux & gaſtez, tuoient leurs bleſſez au lieu de les guerir. D'ailleurs ils avoient à ſe deffendre au dedans contre les Habitans, dont ils avoient découvert une grande conſpiration, qui devoit ouvrir une porte aux aſſiegeans : tellement que Hernand Teillo n'oſoit plus faire de ſorties qu'il ne miſt des Corps de Garde à cheval dans les ruës. N'ayant donc plus de monde que ce qu'il luy en faloit pour ſouſtenir les aſſauts, il manda à l'Archiduc, l'eſtat où il eſtoit, le conjurant de faire un effort pour ſauver une place qui couvroit ſes Pays-bas, & qui luy donnoit une ſi belle entrée en France.

En Aouſt. L'Archiduc fut mal ſecondé en ce deſſein par le Roy d'Eſpagne : mais eſtant aſſez excité par ſa propre gloire, & ne ſe ſouciant pas de hazarder quelques Villes de ſon pays pour conſerver une Conqueſte ſi importante, il aſſembla en diligence une armée de dix-huit mille hommes de pied & de quatre mille chevaux, & s'eſtant mis en marche accompagné du Duc d'Aumale & du vieux Comte Mansfeld qui ſe faiſoit porter en chaiſe, envoya devant le Colonel Contreras avec 900. chevaux pour reconnoiſtre. Il faiſoit fort dangereux de mettre un party de Cavalerie en campagne devant une armée où il y avoit prés de 7000. chevaux : auſſi Contreras au partir de Dourlens, s'eſtant avancé juſqu'à Querieu à trois lieuës prés d'Amiens, fut vivement pouſſé. Il penſoit en cas de beſoin, ſe ſauver à Bapaume, mais il fut atteint par les Chevaux legers ſur le ruiſſeau d'Encre, & chargé par le Roy même qui luy prit trois Cornettes, & mit tout le reſte en déroute par les bois, à la mercy des Payſans qui ſont ſans miſericorde.

Cet eſchec fut un mauvais preſage pour l'entrepriſe de l'Archiduc; encore plus la mort de Hernand Teillo, qui ſans doute l'euſt bien ſe-
En Septembre. condé. Le troiſiéme de Septembre, comme il eſtoit ſur un ravelin preſt à faire une ſortie, il fut tué d'une mouſquetade qui l'atteignit dans le coſté. Les aſſiegez d'un conſentement unanime eleurent en ſa place Hieroſme Caraffe Marquis de Montenegre, & le reconnurent pour leur Gouverneur.

Deux jours aprés François de l'Eſpinay S. Luc Gouverneur de Broüage, & Grand maiſtre de l'Artillerie, eut un pareil ſort. C'eſtoit un Seigneur qui avoit peu de pareils à la Cour en valeur, & pas un en generoſité, en eſprit, & en tous les agrémens de la converſation. Son Gouvernement paſſa à ſon fils : mais ſa Charge de grand Maiſtre à Antoine d'Eſtrée par la faveur de Gabrielle ſa fille, à condition toutefois qu'il en

prendroit recompenſe, & donneroit ſa démiſſion, quand il plairoit au Roy. 1597. En Septembre.

Le 15. du mois l'Archiduc partit de Dourlens en corps d'armée: mais comme il ne fit que trois lieuës les deux premieres journées, à cauſe que le Duc de Montpenſier voltigeoit au devant de luy avec la Cavalerie Legere; le Roy s'imagina qu'il n'avoit pas deſſein de rien entreprendre à force ouverte, mais ſeulement de tournoyer autour de ſon Camp pour jetter quelque rafraiſchiſſement dans la place par ſurpriſe; Si bien que le troiſiéme jour il s'en alla le matin à une partie de chaſſe qu'il avoit faite. Or l'Archiduc, ſoit qu'il en fuſt adverty, ou qu'il euſt déja pris ſa reſolution, fit plus de chemin cette nuit-là & le matin que les deux autres jours, de ſorte qu'un peu avant midy il parut ſur une coſte qui eſt à cinq cens pas au delà de Longpré. Son intention eſtoit de gagner ce poſte, & enſuite de ſe rendre maiſtre du Pont ſur la Somme pour jetter 2500. hommes dans la Ville, leſquels il avoit choiſis exprés, & mis ſous la conduite de Charles de Longueval Comte de Buquoy.

A la veuë de cette grande armée, les goujats & les vivandiers de celle du Roy s'enfuyent eſperduëment, les corps de Garde avancez ſont abandonnez, les gens de pied ſe mettent en confuſion & puis en déroute, le Conneſtable ny les autres Chefs ne les peuvent raſſurer, les Ducs de Montpenſier & de Nevers ſe preſentent en vain ſur le bord des lignes pour couvrir le deſordre qui eſtoit dans le Camp; l'effroy s'épandoit de plus en plus dans toutes les troupes. La Cavalerie Eſpagnole crioit déja *victoire*, & tous les ſoldats, *allons il faut donner*. Mais l'Archiduc ne ſçeut pas ſe ſervir d'une ſi belle occaſion, il perdit plus de trois heures de temps à tenir Conſeil. Cependant le Duc de Mayenne qui devinoit bien ſon deſſein, fit marcher quelques vieux corps & ſix pieces de campagne du coſté de Longpré, & le Roy revenant de la chaſſe remit l'aſſeurance & l'ordre dans ſes troupes, quoy qu'avec beaucoup de peine.

A la fin l'Archiduc aprés avoir deliberé bien long-temps, s'ébranla pour deſcendre à Longpré. Comme ſes troupes eſtoient à my-coſte, les ſix pieces d'artillerie ſe mirent à joüer, & donnoient tout au travers de ſes gens ſi à propos, qu'elles emportoient des rangs tout entiers. Neantmoins ils n'avoient plus que la longueur de cinq ou ſix cens pas à eſſuyer cette fâcheuſe tempeſte; aprés quoy ils n'euſſent plus eſté en bute, & euſſent facilement gagné le poſte de Longpré & le Pont. Mais ce fracas inopiné luy troublant d'autant plus le jugement & la veuë, que ſes eſpions l'avoient aſſeuré qu'il n'y avoit point de Canon en cét endroit-là, il leur commanda de regagner le haut pour ſe mettre à couvert; Ce qui les expoſa bien plus long-temps aux coups de l'Artillerie, & luy couſta deux cens hommes au lieu de cinquante. Son Conſeil trouva à propos que delà il allaſt ſe poſter à S. Sauveur, qui eſt à un quart de lieuë plus à gauche ſur le bord de la riviere.

1597. En Septembre

La nuit ſe paſſa en continuelles alarmes. Cependant le Duc de Mayenne, de peur de retomber au meſme peril que le jour precedent, fit fortifier en diligence les avenuës de Longpré. Cette prévoyance eſtoit tres-neceſſaire : car le lendemain l'Archiduc dreſſa un pont vis à vis ſaint Sauveur, & en un meſme temps ſe mit en devoir d'y faire paſſer des troupes, & d'attaquer encore Longpré. Mais il trouva les François ſi bien preparez à le recevoir en tous ces endroits, qu'il n'oſa pas s'engager davantage. Dés le jour meſme il ſongea à ſa retraite, & le ſoir alla camper à Vignancour. Encore n'y demeura-t'il que quatre ou cinq heures ; Car ayant veu que le Roy l'avoit ſuivy avec toute ſon armée, horſmis quatre mille hommes qu'il avoit laiſſez dans les tranchées, & que le poſte n'eſtoit pas tenable, il en délogea un peu aprés minuit. Si le Roy en euſt eſté creu, il ne l'euſt pas laiſſé retirer ſans bataille ; Il y avoit quelque apparence qu'il l'euſt gagnée ſur des troupes ébranlées par la confuſion de la retraite, & ſans doute que la conqueſte des Pays-bas euſt eſté le fruit de cette victoire. Toutefois ſes Capitaines conſiderant que le ſort des armes eſt fort journalier, & que le Royaume de France euſt periclité en ſa perſonne, parce qu'en l'eſtat où eſtoient les choſes, ſa ſucceſſion euſt eſté fort contentieuſe, retinrent ſon ardeur & le ramenerent au ſiege.

L'Archiduc rentré dans l'Artois occupa ſes troupes à prendre Monthulin qui incommodoit Ardres, puis les licentia & ſe retira dans Arras. Il y tomba malade, de chagrin, à ce qu'on diſoit, d'avoir ſi mal reüſſi dans ſon entrepriſe d'Amiens, & d'avoir appris que durant ſon abſence le Prince Maurice luy avoit enlevé ſept ou huit places le long des rivieres du Rhin, & dans le pays d'Over-Iſſel.

Le jour meſme qu'il s'éloigna, ſçavoir le dix-neufiéme de Septembre, les aſſiegez ayant eſté ſommez, ne jugerent pas à propos de s'opiniaſtrer davantage à une deffenſe, qui euſt pû encore eſtre longue, mais euſt eſté inutile & fort dangereuſe pour eux. Ils capitulerent donc aux meilleures conditions que l'on ait accouſtumé d'accorder en pareille occaſion. *Ils promirent de ſe rendre dans ſix jours, ſi dans ce temps-là ils n'eſtoient ſecourus ; On leur permit d'en donner avis à l'Archiduc, & ils baillerent des oſtages pour ſeureté de leur parole.* Ce terme expiré ils rendirent la ville dés le matin du vingt-cinquiéme du mois ; Le Conneſtable la receut au nom du Roy, & ils en ſortirent ſur les dix heures du meſme jour, emmenant dans leur bagage trois cens bleſſez, & mille femmes, dont il y en avoit quatre cens de la ville.

Le Roy eſtant à cheval à la teſte de ſon armée, permit avec grande courtoiſie, à Montenegre & à leurs autres Capitaines de luy venir embraſſer les genoux. Le ſoir il fit ſon entrée dans la ville, & en donna le Gouvernement à Dominique de Vic ; qui n'y ayant trouvé pour lors que huit cens Habitans, la repeupla dans deux ans de plus de quatre mille, & obtint du Roy le rétabliſſement de leurs Privileges ; mais il

il ne pût empeſcher qu'on n'élevaſt ſur leur teſte une Citadelle, qui fait encore gemir les petits fils de la negligence de leurs grands peres. 1597. En Octobre & Novembre.

Le Roy luy-meſme porta les nouvelles de la priſe d'Amiens à l'Archiduc qui eſtoit dans Arras, & y alla pour le viſiter avec toute ſon armée, & le ſalüer de quelques volées de canon ; Puis comme il vit que rien ne l'ébranſloit, il rebrouſſa vers Dourlens & le fit inveſtir. Mais les pluyes, les bouës, la diſette de vivres, les trop longues fatigues, & les maladies que toutes ces incommoditez engendrent, le contraignirent de décamper avant la fin du mois d'Octobre avec beaucoup de dommage & quelque honte.

Sur la fin de cette année la Duché de Ferrare, faute d'hoirs maſles, retourna au ſaint Siege par la mort du Duc Alfonſe II. le dernier legitime des Princes du nom d'Eſt, & fils d'Hercule II. & de Madame Renée de France. Ferrare eſtoit du nombre de ces terres que la Comteſſe Mathilde, fille & heritiere de l'aiſnée de la Maiſon d'Eſt, donna au S. Siege pour l'amour du Pape Gregoire VII. vers l'an 1077. *Depuis ce temps-là, les deſcendans maſles des autres freres, portant titre de Marquis d'Eſt, en avoient toûjours joüy, non plus comme proprietaires, mais ſeulement comme Vicaires du ſaint Siege, juſqu'à l'an* 1471. *que le Pape Paul II. l'érigea en Duché, & en inveſtit Borſo ; auquel l'Empereur Federic III. avoit auſſi donné Modene & Rege avec pareil titre.* En Octobre & ſuivans.

Or le Duc Alfonſe II. ſe voyant ſans enfans maſles, avoit fait pluſieurs tentatives envers les Papes & l'Empereur, pour obtenir le tranſport de ſes Duchez à Ceſar d'Eſt qui eſtoit ſon parent. La Cour de Rome ne tenoit pas que ce Ceſar fuſt habile à ſucceder, parce que ſon pere, qui eſtoit un Alfonſe, ne paſſoit que pour fils naturel du Duc Alfonſe I. du nom. Ainſi de ce coſté-là il ne ſçeut jamais rien impetrer : mais il donna de ſi grandes ſommes à l'Empereur Rodolfe, qu'il luy accorda le tranſport de la Duché de Modene & Rege, de la Principauté de Carpy, & de quelques autres terres mouvantes de l'Empire. Il ſe promettoit qu'avec cela, avec les riches meubles, & avec les bons amis qu'il luy laiſſeroit, il pourroit ſe maintenir par force dans la Duché de Ferrare. En effet, quand il fut mort, ce qui arriva le vingt-ſeptiéme d'Octobre, Ceſar ſe croyant appuyé des Venitiens & de l'Eſpagnol meſme, ſe mit en poſſeſſion, & d'abord tint ferme contre les excommunications du Pape Clement, & contre ſon armée, qui eſtoit commandée par le Cardinal Aldobrandin, Legat & neveu de ſa Sainteté. Mais quand il apprit que le Roy de France, ce qu'il n'euſt jamais creu, prenoit l'affirmative pour le Pape, & que la crainte de cette grande puiſſance refroidiſſoit ſes Alliez & épouventoit les Ferrarois, il baiſſa la lance, & fit ſon accommodement ſur la fin de Decembre. Par le Traité, il remit la Duché de Ferrare au Pape ; Qui luy laiſſa les biens allodiaux que la Maiſon d'Eſt « y avoit poſſedez & luy accorda que luy & les Ducs ſes deſcendans, «

1597. auroient à Rome le meſme rang & les meſmes prérogatives que les
En Novembre. Ducs de Ferrare y avoient euës.

En France la ville de Paris honora la victoire de ſon Roy par une triomphante entrée qu'elle luy fit. Il paſſa tout l'hyver dans ſon Louvre à écouter les propoſitions de la paix, dreſſant neantmoins ſes preparatifs pour la guerre, à employer ſes intelligences pour défunir les Huguenots, & ſur tout à regler & ameliorer ſes finances. Quant à la paix, comme il eſtoit devant Dourlens, Villeroy de ſa part, & Jean Richardot de celle de l'Archiduc, s'aboucherent ſur les frontieres de Picardie & d'Artois, & convinrent enſemble que les Rois envoyeroient leurs Deputez à Vervin, où le Legat du ſaint Pere devoit ſe trouver en qualité de mediateur.

En Janvier. Tous deux y eſtoient également portez par diverſes conſiderations, Henry IV. aprés tant de fatigues & de peines, deſiroit ardemment joüir du repos, & apprehendoit que dans la continuation de la guerre la fortune ne fiſt un autre coup pareil à la priſe d'Amiens, & qu'il n'éclataſt quelque faction au dedans de ſon Royaume de la part des Grands, ou des Huguenots, ou de ſa Maiſon meſme, parce qu'il n'avoit point d'enfans. Pour le Roy Philippe, il ſe ſentoit moribond, & voyoit que ſon fils eſtoit foible & ſans experience; Ainſi ils eſtoient reſolus d'y proceder avec plus de ſincerité qu'on n'a accouſtumé d'en apporter en de pareilles occaſions.

Le Roy nomma pour cét effet Pompone de Beliévre, & Nicolas Bruſlard de Sillery, tous deux Conſeillers d'Eſtat, & le dernier auſſi Preſident au Parlement. Le Roy d'Eſpagne avoit donné pouvoir à l'Archiduc de choiſir des Deputez; Et il l'avoit ainſi fait, afin que s'ils eſtoient obligez de ceder le pas à ceux de France, la honte en fuſt moindre pour luy. L'Archiduc nomma donc Jean Richardot Preſident du Conſeil du Roy Catholique aux Pays-bas, Jean-Baptiſte Taſſis Chevalier de l'Ordre de Saint Jacques, & Louys Verreiken Audiencier, premier Secretaire & Treſorier du Conſeil d'Eſtat.

Ceux de France arriverent à Vervin le ſeptiéme de Fevrier, ceux d'Eſpagne peu de jours aprés. Les François, comme eſtant chez eux, les allerent viſiter les premiers, mais ne voulurent pas étendre leur civilité, juſqu'à leur donner le premier rang dans la ſéance. C'eſtoit un grand different qui ſe preſentoit dés l'entrée: le Legat trouva un expedient pour l'accommoder. Il prit le haut bout, comme il luy appartenoit, mit ſon Nonce à ſa droite, & donna le choix aux François ou de s'aſſeoir au deſſous du Nonce, ou de ſe mettre vis à vis. Ils choiſirent le ſecond, & laiſſerent l'autre aux Eſpagnols. Par ce moyen tous furent contens; ceux-cy ſe vantant d'avoir la main droite, & les François d'avoir la place la plus proche du Legat; outre que celuy, à qui on donne le choix, a l'avantage.

Ils convinrent d'abord d'une ceſſation d'armes à quatre lieuës aux en-

virons de Vervin, & de ſauf-conduits pour leurs Courriers qui iroient à Paris & à Bruxelles. Le Roy s'eſtoit expliqué qu'il ne pouvoit traiter, ſi on ne remettoit les choſes au meſme eſtat qu'elles avoient eſté miſes par le Traité de Cateau en Cambreſis l'an 1559. & ſi on n'y comprenoit ſes alliez. Les Deputez de l'Archiduc demeurerent d'accord du premier poinct : mais n'ayant pas de pouvoir exprés pour le ſecond, il falut dépeſcher en Eſpagne pour cela. On leur en envoya un apparent, mais avec des ordres ſecrets, qui leur enjoignoient de n'y point comprendre les rebelles des Provinces-Unies, qu'ils pretendoient eſtre toûjours leurs ſujets, ou bien en échange d'y faire comprendre de leur part le Duc de Mercœur ; car il n'eſtoit pas plus rebelle, diſoient-ils, que ces Provinces, comme auſſi le Duc de Savoye, ſans qu'il fuſt obligé de rendre le Marquiſat de Saluſſes. 1598. En Fevrier.

C'eſtoient deux grandes difficultez : il y en avoit encore deux autres : l'une pour la maniere & le temps de reſtituer les places, & l'autre ſur l'affaire de Cambray : car les François demandoient qu'on le remiſt en neutralité, & que l'on abattiſt la Citadelle, & les Eſpagnols s'opiniaſtroient à le retenir, parce, diſoient-ils, qu'ils l'avoient conquis ſur un uſurpateur.

Mais pour les deux premieres, la bonne fortune du Roy & le fidelle ſervice de ſes Capitaines les ſurmonterent. Le Duc de Savoye au commencement de Fevrier, s'eſtoit remis en campagne avec une armée conſiderable, ayant pour ſon Lieutenant Albigny, qui depuis peu eſtoit paſſé à ſon ſervice. Avec ces forces il reprit Aiguebelle, & puis aſſiegea Charbonnieres, place élevée ſur un haut rocher à l'entrée du paſſage qui va de Chambery à ſaint Jean de Morienne. Leſdiguieres envoya Crequy avec douze cens hommes, au ſecours ; le Duc l'ayant laiſſé venir, l'enveloppa ſi adroitement dans les détroits des montagnes, luy & tous ſes gens, qu'il en défit une partie, & contraignit le reſte & leur Chef meſme de poſer les armes & de ſe rendre, aprés qu'ils eurent paſſé la nuit dans les neiges.

Cét échec avoit porté une telle épouvante dans le Dauphiné & dans le Lyonnois, où il n'y avoit pour lors aucunes forces, que le Duc en avoit conceu de nouveaux deſſeins ſur ces Provinces. Leſdiguieres même feignit d'eſtre étourdy d'un ſi grand coup, & peut-eſtre qu'il l'étoit : mais ce vieux * Renard ayant repris ſes ſens, executa un deſſein qui arreſta toutes les conqueſtes du Duc. Ce fut la priſe du fort de Barraux ; Il l'attaqua la nuit du treiziéme de Mars au clair de la Lune, & l'emporta de vive force en moins de deux heures, quoy que la garniſon fuſt avertie de ſon entrepriſe, & qu'elle l'attendiſt la meſche ſur le ſerpentin. En Mars.

* Le Duc de Savoye l'appelloit ainſi

La reputation de ce coup eſtant fort grande, quoy que l'importance de la place ne le fuſt pas, l'Ambaſſadeur de Savoye ne parla plus ſi haut à Vervin. Il tenoit pourtant toûjours ferme pour le Marquiſat:

1598. En Mars. mais les Eſpagnols ne le ſouſtinrent pas comme ils euſſent dû ſouſtenir le gendre de leur maiſtre, & l'obligerent meſme de relaſcher. Ainſi quant à ce qui le touchoit, on demeura d'accord, *Que le Pape ſeroit le ſeul Juge des differends du Duc avec le Roy ; Que ſa Sainteté les decideroit dans un an ; Que ſi elle mouroit avant ce temps-là, il y auroit aprés ſa mort trois mois de tréve, durant leſquels les parties conviendroient d'autres Arbitres : Que cependant le Duc rendroit la ville de Berre en Provence, laquelle il tenoit encore, & qu'il déſavouëroit le Capitaine la Fortune, qui s'eſtoit ſaiſi de Seure* en Bourgogne ſous ſon nom; Que du reſte il ſe tiendroit neutre entre les deux Couronnes.*

* On l'appelle maintenant Belle garde.

Quant au Duc de Mercœur, comme il cherchoit de jour en jour des refuites pour ne pas conclure ſon accommodement, eſperant que les Eſpagnols le comprendroient au nombre de leurs alliez : le Roy fut conſeillé par Schomberg de s'approcher de la Bretagne, afin que ſa preſence achevaſt de terraſſer ce Duc, & de terminer auſſi l'affaire des Huguenots. Il ſuivit ce bon avis, & envoya ordre à Briſſac de recommencer la guerre, tandis qu'il ſe preparoit pour ce voyage, & qu'il ordonnoit un Conſeil à Paris pour y gouverner durant ſon abſence, & des troupes pour garder la frontiere contre les invaſions de l'Archiduc.

En Mars & Avril. Dés que Briſſac eut repris les armes, il executa une entrepriſe qu'il avoit projettée ſur Dinan. Les habitans s'y barricaderent contre le Chaſteau ; Et il l'aſſiegea avec ſes troupes, & le receut à compoſition.

En Fevrier. Le Roy partit de Paris au mois de Février. Le bruit de ſa marche eſtonna ſi fort les Capitaines qui tenoient de petites places aux Provinces frontieres de Bretagne, comme Craon & Rochefort en Anjou, Montjan au pays du Maine, Mirebeau en Touraine, Tifauges en Poitou, & Ancenis meſme en Bretagne, qu'ils luy en apporterent les clefs ſur le chemin.

L'eſtonnement du Duc fut extrême, lors qu'il apprit que ces places, qu'il croyoit luy devoir ſervir comme de fortifications avancées pour retarder les armes du Roy, eſtoient tombées en un moment, & laiſſoient celles qu'il avoit en Bretagne tout à découvert, & d'ailleurs fort ébranſlées par leur exemple. N'y ayant donc plus d'autre ſalut pour luy que dans la clemence du Roy, il y eut recours par l'interceſſion de la Dame Gabrielle, depuis peu Ducheſſe de Beaufort. Elle offroit de luy obtenir des conditions honorables, pourveu qu'il vouluſt donner ſa fille unique pour la marier à ſon fils aîné, que les Courtiſans flateurs nommoient *Ceſar-Monſieur*. Il ne rejettoit pas cette propoſition : mais ſa femme, (c'eſtoit Marie de Luxembourg-Martigues) Princeſſe fiere & glorieuſe, n'y pouvoit conſentir. Son mary neanmoins ſçachant le pouvoir que les Dames avoient auprés du Roy, l'envoya au devant de luy, & la chargea de luy offrir leur fille, pour en diſpoſer en faveur de tel Prince qu'il luy plairoit.

Ils eſperoient l'un & l'autre que ce leurre leur ſerviroit à diſpoſer la Dame à leur rendre les bons offices dont ils avoient beſoin, & qu'aprés ils trouveroient des delais pour l'accompliſſement de leur promeſſe, pendant leſquels le temps feroit naiſtre quelque occaſion qui tourneroit la choſe autrement. Mais cette Dame auſſi fine qu'eux, ne ſe preſſa pas de les ſervir, au contraire elle leur voulut faire ſentir que ſon interceſſion ſeule les pouvoit ſauver. Donc, quand la Ducheſſe de Mercœur ſe preſenta aux portes d'Angers, elle en fut repouſſée fort rudement, & contrainte de ſe retirer au Pont de Cé: mais lors que ſa fierté ainſi humiliée, ſe fut remiſe entierement aux volontez de la Dame, on l'envoya querir le jour meſme, & le Roy fort tendre aux larmes de ce ſexe, & tres-facile à tout ce que deſiroit ſa Maîtreſſe, accorda au Duc un Edit preſque auſſi honorable qu'il en euſt pû ſouhaiter quand ſes forces eſtoient entieres. 1598. En Avril.

Car il prenoit la peine de l'excuſer dans la Preface, de ce qu'aprés « ſa reconciliation avec le Pape, & meſme aprés la venuë du Legat en « France, il ne s'eſtoit pas rangé auprés de luy, & pour cela, il ſup- « poſoit que ce Duc en avoit uſé de la ſorte pour de grandes raiſons « qui regardoient la conſervation de la Bretagne, laquelle euſt couru « riſque d'eſtre envahie par les Eſtrangers, tandis que les forces de la « France eſtoient occupées ſur la frontiere de Picardie. Aprés cela il de- « claroit, *Qu'il le tenoit, luy & tous ceux qui avoient ſuivy ſon party pour ſes bons & fidelles ſujets, les reſtabliſſoit dans leurs biens & Charges; Revoquoit tous jugemens donnez contre eux; Confirmoit tous ceux qui avoient eſté rendus par les membres du Parlement & des Preſidiaux qui eſtoient dans ce party-la. De plus il donnoit au Duc deux cens trente-ſix mille eſcus de dédommagement pour les frais de la guerre, & dix-ſept mille eſcus de penſion; Outre cela permiſſion de vendre les bleds des magaſins juſqu'à la ſomme de cinquante mille eſcus; La garde des Chaſteaux de Guingamp, Montemort, & Lamballe; Paſſeport aux Eſpagnols qui eſtoient dans la riviere de Nantes pour ſe retirer, Et pouvoir de retenir les forces qu'il avoit, juſqu'à un mois apres la verification de cet Edit;* Sans parler de pluſieurs autres conditions ſemblables à celles qui avoient eſté accordées au Duc de Mayenne.

Le prix d'un traitté ſi honorable fut donc ſa fille, que le Roy fiança peu de jours aprés à Ceſar ſon fils. Il l'avoit legitimé & avantagé de la Duché de Vendoſme, pour la tenir aux meſmes droits que les Ducs precedents l'avoient tenuë, & avec promeſſe de luy donner dans 4. ans dequoy retirer toutes les terres qui en avoient eſté alienées. Ce que le Parlement verifia avec grand'peine, & *ſans tirer à conſequence pour les autres biens du patrimoine du Roy, leſquels par la loy du Royaume avoient eſté reünis à la Couronne dés le moment qu'il y eſtoit venu.* Le traitté fait, le Duc de Mercœur vint à Angers ſaluer le Roy, qui le receut comme le beaupere de ſon fils. On paſſa le Contract de ce ma-

1598. En Avril. riage futur dans le Chaſteau de la meſme Ville, & les fiançailles furent celebrées au meſme lieu, avec autant de pompe que ſi c'euſt eſté un fils de France; Le Cardinal de Joyeuſe ne dédaignant pas d'en faire la ceremonie, pour faire ſa Cour.

D'Angers le Roy deſcendit à Nantes, & delà il fut à Rennes, où les Eſtats de Bretagne ſe tenoient. Il ſejourna environ deux mois dans ces deux Villes, employant ce temps-là à reſtablir l'ordre & le repos dans la Province, & à recueillir douze cens mille écus, dont les Eſtats du pays luy fournirent la meilleure partie.

Lors qu'il eſtoit à Nantes, il acheva l'affaire des Huguenots. Leurs Deputez l'eſtant venu trouver à Blois, il les avoit fait ſuivre juſques-là, & les avoit remis aprés le traitté du Duc de Mercœur. Ce traitté eſtant conclu, il euſt bien deſiré encore prendre quelque nouveau delay: mais ils le preſſoient ſi fort qu'il eut peine d'en trouver de raiſonnable. Et d'ailleurs il apprehendoit que le deſeſpoir ne les portaſt enfin à quelque eſcapade, qui euſt retardé la paix avec l'Eſpagne, & donné un ſujet plauſible aux ligueurs de ſe réünir, & de prendre les armes. Cette conſideration, plus que toute autre choſe, l'obligea à leur accorder l'Edit, qui du nom de cette Ville s'appelle L'EDIT DE NANTES.

Il contient 92. articles, qui ſont preſque les meſmes que ceux des Edits precedents qu'on leur avoit accordez: mais il leur eſt plus avantageux, en ce qu'il leur ouvre la porte aux Charges de judicature & de Finance. Il y fut adjouſté cinquante-ſix autres articles qu'on appella *ſecrets*; dont le plus important eſtoit celuy qui leur laiſſoit pluſieurs places de ſeureté, & toutes celles qu'ils tenoient. Cet Edit eſt la ſauve-garde ſous laquelle ils ont vécu juſqu'à cette heure en repos, & fait librement l'exercice de leur Religion. Le Roy n'oſa pas l'envoyer au Parlement pour le verifier, que le Legat ne fuſt hors du Royaume, ſi bien qu'on ne l'y porta que l'année ſuivante.

On travailloit inceſſamment à Vervin pour la paix. Les François n'inſiſtoient plus ſi fort pour Cambray, quoy qu'ils n'euſſent pas encore lâché la main ſur cet article; L'Archiduc dans l'impatience d'accomplir ſon mariage avec l'Infante Iſabelle-Claire-Eugenie, haſtoit tant qu'il pouvoit la démarche de la gravité Eſpagnole, & obligeoit ſes Deputez de paſſer par deſſus beaucoup de petites choſes. N'euſt eſté l'affaire des alliez de la France, le traitté euſt eſté achevé en moins de trois ſemaines. Le Roy demandoit une ceſſation d'armes de deux mois pour eux, afin qu'ils y puſſent envoyer leurs Ambaſſadeurs: les Eſpagnols la refuſoient abſolument; Et ſur cette conteſtation, les eſprits violents qui eſtoient dans les Cours des deux Rois, les Chefs de guerre, & ceux qui deſiroient la broüillerie, ne manquerent pas de preſſer la rupture de tout leur pouvoir: mais ils n'y purent rien gagner, les deux Princes eſtoient dans des diſpoſitions toutes contraires.

Cependant les Ambaſſadeurs d'Angleterre arriverent à la Cour, qui alors eſtoit à Nantes : ils ne ſe monſtroient pas fort éloignez de la paix, car la difficulté n'eſtoit pas à leur égard, mais à l'égard des Eſtats, deſquels ils avoient ordre de ne point ſe ſeparer. Or ceux-cy n'en vouloient point du tout : comme ils connoiſſoient bien qu'elle ne ſe pouvoit faire qu'on n'entamaſt leur liberté, pour laquelle ils combattoient depuis prés de trente ans, & ſans quoy ny les biens ny la vie ne leur eſtoient rien, ils aimoient mieux tout hazarder que de perdre le prix de tant de travaux, de ſang, & de dépenſes. Une choſe encore les confirma davantage dans cette genereuſe reſolution : ce fut qu'ils intercepterent une lettre du Roy d'Eſpagne, qui ordonnoit à ſes Deputez de ne les y point comprendre, ſinon à condition d'y *reſtablir la Religion Romaine par tout le pays, de le reduire dans une entiere obeïſſance, & d'y remplir toutes les Charges de Magiſtrats Catholiques.* 1598. En Avril.

Là-deſſus il n'y eut point d'efforts, il n'y eut point d'offres qu'ils ne fiſſent auprés du Roy, pour le porter à continuer la guerre : mais il en eſtoit trop avant pour ne pas achever le traitté. Il manda donc à ſes Deputez de le conclurre, pourveu qu'auparavant ils obtinſſent la ceſſation d'armes pour ſes alliez, qu'ils avoient tant demandée ; Et il promit aux Anglois qu'il ne le ratifieroit que quarante jours aprés que ſes Deputez l'auroient ſigné.

Or ils le ſignerent le deuxiéme jour de May, & le douziéme ils le mirent entre les mains du Legat, le priant de le tenir ſecret juſqu'à ce que les deux mois de la ceſſation fuſſent expirez. Et pourtant le Roy ne fit point ſcrupule de le publier dans les Eſtats de Bretagne, & de leur dire qu'il alloit en Picardie en porter la ratification luy-meſme. En effet il partit à ce deſſein, ayant auparavant donné le Gouvernement de Bretagne au petit Duc de Vendoſme, par la démiſſion du Duc de Mercœur ſon beau-pere : mais il luy arriva une indiſpoſition par les chemins qui le contraignit de s'en revenir à Paris. En May.

La Reyne d'Angleterre n'ayant pû obtenir qu'il luy accordaſt encore un mois par delà les quarante jours, luy en écrivit avec reproches & en des termes qui l'accuſoient de meſconnoiſſance. Les Anglois declamerent outrageuſement à la Cour de France contre ſon procedé, & firent retentir leurs plaintes aux oreilles de tous les Proteſtants ; les Hollandois en uſerent plus modeſtement. On tâcha de payer les uns & les autres de grandes raiſons d'Eſtat, & de pluſieurs ſemblables exemples ; & on les exhorta par pluſieurs fois de vouloir entrer dans ce traitté par la porte qu'on leur avoit laiſſée ouverte.

Il ſemble qu'on ne le faiſoit que par bien-ſéance : car on ſçavoit aſſez que ce n'eſtoit pas leur intereſt d'y entrer ; Et peut-eſtre euſt-on eſté bien marry qu'ils ſe fuſſent laiſſez perſuader. Quoy qu'il en ſoit, les Deputez des derniers manderent au Roy, que le terme de deux mois eſtoit trop court pour aſſembler les Eſtats de toutes leurs Provinces ; &

1598. En May. la Reyne d'Angleterre luy fit entendre qu'elle ne vouloit pas ſe détacher d'avec eux.

Comme il creut donc avoir ſatisfait autant qu'il le pouvoit, au devoir de l'alliance, & à ſa reputation, il envoya ſa ratification à ſes Deputez ſur la fin de May, la datte en blanc, avec ordre de ne la remplir que le douziéme de Juin, auquel expiroient les quarante jours qu'il avoit accordez à la Reyne Elizabeth. Le meſme jour la paix fut publiée à Vervin, & enſuite par toutes les villes de France & des Païs-bas, avec des réjoüiſſances dont le bruit & l'allegreſſe éclaterent juſqu'aux deux bouts de l'Europe, & ne donnerent pas moins d'effroy aux Turcs, que de joye à la plus grande partie des Chreſtiens.

Les meſmes quatre Seigneurs que l'Archiduc donnoit en oſtages pour la reſtitution des places, ſçavoir Charles de Crouy Duc d'Arſchot, François de Mendozze Admiral d'Arragon, Charles de Ligne Comte d'Aremberg, Chevalier de la Toiſon, & Louys de Velaſco Grand Maître de l'Artillerie, ſervant d'Ambaſſadeurs avec Richardot & Verreiken, apporterent la ratification au Roy, & luy virent jurer le Traité dans Noſtre-Dame le vingt-uniéme de Juin; y aſſiſtant auſſi de la part du Duc de Savoye Gaſpard de Genéve Marquis de Lullins, & Leonard Roncas ſon Secretaire d'Eſtat. Reciproquement le Mareſchal de Biron, Beliévre, & Sillery, firent le meſme auprés de l'Archiduc à Bruxelles le vingt-ſixiéme du meſme mois; Et Guillaume de Gadagne Boteon auprés du Duc de Savoye; qui pourtant ne fit le ſerment que le deuxiéme du mois d'Aouſt, dans Chambery. Le Roy Philippe II. ſigna bien les articles: mais eſtant prévenu de la mort, il ne pût les jurer avec les meſmes ceremonies qu'avoient fait les autres Princes.

En Juin. Voicy la ſubſtance des plus eſſentiels. *Le Traité eſtoit conclû conformément & en l'approbation de celuy de Cateau en Cambreſis; Auquel & aux precedens rien ne devoit eſtre innové, que dans les choſes à quoy il ſeroit dérogé par celuy-cy. S'il y avoit des ſujets des deux Rois qui allaſſent ſervir leurs ennemis par mer ou par terre, ils ſeroient chaſtiez comme infracteurs & perturbateurs du repos public. Ceux qui avoient eſté chaſſez de leurs terres, Offices & Benefices, à compter depuis l'an 1588. y ſeroient rétablis; Toutefois ne pourroient rentrer dans les terres des Rois ſans en avoir des Lettres du grand Sceau. En cas que le Roy d'Eſpagne donnaſt les Pays-bas & les Comtez de Bourgogne & de Charolois à l'Infante ſa fille, elle & ſes terres ſeroient compriſes dans ce Traité, ſans qu'il en faluſt un nouveau pour cela. Les deux Rois rendroient mutuellement ce qu'ils avoient pris l'un ſur l'autre depuis l'an 1559. ſçavoir le Roy Tres-Chreſtien, la Comté de Charolois, & le Roy Catholique, les villes de Calais, Ardres, Monthulin, Dourlens, la Capelle, & le Catelet en Picardie, & Blavet en Bretagne; Pour ſeureté dequoy il donneroit quatre oſtages* (nous les avons nommez cy-deſſus.) *L'un & l'autre ſe reſerveient tous leurs droits & actions, à quoy ils n'avoient point renoncé, mais ne pourroient*

pourroient les pourſuivre que par voye amiable & de Juſtice. Cela regardoit la Navarre & la Duché de Bourgogne. Il fut dit auſſi ; *Que ce Traité ſeroit verifié, publié, & enregiſtré en la Cour de Parlement de Paris, Chambre des Comptes, & autres Parlemens du Royaume ; Et le meſme jour au Grand Conſeil, autres Conſeils, & Chambre des Comptes des Pays-bas.* 1598. En Juin.

Les intereſts du Duc de Savoye y eſtoient traitez de la maniere que nous avons dit. On n'y parla point de ceux du Duc de Florence, parce qu'il ne pretendoit point eſtre en guerre, & qu'il diſoit n'avoir ſaiſi les Iſles de Marſeille que pour nantiſſement de certain argent que le Roy luy devoit, & dont on avoit détourné les aſſignations ; Joint que d'Oſſat s'eſtoit tranſporté à Florence pour terminer ce differend. Il le vuida en effet le neufiéme jour de May, à ces conditions ; *Que le Duc rendroit les Iſles d'If & de Pommegues, & en pourroit emporter ſon artillerie, équipage, & munitions ; moyennant quoy le Roy ſe reconnoiſſoit ſon debiteur de deux cens mille écus ; Qu'il luy ſeroit baillé de bonnes aſſignations, & pour ſeureté de ſon payement douze notables François qu'il nommeroit luy-meſme.* En May.

AINSI furent éteintes juſqu'à la derniere étincelle, non ſeulement les guerres civiles que la Ligue avoit allumées dans les entrailles de la France, mais encore celles que cette faction y avoit attirées de dehors ; Et ce Royaume eſtant deſormais en repos, n'avoit plus qu'à reparer tout doucement les grands dommages qu'il avoit ſoufferts, & à rétablir ſes forces à demy épuiſées par tant de ſanglantes playes. *Fin de la Ligue & de la guerre.*

La premiere décharge pour le peuple & pour les coffres du Roy, fut de congedier tout ce que l'on pût des troupes qui eſtoient ſur pied. Ce licenciement ayant répandu une grande quantité de voleurs dans les bois & ſur les grands chemins, les Prevoſts eurent ordre de battre la campagne pour les reprimer ; Et parce que c'eſtoit de braves gens que le deſeſpoir portoit à une extréme deffenſe ; le Roy pour leur en oſter les moyens, fit une Declaration le quatriéme du mois d'Aouſt, *qui deffendoit le port des armes à feu à toutes perſonnes horſmis à ſes Gens-d'armes, aux chevaux Legers de ſa garde, aux Compagnies d'Ordonnance, & à tous les Prevoſts & leurs Archers, enjoignant à tout le monde de courir ſus aux contrevenans : permettant neantmoins l'uſage des Arquebuſes aux Gentilshommes, pour chaſſer ſur leurs terres.* En Aouſt.

Le meſme mois le Roy eſtant à Monceaux, conclud le mariage d'entre Madame Catherine ſa ſœur, âgée de prés de quarante ans, & Henry Duc de Bar, fils de Charles Duc de Lorraine. Diverſes difficultez pour le faict de la Religion l'avoient fait traiſner ce Traité plus de deux ans durant. Les nopces furent remiſes au commencement de l'année prochaine, toutes les deux parties eſtant peu contentes d'eſtre

1598. En Aouſt. ſacrifiées par leurs parens, à des intereſts d'Eſtat, contre les ſentimens de leur conſcience.

La diſcipline Eccleſiaſtique s'eſtant fort relaſchée durant la guerre, le Roy permit au Clergé de s'aſſembler à Paris pour la rétablir. Les Deputez de ce Corps, ayant conferé enſemble de leurs intereſts, François de la Gueſle Archeveſque de Tours, fut chargé de luy faire des remontrances. Il demanda fortement la publication du Concile de Trente, à la reſerve des Chefs qui pourroient bleſſer les libertez de l'Egliſe Gallicane, & les Privileges des Cours Souveraines ; Le rétabliſſement des Elections Canoniques, pour les Benefices ayant charge d'ames ; La revocation des Brevets de nomination à ceux qui n'eſtoient point vacans ; Comme auſſi celle des penſions accordées aux laïques ſur ces fonds-là ; Toute liberté aux Eccleſiaſtiques de joüir de leur revenu ſans aucune charge que de faire leurs fonctions ; La reparation des Egliſes & autres lieux ſacrez ; Et l'obſervation des Contracts que le Clergé avoit faits avec le Roy.

En Septembre. Sa réponſe fut courte, grave, & pleine de beaux traits. Il leur dit qu'il prenoit leurs exhortations en bonne part, mais qu'il les exhortoit auſſi à bien faire, & à concourir avec luy pour la reformation des abus, Qu'il ne les avoit pas cauſez, mais qu'il les avoit trouvez, & qu'il y faloit proceder pied à pied, comme dans toutes les choſes importantes ; Que juſques-là on ne leur avoit donné que de belles paroles, mais qu'il leur donneroit de bons effets, & qu'ils éprouveroient qu'avec ſa caſaque griſe pleine de pouſſiere, il eſtoit tout d'or au dedans. Par ce mot il donnoit atteinte au manque de foy & au luxe de ſes predeceſſeurs. Il conclut, Que pour leurs demandes, il y feroit réponſe ſur tous les Chefs, à meſure qu'il en delibereroit avec ſon Conſeil.

Le Roy Philippe II. n'eut pas le plaiſir de joüir long-temps de la paix, ny de voir le mariage tant deſiré de ſa fille ; car il mourut à l'Eſcurial le treiziéme de Septembre. Il eſtoit âgé de ſoixante & douze ans, dont il en avoit regné quarante-deux & neuf mois depuis l'abdication de ſon pere. Philippe III. ſon fils unique, n'eſtoit pour lors que dans ſa vingtiéme année, Prince de peu d'effet : il luy laiſſa tous ſes grands Eſtats, à la reſerve des Pays-bas & de la Franche-Comté, qu'il donnoit en dot à ſa chere fille Iſabelle.

" C'eſtoit à condition, *Que ces Provinces retourneroient à la Couronne* " *d'Eſpagne au deffaut d'hoirs maſles ou femelles ; Que ſi elles tomboient* " *à une fille, elle ne pourroit ſe marier ſans le conſentement du Roy Catho-* " *lique ; Que toutes les fois qu'il y auroit mutation, le nouveau ſucceſſeur* " *preſteroit nouveau ſerment de conſerver la Religion Catholique, & que* " *s'il s'en départoit, il ſeroit décheu de tout droit ſur ces Provinces ; Qu'el-* " *les n'auroient point le commerce aux Indes Orientales ny Occidentales ;* " *Que le Roy ſe reſervoit d'eſtre le Chef de l'Ordre de la Toiſon, & de* " *mettre des Gouverneurs & garniſons à ſa ſolde dans les Citadelles d'An-*

vers, de Gand & de Cambray, qui auroient ſerment à luy, & aux Princes des Pays-bas.

Il y avoit plus de quinze mois qu'une fiévre hectique conſumoit ce Roy, quand les gouttes le prirent fort cruellement la veille de la Saint Jean. Ces humeurs acres engendrerent quantité d'abſcez, premierement au genou, puis en diverſes parties du corps. Ils creverent les uns aprés les autres, & il en ſortoit des fourmillieres de poux que l'on ne pouvoit tarir. Il ſe joignit à cela un Satyriaſme perpetuel, qui faiſoit écouler ſes forces & ſon ſang avec un prurit effroyable. La puanteur inſupportable qui ſortoit de ces ulceres, & cette vilaine vermine qui le mangeoit juſqu'aux os, faiſoient faillir le cœur à tous ceux qui l'approchoient : mais il ne luy manqua jamais ; il ſouffrit tous ces maux avec une ſi merveilleuſe patience, & il maintint ſon eſprit dans une aſſiette ſi ferme juſqu'au dernier ſoûpir de ſa vie, qu'ils ne ſçavoient juger s'ils voyoient en luy un plus grand exemple ou de la miſére humaine, ou d'une conſtance heroïque. 1598.

Dans ce corps qui s'en alloit par pieces, ſon jugement ſain & entier diſpoſoit encore des plus grandes affaires ; Et ſur le poinct de n'eſtre plus il tâchoit d'étendre ſa domination dans l'avenir, travaillant à dreſſer des avis & des memoires pour diriger le regne de ſon fils. On en trouva pluſieurs aprés ſa mort, dont quelques-uns ſe ſont échapez juſque dans le public. Vain & ambitieux ſoucy ! les Princes veulent regner à leur fantaiſie, ils n'en croyent pas leurs predeceſſeurs ; Auſſi doivent-ils bien s'imaginer que leurs ſucceſſeurs ne les en croiront pas.

Il avoit fait ſon Teſtament deux ans avant ſa mort : par un Codicile il enjoignit à ſon fils qu'il donnaſt ordre de bien examiner l'affaire de la Navarre, & de faire droit aux heritiers de Jean d'Albret s'il y échéoit. Il diſoit que Charles V. ſon pere le luy avoit ainſi ordonné par ſon Teſtament : mais que ſes grandes occupations ne luy avoient pas permis d'y ſonger. A la fin de ce Codicile il adjouſtoit une clauſe qui détruiſoit ſon Ordonnance, c'eſtoit qu'on ne fiſt cette reſtitution ou recompenſe, qu'en cas qu'elle ne prejudiciaſt point à la Religion Catholique, ny à la tranquilité de ſes Eſtats. Pourquoy cette queuë ? Penſoit-il negocier avec Dieu? Au meſme temps que les remords de ſa conſcience le preſſoient de reſtituer le bien à ſon voiſin, ſa mal-heureuſe politique intervenoit, qui luy ſuggeroit des ſubterfuges pour le retenir. Ainſi il eſtoit doublement coupable, & de n'avoir pas fait juſtice, & de ne l'avoir montrée à ſes ſucceſſeurs que pour les empeſcher de la faire.

Avant que les nouvelles de ſa mort fuſſent arrivées en Flandres, l'Archiduc en eſtoit party, ayant dépoſé la pourpre ſacrée dans l'Egliſe de Noſtre-Dame de Haux à deux lieuës de Bruxelles, & laiſſé le Gouvernement des Pays-bas au Cardinal André d'Auſtriche, au nom de l'Infante Iſabelle qui en avoit eſté reconnuë Princeſſe. Il paſſa par le Tirol, où il recueillit Marguerite fille de l'Archiduc Charles qui eſtoit mort, & la

1598. *veuve ſa mere & les emmena à Ferrare. Ils y furent receus fort ſolemnellement, & le Pape Clement, lequel eſtoit en cette ville-là depuis le huitiéme de May, celebra le mariage du Roy Philippe III. avec Marguerite, & celuy de l'Archiduc avec l'Infante Iſabelle, Albert eſtant Procureur pour le Roy d'Eſpagne, & le Duc de Seſſe pour Iſabelle. La nouvelle Reyne & l'Archiduc paſſerent enſuite deux mois à Milan, puis au mois de Fevrier de l'année ſuivante, ils s'embarquerent à Genes pour l'Eſpagne; où les doubles nopces furent celebrées entre preſens dans la ville de Valence au mois d'Avril.*

En Octobre. Un peu avant la my-Octobre, le Roy s'en alla à Monceaux, terre qu'il avoit donnée à ſa maiſtreſſe; comme il avoit commencé d'y faire une diete, il tomba malade d'une retention d'urine, accompagnée d'une groſſe fiévre & de frequentes deffaillances de cœur. Ces ſymptomes d'abord firent craindre qu'il ne fuſt proche de la mort: mais la cauſe de ſon mal ayant eſté habilement coupée, il fut auſſi-toſt ſoulagé, & ſe leva deux jours aprés.

En Novembre. Sa maiſtreſſe s'eſtant veuë alors ſur le bord du précipice, le ſollicitoit ſans ceſſe de l'épouſer, & l'en preſſoit avec d'autant plus de confiance, que les ſoins & les tendreſſes qu'elle luy avoit témoignées en cette occaſion, ſembloient l'obliger de luy tenir parole. Et certes elle n'eſtoit pas tout à fait indigne de cét honneur, ſans les inconveniens qui euſſent pû s'en enſuivre. Peu aprés le Cardinal de Medicis Legat eſtant venu prendre congé de luy, pour s'en retourner à Rome, il luy découvrit le deſſein qu'il avoit de la ſatisfaire, & le pria de luy rendre ſes offices auprés du ſaint Pere pour diſſoudre ſon mariage avec la Reyne Marguerite. Le Legat luy répondit fort froidement, que le Pape ne l'avoit point envoyé en France pour d'autre affaire que pour la paix; laquelle ayant eſté heureuſement moyennée, il alloit en rendre compte à ſa Sainteté. Le Roy ſe repentit de s'eſtre ouvert ſi avant à un homme qu'il voyoit bien n'eſtre pas favorable à ſon deſſein: voilà pourquoy quand il envoya l'année ſuivante Sillery à Rome, il luy enjoignit expreſſement de bien témoigner à ce Cardinal que cette fantaiſie luy eſtoit paſſée.

En Decembre.

En Janvier & ſuivans. Dans le commencement de l'année 1599. trois ou quatre mariages fort illuſtres fournirent des divertiſſemens à la Cour; Premierement celuy de Madame Catherine ſœur du Roy avec le Duc de Bar, qui ſe fit le dernier de Janvier; Quelque temps aprés celuy de Charles Duc de Nevers avec Catherine fille du Duc de Mayenne, & celuy de Henry fils de ce Duc avec Henriette ſœur de Charles; Puis celuy de Henry Duc de Montpenſier & de Henriette Catherine fille unique de Henry Duc de Joyeuſe, & heritiere de cette riche maiſon.

Le Roy la meſme année erigea Aiguillon en Duché & Pairie en faveur du fils du Duc de Mayenne.

Le Duc de Bar avoit grande repugnance d'épouſer une Princeſſe

Huguenote ; laquelle d'ailleurs eſtoit ſa parente au troiſiéme degré, & partant il avoit beſoin d'une double diſpenſe, l'une pour la diverſité de la Religion, l'autre pour la parenté. Mais le Duc ſon Pere croyant trouver un grand avantage en ce party, paſſa par deſſus tous ces ſcrupules de conſcience. La difficulté fut de trouver un Prelat qui vouluſt preſter ſon miniſtere pour celebrer un mariage ſi diſcordant : tous ceux que l'on en ſollicita le refuſerent abſolument ; l'Archevêque de Roüen, frere baſtard du Roy, s'en eſtant fait un peu prier y donna les mains, & le celebra dans le cabinet du Roy & en ſa preſence, croyant qu'il ne pouvoit pas dénier ce ſervice à celuy qui venoit de le pourvoir d'un ſi bel Archeveſché, quoy qu'il en fuſt peu capable. 1599. En May.

Aprés les ſolemnitez de ces noces, deux changemens impreveus donnerent un grand ſujet d'admiration à la Cour ; l'un fut de ce même Henry Duc de Joyeuſe qui venoit de marier ſa fille, l'autre d'Antoinette ſœur du deffunt Duc de Longueville, & veuve du Marquis de Belle-Iſle. Le premier, comme nous avons veu, eſtoit ſorty des Capucins l'an 1592. Mais le Pape ne luy avoit donné diſpenſe de demeurer dans le monde que pour autant de temps que la Religion Catholique auroit beſoin de ſon ſecours. Or comme elle n'en avoit plus que faire, ce Seigneur eſtant touché des larmes de ſa mere, Dame tres-devote & fort ſcrupuleuſe, preſſé des ſemonces de ſa propre conſcience, d'ailleurs picqué de quelques paroles du Roy, & ſollicité par les ſecretes admonitions du Pape, reſolut de ſatisfaire à ſon vœu, & ayant renvoyé le baſton de Mareſchal & le cordon bleu au Roy, ſe retira dans le Convent des Capucins de Paris. On fut bien eſtonné, quand trois ou quatre jours aprés, on le vit en chaire, où cet habit de Penitence, & ſes Sermons plus remplis de zele que de doctrine, luy donnerent bien plus d'éclat dans l'opinion des peuples que ſa naiſſance & ſa dignité ne luy en avoient donné à la Cour.

Pour la Marquiſe de Belle-Iſle, l'une des plus belles & des plus ſpirituelles Dames de ſon temps, eſtant partie de Bretagne, ſans communiquer ſon deſſein à aucun de ſes parents, elle alla ſe jetter dans un Convent de Fueillantines nouvellement inſtitué à Thoulouze. On diſoit qu'un ſecret déplaiſir de ce qu'un ſoldat qu'elle avoit employé pour venger la mort de ſon mary ſur Kermartin, avoit eſté pris & pendu, ſans qu'elle euſt pû obtenir ſa grace du Roy, luy donna un tel dégouſt, qu'elle ne voulut plus demeurer dans le monde aprés y avoir eſté ſi peu conſiderée.

Dés le commencement de l'année, Sillery envoyé à Rome pour l'affaire du Marquiſat de Saluſſes, avoit charge de pourſuivre auſſi la diſſolution du mariage du Roy. L'eſperance d'avoir les Sceaux à ſon retour, eſtoit un puiſſant aiguillon pour le faire agir de toutes ſes forces : car la Ducheſſe de Beaufort l'avoit aſſeuré qu'elle les luy feroit

1599. En Avril. donner. Elle témoignoit par là ne ſe ſoucier pas trop des intereſts de Chiverny, ny de ſa ſœur de Sourdis, bonne amie de ce Chancelier. Elle croyoit avoir aſſez fait pour elle d'avoir obtenu un Chapeau de Cardinal à ſon fils aîné.

Le premier point de la Commiſſion de Sillery n'eſtoit mal-aiſé qu'en ce que la Reyne Marguerite connoiſſant bien que le Roy, aprés l'avoir repudiée, eſpouſeroit la Ducheſſe, faiſoit dire au Pape que par cette raiſon, elle n'y conſentiroit jamais; Et le Pape pour le meſme ſujet y apportoit aſſez de repugnance. Car il ne voyoit pas bien comment il pourroit legitimer des enfans qui eſtoient nez en adultere, & il en prévoyoit de grands troubles pour la ſucceſſion du Royaume, dautant que les Princes du Sang n'en fuſſent jamais demeurez d'accord, & que les enfans qui fuſſent venus aprés, eſtant nés en loyal mariage, l'euſſent diſputé aux premiers. Cependant le Roy le preſſoit fort par ſes Agents; Et il eſtoit à craindre que pour abreger chemin, il ne fiſt faire le procés à la Reyne Marguerite pour adultere, & qu'il n'en uſaſt à ſon endroit comme Philippe le Bel en avoit uſé envers la femme de ſon fils aîné.

Là-deſſus, je ne ſçay quelle main, (mais certes tres-méchante, quoy que les ſuites de ce coup fuſſent ſalutaires à l'Eſtat) trencha le nœud de toutes ces difficultez. La Duceſſe de Beaufort ne quittoit jamais le Roy, & eſtoit allée avec luy à Fontainebleau, groſſe de quatre mois: les feſtes de Paſques approchant, il la pria, pour eviter le ſcandale & les vives remonſtrances de René Benoiſt ſon Confeſſeur, de les aller paſſer à Paris, & de loger chez Sebaſtien Zamet, ce riche Partiſan qui ſe diſoit Seigneur de 1700000. écus. Or un Jeudy Abſolu, cet homme ayant pris un ſoin particulier de la traitter des viandes qu'il ſçavoit eſtre le plus à ſon gouſt, il arriva qu'eſtant allée à Tenebres au petit ſaint Antoine, elle tomba en défaillance; Auſſi toſt on la rapporta chez Zamet: mais ſon mal redoublant, elle n'eut point de patience qu'on ne l'euſt oſté de ce méchant logis. On la tranſporta donc chez ſa ſœur de Sourdis; Et là les convulſions la prirent ſi violentes & ſi eſtranges, qu'elle en mourut le lendemain. Le Roy, qui eſtoit party de Fontainebleau aux nouvelles de cet accident, ayant appris celles de ſa mort à Ville-Juif, s'en retourna tout court. Sa douleur fut telle qu'on peut s'imaginer, mais il la chaſſa bien-toſt par un autre engagement.

Aprés ſa mort elle parut ſi hideuſe, & le viſage ſi défiguré, qu'on ne la pouvoit regarder qu'avec horreur. Ses ennemis prirent de là occaſion de faire croire au peuple que c'eſtoit le diable qui l'avoit miſe en cet eſtat: ils diſoient qu'elle s'eſtoit donnée à luy, afin de poſſeder ſeule les bonnes graces du Roy, & qu'il luy avoit rompu le col. On fit un pareil conte de Louyſe de Budos, femme du Conneſtable de Montmorency, qui mourut cette année avec les meſmes ſymptomes;

Et il eſt vray qu'il y eut en la mort de l'une & de l'autre, non pas veritablement de l'operation, mais de l'inſtigation de *celuy qui a eſté meurtrier dés le commencement.* 1599. En Avril.

Le Pape creut que c'eſtoit un coup du Ciel accordé à ſes prieres: Dés qu'il en ſceut les nouvelles, il ſe rendit tres-facile à diſſoudre le mariage de la Reyne Marguerite. Cette Princeſſe ſe tenoit encore enfermée au Chaſteau d'Uſſon en Auvergne, & avoit eſté ſeparée de ſon mary prés de quatorze ans; Elle avoit toûjours refuſé ſon conſentement à la diſſolution: mais depuis qu'elle eut appris cette mort, elle fit preſenter ſa Requeſte au Roy, tendante à ce qu'il luy fuſt permis de s'addreſſer au Pape, pour demander; Qu'il euſt à prononcer ſur la nullité de ſon mariage, attendu qu'il y avoit eu defaut de conſentement & une contrainte manifeſte, d'ailleurs diverſité de Religion, & parenté au troiſiéme degré, & que la diſpenſe qu'on avoit euë ſur ces deux Chefs, eſtoit abſolument nulle, n'ayant point eſté demandée par les deux parties, ny notifiée dans le temps & avec les formes requiſes.

Le Roy luy permit de faire ſes pourſuites auprés du Pape; lequel ayant veu ſa Requeſte qui expoſoit toutes ces raiſons, & auſſi celle du Roy qui tendoit à meſme fin, nomma le Cardinal de Joyeuſe, Horace de Monte Napolitain Archeveſque d'Arles, & Gaſpard Eveſque de Modene, Nonce de ſa Sainteté, pour juger cette affaire ſur les lieux, leur mandant que ſi l'expoſé eſtoit veritable, ils euſſent à ſeparer les deux époux. Ces Juges ayant donc examiné les preuves qui leur furent adminiſtrées de part & d'autre, *declarerent ce mariage nul & non valablement contracté, & permirent aux parties de ſe remarier ailleurs.* Les procedures portées à Rome, le Pape confirma la Sentence, d'autant plus volontiers qu'on luy laiſſoit eſperer, que le Roy eſpouſeroit quelqu'une de ſes parentes.

Dés que le Legat fut ſorty du Royaume, l'aſſemblée des Huguenots qui tenoit toûjours ferme à Chaſtelleraud, preſſa plus inſtamment la verification de l'Edit de Nantes. Outre que la choſe de ſoy avoit pluſieurs difficultez, le Clergé y forma ſes oppoſitions au Parlement; & dans cette grande Compagnie il ſe trouva beaucoup plus de gens qui alloient à le rejetter qu'à le recevoir. On remarqua, que ceux qui avoient eſté les plus ardents pour la ligue, furent ceux qui opinerent le plus fortement à la verification; C'eſt qu'ils avoient reconnu qu'en matiere de Religion, les violences deſtruiſent plus qu'elles n'edifient. Il y fut longuement harangué pour & contre ſur un ſujet ſi important: aprés tout cela, le Roy les ayant mandez, les harangua ſi bien à ſon tour, ajouſtant la force de l'autorité à celle des perſuaſions, qu'ils obéirent enfin & verifierent l'Edit.

Pluſieurs en eſtant malcontens, il ſe preſenta une occaſion dangereuſe pour émouvoir le peuple. Un nommé Jacques Broſlier qui eſtoit un Tiſſeran de Romorantin, avoit une fille nommée Marthe, âgée de

1599. vingt ans, qui tourmentée par les vapeurs de la rate ou de la matrice, faiſoit des mouvemens fort extraordinaires, comme des eſlancemens, des contorſions de toutes manieres, des cris qui imitoient la voix de divers animaux; elle eſcumoit, tiroit la langue, & parloit meſme quelquefois de l'eſtomach comme les Engaſtromytes; en ſorte qu'il luy fut facile de laiſſer croire au peuple qu'elle eſtoit démoniaque. Avec ce gagne-pain le Pere eſtant ſorty de ſa maiſon, couroit le Pays ſous pretexte de la mener à des Pelerinages, & de chercher des exorciſtes qui la puſſent delivrer. L'Eveſque d'Orleans & les Chanoines de Clery l'avoient chaſſée de leur Territoire, & Miron Eveſque d'Angers l'avoit renvoyée hors de ſon Dioceſe, croyant avoir reconnu par pluſieurs ſignes que ce n'eſtoit qu'une maladie naturelle, avec des impoſtures fort eſtudiées. Il ne laiſſa pas de l'amener à Paris, où il y a tant de ſortes d'eſprits, qu'il n'eſt rien de ſi extravagant qui n'y trouve des gens qui s'en infatuënt, ou qui pour leur profit en veulent infatuer les autres.

Les Peres Capucins s'emparerent les premiers de cette poſſeſſion, & commencerent à exorciſer la patiente dans l'Egliſe ſainte Geneviefve. Le Cardinal de Gondy Eveſque de Paris ne crût pas de leger : il convoqua une grande aſſemblée d'Eccleſiaſtiques dans cette Abbaye-là, & par leur avis il choiſit cinq fameux Medecins pour examiner ce qui en eſtoit. Apres diverſes eſpreuves, trois d'entre eux luy firent rapport qu'il n'y avoit point de diable en cette fille, mais beaucoup d'artifice, & veritablement un peu de maladie : car elle avoit la langue rouge & enflée, & on entendoit quelque bruit ſourd dans ſon hypocondre gauche. Un quatriéme, c'eſtoit Hautin, ne voulut rien prononcer, & dit ſuivant le ſentiment de Fernel, qu'il faloit attendre trois mois. Duret fut ſeul qui maintint qu'elle eſtoit poſſedée. Sa grande reputation donna la hardieſſe aux exorciſtes d'appeller d'autres Medecins; Ceux-là furent de ſon avis, & là-deſſus on rouvrit la ſcene. Tout le peuple y courut en foule & avec émotion; les eſprits s'échauffoient de part & d'autre; Et il eſtoit à craindre que cet oracle ne donnaſt des reſponſes ſeditieuſes, ſi on ne ſe haſtoit de luy fermer la bouche. Le Parlement mit donc la poſſedée en garde entre les mains de Lugoli Lieutenant Criminel, & du Procureur du Roy au Chaſtelet vingt jours durant, & nomma cependant onze Medecins des plus fameux de la Faculté pour la viſiter. Ceux-là rapporterent qu'ils n'y reconnoiſſoient rien qui fuſt au deſſus des forces de la nature. Les Predicateurs neantmoins ne laiſſoient pas de crier qu'on entreprenoit ſur la juriſdiction de l'Egliſe, & qu'on eſtouffoit une voix miraculeuſe, dont Dieu vouloit ſe ſervir, pour convaincre les Heretiques. Il falut que le Parlement ſe ſerviſt de ſon autorité pour leur impoſer ſilence. Et quant à Marthe, il donna ordre à Rapin Prevoſt de Robe courte, de la remener à Romorantin, & de la donner en garde à ſon Pere, avec defenſe de la laiſſer

ſortir

fortir de cette ville ſans la permiſſion du Juge des lieux, ſous peine de punition corporelle à l'un & à l'autre 1599. En Avril.

La piece ne finit pas pour cela : Alexandre de la Roche-Foucault Abbé de ſaint Martin, & frere de ce Comte de Randan qui avoit eſté tué à la bataille d'Iſſoire, & de François Eveſque de Clermont depuis Cardinal, enleva cette mal-heureuſe, (du conſeil de l'Eveſque, à ce qu'on croyoit,) & la mena à Avignon, puis à Rome. Il s'imaginoit qu'elle joüeroit mieux ſur ce grand theatre, & qu'il trouveroit plus de credulité dans le lieu qui eſt la ſource de la croyance : mais comme les Agens de France avoient déja prévenu le Pape & toute cette Cour-là de la crainte d'offenſer le Roy, les amis dont il penſoit y eſtre appuyé, luy manquerent, & il n'y trouva point de gens qui fuſſent capables de croire rien de contraire à leurs intereſts. Ainſi connoiſſant qu'il s'étoit trompé, il fut contraint d'écrire au Roy, pour luy demander tres-humblement pardon. Peu de temps aprés il tomba malade, & mourut de chagrin, à ce qu'on diſoit, d'eſtre venu de ſi loin ſe faire mépriſer. Marthe & ſon pere délaiſſez de tout le monde, n'eurent plus d'autre refuge que les Hoſpitaux.

Le Lecteur n'aura pas déſagreable que je luy rapporte icy trois choſes fort rares que l'on remarqua cette année en trois perſonnes. L'une fut en celle de Gaſpard de Schomberg, qui avoit ſervy tres-utilement le Roy dans les armées & dans les negotiations. Il eſtoit travaillé de fois à autre d'une ſoudaine & grande difficulté de reſpirer : un jour comme il revenoit de Conflans à Paris, eſtant prés de la porte ſaint Antoine, il fut ſaiſi tout d'un coup de ce mal, & perdit la reſpiration & la vie. Les Chirurgiens qui l'ouvrirent pour en connoiſtre la cauſe, trouverent que la partie du coſté gauche de cette membrane, qu'on nomme le pericarde, qui enveloppe le cœur, & ſert comme de ſoufflet pour le rafraiſchir, eſtoit devenuë oſſeuſe, en ſorte qu'elle empeſchoit la reſpiration.

La ſeconde eſt, qu'au pays du Maine il ſe trouva un payſan nommé François Troüillu âgé de trente-cinq ans, qui avoit une corne à la teſte, laquelle luy avoit percé dés l'âge de ſept ans. Elle eſtoit faite à peu prés comme celle d'un belier, horſmis que les rayes n'eſtoient pas ſpirales, mais droites, & qu'elle ſe recourboit en dedans comme pour rentrer dans le crane. Il avoit le devant de la teſte chauve & la barbe rouſſe, & par flocons, telle qu'on dépeint celle des ſatyres. Il s'eſtoit retiré dans les bois pour cacher cette déformité monſtrueuſe, & y travailloit aux charbonnieres ; Un jour que le Mareſchal de Lavardin alloit à la chaſſe, ſes gens l'ayant veu qui s'enfuyoit, coururent aprés, & comme il ne ſe découvroit point pour ſalüer leur Maiſtre, ils luy arracherent ſon bonnet, & ainſi apperceurent cette corne. Le Mareſchal l'envoya au Roy, qui le donna à quelqu'un pour en gagner de l'argent en le montrant au peuple. Ce pauvre homme eut tant de chagrin & d'ennuy de ſe voir mené comme un ours, & ſa honte expoſée en veuë à tout le monde, qu'il en mourut bien-toſt aprés.

1599. En Avril. *La troiſiéme curioſité eſt la fille d'un Mareſchal du bourg de Conſolans ſur les limites du Poitou & du Limoſin, qui fut trois ans entiers ſans boire ny manger. Cela procedoit d'une relaxation de l'œſophage, qui luy eſtoit arrivée enſuite d'une grande maladie, de ſorte qu'elle ne pouvoit rien avaler, & avoit un horrible dégouſt de toutes les viandes & de tous les breuvages. Auſſi ne rendoit-elle aucuns excrémens, ſon ventre eſtoit tout applaty, elle n'avoit plus que la peau tenduë ſur les coſtes, & eſtoit fort froide au toucher en toutes les parties de ſon corps, horſmis celles qui eſtoient proche du cœur : mais du reſte elle avoit les bras & les jambes paſſablement charnuës, la gorge aſſez pleine, le viſage bon, & la chevelure longue & épaiſſe, elle alloit & venoit ſans peine, & travailloit dans le ménage comme une autre. Aprés qu'elle eut demeuré plus de trois ans en cét eſtat, quelques Medecins curieux allerent en ce pays-là avec des Lettres du Roy pour l'amener à Paris, ſes parens ennuyez de leurs enqueſtes, luy conſeillant, pour ſe délivrer d'eux, d'eſſayer à avaler quelque choſe, elle ſe força à prendre du boüillon ; Ce qu'ayant fait avec peine les deux ou trois premieres fois, enfin elle le trouva bon, & par ce moyen elle ſe rouvrit les conduits de la nourriture, & peu à peu s'accouſtuma à manger des viandes ſolides. Pareille choſe eſtoit arrivée l'an 825. à une fille ſous l'Empire de Lotaire, aprés avoir eſté auſſi trois ans ſans rien avaler.*

En ces années une nouvelle & bizarre maladie s'épandit dans la Pokutie petite Province de la Pologne, voiſine de la Tranſſylvanie, d'où elle s'eſt provignée en tous ces pays-là. Son ſiege eſt dans les cheveux ; elle en entortille un ou deux toupets, qui d'abord ne cauſent aucune incommodité, mais au bout de quelque temps ſuppurent & engendrent une infinité de vermine. Si on les coupe, cette humeur acre & fuligineuſe qui les a meſlez de la ſorte, retombe ſur toutes les parties du corps, & y cauſe de cruelles douleurs, des contorſions, des diſlocations, des ulceres, des exoſtoſes, & tout ce qu'on peut s'imaginer de plus étranges accidents. Les Medecins luy ont donné le nom de PLICA, *parce qu'elle plie & bouchonne les cheveux, & celuy de* CIRRAGRA, *comme eſtant une eſpece de goute qui commence par ce faſcheux entortillement.*

La paix faite, les Grands du Royaume ſe voyoient peu conſiderez dans l'adminiſtration des affaires : le Conſeil tout compoſé de gens de plume, quelques-uns de fort mediocre naiſſance, eſtoit bien-aiſe de les rabaiſſer pour s'égaler à eux. Ceux qui avoient eſté de la Ligue recevoient d'aſſez bons traitemens pour ne ſe pas plaindre, & meſme pour faire jalouſie aux autres. Quant au Duc de Mayenne, autrefois leur Chef, eſtant ruïné de biens & de credit, il ſe tenoit bas, & affectoit de paroiſtre encore plus foible qu'il n'eſtoit, parce que ſon impuiſſance ſeule faiſoit ſa ſeureté.

Mais pluſieurs de ceux qui avoient ſervy le Roy, croyant n'eſtre pas bien traitez, s'éloignoient encore plus de luy qu'il ne s'alienoit d'eux.

Les plus mal-contens eſtoient le Mareſchal de Boüillon, le Duc de la Trimoüille, le Conneſtable de Montmorency, le Duc de Montpenſier; plus que ceux-là encore le Duc d'Eſpernon & le Mareſchal de Biron. Ce dernier plus hardy que les autres exhaloit ſans ceſſe ſes mécontentemens par des plaintes odieuſes, & par des vanteries inſupportables. Il ne pouvoit dire du bien de perſonne, & ne ceſſoit d'en dire de luy-meſme; Il s'exaltoit au deſſus de tous les plus grands Capitaines; à ſon dire c'eſtoit luy ſeul qui avoit tout fait, il n'y avoit point d'honneur ny de rang qu'il ne tinſt au deſſous de ſon merite; la Souveraineté ſeule le pouvoit remplir, & il ſe vouloit couronner par ſes propres mains. 1599. En Avril.

Les trop grands applaudiſſemens avoient gaſté ce brave courage, le Roy luy-meſme l'avoit trop loüé & trop élevé. Aprés la perte de Dourlens & de Cambray, la Nobleſſe & les gens de guerre avoient jetté les yeux ſur luy ſeul, comme ſur le liberateur de l'Eſtat; Au retour du ſiege d'Amiens il s'eſtoit enyvré de l'amour du peuple de Paris; Et quand il alla en Flandres faire jurer la paix à l'Archiduc, les Eſpagnols connoiſſant ſa vanité & ſa mauvaiſe diſpoſition, luy donnerent de ſi hauts éloges, qu'ils luy remplirent la teſte de vent, & le cœur de fort mauvais ſentimens.

Dés lors, & meſme dés auparavant, il recherchoit la faveur des peuples, & il affectoit pour la Religion Catholique un zele qui alloit juſqu'au Chapelet & aux Confrairies, comme s'il euſt voulu relever la ligue que ſon épée avoit abattuë. Cette année au mois de May, ayant fait un voyage en Guyenne, il y regala la Nobleſſe de feſtins, de preſens, & de careſſes, eut des conferences particulieres avec ceux qui avoient le plus de credit dans la Province, & s'y conduiſit de telle ſorte, que le Roy apprehendant quelque remuëment de ce coſté-là, deſcendit à Blois, & meſme fit courir le bruit qu'il paſſeroit juſqu'à Poitiers, afin de retenir ceux qui auroient voulu s'engager dans ces menées. Il eſtoit encore là lors que les nouvelles du voyage du Duc de Savoye l'obligerent de retourner à Fontaine-bleau. En May & Juin.

Durant ſon ſéjour en ce pays-là, Philippe Huraut Chiverny Chancelier de France, qui avoit demandé congé au Roy pour aller voir ſa maiſon de Chiverny, n'y fut pas ſi-toſt arrivé qu'il tomba malade & mourut le vingt-neufiéme de Juin. Il ſe picquoit fort de Nobleſſe, & affectoit autant la qualité de Comte & celle de Gouverneur de l'Orleannois & du Blaiſois, que celle de Chancelier, qu'il avoit tenuë vingt ans. Sa poſterité, comme preſque de tous ceux qui élevent de grandes fortunes à la Cour, a paſſé en bien peu de temps. En Juin & ſuiv.

Pompone de Beliévre luy ſucceda en cette grande Charge, & d'abord fit deux choſes tres-neceſſaires, ſçavoir un ſevere Edit contre les duels, & un Reglement qui portoit qu'aucun ne fuſt receu à la Charge de Maiſtre des Requeſtes qu'il n'euſt eſté dix ans dans les Compa-

1599. En luin. gnies Souveraines, ou vingt dans les Sieges ſubalternes.

Ce nouveau Chancelier, Villeroy Secretaire d'Eſtat, Sillery Preſident au Parlement de Paris, Janin qui l'eſtoit en celuy de Bourgogne, & le Marquis de Roſny Sur-Intendant des Finances, avoient le plus de part dans le miniſtere. Villeroy eſtoit le plus intelligent & le plus ſage de tous : mais Roſny tenant la bourſe, avoit un grand avantage; D'ailleurs, le Roy familiariſoit plus avec luy, & le conſideroit comme une creature qu'il avoit élevée, & qui n'avoit jamais tenu de party que le ſien. Auſſi eſtoit-il entierement fait à ſon humeur, & tres-propre pour exercer cette Charge ſuivant ſes intentions. Car outre qu'il eſtoit infatigable, ménager, & homme d'ordre, il avoit la negative fort rude, eſtoit impenetrable aux prieres & aux importunitez, & attiroit à toutes mains de l'argent dans les coffres du Roy. Il recevoit pour cela toutes ſortes d'avis, dont les plus faciles paſſerent de ſon temps, & le rebut en a eſté reſaſſé dans le regne ſuivant. Il recherchoit juſqu'au bout les deniers qui avoient eſté détournez, attaquoit ſur cela les plus grands comme les plus petits, ſe chargeoit hardiment de la haine des refus, & ſe bouchoit les oreilles aux plaintes & aux reproches, ſans ſe ſoucier d'autre choſe que de trouver de jour en jour de nouveaux fonds, de quelque maniere que ce fuſt.

Par là il ſe rendoit tres-neceſſaire, & ſe mettoit dans l'eſprit du Roy de mieux en mieux Souvent il luy faiſoit voir des eſtats des receptes, & des miſes en chaque nature d'affaires. Il luy montroit auſſi les projets des dépenſes qui eſtoient à faire ; & avec cela des inventaires de toutes les armes, munitions, & canons qui ſe trouvoient dans les places ; Le tout par abregez ſommaires, afin de luy donner plus de gouſt pour ſon travail & de l'inſtruire ſans l'ennuyer. Car il ſçavoit bien que ce Prince, ayant l'eſprit fort prompt, ne pouvoit pas s'appliquer long-temps, ny à lire, ny à écrire, ny meſme à ſuivre un trop grand raiſonnement.

Ceux qui avoient manié les Finances les avoient miſes dans une ſi horrible confuſion, & d'ailleurs les dépenſes des guerres civiles les avoient ſi fort épuiſées, qu'il eſtoit preſque impoſſible d'y remedier par les voyes ordinaires. Le Roy eſtoit chargé de ſix millions de rentes & de penſions, de plus de cinq millions pour les gages de ſes Officiers de Juſtice & de Finances, des Requeſtes d'un nombre infiny de braves Soldats, Officiers, Gentilshommes, & Seigneurs qui demandoient, les uns des recompenſes, les autres au moins quelque grace pour ſubſiſter. Il euſt donc eſté ſupportable de paſſer pour un temps pardeſſus les formes accouſtumées, pour remedier à ces deſordres, n'eſtoit que les exemples demeurent aprés que la neceſſité eſt ceſſée, & que les charges une fois impoſées, ſe tournent en droits ordinaires.

Afin de faire venir les finances dans le grand canal de l'Eſpargne, il s'étudia d'abord à déboucher les ſources d'où elles devoient couler,

& à boucher tous les faux-fuyans par où elles ſe perdoient. Il ſe commettoit des abus énormes aux levées des deniers qui ſe faiſoient par commiſſions extraordinaires ; Et c'eſtoit la couſtume des gens du Conſeil de faire donner les adjudications à grand marché, afin d'avoir part au profit. Pour le premier, il ordonna aux Receveurs de faire recepte de ces deniers comme des autres ; Et pour le ſecond, ayant reconnu que les ſous-fermes montoient à deux fois autant que les adjudications generales, il ferma la main aux grands Traitans, & commanda que tout fuſt voituré à l'Eſpargne. Du reſte, il ſe rendit dans peu de temps tellement Maiſtre du Conſeil des Finances, qu'il en retrancha toutes les grivelées, & fit voir à ces grands hommes d'Eſtat, que pour ſa Charge il n'eſtoit pas beſoin de tant de politique & de lumieres, mais ſeulement d'eſtre laborieux, & de ſçavoir augmenter & retrancher, faire & deffaire. 1599.

Les plus clairs revenus du Roy eſtoient alienez ou engagez aux plus grands Seigneurs, il leur aſſigna leur payement à l'Eſpargne, & remit toutes ces alienations dans les mains du Roy, qui les fit valoir au double & au triple. Il abolit auſſi toutes les levées qu'ils avoient eſtablies à leur profit & ſans autre autorité que celle de la licence des guerres civiles. Il fit pareillement revoquer tous les Privileges qui avoient eſté accordez depuis trente ans, comme auſſi toutes les lettres de Nobleſſe depuis ce temps-là. Le Roy Henry III. en avoit vendu mille dans la ſeule Normandie ; Et on diſoit que ſous l'ombre de cette profuſion, il en avoit eſté debité deux fois autant. On fit valoir à ces Gentils-hommes de parchemin, l'exemption dont ils avoient joüy depuis ce temps-là, pour leur rembourſement. Ce fut pour lors que ce fameux Privilege qu'on appelloit *la franchiſe de Chalo Saint Mars*, fut entierement aboly.

Aprés ces revocations, il fit envoyer des Commiſſaires par les Provinces pour regaler les Tailles, afin qu'il y euſt moins de non valeurs ; Et parce que le plat-païs eſtoit fort deſolé, il fut contraint de les rabaiſſer de ſix cens mille écus, & d'en remettre tous les arrerages juſqu'à l'an 1597. qui montoient à plus de vingt millions. Auſſi bien euſt-il eſté impoſſible de les lever ; Et puis ce n'eſtoit pas le Roy qui y perdoit le plus, mais les Receveurs qui en avoient fait les avances d'une partie, & les Capitaines & Seigneurs qu'on avoit aſſignez ſur l'autre. On caſſa toutes les obligations que les Taillables en avoient faites aux premiers, & on revoqua les aſſignations des ſeconds.

Son deſſein, diſoit-il, eſtoit d'oſter les Tailles, & pour cét effet de dégager le Domaine du Roy, à quoy il travailloit puiſſamment, & de ſuppléer à ce qu'il faudroit de plus par l'augmentation des impoſts ſur les denrées. Cette penſée, ſoit qu'il l'euſt ou non, eſtoit tres-conforme à la bonté que le Roy faiſoit paroiſtre pour ſes peuples, voulant qu'on

1599. creuſt qu'il les cheriſſoit comme ſes enfans, & qu'il avoit encore plus de crainte de les opprimer, que de deſir de remplir ſes coffres.

Quant aux affaires d'Eſtat, toute autre voye, que celle de l'arbitrage, euſt ſemblé meilleure au Duc de Savoye. Il euſt bien voulu que les Eſpagnols euſſent pris ſa deffenſe en main; Et quoy qu'il euſt déja éprouvé au traitté de Vervin qu'ils n'avoient pas trop de chaleur pour ſes intereſts, il ne laiſſoit pas de les en ſolliciter, & de leur rendre de grands reſpects: mais quand ils ſe furent aſſez expliquez qu'ils n'engageroient pas leur jeune Roy dans une guerre pour l'amour de luy, il penſa à bien inſtruire le Pape des raiſons pourquoy il retenoit le Marquiſat. François d'Arconnas Comte de Touzaine ſon Ambaſſadeur en Cour de Rome, & Sillery qui y avoit la meſme Charge de la part du Roy, firent voir les Extraits de leurs titres. En attendant qu'on les puſt examiner, le Roy demandoit qu'*ayant eſté ſpolié, il fuſt rétably avant toutes choſes*; Et le Duc répondoit que cette maxime de droit avoit lieu entre particuliers, non pas à l'égard des puiſſans Princes, comme eſtoit le Roy, auquel, ſi on adjugeoit une fois le poſſeſſoire, il ne déguerpiroit jamais.

Là deſſus Sillery propoſa un expedient; Sçavoir que la joüiſſance en demeuraſt au Duc juſqu'à Sentence definitive, pourveu qu'il le tinſt comme fief mouvant du Dauphiné. Arconnas n'en demeurant pas d'accord, le Pape en trouva un autre, qui eſtoit que la piece demeuraſt ſequeſtrée entre ſes mains. Le Patriarche de Conſtantinople (c'eſtoit Calatagirone General de l'Ordre de Saint François, qu'il avoit honoré de ce titre) fut chargé de ſa part de l'aller propoſer aux deux Princes, & s'il leur agreoit, de demander une prolongation du compromis qui s'en alloit expirer. Tous deux feignirent de l'agréer; & pourtant aucun n'en eſtoit content: car ils craignoient que quand le Pape auroit ce Marquiſat, il ne luy priſt envie de le faire tomber à quelque fils d'un de ſes freres. Là deſſus Arconnas, ſoit à deſſein de gagner ſon eſprit, où de préſentir ſon jugement, l'alla aſſurer de la part du Duc, que ſi le Marquiſat demeuroit à ſon Maiſtre, il en pourroit diſpoſer en faveur de tel de ſes neveux qu'il luy plairoit. Le Pape prit ce compliment comme une injure faire à ſon integrité, & deſlors ſe déporta entierement de cét arbitrage.

Le Duc n'en fut pas trop faſché, il tendoit d'autres reſſorts du coſté de France par le moyen de ſes Ambaſſadeurs. Quand il eut appris qu'ils n'y avoient pas réüſſi à ſon gré, il ſe reſolut d'y venir luy-meſme; Et parce qu'il ſçavoit bien que ſon Conſeil ne luy permettroit pas de hazarder ainſi ſa reputation & ſa perſonne, il ſe faiſoit écrire des lettres par Roncas, que le Roy ſeroit bien aiſe de le voir, quoy qu'au contraire il euſt dit nettement à ſes Agens, que s'il n'eſtoit pas diſpoſé à luy rendre le Marquiſat, il auroit peu de ſatisfaction de ſon Voyage. Ce Prince avoit ſi bonne opinion de ſon habileté, & des talens de ſon

eſprit, qui certes eſtoient admirables, qu'il ſe promettoit de gagner le cœur du Roy & de ſes miniſtres par ſon accortiſe, ou de les perſuader par ſes raiſons. 1599.

Au mois de Juin avoit eſté le fameux duel d'entre Philippin ſon frere baſtard, & le Seigneur de Crequy; Philippin y avoit eſté tué, & cét accident ſiniſtre devoit bien luy faire changer de reſolution: car il déferoit beaucoup à de pareils preſages. Mais un autre ſigne ſembloit luy promettre que ſon travail ne ſeroit pas infructueux; c'eſt que dans le mois de Septembre tous les arbres fruictiers de la Savoye avoient porté des fleurs & du fruict en moins d'une heure. Ainſi il partit de Chambery le premier jour de Decembre avec ſon Conſeil, un train de douze cens chevaux, & de grandes richeſſes, en bijoux, & en pierreries.

Dans ce temps-là le mariage de la Reyne Marguerite eſtant diſſous, les Agens du Roy l'engagerent à la recherche de Marie de Medicis, fille de François en ſon vivant Duc de Florence, & niéce de Ferdinand frere & ſucceſſeur de ce François: mais cependant ſon cœur qui n'avoit pas accouſtumé d'eſtre libre, ſe prit aux appaſts de Henriette de Balſac, fille enjoüée, ſpirituelle, & engageante. Auſſi eſtoit-elle de race à faire l'amour, car elle avoit pour mere cette Marie Touchet qui avoit eſté Maiſtreſſe du Roy Charles IX. & depuis avoit eſté mariée au Seigneur d'Entragues, dont cette fille eſtoit née. Ses parens deſirant profiter de l'occaſion, la tenoient de fort court, & la gardoient eſtroitement, de peur que la jouïſſance n'eſteigniſt l'ardeur du Roy. De ſon coſté elle ſeconda ſi bien leurs intentions, qu'enfin par des refus attrayants, elle l'obligea à luy donner une promeſſe de l'eſpouſer, *ſi dans l'année elle luy faiſoit un fils.* Sous cette aſſeurance, & moyennant une pluye d'or de cent mille écus, il eut toute liberté. Peu apres il la gratifia de la terre de Verneuïl avec titre de Marquiſat. En Octobre & Novembre.

On ne ſçait s'il faut croire pour ſon honneur, qu'il avoit envie d'acquitter ſa parole: mais Sillery & le Cardinal d'Oſſat, pouſſerent ſi avant la recherche de Marie de Medicis, qu'il ne fut plus en ſon pouvoir de s'en dédire. Il envoya donc Alincour fils de Villeroy, à Rome, ſous couleur de remercier le Pape de la bonne juſtice qu'il luy avoit renduë en l'affaire de ſon mariage avec la Reyne Marguerite, & de luy donner part de celuy qu'il deſiroit contracter dans la Maiſon de Medicis. Aprés ce compliment il ſupplia ſa Sainteté d'avoir agreable que Sillery & luy allaſſent à Florence pour voir la Princeſſe, & pour negocier cette affaire, qui eſtoit bien plus avancée qu'ils ne luy diſoient.

Il n'eſt pas croyable combien la nouvelle Marquiſe de Verneuïl eut de déplaiſir de ſe voir décheoir de l'eſperance d'une Couronne; elle diſſimula pourtant: mais le Comte d'Auvergne ſon frere uterin, autant par la malignité de ſon naturel que par reſſentiment, ſe porta à venger cette injure, & ſe joignit aux malcontens dont nous avons parlé.

1599. En Decembre. On les accuſoit d'avoir tous enſemble conſpiré d'enfermer le Roy dans une priſon, de luy oſter la Couronne & de la deferer à un autre Prince du Sang. Pluſieurs ont creu que le Duc de Savoye avoit part à cette trame, qu'elle quelle fuſt, ou du moins, qu'en ayant eu quelque vent, il avoit entrepris de venir en France, pour voir quel avantage il en pourroit tirer.

Quelque deſſein qu'il euſt, il deſcendit par batteau ſur le Rhoſne à Lyon, d'où il renvoya la moitié de ſon train, & puis de Roüanne à Orleans. Il fut receu en cette derniere Ville par le Duc de Nemours, ſur le chemin, delà à Fontainebleau par le Mareſchal de Biron, & deux lieuës plus en deçà par le Duc de Montpenſier. A Pluviers il prit la poſte un peu aprés minuit, courant à ſoixante & dix chevaux, & arriva à Fontaine-bleau le quatorziéme de Decembre ſur les huit heures du matin, où il trouva le Roy preſt de monter à cheval pour aller au devant de luy. Aprés que le Roy l'eut entretenu en ce lieu-là durant ſix jours dans des divertiſſemens de chaſſe, de promenade, & de jeu, il le mena à Paris le vingt-uniéme du moïs. Il luy offrit un appartement dans le Louvre: mais le Duc l'en ayant remercié, ſe logea à l'Hoſtel de Nevers.

1600. En Janvier. Il n'eſt point d'adreſſe, point de tour d'habile Politique, ny de ſage Courtiſan, qu'il n'employaſt pour réüſſir à ſon deſſein; Et l'on peut dire que ſi le ſuccez ne reſpondit pas à ſes deſirs, ſa conduite ſurpaſſa ſa reputation. Il faiſoit la Cour au Roy avec beaucoup de complaiſance, mais ſans aucune baſſeſſe: car il accompagnoit ſes reſpects d'une agreable liberté, & les deferences qu'il rendoit, eſtoient de telle ſorte, qu'elles ne bleſſoient point ſa qualité. On voyoit de la grace & de la grandeur dans toutes ſes actions; Il témoignoit de l'eſtime & de la courtoiſie pour tous les Grands du Royaume, un accueil obligeant & civil envers tous les Officiers du Roy, un entretien plein d'eſprit & de galanterie auprés des Dames, & par tout une liberalité Royale. Ce fut aux eſtreines qu'il fit paroiſtre davantage cette vertu caracteriſtique des Princes: il donna de riches preſent à toute la Cour, qui les receut avec la permiſſion du Roy; Et aprés avoit fait de ſi grandes profuſions, qu'il ſembloit avoir vuidé tous ſes coffres, on fut tout eſtonné de le voir à un bal qu'il donna, tout couvert de pierreries, eſtimées à plus de ſix cens mille écus.

Avec tout cela, il ne gagnoit rien dans l'eſprit du Roy. Dés le premier entretien qu'il eut avec luy, il connut ce qu'il en devoit eſperer; d'abord il s'efforça de luy ouvrir ſon ame pour acquerir quelque créance; & aprés avoir fort éloquemment déployé toutes les proteſtations poſſibles de ſervice & d'attachement, le priant de le recevoir luy & ſes enfans ſous ſa protection: il en vint à ſe plaindre des Eſpagnols, puis à luy propoſer la Conqueſte du Milanois & de l'Empire, & à luy découvrir les intelligences, & les moyens qu'il avoit pour cela. Il eſt à croire

croire qu'il parloit alors ſelon ſon cœur, car il eſtoit fort piqué du peu de compte que les Eſpagnols avoient tenu de ſes intereſts à Vervin; Et d'ailleurs ſa femme, ſœur de Philippe III. qui eſtoit le lien de ſon attachement avec ce Roy, eſtoit morte l'année precedente. Quoy qu'il en ſoit, le Roy l'écouta fort attentivement, & le remercia de ſes bonnes volontez : mais aprés tout il luy répondit que la reſtitution du Marquiſat devoit preceder ces grands deſſeins, & qu'ils en parleroient à loiſir quand ce poinct ſeroit vuidé. 1600. En Janvier.

Toutes les fois que le Duc revint à la charge, il fut repouſſé de même. Cette dureté, il l'appelloit ainſi, l'étonnoit & le deſeſperoit, & neantmoins il faiſoit paroiſtre une entiere ſatisfaction ſur ſon viſage, comme le Roy de ſon coſté continuant les civilitez qu'il devoit à ſon hoſte, prenoit ſoin de le divertir le plus agreablement qu'il eſtoit poſſible. Tous les Grands eurent le bouquet pour le traiter chacun à ſon tour ; Et entre les ſingularitez de la France, le Roy luy fit voir la Majeſté de ſon Parlement, & le mena aux écoutes de la Grand'-Chambre, pour entendre plaider une cauſe, dont le ſujet tout à fait extraordinaire, exerça bien amplement l'éloquence des Avocats des parties, & de celuy du Roy, qui eſtoit Louys Servin. Au ſortir delà, le premier Preſident traita les deux Princes magnifiquement chez luy.

Nonobſtant ces démonſtrations d'une amitié apparente, leurs humeurs auſſi differentes que leurs intereſts, entretenoient la déſunion de leurs eſprits, & l'augmentoient de telle ſorte, qu'il leur échapoit ſouvent à l'un & à l'autre des paroles de mécontentement & d'aigreur. Un jour l'Ambaſſadeur d'Eſpagne vint trouver le Duc, & d'abord luy jetta en face une ſanglante reproche, luy diſant que le Roy l'avoit aſſuré qu'il n'eſtoit venu en France que pour le porter à faire la guerre à l'Eſpagne.

Le Duc en fut offenſé au dernier poinct contre le Roy : mais n'oſant pas s'en prendre à luy, il fit deſſein de s'en prendre au Mareſchal de Biron, qui paſſoit encore pour ſon favory. Eſtant donc un jour à la chaſſe il joignit ce Mareſchal à l'écart, & commença à ſe plaindre du Roy en termes fort aigres, à deſſein, (ſi cela eſt croyable) que Biron les relevaſt, & qu'il luy donnaſt ſujet de luy faire mettre l'épée à la main. Biron, bien loin de prendre la deffenſe du Roy, ſe mit à en dire bien plus de mal que le Duc ; meſme ayant une fois levé la bonde à ſon impetuoſité, il laiſſa écouler tout ſon ſecret, & luy confia qu'il y avoit une conſpiration faite pour le détrôner. Le Duc bien ſurpris & tout enſemble fort ravy d'entendre ce qu'il n'euſt jamais oſé eſperer, entra auſſi-toſt dans la partie, offrit tous ſes moyens aux conjurez, & meſme écrivit en Eſpagne pour y donner part de cette bonne nouvelle. Mais ſi elle eſtoit vraye, on l'y ſçavoit avant luy, & on diſoit que Picoté avoit negocié pour cela avec le Comte de Fuentes, qui eſtoit ennemy perſonnel du Roy Henry IV. Ce Picoté eſtoit natif d'Orleans,

1600. En Fevrier. mais mauvais François, & refugié au Pays-bas ; Biron l'avoit tenu priſonnier à Auſſonne, & c'eſtoit delà qu'il avoit commencé à le connoiſtre.

Depuis ce jour-là, le Duc ſe mit à careſſer Biron, & à flater ſon eſprit vain & ſuperbe. Comme il ſçeut que la trop grande reputation de ce Mareſchal faiſoit ombre au Roy, il s'étudioit à luy donner des loüanges exceſſives devant luy, afin d'augmenter cette jalouſie, & de le picquer en ſorte qu'il laſchaſt quelque parole déſobligeante contre ſa valeur & ſes beaux faicts. En effet, il en laſcha deux ou trois fois de fort picquantes ; Et le Duc les faiſoit auſſi-toſt reporter au Mareſchal par Lafin, homme dangereux & double, qui ayant gaſté ce Seigneur par ſes flateries, eſtoit l'entremetteur de cette intrigue, & faiſoit les liaiſons entre le Duc & les conſpirez.

Aprés la Feſte des Rois on ne laiſſa pas de traiter de l'affaire du Marquiſat entre quatre Deputez de la part du Roy, & autant de celle du Duc. Le Patriarche de Conſtantinople y aſſiſtoit ; il avoit ordre du Pape d'employer toute ſon adreſſe pour diſpoſer le Roy à laiſſer cette terre au Duc, tant il avoit peur que le voiſinage des François ne portaſt la guerre, & peut-eſtre le Calviniſme, en Italie. Le Duc de ſon coſté, fit diverſes propoſitions au Roy ; tantoſt il demandoit le Marquiſat à foy & hommage pour un de ſes fils, & tantoſt il offroit des échanges. Il en propoſa trois differentes ; le Roy n'en écouta pas une, & perſiſta à vouloir, ou la reintegrande, ou le ſequeſtre entre les mains du Pape.

Enfin le Duc n'agréant ny l'un ny l'autre, luy propoſa *de luy laiſſer le Marquiſat en échange de la Breſſe, y compris la Ville & Citadelle de Bourg, Barcelonette avec ſon Vicariat, juſqu'à l'Argentiere, le Val de Sture, celuy de Perouſe & Pignerol avec leurs Territoires.* Le Roy accepta cette offre : le Traité en fut ſigné le vingt-ſeptiéme de Février, & l'on accorda au Duc trois mois pour en communiquer avec les Seigneurs de ſon obeïſſance, & pour opter en toute liberté, ou la reintegrande, ou bien cette échange. Trois ou quatre jours aprés il prit congé du Roy, il le conduiſit juſqu'à Charenton, & luy donna le Baron de Lux, qui l'accompagna par la Champagne & la Bourgogne juſqu'à l'entrée de la Breſſe.

Cette année, comme toutes celles qui ſont les dernieres d'un ſiecle dans l'Ere Chreſtienne, ſe nomma *l'Année ſainte*, à cauſe du Jubilé qui fut ouvert à Rome, avec les ceremonies que le ſaint Pere a accoûtumé de pratiquer en cette grande ſolemnité. Comme c'eſt l'ordinaire que les Ambaſſadeurs qui s'y trouvent, commencent à le gagner par des aumônes, celuy du Roy diſtribua aux pauvres deux mille pieces d'or marquées aux Armes de France.

Parmy la grande affluence de pelerins, que la devotion amenoit en cette ville-là, ou que la curioſité y attiroit ; car il y avoit meſme plu-

ſieurs Religionnaires, on y vit le Duc de Bar, mais inconnu. Ce Prince, aprés avoir veſcu en bon mary avec Madame Catherine ſa femme ſix mois durant, s'eſtoit laiſſé mettre tant de ſcrupules dans la conſcience par ſon Confeſſeur, qu'il s'eſtoit ſeparé de ſa compagnie, & avoit pris l'occaſion du Jubilé pour aller demander abſolution au Pape, & diſpenſe pour l'avenir. Le Pape luy refuſa abſolument le dernier poinct, à moins que Catherine ne ſe convertiſt; & pour l'autre, il mit tellement cette conſcience timorée à la geſne, qu'il promit de ne retourner jamais avec ſa femme, mais de la repudier, ſi elle ne ſe faiſoit Catholique. Moyennant cette proteſtation, il fut remis ſecretement dans la Communion des Fidelles: car pour y eſtre receu publiquement, la faute eſtant publique, il euſt falu ſubir une penitence de meſme. Deux paroles du Roy un peu fortes euſſent bien obligé la Cour de Rome de lever toutes ces difficultez, & de laiſſer rejoindre le mary avec la femme; mais, faute de cette vigueur, la pauvre Princeſſe demeura veuve au milieu de ſon mariage. 1600. En May.

Au Printemps, le Roy eſtant à Fontaine-bleau, fut ſpectateur & même en quelque façon moderateur de la diſpute d'entre Jacques Davy du Perron Eveſque d'Evreux, & Philippe du Pleſſis-Mornay. Ce dernier avoit compoſé un gros Livre contre la Meſſe: la gravité de la matiere, la qualité de l'Auteur, la politeſſe du langage, & la force qui d'abord paroiſſoit dans ſes raiſonnemens, & dans les autoritez qu'il avoit tirées des Peres, au nombre de plus de quatre mille, luy avoient acquis une grande reputation; & elle avoit encore eſté augmentée par les foibles attaques de tous ceux qui s'eſtoient meſlez de les refuter.

Le Roy avoit intereſt que cét ouvrage fuſt flétry, parce que pluſieurs le ſoupçonnoient d'en ſouſtenir l'auteur, qui en effet l'avoit tresutilement ſervy de ſa plume & de ſon épée. Du Pleſſis meſme luy en donna ſujet par ſa temerité. Du Perron qui eſtoit pour lors en ſon Eveſché d'Evreux, ſe vanta de pouvoir montrer dans ce Livre cinq cens paſſages qui eſtoient fauſſement alleguez, ou tronquez, ou alterez. Les amis de du Pleſſis luy conſeilloient de répondre, que s'il y en avoit de tels, il les abandonnoit, & qu'il s'en tenoit aux bons, dont il en reſteroit encore plus de trois mille cinq cens. Mais luy, trop amoureux de ſon ouvrage, ſomma du Perron par un écrit public de ſe joindre avec luy, & de ſigner une Requeſte pour ſupplier le Roy de leur donner des Commiſſaires, afin de verifier les paſſages de ſon Livre de ligne en ligne. Du Perron ne recula point, & le Roy leur en donna cinq; Sçavoir pour les Catholiques le Preſident de Thou, François Pithou Avocat, & Jean Martin Lecteur & Medecin du Roy: pour les Huguenots Philippe de Canaye Seigneur de Freſne, & Preſident à la Chambre de Caſtres, & Iſaac Caſaubon Profeſſeur Royal dans la Langue Grecque. Il avoit fait venir ce dernier à Paris pour ſervir d'or-

1600. nement à ſon Univerſité : mais à quelques années delà il paſſa en Angleterre.

En May.

C'eſtoit une imprudence extrême à du Pleſſis d'entrer dans un combat, où il avoit ſon Roy & toute la Cour pour partie, & de riſquer ſon honneur ſur la foy de ſes compilateurs ; ces gens-là eſtant d'ordinaire peu exacts, & ne ſe ſouciant pas de fournir de bons materiaux, pourveu qu'ils en fourniſſent quantité. Auſſi ſes amis, qui d'ailleurs connoiſſant ſa plume meilleure que ſa langue, euſſent deſiré qu'il euſt pluſtoſt écrit, que parlé, le diſſuadoient tous d'entrer en lice avec un adverſaire dont l'éloquence eſtoit un torrent, & la memoire un prodige. Or que ce fuſt à luy preſomption, ou manque d'adreſſe, il ne voulut ou ne pût jamais ſe dégager de ce mauvais pas.

Du commencement le Nonce du Pape s'alarma fort de cette conference : toutefois le Roy luy ayant bien fait entendre qu'il ne s'agiſſoit point de la verité de la Doctrine, mais ſeulement de celle des citations, il y donna les mains. Le jour pris au quatriéme du mois de May, l'Eveſque d'Evreux conſigna entre les mains du Chancelier les cinq cens paſſages, dont on devoit tirer certaine quantité chaque jour pour les examiner ; Et la veille de la diſpute ſeulement, il en envoya dix-neuf à Dupleſſis, leſquels il vouloit impugner. C'eſtoit peut-eſtre un ſtratagême pour aſſoupir ſa vigueur & engourdir la pointe de ſon eſprit, en l'obligeant de travailler toute la nuit.

Le Roy eſtoit preſent à ce combat avec le Chancelier, quelques Eveſques, les Secretaires d'Eſtat, & ſix ou ſept Princes. On ne pût examiner que neuf paſſages ce jour-là. Du Perron ayant la verité, le Roy, & la faveur de l'Aſſemblée pour luy, eut l'avantage en tout : il ne vainquit pas ſeulement, il accabla ſon adverſaire ; qui plus foible, étonné, défavoriſé, ſe deffendit ſi mal, qu'il faiſoit pitié aux Catholiques & dépit aux ſiens. Les Juges prononcerent ſur les deux premiers paſſages, qu'il avoit pris l'objection pour la ſolution, ſur le ſixiéme, & le ſeptiéme, qu'ils ne ſe trouvoient point dans les Auteurs d'où il les avoit alleguez : ſur le neufiéme qu'il avoit mal traduit *Images* pour *Idoles*, & ſur les autres, qu'il en avoit obmis des mots qui eſtoient neceſſaires, ou qu'il n'en avoit rapporté qu'une partie.

La nuit mit fin à la diſpute. Du Perron pouſſant ſa pointe demandoit à la continuer le lendemain : mais ſon ennemy étourdy des veilles de la nuit precedente, & pour dire le vray, de la honte de ſon mauvais ſuccez, tomba malade, & ſe retira à Paris, & delà à Saumur, ſans prendre congé du Roy ; Laiſſant le champ à ſon ennemy, & un beau ſujet de triomphe aux Catholiques, & de confuſion à ceux de ſon party ; Lequel fut peu aprés abandonné par Freſne-Canaye. Du-Perron eut pour couronne de cette victoire un Chapeau de Cardinal, qu'il ne receut pourtant qu'un an & demy-aprés.

L'Univerſité fille aînée des Rois, ayant eſté comme le reſte du

Royaume, extrémement défigurée par les guerres, avoit grand beſoin d'eſtre reformée. Quand le Roy fut de retour à Paris, il en donna la charge à Renaud de Beaune Archeveſque de Bourges ſon grand Aumoſnier. Ce Prelat aſſiſté de quelques autres Commiſſaires, ayant pris avis des Doyens des quatre Facultez, des plus notables Profeſſeurs, des Procureurs des Nations, des Principaux des Colleges, & du Recteur, & veu les reglemens faits 150. ans auparavant ſur le même ſujet par le Cardinal d'Eſtouteville, y changea, ajouſta, & retrancha ce qui fut jugé à propos. Le Parlement omologua ces articles, & deputa un Preſident & trois Conſeillers, qui en firent lecture dans une aſſemblée convoquée exprés aux Mathurins. 1600. En May. En Iuin, & ſuiv.

Le Prince Maurice aſſiegeoit Nieuport : L'Archiduc eſtant allé l'y attaquer, eut d'abord un tres-notable advantage ſur luy, ayant regagné le fort d'Albert que Maurice avoit pris, & tué en ce lieu-là prés de mille Hollandois. On croit que ſi enſuite de cela il ſe fuſt fortifié dans le paſſage d'entre Oſtende & Nieuport, il euſt contraint les aſſiegeans de ſe rendre à diſcretion, ou de ſe rembarquer avec grand deſordre, durant lequel il luy euſt eſté facile de les charger & de les deffaire. Ses gens eſtoient preſque ſur les dents de laſſitude & de faim, car le jour precedent il les avoit amenez de Maſtric tout d'une traitte, & la pluſpart n'avoient point mangé depuis vingt-quatres heures : mais la chaleur de ce bon ſuccés l'emporta temerairement hors de ſon poſte pour aller attaquer les Hollandois. Le combat fut tres-ſanglant, parce que c'eſtoient de vieilles troupes de part & d'autre, & que les deux Chefs les animoient par leur exemple. Le jour commençoit à decliner quand la victoire pencha du coſté de Maurice ; non pourtant ſans qu'elle luy couſtaſt aſſez cher, car il y perdit douze cens hommes : mais l'Archiduc y en laiſſa prés de quatre mille, tout ſon canon, & grand nombre de braves Capitaines ; Entre autres Colas autrefois Vice-ſeneſchal de Montelimar, & pretendu Comte de la Fere.

On remarqua, à la gloire de Maurice, qu'il gagna cette bataille ſur un Albert d'Auſtriche à pareil jour, ſçavoir le ſecond de Juillet, qu'un autre Albert de la meſme maiſon, avoit trois cens ans auparavant remporté la victoire ſur un Adolfe de Naſſaw, dans une plaine prés de Spire, où il l'avoit dépoüillé de l'Empire & de la vie. On diſoit que le genereux ſang de Naſſaw avoit produit ce Prince trois ſiecles aprés, pour eſtre le vengeur du plus illuſtre de ſes ayeux.

L'intention du Duc de Savoye n'eſtoit pas de tenir le traitté de Paris, il pretendoit y avoir eſté contraint par la juſte crainte d'eſtre arreſté : Et il ſe promettoit ou que le Roy n'oſeroit l'attaquer par la force, de peur de paſſer pour infracteur du traitté de Vervin, ou que s'il l'attaquoit il ſeroit ſecouru par l'Eſpagne, qui avoit intereſt d'employer toutes ſes forces pour boucher l'entrée de l'Italie aux François ; ou qu'enfin, s'il s'eloignoit de Paris, les ſemences de conjuration En Mars,

1600. En Juillet & Aouſt.

qu'il avoit cultivée en France, viendroient à eſclorre. En effet le Roy d'Eſpagne avoit donné charge au Comte de Fuentes de fournir de l'argent pour cela. Ce Comte s'eſtoit eſclaircy de la verité, par l'Ambaſſadeur d'Eſpagne en Suiſſe, & par Roncas, qui s'eſtoient abouchez avec Biron, déguiſez en porte-faix ; Et neantmoins il refuſa de rien avancer, ſi le Duc de Savoye ne luy donnoit Montmelian & deux autres places pour ſeureté de ſes deniers. Le Duc ne s'y put jamais reſoudre ; & ainſi le Comte traittant une grande affaire de Politique, comme un negoce de Marchandiſe, laiſſa perdre une belle occaſion pour les affaires de ſon Maiſtre.

Dés que le Duc fut arrivé à Bourg le quatorziéme de Mars, il dépeſcha un Courier au Roy pour le remercier des honneurs qu'il avoit receus en France. Comme il eſtoit à Chambery le vingt-quatriéme de May, Bruſlard frere de Sillery, & le Patriarche de Conſtantinople, y allerent le ſemondre d'opter la reſtitution ou l'eſchange, puiſque le terme approchoit. Il les remit à Turin, & delà envoya Roncas demander un nouveau delay ; c'eſtoit pour donner le temps à Bely ſon Chancelier de faire ſa negociation en Eſpagne. Le Conſeil du Roy Philippe, afin de l'opiniaſtrer davantage à la retention du Marquiſat, l'aſſura que le jeune Prince viendroit le ſecourir luy-meſme à la teſte de cinquante mille hommes : mais ce n'eſtoient que des paroles ; car le Duc de Lerme qui gouvernoit ce Roy, n'eſtant nullement homme de guerre, n'avoit garde de s'engager dans une rupture, qui euſt troublé ſa faveur, & conſumé toutes les finances, dont il diſpoſoit paiſiblement durant la paix.

Les prolongations du Duc, & les diſcours qu'il faiſoit de la rigueur qu'on luy avoit tenuë en France, donnoient aſſez à connoiſtre qu'il n'avoit point envie d'executer le traitté. Ainſi le Roy luy accordant un delay juſqu'à la fin de Juillet, ne laiſſa pas de s'avancer vers Lyon, afin que ſes approches haſtaſſent cette reſtitution, & tout au meſme temps les preparatifs de guerre qu'il faiſoit pour l'y contraindre. Son Conſeil, eſtant fort partagé ſur cette entrepriſe, le retint plus de quinze jours à Moulins, où il eſtoit arrivé au commencement de Juillet ; Et cependant les billets doux de la Marquiſe de Verneuil ſa maiſtreſſe, & les intrigues de ceux qui ſervoient à ſes plaiſirs, le rappelloient ſans ceſſe à Paris. Cette Dame y eſtant demeurée groſſe ſouhaittoit paſſionnément qu'il ſe trouvaſt à ſes couches, croyant que ſi elle faiſoit un fils, elle auroit ſujet de le ſommer d'accomplir ſa promeſſe. Il eſtoit fort en branſle d'y retourner pour luy donner ſatisfaction, quand un coup du Ciel, s'il faut ainſi dire, rompit le charme, & mit ce Prince en liberté : car un jour, aprés de grands eſclats de tonnerre, le foudre eſtant tombé dans la chambre de la Marquiſe, & ayant paſſé ſous ſon lict, elle en fut tellement effrayée, qu'elle accoucha d'un enfant mort.

Le Duc croyoit avoir aſſez de deſtours pour amuſer le Roy juſqu'à l'hyver. Il luy fit propoſer la reſtitution du Marquiſat par Roncas & le Marquis de Lullins, mais au meſme temps ils en demanderent l'inveſtiture pour un des enfans du Duc. Cette demande ne fut pas mieux receuë de leur bouche qu'elle l'avoit eſté de celle du Duc à Paris ; Et Roncas renvoyé vers luy, eut charge de luy témoigner le meſcontentement du Roy. D'autre part, Foſſeuſe que le Roy avoit au meſme temps envoyé vers le Duc pour ſçavoir ſa derniere reſolution, rapporta qu'il n'y avoit rien de fait, ſi on n'oſtoit Savignan & Pignerol du traitté. 1600.

Roncas toutefois eſtant de retour quelques jours aprés, aſſura que ſon Maiſtre ſe portoit à reſtituer le Marquiſat aux conditions exprimées dans le traitté de Paris, dont luy, le Marquis de Lullins, & l'Archeveſque de Tarantaiſe Ambaſſadeur ordinaire du Duc, baillerent leur écrit. Sur cela le Roy donna Commiſſion à Bruſlard & à Janin, de negocier avec ces trois pour les articles. Comme ils les eurent tous reglez, Roncas qui avoit le ſecret, s'excuſa de les ſigner, qu'auparavant il ne les euſt fait voir à ſon Duc. Le Roy voulut bien luy accorder encore quelques jours pour cela : mais le Duc qui ne demandoit qu'à gagner temps, au lieu de renvoyer Roncas à Lyon, n'y envoya qu'un Courrier, qui portoit un ordre à ſes deux autres Deputez de ſigner, mais il n'eſtoit que verbal. Ces Deputez, aprés avoir ſigné, firent naiſtre quelques nouvelles difficultez pour traîner encore l'affaire : ils demandoient que le Roy, comme le plus fort, commençaſt à reſtituer le premier ; il les ſatisfit en offrant de donner des oſtages. Aprés ils le prierent de nommer le Gouverneur qu'il envoyeroit au Marquiſat, dautant que par le traitté de Paris, il avoit eſté dit qu'il n'y en mettroit point qu'il fuſt ennemy du Duc. Pour dénoüer ce nœud, il nomma N. de Poiſieux le Paſſage, que le Duc ne pouvoit pas avoir pour ſuſpect, parce qui eſtoit beau-frere du Comte de la Roque ſon grand Eſcuyer ; Et auſſi-toſt il le fit marcher avec neuf cens hommes pour aller prendre poſſeſſion de la Citadelle de Carmagnoles.

Les articles accordez par les Deputez, portoient que le Duc la rendroit le ſeiziéme d'Aouſt : juſques-là le Roy n'en avoit point douté ; il fut fort eſtonné quand il apprit que le Duc refuſoit de les ratifier, & que dés le ſeptiéme du mois, il avoit declaré nettement que la plus cruelle guerre du monde luy ſeroit plus honorable que l'execution d'un ſi honteux traitté. Il fut donc contraint de rappeller le Paſſage : neantmoins le Duc ne laiſſa pas d'envoyer encore le Patriarche de Conſtantinople à Lyon, l'aſſurer qu'il eſtoit diſpoſé à rendre le Marquiſat, moyennant certaines conditions nouvelles qu'il s'eſtoit imaginées. Mais il n'eſtoit plus temps de ruſer, le Roy s'eſtoit enfin ennuyé de démeſler tous ces dedales ; il luy avoit envoyé declarer la guerre, & s'eſtoit avancé juſqu'à Grenoble. Le Patriarche l'y vint trouver le quinziéme d'Aouſt pour le ſupplier inſtamment au nom du Pa-

1600. En Aouſt.

pe, de ne point rallumer un feu que ſa Sainteté avoit eu tant de peine à eſteindre: il n'en receut point d'autre ſatisfaction, ſinon qu'il l'aſſura qu'il ne deſiroit que ravoir le ſien, & qu'il l'envoya à Lyon conferer avec ſon Conſeil.

Il ne paroiſſoit pas qu'il euſt aſſez de forces pour entreprendre cette guerre, & c'eſt ce qui trompa le Duc de Savoye. En effet il ne la commença d'abord qu'avec ſept ou huit mille hommes tout au plus, mais il avoit donné de ſi bons ordres que ce peloton groſſit de plus de moitié en fort peu de temps. Il diviſa ces troupes en deux corps, l'un pour entrer en Savoye du coſté de Chambery, l'autre pour le jetter dans la Breſſe. Celuy-cy eſtoit commandé par le Mareſchal de Biron, & l'autre par Leſdiguieres, grand Capitaine pour ce pays de montagnes. La diligence de Roſny pourveut ſi bien aux munitions & à l'Artillerie, les ayant fait porter par les rivieres, qu'à la fin de Juillet il y eut en ce pays-là quarante pieces de Canon, & dequoy tirer 4000. coups.

Auſſi n'oublia-t'il rien en cette occaſion pour ſe monſtrer digne de la Charge de Grand Maiſtre de l'Artillerie, dont le Roy venoit de l'honorer, l'ayant meſme erigée en Charge de la Couronne. Deux ans auparavant, il luy avoit auſſi donné celle de grand Voyer, connoiſſant qu'il eſtoit homme d'ordre, & qu'il pourvoiroit ſoigneuſement à la reparation & à l'entretenement des chemins pour la commodité du Charroy. En effet il s'en acquitta fort bien. Entre autres choſes, il obligea les particuliers de planter des ormes de diſtance en diſtance dans leurs terres ſur le bord des grands chemins, pour fournir de bois de charonage quand ils ſeroient gros, au roulage de l'artillerie. On appelle encore aujourd'huy ces arbres des *Roſnys*.

En un meſme jour douziéme d'Aouſt, Biron prit & pilla la Ville de Bourg, non pas la Citadelle, par l'ouverture que le petard fit à une porte; Et Crequy ſe ſaiſit de celle de Montmelian, mais il n'en prit pas le Chaſteau. Les Savoiſiens ſoupçonnerent le Comte de Montmajeur qui commandoit dans Bourg, d'avoir trahy; quelques François au contraire, s'imaginerent que Biron luy avoit donné avis de ſon entrepriſe afin qu'elle manquaſt. Il eſt certain que ce Gouverneur s'eſtoit mis en eſtat de ſe bien deffendre, ſe tenant ſous les armes toute la nuit, comme s'il euſt eſté averty: mais il ſe deffendit ſi mal, que du moins il y eut lieu de l'accuſer de laſcheté.

Le Duc de Savoye croyoit pour dormir en repos ſur l'aſſurance de la Citadelle de Bourg & du Chaſteau de Montmelian; Ces deux fortereſſes paſſoient pour imprenables; celle de Bourg, parce qu'elle eſtoit fort reguliere; celle de Montmelian par ſa ſituation bizarre. Car elle eſt aſſiſe ſur un haut rocher eſcarpé de tous coſtez, avec des baſtions hors de ſape & de mine, & des foſſez taillez à la pointe du ciſeau, & le terrain d'alentour eſt tout de roc & couvert de montagnes qui

qui ne paroiſſent acceſſibles qu'aux oyſeaux du Ciel ; ſi bien qu'il ſembloit impoſſible d'y faire des trenchées, ny de dreſſer des batteries. Cette place veritablement eſtoit aſſez bien munie, mais le Gouverneur, qui eſtoit le Marquis de Brandis de la Maiſon de Montmajeur, manquoit de reſolution ; L'autre au contraire manquoit preſque de tout, particulierement de vivres : mais en recompenſe elle eſtoit pourveuë d'un Commandant qui eſtoit fort brave & determiné à toutes les extrémitez. On l'appelloit le Chevalier de Bouvens. 1600. En Septembre

La priſe de la Ville de Bourg fut ſuivie de toutes celles de Breſſe & du pays de Bugey. Grillon avec une partie du Regiment des Gardes ſe ſaiſit des Fauxbourgs de Chamberry. Le Roy y eſtant allé en perſonne, le Comte de Jacob qui commandoit dans la ville, capitula de ſe rendre dans trois jours ſi elle n'eſtoit ſecouruë. La crainte du pillage obligea les habitans d'anticiper ce terme, & d'ouvrir leurs portes dés le lendemain. Les villes de Miolans & de Conflans firent peu de reſiſtance. Le débordement des pluyes, & la difficulté de mener l'artillerie dans un pays preſque inacceſſible au charroy, deffendirent celle de Charbonnieres prés de quinze jours : mais dés que le canon y eut fait bréche l'ayant battuë par un endroit qui paroiſſoit roc, & ne l'eſtoit pas, elle fut emportée d'aſſaut le 19. Septembre.

Aprés ces ſuccés, Leſdiguieres pouſſa droit à Saint Jean de Maurienne, & ſe rendit maiſtre de toute cette vallée juſqu'au pied du Mont Cenis. Puis eſtant entré dans la Tarentaiſe, il ſe fit apporter les clefs de Briançon, de Monſtiers, & de Saint Jaquemont. Le bruit de ces conqueſtes ſi ſoudaines eſtonna extrémement le Pape : l'Ambaſſadeur d'Eſpagne le ſollicitoit inſtamment d'interpoſer ſon autorité pour retenir les armes du Roy. Tous deux apprehendoient preſque également, non pas la ruine du Duc de Savoye, mais que les François n'euſſent des paſſages pour entrer dans l'Italie : le Pape ſe laiſſa donc perſuader d'envoyer ſon neveu le Cardinal Aldobrandin vers le Roy, avec la qualité de Legat, & ordre de tout employer pour moyenner cét accommodement.

On s'eſtonnoit cependant, que le Duc de Savoye ne ſe remuoit point pour reſiſter à un ſi puiſſant ennemy ; qu'au contraire il paſſoit le temps dans Turin à danſer & à faire l'amour, comme s'il euſt eſté en pleine paix. On ne ſçait s'il s'attendoit à l'interceſſion du Pape, ou au ſecours d'Eſpagne, ou à l'effet de quelque grande conjuration, ou à l'évenement de quelques predictions, qui aſſuroient que dans le mois de Septembre il n'y auroit point de Roy en France ; ce qui ſe trouva vray, car il eſtoit alors en Savoye. Enfin quand il vit que tout cela luy manquoit, que la Citadelle de Bourg eſtoit inveſtie, le Chaſteau de Montmelian aſſiegé, & le fort de Sainte Catherine bloqué, qu'il avoit baſty à deux lieuës de

1600. Genéve pour bloquer cette ville-là il commença à ſe réveiller & à aſſembler des troupes.

Il ſe promettoit que le Chaſteau de Montmellian tiendroit pour le moins ſix mois, croyant que le cœur de Brandis eſtoit auſſi bon que ſa place. En effet, ce Marquis triompha d'abord en paroles, parce qu'il ne croyoit pas qu'on puſt dreſſer aucunes batteries pour l'attaEn Octobre quer: mais quand Roſny eut trouvé moyen d'en planter en cinq ou ſix endroits, (car que ne peuvent l'argent & le travail?) ſa fierté s'amollit tout d'un coup: il permit que ſa femme noüaſt converſation avec celle de Roſny, & ſes craintes s'augmentant d'heure en heure, il capitula le quatorziéme d'Octobre, pour rendre la place le ſeiziéme de Novembre, s'il n'eſtoit ſecouru dans ce temps-là.

A ce deſſein le Duc partit de Turin avec dix mille hommes de pied, quatre mille cinq cens Arquebuſiers à cheval, & huit cens Maiſtres, paſſa par le Val d'Aouſte & par le petit Saint Bernard, & vint camper à Aixme. Le Roy alla au devant juſqu'à Monſtiers, & l'euſt combattu ſans les neiges qui tomberent en abondance la nuit, & mirent comme une barriere entre les deux armées. Il ne reſtoit au Duc que de faire diverſion du coſté de Provence: mais quatre mille Eſpagnols que Fuentes luy avoit preſtez, refuſerent d'aller plus avant que Saint Bernard, & Albigny Lieutenant General des armes du Duc, eut bien de la peine à les y faire demeurer pour la garde de ce paſſage.

Cependant la timidité de Brandis avoit mis ſi fort l'eſpouvante dans le courage de ſes ſoldats, qu'il n'en avoit preſque plus. Car les uns troublez de frayeur ſe precipitoient du haut des rochers pour ſe ſauver, les autres avoient à peine la force de tenir leurs armes, & n'euſſent pas eu ſeulement la hardieſſe de tirer ſur les aſſiegeans. Bien plus ayant ſouffert aux François d'entrer par petites bandes dans la place, ils s'y trouvoient en ſi grand nombre, qu'ils en eſtoient les maiſtres, & euſſent pû mettre ſes gens dehors. Tellement que s'eſtant laiſſé reduire en cet eſtat, il fut contraint de prevenir le terme de la capitulation, & commença de deſloger dés le neufviéme jour de Novembre.

On trouva dans la place des vivres pour plus de quatre mois, trente pieces de canon montées, & dequoy tirer 8000. coups; Il s'entretint long-temps dans le cloiſtre des Dominiquains avec le Roy, & le ſoir meſme il donna à ſouper à Roſny, & à Crequy dans ſon logis. Depuis il ſe retira en France: mais ſa lâcheté y eſtant en opprobre meſme aux plus lâches, il ſe refugia à Brandis en Suiſſe; Et quelque temps aprés, il fut arreſté priſonnier à Caſal & amené à Turin.

Le Legat n'avoit point voulu partir de Rome que l'Ambaſſadeur d'Eſpagne ne luy euſt promis par écrit, que le Roy ſon maiſtre agreeroit le traitté qu'il pourroit faire, & qu'il retireroit ſes forces, ſi le Duc s'opiniaſtroit au contraire. En paſſant par Milan, il tira un pareil

billet du Comte de Fuentes, & le Duc qu'il vit à Turin, promit d'en passer par où il trouveroit bon. Sa venuë n'arresta point les armes des François: le Roy ne voulut point le voir qu'il ne fust maistre de Montmelian; Et le vingt-cinquiéme de Novembre, s'estant rendu à Chambery pour le recevoir, il refusa d'entendre parler d'accommodement ny de tréve. Il permit seulement que les Deputez du Duc le salüassent, c'estoient François d'Arconnas Comte de Touzaine, & René de Lucinge des Alymes, premier Maistre d'Hostel de ce Prince, puis il les renvoya conferer avec Villeroy, & de ce pas s'en alla au siege du fort Sainte Catherine. 1600.

Comme cette place & la Citadelle de Bourg estoient les seules qui restoient au Duc deçà les Monts, le Roy se persuadoit que leur prise le reduiroit à demander la paix. Bouvens qui estoit dans Bourg, tint bon contre ses offres & contre ses menaces: mais Pierre Charruë Gouverneur du fort Sainte Catherine, aima mieux suivre l'exemple de Brandis que le sien: car trois jours aprés l'arrivée du Roy, sçavoir le sixiéme de Decembre, il capitula de se rendre dans dix jours.

La Ville de Geneve ayant le Roy si prés d'elle, & grand interest à la prise de ce fort, luy envoya des Deputez le supplier de luy continuer la mesme protection que ses Predecesseurs. Theodore de Beze, le plus ancien & le plus renommé de tous les Ministres de la Religion, porta la parole, & fit en peu de mots un compliment digne de sa reputation.

Biron dans toute cette guerre joüoit un personnage fort ambigu: comme il estoit extrémement vain, mais d'ailleurs engagé avec le Duc, il desiroit de la gloire pour luy-mesme, & de mauvais succés pour les armes du Roy; ainsi il ne pouvoit s'empescher de bien faire, ny de mal parler. Au mois de Septembre comme il estoit à Pierre-Chastel en Bugey, Laffin le vint trouver, & par son ordre fit deux voyages vers Roncas. Le Roy, qui pour lors estoit à Chambery, averty de ces allées & venuës, & se deffiant de quelque dangereuse menée, l'envoya querir, & luy marqua, qu'il devoit esloigner de luy ce pernicieux homme. Il ne défera point, comme il devoit, à un si bon avis: au contraire il augmenta les soupçons qu'on avoit de luy; car, soit par boutade, soit par l'apprehension où sont toûjours ceux qui font mal, il n'alloit plus chez le Roy qu'avec une grande troupe de gens determinez & logeoit toûjours à l'escart. En Septembre.

Deux choses acheverent d'irriter ce courage superbe, & de pousser son mécontentement jusqu'à la rage; l'une que le Roy luy refusa le Gouvernement de la Citadelle de Bourg, lequel il demandoit pour un de ses amis, quand elle seroit prise: l'autre qu'il ne luy avoit pas donné le commandement dans cette guerre, comme il l'avoit eu au siege d'Amiens, & qu'il luy égaloit & mesme luy preferoit Lesdiguieres, qui estoit Huguenot & son ennemy. On publia, lors qu'on luy

1600. En Decembre. fit ſon procés, car en cet eſtat on charge les mal-heureux de toutes ſortes de crimes, que dans cette fureur il avoit conceu une entrepriſe ſur la perſonne du Roy, mais que peu aprés il en avoit eu horreur luy-meſme & s'en eſtoit deſiſté. Quoy qu'il en ſoit, il ne rompit point les menées qu'il avoit avec le Duc & avec le Comte de Fuentes. Laffin ſous pretexte d'un voyage à Noſtre-Dame de Lorette, partit ſur les derniers jours de l'année pour aller conclure le marché; il traitta premierement dans Yvrée avec le Duc & l'Ambaſſadeur d'Eſpagne en cette Cour-là, puis à Turin avec Roncas, & aprés avec le Duc & le Comte de Fuentes à Some. Picoté qui venoit d'Eſpagne s'y rendit, & là ils s'expliquerent plus nettement, & eſclaircirent toutes les difficultez.

Pour rapporter en un mot toute la ſubſtance de ce traitté, tel qu'on
„ l'a dit, ils devoient démembrer le Royaume, y faire autant de Souve-
„ rainetez que de Provinces, & mettre tous ces petits Potentats ſous la
„ protection d'Eſpagne. Le Duc de Savoye euſt pris pour ſa part, s'il
„ euſt pû, le Lyonnois, le Dauphiné, & la Provence, & Biron la Du-
„ ché de Bourgogne, à laquelle les Eſpagnols euſſent joint la Franche-
„ Comté pour dot d'une fille de leur Roy, ou d'une fille de Savoye,
„ qu'ils promettoient de luy donner en mariage. Ils devoient avec ce-
„ la, luy fournir de ſi grandes ſommes de deniers, qu'il pouvoit con-
„ noiſtre par l'excés de leurs promeſſes, qu'ils n'avoient point envie de
„ les tenir.

Ces choſes n'ayant pû ſe paſſer ſans que le Roy en euſt quelque vent, & ſans qu'il le témoignaſt, Biron touché de crainte pluſtoſt que de remords, l'aborda dans les Cordeliers de Lyon, & feignant un profond repentir, luy advoüa que le refus du Gouvernement de Bourg, luy avoit mis des phreneſies dans l'eſprit; mais il proteſta qu'elles n'y avoient paſſé que comme une ombre, & que s'il avoit mille vies, il voudroit les employer toutes pour en obtenir pardon. Le cœur du Roy fut touché d'un ſecret plaiſir de voir qu'il ſe confioit en ſa clemence, celle de toutes ſes vertus qui luy eſtoit la plus chere: il luy pardonna ſans reſerve, & l'aſſura *qu'il luy donneroit tant de marques de ſon affection, qu'il n'auroit jamais ſujet de luy manquer de fidelité.*

Une grace accompagnée de tant de bontez, devoit bien luy oſter tous ces mauvais deſſeins de la penſée; Et toutefois dés qu'il fut retourné à Bourg, il dépeſcha Boſco Couſin de Roncas, vers le Duc & le Comte qui eſtoient encore à Some avec Laffin. Ce commerce du-

1601. ra tout du long de l'année 1601. juſqu'à la naiſſance du Dauphin, que Biron ſembla changer de deſſein, & manda à Laffin de s'en revenir. Or comme ce traiſtre commençoit à joüer les deux, Fuentes ayant enfin connu à ſon procedé, qu'on ne s'y pouvoit plus aſſurer, jugea qu'il falloit ſe ſaiſir de ſa perſonne, & de celle de Renazé ſon Secretaire. En effet Renazé fut arreſté comme il paſſoit par la Savoye: mais Laf-

ſin qui ſe deffioit de tout, prit ſon chemin par les Griſons, & ainſi il evita l'embuſche. 1600.

Depuis cela, il ſe tint fort offenſé de ce qu'on luy retenoit ſon Secretaire, jeune garçon qui eſtoit accuſé de luy ſervir à d'autres uſages moins honneſtes qu'à negocier. Ce déplaiſir, joint à la jalouſie qu'il eut de ce que le Mareſchal prenoit plus de confiance au Baron de Luz qu'en luy, fut le veritable motif qui le porta entierement à le perdre.

Si-toſt que le fort Sainte-Catherine eut capitulé, le Roy monta à cheval pour aller au devant de ſa nouvelle eſpouſe qui l'attendoit à Lyon il y avoit huit jours. Le Duc de Florence oncle de cette Princeſſe, ayant receu la procuration du Roy par Bellegarde ſon grand Eſcuyer, l'avoit épouſée le cinquiéme d'Octobre, (c'eſtoit le Cardinal Aldrobrandin qui faiſoit la ceremonie) & enſuite avoit monſtré ſa magnificence & ſes richeſſes dans les feſtins, chaſſes, carrouſels, & bals, & autres réjoüiſſances, dont on honore de pareilles ſolemnitez. Les Italiens n'ont pas oublié de marquer, comme quelque grande choſe, qu'une Comedie ſeule couſta plus de ſoixante mille écus à repreſenter. En Octobre.

Les Galeres de Florence & de Malthe amenerent la nouvelle Reyne à Marſeille: Elle y prit port le troiſiéme de Novembre, accompagnée de la grand' Ducheſſe de Florence ſa tante, de celle de Mantouë ſa ſœur, de Dom Antonio ſon frere, & de Virginio des Urſins Duc de Bracciane. Le Conneſtable de France, le Chancelier, les Ducs de Nemours & de Ventadour, avec le Duc de Guiſe Gouverneur de la Province, & les Cardinaux de Joyeuſe, de Gondy, de Givry, & de Sourdis, y avoient eſté envoyez de la part du Roy pour la recevoir, & pluſieurs des Princeſſes & des plus grandes Dames de la Cour pour luy faire compagnie. En Novembre.

Aprés la conſommation du mariage, qui ſe fit le jour meſme de l'arrivée du Roy, la ville de Lyon honora la Reyne par la pompe d'une magnifique entrée. Enſuite les ceremonies nuptiales s'accomplirent le dix-ſeptiéme du meſme mois dans la grande Egliſe de cette meſme ville par le Cardinal Aldobrandin. Auquel (cela ſoit dit en paſſant) le Roy permit de faire les fonctions de Legat dans ſon Royaume, ſans que ſes facultez euſſent eſté verifiées au Parlement. Il en uſa fort peu & avec beaucoup de retenuë.

Le traitté de paix qui avoit eſté commencé à Chambery, fut continué à Lyon entre Sillery & Janin de la part du Roy, & Arconnas & des Alymes de la part du Duc. Le Legat y apportant ſon entremiſe & ſes ſoins pour l'avancer, obtint du Roy une ſuſpenſion d'armes pour un mois tandis qu'on la traitteroit. Le Pape & les Eſpagnols craignoient plus que toutes choſes que les François euſſent le Marquiſat: le Duc avoit auſſi grand intereſt de ne le pas ſouffrir, à cauſe que par ce moyen ils euſſent eſté au milieu de ſes Etats, & l'euſſent tenu comme bloqué dans

1600. En Decembre. Turin ; Il ne fut donc pas difficile de le porter à offrir la Breſſe en échange. Les François demandant en outre huit cens mille écus pour les frais de la guerre, le Legat obligea les Deputez de Savoye d'y adjouſter pour cela le Bugey & le Valromey, & puis encore le Bailliage de Gex, pour ravoir Cental, Demont, & Roque-Sparvieres : car le Roy maintenoit que ces places n'eſtoient pas du Marquiſat de Saluſſes, mais de la Comté de Provence.

Le Chancelier & Villeroy avoient promis poſitivement au Legat, qu'il ne ſeroit démoly aucune des places priſes ſur le Duc, & il l'avoit ainſi écrit au Pape : au préjudice de leur parole, Roſny avoit fait ſauter la fortereſſe de Sainte Catherine par des fourneaux, & les Habitans de Geneve avoient achevé de la démolir. Le Legat ayant appris cette nouvelle comme on eſtoit preſt à ſigner, en fut ſi offenſé qu'il ceſſa de s'entremettre du traité, & declara hautement qu'il revoquoit toutes ſes paroles.

Arconnas & des Alymes ne le preſſerent point ſi-toſt de le reprendre, parce qu'ils croyoient que la Citadelle de Bourg eſtoit en eſtat de tenir encore long-temps, & que cependant le Duc avec l'armée d'Eſpagne, feroit un grand effort, pour y jetter du ſecours. Les aſſiegez enduroient déja beaucoup, il y avoit plus d'un mois que la pluſpart ne vivoient plus que de chiens & de chevaux : durant la ſuſpenſion le Roy avoit permis qu'on leur fourniſt par jour cent pains & quelques bouteilles de vin : mais avec ces rafraiſchiſſemens on y fit couler le bruit que leurs Deputez abuſant de leur fidelle conſtance, ne ſe haſtoient point de conclure, & qu'ils ſe fioient plus à ce qu'ils pouvoient ſouffrir, qu'ils n'avoient pitié de ce qu'ils avoient ſouffert. Les aſſiegez le creurent ſi fort, qu'ils envoyerent un billet à ces Deputez, ſigné de Bouvens & de tous leurs Capitaines, leur declarer qu'ils ne pouvoient plus durer que deux jours, & qu'ils fiſſent leur compte là-deſſus.

1601. En Janvier. Le mal n'eſtoit pas ſi preſſant qu'ils le faiſoient : toutefois les Deputez en prirent l'alarme ſi chaude qu'ils ſupplierent auſſi-toſt le Legat de renoüer le Traité. Il n'en voulut rien faire qu'ils ne luy euſſent donné une Declaration par écrit que c'eſtoit à leur priere, & qu'ils ſigneroient tout ce qu'il auroit accordé. Ils avoient bien eu des lettres du Duc du huitiéme Janvier, qui leur enjoignoient de ſigner quand le Legat le leur commanderoit : mais lors que tout fut conclû, ils s'en excuſerent ſur ce que trois jours aprés ils avoient receu une autre dépeſche qui leur ordonnoit de differer juſqu'à ce que le Duc euſt conferé avec le Comte de Fuentes.

Ils devoient ſans doute s'en tenir à ce dernier ordre ; & toutefois le Legat qui ſe voyoit ſur le poinct d'avoir perdu toutes ſes peines, & de recevoir un ſenſible affront, employoit raiſons, prieres, & addreſſe, pour leur perſuader qu'ils eſtoient obligez de ſuivre le premier. L'Am-

baſſadeur d'Eſpagne joignoit ſes inſtances aux ſiennes, & la neceſſité des affaires de leur maiſtre les en preſſoit, car ils croyoient la Citadelle de Bourg perduë. Et de fait il y avoit prés de trois ſemaines que l'on y mangeoit les chevaux. Ils ne voyoient pourtant aucun moyen pour gauchir à ces derniers ordres : le Patriarche leur en trouva un; c'eſtoit que le Legat leur donnaſt une promeſſe ſignée de ſa main, *de faire agréer le Traité au Duc, de les relever de ſon indignation, & de garantir leurs perſonnes, declarant que ce qu'ils en avoient fait eſtoit par le reſpect qu'ils devoient à ſon autorité, & à cauſe du rang qu'il tenoit dans la Chreſtienté.* Sur l'aſſurance de cét écrit ils ſignerent le Traité le dix-ſeptiéme jour de Janvier : mais, à dire le vray, ce n'eſtoit pas une raiſon envers leur Duc, c'eſtoit pluſtoſt une offenſe, de reconnoître d'autres commandemens que les ſiens. Auſſi la negociation achevée, Arconas fut receu de luy avec une extrême froideur : Des Alymes craignant encore pis, n'oſa aller en Cour, mais ſe mit à faire ſon apologie ; Et ayant ſçeu qu'elle avoit davantage irrité le Duc, il changea de Souverain, & ſe retira dans la terre dont il portoit le nom, au païs de Bugey. 1601. En Janvier.

Le Duc & le Comte de Fuentes, differerent durant quelque temps de ratifier le Traité ; le Duc, parce qu'il euſt bien voulu que pour l'y obliger, le Roy Philippe ſon beau-frere l'euſt recompenſé de l'inégalité d'une échange qu'il luy vouloit faire paſſer pour fort deſavantageuſe ; le ſecond, parce qu'il deſiroit ardemment la guerre, haïſſant la perſonne du Roy, & ſe promettant vainement qu'il auroit le ſort des armes auſſi favorable de ce coſté-là, comme il l'avoit eu en Picardie.

Le Legat, qui pour lors eſtoit allé à Avignon, prit ſi chaudement l'alarme de leur refus, qu'il partit en poſte pour aller trouver le Comte à Milan, & en partant dépeſcha vers le Roy, pour le prier de n'entrer en aucune défiance de l'accompliſſement du Traité, & de prolonger la ſuſpenſion d'armes pour quinze jours. Le Duc de Savoye ſe fit encore attendre ſept ou huit jours ſans ſe rendre à Milan ; Et le Comte eſtant d'intelligence avec luy, s'excuſoit de ratifier qu'aprés que ce Prince l'auroit fait. Mais lors que le Roy Philippe luy eut fait ſçavoir ſa volonté, & que le Legat par une ruſe de ſon païs, luy ayant reproché que c'eſtoit luy qui empeſchoit le Duc de ſigner, l'eut picqué d'honneur, & l'eut obligé de luy déchiffrer tout le ſecret de l'affaire qui eſtoit entre luy & le Duc, il ne pût pas differer davantage. Et d'ailleurs le Duc ayant envoyé exprés un Gentilhomme dans Bourg avec ſon contreſeing, qui eſtoit la moitié d'une piece d'or, pour connoiſtre l'eſtat de la place, ſous pretexte d'y aller pour la rendre, apprit au vray que les aſſiegez ne pouvoient pas tenir plus de trois jours, à moins que de ſe manger les uns les autres.

Ainſi luy & le Comte ſignerent & envoyerent leur ratification à Lyon,

1601. où le Conneſtable, Sillery, & Janin, eſtoient demeurez pour la rece-
En Fevrier. voir. Le Roy en eſtoit party en poſte quinze jours auparavant pour s'en retourner à Paris ; la Reyne le ſuivit à petites journées, & y arriva au commencement de la Foire Saint Germain. Sur le milieu du Printemps l'un & l'autre allerent à Orleans gagner le Jubilé que le Pape y avoit envoyé.

Voicy la ſubſtance des principaux articles du Traité. *Le Duc délaiſſoit au Roy le pays de Breſſe, y compris Bourg avec ſes munitions & artillerie, le Bugey, le Valromey, & le Bailliage de Gex avec la riviere du Rhoſne depuis Geneve juſqu'à Lyon, à la reſerve du pont de Greſin, qu'il retenoit pour la commodité du paſſage. De plus il rendoit la ville, Chaſtellenie, & Tour du Pont de Chaſteau-Dauphin, & faiſoit démolir Beche-Dauphin. Le Roy en échange luy délaiſſoit le Marquiſat de Saluſſes, avec les villes de Cental, Demont, & Roque-Sparvieres, & luy rendoit toutes les places qu'il luy avoit priſes durant cette guerre.*

L'un & l'autre eſtoient tenus à l'entretenement des dons, recompenſes, & aſſignations faites par eux ou leurs predeceſſeurs ſur les terres qu'ils cedoient.

En Mars. Bouvens ſortit de la Citadelle de Bourg le neufiéme de Mars. S'il euſt eu des vivres on ne l'en euſt jamais tiré : mais la ville ayant eſté ſurpriſe d'emblée, comme nous l'avons dit, il n'en pût tranſporter dans la place. Ce qui fait voir qu'il eſt plus ſeur de les mettre dans les Citadelles que dans les Villes. Le Roy donna ce Gouvernement important à Pierre d'Eſcodeca Boeſſe qui eſtoit Huguenot, & partant plus ſeur de ce coſté-là.

En May, uin & Juil. et. *Dans l'armée du Comte de Fuentes il y avoit vingt-cinq mille hommes, il euſt bien deſiré les employer contre la France : mais le Conſeil d'Eſpagne les avoit deſtinez ailleurs. Il en paſſa la moitié en Flandres, l'autre vers le milieu du Printemps fut embarquée ſur des galeres pour une grande entrepriſe contre les Infidelles. On creut que c'eſtoit pour ſurprendre Alger, par le moyen de dix mille eſclaves Chreſtiens que l'on devoit armer quand on auroit mis pied à terre. Les barbares s'en deffierent, & les enfermerent tous dans des caves, enchaiſnez de doubles chaiſnes. Or que ce fuſt là le deſſein ou non, cét armement naval ayant couru la mer quelque temps, rentra dans ſes ports tout délabré, ſans avoir ſeulement fait mine de rien tenter.*

Une puiſſante diverſion des forces du Turc euſt bien raccommodé les affaires de l'Empereur Rodolfe : le Sultan Amurath III. avoit rompu la paix avec luy dés l'an 1591. aprés l'avoir faite avec le Perſan. Il eſt vray que pendant le reſte de ſon regne, il y avoit toûjours eu du deſavantage, & que ſon fils & ſucceſſeur Mahomet III. n'avoit pas eſté plus heureux durant la premiere année du ſien ; les Imperiaux ayant pris Strigonie, & Sinan ſon Grand Viſir ayant eſté honteuſement chaſſé par Sigiſmond Battory Prince de Tranſylvanie. Mais celle d'aprés, qui eſtoit

1596.

1596. *ce Sultan y eſtant allé en perſonne, emporta la fortereſſe d'Agria dans la haute Hongrie, que les Turcs appellent l'*inexpugnable, *& gagna une grande bataille ſur Mathias frere de l'Empereur, qui venoit trop tard au ſecours de cette place.* 1601. En Juillet

Les invaſions du Perſan qui luy recommença la guerre, & les mutineries des Janiſſaires, ralentirent ſes entrepriſes durant quelques années: mais comme il eut reporté ſes forces de ce coſté-là, l'Empereur ne s'aſſurant plus à la conduite de ſes Generaux qui le ſervoient fort mal, avoit jetté les yeux ſur le Duc de Mercœur, tant à cauſe de ſa valeur & de ſa qualité, que parce qu'il pouvoit mener avec luy grand nombre de Seigneurs François, qui autrement s'ennuyant de demeurer ſans occupation, ſe fuſſent jettez dans le ſervice des Provinces Vnies. Ce Duc accepta avec joye un employ ſi honorable, non pourtant ſans la permiſſion du Roy, & mena avec luy le Comte de Chaligny ſon frere, quantité de volontaires, & quelques compagnies de gens de guerre.

Il n'y a point d'Hiſtoire de ces temps-là qui n'ait pris plaiſir à décrire les exploits de ce genereux Prince; Elles racontent les grands efforts, quoy qu'inutiles, qu'il fit avec quinze cens hommes ſeulement, pour faire lever le ſiege qu'Ibrahim Baſſa avoit mis devant Caniſe avec ſoixante mille combattans, & pour l'obliger de donner bataille; Enſuite, quand il n'eut plus de vivres, ſa brave retraite, qui fut la plus belle que l'Europe euſt veuë en toutes ces guerres; Puis l'année ſuivante 1602 *la priſe d'Albe Royale, & la deffaite des Turcs qui marchoient pour ſecourir cette place. Aprés tant de belles actions, comme il revenoit en France pour ſes affaires domeſtiques, une fiévre pourprée l'attaqua dans la ville de Nuremberg, & l'envoya triompher dans le Ciel le dix-neufieme de Février.*

Scha Abbas Roy de Perſe ayant recommencé la guerre contre les Turcs, 1602. *avoit eſté perſuadé par un nommé Antoine Sirley Anglois de nation, un des plus grands fourbes de la terre, de rechercher l'alliance des Princes Chreſtiens contre leur ennemy commun. Son Ambaſſadeur conduit par cét Antoine, vit l'Empereur, le Pape & le Roy d'Eſpagne; ils luy firent tous grande reception & de magnifiques promeſſes, mais qui n'eurent aucun effet. Tout le profit de cette celebre Ambaſſade fut pour cét Antoine qui déroba la plus grande partie des preſens que le Perſan envoyoit aux Princes Chreſtiens.*

Mahomet averty du grand bruit qu'elle faiſoit dans l'Europe, & de ce que le Duc de Mercœur avec un petit nombre de François, donnoit plus de peine à ſes armées que n'avoient fait auparavant toutes les forces de l'Allemagne, depeſcha un Envoye vers le Roy, pour le prier de rappeller ce Prince, & de renouveller les anciennes alliances d'entre la Maiſon de France & celle des Ottomans. Cét Envoyé n'eſtoit qu'un ſimple Medecin ſans aucune ſuite. Ce n'eſt pas que ces barbares ſoient aſſez inſolens pour tenir les Rois de France au deſſous de leur grandeur, mais

1601. *parce que ces Rois meſmes n'ont pas voulu recevoir de cette part-là des Ambaſſades d'éclat, de peur de provoquer la haine & les reproches du reſte de la Chreſtienté. Au reſte, l'effet de cette negociation ne fut pas plus conſiderable que l'Envoyé.*

Le traitté de Vervin n'empeſchoit pas que les deux Rois ne cherchaſſent à prendre leurs avantages l'un ſur l'autre. L'Eſpagnol reprochoit au Roy qu'il aſſiſtoit d'argent les Provinces-Unies, & qu'il permettoit à ſes ſujets de les aller ſervir avec des compagnies de Cavalerie, & des Regimens tout entiers. Quant au premier, il répondit que s'il leur envoyoit de l'argent, c'eſtoit qu'il leur en devoit beaucoup: mais pour le ſecond, il ne ſceut pas s'empeſcher de deffendre aux François de porter les armes pour ces Provinces, quoy qu'en effet il fût bien aiſe de n'eſtre pas obéi en ce point-là, & qu'il ſceuſt fort mauvais gré à ceux qui alloient au ſervice des Eſpagnols.

De ſon coſté il diſoit avoir de bien grands ſujets de les accuſer d'infidelité; Il ſe plaignoit de ce qu'ils avoient envoyé des troupes au Duc de Savoye; de ce que le Comte de Fuentes avoit eſſayé de former une entrepriſe ſur Marſeille; de ce qu'ils luy avoient débauché le Mareſchal de Biron; & de ce qu'ils entretenoient toûjours des intelligences avec les Grands de ſon Eſtat pour y rallumer une guerre civile.

Il s'en falut peu, qu'eſtant déja irrité par ces ſourdes offenſes, il ne ſe portât à une derniere rupture, pour un inſulte que les Eſpagnols firent à l'Ambaſſadeur qu'il avoit à Madrid, c'eſtoit Antoine de Silly Rochepot. Quelques jeunes Gentils-hommes de la ſuite de ce Seigneur, entre leſquels eſtoit ſon neveu, ayant pris querelle un ſoir en ſe baignant à la riviere, avec quelques Eſpagnols, qu'ils maintenoient avoir eſté les aggreſſeurs, en tuerent deux. Les morts eſtant des meilleures maiſons de la ville, leurs parens & leurs amis eſmeurent tellement le peuple qu'il courut en foule au logis de l'Ambaſſadeur pour ſe faire juſtice par la force. L'Alcade, ils appellent ainſi le Juge, à la ſuite de la Cour, ne trouva point d'autre moyen d'appaiſer cette furie, que d'aller luy-meſme à main forte chez l'Ambaſſadeur, de rompre les portes, & d'emmener ces Gentils-hommes priſonniers. C'eſtoit un attentat digne de reparation, que de forcer une maiſon qui devoit eſtre ſacrée, le Roy d'Eſpagne n'en fit pourtant aucune juſtice, & meſme retint les priſonniers quand l'émotion fut ceſſée, comme s'ils euſſent eſté ſes juſticiables. Le Roy ſe plaignit donc hautement à tous les Princes Chrétiens qu'on avoit violé le droit des gens, & la majeſté de la France, rappella ſon Ambaſſadeur, luy enjoignant de partir ſans prendre congé du Roy d'Eſpagne, & deffendit tout le commerce à ſes ſujets avec les Eſpagnols.

Les peuples de ces frontieres-là apprehendoient déja les malheurs d'une ſanglante guerre, & eſtoient d'autant plus alarmez, qu'on publioit que cette cloche d'Arragon, qu'ils nomment miraculeuſe, avoit

ſonné pluſieurs fois d'elle-meſme, ce qui n'arrivoit jamais, diſent-ils, ſans preſager quelque grand accident ; Et que le jour de l'Invention ſainte Croix troiſiéme de May, il eſtoit arrivé dans le village de Cudos proche de Baſas en Gaſcogne, qu'une femme découvrant ſa paſte qu'elle avoit enveloppée d'une nape, avoit apperceu des croix de ſang en l'une & en l'autre. Elles furent veuës de grand nombre de perſonnes, & le Vicaire de la Cure du lieu meſme en porta à l'Eveſque. Ce qui ne ſemblera peut-eſtre pas ſi merveilleux à ceux qui ſçauront que parmy le bon bled il en croiſt quelquefois de faux, dont la farine eſtant paiſtrie ſemble eſtre détrempée avec du ſang. 1601. En Aouſt & ſuiv.

Or le Duc de Lerme Miniſtre du Roy Philippe, apprehendant la guerre comme la ruïne de ſa fortune, pria le Pape de la part de ſon maiſtre de ſe rendre mediateur d'un accommodement, & pour cela luy fit remettre les priſonniers entre les mains. Le Pape les remit entre celles de l'Ambaſſadeur de France à Rome, & pria le Roy de renvoyer un Ambaſſadeur en Eſpagne, l'aſſurant qu'il y ſeroit receu auſſi honorablement qu'il le ſçauroit deſirer. Le Roy y envoya donc Emery Joubert de Barraut en la place de Rochepot. Les principaux Officiers allerent au devant de luy à l'entrée des villes ; quand il fut à la Cour, les Grands luy rendirent viſite, & trois jours aprés il eut audience favorable.

Durant la chaleur de ce demeſlé, le Roy eſtant allé à Calais, l'Archiduc qui aſſiegeoit Oſtende, eut grand peur qu'il ne fuſt venu là que pour le troubler dans ſon entrepriſe, & luy envoya faire compliment en termes d'un homme qui a peur & qui prie. Le Roy l'aſſura qu'il ne penſoit point à luy faire aucun empeſchement, & qu'il deſiroit obſerver la paix, pourveu que du coſté d'Eſpagne on luy fit raiſon.

En effet, ce n'eſtoit pas ce ſujet-là qui l'avoit mené à Calais, mais le deſir de negocier de plus prés avec la Reyne d'Angleterre. Cette Princeſſe ayant à luy communiquer des projets qu'elle avoit faits pour ruïner la Maiſon d'Auſtriche, bruſloit d'envie de conferer avec luy-meſme, & ſe flatoit de l'eſperance qu'il luy accorderoit une entreveuë ſur la mer entre Douvre & Calais. Mais Biron fut chargé de la part du Roy, de luy aller faire ſes excuſes de ce qu'il ne pouvoit pas avoir cette joye.

Tandis qu'il ſe preparoit à cette Ambaſſade, Roſny paſſa en Angleterre pour taſcher de découvrir les penſées de cette Reyne. Il feignit de n'avoir aucun ordre de la voir, mais la curioſité ſeulement de s'aller promener à Londres : il fut reconnu d'abord, comme il le deſiroit, par les Anglois qui le menerent vers elle ; Et il apprit de ſes intentions ce qu'elle voulut bien luy en faire connoiſtre. Quand elle ſçeut que le Roy la privoit du contentement de l'entreveuë, qu'elle avoit ſi ardemment deſirée, elle ſe retira dans un de ſes Chaſteaux à quarante

1601. milles de Londres ; Et ce fut là qu'elle receut le Mareſchal de Biron, & qu'elle employa toutes les magnificences poſſibles pour le traiter. Delà elle le ramena à Londres, où elle luy montra, peut-eſtre à deſſein, la teſte du Comte d'Eſſex, autrefois ſon favory, plantée ſur la Tour, entre celles de pluſieurs autres Anglois qu'elle avoit fait mourir pour avoir conjuré contre ſa perſonne.

Toute la France, mais principalement le Roy, eſtoit dans l'impatience de ſçavoir, ſi ce que la Reyne portoit dans ſes flancs, ſeroit l'accompliſſement de ſes ſouhaits : ſçachant donc qu'elle approchoit du terme, il partit en diligence de Calais pour ſe trouver à ſes couches. Elle les fit à Fontaine-bleau, & enfanta un fils, qui vint au monde un

En Septembre. Jeudy vingt-ſeptiéme de Septembre ſur les onze heures du ſoir ; on le nomma LOÜIS. Le pere tranſporté de joye, luy mit le jour meſme ſon épée à la main, ſuivant la couſtume des Rois ſes predeceſſeurs, demandant cette grace à Dieu qu'il s'en puſt ſervir quelque jour pour ſa gloire, & pour le bien de ſes ſujets. La naiſſance de ce petit Prince avoit eſté precedée d'un tremblement de terre ; qu'on a expliqué depuis pour un préſage des grandes guerres dont toute l'Europe devoit eſtre ébranlée durant ſon regne.

Cinq jours auparavant, ſçavoir le vingt-deuxiéme du mois, Feſte de ſaint Maurice, il eſtoit né une fille à Philippe Roy d'Eſpagne, à laquelle on donna les noms d'*Anne-Marie-Maurice*. Ceux qui ſe méloient de penetrer dans l'avenir, voyant que le Ciel avoit fait naiſtre ces deux premiers enfans d'un ſexe different, & ſi prés l'un de l'autre, predirent dés lors qu'il avoit deſſein de les conjoindre quelque jour enſemble, pour produire un Prince, qui uniſt en ſa perſonne toute la grandeur de ces deux auguſtes Maiſons.

En Octobre Le Dauphin fit ſa premiere entrée à Paris le trentiéme jour d'aprés ſa naiſſance : ſon berceau eſtoit porté dans une litiere accompagné de la Dame de Montglas ſa Gouvernante, & de ſa Nourrice. Le Prevoſt des Marchands & les Eſchevins, ſortirent bien loin dans le Faux-bourg pour le recevoir, & luy firent une harangue ; la Gouvernante y repondit.

En Avril. Au mois d'Avril, il ſe mût un differend qui penſa broüiller toute la Provence, entre l'Archeveſque d'Aix, c'eſtoit Paul Huraud de l'Hôpital, & le Parlement. Un Preſtre avoit forcé un petit garçon de ſix à ſept ans : comme les parens en faiſoient informer, l'Official de l'Archeveſque ordonna que les parties procederoient pardevant luy : mais ſur l'appel comme d'abus interjetté par les parens, le Parlement ordonna qu'il en ſeroit informé par le Juge Royal. Enfin le Preſtre par Arreſt fut condamné au ſupplice que ſon abomination meritoit. Avant que de l'executer, le Parlement ſomma l'Archeveſque de le dégrader : mais comme en Provence les Eccleſiaſtiques avoient accouſtumé de joüir des meſmes Privileges & franchiſes, dont ils joüiſſent en Italie

l'Archeveſque ſe plaignant qu'on avoit enfraint les libertez de l'Egliſe, excommunia tous les Conſeillers qui avoient aſſiſté à ce procez, deffendit par tout ſon Dioceſe de leur adminiſtrer les Sacremens, & envoya par toutes les Egliſes un Bref qui contenoit leurs noms. Le ſcandale en fut d'autant plus grand, que cela arriva proche les Feſtes de Paſques. Le Parlement offenſé de ce procedé, adjourna l'Archeveſque, & à faute par luy de comparoiſtre, declara ſon Bref calomnieux, & ſon excommunication nulle & abuſive, ordonna qu'il la leveroit, & qu'il en mettroit un acte au Greffe de la Cour dans trois jours, à faute dequoy il payeroit dix mille écus d'amende. Cependant l'Archeveſque s'opiniaſtrant à ne ſe point relaſcher, & le Parlement à l'y contraindre, le peuple ſe diviſoit en deux partis, & s'échauffoit, avec danger de quelque grande émotion : neantmoins comme le Parlement eut ordonné la ſaiſie du temporel de l'Archeveſque, ce qui eſt le frein des Eccleſiaſtiques, quand ils ſont plus amoureux de leurs revenus que de leur devoir & de leur dignité, ce Prelat donna bien-toſt les mains: il leva ſon excommunication purement & ſimplement, & manda à ſes Dioceſains de recevoir à la Communion les Juges qu'il en avoit privez. 1601. En Avril.

L'année ſuivante au mois de Mars il arriva un ſcandale preſque pareil à Bordeaux. L'Archeveſque qui eſtoit le Cardinal de Sourdis, eſprit fort chaud, avoit démoly un Autel dans l'Egliſe ſaint André ſa Cathedrale, ſans en avoir communiqué au Chapitre. Les Chanoines s'eſtant mis en devoir de le rebaſtir, furent chaſſez un peu rudement par ſes gens. Le Parlement prit leur cauſe en main, & ſur leurs plaintes fit empriſonner le Maçon qui avoit abattu l'Autel. Le Cardinal rompit la priſon & l'en tira. Quelques jours aprés, le Parlement aſſiſté des Jurats qui luy preſterent main forte, fit rebaſtir l'Autel. Le Cardinal en fut ſi outre, que le Dimanche ſuivant, comme il ſceut que le premier Preſident, il s'appelloit Godefroy Malloüin Seſſac, & le Preſident de Verdun, entendoient la Meſſe en l'Egliſe de ſaint Projećt, il y alla avec la Croix Archiepiſcopale, & le ſaint Sacrement, & là les excommunia à chandelles eſteintes. Le Parlement fort irrité de l'injure faite à tout le Corps dans ſon Chef, donna un Arreſt qui luy enjoignoit de revoquer ſes cenſures, & d'en faire publier la revocation dans la meſme Egliſe à peine de quatre mille écus d'amende, deffendant à tous Eveſques d'en uſer à l'avenir contre les Juges faiſans la fonction de leurs Charges, à peine de 10000. écus d'amende. Le Roy ayant receu les plaintes des parties, évoqua l'affaire à ſoy, & en retint la connoiſſance pour ralentir les chaleurs des uns & des autres. En Mars.

Il ſe publia cette année pluſieurs Edits & Reglemens neceſſaires pour décharger les coffres du Roy, & pour faire couler l'argent. Il y eut entre autres, la ſuppreſſion des Triennaux qu'on avoit créez pour la neceſſité du ſiege d'Amiens, & leur rembourſement par les anciens &

1601. alternatifs. On reſerva neanmoins ceux de l'épargne, des parties caſuelles, de l'extraordinaire des guerres & quelques autres. Aprés cela, fut publiée la deffenſe de tranſporter or ny argent hors du Royaume; Et celle de plus expoſer aucunes monnoyes eſtrangeres, excepté les piſtoles & les reales d'Eſpagne. Il ſe publia auſſi deux Edits, l'un qui mettoit pour l'avenir la conſtitution des rentes hypotheques au denier ſeize; Auparavant elles avoient eſté au denier dix & 12. & les plus hautes au denier 14. auquel elles ſont demeurées long-temps en Normandie. L'autre qui deffendoit de porter de l'or & de l'argent ſur les habits, & de prodiguer ces prétieux metaux en dorures. Le Roy autoriſa cette loy par ſon exemple, & fit mauvais viſage à un Prince qui oſa paroiſtre devant luy avec des clinquants. Cette reforme décontenança extrémement les coquettes & les galands, & fut comptée au rang des deſolations publiques par ces ſortes de perſonnes, qui n'ont point d'autres advantages que ceux que le Paſſementier & le Tailleur leur preſtent.

La cauſe la plus univerſelle des deſordres & de la corruption, eſtoit le luxe; la maltoſte avoit elevé ce monſtre ſuperbe & delicat: mais à dire vray, l'un & l'autre en ce temps-là, eſtoient encore au berceau. Les traittans & les financiers ayant abondance d'argent, qui le plus ſouvent ne leur couſtoit qu'un trait de plume, le prodiguoient en toutes ſortes de ſuperfluitez; Et la pluſpart des Gentils-hommes, qui ſe piquoient d'égaler ces foles deſpenſes, crevoient à force de s'enfler, comme fit la grenouïlle d'Eſope. Puis lors qu'ils eſtoient tellement ruinez qu'ils n'avoient plus rien à vendre que leur honneur, ils eſpouſoient les filles de ces gens-là, afin d'avoir un riche mariage, qu'ils n'euſſent ſceu trouver dans des maiſons de qualité & de vertu; ſans conſiderer que d'un ſang ſi vilain & ſi mauvais, il ne pouvoit naiſtre qu'une engeance vicieuſe & corrompuë.

Il eſtoit neceſſaire de reprimer l'inſolence de ces pillards, & de châtier leurs brigandages, qui la cauſoient. Le Roy, pour cet effet, eſtablit une CHAMBRE ROYALE, qu'il compoſa des Juges de la probité la plus apparente, choiſis d'entre les Maiſtres des Requeſtes, dans ſon Parlement, & dans la Cour des Aydes de Paris. Le peuple qui ſe remplit facilement de vaines eſperances, s'imaginoit qu'auſſi-toſt le gibet luy feroit juſtice de ces voleurs en titre d'Office, & que leurs dépoüilles tourneroient, ſinon toutes, au moins en partie, au ſoulament de ceux qu'ils avoient dépoüillez. Mais à force de preſents ils trouverent de bons interceſſeurs; quelques Seigneurs des plus puiſſans, quelques belles Dames, & les miniſtres des plaiſirs du Roy, attaquerent la clemence de ce bon Prince par tant de machines & d'importunitez, qu'il receut ces gens-là à compoſition, & ne les chaſtia que par la bourſe, encore fort legerement. Cette recherche recommença à 3. ans delà ſous un autre titre, mais elle fut éteinte de meſme.

Ainſi le public, bien eloigné d'avoir la ſatisfaction ſi juſtement attenduë, eut le déplaiſir de voir que cette Chambre n'avoit ſervy qu'à aſſurer le butin à ceux qui avoient pillé le Royaume. Et d'ailleurs on ne diſcerna point les innocens, ſi peu qu'il y en avoit, d'avec les coupables, & ce ne fut pas les plus méchans, mais les plus foibles qui ſe trouverent les plus maltraittez. 1601.

L'avanture du pretendu Sebaſtien Roy de Portugal, exerça durant quelques années la curioſité des plus clair-voyans, & fit faire divers jugemens ſelon que les eſprits eſtoient diverſement diſpoſez. Il ſe trouva un homme qui ſe diſoit eſtre ce Prince, & qui contoit qu'il s'eſtoit miraculeuſement eſchappé d'entre les mains des Maures. Les Portuguais creurent facilement que c'eſtoit luy, les Italiens en douterent, les Eſpagnols le traiterent de fourbe & de magicien. Il contoit ſi bien ou ſa fable ou ſon hiſtoire, & donnoit tant de preuves & tant de marques de ce qu'il diſoit eſtre, qu'on ne le pouvoit ſurprendre en menſonge. Le Senat de Veniſe, auquel il s'adreſſa premierement l'an 1598. *trouva ſes reſponſes tres-pertinentes ſur toutes les queſtions qu'on luy faiſoit : mais l'Ambaſſadeur d'Eſpagne vers la Seigneurie, cria tant qu'elle le fit arreſter priſonnier, & aprés l'avoir detenu deux ans, le condamna à ſortir de ſes terres dans huit jours. Les Marchands Portuguais qui ſe trouverent pour lors à Veniſe, le traveſtirent en Jacobin pour le mener à Rome ſur la fin de l'année* 1600. *Comme il paſſoit à Florence, le Grand Duc l'y retint, & craignant d'offenſer le Roy d'Eſpagne, qui avoit une armée navale ſur ces coſtes-là, le remit bien-toſt entre les mains du Viceroy de Naples. Le Viceroy l'ayant gardé quelque temps, le fit raſer, & l'envoya aux Galeres, qui le menerent en Eſpagne. Il y fut reſſerré dans une eſtroite priſon au Chaſteau de ſaint Lucar, & y mourut au bout de quelque temps. Ce fut une horrible injuſtice, s'il eſtoit Dom Sebaſtien, mais une peine bien legere, ſi c'eſtoit un impoſteur.*

Quelques années auparavant il en avoit paru un autre en Portugal venu des Iſles Terceres, qui avoit joüé le meſme perſonnage, ayant aſſemblé ſix ou ſept mille hommes, créé de grands Officiers, & donné les Charges de la Couronne. Le Cardinal d'Auſtriche Viceroy de Portugal, avoit diſſipé cét amas confus de canailles & fait mourir le faux Roy & ſes plus zelez ſuppoſts.

L'année 1602. trouva la Cour toute en réjoüiſſances: ce n'eſtoit que feſtins, balets, parties de chaſſe, & grand jeu. D'ailleurs les Courtiſans ſe promettoient un ſiecle d'or, par la découverte de quelques mines d'or, d'argent, de cuivre, & d'eſtain, qu'on faiſoit beaucoup plus abondantes qu'elles n'eſtoient. Tellement que par un Edit, qui pourtant ne fut verifié qu'en Juin, Bellegarde grand Eſcuyer, s'en fit donner la Charge de grand Maiſtre, Beaulieu-Ruſé Secretaire d'Eſtat celle de Lieutenant, Beringhen premier Valet de Chambre, le Contrôlle general, & Villemareüil Conſeiller au Parlement, l'Office de Pre- 1602.

1602. sident pour connoiſtre de ces matieres, & des cauſes des ouvriers qui
En Janvier. y ſeroient employez. Les flateurs ne manquerent pas de dire que le Ciel avoit reſervé ce bonheur pour le regne de Henry le Grand, & que la terre amoureuſe de ſes vertus incomparables, avoit ouvert ſon ſein pour luy faire preſent de ce qu'elle avoit de plus riche & de plus beau: mais quand on vint à travailler à ces mines, la deſpenſe ſe trouva plus grande que le profit, de ſorte que toutes ces richeſſes metalliques s'en allerent en fumée comme du vif argent.

Depuis que l'alliance d'entre la France & les Suiſſes & Griſons, eſtoit expirée par la mort du Roy Henry III. les Agents d'Eſpagne n'avoient rien oublié pour en deſtacher entierement ces peuples, & pour les engager avec eux: particulierement les cinq petits Cantons Catholiques; ſi bien que depuis quelque temps ceux-cy avoient fait une ligue avec eux & avec le Duc de Savoye. Le Roy deſirant ardemment de renouveller celle de la France avec eux, aux meſmes conditions que ſes Predeceſſeurs, François Hotman Morfontaine, ſon Ambaſſadeur en ce pays-là, avoit commencé d'en ébaucher le traitté; Et il l'euſt fort advancé s'il n'euſt eſté prevenu de la mort, qui le ſurprit à Soleurre. Depuis Emeric de Vic ſubſtitué en ſa place, avoit repris ſes briſées; & ſur la fin de l'année precedente Sillery avoit eſté envoyé extraordinairement vers ces peuples, pour achever l'affaire.

La plus grande difficulté qu'il y eut, ce fut d'accorder le traitté des cinq petits Cantons avec celuy que la France leur demandoit ſur le pied des anciens. Sillery croyoit l'avoir ſurmontée par une promeſſe qu'il leur avoit faite de leur payer un millon d'or pour ce qui leur eſtoit dû de vieux. Mais le retardement du payement (injure tres-ſenſible à leur égard) avoit donné occaſion aux emiſſaires d'Eſpagne & de Savoye, de jetter des chagrins & du dépit dans ces eſprits ſoupçonneux; tellement que tout s'en alloit rompu quand le Mareſchal de Biron ar-
En Janvier. riva à Soleurre au mois de Janvier de cette année 1602. avec une grande ſuite & un pompeux equipage.

Sa magnifique deſpenſe, ſon diſcours tout martial, & l'éclat de ſes beaux faits, dont les Suiſſes avoient eſté ſi ſouvent témoins, purent beaucoup envers ces peuples guerriers; puis les voitures d'argent qui le ſuivoient de prés, acheverent de les combler. L'alliance fut donc renouvellée, *pour durer, non ſeulement pendant la vie du Roy comme les precedentes, mais encore pendant celle du Dauphin.* Le Mareſchal couronna cette feſte par la magnificence d'un ſomptueux banquet, où il fit merveilles de preſcher les grandeurs du Roy, & les forces de la France. Ce ne fut pas là le moindre de ſes ſervices, mais ce fut le dernier jour de ſa gloire & de ſon bonheur. A ſon retour ayant ſceu que Laffin, dont il ſe deffioit extrémement, eſtoit mandé en Cour, il ſe tint
En Avril & ſuiv. en Bourgogne ſans en vouloir partir, juſqu'au mois de Juin.

Il avoit eſté octroyé par les Eſtats de Roüen une levée du ſol pour livre

livre ſur les denrées qui entreroient dans les Villes, mais pour trois ans ſeulement : le terme expiré, cet impoſt ſe continuoit avec beaucoup de rigueur ; Et les Partiſans avoient dreſſé une pancarte contenant le prix de toutes les Marchandiſes, qui eſtoit attachée dans les Bureaux, à toutes les portes des Villes. Celles de Guyenne & de Languedoc ne pouvoient ſouffrir une impoſition ſi odieuſe, & qui d'ailleurs n'eſtoit plus deuë : Limoges & la Rochelle s'en deffendoient à vive force ; toutes les autres eſtoient preſtes de ſuivre ce branſle ; il couroit des emiſſaires par ces pays-là qui ſouffloient le feu ; Et il y avoit danger qu'il n'embraſaſt toutes ces Provinces, ſi on ne travailloit de bonne heure à l'éteindre. Pour cet effet le Roy alla à Blois & puis à Poitiers, & envoya le Preſident Jambeville en Limoſin. 1602. En May.

La conduite de ce Magiſtrat fut fort vigoureuſe, il oſta le chaperon aux Conſuls de Limoges qui eſtoient en Charge, & fit paſſer trois ou quatre des plus factieux par la rigueur de la juſtice. Par ce moyen, il accoiſa le tumulte en Limoſin : comme d'autre coſté le voyage de Roſny à la Rochelle, diſpoſa les peuples de cette Ville altiere à recevoir la *Pancarte*, ſeulement pour la forme. Elle fut donc remiſe par toutes les villes. Quelques mois aprés, le Roy eſtant ſatisfait de l'obeïſſance de ſes ſujets, &, qui plus eſt, trouvant que cet impoſt ne luy apportoit guere moins de dépenſe que de recepte, le revoqua & le convertit en une modique ſubvention ; Car des impoſts, quoy qu'on les aboliſſe, il en reſte toûjours quelque cicatrice comme des playes.

Tandis que le Roy eſtoit en Poitou, le Parlement les Chambres aſſemblées, enſuite d'une mercuriale, & à l'inſtance principalement du Preſident Seguier grand homme de bien, & qui eſtoit ſouſtenu des Enqueſtes, ordonna que les Avocats, ſuivant le 161. article des Eſtats de Blois, écriroient & paraferoient à la fin de leurs écritures ce qu'ils auroient receu pour leur ſalaire, & qu'ils bailleroient auſſi certificat de ce qu'ils auroient touché pour leurs plaidoyers. Il donna cét Arreſt le 13. de May, ſur le deſir que le Roy témoignoit pour la reforme des abus de la juſtice, & ſur une plainte que fit le Duc de Piney, qu'un Avocat luy avoit demandé quinze cens écus pour plaider une cauſe. Comme les Avocats refuſerent d'y obéïr, il y en eut un ſecond, qui enjoignoit à ceux qui ne voudroient pas plaider, d'en faire leur declaration au Greffe, apres laquelle il leur eſtoit deffendu d'exercer leur profeſſion ſur peine de faux.

Le lendemain que celuy-cy leur eut eſté prononcé en pleine aſſemblée, on les vit ſortir de la chambre des conſultations deux à deux, au nombre de trois cens ſept, qui allerent au Greffe poſer leurs chaperons, & declarer qu'ils y obeiſſoient. Le Palais fut muet neuf ou dix jours : quelques Courtiſans conſeilloient au Roy de les laiſſer en cet eſtat dont peut-eſtre ils ſe fuſſent ennuyez pluſtoſt que luy : mais comme il avoit d'autres ſoins plus preſſans que celuy-là, & que cette broüillerie

1602. commençoit à paſſer en émotion, il voulut la terminer, & fit expedier des lettres qui les remettoient dans leurs fonctions ordinaires, & leur commandoient de retourner au barreau, & d'obéir au premier Arreſt. Ce n'eſtoit que pour la forme : car les Juges meſmes qui l'avoient donné fermerent les yeux, & le laiſſerent abroger.

On ſoupçonnoit avec apparence, que les ſouſlevemens de la Guyenne eſtoient une traînée des mines du Mareſchal de Biron ; Et il ſembloit qu'au meſme temps qu'elles devoient joüer, l'Eſpagnol ſe preparoit pour donner l'aſſaut, & entrer dans le Royaume. Car il avoit levé une nombreuſe armée par terre, qu'il tenoit ſur la frontiere, & il en dreſſoit une autre par mer ſous le commandement de Jean de Cardonne. Il publioit que la premiere eſtoit pour envoyer en Flandre : & la ſeconde pour aller executer une entrepriſe ſur Alger avec l'aſſiſtance du Roy de Fez : mais on apprehendoit que la premiere ne fuſt pluſtoſt pour jetter en Bourgogne, & l'autre pour ſurprendre quelque port de mer en Provence.

L'Eſpagnol monſtroit aſſez par le traitement qu'il fit alors à Alexandre Carette, Marquis de Final, qui eſtoit compris au nombre des alliez du Roy, qu'il ne ſe ſouciоit gueres d'obſerver le traitté de Vervin. Car Fuentes ſe ſaiſit de Final, ayant gagné la garniſon de cette place en luy payant 12. ou 15. monſtres qui luy eſtoient deuës. La grande vieilleſſe de ce pauvre Seigneur, qui eſtoit âgé de prés de 80. ans, & deſtitué d'enfans, luy donna la hardieſſe de faire cette uſurpation ; & le bon homme ne put jamais en avoir d'autre juſtice, ſinon qu'on luy donna je ne ſçay quelle penſion à prendre au Royaume de Naples.

La crainte de quelque terrible coup tenoit le Roy en de continuelles alarmes : il revint de Poitou à Fontaine-bleau, afin d'achever d'approfondir la conſpiration, croyant que lors qu'il l'auroit une fois éventée, elle ne ſeroit plus dangereuſe. C'eſt pour cela qu'il avoit voulu, à quelque prix que ce fuſt, faire venir Laffin qui en ſçavoit tout le ſecret. Nous avons marqué le ſujet du mécontentement que cét homme avoit de Biron. On a creu qu'il donnoit avis au Roy de ſes pratiques il y avoit aſſez long-temps ; du moins il eſt certain qu'il meditoit de le faire, & de ſe munir de pieces pour verifier ſon accuſation.

Voicy ſurquoy on ſe fonde : Biron avoit écrit de ſa main un projet de la conſpiration, Laffin luy perſuada qu'il eſtoit dangereux de le garder, & qu'il en faloit ſeulement reſerver une copie. Biron le luy donna, pour en faire une en ſa preſence. Quand il l'euſt faite, il bouchonna l'original & le jetta au feu : mais comme Biron, au lieu de le voir bruſler, (negligence de grand Seigneur) eut tourné le dos à la cheminée, il retira adroitement ce papier, & le ſerra dans ſa poche. Ainſi quelques-uns ont creu que cét homme, accablé de dettes, de crimes, & de mauvaiſes affaires, entretenoit cét eſprit fougueux dans ſes emportemens, afin de tirer de grands avantages de la vente de ſes ſecrets, & que s'il

euſt voulu, il luy euſt bien oſté toutes ces fantaiſies de la teſte ; principalement depuis que la Reyne eut accouché d'un fils. Car parmy les lettres que ce Mareſchal luy avoit écrites, il s'en trouva une qui diſoit, *Que puiſque Dieu avoit donné un Dauphin au Roy, il ne voulut plus ſonger à toutes ces folies, & qu'il le prioit de s'en revenir.* 1602. En May

Lors que Biron ſceut qu'il eſtoit preſſé par le Roy d'aller en Cour, il luy envoya un Gentil-homme, le faire ſouvenir de ſes ſermens, luy repreſenter qu'il avoit ſon honneur & ſa vie entre les mains, & le prier ſur tout, de bruſler toutes ſes lettres & papiers, & de ſe deffaire d'un certain * Curé qu'ils avoient employé à quelque méchant coup.

Mais Laffin eſtant venu à Fontaine-bleau, revela tout au Roy, luy livra toutes les lettres & toutes les pieces, & luy nomma les conjurez ; Mais il y impliqua ſi grand nombre de perſonnes de qualité, Roſny meſme, que le Roy tout eſtonné de la grandeur du peril, fut durant quelques jours ſans ſçavoir à qui il devoit ſe confier.

* Voilà comme les Grands font perir les inſtruments de leurs crimes pour en faire perdre la preuve.

Son conſeil ſecret trouva bon de diſſimuler à l'égard de pluſieurs des accuſez, auſſi bien n'y avoit-il aucune preuve contre eux que la depoſition de Laffin. C'euſt eſté mettre le feu dans toute la France que de s'en prendre à tant de gens puiſſans à la fois, il eſtoit plus ſeur de leur laiſſer le moyen de s'en repentir, que de les mettre dans la neceſſité de chercher leur ſalut dans une rebellion deſeſperée. Voila pourquoy de toutes les lettres que Laffin fournit, on ne fit paroiſtre que celles qui parloient ſeulement de Biron ; il y en avoit quelque vingt-cinq. Le Roy les donna à garder au Chancelier, qui de peur de les égarer, les couſit dans la doublure de ſon pourpoint.

Cela s'eſtoit paſſé avant que le Roy allaſt à Poitiers. Durant ſon voyage Pierre Fougeu Deſcures, & puis le Preſident Janin eſtant allez en Bourgogne, travaillerent à diſpoſer Biron à venir à la Cour. Sa conſcience, ſes amis, les pronoſtications auſquelles il eſtoit fort attaché, pluſieurs preſages ſiniſtres, l'empreſſement avec lequel on s'efforçoit de le faire partir, l'en diſſuadoient ; Au contraire l'aſſurance poſitive que le Baron de Lux, fraiſchement revenu de la Cour, luy donnoit que Laffin n'avoit rien découvert, la profonde diſſimulation du Roy, qui dit un jour devant ce Baron, qu'il eſtoit bien aiſe que Laffin l'euſt éclaircy de pluſieurs ſoupçons qu'on luy avoit fait concevoir de l'innocence de Biron, la honte qu'eut ce Mareſchal de témoigner de la peur, & de donner avantage à ſes ennemis qui ſouhaittoient de le voir dans la rebellion ; la crainte d'eſtre pouſſé hors de ſon Gouvernement s'il n'obéïſſoit ; & avec cela ſon mauvais deſtin, luy firent prendre la reſolution de ſe rendre auprés du Roy.

Avant qu'il partiſt, il receut un billet d'un Seigneur ſon intime amy, qui luy conſeilloit de paſſer pluſtoſt en Franche-Comté : car il n'y avoit plus de ſeureté pour luy en Bourgogne, les Agens du Roy y ayant diſpoſé toutes choſes pour l'inveſtir. Sur le chemin il luy en fut

1602. En Juin. rendu encore plusieurs autres de la mesme sorte. A Montargis le luy en donna un si pressant, qu'il pensa rebrousser tout court : neanmoins il s'opiniastra à son mal-heur, & arriva à Fontaine-bleau le quatorziéme de Juin.

Le Duc d'Espernon envoya au devant luy offrir son service, croyant que les mauvais bruits qui couroient de luy, n'estoient que des calomnies de ses ennemis. Quand il fut à la Cour, il n'y trouva point les applaudissemens accoustumez, & il pût bien juger par la mine des courtisans, de la disposition du Prince. Par tout où il alloit, sa presence mettoit de la froideur sur les visages, peu de gens l'abordoient, & la plusspart ne luy parloient qu'avec peine. Mais leur contenance morne luy disoit assez le danger où il estoit ; Et s'il n'enrendoit pas ce langage, un billet de la Comtesse de Rousſy sa sœur, luy parloit plus clairement, le priant de se sauver avant qu'il fust garde de plus prés.

Cela luy eust peut-estre esté fort difficile, tant il estoit soigneusement observé : mais il n'avoit pas besoin de pourvoir à son salut par cette voye, le Roy luy-mesme luy en ouvroit une plus seure & plus honorable. Il avoit resolu, & son Conseil avoit loüé cette resolution, d'user de clemence en son endroit, & d'oublier tout le passé, pourveu qu'il luy déchifrast de bonne foy toutes les menées & tous les instrumens de cette conspiration, afin que sçachant au vray de quel costé le mal devoit venir, il ne fust plus travaillé de tant d'inquietudes, de soupçons, & de craintes.

Il fit donc trois differentes tentatives pour l'obliger à luy avoüer franchement la verité. La premiere dés le matin mesme qu'il arriva en Cour, l'ayant tiré à part dans une des allées du jardin : l'autre l'apresdinée du mesme jour l'ayant appellé dans son cabinet : Et la troisiéme le lendemain matin à la promenade dans une allée à l'écart. Toutes les trois fois il l'exhorta, & le conjura de ne luy point celer ce qu'on ne pourroit prouver d'ailleurs sans le perdre, l'assura d'un entier & veritable pardon, & luy fit connoistre, que s'il vouloit en estre informé par sa bouche, ce n'estoit pas qu'il en eust besoin, mais seulement parce qu'il desiroit épargner sa reputation, & empescher que d'autres que luy n'eussent point connoissance d'une affaire qui luy seroit si desavantageuse. Tous ces efforts furent inutiles ; comme Biron croyoit que Laffin luy avoit gardé la foy, & qu'il pensoit que le Roy ne parloit que par conjecture, bien loin de rien avoüer, il ne proferoit que des paroles audacieuses & sans respect. Il répondit à la premiere fois, qu'il n'estoit pas venu pour se justifier, ny pour accuser ses amis. A la seconde, il se plaignit hautement, s'emporta, & demanda justice de ses calomniateurs, ou permission d'en tirer raison par l'épée. A la troisiéme, ce ne fut que bravades, que menaces, que sermens & execrations ; qui donnoient lieu de croire qu'il estoit plus capable de commettre un crime que de s'en repentir. Il resolut donc de l'abandonner à la rigueur

de la Juſtice, puiſqu'il refuſoit de ſe jetter entre les bras de ſa miſeri- 1602.
corde, & donna ordre à Vitry & à Praſlin Capitaines des Gardes du En Juin.
Corps, de ſe tenir preſts pour l'arreſter luy & le Comte d'Auvergne, le plus intime de ſes complices.

Avant que d'en venir là, il avoit voulu communiquer les preuves qu'il avoit de leur crime à ſon Conſeil ſecret, afin de ne mettre pas en Juſtice des perſonnes de cette importance, s'il ne ſe trouvoit dequoy les convaincre. Lors qu'il fut aſſuré qu'il y en avoit plus qu'il n'en faloit, il fit encore un quatriéme & dernier effort pour tirer la verité de la bouche du Mareſchal. Le ſoir ſur les dix heures, comme il ſortoit de joüer d'avec la Reyne, il l'appella dans ſon cabinet, & le conjura une fois pour toutes, de luy avoüer luy-meſme ce qu'il n'avoit que trop appris par le rapport des autres, luy donnant ſa parole qu'une confeſſion veritable & entiere effaceroit tous ſes attentats, quelque énormes qu'ils puſſent eſtre. On creut que la moindre marque d'humilité & de repentance l'euſt ſauvé : mais il répondit arrogamment *que c'eſtoit trop preſſer un homme de bien* : tellement que le Roy, touché tout enſemble de regret & d'indignation, luy dit en le quittant, *Puiſque vous ne voulez rien dire, Adieu Baron.*

Au ſortir delà il fut donc arreſté par Vitry, comme le Comte d'Auvergne par Praſlin. Tous deux ayant eſté gardez cette nuit-là dans le Chaſteau, furent menez le lendemain à Paris par la riviere, & logez dans la Baſtille. Le meſme jour, le Roy y arriva par la porte Saint Marceau, le peuple le ſuivant avec de longues acclamations qui témoignoient leur joye de ce qu'il avoit découvert une conſpiration ſi pernicieuſe.

Trois jours aprés les parens de Biron au nombre de ſept, dont eſtoient Saint Blancard ſon frere, Salignac de meſme ſurnom que luy, & Jacques Nompar-Caumont-la Force, eſtant allez ſe jetter aux pieds du Roy pour implorer ſa miſericorde, eurent pour réponſe qu'il vouloit laiſſer agir la rigueur des loix. Auſſi-toſt il envoya commiſſion au Parlement de Paris pour luy faire ſon procez, & une autre particuliere au premier Preſident, au Preſident Potier, & à Fleury & Turin, les deux plus anciens Conſeillers de la Compagnie, pour l'interroger. Ses amis preſenterent Requeſte au nom de ſa mere, demandant qu'on luy donnaſt du conſeil, comme on a accouſtumé d'en accorder aux criminels : la Cour y mit, *Neant*, ſe fondant ſur ce principe, qu'on n'en accorde point dans les cas de leze-Majeſté.

En ce beſoin, où il devoit rappeller toutes les forces de ſon jugement & de ſa prudence, il montra que s'il en avoit jamais eu, le trouble de ſon eſprit les avoit entierement égarez. Car du moment qu'il fut arreſté, juſqu'au jour de ſa mort, tous ſes diſcours & toute ſa conduite ne ſemblerent tendre qu'à aggraver ſon crime, & à l'abyſmer. Quand Vitry le fit priſonnier, il voulut faire paſſer le Roy pour un

1602. En Juin. perſecuteur, & dit à ceux qui le voyoient mener, *Regardez, Meſſieurs, comme on traite les bons Catholiques.* Depuis dans ſa priſon, horſmis lors qu'il ſe plongeoit dans une profonde réverie, il s'évaporoit en mille reproches, imprecations, & rodomontades. Quand on vint à l'interroger, il deſavoüa le projet, aprés il l'avoüa ſans neceſſité, il dénia, puis il confeſſa divers faits, & dans une occaſion, où les plus habiles ne parlent que par monoſyllabes, il s'étendit en de longs diſcours, dans leſquels il s'embarraſſa étrangement luy-meſme.

A l'égard des témoins, il ne les reprocha point qu'aprés qu'il eut entendu leur dépoſition, quoy qu'il euſt eſté averty que s'il le vouloit faire, il faloit que ce fuſt auparavant. Ainſi il reconnut Laffin pour homme de bien & pour ſon amy; Et quand on luy eut lû ce qu'il avoit dépoſé, il dit que c'eſtoit le plus ſcelerat de tous les hommes, un ſorcier, un traître, un aſſaſſin, & un ſodomite. Si de bonne heure il en euſt parlé de la ſorte, il euſt fort affoibly ſon témoignage. Il diſoit que ſi Renazé eſtoit au monde, il pourroit bien témoigner le contraire, & le juſtifier. Il ne croyoit pas qu'il fuſt ſi prés de luy; ainſi il demeura fort étonné lors qu'on luy lût ſa dépoſition, & qu'on le luy confronta. Cét homme s'eſtoit échappé de la priſon de Quiers avec ſes Gardes, ſi à propos qu'on euſt dit que le Duc de Savoye eſtoit d'intelligence avec le Roy.

En Iuillet. Il n'y eut que les témoins qui firent ſa conviction, car preſque tous ſes écrits eſtoient avant le pardon que le Roy luy avoit accordé à Lyon. L'inſtruction faite, on le mena au Parlement pour le juger: il y fut conduit dans un batteau couvert avec bonne garde. Les Chambres étoient aſſemblées; le Chancelier preſidoit: pas un des Ducs & Pairs ne s'y trouva, quoy qu'ils y euſſent eſté appellez ſelon les formes. Il ſe deffendit un peu mieux ſur la ſellette qu'il n'avoit fait devant ſes Commiſſaires. On luy donna tout le temps de parler, qu'il voulut; & cette fois il parla comme il avoit combattu, c'eſt à dire qu'il fit merveilles.

Tout le fort de ſa deffenſe conſiſtoit à faire voir, qu'on ne puniſſoit point les volontez, ſi elles n'eſtoient reduites en effet; Que ſes ſervices devoient prévaloir à quelques emportemens de paroles & de penſées qui n'avoient point eu de ſuite; Que pour effacer ſa faute il s'efforceroit d'en rendre encore de plus grands; Et ſur tout, que le Roy luy avoit pardonné dans les Cordeliers de Lyon. Il meſla à ces raiſons une ſi vive repreſentation de ſes beaux-faits & tant de mouvemens de compaſſion, qu'il tira les larmes des yeux de quelques-uns de ſes Juges; Et ſi on euſt opiné ſur le champ, peut-eſtre euſt-il trouvé quelque miſericorde: mais comme il n'y avoit point aſſez de temps pour prendre les voix, on remit l'affaire au Lundy. Cependant il fut remené à la Baſtille.

Le Lundy, comme les Juges eſtoient aux avis, il leur fut apporté

des Lettres ſcellées au grand Sceau, par leſquelles le Roy revoquoit la grace qu'il luy avoit faite de bouche à Lyon. Quelques-uns de ſes Miniſtres, qui avoient entendu que le criminel faiſoit fort ſur ce pardon, & qui redoutoient ſa furie s'il réchappoit, obligerent le Roy à faire cette démarche tout à fait inutile, & un peu contraire à ſa clemence. Les Conſeillers Clercs aſſiſterent à la lecture de toutes les pieces juſqu'à la derniere, qui eſtoit les concluſions du Procureur general: mais quand ils entendirent qu'elles alloient à la mort, ils ſe retirerent. Il les avoit données ſans en communiquer aux deux Avocats generaux ſes Collegues, Fleury & Turin luy ayant porté les pieces chez luy, & fait leur rapport en deux matinées. 1602. En Juillet

Les Juges furent tous d'une voix à la mort; *Ils le declarerent convaincu du crime de leze-Majeſté, pour conſpirations contre la perſonne du Roy, entrepriſes ſur l'Eſtat, & traitez avec les ennemis, & le condamnerent à avoir la teſte tranchee en Gréve, declarerent ſes biens acquis & confiſquez au Roy, la Duché de Biron éteinte, & cette terre & autres, s'il en avoit qui relevaſſent du Roy, reünies à la Couronne.* L'Arreſt porté au Roy, il en remit l'execution au lendemain, & changea le lieu de Gréve en celuy de la court de la Baſtille. On fit valoir cela à ſes parens pour une grace, quoyque ce fuſt un pur effet de la crainte qu'on avoit de quelque émotion, non pas tant du coſté du peuple que des gens de guerre qui l'aimoient éperduëment.

Dés le Mardy dernier de Juillet ſur le midy, le Chancelier avec quelques Conſeillers d'Eſtat & du Parlement, ſe tranſporta à la Baſtille pour faire executer l'Arreſt. Dés que Biron l'apperceut, il s'écria *qu'il eſtoit mort*, & demanda *s'il n'y avoit point de pardon.* L'extravagance & les emportemens qu'il témoigna en cette derniere occaſion, où ſon courage euſt dû faire voir de la force, s'il en euſt eu, montrent aſſez que tel qui va aux perils avec impetuoſité, parce qu'il croit les pouvoir ſurmonter, n'a pas la reſolution d'enviſager la mort de ſang froid, lors qu'elle eſt inevitable. Le Chancelier ayant donné ordre qu'on le menaſt à la Chapelle, il s'abandonna aux cris, aux plaintes, & aux reproches, proteſta de ſon innocence, adjourna le Chancelier à comparoiſtre devant Dieu, accuſa le Roy d'ingratitude & d'injuſtice. Aprés qu'il eut jetté feu & flammes, il tomba dans l'autre extrémité: le trop grand amour de la vie luy redonnant quelque eſperance, l'obligea de prier ſes Juges d'interceder pour luy envers le Roy, & luy fit meſme rechercher la faveur de Roſny, quoy qu'il le creuſt ſon plus mortel ennemy; mais comme il vit que tout eſtoit ſourd & muet à ſes prieres, il rentra en furie plus fort qu'auparavant.

On n'eut pas peu de peine à le faire mettre dans l'eſtat où doit eſtre un criminel, pour entendre la lecture de ſon Arreſt; Il l'écouta aſſez patiemment, horſmis les paroles qui l'accuſoient d'*avoir conſpiré contre la perſonne du Roy*: il ne les pût ſouffrir ſans crier que *cela eſ-*

1602. En Juin. *toit faux* ; Et il perſiſta fortement juſqu'à l'article de la mort à dire qu'il eſtoit innocent de ce poinct-là. Ce fut un grand travail pour les Docteurs que de le diſpoſer à la mort : à peine eut-il quelques momens un peu raſſis. On trouva bon de ne le point lier, de peur de le mettre hors du ſens. Quand on le mena ſur l'échaffaut, la veuë de l'Executeur le remit en fougue : il ne voulut point ſouffrir qu'il le touchaſt, ny qu'il luy bandaſt les yeux, il ſe banda luy-meſme & ſe débanda par deux ou trois fois. Enfin l'Executeur prit ſon temps ſi adroitement qu'il luy fit voler la teſte tout d'un coup. Comme elle eſtoit toute pleine de feu & d'eſprits, on remarqua qu'elle fit deux bonds, & qu'elle jetta beaucoup plus de ſang qu'il n'en ſortit du tronc. Son corps fut inhumé dans la Nef de l'Egliſe de ſaint Paul, avec une merveilleuſe affluence de peuple, qui accourut là de toutes parts, & luy ſervit de Convoy.

Il eſtoit de mediocre taille, & de corpulence aſſez groſſe, avoit le poil noir, commençant à griſonner, la phyſionomie funeſte, la converſation rude, les yeux enfoncez, la teſte petite, & ſans doute mal garnie de cervelle. Ses deſſeins extravagans, ſa conduite étourdie, & la folle paſſion qu'il avoit pour le jeu, (car il perdit en un an plus de cinq cens mille écus) en eſtoient des marques certaines. Le Roy donna le Gouvernement de Bourgogne au Dauphin, & la Lieutenance à Bellegarde durant la minorité de ce petit Prince.

La mort de Biron éteignit tous les reſtes de la conſpiration, s'il y en avoit encore : ſes amis & ſes parens plaignirent ſon ſort ſans oſer en murmurer ; ſes complices ſçachant qu'il n'avoit rien dit contre eux, & que parmy ſes papiers il ne ſe trouva aucunes lettres que les ſiennes, ſe raſſeurerent d'autant pluſtoſt que le Roy meſme feignit d'ignorer leurs pratiques. Le Roy d'Eſpagne ny le Duc de Savoye n'oſerent rien tenter non plus ; & leurs Ambaſſadeurs ne furent pas des derniers à ſe conjoüir avec le Roy, de ce qu'il avoit découvert cette conſpiration. Il leur témoigna aſſez qu'il connoiſſoit leur mauvaiſe diſpoſition en ſon endroit, & neantmoins il les aſſeura qu'il ne romproit point la paix. Mais il refuſa d'accorder le paſſage par le pont de Greſin aux troupes du Milanois, avant qu'il euſt éclaircy toute cette grande affaire.

Leur deſſein, comme ils en faiſoient courir le bruit, eſtoit de paſſer en Flandres ; neantmoins il ſoupçonnoit qu'elles n'eſtoient venuës là que pour favoriſer les entrepriſes du Mareſchal de Biron, & il appréhendoit quand il fut pris, qu'elles n'irritaſſent le deſeſpoir de ſes creatures. Dans cette veuë, & pour contenir la Bourgogne dans l'obeïſſance, il y avoit envoyé le Mareſchal de Lavardin avec des troupes. De ſorte que ceux qui tenoient les Chaſteaux de Dijon & d'Auſſonne, aprés avoir menacé quatre ou cinq jours, ne parlerent plus que de ſe ſoûmettre, quand ils le virent en eſtat de les forcer. La fidelité auſſi bien que la vaillance de ce Seigneur, s'eſtoient fait connoiſtre par

par toutes ſortes d'épreuves ; & depuis quelque temps le Roy prenoit plaiſir à luy donner les plus beaux emplois, pour effacer la gloire de Biron. 1602. En Juin.

Edme de Malain Baron de Lux, Lieutenant au Gouvernement de cette Province, qui ſçavoit les dernieres pratiques de la conſpiration, fut aſſez ſage & aſſez heureux pour ne ſe pas perdre ; Il ſe confia à la clemence du Roy, le vint trouver, & luy déchiffra tout. Auſſi luy pardonna-t'il ſans reſerve, luy fit paſſer ſon abolition au Parlement de Paris & au Parlement de Bourgogne, & le laiſſa dans ſa Charge.

Le Baron de Fontenelles Gentilhomme qualifié, & René de Marec-Montbarot Gouverneur de Rennes, avoient eſté arreſtez comme complices de Biron. Le Grand Conſeil ayant eu commiſſion pour faire le procez au premier, le condamna à eſtre traiſné ſur la claye, & rompu tout vif dans la Gréve, & envoya deux ou trois de ſes gens au gibet. Les cruautez que ce Gentilhomme avoit commiſes en Bretagne durant la ligue, & l'opiniaſtreté qu'il avoit montrée pour ce party-là, n'ayderent pas peu à aggraver ſon ſupplice ; Au contraire les ſervices que Montbarot avoit rendus au Roy en cette meſme Province, contribuerent beaucoup à le juſtifier. Le Comte d'Auvergne ne demeura que deux mois à la Baſtille depuis la mort de Biron : le Roy le mit en liberté, & le receut meſme en ſes bonnes graces. C'eſt qu'il avoit une puiſſante interceſſion dans ſa ſœur la Marquiſe de Verneüil, & que d'ailleurs il avoüa tout ce qu'il ſçavoit, & peut-eſtre beaucoup plus. En Aouſt & Septembre.

Le Mareſchal de Boüillon jugea plus ſeur de prendre le large, & de ſe juſtifier de loin. Il ſçavoit que Roſny jaloux du trop grand credit qu'il avoit parmy les Huguenots, luy rendoit de fort mauvais offices en Cour ; & il avoit ſujet, quand meſme il euſt eſté tres-innocent, d'apprehender l'indignation du Roy, parce qu'à Poitiers, ce Prince luy ayant parlé de ſes menées, il luy avoit repondu trop hardiment, & d'une maniere qui paſſe pour criminelle auprés des Souverains. Ainſi, bien loin de venir au commandement du Roy qui l'appelloit, il alla ſe preſenter à la Chambre my-partie de Caſtres, offrant de s'y juſtifier. Car il pretendoit que c'eſtoient ſes Juges naturels, parce que ſa Vicomté de Turenne eſt dans le Reſſort du Parlement de Toulouſe, dont cette Chambre fait partie. Quoy qu'il en ſoit, il tira d'eux un acte de comparition, dont le Roy leur ſçeut fort mauvais gré. En paſſant à Montpellier, il obligea encore les Egliſes reformées du Languedoc, d'écrire au Roy en ſa faveur ; mais ne trouvant point de lieu de ſeureté en France, il paſſa à Genéve, & delà en Allemagne ; où ayant perſuadé les Princes Proteſtans de ſon innocence, & recherché l'interceſſion de la Reyne Elizabeth, il en donna plus de ſujet à ſes ennemis d'animer le Roy contre luy.

Sur la fin de l'année, le Roy découvrit que le Prince de Joinville s'eſtoit laiſſé circonvenir par les Eſpagnols, & qu'il negocioit quelque

1602. liaiſon avec eux, par le moyen de Philippe d'Anglure Guyonvelle Sei-
En Decembre. gneur Franc-Comtois. Il le fit donc arreſter: mais comme il eut trouvé qu'il y avoit plus de puerilité & de badinerie en ſon faict que de malice, il ne voulut point mettre ce jeune Prince en priſon; il le donna ſeulement en garde au Duc de Guiſe ſon frere aiſné, pour le rendre plus ſage.

Parmy tant d'inquietudes & d'alarmes, la Cour gouſta les réjoüiſſances qui ſe firent à la reception des Ambaſſadeurs des Suiſſes & des Griſons, qui vinrent à Paris pour jurer le renouvellement de l'alliance avec la Couronne. Ils eſtoient au nombre de quarante-deux, Sagner Avoyé de Berne portoit la parole. Ils arriverent à Paris le quatorziéme d'Octobre, & y demeurerent treize jours. La maniere de leur reception, de leur logement, des feſtins qu'on leur fit, des ceremonies avec leſquelles ils jurerent l'alliance dans l'Egliſe Noſtre-Dame, ce
En Octobre fut le vingt-deuxiéme d'Octobre, les preſens que le Roy donna à chacun d'eux, ſont choſes toutes pareilles à ce que nous avons veu ces années dernieres en une ſemblable occaſion, & d'ailleurs plus propres à remplir un ceremonial qu'une Hiſtoire.

Mais il eſt remarquable qu'au feſtin qu'on leur donna dans l'Archeveſché aprés qu'ils eurent fait le ſerment, le Roy qui avoit diſné à part, vint en la ſalle où ils eſtoient, accompagné des Cardinaux de Joyeuſe & de Gondy, & de quelques autres Seigneurs, & ſe preſentant au bout de la table ſans s'aſſeoir, ny vouloir que perſonne ſe levaſt, but à la ſanté de ſes bons comperes, & obligea les deux Cardinaux d'en faire de meſme. Les Ambaſſadeurs receurent cét honneur debout & nuë teſte, & luy en firent raiſon.

Quatre ou cinq jours aprés, ils prirent congé de luy, ayant obtenu trois conditions qu'ils demanderent inſtamment: la premiere pour tout le Corps des treize Cantons, ſçavoir *la confirmation des privileges qu'on leur avoit accordez en France*; La ſeconde pour les Cantons Proteſtans, qui portoit, *Qu'ils ne ſeroient point obligez de ſervir contre ceux de leur Religion*: La troiſiéme pour les petits Cantons Catholiques, leur permettant *de continuer l'alliance de Milan & de Savoye, pourveu que ce fuſt ſans préjudice de celle qu'ils venoient de faire avec le Roy.*

L'Edit que le Chancelier avoit minuté contre les duels, n'avoit point encore eſté publié. Le Roy recevant tous les jours des plaintes que le ſang le plus genereux de ſa Nobleſſe, oiſive & pointilleuſe, ſe répandoit dans ces combats, fut obligé de donner ce frein à une fureur ſi tragique; L'Edit en fut publié au mois de Juin. *Il deffendoit à tous les ſujets du Roy tous duels & appels, tant dedans que dehors le Royaume, ſous les peines de crime de leze-Majeſté, ſçavoir la mort & la confiſcation, auſſi-bien pour les Seconds que pour les principales parties; Ordonnoit que le procez ſeroit fait à la memoire de ceux qui auroient eſté tuez dans ces combats; Enjoignoit au Conneſtable, Mareſchaux de Fran-*

ce & Gouverneurs de Province, de faire venir pardevant eux ceux qui auroient querelle, & d'ordonner de la reparation de l'injure ; à quoy les parties ſeroient tenuës d'acquieſcer, autrement encourroient l'indignation du Roy, & ſeroient bannis de la Cour & de la Province. 1602. En Juin.

On ſe plaignoit que les étrangers billonnoient l'or & l'argent, & le tiroient hors de France, & que la maniere de compter par écus augmentoit le luxe, parce qu'il ne couſtoit pas plus à dire des écus que des livres. Sur ce pretexte quelques-uns du Conſeil, par des motifs que l'on ne ſçait pas, porterent le Roy à hauſſer le prix des eſpeces: tellement que l'écu d'or qui eſtoit à ſoixante ſols, fut mis à ſoixante-cinq, les francs * qui valoient vingt ſols, à vingt-un ſol quatre deniers, les quarts d'écus de quinze ſols monterent à ſeize, & les teſtons de quatorze & demy à quinze & demy. Il fut auſſi ordonné que delà en avant on compteroit par livres, comme on avoit fait avant l'année 1578. en laquelle le Roy Henry III. avoit ordonné que l'on comptaſt par écus.

* Ce ſont les pieces de 17. ſols.

Ceux qui avoient donné ces avis, deſirant les faire autoriſer, le Roy manda au Louvre les plus notables des quatre Compagnies Souveraines, de la Chambre des Monnoyes, & des principaux Bourgeois & Marchands de Paris pour en avoir leurs ſentimens. Tous, à la reſerve de ceux de la Monnoye, trouverent de grands inconveniens à ce changement : neantmoins ceux qui en avoient donné le conſeil, obligerent le Roy de paſſer ſur toutes les raiſons contraires, & de forcer le Parlement par diverſes juſſions à le verifier. On n'eut point d'égard aux remontrances de ce grand Corps, & on ne voulut pas luy permettre de les faire de vive voix, mais ſeulement par écrit.

L'armement que le Duc de Savoye avoit fait, eſtoit pour une entrepriſe ſur Geneve. Albigny ſon Lieutenant General deçà les Monts, & Gouverneur de Savoye en avoit eu la premiere penſée, Bernoliere Gouverneur de Bonne, avoit achevé de la former. Le premier choiſit douze cens hommes pour l'executer la nuit du vingt-deuxiéme de Decembre, les conduiſit au pied de la muraille entre la porte neuve & celle de la Monnoye, leur fit planter leurs échelles, qui eſtoient d'une merveilleuſe ſtructure, & en vit monter trois cens bien armez, & garnis de leurs haches de bonne trempe, de marteaux & de tenailles, c'eſtoit ſur les deux heures aprés minuit. Bernoliere qui conduiſoit le deſſein ayant ſurpris la Sentinelle, luy arracha le mot, puis le tua, & ſe mit en ſa place. Il traita de meſme celuy qui faiſoit la ronde, mais il laiſſa imprudemment échapper le garçon qui portoit la lanterne. Celuy-là courut donner l'alarme au Corps de Garde & par toute la Ville. Sans cela elle fuſt demeurée dans un profond repos : car elle dormoit ſur la foy de ſon premier Syndic de la Garde nommé Blondel, qu'on reconnut depuis avoir eſté d'intelligence avec les Entrepreneurs. En Decembre.

1602. En Decembre.

Ils ne vouloient ſe remuer que ſur le poinct du jour : mais lors qu'ils ſe virent découverts, ils reſolurent de commencer l'execution. Ils ſe diviſerent donc en deux bandes, pour aller gagner deux portes ; l'une devoit ſe ſaiſir de la Porte-Neuve, l'autre de celle de la Tartaiſe. Une partie de cette derniere croyant déja la ville gagnée, donna dans les maiſons, & ſe mit à piller. La premiere petarda la porte de dedans : mais il arriva que ſon petard ne ſe trouva pas preſt pour enfoncer la ſeconde ; qu'un peu aprés ſon petardier fut tué ; & qu'un Bourgeois coupa la corde qui tenoit la herſe, & la fit cheoir. C'eſtoit pour lors qu'ils devoient ſe ſervir de leurs haches : mais l'étourdiſſement les ſaiſit, & leur fit oublier qu'ils en avoient.

Cependant les Habitans ayant couru aux armes, & s'ameutant d'eux-meſmes, les viennent attaquer. Les Savoiſiens qui eſtoient allez à la porte de Tartaiſe, ſe rejoignent à ceux de la porte neuve ; Cette porte eſt priſe & repriſe par trois fois : Bernoliere y eſt couché mort par terre. Ceux qui eſtoient demeurez dehors, ne les ſecoururent point comme ils l'euſſent dû, en donnant de fauſſes alarmes aux autres portes. Enfin le grand nombre accable les Savoiſiens, il en eſt tué quelque cinquante, les autres recourent à leurs échelles ; le canon d'un baſtion oppoſé les avoit briſées, ils ſautent du haut en bas dans les foſſez, où ils ſont preſque tous aſſommez, & meſme beaucoup de ceux qui n'étoient point entrez dans la ville. Attignac & les autres Chefs, au nombre de treize, ſe deffendirent ſi vaillamment qu'ils obtinrent capitulation les armes à la main : mais comme vous le verrez, leur vaillance ne les reſerva qu'à une fin malheureuſe.

Le Duc de Savoye croyoit le coup ſi aſſuré, qu'il eſtoit party de Turin quatre jours auparavant, & eſtoit venu au Pont d'Eſtrambieres, qui eſt à une lieuë de Genéve. On peut juger quel fut ſon déplaiſir, lors qu'en arrivant il trouva qu'Albigny faiſoit ſonner la retraitte. Ainſi dés le lendemain, il repaſſa les Monts en poſte, laiſſant ſes troupes dans le pays de Foucigny, Chablais, & Ternier, & ayant depeſché vers les Princes voiſins, particulierement vers les Suiſſes, pour juſtifier ſon action.

Il luy donnoit trois couleurs. La premiere que Genéve n'eſtoit point compriſe au traitté de Vervin ; Et de fait elle n'y eſtoit pas exprimée nommement : mais le Roy maintenoit qu'elle y eſtoit entenduë ſous ce nom des *Alliez des Suiſſes*. La ſeconde eſtoit, que les Habitans de Genéve refuſoient de luy payer les droits & impoſts des biens fonds qu'il poſſedoient dans les terres de ſon obéïſſance, & cela eſtoit vray. La troiſiéme, que Leſdiguieres avoit un deſſein formé de ſe ſaiſir de leur Ville, & qu'il n'avoit fait qu'eſſayer de le prevenir, eſtant plus juſte qu'elle retombaſt entre les mains de ſon Seigneur naturel, qu'en celles d'un Eſtranger & d'un Heretique.

Le jour venu, on tint conſeil à l'Hoſtel de Ville ſur le traittement

qu'il faloit faire aux prisonniers. Les plus sages estoient d'avis de les garder pour ostages en cas que le Duc assiegeast leur Ville: mais le menu peuple & les femmes des Bourgeois qui avoient esté tuez dans l'attaque, crierent si fort qu'on resolut de les traitter de voleurs. On estrangla donc ceux qui estoient en vie, puis on leur coupa la teste, comme aussi à soixante des morts; on les planta toutes sur la muraille, & on jetta les corps dans le Rhosne. 1602.

On raconte d'une Damoiselle femme d'un nommé Sonnas l'un de ces treize Officiers, laquelle avoit sept enfans de luy, & estoit enceinte du huitiéme, que s'estant resoluë de ne boire ny manger qu'elle n'eust encore une fois baisé son cher mary, & les Magistrats ayant refusé de luy en donner la teste: elle s'assit vis-à-vis du lieu où elle estoit plantée, & eut toûjours les yeux collez sur ce triste objet de son amour & de son desespoir, jusqu'à ce que les langueurs de la mort luy en eussent osté la veuë.

Il arriva aprés un assez long-temps que Blondel Syndic de la garde, fut accusé par quelques-uns d'avoir eu intelligence avec Albigny. Comme c'estoient des gens de la lie du peuple, son autorité fut assez grande pour invalider leur témoignage; tellement que l'affaire en fust demeurée-là, si luy-mesme, à son malheur, ne l'eust poussée trop avant, en s'opiniastrant à les faire punir comme des calomniateurs. La necessité de leur propre deffense, les contraignit de chercher de plus amples preuves; ils mirent en avant qu'il avoit envoyé des lettres à Albigny par un certain Payſan Savoyard. La difficulté fut de trouver cet homme, il se passa prés de trois ans avant qu'ils le pussent representer; Sitost qu'il parut, Blondel le fit arrester prisonnier, & descendre dans un cu de basse fosse. Il pensoit qu'à force de le mal-traitter, il le contraindroit de parler à sa décharge: mais comme il vit qu'il persistoit en son dire, il suborna le Geolier, qui l'estrangla dans le cachot, & luy laissa la corde au cou, comme si ce malheureux eust exercé cette cruauté sur luy-mesme. La verité du fait ayant esté reconnuë par l'inspection mesme du cachot, Blondel & le Geolier furent rompus sur la rouë; le premier avant que mourir advoüa son intelligence avec les Savoyards.

La nouvelle de cette entrepriſe estant portée en Suisse & en France, le Canton de Berne s'interessa aussi-tost à la deffense de Genéve; le Roy l'assura de sa protection; & mille ou douze cens Huguenots se jetterent dans la Ville pour la deffendre en cas qu'elle fust attaquée. Ce peuple tumultueux & fier de l'appuy des Protestans & de celuy de la France, s'abandonna un peu trop à son ressentiment, de sorte qu'il commença la guerre au Duc de Savoye: toutefois avec plus de fougue que de forces ny de succés. 1603. En Janvier, Février & suiv.

Quelque bonne volonté que le Roy eust pour Genéve, il avoit interest que la querelle s'accommodast: car si elle s'échauffoit, il se voyoit

1603. obligé de ſecourir des Huguenots, & de rallier le party P...
En Janvier & Février. ce qui euſt fort choqué Rome, qu'il redoutoit plus que to... puiſſances du monde. Pour cette raiſon il donna ordre à Emery ... ſon Ambaſſadeur en Suiſſe, de venir à Genéve y calmer les eſp... au meſme temps il envoya dire au Duc de Savoye qui armo... aſſieger cette ville, que s'il pouſſoit la choſe plus avant, il auroi... re à luy.

Le poids d'une ſi grande puiſſance arreſta les mouvemens d... parties, & les amena à la Paix. Les Cantons de Glaris, Baſle, S... Schaffouze, & Appenzel, les moins intereſſez des treize, ſe ... rent de la faire. Elle fut ébauchée à Remilly, & achevée à ſaint...
En Juillet. proche de Genéve le vingt-uniéme de Juillet, & ratifiée par le ... vingt-cinquiéme. Le traitté portoit, *Qu'ils reſtituëroient mutue... les lieux qu'ils s'eſtoient pris; Que les immunitez & exempti... ceux de Geneve jouïſſoient pour les biens qu'ils poſſedoient dans le... du Duc, ſeroient confirmées; Que le Duc ne pourroit aſſembler des g... guerre, faire des fortifications, ny tenir des garniſons, à quatre l... leur ville; Et qu'elle eſtoit declarée compriſe au traitté de Vervin.*

La Cour paſſa l'hyver à ſon ordinaire : la danſe, le jeu, les ... les balets, & les Comedies, & particulierement celles des Italiens ...
En Mars. ſoient ſes divertiſſemens. Au commencement de Mars, le Roy ... voyage à Mets, menant la Reyne avec luy. Le vingt-deuxiéme ... de Novembre precedent, elle eſtoit accouchée de ſa premiere fi... principal motif de ce Voyage eſtoit de découvrir les menées ... Mareſchal de Boüillon pouvoit avoir faites avec les Proteſtans d'... gne, & de s'aſſurer de la ville de Mets, qui eſtant alors toute en ... tion, euſt pû prendre un mauvais party.

Le Duc d'Eſpernon ayant eſté pourveu de ce Gouvernement ... portant par le Roy Henry III. y avoit donné ſa Lieutenance ... ville & dans le pays, à un Gentil-homme nommé Mont-Caſſin ... rent, & celle de la Citadelle à Sobole de la Maiſon de Comingeo... avoit nourry page. Peu aprés ayant retiré Mont-Caſſin auprés ... perſonne, il donna l'un & l'autre employ à Sobole; lequel appr... ce pays-là un frere puiſné qu'il avoit, homme avare & violent, ... bien-toſt eut tout pouvoir ſur ſon eſprit. Or l'aîné Sobole ayant ... né quelque ſecours au Roy au ſiege de Laon, prit de luy, pour ... penſe de ſon ſervice, des proviſions de ces Lieutenances, le Duc d'Eſ... pernon ſon maiſtre eſtant pour lors en Provence & fort mal voulu ... Cour. Avec ce nouveau pouvoir, trenchant du Souverain, il ſe mit à ... mal-traitter les habitans, & en haine de ce que le Duc ſembloit appuyer ... leurs mécontentemens, il accuſa, par le conſeil de ſon jeune frere, des ... principaux Bourgeois & Officiers de Juſtice, d'avoir noüé des intelli... gences avec Mansfeld Gouverneur de Luxembourg; de ſorte que ſur ... ſes delations il en avoit empriſonné pluſieurs, & mis quelques-uns

d'eux à la queſtion. Mais enfin l'affaire ayant eſté portée au Parlement, leur innocence & la calomnie des Soboles avoient eſté pleinement reconnuës. Alors le Duc ne heſita plus de prendre la protection des opprimez; ſi bien qu'ils ſe barricaderent pour aſſieger les Soboles dans la Citadelle. Ce ſouſlevement fut la perte de ces deux freres ingrats: mais le Duc n'en recueillit aucun fruit, ſinon le plaiſir de la vengeance. Car le Roy s'eſtant haſté de traitter avec eux, les preſſa ſi fort qu'avant meſme ſon arrivée, ils luy remirent la place, ſans en tirer aucun avantage pour eux. Il fit François de Montigny la Grange, ſon Lieutenant dans le pays & dans la ville, & Arquien ſon frere aîné dans la Citadelle, ſous le Gouvernement toutefois du Duc d'Eſpernon; qui feignit d'en eſtre fort content, quoy qu'il préviſt bien qu'il n'auroit aucun pouvoir dans la place tant que le Roy ſeroit en vie. 1603. En Mars.

Depuis que le Roy avoit eſté abſous en Cour de Rome, les Peres Jeſuites n'avoient point perdu d'occaſion d'employer l'interceſſion du Pape, leurs ſoins, & leur addreſſe, pour ſolliciter leur reſtabliſſement, pretendant que c'eſtoit une des conditions ſecrettes qui avoient eſté appoſées à ſon abſolution. Mais la conduite peu judicieuſe de quelques-uns des leurs en Angleterre, à Veniſe, & dans les petits Cantons des Suiſſes, ayant fait porter des plaintes contre eux à Rome, le Pape s'eſtoit un peu refroidy de ſes pourſuites. Comme le Roy paſſoit par Verdun, le Recteur & les Peres du College de cette ville-là, encouragez par la Varenne, ſe preſenterent à luy pour le ſupplier que l'Arreſt du Parlement de Paris, qui deffendoit à tous François d'envoyer leurs enfans eſtudier en leurs Colleges, ne fuſt point executé à l'égard de celuy-là. Le Roy leur ayant fait là-deſſus une réponſe fort benigne, ils jugerent qu'ils devoient pouſſer plus avant. Leur Provincial nommé Armand, & trois ou quatre des ſiens, ſe rendirent à Mets, & choiſiſſant le temps de la Paſſion de Noſtre-Seigneur, tres-propre pour exciter des mouvemens de miſericorde dans un cœur Chreſtien, ſe firent introduire dans le cabinet du Roy l'aprédinée du Jeudy-Saint. Ils ſe jetterent humblement à ſes pieds; le bon Prince les releva auſſi-toſt, & leur donna une pleine audience. Le Provincial qui portoit la parole, s'inſinua dans ſon eſprit par les loüanges de ſes victoires & de ſa clemence, puis tâcha de juſtifier ſa Societé des reproches les plus ordinaires que ſes ennemis luy faiſoient, & aprés il finit en conjurant ſa clemence Royale par le precieux Sang de JESUS-CHRIST, d'uſer envers eux de miſericorde, & de faire en ſorte *que cette grace ne dependiſt que de ſa bonté, qu'elle fuſt toute de luy, & qu'ils n'en ſceuſſent gré qu'à luy ſeul.*

Ils avoient mis leur harangue par écrit: lors qu'il l'eut entenduë avec toute l'humanité poſſible, il la prit de leurs mains comme pour la lire avec plus d'attention. Le Lundy enſuivant les ayant appellez une ſeconde fois dans ſon cabinet, il leur donna des paroles poſitives de

1603. leur rappel, & commanda au Provincial de le venir trouver à Paris & d'y amener le Pere Cotton. Aprés cela il l'embraſſa luy & tous ſes compagnons, pour marque qu'il leur pardonnoit entierement tout le paſſé, & qu'il ſe vouloit ſervir d'eux à l'avenir.

Comme il eſtoit à Mets, il receut des lettres que le Prince Palatin luy écrivit en faveur du Duc de Boüillon ſon beau-frere. En ce même endroit quelques Princes Allemands luy vinrent faire la reverence, particulierement Maurice Landgrave de Heſſe, N. de Baviere Duc de Neuf-bourg, le Duc des deux Ponts de la meſme Maiſon, & Jean Georges de Brandebourg. Ce dernier diſputoit l'Eveſché de Strasbourg avec Charles Cardinal de Lorraine depuis l'an 1592. Il avoit eſté eleu par les Proteſtans à Strasbourg, & l'autre par les Catholiques à Saverne. L'Empereur s'eſtoit ſouvent meſlé de les accommoder, & n'avoit pû en venir à bout. Le Roy ſuſpendit leur differend pluſtoſt qu'il ne le decida, en partageant les revenus entre les deux contendans: mais l'année ſuivante il fut terminé definitivement par l'entremiſe de Frederic Duc de Wirtemberg, à ces conditions entre autres, *que Jean Georges de Brandebourg cederoit entierement l'Eveſché au Cardinal de Lorraine, pour cent trente mille écus d'or comptant, & que la ville & bailliage d'Obernagh reſteroient entre les mains de Frederic, rachetables au bout de trente ans par le Cardinal ou ſes Succeſſeurs, pour la ſomme de quatre cens mille écus.*

De Mets le Roy alla à Nancy pour viſiter la Ducheſſe de Bar ſa ſœur, & pour luy donner le contentement de voir danſer un balet dont elle avoit imaginé le deſſein; car ces choſes ne ſont pas les moindres affaires de la Cour. C'eſtoit auſſi, diſoit-on, pour achever de deſabuſer le Duc de Bar des ſcrupules qu'il avoit ſur ſon mariage, & pour luy faire voir que le devoir de l'homme envers ſa femme, procedant du droit naturel & du droit divin, devoit eſtre plus fort que les deffenſes des hommes. Quoy qu'il en ſoit, quelques mois aprés la Ducheſſe creut eſtre groſſe.

Le Roy avoit fait deſſein de demeurer plus long-temps ſur cette frontiere, afin de tirer à luy les Provinces d'Allemagne, ſe rendant amiable compoſiteur de leurs differends, conciliant autant qu'il ſe pourroit les Proteſtans & les Catholiques, réüniſſant en une ligue, ceux qui apprehendoient d'eſtre opprimez par la grandeur de la Maiſon d'Auſtriche, & reſpandant de l'argent parmy les Capitaines. Mais les nouvelles qu'il receut qu'Elizabeth Reyne d'Angleterre eſtoit à l'agonie, le firent partir en diligence pour s'en revenir à Paris.

Xe Avril. *Cette Princeſſe, tant exaltée par les Proteſtans, & ſi noircie par les zelez Catholiques, eſt digne en effet d'immortelles loüanges pour la grandeur de ſon courage, pour ſa merveilleuſe prudence, pour les rares qualitez de ſon eſprit, & ſur tout pour l'ardent amour dont elle cheriſſoit ſes peuples, vertu qui peut couvrir tous les autres vices d'un Souverain.*

Mais

Mais d'autre coſté ſa reputation ſera à jamais tachée du ſang d'une Reyne ſa couſine, qu'elle répandit ſur un échaffaut, & de celuy de grand nombre de Catholiques ſes ſujets, qu'elle abandonna à de cruels ſupplices. Cette rigueur neantmoins ne venoit pas tant de ſon mouvement que des inſtances de ſes Conſeillers. Leſquels au ſujet des frequentes conſpirations qu'un zele indiſcret & condamnable faiſoit faire ſur ſa perſonne, avoient toute facilité d'impliquer les innocens parmy les coupables, & de luy donner plus de haine de la Religion Catholique par l'atrocité de ces entrepriſes. Elle mourut le quatrieme d'Avril ſur les quatre heures du matin, âgée de ſoixante-neuf ans & demy, dont elle en avoit regné quarante-cinq & plus. 1603. En Avril.

En mourant elle donna des lettres écrites de ſa main, & fermées de ſon cachet, à Robert Cecil ſon grand Treſorier & Secretaire, avec charge de les ouvrir ſi-toſt qu'elle ſeroit expirée. Les uns ont crû que par cét eſcrit elle declaroit Jacques Stuard Roy d'Eſcoſſe ſon ſucceſſeur; d'autres qu'elle laiſſoit la liberté de l'élection à ſes ſujets, pour derniere marque de ſon affection. Quoy qu'il en fuſt, les Milords, les Eveſques, ceux du Conſeil d'Eſtat de la deffunte, avec grand nombre de Nobleſſe, & les Maire & Eſchevins de Londres, s'eſtant aſſemblez le jour meſme de bon matin dans l'Hoſtel de Ville, éleurent ce Prince pour leur Roy; & ſi promptement, qu'ils le firent proclamer dés les huit heures; dont luy ayant envoyé l'avis à Edimbourg, il ſe rendit à Londres le dix-ſeptiéme de May. En May.

Il faloit que la France pourveuſt de bonne heure à s'aſſurer de l'alliance de ce nouveau Roy, d'autant plus que ſes intelligences & ſes intereſts avoient eſté juſques-là du coſté d'Eſpagne, que tout ſon Conſeil avoit ce penchant; que les inclinations de ſa femme Anne de Dannemarck, qui prenoit grand empire ſur luy, y eſtoient tournées; Que d'ailleurs on ne devoit pas douter que les Catholiques, qui eſtoient en grand nombre en Angleterre, que les peuples meſme, à cauſe de la haine qu'ils avoient pour les François, & du profit du commerce, plus grand du coſté d'Eſpagne que du coſté de France, ne fiſſent tous leurs efforts pour l'obliger à traiter avec le Roy Philippe. On jugea donc à propos d'y envoyer Roſny en Ambaſſade: car on croyoit qu'eſtant de la Religion Proteſtante, ſon entremiſe en ſeroit plus agreable, & qu'on l'y conſidereroit comme un Miniſtre qui avoit le ſecret du Roy; outre que ſes paroles auroient d'autant plus de force envers les Conſeillers de Jacques, qu'il avoit la bourſe pour les dorer, & pour les rendre efficaces.

Il avoit ordre de demander à ce Prince, premierement la continuation de ſon amitié, & des alliances avec le Roy; De ſonder enſuite « s'il ſe porteroit à aſſiſter les Provinces-Unies contre les Eſpagnols; « S'il ne s'y portoit pas franchement d'aller bride en main, & ne luy « point découvrir les ſecrets intentions du Roy à l'endroit de la Mai- «

„ſon d'Auſtriche : mais s'il l'y trouvoit diſpoſé, de luy expliquer les „moyens de détruire cette grandeur, & de la reduire dans les bornes de „l'Eſpagne ſeule, & de ſes terres hereditaires dans l'Allemagne ; Pour „cela de faire une ligue où entreroient les Danois & les Suedois, laquel„le attaqueroit d'abord les Pays-bas & puis les Indes, qui ſeroient par„tagées entre ces Confederez ; Et de dreſſer au meſme temps une puiſ„ſante brigue dans l'Allemagne pour luy oſter l'Empire. Il eſtoit encore „chargé, s'il voyoit l'ouverture favorable, de prier ce Roy d'arreſter „les pirateries des Anglois, qui depuis la paix de Vervin, ſous cou„leur de leur guerre avec l'Eſpagne, avoient pris pour plus de trois mil„lions de Vaiſſeaux François ; Comme auſſi de demander que les Fran„çois qui trafiquoient en Angleterre, y joüiſſent des meſmes privileges, „& franchiſes dont les Anglois joüiſſoient en France, par le Traité qui „avoit eſté fait entre le Roy Charles IX. & la Reyne Elizabeth l'an „1572.

1603. En Juin. On voit au long toute ſa negociation dans ſes memoires, & comme il rapporta en France un Traité fait le vingt-cinquiéme de Juin. Par lequel, *l'Anglois promettoit en ſon nom, & Roſny en celuy du Roy*, dont il ſe faiſoit fort, quoy qu'il n'en euſt point de pouvoir exprés, *de renouveller & ſerrer d'un nœud plus fort les anciennes, & non jamais interrompuës alliances d'entre la France & l'Eſcoſſe, & celles d'entre la feuë Reyne Elizabeth & le Roy Henry IV. Qu'il y auroit une ligue entre les deux Rois pour la deffenſe de leurs Royaumes, perſonnes, ſujets, & alliez, Specialement des Provinces-Unies ; leſquelles ils aſſiſteroient preſentement d'un puiſſant ſecours qui ſeroit levé en Angleterre, mais payé des deniers du Roy de France, moitié en déduction de ce qu'il pouvoit devoir aux Anglois ; Que ſi l'un ou l'autre eſtoit attaqué par les Eſpagnols, ſon allié le ſecourroit d'une armée de terre ou de mer, au choix de l'attaqué, laquelle ſeroit pour le moins de ſix mille bons combattans, Que ſi tous deux à la fois eſtoient attaquez ou attaquans, chacun de ſon coſté feroit puiſſamment la guerre à leur ennemy commun ; Henry avec vingt mille hommes qu'il jetteroit dans les Pays-bas, & avec un équipage conſiderable de galeres & autres vaiſſeaux ſur la Mediterranée ; Et Jacques avec un corps de ſix mille hommes par terre, & avec deux grandes flotes qu'il envoyeroit, l'une ſur les coſtes d'Eſpagne, l'autre vers les Indes.*

Avant cette negociation le Roy avoit eſté fort mal d'une retention d'urine, cauſée, diſoit-on, par une excreſcence dans le conduit de la verge. Le peril avoit eſté ſi grand, que croyant mourir, il avoit commencé à diſpoſer du Gouvernement durant la minorité de ſon fils.

Lors qu'il fut guery, il s'appliqua comme auparavant à ſes baſtimens, & à rendre l'argent plus abondant dans ſon Royaume, afin de pouvoir tirer des ſubſides, & plus grands, & plus facilement. Le commerce luy ſemblant un des moyens les plus aſſurez pour cette fin, il avoit pris fort à cœur de le faire florir. Pour cét effet, dés l'année

precedente il avoit dreſſé une Chambre ou Conſeil compoſé d'Officiers tirez de ſon Parlement, de la Chambre des Comptes, & de la Cour des Aydes. Et parce qu'il n'eſtoit pas aſſez puiſſant ſur mer, & que par cette voye la dépenſe en eſtoit grande & le profit long à venir, & fort incertain, il creut y pouvoir réüſſir mieux & plus promptement par les Manufactures. Ainſi il en établit de pluſieurs ſortes ; Des tapiſſeries de haute-lice dans le Faux-bourg Saint Marceau, par le moyen des ouvriers qu'il fit venir de Flandres ; Des tapiſſeries de cuir doré aux Faux-bourgs ſaint Honoré & de ſaint Jacques ; Des Fenderies pour fendre facilement le fer & le couper en pluſieurs pieces, par le moyen de certains moulins que l'on baſtit ſur la riviere d'Eſtampes ; Des gaſes & toiles claires à Mantes ſur-Seine ; Des poteries & des vaſes de fayence à Paris, à Nevers, & à Briſambourg en Saintonge ; Des verreries de criſtal, pour travailler à l'imitation de celle de Veniſe, à Paris, & à Nevers. Il y en avoit eu à ſaint Germain en Laye du regne de Henry II. mais les guerres en avoient éteint les fourneaux. Il établit auſſi des fabriques de draps & de ſerges, d'étoffes de ſoyes, de brocas, & de toiles d'or & d'argent, & de pluſieurs autres ouvrages en divers endroits du Royaume. 1603.

La Manufacture des ſoyes eſtoit celle qui donnoit davantage dans les yeux, & qui promettoit le plus de profit. L'uſage en avoit commencé en Orient dés le temps de la Monarchie des Perſes ; Les Romains ayant penetré en ces pays-là par leurs conqueſtes, avoient bien pû l'amener chez eux, mais ils l'avoient mépriſée, craignant de s'amollir par ces molles étoffes, plus propres à des femmes d'amour qu'à un peuple martial. Depuis, leurs courages s'eſtant effeminez, ils la laiſſerent introduire dans l'Aſie mineure & aprés dans la Grece, vers le temps de l'Empire de Juſtinian. Puis vers l'an 1130. elle paſſa dans la Sicile & dans la Calabre, par le moyen de ce que Roger Roy de Sicile, au retour d'une expedition qu'il avoit faite en Terre-Sainte, ayant pris Athenes, Corinthe, & Thebes, en tranſporta tous les ouvriers de ſoye à Palerme. Les Siciliens apprirent d'eux à nourrir les vers qui font la ſoye, à la filer & à la mettre en œuvre, & porterent enſuite cét Art dans l'Italie & dans l'Eſpagne.

D'Italie il vint premierement dans les pays les plus chauds de la France, comme la Provence, le Comtat d'Avignon, & le Languedoc; François I. l'établit en Touraine, croyant en tirer de grands profits. Ces ouvrages neantmoins ne furent encore de long-temps communs parmy les François, car le Roy Henry II. fut le premier qui porta un bas de ſoye aux nopces de ſa ſœur. Ce fut ſeulement dans les troubles qui bouleverſerent le Royaume ſous les regnes de Charles IX. & de Henry III. que la Cour commença à s'en habiller, puis auſſi-toſt la Bourgeoiſie meſme s'en para. Car c'eſt une remarque tres-veritable, que le luxe ne ſe déborde jamais ſi fort que durant les calamitez pu-

1603. En Juin. bliques. Dont on ne ſçait point d'autre raiſon, ſinon que c'eſt un fleau de Dieu, qui va du pair avec la guerre civile, & l'oppreſſion.

Or le Roy Henry IV. croyant que cette Manufacture ſe pourroit auſſi établir à Paris, traita avec des Entrepreneurs qui baſtirent des lieux aux Tuilleries, au Chaſteau de Madrid, & à Fontaine-bleau, pour élever des vers à ſoye, (on en alloit querir tous les ans des œufs en Eſpagne) & ils donnerent ordre de planter grande quantité de meuriers blancs, & d'en élever des pepinieres dans les Paroiſſes circonvoiſines, parce que les feüilles de cét arbre ſervent de paſture à ces precieuſes chenilles.

En l'an 1599. il avoit deffendu par Edit les Manufactures étrangeres, tant de ſoye, que d'or & d'argent, pures ou meſlées, à la pourſuite des Marchands de Tours, qui pretendoient en fabriquer aſſez pour en fournir tout le Royaume. Mais comme ces ſortes d'établiſſemens n'accommodent que ceux qui en ſont les maiſtres, & incommodent tous les autres, on reconnut que celuy-là ruïneroit la ville de Lyon, qui ſe peut appeller la porte dorée de la France, qu'il aneantiſſoit ſes Foires, & que d'ailleurs il diminuoit la Doüane de plus de la moitié. Ces conſiderations repreſentées au Roy, comme il ne s'opiniaſtroit jamais à faire paſſer ſon autorité abſoluë par deſſus les raiſons évidentes, il ne fit point de difficulté de le revoquer, & accorda cette grace aux Marchands de cette ville-là en faveur de l'entrée de la Reyne.

Au mois de Juin Fernand de Velaſco Conneſtable de Caſtille paſſa par la France pour aller en Angleterre, achever le Traité de paix avec le Roy Jacques, que Taxis Ambaſſadeur ordinaire d'Eſpagne avoit commencé. Je diray icy, qu'il le conclut vers le milieu de l'année ſuivante, au grand regret du Roy de France, qui connut par là ce qu'il devoit eſperer du Roy Jacques, Prince nonchalant & timide, Philoſophe en paroles, n'ayant que la mine de Capitaine; Et qui d'ailleurs n'eſtoit pas encore ſi bien affermy dans l'Angleterre, qu'il oſaſt choquer aucun de ſes voiſins.

En May, Juin, Juil. Iuet, & ſuiv. Diverſes choſes cauſoient des inquietudes au Roy. Il y en avoit qui troubloient ſes divertiſſemens, & d'autres qui alloient à troubler la tranquillité de ſon Eſtat. Les jalouſies que la Reyne ſa femme avoit de ſes amours; les malices de ſes Maiſtreſſes, particulierement de la Marquiſe de Vernueïl; les ſaillies du Comte de Soiſſons, qui s'emportoit de fois à autre ſur des points d'honneur, ſouvent plus imaginaires que veritables; & les fiertez du Duc d'Eſpernon eſtoient de la premiere ſorte. Les procedez des zelez Catholiques, qui cherchoient des tours obliques pour l'engager à perdre les Huguenots; comme à l'oppoſite les mécontentemens des Huguenots, qui penſoient à ſe cantonner pour n'eſtre pas ſurpris au dépourveu, eſtoient de la ſeconde.

Quant aux deux premiers poincts, nous en parlerons cy-aprés. Pour le Comte de Soiſſons, comme il eſtoit déja fort offenſé de ce que Roſny

luy avoit refuſé de luy accorder un certain impoſt à prendre ſur les toiles, duquel il avoit demandé le don au Roy, les mauvais rapports que luy fit la Marquiſe de Verneuïl, le pouſſerent au dernier reſſentiment: de ſorte qu'il ne parloit pas moins que de ſe venger de Roſny par la mort. Et quoy que le Roy priſt aſſez ouvertement le party de ce dernier, il ne pût neantmoins appaiſer ces emportemens, qu'en l'obligeant à deſavoüer par une lettre publique, ce qu'on l'accuſoit d'avoir dit du Comte, & de preſenter le combat à quiconque voudroit maintenir le contraire. 1603. En Iuillet.

Le brave Grillon s'eſtoit laiſſé diſpoſer à ſe deffaire de la Charge de Meſtre de Camp du Regiment des Gardes, le Duc d'Eſpernon Colonel de l'Infanterie Françoiſe, croyoit qu'il eſtoit de ſa Charge d'y nommer; le Roy luy vouloit rogner ce droit, & l'avoit deſtinée pour Crequy gendre de Leſdiguieres. Eſpernon aprés avoir fait tous ſes efforts par intrigues & par remonſtrances, pour maintenir ſon droit pretendu, ſe retira malcontent à Angouleſme: comme il ſceut neanmoins que le Roy menaçoit de le ſuivre, il fut conſeillé de condeſcendre à ſes volontez. Lors que le Roy vid qu'il s'eſtoit mis dans l'obéiſſance, il luy rendit juſtice: car il ordonna à Crequy de l'aller trouver en ce païs-là, de luy preſter ſerment, & de prendre ſon attache ſur ſes proviſions.

Du reſte il ſe reſerva la diſpoſition de cette Charge, & des pareilles dans tous les vieux Corps: mais il voulut qu'elles fuſſent aſtreintes au meſme devoir envers leur Colonel; Que de deux compagnies qui vacqueroient au Regiment des Gardes, il en rempliroit une à la nomination du Colonel, en ſorte que ceux qu'il y pourvoiroit ne ſeroient point inſtalez, & n'auroient rang que du jour qu'ils auroient preſté le ſerment à cét Officier & pris ſon attache; Que pour de ſemblables Charges dans les autres Regimens, le Colonel luy nommeroit des Capitaines; Et quant aux Lieutenances, & Enſeignes Colonelles, Sergens Majors, & leurs Aydes, Prevoſts, Mareſchaux des logis, & autres Officiers, qu'il en diſpoſeroit de ſa ſeule autorité. Ce qui mit la puiſſance de ce Duc au deſſus de celle des Princes meſme, & en eſtat preſque de tenir teſte au Roy.

Dans le Conſeil tous les Miniſtres animez de zele contre les Huguenots, & trop perſuadez de la grandeur d'Eſpagne, eſſayoient de détacher le Roy d'avec les Proteſtans, de le reduire dans une entiere ſoûmiſſion pour le Pape, de faire revenir les Jeſuites, & de l'unir avec l'Eſpagne & avec Rome, afin d'extirper le Calviniſme de ſes terres. Taxis Ambaſſadeur du Roy Catholique, luy offroit toutes les forces de ſon maiſtre pour cela; luy repreſentant que les Huguenots eſtoient les plus grands ennemis de ſa perſonne, & qu'ils avoient ſouvent ſollicité le Roy Philippe de les aſſiſter pour le détrôner. Il n'eſtoit certes que trop averty que les principaux Chefs des Huguenots, comme Boüil-

1603. En Juillet. lon, la Trimoüille ſon beaufrere, Du-Pleſſis-Mornay, Leſdiguieres, de plus quelques Gentils-hommes qui avoient eſté ſes domeſtiques, mais qui l'avoient quitté depuis qu'il alloit à la Meſſe, & preſque tous les miniſtres predicans, n'avoient plus pour luy ce grand amour qu'ils avoient eu autrefois, & qu'ils ſouſpiroient aprés un autre Protecteur. Il ne pouvoit pas neantmoins ſe reſoudre à traitter d'ennemis ceux qui l'avoient elevé ſi tendrement parmy eux, & qui avoient tout ſacrifié pour luy; Et il voyoit bien que quand il euſt pû oublier leurs ſervices, il euſt aliené de luy tous les Princes Proteſtans, & fuſt demeuré tout ſeul à la mercy de ces meſmes puiſſances qui avoient formé la ligue. Et c'eſtoit ce que l'on deſiroit. Il ſe reduiſit donc à contenir les haines des particuliers, ſans vouloir & ſans oſer toucher au corps.

Le Duc de la Trimoüille eſtoit celuy qui ſe découvrant avec plus de hardieſſe, ſe rendoit le plus criminel, non pas tant par ſes actions que par ſes diſcours. Son fort eſtoit dans le Poitou, il y avoit ſes terres & ſes amis; Le Roy, pour y ruiner ſon credit & ſes intelligences, trouva à propos d'en donner le Gouvernement à Roſny; Et pour cet effet ayant ſceu que Malicorne & le Mareſchal de Lavardin, qui en eſtoient pourveus en ſurvivance l'un de l'autre, s'en vouloient deffaire; En Novembre. que meſme ils le luy offroient pour quelqu'un de ſes baſtards, il leur en donna vingt mille écus de recompenſe, afin d'en pouvoir reveſtir ſon Sur-intendant.

En Octobre Un peu auparavant, ſçavoir au commencement d'Octobre, les Huguenots avoient tenu un Synode à Gap en Dauphiné, où ils firent pluſieurs Reglemens pour leur Diſcipline Eccleſiaſtique. Entre autres, Que la parole de Dieu ſeroit le ſeul fondement de leur Theologie & de leurs preſches; Que les diſputes de la ſcholaſtique qui ſe faiſoient dans leurs Synodes, ſeroient renvoyées à leurs eſcoles; Que l'on ne mettroit point d'effigies ſur les tombeaux, ny d'armoiries dans leurs Temples. Ils ordonnerent auſſi pluſieurs choſes pour l'entretien & pour l'ordre de leurs colleges & academies, & pour inſtituer des ſeminaires & des bibliotheques en chaque Province.

L'une de leurs principales fins, eſtoit de concilier les Lutheriens avec les Zuingliens & Calviniſtes: car les premiers eſtoient plus aſpres ennemis de ceux-cy que des Catholiques meſme; ils y receurent donc des Docteurs du Palatinat qui eſtoient Calviniſtes, & quelques autres de diverſes endroits d'Allemagne qui eſtoient Lutheriens. Aprés les avoir tous entendus, il leur ſembla qu'il n'y avoit point de meilleur moyen d'aſſoupir ces diſcordes, que de tourner toute la haine des deux partis contre le Pape, qu'ils croyoient leur ennemy commun. Dans cette veuë, les plus factieux firent decerner que doreſnavant ce ſeroit parmy eux un article de Foy, *Que le Pape eſtoit l'Antechriſt*, & qu'en cette qualité il ſeroit inſeré dans leur confeſſion, & envoyé à toutes les Egliſes Proteſtantes de la Chreſtienté.

Le Miniſtre Ferrier, poſſedé d'une ambition impie & turbulente, en avoit eſté le principal promoteur. Les plus ſages d'entre eux, même le grand Scaliger, condamnoient ce decret, comme le monſtrueux effet d'une violente cabale, & avoüoient que le nom d'*Antechriſt* ne pouvoit pas convenir à Clement VIII. qui eſtoit fort moderé envers ceux de leur Religion. Le Nonce du Pape & tout le Clergé de France s'en émûrent comme ils devoient, & en porterent leurs plaintes au Roy; qui s'en tint encore plus offenſé qu'eux, dautant que c'eſtoit luy reprocher qu'il adoroit *la Beſte*, & qui plus eſt, luy faire de dangereuſes affaires à Rome. Il ne ceſſa donc d'employer ſon autorité & toutes ſortes de moyens envers ceux qui avoient le plus de credit dans le party Huguenot, pour abolir ce decret; Et n'en ayant ſceu obtenir la caſſation, il fit au moins qu'il demeura ſans execution, & dans la teſte ſeulement de ceux qui l'avoient forgé. Quatre ans aprés, ſçavoir l'an 1607. les factieux le remirent ſur le tapis, & le firent confirmer dans leur aſſemblée de la Rochelle; Et pour la ſeconde fois auſſi, il en empécha l'effet. 1603. En Novembre.

Depuis le voyage de Mets, les Peres Jeſuites ſollicitoient inſtamment leur rappel: ils entretenoient de grandes intrigues à la Cour, ils y avoient de tres-puiſſans amis, qui les croyoient ſeuls capables de bien inſtruire la jeuneſſe, & de convertir les Huguenots. Le Pere Cotton qui ne quittoit point la Cour & y preſchoit avec ſuccés, ſommoit le Roy de jour en jour de tenir ſa promeſſe; le Nonce l'en preſſoit de la part du ſaint Pere; Villeroy & Sillery y joignoient leurs bons offices. Mais leur plus puiſſant ſolliciteur eſtoit Guillaume Fouquet la Varenne, Contrôlleur General des Poſtes, qui des plus bas offices de la Maiſon du Roy, s'eſtoit élevé juſque dans le cabinet, par ſes complaiſances & par des miniſteres de volupté, qui ſont les plus agreables auprés des grands. Cet habile Courtiſan ſe picquoit d'enrichir & d'illuſtrer la Ville de la Fleſche ſon lieu natal, & dont le Roy luy avoit donné le Gouvernement: il y avoit déja mis un Preſidial, une Election, & un Grenier à Sel, tout cela de nouvelle creation: le comble de ſes deſirs eſtoit d'y voir eſtablir un College de Jeſuites. Pour cét effet, le Roy luy avoit donné ſon Palais, avoit aſſigné onze mille écus de revenu, & de grandes ſommes d'argent pour le baſtir & pour l'entretenir; Et vouloit que ſon cœur & celuy de la Reyne, & de tous leurs Succeſſeurs fuſſent inhumez dans cette Egliſe. En Septembre & ſuiv.

Lors que l'intention du Roy fut connuë ſur ce ſujet, il n'y eut perſonne dans le Conſeil qui oſaſt ouvrir la bouche à l'encontre. Il leur donna donc un Edit pour leur reſtabliſſement, Qui *les confirmoit dans celles de leurs maiſons d'où ils n'avoient point eſté chaſſez, les reſtabliſſoit dans celles de Paris, Lyon & Dijon, & les remettoit dans tous leurs biens;* Non toutefois ſans pluſieurs conditions tres-neceſſaires, mais que le temps ou la faveur ont facilement abolies. En Septembre, Octobre & Novembre.

1603. Comme cet Edit ne fut porté au Parlement que quelques jours avant les Vacations, qui commencent au huitiéme de Septembre, La Compagnie remit l'affaire aprés la saint-Martin, pour en deliberer plus à loisir. Les Chambres assemblées ordonnerent de tres-humbles remonstrances au Roy, pour luy faire connoistre la justice & la necessité de l'Arrest, par lequel ils avoient banny la Societé. Le mois de Decembre s'estant écoulé tandis qu'on travailloit à les dresser, André Hurault de Maisse qui avoit voix au Parlement, y alla de la part du Roy pour les haster, & pour faire sçavoir à la Compagnie, qu'il vouloit qu'elle les fist de vive voix, & non par écrit, au contraire de ce qu'il avoit desiré dans l'affaire des Monnoyes. La veille de Noël, les Deputez estant introduits dans le cabinet du Roy, Achille de Harlay premier President porta la parole.

En Decembre.

Le grand poids de ses raisons, soustenu par la dignité d'un si grave Magistrat, & par la force de son eloquence, estoit capable d'emporter l'esprit du Roy, s'il n'eust esté entierement confirmé dans sa resolution: mais comme il n'écoutoit ces remonstrances que pour rendre le rappel de la Societé plus authentique, il n'en fut point touché. Aprés avoir donc remercié les gens de son Parlement avec sa benignité accoûtumée, de l'affection qu'ils témoignoient pour le bien public, & pour le salut de sa personne, il leur répondit qu'il avoit bien preveu toutes les objections & tous les inconveniens qu'on luy representoit : mais qu'il faloit luy laisser le soin d'y pourvoir, & qu'il desiroit que son Edit fust verifié sans aucune modification. Les gens du Roy neantmoins differoient de donner leurs conclusions, & essayoient d'apporter quelque retardement à la verification: mais le Roy les ayant envoyez querir, les rudoya de parole, & leur enjoignit qu'ils travaillassent le jour mesme à cette affaire-là; Il falut donc obéïr.

1604. En Janvier. Ainsi l'ignominie du banniſſement des Jesuites, servit à accroistre la gloire de leur rappel, & à leur procurer un plus grand establissement; Car outre dix ou douze Colleges qu'ils avoient auparavant, ils en eurent bien-tost neuf ou dix autres dans les meilleures Villes du Royaume, y estant appellez de bonne grace par plusieurs, & receus dans quelques-unes à force de jussions & d'amis. Ils se virent instalez dans une Maison Royale, dont ils ont fait le plus beau de leurs Colleges; Et cette condition de l'Edit qui les obligeoit *de tenir à la suite du Roy un des leurs, qui fust François, & suffisamment autorisé parmy eux, pour luy servir de Predicateur, & pour répondre des actions de la Compagnie*, au lieu de les noter, comme se l'imaginoient ceux qui l'y avoient fait appoſer, leur a produit le plus grand honneur qu'ils pouvoient desirer, car elle les a mis en possession de donner des Confesseurs au Roy.

Le Pere Cotton fut le premier des leurs qui occupa cette place: tous les gens de bien en eurent beaucoup de joye, s'imaginant qu'il n'auroit point

point de connivence pour les amours du Roy, & qu'il employeroit avec la douceur & l'adreſſe, toute la force de ſon miniſtere, qui certes y eſtoit tres-neceſſaire, pour le guerir d'une infirmité qui luy eſtoit paſſée en habitude. Il ne manquoit pas des qualitez propres pour réüſſir heureuſement à la Cour & dans le monde: ſon accortiſe, ſa complaiſance, & ſon habileté à profiter des temps & des occaſions, l'inſinuerent bien avant dans les bonnes graces du Roy, & quelquefois meſme dans ſes ſecretes penſées. 1604. En Janvier.

Je diray tout d'une ſuite, que le credit de ces Peres fut ſi grand à la Cour, que l'année ſuivante ils obtinrent encore du Roy la démolition de cette pyramide, ſur une des faces de laquelle eſtoit gravé l'Arreſt de la condamnation de Chaſtel, & de leur banniſſement, & ſur les trois autres des inſcriptions en proſe & en vers, qui leur eſtoient fort injurieuſes. Pour oſter cette fleſtriſſure de deſſus le front de la Societé, il falut abattre le monument qui faiſoit deteſter le parricide. On euſt bien deſiré que cela ſe fuſt fait par un Arreſt du Parlement: mais quand on eut reconnu que les ſentimens de cette grande Compagnie y eſtoient contraires, on paſſa outre, ſans luy en parler davantage; non pourtant ſans donner ſujet à tout le monde d'en parler fort diverſement. On mit en la place de cette pyramide le reſervoir d'une fontaine, dont toutes les eaux ne ſçauroient jamais effacer la memoire d'un crime ſi horrible.

Au commencement de l'année 1604. la mort de Madame Catherine Ducheſſe de Bar, troubla les divertiſſemens de la Cour, & la mit en düeil. Une tumeur de matrice, que ſes Medecins flateurs & ignorans, traitterent d'une veritable groſſeſſe, luy fit perdre la vie le treiziéme de Fevrier dans la ville de Nancy. Pour ſe remettre bien avec ſon mary, elle avoit ſouffert pluſieurs fois des diſputes de Religion entre des Docteurs Catholiques & ſes Miniſtres, mais ſans autre ſuccez que celuy que de pareilles conferences ont accouſtumé de produire, ſçavoir d'obſcurcir davantage la verité. Elle avoit meſme laiſſé eſperer qu'elle ſe feroit inſtruire: neantmoins elle perſiſta opiniaſtrement dans ſa croyance juſqu'à la mort. En Fevrier.

Les ſecretes reſolutions du Conſeil de France eſtoient ſceuës du Conſeil d'Eſpagne, preſque auſſi-toſt qu'elles avoient eſté priſes: le Roy en eſtoit fort en inquietude, & ne ſçavoit à qui s'en prendre; la découverte de la trahiſon de Nicolas l'Hoſte, le tira hors de peine. C'eſtoit un jeune Commis de Villeroy, que ſon maiſtre employoit à déchifrer les dépeſches. Il eſtoit fils d'un de ſes domeſtiques, & ſon fillol; Il l'avoit élevé chez luy, & pour premier employ l'avoit mis auprés de Rochepot lors qu'il eſtoit Ambaſſadeur en Eſpagne. Ce fut en ce pays-là qu'un François nommé Rafis natif de Bordeaux, qui pour avoir eſté trop ardent ligueur, n'avoit pû obtenir permiſſion de demeurer en France, & s'eſtoit retiré à Madrid, le corrompit & luy En Mars & Avril.

1604. fit accepter une penſion de douze cens écus pour trahir les ſecrets de ſon maiſtre ; Et quand il fut de retour en France il continua de la gagner par les meſmes infidelitez. Or Rafis avec le temps voyant que les Eſpagnols negligeoient de luy payer la ſienne, découvrit cette menée à Barraut Ambaſſadeur de France : Barraut l'aſſura d'une bonne recompenſe, & de luy faire donner ſa grace. En effet on la luy envoya auſſi-toſt : mais comme il vid qu'elle avoit eſté ſignée par Villeroy, il jugea bien qu'il ne faiſoit plus ſeur pour luy en Eſpagne, & deſira en ſortir au pluſtoſt. L'Ambaſſadeur luy donna donc de l'argent & ſon Secretaire pour le conduire en France.

Sa crainte avoit eſté juſte, car dés que le Conſeil d'Eſpagne ſçeut leur départ, il en donna avis à ſon Ambaſſadeur en France, par un Courrier exprés, qui les devança d'un jour. On ne trouva point Villeroy à Paris, mais dans ſa maiſon dont il portoit le nom, qui s'en alloit à Fontaine-bleau où eſtoit la Cour. Villeroy ne jugea pas à propos d'envoyer arreſter l'Hoſte qui eſtoit encore à Paris, ſans en avoir parlé au Roy ; Le lendemain l'Hoſte ſe rendit à Fontaine-bleau, mais dés qu'il apperceut Rafis il s'évada tout ſur l'heure, l'Ambaſſadeur d'Eſpagne luy ayant donné un Flamand pour le conduire au Pays-bas par la Champagne.

Le Prevoſt des Mareſchaux ſe mit aux champs pour l'attraper, & le pourſuivit de ſi prés, que le malheureux n'eut pas le loiſir de prendre le bac à Fay, prés de la Ferté : mais entendant le bruit des chevaux, c'eſtoit la nuit, il voulut paſſer la Marne à gué & ſe noya. On ne ſçait ſi ce fut par hazard ou par deſeſpoir, ou ſi ſon guide luy joüa ce tour, pour oſter la connoiſſance de ſes complices. Son corps fut apporté à Paris, le Parlement luy fit ſon procez, & le condamna à eſtre tiré à quatre chevaux en Gréve ; ce qui fut executé le dix-neufiéme
En May. de May. Les ennemis de Villeroy ſe réjoüirent de ce malheur : *Ils euſſent* bien voulu le charger de la faute de ſon domeſtique, & n'oſant pas l'accuſer d'infidelité, ils le blaſmoient de negligence. Le Roy ſe tint quelques jours aſſez reſervé en ſon endroit, toutefois ayant connu ſa veritable douleur, & la neceſſité de ſes ſervices, au lieu de l'accabler davantage, il prit part à ſon affliction, & eut la bonté de le conſoler.

Le Conſeil d'Eſpagne eſtoit au deſeſpoir de ce que les François paſſoient à grandes bandes au ſervice des Hollandois, & que tous les ans le Roy fourniſſoit ſix cens mille livres d'argent à ces Provinces. Ce ſecours avoit conſtitué le Roy Philippe en une ſi grande dépenſe, que ne ſçachant où prendre de l'argent, il avoit mis un impoſt de trente pour cent ſur toutes les marchandiſes qui entreroient dans ſes terres, ou qui en ſortiroient. Le Roy ne pût ſouffrir cette exaction, qui enrichiſſoit ſes ennemis aux dépens de ſes ſujets : il deffendit donc tout commerce aux Pays-bas & en Eſpagne ; Et comme il eut ſceû que l'appetit du

gain portoit les Marchands, qui le plus ſouvent n'ont point d'autre Souverain que l'intereſt, à enfraindre ſes deffenſes, il y adjouſta de griéves peines. C'eſtoit un commencement de rupture, l'Eſpagnol faiſoit bonne mine, comme s'il l'euſt deſirée : mais ſous-main il excita l'entremiſe du Pape ; qui accommoda ce different en faiſant lever la nouvelle impoſition, & la deffenſe. 1604. En May.

Comme il n'oſoit pas ſe venger ouvertement du Roy, il taſchoit au moins de luy ſuſciter des ſujets de chagrin & de déplaiſir. Taxis, ſon Ambaſſadeur, s'eſtoit meſlé des intrigues de la Marquiſe de Verneüil ; Baltazar de Suniga, qui luy avoit ſuccedé, avoit pris les meſmes erremens, & entretenoit de ſecretes correſpondances avec cinq ou ſix Italiens qui gouvernoient l'eſprit de la Reyne, particulierement Conchino Conchini noble Florentin, & Leonore Galigay, femme de chambre de cette Princeſſe, que Conchini avoit épouſée. C'eſtoit la plus laide femme de la Cour, & d'une tres-abjecte naiſſance : mais le pouvoir abſolu qu'elle avoit acquis ſur ſa maiſtreſſe, reparoit en elle tous les deffauts de la condition & de la nature.

Le Roy auſſi foible dans ſes paſſions & dans ſon domeſtique, que vaillant & rude à la guerre, n'avoit ny la force de ranger ſa femme à l'obeïſſance, ny de ſe déprendre de ſes maiſtreſſes, qui eſtoient le ſujet de ſon mauvais ménage, & la cauſe d'un grand ſcandale. Ces petites gens d'Italie, afin de ſe rendre de plus en plus neceſſaires, aigriſſoient le mal qu'ils euſſent dû pallier, & par la malignité de leurs rapports & de leurs conſeils, envenimoient les déplaiſirs de la Reyne ; ſi bien qu'au lieu de ramener l'eſprit de ſon mary par des careſſes attrayantes (car il vouloit eſtre flaté) & de regagner ſon cœur par les meſmes appaſts qui le luy déroboient, elle l'éloignoit davantage par ſes gronderies & par ſes reproches. C'eſtoit une affaire perpetuelle à la Cour que ces démeſlez entre les deux époux ; Leurs plus intimes confidens n'eſtoient pas moins occupez en cette negociation, que le Conſeil aux plus grandes affaires de l'Eſtat ; Et ce deſordre dura tout auſſi long-temps que leur mariage, s'aſſoupiſſant de fois à autre pour quelques jours, puis ſe réveillant ſuivant les occurrences, & ſelon qu'il plaiſoit à ces boutefeux.

La Marquiſe de ſon coſté habile & ruſée, employoit tous ſes artifices pour entretenir une diſcorde qui entretenoit ſa felicité. Parmy les bons mots dont elle faiſoit rire le Roy, elle en meſloit ſouvent de fort offenſans contre la Reyne, & en diverſes occaſions elle ſe mettoit de pair avec elle, parloit mal de ſon extraction, & contrefaiſoit ſouvent ſa démarche, ſes geſtes, & ſon parler. Ces offenſes redoublerent ſi fort les reſſentimens de cette Princeſſe, qu'ils éclaterent par des menaces outrageantes : la Marquiſe ayant donc ſujet d'apprehender quelque choſe de pire qu'un inſulte ; avec cela eſtant faſchée contre le Roy de ce qu'il ne prenoit pas ſa deffenſe, ſe ſervit d'un artifice aſſez ordi-

1604. En Mars, Avril & ſuivans.

naire à celles qui veulent réchauffer une paſſion mourante. Elle feignit d'eſtre touchée d'un repentir Chreſtien ; la crainte de Dieu, diſoit-elle, ne luy permettoit plus de ſe ſouvenir du paſſé que pour en faire penitence, & celle qu'elle avoit pour ſa vie & pour ſes enfans, l'empeſchoit de voir le Roy en particulier. Elle paſſa plus avant, & luy demanda permiſſion de chercher un aſyle hors du Royaume pour elle & pour eux.

Cét artifice n'eut pas d'abord ſon effet : car le ſaint temps de Paſques approchant, il ſe reſolut de la prendre au mot, & de luy permettre de ſe retirer en Angleterre, où elle avoit pour appuy le Duc de Lenox ſon proche parent, mais non pas d'y emmener ſes enfans. Du reſte, pour adoucir les aigreurs de la Reyne, il deſira qu'elle rendiſt la promeſſe de mariage qu'il luy avoit donnée, & qu'elle faiſoit ſonner fort haut, la montrant à quiconque la vouloit voir. Ses prieres ne furent pas aſſez puiſſantes pour cela, il fut obligé d'y employer ſon autorité, avec vingt mille écus en argent, & l'eſperance d'une Charge de Mareſchal de France pour le pere. Moyennant ces conditions, elle la rendit en preſence de quelques Princes & Seigneurs, qui la verifierent, & ſignerent dans un acte, que c'eſtoit la vraye.

Il ſembloit aprés cela, que la Reyne eſtant ſatisfaite, & la Marquiſe ne paroiſſant plus, la tempeſte eſtoit calmée : quand le Roy découvrit que d'Entragues, pere de cette Dame, & le Comte d'Auvergne, avoient tramé une menée tres-dangereuſe avec l'Ambaſſadeur du Roy Philippe. Ils vouloient faire paſſer la Marquiſe en Eſpagne, avec ſes enfans ; ils negocioient pour cela avec Baltazar de Suniga, Ambaſſadeur du Roy Catholique, par l'entremiſe d'un certain Gentilhomme Anglois qui s'appelloit Morgan. On publia, ſoit qu'il fuſt vray, ou non, que le Comte d'Auvergne ayant communiqué aux Eſpagnols la promeſſe de mariage que le Roy avoit donnée à la Marquiſe, avoit fait un Traité ſecret avec eux ; par lequel le Roy Philippe promettoit de l'aſſiſter, pour elever le fils de cette Dame dans le throſne : & pour cét effet, de luy fournir cinq cens mille livres en argent, & de faire avancer les troupes qu'il avoit en Catalogne, afin de ſouſtenir les ſoulevez qui ſe devoient cantonner en Guyenne & en Languedoc. On diſoit bien plus, mais peu de gens le creurent, que le Comte avoit formé un attentat ſur la vie du Roy, & qu'il s'en devoit deffaire lors qu'il iroit voir la Marquiſe, puis ſe ſaiſir du Dauphin.

En Juin & ſuiv.

Aprés la mort de l'Heſte, le Comte ayant reconnu que ſon intrigue ſe découvroit, s'eſtoit retiré en Auvergne, ſur le pretexte d'une querelle qui luy ſurvint à la Cour. L'affaire miſe en deliberation au Conſeil, il y eut des avis qui allerent à le traitter comme le Mareſchal de Biron ; mais le Roy n'avoit garde d'en uſer de la ſorte : car cét exemple euſt fait conſequence pour ſes baſtards. Ainſi le Conneſtable, & le Duc de Ventadour, le premier eſtant beaupere du Comte, & le ſecond

ſon beaufrere, n'eurent pas beaucoup de peine à obtenir de luy qu'il donnaſt la vie *à ce miſerable*, à la charge toutefois qu'il voyageroit trois ans au Levant. 1604. En Juillet.

Lors qu'il ſe crut hors de peril, il offrit au Roy, s'il luy donnoit la liberté entiere, d'entretenir toûjours intelligence avec les Eſpagnols pour découvrir tous leurs ſecrets, & de luy en rendre bon compte. Le Roy ayant feint de ſe confier à ſes promeſſes, connut bien-toſt qu'il ne gardoit la foy ny à luy ny à ſes ennemis, & qu'il les joüoit tous deux. Sur cela il le manda en Cour : le Comte s'en excuſa, ſi auparavant il n'avoit ſon abolition en bonne forme. On la luy envoya, mais avec cette clauſe, *qu'il ſe rendroit aupres du Roy*. Il ne put jamais prendre confiance à la parole d'un Prince à qui il en avoit ſi ſouvent manqué ; tellement que le Roy ſe reſolut de l'envoyer arreſter en Auvergne. Le Comte ſe tenoit fort ſur ſes gardes, & ne croyoit pas qu'il y euſt homme au monde aſſez habile pour luy mettre la main ſur le colet. Neantmoins Nereſtan, & le Baron d'Eurre, ayant ſceu l'attirer en campagne pour voir faire monſtre à la Compagnie des gens d'armes du Duc de Vendoſme, l'envelopperent, le demonterent, & le prirent de la maniere que toutes les hiſtoires du temps le racontent.

Au meſme temps Entragues & ſa femme furent arreſtez dans leur maiſon de Malesherbes, & la Marquiſe dans ſon hoſtel à Paris. Le Comte fut amené à la Baſtille, & Entragues à la Conciergerie. Il eſtoit important que les eſtrangers viſſent clairement que les Eſpagnols nourriſſoient des factions en France : le Roy chargea donc ſon Parlement de faire le procés aux criminels : nous en verrons la ſuite l'année prochaine. En Septembre & ſuiv.

Une autre faction tenoit encore le Roy en cervelle. Il n'avoit pû refuſer aux Huguenots la permiſſion de s'aſſembler à Chaſtelleraut : & il eſtoit à craindre que les intrigues du Mareſchal de Boüillon, & le credit du Duc de la Trimoüille & de du Pleſſis-Mornay, n'y fiſſent prendre des reſolutions fort contraires à ſes volontez. Mais Roſny, ſous couleur d'aller ſe mettre en poſſeſſion de ſon Gouvernement de Poitou, rompit leurs deſſeins : Et la Trimoüille eſtant tombé en convulſion, & en ſuite dans une langueur, en mourut quelque temps aprés, âgé ſeulement de trente-quatre ans. C'eſtoit un Seigneur d'un courage fort elevé, & qui avoit d'eminentes qualitez, mais non pas de celles qu'il faut dans un Eſtat Monarchique. En May.

Le Roy ſe delaſſoit de toutes ces intrigues dans ſes baſtimens & dans les occupations que luy donnoit le deſir d'ameliorer ſon Royaume. Le Roy Henry III. avoit commencé le Pont-neuf, en ayant baſty deux arcades, & elevé les piles des autres hors de l'eau. Il le continua, & l'acheva, en ſorte qu'on commença de paſſer deſſus vers la fin de l'année precedente. Il faiſoit auſſi travailler à ſes Galeries du Louvre, au Chaſteau de ſaint Germain en Laye, à celuy de Fontaine-bleau, & à

1604. celuy de Monceaux qu'il avoit donné à la Reyne ſa femme. A ſon exemple, tous les grands, & tous les riches baſtiſſoient; la ville de Paris s'accroiſſoit & s'embelliſſoit à veuë d'œil.

On edifia l'Hoſpital de ſaint Loüis, pour retirer ceux qui ſeroient frappez de la peſte; quelques particuliers entreprirent la Place Royale : & d'autres offrirent d'en faire une plus belle dans le mareſt du Temple.

On luy propoſa auſſi divers deſſeins, de rendre navigables pluſieurs rivieres qui juſques-là ne l'avoient point eſté, ou qui avoient ceſſé de l'eſtre; & d'ouvrir une communication entre les plus grandes par le moyen des petites qui ſe trouvent entre deux, & des canaux que l'on creuſeroit pour aller de l'une à l'autre. On luy offrit de joindre la Seine à Loire, la Loire à la Saone, & la Garonne avec l'Aude qui tombe dans la mer Mediterranée, prés de Narbonne. La jonction de ces deux dernieres euſt fait celle des deux mers.

Pour celles de la Seine, & de la Loire, Roſny l'entreprit, tirant un canal de Briare, qui eſt ſur la Loire, à Chaſtillon, au deſſus de Montargis, ſur la riviere de Loin, laquelle va tomber dans la Seine à Moret. Dans ce canal, on ramaſſoit toutes les eaux des ruiſſeaux voiſins, & on y vouloit faire trente-deux eſcluſes pour les retenir, & pour les lâcher, afin de porter les baſteaux. Il y deſpenſa plus de trois cens mille écus, mais le changement du regne fit avorter ce deſſein qui eſtoit fort avancé. On l'a repris long-temps aprés, & enfin on en eſt venu à bout.

En Mars & ſuiv. *Dés le mois d'Octobre, on découvrit dans le Ciel un nouveau phenomene, qui ſe fit voir durant quatre mois. D'abord on le prit pour la Planete de Venus, parce qu'encore qu'il ſurpaſſaſt toutes les autres eſtoilles en grandeur & en éclat, neanmoins il n'avoit ny chevelure, ny queuë. Mais bien-toſt aprés l'obſervation monſtra que c'eſtoit un aſtre different de cette Planete, dautant qu'on les vit paroiſtre tous deux en meſme temps. Jean Keples, tres-ſçavant Mathematicien, en a compoſé un livre, où il traitte de ſon cours, ſuivant les regles de l'aſtronomie; Sans s'amuſer aux predictions de la judiciaire, laquelle ſur cette apparition, & ſur les conjonctions & les oppoſitions des Planetes qui eſtoient arrivées cette année-cy, & qui devoient arriver la ſuivante, faiſoit à ſon ordinaire d'eſtranges & de terribles pronoſtications.*

Il y eut deux mois durant une extrême diſette en Languedoc; & elle y euſt cauſé une horrible famine ſi on n'y euſt porté des bleds de la Champagne & de la Bourgogne par les rivieres de Saône & du Rhône. La peſte ravagea auſſi pluſieurs Provinces de la France; l'année precedente elle avoit moiſſonné grande quantité de peuple en Angleterre.

Lors qu'elle fut ceſſée en ce païs-là, le Roy Jacques tint ſon premier Parlement, ou Eſtats generaux d'Angleterre à Londres. Dans cette aſ-

ſemblée ayant fait une belle & Royale harangue ſur le bon-heur de l'union de ſes Royaumes, ſur l'affection qu'il avoit pour ſes ſujets, ſur les loix & reglemens qui eſtoient à faire, il demanda au Parlement, & l'obtint, que de là en avant les Royaumes d'Angleterre & d'Eſcoſſe fuſſent unis en un meſme corps ſous le nom DE LA GRAND'BRETAGNE, *lequel avoit eſté autrefois donné à toute l'Iſle par les Romains. Sur cette union fut forgée cette medaille, dont l'inſcription porte,* Henricus roſas, regna Jacobus. *Sa harangue eſtoit toute pleine de belles choſes; Entre autres, Qu'il n'eſtimoit pas, comme les flatteurs le veulent perſuader aux Princes, que Dieu donnaſt des Royaumes à des hommes pour accomplir leurs volontez déreglées, & ſatisfaire leurs plaiſirs, mais pour avoir ſoin du ſalut & du repos de leurs ſujets; Que la teſte eſtoit faite pour le corps, non pas le corps pour la teſte: le Prince pour le peuple, non pas le peuple pour le Prince.* 1604. En Mars & Avril.

La ſubtilité ſcholaſtique a une ſi grande demangeaiſon de mettre toutes choſes en diſpute, que quelques Peres Jeſuites ſoûtinrent cette année trois propoſitions à Rome, qui exciterent de grandes contentions en cette Cour-là, & beaucoup de ſcandale en toute la Chreſtienté. La premiere, Que ce n'eſtoit pas un article de Foy de croire que Clement VIII. fuſt Pape; *ce qui irrita tellement le Saint Pere, que ſans la puiſſante interceſſion de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, la Compagnie euſt eſté en grand peril. La ſeconde,* Que la confeſſion ſacramentale ſe pouvoit faire par lettres. *La troiſiéme,* que la nouvelle opinion de Molina *Jeſuite Eſpagnol,* touchant la Grace, *dont nous parlerons peut-eſtre ailleurs, eſtoit la meilleure. Je l'appelle nouvelle, parce que cét auteur ſe vantoit d'en avoir eſté l'inventeur, & qu'elle avoit eſté entierement inconnuë aux SS. Peres, leſquels,* diſoit-il, *ſe fuſſent par là tirez de grands embarras, s'ils s'en fuſſent aviſez. Il falut que les Jeſuites, pour leur conſervation, renonçaſſent aux deux premieres; & elles furent pluſtoſt eſtouffées que condamnées: mais ils ſouſtinrent la derniere de toutes leurs forces, contre les Dominicains. Ceux-cy l'attaquoient comme une opinion qui deſtruiſoit celle de leur S. Thomas, & meſme celle de S. Auguſtin, qui a eſté receuë de toute l'Egliſe Latine.*

A force de trop rechercher les moyens d'augmenter les Finances du Roy, le Surintendant introduiſit un deſordre dans l'eſtat, qui ne ſçauroit devenir plus grand ſi ce n'eſt par la continuation. Auparavant, les Offices de judicature & de finance ſe pouvoient reſigner, mais il faloit que le reſignataire vécuſt quarante jours aprés ſa demiſſion, ſinon c'eſtoit au Roy d'y pourvoir. Or comme Roſny eut conſideré que le Roy n'en profitoit point quand ils vacquoient par mort, mais qu'il eſtoit contraint de les donner aux importunitez des gens de Cour, il s'aviſa d'un moyen pour en faire venir un grand emolument dans les coffres de l'eſpargne. Ce fut *de les aſſurer à la veuve & aux heritiers de ceux qui les poſſedoient, moyennant que les pourveus payaſſent tous les ans* En Decembre.

1604. En Decembre. *le ſoixantiéme denier de la finance à laquelle ces Offices auroient eſté évaluez ; faute dequoy ils retourneroient par leur mort au profit du Roy.* On nomma ce droict en terme de finance, LE DROIT ANNUEL. Le vulgaire l'appella, LA PAULETTE, du nom de *Paulet*, qui en fut le traittant. En quelques Provinces il luy donna celuy de LA PALOTE, parce que les Officiers y eurent affaire à un nommé Palot, qui prit ce party-là aprés Paulet. Cette grace ne fut accordée que pour neuf ans, mais on l'a renouvellée de temps en temps preſque toûjours pour pareil terme juſqu'à cette heure.

A moins que d'avoir un double bandeau ſur les yeux, on pouvoit bien voir que cét Edit perpetueroit neceſſairement la venalité des charges, & l'impoſſibilité de les reduire, comme il le faloit, à l'ancien nombre ; Qu'il rehauſſeroit le prix de ces denrées à un monſtrueux excés, tel qu'en effet nous l'avons veu ; Qu'il pourroit rendre ceux qui les tiendroient d'autant moins dependans du Roy, qu'ils n'en ſeroient obligez qu'à leur bourſe ; Qu'il donneroit ſujet à leurs enfans de devenir ignorans, injuſtes, & orgueilleux, parce qu'ils ſeroient aſſurez de poſſeder les Offices de leurs peres, & feroit que la chicane deviendroit plus maligne, plus altiere & plus inſupportable ; Qu'il fermeroit la porte des honneurs aux perſonnes de qualité & de merite ; & l'ouvriroit à des gens ſans naiſſance, ſans capacité, ſans honneur ; à des Procureurs, à des fils de Sergent, à des maltoſtiers ; Qu'il exciteroit dans le cœur un violent deſir des richeſſes, puiſqu'elles ſeroient le ſeul moyen d'acquerir de ces Offices, & que par la meſme raiſon il cauſeroit le mépris de la vertu, qui demeureroit ſans recompenſe ; Et de plus, ce qui ſeroit le comble du mal, qu'il oſteroit à ceux qui auroient ſouffert des injuſtices & des oppreſſions de quelque Magiſtrat, tout moyen, & meſme toute eſperance d'en tirer jamais raiſon, dautant qu'ils auroient pour Juges les Succeſſeurs neceſſaires de ceux qui les auroient *oppri*mez.

Auſſi toutes les Compagnies du Royaume, tandis qu'elles n'eurent en veuë que le bien de l'Eſtat, ne ſe trouverent pas diſpoſées à le recevoir : ſi bien qu'on ſe contenta d'en faire lire & publier une Declaration, en forme d'Edit à la Chancellerie l'an 1605. Mais quand les particuliers, y faiſant reflexion, eurent veu que leurs familles en retireroient de tres-notables avantages, ils conſentirent à la perte publique pour leur propre aggrandiſſement ; qui peut-eſtre avec le temps ne s'y trouvera pas tel qu'ils l'ont penſé. Le Chancelier de Believre retint encore cette Declaration quelques mois, & ne la lâcha que par la crainte qu'il eut de perdre les Seaux ; leſquels pourtant il ne pût conſerver par ce moyen, car la brigue de Sillery les luy arracha.

✠ Les veritables gens de bien euſſent ſouhaitté qu'au lieu d'eſtablir ce droit, on euſt oſté non ſeulement la venalité des Offices, mais auſſi tous les gages, eſpices, ſalaires & preſens, ſans y laiſſer d'autres émolumens

que

que l'honneur de la Magiſtrature, & l'eſpoir de quelque recompenſe à l'avenir pour les longs ſervices des plus vertueux Magiſtrats. Ce moyen, diſoient-ils, outre qu'il euſt produit les avantages contraires aux inconveniens que nous avons marquez dans l'établiſſement de la Paulete, euſt apporté un grand profit au Roy, en déchargeant ſes coffres des gages de tant d'Officiers; Il euſt reduit les Offices à un tres-petit nombre, & ſoulagé le public des frais immenſes, & de l'ennuy des longues pourſuites. Car il n'y auroit eu que des gens de probité qui auroient voulu prendre les Charges toutes nuës, & ces Magiſtrats eſtant entierement des-intereſſez, & ne pouvant rien gagner à alonger les procedures, n'euſſent cherché qu'à rendre bonne & briéve juſtice, à retrancher les formalitez, & à faire perir la chicane par la rigoureuſe punition des chicaneurs. Au reſte il n'euſt point falu craindre, que parmy un ſi grand nombre d'hommes de lettres, dont la France eſt toute pleine, meſme parmy les riches, & parmy les Gentilshommes, il ne s'en fuſt trouvé aſſez qui euſſent exercé ces Charges gratuitement, & qui en attendant la recompenſe du Prince, s'y fuſſent entretenus de la gloire qu'il y a à bien faire, & de l'honneur d'eſtre loüez & conſiderez: En effet n'eſt-ce pas le ſeul motif qui pouſſe tant de braves gens à prodiguer leurs biens & leurs vies? N'eſt-ce pas avec quoy les Eſtats les mieux policez ont toûjours payé les belles actions, pluſt. ſt qu'avec de l'argent qui rend les Juges avares & mercenaires, ſuperbes & voluptueux, injuſtes & oppreſſeurs? 1604. En Septembre.

Il ne faut pas ſortir de cette année 1604. *ſans dire un mot du ſiege d'Oſtende, dont il ſera parlé à jamais. Il dura trois ans & ſoixante & dix-huit jours: pendant leſquels il fut l'eſchole & la lice de tout ce qu'il y avoit de braves gens de guerre dans la Chreſtienté, l'exercice des plus ſçavans Ingenieurs & des plus grands Inventeurs de machines, & le ſpectacle des curieux qui y accouroient de toutes parts, & le venoient voir par merveille. L'Archiduc le commença le cinquiéme de Juillet de l'an* 1601. *Le fameux Ambroiſe Spinola y mit fin le vingtiéme de Septembre de cette année* 1604. *ayant eu l'honneur de reduire la place à capituler.*

Elle avoit eu cét avantage de recevoir à toute heure du ſecours par la mer, de ſorte que quand la garniſon eſtoit fatiguée, elle la pouvoit envoyer dehors, & en recevoir une toute fraiſche. Par ce moyen les aſſiegez diſputerent le terrain pied à pied, & ne ſe rendirent que lors qu'ils n'eurent plus de terre pour ſe couvrir. Quand les Eſpagnols furent dedans, & qu'ils la trouverent toute fracaſſée par le canon, toute foüillée par les mines, & toute bouleverſée par les travaux, ils n'eurent guere de ſatisfaction d'avoir acheté ſi cher un monceau de ſable, ou pluſtoſt un cimetiere. Car il leur couſtoit plus de dix millions, plus de ſoixante & dix mille hommes, & plus de trois cens mille coups de canon; ſans compter les villes de Rhimbergue, de Grave, de l'Eſcluſe, d'Ardembourg, avec

1604. *les forts d'Iſendre & de Cadſant, que le Comte Maurice prit, tandis qu'ils eſtoient attachez à ce ſiege.*

Depuis 1601. juſqu'en 1604. *En ces années, il arriva un notable changement au Royaume de Suede. Le Roy Guſtave Eric-ſon y avoit établi la confeſſion d'Ausbourg, en la place de la Religion Catholique, & y avoit nourry ſes deux fils; ſçavoir, Jean qui regna après luy, & Charles Duc de Sudermanie. Jean l'y avoit maintenuë, & neantmoins, ou parce qu'il n'en eſtoit pas bien perſuadé, ou parce qu'il deferoit beaucoup à ſa femme qui eſtoit Catholique, il avoit fait elever Sigiſmond ſon fils aiſné dans cette Religion. Outre ce Sigiſmond, il avoit un autre fils auſſi nommé Jean. Sigiſmond fut éleu Roy de Pologne l'an 1587. du vivant de ſon pere, & paſſa en ces pays-là; le ſecond demeura en Suede. Or quand le Roy Jean mourut ſçavoir l'an 1592. il laiſſa par ſon Teſtament ou vray ou ſuggeré, le Gouvernement du Royaume de Suede à ſon frere Charles. Celuy-cy ſe ſervant adroitement de l'appuy des Lutheriens, pour exclure ſon neveu, & ſe mettre dans le throſne, conduiſit ſi bien ſon deſſein, qu'il ſe fit donner le Gouvernement du Royaume par les Eſtats l'an 1595. puis les obligea d'oſter la Couronne à Sigiſmond l'an 1599. & enfin, après pluſieurs années de guerre, de la luy mettre ſur la teſte; ce fut en cette année 1604. ſans que Sigiſmond la luy ait jamais pû arracher; en ſorte qu'après ſa mort elle a paſſé au grand Guſtave ſon fils, & à ſes deſcendans.*

1605. En Janvier & Fevrier. Durant les danſes, & les maſcarades qui depuis la paix commençoient toûjours l'année, on travailloit au procez du Comte d'Auvergne & de ſes complices, avec d'autant plus de diligence, que la Reyne ſe portoit comme partie, que le Roy pour ne la pas irriter, ne témoignoit pas moins de chaleur qu'elle, & que le Parlement y alloit auſſi viſte qu'il ſe pouvoit. Mais les intentions de tous les trois eſtoient fort differentes; car celles de la Reyne alloient à flétrir une maiſtreſſe du Roy, afin qu'à l'avenir les autres qui voudroient tenir la meſme place, redoutaſſent ſa colere. Quant au Parlement, ceux qui avoient plus d'envie de faire leur Cour, que d'intelligence, croyoient bien ſervir les Puiſſances en pouſſant l'affaire à toute rigueur. Mais pour le Roy, il n'avoit garde de deſ-honorer ſa maiſtreſſe, de peur de rebuter celles dont il vouloit eſtre obligé; il ne deſiroit qu'avoir un Arreſt fulminant pour faire ployer cét eſprit altier; qui depuis quelque temps le traitoit comme un inconnu, & oppoſoit à ſes plaiſirs la crainte de Dieu, & les deffenſes de ſon Confeſſeur.

Le Comte d'Auvergne fut interrogé par trois fois; le Roy ayant fait entendre au Parlement, par ſon Avocat general, qu'il ne devoit point avoir d'égard aux lettres d'abolition, qu'il luy avoit données. Le Seigneur d'Entragues, la Marquiſe ſa fille, & Morgan ſubirent auſſi l'interrogatoire. Le Comte ſe déchargea de tout ſur la Marquiſe ſa ſœur, croyant bien que le Roy ne pourroit jamais ſe reſoudre à la per

dre : il donnoit toutes les reproches qu'il pouvoit s'imaginer, contre elle, & elle auſſi contre luy. Entragues au contraire la déchargeoit entierement, & ſe chargeoit de tout, aimant mieux riſquer trois ou quatre ans de vie languiſſante qui pouvoient luy reſter, car il avoit plus de ſoixante-treize ans, que de mettre ſa chere fille en danger de perdre la teſte avec ignominie. 1605. En Janvier.

L'affaire fut pouſſée ſi chaudement, que le premier jour de Février il y eut Arreſt qui condamna le Comte, d'Entragues & Morgan à eſtre décapitez dans la place de Gréve; & la Marquiſe à eſtre recluſe dans un Monaſtere de filles à Beaumont prés de Tours, pendant qu'il ſeroit plus amplement informé contre elle. La Reyne en eut beaucoup de joye, mais elle ne tira pas tout le fruit qu'elle ſe promettoit de ce grand Arreſt : car le Roy avoit fait ſçavoir à la Cour, par ſon Procureur general, qu'il deſiroit que la prononciation en fuſt ſurſiſe juſqu'à ce qu'il en euſt pris une plus ample connoiſſance. Quand il eut donc humilié la fierté de la Marquiſe par un coup ſi terrible, il commença de luy faire grace pour l'obtenir d'elle, & fit expedier des Lettres au Sceau, qui furent verifiées au Parlement le vingt-troiſiéme de Mars, luy donnant la liberté de ſe retirer en ſa maiſon de Verneüil. En Fevrier. En Mars.

Aprés cela, il y avoit encore dans le Parlement des gens ſi peu éclairez qu'ils le preſſoient de leur permettre de prononcer l'Arreſt: mais il eluda leurs pourſuites par divers délais ; & enfin par d'autres lettres il commua la peine du Comte, & celle d'Entragues, en une priſon perpetuelle : puis il les rétablit dans tous leurs biens & honneurs, non pas toutefois dans leurs Charges & Gouvernemens. Peu aprés il donna à d'Entragues ſa Maiſon de Malesherbes pour priſon: & à l'égard de Morgan, il ſe contenta de le bannir du Royaume à perpetuité. Sept mois s'eſtant paſſez, ſans qu'il ſe trouvaſt de nouvelles preuves contre la Marquiſe, car qui ſe fuſt mis en peine d'en chercher ? le Roy luy accorda des Lettres du ſeiziéme Septembre, qui la declaroient purement innocente, & impoſoient perpetuel ſilence à ſon Procureur general ſur ce fait-là. En Septembre.

Le Comte d'Auvergne eſtant le plus dangereux, fut auſſi le plus mal-traité ; on le laiſſa dans la Baſtille, où il a demeuré douze ans, ſans autre conſolation que celle qu'il recevoit de l'etude des belles lettres, agreables & fidelles compagnes pour toutes ſortes d'âges, de fortunes & de lieux.

Pendant cette intrigue d'amourettes, qu'on traitoit de grande affaire d'Eſtat, le Roy commença à s'engager d'affection avec Jacqueline de Bueil, qu'il fit Comteſſe de Moret ; & neantmoins incontinent aprés, il rappella la Marquiſe, dont l'humeur enjoüée & l'entretien toûjours aſſaiſonné de plaiſantes railleries, & quelquefois de pointes de médiſance contre les autres Dames de la Cour, luy relaſchoient agreablement l'eſprit du travail de ſes affaires & du chagrin que luy cau-

1605. ſoient les mauvaiſes humeurs de ſa femme ; mais en recompenſe elles luy ſuſcitoient à toute heure des broüilleries avec elle, & auſſi des pointilleries entre les autres Dames & entre les Seigneurs de ſa Cour.

☞ Ces ſujets ſont peut-eſtre plus dignes du Roman que de l'Hiſtoire, mais pourtant ils ont cauſé les plus grands évenemens à la Cour de France depuis le regne de François I.

Au ſujet des Dames, je diray que la Reyne Marguerite ayant ſouvent fait inſtance d'avoir permiſſion de venir à Paris, particulierement lors qu'elle ſçeut que la Reyne avoit pluſieurs enfans, ne manqua pas, afin de meriter cette grace, de ſe meſler bien avant dans les intrigues pour découvrir les menées du Comte d'Auvergne, dont elle donna pluſieurs avis au Roy : de ſorte qu'il ſe reſolut enfin de luy accorder ſa demande. Elle arriva donc à Paris au mois d'Aouſt ; Et on luy donna pour logement le Chaſteau de Madrid, dans le bois de Boulogne. Elle y demeura ſix ſemaines ; aprés elle ſe vint loger à l'Hoſtel de Sens : mais là luy eſtant arrivé un faſcheux accident d'un de ſes mignons qui fut tué à la portiere de ſon caroſſe, par un jeune Gentilhomme, deſeſperé de ce que ce galand avoit ruiné ſa famille auprés de cette Princeſſe, elle quitta cét Hoſtel infortuné, & en acheta un autre au Faux-bourg Saint Germain, proche de la riviere & du Pré aux Clercs, où elle commença de grands deſſeins de baſtimens & de jardinages.

Ce fut là qu'elle tint ſa petite Cour le reſte de ſes jours entre-mélant bijarrement les voluptez & la devorion, l'amour des lettres & celuy de la vanité ; la charité Chreſtienne & l'injuſtice. Car comme elle ſe picquoit d'eſtre veuë ſouvent à l'Egliſe, d'entretenir des hommes ſçavans, & de donner la dixme de ſes revenus aux Moines, elle faiſoit gloire d'avoir toûjours quelque galanterie, d'inventer de nouveaux divertiſſemens, & de ne payer jamais ſes dettes.

Le Pape Clement VIII. s'eſtant voulu appliquer à approfondir les queſtions de la grace, qui n'ont ny fond ny rive, cette étude, à ce qu'en diſoit, luy échauffa ſi fort la cervelle, qu'il s'en alluma une fiévre dans
En Mars. *ſes veines, dont il mourut le troiſiéme jour de Mars. Il y avoit deux factions dans le Conclave, celle des Aldobrandins, & celle des Montaltes. Le Cardinal de Joyeuſe s'eſtant fait le Chef des Cardinaux François, & de quelques autres indifferents, les tourna ſi bien toutes deux, avec ce camp volant, qu'il les diſpoſa à élire le Cardinal Alexandre de Medicis,*
En Avril. *qui voulut eſtre nommé Leon XI. Ce fut le premier jour d'Avril.*

On en fit des feux de joye à la Cour de France, & par tout le Royaume en conſideration de la Reyne ; mais les nouvelles de ſa mort les éteignirent preſque auſſi-toſt : car il ne veſcut que vingt-cinq jours. Le regret en fut d'autant plus ſenſible, que la réjoüiſſance en avoit eſté courte, & qu'il avoit fait concevoir de grandes eſperances de ſon Pontificat. Alors l'agitation des deux brigues recommença dans le Conclave plus fort qu'au-

paravant : l'adreſſe du Cardinal de Joyeuſe la calma une ſeconde fois. Comme elles eurent fait joüer de part & d'autre tous les reſſorts, bons & mauvais, que l'on employe en ſemblables occaſions, le plus grand nombre de voix tomba ſur le Cardinal Camille Borgheze ; Il fut éleu le ſeiziéme jour de May, & prit le nom de Paul Cinquiéme. 1605. En May.

Pendant que toute l'Italie avoit le cœur & les yeux collez ſur ces brigues, Pierre de Guſman de Tolede, Comte de Fuentes, Gouverneur du Milanois, creut ce temps propre pour luy forger des chaiſnes, & voulut faire eſſay de ſon grand deſſein, premierement ſur les petits Princes voiſins de ſon Gouvernement, puis ſur les Griſons. Il donna charge au Preſident, & aux Treſoriers du Milanois de faire adjourner les premiers pardevant eux, pour venir rendre hommage comme feudataires de la Duché, & ſe voir condamner à reſtituer les terres qu'ils y avoient uſurpées. Il attaqua, avant tous les autres, les Maleſpines, comme les plus foibles ; mais ils ne manquerent pas d'appeller tous les Princes de la Chreſtienté à leur ſecours, & de faire voir par leurs Apologies, que ſi cette recherche de l'Eſpagnol avoit lieu, il n'y auroit point de Potentat en Italie qui s'en puſt exempter, ny les Ducs de Parme & de Modene, ny les Genois & les Venitiens, ny le Duc de Toſcane, ny meſme le ſaint Siege : ſi bien qu'à force de crier haut ils ſe firent laiſſer.

Quant aux Griſons, le Comte eſtant faſché de la nouvelle ligue qui s'eſtoit faite entr'eux, & la Seigneurie de Veniſe, publia des Edicts qui rompoient leur commerce avec le Milanois, ſans quoy il eſt impoſſible à ces ligues de ſubſiſter long-temps. Et afin d'achever de les matter, il baſtit un fort qu'il nomma de ſon nom, ſur un haut rocher qui commandoit à l'entrée de la Val-teline, & de la Vallée de Chiavenne. C'eſtoit pour ſervir non ſeulement de bride à ces peuples, & pour faire ſoûlever contre eux les Valtelins, qui eſtant tous Catholiques, dedaignoient d'avoir des Proteſtans pour Seigneurs ; mais auſſi pour avoir un paſſage & la communication libre du Milanois avec le Tirol, & autres pays hereditaires de la Maiſon d'Auſtriche. En May, Juin & ſuivans.

Les Suiſſes, dont les reſolutions ſont peſantes, ne ſe remuerent point auſſi-toſt qu'ils devoient pour rompre ce faſcheux caveçon qui gourmandoit tout le Corps de leurs ligues : le fort fut achevé, avec cinq grands baſtions Royaux, & la faction Eſpagnole tellement relevée dans les Griſons, qu'elle y cauſa de pernicieuſes diviſions, & fit courir grand' riſque à leur liberté ; Cela ſe verra en ſon temps.

Il n'eſtoit pas poſſible que le ſouvenir de tant d'injures que le Roy avoit receuës des Eſpagnols, & de tant de conſpirations, qui par leur inſtigation avoient eſté formées ſur ſa perſonne, ne luy donnaſt quelque reſſentiment ; il croyoit meſme que ſa vie ſeroit plus en ſeureté dans une guerre ouverte, que dans une paix traiſtreſſe & inſidieuſe. Voilà pourquoi il rouloit dans ſa teſte les moyens de ruiner cette maiſon encore plus ennemie de ſa perſonne, que de la France. Mais, comme il a-

1605. En May, Juin & ſuivans.

voit ce defaut des cœurs tendres, de ne pouvoir celer ſes penſées aux femmes, il avoit communiqué ce deſſein à la ſienne, laquelle ayant deſlors une trop eſtroite liaiſon avec les Eſpagnols, le fatiguoit à toute heure pour l'en deſtourner, & meſme pour le faire entrer en ligue avec eux, & avec le Pape. Toutefois bien loin de s'y reſoudre, il avoit rallié les Princes Proteſtans avec luy, & travailloit pour attirer le Duc de Savoye & le Duc de Baviere dans ſes deſſeins, promettant au premier de luy aider à conquerir le Royaume de Lombardie; & au ſecond de l'aſſiſter d'argent & de brigues pour le faire parvenir à l'Empire, quand Rodolfe, qui eſtoit déja vieux, auroit achevé de vivre. Ces negociations durerent quatre ou cinq ans avant que de paroiſtre.

Ayant de ſi hauts deſſeins, il ne laiſſoit pas de faire d'exceſſives dépenſes en baſtimens, au jeu, & en Maiſtreſſes. Ceux qui s'imaginent que toutes les actions des Princes tendent à de certaines fins cachées, ont voulu dire, qu'il eſtoit bien-aiſe que ſon exemple fiſt donner les grands de ſon Eſtat dans ces écueils, afin qu'eſtant occupez à de vains amuſemens, eſtant ramollis par les voluptez, & incommodez par la dépenſe, ils n'euſſent ny le temps, ny le moyen de former des broüilleries. Il eſt bien vray qu'il y en eut pluſieurs qui firent de ſi grandes pertes au jeu, qu'ils ne furent plus en eſtat, quand ils l'euſſent voulu, de ſonger à des remuëmens.

J'ay ouy raconter qu'un Matois d'Italien, ayant fait acheter tous les dez qui eſtoient à Paris, & remplid les Boutiques d'autres qu'il avoit chargez & pipez, s'introduiſit dans le jeu de la Cour, & que comme il ſçavoit le fort & le foible de ces dez, il y fit des gains immenſes, leſquels il partagea avec des perſonnes de la plus haute qualité.

Quoy qu'il en ſoit, les grandes ſommes que le Roy dépenſoit en ces trois articles, ſans compter celles qu'il employoit aux autres plus neceſſaires, celles qu'il avoit employées à païer ſes dettes, & à dégager partie de ſon Domaine, & celles encore qu'il amaſſoit pour l'execution des projets qu'il avoit conceus, ne ſe pouvoient pas lever ſans fouler beaucoup ſes peuples, quelque bon ordre qu'il y apportaſt. D'ailleurs il accordoit trop facilement, de nouveaux monopoles & de nouveaux impoſts aux gens de ſa Cour, & à ſes Dames, & faiſoit des dons au profit des particuliers, qui alloient à la ruine generale. De plus les Seigneurs, & les vieux Capitaines, eſtoient mal-contens dans leur ame de ce qu'il avoit reduit au petit pied les Compagnies d'Ordonnance, & les vieux Regimens, & qu'au lieu d'entretenir ces corps complets, il donnoit des penſions à plus de douze cens hommes, qui quelquefois eſtoient choiſis par recommandation pluſtoſt que par merite. Le Cardinal d'Oſſat avoit autrefois pris la liberté de predire, que ces mécontentemens ſe rendroient univerſels, & cauſeroient quelque jour des deſordres.

On en voyoit des eſtincelles dans les Provinces de Quercy, de Pe-

rigord, & de Limoſin. Les Serviteurs du Duc de Biron, furieuſement acharnez à venger la mort de leur Maiſtre, employoient toutes ſortes de moyens pour rendre la perſonne du Roy odieuſe & mépriſable, & pour ſouſlever les peuples contre la pretenduë violence du gouvernement. Les amis du Mareſchal de Boüillon, ſoit qu'ils en euſſent des ordres de luy, ſoit qu'ils agiſſent de leur propre mouvement, croyant bien qu'il les avoüeroit s'ils reüſſiſſoient, faiſoient quelques aſſemblées de Nobleſſe, & diſtribuoient des arrhes pour des levées : mais c'eſtoit ſi petitement, qu'il paroiſſoit bien que ces avances ne ſortoient que de la bourſe de quelque petit particulier. Et toutefois pour donner chaleur à leurs Partiſans, ils publioient à toute heure des nouvelles ſuppoſées du Mareſchal, diſant tantoſt, que s'ils tenoient ferme juſqu'au mois d'Octobre, il éclateroit de grandes choſes en ſa faveur: tantoſt, qu'on le verroit en France pluſtoſt que ſes amis ne penſoient, & que ſes ennemis ne deſiroient : Une autre fois, que le ſujet de ſon retardement n'eſtoit que pour amener d'Allemagne des forces capables d'entrer dans le cœur du Royaume, & de donner une bataille en pleine campagne. 1605. En Juin, en Juillet, & Aouſt.

Outre tous ces bruits, qui de loin faiſoient paroiſtre le ſoulevement cent fois plus effroyable qu'il n'eſtoit, le Roy recevoit divers avis, que les Eſpagnols avoient des intelligences ſur ſes places frontieres les plus importantes, comme ſur Toulon, ſur Marſeille, ſur Narbonne, ſur Bayonne, & ſur Blaye. Il apprehendoit auſſi que tout le parti de la Religion Pretenduë Reformée n'embraſſaſt la deffenſe du Mareſchal, & que par les conſeils d'un ſi habile homme, il ne ſe portaſt à former comme une Republique ſeparée dans le Royaume. En effet ils parloient de dreſſer des Conſeils en chaque Province, de ne point admettre ceux qui ſeroient Officiers du Roy, dans les deliberations qui appartiendroient à *la cauſe*, d'eſtablir des ordres pour des levées d'hommes & de deniers, & de ſe liguer avec les Eſtrangers. Il oppoſa à ce danger les ſoins de Roſny ; lequel ayant eu aſſez de credit pour preſider dans leur aſſemblée de Chaſtelleraut, empeſcha qu'on n'y parlaſt de cette affaire-là, & d'ailleurs adoucit les eſprits les plus échauffez en leur donnant de la part du Roy, un brevet daté du huictiéme d'Aouſt, *qui leur prolongeoit de trois ans la garde des places de ſeureté.*

Lors qu'il n'y eut plus rien à craindre de ce coſté-là, le Roy ſe diſpoſa ſur la fin d'Aouſt à faire un voyage dans les Provinces où le feu s'allumoit le plus fort. Et pour s'applanir les voyes, il fit marcher devant dix Compagnies du Regiment des Gardes, & quatre ou cinq de Cavalerie, commandées par le Duc d'Eſpernon, avec deux Maiſtres des Requeſtes, Jean-Jacques de Meſme Roiſſi, & Raimond Vertüeil Füeillas. Le premier alla informer dans le Limoſin ; le ſecond dans le Quercy, & fit mener tous les criminels à Limoges. En Septembre, Octobre & Novembre.

Les amis de Boüillon n'euſſent jamais crû qu'on euſt oſé attaquer ſes

1605. En Novembre. Chaſteaux, dautant qu'ils eſtoient compris entre les Places de ſeureté accordées à ceux de la Religion: ils furent fort eſtonnez lors qu'ils ſceurent que cette conſideration ne les mettoit point à couvert. Boüillon en eſtant averty, leur envoya ordre de les rendre aux premiers commandemens du Roy.

Quant à eux, les plus ſages preferant une prompte fuite à une mauvaiſe attente, ſe retirerent, les uns, comme Rignac & Vaſſignac, à Sedan, les autres en d'autres lieux de ſeureté; pluſieurs eurent recours de bonne heure à la clemence du Roy, & acheterent leur grace en découvrant toute la trame de la conſpiration, les Villes qu'ils vouloient ſurprendre, les lieux où ſe devoient faire leurs armemens, ceux qui avoient promis de ſe declarer pour eux, & pluſieurs autres choſes, qui eſtant examinées de prés, n'avoient guere de fondement que dans leur folle imagination. Auſſi ne ſe prouvoit-il rien par écrit contre le Duc de Boüillon, mais ſeulement par des témoignages de gens qui portoient leurs reproches ſur le front.

Les plus malheureux tomberent entre les mains de la Juſtice. Roiſſy leur fit leur procés, aſſiſté de dix Conſeillers du Preſidial. Cinq ou ſix païerent de leurs teſtes, qui furent plantées ſur les portes de Limoges, leurs corps bruſlez, & les cendres jettées au vent. On en mit quelques autres en effigie: mais toutes ces executions ne ſe firent qu'un mois aprés le départ du Roy; qui voyant le feu bien eſteint, s'en retourna à Paris ſur la fin de Novembre.

Comme il alloit en Limoſin, eſtant à Orleans, il retira ſes Sceaux des mains du Chancelier de Believre, pour les donner à Sillery, & neanmoins il luy laiſſa l'honneur d'eſtre toûjours Chef du Conſeil. Foible conſolation pour une telle diſgrace, & qui n'empeſcha pas Believre de dire, *Qu'un Chancelier ſans Sceaux, eſt un corps ſans ame.*

A Paris, le Roy trouva de nouveaux ſujets de chagrin: l'affaire des rentes de l'Hoſtel de Ville, & les demandes de l'Aſſemblée du Clergé. Pour le premier, il y avoit aſſez long-temps qu'il avoit reſolu de ſupprimer les rentes pour la creation deſquelles il n'avoit point eſté donné d'argent, & de racheter celles qui avoient eſté venduës à vil prix. Pour cét effet, il avoit nommé des Commiſſaires qui eſtoient les Preſidens de Thou, Nicolaï, & Calignon, un Maiſtre des Comptes, & un Treſorier de France: Et de la maniere qu'ils y travailloient perſonne ne pouvoit ſe plaindre de cette recherche. Mais quand il en eut nommé d'autres, & qu'on vid par leur procedé que le Conſeil avoit envie de ruïner, ou de fort affoiblir ce fonds qui eſt la plus claire ſubſiſtance des familles de Paris, les intereſſez, qui ſe trouvoient en grand nombre, eurent recours au Prevoſt des Marchands, lequel en eſt comme le Gardien.

C'eſtoit François Miron, homme de cœûr & de probité, & qui n'avoit point d'autre intereſt que ſon devoir & l'honneur de ſa Charge.

ge. Il prit l'affaire avec chaleur, parla fort reſolument dans l'Hoſtel de Ville, & en écrivit au Roy qui eſtoit pour lors à Fontaine-bleau. Ceux du Conſeil qui luy vouloient mal à cauſe de ſa fermeté trop incommode pour eux, luy firent un crime de ce que dans quelqu'un de ſes diſcours il avoit parlé de Neron, & inſiſterent fort auprés du Roy, qu'il donnaſt ordre de l'arreſter. Les Bourgeois eſtoient ſur le point de s'armer pour la deffenſe de leur Magiſtrat, quoy qu'il proteſtaſt, qu'il aimoit mieux mourir, que d'eſtre cauſe du moindre deſordre. 1605.

Ce fut un grand bien pour la Ville de Paris d'avoir un Roy auſſi bon & auſſi ſage que celuy-là: comme il avoit éprouvé en d'autres rencontres la fidelité & la candeur de Miron, & que d'ailleurs c'eſtoit ſa maniere de laiſſer revenir les eſprits de leurs emportemens, & de donner lieu au repentir, il ne voulut pas pouſſer les choſes à une extrémité qui l'euſt engagé à de ſeveres chaſtimens. Ainſi les rentiers s'eſtant remis de tous leurs intereſts à ſa bonté, & Miron s'eſtant expliqué avec tous les reſpects & toute l'humilité qu'un ſujet doit à ſon Roy, il fit ceſſer cette recherche des rentes.

Du reſte, Paris doit ce témoignage à la gloire de Miron, que dans la Charge de Lieutenant Civil, & dans celle de Prevoſt des Marchands il n'avoit point veu de Magiſtrat qui euſt eſtably une plus exacte Police dans la Ville, dans les marchez, & ſur les ports, qui euſt embraſſé ſi courageuſement les intereſts du peuple, & qui euſt apporté plus de ſoin & plus de ménage à faire revenir les biens & les droits de la Ville, à acquitter ſes dettes, à l'entretenir dans la ſplendeur où doit eſtre la capitale du Royaume, à la decorer de divers ornemens, & à l'enrichir de toutes les commoditez publiques. Pluſieurs ruës élargies, pluſieurs pavées de nouveau & accommodées en pente pour écouler les eaux, huit ou neuf places & Carrefours ornez de fontaines jalliſſantes, la riviere bordée de quais & de ports, avec des abreuvoirs, pluſieurs petits ponts ſur les ruiſſeaux & les égouſts, une nouvelle porte baſtie à la Tournelle, celle du Temple refaite & r'ouverte, aprés avoir eſté bouchée quarante ans, en ſeront des marques à la poſterité. Mais il n'y en a point de plus belle que la face de l'Hoſtel de Ville, lequel ſembloit eſtre demeuré imparfait depuis ſoixante & douze ans, pour donner lieu à ce Magiſtrat d'en faire un monument à ſa gloire, & d'exercer ſa generoſité en employant tous les revenus de ſa Charge à le mettre en l'eſtat que nous le voyons aujourd'huy.

Pour ce qui eſt de l'Aſſemblée du Clergé, comme ce Corps avoit repris beaucoup de force & de vigueur, les plaintes & les demandes qu'il avoit à faire au Roy eſtoient fort grandes. Hieroſme de Villars, Archeveſque de Vienne luy preſenta le cahier de l'aſſemblée, & porta la parole pour tout le Corps. Il fit un long diſcours *ſur les vexations que l'Egliſe ſouffroit de tous coſtez, ſur l'infame commerce des Benefices, les conſidences ſimoniaques, les penſions qu'on payoit aux Laïques, les fre-*

1605. *quens appels comme d'abus. Il dit, que la cauſe de tous ces deſordres eſtoit le refus qu'on avoit fait juſques-là de publier le Concile de Trente ; Que c'eſtoit une choſe eſtrange que les Royaumes de la terre, qui ne ſont que comme les elemens du bas-monde, ſe vouluſſent ſouſtraire à la douce influence de l'Egliſe, qui eſt le monde celeſte ; Que les choſes qui paſſent avec le temps empeſchaſſent les fruits de ceux de l'eternité ; Qu'on fiſt ceder les raiſons divines, aux raiſons humaines, & que pour ainſi dire on aſſujettiſt Dieu aux hommes.*

Quant à la reception du Concile de Trente, le Roy ne voulut pas trencher tout net, qu'elle *ne ſe pouvoit accommoder avec les raiſons d'état, & avec les libertez de l'Egliſe Gallicane* ; Au contraire il témoigna, *Qu'il la ſouhaittoit auſſi bien qu'eux, & qu'il eſtoit bien marry qu'il s'y rencontraſt de ſi grandes difficultez ; Qu'il n'eſpargneroit ny ſa vie, ny ſa Couronne pour l'honneur & l'exaltation de l'Egliſe. Et pour ce qui eſtoit des ſimonies, & des confidences, qu'il s'en falloit prendre aux auteurs, & non pas à luy : car il ne faiſoit pas trafic des Eveſchez comme avoient fait les favoris de ſes Predeceſſeurs, mais les donnoit gratuitement & à des gens de merite.*

On répondit enſuite à loiſir à toutes les demandes de leurs cahiers. Entre autres choſes, on leur accorda par un Edit, la faculté de racheter leurs biens qui avoient eſté vendus à vil prix & ſans les ſolemnitez requiſes. Ils ne ſe contenterent pas de celuy-là, il falut leur donner un autre qui leur permiſt ce rachat, de quelque ſorte que ces biens euſſent eſté vendus ; mais le Parlement y apporta cette modification, Qu'ils ne le pourroient pas faire au prejudice de la poſſeſſion de quarante années ſur bon titre.

Il y eut cette année trois Eclipſes, deux de Lune ; ſçavoir, la premiere le vingt-quatriéme de Mars ; la ſeconde le dix-ſeptiéme de Septembre, & une de Soleil le deuxiéme jour d'Octobre. Elle commença à une heure aprés midy, & deux heures durant cauſa une telle obſcurité, qu'il ſembloit qu'il fuſt nuit, le diſque de ce grand luminaire eſtant entierement caché par la Lune, qui paroiſſoit noire, & comme boraée d'un cercle lumineux tout autour.

En Decembre. *Les aſtrologues à leur ordinaire prediſoient qu'elle auroit de terribles effets ; ſi la fougade d'Angleterre euſt joüé, ils euſſent voulu faire croire que ce phenomene en euſt eſté le pronoſtic. Quelques Catholiques Anglois qui s'eſtoient accouſtumez à faire des conſpirations durant le regne d'Elizabeth, avoient conceu une cruelle haine contre le Roy Jacques, de ce qu'à ſon advenement leur ayant laiſſé eſperer plus de liberté qu'ils n'en avoient eu pour leur Religion, il les faiſoit neantmoins rechercher avec la meſme rigueur qu'auparavant ; ils comploterent donc de le faire perir luy & tous les plus notables du Royaume, par un coup dont la ſeule penſée donne de l'horreur. Robert Catesby, & Thomas Percy, Gentils-hommes qualifiez, en eſtoient les principaux auteurs. Comme ils ſceurent que*

le Parlement ſe devoit tenir à Londres, dans la ſalle de Weſtminſter, ils loüerent les maiſons voiſines, puis les caves meſmes de deſſous cette ſale, & les remplirent de barriques de poudre, qu'ils recouvrirent de fagots & de charbon, pour y mettre le feu lors que le Parlement ſe tiendroit, & faire ſauter le Roy avec toute l'aſſemblée. Un des conjurez ne put s'empeſcher d'écrire une lettre à un Gentil-homme de ſes amis, mais d'un caractere contrefait, & ſans y mettre ſon nom, le conjurant de ne ſe pas trouver au Parlement de quelques jours. Celuy-là communiqua ce billet à deux Seigneurs du Conſeil qui en firent le rapport au Roy, comme par maniere d'acquit. Ils croyoient que c'eſtoit une piece faite à plaiſir pour leur donner de l'épouvante, & ſe mocquer d'eux: mais il ne fut pas de leur avis, & jugea par les termes de la lettre, qui diſoient, Que ce ſeroit un terrible coup, & que l'effet en ſeroit tres-prompt, *que cela ne ſe pouvoit executer que par le feu. On trouva donc à propos de foüiller dans les caves, & dans les maiſons voiſines; la premiere fois on ne découvrit rien, mais la grande quantité de bois & de charbon qu'on y trouva ayant donné quelque ſoupçon, on y retourna une ſeconde fois; c'eſtoit la nuit precedente du jour que le Parlement ſe devoit ouvrir, ſçavoir le vingt-cinquiéme de Novembre. Alors on apperceut à la porte un des gens de Percy, nommé Fauke; on l'y avoit déja veu l'autre fois, & ſon viſage parut tout effaré: On l'arreſta donc, & comme on le trouva ſaiſi de meſche & d'amorce pour mettre le feu à la traiſnée, il avoüa hardiment le deſſein.* 1605.

Les Conſpirateurs qui s'eſtoient retirez à la campagne en attendant l'effet de cette fougade, ayant appris qu'elle eſtoit éventée, ſe mirent auſſitoſt aux champs, en divers endroits, pour aſſembler leurs amis, & pour ſouſlever le peuple. Mais on leur donna la chaſſe ſi rudement, que les uns furent tuez, les autres pris, les autres en plus grand nombre, contraints de ſortir du Royaume. La pluſpart de ces derniers ſe retirerent à Calais où le Roy avoit commandé au Gouverneur de leur donner retraite, ceux qui gouvernoient ſa conſcience luy ayant perſuadé d'abord que c'eſtoit une pure perſecution ſuſcitée par les Miniſtres contre la Religion Catholique.

Le dernier jour de Janvier, huit des principaux Conſpirateurs furent punis dans Londres du ſupplice dont on punit le crime de haute trahiſon. Pas-un d'eux n'accuſa les Preſtres & les Religieux, car ils s'eſtoient obligez au ſecret par de terribles ſermens; & toutefois le Roy Jacques en fit faire une ardente recherche, particulierement des Jeſuites. Deux de ces Peres, ſçavoir Garnet & Hall, s'eſtoient ſauvez avec un garçon qui les ſervoit, dans le Chaſteau d'un Gentilhomme nommé Abingthon; ſes gens les avoient cachez dans le haut d'une cheminée, & les y nourriſſoient avec du boüillon qu'ils leur couloient par un tuyau: mais comme on eut chaſſé tous les domeſtiques de cette maiſon, & qu'on y eût mis des Gardes, il falut que ces pauvres gens ſe monſtraſſent. On les mena à Londres; En Janvier, Fevrier.

1606. En Fevrier, & ſuiv.

leur valet ſoit de deſeſpoir, ſoit de crainte d'eſtre forcé par la rigueur des tourmens, à reveler le ſecret de ſes maiſtres, ſe fendit le ventre avec un couſteau, ſi bien qu'il mourut avant que d'avoir eſté interrogé.

Le Roy Jacques eſtoit perſuadé que Garnet avoit tout le ſecret de la conſpiration, parce qu'il eſtoit intime confident de Catesby, mais il ne voulut pas le mettre à la queſtion; car il avoit intereſt que ſa confeſſion fuſt libre & irreprochable, & les tourmens l'euſſent renduë ſuſpecte. Il y employa donc le bon traitement & la ruſe, au lieu des rigueurs & de la geſne. On luy donna beaucoup de liberté en priſon, & on ſuborna un homme qui feignant d'eſtre Catholique, parla tant, qu'il le fit parler & ecrire. On luy permit meſme de s'entretenir avec Hall ſon compagnon; Et de leur entretien, qui fut écouté par deux témoins cachez, on tira des preuves pour ſa condamnation. Il mourut neantmoins conſtamment comme un martyr, & paſſa pour tel dans l'eſprit des Catholiques Anglois. Son Apologiſte meſme écrivit quatre ans aprés, qu'un Gentilhomme qui avoit aſſiſté à ſa mort, deſirant avoir de ſes Reliques, & ayant ramaſſé quelques brins de paille qu'il voyoit teints de ſon ſang, avoit trouvé qu'une goutte avoit tracé ſon portrait ſur un épy; lequel eſtoit encore gardé precieuſement par une Dame.

En May.

Le Pape ſe juſtifia clairement du reproche de cét horrible attentat, & montra par de bonnes preuves litterales, qu'il avoit deffendu aux Anglois de ſe ſervir de ces voyes ſanguinaires. Les Peres Jeſuites travaillerent auſſi de leur coſté à faire voir l'innocence de Garnet: Et le Roy Henry IV. dont l'honneur eſtoit fort intereſſé en leur conduite, puis qu'il les avoit rappellez, envoya le Pere Coton vers l'Ambaſſadeur d'Angleterre, l'aſſeurer que la Societé n'avoit nulle part à cette conjuration, & que ſi quelques particuliers des ſiens y avoient trempé, elle les deſavoüoit & les deteſtoit. Il ſe trouva neantmoins en Angleterre un autre Jeſuite nommé Oldcorne, qui ſouſtint que cette entrepriſe eſtoit bonne & loüable; & pour cela il fut condamné & executé comme Garnet.

1605. En Decembre.

En France, ſur la fin de l'année precedente, on avoit découvert la trahiſon de Jean *d'Alagon* de Merargues, Gentilhomme Provençal, mais originaire par ſes anceſtres du Royaume de Naples, d'où le Roy René avoit amené ſon triſayeul en Provence. La reſſemblance de ſon ſurnom luy avoit donné la vanité de croire qu'il eſtoit de la Maiſon *d'Arragon*; & ſur cela il s'eſtoit mis dans la teſte de faire grande fortune du coſté d'Eſpagne: tellement que pour la meriter par quelque action ſignalée, il avoit entrepris d'introduire les Eſpagnols dans Marſeille. La Charge de Procureur Syndic du Pais, & ſes grandes alliances de par ſa femme, qui touchoit de parenté le Duc de Montpenſier & la maiſon de Joyeuſe, le rendoient fort conſiderable; le commandement de deux galeres entretenuës pour le ſervice du Roy luy ſembloit faciliter le moyen de ſe rendre maiſtre du port; & la Charge de Viguier, qui luy eſtoit aſſeurée pour l'année qui alloit commencer, luy donnoit beaucoup de

pouvoir dans la ville. Il avoit toutefois ſi peu d'inſtrumens pour un ſi grand deſſein, qu'il le communiqua à un forçat d'une de ſes galeres, qu'il y vouloit employer; le forçat le deſcouvrit au Duc de Guiſe, & le Duc de Guiſe en eſcrivit en Cour. 1605.

Merargues y eſtant allé peu aprés pour quelques affaires de la Province, la Varenne eut charge de l'eſpier, & s'en acquitta ſi bien, qu'un ſoir s'eſtant gliſſé dans ſon logis avec un Prevoſt, il le ſurprit qui s'entretenoit de ſon entrepriſe avec Bruneau Secretaire de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne. Ils ſe ſaiſirent de l'un & de l'autre; & les fouïllant, ils trouverent un eſcrit ſous la jartiere de Bruneau qui dechiffroit tout le myſtere. Bruneau fut empriſonné à la Baſtille; Merargues au Chaſtelet, & de-là transferé à la Conciergerie.

L'Ambaſſadeur d'Eſpagne mena grand bruit de la detention de ſon Secretaire; il en parla comme d'une injure atroce faite à la dignité de ſon Maiſtre, à l'honneur de toutes les Teſtes couronnées, & à la ſeureté des Ambaſſadeurs. Eſtant allé trouver le Roy pour le luy redemander, il fut d'abord aſſez mal receu. Il hauſſoit tantoſt ſa parole, comme repreſentant un grand Monarque; tantoſt il la baiſſoit & filoit plus doux, comme ſçachant bien que ſon Secretaire couroit riſque d'eſtre mis à la queſtion. Le Roy, ſans trop s'émouvoir, luy repreſenta quel eſtoit le crime de ſon Secretaire, & que c'eſtoit ceux qui débauchoient ſes ſujets pour faire des trahiſons contre ſon Eſtat, qui violoient le droit des gens, non pas luy qui ne faiſoit que s'aſſeurer d'un homme qui en avoit ſi viſiblement abuſé. L'Ambaſſadeur n'ayant pas de bonne replique à faire ſur un ſi juſte reproche, ſe jetta ſur les plaintes, & en fit de grandes de ce que le Roy envoyoit des hommes & de l'argent pour ſouſtenir les Hollandois, & de ce qu'il avoit tenté de ſoûlever les Mauriſques en Eſpagne; dont il y avoit preuve, diſoit-il, dans les confeſſions de divers criminels, qui avoient eſté ſuppliciez en ce pais-là.

Pour le premier point, le Roy fit la meſme réponſe qu'il avoit faite une autre fois ſur le meſme ſujet. Pour le ſecond, il dit que c'eſtoit un artifice du Conſeil d'Eſpagne, qui par la force des tortures avoit arraché ces ſuppoſitions de la bouche de quelques malheureux, juſticiez pour d'autres crimes, ou les avoit fait gliſſer dans leurs teſtaments de mort, afin d'avoir dequoy recriminer avec quelque apparence. Aprés diverſes repliques de part & d'autre, le Roy aſſeura l'Ambaſſadeur qu'on ne feroit point de tort à ſon Secretaire, & qu'il luy envoyeroit tout ce qui reſulteroit de ſon procés, afin de ſçavoir s'il le vouloit avoüer ou non. En Decembre.

Durant tout ce mois, l'entretien des politiques dans les converſations, & le ſujet de leurs eſcrits, fut de ſçavoir juſqu'à quel point on devoit eſtendre la ſeureté des Ambaſſadeurs & de leurs gens; & en quel cas ils pouvoient eſtre ſoûmis à la Juſtice de l'Eſtat dans lequel ils re-

1605. fidoient. Cependant, les deux priſonniers furent interrogez, & le Secretaire confeſſa tout. Lors qu'on l'eut entierement convaincu, & tiré de luy toutes les preuves qu'il faloit pour convaincre Merargues, le Roy deffendit au Parlement de paſſer outre pour ſon égard; & peu de jours aprés, le renvoya à l'Ambaſſadeur, avec une copie du procés. Mais quant à Merargues, il ne luy pardonna pas: un Arreſt du dix-neufiéme du mois luy fit trencher la teſte en Gréve, mettre ſon corps en quatre quartiers, qu'on planta aux quatre principales portes de Paris, & envoyer ſa teſte à Marſeille, pour y eſtre auſſi miſe ſur une des portes.

Parmy les divertiſſemens de la Cour, à qui la naiſſance d'une ſeconde fille de France fournit un nouveau ſujet de feſte, le Roy penſoit ſerieuſement à remettre le Duc de Boüillon dans une ſoûmiſſion entiere & non conditionnée. Il y avoit tantoſt quatre ans qu'il eſtoit hors du Royaume, & que par ſes apologies, par ſes negociations, par l'interceſſion de divers Princes de ſa Religion, il conteſtoit avec le Roy, non pas de ſon devoir, qu'il diſoit eſtre tout preſt de rendre, mais de ſon innocence & de ſon honneur qu'il eſtoit obligé de maintenir. En effet, on ne l'avoit pû convaincre d'aucune conjuration, non pas meſme de la derniere, quoy qu'on euſt eu ſujet de le ſoupçonner de toutes. Le Roy luy ſçavoit bon gré de ce qu'il avoit bouché les oreilles aux inſtantes ſollicitations d'Eſpagne: il ſe ſouvenoit des grands ſervices qu'il luy avoit rendus dans ſa plus preſſante neceſſité, & il deſiroit encore d'en tirer à l'avenir de tres-conſiderables dans le choc qu'il vouloit donner à la Maiſon d'Auſtriche. D'autre coſté, il connoiſſoit bien que ce Mareſchal, tandis qu'il ſeroit éloigné de la Cour, tiendroit toûjours le party Huguenot en deffiance; & il y alloit de ſon honneur de faire voir à toute l'Europe qui avoit eſté imbuë de cette affaire, que ce n'eſtoit pas ſans juſtice qu'il l'avoit pouſſée. Or le ſeul moyen de ſatisfaire tout enſemble
1606. En Février. à ſa reputation & de contenter ſa clemence, c'eſtoit de l'obliger à luy venir demander pardon, & luy remettre ſa place de Sedan. Il la vouloit avoir en ſa puiſſance, du moins pour quelques jours, afin que tout le monde viſt que ce Mareſchal tenoit la vie & les biens de ſa bonté.

Le Mareſchal s'eſtoit enfin reſolu de reconnoiſtre qu'il avoit failly, il nommoit toutefois ſa faute, *imprudence & precipitation, pluſtoſt qu'infidelité*; & bien qu'il témoignaſt un deſir impatient d'eſtre auprés du Roy, il s'excuſoit d'y venir, *qu'auparavant tous les nuages & les broüillars des crimes qu'on luy avoit impoſez, n'euſſent eſté entierement diſſipez, eſtant auſſi honteux au maiſtre de ſe ſervir d'un ſerviteur mal marqué, qu'au ſerviteur de n'avoir pas gardé la fidelité qui eſtoit dûë à un ſi grand Monarque.* Il n'apprehendoit rien de mauvais de la part du Roy, mais ſeulement des conſeils de Sully; car comme il le croyoit ſon ennemy capital, il s'imaginoit qu'il perſuaderoit au Roy de rete-

nir ſa place de Sedan, & que le bien apparent de l'Eſtat couvriroit ce manquement de parole. 1606.

Celuy que nous avons juſques icy nommé *Roſny*, ſera deſormais appellé *Duc de Sully*, parce qu'au commencement de cette année le Roy l'honora du titre de Duc & Pair, lequel il attacha à la Terre de Sully, que ce Seigneur avoit achetée depuis ſa Surintendance. Les lettres en furent ſcellées le 19. de Fevrier, & verifiées le dernier du mois au Parlement, où ce nouveau Duc alla ſe faire recevoir, auſſi bien accompagné que le peut eſtre celuy qui a la diſpoſition des finances & la faveur.

L'affaire en eſtoit à ce point-là, que le Roy ſe voyant entierement engagé d'honneur à avoir Sedan, & le Mareſchal opiniaſtré à ne s'en point deſſaiſir; il n'y avoit plus que la force qui puſt terminer cette affaire. Dans le Conſeil Villeroy & Sully eſtoient de differents ſentimens ſur cette entrepriſe; Sully portoit ouvertement le Roy à faire le voyage de Sedan; Villeroy s'efforçoit de l'empeſcher, mais par des moyens couverts. Pour cela il taſchoit d'en faire paroiſtre les difficultez fort grandes, les ſuites encore plus, la place imprenable, les intelligences du Mareſchal au dedans & au dehors du Royaume tres-dangereuſes: il repreſentoit que tout le party Huguenot eſtoit preſt à s'ébranler, toute l'Allemagne à prendre les armes, toute l'Angleterre à paſſer la mer pour le ſouſtenir; qu'il avoit de grandes levées en Suiſſe & au Païs-bas, qui marcheroient au premier coup de tambour. En Mars. En Avril.

Mais le Roy mépriſa ces apparences comme de vains fantômes, & quand meſme c'euſt eſté de veritables corps, il euſt fallu qu'il ſe fuſt haſté de les prévenir. Lors qu'il fut à Donchery qui eſt à une lieuë de Sedan avec ſes troupes, & qu'il eût luy-meſme reconnu la place, le Mareſchal qui avoit toûjours entretenu negociation, demanda à conferer avec Villeroy, avant que Sully fuſt arrivé. Ce n'avoit jamais eſté ſon deſſein d'en venir aux armes contre ſon Roy, mais de joüer d'eſprit, & de retarder ſon voyage par les craintes de diverſes choſes qu'il ne vouloit ny ne pouvoit faire. D'autre coſté Villeroy avoit toute l'affection poſſible pour conclure le traité, afin de ravir à Sully l'honneur de cette expedition.

Ainſi dés la ſeconde conference qu'il eut avec le Maréchal, il le fit demeurer d'accord, *De remettre la place au Roy, & de conſentir qu'il y tinſt un Gouverneur & une garniſon quatre ans durant. De ſon coſté le Roy luy pardonnoit entierement & ſans reſerve, tout ce qu'il pourroit* jamais avoir dit & fait, *dont il luy fit expedier des Lettres d'avolition, & les envoya au Parlement pour les verifier, le diſpenſant de la comparence perſonnelle, & des autres formalitez accouſtumées.*

Le lendemain Samedy dernier jour d'Avril, le Mareſchal s'aſſeurant ſur le credit de Villeroy, & ſur la protection de la Reyne qui deſiroit

1606. En Avril

s'acquerir un Seigneur ſi habile & ſi puiſſant, vint à Donchery trouver le Roy à ſon lever, luy demanda pardon, & luy preſta de nouveau le ſerment de fidelité. Le Jeudy enſuivant, le courier ayant rapporté de Paris les Lettres d'abolition verifiées au Parlement, le Roy fit ſon entrée à Sedan, & y eſtablit Netancourt Gouverneur. Cela fait il reprit le chemin de Paris, où il voulut eſtre receu comme triomphant, au bruit de toute l'artillerie de l'arſenal. Le Mareſchal de Boüillon s'y rendit peu de temps aprés; & on fut fort eſtonné de le voir dés le premier jour auſſi avant dans les bonnes graces, & meſme dans les plus familiers entretiens du Roy, qu'il y avoit eſté avant ſon éloignement.

Dans le temps que le Roy alloit à Sedan, les plus furieux vents dont on euſt jamais oüy parler, agiterent l'air & les mers, non ſeulement dans la France, mais encore dans l'Angleterre, dans les Pays-bas, & dans l'Allemagne: A la campagne ils faiſoient reculer les hommes de pied, & les chevaux meſmes, les renverſoient ſouvent par terre; arreſtoient les chariots, déracinoient les plus grands arbres, abattoient les tours, les couvertures & les murailles, qui écraſerent grand nombre de perſonnes ſous leurs ruines. A Paris, tant que cette tempeſte dura, ſçavoir le Samedy de Paſques, le Dimanche & le Lundy, les tuiles, les plaſtras des cheminées, les chevrons meſmes voloient dans les ruës, & tuerent ou eſtropierent plus de ſoixante & dix perſonnes. Il ſembloit que cette tempeſte duſt arracher la terre de ſes fondemens, & enlever la mer hors de ſon lit naturel pour faire un ſecond deluge, aprés avoir fait une quantité ineſtimable de naufrages, meſme dans les ports.

En Juin.

Au mois de Juin, comme le Roy venoit de Saint-Germain à Paris, dans ſon caroſſe, où eſtoient avec luy la Reyne ſa femme, la Princeſſe de Conty, le Duc de Montpenſier, & le Duc de Vandoſme, & qu'il vouloit paſſer la Seine au Port de Nully, où il n'y avoit point encore de pont, il arriva qu'un de ſes chevaux, au lieu d'entrer dans le bac, s'écarta dans l'eau, & y entraiſna le Carroſſe dans un endroit aſſez profond. Les Gentils-hommes qui ſuivoient à cheval, ſe jetterent auſſitoſt dans la riviere, & ſauverent heureuſement le Roy, puis toutes les autres perſonnes. La Reyne fut le plus en danger: la Chaſteigneraye la retira; & pour ce bon ſervice il merita d'eſtre Capitaine de ſes Gardes quelque temps aprés. La Marquiſe de Verneüil, à ſon ordinaire, égaya malicieuſement ſon eſprit ſur cette avanture, & dit au Roy, que ſi elle euſt eſté là, elle euſt crié, *la Reyne boit*. Cette raillerie ralluma le reſſentiment de la Reyne, & cauſa de nouvelles picoteries.

La Reyne Catherine de Medicis avoit donné les Comtez d'Auvergne & de Lauraguais à Charles fils naturel de ſon fils le Roy Charles IX. La Reyne Marguerite pretendoit qu'elle ne l'avoit pû faire, à cauſe que par le Contrat de mariage avec Henry II ces terres avoient eſté ſubſtituées aux enfans qui en naiſtroient, deſquels il n'eſtoit reſté qu'elle.

Tellement

Tellement que profitant de la diſgrace de Charles, elle luy avoit meu procés pour les retirer. Déja cinq ans auparavant le Parlement de Toulouze avoit prononcé en ſa faveur pour le Comté de Lauraguais; ce favorable préjugé, & la conjoncture du temps la porterent à intenter la meſme action au Parlement de Paris pour la Comté d'Auvergne. Elle y eut un pareil ſuccés : car il la luy adjugea auſſi par un Arreſt donné au mois de Mars. Auſſi-toſt elle fit preſent de ces terres au Dauphin, par donation entre-vifs, à la charge qu'elles ſeroient unies à la Couronne, & n'en pourroient jamais eſtre alienées; mais elle s'en reſerva l'uſufruit, que le Roy racheta par une grande penſion. 1606. En Mars.

La Cour eſtant donc en plein repos celebra le bapteſme Ceremonial du Dauphin, & des deux filles de France : car pour le bapteſme eſſentiel il s'eſtoit fait incontinent aprés leur naiſſance. On avoit dreſſé de magnifiques appreſts au Louvre pour cette ceremonie, mais la peſte, qui s'éprit à Paris ſur la fin du mois de Juin, & s'accrut fort en Juillet & en Aouſt, obligea le Roy de la transferer à Fontaine-bleau. Elle s'y fit donc le jour de ſainte Croix, dans la Cour de l'ovale, autour de laquelle on dreſſa un amphitheatre, parce qu'il ne ſe trouva point de ſalle aſſez grande dans le Chaſteau pour eſtaler toute cette pompe. Le Cardinal de Gondy en fut le Miniſtre; on commença par la ſeconde fille, qui eſtoit la plus jeune des trois enfans. Elle fut nommée Catherine, & eut pour parain le Duc de Lorraine, & pour maraine la Ducheſſe de Toſcane, qui eſtoit repreſentée par Dom Jean de Medicis. La fille aiſnée n'eut point de parain, mais ſeulement une maraine qui eſtoit l'Archiducheſſe Iſabelle-Claire-Eugenie : Madame d'Angouleſme la repreſentoit, & donna à l'enfant le nom d'Elizabeth. Au bapteſme du Dauphin, le Cardinal de Joyeuſe tint lieu de parain pour le Pape Paul V. qui à cét effet l'avoit declaré Legat en France durant trois mois. La Ducheſſe de Mantouë, ſœur de la Reyne, fut la maraine. Comme on l'avoit priée de venir exprés en France, la Reyne deſira qu'elle euſt rang devant les Princeſſes du ſang; Nouveauté qui ne plût guere aux François, ny au Roy meſme.

Le jour qui preceda celuy de cette ceremonie, on vit une lumiere ſortant du coſté d'Occident, laquelle s'épandant peu à peu, jettoit comme de longues fuſées, qui s'élançoient vers le Midy, & vers l'Orient avec une viteſſe admirable. Aprés ces brandons, qui durerent prés d'un quart d'heure, parurent pluſieurs chariots de feu qui ſembloient ſe choquer les uns les autres, & où l'on s'imaginoit voir quelque apparence de lances, de piques, & de bras qui les dardoient. Ce ſpectacle ne finit que ſur la minuit, & par une claire lumiere qui fit briller tout le Ciel, puis s'eſteignit inſenſiblement dans une demie heure. Mais deux jours aprés, à pareille heure que la premiere fois, il s'alluma tout d'un coup une grande clarté dans l'air, du coſté de l'Occident, comme pour éclairer la Scene, & donner aux ſpectateurs le plaiſir d'un

1606. En Septembre. combat, dont les demons de l'air, s'il le faut croire, vou[illegible] la Cour, & rencherir sur ses réjoüissances. Car on vit com[illegible] pes de Cavalerie & d'Infanterie se choquer avec impetuo[illegible] qui tomboient de dessus leurs chevaux, les autres les fouloient [illegible] quelques-uns se tiroient des coups de mousquet & de pis[illegible] dont on voyoit le feu & la fumée, il n'y manquoit que le son; d'autres se prenoient au corps, & ne se quittoient point que l'un n'eust mis l'autre sous luy. Cette bataille imaginaire dura une bonne heure, puis disparut en un moment.

Dans l'abolition generale que les financiers avoient esté contraints d'acheter pour se delivrer des poursuites de la Chambre Royale, le crime de faux en avoit esté excepté, comme il le doit toûjours estre. Quelques donneurs d'avis, gens sans feu ny lieu, & averez eux-mesmes pour faussaires, s'imaginerent que cette reserve leur serviroit à les intimider & les forceroit à redimer les denonciations qu'ils pouvoient faire contre eux. Ils leur tasterent le poux plusieurs fois pour essayer d'en tirer quelque chose, mais ils se trompoient fort; ces gens * qui prennent leur plus grand plaisir à arracher le bien de tout le monde, craignent plus que la mort de perdre seulement un poil de leur robe. Comme ils virent donc qu'ils se mocquoient de leurs menaces, ils insisterent si fortement auprés du Roy, & luy firent esperer tant de montagnes d'or de cette nouvelle recherche, qu'il establit une Chambre de Justice pour faire le procés à ceux qui seroient accusez du crime de faux.

* On n'entend parler que des méchans.

☞

Cette Chambre afin de donner de la terreur, commença par de severes jugemens, qui remplirent les logis de garnisons, les places publiques de potences & d'effigies, & les Païs estrangers de gens qui se banniſſoient eux-mesmes. Mais les plus coupables ayant de bonne heure gagné le haut, & emporté avec eux dequoy laisser passer le torrent, parlementoient seurement des lieux de leur retraite, & employoient une partie de leurs vols à se faire des protecteurs & des amis; lesquels par divers moyens ralentissoient les poursuites, & les tiroient en longueur. Ils sçavoient bien que le Roy s'ennuyoit & se rebutoit aisément à la rencontre de pareilles difficultez; ce qui arriva en effet. Lors qu'on vit donc qu'il se plaignoit du peu de fruit de cette recherche, la Reyne Mere implora sa misericorde pour ces mal-heureux; & au mesme temps ils firent des offres pour se racheter, & les porterent jusques à six cens mille écus. Les plus riches en firent les avances, mais ils s'en remboursérent au double par les taxes que la chambre leur adjugea sur les plus petits qui n'avoient fait que grapiller. Tellement que les gens de bien estoient d'avis que l'on repressast ces grosses esponges, & que l'on taxast une seconde fois les taxeurs.

☞

En Decembre. Avant que l'année finist on accomplit le mariage d'Eleonor sœur du jeune Prince de Condé, avec Philippe fils aisné de Guillaume Prin-

ce d'Orange & Comte de Naſſau. Il avoit eſté envoyé priſonnier en Eſpagne par le Duc d'Albe l'an 1568. & y ayant demeuré pluſieurs années, avoit recouvré ſa liberté en renonçant à la Religion Proteſtante. Cependant Blacons, Gentil-homme Huguenot, s'eſtoit emparé du Gouvernement d'Orange, à deſſein, diſoit-il, de luy garder cette place. En effet, l'an 1599. ſçachant qu'il eſtoit à Genes avec l'Archiduc Albert, & la nouvelle Reyne d'Eſpagne, il avoit eſté iuy en porter les clefs & le convier d'en venir prendre poſſeſſion, comme il fit. Et neantmoins il ne luy en avoit point laiſſé l'entiere diſpoſition, de crainte, diſoit-il, que ce Prince eſtant Catholique ne maltraitaſt les habitans qui ne l'eſtoient pas. Or le Roy, en faveur du mariage de ce Prince avec Eleonor, contraignit Blacons de luy remettre cette Principauté, & meſme il en confirma l'indépendance par des lettres fort expreſſes. 1606.

Nous avons peu de choſes à recueillir en cette année 1607. ſi peut-eſtre quelqu'un ne deſire qu'on luy marque, que Roy le ſuivoit ſes plaiſirs ordinaires, l'amour, le jeu & la chaſſe; Qu'il avoit de fois à autres des accés de goutte, & qu'il fit diette comme il avoit accouſtumé de faire tous les ans. 1607.

Qu'à la priere du Pape il envoya ſon ordre du ſaint Eſprit à Alincourt ſon Ambaſſadeur à Rome, pour le donner avec toute la ſolemnité poſſible au Duc Sforce, & au Duc de ſaint Gemini de la Maiſon des Urſins, les diſpenſant de faire leurs preuves de Nobleſſe, comme le Pape l'avoit diſpenſé du Statut de cét Ordre, qui deffend de le conferer à des Eſtrangers.

Qu'il luy naſquit un ſecond fils le ſeiziéme d'Avril, lequel porta le titre de Duc d'Orleans, & mourut quatre ans aprés, avant les cérémonies du bapteſme. En Avril.

Qu'au mois de May, comme il eſtoit à Fontaine-bleau, un Chaoux luy apporta un compliment & des lettres de la part du Grand Seigneur Mahomet. En May.

Qu'au mois de Juillet il réünit tout ſon Domaine particulier à la Couronne de France. En Juillet

Que le vingt-ſixiéme de Septembre, il ſe vit une Comete, dont la langue & large queuë s'eſtendoit à l'oppoſite du Soleil, & qui eſtoit de la grandeur de Jupiter, & de la couleur de Saturne. Son mouvement d'abord fut ſi viſte, qu'en ces premiers jours, dans ſon propre cercle qui eſtoit tres-grand, elle parcourut neuf degrez & davantage: cette viteſſe diminuant de jour en jour avec ſa grandeur, on ceſſa de la voir à la fin d'Octobre. En Septembre.

Que le grand Maiſtre de Malthe envoya un os du pied de ſainte Euphemie, Vierge & Martyre, aux Docteurs de la Maiſon de Sorbonne, quil'ont choiſie autrefois pour patrone; & que l'Univerſité en corps fut au Temple, où eſtoit logé l'Ambaſſadeur de l'Ordre, querir ce ſacré Treſor.

1606. Qu'au ſujet d'un nommé la Motthe, qui eſtoit accuſé d'avoir aſſiſté à l'aſſaſſinat de François de Montmorency Halot, commis par le Marquis d'Alegre à Vernon l'an 1593. & lequel avoit obtenu lettres d'abolition du Roy, & pour plus grande ſeureté avoit levé la fierte Saint Romain dans Roüen, il fut fort diſputé au Grand' Conſeil ſur ce Privilege, par des Avocats du Parlement ; qui à dire le vray, n'eſtoient gueres ſçavans dans l'Antiquité de noſtre Hiſtoire. Le Grand Conſeil donna acte aux Gens du Roy de l'oppoſition qu'ils formerent à l'execution de ce Privilege : Et depuis par un Arreſt du vingt-ſixiéme Mars 1608. ayant quelque égard aux Lettres d'abolition, bannit l'accuſé pour neuf ans de la ſuite de la Cour, & de la Normandie & Picardie, & le condamna à quelques reparations & à quelques amendes. Le Roy apporta cette modification au Privilege de la Fierte, Que celuy que le Chapitre auroit nommé pour la lever, ſeroit de là en avant tenu de prendre Lettres d'abolition au grand Sceau, afin que cette grace vinſt du pouvoir du Prince, & fuſt dans l'ordre judiciaire.

Nous paſſerons ces choſes, & autres ſemblables, pour remarquer au dehors deux affaires tres-importantes, où l'autorité & la prudence du Roy eurent la plus grande part ; je veux dire le differend du Pape avec la Seigneurie de Veniſe, & la tréve d'entre les Eſpagnols & les Eſtats des Provinces-Unies. *Quant à la premiere, le Saint Pere ſe plaignoit de ce que la Seigneurie avoit fait mourir un certain Chanoine, qui eſtoit convaincu d'avoir forcé une fille d'onze ans, & puis de l'avoir égorgée ; De ce qu'elle détenoit priſonniers deux autres Eccleſiaſtiques, ſçavoir un Chanoine & un Abbé ; le premier, pour avoir* incheſté, *c'eſt à dire, noircy d'ancre la porte de la maiſon d'une ſienne parente (ce qui eſt une injure atroce en ce pays-là) à cauſe qu'elle avoit refuſé d'adherer à ſes infames deſirs : Le ſecond, parce qu'il eſtoit accuſé d'inceſte avec ſa propre ſœur, d'aſſaſſinats, d'empoiſonnemens, de vols ſur les grands chemins, de magie, & de pluſieurs autres crimes.*

Depuis 1605 juſqu'en 1606. *Il s'offenſoit encore plus de trois ou quatre decrets qu'elle avoit faits contre l'honneur & la liberté de l'Egliſe. Par un de l'an* 1602. *elle avoit exclus les Seigneurs Eccleſiaſtiques ſous quelque titre, ou pretexte que ce fuſt, du droit de la prelation emphyteutique. Par un ſecond de l'an* 1603. *elle avoit deffendu de baſtir aucune Egliſe, Convent, ny Hoſpital, ſans la permiſſion du Senat, à peine contre les contrevenans de banniſſement, & de confiſcation du fonds & de l'édifice. Par un troiſiéme de l'an* 1605. *elle avoit étendu à toutes les villes & terres de ſon obeïſſance celuy qu'elle avoit fait dés l'an* 1536. *pour la ville de Veniſe ; Sçavoir, Qu'il ne fuſt permis à aucun Eccleſiaſtique de laiſſer, donner ou engager aucuns biens à l'Egliſe, & que s'il ſe trouvoit qu'elle en poſſedaſt quelques-uns de cette ſorte, qu'ils en fuſſent diſtraits, & le prix rendu à qui il appartiendroit. A quoy fut adjouſté, Que deſormais on ne pourroit donner aucuns biens fonds aux Eccleſiaſtiques, ny aux Religieux, ſans le conſentement du Se-*

nat, qui le permettroit avec connoiſſance de cauſe, & en gardant les mémes ſolemnitez qui s'obſervent pour l'alienation du Domaine public. 1606.

Les deux premiers Decrets s'eſtoient faits du temps de Clement VIII. le troiſiéme avoit eſté renouvellé durant la vacance du ſaint Siege. Paul V. declara à l'Ambaſſadeur de la Seigneurie, Qu'il vouloit que ce dernier fuſt aboly. L'Ambaſſadeur en ayant ecrit au Senat, rapporta pour réponſe à ſa Sainteté; Que ce Decret ne contenoit rien de contraire à la liberté Eccleſiaſtique; Qu'il ne regardoit que les Seculiers, ſur leſquels la Republique avoit Souveraine puiſſance; Qu'il n'eſtoit pas juſte que les biens fonds qui nourriſſoient les ſujets de l'Eſtat, & en portoient les charges, tombaſſent en main morte; & que le Senat n'avoit rien ordonné en cela que ce que les Empereurs Valentinian, & Charlemagne, les Rois de France, depuis ſaint Louys juſqu'à Henry III. Edoüard III. Roy d'Angleterre, l'Empereur Charles V. & pluſieurs autres Princes Tres-Chreſtiens avoient ordonné en de pareilles matieres.

Mais le Pape, bien loin de ſe payer de ces raiſons, leur demanda de plus, qu'ils euſſent à luy remettre les priſonniers; & envoya deux Brefs à ſon Nonce, pour Marin Grimani Duc de la Seigneurie, qui luy ordonnoient de faire l'un & l'autre, ſous peine d'excommunication, & d'interdit. Quand ces Brefs arriverent à Veniſe, le Duc eſtoit à l'agonie, ainſi on en differa l'ouverture juſqu'à l'élection d'un nouveau, qui fut Leonard Donati. Sous l'autorité de celuy-cy, le Senat fit réponſe au Pape; Qu'il ne voyoit rien dans ſon Decret, ny dans ſa conduite qui bleſſaſt le reſpect deû au ſaint Siege, & qui ne fuſt des droits de la Souveraineté ſur le temporel. *Au meſme temps il nomma Duodi Ambaſſadeur extraordinaire, pour aller rendre raiſon de ſes faits au ſaint Pere.*

Cependant celuy de France, qui eſtoit Freſne Canaye, & le Cardinal Delfin, agiſſoient avec toute leur adreſſe pour adoucir l'indignation du ſaint Pere; mais d'un coſté les Cardinaux de la faction Eſpagnole, & de l'autre l'Ambaſſadeur du Roy Catholique, c'eſtoit Ferdinand Paceco Duc d'Aſcalone, luy enfloient le courage, & l'echauffoient par de ſpecieux motifs de Religion & d'honneur. Les Cardinaux le faiſoient ainſi pour jetter ce bon homme dans un embarras, eſperant que le chagrin d'une faſcheuſe affaire abregeroit ſes jours. Pour le Duc d'Aſcalone, il cherchoit à ſe venger de quelque reſſentiment qu'il avoit contre les Venitiens, & penſoit par là donner matiere au Roy ſon maiſtre, de ſignaler ſa puiſſance en Italie.

L'Ambaſſadeur extraordinaire de la Seigneurie eſtant venu un peu tard, trouva les choſes fort échauffées; Ainſi, nonobſtant tous les devoirs qu'il pût rendre aux Cardinaux, & toutes les raiſons qu'il ſçeut apporter, il vit quelque temps aprés, ſçavoir le dix-ſeptiéme d'Avril, une Bulle affichée dans les places publiques de Rome, qui declaroit que le Duc, & le Senat, pour leurs entrepriſes contre l'autorité du ſaint Siege, les droits de l'Egliſe, & les Privileges des Eccleſiaſtiques, avoient en-

1606. En May, & suiv.

courut les Cenſures portées par les ſaints Canons, par les Conciles, & par les Conſtitutions des Papes; leur ordonnoit de remettre les trois priſonniers entre les mains de ſon Nonce, declaroit leurs Decrets nuls & invalides, leur enjoignoit de les revoquer, de les rayer & biffer de leurs Archives & Regiſtres, & de faire publier par toutes leurs terres, qu'ils les avoient abolis; & ce dans vingt-quatre jours, leſquels il leur accordoit pour tout delais. A faute d'obeïr, il les declaroit excommuniez eux, leurs fauteurs, conſulteurs, & adherans; Et ſi aprés les vingt-quatre jours preſix ils ſouſtenoient l'excommunication d'un eſprit endurcy, il aggravoit la Sentence, & ſoûmettoit la Cité & l'Eſtat de Veniſe à l'interdit. Cela fut cauſe que Duodi ſe retira ſans prendre congé du Pape, & qu'il emmena avec luy Nani Ambaſſadeur ordinaire de la Seigneurie.

Cette Bulle fulminante fut envoyée à tous les Eveſques des terres de la Seigneurie pour la publier: le nombre de ceux qui obeyrent fut le plus petit; le Senat y avoit donné ſi bon ordre, que ce grand coup de foudre ne mit le feu nulle part; le Service Divin ſe fit toûjours dans l'Egliſe à portes ouvertes, & l'adminiſtration des Sacremens continua à l'ordinaire. Tous les anciens Ordres Religieux n'en branſlerent pas, mais preſque tous les nouveaux ſortirent des terres de la Seigneurie; particulierement les Capucins & les Jeſuites. Tous deux eſtoient fort attachez au S. Pere: ceux-cy d'ailleurs avoient à demeſler devant luy, cette grande affaire de la grace, avec les Dominicains; dans laquelle il n'y alloit pas de moins, s'ils la perdoient, que d'eſtre notez de temerité & d'erreur.

En Juin, Juillet, & suiv.

Tandis que les deux partis penſoient à armer, l'un pour attaquer, & l'autre pour ſe deffendre, leurs gens de lettres commencerent la guerre par divers écrits qu'ils mirent en campagne. Les plus ſignalez de ceux qui parurent ſur les rangs pour la Republique, furent Pol Soave Religieux de l'Ordre des Servites, on le nomme vulgairement Fra Paolo, Jean Marſile Neapolitain, Docteur en Theologie, Fulgence Confrere de Pol Soave. A l'oppoſite le Cardinal Bellarmin, & le Cardinal Baronius ſe montrerent les plus ardents deffenſeurs du ſaint Pere. Aprés que ceux-là eurent donné les plus grands coups, une multitude confuſe de moindres Eſcrivains s'eſtocaderent à tort & à travers; les plus petits Juriſconſultes, & Canoniſtes s'ingerant ſelon le party qu'ils ſouſtenoient, de reſtreindre ou d'étendre l'autorité du Pape au deſſus ou au deſſous de Concile, & des Canons; & de diſcourir à tort & à travers du pouvoir des Princes, & des bornes de leur domination.

Il eſtoit à craindre qu'il n'y euſt un bien plus dangereux choc; le Pape aſſembloit ſes troupes dans la Duché de Spolete, & en avoit donné le commandement general à Rainuce Farneſe, Duc de Parme. Il ſe promettoit bien de faire valoir ſes Cenſures par la force du glaive materiel, & d'abord ne reſpiroit que combats & priſes de places; mais c'eſtoit une ardeur de vieillard, elle ſe ralentit auſſi-toſt qu'il eut ſenty le faix de la depeſche, les ſoucis de la conduite d'une ſi grande affaire, & l'embarras où il s'étoit jetté.

Les deux plus puiſſans Rois de la Chreſtienté, celuy de France, & celuy d'Eſpagne, luy offroient à l'envy leurs forces : mais il voyoit bien qu'au meſme temps ils ſe ménageoient avec les Venitiens, & qu'ils ne viſoient qu'à faire un accommodement, & à s'en attribuer le gré & la gloire. L'Eſpagnol luy avoit écrit une lettre tres-obligeante, & envoyé François de Caſtro, pour Ambaſſadeur extraordinaire à Veniſe. Le Roy de France agiſſoit auſſi envers ſa Sainteté par Alincourt ſon Ambaſſadeur ordinaire ; & ſur la fin de l'année il fit partir le Cardinal de Joyeuſe pour negocier auprés des Venitiens le traité qui avoit eſté déja fort avancé par Freſne Canaye ſon Ambaſſadeur ordinaire. 1607. En Janvier

Le Cardinal ne trouva pas de plus grande difficulté que le rétabliſſement des Jeſuites ; le Senat perſuadé qu'ils avoient non ſeulement animé le Pape à jetter l'interdit, mais encore remué toutes ſortes de moyens pour débaucher le peuple, & les autres Religieux, avoit fait informer contre eux ſur quelques autres faicts criminels, & ſoit qu'ils en euſſent eſté convaincus ou non, les avoit bannis de toutes ſes terres par un Decret ſolemnel. Ainſi il ſe roidiſſoit à ne leur pas rouvrir la porte ; au moins juſqu'à ce que par une conduite toute contraire à la precedente, ils euſſent effacé les défiances qu'il en avoit conceuës avec un juſte ſujet.

Pour le reſte des conditions, on en convint aſſez facilement. Le Senat donna parole de remettre les priſonniers, & de ne point faire executer ſes Decrets, juſqu'à ce que les parties en fuſſent demeurées d'accord ; de revoquer tous les Edits faits contre l'interdit ; & de rappeller tous les Ordres Religieux qui s'eſtoient retirez, excepté les Jeſuites. Reciproquement, le Pape donna parole de lever les Cenſures, & de recevoir la Seigneurie dans ſon affection paternelle. Joyeuſe, & d'Alincourt, Procureurs du Roy en cette mediation, promirent de ſouſcrire à ces conditions, & de demeurer garants envers le ſaint Pere de leur execution : Et le ſaint Pere, en recevant cét écrit de leurs mains, devoir donner à Joyeuſe un pouvoir de lever les Cenſures.

Le Cardinal de Joyeuſe alla en poſte à Rome avec ces articles. Le lendemain de ſon arrivée, qui fut le dix-huitiéme de Mars, le Pape l'ayant admis à l'audience, fit encore de grands efforts, au moins en apparence, pour le rétabliſſement des Jeſuites : car il y alloit de ſon honneur de ne les pas abandonner viſiblement, puiſqu'ils avoient eſté chaſſez pour ſa querelle. Le Cardinal ſe faiſoit fort de l'obtenir, ſi on remettoit cette affaire à ſon entiere & pleine diſpoſition ; mais le ſaint Pere ne le jugea pas à propos. Le Cardinal du Perron qui ſe trouva en cette Cour-là pour quelque autre ſujet, exerça fort ſon éloquence pour luy perſuader, qu'il ne devoit point rompre l'accommodement pour l'amour des Jeſuites, puiſque leur rappel ne luy eſtoit pas abſolument denié, mais ſeulement differé. Le Pape feignit de ſe laiſſer vaincre à ces puiſſantes raiſons : mais il parut enfin, que c'eſtoit fort inutilement que du Perron s'eſtoit debattu ſur ce poinct-là : parce que les Eſpagnols, à ce qu'on ſçeut, avoient ſecretement En Mars.

1607. *obtenu de ſa Sainteté, qu'il n'en feroit plus d'inſtance que pour la forme ſeulement; ce qu'ils n'avoient pas manqué de faire ſçavoir au Senat.*

Ils avoient eu toute la part qu'ils pouvoient deſirer dans les ſecrets mouvemens de cette affaire; mais ils s'efforçoient auſſi de l'avoir dans les dehors. Les François ne le voulurent jamais ſouffrir; & ce ne fut pas une des moindres difficultez pour l'execution. Car ces artificieux politiques, reſolus d'y entrer, ou de la rompre, tantoſt demandoient, que la levée des Cenſures ſe fiſt à Rome; tantoſt ils eſſayoient de faire adjouſter de nouvelles clauſes au Bref du Pape: une autre fois ils taſchoient de perſuader, qu'il faloit obliger les Eveſques qui n'avoient pas obey, de venir à Rome demander l'abſolution à ſa Sainteté. Tout cela ne leur ayant pas reüſſi, ils s'efforcerent de luy donner l'alarme, en faiſant courre le bruit, Que le Senat proteſteroit contre la délivrance des priſonniers: mais le Cardinal de Joyeuſe le raſſeura de cette peur. Comme ils eurent fait toutes ces tentatives en vain, ils demanderent, que le Cardinal Sapate, qui avoit pris fort hautement les intereſts du Saint Pere, fuſt aſſocié au Cardinal de Joyeuſe pour l'execution du Bref: mais Joyeuſe fit entendre nettement, qu'il laiſſeroit pluſtoſt tout là, que de ſouffrir qu'un autre, quel qu'il fuſt, partageaſt cet honneur avec luy.

Voicy donc comme l'affaire fut terminée. Aprés que le Cardinal fut retourné à Veniſe, & qu'il eut concerté avec la Seigneurie, on prit le vingt-uniéme d'Avril pour cette action. Ce jour-là, le matin, avant toutes choſes, les deux priſonniers furent amenez au logis du Duc, & là remis entre les mains d'un Docteur Commiſſaire de ſa Sainteté pour cet effet, en preſence de témoins. Cela fait, le Cardinal entra ſeul dans le Senat; lors qu'il y eut eſté quelque temps, on appella deux témoins, devant leſquels il fit lire le Bref de l'interdit, & de l'excommunication, par un Heraut: En ſuite de cela il donna l'abſolution en forme, avec le ſigne de la Croix, au Senat, & à tous ceux qui avoient encouru les Cenſures. Il en fut dreſſé un acte, ſigné des témoins qui y avoient aſſiſté.

La choſe accomplie, & les portes ouvertes, le Comte de Caſtro Ambaſſadeur d'Eſpagne, vint ſe conjouyr avec le Senat de ſa reconciliation avec le ſaint Pere; & le Cardinal alla celebrer la Meſſe pontificalement dans l'Egliſe Patriarchale, où le Senat, & le Comte de Caſtro aſſiſterent, le peuple y affluant de toutes parts avec une joye indicible. Les Eveſques qui n'avoient pas deferé aux Cenſures, eurent auſſi l'abſolution; mais tandis qu'ils diſputerent des conditions avec ceux que le Pape avoit propoſez pour cette affaire, ils s'abſtinrent de celebrer, & par ainſi ſatisfirent à l'interdiction aprés coup.

En Octobre. *Le Senat honora de bonnes penſions ceux qui avoient écrit pour ſa defenſe, & leſprit ſous ſa protection; mais tout ſon pouvoir ne fut pas aſſez grand pour garantir Fra Paolo de l'entrepriſe de certains aſſaſſins, qui l'ayant guetté long-temps, l'attraperent un jour comme il s'en retournoit à ſon Monaſtere, & le bleſſerent de pluſieurs coups de ſtylet au viſ-*

&

& à la teſte, dont pourtant il fut ſi bien penſé qu'il en guerit. Depuis il appendit le ſtylet devant un Autel, dans l'Egliſe de ſon Convent avec cette inſcription, Dei Filio liberatori: *non pas tant peut-eſtre pour conſacrer ſa reconnoiſſance envers Dieu, que pour immortaliſer l'horreur de cét aſſaſſinat, & pour irriter la haine du public contre ceux qu'il croyoit en eſtre les auteurs.* 1607. En Avril.

Je viens à la Tréve d'entre les Provinces-Unies, & le Roy d'Eſpagne. Les deux partis eſtoient extrémement fatiguez d'une guerre de plus de quarante ans : ils en avoient chacun diverſement reſſenty les incommoditez, & en redoutoient les évenemens. Les Eſpagnols y avoient dépenſé une infinité d'argent, & plus perdu d'hommes que ces pays-là ne valoient : Ils ne voyoient nulle apparence de les reduire par la force, & craignoient meſme que s'ils obtenoient un trop grand avantage ſur eux, ils ne ſe jettaſſent ſous la domination du Roy de France, qui euſt entraiſné les autres Provinces qui leur reſtoient. Mais la plus grande de leurs apprehenſions eſtoit, qu'ils ne ruïnaſſent entierement leurs voyages des Indes, & qu'ils n'empeſchaſſent l'arrivée de leurs flotes, qui ſont leur plus grande ſubſiſtance. D'ailleurs, leur Conſeil s'imaginoit, que comme la guerre n'avoit ſervy qu'à effaroucher davantage ces peuples, & leur avoit appris à ſe mieux deffendre, la paix les rameneroit peu à peu, rétabliroit la communication, & peut-eſtre le reſpect pour leur ancien Souverain, du moins parmy les Catholiques, qui faiſoient preſque le quart des Provinces revoltées. Avec cela, l'Archiduc Albert deſiroit ardemment la paix afin de joüir paiſiblement de la Flandre, & de pouvoir employer ſon argent & ſes amis à briguer l'Empire, qu'il croyoit devoir bien-toſt vacquer par la mort de Rodolfe.

D'autre coſté, les Provinces-Unies ſe voyoient accablées de dettes, preſque abandonnées de l'Anglois, & dans l'apprehenſion de l'eſtre des François, qui s'ennuyoient de tant contribuer pour les frais de cette guerre ſans en tirer aucun profit apparent. Pluſieurs de leurs Marchands s'imaginoient que la paix leur apporteroit des montagnes d'or ; & quelques-uns eſtant fort alarmez des progrez du Marquis de Spinola, qui entr'autres places avoit pris Grole, & Rhimbergue, ſe laiſſoient aller à dire, Que puiſqu'ils ne pouvoient pas ſubſiſter d'eux-meſmes en un Corps d'eſtat ſeparé, il valoit mieux ſe rejoindre à leur Seigneur naturel, que de paſſer ſous un autre qui leur ſeroit d'autant plus rude qu'il leur ſeroit plus voiſin. Un certain Flamand, nommé Caminga, qui avoit eſté des premiers entre ceux qu'on avoit autrefois appellez *Gueux*, ayant un ſoir tenu quelques diſcours ſemblables, fut le lendemain trouvé mort dans ſon lit à Emden.

Les diſpoſitions eſtant telles de part & d'autre, les Archiducs ſonderent le gué par le moyen de Walrave, de Witenhorſt, & de Jean Gevart ſes Envoyez, qui au mois de May de l'an 1606. confererent pre-

1607. En Decembre. mierement avec quelques particuliers des Eſtats, puis ſur la fin de la meſme année furent oüis dans l'Aſſemblée des Eſtats meſme. Cette premiere fois, ayant repreſenté les longues & cruelles miſeres de la guerre, & loüé la douceur & les bonnes intentions des Archiducs, ils propoſerent la réünion de ces Provinces avec les autres, ſous l'obeïſſance de leur ancien Prince. Les Eſtats n'eurent pas ce diſcours trop agreable, & les renvoyerent avec une réponſe toute contraire à leur demande; ſçavoir, *Que par le Decret fait à Vtrecht l'an 1579. le Roy d'Eſpagne eſtoit décheu du droit de Souveraineté ſur ces Provinces, & qu'elles avoient eſté unies en un Corps, & declarées Eſtat libre, & Republique: ce qui avoit eſté confirmé par une preſcription de plus de vingt cinq ans, & par pluſieurs Princes & Eſtats, avec leſquels ils avoient fait divers traitez & confederations.*

Les Archiducs, à ce qu'on croit, n'avoient fait cette tentative que par honneur ſeulement; auſſi leurs Deputez renvoyerent auſſi-toſt declarer aux Eſtats, que l'intention de leurs Princes n'eſtoit point de gagner, ou de pretendre aucun avantage ſur les Provinces-Unies: mais de les laiſſer comme elles eſtoient, & de traitter ſur ce pied-là.

En Fevrier, en Mars. La propoſition ne déplût pas aux Eſtats; Et de leur coſté, les Archiducs pour monſtrer qu'ils agiſſoient de bonne foy, employerent à cette negociation le * Pere Jean Neyen ou Ney, General des Cordeliers, mais qui eſtoit naturel Flamand, & avoit eſté elevé dans la Religion Proteſtante juſqu'à l'âge de vingt-deux ans. Son Pere eſtoit un Martin Ney, qui avoit autrefois eſté fort connu par le pere du Prince Maurice, lequel luy avoit donné divers emplois. Au reſte, ſa maniere d'agir paroiſſoit avoir tant de ſincerité, que nonobſtant ſon changement & ſon habit, les Hollandois avoient beaucoup de croyance en luy.

* Ils le nommoient Pater Ney.

Il leur apporta des lettres fort engageantes des Archiducs, qui offroient entre autres choſes, pour leur oſter toute défiance de ſurpriſe, de ne deputer pour le traitté que des Originaires des Pays-Bas; de tenir les Conferences en tel lieu qu'il plairoit aux Eſtats de choiſir; de leur accorder une tréve de huit mois, & d'en faire ratifier les conditions par le Roy d'Eſpagne. Les Eſtats accepterent la tréve, à la commencer au quatorziéme de May; les lettres de ratification en furent auſſitoſt données de part & d'autre, & la publication faite. La difficulté fut pour la ratification d'Eſpagne; Louys Verreiken, Secretaire d'Eſtat des Archiducs, l'apporta le quatorziéme de Juillet à la Haye; mais comme elle n'eſtoit qu'en papier, ſouſſignée *Io el Rey*, & ſcellée ſeulement du petit ſceau; de plus, qu'on y donnoit aux Archiducs le titre de Seigneurs des Pays-bas, & qu'on y avoit obmis la clauſe, *Qu'on traitteroit avec ces Provinces comme les tenant pour Pays libres*, les Eſtats la trouverent imparfaite tant en la forme qu'en la ſubſtance.

Cependant, le Roy de France qui avoit eu avis des Eſtats, qu'ils a-

voient accepté une tréve, craignant que l'affaire ne ſe pouſſaſt plus avant au deſavantage de ſes intereſts, reſolut, afin d'avoir part à la negociation, & de s'en rendre comme l'Arbitre, d'y envoyer le Preſident Janin, l'une des meilleures teſtes de ſon Royaume, & Paul Choard Buſenval, pour y travailler conjointement avec Elie de * la Planche Ruſſi, pour communiquer avec eux & les fortifier de leurs conſeils. Il avoit envoyé Ruſſi Ambaſſadeur auprés des Eſtats en la place de Buſenval. Le Roy d'Angleterre pareillement voulut y avoir des Ambaſſadeurs, & à ſon exemple, le Roy de Dannemarc, & les Princes Proteſtans y en envoyerent auſſi. Ceux de France y arriverent dés le vingt-huitiéme de May : ceux d'Angleterre ſeulement au mois de Juillet ; & les autres ne s'y rendirent que ſur la fin de l'année. 1607. Avril & ſuivans.

* Il eſtoit fils de la Planche, premier Preſident à la Cour des Aydes, tué à la ſaint Barthelemy.

La ratification d'Eſpagne portée à Madrid, & rapportée à la Haye avec quelques changemens, non pas pourtant avec tous ceux que les Eſtats y avoient marquez, ne les contenta pas entierement. Ceux qui ne deſiroient pas la paix, prirent ſujet de cela, & de quelques autres incidens, de former beaucoup d'obſtacles, qui firent paſſer quatre mois en conteſtations. Neantmoins, au commencement de Novembre, les Eſtats, ſur les inſtances du Pere Ney, paſſerent outre à la negociation ; mais poſerent pour leur point fixe & immobile, *Qu'il ne ſeroit point touché au fondement de leur liberté, & au droit de Souveraineté*, qu'ils s'eſtoient acquis aux dépens de tout ce qu'ils avoient de plus cher au monde. Or parce que les tréves finiſſoient en Janvier, ils laiſſerent à la diſcretion des Archiducs de les prolonger pour un mois, ou ſix ſemaines. En ces allées & venuës ſe paſſa preſque toute l'année 1607. En Novembre & ſuiv.

On tient, qu'une des conſiderations qui haſta le plus le Conſeil d'Eſpagne d'accepter une tréve, fut la crainte de perdre les Indes, & leurs forces Maritimes. Car les Hollandois leur avoient pris ou bruſlé depuis trois ans plus de trente gros galions ; & tout fraiſchement ils leur avoient défait leur Admiral Dom Jean Alvarez d'Avila, dans le port même de Gibraltar, le quinziéme jour d'Avril. En Avril.

On peut bien compter cet exploit-là entre les plus determinez qui ſe ſoient jamais faits ſur mer. Jacob de Heemskerk commandant l'armée des Eſtats, compoſée de vingt-ſix Vaiſſeaux, oſa bien aller attaquer celle d'Eſpagne, quoy qu'elle fuſt plus forte d'un tiers que la ſienne, & ſous la volée du canon, tant du Chaſteau que de la ville. Il pourſuivit l'Admiral au travers de la flote ennemie, ayant donné ordre de ne point tirer que lors qu'ils ſeroient bord à bord. A l'approche, ce valeureux Hollandois eut la jambe emportée d'un coup de canon, dont il mourut une heure aprés ; mais cependant il harangua ſi fortement ceux qui eſtoient autour de luy, & donna de ſi bons ordres, que ſes gens remporterent la victoire, & bruſlerent ou coulerent à fond l'Admiral Eſpagnol, ſur lequel eſtoit d'Avila, & douze autres vaiſſeaux ;

1607. firent deux cens priſonniers, deſquels eſtoit le fils de d'Avila, & tuérent plus de deux mille hommes, dont il y en avoit plus de cinquante qualifiez. Un ſi grand eſchec remplit l'Eſpagne de dueïl, & porta l'alarme bien chaude juſqu'à Madrid. On creut que ſi les vainqueurs euſſent pourſuivy leur pointe, ils euſſent pû forcer Gibraltar, & meſme Cadis; mais ils ſe retirerent à Titüan, place ſur la coſte d'Afrique, appartenant au Roy de Fez, pour s'y rafraiſchir, & s'y radouber.

1608. Nous voicy à l'année 1608. que l'on nomme encore aujourd'huy,
En Janvier. L'ANNE'E DU GRAND HYVER, à cauſe de ſa longue & horrible froidure. Elle avoit commencé à devenir tres-aſpre le jour de ſaint Thomas, & ayant duré plus de deux mois ſans relaſcher qu'un jour ou deux, elle glaça, ou pour ainſi dire, petrifia toutes les rivieres, gela preſque toutes les jeunes vignes, & les jeunes plantes à la racine, tua plus de la moitié des oyſeaux & du gibier à la campagne, grand nombre de voyageurs par les chemins, & prés de la quatriéme partie du beſtail dans les eſtables, tant par la rigueur du temps, que par le défaut de fourages. On remarqua que les chaleurs de l'Eſté ſuivant égalerent preſque les rigueurs de l'Hyver, & que neanmoins l'année fut des plus abondantes.

Le degel ne cauſa pas de moindres dégaſts qu'avoit fait le grand froid: les glaces des rivieres rompirent les bateaux, les chauſſées, & les ponts. Les eaux groſſies par les neiges fonduës inonderent toutes les vallées, & la Loire bouleverſant ſes digues en pluſieurs endroits, fit un ſecond deluge dans les campagnes voiſines.

Ce qui arriva à Lyon eſt une merveille digne d'eſtre écrite; Il s'étoit accumulé comme une montagne de glaçons ſur la Saone, devant l'Egliſe de l'Obſervance; toute la ville trembloit, de peur qu'en ſe deſtachant leur choc ne vinſt à emporter le pont, & on faiſoit des prieres publiques pour détourner ce malheur. Un ſimple Artiſan entreprit de les rompre en petits morceaux, & de les faire tous écouler ſans aucun deſordre, moyennant une certaine ſomme d'argent dont il convint avec les Magiſtrats de la ville. Pour cet effet, il alluma tout vis-à-vis, ſur le bord de la riviere, deux ou trois petits feux, avec demie douzaine de fagots, & quelque peu de charbon, & ſe mit à murmurer certaines paroles. Auſſi-toſt ce prodigieux rocher de glace éclata comme un coup de canon, & ſe rompit en une infinité de pieces, dont la plus grande n'eſtoit pas de plus de trois ou quatre pieds. Mais ce pauvre homme, au lieu de toucher ſa recompenſe, fut en danger de recevoir punition: car les Theologiens diſoient, que cela ne s'eſtoit pû faire ſans l'operation du diable; tellement que ſa recepte fut bruſlée publiquement devant l'Hoſtel-de-Ville. Dix ou 12. ans aprés il intenta action au Parlement pour avoir ſon ſalaire, je n'en ay pû apprendre le ſuccés.

Henry dernier Duc de Montpenſier, aprés avoir languy deux ans d'une fiévre hectique, reduit à teter une nourriſſe, expira ſur la fin de

Février. Sa fille unique eſtant encore fort petite, avoit peu avant ſa mort eſté fiancée au ſecond fils du Roy ; Celuy-là eſtant mort jeune, elle eſpouſa depuis le troiſiéme que nous avons veu Duc d'Orleans, lequel vint au monde le vingt-cinquiéme de Mars de cette année. Henriette Catherine de Joyeuſe, veuve de Henry, ſe remaria quelque temps aprés à Charles Duc de Guiſe. 1608. En Fevrier.

Au mois de May, Charles Duc de Lorraine, bon Prince, liberal & pacifique, paſſa de cette vie à l'autre, & eut pour ſucceſſeur ſon fils aîné Henry Duc de Bar & Marquis du Pont-à-Mouſſon. En May.

Quelqu'un peut-eſtre trouveroit mauvais, ſi j'oubliois que le Duc de Nevers fut envoyé en Ambaſſade extraordinaire vers le Pape, pour luy rendre l'obeïſſance filiale, qu'il fit ſon entrée à Rome le vingt-cinquiéme de Novembre, la plus magnifique qu'on euſt jamais veuë en pareil cas ; & que le Saint Pere fit publier un Jubilé, qui commença à Rome le ſixiéme de Septembre, & ſix ſemaines aprés à Paris. En Novembre.

Je croy pouvoir rapporter à cette année l'invention des lunettes d'approche, ou de longue veuë, parce qu'alors l'uſage commença à s'en rendre commun en Hollande & en France. Un Lunetier de Mildebourg en preſenta une qu'il avoit faite, au Prince Maurice, laquelle ſembloit approcher à deux cens pas prés les objects qui eſtoient éloignez de deux lieuës, car de la Haye on voyoit aiſément l'Horloge de Delf, & les feneſtres de l'Egliſe de Leyden. L'année ſuivante on en vit pluſieurs dans les boutiques de Paris, mais qui ne portoient pas le tiers ſi loin que celle-là.

Quelques-uns les ont nommées Lunettes de Galilée, *comme ſi ce fameux Mathematicien les avoit inventées ; mais il eſt certain que cette heureuſe découverte s'eſtoit faite long-temps avant luy ; on en voit des traces aſſez manifeſtes dans les ouvrages de Baptiſta-Porta. Et il faut advoüer que les Anciens meſme s'en ſervirent, s'il eſt vray ce que dit Roger Bacon, Que Jules Ceſar eſtant ſur le rivage de la Belgique oppoſé à la Grand'-Bretagne, reconnut avec de certains grands miroirs ardents l'aſſiette & la diſpoſition de l'armée Britannique, & de toute la coſte de ce pays-là. Quoy qu'il en ſoit, on a ſi heureuſement travaillé à les mettre dans leur perfection, qu'il ſeroit mal-aiſé d'y rien adjouſter ; les merveilleuſes obſervations que l'on a faites au Ciel par leur ſecours, en ſont de tres-illuſtres preuves.*

Au ſujet de la fougade de Weſtminſter, le Roy de la Grand'-Bretagne qui croyoit que toutes ces conſpirations procedoient de la puiſſance que le Pape s'attribuoit ſur les Souverains, compoſa un nouveau formulaire de ſerment de fidelité ; Dans lequel il obligeoit tous ſes ſujets, à reconnoître, qu'il eſtoit leur vray & legitime Souverain, & que le Pape n'avoit ny de ſoy, ny d'ailleurs aucun pouvoir de dépoſer les Rois, ou de porter aucun Prince étranger à envahir leurs pays, ou de diſpenſer leurs ſujets du ſerment de fidelité ; Et partant vouloit qu'ils luy juraſſent, que nonobſtant toutes Sentences du Pape, ils luy obeïroient fidelle-

1608. ment, le ſerviroient, luy, & ſes ſucceſſeurs, & découvriroient les conſpirations qu'ils ſçauroient eſtre contre ſa perſonne, & contre ſon Eſtat.

Le Pape en ayant eu avis, envoya un Bref aux Catholiques, pour leur deffendre de preſter ce ſerment. George de Blacwel, Archipreſtre d'Angleterre, ayant eſté empriſonné ſur le refus qu'il en faiſoit, ſe laiſſa enfin perſuader, que ce Bref avoit eſté extorqué, & qu'il n'y avoit rien dans le formulaire du ſerment, qui fuſt contraire aux articles de la Foy; ſi bien qu'il le preſta, & le fit preſter aux autres Catholiques d'Angleterre; Mais le Pape par un ſecond Bref, confirma le premier, & le Cardinal Bellarmin écrivit une lettre à Blacwel, pour luy remontrer que ce ſerment bleſſoit l'unité de l'Egliſe, & l'autorité du ſaint Siege. L'Archipreſtre publia une apologie pour ce ſerment; le Cardinal y fit une réponſe; & le Roy une replique, qu'il adreſſa aux Princes Chreſtiens. Quelques Auteurs ſe meſlerent dans la querelle; & comme c'eſtoit un combat où il s'agiſſoit de la puiſſance des Papes, & de celle des Princes temporels, il fut l'entretien & l'exercice des plus doctes hommes de l'Europe cinq ou ſix mois durant.

Les Eſtats des Provinces-Unies avoient beſoin de faire voir aux Eſpagnols, qu'en cas que le Traité de paix ſe rompiſt, ils ſeroient ſecourus de la France, & de l'Angleterre; c'eſt pourquoy ils avoient diverſes fois fait inſtance envers les Ambaſſadeurs des deux Rois, qu'ils entraſſent en une bonne ligue deffenſive pour leur conſervation. Le Roy de France la leur accorda le premier, & la ſigna le deuxiéme jour de
En Janvier. Janvier de cette année 1608. nonobſtant les avis contraires de ceux de ſon Conſeil, que le zele de la Religion Catholique portoit indirectement à favoriſer l'Eſpagnol. Les Ambaſſadeurs du Roy de la Grand'-Bretagne ayant quelques intereſts à démeſler avec les Eſtats, touchant la liquidation des arrerages de quelque argent, ne la conclurent que quatre ou cinq mois aprés.

Ceux d'Eſpagne deputez pour la paix; ſçavoir le Marquis de Spinola General des Armées du Roy Philippe dans les Pays-bas; Jean Cruſel Richardot, Preſident du Conſeil ſecret des Archiducs, Jean de Mancidor Secretaire du Roy Philippe pour la guerre; le pere Jean Neyen, ou Ney, Commiſſaire general de l'Ordre de Saint François, & Louys Verreiken, premier Secretaire d'Eſtat de l'Archiduc, arriverent à la Haye au mois de Janvier. Les Eſtats deputerent pour la Generalité Guillaume de Naſſau, & le Seigneur de Brederode: & les ſept Provinces nommerent chacune un homme des plus habiles & des plus qualifiez qu'elles euſſent.

Les complimens faits de part & d'autre, ils commencerent de s'aſ-
En Fevrier. ſembler le ſix de Fevrier. Dans les dix premieres ſéances ils ſe communiquerent leurs procurations, & on y traita premierement de l'amniſtie, des repreſailles, & de quelques autres poincts qui paſſerent ſans

beaucoup de difficulté ; mais quand on vint à parler du commerce des Indes Orientales, ce fut-là que commença le fort de la negociation; les Eſtats ſe roidiſſant à l'avoir en toute liberté ; les Eſpagnols à les en exclure. Ceux-cy penſoient qu'il n'y euſt qu'un petit nombre de Marchands intereſſés à ce commerce, & que les autres ne ſe ſoucieroient pas beaucoup de le conſerver ; mais la Compagnie qui s'eſtoit formée depuis quelques années pour ces Indes, avoit quarante vaiſſeaux ſur cette route-là, le moindre de cinq cens tonneaux, bien équipez en guerre, & de la valeur chacun de vingt-cinq mille écus : De plus quatre-vingt autres du port de ſix à ſept cens tonneaux qui alloient aux Indes Occidentales, ſans compter grand nombre d'autres petits pour la Guinée, & les Iſles ſaint Dominique. Eſtant donc animez par leurs intereſts, & avec cela ſouſtenus du Prince Maurice, ils faiſoient tant de bruit, & réveilloient le public par tant de manifeſtes & de diſcours imprimez, que leurs Deputez eſtoient obligez de tenir ferme. 1608.

Comme ils ne peurent donc s'accorder ſur ce poinct-là, ils le quitterent pour paſſer à ceux du trafic reciproque dans les Pays-bas, de la renonciation aux repreſailles, de la declaration des limites, de la démolition & de l'échange des places, de la caſſation des Sentences de proſcription & de confiſcation, de la reſtitution des biens, des privileges des villes, du licentiement des troupes de chaque coſté, & de pluſieurs autres choſes.

On voit dans les memoires du Preſident Janin les difficultez qui ſe formerent de part & d'autre ſur differents articles, particulierement ſur la reſtitution des places. Que la tréve fut prolongée par deux fois, l'une juſqu'à la fin de May, l'autre juſqu'en Juillet. Que le Pere Ney eſtant allé en Eſpagne pour querir des pouvoirs plus amples, y fut détenu long-temps par la lenteur, ou naturelle ou artificieuſe, de ce Conſeil-là ; Que le Preſident Janin, mandé par le Roy, fit un tour en France, & que Dom Pedro de Tolede, qui alloit en Allemagne, y paſſa en meſme temps, à deſſein, comme on creut, de ſonder les intentions du Roy, pour le détacher des intereſts des Eſtats. En Septembre & ſuiv.

On y voit encore les grandes jalouſies que les Eſtats prirent des conferences qu'il avoit avec le Roy, les intrigues, & les artifices du Prince Maurice pour rompre ce traitté, les differentes factions qui ſe formerent dans le pays pour & contre : puis la rupture du traitté par les Eſtats, ſur ce que les Eſpagnols perſiſtoient à vouloir qu'ils reſtabliſſent l'exercice de la Religion Catholique par tous leurs pays, & qu'ils ſe deportaſſent de la navigation de toutes les Indes ; & enfin ſur cette rupture, la retraitte des Ambaſſadeurs d'Eſpagne, qui prirent congé des Eſtats le dernier jour de Septembre, & s'en retournerent à Bruxelles.

Ceux de France, & de la Grand' Bretagne, particulierement le premier, ne ceſſerent pas pour cela leur mediation, & propoſerent aux

1609. deux partys de faire au moins une longue tréve, puiſqu'ils ne pouvoient pas convenir des articles d'une paix perpetuelle. Le Prince Maurice s'y oppoſoit ouvertement, parce que ſon employ prenoit fin par la guerre. Il avoit beau champ de declamer contre les artifices des Eſpagnols, & d'entretenir les peuples dans des défiances & des apprehenſions; & il parloit d'autant plus haut qu'il avoit de ſon coſté tous les gens de guerre, & la Province de Zelande, de plus quatre ou cinq bonnes places en ſa diſpoſition, & les deſirs des Princes Proteſtants, qui apprehendoient que durant cette tréve les armes de la Maiſon d'Auſtriche ne leur tombaſſent ſur les bras.

En Janvier, Fevrier, & Mars.

Mais il y alloit trop de l'honneur du Roy, aprés tant de peine qu'il y avoit priſe, & trop auſſi de ſon intereſt, qui eſtoit de deſarmer la Flandre, laquelle il avoit deſſein d'enlever, pour ne pas conclure cette affaire. Il agit donc ſi puiſſamment par prieres & par menaces, envers les Eſtats, que leurs Deputez ſe raſſemblerent le vingt-cinquiéme de Mars à Anvers, avec ceux d'Eſpagne, & firent une tréve pour douze ans, qui fut proclamée dans cette ville-là le quatorziéme d'Avril.

En Avril.

Elle portoit entre autres choſes, *Que les Archiducs traittoient avec eux en qualité & comme les tenant pour Provinces libres, ſur leſquelles ils n'avoient rien à pretendre; Qu'il y auroit ceſſation de tous actes d'hoſtilité, mais que dans les païs eſlognez elle ne commenceroit qu'un an aprés; Que le trafic ſeroit libre par mer & par terre; lequel neanmoins le Roy d'Eſpagne limitoit aux terres qu'il avoit en Europe, n'entendant point que les Eſtats le puſſent faire aux autres,* * *ſans ſon expreſſe permiſſion; Que chacun garderoit les Provinces & les places qu'il tenoit pour lors; Que ceux dont les biens avoient eſté arreſtez ou confiſquez à cauſe de la guerre, ou leurs heritiers, en auroient la joüiſſance pendant la tréve, & y rentreroient ſans aucune formalité de Juſtice; Que les ſujets des Eſtats auroient dans le pays du Roy Catholique & des Archiducs, la meſme liberté pour la Religion, qui avoit eſté accordée aux ſujets du Roy de la Grand' Bretagne par le dernier traitté de paix. Reciproquement, les Eſtats promirent, qu'il ne ſeroit fait aucun changement dans les villages de Brabant qui dependoient d'eux, auſquels il n'y avoit auparavant que l'exercice de la Religion Catholique; & les Ambaſſadeurs de France en donnerent leur écrit de garantie.*

* Les Indes Orientales & Occidentales.

Le Preſident Janin eſtant retourné à la Haye aprés la publication, exhorta les Eſtats de la part du Roy, d'accorder à leurs ſujets Catholiques le libre exercice de leur Religion; mais tout ce qu'il pût obtenir, fut, qu'ils ne ſeroient plus recherchez ny troublez, s'ils ne le faiſoient que dans leurs maiſons & pour leurs familles ſeulement.

Si la puiſſance Eſpagnole receut un grand échec par ce Traité, celuy qu'elle ſe procura par l'expulſion des Moriſques ne fut pas moindre. Aprés l'éverſion du Royaume de Grenade, il eſtoit reſté grand nombre

bre de Mahometans & de Juifs en ce pays-là, d'où ils s'eſtoient encore provignez dans les pays de Valence, de Caſtille & d'Andalouſie. Ils eſtoient baptiſez, & profeſſoient le Chriſtianiſme, à cauſe dequoy on les nommoit nouveaux Chreſtiens; mais ils exerçoient ſecretement les impietez de leurs peres. On faiſoit eſtat qu'il y en avoit plus de douze cens mille teſtes de l'un & de l'autre ſexe. Le Roy Philippe eſtoit informé que depuis pluſieurs années ils avoient recherché la protection du Roy de France, des Provinces-Unies, du Roy d'Angleterre, meſme du Turc, & du Roy de Maroc; & il s'eſtoit laiſſé perſuader qu'un jour de Vendredy-Saint, ils devoient égorger tous les vieux Chreſtiens des pays où ils ſe trouveroient les plus forts; Sur cela il reſolut de les mettre hors de ſes terres, ne leur permettant d'emporter autre choſe que des marchandiſes; & retenant leur or & argent, leurs pierreries, & tous leurs immeubles, horſmis qu'il en accorda la quatriéme partie à la Nobleſſe pour la dédommager de la perte qu'elle ſouffroit par leur éloignement: car ils faiſoient valoir les terres des Gentilshommes un tiers davantage que les paiſans Eſpagnols. 1609. & 1610. juſqu'en Mars.

On executa cét Edit avec la derniere rigueur, meſme ſur ceux qui eſtoient Preſtres, Religieux, Officiers du Roy, & alliez dans les maiſons des anciens Chreſtiens: on les arracha des Autels, des cloiſtres, des Tribunaux de Juſtice; les maris d'entre les bras de leurs femmes, les femmes d'entre les bras de leurs maris, les peres d'avec leurs enfans. Ces miſerables, partie tranſportez en Afrique, partie ayant paſſé en France & en Italie, perirent preſque tous de diverſes manieres; Les uns furent noyez par les Mariniers meſme qui les paſſoient; les autres maſſacrez par les Arabes; pluſieurs dépoüillez, & pluſieurs ayant eſté repouſſez par ceux chez qui ils penſoient ſe refugier, moururent de male-faim, eſtant en execration aux Chreſtiens comme infideles, & aux infideles comme Chreſtiens; ſi bien que de cette grande multitude à peine s'en ſauva-t'il le quart. L'Eſpagne ſe ſentira long-temps de cette inhumanité plus que barbare: car la cruelle expulſion de tant de milliers d'hommes jointe au continuel paſſage de ſes Habitans dans les Indes, & à leur faineantiſe naturelle, a fait de ce pays-là, autrefois le plus peuplé & le plus cultivé de l'Europe, une vaſte & ſterile ſolitude.

Quelques pirates Chreſtiens s'eſtoient retirez à Tunis & à Alger, & y avoient tant recueilly de leurs ſemblables, qu'ils tenoient le détroit de Gibraltar comme bouché, & oſoient bien attaquer des flottes entieres. Les Maloüins ne pouvant ſouffrir ce brigandage, armerent quelques navires pour leur courir ſus. Le Capitaine Beaulieu qui les commandoit, ayant révé aux moyens de ruïner tout d'un coup les forces de ces voleurs, conceut le plus hardy deſſein qu'on ſe puiſſe imaginer. Il reſolut d'aller bruſler leurs vaiſſeaux dans le port de Tunis, au deſſous du Chaſteau de la Goulete. Les Eſpagnols l'ayant joint avec huit

1609. gros galions, ſe mirent de la partie pour le ſeconder en cette genereu-
En Fevrier. ſe entrepriſe. Quand le vent fut bon, il ſe mit bravement à l'avant-garde, entra dans le Havre en plein midy, paſſa ſous l'artillerie du fort, contre lequel il fit tirer cent cinquante volées de canon; puis, comme il vit que ſes vaiſſeaux ne pouvoient approcher plus prés, il ſauta dans une barque avec quarante hommes ſeulement, & perçant au travers d'une tempeſte continuelle de quarante-cinq pieces de canon qui tiroient du fort, alla mettre le feu au plus grand vaiſſeau, d'où il ſe porta enſuite à tous les autres, & en conſuma trente-trois, dont il y en avoit ſeize armez en guerre, & une galere.

Les nouvelles de la mort de Ferdinand de Medicis Duc de Toſcane, oncle de la Reyne, interrompirent les divertiſſemens qui faiſoient les occupations de la Cour durant l'hyver, & firent ceſſer les carouſels & les balets. Son fils Coſme II. du nom luy ſucceda en ſes Eſtats.

Il ſe publia cette année deux Edits memorables; l'un du mois de
En Juin. Juin, pour arreſter la fureur des duels; l'autre du mois de May, pour remedier aux trop frequentes banqueroutes. Le premier augmentoit les peines portées par les precedents, tant contre ceux qui ſe battoient, que contre leurs ſeconds, faiſoit pluſieurs Reglemens pour la reparation des offenſes, & permettoit à ceux qui auroient receu quelque injure atroce, d'en porter leurs plaintes au Roy, ou bien aux Conneſtable & Mareſchaux de France, & de demander congé de ſe battre: ce qui leur ſeroit accordé ſi on le trouvoit expedient pour leur honneur.

En May. Le ſecond puniſſoit les banqueroutiers de mort, comme voleurs & affronteurs publics; declaroit nuls tous tranſports, ventes, ceſſions, ou donations par eux faites en fraude; vouloit meſme que ceux qui les auroient receuës, ou qui auroient aydé à receler leurs effets, ou qui auroient induit & porté les creanciers à compoſer avec eux, fuſſent chaſtiez comme complices; deffendoit à tous les creanciers de leur *faire* aucune remiſe, ny atermoyement ſur peine de perdre leur dette, & plus s'il y échéoit.

Il y en eut grand nombre qui s'enfuïrent hors du Royaume; mais l'un des plus ſignalez, qui s'eſtoit refugié en Flandre, ayant eſté pris à Valenciennes avec la permiſſion des Archiducs, fut amené à Paris, & par Arreſt du Conſeil fit publiquement amende honorable la torche au poing, fut mis au pilory trois jours de ſuite, puis envoyé aux gale-
☞ res. Cette exemple eſtoit fort neceſſaire pour reprimer les friponneries de cette ſorte de gens; Car on voyoit que s'eſtant tenus cachez quelques jours pour obliger leurs creanciers à leur ceder une partie de leur deub, ils reparoiſſoient en public tout ſuperbes des dépoüilles de ceux qu'ils avoient affrontez, & croyoient couvrir leur honte par leur impudence.

Tandis que le Roy s'acqueroit le titre d'Arbitre de la Chreſtienté, en compoſant tous les differends d'entre les Eſtats voiſins, la diſcorde

qui s'eſtoit malheureuſement gliſſée dans ſa maiſon meſme, troubloit la joye de tous ſes bons ſuccez, & luy rempliſſoit le cœur de mille chagrins. Les dédains de la Marquiſe de Verneüil avoient renflamé ſa paſſion, comme d'autre coſté les pourſuites qu'il faiſoit pour la ravoir en ſa puiſſance, & les diſcours offenſans qu'elle tenoit, redoubloient les jalouſies de la Reyne, & les querelles domeſtiques. 1609.

Sully, & quelques autres confidents du Roy travailloient aſſez inutilement à les reduire l'une & l'autre à ſes volontez; ils menaçoient la Marquiſe, qu'il s'attacheroit à une autre, & qu'alors il luy oſteroit ſes enfans, & la confineroit avec eux dans un cloiſtre. En effet il taſchoit de ſe divertir de cette fantaiſie par d'autres, aymant publiquement la Comteſſe de Moret, & depuis peu encore la Damoiſelle des Eſſarts. Ils repreſentoient en meſme temps à la Reyne, que ſes emportemens ne ſerviroient qu'à aliener davantage l'eſprit du Roy, que la douceur & les tendreſſes eſtoient les ſeuls moyens de le retenir; & qu'en attendant qu'elle puſt le détacher des objets illegitimes, elle devoit uſer d'un peu de moderation, ſi elle vouloit obtenir des graces pour elle & pour les ſiens. Mais Conchine, & Leonore Galigay ſa femme, bien loin de la mettre en cette diſpoſition, l'entretenoient de plus en plus dans ſa mauvaiſe humeur, ayant tant empieté de pouvoir ſur ſon eſprit, qu'ils regloient ſes deſirs, ſes affections, & ſes haines comme il leur plaiſoit.

On avoit ſouvent conſeillé au Roy de ne point garder ces funeſtes tiſons qui mettoient le feu à ſa maiſon, & qui embraſeroient quelque jour toute la France. Dom Jean de Medicis s'eſtant meſlé, par ſon ordre, d'exhorter la Reyne à les congedier, elle s'emporta contre luy avec injures & avec reproches, & s'opiniaſtra tellement à le maltrairer, quelque choſe que le Roy puſt faire pour calmer ſon courroux, qu'il fut contraint de ſe retirer hors de France. L'audace de ces petites gens alla juſqu'à tel poinct qu'ils uſerent de menaces contre la perſonne du Roy, s'il oſoit attenter aux leurs. Car pluſieurs l'y portoient; entr'autres celuy-là meſme qui executa ſous l'aveu du fils ce que le pere n'avoit pas eu la force de commander.

Les Catholiques zelez de ſon Conſeil, ſe joignant aux intentions de la Reyne, entretenoient de dangereuſes correſpondances avec le Conſeil d'Eſpagne par le moyen de l'Ambaſſadeur de Florence, & ſe faiſoient forts de marier le Dauphin, & la fille aiſnée de France, avec les deux enfans du Roy Philippe: de ſorte que ce Prince, ſoit de ſon propre mouvement, ou par leur ſuggeſtion, donna charge à Dom Pedro de Tolede, parent de la Reyne, qu'il envoyoit en Allemagne, de ſéjourner quelque temps à la Cour de France, pour ſonder les intentions du Roy.

On ne ſçait pas quelles propoſitions il luy fit en particulier, mais on ſoupçonna qu'il luy avoit parlé de faire une ligue entre les deux

1609. Couronnes pour ramener tous les Proteſtans à la Foy Catholique, & qu'il luy avoit offert de luy ceder le droit que ſon maiſtre avoit ſur les Provinces-Unies, & de les donner en dot au Dauphin, avec ſa fille aiſnée. Mais le Roy luy répondit fort ſeichement ſur ces mariages ; car il ne vouloit aucune alliance avec les Eſpagnols, il deſiroit marier ſon Dauphin à la fille aiſnée de Lorraine, pour joindre cette Duché à la France ; & il avoit reſolu de donner la plus âgée de ſes filles, au fils aiſné du Duc de Savoye. On diſoit, qu'afin de dédommager les Princes Lorrains qui pretendoient que leur Duché eſtoit un Fief maſculin, il propoſoit de leur donner le rang & les droits de Princes du Sang immediatement aprés ceux qui l'eſtoient en effet.

Il y avoit déja quelques années que le Duc de Savoye, mal ſatisfait des Eſpagnols, tant parce qu'ils n'avoient pas donné à ſa femme un auſſi bon partage qu'à ſa ſœur Iſabelle, que parce qu'ils ne l'avoient pas ſecouru en temps & lieu, cherchoit ſes avantages du coſté du Roy, & ne perdoit point d'occaſions de luy renouveller les propoſitions de la conqueſte du Milanois. L'an 1607. le Cardinal de Joyeuſe, en revenant de Veniſe, & l'an 1608. Vaucelas, qui avoit eſté envoyé à Turin, pour feliciter le Duc du mariage de ſes deux filles avec les Ducs de Mantouë & de Modene, en avoient rapporté des paroles au Roy ; mais il n'y prenoit pas aſſez de confiance, ou ne jugeoit pas qu'il fuſt encore temps de ſe declarer. Cette année, Bullion eſtant allé en Savoye pour quelques autres affaires, eut charge de découvrir ſes intentions au Duc, & de luy propoſer la conqueſte du Milanois à ſon profit, horſmis quelques places qu'il laiſſeroit aux Venitiens, parce qu'elles eſtoient à leur bien-ſéance. Le Duc ayant ouvert toutes les deux oreilles à de ſi belles offres, Bullion le fit aboucher avec Leſdiguieres ; Et dés lors il fut conclû entre le Roy & le Duc une ligue offenſive & deffenſive, dont le mariage de ſon fils, avec la fille aiſnée de France, devoit eſtre comme le Sceau.

Le deſſein de reduire la Maiſon d'Auſtriche dans les bornes de l'Eſpagne & de ſes pays hereditaires, ne partoit point de l'eſprit du Roy: La pluſpart des Princes de la Chreſtienté, & ſur tous, les Proteſtans, le ſollicitoient ſans ceſſe d'y travailler ; Ses Capitaines le deſiroient pour avoir de l'employ ; Et les Huguenots pouſſoient à la roue, afin d'empeſcher la ligue d'entre les deux Couronnes, laquelle ſans doute euſt tendu à les exterminer. Au contraire les Catholiques, auſquels il eſtoit reſté quelques ſentimens de la ligue, n'oublioient rien pour l'en détourner ; ils croyoient meſme que c'eſtoit une œuvre de pieté de preſter la main à ſes plaiſirs pour le retenir dans l'oiſiveté : mais quoy que dans les autres choſes il defferaſt fort à leurs avis, il ne ſe communiquoit guere à eux ſur ce qui touchoit cette entrepriſe ; & s'il l'avoit retardée juſques-là, ce n'eſtoit que parce qu'il vouloit bien prendre toutes ſes précautions, & faire tous les preparatifs neceſſaires avant que de ſe declarer.

Il avoit falu pour cela établir une parfaite tranquillité dans ſon Eſtat, donnant le temps aux factions de s'eſteindre, & aux deux Religions de compatir enſemble. Il avoit falu acquiter ſes dettes, reſtablir le credit que la mauvaiſe adminiſtration des finances avoit fait perdre; de plus faire proviſion d'argent, de munitions, d'armes, d'artillerie, & d'hommes choiſis, & intereſſer dans ſon party le plus qu'il ſe pouvoit de Princes & d'Eſtats. Les Rois de Suede & de Dannemarc luy avoient engagé leur parole depuis plus de quatre ans; les Provinces-Unies en faiſant la tréve, l'aſſurerent de la rompre quand il luy plairoit: & le Duc de Savoye, les Princes Proteſtans d'Allemagne, & pluſieurs villes imperiales pareillement. Le Duc de Baviere entroit dans cette ligue, ſur l'aſſurance que lors que l'élection de l'Empire ſeroit renduë libre, on le feroit Roy des Romains. On promettoit aux Venitiens quelques villes du Milanois, & celles du Royaume de Naples ſur le Golfe Adriatique: Aux Suiſſes, le pays du Tirol, la Franche-Comté, & l'Alſace. Le Pape meſme s'y laiſſoit attirer, pourveu qu'on l'aydaſt à reünir le Royaume de Naples au Saint Siege, ce qui luy euſt donné moyen de faire de beaux établiſſemens pour ſes neveux. Voilà comment tous les Princes de la Chreſtienté ſe fuſſent accommodez des dépoüilles de la Maiſon d'Auſtriche; & le Roy, pour ne pas faire naître contre luy la meſme jalouſie que tout le monde avoit contre elle, n'euſt pas retenu un ſeul poulce de terre, & n'euſt voulu pour ſon partage que la gloire. 1609.

Aprés cela, comme il n'y a point de bornes à une ſi belle carriere, il faiſoit deſſein, qu'ayant reglé les limites & les pretentions des Princes Chreſtiens, affermy la paix & l'union entre eux, & formé un Conſeil general pour cette Republique Chreſtienne, il en employeroit toutes les forces à ruiner la tyrannie Mahometane. Ces deſſeins ſans doute n'eſtoient pas au deſſus de ſon courage & de ſa puiſſance, mais peut-eſtre de plus longue eſtenduë que ne pouvoient eſtre ſa vie & ſa ſanté: car il eſtoit âgé de cinquante-ſix ans, ſujet à la goutte, dont il avoit des accés aſſez frequens, & obligé tous les ans de ſe mettre dans les remedes pour le moins une fois, & ſouvent deux.

L'Amour, s'il eſt permis de parler ainſi, voulut ſe meſler dans cette entrepriſe, & preſter ſon flambeau pour ayder à allumer la guerre, comme il a preſque allumé toutes les plus grandes qui ayent jamais eſté. Henriette-Charlotte, fille du Conneſtable de Montmorency, & de Louyſe de Budos ſa ſeconde femme, ne parut pas ſi-toſt à la Cour, qu'elle effaça toures les autres beautez: la premiere fois que le Roy la vit, ce fut en un balet, où elle eſtoit veſtuë en Diane, & tenoit un dard à la main; elle luy inſpira alors de tout autres ſentimens que ceux que cette chaſte Deeſſe devoit inſpirer dans les cœurs. Les confidens des paſſions de ce Prince, les parens de la fille, les gens meſme de la Reyne, qui penſoient par là chaſſer toutes ſes autres maiſtreſſes, ſe trouverent

1609. En Janvier & ſuiv. diſpoſez à le ſervir dans cette recherche. Tout flattoit ſa paſſion, horſmis celle qui la pouvoit ſoulager; il creut la pouvoir acquerir en l'elevant au plus haut rang de la Cour, aprés celuy de la Reyne; & dans cette veuë il la maria au Prince de Condé, jeune & pauvre, qui tenoit tout de ſa puiſſance, & n'avoit pourtant point encore de Gouvernemens, ny d'emplois, mais qui eſtant ce qu'il eſtoit, & avec cela fort bien fait d'eſprit & de corps, euſt pû avec un peu plus de complaiſance obtenir de luy les plus belles Charges du Royaume. Les nopces furent

En Mars. ſolemniſées à Chantilly au mois de Mars.

Le Duc de Vendoſme eſtant parvenu à l'âge de ſeize ans, le Roy avoit impatience d'accomplir ſon mariage avec Françoiſe de Lorraine fille unique du feu Duc de Mercœur. La mere & quelques parens de la fille y avoient toûjours apporté de la reſiſtance; à la fin le Pere Coton, extremément perſuaſif & inſinuant, les avoit diſpoſez à donner ce contentement au Roy. Les fiançailles en avoient eſté faites l'année precedente: celle-cy les nôces ſe celebrerent à Fontaine-bleau le neufiéme

En Juillet jour de Juillet.

Ce fut vers ce temps de réjoüiſſance, que la flamme nouvelle du Roy redoublée par la preſence de la jeune Princeſſe de Condé, éclata ſi fort qu'elle frappa les yeux de ſon mary, & luy cauſa un grand mal de teſte. Alors, d'un coſté les conſcientieux, d'un autre les malcontens, les ennemis couverts du Roy, ces gens dont la malignité ne ſe plaiſt que dans le trouble, ſans autre viſée que de faire mal, & la Reyne meſme, piquent le jeune Prince d'honneur & de jalouſie: il s'emporte & tient des diſcours peu reſpectueux: le Roy l'en chaſtie en luy retranchant les moyens de ſa ſubſiſtance; ſçavoir ſes penſions, & l'argent qu'il luy avoit promis pour ſon mariage.

Ce fâcheux traittement fit un effet tout contraire à ce que le Roy deſiroit; Le Prince en eſtant plus irrité, & d'ailleurs apprehendant quelque violence d'une ſi forte paſſion, quoy qu'il n'en euſt jamais veu d'exemple dans ce bon Roy, reſolut de ſe retirer de la Cour & du Royaume. Ayant donc diſpoſé toutes choſes pour ſon deſſein, il en-

En Aouſt. leva luy-meſme ſa femme le vingt-neufviéme d'Aouſt, la mit en croupe derriere luy, & à quelques lieuës de là, la jetta dans un carroſſe * à ſix chevaux. Il paſſa à coſté de Landrecy, ſans y entrer, & de là ſe rendit à Bruxelles. Le Nonce du Pape, & les Archiducs l'y receurent avec grande joye, & luy rendirent tous les honneurs qui eſtoient deûs à ſa qualité.

* Il n'y en avoit guere eu auparavant.

Aux nouvelles de cette evaſion impreveuë, le Roy tout troublé de colere & d'amour, ne put diſſimuler ſon emotion, meſme devant la Reyne; mais il tâcha de la couvrir des raiſons d'Eſtat. Son Conſeil fut d'avis de ne rien reſoudre ſur une choſe ſi importante, qu'on ne fût bien aſſuré du lieu où le Prince ſe ſeroit retiré. Un mois aprés on ſceut qu'il eſtoit à Bruxelles: alors le Roy donna ordre à Praſlin, Capitaine

de ſes Gardes, d'aller vers les Archiducs leur demander qu'ils euſſent à luy rendre le premier Prince de ſon Sang. Ils répondirent à cela que la ſeule conſideration qu'ils avoient pour ce Noble ſang, les ayant obligez à luy donner retraitte, le droit d'hoſpitalité, & l'honneur ne leur permettoient pas de le livrer ; mais qu'il ne faloit point craindre qu'il attentaſt rien, ny de fait ny de parole, contre le reſpect & le ſervice qu'il devoit à ſon Souverain. 1609. En Octobre

Cette réponſe ne contenta point le Roy, il prenoit à deshonneur tous les honneurs qu'on rendoit à celuy qui s'eſtoit mis en ſa diſgrace, & qui avoit porté dans les Païs Eſtrangers des bruits qui diffamoient ſa reputation. De plus, la trop eſtroite familiarité que ce Prince avoit contractée avec le Duc d'Aumale, ennemy mortel de ſa perſonne, luy fourniſſoit un beau pretexte d'évaporer des tranſports de colere, qu'on ſçavoit bien eſtre produits par une autre cauſe. Il dépeſcha donc des Ambaſſadeurs vers les Archiducs, qui parlerent encore plus fortement que Praſlin, mais ne gagnerent pas davantage. Quelques-uns des confidens du Roy qui penſoient le bien ſervir, s'y voulurent employer d'eux-meſmes ; & firent quelques entrepriſes pour enlever la Princeſſe, ſe promettant qu'elle en ſeroit bien aiſe ; & d'autres encore plus mal à propos en formerent contre le Prince meſme. Le bruit en ayant eſté répandu dans Bruxelles, c'eſtoit au mois de Février de l'an 1610. tout le peuple prit les armes pour la deffenſe d'un ſi Noble refugié ; mais luy, craignant quelques fâcheux évenemens, ſe retira de là, & paſſa dans le Milanois. En Novembre & ſuiv. En Fevrier.

Le Comte de Fuentes, furieux ennemy du Roy, fit malicieuſement courir le bruit, qu'il avoit mis la teſte du Prince à deux cens mille écus ; & ſur ce pretexte, il luy donna des Gardes à pied & à cheval. Ce qu'il ne faiſoit pas tant pour la ſeureté de ſa perſonne, que pour noircir la reputation du Roy, & pour empeſcher que quelque envoyé ne regagnaſt ce jeune Prince, ou en luy faiſant des offres fort avantageuſes, ou en luy jettant du dégouſt & du repentir dans l'ame. Il avoit en effet quelque raiſon d'apprehender ce changement, puiſque nonobſtant toutes ſes precautions, le Prince, à ce qu'on a dit depuis, commençoit à écouter les propoſitions, qu'on luy faiſoit du coſté de France, & alloit ſe laiſſer vaincre quand la mort du Roy arriva.

Quoy qu'on en ait voulu dire, la plus forte paſſion du Roy eſtoit la gloire & la pourſuite de ſes grands deſſeins. La mort de Jean-Guillaume, Duc de Cleves, de Julliers & de Bergh, Comte de la Marck, & Seigneur de Ravaſtein, arrivée le vingt-cinquiéme de Mars, luy en fit une ſpecieuſe ouverture. Ce Prince eſtoit fils du Duc Guillaume, qui l'eſtoit de Jean Duc de Cleves, Comte de la Mark, & Seigneur de Ravaſtein, lequel Jean avoit épouſé Marie, fille & heritiere de Guillaume Duc de Julliers & de Bergh, & Seigneur de Ravensbourg. Remarquez qu'il fut dit par leur Contrat, *Que ces terres demeureroient toûjours*

1609. *unies en une ſeule main*, afin de ſe pouvoir mieux deffendre contre
En Mars & ſuiv. voiſins qui devenoient trop puiſſans.

La ſucceſſion du Duc Jean Guillaume eſtoit extrémement
entre ſes heritiers, tant à cauſe des diverſes diſpoſitions des
Predeceſſeurs, que des conſtitutions des Empereurs, toutes
les unes aux autres. Car quelques-unes avoient traitté ces Duch
me fiefs maſculins; & quelques autres avoient voulu qu'elles
tomber en quenoüille. L'Empereur Federic III. avoit concedé
terres à Albert de Saxe, *pour ſervices rendus à l'Empire, en*
ceux qui les poſſedoient pour lors vinſſent à mourir ſans hoirs
Et Maximilien I. avoit par deux fois ratifié cette conceſſion. D
tout au contraire, quand Guillaume fils du Duc Jean & frere
bylle mariée à Jean Federic, qui bien-toſt aprés fut Electeur de
eſpouſa Marie d'Auſtriche, Reyne de Hongrie & ſœur de Char
ce fut l'an 1545. cét Empereur luy accorda & ſes Succeſſeurs le
„merent: Que s'il ne laiſſoit point de fils de ce mariage, les
„qu'il en auroit ſeroient capables de ſucceder en tous ſes Eſtats; l'
„premierement, puis les cadetes conſecutivement l'une aprés l'au
„que s'il n'y en avoit aucune en vie lors du deceds du pere, ces
„pautez appartiendroient à leurs enfans maſles. La meſme con
avoit eſté appoſée dans le Contract de Sibylle, ſœur de ce Guill
l'an 1526. lors que le Duc Jean leur pere la maria avec ce Federic
teur de Saxe, qui depuis fut vaincu & deſtitué de ſa Duché par
pereur Charles V.

Or ce Guillaume, fils du Duc Jean, avoit eu un fils; ſçavoir
Jean-Guillaume que nous venons de voir mourir, & quatre filles,
furent Marie-Eleonor, Anne, Magdelaine, & Sibylle. De ces fil
la premiere, nommée Marie-Eleonor, avoit eſpouſé Albert Fede
Duc de Pruſſe, l'an 1572. dont il ne reſta que des filles: La ſeco
Philippe Ludovic Duc de Neufbourg, d'eux naſquit Volfgang,
quelques autres maſles: La troiſiéme, Jean Duc des Deux-Ponts,
re de ce Ludovic, laquelle eſtoit morte avant le Duc Jean-Guillaume,
mais avoit laiſſé des fils: & la derniere, Charles d'Auſtriche, Marquis de
Burgaw, dont il n'y avoit point d'enfans. De Marie-Eleonor, & d'Alb
vinrent pluſieurs fils qui moururent jeunes; & quatre filles, dont l'a
née nommée Anne, eſpouſa Jean Sigiſmond de Brandebourg, qui fut
Electeur, & Duc de Pruſſe: La quatriéme fut femme de Jean Geo
ges frere de Chreſtien II. Electeur de Saxe. Nous n'avons que faire des
deux autres.

Brandebourg pretendoit entierement cette ſucceſſion pour ſon fils
George-Guillaume, qui eſtoit iſſu d'Anne, fille de Marie-Eleonor l'a
née des quatre ſœurs. Les trois autres ſœurs, ou leurs enfans y vo
loient auſſi avoir part. Et de plus, Neuf-bourg diſoit, que ces ter
appartenoient toutes à Volfgang ſon fils, parce qu'il eſtoit l'aiſné des
maſles

maſles iſſus des quatre ſœurs, & que Georges de Brandebourg n'eſtoit que fils d'une fille de l'aiſnée de ces quatre filles : Mais le Duc de Saxe demandoit auſſi toutes ces Principautez, ſe fondant ſur la donation des Empereurs Federic & Maximilien, laquelle il maintenoit eſtre bonne, puiſque ces Fiefs eſtoient maſculins ; Et il diſoit que les Empereurs ſuivans n'en avoient pû diſpoſer autrement au préjudice des Loix & Couſtumes de l'Empire, & contre la nature de ces terres. Le meſme Duc y avoit encore deux autres droits ; l'un eſtoit pour Jean-Georges ſon frere qui avoit épouſé la quatriéme fille de cette Marie-Eleonor ; l'autre pour les Princes de la branche de Veymar, & de celle de Koburg, iſſuës de Jean Federic, Electeur de Saxe, dépoüillé par Charles V. & de Sibille, ſœur de Guillaume II. Duc de Cleves & de Julliers, pere de Jean-Guillaume. 1609.

Je ne parle point des pretentions du Duc de Nevers, & de Henry de la Mark Comte de Maulevrier, dont le premier ſe diſoit heritier de la Maiſon de Cleves, l'autre de la Maiſon de la Mark ; car ils ne les pourſuivirent pas avec beaucoup de chaleur.

Volfgang fils aiſné du Duc de Neuf-bourg entra le premier dans le pays pour faire demande des droits d'Anne ſa mere. Incontinent aprés Brandebourg y envoya ſon frere Erneſt pour ceux de ſon fils. Ces deux Princes n'ayant pû demeurer d'accord enſemble, firent une Tranſaction, par l'entremiſe du Landgrave de Heſſe ; par laquelle ils promirent de vuider tous leurs differends à l'amiable, d'employer conjointement leurs forces contre ceux qui à leur préjudice voudroient ſe ſaiſir de ces terres ; & de les adminiſtrer par indivis, & ſans préjudice des droits de l'Empereur, & des autres pretendans. Peu aprés, l'Aſſemblée des Eſtats du pays ſe tenant à Duſſeldorp, le Roy de France envoya la prier d'avoir ce Traité agreable, & ſe declara aſſez ouvertement pour ces deux Princes. En May & Juin. En Mars & ſuiv.

Mais l'Empereur ſe croyant, en cas de litige, Juge naturel & Souverain entre les contendans pour Fiefs qui relevent de l'Empire, maintenoit que le ſequeſtre luy appartenoit, en attendant le jugement definitif ; ainſi il les fit tous aſſigner devant luy par un acte du vingt-quatriéme de May, & donna commiſſion à l'Archiduc Leopold, Eveſque de Strasbourg & de Paſſau, de mettre ces terres en ſa main. La ville de Julliers le receut, ayant eſté ſurpriſe par ſon Sénéchal, qui s'eſtoit évadé des Eſtats de Duſſeldorp : mais la pluſpart des autres places ſe donnerent aux deux Princes. Alors les actes d'hoſtilité commencerent entr'eux & Leopold, avec quantité de Mandemens de l'Empereur, de manifeſtes, & d'apologies que les uns & les autres firent courir par toute la Chreſtienté. En May & ſuiv.

Les intereſts de tous les Princes d'Allemagne ſe trouverent fort embroüillez, & incertains dans cette affaire : D'un coſté ils apprehendoient preſque tous également, auſſi bien les Catholiques, que les Pro-

1609. En Novembre & Decembre.

testans, que l'Empereur sous pretexte du sequestre, ne se rendist maître de ces terres, & qu'il n'en agrandist sa Maison. D'autre costé, les Catholiques craignoient que les Princes Protestans, s'ils en demeuroient les possesseurs, ne devinssent les plus forts, & ne les opprimassent. Pour cette consideration, ils brasserent une ligue deffensive entre-eux : le Duc de Baviere s'en fit le Chef, & y attira les Electeurs de Mayence & de Treves. Tous ensemble dépescherent à Rome, & en Espagne, pour avoir l'assistance du saint Pere, & celle du Roy Catholique ; & quand ils en eurent receu bonne réponse, ils tinrent une Assemblée à Wirtsbourg, où Leopold se trouva. Je ne sçay pas comment cette ligue du Duc de Baviere pouvoit s'accorder avec celle qu'il avoit avec le Roy, si ce n'est qu'il la fist pour avoir un pretexte de se faire nommer à l'Empire.

En effet un mois aprés, les Electeurs Catholiques, & les Princes de la Maison d'Autriche s'estant rendus prés de l'Empereur à Prague, avec dessein d'y élire un Roy des Romains, tandis que l'Empereur vivoit encore, * de peur qu'aprés sa mort les Protestans ne s'en fissent un de leur Religion : il y en eut d'assez hardis pour proposer ce Duc; & les Jesuites mesmes fort puissans dans le party, ne s'en éloignoient pas, pource qu'ils esperoient gouverner tout auprés de ce Prince. Neantmoins cette mesme consideration, & le grand credit de la Maison d'Autriche tournerent la plus part des voix du costé de Ferdinand Archiduc de Graits, cousin de Rodolfe.

* Il n'estoit pas bien vieux, mais fort cassé.

Les Protestans au mesme temps s'assemblerent à Hall en Suaube, où il se trouva quatorze Princes de cette Religion, plus de vingt Seigneurs qualifiez, & des Deputez de toutes les grandes villes protestantes. Entre ces Princes on y vid l'Electeur de Brandebourg, Federic-Ludovic Duc de Neuf-bourg, & Chrestien Prince d'Anhalt. Celuy-cy ayant esté envoyé par les deux autres en France, rapporta que le Roy embrassoit hautement leur deffense, & qu'au Printemps il marcheroit en personne à leur secours ; Pour preuve de quoy il emmena avec luy un Ambassadeur de sa part, il se nommoit N. de Thumery-Boissise. Les Estats des Provinces-Unies promirent aussi assistance aux deux Princes, mais non pas ouvertement, jusqu'à ce qu'ils sçeurent que le Roy envoyoit quatre mille hommes de pied, & mille chevaux sur ces frontieres-là.

Ce qui se traita à Hall fut tenu fort secret, les Princes écrivant leurs déliberations eux-mesmes sans s'en fier à leurs Secretaires. On disoit qu'ils y avoient resolu d'aviser aux moyens de retirer la ville de Donaverd des mains du Duc de Baviere, lequel l'avoit subjuguée sous pretexte qu'elle avoit esté mise au ban de l'Empire pour quelques violences commises contre les Catholiques ; de contenter le Duc de Saxe pour la succession de Julliers ; d'élire un Roy des Romains, & de faire une contre-ligue en cas que le Pape & la Maison d'Autriche en formassent une pour les opprimer.

Il ſeroit mal-aiſé de deviner comment des intrigues ſi broüillées euſſent pû ſe demeſler au gré des Proteſtans, & au gré des Catholiques. Le Roy s'efforçoit de dire, & meſme avoit declaré hautement aux premiers, qu'il n'entendoit point qu'il fuſt rien changé pour la Religion dans les pays de Cleves, & de Julliers. Il faiſoit auſſi entendre au Nonce du Pape que s'il les aſſiſtoit, c'eſtoit principalement pour les obliger par ſes bons offices à bien traiter les Catholiques dans leurs terres, & peut-eſtre à le devenir eux-meſmes. 1610. En Janvier

Cette declaration donnoit de l'ombrage aux Proteſtans, & ne ſatisfaiſoit point les Catholiques ; le Nonce qui ne ſçavoit pas les intentions de ſon Maiſtre, ne s'en pouvoit taire ; ceux qui ſe ſentoient encore de la ligue, taſchoient d'en rebaſtir une nouvelle ; Et on diſoit que les fondemens s'en eſtoient jettez à la Fléche en Anjou. Car une femme aſſeuroit y avoir veu dans une maiſon où l'on tenoit des Eſcoliers, de certains Regiſtres dans leſquels il y avoit pluſieurs ſignatures écrites avec du ſang. Il eſt certain que cette année l'on avoit empriſonné grand nombre de perſonnes à Paris & ailleurs, pour quelques conſpirations, & qu'on les relaſcha incontinent aprés la mort du Roy, ſans oſer, ou peut-eſtre ſans vouloir approfondir davantage un ſi dangereux ſecret.

On ne pouvoit plus ignorer que le Roy n'euſt de plus grands deſſeins que ceux de l'affaire de Cleves & de Julliers : car il avoit plus de trente mille hommes de pied, & de ſix mille chevaux, tous gens d'élite, qui marchoient du coſté de Champagne. Leſdiguieres, qui avoit eſté fait Mareſchal de France, aprés la mort de d'Ornano, avoit douze mille hommes de pied, & deux mille chevaux ; le Duc de Savoye, & les Venitiens le devoient joindre avec trente mille hommes : les Princes d'Allemagne n'en avoient gueres moins, & les Provinces-Unies plus de ſeize mille. Je ne parle point des forces de mer, qui avec celles de Dannemarck & de Suede, euſſent fait une flote de prés de ſix vingts Vaiſſeaux, tous grands & fort bien armez. En Avril & May.

On avoit fait eſtat que cette guerre, ſans compter les frais des levées des munitions, & de l'artillerie, couſteroit à la France douze cens cinquante mille livres par mois, & autant pour les armées de ſes alliez ; * ſçavoir du Duc de Savoye, des Venitiens, du Pape, des Princes d'Allemagne, des Danois, des Suedois, & des Provinces-Unies ; Et le Roy avoit dequoy ſouſtenir cette dépenſe durant quatre ou cinq ans, ſans fouler ſon peuple de nouvelles charges, parce que ſes coffres luy fourniſſoient plus de quarante & un millions d'argent comptant, dont il y en avoit vingt-deux dans la Baſtille, outre ſon revenu courant, dont il entroit de bon dans ſon Eſpargne, toutes charges payées, ſix millions par an. De plus, ſon Sur-Intendant, en cas de beſoin, en promettoit cent ſoixante & quinze autres de parties extraordinaires ; mais ſans doute on n'euſt pû les tirer ſans incommoder fort le Royaume. * C'eſtoit trente millions par an.

La Maiſon d'Autriche ne ſe mettoit guere en peine de dreſſer aucuns

1610. preparatifs pour ſouſtenir un ſi grand choc ; ce qui faiſoit croire qu'elle s'attendoit à quelque accident, qui eſtoit impreveu à ſes ennemis, mais dont elle avoit les reſſorts en ſa main pour les laſcher dans l'extrémité. Pluſieurs ont crû qu'ils eſtoient dans les entrailles de la France, & meſme dans la Maiſon Royale. Une certaine Damoiſelle nommée Anne de Comans, donna des avis d'une horrible conſpiration ſur la perſonne du Roy ; Et aprés qu'il fut mort, elle perſiſta à tenir ce langage, meſme par écrit : mais on la traita de folle, & on l'enferma ſi étroitement qu'elle le devint. Si elle l'eſtoit, ou non, avant ſa détention, ceux qui l'ont connuë & examinée, euſſent bien pû nous en laiſſer leur jugement ; mais la conjoncture des temps & la grande importance du ſujet ont bien ſupprimé des choſes.

Il eſt conſtant qu'il n'y avoit pas pour une conjuration contre ce bon Roy : ſes ennemis les François auſſi-bien que les étrangers, en avoient tramé de tant de ſortes, & de tant de coſtez, qu'il eſtoit bien difficile qu'il en rechapaſt. On tenoit ſa mort ſi certaine dans tous les pays voiſins, qu'il en vint des avis d'Eſpagne en France, qu'on la publia à Milan preſque un mois devant ; que pluſieurs Marchands des Pays-bas écrivant à leurs correſpondans à Paris, leur demandoient ſi cette nouvelle eſtoit veritable ; & que le huitiéme de May, dont il fut tué le quatorziéme, il paſſa un courier par la ville de Liege, diſant hautement, qu'il en portoit l'avis aux Princes d'Allemagne. Eſt-ce que l'on penſoit l'intimider par là, & qu'on vouloit employer les menaces avant que d'en venir à l'execution ?

En Avril & May. Conchine cependant, & ceux de ſa cabale irritoient ſans ceſſe les jalouſies de la Reyne, & luy faiſoient croire malicieuſement que l'amour de la Princeſſe pourroit porter le Roy à de faſcheuſes extremitez. Aſſurément qu'un Prince ſi bon & ſi juſte n'en eſtoit point capable ; Auſſi n'oublia-t'il aucun ſoin ny aucune tendreſſe de mary pour luy oſter ces ſoupçons de l'eſprit. Il luy laiſſa la Regence du Royaume ; mais parce qu'il la tempera par un conſeil & par des ordres neceſſaires, cette précaution déplut fort à Conchine, qui pour étendre davantage ſon autorité en augmentant celle de la maiſtreſſe, comme font tous ceux qui ſont en faveur, luy inſpira qu'il eſtoit neceſſaire qu'elle ſe fiſt ſacrer & couronner avant le départ du Roy.

Déja les troupes marchoient vers la frontiere de Champagne, l'équipage de l'artillerie eſtoit party, & on avoit envoyé demander le paſſage à l'Archiduc par ſes terres : il falloit ſuivre cette demande de prés, le moindre retardement eut eſté nuiſible ; & de plus cette ceremonie ne s'accommodoit guere avec le grand embarras des affaires preſentes ; non plus que la dépenſe qu'elle requeroit, ne compatiſſoit point avec celle qui eſtoit neceſſaire pour une ſi grande guerre. D'ailleurs, quand il euſt eu ce couronnement agreable, l'empreſſement opiniaſtre avec lequel elle le ſouhaitoit, luy en euſt donné de l'averſion. Neantmoins,

comme il ne pouvoit rien refuſer aux importunitez, quand elles eſtoient preſſantes, il ſe laiſſa aller & luy accorda cette ſatisfaction, n'en prévoyant pas aſſez les conſequences, ou ne pouvant les éviter. 1610. En May.

La Reyne fut donc couronnée dans l'Egliſe de ſaint Denys le douziéme jour de May, avec les ceremonies ordinaires, & une pompe extraordinairement magnifique. Luy-meſme prit le ſoin d'y faire les honneurs, & de donner les ordres. Il y eut quelque conteſtation entre les Ambaſſadeurs d'Eſpagne, & de Veniſe; qui en eſtant venus aux mains augmenterent pluſtoſt le plaiſir qu'ils ne le troublerent. Le Comte de Soiſſons s'eſtant picqué ſur je ne ſçay quel poinct d'honneur, touchant les ornemens de la robe de ſa femme, & les habits des enfans naturels du Roy, ne ſe trouva point à cette feſte, & ſe retira en ſa maiſon de Blandy. Cét éloignement dans peu de jours ſe trouva extrémement prejudiciable à ſes affaires.

En ſuite du Couronnement de la Reyne, ſon entrée dans Paris avoit eſté miſe au quinziéme du mois. On faiſoit dreſſer des Portiques, des arcs triomphaux, des inſcriptions, des ſtatuës, & des eſchaffauts dans les ruës par où elle devoit paſſer, & on preparoit un ſuperbe feſtin dans le Palais; à cauſe dequoy le Parlement, pour laiſſer entierement la place libre, tenoit ſa ſéance dans les Auguſtins. Le Roy cependant accablé d'un cruel chagrin & d'une melancholie dont il ne pouvoit deviner la cauſe, ſentoit en luy-meſme des ſignes du malheur qui le menaçoit. On euſt dit qu'il avoit déja le poignard dans le ſein; on l'entendit ſouvent pouſſer des ſoûpirs & des paroles de mauvais preſage, le Ciel, l'air, l'eau, & la terre, luy en donnoient de tres-ſiniſtres, (s'il faut ajouſter foy à ces choſes.) On remarqua que quelques jours auparavant, le May qui avoit eſté planté dans la Cour du Louvre, eſtoit tombé ſans aucune violence. On avoit veu une eſtoile au Ciel en plein midy en l'an 1609. L'année precedente il avoit paru une grande Comete; & la Loire s'eſtoit furieuſement débordée, comme elle avoit fait avant la mort violente des Rois Henry II. & Henry III. La même année encore, les Habitans du Païs d'Angoumois, Gentils-hommes, & Païſans, diſoient avoir veu un prodige effroyable; c'eſtoit une armée fantaſtique, qui paroiſſoit comme de huit à dix mille hommes, avec des Enſeignes my-parties de bleu & de rouge, * des tambours preſts à battre la caiſſe, & un Chef de grande apparence à la teſte. Tout cela ayant marché à terre plus d'une lieuë durant, s'eſtoit un peu élevé en l'air, puis perdu dans une foreſt. Il y avoit deux ans qu'un Preſtre avoit trouvé ſur un Autel, à Montargis, un billet qui donnoit avis que le Roy devoit eſtre aſſaſſiné. Et vers ce meſme temps-là, deux Gentils-hommes Gaſcons, de different lieu & de differente Religion, eſtoient venus en Cour tout exprés pour l'avertir de viſions preſſantes qu'ils affirmoient avoir euës ſur le meſme ſujet. Le jour de

* L'imagination ayde bien à former toutes ces figures.

1610. En May. ſa mort, l'écu de ſes armes qui eſtoit ſur la porte du Chaſteau de Pau en Bearn, avec les premieres lettres de ſon nom à coſté, tomba à terre & ſe briſa. A la meſme heure, les vaches du troupeau Royal, qui paiſſoit là auprés, s'eſtant toutes couchées en rond & muglant horriblement, le principal taureau, on le nommoit le Roy, vint tout furieux rompre ſes cornes dans cette porte-là, puis ſe precipita dans le foſſé, & ſe creva de ſa chûte. De ſorte que tout le peuple, qui eſtoit accouru à ce ſpectacle, ſe mit à crier, *le Roy eſt mort;* & ce cry lamentable s'épandit par tout le Bearn, en moins de deux heures. Les procés verbaux qu'on en dreſſa peu de jours aprés, font foy de la verité de ce prodige. Trois ou quatre de ſes horoſcopes terminoient ſa vie dans ſa cinquante-ſeptiéme année. Divers pronoſtiqueurs, entre autres celuy-là qui avoit predit au Duc de Mayenne le meurtre du Duc de Guiſe ſon frere, & la perte de la bataille d'Yvry, l'avertiſſoient d'un peril tres-prochain. Il y en eut un aſſez hardy pour dire à la Reyne que cette feſte ſe termineroit en düeil & en larmes; Et cette Princeſſe s'eſtant éveillée une nuit en ſurſaut toute éplorée, dit au Roy qu'elle ſongeoit qu'on le tuoit d'un coup de coûteau. Cela veritablement eſtoit bien exprés. Luy-meſme n'ignoroit pas que le nombre des années de ſon regne, ſelon qu'un Magicien l'avoit fait voir à la Reyne Catherine de Medicis, eſtoit tantoſt accomply; & il avoit quelque connoiſſance confuſe de diverſes conſpirations qui ſe tramoient ſur ſa perſonne. Il en avoit en ſa vie découvert plus de cinquante, pluſieurs dreſſées ou fomentées par des gens d'Egliſe & des Religieux, tant le zele indiſcret produit de pernicieux effets: Mais il ne put éviter la ✠ derniere, ſon heure eſtoit venuë, & il ſemble que tous les avis que le Ciel luy donnoit n'eſtoient pas tant pour le ſauver du peril, que pour faire connoiſtre aux hommes qu'il y a une ſouveraine puiſſance, qui diſpoſe de l'avenir puiſqu'elle le connoiſt certainement.

Il y avoit long-temps que ce monſtre execrable, qu'on nommoit François Ravaillac, avoit formé la reſolution de le tuer. Il eſtoit natif d'Angouleſme âgé d'environ trente-deux ans, fils d'un homme de pratique qui vivoit encore pour lors. Du commencement il avoit ſuivy le meſtier de ſon pere, puis il s'eſtoit jetté dans les Füeillans, & y avoit eſté novice; mais on l'avoit mis dehors pour ſes réveries extravagantes. Quelque temps aprés il avoit eſté empriſonné pour un meurtre, dont pourtant il ne fut pas convaincu; au ſortir de là il s'eſtoit remis à ſolliciter des procés, & il en avoit perdu un en ſon nom, pour une ſucceſſion; ſi bien qu'il ſe reduiſit à monſtrer à de petits enfans du menu peuple dans la ville d'Angouleſme. L'auſterité du cloiſtre, l'obſcurité de ſa priſon, la perte de ſon procés, & l'extréme neceſſité où il ſe trouvoit reduit, luy égarerent l'imagination, & irriterent de plus en plus ſon humeur atrabilaire. Dés ſa premiere jeuneſſe, les chaleurs de la ligue, les libelles, & les Sermons de ſes Predicateurs luy avoient im-

primé dans l'eſprit une tres-grande averſion pour le Roy, avec cette croyance, Qu'on peut tuer ceux qui mettent la Religion Catholique en danger, ou qui font la guerre au Pape. Il eſtoit ſi fort échauffé ſur ces matieres-là, qu'il ne pouvoit entendre prononcer le nom de Huguenot, qu'il n'entraſt en fureur. 1610. En May.

Ceux qui avoient premedité de ſe défaire du Roy, trouvant cét inſtrument propre pour executer leur deſſein, ſceurent bien le confirmer dans ces ſentimens: Ils trouverent des gens à leur poſte qui l'obſederent continuellement, ſans qu'il creuſt eſtre obſedé, qui le firent inſtruire par leurs Docteurs, & luy enchanterent l'eſprit par des viſions ſuppoſées, & autres ſemblables artifices. Cependant ils luy faiſoient fournir quelque argent de fois à autre, ſans qu'il ſceuſt preciſement d'où il venoit: mais c'eſtoit toûjours fort petitement, de peur que s'il euſt eſté à ſon aiſe il n'euſt perdu cette dangereuſe penſée. Il y a des preuves, qu'ils le menerent juſqu'à Naples, & que là dans une aſſemblée qui ſe fit au logis du Viceroy, il s'en trouva pluſieurs autres qui s'eſtoient dévoüez à meſme fin. Ils le firent venir d'Angouleſme à Paris deux ou trois fois : enfin ils le conduiſirent ſi bien à leur gré, qu'ils accomplirent par ſa main ſacrilege la deteſtable reſolution de leur cœur.

Le lendemain de l'entrée de la Reyne, le Roy devoit faire le mariage de Mademoiſelle de Vendoſme, l'aiſnée de ſes filles naturelles, & le jour enſuivant le feſtin; puis le lendemain il euſt monté à cheval pour aller à ſon armée. Mais la veille de l'entrée, qui eſtoit un Vendredy, peu avant les quatre heures du ſoir, comme il alloit à l'Arſenal ſans ſes Gardes, pour conferer avec le Duc de Sully, & qu'il liſoit une certaine lettre, un embarras de quelques charettes ayant arreſté ſon carroſſe dans le milieu de la ruë de la Feronnerie, qui alors eſtoit fort eſtroite, & ſes valets de pied paſſant ſous les charniers ſaint Innocent; ce malheureux monta ſur une des rouës de derriere, & advançant le corps dans le caroſſe, le frappa de deux coups de couſteau dans la poitrine, le premier gliſſa entre les deux premieres coſtes & n'entra point dans le corps; mais le ſecond luy coupa l'artere veneuſe au deſſus de l'oreille gauche du cœur, ſi bien que le ſang en ſortant avec impetuoſité, l'étouffa en un moment, ſans qu'il puſt proferer aucune parole.

Il luy avoit eſté predit, qu'il mourroit en caroſſe; auſſi au moindre heurt, il s'écrioit comme s'il euſt veu le tombeau ouvert pour l'engloutir. Mais il s'imaginoit qu'il avoit évité l'effet de cette Prediction dans deux grands perils qu'il y avoit courus, l'un en allant viſiter la Ducheſſe de Beaufort; l'autre au Bac de Nully, dont nous avons parlé.

La confuſion & le trouble avoient tellement ſaiſi ceux qui ſe trouverent preſens à ce tragique accident, que ſi Ravaillac euſt jetté ſon coû-

1610. En May.

teau, on ne l'euſt point reconnu ; mais ayant eſté pris le tenant encore à la main, il advoüa le coup auſſi hardiment que s'il euſt fait quelque action heroïque. On remarqua deux choſes, dont le Lecteur tirera telle conſequence qu'il luy plaira : L'une que lors qu'on l'eut pris, on vit venir ſept ou huit hommes l'épée à la main, qui diſoient tout haut qu'il le faloit tuër, mais ils ſe cacherent auſſi-toſt dans la foule : L'autre, qu'on ne le mit pas d'abord en priſon, mais entre les mains de Montigny, & qu'on le garda deux jours dans l'hoſtel de Rais avec ſi peu de ſoin, que toutes ſortes de gens luy parloient. Entre autres un Religieux qui avoit de grandes obligations au Roy, l'ayant abordé, & l'appellant *mon amy*, luy dit, qu'il ſe donnaſt bien de garde d'accuſer les gens de bien.

Il y avoit dans le caroſſe du Roy, les Ducs d'Eſpernon & de Montbaſon, les Mareſchaux de Lavardin & de Roquelaure, les Marquis de la Force & de Mirebeau : ces Seigneurs en eſtant deſcendus, & ayant couvert ſon viſage, & tiré les rideaux, firent tourner bride vers le Louvre, & commanderent qu'en y entrant, on criaſt, un Chirurgien & du vin, pour faire croire qu'il n'eſtoit pas mort. On coucha ſon corps tout ſanglant ſur un lict avec aſſez de negligence ; Et il y fut expoſé durant quelques heures à qui le vouloit voir ; mais regardé ſeulement de ceux qui n'avoient point de grands intereſts de fortune à la Cour. Tous ceux qui pouvoient y en avoir, penſerent plus à leurs affaires, qu'à celuy qui ne pouvoit plus rien pour eux : Ainſi il n'y eut qu'un moment entre les adorations & l'oubly.

La neceſſité preſſante obligea la Reyne d'eſſuyer ſes larmes, elle ſe remit de tout à ceux d'entre les preſens, à qui elle ſe fioit davantage, particulierement au Duc d'Eſpernon, & au Mareſchal de Lavardin. Nous ferons voir dans le Regne ſuivant, ſi le Temps nous le permet, comme la Cour changea de face, le Gouvernement de maximes, les Miniſtres de deſſeins : comme les ordres que Henry le Grand avoit eſtablis furent renverſez, ſes œconomies diſſipées, ſes fideles ſerviteurs eloignez, & ſes Alliances delaiſſées, pour en prendre de toutes nouvelles. De ſorte que la France, qui eſtoit en triomph : & maiſtreſſe de l'Europe, ſe vid preſque reduite ſous la direction des Eſpagnols, & des Agents de la Cour de Rome, qui eſtoient les oracles de la regence. Il faut neanmoins avoüer qu'elle a eſté tres-heureuſe pour le repos & le ſoulagement du peuple qui ſont les plus grands biens.

Auſſi-toſt que le Roy fut mort, le Duc d'Eſpernon courut ordonner aux Compagnies du Regiment qui eſtoient en Garde, de ſe ſaiſir des portes du Louvre, & manda aux autres qui eſtoient logées dans les Faux-bourgs, de ſe venir placer ſur le Pont-neuf, dans la ruë Dauphine, & aux environs des Auguſtins, afin d'inveſtir le Parlement, & le contraindre, s'il le faloit, de declarer la Reyne Regente. Le Preſident de Blancmeſnil qui tenoit lors l'Audience de l'apreſdinée, la rompit

ſur

ſur le bruit qui courut de la bleſſure du Roy: mais il n'oſa, ou ne voulut pas ſortir de là. Et cependant, le Preſident Seguier, auquel le Duc d'Eſpernon eſtoit allé demander conſeil & aſſiſtance, s'y rendit auſſi-toſt avec nombre de ſes amis. De cette ſorte la Compagnie ſe trouva aſſemblée pour ſervir aux intentions de ce Duc. 1610. En May.

Dans cette innombrable & confuſe multitude de monde dont Paris eſtoit remply, dans une ſi grande diverſité d'humeurs & d'intereſts, parmy les animoſitez d'entre les Catholiques & les Huguenots, les inimitiez d'entre les grands, les ſoupçons que les uns jettoient ſur les autres de l'aſſaſſinat du Roy, le beau pretexte qu'il y avoit d'animer le peuple à venger la mort d'un Prince qui eſtoit tant aimé, & l'avidité qu'avoit la canaille pour le pillage, il eſt certain que la moindre eſtincelle de ſedition eut mis tout Paris en feu; d'autant plus facilement, que la Bourgeoiſie avoit les armes à la main, faiſant monſtre deux ou trois fois la ſemaine depuis un mois, pour ſe preparer à l'entrée de la Reyne. La prudence de ſes Magiſtrats, j'entends le Prevoſt des Marchands, & le Lieutenant Civil, obvia heureuſement à ce deſordre: le premier eſtoit Jacques Sanguin; le ſecond Nicolas le Jay, homme de grand ſens, & qui s'eſtoit acquis beaucoup de croyance parmy les Bourgeois, parce qu'alors il avoit mis l'honneur de ſa Charge à bien ſervir le public. Tous deux ſe faiſant voir par les ruës, amuſerent la populace de divers bruits, exhorterent les bons Bourgeois à la tenir en bride, ménagerent ſi bien toutes choſes, & donnerent de ſi bons ordres; commandant, l'un aux Capitaines des quartiers, l'autre aux Commiſſaires, Archers & Huiſſiers, de ſe tenir preſts, que rien ne ſe remua.

Henry IV. mourut dans le milieu de la cinquante-ſeptiéme année de ſon âge, trois mois avant la fin de la vingt-deuxiéme de ſon regne. Il laiſſa trois fils, & trois filles de Marie de Medicis ſa ſeconde épouſe, ou pluſtoſt ſon unique, puiſque le mariage d'entre luy & Marguerite de Valois fut declaré nul. L'aiſné nommé Louys, a regné, le ſecond n'eut point de nom de Bapteſme & mourut dans la quatriéme année de ſa vie. Il porta le titre de Duc d'Orleans: Le troiſiéme l'a porté auſſi, & le nom de Jean-Baptiſte Gaſton. Les trois filles s'appelloient Elizabeth, Chreſtienne, & Henriette-Marie. L'aiſnée a eſté femme de Philippe IV. Roy des Eſpagnes; La ſeconde, de Victor Amedée, Prince de Piedmont, puis Duc de Savoye aprés la mort du Duc Charles ſon pere; La derniere, de Charles I. Roy de la Grand'-Bretagne.

Le nombre de ſes enfans naturels ſurpaſſa de beaucoup celuy des legitimes: car outre ceux qu'il ne vouloit, ou qu'il ne pouvoit pas avoüer, il en reconnut onze, ſix de Gabrielle d'Eſtrée, qui furent Ceſar Duc de Vendoſme, Louys, François, & Iſabelle, ces trois moururent jeunes, Alexandre, Grand Prieur de France, & Catherine Henriet-

1610. te qui a eſté femme de Charles Duc d'Elbeuf: deux de Henriette de Balſac-d'Entragues ; ſçavoir, Henry Duc de Verneüil & Eveſque de Mets, maintenant marié & Gouverneur de Languedoc, & Gabrielle femme de Bernard de Nogaret, Duc de la Valette, puis Duc d'Eſpernon ; Un ſeulement de Jacqueline de Bueil, qui fut Antoine, Comte de Moret : Et deux filles de Charlotte des Eſſarts, ſimple Damoiſelle ; Elles eurent nom Jeanne, & Marie Henriette ; la premiere a eſté Abbeſſe de Fontevrault ; & la ſeconde de Chelles.

On peut voir par tout le cours de ſa vie, ſi ce fut à bon titre qu'on luy donna le nom de GRAND, & celuy d'ARBITRE DE LA CHRESTIENTE'. Il ſe trouva des gens qui luy voulurent reprocher, qu'il aymoit trop l'argent, & que pour en amaſſer, il avoit expoſé ſon Royaume à l'avidité des Partiſans ; leſquels entre grand nombre de tres-méchans avis qu'ils firent paſſer, luy avoient donné les moyens d'établir la *Paulete*, ou Droit annuel ; Que la recherche qu'il avoit faite de ces pillards avoit plus ſervy à confirmer leurs vols, qu'à les en punir ; Qu'aymant un peu trop à eſtre chatoüillé, il donnoit plus d'accez aux charlatans & aux flateurs, qu'aux bons & fidelles Conſeillers ; & que ſouvent il ſe laiſſoit arracher par les importunitez les graces qu'il avoit refuſées au merite. Ils adjouſtoient, qu'il avoit eſté fort liberal de careſſes & de belles paroles envers les gens de guerre, quand il en avoit eu beſoin ; mais que le peril paſſé, il avoit auſſi-toſt oublié leurs ſervices ; & qu'il donnoit les recompenſes à ceux qui luy avoient fait du mal, pluſtoſt qu'à ceux qui s'eſtoient ſacrifiez pour ſes intereſts ; Qu'il ne ſe mettoit point trop en peine de reprimer les concuſſions des gens de Juſtice, quoy qu'il les connuſt bien, mais leur laiſſoit tout faire impunément, pourveu qu'ils ne s'oppoſaſſent point à ſes volontez abſoluës, & à la verification de ſes Edits ; Qu'il avoit ſouffert que les gens de Finance s'alliaſſent avec les Officiers de ſes Cours Souveraines, qui auparavant reprimoient leurs malverſations ; d'où il s'eſtoit enſuivy, que les uns eſtant fortifiez par les autres, ils s'eſtoient reveſtus des dépoüilles des Gentilshommes, ruinez par les guerres : ſi bien que l'on voyoit avec indignation les plus belles terres d'un Royaume qui avoit eſté fondé & maintenu par l'épée, malheureuſement partagées entre les gens de plume.

Si l'Hiſtoire faiſoit des apologies, elle pourroit bien le juſtifier de la plus grande partie de ces reproches ; Non pas toutefois de la manie qu'il avoit pour le jeu, qui certes eſt fort mal-ſéante à un grand Prince, & qui durant ſon regne fit naiſtre quantité d'academies & de berlands dans Paris, dangereuſes écoles pour la jeuneſſe, & funeſtes écueils pour les plus riches maiſons. Encore moins le pourroit-elle excuſer de ſon abandonnement aux femmes, qui fut ſi public & ſi univerſel depuis ſa jeuneſſe juſqu'au dernier de ſes jours, qu'on ne ſçauroit pas meſme luy donner le nom d'amour & de galanterie.

Mais ces deffauts ont eſté en quelque façon couverts par l'éclat de ſes grandes & glorieuſes actions, de ſes victoires continuelles, & de ſes hautes entrepriſes ; par la bonté qu'il témoignoit avoir pour ſon peuple, par l'affection qu'il avoit pour ſa Nobleſſe, & pour ſa bonne ville de Paris ; & ſur tout par ſa valeur, éprouvée en tant de combats, & par ſa clemence, ſalutaire à tant de perſonnes. Ces deux vertus Royales, qui marchoient devant luy dans ſa conduite, diſputerent toûjours entr'elles à qui vaincroit ſes ennemis d'une plus noble maniere ; tellement qu'elles ont laiſſé en doute à laquelle des deux il eſtoit le plus redevable de ſes bons ſuccez, & s'il faloit dire qu'il euſt reconquis ſon Royaume à force de combattre, ou à force de pardonner. 1610.

EGLISE du ſeiziéme ſiecle.

LEs Chefs de l'Egliſe n'ayant pas eu le ſoin qu'ils devoient d'en maintenir la diſcipline, les déreglemens & les vices des Eccleſiaſtiques monterent au plus haut poinct qu'on ſe puiſſe imaginer ; & devinrent ſi publics, qu'ils les rendirent l'objet de la haine & du mépris du peuple. On ne ſçauroit, ſans rougir, parler des uſures, de l'avarice, de la crapule, & de la diſſolution des Preſtres de ce ſiecle-là ; de la licence & des vilaines débauches des Moines ; du luxe, de l'orgueil & des vaines dépenſes des Prelats ; de la honteuſe fétardiſe, de la craſſe ignorance, & des ſuperſtitions des uns & des autres. On n'oſeroit pas dire non plus, que la corruption de la ſimonie avoit gagné les plus nobles parties de l'Egliſe & la teſte meſme, ſi on n'en avoit pour témoin la conſtitution que Jules II. fit l'an 1505. Elle ordonnoit que le Pape qui ſeroit parvenu au Pontificat par cette voye, en ſeroit deſtitué ; & qu'on procederoit contre luy comme contre un heretique, en implorant meſme le bras ſeculier ; Que les Cardinaux, complices de cette impieté, ſeroient degradez, & privez de toutes charges, honneurs & Benefices ; Que les autres qui n'y auroient point trempé, procederoient à nouvelle election, & s'il en eſtoit beſoin, aſſembleroient un Concile general.

Ces deſordres, à dire vray, n'eſtoient pas nouveaux, il faut advoüer qu'il y en avoit de pareils depuis long-temps : mais l'ignorance qui avoit regné dans ces ſiecles barbares, les avoit comme cachez & couverts de ſon ombre. Or en ces derniers temps, la lumiere des bonnes lettres eſtant venuë à éclairer toute l'Europe, & à porter le flambeau dans les lieux les plus obſcurs, fit paroiſtre ces taches dans toute leur difformité ; Et comme les ignorans, à qui cette clarté faiſoit mal aux yeux, ſe faſchoient contre elle, & s'efforçoient de noircir ce qui faiſoit paroiſtre leur noirceur : les doctes en revanche les traduiſoient en ridicules, & ſe plaiſoient davantage à reveler leur turpitude & à décrier leurs ſuperſtitions.

Il faut auſſi advoüer que les entrepriſes de la Cour de Rome avoient fort irrité les Princes & la Nobleſſe dans l'Allemagne, & que la mau-

EGLISE. vaiſe vie d'Alexandre VI. & les querelles d'entre le Pape Jules II. &
1510. la France avoient extrémement ſcandaliſé les perſonnes les plus retenuës. Louys XII. le meilleur des Rois, fit battre une medaille dont l'inſcription portoit ces mots, *Perdam Babylonis nomen*, & procura l'Aſſemblée du Concile de Piſe pour refrener les entrepriſes de Jules. Il eſt vray que ce Concile cauſa plus de ſcandale que de bien : mais il y fut remué des queſtions fort deſavantageuſes à l'autorité du Souverain Pontificat, & qui ne purent laiſſer que de tres-mauvaiſes impreſſions dans les eſprits.

1515. Aprés la mort de Jules, Leon X. fit le Concordat avec le Roy François I. par lequel le Pape obtint l'abolition de la Pragmatique, & s'aſſura les annates payables à chaque mutation des Eveſques & des Abbez, on nomme ces Benefices conſiſtoriaux. Cét accommodement à la verité augmenta les revenus des Papes ; mais, ſelon l'avis de pluſieurs, ternit fort leur ſainteté. En effet on ne vit jamais d'échange plus bijarre ; le Pape qui eſt une puiſſance ſpirituelle prit le temporel pour luy, & donna le ſpirituel à un Prince temporel. Auſſi un des plus grands & des plus ſages Prelats * de noſtre temps ſemble dire, que les annates, à l'égard des Papes, ne pourroient paſſer que pour une vraye ſimonie, n'eſtoit que les Rois, en ce cas, leur tranſmettent leur droit ſur le temporel. Il faut laiſſer à juger aux doctes, ſi les élections eſtoient de droit divin, & ſi on les a pû oſter ; comme encore, ſi la remarque que pluſieurs ont faite eſt juſte ; que dés lors qu'on les eut abolies, les hereſies entrerent en foule dans l'Egliſe, & que cette ſainte Ciré, eſtant par là dénuée de ſes plus fermes remparts, ſe vit inſultée par les erreurs, & ſes biens temporels envahis par les Decimes. Car Leon les accorda ſi facilement à François I. que depuis, les Papes ſes ſucceſſeurs n'ont point fait de difficulté d'en uſer de meſme, & ont ſouffert qu'elles ſoient devenuës ordinaires.

* Monſieur de Marca, Archeveſque de Toulouſe, & puis de Paris.

Telle eſtoit la diſpoſition des choſes, lors que le ſchiſme de Luther commença d'éclater. Le grand bruit qu'il fit étouffa auſſi-toſt celuy que faiſoient toutes les autres diſputes, particulierement celle d'entre les Ordres de Saint François & de Saint Dominique, touchant celle de la Conception de la Vierge Marie ; laquelle a depuis encore eſté réveillée par l'attachement qu'ont les Dominiquains à la Doctrine de leur ſaint Thomas.

Il mit auſſi fin à celles que quelques Moines de Cologne avoient émeuës contre Jean * Reuchlin, qui ſe faiſoit nommer *Capnion*. Elles procedoient d'un tel ſujet. Un certain Pfeffercorn Juif renié avoit donné avis à l'Empereur Maximilian de faire bruſler tous les Livres Hebreux des Rabins, non à deſſein que ce conſeil fuſt executé, mais pour obliger les Juifs à racheter les écrits de leurs Docteurs par de grandes ſommes d'argent, dont il pretendoit avoir ſa bonne part. Reuchlin, fort ſçavant en Langue Hebraique, ayant eſté conſulté par l'Empereur

* *Il y a rauch* en Allemand, & *Capnos* en Grec ſignifie *fumée*.

ſur ce ſujet, fut d'un ſentiment contraire, & en mit les raiſons par eſ- EGLISE.
crit. Pfeffercorn faſché de ce qu'il luy oſtoit ſa proye, déchira ſa reputation par des ſatyres atroces; & quelques Moines de Cologne prenant le fait & cauſe de ce fourbe, parce qu'il avoit eſté baptiſé en cette ville-là, firent brûler le Livre de ſon adverſaire.

On ſçait aſſez quel fut Martin Luther, natif d'Iſlebe au Comté de Mansfeld, Moine Auguſtin, Profeſſeur en Theologie dans la nouvelle Univerſité de Vittemberg, fondée par Federic Electeur & Duc de Saxe, qui le conſideroit & l'aimoit à cauſe de la volubilité de ſon eſprit & de ſon éloquence. Il eſtoit d'ailleurs homme de grand'-chere, & de fort belle humeur, trop vehement & trop intemperant en paroles, extrémement hardy, qui ne ſe dédiſoit jamais, & qui ſe laiſſoit emporter au vent des loüanges & de la gloire. On ſçait encore quelle occaſion le mit aux champs, & qu'il n'y fut excité que par des intereſts de beſace, au ſujet de ce que la Predication de la croiſade avoit eſté commiſe en Allemagne aux Jacobins, contre l'Ordre ancien qui la donnoit aux Auguſtins en ces pays-là. Du commencement il ne preſcha que contre l'abus de ces indulgences, pour renverſer par ce moyen les troncs des Jacobins qui les debitoient; mais eſtant pouſſé de diſpute en diſpute, il s'emporta ſi loin que l'an 1520. il ſe declara entierement contre l'Egliſe Romaine.

Ce fut la protection de Federic Duc de Saxe, eſtimé alors le plus ſage des Princes d'Allemagne, & les applaudiſſemens de la Nobleſſe de Franconie, qui l'enhardirent à lever l'étendart de la revolte. Tant que Federic vécut, il n'oſa rien changer en la reforme exterieure de la Religion ny quitter ſon habit de Moine: mais aprés ſa mort qui arriva l'an 1524. le Duc Jean ſon Succeſſeur eſtant tout à fait enyvré de ſon eloquence, luy permit toutes choſes. Il jetta là ſon froc, & trois ans aprés il ſe maria à une Religieuſe devoilée. Alors taillant, s'il faut ainſi dire, en plein drap, il fit une Religion à ſa mode; à laquelle il changea, ajouſta & retrancha tant qu'il vécut. De ſorte qu'on pouvoit dire qu'il n'avoit point de croyance bien certaine, & que les articles qu'il mettoit en avant, eſtoient pluſtoſt des doutes que des dogmes, quoy qu'il les publiaſt comme des oracles. Il mourut à Iſlebe l'an 1546. le vingt-ſixiéme de Fevrier; reveré comme un grand Apoſtre par tous ceux qui ſuivoient ſa doctrine, & au contraire deteſté par les Catholiques, comme un hereſiarque & comme l'incendiaire public de la Chreſtienté. De puis, 1524.

Quelque temps avant qu'il euſt levé le maſque, il s'eſtoit trouvé des Predicateurs qui s'eſtoient déchaînez contre les vices des Prelats & de la Cour de Rome, les menaçant de quelque punition divine auſſi horrible que prochaine. Une conſtitution de Leon X. donnée l'an 1516. qui leur defend de preſcher ces choſes-là, & de remplir leurs Sermons de contes, de Propheties, de revelations & de Miracles, en eſt un témoignage evident. 1515.

EGLISE. Le credit de Luther entraîna une partie des Auguſtins, en ébranla pluſieurs, & rendit tous les autres ſi ſuſpects, qu'il s'en falut peu que le Pape n'aboliſt cét Ordre. Cette pretenduë liberté Evangelique ouvrit auſſi les portes des Cloiſtres à beaucoup d'autres Moines, particulierement dans l'Allemagne, y devoila grand nombre de Religieuſes, dechaiſna les peuples contre les Eccleſiaſtiques, & pouſſa la Nobleſſe à ſe ſaiſir de leurs riches poſſeſſions.

Mais Luther ne demeura pas long-temps ſeul Chef de la revolte; car ſoit qu'il euſt donné le branſle à ces mouvemens, ou que quelque maligne influence diſpoſaſt ainſi les eſprits à la broüillerie, & à la contention, il s'éleva dans peu de temps une prodigieuſe quantité de nouveaux Docteurs & de nouvelles Sectes, leſquelles ſe deſtruiſoient les unes les autres, & s'accordoient neantmoins en ſix poincts. Le premier, qu'elles choquoient directement la ſuperiorité du Pape; le ſecond, qu'elles ne vouloient point d'autres juges des articles de la Foy que la Saincte Eſcriture; le troiſiéme, qu'elles en rejettoient quelques Livres, les unes plus, les autres moins, diſant qu'ils n'eſtoient pas Canoniques; le quatriéme, qu'elles retranchoient pluſieurs Sacremens; le cinquiéme, qu'elles avançoient beaucoup de nouveautez touchant la Grace, & le libre arbitre: Et le ſixiéme, qu'elles nioient le Purgatoire, les Indulgences, les Images, le culte des Saints, & pluſieurs ceremonies de l'Egliſe.

1547. & ſuiv. Aprés la mort de Luther, la confuſion fut incomparablement plus grande. On n'auroit jamais fait de rapporter tous les Auteurs, les noms & les opinions de ces differentes Sectes. Il y en eut qui renouvellerent les erreurs d'Ebion, de Manes, de Paul de Samoſate, de Sabellius, d'Arius, d'Eutyches, & autres vieux Heretiques. Il y en eut d'autres qui ne trouvant pied ferme nulle-part, ne s'arreſterent qu'à reconnoiſtre un Dieu Createur de toutes choſes; on les nommoit Deiſtes. D'autres paſſant plus outre, & faiſant un dernier effort d'impieté, voulurent nier qu'il y euſt d'autre divinité que la nature meſme.

Les furieuſes irruptions du Turc dans la Hongrie, & les diſcordes funeſtes d'entre les trois plus grands Princes de la Chreſtienté, Charles V. François I. & Henry VIII. furent tres-favorables à ces ſemeurs de nouvelles graines. Car tandis que la Chreſtienté eſtoit effrayée des ravages des Infidelles, & toute en diviſions, on n'avoit pas le loiſir de ſonger à ces diſputes; Et puis Charles V. ayant beſoin des Princes d'Allemagne pour reſiſter à François I. & pour faire tomber l'Empire à ſon fils, ce que pourtant il ne put jamais obtenir, ne voulut pas les pouſſer à bout comme il euſt pû aprés le gain de la bataille de Mulberg. D'autre coſté François I. ſon rival les ſupportoit ouvertement, & ſe liguoit avec eux, quoy qu'au meſme temps il bruſlaſt le Sacramentaires dans ſon Royaume. Ajouſtez à cela les difficultez que les

Cauſe du progrez du Luteraniſme.

Papes apporterent à la tenuë d'un Concile œcumenique, dont l'autorité EGLISE. euſt peut-eſtre étouffé le mal dans ſa naiſſance.

A l'oppoſite il ſe trouva d'autres cauſes & d'autres conjonctures qui en arreſterent le cours. Premierement le grand credit de la Faculté de Theologie de Paris, le ſçavoir de quelques Docteurs zelez quoy qu'en petit nombre, qui tinrent teſte à Luther, & autres ſectaires; puis la diverſité des opinions, & l'orgüeil des autres novateurs, qui ſe picquant tous d'eſtre Chefs de party, devinrent plus ennemis entre eux que de l'Egliſe Romaine. Luther s'eſtoit imaginé que l'Univerſité de Paris eſtant offenſée comme elle eſtoit de l'abolition de la Pragmatique, embraſſeroit l'occaſion de ſe venger du Pape, & dans cette penſée il ſoûmit à ſon jugement les actes de la diſpute qu'il eut contre Jean Eckius, le premier Docteur Catholique qui oſa luy preſenter le combat. Mais elle le condamna en termes fort rudes, & ainſi par ſon autorité elle retint les Eccleſiaſtiques, & les peuples qui couroient en foule aprés luy. Autres cauſes qui l'arreſterent.

Quant à l'autre poinct, dans peu de temps la Secte de Zuingle & celle de Calvin ſe trouverent auſſi puiſſantes que la ſienne. L'un & l'autre neantmoins témoignant toûjours beaucoup de reſpect pour tout ce qu'il diſoit, & reconnoiſſant que c'eſtoit le premier qui avoit developpé les veritez Evangeliques, tenterent ſouvent, avec de profondes ſoûmiſſions, de ſe reconcilier avec luy; mais il n'en voulut point oüir parler, s'ils ne confeſſoient auparavant la preſence réelle de JESUS-CHRIST dans l'Euchariſtie; à quoy ils ne voulurent jamais donner les mains. Auſſi ne ceſſa-t-il toute ſa vie de les traitrer d'Heretiques; Encore aujourd'huy ſes vrais Diſciples peuvent moins compatir avec les leurs qu'avec les Catholiques. Les Princes, & les villes de leur opinion ont travaillé en vain pour les réünir, & grand nombre de Conferences qui ſe ſont tenuës pour cela, n'ont ſervy qu'à faire voir que c'eſtoit une choſe impoſſible.

Outre ces cauſes, j'en trouve une quatriéme, qui fut le trop grand & trop prompt changement que Zuingle & Calvin voulurent faire auſſi bien dans la face exterieure de l'Egliſe, que dans les points eſſentiels de la Foy. Luther n'y avoit preſque rien retranché des choſes à quoy le peuple eſtoit accouſtumé: il avoit laiſſé les ornemens, les cloches, les orgues, les Cierges, & n'avoit point changé la maniere de dire la Meſſe & de faire l'Office divin, horſmis qu'il y ajouſta quelques prieres en langue vulgaire. Ainſi la pluſpart le regarderent d'abord comme le reformateur des abus des Eccleſiaſtiques: mais lors qu'il ſembloit que la revolution duſt eſtre univerſelle, ſurvinrent à la traverſe Zuingle & Calvin, dont l'un commença à preſcher en Suiſſe l'an 1520. & l'autre quatorze ans aprés dogmatiſa en France: leſquels au lieu de ſuivre ſes meſmes briſées ſe mirent à preſcher contre la realité du Corps de JESUS-CHRIST au Saint Sacrement, à oſter les

EGLISE. ceremonies & les ornemens, à jetter les Reliques au vent, à briſer les Autels & les Images, & à renverſer tout l'ordre Hierarchique, enfin à dépoüiller la Religion de ce qui attache le plus fortement l'imagination & les yeux; de ſorte que preſque tout le peuple les prit en averſion comme des impies & des ſacrileges, & en conceut encore plus d'ardeur pour le culte qu'il avoit toûjours veu pratiquer à ſes Peres.

Il y a ſujet de douter s'il faut mettre les richeſſes des Eccleſiaſtiques & les treſors des Egliſes entre les cauſes qui avancerent les erreurs, ou entre celles qui en empeſcherent le progrez. Car comme il eſt certain que ce fut un aiguillon qui irrita l'avarice des Princes & de la Nobleſſe, & qui les porta à favoriſer la pretenduë reforme, pour avoir ſujet de piller ces grands biens; auſſi eſt-il vray que beaucoup de Prelats, & de riches Beneficiers euſſent franchy le ſault, s'ils n'euſſent eſté retenus par la crainte qu'ils eurent de perdre ces moyens, ſans leſquels ils n'euſſent pû vivre dans les delices & dans l'abondance comme ils avoient accouſtumé.

Nous ne dirons point de quelle maniere les Princes d'Allemagne, comme Saxe, Brandebourg, le Palatin du Rhin, Brunſvic, Vittemberg, & Heſſe; les Suiſſes & les Griſons; les Royaumes de Danemark, & de Suede; la Pruſſe, la Tranſilvanie; & autres pays abandonnerent l'ancienne croyance; qui furent leurs premiers Evangeliſtes; pour quelle raiſon les Religionnaires d'Allemagne prirent le nom de *Proteſtans*, lequel s'eſt communiqué à tous ceux qui ſe ſont ſeparez de l'Egliſe Romaine; & tout ce qui ſe paſſa en ces pays-là ſur le fait de la Religion; cela n'eſt point de noſtre ſujet, & on le peut voir dans leurs hiſtoires. Venons donc à ce qu'il y a de plus particulier qui touche la France & l'Egliſe Gallicane.

Il s'eſtoit conſervé des reſtes des anciens Vaudois, ou pauvres de Lyon dans les vallées du Dauphiné * qui avoient leurs Paſteurs, & tenoient leurs aſſemblées à part dans quelques forts qu'ils y avoient bâtis pour leur ſeureté: de ſorte qu'ils vouloient y faire comme une petite Republique ſeparée tant pour le fait de la Religion que pour le Gouvernement. Le Pape Innocent IV. du conſentement du Roy Charles VIII. y avoit delegué un Albert Catanée, Archidiacre de Cremone, lequel ayant à force d'armes ruïné leurs reduits, & tué, ou fait priſonniers les plus ardents, convertit plus facilement les autres par le glaive de la parole, ou les chaſſa de ces vallées; mais peu apres ils ſe rallierent, & s'y reſtablirent.

* La Vaupute, Fraiſſiniere, Pragela, Argentiere &c.

L'an 1501. comme les Gentils-hommes du Pays les pourſuivoient pour crime d'Hereſie, par envie plûtoſt d'avoir leur bien que de les convertir, le Roy Louys XII. qui eſtoit pour lors à Lyon, ayant appris que c'eſtoient gens ſimples, & de mœurs irreprochables quant au reſte, obtint des Bulles d'Alexandre VI. pour les faire viſiter, & commit Laurent Bureau, Eveſque de Ciſteron, ſon Confeſſeur, & Thomas

Thomas Paſchal, Docteur Regent en Theologie de l'Univerſité d'Orleans, pour prendre connoiſſance de cette affaire, & l'evoquer à ſon Conſeil. L'Eveſque ſçachant combien les actions de benignité & de clemence eſtoient agreables à ce bon Prince, ſe fit apporter toutes les informations qu'on avoit faites contre ces mal-heureux au Parlement de Grenoble, & aux Officialitez de Gap & d'Embrun; & les ayant aſſemblez par pluſieurs fois, les preſcha fort charitablement, & puis leur propoſa diſtinctement les articles de Foy, qu'ils conteſtoient. Auſquels ayant répondu tous d'une voix, *Credo*, & proteſté de mourir dans cette croyance, il les laiſſa en paix; & ſe dérobant ſubtilement de Grenoble, porta toutes ces procedures criminelles à Guy de Rochefort Chancelier. A quelques années de-là les nouvelles Predications de Luther eſtant venuës juſqu'à eux, ils creurent voir lever un nouveau Soleil, & deputerent vers luy pour avoir communication de ſes pretenduës lumieres; toutefois bien-toſt aprés, leur croyance ſe trouvant moins conforme à la ſienne qu'à celle des Sacramentaires, ils le quitterent pour ſe ranger avec eux. EGLISE.

Vers la fin du quinziéme ſiecle, & au commencement du ſeiziéme, il y avoit déja en France quelques grains de l'Hereſie des Sacramentaires. Car l'an 1492. le lendemain de la Feſte-Dieu, un Preſtre qui entendoit la Meſſe à Noſtre-Dame, arracha l'Hoſtie au Celebrant aprés la conſecration, & la jetta par terre pour la fouler aux pieds; Et l'an 1502. un Eſcolier Picard, natif d'Abbeville, commit le meſme attentat le jour de ſaint Louys dans la Sainte Chapelle. Tous deux furent pris ſur l'heure, & quelques jours aprés bruſlez tout vifs au Marché aux Cochons, ſans eſtre touchez d'aucun repentir; le premier ayant auparavant eu la langue arrachée; & le ſecond le poing coupé ſur le lieu où il avoit rompu la Sainte Hoſtie.

Le Roy Louys XII. ayant un grand demeſlé avec le Pape Jules II. demanda un Concile general pour reformer l'Egliſe en ſon Chef & en ſes membres, & en fit aſſembler un à Piſe par la ſuggeſtion & à l'ayde de quelques Cardinaux mal contents du Pape. Ce Concile fut bien-toſt chaſſé de là, & ſe retira à Milan; d'où il fut auſſi contraint de ſortir, & s'en vint mourir à Lyon. Cette affaire fut tres-mal conduite, le Pape luy oppoſa un autre Concile qu'il aſſembla dans le Palais de Latran; Et celuy-là eſtant devenu le plus fort, contraignit enfin Louys XII. de renoncer au ſien, & les Cardinaux, & Eveſques qui en avoient eſté les Promoteurs, de s'humilier devant ſa Sainteté pour obtenir l'abſolution.

Les Officiers du Parlement de Provence ayant tous nommément eſté excommuniez par le Pape dans ce Concile, pource qu'ils empeſchoient qu'on n'executaſt ſes lettres, s'ils n'y avoient donné leur attache, & pource qu'ils faiſoient tous les jours pluſieurs choſes qui en ce temps-là paſſoient pour des entrepriſes; le Roy deſira qu'ils ſe ſoûmiſ-

EGLISE. ſent. Louys de Souliers, ſon Ambaſſadeur au Concile, ayant leur procuration ſpeciale, donna un déſaveu formel de tout ce qu'ils avoient fait contre les libertez de l'Egliſe, & contre le reſpect dû au ſaint Siege, il promit qu'à l'avenir ils ſeroient plus retenus & qu'ils ratifieroient ce déſaveu dans quatre mois; & demanda leur abſolution. Elle luy fut accordée à ces conditions-là.

Le meſme Concile avoit auſſi cité les Prelats de France pour venir rendre raiſon de ce qu'ils avoient toûjours maintenu la Pragmatique. Il y a apparence qu'ils euſſent oppoſé à ſes Decrets les libertez de l'Egliſe Gallicane; mais François I. bien loin de les ſoûtenir, abandonna luy-meſme ce que ſes predeceſſeurs avoient deffendu avec tant de fermeté, & paſſa avec Leon X. ce Concordat dont nous avons parlé en l'année 1516. La douleur d'une ſi grande playe fit jetter de hauts cris au Clergé, au Parlement, & aux Univerſitez; mais ce fut en vain, les deux Puiſſances eſtant jointes enſemble, ne tinrent compte de leurs plaintes. Le Clergé avoit proteſté de faire à toutes occaſions des remontrances au Roy pour le rétabliſſement des élections; il s'en eſt acquitté aſſez fortement quatre ou cinq fois tant envers le Roy Henry III. qu'envers le Roy Henry IV. mais enfin il s'en eſt laſſé, ſoit qu'il ait crû n'eſtre plus obligé de s'opiniaſtrer à une choſe qui eſtoit inutile, ou que pluſieurs de ſes Prelats ſe faiſant juſtice à eux-meſmes, ayent reconnu qu'ils ne ſeroient pas parvenus à cette dignité, ſi les élections avoient eu lieu.

Commencement des nouvelles opinions en France, & les cauſes de leurs progrez.

Les autheurs des nouvelles opinions n'épargnoient aucune peine pour les faire gliſſer dans les Provinces les plus éloignées. L'Imprimerie leur donnoit une grande facilité de mettre leurs ouvrages en lumiere; leurs Devots fourniſſoient à la dépenſe pour les imprimer & pour les debiter; & les Colporteurs qu'ils payoient bien, avoient toûjours de ces marchandiſes dans leurs balles, qu'ils montroient par grande rareté aux curieux. Leurs diſciples ſe gliſſoient dans les Univerſitez, où ſous couleur d'enſeigner le Droict, ou le Grec & l'Hebreu, ils couloient leur doctrine dans l'eſprit des jeunes gens. Quelques autres plus polis & plus adroits s'inſinuoient dans les compagnies des femmes, & s'étudioient à gagner leurs bonnes graces, pour gagner leur creance. Ainſi ils s'acquirent tout pouvoir auprés d'Anne de Piſeleu, Ducheſſe d'Eſtampes, & maiſtreſſe de François I. auprés de Marguerite Reyne de Navarre, ſœur de ce meſme Roy; & auprés de Renée de France Ducheſſe de Ferrare, fille du bon Roy Louys XII.

Il y en avoit d'autres qui taſchoient d'entrer dans la Maiſon des Eveſques qu'ils croyoient les plus ſuſceptibles de leurs fantaiſies. Jacques le Fevre natif d'Eſtaples, petite ville dans le Boulonnois, qui n'eſtoit pas Docteur en Theologie à Paris, comme pluſieurs l'ont dit, au moins il ne s'en trouve rien dans les Regiſtres de la Faculté, Guillaume Farel Dauphinois, Arnoul & Gerard Rouſſel Picards, s'intro-

duiſirent l'an 1523. auprés de Guillaume Briçonnet Eveſque de Meaux, & luy embroüillerent l'eſprit de ces dangereuſes opinions, en telle ſorte qu'il commença de les preſcher. EGLISE.

Il y eut la meſme année, dans cette ville-là, un Cardeur de laine nommé Jean le Clerc, lequel eut la hardieſſe de dire que le Pape eſtoit l'Antechriſt ; auſſi fut-il foüetté par la main du Bourreau & banny du Royaume. Cette punition ne le changea pas, il s'en alla à Mets debiter ſa doctrine, & y fut brûlé pour avoir briſé des Images. Louys Berquin, Arteſien de naiſſance, puiſſant genie ſelon le ſentiment d'Eraſme, ſouffrit une pareille mort à Paris le vingt-uniéme d'Avril de l'an 1528. pour avoir debité ces nouveautez.

Or l'Eveſque de Meaux ayant eſté prévenu du crime d'Hereſie, ſe retracta à la premiere admonition, mais auparavant il fit évader ſes Docteurs. Arnoul eut ſi grand' peur d'eſtre bruſlé qu'il demeura bon Catholique tout le reſte de ſa vie ; Gerard ſe ſauva vers Luther ; Farel s'en alla à Zuric trouver Zuingle ; & le Fevre à Nerac vers la Reyne Marguerite. Les deux autres s'y rendirent auſſi quelque temps aprés ; & là ils commencerent de former une nouvelle Egliſe, dans laquelle ils ne diſoient point la Meſſe, ny les Heures Canoniales, mais communioient en prenant du pain & du vin, & en donnant à tous les aſſiſtans, ſelon la maniere, diſoient-ils, dont JESUS-CHRIST & les Apoſtres en avoient uſé. Devant & aprés ils faiſoient des Sermons, dans leſquels ils expliquoient la parole de Dieu ; ils les appellerent PRESCHES, & leur façon de prendre l'Euchariſtie, MANDUCATION. La Reyne y aſſiſtoit & y menoit quelquefois ſon mary qui eſtoit fort ſoûmis à ſes volontez, & non moins irrité qu'elle contre la puiſſance des Papes, qui avoit fourny de pretexte à l'Eſpagnol d'envahir le Royaume de Navarre.

Cependant Antoine Duprat, Archeveſque de Sens, Cardinal & Legat, employoit l'autorité de l'Egliſe & celle du Roy, à refrener cette licence ; il aſſembla un Concile Provincial dans la ville de Paris l'an 1528. où ſe trouverent ſix de ſes ſuffragans, & un delegué du ſeptiéme. On y propoſa les dogmes Catholiques ; on condamna ceux de Luther ; on deffendit les aſſemblées nocturnes, & la lecture des Livres de tous ceux qu'on croyoit heretiques, avec excommunication contre eux, leurs fauteurs & adherans. 1528.

De leur coſté, ils cherchoient toutes ſortes de voyes pour trouver entrée dans l'eſprit du Roy François I. Un Curé de la Paroiſſe de ſaint Euſtache, nommé le Coq, preſcha un jour devant luy, en parlant du Myſtere de l'Euchariſtie, qu'il faloit elever le cœur en haut vers JESUS-CHRIST qui eſtoit à la dextre de Dieu ſon Pere, non pas l'abaiſſer à l'Autel, & que c'eſtoit dans cette veuë que l'Egliſe chantoit *Surſum corda* ; les Docteurs qui l'entendirent ne laiſſerent pas paſſer cette propoſition, & l'obligerent à ſe retracter. Depuis 1531 juſqu'en 1535.

EGLISE. Ce Roy avoit grande tendreſſe pour ſa ſœur Marguerite, & ne cheriſſoit pas moins les bonnes lettres, quand elles ſe trouvoient dans de beaux eſprits : les Novateurs employerent donc l'un & l'autre moyen pour l'attirer à eux. De ce temps-là, c'eſtoit l'an 1533. Philippe Melancthon l'un des plus rares genies du ſiecle, propoſoit d'accorder les diſputes de la Religion, & relaſchoit beaucoup en faveur des Catholiques : de ſorte que ſi ces choſes pouvoient ſouffrir diviſion, il euſt partagé les differends pour reconcilier les parties. Le Roy qui avoit intereſt de ſe faire conſiderer par les Princes Allemands, & à qui ç'euſt eſté une gloire immortelle de ſe rendre l'Arbitre de la Chreſtienté, luy écrivit par Guillaume du Bellay Langey, lequel il avoit envoyé en ce pays-là, *Qu'il avoit paſſion de le voir, qu'il ſeroit tres-bien receu s'il vouloit venir conferer avec ſes Theologiens ſur la reünion de l'Egliſe & ſur le rétabliſſement de l'ancienne police ; ce qu'il deſiroit embraſſer avec affection.* Mais le Cardinal de Tournon, & les Theologiens de Paris, apprehendant les ſuites de cette entreveuë, & d'ouvrir la porte de la bergerie à celuy qu'ils croyoient un loup raviſſant, firent de ſi fortes & de ſi frequentes remonſtrances au Roy, qu'il fit ſçavoir à Melancthon, qu'il le diſpenſoit de prendre cette peine.

Ils l'empeſcherent auſſi de lire le Livre de l'inſtitution de Calvin, que l'Auteur luy avoit dedié l'an 1535. Et avec cela, ils l'obligerent de mander en Cour ſa ſœur Marguerite, & ſes Docteurs. Elle y fut amenée avec eux par Charles de Coucy-Burie, Lieutenant de Roy en Guyenne, imbu des meſmes ſentimens que cette Princeſſe. Le Roy luy fit en particulier la correction fraternelle, & envoya ſes Docteurs en priſon ; mais dés qu'ils ſe furent retractez, il les mit dehors, à condition qu'ils n'approcheroient plus de cette Princeſſe. Il luy rendit toutefois ſon Rouſſel qu'elle avoit pourveu de l'Eveſché d'Oleron, & de l'Abbaye de Clairac. Avec ces Benefices il acheva le reſte de ſa vie dans l'exercice apparent de la Religion Catholique, & dans une merveilleuſe ſainteté de vie, ſi tant eſt que le dedans fuſt pareil au dehors.

Quant à la Reyne, elle proteſta à ſon frere de ne ſe plus éloigner de la Religion Catholique, & ſe montra meſme fort ennemie de ceux qui la choquoient ; neantmoins ſur la fin de ſes jours, qui fut l'an 1549. elle ſembla ſe repentir de s'eſtre repentie, & pria Calvin par lettres de la venir inſtruire & conſoler : mais il ne jugea pas qu'il y euſt ſeureté pour luy en ce voyage ; & comme il portoit plus volontiers ſes conſeils que ſa perſonne dans le danger, il ne ſortit point de Geneve qui eſtoit ſon fort.

Nous avons dit cy-devant qui eſtoit ce Calvin, ſa naiſſance, ſes commencemens & ſes progrez. Il eſt curieux de remarquer que ce fut l'an 1534. qu'il tint ſon premier Synode à Poitiers dans un jardin, & que de là il envoya ſes Diſciples par les autres villes planter ſon nouvel Evangile. Ceux qui l'ont veu ont écrit, que ſa parole, ſes geſtes & ſa

preſence eſtoient peu agreables en chaiſe : mais ſes Livres témoignent EGLISE.
que de ſon temps il n'y avoit point de plume ſi éloquente que la ſienne. Du reſte ſes mœurs eſtoient bien plus reglées que celles de Luther ; il paroiſſoit ſobre, frugal, continent, poſé, édifiant par ſes diſcours & par ſon exemple ; neantmoins il eſtoit chagrin, violent, jaloux, piquant, & implacable envers ceux qui luy reſiſtoient.

Depuis l'an 1535. la ville de Geneve s'eſtant ſouſtraite à la domination de ſon Eveſque qui eſtoit auſſi ſon Seigneur temporel, & puis à celle de l'Egliſe Romaine, appella Calvin, & Farel pour en faire ſes Paſteurs. A peine y eurent-ils eſté deux ans & demy qu'il s'émeut quelque different entre eux & les Magiſtrats de la ville, qui les chaſſerent ; ce fut l'an 1538. Mais tout abſens qu'ils eſtoient, ils y entretinrent toûjours leur brigue ; & elle fut ſi forte qu'on les fit revenir l'an 1541. Depuis cela Calvin n'en partit point, y ayant établi comme ſa chaire Pontificale, d'où il gouvernoit tout ſon party tant au ſpirituel qu'au temporel. Farel ne pût long-temps compatir avec luy, & ſe retira en Suiſſe. Depuis l'an 1535.

Comme le temperament de Calvin eſtoit fort ſevere & ennemy de tous les divertiſſemens, que d'ailleurs il avoit pû remarquer, que les Lutheriens bien loin d'avoir retranché le luxe, les débauches, & l'oppreſſion, les avoient augmentées, il creut qu'il devoit apporter plus de rigueur à reformer ces déreglemens, pour gagner les peuples par cette belle apparence d'auſterité. Il deffendit donc les juremens qui alors eſtoient horribles & tres-ordinaires, ne permettant aux ſiens d'affirmer que par le mot de *Certes* ; il oſta les danſes, le cabaret, les berlans, & les uſures, il punit de mort les fornications & les adulteres, & recommanda la modeſtie des habits, la frugalité & la temperance, afin que ſes Sectateurs paruſſent veritablement reformez, & les Catholiques par oppoſition, plus déreglez & plus diſſolus.

Le nombre des ſiens s'augmentoit tous les jours : ils tenoient leurs aſſemblées de nuit dans des caves ou dans des lieux eſcartez, & avoient des *advertiſſeurs* qui alloient par les Maiſons leur en indiquer le lieu & l'heure. François I. Prince tres-clement ne leur fut pas trop rigoureux juſqu'à l'an 1535. qu'ils perdirent le reſpect pour luy, auſſi-bien que pour les choſes ſaintes. Quelques emportez d'entre eux ſe fâchant de ce qu'il n'avoit pas voulu entendre Melanchthon, ny lire les écrits de leur Calvin, afficherent de tres ſcandaleux placards contre luy & d'autres contre la Religion Catholique, & ſemerent des billets fort injurieux juſques dans ſon lit & ſur ſa table : il y en eut meſme qui couperent les teſtes à quelques Images. Tellement qu'eſtant irrité au dernier point de cette ſacrilege audace, il quitta Blois où il eſtoit pour lors, & s'en revint à Paris. Et là aprés avoir donné ordre d'arreſter un bon nombre de ces Sacramentaires, il fit le 21. de Janvier cette Proceſſion ſolemnelle qui eſt décrite dans toutes les hiſtoires de ce temps-

EGLISE. là ; Puis pour achever d'expier ces impietez, il livra aux flammes ſix de ces malheureux. Depuis, il en fit encore condamner pluſieurs autres au meſme ſupplice, mais qui alloient à la mort avec une gayeté & une conſtance dignes d'une meilleure cauſe.

Depuis l'an 1547. Ils eurent encore plus à ſouffrir ſous le regne de Henry II. L'averſion que la Ducheſſe de Valentinois avoit conceuë pour eux en haine de la Ducheſſe d'Eſtampes qui les favoriſoit, & le zele plus Religieux du Cardinal de Tournon, firent redoubler les recherches. Avec cela leurs attentats attirerent ſur eux la haine des Juges, & la rigueur des peines. Car ils attaquerent les Images, & le ſaint Sacrement, non ſeulement par de ſanglans écrits, mais encore par des actions qui donnoient de l'horreur aux Catholiques. L'an 1550. un fanatique entreprit en plein jour de couper la teſte à une Image de la Vierge dans l'Egliſe de Noſtre-Dame de Paris.

Enfin malgré toutes les punitions, le mal devint ſi grand, qu'il n'eſtoit plus au pouvoir des hommes de l'extirper par la force ; & d'ailleurs les diverſes manieres des procedures donnoient moyen aux accuſez de ſe ſauver ; car tantoſt l'on en commettoit le jugement aux Magiſtrats Seculiers, peu aprés on l'oſtoit à ces Juges-là pour l'attribuer aux Eveſques, puis on le renvoyoit aux Sieges Preſidiaux ; dont la creation, à ce qu'on diſoit, avoir eſté ſuggerée par les Sacramentaires meſme, dans le deſſein de s'y rendre les maiſtres en faiſant acheter ces nouvelles Charges par leurs amis. Ce qui pourtant ne leur ſervit de guere, parce qu'on renvoya enfin la connoiſſance de ce crime au Parlement.

1558. Aprés la perte de la bataille de ſaint Quentin, ils leverent la teſte en pluſieurs endroits du Royaume. Ils eurent la hardieſſe à Paris de s'aſſembler de nuit dans une maiſon de la ruë ſaint Jacques. la Juſtice en ayant eu avis s'y tranſporta avec main forte ; les hommes qui eſtoient armez percerent la foule & ſe ſauverent ; on en arreſta pourtant quelques-uns des moins habiles, & toutes les femmes furent priſes. Il y en avoit quatre ou cinq de la ſuite de la Reyne : car elle-meſme, afin de paſſer pour prude & pour pieuſe, témoignoit avoir quelque penchant vers cette Religion. Les accuſez ſe deffendirent ſi bien en juſtice, que leurs amis eurent le loiſir de faire venir des lettres d'interceſſions des Princes Proteſtans d'Allemagne, qui leur ſauverent la vie.

L'an 1554. ils commencerent d'avoir un Miniſtre à Paris, il s'appelloit Jean Maçon. Quatre ans aprés, le 29. de Juillet ils tinrent leur premier Synode en la meſme ville ; le nombre de ceux qu'ils ont tenus depuis celuy-là juſqu'à cette heure, eſt preſque innombrable. Dans celuy de Chaalons, qui fut en 1563. ils propoſerent d'abolir la puiſſance Deſpotique, la Papauté, & la chicane ; ils les nommoient les trois peſtes du genre humain. Ce ne fut que bien tard qu'ils ordonnerent que le chant des Pſeaumes qui avoient eſté mis en rime françoiſe, ſe-

roit une partie de leur liturgie. Marot en avoit composé seulement cinquante ; aprés sa mort Beze y avoit mis la main & fait tout le reste. Cette version (s'il la faut ainsi appeller) parut au jour, par de beaux airs composez par les plus excellens Musiciens du temps. Les personnes les plus pieuses la receurent avec applaudissement, & prenoient plaisir à chanter ces Pseaumes, pensant par ce moyen oster les chansons impures & dissoluës de la bouche du peuple. Mais quand on eut reconnu que c'estoit comme le Symbole des Sacramentaires, non seulement on s'en abstint, mais encore on courut sus à ceux qui les chantoient ; Ce qui causa de grands tumultes à Paris, particulierement l'an 1558. EGLISE.

On accusoit les Ministres d'Estat (que ce fust à tort ou non) de n'avoir pas voulu qu'on apportast les vrais remedes à cette contagion, tandis qu'elle n'infectoit que les pauvres, à la perte desquels ils n'eussent rien gagné ; & on disoit qu'ils estoient bien aises qu'elle se répandist & qu'elle se prist aux plus riches, afin d'avoir de bonnes confiscations ; qui estoient le moyen par lequel les gens de faveur s'enrichissoient sous le Regne de Henry II. En effet grand nombre de personnes riches, d'Ecclesiastiques, & d'Officiers les plus considerables s'en trouverent atteints, beaucoup mesme des plus fortes testes du Parlement s'en coifferent : de sorte qu'elles eussent peut-estre entraisné une bonne partie du corps, si le Roy n'eust esté en personne à cette fameuse Mercuriale de l'an 1559. & n'en eust fait empriſonner plusieurs. Quelques-uns d'eux se justifierent, les autres se retracterent : le seul Anne de Bourg s'immola pour sa Religion. Son exemple gasta plus de gens que n'eussent fait cent Ministres avec leurs preſches. En suite la foiblesse du Regne de François II. la minorité de Charles IX. les sujets de discorde qui animerent les Princes du Sang, assistez des trois Chastillons, contre les Princes de la Maison de Guise ; la maligne & artificieuse ambition de la Regente Catherine de Medicis, qui flatoit tantost les Huguenots, tantost les Catholiques, selon qu'elle croyoit avoir besoin des uns & des autres ; enfin la connivence de quelques grands Magistrats, & de plusieurs Evesques, donnerent occasion à cette Secte de s'affermir & de multiplier. Cause du progrés du Calvinisme en France

Nous avons parlé ailleurs du tumulte d'Amboise, des inimitiez, & des cabales des grands pour le Gouvernement, de l'origine du nom de HUGUENOTS que l'on donna aux Calvinistes, qui jusques-là avoient esté nommez SACRAMENTAIRES ; & de la prise des armes par le Prince de Condé, & leurs autres Chefs. Il n'est pas besoin de marquer que ces furies ont desolé le Royaume trente ans durant, fait donner sept ou huit batailles, & un nombre infiny de combats, tué par la guerre ou par les massacres un million de braves hommes, détruit deux ou trois cent villes, & reduit à l'Hospital les plus riches & les plus nobles maisons de la France. Depuis, 1560.

EGLISE. Le malheur de ce Royaume voulut, que cette reforme que les Huguenots preſchoient tant, eſtoit paſſionnement deſirée par les gens de bien, & que leur cauſe ſe trouvant en quelque façon jointe avec les intereſts de l'Eſtat, ceux qui ſe picquoient d'eſtre bons François les ſoûtenoient indirectement, & joignoient leurs Conſeils avec les leurs. Pour cette conſideration les Eſtats d'Orleans ne s'efforcerent point de les deſtruire ; & quelques Prelats meſme furent d'avis qu'on leur accordaſt le Colloque de Poiſſy, & enſuite une autre conference touchant les Images, les Reliques, & les ceremonies ; ce qui leur hauſſa fort le courage.

Concile de Trente. Il euſt peut-eſtre eſté bien plus à propos de donner alors un Concile national ; Et ſi on euſt voulu retrancher le mal dés ſon commencement, il euſt falu ſans doute en tenir un general. Ce ſont les ſouverains remedes que Dieu a donnez à ſon Egliſe pour eſteindre ces embraſemens : mais ſouvent la fauſſe Politique ne s'y accorde pas ; Et en ce temps-là les intereſts mal entendus des Princes & du Pape, s'oppoſerent au bien commun de la Chreſtienté. Le Conſeil de France faiſoit trembler la Cour de Rome toutes les fois qu'on y parloit d'aſſembler un Concile national, tant elle apprehendoit la capacité des Docteurs François, & les libertez de l'Egliſe Gallicane : auſſi ne fut-ce pas une des moins preſſantes conſiderations qui obligea le Pape Pie IV. de recontinuer le Concile de Trente.

Les memoires de cette grande Aſſemblée ont eſté recueillis par pluſieurs perſonnes, & ſon hiſtoire écrite par divers Auteurs fort habiles, mais un peu diverſement, & en beaucoup de choſes pluſtoſt ſelon leurs inclinations & ſelon leurs engagemens, que ſelon la verité. Le Pape Clement VII. avoit eſté obligé en 1533. d'aſſurer l'Empereur Charles V. qu'il le convoqueroit la meſme année ; mais comme il ſceut que les Princes Proteſtans bien loin d'en paſſer par les conditions qu'*il* deſiroit, ſouſtenoient qu'il n'y devoit point aſſiſter, puiſqu'il eſtoit partie formelle ; que les Controverſes s'y devoient juger par la ſeule parole de Dieu, & qu'il faloit que les Laïques y euſſent voix auſſi-bien que les Eccleſiaſtiques : il ne ſe haſta pas de paſſer outre, & en promit ſeulement la convocation, ſans deſigner le temps ny le lieu.

Le Pape Paul III. ſon Succeſſeur, l'aſſigna effectivement au vingt-deuxiéme de May de l'année 1536. à Mantoüe : de-là, parce que le Duc craignoit pour ſa ville, il voulut le tenir à Vincenze dans les terres de la Seigneurie de Veniſe, & l'y commencer au mois de May de l'an 1538. Mais les Allemands ſe plaignant que cette ville eſtoit trop eloignée d'eux, les Venitiens eſtant touchez d'apprehenſion d'irriter le Turc qui redoutoit cette grande aſſemblée, & d'ailleurs n'y comparoiſſant que peu d'Eveſques, il le ſuſpendit pour autant de temps qu'il luy plairoit. L'an 1541. du conſentement des Catholiques d'Allemagne qui avoient tenu la Diete à Spire, il l'indiſit par une Bulle du vingt-

vingt-deuxiéme de May, au premier de Novembre de la meſme année dans la ville de Trente. Et neanmoins à cauſe que toute l'Europe ſe vit auſſi-toſt troublée des guerres d'entre Charles V. & François I. il fut obligé de rappeller ſes Legats qu'il y avoit envoyez, & de le ſuſpendre encore une ſeconde fois, juſqu'à un temps plus commode, qu'il declareroit quand il le jugeroit à propos. EGLISE.

La paix ſe fit entre les deux Rois, l'an 1544. Dans le traité ils jetterent quelques propos de reformer les abus de la Cour de Rome; le Pape en ayant eu avis, jugea neceſſaire de les prevenir, & remit une ſeconde fois le Concile de Trente au quinziéme de Mars de l'an 1545. avec cette precaution neantmoins qu'il donna ordre à ſes Legats, en cas qu'il s'y remuaſt quelque choſe contre ſes intereſts, de le rompre ou de le transferer. L'aſſemblée ſe trouva ſi peu nombreuſe qu'il en remit l'ouverture au treiziéme de Decembre enſuivant; auquel n'eſtant guere plus grande, les Eveſques de France qui n'eſtoient que trois, furent ſur le point de ſe retirer; toutefois ils demeurerent, & le Concile fut ouvert.

Apres quelques ſeſſions, & diverſes prorogations pendant les années 1546. & 47. il advint que l'Empereur remporta de grands advantages ſur les Princes Proteſtans de la ligue de Smalcalde: les Legats qui connoiſſoient les intentions de leur maiſtre, virent bien alors, qu'il n'eſtoit pas de ſes intereſts de tenir le Concile plus long-temps en cét endroit-là. Prenant donc occaſion de quelque bruit de peſte qu'on diſoit s'eſtre épriſe aux environs de Trente, ils le transfererent à Boulogne le vingt-huitiéme de Fevrier de l'an 1547. ſans attendre ſi l'Empereur & le Roy le trouveroient bon. Les Eveſques Eſpagnols refuſerent de les ſuivre, & demeurerent à Trente. 1546. & 1547.

La meſme année de cette tranſlation, l'Empereur gagna une tres-grande & entiere victoire ſur les meſmes Proteſtans; laquelle contre toute apparence, au lieu de réjoüir le Saint Pere; (qui ne l'euſt pas creu ainſi?) le jetta dans de terribles apprehenſions. Il luy ſembloit déja voir l'Empereur, pourſuivant ſa pointe, paſſer en Italie, luy arracher Parme & Plaiſance, ſe rendre maiſtre de la ville de Rome, y rétablir la dignité de l'Empire: Et ce qu'il craignoit plus que tout cela, reformer les abus de ſa Cour, ſelon que les Eveſques meſmes des terres de ce Prince qui eſtoient au Concile, l'avoient hautement témoigné par leurs diſcours. Dans ces alarmes, le Saint Pere ne ſçachant de quel coſté ſe tourner, ſollicitoit inſtamment le Roy de France de s'oppoſer à ces progrés formidables, de recueïllir & de ſouſtenir les debris des Proteſtans, & meſme de ſe ſervir de l'aſſiſtance du Turc. Là-deſſus le dixiéme de Septembre arriva le meurtre du Duc de Plaiſance ſon fils; la douleur d'un coup ſi tragique jointe à la frayeur que la victoire de l'Empereur luy donnoit, & aux proteſtations que firent ſes Ambaſſadeurs contre la tranſlation, fut cauſe qu'il fit ceſſer le Concile l'an 1548. 1547. & 48.

EGLISE. Il fut interrompu juſqu'en l'an 1551. que les vehementes inſtances de l'Empereur & des Catholiques d'Allemagne obligerent le Pape Jules III. de le reintimer à Trente le premier jour de May de cette année-là, pour le reprendre au meſme eſtat où il avoit ceſſé. Quelques Princes Proteſtans & quelques villes, pour complaire à l'Empereur, y envoyerent des Deputez. Mais bien-toſt aprés s'alluma la guerre de Parme, dans laquelle le Roy offenſé que le Pape ſe fuſt ligué contre luy avec l'Empereur, écrivit au Concile par Jacques Amiot, Abbé de Belloſane, une lettre fort deſobligeante pour le Pape, & remplie de ces proteſtations; *Que l'accés n'eſtant point libre à Trente pour ſes Evêques, il ne pouvoit les y envoyer; Qu'il ne le tenoit point pour un Concile general convoqué pour reformer les abus & pour reſtablir la diſcipline, mais le regardoit comme une aſſemblée pratiquée par de ſubtiles intrigues & pour des intereſts temporels; Qu'ainſi il ne ſe croyoit point obligé à ſes decrets ny luy, ny l'Egliſe de ſon Royaume, mais declarоit, que s'il en eſtoit beſoin, il auroit recours aux meſmes remedes dont ſes Predeceſſeurs s'eſtoient ſervis en pareil cas.*

Le Pape s'eſtant bien-toſt ennuyé de la guerre, depeſcha des Legats vers l'Empereur, & vers le Roy, pour traitter de la paix. Les facultez de celuy qui vint en France eſtant preſentées au Parlement y receurent les meſmes reſtrictions qui avoient eſté miſes à celles des precedens.

Or le Roy eſtant bien remis avec le Pape, le Concile ſe continua durant toute l'année 1551. & la ſuivante encore. Comme il alloit aſſez
1551. bien, la terreur des armes de Mauriee Duc de Saxe qui s'avança juſqu'à Inſpruc, où il penſa ſurprendre l'Empereur, & le bruit de celles du Roy qui peu aprés entra en Allemagne, épouventerent ſi fort les Prelats, qu'ils s'enfuirent preſque tous. Les Legats ſuſpendirent donc le Concile pour deux ans; mais par diverſes rencontres d'affaires, il fut interrompu juſqu'à l'an 1561. que le Pape Pie IV. le raſſembla. Sa Bulle d'indiction trouva de grandes difficultez du coſté de l'Empereur, & du coſté du Roy: leur Conſeil deſiroit que ce fuſt une convocation d'un Concile tout nouveau, non pas une continuation, & que l'on y puſt remanier les decrets qui avoient eſté faits; car ils eſperoient par ce moyen y attirer les Proteſtans. D'ailleurs, les bons François trouvoient à redire que l'adreſſe s'en fuſt faite à l'Empereur ſeul, & que le nom du Roy Charles n'y fuſt pas exprimé, comme ceux de François I. & de Henry II. l'avoient eſté dans les precedentes. En
1562. effet on ne l'y avoit compris que ſous les termes generaux *de Rois & Princes Chreſtiens.* On fit encore la meſme injuſtice dans les acclamations de la cloſture du Concile.

Les Ambaſſadeurs de France qui eſtoient Louïs de ſaint Gelais Lanſac, Arnoul du Ferrier Preſident des Enqueſtes au Parlement de Paris, & Guy-Faure Pibrac Juge Mage de Toloſe, s'y rendirent le dix-huitiéme de May. La Reyne Catherine, & ſon conſeil, les avoient

chargez de preſſer vivement la reformation des abus, & de s'y conduire de ſorte que les Proteſtans euſſent ſujet de croire qu'on leur vouloit donner toute ſatisfaction ſur leurs plaintes. Pibrac y hanrangua ſelon cet eſprit, & Lanſac y agit de même ; pour cet effet il demanda qu'on declaraſt que c'eſtoit un nouveau Concile, & qu'on y attendiſt les Eveſques qui devoient venir de France, & meſme les Ambaſſadeurs, & les Theologiens de la Reyne d'Angleterre, & des Princes Proteſtans. Nonobſtant ces inſtances, les Legats declarerent que c'eſtoit une continuation, & voulurent qu'on travaillaſt inceſſament, ſans attendre les Prelats de France. EGLISE.

Lanſac, & ſes Collegues ſe joignirent auſſi avec les Ambaſſadeurs de l'Empereur dans la demande qu'ils faiſoient de l'uſage du Calice pour les Laïques de Boheme, auſquels l'Egliſe l'avoit autrefois benignement accordé. D'autre coſté, tous les Eveſques François ſeconderent les Eſpagnols de tout leur pouvoir, pour faire declarer que la reſidence eſtoit de droit divin ; mais ny les Ambaſſadeurs, ny eux n'eurent ſatisfaction ſur aucun point, ſi bien qu'ils furent pluſieurs fois en deliberation de ſe retirer. Pibrac ayant eſté rappellé à la Cour de France par la Reyne Catherine, la parole demeura à Ferrier, qui harangua dans les occaſions avec une extreme vehemence.

Sur ces entrefaites, le Cardinal de Lorraine arriva à Trente accompagné d'un grand nombre d'Eveſques, & y prit telle autorité, que le Pape en ayant conceu jalouſie, l'appelloit entre ſes familiers *le petit Pape d'au de là des monts.* Il ſçavoit qu'il venoit avec intention d'agir de concert avec les Imperiaux pour faire donner quelque contentement aux Lutheriens, leſquels il deſiroit détacher des Huguenots, s'eſtant pour cét effet abouché luy & ſon frere avec le Duc de Virtemberg, & autres Princes de cette croyance, à Saverne : C'eſt pourquoy il avoit bien pourveu à ſe fortifier contre luy par un grand nombre d'Eveſques Italiens que de tous coſtez il envoya à Trente avant que ce Cardinal y fuſt arrivé.

Quelques mois aprés ſa venuë, on receut deux grandes nouvelles au Concile, l'une de la mort du Roy de Navarre, l'autre à quelques temps de là du gain de la bataille de Dreux. Toutes deux firent croire au Cardinal que ſon frere alloit devenir maiſtre de la France, & cette conſideration augmenta fort ſon pouvoir dans le Concile ; & par conſequent celuy des Ambaſſadeurs avec leſquels il eſtoit bien uny du commencement. 1562. & 63.

Ils propoſerent donc, ſelon la charge qu'ils en avoient, trente-quatre articles de reformation, dont les plus remarquables eſtoient ; *Qu'on n'ordonnaſt point de Preſtres s'ils n'eſtoient déja vieux, comme le mot le porte ; Que l'on reſtituaſt les fonctions ſeparément à tous les Ordres ſacrez, ſans qu'un Ordre fiſt celles des autres ; Qu'on ne les donnaſt point tout d'un coup, mais en gardant les interſtices ; Qu'on n'admiſt perſonne*

EGLISE *à la dignité d'Abbé, ou de Prieur conventuel, qui n'euſt enſeigné la Theologie dans quelque College celebre; Qu'un Eccleſiaſtique ne puſt tenir qu'un ſeul Benefice; Qu'on fiſt les prieres en François aprés le ſaint Sacrifice de la Meſſe; Que l'on donnaſt la Communion au peuple ſous les deux eſpeces; Qu'on rendiſt aux Eveſques leur juriſdiction entiere, ſans laiſſer d'exemption à aucuns Monaſteres, ſinon aux Chefs d'Ordre; Que les Paſteurs fuſſent capables, & obligez de preſcher & de catechiſer; Qu'on puniſt ſeverement la ſimonie, & la vente des Benefices; & qu'on oſtaſt les abus qui s'eſtoient introduits parmy le vulgaire pour le culte des Images.* Le Cardinal de Lorraine les euſt ſans doute appuyez fortement ſi la mort du Duc de Guiſe ne fuſt pas ſurvenuë: mais comme la bonne fortune de ce frere luy avoit fort élevé le courage, ſa perte le rabaiſſa infiniment; il ne ſongea plus qu'à s'accommoder avec le Pape, & relaſchant de ſes grands deſſeins, il obligea auſſi tous les Eveſques de ſa brigue à ſe relaſcher. Ainſi les Legats, & autres gens dépendans de la Cour de Rome, demeurerent les maiſtres du Concile, & y firent paſſer beaucoup de choſes ſelon leurs intentions.

1563. Vers ce temps-là commença la conteſtation pour le rang d'entre les Ambaſſadeurs de France, & celuy d'Eſpagne, dans laquelle on peut dire que le Pape ne conſerva pas le droit de la France dans ſon entier. Si l'on en croit quelques-uns, il fut bien aiſe d'entretenir cette diſpute pour avoir ſujet de rompre le Concile; ce qu'il penſa faire pluſieurs autres fois, parce qu'il ne pouvoit pas bien le gouverner ſelon ſes deſirs. ☞ Il ne s'en falut pas beaucoup que cela n'arrivaſt; car les Ambaſſadeurs de France, piquez de l'injuſtice qu'on faiſoit à leur Roy, furent ſur le point de ſe retirer, & de proteſter, *non contre les Legats qui dépendoient de la volonté du Pape, ny contre le Concile qui n'eſtoit point libre, ny contre le Roy d'Eſpagne & ſon Ambaſſadeur, qui ſouſtenoient leur pretention; mais contre un homme particulier qui ſe portoit pour Pape, & qui s'eſtoit intrus dans la chaire de ſaint Pierre par des brigues illicites, & par un ſale trafic, dont ils avoient les preuves pardevers eux.* Neantmoins les gens de bien, qui s'entremirent de ce differend, trouverent un expedient pour l'accommoder, mais qui à la verité bleſſoit en quelque ſorte un avantage dont la France avoit toûjours eſté en poſſeſſion: Auſſi a-t-elle bien ſceu depuis revendiquer ſon droit, & s'y maintenir.

1563. Le Cardinal de Lorraine n'avoit plus d'autre penſée que de haſter la concluſion du Concile, pour s'en retourner en France mettre ordre aux affaires de ſa maiſon. Il alla trouver le ſaint Pere à Rome, avec lequel il eut de longues & particulieres conferences; Et lors qu'il fut de retour à Trente, il n'agit plus que de concert avec les Legats. Si bien que cette grande aſſemblée, qui durant l'eſpace de vingt-ſept ans, & ſous le Pontificat de cinq Papes, avoit eſté interrompuë & repriſe diverſes fois, prit fin le deuxiéme jour de Decembre de l'an 1563.

avec un contentement indicible du ſaint Pere, qui par là ſe voyoit de- EGLISE.
livré de grandes fatigues, & des apprehenſions encore plus grandes, qu'il avoit pour la diminution de ſa puiſſance abſolue.

Les deciſions en ont eſté receuës en France pour ce qui eſt des points de la Foy, non pas toutefois pour ceux de la diſcipline, à cauſe qu'il y en a pluſieurs qui bleſſent les droits de la Couronne, & les libertez de l'Egliſe Gallicane, l'autorité des Magiſtrats ſeculiers, les Privileges des Chapitres & Communautez, & divers uſages receus dans le Royaume; Et ſi l'on y pratique pluſieurs de ſes Reglemens, ce n'eſt pas en vertu des decrets du Concile, mais des Ordonnances des Rois.

Durant qu'il ſe tenoit, le Calviniſme que les Edits des Rois François I. & Henry II. avoient reprimé, commença à paroiſtre publique- 1561.
ment à la faveur des conjonctures que nous avons ſpecifiées. L'Edit de & ſuiv.
Juillet le délivra de la crainte des ſupplices; le colloque de Poiſſy luy donna la hardieſſe de preſcher publiquement; l'Edit de Janvier, la liberté de l'exercice; & l'accident de Vaſſy, le ſujet de prendre les armes.

De-là s'enſuivit une infinité de meurtres, de brigandages, de deſ- 1563.
tructions d'Egliſes, d'incendies, de profanations, & de ſacrileges. Ces & ſuiv.
gens tout furieux de ce qu'on avoit tant brûlé de leurs freres, s'en vengerent cruellement ſur les Eccleſiaſtiques; autant qu'ils en attrapoient, ils leur coupoient les oreilles & les parties honteuſes: on en vit qui en portoient des enfilades au lieu de bandolieres. Ils n'épargnérent pas les tombeaux des Saints, ny meſme ceux de leurs anceſtres; ils brulerent les Reliques, dont neantmoins, comme par Miracle, il s'en trouve autant que jamais; & briſerent les châſſes, & les vaſes ſacrez pour en avoir l'or & l'argent. De cette impieté, il en revint au moins ce bien au public, qu'ils en battirent quantité de Monnoye: mais ce fut une perte ſans aucun profit, & tout-à-fait irreparable, que la diſſipation des anciennes Bibliotheques des Abbayes, où il y avoit des treſors ineſtimables pour l'hiſtoire, & pour les ouvrages de l'antiquité.

Le Clergé ſouffrit auſſi de grands dommages de ces guerres dans ſes biens temporels; car outre que les Huguenots les envahirent en pluſieurs endroits, les Rois le contraignirent par cinq ou ſix differentes fois d'en aliener pour de grandes ſommes qu'on devoit employer aux frais de la guerre, & ils ne luy donnerent pour cela, qu'un temps ſi bref, qu'il eſtoit forcé de vendre ſon fonds à vil prix. Faut-il dire que ces diſtractions en ce temps-là eſtoient ſa ruïne ou ſa reforme? eſtant certain comme il eſt, que les richeſſes qui ſervent à ſa ſubſiſtance quand elles ſont mediocres, avoient eſté les plus prochaines cauſes de ſa corruption, parce qu'elles eſtoient devenuës exceſſives; mais d'autre coſté elles luy ſont neceſſaires pour maintenir ſa dignité, & attirer le reſpect des peuples.

EGLISE. Lors que François Duc de Guiſe eut eſté aſſaſſiné devant Orleans, la Reyne mere & les Huguenots eſtant chacun à leur égard délivrez de la ruïne prochaine, dont il les menaçoit, ſe porterent aiſément à la paix ; la Reyne, & le Prince ſon priſonnier la traiterent bouche à bouche : & l'Edit en fut expedié à Amboiſe le dix-neufiéme de Mars
1563. 1563. Ce fut le premier des ſept que les Rois Charles IX. & Henry III. leur accorderent ; car ils prirent les armes autant de fois, quelques-unes par contrainte, & quelques autres de gayeté de cœur. Le maſſacre de la ſaint Barthelemy, qui ſembloit les devoir atterrer, les encouragea à ſouffrir toutes les extrémitez, parce qu'il ne leur laiſſa point d'autre moyen de ſe ſauver que de tout perdre.

Or cette premiere paix de 1563. déplut ſi fort au ſaint Pere, qu'il voulut décharger ſa colere ſur ceux qu'il croyoit les plus dangereux ennemis de la Religion Catholique en France. Particulierement ſur Jeanne d'Albret Reyne de Navarre, qui l'avoit chaſſée de ſes terres, & y avoit abattu toutes les Egliſes ; & ſur quelques Prelats qui favoriſoient manifeſtement le Huguenotiſme. Il avoit envie d'adjourner cette Reyne au Concile, & de luy faire ſon procez pardevant ce grand Tribunal : mais prévoyant que les Ambaſſadeurs de l'Empereur s'y oppoſeroient auſſi-toſt, comme ils avoient fait en pareil cas pour la Reyne d'Angleterre, il reſolut de la citer à Rome, & fit afficher la citation aux portes de ſaint Pierre, & à celles de l'Inquiſition, declarant, ſi elle ne comparoiſſoit, que ſes terres & Seigneuries ſeroient proſcrites, & que ſa perſonne auroit encouru toutes les peines portées contre les Heretiques.

Pour les Prelats, il donna auſſi ordre aux Cardinaux Inquiſiteurs, de les citer à Rome à certain jour ; & s'ils ne comparoiſſoient perſonnellement, de leur faire leur procez juſqu'à Sentence deffinitive, laquelle il prononceroit dans ſon Conſiſtoire ſecret. Les Inquiſiteurs, en vertu de ce commandement, citerent Odet de Coligny Chaſtillon, Cardinal Eveſque de Beauvais, mais qui avoit quitté la pourpre pour ſuivre la fortune & les opinions de ſes freres, & portoit le titre de Comte de Beauvais, N. de ſaint Romain, Archeveſque d'Aix, Jean de Montluc Eveſque de Valence, Jean Antoine Carracciol de Troyes, Jean de Barbanſon de Pamiez, Charles Guillard de Chartres, Louys d'Albret de Laſcar, Claude Reyne d'Oleron, Jean de ſaint Gelais d'Uzez, & François de Noailles d'Acqs. Dans ce nombre, ils euſſent encore pû mettre Pierre du Val, Eveſque de Sées, qui avoit les meſmes ſentimens que Montluc.

En ſuite des procedures faites en Cour de Rome, le Pape prononça la Sentence contre le Cardinal de Chaſtillon, par laquelle *il le declaroit heretique, ſeducteur, Schiſmatique, apoſtat, & parjure, le degradoit du Cardinalat, le privoit de toutes Charges & dignitez, ſpecialement de l'Eveſché de Beauvais, qu'il tenoit du ſaint Siege, & expoſoit*

ſa perſonne à tous les Fidelles qui le pourroient apprehender, & le livrer pour en faire juſtice. Le Cardinal pour montrer qu'il ne dépendoit nullement de la Juriſdiction du Pape, reprit la pourpre, & aſſiſta vétu de la ſorte à l'acte de la majorité du Roy dans le Parlement de Roüen; dont le S. Pere fut ſi émeu, qu'il prononça publiquement la Sentence, & la fit afficher dans les places de Rome, & debiter en ſuite par toute l'Europe. EGLISE.

Mais pour la Reyne de Navarre, le Conſeil du Roy conſiderant les conſequences qu'il y avoit de laiſſer dépoüiller une Princeſſe qui eſtoit parente du Roy, que ſon mary avoit perdu la vie en combattant pour la Religion Catholique, que ſa cauſe ſeroit un prejugé contre toutes les teſtes couronnées, & que ce chaſtiment tourneroit moins à l'avantage de la Religion qu'au profit du Roy d'Eſpagne, qui de là prendroit occaſion d'envahir ſes terres, fit de ſi puiſſantes remontrances au Pape par la bouche de Henry Clutin-Doyſel ſon Ambaſſadeur, que la citation donnée contre cette Reyne fut revoquée. Quant aux Eveſques, le Cardinal de Lorraine ayant pareillement informé le Pape, que c'étoit contre les droits & l'uſage de l'Egliſe Gallicane, de ſouffrir qu'on leur fiſt leur procez à Rome en premiere inſtance, il arreſta l'affaire pour lors; mais cinq ans aprés, Pie V. prenant occaſion de la foibleſſe du Royaume pour étendre ſon autorité, prononça contre eux une Sentence pareille à celle qui avoit eſté fulminée contre le Cardinal de Chaſtillon, & la fit publier en France.

La rebellion des Huguenots produiſit la faction de la ligue: l'exemple de leurs confederations avec les Princes étrangers autoriſa auſſi la liaiſon qu'elle prit avec l'Eſpagne. Le procedé des uns & des autres fut preſque tout pareil; d'abord tous deux affecterent une grande diſcipline, puis dans peu de temps ils tomberent en toutes ſortes de licences; leurs Predicateurs, & leurs libelles furent également inſolens & factieux; ils employoient les meſmes maximes, & tenoient le meſme langage à l'égard de l'autorité du Souverain qu'ils attaquoient, de la liberté des peuples qu'ils ſouſlevoient, & des conſciences qu'ils débauchoient. Pareillement les uns & les autres, quand ils ſe trouverent dans les extrémitez d'où ils ne pouvoient ſortir par des moyens ordinaires, ſubornerent des aſſaſſins pour s'en tirer; mais tous ceux qui ſe ſervirent de ces deteſtables moyens perirent par de ſemblables coups. Car comme Poltrot tua François Duc de Guiſe, le fils de ce Duc tua l'Admiral; les quarante-cinq maſſacrerent ce Prince à Blois; Et ceux qui trempérent leurs mains dans ſon ſang, eurent preſque tous une fin ſanglante, la colere du Ciel ayant puny les premiers par les ſeconds, & ceux-cy par des troiſiémes, qui le furent encore par d'autres. Ce qui fuſt allé à l'infiny, ſi la clemence du Roy Henry IV. n'euſt mis fin à ces meurtres, qui s'enſuivoient neceſſairement les uns des autres.

Les premiers alignemens de la ligue ſe tracerent en Guyenne, & en

EGLISE. Languedoc, durant la premiere guerre civile, lors qu'il y avoit danger que les Huguenots ne s'emparaſſent entierement de ces deux grandes Provinces. L'an 1585. Humieres, avec la Nobleſſe de ſon gouvernement de Vermandois, en forma une à Peronne; & Louys de la Trimoüille une autre en Poitou. La Maiſon de Guiſe travailla puiſſamment à les recueillir toutes, & à les unir enſemble, principalement lors que le Duc d'Anjou fut mort. Ce n'eſtoit pas peut-eſtre que ces Princes fuſſent encore pouſſez de l'ambition de ravir la Couronne, comme on les en a accuſez, mais parce qu'ils l'eſtoient du deſir naturel de ſe conſerver. Car les Medecins leur faiſant entendre que Henry III. ne pouvoit vivre long-temps, ils craignoient lors qu'il ne ſeroit plus, d'eſtre accablez ou par ſes favoris, entre leſquels il avoit envie de partager ſon Royaume, ou par les Huguenots dont la haine contre leur Maiſon ne pouvoit s'étancher que par le ſang de tous ces Princes: voilà pourquoy ils ſe premunirent, pour ne pas demeurer expoſez à la mercy des uns ou des autres. Il eſt probable que les forces que les Guiſes ſe virent en main par le moyen d'un ſi puiſſant party, leur donnerent de plus hautes & de plus criminelles penſées: mais il ſeroit plus aiſé d'en trouver des conjectures que des preuves bien certaines.

Le Pape, la Sorbonne, les Jeſuites, & preſque tous les nouveaux Ordres de Religieux contribuerent de tout leur pouvoir à former la ligue; Et neantmoins tout leur credit n'euſt pas eſté aſſez grand pour la maintenir, ſi les peuples n'euſſent pas eſté auſſi mal-traitez qu'ils l'eſtoient, & ſi les charges des impoſts, l'inſolence des favoris, la foibleſſe, & les mœurs ſcandaleuſes de Henry III. ne leur euſſent pas donné de l'averſion & du mépris pour le Gouvernement.

Le Duc de Nevers la commença par zele, & puis la deſavoüa par jalouſie; le Pere Claude Mathieu Jeſuite en fut le premier Courier: Gregoire XIII. la fomenta; Sixte V. l'approuva & la protegea. Quelques-uns ont voulu dire, que le premier contribua à la conſpiration de Salcede: pour le ſecond, il excommunia le Roy de Navarre, & le Prince de Condé l'an 1585. Aprés les barricades il écrivit au Duc de Guiſe, le comparant aux Machabées, & luy fit ſçavoir qu'il avoit créé un Legat *à latere*; c'eſtoit Jean-François Moroſini, avec lequel le Cardinal de Bourbon & luy communiqueroient leurs deſſeins. La mort de ce Prince tué à Blois, luy donna bien de la douleur: celle du Cardinal de Guiſe, & la detention de l'Archeveſque de Lyon luy fournirent un pretexte de la venger par les foudres de l'Egliſe. Son Monitoire contre le Roy Henry III. fut publié le vingt-quatriéme de May & affiché aux lieux ordinaires à Rome le meſme jour, & aux portes des Egliſes Cathedrales de Meaux & de Chartres le vingt-troiſiéme de Juin.

1588. & ſuiv.

Si les relations que nous avons de ce temps-là ſont vrayes, ce Pape ſe laiſſa tranſporter de joye à la nouvelle qu'il eut de l'aſſaſſinat de ce Prince, & loüa hautement l'action de Jacques Clement dans le Conſiſtoire,

toire, la comparant aux plus glorieux Myſteres du Chriſtianiſme, & à la generoſité des plus illuſtres Martyrs. Il creut qu'aprés ce changement il devoit ouvertement prendre en main la deffenſe de la Religion, & empeſcher Henry IV. d'entrer dans le throſne tant qu'il ſeroit hors de l'Egliſe: il envoya donc pour ce ſujet le Cardinal Caetan, Legat *à latere*, vers le Duc de Mayenne. En cette occaſion les membres du Parlement qui eſtoient demeurez à Paris, & ceux qui s'eſtoient retirez à Tours, eſtant directement oppoſez, agirent d'une maniere toute contraire, mais avec pareille chaleur, les uns pour le Pape, les autres pour le Roy. EGLISE.

La Sorbonne ne refuſa rien aux prieres de la ligue, & aux deſirs du ſaint Pere dans une affaire qui concernoit la Religion. On ſçait les ſanglans Decrets qu'elle donna pour détacher les peuples de l'obeïſſance de Henry III. & de celle de Henry IV. mais quand le dernier de ces deux Rois fut converty, & de plus maiſtre de Paris, on fut étonné qu'elle en donna un tout contraire en ſa faveur, ſans attendre qu'il euſt receu ſon abſolution de Rome.

Avant cela Gregoire XIV. mal informé de l'eſtat de la ligue, s'y engagea plus avant que ſon predeceſſeur: il promit quinze mille écus d'or tous les mois pour ſouſtenir & deffendre la ville de Paris, & envoya une armée en France: mais elle perit preſque toute avant que d'y entrer, & apporta plus de ſcandale par ſes vices énormes, que d'aſſiſtance au party.

Les Prelats, pour conſerver leur revenu qui faiſoit le principal attachement de pluſieurs d'entre eux, ſuivoient le party qui eſtoit le plus fort dans les pays où ils avoient leurs Benefices: mais dans les lieux qui eſtoient ſujets aux courſes de l'un & de l'autre, ils ne ſçavoient quelles meſures prendre; car s'ils ſe declaroient pour l'un, l'autre auſſi-toſt donnoit leurs Benefices. Gregoire par une Bulle de l'an 1591. ordonna à ceux qui ſuivoient le Roy de le quitter ſous peine d'excommunication; mais le mal preſent les touchant plus fort que les menaces éloignées, ils n'obeïrent point à ſon commandement. 1591.

Ce Pape ne tint le Siege que ſix mois; Innocent ſon ſucceſſeur que deux; Clement VIII. qui fut éleu aprés, ſuivit d'abord les meſmes briſées de Gregoire, & manda à Philippe Sega Eveſque de Plaiſance, lequel il avoit fait Cardinal, de procurer l'élection d'un Roy Catholique, c'eſtoit l'an 1592. D'autre coſté, quelques Prelats voyant que toute communication eſtoit rompuë avec Rome, firent la propoſition de créer un Patriarche pour la France; & les plus puiſſans de la Cour, ou en faveur, ou en merite, l'appuyerent de toutes leurs forces dans le deſir qu'ils avoient d'obtenir cette haute dignité. Mais le Cardinal de Bourbon qui avoit d'autres penſées pour ſa propre grandeur, s'y oppoſa puiſſamment, ſous pretexte que ç'euſt eſté confirmer le Roy dans le ſchiſme, & aigrir davantage le ſaint Pere. Ainſi il fut ordonné, que 1592.

EGLISE. la nomination du Roy aux Benefices ſeroit confirmée par les Eveſques, & que chacun d'eux auroit pouvoir de diſpenſer en ſon Dioceſe comme le Pape dans toute l'Egliſe.

Si l'on vouloit juger de l'intention des Chefs de la ligue par l'effet qu'elle produiſit, on pourroit dire qu'elle eſtoit bonne; car les ennuis & les traverſes qu'elle cauſa à Henry IV. le fatiguerent ſi fort, que redoutant encore pis, il reprit la Religion de ſes anceſtres pour s'aſſeurer de la Couronne. Aprés ſa converſion, Clement luy tint encore quelque temps les portes de l'Egliſe fermées; mais enfin ayant reconnu la foibleſſe de la ligue, & l'ambition du Roy d'Eſpagne, il les luy ouvrit avec beaucoup de demonſtrations de bien-veillance. Non pourtant ſans faire de grands efforts pour rehauſſer l'autorité du ſaint Siege dans une occaſion ſi éclatante.

1595. Dés lors la France ne fut plus agitée de ces violens accez que la Religion luy avoit cauſez; il luy reſta neantmoins dans les entrailles quelque inflammation des chaleurs de la ligue; comme d'autre coſté les cabales & les emportemens des Huguenots donnoient toûjours de l'apprehenſion & du chagrin au Roy Henry IV. Nous avons dit dans ſa vie comme il leur accorda l'exercice de leur Religion, & pluſieurs autres avantages par l'Edit de Nantes.

De la corruption des deux partis, il s'en forma un troiſiéme qu'on nomma LES POLITIQUES, gens qui profeſſant en apparence la ✠ Religion dans laquelle ils ſe trouvoient engagez, & n'en ayant pourtant aucune, puiſqu'ils la rapportoient entierement aux intereſts temporels de l'Eſtat, eſtoient bien plus pernicieux que tous les Heretiques.

Durant le grand embraſement des guerres de la Religion ſous le regne de Charles IX. & au commencement de celuy de Henry III. le Clergé n'eut point le loiſir d'aſſembler des Conciles Provinciaux, quoy que l'Egliſe en euſt grand beſoin; mais depuis l'an 1580. il s'en tint cinq ou ſix dans les Metropoles par les Archeveſques, aſſiſtez de leurs ſuffragans. Le Cardinal Charles de Bourbon en aſſembla un à Roüen l'an 1581. Antoine Prevoſt-Sanſac en celebra un à Bordeaux l'année d'aprés; Simon de Maillé un à Tours en 1583. Renauld de Beaulne un à Bourges en 1584. Alexandre Canigiani un à Aix l'an 1585. & François de Joyeuſe Cardinal, un à Toulouſe l'an 1590.

Conciles de l'Egliſe Gallicane.

Je ne mets point au rang de ces Aſſemblées les diverſes conferences d'entre les Docteurs Catholiques & les Proteſtans, dont la plus celebre, comme la plus pernicieuſe, fut le Colloque de Poiſſy. Je n'y mets pas meſme ce qu'on appelle Aſſemblées du Clergé de France, pource que la forme & les manieres d'y proceder, & les ſujets de leur convocation different fort de celles des Conciles, quoy que par rencontre on y traite ſouvent de la diſcipline, & autres matieres Eccleſiaſtiques. Il eſt vray que de tout temps les Prelats en faiſoient quel-

ques-uns, ou par l'ordre du Roy qui les mandoit, ou par ſon congé, EGLISE. quand il en eſtoit beſoin pour les affaires de leur Corps ; mais elles n'eſtoient point reglées comme elles ont commencé à l'eſtre depuis qu'on a obligé cét Ordre ſacré au Contrat des douze cens mille livres de rente pour l'Hoſtel de Ville de Paris, & par cette occaſion à payer reglement des Decimes. On peut, à mon avis, mettre celle de Melun qui ſe tint l'an 1579. pour la premiere de cette eſpece. 1579.

Les remonſtrances qu'elle fit au Roy premierement par la bouche d'Arnaud de Pontac Eveſque de Baſas, puis de Nicolas l'Angelier Eveſque de ſaint Brieuc, furent fort preſſantes ſur la décharge de ces rentes, ſur la reception du Concile de Trente, & ſur le rétabliſſement des élections. Il ne purent rien obtenir pour le premier ; pour le ſecond on leur promit d'y avoir égard en temps & lieu ; mais ſur le troiſiéme, le Roy leur répondit fort rudement qu'il n'en feroit rien, & leur demanda s'ils ne tenoient pas leurs Eveſchez de luy : A quoy quelques-uns répondirent aſſez genereuſement, qu'ils eſtoient preſts de les luy remettre, pourveu qu'il luy pluſt rendre le droit de l'élection à l'Egliſe ſuivant l'Ecriture & les ſaints Canons.

On connoiſt au reſte par leurs remonſtrances quels eſtoient alors les deſordres de l'Egliſe Gallicane : On y voit, que les Eveſchez, les Abbayes, & les Egliſes Collegiales eſtoient entre les mains des Capitaines ; Qu'on entendoit ſouvent ces mots ſortir de leur bouche, *mon Eveſché, mon Abbaye, mes Preſtres, mes Moines.* Que par Arreſt du Grand Conſeil, on avoit employé les deniers de la vente d'un Eveſché, à acquiter les dettes du Vendeur ; Qu'au Conſeil du Roy une Abbaye avoit eſté adjugée à une Dame, comme luy ayant eſté baillée en dot, avec declaration expreſſe, qu'aprés ſon deceds les heritiers en joüiroient par égale portion ; Que pluſieurs Eveſchez eſtoient ſans Eveſques, & leurs biens uſurpez par des perſonnes profanes ; Qu'en prés de huit cens Abbayes, auſquelles le Roy nommoit, il n'y avoit pas cent Abbez Titulaires ou Commendataires, & que de ceux-cy la pluſpart ne faiſoient que * preſter leur nom à d'autres qui en effet joüiſſoient du revenu : Ainſi les Egliſes eſtoient ſans Paſteurs, les Monaſteres ſans Religieux, & les Religieux ſans diſcipline, les Temples, & les Maiſons ſacrées en ruïne, & converties en ſpelonques de voleurs.

Deſordres dans l'Egliſe.

* On les appelloit *Cuſtodiats.*

Lors que le Clergé eut reſſenty qu'il eſtoit en bute à tout le monde, & que la licence des guerres civiles expoſoit ſes biens au premier occupant, les Catholiques ſe jettant deſſus auſſi-bien que les Huguenots, il taſcha de ſe reünir pour penſer à ſes affaires, & les Eveſques furent contraints de s'en aller à leurs Eveſchez, ſinon pour paiſtre leurs troupeaux, au moins pour deffendre leur propre ſubſiſtance. Avant cette neceſſité, ils les fuyoient comme des ſolitudes affreuſes ; les divertiſſemens de Paris, & les ſervitudes de la Cour faiſoient leurs

EGLISE. exercices ordinaires. L'Hiſtoire marque, que l'an 1560. Jean de Montluc, Eveſque de Valence, diſant un jour ſon avis dans le Conſeil du Roy, ſe plaignit que l'on en avoit veu quarante tout à la fois à Paris croupiſſans dans l'oiſiveté & dans les delices : Auſſi le Parlement leur enjoignit par Arreſt, d'aller dans leurs Eveſchez faire leur devoir, autrement qu'ils y ſeroient contraints par la ſaiſie de leurs meubles & de leur équipage ; Mais peut-eſtre que de la façon que la pluſpart d'eux vivoient, leur abſence cauſoit moins de ſcandale à leur troupeau que leur reſidence.

Ordres Religieux & leurs reformes. Dans ce ſiecle il ne ſe fit point de nouveaux Ordres de Moines ; je remarqueray pourtant celuy des MINIMES qui commença dans le precedent : Saint François Martotile natif de Paule dans la Calabre en fut l'Inſtituteur, & le planta en France, lors qu'il y fut appellé par le Roy Louys XI. Le Pape Sixte IV. l'approuva en 1473. & Jules II. le confirma en 1506.

Tous ceux des Mendians renouvellant leur ancienne ferveur & leur diſcipline, les uns pluſtoſt, les autres plus tard, firent naiſtre diverſes reformes. Celuy de ſaint François d'Aſſiſe, qui a toûjours eſté plus fecond qu'aucun autre en diverſes ſortes d'habits & d'obſervations de ſa Regle, produiſit trois nouvelles branches, ſçavoir celle des CAPUCINS, celle des RECOLLECTS, & celle des PENITENTS ou PIQUEPUSSES.

Celuy des Auguſtins en pouſſa auſſi une qui eſt celle des Hermites de ſaint Auguſtin ; comme celuy des Carmes produiſit la Congregation de ceux qu'on nomme Deſchaux & qui le ſont. Je paſſe ſous ſilence celle des Dominicains ou Jacobins Reformez, & celle des Auguſtins Deſchauſſez, dautant qu'elles appartiennent au dix-ſeptiéme ſiecle.

Et pour parler premierement des RECOLLECTS, il faut ſçavoir qu'y ayant eu à diverſes fois pluſieurs differentes Congregations dans l'Ordre de ſaint François qui ſe vantoient chacune d'obſerver la Regle de leur Patriarche dans ſa pureté & ſimplicité, Leon X. avoit ordonné qu'elles ſeroient toutes compriſes & reduites en une, ſous le nom de REFORMEZ ; Que neantmoins s'eſtant encore trouvé pluſieurs de ces Religieux qui affectoient d'eſtre plus rigides que les autres, & de garder la Regle à la lettre ſuivant les Declarations de Nicolas III. & de Clement V. il falut que l'an 1531. Clement VIII. leur fiſt attribuer des Convents par les Superieurs de l'Ordre, dans leſquels ils recueilloient ceux qui avoient l'eſprit de pieté & de recollection. A cauſe de cela ils ſe nommerent RECOLLECTS. Les villes de Tulle en Limoſin, & de Murat en Auvergne, furent les premieres en France qui leur donnerent des Convents, quelques Religieux François y ayant apporté cette reforme d'Italie vers l'an 1584. En 1602. ils en eurent un à Paris, maintenant ils en ont par tout le Royaume prés de cent cinquante, qui ſont diviſez en ſept Provinces.

Digitized by Google

L'origine des Capucins, ainſi nommez de la forme extraordinaire de leur capuchon, eſt telle. L'an 1525. un Frere Mineur Obſervantin nommé Matthieu de Baſci de la Duché de Spolete, Religieux dans le Convent de Montefalconi, aſſeurant que Dieu l'avoit averty par une viſion d'exercer une plus étroite pauvreté, & qu'il luy avoit montré la vraye maniere dont S. François eſtoit habillé, ſe tailla un capuchon long & pointu *, & un habit tel que le portent les Capucins, & ſe retira en ſolitude avec la permiſſion du Pape. Quelques autres, pouſſez du meſme eſprit, le joignirent au nombre de douze : Le Duc de Florence leur donna un Hermitage dans ſes terres, & ainſi peu à peu leur bande groſſit juſqu'à tel nombre, que l'an 1528. le Pape Clement VII. approuva cette Congregation ſous le nom de FRERES MINEURS CAPUCINS. Le Pape Paul III la confirma l'an 1536. avec permiſſion de s'eſtablir par tout, & luy donna un Vicaire general, & des Officiers Superieurs. Ceux qui ont creu que Bernard Oxin qui apoſtaſia, & paſſa dans le Camp des Heretiques, fut inſtituteur d'une ſi ſainte Congregation, ont eſté tres-mal informez : il ſe peut faire que l'avantage qu'il eut d'en eſtre General, & un des premiers & des plus ſignalez d'entre ceux qui embraſſerent cette reforme, a eſté cauſe de cette fauſſe croyance. Sous le Regne de Charles IX. ils furent receus en France, & eurent premierement un Convent à Meudon que le Cardinal de Lorraine leur fit baſtir, & un autre plus petit au lieu de Piquepuz, au bout du Fauxbourg ſaint Antoine, où ſont aujourd'huy les Religieux Penitens du Tiers Ordre de ſaint François. Le Roy Henry III. les transfera de ce lieu-là dans un Convent qu'il leur fit conſtruire au Fauxbourg ſaint Honoré. Ils ont neuf Provinces dans ce Royaume, & plus de quatre cens Convens. EGLISE.

* Quelques autres l'avoient déja porté.

Le Tiers Ordre de ſaint François, qu'on nomme *l'Ordre des Penitens*, n'eſtoit du commencement qu'une Congregation de perſonnes Seculieres de l'un & de l'autre ſexe, mais quelque temps aprés elle avoit eſté renduë Reguliere. Or dans les ſiecles ſuivans, s'eſtant extrémement relaſchée, un de ſes Religieux nommé Vincent Maſſart Pariſien, entreprit de la reformer vers l'an 1595. Le premier Convent de cette reforme fut baſty au village de Franconville entre Paris & Pontoiſe ; & le ſecond au lieu appellé Piquepuz, d'où le vulgaire a nommé ces Religieux PIQUEPUSSES. Cét Ordre eſt diviſé en quatre Provinces, & a quelque ſoixante Convens.

Le Pape Eugene IV. avoit trouvé à propos de mitiger la regle des Carmes ; cette mitigation les ayant fait tomber dans un trop grand relaſchement, ſaincte Thereſe, Religieuſe de cét Ordre dans le Convent d'Avila en Caſtille lieu de ſa naiſſance, les remit dans ſa premiere auſterité. Elle commença par les filles dont elle baſtit un Monaſtere à Avila ; puis elle entreprit d'y remettre auſſi les hommes, eſtant aſſiſtée en cette bonne œuvre par deux Religieux Carmes qui eurent

EGLISE. leur premier Convent prés de la meſme ville. Le Pape Clement VIII. les ſepara des Mitigez, l'an 1593. & leur accorda d'avoir leur Province à part, & de choiſir leurs Superieurs d'entre eux, à condition toutefois de reconnoiſtre le General de l'Ordre. On n'en a veu en France que l'an 1605. Leur Convent du Faux-bourg ſaint Germain, eſt le premier de tous ceux qu'ils ont eu dans le Royaume ; il fut baſty l'an 1611.

La reforme des Hermites de ſaint Auguſtin, leſquels on nomme à Paris *les petits Peres*, fut inſtituée au Chapitre General de cét Ordre qui ſe tint à Madrid l'an 1588. De-là quelques-uns allerent s'eſtablir en Italie, & d'Italie il en fut amené ſix ou ſept en France l'an 1595. par Guillaume d'Avençon Archeveſque d'Embrun, qui les logea au Prieuré de Villars-Benoiſt en Dauphiné. Ils ne ſe ſont eſtablis à Paris que l'an 1609. premierement au Faux-bourg ſaint Germain, où la Reyne Marguerite leur fit édifier un Convent, lequel ils ont laiſſé aux Auguſtins reformez qui l'occupent encore ; puis auprés de la Porte Montmartre où ils en ont baſty un autre.

Les ſoins qu'apportent les FRERES DE LA CHARITE' à recevoir & à traiter les malades, meritent bien qu'on en faſſe mention. Le bien-heureux Jean de Dieu, natif du Dioceſe d'Evora en Portugal, homme ſimple & ſans aucunes lettres, mais bruſlant d'un zele charitable d'aſſiſter les pauvres infirmes, commença cette Congregation en Eſpagne vers l'an 1576. Il alloit par les ruës & par les maiſons, exhortant les Chreſtiens à faire l'aumoſne, & ayant ſouvent ces paroles à la bouche : *Faites bien, mes freres, tandis que vous en avez le temps*, à cauſe dequoy on appelloit en Italie ces Religieux, *Fatte ben fratelli*. Pie V. la confirma par ſa Bulle du premier de Janvier 1572. Clement VIII. la reforma, & Paul V. l'erigea en Ordre Religieux, l'aſtreignant aux trois vœux accouſtumez, & à un quatriéme ſpecial, qui eſt de ſervir les malades, ſous la dépendance neantmoins & ſous la correction des Ordinaires.

La Congregation des Fueïllans eſt ſortie de l'Ordre de Ciſteaux, & n'a commencé que l'an 1586. dans l'Abbaye de Fueïllans qui eſt au Dioceſe de Rieux, à ſix lieuës de Toulouſe. Elle eut pour Auteur Jean de la Barrierre, qui eſtant Abbé Commendataire de ce lieu-là, y avoit pris l'habit de Religieux. Sixte V. l'approuva : Clement VIII. & Paul V. luy accorderent des Superieurs particuliers. Le Roy Henry III. luy fonda un Convent au Faux-bourg ſaint Honoré, à coſté du Jardin des Tuilleries, & l'an 1587. Jean de la Barrierre y amena ſoixante de ſes Religieux. Ils alloient alors tout nuds pieds, mais depuis ils ont pris des galoches. Ils n'ont que trois Provinces en France, & quelque trente Monaſteres.

Clercs Reguliers. Comme chaque temps & chaque generation a ſes gouſts & ſes productions, ce ſeiziéme ſiecle fut tres-fertile en Congregations des Clercs

Reguliers, qui ſont comme une eſpece mitoyenne entre les Moines & les Preſtres ſeculiers. Telles ſont celles des *Theatins*, *des Somaſques*, *des Clercs Mineurs*, *des Miniſtres des infirmes*, *des Eſcholes de pieté*, *des Clercs Reguliers de ſaint Paul*, qu'on nomme *Barnabites*; *des Peres de l'Oratoire de Rome*, *& des Jeſuites*; celle-cy beaucoup plus puiſſante & plus eſtenduë que toutes les autres enſemble. Je marqueray en paſſant, que l'un de ces Peres, homme fort devot, nommé Jean Leon, Flamand de naiſſance, & Regent dans les baſſes Claſſes du College de Rome, aſſemblant les écoliers qui deſiroient joindre la pieté à l'erudition, donna commencement à leur CONGREGATION DE LA VIERGE; laquelle ils ont trouvée ſi bonne & ſi utile, qu'ils en ont fait non ſeulement pour leurs écoliers, mais auſſi pour les honneſtes gens des villes, & meſme en quelques endroits pour les Artiſans. EGLISE.

De tous ces Clercs Reguliers, il n'eſt venu en France que les Jeſuites, les Barnabites, & les Theatins. Ces derniers ne s'y ſont eſtablis que de noſtre temps ſous la Regence de la Reyne Anne d'Autriche. On ſçait que ſaint Ignace fut l'Inſtituteur de la Compagnie de JESUS, comment elle commença l'an 1534. & comment elle fut approuvée par le Pape Paul III. & par ſes Succeſſeurs. Nous pourrons raconter ailleurs à quelles conditions elle a eſté receuë en France, les oppoſitions, qu'on a formées à ſa reception, & les grandes & frequentes traverſes qu'elle y a ſouffertes en divers temps. Il ſuffit pour cette heure, de dire qu'elle a remply tout l'Univers du bruit de ſon nom, & les livres de ce qu'elle a fait pour l'avancement de la Religion Catholique, & pour celuy des belles lettres.

Les Barnabites avoient eſté ſouhaittez en France par le Roy Henry IV. pour les employer à l'inſtruction de la jeuneſſe, & les ſubſtituer en la place des Jeſuites, aprés qu'ils eurent eſté chaſſez. Ils n'y vinrent point pour lors, mais à ſix ans de-là, leur General y envoya quelques-uns de ſes Religieux pour travailler à la converſion du Bearn; toutefois ils n'ont pris racine en ce Royaume que long-temps aprés. Ils y ont quinze ou ſeize maiſons, dans la pluſpart deſquelles ils tiennent College pour enſeigner les bonnes lettres. Leur premier eſtabliſſement a eſté à Montargis l'an 1620. & deux ans aprés ils en ont eu un à Paris auprés du Palais. Leur Congregation a pris naiſſance à Milan, & a eſté inſtituée par trois Gentils-hommes, deux de cette ville-là, & un autre de Cremone. On leur donna le nom de BARNABITES, à cauſe qu'ils s'eſtablirent en cette ville-là au quartier de ſaint Barnabé, & que l'Egliſe qu'ils y baſtirent, fut conſacrée à Dieu ſous le nom de cét Apoſtre.

Parlons maintenant des Ordres Religieux de l'autre ſexe. Nous avons oublié ſur la fin du ſiecle precedent, que l'an 1494. Frere Jean Tiſſerran, Religieux Cordelier, ayant touché vivement les cœurs les Ordres de Religieuſes,

EGLISE. plus endurcis, & converti pluſieurs femmes de joye par ſes Predications, fonda l'Ordre DES FILLES PENITENTES à l'honneur de ſaincte Magdelaine, pour y retirer celles à qui Dieu feroit la grace de quitter le peché. Il s'en trouva d'abord deux cens vingt ; & comme le nombre s'accrut fort, & qu'il n'y avoit pas aſſez de revenu, on ſouffrit que quelques-unes allaſſent à la queſte par la ville. Ce qui dura juſqu'à l'an 1550. mais à cauſe des inconveniens, on les enferma dans une cloſture tres-eſtroite. Louys Duc d'Orleans, qui depuis fut Roy, leur donna ſon Hoſtel d'Orleans* prés de ſaint Euſtache, où elles ont demeuré juſqu'à l'an 1572. que la Reyne Catherine les en delogea pour y baſtir un Palais, & les transfera dans la Chapelle de ſaint Georges ruë ſaint Denys, qui juſques-là avoit appartenu aux Religieux Benedictins de ſaint Magloire.

* C'eſt aujourd'huy l'Hoſtel de Soiſſons.

La Reyne Jeanne fille du Roy Loüis XI. eſtant ſeparée du Roy Louys XII. ſon mary, & retirée dans la ville de Bourges, ne ſongea plus qu'à plaire à celuy qui donne des Couronnes eternelles ; & n'ayant pû perdre ſa virginité pour eſtre mere d'un Dauphin, elle voulut eſtre mere d'un nombre infiny de Vierges en la conſervant. Elle *inſtitua* donc l'Ordre de l'ANNONCIATION, ou des Annonciades, qu'elle mit ſous la direction des Freres Mineurs obſervantins. La Regle n'en eſt priſe ny de celle de ſaint Benoiſt, ny de celle de ſaint Auguſtin, ny d'aucune autre ; mais a eſté formée ſur les dix vertus de la ſainte Vierge, qui ſont, Chaſteté, Prudence, Humilité, Verité, Devotion, Obeïſſance, Pauvreté, Patience, Charité, & Compaſſion. L'habit en eſt ſingulier, le voile noir, le manteau blanc, le ſcapulaire rouge, la robe griſe, & la ceinture de corde. Il y en a pluſieurs Monaſteres en France, & aux Païs-Bas.

Il ne faut pas confondre cét Ordre avec celuy des ANNONCIADES CELESTES, dont l'inſtitution vient de Genes, qui ne commença que l'an 1604. nous en parlerons en temps & lieu.

La Regle des Capucines eſt à peu prés la meſme que celle des Capucins, & leur inſtitution preſque auſſi ancienne : La Ducheſſe de Mercœur mit la premiere pierre à leur Convent de Paris l'an 1604. ſuivant les intentions de la Reyne Loüiſe ſa belle-ſœur, qui par ſon teſtament avoit laiſſé dequoy le baſtir.

Le premier Monaſtere des Fueïllantines, dans la meſme reforme des Fueïllans, fut eſtably prés de Toulouze vers l'an 1590. puis transferé à Toulouze meſme. Antoinette d'Orleans veuve de Charles de Gondy, Marquis de Belle-Iſle, s'y jetta l'an 1599.

Le Pape la tira delà pour luy donner le Gouvernement de l'Abbaye de Font-Evraud ; Et quelques années aprés elle inſtitua une Congregation de Benedictines ſous le nom de ſainte Marie du Calvaire, & de ſainte Scolaſtique.

Quant aux Carmelites, leur reforme n'ayant point eſté portée hors d'Eſpagne

d'Eſpagne depuis plus de quarante ans qu'elle avoit commencé, il EGLISE advint que l'an 1604. Pierre de Berulle qui n'eſtoit encore que ſimple Preſtre, mais qui avoit de rares talens de la nature, & des graces tres-particulieres du Ciel, prit le ſoin d'aller en ce pays-là querir quelques rejettons de cette heureuſe plante, pour les provigner en France, tellement qu'il y en a maintenant quelque ſoixante Monaſteres.

Ordres militaires.

Le Roy Henry III. comme nous l'avons dit, établit l'Ordre du Saint-Eſprit l'an 1579. & Henry IV. celuy de Noſtre-Dame du Mont-Carmel l'an 1607. Le Pape luy en donna les Bulles d'érection cette année-là; & la ſuivante d'autres par leſquelles il uniſſoit cét Ordre avec celuy de ſaint Lazare. Il faut ſçavoir, à l'égard de ce dernier, que du temps que les Chreſtiens Occidentaux tenoient la Terre-Sainte, outre les Ordres des Templiers, des Chevaliers Teutons, & des Chevaliers de ſaint Jean de Jeruſalem, il s'y en établit auſſi un ſous le nom de ſaint Lazare, lequel recevoit les Pelerins dans des Maiſons fondées exprés, les conduiſoit par les chemins, & les deffendoit contre les Mahometans: de ſorte que les Papes le doüerent de grands privileges, & les Princes, de pluſieurs riches poſſeſſions. Loüis VII. l'an 1154. luy donna la terre de Boigny prés d'Orleans. Ces Chevaliers y planterent leur ſiege aprés que les Chreſtiens eurent eſté chaſſez de la Terre-Sainte, y mirent leurs titres, & ils y ont toûjours tenu leurs Aſſemblées.

Or eſtant devenus inutiles à la Chreſtienté, ils devinrent auſſi mépriſables, de ſorte que les Chevaliers de ſaint Jean obtinrent facilement d'Innocent VIII. la ſuppreſſion de cét Ordre & ſon union avec le leur; mais ceux de France s'en eſtant plaints au Parlement, il y fut ordonné qu'il ſubſiſteroit ſeparé de tout autre. En effet il a toûjours eu des Grands-Maiſtres. Pie IV. qui eſtoit fort ſoigneux de mettre de beaux titres dans ſa famille, en donna la Grand' Maiſtriſe, en Italie ſeulement, à Joannot de Caſtillon, un de ſes parens. Ce Joannot eſtant mort l'an 1572. le Pape Gregoire XIII. la defera entierement au Duc Emanuel Philbert de Savoye, & à tous ſes ſucceſſeurs, & unit cét Ordre avec celuy de Saint Maurice qu'il avoit érigé en faveur de ce Prince. Mais comme cela n'eut point de lieu à l'égard de la France, Aymar de Chates, Chevalier de Malthe, conceut l'envie de l'y faire reflorir, afin de ſe parer de cette dignité. Philebert de Nereſtang, Gentilhomme de rare vertu, & Capitaine des Gardes du Corps, luy ſucceda dans ce deſſein, & y employa ſi heureuſement le pouvoir de Henry IV. qu'il l'en fit Grand Maiſtre l'an 1608. & obtint une Bulle du Pape fort avantageuſe pour cét Ordre; Lequel eſt pour les François, comme celuy de ſaint Maurice & de ſaint Lazare eſt pour ceux d'audelà les Monts. Ses Chevaliers, entr'autres privileges, ont pouvoir de ſe marier, & de tenir des penſions ſur des

EGLISE. Benefices conſiſtoriaux. Ceux qui écriront l'Hiſtoire de nos jours, marqueront comme depuis peu on a entrepris de le remettre en un plus haut luſtre.

Prelats illuſtres. Je ne ſçache point que l'Egliſe Gallicane ait porté aucun Prelat dans ce ſiecle qui ait augmenté le Catalogue des Saints : mais elle en a eu de tres-illuſtres, les uns en doctrine, les autres dans le maniement des affaires tant ſpirituelles que temporelles, & pluſieurs dans l'un & dans l'autre. Le premier & le plus éminent de tous, a eſté George d'Amboiſe Cardinal, Prelat tres-ſage, Miniſtre genereux & bien-faiſant, & Cardinal avec un ſeul Benefice ; qui regla la toute-puiſſance par la juſtice, & les intereſts du Roy par le bien public.

Les Papes ne firent jamais tant de Cardinaux en France que durant ce ſiecle, particulierement ſous les Regnes de François I. & de Henry II. On en vit durant ce ſiecle trois dans la Maiſon de Bourbon, Louys fils de François Duc de Vendoſme, Charles frere du Roy Antoine de Navarre, & un autre Charles fils de Louys Prince de Condé. Le premier fut Archeveſque de Sens : les deux autres de Roüen. On en vit cinq de la Maiſon de Lorraine : Le premier fut Jean Eveſque de Mets, qui porta bien haut la dignité de ſa naiſſance, & fit connoiſtre qu'il eſtoit Prince, par des liberalitez qui alloient juſqu'à la profuſion. Le ſecond fut Charles Archeveſque de Reims. Il eſtoit neveu de ce Jean & frere de François Duc de Guiſe. La naiſſance, le Ciel & la fortune ne luy avoient rien dénié de tout ce qu'il faut pour faire un grand homme. Les doctes de ſon temps diſoient de luy, qu'il eſtoit le Mercure de la France, comme ſon frere en eſtoit le Mars ; mais beaucoup de gens croyoient qu'il euſt eſté encore plus grand, s'il euſt eſté moins ambitieux & moins remuant. Le troiſiéme fut Louys frere de ce Charles, qu'on nomma le Cardinal de Guiſe, Archeveſque de Sens. Le quatriéme, un autre *Louys* encore Archeveſque de Reims, comme Charles ſon oncle ; il fut tué à Blois avec Henry Duc de Guiſe ſon frere. Le cinquiéme fut, Charles, dit le Cardinal de Vaudemont, frere de la Reyne Loüiſe. Il y en eut auſſi d'autres de grande naiſſance, un de la Maiſon de Luxembourg, qui fut Philippe Eveſque du Mans : Un de la Maiſon de Longueville, ſçavoir Jean Eveſque d'Orleans : un de la Maiſon d'Albret ; qui eſtoit Amanjeu Eveſque de Laſcar : Un de la Maiſon de Gramont, qui fut Eveſque de Poitiers, puis Archeveſque de Toulouſe, on le nommoit Gabriel : Un de la Maiſon de Strozzi (il s'appelloit Laurent) Eveſque de Beziers ; Un de la Maiſon de Joyeuſe, c'eſtoit François Archeveſque de Toulouſe. Celuy-cy veſcut ſous les Rois Henry III. & Henry IV. & Strozzi ſous Charles IX.

Preſque tous les autres, au nombre de dix-huit ou vingt ; eſtoient auſſi gens de qualité, & furent elevez à cette dignité éminente, les uns, mais en tres-petit nombre, par leur ſeul merite, comme Jean du

Bellay Eveſque de Paris, & George d'Armagnac, fils de Pierre Baron de Cauſſade, qui eſtoit baſtard de Charles dernier Comte d'Armagnac; la pluſpart pour avoir bien ſçeu faire leur cour, ou pour s'eſtre trouvé parens de la faveur : comme Philippe de la Chambre ; Adrian de Gouffier Boiſy, frere d'Artus grand Maiſtre de la Maiſon du Roy; Jean le Veneur, Eveſque de Liſieux & grand Aumoſnier de France; Jacques d'Annebault, frere de l'Amiral de ce nom; Claude de Longvic Givry, Eveſque de Poitiers; Antoine Sanguin * qu'on nommoit le Cardinal de Meudon; Odet de Chaſtillon, neveu du Conneſtable de Montmorency; & George d'Amboiſe, ſecond du nom, auſſi Archeveſque de Roüen, comme ſon oncle. Quant à Pierre de Gondy, fils du Mareſchal de Rais, & Eveſque de Paris, il fut créé Cardinal à la recommandation de la Reyne Catherine; comme auſſi René de Birague Gentil-homme Milanois, qui avec cette dignité eut la Charge de Chancelier de France. ECCLISIE.

* Il eſtoit neveu de la Ducheſſe d'Eſtampes.

Il y en eut quelques autres de moindre naiſſance, à qui les emplois des finances, ou de la robe, acquirent cette dignité, comme Antoine Duprat, Jean Bertrandi, & Philippe Babou la Bourdaiſiere.

Mais ce ne fut ny le ſang, ny la haute faveur qui reveſtirent Arnaud Doſſat, & Jacques Davy du Perron de la pourpre ſacrée : elle fut la recompenſe de leurs ſervices, de leur grande capacité, & de leur rare erudition. Doſſat n'eſtoit que le fils d'un Payſan du Dioceſe d'Auch; & du Perron d'un Miniſtre Huguenot de baſſe Normandie, mais Gentil-homme.

Il y eut auſſi un grand nombre d'illuſtres Eveſques, de la promotion deſquels on peut dire la meſme choſe que nous avons dit de celle des Cardinaux. Je remarque à Siſteron, Laurent Bureau excellent Predicateur pour ce temps-là; il avoit eſté Religieux Carme, & Confeſſeur des Rois Charles VIII. & Loüis XII. à Treguier, Jean du Calloüet fameux Docteur en droit civil & canon : il mourut l'an 1504. à Luçon, Pierre de Sacierge, que Loüis XII. fit Chancelier, & Preſident de Milan. A Marſeille, Claude de Seiſſel Savoyard de naiſſance, dont les écrits ſont tres dignes d'eſtre leus, pource qu'ils ſont tous ſemez de ces ſalutaires maximes, qui ſeules peuvent faire la gloire des Princes & la felicité des peuples; il fut depuis Archeveſque de Turin. On voit à Rennes Bernard Bochetel qui ſervit de Secretaire aux Rois Loüis XII. & François I. mais enfin eſtant touché d'un remords de conſcience, ou par quelque autre motif, il quitta ſon Eveſché, dont en effet les fonctions ne compatiſſent guere bien avec les occupations de la Cour. Du temps de ces meſmes Rois, je trouve à Paris, puis à Sens, Eſtienne Poncher, Tourengeau de naiſſance, qui avoit eſté Preſident au Parlement, Chancelier de Milan, & de l'Ordre du Roy, & Garde des Seaux de France ſous François I. A Riez, puis à Vence & après à Avranches, * Robert Cenault; A Maſcon, Pierre Chaſtelain

Eveſques.

* C'eſt Robertus Cenalis.

EGLISE. Grand Aumoſnier de France ; Et à Maguelonne, Guillaume Pelicier. Ces trois furent élevez en conſideration des bonnes lettres. Chaſtelain fut celuy qui avec le docte Budée donna le deſſein au Grand Roy François d'inſtituer les Profeſſeurs Royaux à Paris, & qui choiſit les premiers, dont Pelicier en eſtoit un. Du temps de Henry II. je trouve à Lavaur Pierre Danez que François I. avoit appellé de l'Univerſité de Bourges où il profeſſoit la Langue Grecque, pour le faire Precepteur de ſon Dauphin ; Et à Vienne, Charles de Marillac, qui l'an 1560. mourut de la frayeur qu'il eut que la Maiſon de Guiſe, contre laquelle il avoit parlé trop librement, ne l'envelopaſt dans le crime d'hereſie, ou dans la conjuration d'Amboiſe.

Du temps de Charles IX. & de Henry III. il y eut au Mans, Charles d'Angennes-Ramboüillet, à la loüange duquel on dit, que durant vingt-neuf ans de ſiege, il ne donna aucune Cure qu'à la recommandation du merite, ayant pour cét effet dreſſé un Regiſtre de ceux qu'il en croyoit les plus capables. A Nevers, Arnaud Sorbin, qu'on ſurnomma de ſainte Foy, parce qu'il avoit eſté Curé d'une Paroiſſe de ce nom ; il paſſoit pour grand Theologien & pour eloquent *Predicateur*. A Orleans, Jean de Morvillier, natif de la ville de Blois ; la Reyne Catherine le mit dans le Conſeil du Roy, où il fut toûjours oppoſé au Chancelier de l'Hoſpital, parce qu'il aſpiroit à avoir les Sceaux, comme en effet il les eut. Auxerre ſe glorifie d'avoir eu pour Paſteur Jacques Amiot, natif de Melun, de fort bas lieu, mais homme de belle literature ; Henry II. le donna pour Precepteur à ſes enfans, & le fit Abbé de Belloſane ; puis Charles IX. l'un de ſes Diſciples le nomma à l'Eveſché d'Auxerre. Valence eut Jean de Montluc, qui fut trop vacillant en la Foy, quoy que tres-docte & avec cela tres-habile Negociateur, ayant eſté employé en ſept ou huit celebres Ambaſſades. A Tours nous trouvons, Simon de Maillé, *fort* ſçavant en Theologie & dans la lecture des Peres, qui fut tiré de l'Ordre de Ciſteaux où il eſtoit Abbé, pour eſtre promû à l'Archeveſché. A Aire, François de Foix Candale, oncle de la femme du Duc d'Eſpernon, tres-verſé dans les belles lettres, dans la Philoſophie de Triſmegiſte & de Platon, & dans la Chymie. A Chaalons, Pontus de Thiard, Poëte & Mathematicien, choſe ſinguliere ! qui mourut âgé de quatre-vingt quatre ans. A Evreux, Claude de Saintes, Predicateur vehement, & Theologien de grande reputation : & à Senlis, Guillaume Roſe, qui s'eſtoit auſſi rendu fort fameux par ſes Sermons. Ces deux eſtoient paſſionnez ligueurs. Saintes fut pris dans Louviers, avec la ville, par les Royaliſtes l'an 1591. & mené à Caën, où il mourut en priſon, comme nous l'avons dit cy-deſſus. Roſe eut auſſi à ſouffrir beaucoup de chocs aprés la decadence du party ; mais il s'en tira heureuſement, & changea ſon Eveſché avec celuy d'Auxerre. A Clermont, fut Eveſque Antoine de ſaint Nectai-

re, qui s'employa fort pour les intrigues de Catherine de Medicis; EGLISE.
Et à Sées, Pierre Duval, du temps duquel vers l'an 1555. les Chanoines de ſon Egliſe reprirent l'habit ſeculier, comme ils firent durant ce ſiecle en pluſieurs autres Cathedrales. Le deſir de la reformation le faiſoit trop pencher du coſté des pretendus reformez. Louys Moulinet ſon neveu fut ſon ſucceſſeur. On remarque de luy, rare exemple d'un vray Paſteur! que durant vingt-ſept ans de ſiege, il ne fut abſent que ſix mois de ſon Eveſché, faiſant voir par là que les bons Eveſques trouvent leur plaiſir dans la reſidence, comme les mauvais y trouvent leur ſupplice.

Il n'y en eut point qui ſe ſignalaſſent davantage durant la ligue que Pierre d'Eſpinac, & Renaud de Beaulne; le premier Archeveſque de Lyon, & le ſecond de Bourges, tous deux de grande eloquence, & de plus grande intrigue; Eſpinac dans le party de la ligue, & Beaulne dans celuy du Roy; ils vécurent bien avant dans le Regne de Henry IV.

Sous ce regne il ne faut pas encore oublier Alfonſe d'Elbene Eveſque d'Alby, ny Arnaud de Pontac, & Nicolas l'Angelier genereux defenſeurs des droits de la liberté de l'Egliſe, celuy-cy Eveſque de ſaint Brieuc, celuy-là de Bazas; ny René Benoiſt, qui eſtant Curé de ſaint Euſtache à Paris, contribua beaucoup à la converſion du Roy Henry IV. & à le faire recevoir dans le ſein de l'Egliſe, ſans attendre pour cela les ordres de Rome. Ce Prince le choiſit pour ſon Confeſſeur, & il s'acquitta de cet employ en fort homme de bien; Aprés le Roy le nomma à l'Eveſché de Troyes: il eſt vray qu'il n'en put obtenir les Bulles, mais on peut dire hardiment qu'il les meritoit, quand ce n'euſt eſté que pour les meſmes raiſons pour leſquelles on les luy refuſa.

On ne doit pas appeller Eveſques ceux qui tomberent dans les erreurs des ſectaires, & que le Pape excommunia pour cela, ainſi que nous l'avons dit. Il n'y en eut pourtant qu'un de ces dix que nous avons marquez, qui embraſſa le Calviniſme; ce fut Jean Caracciol fils de Jean Prince de Melſe, Eveſque de Troyes, qui l'an 1565. abandonna ſon Eveſché pour prendre une femme. Il eſt vray que ſix ans auparavant, ſçavoir l'an 1559. Jacques Spifame quitta la Chaire Epiſcopale de Nevers pour ſe marier & ſe retirer à Geneve; mais ſi ſon exemple en monſtra le chemin à Caracciol: certes ſa malheureuſe fin l'en devoit bien détourner; car ſur je ne ſçay quel ombrage qu'on prit de luy en cette ville-là, on l'accuſa d'adultere, & on luy fit couper le cou pour ce crime pretendu. Eveſques qui tomberent dans l'Hereſie.

Dés le quatorziéme ſiecle, les lettres avoient commencé à refleurir, & pour ainſi dire, à jetter quelques plus vives étincelles, principalement en Italie. A meſure qu'elles découvroient leur éclat, elles enflammoient l'amour & la curioſité des gens de bon gouſt, qui eſtant ennuyez de la Barbarie des Eſcoles, & des fatras & des ergoteries dont Les bonnes lettres, & les ſçavans.

EGLISE. les livres de ce temps-là eſtoient pleins, s'appliquerent à rechercher les Auteurs Grecs & Latins des ſiecles polis, & les tirant de la pouſſiere des vieilles Bibliotheques, où ils eſtoient enſevelis, les mirent au jour par le ſecours de l'Imprimerie.

On s'étudia alors de parler auſſi bien Grec & Latin, comme du temps de la Republique d'Athenes, & de l'Empire d'Auguſte: Ceux qui s'addonnerent à l'étude des ſaintes Ecritures, voulurent auſſi s'acquerir une parfaite connoiſſance de la langue Hebraïque, ſans laquelle il eſt preſque impoſſible de bien entendre les livres du vieux Teſtament; Et en meſme temps la curioſité de ceux qui voyageoient dans le païs du Levant, en rapporta le deſir d'apprendre les langues Orientales, particulierement l'Arabe, dont la Turque eſt un idiome. Il eſt vray que ces doctes qui ſceurent ſi bien trouver le bel air des autres langues, ne le ſceurent point donner à la Françoiſe; au contraire ils la rendirent plus rude & plus obſcure qu'elle n'eſtoit auparavant, l'embroüillant de quantité d'ennuyeuſes allegations, de fauſſes phraſes, de tranſpoſitions fort dures, & de mots écorchez du Latin, dont le ſiecle auquel nous vivons, a bien eu de la peine à l'épurer.

Le Roy Charles VIII. ayma tous les beaux arts, mais il n'eut pas le temps de les cultiver. Louys XII. les favoriſa, eut de l'eſtime & de la generoſité pour les Sçavans; & fit rechercher les écrits des Anciens Auteurs, dont il dreſſa une Bibliotheque fort curieuſe. François I. le ſurpaſſa de bien loin en cette noble paſſion, comme il ſurpaſſa tous les Princes de ſon temps en magnificence & en liberalité. Son Regne, pour le dire en un mot, fut le regne des gens de lettres; il y en avoit une multitude incroyable & de tres-ſçavans, ſoit dans les langues & dans la connoiſſance de l'antiquité, ſoit dans la Juriſprudence, ſoit dans Philoſophie & dans la Medecine; ſoit dans les Mathematiques & dans l'Aſtronomie. Auſſi ce grand Prince les honora ſi genereuſement de ſes gratifications, des plus nobles emplois dans les affaires, & de ſa familiarité meſme, qu'il ſembloit vouloir partager ſon Eſtat & ſa grandeur avec eux.

Un volume ne ſuffiroit pas pour en marquer ſeulement les noms, & preſque tous ont eſté ſi excellens, chacun en ſon genre, que qui entreprendroit d'en trier quelques-uns de ce grand nombre, il courroit riſque de faire tort à ſon jugement, & au merite de ceux qu'il n'auroit pas nommez. Je marqueray ſeulement qne les Univerſitez abondoient en tres-doctes Profeſſeurs en Philoſophie & en Humanitez; Qu'on peut dire la meſme choſe de la Faculté de Medecine, qui juſques-là n'avoit eu qu'une imparfaite connoiſſance de la doctrine du divin Hippocrate; Que celle de Theologie eut des Docteurs plus ſçavans qu'elle n'avoit jamais eu, non pas peut-eſtre encore ſi éclairez pour la poſitive, comme nous en voyons aujourd'huy; Que toutes les grandes magiſtratures furent remplies d'hommes tres-profonds

en ſcience, & preſque tous d'une ſinguliere vertu ; Et qu'il n'y eut jamais tant de Juriſprudence dans les Parlemens & dans le barreaux, ny tant de capacité & de ſolides raiſonnemens parmy les Avocats.

J'ajouſteray que la Poëſie Françoiſe, qui juſqu'à ce temps-là n'avoit preſque eſté qu'une rimaillerie groſſiere, ſans beaucoup d'art & d'invention, commença à ſe décraſſer & à ſe vouloir parer des ornemens de l'antiquité : Mais les meſmes qui travailloient à luy rendre cette douce harmonie, qui n'a eſté inventée que pour élever l'ame à des choſes ſublimes & divines, la déreglerent malheureuſement par le mauvais uſage qu'ils en firent. Car s'étudiant par une complaiſance criminelle à flatter la vanité & les paſſions impudiques de la Cour, ils metamorphoſerent, ſi je l'oſe dire, les Muſes en Sirenes, & abaiſſerent ces nobles filles du Ciel à quelque choſe de plus honteux que la mendicité & l'eſclavage.

F I N.

Allegre, Seigneur Auvergnat. 268
Allemagne en troubles. 17. 18. 25. 26.
Allemagne. Les Princes d'Allemagne recherchez par les Huguenots de France. 90
Le Baron d'*Allemagne*. 242
Amazone Françoiſe. 283
Ambaſſadeurs. Voyez *Préſeance*.
Amboiſe (George d') Cardinal Prelat tres-ſage, & Miniſtre d'Etat, genereux & bien-faiſant. 546
Amboiſe. Voyez *Buſſy*.
Amedée, frere baſtard du Duc de Savoye, & la perte qu'il fit au fort de Moreſtel. 311
Amiens ſurpris par l'Eſpagnol avec des noix. 377. repris peu aprés. 384
Amiot (Jacques) Abbé de Bellozane. 15
Amourettes dans les intrigues & myſteres de l'Eſtat. 171
Amoureux, guerre appellée de ce nom. 208
Amurath III. 424
S. *André*, Maréchal de France. 2
Sa mort. 50
S. *André*. Le Maréchal de ſaint André, Seigneur auſſi vaillant que ſpirituel & poly. 58. 60. 81. 83. 91. 96. 102. ſa mort. 102
Angennes (Charles d') Evêque du Mans. 270
Angers, le chaſteau ſurpris par une lâche & cruelle trahiſon. 236
Angleterre en troubles. 8
Angleterre, ſes Ambaſſadeurs au Traité de Vervin. 391. paix entre l'Angleterre & l'Eſpagne. 452
Anglois chaſſez entierement de France. 45
Anglois contre les François. 107
Angouleſme. Le Duc d'Angouleſme frere naturel de Charles IX. 143
Annebaut, Admiral de France. 2. 3
Annebaut (Jacques) frere de l'Admiral de ce nom. 547
Annebaut (Iſambert du Bois) Gouverneur de la ville d'Ardres. 373
Année fatale à tous les grands Empires. 263
Année-Sainte. 410
Antibe pris à diſcretion. 327
Antoine, Duc de Vendoſme, épouſe Jeanne d'Albret. 8. 33.
Antoine, Roy de Navarre, Prince du Sang de France. 58. 73. 76. 77. 89. 91. il eſt bleſſé. 98. ſa mort. *là meſme*.
Dom *Antoine*, Prieur de Crato, fils naturel de Loüis Prince de Portugal. 204. 205. 217.
Antoine de Saint Nectaire, Evêque de Clermont. 548
Anvers, pillée. 201. conſpiration remarquable qui y fut découverte & repouſſée. 221
Aquila (Jean d') Capitaine Eſpagnol, fait des conqueſtes dans la Bretagne. 304
d'*Aramon*, Ambaſſadeur de France auprés du Turc. 6. 14. 16
Arbres fruitiers, qui porterent des fleurs & des fruits en moins d'une heure. 407
Arconas (François d') Comte de Touzaine, Ambaſſadeur à Rome de la part du Duc de Savoye. 406. 422
le Duc d'*Arcos*, en Eſpagne. 144
le Baron d'*Arcos*, & ſon coup hardy. 174
Ardres attaqué par l'Archiduc Albert, puis rendu. 373
Arles, pourquoy les habitans de cette ville tuent leur premier Conſul. 327. 339
Armagnac, Cardinal. 85. 109
Armagnac (George d') 547
Armée qui en paye une autre. 121. 122
Armée navale fort nombreuſe, équipée par Philippe Roy d'Eſpagne. 255
Armes à feu défenduës. 61
Arques, favory du Roy Henry III. 179. 213
Arreſt notable du Parlement de Paris. 347
Artois, irruption dans ce pays. 353. 355. 375
Aubépine qui fleurit hors de ſaiſon. 56
Aubry, Curé de Saint André des Arts. 346

Audiences, la Cour de Parlement en tint cinquante pour une ſeule cauſe. 12
Aveugle, Chef de ſorciers. 242
Aumale, Comté érigée en Duché, en faveur du fils du Duc de Guiſe. 3
Aumale (François d') devient Duc de Guiſe par la mort de ſon pere. 9. 10.
Aumale, commandant dans Roüen aſſiegé par le Roy. 284. 285. ſon entrepriſe ſur la ville de Saint Denis. 306 ſa mort. *la meſme*. Arreſt donné contre luy. 361. ſon fantoſme trainé en Greve. *la même*.
Aumont, Maréchal de France, 261. 271. conduit la Nobleſſe de Champagne. 282 323. eſt fait Gouverneur de Bretagne. 325. 350. ſa mort & ſon éloge. 368
Avocats obligez à ſouſcrire leur receu, & ce qui en arriva. 433
Aurilly. 220
La Confeſſion d'*Auſbourg*. 88. 98. 99.
Autriche (Jean d') fils baſtard de Charles-quint. 144. 145. Gouverneur des Pays-bas. 201. 202. ſa mort. 203
Autriche (Anne-Marie-Maurice d') femme du Roy Loüis XIII. 428
Auvergne. Voyez *Provinces*.
Le Comte d'Auvergne & ſa conſpiration contre Henry IV. 407. ſon intrigue avec l'Eſpagne. 460. il eſt arreſté. 461. on luy fait ſon procés. 466
Aymar ou *Emar*, de Chates. 284. 545

B

BALAGNY, fils naturel de l'Evêque de Valence. 162. 273
Balagny. 284. 296. 353. 361. 364
La Dame de *Balagny*, & ſa vertu guerriere. 365. ſa mort. 366
Balſac (Henriette de) fille du Seigneur d'Entragues. 407. 414
Bandis en France. 138
Banqueroutiers punis du dernier ſupplice. 498
Bapteſmes remarquables. 481
Bar, Duché donnée au fils du Duc de Lorraine, qui épouſe Madame Catherine, ſœur du Roy Henry IV. 396. il ſe ſepare d'avec elle, & va à Rome au Jubilé. 411
Baronius, Cardinal, Confeſſeur du Pape Clement VII. travaille à l'abſolution du Roy. 364
Barraut (Emery-Joubert de) envoyé en Ambaſſade vers le Roy d'Eſpagne. 427
Barricades de Paris ſous le Roy Henry III. 252
Barriere (Pierre) criminel de leze-majeſté au premier Chef, ſon ſupplice. 340
Barrois ou Duché de Bar, à la Souveraineté de laquelle François II. renonce en faveur du Duc de Lorraine ſon beaufrere. 62
S. *Barthelemy*. Maſſacre horrible fait ce jour-là à l'endroit des Huguenots. 144. 146. 150. 153. ſa durée. 154. 158
Baſa, ſon crime & ſa mort. 216
Baſſompierre (Chriſtophe de) 129. 284
Baſtille de Paris, renduë lâchement au Duc de Mayenne. 317
Battory, Prince de Tranſylvanie. 424 Voyez *Sigiſmond*.
Baudouin, Juriſconſulte. 88
Baviere (Volfang de) Duc des deux Ponts. 129. 132. ſa mort. *la-meſme*.
Bauſſet, Gouverneur de l'Iſle & Chaſteau d'If. 380
Bayard, Chevalier, ſa priſon. 2
Bearnois. Voyez *Paris*.
Beatrix de Portugal, mere de Philebert Emanuel, Duc de Savoye. 204
Beaudiné ſe met du party Huguenot. 128. ſa mort. 154
Beaufremont (Claude de) ſieur de Senecey, Preſident pour la Nobleſſe aux Etats de Blois. 192
Beaulieu, Capitaine, l'execution de ſon deſſein le plus hardy que l'on puiſſe imaginer. 497
Beaune (Renaud de) Archevêque de Bourges, & Grand-Aumônier de France. 413
Beauvais la Nocle à quoy employé. 141

S. *Belin* (Gefroy de) Evêque de Poitiers. 268
Belin, Gouverneur de la ville de Paris. 342
Belin, Comte, Lieutenant du Comte de S. Pol. 372
Belle-garde (Roger de ſaint-Lary.) 165
Bellegarde pourvû du Gouvernement de la Forteresſe de Quillebeuf. 323
Belle-Iſle, diſtraite du Domaine d'une Abbaye. 161
Belle-Iſle, fils du Maréchal de Rais. 324. ſa mort. 368
La Marquiſe de Belle-Iſle prend l'habit de Feüillantine. 397
Belliévre, Ambaſſadeur en Pologne. 165
Belliévre (Pompone de) Chancelier de France, ſa diſgrace. 386. 472
Benoiſt (René) Curé de Saint Euſtache confere avec le Roy touchant ſa converſion. 337
Bernard, Seigneur de la Valette. 242. 254. 256
Berre en Provence, aſſiegé & pris. 311
Bertrandi, premier Preſident au Parlement de Paris, & enſuite Garde des Sceaux. 12
Bertrandi, Cardinal, Archevêque de Sens, & Garde des Sceaux de France. 59
Beſſay (Giron de) 167
Beze (Theodore de) 86. 87. 419
Bidoſſan (François de Saint-Paul) Gentilhomme Gaſcon, Gouverneur de Calais. 372. ſa mort. 373
Biez, Maréchal de France, ſa honte & ſa mort. 3
Bigarrats en Provence, & qui ils eſtoient 297
Bigot, député de Roüen aux Etats de Blois. 194
Birague, Garde des Sceaux. 153. 158. depuis Chancelier. 193. ſa mort. 224
Biron (Charles de Gontaud) eſt fait Maréchal de France. 122. 159. 160. 200. 209. 219. 223.
Biron, le plus conſiderable & le plus impetueux des Partiſans du Roy Henry IV. lors qu'il parvint à la Couronne. 279. 293. 298. 309. il eſt bleſſé. 319. ſes hardies remontrances 284. 286. 320. ſes mœurs & ſes qualitez. 324. ſa mort. *la-meſme.*
Biron, Maréchal de France, conſpire contre le Roy Henry IV. 348. 349. 356. 375. 379. 381. 403. 408. 409. 416. 419. va en Angleterre, où il s'entretient avec la Reine Eliſabeth. 428. le dernier jour de la gloire & du bonheur de Biron. 432. ſa conſpiration eſt découverte. 434. il eſt arreſté priſonnier. 437. le Roy Henry IV. donne commiſſion pour luy faire ſon procés. *la même.* ſa condamnation & ſa mort. 439
Biſongnes, nouveaux ſoldats. 140
Biſſexte. Quel Pape a fait travailler à l'année de Biſſexte, pour reformer le Kalendrier Julien. 219
Blanche de Caſtille. 336
Blaye. Voyez *Matignon*.
Bled à plus de ſix-vingts écus le ſeptier. 300
Blois. Voyez *Etats*.
Bochetel, Evêque de Rennes. 120
Bodin, ſa liberté Gauloiſe. 194
Bodin (Jean) Avocat du Roy au Siege de Laon. 267
Bois-Dauphin pris aux Etats de Blois. 261. eſt mis en liberté. 266
Bois-Dauphin commandant dans la ville du Mans. 288. reduction de Bois-Dauphin, & ſa récompenſe. 360
Bordeaux en trouble au ſujet du differend meu entre l'Archevêque & le Parlement de cette ville. 429
Voyez *Cordoüan*.
Boſc-Roſé, genereux Capitaine. 323. 324. 341
Bouchard, Chancelier d'Antoine, Roy de Navarre. 74. 76
Boucher (Jean) Curé de Saint-Benoiſt, ardent Ligueur. 346
Boüillon, Duc & Seigneur de Sedan. 96. 167. ſa mort & ſon teſtament. 249
Boüillon, Maréchal de France. 350. 353. 357. 361. 372. 379. 381. 403
Son procedé aprés la mort du Maré-

chal de Biron, de la conſpiration duquel il eſtoit complice. 441. 471. 472. 478
Boulogne renduë aux François. 11
Bouguier (François) notable perſonnage. 233
Bourbon, Duc de Montpenſier, fut, quoyque Prince du Sang, précedé par d'autres Ducs & Pairs qui ne l'eſtoient pas. 1
Bourbon, Cardinal, accompagne le Roy de Navarre en la conduite de la Reine d'Eſpagne. 60
Bourbon, Antoine & Loüis, deux freres qui portoient ce nom. 63
Bourbon le vieux, Cardinal, competiteur du Roy Henry IV. 280. Voyez *Charles* de Bourbon.
le jeune Cardinal de *Bourbon*, Chef & auteur d'un tiers party en France. 307. 309. ſa mort. 349
Bourdillon (Imbert) ſieur de la Platiere. 84
Bourdin, Procureur General au Parlement de Paris. 76
du *Bourg* (Anne) Conſeiller au Parlement de Paris, opiniâtre en ſa nouvelle Religion, ſon ſupplice. 64
Bourg, ville priſe & pillée. 416
Citadelle de *Bourg*. 422. 424
Bourges aſſiegé & pris. 96. cette ville rentre dans l'obéiſſance du Roy. 344
Bourgogne. Voyez *Provinces*.
Mouvemens excitez en ce pays. 350
Bourgoin, Prieur des Jacobins, ſa mort tragique. 287
Bouteville. Voyez *Senlis*.
Bouvens, Gouverneur de la Citadelle de Bourg. 424
le *Brabant* s'oppoſe à recevoir l'Inquiſition que le Roy d'Eſpagne y vouloit établir. 116
Bragadin, Gouverneur de Famagouſte, écorché tout vif. 145
Bragance (Jean Duc de) 204. 205
Brandie, Gouverneur du Chaſteau de Montmelian, ſa timidité. 417. 418
Brandons de feu en l'air. 481
Breſſe échangée avec le Marquiſat de Saluſſe.
Bretagne, en quel temps fut établi le Parlement dans cette Province.
Bretagne attachée au Duc de Mercœur, 286. mouvemens & troubles ſuſcitez en cette Province. 350. aſſemblée de la Nobleſſe de Bretagne.
Briare, ſon canal. 462
Brie, pluſieurs villes priſes en cette Province. 363
Brigandage univerſel. 267. 268
Briquemaut vieux Gentilhomme Huguenot & ſon ſupplice. 139. 157
Briſſac, Gouverneur de Piémont. 14. eſt fait Maréchal de France. *la même*.
Briſſac eſt fait Gouverneur de Picardie. 61. 63. 76. ſa mort. 110
Briſſac, commandant dans la ville de Roüen, aſſiegée par le Roy Henry IV. 284. 388
Briſſac, ſucceſſeur de Belin au Gouvernement de Paris. 342. 344. eſt fait Maréchal de France. 345
Briſſon, Preſident. 264. 267 eſt pendu par les gens de la Ligue. 316
la *Broſſe*, Seigneur Bourbonnois envoyé en Ecoſſe. 65
Broſſe, Seigneur de Picardie fort genereux. 273
Brouage, place bien fortifiée. 140. 236
Bruneau, Secretaire de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne pourquoy priſonnier à la Baſtille. 477
Bruſlard (Nicolas) ſieur de Sillery. 386 Voyez *Sillery*.
le *Bucentaure*, grand vaiſſeau de Veniſe. 178
Budos (Loüiſe de) femme du Connétable de Montmorency, ſa mort remarquable. 398
Bueil (Honorat du) ſieur des Fontaines, Gouverneur de Saint-Malo, malheureuſement aſſaſſiné. 297
Bulles du Pape, caſſées & revoquées. 389
Buoux, Gouverneur de Forcalquier. 339
de *Burgos* Cardinal, qui reçoit la fille de France nouvellement mariée au Roy d'Eſpagne, & conduite par le Roy de

Navarre. 60
Burſaux, Edits ainſi appellez. 203
Buſſy d'Amboiſe, favory du Duc d'Alençon. 184. 189. ſa mort. 207
Buſſy-le-Clerc, de tireur d'armes devient Procureur au Parlement, & ſes entrepriſes extraordinaires contre les Officiers des Cours Souveraines de Paris. 263. 264
Buſſy, faux-brave, & ſa longue vie. 317.

C

CAbales publiques. 332
Caën, ville & chaſteau rendus au Roy Henry IV. 284
Caëtan, Cardinal, Legat en France, & ſa conduite. 288. ſa Lettre circulaire aux Evêques de France. 290
Cahors, capitale de ſa Province, forcée & horriblement ſaccagée. 209
Calais, Traitez faits en cette ville. 45. 47. aſſiegé & pris par l'Archiduc Albert. 371
Calatagirone (Bonaventure de) General des Cordeliers. 377. Patriarche de Conſtantinople. 406. 410
Calvin, ſa naiſſance, ſes commencemens & ſon progrés. 518. en quel temps, & en quel lieu il tint ſon premier Synode. 519. 524. ſon portrait. 525. l'homme le plus éloquent de ſon temps. *là meſme.* ſes mœurs plus reglées que celles de Luther. 525. ſes bonnes & mauvaiſes qualitez. *la même.* par quel moyen il s'inſinua adroitement dans l'eſprit de ſes Sectateurs. 525
Calviniſtes, en Pologne. 163. quels deſordres ils ont cauſez en France. 533. Voyez *Heretiques.*
Cambray aſſiegé. 215
Cambray perdu. 360. 361. 362. 363. 366
Campagnols (Bertrand) ſieur de Batras. 372
Champian (Edmond) Jeſuite. 214
Canal. Voyez *Briare.*
S. *Caunat*, Gouverneur de Pertuis. 339
la *Capelle* aſſiegée. 348
Capet, ſa maiſon. 193
Caraccioli (Pierre) Duc de Melſe, ſa mort. 14
les *Caraffes*, neveux d'un Pape, pourquoy condamnez à mourir. 51. 52
Leurs intrigues dans le Conclave. 66
Carces, ſa fin funeſte dans Marſeille. 233
Carces, faction du Comte de ce nom dans la Provence. 297. 311. 339. 351
Carciſte, nom de faction en Provence. 184. 206
Cardeur de laine qui ſemoit de fauſſes doctrines, ſon ſupplice. 213
Cardinaux, juſqu'au nombre de douze en France, ſous le regne du Roy Henry II. 3
Cardinal. Rang prétendu par les Cardinaux dans les Aſſemblées generales. 85
Carette (Alexandre) Marquis de Final. 434
Carmagnoles perdu pour la France. 260
Carouges, Taneguy le Veneur. 76
Carrabins, quelle ſorte de gens-d'armes c'eſtoit. 291
Caſal, entrepriſes ſur cette ville. 32
Caſaques de drap blanc. 94
Caſaux (Loüis de) & ſon credit dans Marſeille. 311. 369
Caſaubon (Iſaac) Profeſſeur Royal en Langue Grecque. 411
Caſimir (Jean) fils de Loüis Electeur & Comte Palatin. 120. 121. 123
Caſimir, Prince Palatin. 314
Caſtelnau de Chaloſſes, Chef des Huguenots. 68. ſon ſupplice. 69
Cateau en Cambreſis, lieu où fut fait un Traité de Paix. 387. 392
Catelet aſſiegé. 300
Catherine de Navarre, ſœur du Roy Henry IV. 129. 158. 220. 245
Catherine de Portugal, femme de Jean de Bragance. 204. 205
Catherine, femme du Comte de Boucharge, morte ſous le faix de ſes pieuſes auſteritez. 244
Catherine, ſœur du Roy Henry IV. ſes intrigues avec le Comte de Soiſſons. 307. 330. ſon mariage avec Henry Duc de Bar. 393 396. ſa mort. 457.

S. *Catherine*, forteresse dans le pays de Bresse. 419. Voyez *Savoye*.
Catholiques, en grand nombre enveloppez dans le massacre de la saint Barthemy. 155
Catholiques nouveaux, & qui ils estoient sous Charles IX. 161
Cavagnes, Maistre des Requestes, Huguenot, & son supplice. 157
Cesar Monsieur, fils aîné de la Duchesse de Beaufort. 388. avantagé de la Duché de Vendosme. 389
Chabot-Jarnac, duel fameux entre luy & la Chastaigneraye. 4
Chabot (Guy) sieur de Jarnac, Gouverneur de la Rochelle. 121
Châlons, où il y avoit une Chambre qui faisoit partie du Parlement séant à Tours, & son Arrest contre les Bulles du Pape Gregoire XIV. 309
Chambres ardentes etablies contre les Huguenots. 62
Chambret, Gouverneur du Limousin. 350
Champagne. Voyez *Provinces*.
Chance retournée. 303
Chandon (Antoine de) Maistre des Requestes. 83
Chantilly, maison & bois à dix lieuës de Paris. 273
Chanvallon. Voyez *Harlay*.
La *Chapelle*-Marteau, Prevost des Marchands de la ville de Paris. 262
Charles de Lorraine, Archevêque de Reims. 1. est fait Cardinal. 3
Charles-quint Empereur, son peu de paroles. 7. le mauvais état de ses affaires & de sa santé. 16. il se sauve honteusement. 18. 19. la fin de ses exploits. 28. sa resolution de renoncer à la Souveraineté. 34. 39. sa mort. 46
Charles Duc de Savoye, sa mort & ses bonnes qualitez. 24
Charles, neveu du Pape Paul IV. 34
Charles, second fils du Roy Henry II. 54
S. *Charles* Borromée est mis aux nombre de Cardinaux. 66
Charles IX. son avenement à la Couronne, & son regne. 81. son sacre 83. sa majorité. 107. 164. 165. sa mort. 170
Charles, Duc de Lorraine. 104. 110
Dom *Charles* fils unique de Philippe II. Roy d'Espagne, est arresté & fait mourir par son pere. 123
Charles, Marquis de Brandebourg. 157
Charlemagne, & ses descendans, quels ils étoient. 193
Charles-Emanuel, Duc de Savoye. 211
Charles, Cardinal de Bourbon. Voyez *Bourbon*. 229. 232
Charles, Cardinal de Bourbon, proclamé Roy sous le nom de Charles X. 282. 284. 288. sa mort. 295
Charlotte, sœur du Duc de Boüillon. 249
Charlotte Catherine de la Trimoüille, femme du Duc de Guise, accusée de la mort de son mary. 250
Charon (Jean) Prevost des Marchands. 153
Chartres, un des greniers de Paris. 122
Le Vidame de Chartres. 135
Chartres assiegé par le Roy Henry IV. 307
Chasseron, Baron. 292
Chasteau-Thierry, assiegé & pris par le Duc de Mayenne. 307
Chasteau-Martin, Marchand de la Franche-Comté, habitué à Bayonne, sa conspiration, & son supplice. 326
Chastel (Jean) son crime de leze-majesté au premier Chef, son interrogatoire, son supplice. 354
Perquisition faite au sujet de Jean-Chastel dans le College de Clermont. 355
Chasteleraud assiegé. 134
Chastillon, Cardinal. 76. 127. 147
Chastillon, General d'Armée. 208. 209. 236. 248. 271
La *Chastre*. 158. 160. 196. 269
La *Chastre* rentre dans le party du Roy. 343
Chavagnac, Gouverneur d'Isloire. 196
Chavigny, Gouverneur de Chinon. 268
Chavigny, Seigneur auquel Henry IV. avoit donné en garde le vieux Cardinal de Bourbon. 295

Chaumont en Baſſigny, où les villes de Champagne firent une grande Aſſemblée. 286
Chiverny, Garde des Sceaux. 176. 226
Chiverny, Chancelier de France rentré en grace. 298. ſa mort. 403
Chypre. Guerre entre les Venitiens & les Turcs pour l'Iſle de Chypre. 144
Claude, Fille de Loüis XII. mariée avec François Duc de Valois. 406
Clement (Jacques) parricide du Roy Henry III. 275
Clement VIII. obligé aux Eſpagnols de ſa promotion. 322. il refuſe l'abſolution au Roy Henry IV. 341. 362. ſa mort. 468
Clergé. Plaintes & propoſitions contre le Clergé dans les Etats. 86
Clergé aſſemblé à Mantes, ſon Decret touchant les Bulles de Gregoire XIV. 310. transferé à Chartres. *la-même*. Aſſemblée du Clergé à Paris pour rétablir la Diſcipline Eccleſiaſtique. 394 Aſſemblée du Clergé & ſa remontrance. 472
Clermont, Chef d'armée pour les Rochelois. 197
Clervant, Colonel des Suiſſes. 245
Cleves (Catherine de) veuve du Duc de Guiſe. 143
Cleves (Marie de) femme du Prince de Condé. 149
Clinton, Admiral d'Angleterre. 107
Cloche d'Arragon, pourquoy nommée miraculeuſe. 426
Clocher. Impoſts mis ſur les Clochers. 18
Coconas, Comte. 169
Colas, Vice-Sénechal de Montelimar, devient Gouverneur de la Fere par un crime. 308. 349
Coligny Chaſtillon (Gaſpard de) 32
Coligny, Amiral, ſon entrepriſe 39. 58. 66. 71. 72. 85. 89. 95. eſt ſoupçonné d'avoir part à l'aſſaſſinat du Duc de Guiſe. 104. 105. 106. 108. 115. 117. 123. 124. 125. 127. 130. ſa teſte miſe à prix. 135. 139. 149. il eſt bleſſé en revenant du Louvre. 151. 152. ſa mort. 154. comment fut traité ſon cadavre. 155. 156. ſon apothéoſe imaginaire. 159
Colique de Poitou. 160
Colloque de Poiſſy. 86
Colomb (Chriſtophe) 124
Colomne (Marc Antoine) General des Galeres du Pape. 145
Colonel du Regiment des Gardes, reglement pour les fonctions de cette Charge. 453
Combats mêlez avec les Carrouſels. 142
Comediens venus d'Italie en France. 199
Comete d'une grandeur extraordinaire. 199
Comete dont la couleur eſtoit fort changeante. 375
Commandeurs de l'Ordre du Saint Eſprit. 205
Le *Commandeur* de Chates. 218
Conchini, noble Florentin auprés de la Reine Marie de Medicis. 459
Concile. Propoſition du Concile National de France. 73. Concile General. *la même*. 85. 86. 89. Voyez *Trente*.
Condé (Loüis) Prince du Sang de France. 58. 66. Chef muet des Huguenots. 67. on luy fait ſon Procés. 76. il eſt condamné. 77. ſon ſupplice eſt differé. *la même*. ſa ſortie de priſon. 78. 98. eſt fait priſonnier de guerre. 102 104. 108. ſa mort. 130. le fils aîné du défunt Prince de Condé. 131. 149. 152. 153. 195. ſa mort par poiſon. 250
Confederez du Duc de Guiſe. 92. 95
Confederez en France. 122
Conſcience. Liberté de Conſcience donnée dans tout le Royaume. 105. 126
Conſeil du Roy partagé en deux avis. 181
Conſeillers du Parlement pendus à Toulouze. 157
Conſeil du Roy ſeparé en deux parties. 309. ſon Arreſt contre les Bulles du Pape Gregoire XIV. *la même*. & 330
Conſeillers du Parlement de Paris empriſonnez pour le fait de la nouvelle Religion. 64
Conſpiration remarquable contre les Guiſes. 67

Conſuls, quand établis en France. 109
Conty, Prince. 246. 249
Conty, frere du Cardinal de Vendoſme & du Comte de Soiſſons. 280. 299. 313. 324
Coqueluches, maladies fâcheuſes. 211
Coqueville, Gentilhomme Normand, ſon crime & ſa punition. 126
Corbeil aſſiegé inutilement. 101
Corbeil pris aprés un ſiege de ſix ſemaines, & repris en une nuit. 303. 304
Corbie, pris par l'armée du Roy. 304
Confrairie du petit *Cordon* dans la ville d'Orleans. 343
Cordoüan, tour de la ville de Bordeaux. 227
Corne en façon de celle d'un belier, formée à la teſte d'un Païſan, au pays du Maine. 401
Corſe, guerre en ce pays. 24
Corſes, peuples. 63
Coſſé, Maréchal de France. 139. 140. 146. 211. ſa mort. 219
Coſſeins, Meſtre-de-camp du Regiment Royal. 152
P. *Cotton*, Jeſuite, Confeſſeur du Roy Henry IV. 455. 456
Coulombiers, Gentilhomme Normand. 167
la *Cour* Royale ſe promene par toutes les villes du Royaume. 111
Couronne de fer ardent ſur la teſte. 25
Couronne. Par qui doit eſtre vuidée une queſtion importante, touchant une Couronne. 282
Courtras, bataille donnée en ce lieu. 247
Cracovie, ville Capitale de Pologne. 172 175
Crammer (Thomas) Archevêque de Cantorbery, Lutherien. 8
Craon aſſiegé. 324. 388
Crequy. 387
Crimes. Peu de grands crimes ſont pouſſez juſqu'au bout. 316
Criminel preſomptueux, puni à la fin 445
le Marquis de ſainte *Croix*, Chef d'Armée navale pour l'Eſpagne. 217. ſa lâche & barbare cruauté. 218
Croquants, quelles gens eſtoient. 358
Crotes, Gouverneur de Digne. 339
Croüy (Antoine de) Prince de Portian. 143
Cruſſol (Jacques de) Voyez *Dacier*.
Curez exemptz d'étapes. 109
Curez de la ville de Paris, pourquoy aſſemblez. 347
Curioſité auſſi ſotte qu'impie. 54
Curton, Marquis. 292

D

DACIER, Chef des Huguenots. 128. 135.
Daſis, Avocat General au Parlement de Toulouſe, maſſacré. 266
Dandelot, Colonel de l'Infanterie Françoiſe, Huguenot. 41. 42. 49
Dandelot, frere de l'Admiral Coligny, & Colonel de l'Infanterie Françoiſe. 58. 66. 72. 76. 93. 96. 101. 103. ſa mort. 131
Roy de *Dannemark*, pourquoy envoye des Ambaſſadeurs en France. 241
Dannemark (Anne de) femme de Jacques Stuard Roy d'Angleterre & d'Ecoſſe. 449
Danville, Gouverneur de Languedoc. 133. 138. 158. 160. 194. Voyez *Montmorency*.
Damville, frere du Connétable de Montmorency, eſt fait Admiral de France. 362
Dariez, ſecond Conſul de Marſeille. 233
Dataires de Cour de Rome commettent bien des abus. 13
David, Avocat en Parlement. 193
Dauphin, Prince. Voyez *Montpenſier*.
Dauphiné. Voyez *Provinces*.
Défiances remarquables. 280
Demandeurs taxez en Juſtice. 109
Démochares, Inquiſiteur. 62
S. *Denis* en France, ville renduë au Roy Henry IV. 298
Deputez nommez pour aller à Rome, aprés la converſion du Roy Henry IV. 363
Deſportes (Philippe) Abbé de Tyron, plus

plus fin Courtisan que Poëte agreable. 314
Desordre provenu d'un ordre esperé. 267. 268
Desordre universel & digne de remarque. 322
Desse, Gouverneur de Teroüenne. 23
Diane, Maistresse du Roy Henry II. qu'il fit Duchesse de Valentinois, & qui gouvernoit tout à sa volonté. 2. 12. 14. 18.
Diane, fille naturelle de Henry II. pupille. 4. 23
Diepe rendu à Henry IV. 284. assiegé par le Duc de Mayenne. 285
Diepois entreprennent un combat naval contre des Flamands. 33
Dijon. Voyez *Bourgogne*.
Dinan, fortifié & saccagé nonobstant la composition. 27. entrepris sur cette ville. 388
Disimieu, intime confident du Duc de Nemours. 355
Dispute remarquable entre un Evêque & un Ministre. 411
Diviser pour regner, estoit la maxime de Catherine de Medicis. 71
Dix, Conseil secret de ce nombre entre les Seize. 316
Dixmes. On oblige les Huguenots à payer les dixmes. 106
Dombes, le Prince de cette Terre devient Duc de Montpensier par la mort de son pere. 297. 304. 313. 324. 325. 348. 374. son mariage. 396. Voyez *Montpensier*.
S. *Dominique*, quand établit son Ordre. 47
Dona, Baron. 245. son adresse & son courage. 248. 249
Dorie, sa grande generosité. 16. 21. 24
Dorie, General des Galeres d'Espagne. 145
Dorie (Jean-André) Prince de Melphe. 319.
Dormy, President aux Enquestes. 108
Dourlens perdu. 360
Drou, Baron. 234
Dragut, Corsaire. 21. 24.
Dreux, bataille donnée prés de cette ville. 101
Dreux assiegé par le Roy Henry IV. 290. le siege levé. 291
Dreux (Jean de) sieur de Morainville, dernier masle de la maison de Dreux, issuë de Loüis le Gros, & sa mort. 296
Duel fameux en presence du Roy. 4
Duel remarquable. 200
Duel fameux entre Jean de l'Isle-Marivaut & Claude de Maroles. 281
Autre *Duel* fameux. 407
Edit contre les *Duels*. 412
Dugast, Capitaine au Regiment des Gardes. 262
Duranti, premier President au Parlement de Toulouse, massacré. 266.
Durat, General d'armée. 98
Duumvirs de Marseille. 368. 369
Dunkerque pris par le Maréchal de Termes. 46.

E

ECCLESIASTIQUES font des plaintes. 105. 106
des *Echelles*, Prestre Manceau, accusé de magie. 171
Ecosse en troubles. 5
Ecouan, Chasteau du Connétable de Montmorency. 2
Edits faits par Henry II. 18
Edits considerables pour les mariages clandestins & pour les enfans nez hors le mariage. 44.
Edit contre les Huguenots executé. 52
Edits Bursaux, pourquoy ainsi appellez. 203
Edits d'oppression & de rigueur. 203. 213. 231. 237. 241. 265.
Edits donnez en faveur des Ducs de Mayenne, de Joyeuse, & de Nemours par le Roy Henry IV. 367
Edits en grand nombre touchant la suppression de plusieurs Offices, qui avoient esté créés pendant les guerres. 429
Edits mémorables. 498
Edoüard, fils de Henry VIII. Roy d'An-

gleterre. 8. ſa mort. 24
Edouard, Prince de Portugal. 203
d'*Effiat*, Marquis. 268. 292
Egliſes déſolées. 105
Egmont, Admiral. 115. 123. 212
Egmont, Comte. 291
d'*Elbeuf*, Marquis, va en Pologne. 165. 234
Elbeuf, le Duc de ce nom, Gouverneur de Poitiers, & de toute la Province de Poitou. 349
Elections Canoniques. 394
Eleonor, ſœur du Prince de Condé, ſon mariage avec le Prince d'Orange. 482
Elizabeth devient Reine d'Angleterre. 48. eſt maltraitée par le Pape. *la-même*.
Elizabeth, Reine d'Angleterre. 65. 106. 143. 144. 148. 159. 161. 207. 210. 214. 495. 239. 244. les reproches qu'elle fit au Roy Henry IV. ſur ſon changement de Religion. 341. 372. 374. 391. le grand deſir qu'elle avoit de faire une entreveuë avec ce Roy. 427. ſa mort. 448
Eliſabeth, fille de l'Empereur Maximilien II. femme de Charles IX. 143. ſon couronnement 146. ſa mort. 171
Emanuel-Philbert, Duc de Savoye. 23
Emanuel, Roy de Portugal. 203
Emar ou *Aymar* de Chates. 284. 545
Empereurs, dont les noms, les temps & les regnes ſont aux marges de ce Livre. 111. 113. 182. 189. 355.
Enchantement ſans charmes. 2
Engaſtromytes, ce que c'eſt. 400
Entragues, favory du Duc de Guiſe. 200. 232. 254. 263. 460.
Entremont (Iacqueline d') femme de l'Admiral Coligny. 147
Ernſt, Archiduc d'Autriche. 175. 382. 386. 390. 395. 413.
Eſcars, conducteur de troupes. 138
Eſgarrevagues & Souliers ſon gendre, font ſoulever le peuple de Toulon. 339
Eſmandreville, Preſident en la Cour des Aydes de Roüen, pendu. 97
Eſpagne, ſeverité de ſon Conſeil. 116. cruautez des Eſpagnols envers les François. 124. comment vangées. 125. les Eſpagnols chaſſez des Pays-bas. 201
le Roy d'*Eſpagne* promoteur de la Ligue en France. 191
Sentimens & précautions du Roy d'Eſpagne à l'égard de la France pendant la Ligue. 285. 308. 318. Voyez *Etats. Feria. Mendoze.*
Les deſſeins & les projets du Roy d'Eſpagne ſur la Provence. 304. largeſſe de l'Eſpagne à une partie de la populace de la ville de Paris. 345. paix entre l'Eſpagne & l'Angleterre. 452
Eſpagnols ſortent de Paris aprés que le Roy Henry IV. y eut fait ſon entrée. 346. faction Eſpagnole à Rome contre la France. 363. ſix places priſes en un an ſur la France par les Eſpagnols. 374. nouveau ſujet de guerre avec les Eſpagnols. 426. grandes levées faites par l'Eſpagnol. 434. treves accordées entre les Eſpagnols & les Provinces-Unies. 484. 489. inhumanité plus que barbare des Eſpagnols dans l'expulſion des Mores. 497
Eſpagnoliſez, une des factions qui eſtoient dans Paris pendant les guerres civiles. 289
Eſparbez-Luſſan (Paul d') & ſa perfidie. 325
Eſpernay, aſſigée. 324
Eſpernon, favory du Roy Henry III. 240
la Terre d'*Eſpernen* érigée en Pairie. 213
Eſpernon contraire à Henry IV. 281. devient Gouverneur de Provence. 286. mal voulu. 328. 329. 339. 452
Eſpinac (Pierre d') Archevêque de Lyon Preſident pour le Clergé aux Etats de Blois. 192. 195. 250. 261
Eſpinoy, vertu militaire de la Princeſſe de ce nom. 215
S. *Eſprit*, quand & par qui l'Ordre du S. Eſprit a eſté inſtitué. 205
le Cardinal d'*Eſt*. 189
Eſſarts, Damoiſelle aimée par Henry IV. 499
Eſſex, favory de la Reine d'Angleterre. 215. 372. la teſte du Comte d'Eſſex plantée ſur la Tour de Londres. 428

Eſtouteville, Cardinal. 413
Eſt (Ceſar d') prétendant à la Duché de Ferrare. 385
Etats Generaux convoquez à Paris. 44. 45
Quelle eſt la cauſe ordinaire de la décadence des Etats. 57
Etats convoquez par Edit. 73
Tenuë d'Etats. 81. 85
Etats de Blois. 192. 195. 254. 257
Etats Generaux des Pays-bas. 201. 211. 213. 216. 222
ſi les *Etats* ont auſſi-bien leur periode que les hommes. 268
Etats aſſemblez à Tours au mois d'Octobre, & à Paris au mois de Novembre ſuivant. 282. au Louvre. 330. 332. aſſemblées des Etats redoutées par les Princes des derniers temps. 376
Etats ou Provinces-Unies. Voyez *Vervin*.
Etrées (Gabrielle) Maiſtreſſe d'Henry IV. 337. 396. ſa mort remarquable. 393
Eu, ville priſe par le Roy Henry IV. 284
Evêchez érigez dans les Pays-bas. 51
S. *Euphemie*, autrefois Patrone de la Sorbonne. 483

F.

FABIEN, neveu de Iules III. 28
Fabriques des Egliſes ſoumiſes aux impoſts. 18
Factions en France. 57. 60
Factions juſqu'au nombre de quatre dans Paris, outre celle des Royaliſtes. 181
Faction puiſſante deshonorée & ruinée. 318
Famagouſte aſſiegé & pris. 145
Famine horrible dans Paris. 300
Farneſe (Pierre-Loüis) fils baſtard de Paul III. 5. ſa mort & ſes enfans. 6
Farneſe (Alexandre) Duc de Parme. 201
Favas, Baron. 133
Favoris en regne. 179. 180. 184.
du *Faur* (Loüis) Conſeiller en la Cour du party Huguenot. 65.
Faux, Chambre de Iuſtice établie pour punir ce crime. 482
le Fort de *Fecamp*. 324
Federic, Marquis de Bade. 129
Federic, Comte Palatin du Rhin, de quelle maniere receut le Roy Henry III. lors qu'il paſſa par ſes terres pour aller en Pologne. 165
Femme dont l'affection envers ſon mary produit un effet remarquable. 445
Ferdinand, frere de Charles-quint, eſt élu Roy des Romains, & fait Empereur. 46. 50
la *Fere* en Picardie aſſiegée. 366
Feria, Ambaſſadeur d'Eſpagne. 331. 333. 335. 345
Ferrare, le Cardinal de ce nom, Legat en France, aſſiſte au Colloque de Poiſſy. 87
Ferrare, Duché retournée au Saint Siege. 385
Ferriere (Jean de la) Vidame de Chartres. Voyez *Chartres*.
Fervaques. 187. 189. 220. 221. 323
Feſtins remarquables par leur profuſion & à la foule des peuples. 199
Feüillans, Religion d'une nouvelle reforme, appellez Bernardins. 243
Fideles, les Huguenots ſont entendus par ce nom. 161
Figueroa (Gomés de) Gouverneur de Milan. 30. 32
Fille qui vit trois ans ſans prendre aucun aliment. 402
Finances, & le préſage de leur diſſipation future. 3
Changemens dans les Charges de Finance & de Judicature. 30. 31
Finances en deſordre. 461. 470
Financiers ſoumis à une Chambre Royale. 430. mœurs des Financiers. 482
Fiole pleine d'huile qui ſe garde à Marmoutier, dont Henry IV. fut ſacré à Chartres. 344
Fiſes, Secretaire d'Etat. 176
Flatterie de Cour dangereuſe au Prince. 180
Fleurat, Seigneur Auvergnat. 268
Florac, Sénechal d'Auvergne. 293

Florence attachée & favorable au Roy Henry IV. pendant la Ligue. 286. ſe declare contre la Savoye. 327. 364. 380. 393
Foix (Paul de) Conſeiller de la Cour, Huguenot. 64. 65.
Foix (Paul de) Archevêque de Toulouſe. 193
Foix (Marguerite de) mariée au Duc d'Eſpernon. 244
Foix (Loüis de) fameux Ingenieur. 227
Foix (Henry de) Comte de Candale, & ſa mort. 160
Fontaine-Martel, Gouverneur de Louviers. 309
Fontenelles, Baron, ſes crimes & ſon ſupplice. 441
Force. Nompar-Caumont-la Force, ſa mort. 154
Second fils du Seigneur de la Force, comment ſauvé le jour de la S. Barthelemy. 155
Foſſeuſe, la belle maiſtreſſe du Roy Henry IV. 208
Fourquevaux. 109
France, de quelle maniere elle eſt traitée par les Italiens. 36. 37
La France épouvantée. 42. Traité d'entre la France & l'Eſpagne. 48. queſtion agitée contre la France par les Eſpagnols à Veniſe touchant les Ambaſſadeurs de l'une & l'autre Nation. 49. le Gouvernement de France change de maximes en deux points. 51. les François ſont les meilleurs peuples du monde. 43. ordre ancien & neceſſaire de ce Royaume. 72. c'eſt un aſyle inviolable que la France ; chacun y eſt bien venu. 217
Ancien eſprit de ſes peuples. 85
France démembrée ſur la fin de la Race Carlienne. 279. diſpoſitions du dedans & du dehors de la France, à l'endroit des deux partis, ſçavoir du Roy Henry IV. & de la Ligue. 285
Soulevemens en France. 470
François II. fils aîné de Henry II. 54
Son regne 57. ſon ſacre. 60. ſes infirmitez. 64. 77. ſon voyage d'Amboiſe. 68. ſa mort. 77. ſes obſeques. 78
François, fils du Connétable de Montmorency. 54
Franche-Comté, quel deſſein on avoit formé ſur cette Province, 356. 357
Fuentes, le Comte de ce nom fait une entrepriſe ſur le Milanois & ſur les Griſons. 469
Fumée (Antoine) Conſeiller au Parlement de Paris, Huguenot. 65
Fumel, Baron envoyé en Ambaſſade à la Porte. 4

G

GABELLE établie de nouveau par le Roy François I. cauſe de grands troubles en Guyenne. 9
Gabelle revoquée & rachetée en la même Province. 31
Gabory (Eſtienne) Venitien. 124. Voyez *Floride*.
Galigay (Leonore) femme de Conchini. 469
Gand. La Pacification de cette ville, traité auquel on donna ce nom. 201
Ganre-Inchi, Gouverneur du Cambreſis. 200
Garbe (Dominique de) Evêque de Lodéve, Ambaſſadeur de France vers la Republique de Veniſe. 49
Garcias, fils de Pierre de Tolede. 29
le Baron de la *Garde*. 94. 141. 148. 160
Gardes, Regiment. Voyez *Colonel*.
Garnet, Jeſuite, pourquoy condamné à mourir en Angleterre. 475
Gaſcons affectionnez au Duc d'Eſpernon. 326
Gaſton de France, Duc d'Orleans. 493
Gebard. Voyez *Truchſes*.
Gelais-Lanſac (Guy de Saint) grand diſſipateur de biens. 325
Gembloux, bataille donnée en ce lieu. 201
Genebrard (Gilbert) ſon Sermon aux Députez des Etats. 330
Genes ſujette à la France. 24
Geneve ſous la protection du Roy de

France. 207. 210. 230. 419
Genlis fait priſonnier. 149
Georges, Moine de l'Ordre de S. Paul Hermite, ſes intrigues d'Etat & ſa mort. 14
Georges, Marquis de Brandebourg. 314
Givry, Gouverneur de Bric, ſon exploit de guerre tres-digne de remarque. 304. ſa mort cauſée par un deſeſpoir amoureux. 348
Glaçons, élevez en montagne ſur la Saone. 492
Goas, Baron. 133
Gondrin-la Mothe. 74
Gondy (Pierre de) Evêque de Paris. 189.
Gondy, Cardinal, ſa conference avec le Maréchal de Biron. 293. ſa charité envers ſon troupeau. 294 301. 315. 362
Gonzague (Ferdinand de) Gouverneur de Milan. 6
Gonzague, Cardinal. 100
Gordes défait par Montbrun. 183
Goufier, (Claude) ſieur de Boiſy. 171
Gourgues (Dominique de) ſon voyage en la Floride. 124. mal reconnu. 125
Gournay, fort baſti dans ſon Iſle. 324
Gouvernemens comment reglez & donnez par les favoris des Rois de France. 61
Gouvernement du Royaume, ſeule cauſe des haines mortelles entre les maiſons de Bourgogne & d'Orleans. 201
Gouvernemens prétendus & demandez en proprieté. 374
Gouverneurs qui ſe font acheter plus ou moins ſelon le beſoin. 342
Gramont, priſonnier. 174
Granvelle (Antoine de) Seigneur de Perrenot, Cardinal & Conſeiller de la Ducheſſe de Parme, Gouvernante des Pays-bas. 61
Gray, ville de Bourgogne. 357
Gregoire XIV. du party d'Eſpagne. 306. 308. ſa mort. 314
Gremian (Antoine) ſieur de Pleix. 124
Grillon, Meſtre-de-camp du Regiment des Gardes, refuſe d'aſſaſſiner le Duc de Guiſe, mais offre de luy faire mettre l'épée à la main. 260
Griſons, leur Ligue avec la Seigneurie de Veniſe. 469
Grollot (Jerôme) Bailly d'Orleans, condamné à mort. 76
du *Gua*, favory du Roy Henry III. 179
du *Guaſt*, Marquis, meurt diſgracié. 6
Guerchy, ſon courage. 154
Guerin, Avocat General au Parlement de Provence, pourquoy décapité. 12
la *Gueſle*, Procureur General. 275
Gueſle (François de la) Archevêque de Tours, ce qu'il demanda au Roy au nom du Clergé aſſemblé à Paris. 394
Gueux, nom de faction. 116. 201
Guiche (Philbert de la) Grand-Maiſtre de l'Artillerie. 251
Guidobalde, Duc d'Urbin. 6
Guierche, Vicomte, ſa mort. 313
Guillaume, Duc de Saxe. 120
Guillaume, Duc de Mantouë. 176
Guiſe. 57. 58. 61. 67. 71. 73. 74. 75. 89. 91. la mort du Duc de Guiſe. 103. 104. ſes obſeques & funerailles. 104. ſa veuve & ſes enfans pourſuivent la vengeance de ſa mort. 108. le jeune Duc de Guiſe. 133. 134. 143. 164. 183. 184. 186. 191. 193. 194. 196. 227. 228. 229. 231. 232. 234. 235. 238. 240. 241. 245. 248. 249. 251. 260. la mort du Duc & du Cardinal de Guiſe aux Etats de Blois. 261. leurs corps brûlez, & leurs cendres jettées au vent. 262
Guiſe. Quelle eſtoit la fureur des peuples pour la vengeance de la mort des Seigneurs de Guiſe. 281. de quelle maniere elle ſe ralantit aprés la mort du Roy Henry III. *la même*. Comment le Duc de Guiſe ſe ſauva du Chaſteau de Tours. 312. 318. cabale du Duc de Guiſe. 329. eſt nommé pour Roy dans les Etats par les Eſpagnols. 336. le Roy Henry IV. donne au Duc de Guiſe le Gouvernement de Provence. 368. 369
Guiſe. Comment l'Ecuyer du Duc de Guiſe luy ſauva la vie. 20. 39
le Cardinal de *Guiſe*. 38

Guitaud, Ligueur. 232
Guitry (Jean) ſieur de Chaumont. 167. 168. 245.
Guſman (Pierre de) ſon entrepriſe ſur le Milanois & ſur le pays des Griſons. 469
la *Guyenne*, Voyez *Provinces*.
Soulevement des Communes de la haute Guyenne. 352
Guyenne, grande ſedition dans toute cette Province. 360

H

HAINAUT, Province. 353
Halle, Jeſuite. Voyez *Garnet*.
Ham ville & ſon chaſteau. 360. la revanche de Ham. 362
Harlay-Sancy (Nicolas de) 208
Harlay (Achille de) premier Preſident au Parlement de Paris. 219. 263
Harlay (Jacques de) ſieur de Chanvallon. 221
Harlay (Achille de) premier Preſident au Parlement de Paris. 361
le *Havre* entre les mains des Anglois. 254
Hauſimont, Gouverneur de Bapaume. 333
de *Hautefort*, Lieutenant General. 271
Hennequin, Preſident au Parlement de Paris. 168
Henry II. ſon ſacre. 1. ſon portrait. 2. ſon alliance avec le Turc. 6. ſes voyages dans les Provinces de France, & juſques en Piémont. 8. il aſſiege la ville de Boulogne. 11. il rompt avec le Pape Jules III. 15. il fait la guerre à Charles-quint 16. ſon voyage & ſes conqueſtes en Lorraine. 19. ſon alliance dommageable avec le Pape Paul III. 35. 36. ſon armement contre l'Eſpagne. 46. 47. ſon projet d'alliance avec les Princes d'Allemagne. 51. il pourſuit les Religionnaires. 52. ſa mort, ſon éloge, le nombre & les noms de ſes enfans, tant legitimes que naturels. 53. 54
Henry, troiſiéme fils de Henry II. 54
Henry, Grand Prieur de France, fils naturel du Roy Henry II. 54. 180. ſa mort. 240 241
Henry III. autrefois appellé Alexandre. 83. 151. 153. 160. 162. eſt élû Roy de Pologne. 163. 164. 165. parvient à la Couronne de France. 170. 172. il ſort de Pologne ſans dire mot. 175. ſon arrivée en ce Royaume, & ſon regne. 179. ſon ſacre & ſon mariage. 183. ſes nobles mouvemens. 199. ſes devotions 123. 124. ſes pelerinages & ſes divertiſſemens. 243. ſa retraite hors de Paris, ce qui s'y paſſe, & ce qui s'en enſuit. 253. 258. 260. ſa retraite à Tours au ſortir de Blois. 268. il ſe loge à S. Cloud. 274. ſa mort. 275. ſes funerailles. 276. ſon corps porté à Compiegne. 282
Henry Prince de Navarre & de Bearn. 131. 143. 147. 148. 149. ſes fiançailles, & ſon mariage avec la Reine Marguerite. 150. 153. 158. 160. 162. 165. 167. 169. ſon évaſion. 187. 190. 191. 195. 196. 197. 198. 202. 206. 208. 209. 225. 227. 229. 238. 239. 241. 242. 245. 246. 247. 249. 255. 258. 259. 260. 273. 276
Henry IV. ſurnommé le Grand. Son avenement à la Couronne, quoy qu'il fût éloigné du dixiéme à l'onziéme degré de Henry III. ce qui ſembloit s'oppoſer à ſon droit. 279. ſa réponſe aux propoſitions de la Nobleſſe. 281. importance de ſa converſion. *la-même*. ſon voyage en Normandie, & le département de ſes troupes. 282. ſa maniere d'agir. 283. ceux qui tenoient ſon party. *là même*. ſon peu de troupes. 283. il eſt en danger d'eſtre inveſti. 284. il aſſiege Paris, & prend quelques autres villes. 287. ſes conqueſtes en Normandie, & ſon ſecours envoyé au fort de Meulan. 290. il gagne la bataille d'Ivry. 291. avantages qu'il remporta en Auvergne & ailleurs. 293. 294. il met pour une ſeconde fois le ſiege devant Paris. 295. 296. les eſprits & la fortune diſpoſez en ſa faveur. 298. ſa pruden-

ce & ſa bonté pour empêcher le pillage de Paris. 301. il en leve le ſiege. 303. diviſion parmi ceux de ſon party. *là même.* ſa nouvelle entrepriſe ſur Paris. 306. ſes proſperitez troublées. 312. il retourne en Normandie. 315. & vient au ſiege de Roüen. 318. il eſt bleſſé. 319. il pourſuit le Duc de Parme. 321. ſes inquietudes. 322. ſa pente & ſon inclination à la paix. *là meſme.* ſon voyage à Tours. 332. il fait eſperer ſa converſion. *la même.* il la reſout. 334. il l'execute. 337. 338. conjurations contre ſa perſonne. 340. ſon abſolution luy eſt refuſée à Rome. 341. ſon ſacre dans Nôtre-Dame de Chartres. 344. ſon entrée dans Paris, & ce qui s'y paſſa. 345. il accorde la paix au Duc de Lorraine. 351. dangers qu'il courut auprés de l'Archiduc Erneſt. 352. reçoit un coup de couteau dans la levre. 354. ſon voyage en Franche-Comté. 356. rencontre où il eut beſoin de toute ſa vertu & de toute ſa prudence. 357 ſes affaires avancées à Rome. 362. ſon abſolution par le Pape. 364. aprés la perte de Cambray il aſſiege la Fere ſur les Eſpagnols. 366. ſon chagrin pour le ſiege de Calais. 372. ſes plus penibles occupations. 375. il eſt affligé de la ſurpriſe d'Amiens. 378. il la reprend. 384. ſon voyage en Bretagne. 388. ſa réponſe aux Deputez du Clergé aſſemblé à Paris. 394. il devient malade. 396. ſon mariage avec la Reine Marguerite declaré nul. 396. 397. 399. 407. conſpirations contre ſa perſonne. 408. il traite du Marquiſat de Saluſſe avec le Duc de Savoye preſent à la Cour de France. 410. pourquoy il luy déclare la guerre. 416. ſon voyage en Savoye. 417. il eſt averty des intrigues de Biron. 419. ſon mariage avec Marie de Medicis. 421. il eſt offenſé par les Eſpagnols en la perſonne de ſon Ambaſſadeur. 426. ſon voyage à Calais & à Poitiers. 427. 433. ſon retour. 434. il découvre la conſpiration de Biron, & le fait punir. *la même.* ſon ſentiment pour la ville de Rome. 446. ſon voyage à Mets *la même.* il a deſſein de faire florir le commerce. 450. diverſes choſes qui luy cauſent des inquietudes. 452. ſa foibleſſe dans ſon domeſtique. 459. ſes baſtimens. 461. ſes divers deſſeins, & ſes divertiſſemens. 469. ſon voyage dans les Provinces éloignées de ſon Royaume. 471. il revient de ce voyage. 472. ſon entrepriſe ſur Sedan. 478. il y fait ſon entrée. 480. il fait ligue avec les Provinces-Unies. 494. ſes deſſeins ſur les mariages de ſes enfans. 500. il conclud une ligue avec le Duc de Savoye contre l'Eſpagne. *la même.* ſes deſſeins, ſes projets, & ſes ligues contre la Maiſon d'Autriche. 501. ſes nouvelles amours. *la même.* quelle eſtoit ſa plus forte paſſion 503. ſes grands fonds & ſes revenus. 507. ſa mort conjurée & publiée avant qu'elle arrivaſt. 508. les préſages & les préſentimens qu'il eut de ſa mort. 509. il eſt aſſaſſiné dans ſon carroſſe. 510. le nombre de ſes enfans naturels & legitimes. 513. ſon éloge. 514. ſes plus grandes qualitez, & ſes vertus Royales. 515

Henry, Cardinal, & Roy de Portugal. 203. 204. ſa mort. 205

la guerre des trois *Henris.* 245

entrevuë des deux *Henris* Rois. 270

Henry, Marquis de Pont, fils du Duc de Lorraine. 284

Henry, Duc de Verneüil, Gouverneur du Languedoc. 514

Henry II. de quelle maniere furent traitez les Heretiques pendant ſon regne. 526

Henry, Seigneur de Damville. Voyez *Damville.*

S. *Herem*, Seigneur Auvergnat. 268

Hercule, Duc de Ferrare. 37

Hercule, quatriéme fils de Henry II. nommé François en la Confirmation. 54

Hereſie, la connoiſſance de ce crime commiſe aux Magiſtrats ſeculiers, aux Evêques, aux Preſidiaux, & enfin au Parlement. 70. 526

Heretiques, leurs vieilles erreurs renouvellées. 518. leur conſtance dans les ſupplices. *la-même.* leur progrés en France. 527
Fureurs des Heretiques. 533
Heretiques. Voyez *Huguenots.*
Hermites de Saint Auguſtin, reformez. 542
Heſdin pris. 23
Heſdin-Fert, pourquoy ce nom fut donné à un lieu baſti par le Duc de Savoye. 28
Heſſe, Landgrave de ce pays. 17. 505
Heure fatale aux ſurpriſes. 136
Hieronymites, logez au bois de Vincennes. 243
la *Hilliere*, Gouverneur de Bayonne. 500
Hollande. Voyez *Gand.*
Sur quoy furent fondez les Etats de *Hollande.* 201
Hongrie. en troubles. 6
Hongrie attaquée par les Turcs pour la cinquiéme fois. 113
Horace, Duc de Caſtro, petit-fils du Pape Paul III. 23
l'*Hoſpital* (Michel de) Chancelier de France. 70. 93. 94. 107. 118. eſt diſgracié. 127. 150
l'*Hoſpital-Vitry* (Loüis de) mécontent du Duc de Mayenne, prend le party du Roy, & en eſt récompenſé. 342
l'*Hoſpital* (Paul Huraud de) Archevêque d'Aix. 428
l'*Hoſte* (Nicolas) Commis du ſieur de Villeroy, ſa trahiſon. 457. 460
Huguenots maltraitez à Paris. 42
Huguenots accuſez de faire des Aſſemblées nocturnes, & des abominations. 62. ſont punis. 63. 64. leur reſolution de prendre les armes. 66. leur attentat. 67. leurs ſupplices. 69. leur origine incertaine. 71. ſont favoriſez par la Reine Catherine de Medicis. 85. 86. Voyez *Colloque* de Poiſſy. 89. 90. 93. leur rage contre les Catholiques. 94. 98. ils excitent des troubles 99. Edit à leur égard. 104. leurs menées aux Pays-bas. 115. ils cauſent de nouvelles émotions en France. 117. 120. maſſacres d'Huguenots en pluſieurs lieux. 126. 127. ils ſont battus. 130. 131. 132. autre Edit 141. 142. nouvel Edit. 157. 160. 167. 168. 169. 173. 174. 188. 190. 195. 196. 197. 208. 209. 236
Huguenots mal-voulus. 453. leur Synode à Gap en Dauphiné. 451. leur rebellion cauſe la ligue. 535. les Calviniſtes ſont appellez du nom de Huguenots. 527
l'*Huilier* (Nicolas) Prevoſt des Marchands de la ville de Paris, Preſident pour le Tiers-Etat dans les Etats tenus en la ville de Blois. 192. 345. 347
Humieres (Charles de) Lieutenant de Roy dans la Picardie. 191. 304. ſa mort 360. ſa ligue. 536
Huraud-du-Fay, Chancelier de Navarre. 323. ſa mort. *la-meſme.*
Hurtaud, deux freres de ce nom, & leur changement de party. 325
Huyſon, Ambaſſadeur de France à Conſtantinople. 6
Hypocondres, à quelles fumées ils ſont ſujets. 223
Hyver remarquable. 146
Deſcription de l'année du grand Hyver. 492

I.

JACQUES baſtard d'Ecoſſe, & Comte de Mourray. 65
Jalouſies préjudiciables en pluſieurs manieres. 321
Janin, Preſident, député vers le Roy d'Eſpagne pour la paix. 308. 318. 496
Jarnac, journée d'une bataille appellée de ce nom. 130
Ibarra, (Diego d') Ambaſſadeur d'Eſpagne en France. 318. 352
Jean Frederic, Duc de Saxe, quel traitement luy fit l'Empereur Charles-quint. 5
S. *Jean d'Angely*, aſſiegé. 136
Jean III. Roy de Portugal. 203
Jean-Guillaume Duc de Cleves, ſa mort & ſa ſucceſſion miſe en litige. 504

B. *Iean-de-Dieu.* 542
Jeanne d'Albret épouſe Antoine de Vendoſme. 8
Ieanne de Suffolk, deſignée Reine d'Angleterre. 24
Ieanne, fille naturelle de Henry IV. Abbeſſe de Fontevraut. 514
Ieanne, Reine de Navarre. 534
Ieſuites, pourquoy bannis de France. 354. leur rétabliſſement. 447. 456. Henry IV. leur fait baſtir un College à la Fléche. 455. ils ſont puiſſans en Allemagne. 506. d'où vient leur inſtitution. 543
If, iſle & chaſteau. 380. 393
S. *Ignace* de Loyola. 543
Ignorance des ſiecles barbares. 515
Images de la Vierge & autres Saints miſes au coin des ruës de la ville de Paris. 65
Image de cire ſervant aux charmes. 169
Imagination, quelle eſt ſa force. 509
Impieté, ſon dernier effort. 518
Impoſts, extraordinairement exceſſifs. 231
Imprudence, la plus dangereuſe de toutes, quelle elle eſt. 74
Infantado, Duc, deputé du Roy d'Eſpagne. 60
Infante d'Eſpagne propoſée aux Etats pour eſtre Reine de France. 335
Infidelitez cruelles ſont en uſage. 131
Inquiſition, monſtre effroyable. 7
Inquiſition odieuſe & inſupportable aux Flamans. 115
l'*Intereſt* de la beſace entre les Jacobins & les Auguſtins. 86
Interim accordé aux Proteſtans d'Allemagne. 7
Interregne en France pendant trois mois. 172
Ioinville, le Prince de ce nom eſt arreſté & donné en garde au Duc de Guiſe ſon frere. 348. 441
Iour. Grands-Jours tenus en la ville de Tours. 5
Iournée memorable. 358
Joyeuſe. Ligue avec le Seigneur de Joyeuſe. 109. 138. 213. 224. 225. 228. 234. 236. 240. 243. ſa mort. 246. 250.
le Pere Ange de *Joyeuſe*, Capucin. 244. 253
la Vicomté de *Joyeuſe*, érigée en Duché & Pairie. 213
le Pere Ange de *Joyeuſe*, Capucin, quitte l'habit pour reprendre le commandement des Armées. 328. 397
Joyeuſe. Treve entre Joyeuſe & Montmorency. 287. la mort de Joyeuſe. 328. le Cardinal de Joyeuſe. 328. 364
Iſabeau de France, fille du Roy Henry II. épouſe à ſon malheur, à celuy de ſon pere & de toute la France, Philippe II. Roy d'Eſpagne. 53
Iſabelle de Portugal mere de Philippe II. Roy d'Eſpagne. 203. 204
Iſabelle-Claire-Eugenie, fille de Philippe Roy d'Eſpagne. 377. 390. quelle dot luy fut laiſſée par ſon pere. 394
Italie notablement changée à l'égard des François. 21. 22
Italiens, pourquoy mal voulus dans la ville de Lyon. 343
Iudicature. Changemens notables arrivez aux Charges de Judicature. 30
Iules III. & ſon élection. 11. 13. ſa mort. 34
Iules II. fait une conſtitution contre la Simonie. 515. entrepriſes de ce Pape. 516
Iurer ſouvent eſt une mauvaiſe habitude. 170
Iuſtice. Les honneurs & reſpects deus à la Juſtice, violez. 18
Iuſtice. Edit tres-ſalutaire pour le Reglement de la Juſtice. 66

K

KALENDRIER-Julien reformé. 219
Ker-Martin, Capitaine, pourquoy tuë le Marquis de Belle-Iſle, qui eſtoit de ſon party. 368

L

LAFIN, negociateur perpetuel, mais homme ſans foy. 351. 419

il eſt mandé en Cour. 432. 434. Voyez *Biron.*
Lagny aſſiegé & pris par le Duc de Parme. 503
Landereau envoyé de Portugal. 217
Landriane (Marcellin) l'un des Referendaires du Pape Gregoire XIV. ce qu'il fit en France. 308. 309
Languedoc reduit. 360
Langlois Echevin de Paris. 345. 347
Lanſac, Ambaſſadeur du Roy Charles IX. au Concile de Trente. 100. 120. 197
Lanſac (Urbain de S. Gelais) Evêque de Cominges. 266
Lanſac fameux Ligueur, ſon entrepriſe ſur le Mans, & ſur la ville de Mayenne. 296
Lanſquenets. 245. 248
Laon aſſiegé & pris. 348
Larcher, Conſeiller au Parlement de Paris, pendu par ceux de la Ligue. 316
Laval un des fils de Dandelot. 237
Lavardin, ſa mort. 154. 167. 242
Lavardin, receu Maréchal de France. 168
Laudonniere (René) Chef d'un armement naval. 124
Lavedan, Vicomte. 292
Lauré (Vincent) Nonce Apoſtolique. 165
S. *Laurent*, bataille donnée en ce lieu. 41
Laurent (Honoré du) Avocat General en Provence, député aux Etats pour le Tiers-Etat. 331
Laynez (Jacques) General de la Compagnie de Jeſus. 87
Leçon écrite en lettres de ſang. 52
Legat du Pape Paul III. en France, & ſon entrée à Paris. 38
Legat envoyé de Rome. 262. 269
Lenoncour, Cardinal, découvre les ſecrets de ſon amy. 307
Leon IX. meurt vingt-cinq jours aprés ſa promotion. 468
Leon X. Le Concordat qu'il fit avec le Roy François I. 516. 522
Leopold, Archiduc, Evêque de Strasbourg. 505
Lepante, fameuſe bataille donnée en cet endroit, où l'Armée Ottomane fut entierement défaite. 145
Lerme, Miniſtre du Roy d'Eſpagne. 427
Leſdiguieres (François de Bonne) ſon élevation. 183. 208. 209. 210. 236
Leſdiguieres, Chef des Huguenots. 287. 296. eſt ſubrogé en la place de la Valette. 327
Lettres humaines, & les Sçavans. 549
S. *Leu* vaillant Capitaine. 132
Levis (Anne de) Comte de la Voute. 286. Gouverneur du Limoſin. 325
Leyte, port en Ecoſſe aſſiegé. 65
Libelles diffamatoires ſemez par les Huguenots contre le Gouvernement de l'Etat. 63
Libelles diffamatoires brûlez, avec défenſes de n'en plus imprimer, ny garder. 347
Libertat (Pierre de) Bourgeois de Marſeille, ſes qualitez. 369
Liberté. Le vray fondement de la pretenduë liberté Evangelique des Proteſtans. 19
Ligue vraye ou ſuppoſée. 93. 109
Ligue, ſa naiſſance. 190. 192. 192. 230. on la propoſe au Pape. 230. 233. 234. 241. 250. 264. enſeignes ordinaires de la Ligue. 266
Ligue dans le Barrois. 204
Ligue offenſive & défenſive entre Philippe Roy d'Eſpagne, & les Princes Catholiques François. 231
Ligue, combien ſon party eſtoit grand au commencement du regne du Roy Henry IV. 283
Affoibliſſement de la Ligue dans l'Anjou, le Maine & la Touraine. 288. elle renouë ſes débris. 293. attentats de la Ligue 316. deshonorée par le Duc de Mayenne. 317
Ligue contre le Duc de Savoye. 327. quels eſtoient les Chefs de la Ligue, & leur reſolution aprés la converſion du Roy Henry IV. 341. les factions de la Ligue ſe réveillent. 374
Ligue projettée contre la Maiſon d'Autri-

che. 374. la Ligue prend fin. 393
Ligue défensive entre les Princes d'Allemagne. 606
Ligue renouvellée en France. 507. où furent tracez les premiers desseins de la Ligue. 535. ce qui s'en ensuivit. 536
Lignieres, son courage. 112
Limagne. Voyez *Provinces*.
Limosin en trouble. 471
Livarrot sert de second dans un duel fameux. 200
Livre. Le Roy ordonne de compter par livres, & non par écus. 443
Livron assiegé. 181. 182
Lizet, premier President au Parlement de Paris. 12
Lognac, Capitaine des quarante-cinq. 243
le jeune Duc de *Longueville*. 273
Longueville, sa subite irresolution. 280. il commande à la Noblesse de Picardie pour le Roy Henry IV. 282. il meurt par un étrange accident. 357. éloge de son fils & successeur. *La même*.
Lorge, fils de Montgommery. 168. 197
Lorraine. Mort du Cardinal de Lorraine. 12. 36. 50
Lorraine. Le Cardinal de Lorraine Prince de la Maison de Guise. 60. 63. 68. 70. 72. 76. 85. 87. 94. son voyage à Trente. 99. 100. 110. 111. 115. 128. sa mort. 182. Voyez *Guise*.
Lorraine (Marie de) mere de Marie Stuard, Reine d'Ecosse. 65
le Duc de *Lorraine*, Lieutenant General en France. 166
Charles de *Lorraine*, frere du Duc de Guise. 111
la *Lorraine* ravagée. 246
Le Duc de Lorraine prétendoit à la Couronne pendant la Ligue. 286. 304. 353. la paix accordée au Duc de Lorraine. 351. l'arrivée du Cardinal de Lorraine au Concile de Trente. 531. 532. Princes Lorrains. Voyez *Faction*.
Losieres. Voyez *Temins*.
la *Loue*, Maréchal-de-camp des Huguenots. 139
Loüis, Prince de Condé. 33
Louis, Duc de Béja, Prince de Portugal. 203
Louis XII. le meilleur des Rois. 259. 516. 520. 521
Louis XIII. vient au monde. 428. son entrée à Paris dans son berceau. *La même*. son Baptême. 481
Louise, mere du Roy François premier. 84
La Reine *Loüise*. 263
Louviers pris. 400
S. *Luc*, favory du Roy Henry III. 179
S. *Luc*, Gouverneur de Broüage, sa mort. 382
le Comte du *Lude*. 133
le Comte de *Luna*, Ambassadeur du Roy d'Espagne au Concile de Trente. 99
Lunettes d'approche, quand & par qui inventées. 493
Lusignan (Giron de) sieur de Bessey, Chef des Huguenots. 120
Lusignan, Chasteau en Poitou. 133
Lussan. Voyez *Esparbez*.
Luther, en quel temps commença son schisme. 516. 517
Causes du progrés du *Lutheranisme*. 518. autres causes qui l'arresterent. 519
Lutheriens bruslez en Espagne. 61
le Capitaine de *Luyne*. 192.
Luxe élevé par la maltoste. 430
Luxe renouvellé dans les calamitez publiques. 451
Luxembourg. Sebastien de Luxembourg, Martigues. 65. 128. sa mort. 137.
Sebastien de *Luxembourg*, en faveur duquel la Comté de Pentievre fut érigée en Duché. 171
Charles de *Luxembourg*, Comte de Brienne. 272
Luxembourg (Marie de) Princesse fiere & glorieuse. 388
Lyon entre dans le party du Roy Henry IV. 343
la ville de *Lyon* la porte dorée de la France. 452

M

MACHIAVEL, sa detestable politique. 343

Madere, isle & ville de ce nom. 125
Magie en France. 172
Mahomet III. 424
Maignelay, Marquis, Gouverneur de la Fere sur Oyse. 308. est assassiné. *la mesme.*
S. *Maigrin*, favory du Roy Henry III. 179
Maienne. Voyez *Mayenne.*
Maillé (François) & sa trahison. 272
Maillé-Benehard, Gouverneur de Vendosme, décapité. 287
Mailly (Madelaine de) sœur uterine de l'Admiral Coligny, & de son frere Dandelot. 58
Majorité des Rois à quel âge fixée. 107
Maison-fort, fils de la Chastre. 312
Maistre (Gilles le) premier President au Parlement de Paris, homme dévoüé à la faveur. 12. 52. 345. 346
Maladies cruelles en France. 211
Maladie nouvelle & bizarre qui commençoit par les cheveux. 402
Malcontens, quelle sorte de gens c'estoit. 161
S. *Malo* place importante, le changement qui y arriva. 297
Malthe assiegé par les Turcs. 113
Maltotiers Italiens. 192. 241
Mandelot, Gouverneur de Lyon. 248
Manducation, nom que les Heretiques ont donné à leur prétenduë Communion. 523
Manifestes publiez par le Roy de Navarre. 234
Mansfeld (Volrad de) 132
Mansfeld, Comte. 331
Mantoüe, le Duc de ce nom ligué contre la Savoye. 327
Manufactures de plusieurs sortes établies en France. 451. 452
Marcel II. n'est Pape que vingt & un jours. 34
Marcian, bataille donnée en ce lieu situé dans le Siennois. 28
Maréchaux de France, comment reglez. 3. créez en France jusqu'au nombre de quatre par le Duc de Mayenne. 329
Marguerite, fille de Henry II. mariée à Henry de Bourbon pour lors Roy de Navarre, & depuis Roy de France, sous le nom de Henry IV. 54. son mariage dissout d'avec ce Prince. 396. 398. 399. 407. elle avoit une petite Cour à Paris. 468. avantages qu'elle eut sur le Comte d'Auvergne. 480
Marguerite, sœur naturelle de Philippe II. Roy d'Espagne, femme d'Octave Duc de Parme, & Gouvernante des Pays-bas. 61. 115
Marguerite de France, Duchesse de Savoye. 176. sa mort. 177
Marguerite de Valois, ses fiançailles & son mariage avec le Roy Henry IV. 143. 147. 148. 149. 150. 225
Marguerite, fille de l'Archiduc Charles & femme de Philippe III. Roy d'Espagne. 395
Marguerite, Reine de Navarre, sœur de François I. 522. 524
Maris complaisans & interessez. 172
Marca, Archevêque de Thoulouse, ensuite de Paris, quel estoit son sentiment touchant les Annates à l'égard des Papes. 516
Mariages clandestins & d'enfans de famille faits sans le consentement de leurs parens ou tuteurs, défendus par Edit. 44
Mariages illustres. 396
Marie, fille unique de Jacques V. Roy d'Ecosse, mariée à François Dauphin de France, fils aîné de Henry II. 5. 46. sa prétention sur la Couronne d'Angleterre. 47
Marie, fille de Henry VIII. Roy d'Angleterre. 8. devient Reine. 24. son affermissement dans son Royaume. 25. ses fiançailles & son mariage avec Philippe Prince des Espagnes. 26. sa mort. 47
Marie, Reine, Regente d'Ecosse. 40
Marie, femme d'Alexandre Farnese Duc de Parme. 204
Marie-Henriette, fille naturelle de Henry IV. Abbesse de Chelles. 514
Mariembourg, ville. 26
Marillac, Archevêque de Vienne. 75
Mark (Robert de la) Seigneur de Se-

dan & Duc de Boüillon, eſt fait Maréchal de France. 3. 23
le Comte de la *Mark*, ſa mort. 249
Mark (Charlotte de la) premiere femme du Maréchal de Boüillon. 353
Henry de la *Mark*, Comte de Maulevrier, prétendu heritier de la maiſon de la Mark. 505
Marlorat, Miniſtre Huguenot. 86. ſon ſupplice. 97
Marnix (Philippe de) ſieur de Sainte Aldegonde, fort puiſſant dans les Pays-bas. 211
Marſeille, entrepriſe ſur cette ville. 233 234
Marſeille rendu au Roy Henry IV. 369
le Feſtin de *Marſigny*. 248. 249
Martinengue. 168
Maſſez, Lieutenant de Roy dans l'Angoumois. 350
Maſſon (Jean) premier Miniſtre des Huguenots à Paris. 42. 526
Maſtric aſſiegé & pris. 212
Matignon, Gouverneur d'Alençon. 157 168. 173. 210. 211. 225. 233. 237
Matignon, Maréchal de France. 286. 325
Matilde, Comteſſe de Boulogne, & femme répudiée par Alfonſe III. Roy de Portugal. 204
Matines de Paris. 155
Matthias, Archiduc d'Autriche. 201
Matthieu (Claude) Jeſuite Ligueux. 230. courrier de la Ligue. 233
Matilde, Ducheſſe de Ferrare. 385
Maugeron, Seigneur François, fait avorter les entrepriſes de quelques Huguenots. 74
Maugiron, commandant pour le Roy dans Vienne, ſe laiſſe gagner. 179. 200. 327
Maulevrier, Robert de la Mark. 249
Maurice, gendre du Landgrave de Heſſe. 17. 19
Maurice Prince. 331
Maximilien, Roy de Boheme, fils de Ferdinand Roy des Romains, & depuis Empereur. 28
Maximilian II. ſon fils & ſon ſucceſſeur. 111. ſa mort. *là même.*
le Golfe de *May*. 124
May-David (François de Rouſſel) grand Ligueur. 296
Mayenne, Duc, ſa lenteur préjudiciable dans les grandes affaires. 282. trois avis qui luy ſont donnez, & qu'il ne ſuit pas. *la meſme.* ſes mœurs & ſa façon d'agir. 283. il va au ſecours de Roüen, qui eſtoit aſſiégé. 284. l'impuiſſance de ce Duc. 285. 286. ſon arrivée à Paris qui eſtoit aſſiegé par Henry IV. 287. faits extraordinaires du Duc de Mayenne piqué des reproches des Bourgeois de Paris. 289. il perd la bataille d'Ivry, & quelques places. 291 293. ſa negotiation en Eſpagne. 295. ſa conduite pendant le ſiege de Paris. 296. les Seize luy veulent du mal. 305. il met garniſon Eſpagnole dans Paris. 307. ſon entrepriſe ſur la ville de Mante, & le ſecours qu'il mena à Noyon. 310. il eſt jaloux du Duc de Guiſe ſon neveu. 313. preſſant chagrin où il ſe trouve. 315. ſon retour à Paris. 317. 318. 319. il eſt dangereuſement malade. 321. il traite de paix. 322. 329. ſa Declaration ratifiée au Parlement de Paris. 330. il fait une treve pour trois mois. 338. ſa ſortie de Paris avec toute ſa famille. 344. il aſſiege la Capelle. 348. ſes exploits en Bourgogne. 352. 356. le Roy Henry IV. luy fait des offres. 358. ſon accommodement. 366
Mayenne, Marquis ou Duc. 133. 165. 197. 232. 235. 238. 239. 273. 274. 282. 283. 284. le Marquiſat de Mayenne érigé en Duché-Pairie. 171
Mayenne, ville repriſe par le Maréchal d'Aumont. 325
Mazeres, Chef des Huguenots. 68. ſon ſupplice. 69
Meaux remis au pouvoir du Roy. 342
Medaille gravée par l'ordre de Louis XII. 516
S. *Medard*. Deſordre que cauſerent les Huguenots dans l'Egliſe de Saint Medard à Paris. 90
Medequin (Jean-Jacques) Marquis de

Marignan. 30. 31
Medequin, Cardinal de ce nom, élû Pape. 66
Medicis (Coſme de.) 29
Medicis (Catherine de) épouſe de Henry II. 59. 60. 61. 67. 72. 75. 76. 78. ſa conduite ambiguë & ſes intrigues pendant le regne de ſes trois enfans. 84. 85. 92. 93. 94. 95. 96. 101. 104. 110. 112. 113. 120. 126. 141. 144. 148. 151. 152. 166. 168. 169. 170. 172. 173. 179. 181. 182. 198. 285. 206. 217. 218. 222. 253. 254. 260. 262. ſa mort. 265
Son ambition artificieuſe. 336. 527
Medicis, Cardinal, Legat en France, ſa réponſe au Roy Henry IV. touchant la diſſolution du mariage qu'il avoit contracté avec la Reine Marguerite. 396
Medicis (Jean de) frere du Duc de Florence. 380
Medicis (Marie de) fille de François & niéce de Ferdinand ſucceſſivement Ducs de Florence, recherchée en mariage par Henry IV. 286. ſon mariage avec ce Roy. 421. ſes jalouſies. 452. 459
le couronnement de la Reine Marie de Medicis, & le projet de ſon entrée dans Paris. 509
mort de Ferdinand de *Medicis* Duc de Toſcane. 498
Mehemet, Grand Viſir. 113
Melanchthon heretique, l'un des plus rares genies de ſon ſiecle, mandé & contremandé par le Roy François I. 224. 525
Melluſine, ſes fables. 133
Mendians, Ordres Religieux & leur Reforme. 540
Mendoze, Ambaſſadeur d'Eſpagne. 282. quelle propoſition il fit au Conſeil de la Ligue. 289. 291. 294
le Docteur Inigo de *Mendozza*, Ambaſſadeur d'Eſpagne. 331
Mendozze (Hurtado de) Gouverneur de Sienne. 22
le Duc de Mercœur. 263. 266. 268. 286. 297. 305. 313. 324. 350. 368. 380. 388. Edit en faveur de ce Duc. 2[illegible] ſes grandes actions contre [illegible] & ſa mort. 42[illegible]
Mercuriale fameuſe de l'an 1559. [illegible] va le Roy Henry II. 127
le *Merle*, de Cardeur de laine devient grand Capitaine. 196
Meſme (Henry de) Maiſtre des Requêtes. 12[illegible]
Meſplez, Gouverneur de Berre en Provence, & ſa valeur incroyable. 3[illegible]
Meſſillac, Gouverneur d'Auvergne. 32[illegible]
Mets delivré du ſiege qu'y avoit mis l'Empereur Charles-quint. 10 [illegible]
Meulon, Chaſteau où ſe retira Henry IV. pendant qu'Henry III. eſtoit à l'agonie. 279
Meulan, ville & forteresſe. 28[illegible]
Meurtres circonſtanciez. 26[illegible]
S. *Michel*. L'Ordre des Chevaliers de S. Michel avily & mépriſé. 61. 10[illegible]
Millaud, Aſſemblée faite en ce lieu. 17[illegible]
Minard, Preſident. 61. ſa mort. 6[illegible]
Mines d'or & d'argent, &c. qui s'en vont en fumée. 43[illegible]
Miniſtres Huguenots au Colloque de Poiſſy. 9[illegible]
Mirembeau, Baron. 135. 141. *Seigneur de* Broüage. 190. 197[illegible]
Miron, premier Medecin du Roy Henry III. 258. 26[illegible]
Miron, homme de cœur & de probité. Prevoſt des Marchands. 471. ſon éloge. 47[illegible]
la *Mole*, favory du Duc d'Alençon. 167
Molé, élû Procureur General par la Ligue. 26[illegible]
Moneins (Triſtan de) Lieutenant du Gouverneur de Bordeaux inhumainement aſſaſſiné. 9. ſa mort vengée. *la même*.
Monitoire du Pape Sixte contre le Roy Henry III. 270. 53[illegible]
Monnoye. Chambre des Monnoyes érigée en Souveraine. 18
Monnoyes hauſſées en valeur. 443
Montal, défait & tué par une Amazone. 183
les *Montaltes*, Cardinaux, font une forte brigue dans le Conclave. 468

Montaigne. 296
Montauban, ville du Languedoc. 138. 142. 328
Montbarrot, Gouverneur de Rennes, ſon crime & ſa grace. 441
Montbrun. Charles du Puy-Montbrun. 74. 139. défait & condamné par Arreſt à perdre la teſte. 183
Montcontour, bataille donnée en ce lieu. 134. 137. 138
Montdejeu, Marquis. 144
Monté (Jean-Marie de) Cardinal, élu Pape ſous le nom de Jules III. 11
Monteſquiou, Capitaine des Gardes du Duc d'Anjou, ſon action lâche envers le Prince de Condé. 130
Montgommery, ſon combat de lance avec le Roy Henry II. 53
Montgommery. 97. 99. 128. 132. 133. 135. 137. 138. ſon procés & ſon ſupplice. 173. 197
Montholon (François de) Avocat en Parlement, & enſuite Garde des Sceaux de France. 257. pourquoy ſe décharge des Sceaux aprés la mort du Roy Henry III. 298. ſa mort dans le party du Roy. *la même.* ſurnommé par les gens de bien, *l'Ariſtide François. la-même.*
Montigny, Chef d'un tiers-party dans les Pays-bas. 201
Montluc (Blaiſe de) envoyé à Sienne par Henry II. 30
Montluc (Jean de) Evêque de Valence. 72. 84. 85. 95. 148
Montluc, & ſes Commentaires. 99. 125. 127. 131. 132. 184. 191. 194. 200
Montluc-Balagny, Gouverneur de Cambray. 341
Montluc, Gouverneur pour la Ligue en Agenois. 373
Montmajeur, Comte, Gouverneur de la ville de Bourg-en-Breſſe. 416
Montmelian, chaſteau aſſiegé. 416. 418
Montmorency, Maréchal de France, enſuite Connétable, diſgracié & rétably en ſa Charge. 2. homme impitoyable. 9. 10
Montmorency, Connétable. 57. 58. 59. 60. 61. 70. 72. 82. 83. 84. 85. 89. 90. 101. 101. 102. 104. 107. 117. ſa mort. 120
Montmorency, Maréchal de France, fils du Connétable. 101. 155. 166. 169. 185. 228. 236. 246. 256
Montmorency du party d'Henry IV. 286. 287. 296.
Montmorency (Henriette Charlotte de) l'éclat & la force de ſa beauté. 501. ſon mariage avec le Prince de Condé. 502 qui l'emmeine à Bruxelles, & ce qu'il en arriva. 503
Montorio, neveu du Pape Paul IV. 34
Montpenſier. Le Duc de Montpenſier, Prince du Sang de France. 58. 75. 83. 156. 160. 168. 185. 187. 198. ſa mort. 211. 234. 249. 252. 253. 266. 271. 274. François, Prince Dauphin, que l'on nomma Duc de *Montpenſier* aprés la mort de ſon pere. 141. 219. 220
Montpenſier, Duc porté pour Henry IV. aprés la mort d'Henry III. 280. ſa mort. 325. celle de Henry ſon fils dernier Duc de Montpenſier. 492. Voyez *Dombes.*
Monſalez, Capitaine pour le Roy. 121
Moran, Iſle de ce nom, où eſt la Verrerie de Veniſe. 176
Moret, Jacqueline de Büeil, Comteſſe de Moret, une des Maiſtreſſes du Roy Henry IV. 467. 499
Morevel, employé pour aſſaſſiner l'Admiral de Chaſtillon. 151
Moriſques, fin de la guerre qu'ils faiſoient en Eſpagne. 144. pourquoy chaſſez d'Eſpagne, & ce qui s'en enſuivit. 496
Morvilliers (Jean de) Evêque d'Orleans. 70. Garde des Sceaux de France. 127. ſa mort. 196
Montſoreau, Seigneur François, pourquoy tuë Buſſy d'Amboiſe, favory du Duc d'Anjou. 207
Mouchards, étymologie de ce mot. 62
Mouches de la Cour. 66
Mouchy. Voyez *Démocharez.*
Moulin (Charles du) le plus hardy de tous les Juriſconſultes François. 13. 111
Moulins, ville, où fut faite une Aſſemblée de Notables. 113. 114. Edit fait

en cette ville. *la-meſme.*
Mouvans. Antoine-Paul & Richard Mouvans, freres Huguenots & leurs faits. 74. 128.
le Seigneur de *Moüy*, & ſa mort. 135
Mouy-Gomeron, Gouverneur de Ham pour le Duc d'Aumale. 360
Miſes métamorphoſées en Syrenes. 551.

N

NAAMAN, & ſon mal. 64
Nantes, Edit qui porte ce nom en faveur des Heretiques. 390
Naples, tumultes arrivez dans la ville & dans le Royaume. 7. 21. 36
Naſſau (Ludovic de) 141. 146. 148. 149. 201
Navarre envahie par l'Eſpagnol. 523
Nemours, Duc, 68. 99. 129. 261. 266. du party de la Ligue. 287. 327. le Gouvernement de la ville de Paris luy eſt déferé. 294. ſon ardeur. *la-meſme.* ſa cabale. 329. il eſt enfermé dans Pierre-Enciſe de la ville de Lyon. 340. il ſe ſauve. 355. ſa mort. 356. 367
Negrepeliſſe. 109
Nevers, Duc, bleſſé & demeuré boiteux. 121. 153. 160. 180. 185. 233. 257. 269
Nevers, neutre entre les deux partis, d'Henry IV. & de la Ligue. 288. 298. 357. 362. 365. ce Duc eſt envoyé Ambaſſadeur extraordinaire à Rome. 493. il ſe prétend heritier de la maiſon de Cleves. 505
Neveux des Papes, quel pouvoir ont ſur leurs oncles. 24
Neüilly (Eſtienne de) Maiſtre des Requeſtes, homme fort violent. 10
Nicoſie aſſiegée & priſe. 145
Niort aſſiegé. 133
Niſmes. 158. 163
Nobleſſe aſſemblée aprés la mort d'Henry III. 280. grace qu'elle obtient de Henry IV. 282. comment la Nobleſſe ſervit Henry IV. au commencement de ſon regne. 284. Nobleſſe ſans équipage. 293. pillages faits par la Nobleſſe. 350
Nomination, brevets qui ſe font pour cet effet. 394
Noguera, Capitaine Eſpagnol. 217
Normandie, entrepriſes des Huguenots dans cette Province. 74
la *Normandie* deſolée. 99
Normandie. Voyez *Provinces.*
Northombelland, priſonnier. 25
Notables aſſemblez à Moulins & à Compiegne. 113. 114. 167.
Notables aſſemblez à Roüen. 376.
Nouailles, Evêque de Dacqs, Ambaſſadeur de France à Veniſe. 50
Nouailles (François de) Chef des Huguenots. 120. 121. 132. 135. 140. 167. 209. 212. 249. 273. 293. 324.
la *Noüe*, ſage & vaillant Capitaine, ſa mort. 313. ſon fils heritier de ſes bonnes qualitez. *la même.*
Noyon aſſiegé & pris. 310
de *Nully*, Preſident. 262
Nully, danger que courut le Roy Henry IV. au bac de ce lieu. 480

O

O (François d') gendre du ſieur de Villequier, Surintendant des Finances, & Gouverneur de Paris. 203. 280. 293. 347. ſa mort. 349
Octave, petit-fils du Pape Paul III. 6. 13
Octave, Duc de Parme. 61
Offices nouvellement créez. 378
Officiers de robe & de finance, l'excés de leur pouvoir. 376
Officiers du Parlement de Provence, pourquoy excommuniez par le Pape. 521
Olivier (François) Chancelier de France, ſa diſgrace, ſa recommandation. 12. 59. ſa mort. 70
Opinions nouvelles, quand commencerent à paroiſtre en France, & quelles furent les cauſes de leur progrés. 52. 522
Oppede, premier Preſident au Parlement de Provence. 13
Oradour, Seigneur Auvergnat. 268
Oraiſon (François d') Vicomte de Cadnet. 242
Orange, Prince. 123. 126. 132. 137. 142. 147

147. 201. 202. 210. 483
Orange, ville, ſon independance confirmée par le Roy Henry IV. 483
Orbitelle, ville ſituée dans le Siennois. 22. 63
Ordre de Saint Michel bien avily & mépriſé. 61. 205
Ordres donnez pour le bien public, qui s'en vont en fumée. 376
Ordres Religieux, reformez. 540
Orleans, ſiege capital du party Huguenot, 93. 96. aſſiegé par le Duc de Guiſe. 103. 121. cette ville ſe révolte contre Henry III. 266
Orleans rentre dans le party du Roy. 343
Ornane (Alfonſe d') Chef des Catholiques Royaliſtes. 287. 343.
Ortes, Vicomte, Gouverneur de Bayonne. 280
Oſſat (Arnaud d') envoyé à Rome par Henry IV. 363. 393. 407. 470
Oſſun, ſurnommé le brave, & ſa mort tragique. 102
Oſtende aſſiegé par l'Archiduc. 427. 465
Ouragan, eſpece de tourbillon. 124
le plus *Outre* de Charlesquint. 21
Oyſans, fort baſty dans le Dauphiné. 259
Oyſe (Chevalier d') Gouverneur de la ville du Havre. 362
Oyſel. Henry Clutin ſieur d'Oiſel, Miniſtre d'Etat en Ecoſſe. 65. 100

P

PAïs-BAS, en quel temps les guerres civiles y ont commencé. 115. ce qui s'y eſt paſſé pendant quelques années. 123. 200
Payſans révoltez. 271
Payſan, qui invente un moyen nouveau pour faire mourir le Duc d'Eſpernon. 370
Paix (Iſabelle de la) fille de France, & femme de Philippe II. Roy d'Eſpagne. 112. empoiſonnée par ſon mary. 123
Paix boiteuſe & mal aſſiſe, pourquoy ainſi nommée. 122
Palatin, Comte. 137
Papaut, Champ ainſi appellé. 134
Papes, dont les noms, les regnes & les temps ſe trouvent aux marges de ce livre. 1. 56 80. 178. 278
le *Pape* Promoteur de la Ligue. 191
Pape, quel differend eut avec la Republique de Veniſe. 484. par le Concordat le revenu des Papes eſt augmenté, mais leur ſainteté en eſt ternie. 516. le Pape favorable à la Ligue. 536
Paris, & ſes environs ſurpris par les Huguenots. 118. 119. les armées des Princes & du Roy Henry IV. aux portes de Paris pour la quatriéme fois. 133. 141
Paris plein de viſages inconnus. 252
Paris aſſiegé par le Roy Henry IV. 287. 293. 299. le Gouvernement de cette ville eſt oſté à Belin pour le donner à Briſſac. 342
Paris, eſt retenu de ſe rendre par la preſence du Duc de Mayenne. 344. nouvelles menées dans Paris. 344
Paris devenu frontiere. 378. broüilleries dans Paris. 472
Pariſiens furieuſement emportez contre Henry III. 263. quel eſtoit leur ſentiment aprés la mort de ce Roy. 281. 287. l'ardeur des Pariſiens aſſiegez par Henry IV. 294. taxez de ſçavoir mieux jeûner que ſe battre. 315
Pariſot (Jean de la Valette) Grand Maître de l'Ordre de Malthe. 113
Parlement de Paris fait ſemeſtre. 31
Pourquoy donne un Arreſt contre les Preſidiaux. 85
le Parlement eſt maltraité par la Ligue. 108. 263. 264
Parlements de Paris & de Tours bien oppoſez. 290
Prudence du Parlement de Paris. 342
Le Parlement de Tours eſt réüni à celuy de Paris. 346. 347
Parme. Le Duc de Parme, General de l'armée Eſpagnole. 211. 213. vient en France avec une armée pour le party de la Ligue. 284. 285. 296. 302. 318. ſa retraite. 321
Parole. Celuy qui ne peut pas garantir une parole, ne la doit pas donner. 68

le *Parquet* changé ſelon la volonté de la Ligue. 264
Paſſavv, Traité fait en ce lieu. 19
Paſſeport revoqué, & un autre refuſé. 295
Patriarche. En quel temps on propoſa de créer un Patriarche en France. 517
Patris (Guillaume) Evêque de Graſſe, aſſaſſiné. 224
Paul III. 3. 4. ſa mort. 11. 34
Paul IV. Inſtituteur des Theatins. 34. ſon changement de mœurs. *la même*. ſa mort. 51. pourquoy maltraité par le peuple Romain aprés ſa mort. 60
Pauleste, ce que c'eſt. 464
Pauvres de Lyon. Voyez *Vaudois*.
Pelvé (Nicolas de) Cardinal, Evêque d'Amiens, envoyé en Ecoſſe. 65. 149. 210 deputé aux Etats pour le Clergé. 331. 333. ſa mort. 346
Penitens bleus, blancs & noirs. 223
Penitens, ou Piquepuſſes. 540
Penitentes Religieuſes, en quel temps inſtituées dans Paris. 544
Penſions ſur Benefices. 394
Pericard, Secretaire du Duc de Guiſe. 261. 262
Pericarde, dont une partie devient dure comme un os. 401
Perigord en troubles pour la gabelle. 9. ſoulevé à cauſe des Tailles. 350 Broüilleries dans cette Province. 470. 471
Perguenx ſurpris & ſaccagé. 183
Perron (Jacques David du) envoyé à Rome par Henry IV. 363
Perſe, le Roy de ce Pays fait la guerre aux Turcs. 424. 425
Peſte en France pendant cinq ou ſix ans, & ſes ravages. 211
Peſtes du genre humain, en quel nombre ſont ſelon les Heretiques. 526
Petard, machine d'artillerie depuis quel temps en uſage. 209
Philbert Emanuel, Duc de Savoye. 210 ſa mort. 211
Philippe, Prince, & enſuite Roy des Eſpagnes, ſe marie avec Marie Reine d'Angleterre. 25. 34. 37. 39. 40. 53.
Philippe II. Roy d'Eſpagne. 60. ſon peu de pieté envers la memoire de Charles-quint ſon pere. 61. 88. 89. 99. 110. 227. 228. ſon armée formidable ſur mer pour la conqueſte d'Angleterre. 255. 257. ſa mort. 394. ſon incroyable patience & ſon courage dans ſa derniere maladie. 395. ſon teſtament. *la-même*.
Philippe III. Roy d'Eſpagne, ſon mariage avec Marguerite fille de l'Archiduc Charles. 396
Philippeville. 33
Pibrac, Avocat General au Parlement de Paris. 165. 184
Pibrac (Guy-Favre de) Juge Mage de Thoulouſe, Ambaſſadeur au Concile de Trente. 530
Picardie, l'humeur des peuples de cette Province. 191
Picardie broüillée. 360
Pichery, Gouverneur du Chaſteau d'Angers. 269
Picolomini (Alfonſe) Chef des Bandits. 308
Picoté, ſa negociation avec le Comte de Fuentes. 420
les *Pics* Seigneurs de la Mirande. 13
Pie IV. & ſon élection. 51 Ce qu'apprehendoit ce Pape. 73
Piedgris, champ appellé de ce nom. 134
Piémont, les Troupes d'Henry II. paſſent par ce pays pour aller en Italie. 22
Pieté qui ſuccede à la galanterie. 11
Piles, Capitaine. 130. 137. 138. ſa mort. 154
Pillebadand, fort baſty dans l'Iſle de Gournay, pourquoy ainſi nommé. 324
Pinard, Secretaire d'Etat. 162. 256
Piſany, Marquis, ſa conference avec le Cardinal Caëtan, Legat en France. 299
Piſe, Concile tenu en cette ville. 521
Piſeleu (Anne de) Ducheſſe d'Etampes. 522. 526
Pithou (Pierre) Conſeiller au Parlement de Paris. 347
Playe ſanglante receuë par le Parlement de Paris. 52
Pleſſis-Mornay. 265. 269. 270. 305. 322. 412

Poëſie Françoiſe, en quel temps a commencé à ſe polir. 551. comment elle eſt devenuë mal reglée. *la même.*
Poiſſy, Colloque tenu en cette ville. 528. 533. 538
Poitiers aſſiegé & pris par la bréche. 96. 133
S. *Pol*, creature du feu Duc de Guiſe, maltraité par le fils de ce Duc. 323. 352. 357. 361. 372. 377
Politiques ſous Charles IX. 162. 166. 167 Voyez *Factions.*
Pologne, Courriers pour quelle occaſion envoyez en ce Royaume. 172. 175. 184
Poltrot-Meré, Huguenot, meurtrier du Duc de Guiſe. 103. ſon ſupplice. 104
Polvilliers, Baron. 42
Pompadour, Seigneur François. 131
Ponce (Conſtance) Confeſſeur de Charles V. Roy d'Eſpagne, & ſon fantoſme brûlé aprés ſa mort. 61
Poncenas, Capitaine Huguenot, ſa mort. 121
Pont-Audemer ſurpris par Villars. 323
Pont-de-l'Arche, premiere place renduë au Roy Henry IV. 283
Pontiévre, Comté érigée en Pairie & Duché. 171
Pontoiſe pris à compoſition. 274. mal défendu contre le Duc de Mayenne. 289
Poole (Renaud de) Cardinal. 26. 38. ſa mort. 47
Poſna, ville de Pologne, dont l'Evêque fut établi Chef des douze Ambaſſadeurs envoyez en France à Henry III. 164
Poſſedée qui trompoit le peuple. 399
Poſſevin, Jeſuite employé par le Roy. 363
Pragmatique Sanction. 73
Portocarrero, Gouverneur de Dourlens pour le Roy d'Eſpagne, ſon courage de geant. 362. ſa mort. 377. 382
Portrait d'un homme tracé dans la paume de la main de ſa femme avec des lineamens de ſang. 13
Portugais en guerre avec les François dans l'Iſle de Madere. 125
Portugal. Qui eſtoient ceux qui prétendoient au Royaume de Portugal aprés la mort du Roy Sebaſtien, & celle de ſon ſucceſſeur. 204. 205
Prat (Antoine du) Archevêque de Sens, Cardinal & Legat. 523
Preſches dans les Faux-bourgs de Saint Antoine. 90
Preſches d'Heretiques. 523
Preſeance diſputée. 99
Préſeance entre des Princeſſes. 481
Preſidens créez par le Duc de Mayenne. 318
Préſidiaux en quel temps ont eſté créez. 18. 526 Voyez *Parlement.*
Preſtres dont les mœurs eſtoient dépravées, dans le ſeiziéme ſiecle. 515
Princes en armes. 130. 132
Princes de la Chreſtienté qui ſont des projets pour s'accommoder des dépoüilles de la Maiſon d'Autriche. 500. 501
Princes Proteſtans d'Allemagne, aſſemblez à Hall en Suaube. 506
Procés. Reglement fait pour couper le pied à la longueur des Procés. 110
Proceſſions blanches en quel temps ont eſté faites. 242
Proceſſion generale du 22. Mars. 347
Prophetie contre les Turcs. 37
Proteſtans, nom communiqué à tous ceux qui ſe ſont ſeparez de l'Egliſe. 520
Proteſtans brûlez en France. 11
Provence troublée au ſujet du differend entre le Parlement & le ſieur de la Valette. 287
La Provence miſerablement tourmentée par des factions. 297. 310. 326
La Provence plus mal entre les mains du ſieur d'Eſpernon, qu'en celles de la Ligue. 351. 368
Remuëment en Provence entre l'Archevêque d'Aix & le Parlement. 428
les Officiers du Parlement de *Provence*, tous nommément excommuniez par le Pape. 521
Provinces de France comment diviſées durant la Ligue ſous le regne du Roy Henry IV. 286. les mouvemens des

Provinces comment arreſtez. 338
Provinces-Unies ſont une Treve avec les Eſpagnols. 489
Provinces-Unies, d'où eſt venu ce mot. Voyez *Pays-bas*.
Pſeaumes de David, traduits en Vers François par Theodore de Beze, & par Marot. 527
Pfeffercorn, Juif renié, ſa fourberie. 516. 517
Pucelle d'Orleans, rétablie dans ſa bonne renommée par les ſoins du Roy Charles VII. 277
Puiſſance du Pape, & celle des Princes temporels. 493
Puy-Gaillard. 137. 140
Puy-Taillé. *la même.*
Pyraterie d'Huguenots. 129

Q

QUARANTE-CINQ, fameuſe bande de Gardes, qui accompagnoient le Roy Henry III. par tout où il alloit. 243. 260. 261
le Conſeil de *Quarante* perſonnes dans Paris. 264. 267
S. *Quentin*, place malheureuſe pour la France. 40. 41. 45
Querelle notable entre le Cardinal de Lorraine, & le Maréchal de Montmorency. 111. 112
Quercy, Province en troubles. 470
Quieras, vallée de ce nom. 328
Quillebœuf, forteresſe aſſiegée. 323
Quinſay, Secretaire du Duc d'Anjou. 220

R

RAFIS, ardent Ligueur, ſon exil & ſon rappel. 457
Rainuce Farneſe iſſu d'une Princeſſe de Portugal. 204
le Comte de *Rais*, Conſeiller intime de la Reine Catherine de Medicis. 152. 158
Rambouillet, & ſa femme. 296
Ramée (François de la) ſoy diſant fils de Charles IX. & ainſi prétendant à la Couronne. 375. ſon ſupplice. *la même.*
Randan, Comte. 293
Sa mort. *la même.*
Raſats, nom de faction en Provence. 184. 206
Ratonneau, Iſle de ce nom. 380
Ravaillac (François) monſtre execrable & parricide du Roy Henry IV. 511
Raulet, Gouverneur de Louviers. 309
Raunay, Chef des Huguenots. 68. ſon ſupplice. 69
Recollets nouvellement établis en France. 540
Reformation nouvelle & apparente. 62
Regence prétenduë. 85
Regiment des Gardes. 180
Regiſtres de la Cour purgez. 347
Reglemens multipliez, les abus multiplient. 226
Reglement de la Ligue. 267
Reglemens pour le bien public ſans execution. 376
Reiſtres défaits. 292
Voyez *Dandelot*.
Religieuſes dévoilées. 518
Religieuſes nouvellement établies. 543
Religion Catholique bannie entierement d'Angleterre. 8
En quel temps a commencé la guerre pour la Religion. 90
La Religion Prétenduë Reformée. 188
Religionnaires. Voyez *Proteſtans*.
Remontrances notables. 539
Remore des grandes actions. 247
la *Renaudie*, Gentilhomme d'Angoulême, Chef des Huguenots ſous le Prince de Condé. 68. ſa mort & ſon corps pendu. 69
Renazé, Secretaire de Biron. 420
Renée de France, Ducheſſe de Ferrare, fille du Roy Loüis XII. 522
Renel, Marquis. 141. ſa mort. 154
Rentes miſes au denier ſeize. 430
Rentes de l'Hoſtel de ville de Paris. 472
Renty, Chaſteau aſſiegé. 27. 28
Renty, du party Huguenot. 138
Repreſailles cruelles. 97
Repreſaille remarquable. 151

Republique. Voyez *Faction.*
Requeſens (Loüis de) Gouverneur des Pays bas. 201
Retelois, Duc, fils aîné du Duc de Nevers. 364
Reuchlin (Jean) ſurnommé Capnion, ſa diſpute avec quelques Moines de Cologne. 516
Réunion, Edit appellé de ce nom. 255
Revolution univerſelle. 267
Ribaud (Jean) envoyé à la Floride. 123. 124
Ribeyrac, ſecond dans un duel. 200
Richebourg, Marquis tué au ſiege d'Anvers. 242
Richelieu (Antoine du Pleſſis) 68
Richelieu, Grand-Prevoſt de l'Hoſtel. 261. 262
Richeſſes de l'Egliſe, ſi elles doivent eſtre miſes entre les cauſes qui avancerent les erreurs, ou entre celles qui en accelererent le progrés. 520
Rieux. Voyez *Sourdeac.*
Riviere, premier Conſul de la ville d'Arles. Voyez *Arles.*
Rochefort aſſiegé. 325
Roche-foucaut, Comte. 96. 120. 268
la *Rochelle* a eſté le donjon & l'azyle des Huguenots pendant ſoixante ans. 120. 123. 129. 158. ſiege de cette ville. 160. 167. 196. 197.
Rochepot, Gouverneur d'Angers. 296
Roche-ſur-Yon. Le Prince de la Roche-ſur-Yon, iſſu du Sang de France. 58. 59. 60. 75
Rocher arraché par les eaux. 146
Rocroy fortifié. 27
Rodolfe, Roy des Romains. 175
Rodolfe, Empereur. 424
Rœux, Comte, va en Picardie. 20
Rohan (Jacqueline de) 126
Roiſſieux, Ecuyer du Duc de Guiſe. 263
S. *Romain*, Capitaine, ſon action hardie. 181
S. *Romain*, ſa Fierte qui eſt à Roüen a un grand privilege. 484
Rome. Loüable coutume de la Cour de Rome. 52
Rome en grande alarme. 73
Roncas, Agent du Duc de Savoye. 414
Roquelaure, vaillant Capitaine. 132
Roquelaure, envoyé en Provence pour traiter l'accommodement du Duc d'Eſpernon. 371
Roſiere, Miniſtre d'Orleans. 158
Roſne chaſſé de ſon Gouvernement de Châlons. 266. 371. 373
Sa mort. 374
Roſny, l'un des Surintendans des Finances 349. 378. ſa grande & merveilleuſe conduite. 404
Pourquoy envoyé en Angleterre. 427
Il y retourne une ſeconde fois pour y traiter avec le Roy Jacques Stuard nouvellement élû. 449. 461. 471. 479
Roſſius, Medecin de Bayonne, ſa conſpiration. 326
Roſtignac, Seigneur Auvergnat. 268
Roſtignac, Lieutenant de Roy en Auvergne. 292
Rouanais, Seigneurie érigée en Duché. 171
Roüen aſſiegé, pris & pillé. 97
Roüen aſſiegé par le Roy Henry IV. & ce qui s'en enſuivit. 184. bloqué par le Maréchal de Biron. 314. ſortie des aſſiegez. 318
la Damoiſelle du *Roüet.* 98
Rouſſel. Voyez *May-David.*
Rouvroy ſoupçonné de l'évaſion du Duc de Guiſe. 312
Roye (Eleonor de) femme du Prince de Condé. 58. 104. ſa mort. 106
Rugier, grand charlatan. 169
Ruſé, Secretaire d'Etat & Garde des Sceaux, auquel il fut défendu d'en uſer que par l'ordre du Maréchal de Biron. 298

S

SABLE', ville de Bretagne, & l'entrepriſe ſur cette ville. 296
Sacramentaires, quelle eſtoit leur hereſie. 521. 526
la *Sagne*, homme indiſcret & babillard. 73. 75
Saintes (Claude de) Evêque d'Evreux; & ſa mort en priſon. 309

Saintonge, revoltée au ſujet de la gabelle. 9
Salines, General de la Cavalerie du Duc de Savoye. 380
Salique. Si la Loy Salique eſt poſitive, & ſi elle peut eſtre changée par celuy qui l'a faite. 330
Arreſt du Parlement de Paris touchant l'inviolabilité de cette Loy. 336
Salſede, pere & fils, leurs crimes. 216
Quel fut le ſupplice du fils. *la même.*
Salſſe, Marquiſat. 259. 260
Voyez la *Breſſe*.
Sancerre aſſiegé. 158. 163
Sancy, l'un des deux Surintendans des Finances. 349
Sang, veu ſur de la paſte en forme de Croix 427
Sanſac aſſiege la Charité-ſur Loire. 155
Sanſeverin, Prince de Salerne. 21
Saveuſe, Seigneur de Picardie, ardent Ligueur. 273
Sault. La Comteſſe de Sault, veuve de Loüis d'Agout, entretenoit une faction en Provence. 297. 311
Savoye. Le Duc de Savoye, Gouverneur des Pays-bas. 24. 41. eſt rétably dans toutes ſes Terres. 48. 53. le Roy de France prétend avoir quelques droits ſur les Terres du Duc de Savoye. 83
Quelle grace le Duc de Savoye receut d'Henry III. 177
Pretentions du Duc de Savoye ſur la France pendant la Ligue. 286. il vient en Provence. 305. mais il s'en retire bien-toſt aprés. 326. 327. 359. 393. il fait un voyage en France. 408. comment il y eſt receu & traité par le Roy Henry IV. 409. 410. la guerre luy eſt declarée. 415. le Roy fait un Traité de paix avec luy. 421. 424. ſon entrepriſe ſur la ville de Geneve. 443. qui ne luy réüſſit pas. 444
Savoye (Honorat de) Comte de Villiers. 83. 254
Schomberg ſert de ſecond dans un duel fameux. 200. 288. ſa mort impreveuë. 401
Sebaſtien, Roy de Portugal. 148. 203
Sebaſtien pretendu Roy de Portugal, ſa mauvaiſe avanture, & ſon ſupplice. 431
Seconds en matiere de duel. 200
Sectes nouvelles qui ſe détruiſoient les unes les autres, & s'accordoient neanmoins en ſix points. 518
Sedan, où les Huguenots ſe retirent. 167. 259
Sedan, l'heritiere de ce pays eſt donnée en mariage au Vicomte de Turenne. 314. 353. 479
Seditieux diviſez en deux bandes, & leurs ravages. 9
Sceaux donnez à Sillery. 472
Sega (Philippe de) Cardinal, Evêque de Plaiſance, porteur d'un Mandement du Pape en forme de Bulle. 319
Seguier (Antoine) Preſident au Parlement de Paris. 83
Seguier (Pierre) Preſident en la Grand'-Chambre. 108
Seguier (Jean) ſieur d'Autry, Lieutenant Civil. 347
Seize, Chefs de la Ligue. 251. 263. 264. 274. 293. 305. quatre d'entr'eux condamnez au dernier ſupplice. 317. 319
Senecay, Baron & Preſident pour la Nobleſſe aux Etats de Blois. 192. 195
Senetaire (Madelaine de) Amazone Françoiſe, veuve de Guy de Saint-Exupery-Miraumont, toûjours ſuivie de ſoixante Gentilshommes des plus braves. 181
Sens, Huguenots maſſacrez en cette ville. 94
Seſſe, Duc en Eſpagne, continuë la guerre qu'il avoit commencée contre Jean d'Autriche, fils baſtard de Charles-quint. 144
Sexe, qui veut regner en badinant. 54
Seymer (Edoüard) Comte de Somerſet, Regent ou Protecteur d'Angleterre. 8. 11
Sfondrate (Hercule) neveu de Gregoire XII. Duc de Montemarcian, & General d'armée pour le Pape contre la France. 308. 314
Siege de ville, pourquoy nommé *de ve-*

Iours. 210
Sienne, autrefois Republique ſous la protection de Henry II. 22. 24. 28
Siennois font leurs derniers efforts pour défendre leur liberté contre les Eſpagnols, & leur deſeſpoir impuiſſant. 63
Sigiſmond, Roy de Pologne, dernier Prince de la Race des Jagellons. 162. ſa mort. *la même.*
Sigiſmond Bathory, Prince de Tranſylvanie, élû Roy de Pologne. 184
Sillery envoyé à Rome, & l'exprés commandement que le Roy luy fit. 392. il y fait un ſecond voyage pour l'affaire du Marquiſat de Saluſſe. 397. ſon eſperance d'avoir les Sceaux à ſon retour. *là meſme.* quelle part il avoit dans le miniſtere. 404. ſouſtient les intereſts du Roy contre le Duc de Savoye. 406. ſon empreſſement pour le mariage du Roy avec Marie de Medicis. 407
Silly (Antoine de) ſieur de Rochepot, Ambaſſadeur à Madrid pour le Roy Henry IV. eſt inſulté par les Eſpagnols. 426
Simonie, qui s'eſtoit gliſſée par une étrange corruption dans les plus nobles parties de l'Egliſe, & dans ſon Chef même, pendant le ſeiziéme ſiecle. 515
Sipierre Gouverneur d'Orleans reçoit ordre d'abattre les tours qui fortifioient cette ville, & d'y baſtir une citadelle. 105
Siſteron, Parlement tenu en cette ville. 327. elle eſt aſſiegée par Leſdiguieres. 368
Sixte V. ſon genie, & la Bulle qu'il fulmina contre le Roy de Navarre & le Prince de Condé. 237. il faiſoit gloire de marcher ſur les teſtes couronnées. 270. ſe declare pour la Ligue. 285. ſon Legat en France. 288
Sa mort. 306
Smalcalde Ligue en Allemagne. 5
Sobole Gouverneur de Mets. 446
Soiſſons Comte attiré au party du Roy de Navarre ſur l'eſperance d'épouſer ſa ſœur. 245. la Ligue le contraint de prendre abſolution du Pape. 258. on l'envoye en Bretagne pour aſſurer la ville de Rennes. 273. ce Comte eſtoit fort contraire pour l'humeur au Roy Henry IV. 280. 349. 357. ſa cabale contre ſon ſervice. 307. ſon impatience pour eſtre marié avec la Princeſſe Catherine ſœur du Roy. 330. eſt touché juſqu'au fonds de l'ame de ce que le Roy la luy refuſe. 349. eſt jaloux de ce qu'on luy prefere le Prince de Conty. 357
Sol pour livre impoſé, & le peu de profit qui en provient. 376. cét impoſt eſt changé en ce que l'on appelle la *Subvention.* *là meſme.*
Soliman Empereur des Turcs, entre dans la Hongrie. 4. 14. 16. 21. 22. 37. 43. ſa mort. 113
Somaſques, Ordre Religieux. 543
Sommerive pour le party Catholique contre le Comte de Tendes, ſon pere, Huguenot. 98
Sorbonne favorable à la Ligue. 537
Sorlin frere & ſucceſſeur du Duc de Nemours. 356
S. *Soulene* envoyé en Portugal. 217. 218
Sourdeac (René) ſieur de Rieux, inveſty dans Breſt. 325
Sourdis Cardinal, Archeveſque de Bordeaux. 429
Souvray, grand favory du Roy Henry III. comment ſe comporta, aprés avoir receu l'ordre de faire mourir le Mareſchal de Montmorency dans la priſon. 185
Souvray Gouverneur de Tours. 429
Soye. Depuis quel temps les Manufactures de Soye ont eſté établies en France. 451
Straſbourg redouble ſes gardes ſur l'épouvente que luy donnent les Huguenots de France. 159. differend pour ſon Eveſché. 448
Strozzi. 16. 29. 30. 31. ſa mort. 45
Stroſſy, Cardinal de ce nom. 109
Stroſſy (Philippe de) eſt pourvû de la Charge de Colonel de l'Infanterie Françoiſe. 132. eſt fait priſonnier dans une bataille. *la même.* eſt envoyé ſur les

coſtes de Bretagne avec le Baron de la Garde, pour empeſcher le ſecours, qui pouvoit venir d'Eſpagne au Duc d'Albe. 148. inveſtit la Rochelle avec Biron. 160. Amiral dans une armée navale de France. 218. ſa mort. *la-même.*

Stuard (Marie) Reine de France & d'Ecoſſe. 58. 65. 77. 89. 143. ſa mort tragique. 244

Stuard (Robert) & les rudes geſnes qu'il ſouffrit. 65. 119

Stuard (Jacques) Roy d'Ecoſſe élû Roy d'Angleterre. 449. 452. 482. on conjure contre luy. 474. 475

Suede, notable changement arrivé en ce Royaume. 466

Suilly. Voyez *Roſny*.

Suiſſe. La conqueſte du pays des Suiſſes pretenduë par le Roy d'Eſpagne, & par le Duc de Savoye. 207

Suiſſes ſolicitez de tenir le party du Roy Henry IV. 283. entremiſe des Suiſſes pour les Comtois, & ce qui en réüſſit. 359. ils renouvellent auſſi bien que les Griſons leur alliance avec la France. 432. leurs deputez viennent à Paris. 442. promeſſes qu'on leur fait. 500

Suſe, Comte & Gouverneur de la Provence. 98. 206

Sylva (Emanuel de) Gouverneur des Iſles Açores. 217. eſt créé Comte de Torres-Vedras. *la même.*

Synodes d'heretiques. 526

T

TANEGUY du Chaſtel & ſa reconnoiſſance remarquable. 78

Taille. Les vexations des Receveurs des Tailles cauſent de grands deſordres en ce Royaume. 350

Tanquerel Bachelier de Sorbonne, ſa Theſe injurieuſe aux Souverains, & ſa condamnation. 89

Tard-aviſez, qui ils eſtoient. 350

Tardif, Conſeiller au Chaſtelet pendu par la Ligue. 316

Taſſis (Jean Baptiſte) Ambaſſadeur d'Eſpagne. 335. 452

Tavanes zélé Catholique, reprend Châlons & Mâcon, & preſerve la Bourgogne de guerres civiles. 98. 134. 150. 153

Tavanes Royaliſte. 286. 356

Teligny ſe ſaiſit de Chaſtelleraud, & force le Chaſteau de Luſignan. 133. eſt envoyé à l'armée pour y dénoncer & faire publier la paix. 141. devient gendre de l'Admiral Coligny par la ſeule eſtime que cet Admiral avoit de la grandeur de courage de ce Gentilhomme. 147. combien furent utiles les remontrances qu'il fit à ſon beau-pere. 152. ſa mort. 154

Temines, Gouverneur de Quercy. 325. entre dans Villemur. 328

Tendes, Comte. 130

Termes (Paul de) eſt fait Maréchal de Franche. 29. 45. priſonnier. 46

Termes. Voyez *Bellegarde*.

Teroüenne aſſiegée, priſe, & demantelée. 23

Terride, Capitaine, fait une Ligue avec les Cardinaux d'Armagnac & de Stroſſy, Negrepeliſſe, & Fourquevaux; ſes exploits en Foreſt, & ſes levées en la Province de Guyenne. 109

Theologie, Decret de cette Faculté contre le Roy Henry IV. 263. 290. 295.

S. *Thereſe* reforme l'Ordre des Carmes. 512

Thionville priſe par le Duc de Guiſe. 45

Thou (Chriſtophe de) premier Preſident au Parlement de Paris, eſt député pour faire le procés au Prince de Condé. 76. eſt commis pour informer d'une conſpiration. 168. ſon zele pour la paix & la reformation de l'Etat. 181. ſa mort. 219

Thou (Nicolas de) Eveſque de Chartres, ſacre le Roy Henry IV. 344

Tiers party en France. 307. 309. 332

du *Tillet*, Greffier en Chef du Parlement de Paris. 76

Tolede (Pierre de) Viceroy de Naples. 21. ſa mort. 28

Tolede (Roderic de) General des Troupe

pes Milanoiſes & Neapolitaines. 339
Tolet, Cardinal Eſpagnol, pourquoy favoriſe la France contre l'Eſpagne. 364

V

VACATIONS. Chambre extraordinaire établie pendant les Vacations pour travailler inceſſamment à faire le procés à l'Admiral & à ſes complices. 157
Vaillac, Gouverneur du Chaſteau-Trompette. 233
du *Vair*, Henry IV. erée une Charge de Maiſtre des Requeſtes en ſa faveur. 345
du *Val* (Pierre) Evêque de Séez. 84
Valavoire, Gouverneur de Saint-Maximin. 339
Valence, l'Eveſque de cette ville eſt envoyé en ambaſſade en Pologne, où il uſe d'une grande politique. 84. 162
Valentine de Milan, femme de Loüis Duc d'Orleans. 83
Valentinois, Ducheſſe de ce nom, Maiſtreſſe du Roy Henry IV. portoit une grande haine aux heretiques. 38. 59. 526
la *Valette*, Capitaine pour le Roy Charles IX. & les levées qu'il luy amene de Guyenne. 121. ſes Troupes employées à forcer la ville de Mont-de-Marſan. 133
Ses faits d'armes dans la Gaſcogne. 160
le jeune la Valette un des favoris de Henry III. nommé depuis Eſpernon. 179
Il joüit comme par indivivis avec Arques des bonnes graces de ce Roy, qui les appelloit ſes enfans. 213. ce Seigneur & le Parlement de Provence ſe faiſoient la guerre plus pour la haine particuliere qu'ils ſe portoient, que pour l'affection des partis. 287
Pluſieurs Officiers ſuivent ſon party. 297. ſe ſentant trop foible il appelle Leſdiguieres à ſon ſecours. 310. augmente les diviſions. 311. eſt tué d'un coup de mouſquet dans la tempe au ſiege d'un lieu fort peu conſiderable. 326. ſon éloge & la diſſipation de ſes Troupes. *la méme.*
Valois. Combien de temps a regné, & quand a eſté éteint le nom de Valois en France. 276
Varade, Jeſuite. 346
Vargas, Docteur, envoyé par Charles-quint en ambaſſade à Veniſe. 50
Vargas, Ambaſſadeur d'Eſpagne à Rome, ſes intrigues, & celles des Caraffes tiennent le Siege de Rome vacquant durant trois mois. 66
Varvich, Comte d'Angleterre. 11
Vaſes ſacrez convertis en monnoye. 99
Vaſſy, maſſacre arrivé en ce lieu, où le Duc de Guiſe fut bleſſé. 91
Vaudemont (Loüiſe de) femme du Roy Henry III. 283
Vaudois, anciens heretiques exterminez. 12. 520
Vaudré-Moüy (Claude de) Chef des Huguenots. 120
Velaſco (Fernand de) Connétable de Caſtille. 356
Velez, Marquis. 144
Venalité des Offices, d'où a pris ſon origine en France. 464
Vendoſme (François de) Vidame de Chartres, ſa mort dans la Baſtille. 74
Vendoſme, le Duc de ce nom fils naturel du Roy, ſe marie avec Françoiſe de Lorraine, fille unique du Duc de Mercœur. 502
le Cardinal de *Vendoſme* eſt chargé des Sceaux de la Chancellerie de France. 298. 309
Vengeance de Rapin. 138.
Venier (Sebaſtien) General des Venitiens contre les Turcs. 145
Veniſe, Republique favorable au Roy Henry IV. pendant la Ligue. 286
Differend conſiderable pour pluſieurs chefs entre le Pape, & la Seigneurie de Veniſe. 484.
Venitiens liguez contre la Savoye. 327.
promeſſes faites aux Venitiens. 501.
Venitiens difficiles à ébranler. 37. quelle reception ils firent au Roy Henry III.

lors qu'il revint de Pologne, pendant le temps qu'il fut dans leur ville. 75
Ventadour eſtoit un de ceux qui ſe joignirent au Duc d'Alençon aprés qu'il ſe fut retiré de la Cour. 185
Voyez *Levis*.
Vente de biens d'Egliſe. 539
Verneüil (Marquiſe) 452. 459
Verſoris, deputé de Paris aux Etats de Blois, fut chargé de ſupplier le Roy de réünir tous ſes ſujets ſous la Religion Catholique par des moyens doux & ſans guerre. 194. 195
Vertu. Peu de vertus héroïques pouſſées juſqu'au bout. 316
Vervin, gendre du Maréchal de Biez, ſon ſupplice. 3
Vervin, lieu où fut concluë la Paix. 386. 390. où publiée. 392. ce qu'elle contenoit. *la-meſme*.
Viſins défait deux cens chevaux avec vingt cinq. 158. eſt tué dans Cahors dés les premieres approches du ſiege de cette ville. 206
Veſpres Siciliennes. 155
Vezelay, ville priſe avec des échelles. 136
Vic, ſa remontrance aux habitans de Cambray. 365. 366
Vicomtes du party des Huguenots, qui ils eſtoient, & pourquoy ainſi nommez. 121
Vieilleville, Maréchal, ſon voyage à Poitiers. 127
la *Vigne*, Ambaſſadeur de France à Conſtantinople. 37. 43
Villards, Marquis, commande une armée pour ranger les villes rebelles de la Guyenne. 159. eſt contraint de licentier ſes Troupes qui vivoient avec trop de licence. 160. retranche l'eſperance de prendre le Havre qu'il tenoit, ayant engagé ſa parole au Duc de Guiſe. 254. ce Seigneur eſtoit fils de la femme du Duc de Mayenne. 286. 290. 314. 319. 323. 325. eſt pourveu de la Charge d'Admiral. 329. ſon retour à l'obéïſſance, & ſa récompenſe. 348. ſa mort. 361. 362
Villes reduites à l'obéïſſance du Roy Henry IV. 368. 369
Villegagnon, Chevalier, envoyé à la Floride. 123
Villemur. Voyez *Joyeuſe*.
Villequier, & François d'O, ſon gendre, entretiennent le Roy Henry III. dans une molle oiſiveté. 203
Villeroy, Secretaire d'Etat, maltraité par d'Eſpernon en plein Conſeil. 250. embraſſe avec plaiſir l'occaſion de ſe venger de cet ennemy. 254. 256. ſa conference avec du Pleſſis-Mornay. 293. ſes ſoins pour la paix. 308
Vimioſe, Comte Portugais. 317
Vin. En quel temps fut mis le premier impoſt ſur le vin pour l'entrée. 86
Vin manqué dans les cabarets de Paris. 300
Vincennes, Chaſteau rendu au Duc de Mayenne par compoſition. 289. repris par le Roy. 295. le Roy Charles IX. y tomba malade. 168. 170
Vins, ſon ambition. 242. 256
Virtemberg, Duc, s'abouche avec le Duc & le Cardinal de Guiſe. 90
Vivonne (François de) dit de la Chaſtaigneraye. 4. ſa mort. 5
Vivonne (Jean de) Marquis de Piſani, Gouverneur du jeune Prince de Condé. 358
Union-ſainte, nom donné à la Ligue. 289 330. 338.
Voyez *Ligue*.
Univerſité aſſemblée en corps. 347. ſa réforme. 412. 413
Univerſité de Virtemberg fondée par Federic Electeur & Duc de Saxe. 517
Volfgang, fils aiſné du Duc de Neubourg. 505
Voſge, pays plein de montagnes. 246
Urbain VII. favorable à Henry IV. ſa mort. 306
Urſins (Nicolas des) Comte de Petigliane. 22
Uſes Duc, ennemy de Danville. 168
Uſez, Vicomté érigée en Duché-Pairie. 171
Utrecht & Cambray érigez en Archevêchez. 51

Warvic (Ambroiſe) Gouverneur du Havre. 107

Y

YVETOT en Normandie, que l'on dit avoir eſté érigé en Royaume par un Roy de France. 320
Yvry, bataille donnée en ce lieu. 291

Z

ZELANDE & Hollande pourquoy s'uniſſent avec les Provinces Catholiques. 201
Zuingle, & ſa Secte. 519
Zuingliens heretiques, leurs erreurs. 90
Zuniga-Requeſens, Grand Commandeur du Roy d'Eſpagne. 100

Fin de la Table des Matieres.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU, ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE. A nos amez & feaux Conſeillers, les Gens tenant nos Cours de Parlement de Paris, Thoulouſe, Grenoble, Bourdeaux, Roüen, Dijon, Rennes & autres, Maiſtres des Requeſtes ordinaires de noſtre Hoſtel, Baillifs, Sénechaux, Prevoſts, leurs Lieutenans, & à tous autres nos Juſticiers, & Officiers qu'il appartiendra; SALUT. Noſtre cher & bien amé FRANÇOIS DE MEZERAY noſtre Conſeiller & Hiſtoriographe ordinaire, nous a fait remontrer qu'il avoit cy-devant donné au public trois Volumes de l'Hiſtoire de France, commençans à Pharamond, Fondateur de noſtre Monarchie, & finiſſans à la Paix de Vervins, leſquels il avoit avec beaucoup de ſoin & de travail, reveus, corrigez & augmentez; en ſorte que ce ſera plûtoſt un Ouvrage nouveau qu'une réimpreſſion de ſon Hiſtoire, à laquelle il auroit en outre adjoûté beaucoup de choſes neceſſaires; entre autres un grand Diſcours de l'origine des François, l'Hiſtoire Eccleſiaſtique de France, & notamment une augmentation conſiderable d'un quatriéme Volume, qui doit contenir l'Hiſtoire depuis ladite Paix de Vervins juſqu'à maintenant. Et dautant qu'il ne ſe recouvre plus d'Exemplaires de la précedente édition, & qu'il luy importe & au public qu'il n'en paroiſſe pas une nouvelle édition, qu'elle ne ſoit la plus parfaite qu'il ſe pourra, pour l'honneur de la France & la reputation de l'Auteur; il Nous a tres-humblement requis ſur ce luy vouloir accorder nos Lettres de permiſſion & privilege ſpecial : Avec défenſes à toutes perſonnes de quelques qualitez & conditions qu'elles ſoient, de réimprimer, contrefaire, extraire, changer, alterer, vendre & debiter d'autres impreſſions que de celles qu'il donnera au public, ſoit en corps ou en abregé, ſans ſon conſentement, tant avec les Figures & Medailles, que ſans icelles, ni même d'en expoſer & vendre de celles qui pourroient eſtre contrefaites ſur la premiere édition. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Expoſant pour diverſes raiſons à ce Nous mouvans, & pour les bons & agreables ſervices qu'il Nous a rendus & nous rend journellement; & pour faire connoiſtre l'eſtime que Nous avons de ſes Ouvrages, nous luy avons permis & permettons par ces preſentes de faire imprimer par tels Imprimeurs & Libraires qu'il aviſera bon eſtre, ledit Livre intitulé L'HISTOIRE DE FRANCE DEPUIS PHARAMOND JUSQUES A MAINTENANT, avec les corrections, changemens, additions, augmentations cy-deſſus énoncées, en telles formes, & grandeurs de volumes qu'il jugera à propos, ſoit avec les figures ou

autrement, en corps general d'Hiſtoire, ou en Volumes ſeparez, meſme en abbregé ; durant l'eſpace de trente ans, à compter du jour que le dernier & quatriéme volume ſera achevé d'eſtre imprimé pour la premiere fois en vertu du preſent Privilege : Faſant tres-expreſſes défenſes à toutes perſonnes de quelques qualitez & conditions qu'elles ſoient, d'imprimer ladite Hiſtoire ſeparément, en corps, ou en abbregé, tant ſur l'impreſſion cy-devant faite que ſur la preſente, ni d'en contrefaire, extraire, changer, alterer aucune choſe, d'en vendre ni debiter d'autres, ni meſme d'en emprunter le titre, tant de celles qui auroient eſté contrefaites en France, que de celles qui ſeroient apportées des pays étrangers, ſoit qu'elles euſſent eſté imprimées ſur la premiere édition, ou autrement, ſans le conſentement de l'Expoſant ou de ceux qui auront ſon droit, tant pour l'abbregé, que pour le total de ladite Hiſtoire : A peine de confiſcation des Exemplaires contrefaits, des balots où ils ſe rencontreront, de tous dépens, dommages & intereſts, & de quinze mille livres d'amende, applicable un tiers à Nous, un tiers à l'Hoſpital General, & l'autre tiers à l'Expoſant, ou à ceux qui auront droit de luy. A condition qu'il ſera mis deux Exemplaires dudit Livre dans noſtre Bibliotheque publique, & un en celle de noſtre trescher & feal Chevalier Comte de Gien, Chancelier de France, le ſieur Seguier, avant que de l'expoſer en vente, à peine de nullité des preſentes. Du contenu deſquelles Nous voulons & vous mandons que vous faſſiez joüir dans tous les lieux de noſtre obéiſſance, l'Expoſant, ou ceux qui auront droit de luy, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit donné aucun empéchement ; & qu'en mettant au commencement ou à la fin dudit Livre un Extrait des preſentes, elles ſoient tenuës pour bien & deuëment ſignifiées ; Mandons au premier noſtre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis, faire tous Exploits & Saiſies neceſſaires, ſans demander d'autre permiſſion : Car tel noſtre plaiſir. Nonobſtant Clameur de Haro, Charte Normande, Edits, Declarations, Arreſts, Reglemens, Statuts, & confirmation d'iceux, Privileges obtenus & à obtenir, ſoit que le temps de ceux qui ont eſté obtenus, ſoit expiré (ou non), oppoſitions ou appellations quelconques, & ſans préjudice d'icelles, pour leſquelles nous n'entendons, qu'il ſoit differé, & dont nous retenons la connoiſſance à Nous & à noſtre Conſeil, & qui ne pourra nuire audit Expoſant, ou à ceux qui auront droit de luy ; en faveur duquel & du merite de ſon Ouvrage, Nous dérogeons à tout ce que deſſus pour ce regard ſeulement. Donné à Paris le dernier jour de Decembre, l'an de grace mille ſix cens ſoixante-quatre, & de noſtre regne le vingt-deuxiéme. Signé, Par le Roy en ſon Conſeil, MABOUL : Et ſcellé du grand ſceau de cire jaune.

Regiſtré ſur le Livre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, le 12. *Janvier* 1668. *ſuivant & conformément à l'Arreſt du Parlement du* 8. *Avril* 1653. *& celuy du Conſeil Privé du Roy du* 27. *Février* 1665.

Signé, D. THIERRY, *Adjoint du Syndic.*

LEdit ſieur DE MEZERAY a cedé le droit de ſon Privilege à THOMAS JOLLY & à LOUÏS BILLAINE, ſuivant l'accord fait entre eux.

Et le droit dudit Privilege, qui appartenoit auſdits Jolly & Billaine, a eſté retrocedé à DENIS THIERRY, CLAUDE BARBIN & JEAN GUIGNARD, ſuivant l'acquiſition qu'ils en ont faite.

Achevé d'imprimer cet Abbregé pour la premiere fois le 10. *Février* 1668.